Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires

1. Notice

This book was produced in EPUB format by the Internet Archive.

The book pages were scanned and converted to EPUB format automatically. This process relies on optical character recognition, and is somewhat susceptible to errors. The book may not offer the correct reading sequence, and there may be weird characters, non-words, and incorrect guesses at structure. Some page numbers and headers or footers may remain from the scanned page. The process which identifies images might have found stray marks on the page which are not actually images from the book. The hidden page numbering which may be available to your ereader corresponds to the numbered pages in the print edition, but is not an exact match; page numbers will increment at the same rate as the corresponding print edition, but we may have started numbering before the print book's visible page numbers. The Internet Archive is working to improve the scanning process and resulting books, but in the meantime, we hope that this book will be useful to you.

The Internet Archive was founded in 1996 to build an Internet library and to promote universal access to all knowledge. The Archive's purposes include offering permanent access for researchers, historians, scholars, people with disabilities, and the general public to historical collections that exist in digital format. The Internet Archive includes texts, audio, moving images, and software as well as archived web pages, and provides specialized services for information access for the blind and other persons with disabilities.

Created with hocr-to-epub (v.1.0.0)

\ Â Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires Pierre Hélyot, Maximilien Bullot

UNIVERSITEITSBIBLIO
900000095

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 11.33% accurate

I ■ V Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 0.67% accurate

Digitizeu by v^OOgle

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 9.99% accurate

M I s T O I R E OHS ORDRES MONASTiQUEi RELIGIEUX ET MILITAIRES, EX DES CONGREGATIONS SECULIERE de Vutk &cleraatre(éze, qui ont eftéeftablies jufqu'àprefent}; CONTENANT 1.B XJ K, ORIGINE, LEUR FONpATIO^ leurs progrés » ks éveoemeos les plus oonfiderables qui y £mc arrivés | I:A DEC AlDENCE des uns et leur SUPPRESSIO^ ragr^ndiflément des autres , par le moyen des diiTerentes Rcfciniies qu cillé intioduites VIESDE LEURS F OK dateur: 6i de leurs Reformaceurs r À \r E C D FIGURES dU I R K P R H S F N T H N' cous les dîEFerens habillemens de ces Ordres &: de ces Congrégations» TOME TROISIEME. comprend tomes les di^erentes Congrégations , & les Ordres Miliiaii qui ont été fournis à, la Rqgle de. S. AuguAin. A PARIS, <^l:k.'Cg J 1 A N-B A PTisTl CoiGNARD, Imprimeur fie Libraii ordinaire du Roy » ruë faint Jacques • à la Bible d'Or* M. D ce. XV. ^ ^MC AF^ KOB AT ION £T PRIVILEGE DE^^^éeS/iiS^^'

* Digitized by Google — - 4

The text on this page is estimated to be only 20.00% accurate

PREFACE, IX- cft imp>(riblc que dans un Ouvras:*^ d'one au/fi grande ctcnduc que celui que j'ai entrepris, tel «jue l'Hiftoire de tous les Ordres Monafliqucs^Rcli. g' eux & Militaires ^ôc de toutes les Congrégations culieresjdbm le Public a reçu fi favorableincnt les deux premiers Volumes, il ne s'y gliffe quelque faute \ c*eft pourquoi je réitère ce que j'ai déjà dit ailleurs oue jc me retiaâ:erai volontiers, lors qu'on m'aura, fait connoître en quoi j'aurai manqué. L'on trouvera c\éja des preuves ae cette finceriré dans les Additions &c les correiS^ions qui ionp à la fin de ce troiiiéme Volume. Les fautes que l'on y trouvera à corriger ne font pas néanmoins bien confiderables. Les principales regardent les habillemens du Grand-Maître Ôc des Chevaliers de Nôtre-Dame de Mont-Carmel & de (àint Lazare de Jcrufalem. L'on m*afait remarquer que je rn'étois trompé dans celui du Grand-Mai qc , n aidiit point fait mettre de Croix furfa Dalmatique , & qu'il y avoit aufR quelque chofc a corriiz;er dans celui des chevaliers. J'avoue la faute, & l'on verra dans les additions & les corrections ce qu'il faut ajouter aux hà^ billemens de ces chevaliers. Mais ces Meflieursm*at* ttibuent d!autre$ fautes plus importantes^ que Tamonr de la vérité ne me permet pas d'avouer. Non feulement quelques-uns d'entr'eux m*enont fait des plain^ tes j mais il les ont répandues dans le Publie , & l'on dit même que l'on écrit contre moi fur ce fujet ; ;e â ij Digitized by

The text on this page is estimated to be only 19.61% accurate

W P RE' F AC E. me crois clone cîbligé de nepastltâerer plus loi^-tems i hiejuiliiier. Ces plaintes que l'on a formées contré moi £t re^ iduifent ï quat;;re. i". Que c'cft à tortaue j*ai avancé que i*Ortlrc de £àînt Lazare avoir été fupprimé par Henri IV. Roi de France , lorlqu'U inilima celui cîe Notre-Dame de Moat-Carmcl. Que les Rois de France n'aïant point eu b nomination des GrandsMaîtres de l'Ordre de faint Lazare avant le Concor* dat fait entre le Pape Léon X. & le Roi François I. (à ce que prétendent ces Chevaliers) jenedevois pas dire que pluHeurs Grands-Maîtres ^ que je nomme » & qui ont ^lofledc cette Charge avant le Concordat» jen avôient etc pourvus par des Rois de France. 5 Que j'ai mis au nombre clc ces Grands-Maîtres un Jean de Gouras , & qu'il n'y en a jamais eu aucun de ce nom. 4". Qiie j'ai eu tort de dire que le Roi Louis XÎV. avoir approuvé l'habillement que M. le Marquis de Dangeaujprefentemem Grand-Maître de l'Ordre de Nôtre-Danie de Mont-Carmel & de faint Liizare de Jerufalem ^ avoir donné aux Chevaliers de cet Ordre^ & que je ne devois pas parler du Collier du même Or4re , puifque ces Cnevaliers n'en portent point. Avant que de répondre à ces plaintes , il eft necefCmc de faiic remarquer une faute que j'ai faite, ^e les Chevaliers de l'Ordre de Nôtre-Dame de Mont-Carmel n'avoient garde de me faire oblerver j puiique ce font eux-nocmes qui me Tont fait faire^ant ÎUivitrop exadement ce qu'ils ont dit de l'origine de leurOrdredans plufieurs Mémoires & Faâums qu*ils ont produits au lujet despBxès & des difFçrens qu'ils pjpic eus touchant cet Ordre ^ih'iiant aufli trop fié au

The text on this page is estimated to be only 21.60% accurate

PREFACE. V Tere Touflaints de ùint Luc dans l'Abrégé Hiftorù c^ue qu*il a donné du même Ordre^à Mezeiai dans fbn Hiftoire de France , à plufieurs autres Hiftoriens , 0c même au Bullaire Romain de la troifiéme Eduion de Kome de l'an i<5^58.qui tous ont nus la Bulle d'éredion de l'Ordre de Notre-Dame de Mont-Carme! en l'an I607. le 14. des Kalendes de Mars,c'efl:-à-dire , le ler. Fcvriericar il eft certain qu'elle a été donnée par le Pa* pePauI V.l'an i<?o8.dansla 3*. année de fonPontificat. Quoique le Pere Touflaints de faint Luc dife en . plufieurs endroits de fbn Abrégé Hiftorique de i*Or^ drede Nôtre-Dame de Mont-Carmel & de(àiiu Lazare*, que colin de Notre Dame de Mont-Carmel *J«!«eft^ a étéérigécn Ordre Militaire l'an 1(^07. le KT-FévrienfccondcEit néanmoins a la page ^4. que Paul V. aiant ac-pri„^ i cordé cette Bulle qui fe trouve dans le Bullaire main , qui commence par ces mots , Romanus Ponti^ ftx^los expéditions en étant venues de Rome ,1e Roi Henri IV. les remit enturdcs mains de Philbert deN&« reftang avec de nouvdles provifions en date du mois d'Avril ï<Jo8. d'où je tire une con(cquence que cette Bulle étoit véritablement du 16. Février i6q%> car elle auroic été long-tems en chemin, fi aïant été expédiée le \6. Février Ksoy.ellcn'étoic arrivée en France qu'au mois d'Avril i<jo8. C'eft ce qui fe prouve par le Bullaire Romain même quoique cette Bulle n*y foit datée que de l'an 1^07. Car ^ue veut dire Ange Marie Chérubin qui a continué la compilation des Bulles & des Conftita* tionsApoftoliques que Laerce Chérubin fi>n pereavoit commencée fous le titre de Bullaire Romain -, lors^u'a^rès avou daté la Bulle en queftion de l'an 16074 à iij Diyiiizuo by Google

The text on this page is estimated to be only 25.00% accurate

v| P R E F J C E. IJanm Rma apud fanÛum Mmim , atm Incamsiiomf Dominiez 1607 . il met à la marge alias i 6o9. ce qui Ce trouve, non-feulement dans l'édition de Rome de l'an ï<?38. mais dans celles de Lion des années 1(^55. & i<>73? finon , que dans les autres Editions , elle fe trouvoit datée de l'an 160Î. ou qu'il n'eft pasièur de la date, & qu'elle peut-être de l'an i<^o8. il paroît même fui* vre cette dernière opinion , puifqu'il la met de la mu ûéme année du Pontificat de Paul V. Pmtficatuf ^ nofin anno terth : car 11 elle avoit été de l'an 1^07. elle A*auroit pu être que de la (èconde année de fon Von-> tificai 3 puifqu'il fut élu Pape le 15. Mai i6oy Etant donc datée de la troifiéme année de fon Pontificat, elle a été donnée l'an kTo 8. ce qui paroît fî véritable , que Chérubin ne l'a inférée dans le Bullairc qu'après des Bulles qui font véritablement datées & de l'an i^oS.ôc de la troifiéme année du Pontificat de Paul V. ou feulement de la troifiéme année du Pontificat, mais de l*an 1^07. par lamême erreui.il eft aisé des'appercevoir de cette erreur par la teneurde la féconde Bulle que le même Paul V. donna encore en Eiveur du même Ordre de Notre-Dame de Mom-Caraicl, qui contient des Règles pour les Chevaliers de cet Ordre. Perfonne ne peut conteftcr qu'elle ne foit du ic;. Février i(îo8. ôc de la troiliéme année du Pontificat de Paul V .Ce Pontife y dit au commencement qu'il a éri^ gé depuis peu l'Ordre Militaire de Nôtre-Dame de Mont*Carmel> fur la demande que lui en a fait Êûre Henri IV. Roi de France eft quod nos qui nufer fiif chanjjimi in Chrifio filn noftri Henrici FrancorumI{e* fis nomme fupplicanoml>Hi noLs humiliter potreéîis inclina^4 Ce, S'il y avoxt eu plus d'un an qu'il eut érigé cet Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.73% accurate

PREFACE. vi; Ordre Militaire , Ëms doute qu'il ne (ê {emt pas lèrvi At ce terme Nuper qui marque que c*étoittout receml^^Ql\t , depuis peu de tems i en effet , il n'y avoit que dix jours i car fa première Bulle eft du \6. Février , 6c celle-ci efl: du t6.du mcn^e mois. Cette demiere,quoi que du z6. Février, ell encore néanmoins datée de la (roificme année de (on Pontificat : & cela ne pouvoit être autrement ; puifque, comme nous ayons dit » il avoit été élu Pape le 15. Mai 1^05. D'ailleucs comment ces deux Bulles > Tune du 16. Février 1^07. l'autre du te. du même mois t ^08 . peuvent-elles être toutes deux de la troifiéme anace du Pontificat de Paul V? car fi celle du 16. Février 1^07. efl de la troiiicme année de fon Pontificat ; il faut neceffaircment que celle du Février 1608. ioit de la quatrième année, ce quepcribnne n'a encore avancé jufqu'à pre(ènt. Cela fupposéjpour réponfc i la première plainte des Chevaliers de l'Ordre de Notre-Dame de Mont-Car^ mel de iaint Lazare de Jerufiilem^dece que j*ai avancé , que l'Ordre de faim Lazare avoit luppru mé par Henri IV.l'an uq8. au mois de Juillet-, je dis que tout autre que moi qui auroit eu à parler de cet Ordre , de qui auroic con{uké,comme j'ai fait,les Manu fcnc s de la Bibliothèque du Koi , auroit dit la mc-i me choie i puiique dans le Volume 174. des Manufcrits qui portent le nom de Brienne dans cette célèbre Bibliothèque > l'ony trouve à la page lao. les Lettres d'Henri IV. pour la fuppreifion de cet Ordre , telles que je les ai rapportées dans le premier Volume de mon Hiftoire , pag. 388. finon que par inadvertance, l'on a mis dans i'impreffion le mois d'Avril au lieu du mois de J uillet « qui £c trouve dans le Manuiciu. Il eft ^ Digitizea by v^OOgle

The text on this page is estimated to be only 22.91% accurate

vlij PKE'TACS. •aisé dé s*appercevoir que c*eft une faute d*impreflïon, puifa ae j'avois dit quelques lignes plus haut que l'Ordre de faint Lazare avoit été fupprimé au mois de Juillet \6o%. Depuis les plaintes formées contre moi, l'on a eu recours â ces Manulcrits j l'on y a trouvé les Lettres de fupprelfion de cet Ordres mais comme ce. n'eft qu'une copie non fignée^ l'on prétend que Toft ne peut y ajouter foi , 6c qu'apparemment ce n'étoit qu*un projet qui n'a point m exécuté. MaisiïËtut fçavoir que tous les Manufoits qui portent le nom de Bneniie a la Bibliorhcquc du Roi, qui ioiiLau nombre de trois cens cinquante huit Volumes /«/èr/ro, ne font que des copies , mais qui font authentiques, puis que chaque Volume eft paraphé par MM. Petau & Pithou Confeillers au Parlement de Paris ^nommés à cet effet Commiflàirespar le Roi, lorfquecesManuC chts furent mis a la Bibliothèque l'an 1^52,. Ces Manuicrits viennent en premier lieu de M.de Lomeniè Seigneur de la Ville-aux-Çlercs , qui fut £iit Sécrétai^ re d'Etat par Henri IV. l'an \6o6. Si l'Ordre de faint Lazare n'avoit pas été fupprimc par ce Prince au mois de Juillet 1608. M. de Lomenicqui étoitpour lors Secrétaire d'Etat, auroit-il fupposc une copie des Lettres de fupprcffion de cet Ordre pour 1 inférer dansfes Ma^ nufcrits , & auroit-il fait ajouter pour titre a cette couple : Sufprejfum tic t Office de Grand Métré de tOrdre , ^ Milice de faint Lén^m , f^r étakliffemem de tOrdre & MU lice de Notre-Dame de MontCarmclfSi ce n'avoit été qu'un projet de (uppreflîon , il auioitfait mettre (ans doute a ce titr : , l^fojct de Lettres de fuiyDrefpon , ç^rc. Y at'il encore d^ l' ippirencj qu'un Secrétaire d'Etat eut voulu g..rJcr dansfes Maiiufciits un ptojet > Ces Lettrès Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.80% accurate

très font datées « ell-cc la coûcume de dater des pro. jccs> M. de Lomenie àiCoxt un fi grand cas de Tes Mannfcrîcs , qu'il ne cmc pas £dre un plus beau preiènt i (on Sis le Comte de Brienne> qui avoir obtenu dès l'an 1^15. la fiirvivance de Ùl charge de Secrétaire d'Etat y que de les lui donner par un Contrat de donation du 16. Février 1^2.7. Tuuces ces railons font, ce me femble , fuffifantcs pour ne point douter de lafuppreffion de r Ordre defaint Lazare. Mais voici encore deux preuves plus convaincant tes. La première , ce font les Lettres ae provifion de U Charge de Giand-Msutre de l'Ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel accordées par Henri IV» à Philbert de Ncrcftang, qui étoit auparavant Grand-Maître de celui de iainc Lazare. Ces Lettres qui fe trouvent auflî dans le même \ olume 2.74. de ces Manufcrits , font du II. Juillet 16 08. & il n*y eft nullement fait mention de l'Ordre de famt Lazare. Henri IV. auroit-il manqué d'en parler s*il n'avoir pas été fiipprimc , fi celui de Nôtre-Dame du Mont-Carmel y avoitété uni > 6c fi Philbert de Nereftang avoit été en mcme-tetn« Grand-Maître de ces deux Ordres > A la vérité il y a une Êtute dans la date de ces Lettres de provifion ; car onamisi^o^ pour \6oS. mai^^il cil a.i:>c de :>"a.ppercevoir que c'eil une faute du copifte, puifque le Roi y dit que le Pape à la fupplication de Sa Majefté faire par ion Ambaiiadeur rendant près de la pcribime de la Sainteté , a érigé & inflitue en Ton Rpiaume un Ordre à titre de la Vierge Marie ou Nôtre-Dame de Mont-Carmel, par (à Bulle du 14* des Kalendes de Marsdernier^ car Paul V. n'aïant été élu Pape , comme nous avons dit , que le quinzième Mai 1^05. il ne peut pas avoir domic une Bulle en 16 o}. Digitizeo by i^OOgle

The text on this page is estimated to be only 22.13% accurate

s PREFJCE. La féconde preuve qu*Henri IV. avoit véritablement fupprimé l*Ordredë faint Lazare , eft laréponfe que fit ce Prince aux PrclaLs del'Afl'en^bléegenera-». le du Clergc de France au iujet des pen fions que les Chevaliers de l'Ordre de Nôtre-Dame de Mont-Carmel peuvent avoir lin d es Bénéfices. Ces Prélats dans là remontrance qu'ils firent au Roi au mois d'Août de la même année, prièrent SaMajeftédenepas permettre que les Chevaliers de cet Ordre , engagés dans le mariage y envelopés dans les affaires du monde , & de qui le bras dcftiné au fer , devoit être plutôt couvert de fang , que de la fumée des encens &: des facrificesv miffent la main iur les Autels, priffent les pains de propofition, ficentreprilfent iur les revenus qui n'étoient voilés que pour les Lévites &pour ceux qui offroient â l'Autel i il leur répondit qu'il avoir afligné à ces Chevaliers y non pas les revenus £ccle(îaftiqttes> mais feulement ceux des Hôpitaux & des Commanderies qui avbîent autrefois appartenu en fon Roïaume à l'Ordre de faint Lazare. Si cet Ordre n'avoit pas ctc (upprimé , le Roi auroir-il parlé de la iorte > Tout le mondé demeurera d'accord que fi celui de Nôtre-Dame de Mont-Carmel y avoit été uni, 6c que ces deux Ordres n'en euffent fait qu'un j Henri IV. auroit réponduaux Prélacs^qu'il avoit ordonné que les Chevaliers de NÔ7 tre-Dame de. Mont-Carmel ^imis avec ceux defàint Lazare^ jotiiroient enfenble des revenus des Hopiuux & des Commanderies qui avoient toujours appartenu à l'Ordre de Umz Laza.re , mai^ le Roi, en le icrvant de CCS termes , qui avoient autrefois ajypartenu à l'Ordre de fdint l a- are , faifoit affez connoîrre que cet Ordre ne fubliftoit plus-, en effet, ce n'eft que dans la fuite que l'Ordre ac iàint Lazarea été rétabli & uni à celui Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.18% accurate

PReFjiC h de Notre-Dame de Mont-Cannel^commc nous avons dit en parlant de cet Ordre. A la féconde plainte que font ces Clievaliers de ce que j'ai parlé de plufîeurs Grands-Maîgres qui avoienc été nommés par des Rois de France avant le Concordat &k entre le Pape Léon X. & le Roi François L Je répons que j'ai en çda fuiyi le Piyre Touflaints de S. Luc dans fon abrégé Hiftorique de l^Ordre de NôtreDame de Mont-Carmcl & de faint Lazare, Livre adopté par le Grand-Maicre les Chevaliers de cet Ordre i puisqu'ils le prefeiuerent eux-mêmes au Roi, comme il paroît p<)x ^'Epître dedicatoire , a la fin de laquelle on lit ces paroles: .^/i{£ , de Fotre Majefié les. tnS'lmmUes , tns^hétfians , trts fidèles fujets , U GrandMf&m <Sr Us Chevalim de tOrdre de Notre Dame de, Mont Carmel & de fdmt L<t:(^are de feruf^j/m. G'eft dans ce Livre qu a la page ii. il y a un article qui a pour titre: L^t prefentation de la Charge de Grand- Aluijire de cet Ordre, tant deçà , cjue delà les Mers , app.ottent aux fculs Rois de France. On lit enfuite que le Pape Alexandre TV. donna trois Bulles en faveur de l'Ordre de S. Lazare dans les années. 1x5^. 1x57. &U58. par lefquclles il reconnoit que le Grand-Maître de cet Ordre a fon Siège en France fous l*autoritc , la piote£lion , & la prefcnution des Rois très Chrétiens: que Philippe de Valoi» pourvut de cette Charge l'au 1341. Frère Jean de Couras : que Charles V. hirnommc le Sai;c , ht GrandMaître de cet Ordre Frcre Jacques de Beynes : que Charles VIL nomma pour remplir cette Charge Frère Pierre de Ruaux ; que loiiis XL la donna a Frère Jean le Cornu , Loiiis XIL a Frerfe ' Agnan de Mareiiil. Voilà donc des Grands-Maîtres nommés par des Rois de France avant le CbO(Çor4at,de.l*ave\t mç^i

The text on this page is estimated to be only 16.07% accurate

xîj P KK F J C E. me des Chevaliers de cet Ordre \ ai-je donc eu tort de dire que ces Grands-Maîtres avoient été nommés par ces Princes, lorfque je n'ai parlé qu'après les Chevaliers , U. qu'il n'y a aucun Auteur qui ait combattu ce fentîment > Jean de Gouras iquî trouve ao nombre de ces Grands-Maîtres , eft le (ujet de la tioîfîéme plainte v car l'on prétend qu'il n'y en a jamais eu aucun de ce nom : cependant non-feiilement on le trouve avec la qualité cle Grand-Maître dans cctnbregc Hifloriquc de l'Ordre de Nôtre-Dame de Mont-Carmel & de S. Lazare \ mais on y voit-à la pag. ii. qu'il donna conimiffion le 14. Juillet ^5^4. i Jean de Halidet Ecofibis^ four gouverner l'Ordre, en qualité de(bn Grande Vicanre en Angleterre U, en TLcdSk ttm nomme même le NotaireApoftoliquequi en reçut VA â:e,&qui nommoit Jean Boalct. Les Chevaliers de cet Ordre ont encorereconnu ce Jean de Gouras pour Grand-Maître dans le Mémoire qu'ils ont donné l'an ic^x, pour iervirderéponfe aux difficultés qui leur avoient écé proposées par les CommiHaires que le Roi avoir nommé^pour Laminer fon £dir de 1^71. par lequel Sa Majeflé avoir uni à l'Ordre de Nôtre-Dame dcMont* Carmet & ^ S. Lazare plufieuis Ordres qui étoient réputés éteints & fiipprimés en France, & qui a été enfuke révoqué furie rapport de ces CommifTaires» Je h.\S<i a juger au Public n v'ai eu tort aprcs cela d'avoir donné a Jean de Gouras la qualité de Grand-MaîtreQuant a ce qi^ j'af dit , que le Roi avoic approuve Phabillemem que M. le Marquis de Dangeau preientemcorCfand-Maîtie de cer Ordrera erdonne powe kscesemonies > qui eft. te &jet de la quatriésnepiaia» te^ doit-on mlaifuter cela foui fautejt tout le mtt><«Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.07% accurate

P R E* f ^ C E, xiij ic ne demeurera-t*il pas d'accord que Sa Majefté a approuvé au moins tacitement cet habillement , puifque M. le Marquis de Dangeau & fes Chevaliers onc quelquefois j)a:ru devant le Roi avec cet habillement, & que depuis près de vingt ans, ils le portent ptib(îquement dans les cérémonies. Pouvois je auffi m*emflécher de parler du Collier de cet Ordre , puisque *on voit les armes de ces Chevaliers entouré de ce Collier. Il cft vrai que Sa Mafefté ne Pa pas approuvé, cen'efl que depuis jku que j ai appris qu'elle avoit même témoigné n'en erre pas contente y auflî ai-jc dit qu'elle ne Pavoit pas encore approuvé, & que peuD' être pourroit-elle l'approuver dans la fuite. Si ces Chevaliers ont des titres qui Ibient contrairesa ce que j'ai avance, ils dévoient donc me les commu-^ niquerlors que far fait auprès d'eux toutes les diémar-, ches5^ les diligences neceflàtres, pour avoir des in-* flructicns concernant leur Ordre. Tous ceux à qui je me fuis adrefle m'ont renvoie a celui qui ccrcainement étoit le plus en état de m'en donner -, mais il me les a. refusées, c'eft néanmoins celui qui fe plaint le plus. Peut-être mefera-t'on de pareilles plaintes lors 3UC dans h quatrième Partie j'aurai parlé d'air Or^ re foumis â la Règle de Ûint Benoît , dont.îe General fait fâ refidence en France. Cependant j'ai écrit plufieury fois i ce Gcncrar pour avoir de ïuf des inftrudlions roiichant fon Ordre] mais jc ne luis pas flirpris de n^en avoir eu aucune réponfci puifcjue le PereDom Thierri Ruinart me dit quelque tcms avant & mort, que iri lut , ni le P. Dom Jean Mabillon n'âvofent pu non plus obtenir aucune réponfe de ce General m k& mêmes demandes c^i'ils lui avoienir

The text on this page is estimated to be only 28.64% accurate

xiv P REF AC E. Si cesMe/fieurs m*ont refusé les fecours qu'ils pousvoient m*accorder , i*ai d*un autre côté été conlôle par les agréables repiocnes oue m*a fait faire M. d'Hozier Genealogifte de la Mailon du Roi , Juge des Armes ôc Blafbns de France,de ce que jc ne le coalukoi-i pas, pouvant m'ctre de quelque utilité. En effet , j'en ai dcji reçu des preuves donc je lui témoigne ma rcconnoillance , auili-bien qu'à M. Chupin Treibrier General du Marc d'or , qui m'a fourni des Mémoires. Mais je n'ai point de termes aflez forts pour exprimer les obligations que j 'ai â M. de Corberon Premier Prefident du CcMifeil (buverain d'Alfàcie , de qui je reçois tous les jours de nouvelles marques du zele avec lequel il s'interefTe pour la perfcdlion de mon Ouvrage, par les Mémoires qu'il me procure de toutes parts. J'efpcre que le Public ne recevra pas moins £ivorablementle troifiéjne & le quatrième Volumes de mon Hiftoire, qu'il a reçu les cieux premiers. Ce n'eft encore ici que la troifjéme Partie qui contient toutes les différentes Congrégations qui mivent la Règle de S, Auguftin , & les Ordres fupprimés qui y ont été fournis, outre les chanoines Réguliers dont il a déjà été parlé dans la deuxième Partie. La quatrième qui comprendra tous les Ordres, tantMonalliqucs que Militaires qui fuiventla Règle de (aint Benoit , lera aulli renfermée en deux Volumes. Comme le Catalogue des Livres que j'avois confultcs , & qui Te trouve an commencement du premier Voiume^a éteapprouvé 'par les Sçavans -y & que depuis il m'eft tombé en main d'autres Livres concemans ces mêmes Ordres. Voici un fupplément de ce Catalogue -, & s'il me vient dans la fuite d'autres Livres lur le même iujet , je donnerai de pareils Supplémens dans les autres Volumes. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.49% accurate

P RE* F ji CE. XV SUPPLEMENT AU CATALOGUE des Livres que l'Auteur a conTulcës. FUn.iirorcs Mariani, feu de facrarum Rcligionum Congrcgationum» que fuiuiatoribus Marix Dcipira: Virgini finguUriccr .iddiélis ac d>icctts,auàiorc Hippolyco Maraccio Lucen. è Congregacione Clericotum Regui. Matris DcL in 8 . Amnit. 1^4). L'ctabliflcmenc du Tiers-Ordre de fainr A ugttftin ,& la conduire aflurée des fii^clcs qui y font afifociésjpar le P. Bruno Sauvé Religieux Auguftin de la Communaucé de Bourges,/» la . Pa>-is Syllabus Magiftrorura facri Palatii Apoftolici , audiorc Vinccntio Maria Footana Ord. Pfacd* in 4 • Xom* itféj. Vita e morte della Revcrcndiflîma 8c SercnilEma fuor Anna Ciulia» na Gonzaga Archiduchcllà d Auft. ia del Tcrzo Ordine de Servi , Reftauratriccdelladecca Rcligionc m Germania, fcritca dalF. Giuicpps ' Maria Bardii dell' Ordine fleJlb mi 4 Mmmwû i^aj. Abrégé de la vie 6c des raies vertus de Sœur Anne de Beauvais Rdi* gieulc de fainrc Urfulc, par Pierre Vil Icbois. i« 8 .Paris i6ii. Vita della V. M. Paola di Foligno , Fordatucc dclla Compagnia Sc dell' Ontorio di fanta Ocfola indeCtaCirta , Icricca da Michèle Angelo lAzrcelii da FoUgoo. m 4 • RêmM 16^9* Dcfempefio Hicronymiano , à Rcfpucfta à un Trattado que llama , qucftion incidente, cl P. Gregor, rie Qn!nr.uT!!!!:i Brncdidtino , en fu Tahernacult iraderis^^^tcXituy Hcrmcacgildo de iaa Pablo H lio dcl Red Qonvento de S.Geron. de Madrid « Goieral Gluonifta de fa Relk^lonc. ht folio» Valtncia i6j%. DifTcrtarioncs Eccicfiaftic*, quibus plcraquc ad Hiftoriam Eccîefia(licam & Politicam Hifpanix, rcnique diplouiaticam fpcâiantia accuraté difcuciimtur pro Ordine Bcnediâino, contra Hcrmenigild. à fando Pattlo Hieronymiran. à P. Berezio Benedict. in 4 . SaUaninr.i6>iS> *La vie c^c faintc Odille Vierge , première Abbeifc du Monallcrc deHocmboari; Dioccfe de Strasbo irc; par le P. Hugues Pettte Cbaaoir.e^ Régulier l'Ordre de Prcmoutrc. in 8 . Strasbonrg {6^^. Vita del V. P. Antonio Paeani Minore Ob(ër¥ame di (an FranccTco» Fondarore dclla Compagnia della faniiffimiCroce de Pcnitenti c di quella dcllc Dimcill-dclla Beatiffima Vergtne» defcricu dail' Abbate SodefUli. in 8 • f^enetia 171 5. Vita dclla V. fuor Franccfca Farnefe dettt dt Giefft Maria dclP Ordine di fanra Chiara , Fondatrice delli Monafteri di fanta Maria délie Graric di Farnefe , dclla fantiffima Concettionc di Albano, & di Rom.i, &c. Scrirta da Don Andréa Nicolectij da iân Lotenzio in Cacipo. iff 4 . Rama iiS6o Relacion de Como fe ha da Fondadaen Akantara di Portugal junio è 1-isho.i

,el Mon.iflcro de N. S. delaQuieracion,por el Rcy Phclipc II, M las Mouias Pecegtioa» de iànca Claca de la 1^ iCe^La Venida& de k

The text on this page is estimated to be only 13.36% accurate

yv] Catalogue des Livres efue t Àuteuf a fonf}dtés. Bazi Âlcmania perfequidadAS de los Hereges : por ,lbc Cathalina dd Spiritn fiuito , Monia del Mifmo Monafterio. jn 4 . ïà^m tfty» RcgU y Çotiftioidones de las Monias Recoleci^s delà AfTumpcionde NuciTra Scfion de la Ciudad de Scvilladela Ordcn de Nucflra Sefiora de la Merced Redempcion de Captivos con una brève rciacion y de UtVenecables Madtes Fondadoces ad Sobredicho Monafterio por et Padre Filipe de Guimeran Macftio GeneraL in 8 • ch VMencU 16 Lti Conditutions de Li Congregirion des Relîgîeiliès HoipicalicSCt de rOrdrcdc S. Aug iftin. »« Il . ié^t. Rcglcs & Conflicucioas des Religieufes Horpicaiicies dç iamc Jofepk» Règles & Confticutions de l'Onlce des Religieufes d^Nfiae-Dunc^ icabli premièrement à Bordeaux In \i. Bordeaux Reeles & Confticucions des Vierges Keligieulesdu Collège & Monaftere de ikinte Urfule de Talte, fous U Règle de faint Auguftin, approuvées par Revcrendi (Ti: ne |)crc enDîeuMcftIre Jean de Genouillacde Vaillic EvIqiiedeTuliet m % • iàns nom du lieu de rimpreffioa^ni dç l'année. Inftitucion de U Société des Sœurs de S. Jofeph pour le gouvernemenidet fiUe&Otphelincs de U ville de Bofdeaux in la* B9rétM$txvjo%w Confticatioa< pour la Communauté des Filles de Tiint Jofeph , dites de la Piov^deoce^ écabUesau Faoxboittg iains Gqcmaui à Paris» in 12. Paris Gmftiaicions des filles Hofpicalteres de la Congrégation de S Jolèpli pour rittftra&ion des Orphelines in 3 a. R-ïien i6$S, Conftitutioni dellc Rdigiofc folitarie Scalzcdi fanta Chiaradcl Monaftero detto délia folitudine di Tanta Maria délia Providenza ibccorica« tc délia fiua in £irfa. in 1 a. Roma 1^78. • Gli Otdîni délia Pivota Compagnia délie Dimellè che Vîvono fono Unorae Se la protectione délia Madré di Dio in 4 . Venetié 1587. Regicmcns & ulâges desCUifesdc la Maifon de S. Loiiisà Tainc Çir Mrja. i^4m 171 a. Bfcvtariiim E^aeftte feu de Emieftri Ordiné Elephantino ^ ejufq^e origine pi^greflu ac fpleiidore hodierno .traâatus colledus çx antiquis monumentis prxcipue cxpofthumo & manufcripro codicc Juari Hertïhoiinii inepitomcn redaâo iUuûraco & continuatoàJanoBircberodio» . im fil. Ha^i* 1704. Catalogue des Chevaliers de l'Ordre du Collier de Savoie , dit l'Atinonciade.avec leurs rems ?^ ^rmcs par François Caprc,/o/. Turin. 6^ . Ç Bulla Julii ill. Papz ,conârmacioniscxcdionis &augmenumilicum < Lauretanorum imprcH. ann. 1551. C Icem Cotiftitiitiones , mdinati«iet& ftanitaejufd^ColtegU éttn.ii^È.

Srarutsdc l'Ordre de la Nd>le Paffion iiiftitu& par leuucdeSaxc Wciilcnfcls. in fnl_ Î704,. Statura Ordmu Mihtaris S. Huberti , à Screniffimo Principe JoanM Guillclmo Coînite Palatino Rhcni « & ûcr. Rom. Imp* Eleélore , rc* A»vati« M fil* 170I. TABLE Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 11.87% accurate

T A B LE DBS CHAPITRES. CONTENUS DANS CE TROISI^ VOLUME» T R.O I S I E A* E F il a T l E; Contenant les différentes Congrégations qui fuivcnt la Rcde de faint Augaftin , & les Ordres MUitatces qatroot cilH pris tous U même Rjegle.^RAV. 11^ . X^Des différentes Congrégations des Ke. ^^ieMXMrmUes de l'Ordre de S. Angu/ii». , 4tr«««r kmrtmion genersle fiue tèPo»tiSsét ^Alexandre IF. - ' ' ' 7' /W^w ^enerdle fiiÛPMrFéMêrité'dMpêpg' AUicdndre IF. de plu/emrs Ermins, é- Jmi wx. ^firmé f ordre des Ermites dès ^Aànfiii'k" Çhap.IV. pel'Ordf-e des pauvres CMthtliqnes,lSuÀ^' ' ' des Ermites de faint Attguftin, afC .^BAf. y, , pes Différentes Congrégations de f ordrf desCB4T.yr,, . Xh . l'origine é jrogrïs des Rel'tàeitx Augm^ fiims VeehoMffes , aifoc U welti rineràtte- r.TkmêidèJefMs\jtmHirdeti$uMif09^' ' AuguJUn. ^1 Ghaf; VIII. Dès Religieufes AùgupnesDéch^uffêts. * IJi • Fondatrice ' V P^^^^^' iiéMieresUUfs de U Sodetédi^uiyiLized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.24% accurate

TABLE /éùnt Thomas Je FiiUmtWpdk Thu^Onllè r»faUm , d^eUisèim U fiiit CbfVêUtfi iiâite. 7t km ûikdt Mdlu^ U mMim du ummk Î€s chevaliers. ^ Chap. XIV. Des Religienfes HrffiuHem ii-^Orért de S. Jean de Jerufalem, iti Chap. JCY. Ves Religieufes Ht/^talUres Chevalières Reformées de f Ordre de faint tean de Jent^ filem en Frâisti , étuee UvUie Uviiterdhk Men QâUUmM Gmféméê Gi»êÊÙlU€^ét ifke. U9 Ckap.'XVT. Des chevaliers de C Ordre Teatêi^m. 140 CbAP» X Yll^ De tordre des chevaliers Terte-Glaives 9U de Livonie , & de quelle manière UsfisriMt im cor forés à l'Ordre T euteniiftte. 15* CttAP.XYIIL Defuniên & démembrement des Ordres T tute^ nique & de Ltveniei aholition de ului de Livonie f^&éias pefent de C Ordre Tentent' que, .itt CU'.XUC. DetMÊligiÊmtmffitékrsé^iaèpkal^Ai^ krM,tÊmmmêmim afftlti JUArsthffrém^ m. 1^9 CHAt* XX. Dr/ Minime & Religienfes de t Ordre de U Peniscnce de Jefm-Ckr^ »^lUs ei^ dm Sac 9U Sachets. 175 Chap. XXI. T>e Tordre de l'Artige. ijj Chap* XXIL ijt s Religieufes Hoffitalieres de PHeiel Die» de Paris , & autres du même Ittfiiiutm 184. CHAP.XXni. Des Reliyenfes Handriettes, frefèniemeniéfm ftUéesiei mèsde tAjfemftiem de Nêm* CbAvXICIV. Détordre des m frkheeneë Deminieni^^ éppelUs §m France Jacobins , evêeU dê Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 8.23% accurate

DESC«AMTR£S. M/rt. 208 FF, Prèchemrs ^fims le n»m d€ C^ngregê» roMX, itç Cft^^r jOCYlit- fitfdé CÊn^tgatton du S. Sacrement , oh de U frimUivc Qbj<r'yAncc de l'Ordre des Frères fMMHN , âfuecïé vie du 'uenernble F ère HmâÊfùrin ë$s B/tUgieufii iBS^mt' WKMiiiMârfeiiU, CBtxXKniU mM^ne dit fiundùrâre de S DêBMfMe, êM des MiUgienfie 3omi»icai/tej pMffelUet en ^Mtltfuej Uetut frècherefia» «4* ^iM» XiW^ fU* Foreke de U Milice de Jefis-ChriJî^AppeL Udanj U fuitf F Ordre de U PemU/tte de S. Dominique j cemmimémeMt UTien-' CMmÇtl^eét^fMntRêfiin. 15^ CftM.XXXL mtiAiyÊtèméeUfëïéêJêM^kâli^ jkJkCmif de feint Pierre Martyr. 15^ CiiAP. XXXIIr . JVsr Gbmilimek UCrehc dejefrs-chrift.de S. I>jnmHifët de S. Pierre Martyr, x^i C»Ar«XXXXIJ. ,i>esChev4Herj4f4*4)rdn de Netre-Dsi^e de la Ficloire, ~' '" »^4CJttAP.XXXIV. Pe l'Ordre de Nètre-Bame de U Merci pour U JLedemptian des Capuff ^êvefi . U vk de féùut PUrrt MeUfjtte Fê»dâitmr âi ut ClUF. XXXV* frêgrh dà ^iltért de NêM-tfame de U iÊM,^fÂtMmdiÂ.Fl0m7{^HfiM^ ICmf. XXXYL 9etMl^eMxlUch4Mjgfes de P Ordre de Nêtre^ »em deU ïderei/mellés .aMjft de U Recûl. î , lelfidn.avec lat}tf dttV.P.fe4»-B^tiJledu JS^ââa(mtMdaÊr.fJifldat€tir, . ' . s&f . ^ *•

The text on this page is estimated to be only 10.54% accurate

CHAf.XXXYlI. Chap.XXXVIîI C^t. XXKIX. Chap. €ha?. XLf. CiiAP. zun Chap. XUY» I Chap.XLV^ XuAP.XLYII» Chaf.XLYIIL Chajt. XLqL X»Ar. JU • "TABLE Des Âehgicufes de 1^ Ordre de Nliré-Vame • ^ éUU Merci , tant de U^dnde ohfervan^ ja »f9e Deehâ»ffïes, . DMTiers-Ordre éiHêm4>èm de U Mer. Dr florin dis Stn^tmsdêU fiùme rier<* > jP* (*»*^f*émene 4ff elles Sirvlut^as/ec tm Ahrtgi des vies des^Bienktwreitie Ben* fis Menàlii , JeéM Manetti , Benett àt t AnteUd y Earthelemi Amldet , Rkeuere Lippe ZJguccien , Gerardirt Softegni , Mlexis FéU(9»ieri^ fendmm de set Or^• dre. Pes Religieux Ermites Seruites , es Servie 0€ms de Id fùme Vierge dm Mêmt-Senù' m J» eHglm dm Tim-Ordre des Services. 314 pes Milêgteme Srmiee de^ùrdredeS^fûld premier Ermite e» Hengrie^aveeUvie dm B.Eufebe de Strigonie leur FondâteiirJj,%^ J)es Religieux de l'Ordre de S .? auI premier Ermite en Portugal ^avec U vie de Mendê Cernez, de Simhrd leur Fondateur. 337 Des Riligteux de l'Ordre de S. Paul premier ' Ef^i^f en Frettce^ epfellés c$mmitnémen$ tes Vreres de U Mem. . 541 Bei Mjetipemie Serfs de UfekieeyUfge n dej^ C. ^peUés BleiermMémeenKJ^^ Dee JSeSjgktÊX Betideémi/esem Ferte^Etei^ les. 547 Des Religieux Bethléemitef aux Indes Occidentales , Avec U vie du deiot Frère Pierre de Beténcêurt^diS 4e S^ojiphiieur Fondateur. 345 Des Religieux & Religieujes de l' Or are de U fit^eeme die U MsdeUime , tAnt ère Frâmeeft^enAliemagjite^' 358 Des Meiigteufis de U MâàeLdiUp e» Mâdê^ Ultenes à MetT^ é- à Naples, ^%

peiàiniki^udeCfprér$MUMiiéilm9% Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 9.11% accurate

DIE S 'C H A P I T R E S, éfftUUs iêmmunémtnt d Patis, à ÂûMtJt ^ ^ ... Hrékmm tMédeUmettes: * y^i CHAf . U. Us MMUj^nfuéiUMêdeUine À Rtme, dites Us Cwomiâs^ tmmt amffi des Rg/inem/es Cêft* vtniesdeSevilit enEfpagne, 37g ChAP. LIL J>€s ReligieMx Hû/fftaliersdeN^'Vémfidtid S cal A y OM de l'EcbeBe à ^umu » m>ee Uvkém R. Seror ltitr¥êndéteMr, *j. Çhaf. LUI. Hes Keligi€itx UêfiMiers dt U chmké de Nê^ • tre-BAmC, ' <^HAP. Ll V. 1>es Religieux Alexiens eu Ce Hit es , comme MuJJi des ReligieufesCellites ou CoUepnts^ M^feûfes vdiéùremnt Us Sœurs Neires. 401 P9A>. LV. 2)f fOfdn dis Cims ÂfêfieUqises eu Je frètes de S.Jiriàiet4fveçhvkde/tàaJiê»c§hmiM UktSêiedâHm* Açfj Cba». LVI. nés Reli^eufis JefiOft de S.f^hm , mfe$ U v/e de la ifienbeuremfe CatberUeeCêlm^ dt Sienne première Religiemfe de cet Ordre, 41^ AP. LYIL jyes Religieux Ermites de S . "fer orne en Effégne^ a^f elles communément Jerouimites , ADec I4 'vie du venir ahle F,? terre FerèiftMttd de GuadAlajara leur Fondateur. 41J ChA?.LVIII. CêmimtâtiêBde l'origine é- fregrh de l'Ordre f% desErmieeediSsJerimt. 435 CHA». UX. Ihs Rtligieufes de /timév eU S. Jérôme, àve$ U v$e di Mâfië GmUs iem Fmedâirke. 443 Cma» LX Pis Mêhes Ermites deS.JnSoMde tUfintmde Lombardie , mtec Untkde Lêêf d^Okmdê lemtFêmUtm» 447

The text on this page is estimated to be only 11.34% accurate

A F F Â o S A r l O Ht. lu , par ordre de Monfcign^ur le Cbtoeelîer , rOom^e i|ma _ J Frfl*in iii Ordtu 4f */M/f»f 4« , BiiUpê tjt , MilUMtUi , ijf iê t<mttj ht C* n^rtrM' e«ccuté Je ne Jourc point q«c le publknt luj reodo jttfHce , en rccoanoiflTaat que FXJVJLM'GE J>7J MOT. LOVIS, MrlaGftcedsDiaiySiOf ittUoixBcie HsnnetKaotmètiÊ fcaut Conlcillcrs , Irïgjcnï tenms not Cours ic l'2r!rm«nt , Maiftres rîci Rc« aocties ordintires de nollrc HolUl . Or«nd-Confcji , PréroU de Paris , Bailiifs, &dmUkmmt leurs Lîctunaaot Ciri!s,«c «aerct bm JnfttcielU qu'il a(i|>artiendra Salut: Noftre bica vaé * * noas a £ait rcmoatrer oik dcpou plafiear» •Dfiées il a travaillé à na Oiim^ qui a pour Titre : Hiftâirt àtt Orâtu M»ru^i^tÊi ttUtgUw & Milihùntt^ ittmitl lu Cfagrt£*iionj di Va»^ it l'sulrt Stxt fui^ tmt «i/V pnfitif : af>^«^ dê plm dt qn^r» etn "Pumetmt m T*â'0 ' jUnt» » feoodfeffimiMll Retenir Aamct aa publie , s't! nous plaifôic hef ea éôfuuet lï^lrc Permifli»n , & luy tccoider noî Lc:rrcs de Pdvilcgc fur ce neccfl*airea: 9009" coouue line pcut taico impciniBr cette Ultouc , & faire grarer ics Fiaachei oeeeC^ Stires , fans engagr^dMla^naMaBlIt des Graveurs daas^une très eraode dépenlê, et f]u'il cft i cra n-ire que ({ttetqaca-Aatfes ne Touluflent profiter de leur traTail ,'par ée» ImpreUioas U des GcArure* coatrefatiet •* A cas c a o s.a s . Toulanc traiter favorablement ledit Etpoikot : NiiHM hxj aroos permis ftpermettoos par ces préfei^ ce« , de faire imprimer ladite Hifteire , le faire èuvtf leUiics PUftdies nçfefliliitr ei^n ou pluiîcttn volamci,coajoiatenett«irv^ar£net>t , ea telle fiwme , wM^c^ caraâere , 4c atuantde fois que bon \aj Csmblera , 3c de i es fjir; rendre & débiter fM tcU Imprimeur» oilLlbcaif es gu'il voudra ehoiftr par tout no(lre4CojMiime»ABlK ■ ^Mic'tetmpade ViM'OT Am m«*£« cooiacotives , à compter do tour delà dâfe defdilW priante t. Fiif-mi tlf^fcnfci à toutM peTfoaoeSjde c|ucl€[nc qaaliré Sccoodifion qu'elles puiflcni cftrc,d*ea introduire d'un^tefion étrangère, daus aucun lie* de aofhe obéifTancetat àxoûs Imprimcun- Libmrea, Gravenn, Imprimeurs, Marcbands en Taillc-douce, <e autres, d'imprimer.faire imprimer, & coottefairc ladite Hiiloirc,ni d ea faire auciiosezttaiu , meûne de graver aucunes delHitcs Planches, fait en grand OU en petit, en tout ni en partie , fans la pcrraiffion cxprcffc flc par d:rit diâit Expofimt, ou de ceux à ^ni il aura traoiporie ba droit , àpctne de fis mille livres d'amende contre ehaeun de»cootrevciiam4oiicttii (ieti i NMs.nn tiec» àl'Hoftcl-D c'j dcPari$,l*aurr:

tirrî aulit E tpofmt , de coofifcarion laat des Plan- chcs £)lampes , que des Etemplaires coatrefiKs, ic des uflaociles qui auront Cu» m à ladite «oocrefif on, que nous entendons eftre Âifis en quelque lieu qu'ils foiettr tiamv^ft ,4Bdatous dépens • dommages & intrrcfb , à la charge «je ccv prcfcatefi fcHMU atfWEtfbécs toat au long fur lelUc^iite de laComnstaaiué des Imptuneurs k likaiccidcliwii, atfc 4m» tnii noii tefCHdlci}9Mria«cifiwét
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 7.04% accurate

la^Hiftotfeac griTVcIdXiaMiMiwi fin finie ^al iioftreB/0]r«UBeariio« •ïllcn, CM bon papier 1^ cil bcwseanAerei.coirfWtiiiéiiient «ii Reglemaf <l« fa' Xibriiric . Se qu'aTaoc qoe de l'cipsfcr en rente, il en fera mi j deux Ercmplairii daosaodie B)I>liotiie(jucfubli^c> «adaot celle de oodrc Chaileaa du Louvre «o dans celle 4c naftie ttet-clier ic féal Chevalier , Cbaocelier de France , le Sienr Phel]rpeauz,Cocme de Poncckittrain, Cottunacdeardenot Orrircs , le toutà pctae de oalliré det pidêateaida cootenu défonelles tous mandoos le cnjoigooM de faire ioiiir l'Expa&at «« Ibnmf aKA,Jfkmement ae pailtUemeat , (aat feufinr cni'il leur (bit hut aucun tncMole ou empefcbement Vodoos que la copie delîlitct Pruèa. tcf .«ni iêra inpriiDée an conaneoccmeat ou à U fin de ladite Hiftoire , (bic cenoS poordi3l<menc 6grn6ic,8c ^'aax c«^iei colUtionnéc; p^r l'un de notamex fc^iuc Caafeilkw Sccrctaim» fof ùàt aiaêtéc comme à lOtipaal: Commamlnai m fNoneraoAKHoiiicronSetgenKdeftinPoarrcKeaeiMf AâetteS ds 8t oeceââires , Guu autre pcmu^en ,« nonobOanc Climcur de tUre.Cturte onnao^ & Lettres \ ce contraires : Car tel eft neltre platilr. Donné à Vctiàïllet JeAMOiTiénieioardanmtideJnin^randegraceniil (eptoeni «lotfK.iEieal^ UtttggblftSBiam»9téiMUmifuhM»f ca Soa Confcil , Si^né , Da Sa,iNz-HlIiaike» LcJit * * * t ceâ^le prilcat Privilège i J f a k-B a F t 1 1 t b Cotohar»; Iiopiunevr A: Libraire ordinairedv Roy àNico&ap GniaaaiM^ Ubm.pMren)niiirtoâ|oanailMlHttitpIice,GA^ iMfMmdBMSfih f m^/mhlUg^ , m. ftr: Jk U emmmmtt iêt imftimmn & îJMm éê pj. dm§t 170J. k tmp m n-jtmém mm dt/mUn ijiu I

The text on this page is estimated to be only 27.75% accurate

*■ * ■ • . , .«. ' HISTaïKE Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 3.00% accurate

Diyiiizuo by Google

The text on this page is estimated to be only 8.18% accurate

artmne il t'st ri prf^"i'nie d,in-s lui uncifti Lihliiiu ijut. e^t à Hrmc /. •.iUyfc/ La. Jacrisue de Jaint fi'. m Lait -un . I Digitized by Google

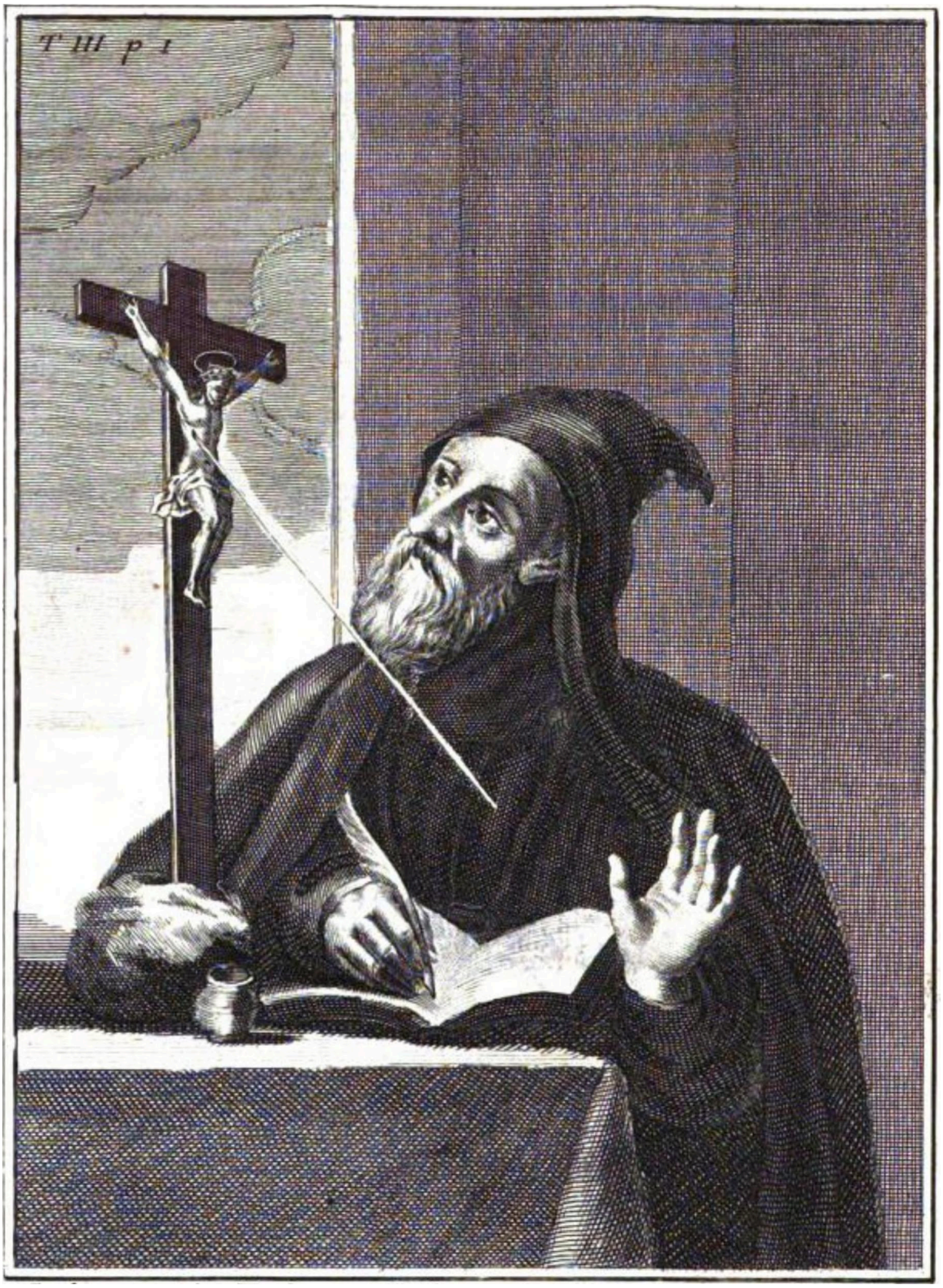
T III p 1

The text on this page is estimated to be only 17.98% accurate

HISTOIRE DES ORDRES RELIGIEUX. TROISIÈME PARTIE^ CONTENjiNT Hcs 'différentes Congrégations qui fuivcnt la Règle' de Saint Auguftin, & les Ordres Militaires quii font compris fous la mcmc Règle. •* »■ 11^^——^ C H A F I T R. E P= R É M I g R . ^ T>cs Moines de Saint jéuguflin en Africftc: • A I N T A U GU S T 1 N a eu tant de parc [À la propagation de l'état Relieieux en Afri-que , qii a en a ete regarde comme i Inltitu-^ leur. Nous avons déjà parlé dans la vie de* lc Saint , des Monafteres qu'il établit étaoc, , J Evcque j nuis comme nous n'aVons traité' ecttc matière que fo rt fuccintement , nous en parlerons icy* plus au long. Après que ce S. Dofteur eut reçu le Baptême,il renonça à toutes les prétentions qu'il pouvoit avoir danslc-^ monde : il ne voulue plus avoir m fcjxunc j ni enfans i ni d>^ T9m IIL' ADigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.42% accurate

if HfsT0iR.EDE5 Ordres RftrcïËux; MeMts^BE gnicez, ni richefTes i & ne defirant plus feryir qae Dka (oit V msntf e"n & fuivre les confeils cjn'il donne à ceux qui s'engagent veriênt^fiê, tablement à fon fervice, il prie la refolutinn de vendjetouc ce qu'il po(!èdoic pour le donner aux Pauvres , fe contencanc feulemenc de ce qui e'toit nccefTaire à la vie. Il eut des compagnons qui s'unirent à lui da,ns le même dcHein , & ëcant cous relolus de mener enfemble une vie parfaite > ils n'étoienc plus eo peine que de clieiclier un liea propre pour ezecocer icar defieîii. Ils n'en croii7erenc point de plus favoraUe que les terres que S. Auguilin arok auprès de Tagafte. Us pailèrenc •pour cet efe en Afrique 9 & la première chofe que fit Au» guftin , fut de vendre ces terres , & d'en diftribuer l'argent aux: Pauvre? , fe contentant (êuîement de ce qui écoit necef(aire pour vivre. Ainfi étant libre & n'aïanc plus rien qui l'attachât au (îecle) il pailâ environ trois ans avec ceux qui $*étoient joints à lui , vivant pour Dieu , s*exer(^ant aux jeûnes» à la prierai aux bonnes-œuvres, méditant jour ôcnuic la loy de bien , & pratiquant autant qu'il pottvou la vie des folkatres d'Egypte, obfiârvaat la manière de vie & la règle ÀabOes dutems des ApôtreSf flebannilTant de faCommunauté foote propriété. Penbnne ne pouvoir dire quit eue rien en particuliers mais toutes ^hofes écoienc communes > & oa diftribuoit à chacun ce qu*il lui faloit félon fes bcfoins. Se trouvant obligé de reprimer l'orgneil des Pclagiens qui pretendoienc que ceux qui ue quittoicni pas volontairement leurs biens , ne pouvoient être uiivés , ôc voulant leur fjire connoîcrc eue ce n'écoit pas par incercc qu'il s'oppofoic i cette f erreur , il leur dit : J'ay été » moi qui vous écris , touché de "l'amour de cette penieâîoa que Jeius^Chrift confeiltoit à ce * jeune homme riche» à qui ilditt éiiet^ vendt^je qut vû9s d9Hne%4e aux Pawvres , vûhs aurez» mn trtfir ddtu U |*Cir/> fuis nttmt» & me fiùvtte»i 0c ce n'elb pas par mes proPpres forces q«e j'ay exécuté ce confeil ; mais par la grâce de "Dieu. Quoique jc ne lois pas riche, Dieu ne m'en tiendra •pas moins de compte , car les Apôtres dont j'ay luivi l'exem"ple , n'étoient pas plus riches que moi. Celui-là quitte tout "en quittant ce qu'il a ÔC ce qu'il pouvoit délirer d avoir. Pour "ce qui eft du progrés que j'ay fait dans cette perfedion } je fçai plus qu'aucun autre 1 & Dieu le fçûo encore mieux 1 que aïok J'exhorte Us battes autant que je pub à ia Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.16% accurate

même chofe j & par la mifericorde de Dieu , j'ai des Compa-" p*^^ gnons de ce genre de vicà qui jel'ai infpirépar mon miniftere." cuiri*» Ses CompaeaoDs dont il parle , étoient lans doute fes com- ^fc^**** patriotes H & vais, quiavoîent paflë'aveclut d'Italie ea Afrique» do nombre detqœls, ^coienc Evàdc» Atipe &Se» Tere , qui étoient auili de Tagade. Quoi qull paroîflè pu Poâidius qu'il avoic établi iâ demeure A la campagne dans les terres de fonperet it y a néanmoins de l'aDparencc que c'éroit tout auprès de Tai^afte» puis qu*il mande à Nebride £|i^ u0^ qu'il écoit mieux oà il éu)ît » fjue ni à Carchage» ni i ia .campa s;nc. Ce rut donc -là où il jetta Tan 388. les premiers fondemens de fon Ordre > qui s*e(l répaiidu dans toutes les Proyinces do monde. M. dé Tillemmit croit cependant que ce Monailere n*^t pas enooie bien iormë quoi qu'il y eût troi» ans qu'il y deoeufit» & qu'il chercboit un lieu propre pour en établir un» afin d'y vivre avec fes frères (comme il le dit lui-même) en qualité de ilmple laïque, lorfque le peuple* d'Hipponc fc faifit de lui , & le prefenca à l'Evêque Valere* pour l'ordonner Prêtre > qu'il continua encore dans le dtfTàr» de former ce Monaftere après fon ordination , & que le B. Valere le voïant dans cette difpofition & dans ce deflcin , lui donna un Jardin oùil établit fon Monaftere. Baronius dit que S. AueuHin a'iant pratiqué i Tagafte les exercices de la vie Monafti<jae » vint à Hippone |)our y ^ub^ir un Monaftete qu'il b&tic dans ce Jaidin quî!ui lut donné par le H-'Yalefc^ avec celui qu'il étaâtt dans ù, maifoo Epifjopàle ; mais les P P.* Benedi£Hos de la Congreg^non de $• Maur répondent à or Cardinal» touchant ce premier Monaftere, qu'il n'y a pas» d'apparence que S. Auguftin eût demeuré avec (es Compagnons pendant trois ans dans tous les exercices de Ja vie Mo-^ naftique, fans avoir de Monaftere j & pour preuve qu'il y en avoit un , c'eft que l'Evêoue Paulin l'an }fj4. faluc ccu»' qui dcmeuroient dans le Mooaltere de Tagafte , qui ne PouToic (ans douce «roir été fondé que par S. Aacnftin^ uaef autre preureque le Monaftere que S»'Augnftin^aElici^ Biippone dans le Jardin qui lui fut donné par l'iivêque Valere ». étoit diftcreni de celui qu'il établie pour des Clercs dims & maifon Epifcopale , lors qu'il fut fait Evêanei c'eft que ce' ^4 Diyilizua by GoOglc

The text on this page is estimated to be only 16.03% accurate

H(sT6iiLx i^esOrdris KsifciEtnc» iT^À* ' volet qui par la grâce de Dieu fuis votre Evêque } je Aut eusTiN rît » venu jeune en cette Ville comtne plufiears d^emre vous le Atti^ • fçaventforc bien. Je cherchois où jcpourois établir un Mo«•naftere ann de vivre avec mes frcrcs, & le bon vieillard Va» 1ère d' heu reufe mumoire, mevoiaQc dans cette pcnféc, me •i donna le Jardin àxns lequel eft maintenant ficuëce Monaftere. PofGdius dic ce Monaftere étoit dans l'Eglife, 6c que S ÂuguHin réublic aulC-côt qu'il fut Prêtre » mais M. de TiUemom croie one Bofliditts a manpié la £tiiacion de ce MSanaAere daas l'EfiUfe » peuc* être parce ^ue le Jardm que Valere avoir donné a S. Auguftb apparcenoïc à l'Eglife d'Hfp> fone» Bc même en écoic vm proche it duos l'enceinte du cloître. Ce qui confirme encore qiie ce Monadere étoicdi£« fercnt de celai qu'il établie étant Evêque pour les Clerc? de fon Egliic i c'ciï que S. Auguftin n'étant encore que Prêtre , remercie Aurele Evêque de Carthage , de ce que par Tes foins & par fes liberalicer , il avoir fait donner un héritage à fes frères i ce qui ne fe peut entendre , félon le fentimeut des P P. BenedidiDs , que des fineses demeuroieiit dans le Monatoe de Tagafte on dans celm d'Hippone. AlipCf Severe & Evode, qui étoient il étroîtememun» arec S* Augura par ks liens de l'amitié > lorsqu'il n'étoit eofcore que laïque > entrèrent fans doute dans cette fainte Communauté > comme nous rivons déjà remarqué. En effet Aurele de Carthage témoigne a S. Auguftin par une Lettre, la joïe qu il avoit de ce qu Alipe étoit demeuré dans fa Communauté» & avoit toujours été uni avec lui, afindefcrvir de modelie à ceux qui voudroieoc fuir les embarras du monde. S. Augisllin fait parler Erode avec lai dans les deux demien Livres dti libre arbitre qall fie un peu avant que d'être Evâqne, de même que dans le premier qu'il avoit £ût écam â Rome. Entre les premiers Difcîples de ce S. Docbeur , il y en eut dix qui, au rapporc de Pofiidins, furent tirés de fon Monaftere pour être Eveques de pluric irs Eglifes , & qui ont meriré le titre de Saint dont on en connoit neuf, fçavoir S. Alipe de Tagafte, S-Evoded'Uzaîe, Profuture ôcFortunat de Cirthe, ' Severe de Mileve , Poliidius de Calame , Urbain de Sicque» Boniface de Cacaqua & Percerin. Non-feulement ces Èy^ ^ueadfés daMofimredcS. Augaftb enécabUso» d'aimoi Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 12.14% accurate

TâOisTfiMe PauTiî, CflAi. L } ^km feofs Diocefés i nuis Aorde 9l beaucoup d'auâ'es firent mouMi ia même chofc avanc même que S. Aiiguftin me faît Evêque î JJ^^'^JÎ car plus d'nn an auparavant , S.Panîin non-feulemcnr prie * Alype de le recommander aux prières des Saint?, f ,^fîf, clicii , les Cém^Agnom de vôtre Jkinteté dans le clergé , ou qmt tmi^ Umt 'vitre foy df vvtre vertudMs les Monajhres y mais aufli à la fin de fa Lettre il faluc les Frères tant des Eglifes Que des MomAetes déCaniiage , de Tagafle , d'Hippone & de loib Is aucret eadroîa» 8e S. Auguftiil lc fakê de U parc des Freles f «y dfme&UMt dic>il > 4«vr jM«r f , 4m qmelqtte tmiréi^ f«r « fli$,JifveMê Vitm €»fembU. Lei pefjmines nobles 8c iesriclies» «^Bftmertoc bearevntf d'avoir de ces Pauvre? voîontaires qui avoient tout quicté pour faivre Jefus-Chrifl &: pour embraflcr la vie commune. Ils ieur donnoient des Terres 8c des Jardins, ils leur hâcilloienc det Eglifes & des Monafteres , & par ce moïen l'on voïoic ^elquefois plusieurs Monaflercs dans une même Ville % car oocrc le Monadere que S. Augulbn forma d'abord à HipfOae, il paroic que le Prêcn Mpoflits y en énUk oa ancre de ce qm ha «efloic de iès biens. Baitaabrf «nfi Prfitie, en bâctc un croilléme dans un Jardin qu'un homme de qualité nommé Ëleufion lui avoic donné. C'çft potor cette raifon que Poffidius die que S. Angaftin laifla en mourant à Ton £gli(ê plusieurs Monaftercs d'homme? & de femmes. Ainfî (diient CCS fçavans écrivains ^ionc nous avons tiré ceci) ii taloit que ces Monaftercs furent dans la Ville, paifqu'aturemenc les Vandales qui 1 aiiiegeoieoc depuis pluiieors mois % les euâenc ruinés. ' • • - , • Ce foc e&yiron l'an 4xS. que od» Vandales tnnmic en AfHqne 8c qu'Us U defolerantpetid^ toit particaliêremenc contré les £glifè»»^ks Cimetières 8c'leÉ Monalleres qu*ds exeroeOient leurs cruaiité» Usbfâlcfeoc leiè inaiCons du Seigneur & renTarferem Jufques aux fondemeai ce que les Mmes n'avoicnt pû-confumer. Ils emnlnicTcnt toutes fortes de fuppîices pour obliger d'illuflres Evcques & de fiints Prêtres a donner l'or & l'argent qu'ils a/oienr , lok à eux , foit à l'Eglil^î. il y en eut beaucoup qui mo n ru rcnt dans les tourmens , d'autres furen^cnToyés eoe^çil dans diffcr^^ tes Provinces, ou s'y retirèrent volontaii^ment pour éviter la fcff€cario4<4c-coiap»ia nnmiiiinh iMHim^ia Tie^onafti^ Aiij Digitizea by i^OOgle

The text on this page is estimated to be only 12.57% accurate

9 Hisfo^M:! ^ifOnBUES'Rstiisiitnc» Ifonm que én Afrique , ils ne voulurent rien diminuer delairs tellé* a^*^ riccz dans leur exil , foie en fe reùnm <iaos desMonaftere^ dëja établis , ou en fondant de nouveaux , comme S. Gau* diofequi en bacic un à Naples , S. FLil2;ence dans Tlfle de Sardais;ne , S. Eugène proche Albien Linp;ucc! c, & d'autres ea plufieurs endroits j c'eftce que nous avons tiré de la vie de S. Auguftin écrice par les R R. PP. Bcnedicftins de la Congreg'ation de S.Maur , qui eil à la im de l'Index gênerai des ouvrages de ce Pcre > & par feu de Tilkniont» Tam^xuu Il refteiok mainteiiaoc à exafctnîiier u le» RfiUgieax , qui prav aCDcla qualifié d'£rmites de Augullin , tirent leur origine ^ ces Moines d'A6riqae éublis par S. Augudin > Mais comme ce n'ed pas une petite difficulté > & qu'il y a long-temg qu'elle eft agitée entre ces Religieux Ermites & les Chanoines Rc£;uliers , fans avoir pii être décidée , je ne prendrai pciint parti dans un différend ok l on difpute de parc & d'autre avec beaucoup de chaleur^ C'eft ce que dit auffi M. Buiceau qui ajoute néanmoins qu'il cil vrai femblable que parmi cefr Moines jd'AÊrique,. i! fijaYÔirfliâfli firmi^ f puiTqu'il y itiit m/. Avoic même- dtt R^otos » «joqf S*r Aoguftta kioQ &. rçlcf^t ^ l'aufterîcé <c l'àidciiç pour> i^neité^ lir^^ finéifimu h- ' . J^lcNls' ne poiiiixM» pas c$ïpendant nous empêcher de faire yne petite réflexion, qui eft que fi les Ermites de S. Au^^uftia font véritablement les cnfansde ce S..Doéleur j li y a 1 eu de yétonner d^ ce e^ue les Souverains Pontifes ont donné lur eux la prefcance aux Ordres de S. François & de S.Dom!nique> qui n'ont paru queda43s le trei2iéme lîecle» D'un autre coté £il j£(k vsai c^tie les Chanoines Réguliers foieot ap/fî les ^ £ihs^de>S.'Aitggftm>»'^ qt^ iSmt même le droit d*atae^ Cor lesBfàiîteb oQame ils le prétendent i il y a encore fujec cb rànoner « ..db^i^fi^alb vment être plus vient qnclo» Fere , ea €ûiàte lenr infticution intbues an éss Ap&tres. Quant à la Règle que fuîroient les premiers Difciples de S. /Auguftin, il y a bien de l'apparenre qu'ils n en luivoient point d'autre que «elle de l'Evangile i puifque l'Epkre 10$, de S. Auguftin, qui eft la iir. dans l'édition des i P. Bcnc4^duis^..&. rer^£xd§ocQDBatt de r^l& à ceu^ de 1' ua d^ l»i Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 1.00% accurate

Digitizea by i^OOgle

The text on this page is estimated to be only 11.44% accurate

T. IIL. F- 7 jîncienha^fiUemenl dej RcLùfieu^ Ermites 2- - de 'f.^ /lit^iLstin . ^ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 9.58% accurate

Fautre fexe des différences Congrégations qui fe glorifient Mocm^" d'avoir ce S. Dodeur pour Pere, n'a été adredëeque l *^"s?m^îi 413. aux Religieufes qu'il avoit établies à Hippone : Mais dQMtMtgmi, (çâvoir quand elle a été accummodée à l'ufaee des hommes 1 €Q quel pais Ôc par qui ce changement a éce Fait > cefl encore oiie diflKolté que lies Sça?atis ii*onc pû ieToudie jufques i piefeiK» i. , , CHAP4TK., K H. i>/ Jtffimttes Congrégations. Jks îSjtligîeux ErmUa it l'Ordre Je faint AHgufiiny amant leur Mfùon générale ' fous le Pontifical d Alexandre ly^ IL ît peut £uie âiie dans Pttinoii «aerale cUs ditiEerencet Cooeregacions d'Ermites > q^t it ne par Tautoriié du Papejutuf^ Alexandre I V^. & qui forma an feul corps de ReUgion fous k nom d'Ordre des Ermites de S. Auguftm > il y ait en <|iiel» qnes-uns des Monafleres de ces difiSremes Congrégations, qui aient eu pour fondateur quelcjues-uns des Dilciplesdeces Moines d'Afrique qui avoientpaflè en Italie , dont nous ayons parlé dans le Chapitre préccaent : mais il eft certain que les Congrégations des Ermites de Tolcauc & des Jean- Bonites qui étoient les plus coufiderables > Q^avoieot dans leur origine aucune règle , & que celle<b ^ Augjoiftin-kttr fotddnnéeparle Pape Innocent I V. A«i» vêhmes % die cé Pcmtift f vas fiin V aflore fimt §ves trrântes fofigreffm ^iJHga'v^gri^ ^Mtvir^ faaii ^ifira Âffialka firi^s' ti^aitéamés , ifMate0»ê i» unum vâj regnUre frêpêjît»nt conftimantts MeguUm S. Aitgujlini êrdtnem ajptmatls. C'efl: ainfi qu*il parle à ces Ermites de ToC canei dans (a Bulle du 17. janvier 1244. par une autre Bulle de l'an li^z. en confirmant les reglcmens que le Cardinal Guillaume du ticredeS.Euftache, avoit faits pour la Congrégation des Jean- Boni tc:> , pour ailoupir ie^difierendi qui étoient furvenus cacr^eux» il rapporte 1^ Lettres de ceCardbal > qui tprès avoir parîé de l'èrigine de oetteCôogreeadon » montra * de quelle nuuiicre'ils obtinrent la jreele de S* Augu{lia , n^'o aXiat aoccine : Çum amem H WtUffêfiaUqikumde afprokatis rem itUm wâm héAmut'ypùdm ex iù amdemt êàfiém Diyiiizco by Google

The text on this page is estimated to be only 11.97% accurate

'$ FÎISTQCJIH^ES OrUH ES R^EiGTEOT , €o»exu licdm ohtmmrunt dhed, Patris AM^fiinprtgiUam fihi dé^n^^d^ . iMriter hahere» La plus ancienne de coures ces Congrégations qui entrerenp dans l'union générale > fut celle des Jean- Boni ces, ain fi appellëe du nom de leur fundateur le. Jean Boa qui naquit à Mantouc vers L'ao feJbaCèDftance de S. Gervais Reli. gîeax Auguftia» dans b vie de ce S.iiomnie qu'il a ootopoféei & qui a ôéimoriiiiée à Mantouë en 1591. Sa jeunelle nefiK. pas%s plus réglées : il fe laiflà aifémenceatrainer au^x correns* des voluptés > mais après la mort de &s pere & mere , il fonjc de Jillantouc vers Tan izoj. & fe retira dans la Romandiole oii il vécut comme inconnu dans une peiite mailon qu'il bâtit Boudiol , proche la ville de Cefene> & ily joignic un Oratoire-} dans lequel il faifoJt des Oraifons pref^ue continuelles ^ & inventoit tous les jours de nouv4;lles manières de mortifier fbn corps. Il demeura, aioil i&ul pendant pluiîeurs. années i ' ' mù$ uimecé defa- vie tni- aiôia desBirciples qui youltxrcnt mre feus faconduhe.. LcariiombreaugKDemaac»,i]sobciii^ cent du Paoe Innocent I V. lapermiflioadefaÎTjre. Ja Regb de S..Auguftin. . Crufenius dicqpi*ibi>btinceii&ctttteperniifiion du Pape Innocent III. mais ce ne fut point ce Pape, qui d'ailleurs n*avoit pû leur accorder cette permifljon l'an 119^. 4 comme il le prétend) puifque le B. Jean-Bon ne fe retiraque Tan j 109. Ce S; homme voïant fa fin approcher , rcnonçaà la fuperiorité aïant toûjours été General de fa Congrégation depuis qu'elk avoit été approuvée par le Paj^e Innocent I V«> Les fioufgeois de Mancouclui ofGhfent ^om Uj» pracbe dev knr Ville un Jieu é>Iitairei cà> après avoir demeuré trois anajl ii]ODnitl'an ji4^. Après ià moR les mêmes Boui^eois de.fe&ntoaë 6fenc b&tir un autre Monaflere dans la^Viite » iim* ^invocation defainte Agnès, oîiils firent tranfporter lecorps^ de ce Bien- heureux , que le peuple honore en cette qualité' de-||uis plufieurs (kcles , quoique Icfaint Siège n'ait encore rien: déterminé fur fafainteté: lleftvray que deux ans après fa. morr , le Pape Innocent IV. donna cummiifion à Albert, Evêq^e de Mantouc » de faire les informations neceilaire:» pour la^ Cs^MMÙzatioQ j nuis* ce-Pape moamc brs q\i'on y cravatlloir ^ le elles ne furent pas continué^. . (^elqucsJEiîflQrimffei'QjpdrcdcsJ^^ Apgpftb», Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.94% accurate

I Troisième Partie, Chap. II. 9 comme Philippes de Bcrgamc, Crufenius, Marquez , Jofeph co^GR£Pamphile» Henri de Vrimaria & quelques autres, ont cru cation ir* fciire honneur à leur Ordre i en dilant que S. François avoit i»?». fût Profeiiion de cet Ordre entre les mains du B. Jean Bon dont il avoit été Difciple avant qne d'avoir fondé Tordre des Mineurs > mais c\i\ une pure fiction qui fe deiruic d'elle même, &i l'on doit ajouter plus dcfoy à Conllance de Lodi de S. Gervais, Reliî^ieux de l'Ordre mcmed js Ermites de S. Auguilin, qui a Loinpolc la vie du B. Jean Bon fur les Procès Ter&aux oui ont été drefles par Albert Evêque de Maotooê > le Prieur des Chanoines Réguliers , & le Prévôt de Mantouê, Commiflàtres nommés par le Pape Innocent IV. pour informer de la vie & des miracles de oe S. homme lors qu'd le voulue canonizer deux ans après ià mort ; qu'à Philippes de Bergame , qui pour faire fans doute honneur à fon Ordre, a avancé que S.François avoit été Difciplc dii B Jem Bon, &qui aétéluivien cela par plufieursécnvaini du mêmeOrdre , comme Crufenius, Marquez, Pamphile, 6i plufieurs autres qui n ont taie que copier ce qu'il avoit dit fans fondement , & qui ont dit que le B. Jean Bon écoit né en 1150. 2n*il s'Àok reciré dans la iolicude dès Pan 1155^. & qu'enfin il coic mort Pan im. Mais Confiance de Lodi de S« Gervais, dit qu'il eft né l'an qu'il ne s'eft reciré que l'an izos^. & qu'il n'ed mort que Pan 1149* ain(i (comme dit >^ading) Comment fe peut -il faire que le B. Jenn Bon ait été !e maître de S. François qui quitta le monde l'an iioé. & qui avoit déjà des Difciples en lio5>. Ce n'eft pas feulement Confiance de S. Gervais , qui marque la naifTance du B. Jean Bon l'an 1168. & la mort l'an 1x4^. après avoir été quarante ans dans lafolitude, c'eii. encore Abraham Bzo^us dans fes Annaksïcdefiaftiques, Auhat le Mire dans Tes Origines Monaftiques, Hyppolite Donefnondidaos fon Hiftoire Eccledaftique de Mantouè,&Ie P ."^ading qui ajoûteencore que dans T^ife de faince A^nès deMancoue oii eft le corps de ce Bien- heureux» ily a pluueurs peinrare? qui confirment cette vérité. La plus forte raifon que les Auguftins croient avoir pour prouver que S. François a écé de la Congrec;ationdu B. Jean Bon » c'eft que quelques années après la fondation des Frères j^ineurs, leur habit étoit ii iemblable a celui des Augudius, T0me IIL B Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.41% accurate

10 HuTOtRE'DES RftlGIBUX, Congre- <iue le Pape Grégoire IX. ponr afÏÏnipîr les différends qm îtlN^'aol* "^'^^^^^"^ ^^^^ jours eiiLie ces deux Ordres à ce fnjet , wiïj. obligea les Auguftins de porter A l'avenir un habit noir ou blanc , avec des manches larges & longues , en forn7e de coules, ceint d'une ceinture de cuir par deilus, aOez longue pour écre vûS : qu'ils auroient toûjours à la main des bacons haut» de cinq palmes, faits en forme de beqatlks: ou'ils dtEoient de quel Ordre ils étotent , en recevanc les aumônes des fidé« les : & enfin qaeleur Robe feroit de telle longueur qu'on pût voir leurs fouliers, afin de les didinguer des Frères Mineuci qui croient déchauffés. C'eft ainfi que ce Pape d^ric l'habillcment que devoir porter l'Ordre dcsAuguftins, par fa Bulle qui eft de la quatorzième année de Ion Pontificac : ce qui feroit l'an 114.1. & non pas l'an i»J7. comme Crufenius & quelques autres mcrrcnr , puifquc ce Pape fur élu l'an 1117. le 13. Mars. D ou li cli; ailé de conclure contre leurs vaines nretendoDsj que bien loin que les Frères Mineurs euflènt pris leur habillement , c*écoic au contraire les Augoftins qui avoient pris l'iiabillement des Frères Mineurs i car, comme remarque fort bien Penot Chanoine Régulier de Latran , quelle appai^ TcnM.rr,ft: ^^^ce y a-c-il que le Pape eût ordonné que les Frece»Mineur«^ TrifMrt. prendroient Tnabillement des AiiguHins : que ceux-ci feroit- ne jjj^' obligés de quitter, & d'en prendre un autre différent , quant à la forme & à la couleur , s'il éroit vrai que les Prcrcs Mineurs fefuffenc conformés àrhabillcnicnr des Augiiflln;,? Il y auroit eu de i injullice â dépouiller d'un habii ceux qui ea ccoient depuis long- tems en poIIèiSon » pour en revêtir de nouveau^ venus. Il y en cnt plufiem parmi Tes Âugofttns qui k foAmîrene i cette Balle» mais il y en eut d'autres dans la Marcbed'An* cone c)ai en appellerent au Pape mieux informé , qui donna un*? féconde Bulle par laquelle il ordonna aux Evêques de cette Province d'Ancone de contraindre les Auguftins, nonobflant leur appel , à prendre l'habillement qu'il avoit ordonné par fa première Bulle. Cette féconde ne fut pas mieux exécutée y car André, Prieur General de la plus grande parlie des Et niiLes de la Marche d'Anconne, vinc trouver icPape qui étoic pour lors à Grocu Ferrata , pour obtenir dbÊt Sain^ teté la permiifioo de poorfuivre leur appel j ce qui loi aîanc été refttfé, il denanda au Bape qu'il leur accordât au moim de Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 19.06% accurate

TuoisiEME Partie , CHAf. II. n conferver leur habit gris, fins les contraindre à prendre !c Cos-fr. roir , & reulemeoc de leur permettre qu'ils norraffent des coulcs lans ceintures, lui remoncranc quils leroienc par-la Nic»(i afTez diftinguës des Frères Mineurs, qui porroient leiirs habits ceints d'une corde ; ce Pontife leur accorda leur demande & Su ponr ce fujet esq^er une Bulle datée de Grotca Ferraca Je iS. Aouft de la même année 1241* Ces Ermites donc nous venons de prier étxâem ceux qu'on appelloit Brictiniens; car ils fomaiou appelles dans une Bulle d'Âiexandre IV. du n. Février 11^. qui lesoblige de nouTeau i porter leurs habits fans ceinture 9 comme leur General André & (es rompignons Tavoienr demandé à Grégoire IX. aux BuUes duquel ils ne s etoient point fournis , fous prétexte de quelques lettres Apoftoliques qu'ils preteudoient avoir obtenu es depuis ce tems- là. Cette Congrégation avoit commencé fous le Pontificat du n^cmc Grégoire I X. qui leur avoic donné la Règle de S. Auguflin. Ils a voient établi leur pre« tàexc demeure dam un lieu folicaire appellé Bricdni dans la Marche d'Aneone , d*oà on ks appella Brittiniens. Us ^ienc très aufteres» nemangeoient jamais de viande , jeiinoient depuis la Féte de i'Ejaltation de la fainte Croix jufques à Piques & dans les autres tems > tous les Mercredis , Vendredis & Samedis , oiirre les jeûnes ordonnés par TEglife. lis ne mangeoient du fromage & des œufs que rroî«;fois la femaine , & s enabftenoient pendant i' Aveur qu'ils commençoien: à la S. Martin & pendant le Carême, auquel tcms il n'étoit pas même permis aux voïageur^ d 'en manger dans les lieux ou U coutume ecoic d'en manger. Herrera & quelques autres écrivains 9 croïenc qu'îb n'ecoîent pas d'abord diflfecens des Jean^Bonlces. Quelques années auparavant 9 d'autres Ermites en ToC^ cane s*etoient unis enfemble pour vivre en commun : ils n'eurent dans les commencemens aucune Règle , & ne faifoient aucun voeu j mais ils envoïercnt deux d*cntr*eux à Rome pour obtenir une des Règles approuvées par le iaint Sicge. l's y demeurèrent qudquc tems à caufe que le faine Siège étoic pour lors vacant ; mais le Pape Innocent IV. aïant été éiû pour chef Je i'Eg'ifc, il leur permit l'an 1 i4.3.de prendre la Règle de S. AuguAin, c'cd ce qui a donné lieu de croire que ce Pape avoit été Tauteur de t*U nion générale > dont nous ' parlerons dans le Cbapitre fuivant.
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.93% accurate

Il Histoire des Ordres Religieux, Covr.aF- Outre ces Corgregations , il y avait encore celle des Frères <urtoN DES du Sac ou de U Pénitence de Jeûis-Chrift , donc nous parMUNi £T Icrons en particulier en Ton lieu î celle des Ermites de S. «iTRis. Augullin, dont le B. Jean de la Caverne avoit été Supérieur & qui arok eu pour fuccellêur le D. Jeaode la Celle i celtes de Vauerfuca» de S.Blaife de Faso» de S^Benoift de Moacefabdo» de la Tour des Palmes» de (aime Marie de Mareette» de S.. Jacques de Molinio 8c de Lpupçavo proche Luques. Toutes . ces differeoces CoDgregations difSeroienc dans robfervaiioe & l'habillement > mais irn*eft pas certain qu'elles aVtnt toutes (uivi la Règle de S. Auguftin , fi l'on en excepte néanmoins celle de faince Marie de Murcette > qui fuivic d'abord la Règle de S. Bcnoifl:, dont les Religieux de cette Congrégation furent diipcnlci par le Pape Innocent iV. qui leur ordonna de prendre celle de S. Auguilin > par un Bref adreffé au Prieur & aux Relîgieux de faim Marie de MurctcceauDio* cefe de Pife» la première auD^ de (oD Pontificat. Chronic. FF, Frémît, 5»- Aëgitfi. Thom. Hcrrcra. Alphabet. Jean Marquez. Origcn. delos fraylcs Ermltanos de la. crden. de S. AuguJ}sn. Sacra Eremus Aifjufli?ujn.. Athanafe de S. Alênes. Le Chandelier d'&r m chronologie des Prelass dr Religions qtii fuii etit U Règle die S. yluguflifi. Piet. DclcampoHifl. gênerai, delos Ermitanos deU or de h de S, Ait^ujl. Luigl. Torelli, Seeoli Agûji», U\7'À.Sng. Annal. Mtncr» Tom.i, C H A P I T R E 1 1 1. De tVnion Générale faite far taittorite du Pafe AÏexanSfv JV. de flufiettrt Ermites* ^igàét fwme tOrdn des Ermites de Sdm Jygttfliin NO u s avons vâ dans le Chapitre précèdent , comme La plufpart des Ermites qui fedifoienc de l'Ordre de S.Autuftin, s'obftinerent malgré les Bulles des fouvcrains Pontifes ont nous avons parlé , à ne point prendre la coule noire comme il leur avoit été ordonné , aBn qu'on ne les confbn* dfc point avec les Frères Mineurs qui étoient babilles de grisf niais fi cette couleur grife étoit Cl e&ntietfe& appar tenok avectant de j[uftice à rcXdre ^ S. Au^ftin ^ m'étonne ^ser Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 9.00% accurate

KcLigieu^ i)rmiLc de S.^ AiujuJlîfi , Google

T. III. p. 12.

•fi Digrtized by Coogle

The text on this page is estimated to be only 16.97% accurate

Troisismjl Partie > CnAf. 1 1 î. 15 qodques Hiftcwieiis de cet Ordre aient avancé que S, Au- vwoit euftins'étoitapirûauxl^apes Innocent IV. & Alexandre IV. Gisiks . i avec une conle noifc» une ceinture de cttir > aiant nnegrande ris Di tête & un petit corps par rapport aux membres qui le compo- i]psJJ,\ fuient , qui ëtoient fort petits , & lïant fa Robe toute déchi avoustim; rée 3 & que c'ctoiccequi avoic cn!;ieremenc deicrminé ces Pontifes à unir enfemble toutes les différentes' Con^re^ations d Ermites , pour n'en faire qu'un feu! Ordre (ous ie nom d Ermites de S. Auguftin. Si cette vifion étoic veriuble > pourquoi aprâs cette union Êûie » y eut-ll encore encr*eux des comellations touchant tafonne & la couleur de leur habit } Il y a pins de ▼rai*femblance que le grand nombre de diffè* rentes Congrégations qui fetrouvoient répandues en plufieura Provinces , & qui vivoient fous difl^rentes Règles & £oas' di£fèrences obfervanccs , & les conteftations qui arrivoienc tous les jours entr'elles, au fujct de ces obfcrvancos, obligèrent Alexandre IV. à les unrr cnicmblc pour n'en former qu'une feule : car ce n*eft point Innocent IV. qui i\i cette union , comme la plufparc des Hiftorîens de cet Ordre le prétendent} il avoic feulement uni enfemble plufieurs Ermites en Tolcane» aulquels il avoit donné la Kegle de S. AugoÛàn , qni fiufoient uneCongregatbn feparée des }^-Bonl* tes, des Brittiniens, des Sachecz & des autres qui entrèrent' dans l'Unioa générale. Ce fut Alexandre IV. qui fîc cette nntoii} comme il paroîc par fa Bulle rapportée dans le Mare mégnum des Augnftins , où parlant au General , aux Provinciaux & à tous les frères de l'Ordre des Ermites de S. Auguftia , il leur die , que c'efl par Tes oriircs qu'ils ont été unis en un fcul corps de Religion : Obiata /iohis ex parte 'vi/tra petit h CêntinebatqHod fèdesÀpcflclica nonnuOM d^mosOrdinis veftrjy an~ ieftum tffltu ummim Kcli^onis corpm de mênd^io^ntfir^ udâSt^ ■ Ce Pontife travailla à cette union dès la première année de* Ibn Pontificat , c'ed-i-ditc l'an 1x54. t\ commit à cet efièc: Bichard Cardinal du titre de S. Ange > qui étoic dé^a Pro« teâieur de la Congrégation des Ermites de Tofcane > 4c avoir é:c nommé par le Pape InnocentIV. Ce Cardinal écrivit: a tons les Supérieurs des diffl-renres Congrégations, dont nons avons parlé dans* le Chapitre précèdent, de le venir trouver^ ce qui ne fe fit p^s Uns difficulté ; car on ne pur les ralTèmhleir ^li'en l'an ti^!), Ik couvinreni de ^'aiîèinbler le premier Mita. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.13% accurate

I 14 HlSTOlUE OE5 O&OHES RBLlOlEtrx» Union Conveot de fainte Marie du Peuple , pour élire ifii Gmeraib General qui gouvernât feul ces difFerentes Coneretrationi « m Ds qui ne reroienc plus a 1 avenir qa un même Ordre. Les Con•tsïuMr ^"^S^^'^"^ députèrent des Religieux i cette Aflemblëe, AvevsTXN. furent celles de Valerfuta , de la Tour des Palmes , de la Pénitence de Jefus-Chrift, de S. Benoift de Moncefabalo, des Guillelmites, des Jean- Bonites , de Loupçavo proche Luqucs , des Brittiniens, de fainte Marie de Murceto, de S. Jacques de MontUo , & on élut pour General Lanfranc SeptaU MilaiKtfs, qui l'écoit déjà de la Congrégation des Jean. Bonices» Dans le même Chapitre > l'Ordre fiit dés lors dlvifé en quatre Provinces > on y élut pour cet effet quatre Provinciaux , fçavoir des Provinces de France , d'Allemagne , d'Ef. pagne & d'Italie-, le tout fut confirmé par le Pape Alexandre IV. par une Bulle du 13. Avril de la mcQie année > & par une autre de l'année fuivante , il les excmca de la Jurifdidion des Ordinaires, & créa pour Prote£beur de cet Ordre , le Cardinal Richard, qui avoit prefidé à kur Chapitre gênerai & qui avoit le plus travaillé à cette union , auquel il donna pou* * voir de régler toutes cboTes dans cet Ordre naU&nt> & de faire tels changemeos qu'il trouveroic k propos « pour y maintenir le bon ordre & l'obfenrance régulière. Après cette union , les GuiUehnites ^ui avoient toûjoaci fuivi la Règle de S. Benoift , ne voulurent point être incorpores ^vec les Auguftins , & foit que les député <ju*ils avoienc envolés à ce Chapitre gênerai , eulTent excède leurs pouvoirs , ou pour quelqu'autre railon , ils s'opporereot à cette union & demandèrent au Pape de pouvoir demeurer toujours dans leur même état , fous la Règle de S. Benoift & l'Inftituc de S. Gnillaume > ce qu'il leur accorda par une Bulle donnée à Âjrnagnierai^t^é. par laquelle il paroît qu'ils avoiem affifté à rAflèmblée ^etierate qui avoit été tenue pour cette union des Augpiftias : Litei êlim fr$ ttwUftefacte/tda inter tsos é- aliês Eremitas , tune ordînum diverjorum , futrttis ad prdfeniiâm Bofiram citati , ^uieti tamen & filnti njeflrt fnterno frovidentes affeffi* , fr^tCfntium njohis ténor e conccdimus , ut fub Me^^uU Janch Henedi^i , fecundi4m in/îttuttenes funUi GuiW lelmi , remanere in folitù habitu iiherè valeatis. Ce qui fait connoicrc auili que les autres Congrégations n'étoient pas Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 12.13% accurate

KcLipiLLLx irmïtr Je S. Aiii^ustiji, e>n hajj 'u de Ciirfi m ûnic , eJ .i^Litii fa^' /a Viiic. . I Digitized by Google

T. III. p. 14.

The text on this page is estimated to be only 25.00% accurate

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.00% accurate

TuoisiENfE Partie, Chap. TIÏ. k toutes fous la Kc^k de S. Auguftin , puisque le Pape dit que union ces Ermites qu'il ht venir en ii prels^nce éio;cnt de ditfcrens ^^'"l*-^" Ordres. Tous les Convens de celui de la Pénitence de Je fus- tu ■ t"' Chrift y n'entrèrent pi)int anflî dans l'union : on leur défendit J^J*" feulement de recevoir dci Novices , Ôc ces Convens furent Avcrsim. donnés dans ia fuite à dTsiitres Ordres r comme noos disons en parlaiit de cet Ordre de U Pcoiceoce de Jeiîis-Clurift , ea . lardcttiiier. Le Pape AlexandrelV. en confirmant cette Union générale & réledion qui avoit été faite du General Lanfracci difpeotk les Religieux Auguftins de porter des bâtons. Nous avons dit dans le Chapitre précèdent que Grégoire IX. en prefcrivant leur habit qui dévoie les d'(Hnguer des Frères Mineurs , leur avoit ordonné de porter toujours à la main des hâtons de h hauteur de cinq palmes , qui croient faits en forme de bequillci. Mais comme l'obligation de porter ceitorte^ de béquilles leur Eifoic de la peme , & que le Pape lmu>cenc IV. les j avok coocsaincs de iM>a?eau > ils eurent reooon aa même Pape qui les en diipenfa : c*eiè pourquoi Alexandre IV. ne fit que confirmer ce que Ton Predccefleur leur avoit déjà accordé > & par la même Bulle qui eft datée du 9. Avril ii kur prefcrivit la forme de l'iubillement qu'ils dévoient porter , ordonnant que les coules feroient noires & ne pourroient être d'aucune antre couleur. 11 y a de l'apparence qu'il y en eut quelques-uns qui ne pouvoient fe rcloudre à prendrecetiô couleur noire : car par une autre Balle du 17. Juin il leur commanda derechef de prendre cet habillement, ôl ne leur donna du tems que jufqu*à la Fête de Tous les Sâânts > après quoi ib y dévoient être contraints par œniiires ccdenaiHqnes*' Comme il y ayok des Evêques en Italie oui les vouloient con» rraindre à porter encore des bÂtoos > en les obligeant à prendre l'habit noir y ces Religieux eurent encore recours au Pape Alexandre pour empêcher les pourfuites que l'on faifoît conrre cnx : c'cfl pour(^uoi par une autre Bulle du i-^. Oclf>bre, il détendit à ces Evcques de procéder contre les Augultios pour les obliger a porter ces bâtons, leur déclarant que fon rotention étoit feulement qu'on les contrii-rnît à porter des coules noires) folt de laine naturelle» ou teinte. Ce ne fbt que Tan 12S7. fous le Generalat de Clément étAvm lîmas > qp'on examina ks premiem conftitudofls de cet Or« biyiiizco by Google

The text on this page is estimated to be only 18.90% accurate

l€ HlSTOlUE DBS ORDRES RELIÔltUX, Union dre > & qu'elles fureoc approufées dans le Chapitre General S""*" tenu cette année à Florence > oà ce General tut continué , TKs DE comme dic Criuenuis: Sequentt ânno comtttts celebratts FioDE^SAiN^r "^^^^'^ ' exAmiftAntur & pubiicantur Ordinis nofiri primée CùnfiiAugustin titiignes i ce qu) fdit voir que cen'eft pas fous Innocent IV, Cmfen. Qu'elles furent dreflees , comme difent quelques HiltorîbNiS ^^^a" ûc cet Ordre, & entre Jèi ancres, Gilles delà iVefentation , qui prétend c^ae ce foc ce Pape oui commença l'Union générale fous le titre des Ermites de 1 Ordre de S. Augaftin > que ce fut par fes ordres que les conftitutîons furent dreifèes en 1151. & qu'elles furent réduites en une meilleure forme fous le Generalat de Ciemenc d*Auxinias. Elles furent derechef examinées & approuvées en 1190. dans le Chapitre General tenu à Ratisbanne. On y fit encore quelques changemens dans un Chapitre tenu A Rome en 157^ ^ enfin en il y eut de nouvelles conlhtutions qui furent drefTées par le Cardinal Savcili Protedcur de cet Ordre, 6: par le General Thadée de Pérou fe âc approuveci» par iePape Grégoire XIIL après qu'elles eurent été examinées par lès ordres , par les Cardinaux Alciat -& Jt^Ainien. G'eft en vertu de ces derBÎeres coaftitutions que les Chapitres Généraux doivent fe tenir tous les ilx ans , fi les Vocaux le jugept à propos : ils 7 peuvent obliger le General à remettre les fceaux de l'Ordre , & ikf^^nt toujours eu droit d'élire un nouveau General. Ces conliitucions défendent aux Religieux de porter des chemiles .de toile , &. ils ne doivent avoir que des chemifcs de laine , ils ne doivent aulfi c a cher que dans des linceuls de laine. L'abftinence de viande leur eit recommandée tous les Mercredis de Tannée , excepté dans le cems Pafirhal. Outre les }eûnes ordonnés par i'Eglife , ils doivent jeûner tous les Yen* dredis de Tannée > le Lundi fie te Mardi d'nprès la Quinqua* gefime, depuis la Fête de Tous les Saints jufques àNoël» comme auffi la vdUe de la Féte de S. Auguftin. Les Religieux de cet Ordre fe font fi fort multip'iés dms lafuite; que dans le Chapitre gênerai tenu :\ Rome en léio. il s'y trouva cmq cens Vocaux- Il cfl prcknccmcnt diviié en quarante-deux Provinces , la Vicaircric des Indes ôc celle de Moravie , outre plulieurs Cou^rcgatioils gouvernées par des Vicaires généraux , & les OechauiTé^ de France» d'Efpagne & d'Italie» dont nous parlerons dans les Chartres fuivans* Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 14.50% accurate

. Troisième Parti r , Chap. TîI. ij fuivans. 11 y a des Auteurs ^u: dilcnt , qu'il y a eu autrefois uhumi juiqu a deux mille Monailcres de cet OrOfc, où il yavoicplus Ctainkût de trente mille Rel%ieu]>c, fie qu'il y a eu aulfi plus-de trois ^ cens Couvents de Filles. os^lTitir ' Les Soatreraios Ponci&s lui ont accordé beaucoup de grâces ÂjufivsTiV & de privilèges » & entr^antres l'office de SacisHainude kChar. Angei. pelle du Pape eft annexé à. cet Ordre. L'oatfouve un Au* J^oca. fuflin Novclli , qui l'exerçoic dès l'an 1187. Atige cl^' L"TTi^g^^^i"^]^j,J2^ fuc fait Sacriitain par le Pape Jean XXll. l'an i)i<?. & exerça Sactuim, cet Office fous fou Pontificat , & fous celui des Pap^rs B .noiil XII. & Clément VI. Kavmoad de Pamiers foiisceux du me* me Clément èc de les iuccelTcurs InuoccM V i. ^ Urbain V. l'ierfe Anaalie anffi de Limoges, fiicaiiiE-.Siu:rifbio fous le Pôatificat du roône Urbain & defes fiioceiTeurs- Gref^re XL & Urbain Vi. ^ Pieixede Pamicnrous le mâne Ur4îainVI. & BaniÊicc IX. Paul de Boffis étant Sacriftain fous leBomtficac de Sixte IV* obtint l'Abbaye de S- Sebaftien hors des murs de Rome , de rOrdre de Cifleaux , fie paffa dans cet Or'dre (ans quitter Ton office de Sacriitain, ce qui allarma les Religieux Auguflins qu» appréhendèrent que cet Oftce ne fut donné à qudqu 'autre Ordre > d'aucam plus que dans un Livre fajt^ du t^ms d Innoccot Vin. qui traiéoit des Ccfemoniës de la Chapelle du ftipe« il y éa>it marqué que l'office de Sacriibin n'etoic pis 9Seâté à un Ordre particulier j mais qu il pou voit éti» dpnné a un Religieux de quelque Ordre qu'il put êcre> pour?ûqu*jil fut dans la Prelaturc ; mais Alexandre VI. pour 6cer umt fujet de crainte atix Auguftins» donna une Bulle l'an 1497. par laquelle il ordonna que l'office de Sacrilbin de la Chapelle du Pape , ne pourroit ctre conféré qu'à un Religieux de l'Ordre des Ermites de S. Augulliii > quand mêinc il ne ieroit pas dans la Prelature. Il y en a euflufieurs qui n*on(point été Evêques > mais deptûs un lons<*tëms » le Pape donne lin • Evèché i» panihs , î celui auquel il confère cet Office, 6c quand même il neferoit pas Eveque , il pjrteroit néanmoins - le mantelet & îamozetteà lamanierc des Prélats de Rome. Ce Sacriftain prend le titre de Préfet de la S icrifVîc du Pape. Il a en fa garde tou-; les Ornements, les Vafes d'or Si d'argent, . les JLeliquaireî Se autres cbofes précieufes de cette Sacriftie. Quand le Pape dit laMedc, (oit i^owifiçalçment , (ok ea parTme m, C Digitizeo Ly v^oogle

The text on this page is estimated to be only 15.38% accurate

HiSTPbini îd^sObidres KttreiEinE:» ticulier, il hk eafiiprdèiioe Vcfùi du pain & du via»«eqti» GïNtRALc fe pracioue de cette minière Si le Pape die la Mdk en parti«s m"'" cLiîier, A Sainteté avant l'Ofièrcoire lui prcfente deux Hofties l'piioM donc il en mange une , & un Camcricr lui verfe dam une tallc M^SSu vermeil dore , de l'eau & du vin des Luirctccs ; Si le Pape die la Mcdc Poncihcalement , le Cardinal qui lui Icrc de DiacrC. . prefence au Sacriftaiu itois Hofljes , dont li en mange daux, ' V lia ibio d*«iiàmttircomouTsuaeHo(lie confa^^ • . giandeur de edks donc on i!e icrc à la Mcièr dam k principale Chapelle da Palais oit demecne le Pape » 8c dok lenooTeU 1er cette Hoftie tous les féptiéinea- jours. Cette Hoftie dk pour ièrvir de viatique au Pape lors qu'il eil à Tarade de la Biorc»« qui lui doit être adminiftré par le SacriAain » aui!î>bien qae^ l'Extrême Onclion , cc^mmc étant îc Curé de fa Sainteté. Lorfque le Pape entreprend un long voyage , deux eièafiers,; Tua domeftiquede fa Sainteté, & l'autre domcllique du Sacriftain , uennent par k bride, la Mule qui porceîeiaint Sacrement > ces eâafim font preiemé» au Pape par le Sacr^ tûn , 9cù, Saimectf les conwme dans cet emploi par iin firef^ Il excfct-auiiï une efpece de Juriiîiiâiion tons ceux qar accopp^nem le Pape dam ces Cornes de voyages , & pour' marque de (a Jurifdidion > il porte un bâton à Ta nuin^ Il diftribuë aux Cardinaux les Meffes qu'ils doivent célébrer folemneliement , mais il doit auparavant faire voir aa premier Cardinal Prêtre, la diflribution qu'il en fait. îl difttiDuë auflî aux Prélats ailiitaDs les MelTes cju'ils doivent célébrer dans la Chapelle du Pape. S'il eft £vequc ou conftitué • en dignité , il cienc rAng dans cecteChapettejpamii les Prélats afGAan», â e'eft en prefence du Pape i 8e le Pape n'y cft. pas , il a féance parmi les Prélats félon fon antiouicé > fans avoir égard à faqualné de Prelac aidant. S'ila'eft pas Evcque , il prend fon rang après le dernier Evêque , ou après le dernier Abbé mitré. Après !a more du Pape il encre dans le Conclave en qualité de premier Conclaville. Il dit tous les jours la MeiTe en preiènce des Cardmaux> & leur admimllre les Sacremens & aux Conclavilics. Autrefois il étoicaulli Bibliothécaire du Vatican , ce qui a duré jufques fous le Ponti» ficac de Sixte IV. qui fepaiaces deux Omce$i 8c donna oehiide Bibliotliecaire à Platine auteur cfe la fie dcs-Bij^ 8tile f lufieius autret Ouvrageii Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 19.03% accurate

9 Troisième Partis, Chap. ÎIÎ; t.*an 1567. le Pape Pie V. mit l'Ordre des Ermites de S. Umoif. AugLiftin au nombre des quatre Ordres Mandian. s , qui iont Its Dominicains) les l^^r ères Mineurs, les Carmes les Au> ts! og guftins , aufoueb il joienic tufli les Services , yoiilaiic que ces Ofdm fîilfisix repaiis Mandiaas s quoi qu'ils pofl&daflencAmmiai' des rentes U éesmêsi il nedomule rang aux Au^i^ot qu'après les Caniies>Ge font les Domiiiicaîiiséc lesFraiici(adas qui ont k prefiboce au deiTus des autres. Il y a eu parmi eux , un très-grand nombre de Saints & de Bien-heureiîx , entre lefquels S. Thomas de Villeneuve Archêç'eque de Valence, & S. Nicolas de Tolentin , tiennent les premiers rangs, aufîî bien que S. Jean tacond, canonizé fur la fin du dernier fieclc , par ie Pape Alexandre Vi il. Les perfoaaes illaftrespir leor'Arience t les dignités de l'EgHie te les enmiois qa*fls ont oocopés , ibnc en trop grand nombre î pour en niie le dénombrement -, nous nous contenterons de aire , qn'Onuplire Panyini de Vérone a été l'un des plus grands omemens de cet Ordre dans le feiziéme Hecle > 2c qu'il a compofé divers Ou vrnç^e^ concernant les antiquités de l'Eglile- Il preparoit une Hiiioire gcncrale des Papes & des Cardinaux, lorsqu'il mourut à Paiermeen Sicile» en i^6S. âgé de trente-neuf ans. Le P. ChriHian Lupus natif d' Ypre , s*aquit tant de répu. tatîon dans le dernier fiecle, qu'Ateaeandve VIL qui n'étok abrs que Cardinal, 6e Nonce en Flandres « Tfaonora d'une amitié particulière. Lors qu'Alexandre fut parvenu au Pontificat , il appella le P. Lupus à Rjome , & pour le retenir au* près de lui , il lui voulut donner un Evêcné & l'Intendance de la Sacriflic 5 mais il refufa Pun & l'autre. Dans un fécond voyage qu'il fie à Rome , il ne reçut pas de moindres marques d'eltime d'Innocent XI. Les Papes ne furent pas les (euls dont il fut confideré. Le Grand Duc de Tolcane luiofiVit plufieurs - his une penfion confideralïle pour l'attirer à fa Cour : on a de lui cinq 'Volumes ïur les Gtiions des Qoadleii fie mlques autres Ouvraees. ' Il mourut ran i^i. Un de ceux qui a fait ^us d'honneur à cet Ordre > t dié le Cardinal Henri Noris; il étoit de Vérone , & le premier Ouvrage qu'il donna au public , fat THiftoire Peîagienne , imprimée \ Padonc en 1(373. l'attaqua par de Tçivans éorks 9 aufquels tl rég^iidic. La querelie s'echaul^ fu^ C ij

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 12.62% accurate

40» Hi^fdiiiE dbs-Ordreî Reli&iïut, UMioiiJ portée au Tribupfail d,c rinqHifuion. Le Li? rc qui y- avT>M: ^iniMJi donné Ueuj fiic examiné , & en (ortie à l'honneur de i'Anteur,. Jf**' ài fut depuis DcimpriiTie ckux fois. Le Pape Ckmcnc X. le fie lOki)k£ Qualiticateur du S. Office. Son Hiftoire Pclagienne Fut de AuaMrut. "^^uvcau défcrce à l'inquifition en 167^». ècen fortic avec le mcme fuccés qae la première fo i. Le P. Norb cn{cigna riûibire EixJefiaftiqiie & composa d'aocres Oairrages. £nfîa • le Pape Innocent Xll ' ^pp^^^^^ ce {çavanc homme à> ^me et rétablit Sous-Bibliothécaire du Vatican. l\ fut de nouveau attaqué par Tes Adverfaircs , & {ês Ouvrages fiirenc eocofcr nmÀ l'examei^ par ordre du Pape : Mais aïant été pleinement jnfl'fié, Innocent XI L l'honora de la Pourpre en ^ après la mort du Cardinal Cafanate , arrivée en 1700. il fut fait Bibliothécaire du Vatican. Il fut encore nommé parle Pape en 1701. pour travailler à la refornution du Calendrier,, mourut à Konf^ en 1704. âgé de foixante- treize ans. Le F Boojoufs Religieux François du même Ordre, & c^ue le^ Cardinal Norb (^rconooiHpic. (on érudition » avoit fait ve^-^ nir à Rome, travaille aduellemenc k cette reformations &C; à donné déjà quelques Ouvrages. Les autres Cardinaux de cet Ordre (ont Bonaventurc dePadouc , créé par le Pape Urbain VI. Gilles de Virerbe , par Léon X. Seripandi pat Pic; IV. Petrochin , par Sixte V. L'habjUemenc de ces Relirrieux confillc en une Robe &un icapulaire blanc quand il> luiK damia iiiaiion ; au Choeur. U quand ilsibrtent, ils mettent une efpecede Coule noire; 6i par dellus un grand cancer oerminaiK en- rpnd pardevant & en pointe par deoncrejurqu'i la ceinture qui eftde» cuirnoir. Leur grand Couvent die Rome a été fondé par le Cardinal Goillaume d'Etouteville Archevêque de Rouen r qui le fit barir en 14.S5. fous le Pontificat de Paul I L & le* règne de Louis XI. Roi de Fr.incc Ce Couvent n'eft d'aucune Province, 6c dépend immédiatement du General. Il ya dans ce Couvent une riche Bibliothèque publique donnée par Ange Rocca Evcque de Tagafte, Religieux de cet Ordl^ & Sarrlftaii^du Pape , qui a donné piufieur» Ouvrages tu public. Le Couvent de Parisappellé des Grands Auguflmsy eft aufit foftmîs îmmlifMCmenc au GeneraL II fert de OA-* à toutes les Provinces de cet Ofdre en France 1 quy f tnvmaK étudier leuisr fijdigieux ({û vçuleiK parvenir ai» Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 10.67% accurate

Digitized by Google

Digitized by Google

T III p 21

5. Religieux de l'ordre des pauvres Catholiques

de Poilly seul

The text on this page is estimated to be only 14.68% accurate

Troisième Partie, Chàp. 1 i I. ii Dodorat, dans la cclebrc Univcrfité de ceue Ville, oîi ils ont été admis auilî bien que les trois autres Ordres Mandians. jy^^pJS* Ce Couvent de Parii aiaiu eu belDiu de iictoimc, le K. P.vat* Ca^ol Luchini General de l'Ordre y fit la vifitc en comme Général êc comme Commitlàire apoflolique du Pape Alexandre VIL par Bref du vbgc-ûx Juin 16^7. il fit plafienr* leglemens pour l'obfcrvance Rcgiiiiere , qui iiireot ap* prouve's dans le Chapitre gênerai qui fe tinc à Koms laa i66ï. ou le P. Pierre Lanfrançoni d'Ancone, fut élû General de l'Ordre. Olui c ces Co ivcnc;» de Kome , ÔC de Paris; il y ën a encore environ trente- iix autres, qui font immcdiatement foiinits au General , dont ceux de TouiouTe , de Montpellier ce d'Avignon font du nombre. Le Supérieur de celui de Briinen en Moiavie eft perpétuel , iefe (erc d'orne» nens PoadficauXr' Il exerce uoe Juriûiidion prefque Epi& copale en pIuHeurs lieux, yoiex, its Auttms qut m$m évêi$s^ tUéf ÀUjfjn/m Çhd^e précèdent »,& le C4tâl9gM€ dis Cêi^^ vtnts de ttt Ôrdrt » fâr U F, LiÂm, . • — I ' ■■ ' • I • ■ • • ■ C M X P r T R E ' IV. De l'Ordre des pauvres Catholi^jUes , uni ^ celut deP ' Ermites de fatm jiHguJhn^ * VEks l'as iiéo..ixi nommé Pierre Valdb , riche marchand-de Lbn, natif du i^llage de Vaud en-Oauphîné-fur le Rhofne près de Lion, fut Ci lenfiblement touche delà: mort fubitc d-un de fes amis , ou'il prit la refolutbn de changer de vie, & expliquant i la lettre les paroles de Jefu?:Chrift: centre les riches, il diftribua tous (es biens aux pau-vres delà Ville , pour faire profelFion d'une pauvreté volontaire , & rtïhouveller , à ce au'il pre'tcndoit, la manière de vivre dc> A pôcres. Il eut pluueurs admirateurs dans ce genre' de vie , qui deviaréQit tà> Difciples > 6c formèrent avec lui, une Communauté/On les appelia les pauvres de Lion àcaofe de la pauvreté donc ils faifoient profeilion > Leomjles du nony ville de Lioni Infahatês^ à ciufe des fandales qu'ils por^ soient pour faire paroicre leurs pieds nuds , & enfin Vattàek ,. icaufe de leur inflitntcnr Vildn, qui écoit du villa'gc de-' .Vftud* CoiDme il avoïc qudque éiude> il leur eypUquoic C li^ Diyiiizco by Google

The text on this page is estimated to be only 18.65% accurate

u. HiSTor&E DIS Ordres Religieux, ojtoaE noaoean Telbunenc en lan^ vulgaire. Il les inftrnific û. vMs^o- 9!^^ P^^^ £uicaifie> non-iêalemem d'imiter k *iieuqp£s pauvreté volontaire des Apôtres ; mais auffi de prêcher & d'enfeigner, quoique laïques & lans miiCon. Le Clergé de Lion les en aïanc repris , ils commencèrent i déclamer contre les Ecclefîaftirjues & contre leurs déreglemens } difant hautement qu'ils jQC s'oppoloienc à leurs prédications , que parce qu'ils portoient envie à la fainteté de leurs moeurs , & à lapureté de leur Dodrine. Le Pape Alexandre III. leur défendit d'annoncer la parole de Dieu , mais ils mépriferent les ordres de œ Pontife 8c cominuerait de prêcher hardiment , ce qui fit que LactoilIL les ezoommoniai mais (ècooanc le joug de TobeiïTance , ils continuèrent leors Prédications & s'eneafimit dans divérfes erreurs. Leur ièâe iê répandit en puilieurs endrois. Alfonfc Roi d'Aragon les condamna Tan ïr94. & Bernard Archevêque de Narbonne îes profcrivît , après les avoir convaincu d'erreurs dans une conférence qu'il eur avec eux. Il y en eut néanmoins quelques-uns qui fe convertirent &c renoncèrent à l'herefie l'an 1107. Ils avoient pour chef un nommé Durand de Hueibt en Aragon , & vinrent ic pfcE^âJul'. fenter au Pape InocnentlII. Tan iiof* Ce Pontife kt xeçot u.£/.si#. favorablement , & les aïant écouté* 9 il reconnut qu'ils écoient Catholiques. Toutefois pour plus grande fureté » il leur fît faire ferment & donner par écrit leur Confeilion de foi , on ils reçoivent les trois Symboles des Apôtres, dcNicée & celui qui ei\ attribué à S. Athanafê , & reconnoiflènt que Dieu eft le Créateur des chofes corporelles , auffi- bien qne des fpirituciies , ôc auccur de l'ancien Tellanient comme du nouveau: qu'il a envoie Jean- Baptifte homme faint & juftes que rincaroadon du Fils de Dien $ Êi Paffion , fa mort 8e fe Refureâion ont été réelles Sc^veritables : qu'il n'y a qu'une £giife qui eft la Catholique , Apolbiique 8e Romaine , 8c que les Sacremens qu*eKe célèbre ne dépendent point de la vertu du Minîflre. Nous approuvons , continuent-iis , le Baptême des enfans & laConhrmation que TEvêque donne par i'impofition des mains. Nous croïons qu'au faint Sacrifice , le pam & le vin , après la confecration , font le vrai corps &. le vrai iang de Jefiis-Chrift , 8c qu'il ne doit être confacré ni ofièn que par Digrtized by Google

The text on this page is estimated to be only 14.83% accurate

TuoisiEMi PA&Tri> Chaf. ÎV. «5 ao Prêors ordomic régulièrement par un £7^06. Nous doïoiii que Dieu acooidele paDdoo am pécheurs ¥ericable< DES tAtt« meot penîtens , & nous commiîniqnons volontiers avec eux. Nous recevons l'Ondion des malades. Nous ne condamnons point Je Mariage, même les fécondes Noces, & nous confcllons que l'homme & la femme fe peuvent iau ver vivant enfemble. Nous ne blsbnons point l'ufage de la chair pour nourriture , ■& croïojis qu'il m permis & jmsr avec vérité & juûice. Nous cro'ions la préakatioD aettflàire 9 pourvà qu'elle fk ùi!ÛSs uar Taucorité du Pape ou des Evêques^ Nous relpeâoitv. l'Office Ecclefiaa iquedoDt ufe l*£glife Romaine. Nous croïona qoele Diable n*a pas écë creé mauvais , mais qu'il efldévenu tel par fon libre afbiirc : que les aumônes , le facrifiee &Je5 fuffrages font vtiles aux morts : qu*il faut païer au Cierge les dixmes , les prémices & les oblaiions : que ceux qui demeurenc dans le ficelé gardant leurs biens & obfervaot les Commandemens de Dieu> font iauvés. Non contens d'aToir renoncé 4 l'Iierefie , ils afpirerent à wd. ^ kper{(BâioaClirèdeDpc(^iefireot uDeRegfe, ob ib decla- ^ «t!:^ ment > qu'après aToir renoncé an (iede> & avoir donné ce qn'ik aroient aux Pauvres » ils avoient rdblu d'être Pauvres cox-4nèines » de n'avoir point £bln du lendemain > & de ne lecevoir de perfonne ni or ni argent , ni autre chofe que Ijb noturiture & le vêtement pour chaque jour : que comme parmi eux la plus grande partie étoient Clercs > éc prefque tous Lettrés , ils pretendoient étudier , exhorter & diîputer contre toutes les fe*iei des Hérétiques > & propoier dans leurs écoles la parole de Dieu à leurs (ireres & à leurs amis, par ceux d^entr'eoK ^ étoient les miettx înAniitsi le tont avec la pernifEondes Prélats : qu'ils garderoient laconttnenoe , & je^ aeroieat sons Itt ans deuxCarêmes (bivant la BlséB^ft de i'fglifer qu'ils portefoieoc un habit modeAeoorame ils avoient accoûtumé , avec les fouîiers ouverts par deffn? ; mais de manière 2u'ils pufTent être dillmgaés des Lionois , c'ei^-à-dire des VauDis ou Pauvres de Lion : que ceux qui voudroient entrer dans leur Société , demeureroient dans les maifons vivant régulièrement, travaillant de leurs mains, excepté ceux quiKroient propres pour la prédication & qui auroient fufEfamment de icience pour difputer contre les Heredques»^ Cefône: l» principaux arttdes d&cene Hegle , qpe le Pape Innocene: Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.88% accurate

14 Histoire des Ordres Religieux, Ordri ^ ^ ^- approuva par deux Bulles du dix-hnitiémt^ Décembre f»e$ i>Air- iid8. l'uiic adrc{Iee à l'Arche vc^uc de Tarragoiic 6c à fes xiou^ SufFraeans , l'autre à Danmd de Huefca & â fes Frères les Pauvres Catholiques. Les Lettres que ce Pape écrivit aux ArchevêquesdeMtlan, de Narbonne & de Tarragone , & aux Evêques de Mar* feille , de Barcelone & de Hue(ca> au fujet de ces Pauvrâ Catholiques, font connoîrre que leur Société s'e'ccndoit en France , en Italie , en Aragon & dans la Catalogne. Durand avoit même une école à Milan avant fa converiîon , oii il zCferabloit ies Difcipies pour leur faire des exhortations. Elle LU t abattue par l'Archevêque de Milan, ioiî qu'ils fufem excommuiiiîÀ. & avok ététàAàe depuis: c'eft j>ourquoi le Pape écrivit à ce Prdat & i fon Cbapitre > le trotitéme Avril lip^. pour faire rendre cette école à Durand , di: à (es Compagnons , en cas que ces mêmes Compagnons voululTent fe reconcilier à TEglife en la même manière que Durand Tavoit été en prefç-ncc de fa Sainteté , ou de leur doi|» ner un antre lieu pour y taire leurs exhortations. Peu de tems après il re^ut de grandes plnint es contr eux de lyid E ^.^^^ l'Archevêque de Narbonne, <x dci> hvcques de it. 67. et Beziers , d'Ufez , de Nifmes & de Carcaflbnne. Ces Prélats fit» écrivirent au Pape que Durand 6c Tes Compagnons étoient devenus fi infolens oe la grâce qu'il leur avoit faite , qu'ils avoienc fait entrer dans TEglife en leur prefenceydes Vaudois ?|ui n'écoienc pas encore reconciliés, pour aiBfter avec eux au aînt Sacrifice: qu'ils recenoienc en leur compagnie des Religieux apoftats : qu'ils n'avoient en rien changé l'habit de leur ancienne fiipcrlVirion qui Icandaliioit les Catholiques; que les inflnidions qu'ils faifo'ent dans leurs écoles, étoient une occalîon à pluHeurs de le retirer de l'Hcliie, ôc de ni ^entendre ni TOniee Divin , ni la Prédication && Prélats: que les Clercs mêmes qui étoient parmi eux» quoique dans les Ordres fâcrés, n'aflîitoient point àTOfiice Divin : & que quel* 2ue-ua$ Coûtenoient qu'aucun Ma^iilrat feculier nepourotc ins péché mortel exercer aucun jugement de fang. Sur ces plaintes des Evêques, le Pape écrivit A Durand &. à fes Co npagnons, les exhortant à fe corriger en tous ces points, fur tout à rejetrer l'erreur que la puifTince feculierc ue peut exercer le jugement de fang , fur quoi A m manque pas Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.05% accurate

TROi<;rEME Partie, Chat. IV. pas d'apporter la dtxilrine des deux glaives,& il leur ordonne ^f*' de quiicer Leun ikadalts , £e de ne plus fù fenrir à l'avenir de Îiaieille chauilure , pour éviter le icandale. Il écrivit acùfi à 'Archevêque de Narbonnc & à Tes SufFragans une Lettre , oàiil die que H Durand agiilbic de mauvaife foi fe crouveroic pri& dans Tes ^oeilès ; maïs que >'il gardoit quelque choie de Ton ancienne' fupenlicion , pour ramener plus ficilemenc les Hérétiques, ou par h honte d'un trop prompt changement j il filloit le collcrcr pour un tcms , julqu'à ce que i on connut Tarbre par les fruits , pt)urvû qu'il açîc de bonne foi quant à l'cflcntiel de la vcrité. Il Ici. exhorte de le lupporter eu clprit de douceur, & de chercher à l'atcirer plûcôc qu'à l'éloigner > que s'il meprife vos avis ralucalres,ajoàce'e>iU inlbuiia-noasen au plûc6t,afin que nous y appprtions lé remède convenable^ Le Pape écrivit de même à l' Archevêque de Tarraeone & i Tes SuiFragans> toutes ces Lettres font datées de Viterbe le cu^ quiéme Juillet 1109. îl y a bien de l'apparence que Durand (Se fcs Compagnons | i^^^ obtircnc ; car Tannée fuivante le dou/cmeMai, le Pape e'cri- ' vit dnœre féparément aux Archevêques de Narbonnc ÔC de Tarragone, & à leurs SuiFragans,léur «iiUut que lori^ue Durand de Huefca , Guillaume de faint Aoconin , & Jean de Narbonne , £rmengaud 8c Bernard de Bexiers > Raimond de Saint Paul i Ebrin 6c leurs Compagnons s'étoient prefèntés à Int j il avoit fait examiner leur Do<flrine , & qu'il n'y avoit rien trouvé que d'orthodoxe & de conforme à la Foi Catholique. Il envoïa i ces Prélats le ferment & la profedlon de Foi qu'ils avoient fait'; , s'étonne de ce que leur nïanr déjà écrit pour faire faire un p ireil iermentôc une pareille profcffion de Foi à ceux qui renonccroient à leurs erreurs » ôc fe prefenteroienc pour être reconcilie's à l'Egliie , pour lever les cenfures qu'ils avoient encourues , & les déclarer vrais Catholiques après leur profeffion de Foi $ ils s'excnfoient néanmoins les uns & lesautrès de le Êdre , fur ce que l'ordre qu'il leur en avoit domié s était commun pour tous les Prélats c'ed pourquoi il leuror* doone de nouveau de recevoir la profelHon de Foi deccuxqui fe prefenteroienc pour être reconciliés à l'Eglife de per« mettre à Durand de Huefca & .1 Guillaume de Saint Antonin de faire leurs exhortations- dans les lieux & aux heures conveQ^ies » qt^i'it perilderûieac dans la Foi Catholiquc.Ëc par Tûme JJI. D Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.51% accurate

i6 Histoire des Ordres Religieux, PI?*?!*- ^ '^'^^'■cs Lettres datées du mêine jour , il exhorte ces mêmes vRf$ Ca- Prélats de traicer les pauvres Cacholiques avec b^aucuiip de. Efifi.'é'^ «Aaritéi de ne pas permettre que Ton détournât les çerfjnoes charicables de leur faire du bien » & d*ufer même ae ceafures envers teuK qui s'y oppoièroieDt. Par une autre Lettre du 13, du même mois addreflee à Durand d'Huefca , à GuU» laume de Saint-Ântonin,& à leurs Frères qui perfifloientdans la Foi Catholique, il défendit par autorite Apoflolique, que fous Quelque prétexte que ce fut , on pût les obliger à reconnoirrc d'autre Supérieur que celui qu'ils avoienc élu«a?ec le conlcntcment de TEvêquc diocefain. L'an uii. le mcme Durand , un autre Durand de Naiac > Guillaume de Sainc^Anconin , & les autres pauvres Catholiques > reprefemcfent à ce Poodfe aue par leurs exhortations. *yEyèché pluûeurs perlânoeBdu Diocefe d*£lne dans le Rouffillon mnsfcS'i repentir de leurs fautes paffées , & après en avoir Perptgaaa reçu l'abfolution daos le tribunal de la Confcflion^avoienc i'«ii«o^ pris la refolution de refticuer le bien qu'ils a voient acquis injuflement, de n'avoir plus rien en propre, & de mettre en commun ce qu'ils avoicot , de garder la continence , de s'abûenir de tout menfonge & jurement , de porter des habits blancs ou gris , àc de vivre fous la conduite des pauvres Catholiques, le fodmcttant à leurvifiteSc corredionj qu'ils ne ToukNenrplus coocher dans des fies 9 à moins qu'ils ne fuflèoc maîadesfqu'ilsvoabiem jeûner depuis la Féce de tous les Saims jufqu'à la Nativité de Nôtre-Seigneur , s'abftenir de manger du poiflon cous les Vendredis de Tannée» à moins que les Fè^ tes de NocU de l'Epiphanie » ou quelques autres Fêtes que Ton jeûnât la veille, ne fe renconr^-afTenr ces purs-Ià i comme auffi pendant le Carcnic , excepté lesDimanchesi s'abiiienir auffi de viande les Lundis , Mercrediv &: Samedis j & jeûner huit jours avant la Fcte de la Pentecôte, outre les jciines ordonnés par l'Eelife î qu'ils s'aiTembleroient tous les Dimanches pour entendre la parole de Dieu } que ceux qui n'aient pas lettrés » feciteroient ièpt ibis le jour quinze Psier , aiitant dé fols le Gre^ , & le Mifenrt met Deus ; & que les Clercs reciteroient les Heures Canoniales i que for tout ils vouloient fe cooiâcrerttu fervice des pauvres » & que pour cet eflfèt l'un d'entre eux vouloit faire bitir fur fes terres une maifon > où il y auroit deux ap^urtemeos iêparés > l'un pour des hommes» l'auue pour Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.78% accurate

TmotsiSift Partie, Chap. IV.' 17 ■ée$ fismniesi à c6cé de cette maifon un Hôpital où l'on rece- ousre vidt les pâUTics & les malades^l'on aiiroit ioiii des enfuis ex> pofifs i l'on recevrait auffi ks pauvres femmes enceiixes pour y t h o l faire leurs couches j l'on y donneroit des habits aux pauvres pendant rhvver,& qu'il y auroit cinquante lits dans cetHôpi- [cal, à cote duquel l'on baaroitaulFi uncEglifcdcdiée en l'honneur de la fainte Vierge» où les Frères atliiteroicnt à l'OlHce Divin: c'trt pourquoi ils prioient le Pape de vouloir bien permettre cet ëcai^liilcaient. Mais comme c'étoic dans le Dioceie d'Ebecuie cet établiilèfliieiit lèdeToit £iire > le Pape renvoïa cette affidre i TEvèqoe ,afin qu'il examinai il ces perfbmes qui vooloient ainG s'unir enfemble écofent Orthodoxes > & s^n'y a^oit point à douter de leur foi > auquel cas il pouvolt donner Ton oonfeniciiittît à. cet établi(! èment > en prenant néanmoins les précautions convenables à l'égard des hommes & des femmes , afin que d'une maifon à l'autre il ne pût pas y avoir d'accès rufpecl i & que ccimmc ces pcrlonnes vouloient vivre (ous h difcipline & la vifuc des pauvres Catholiques, il examinât auiii s'il ne pouvait y avoir rien de contraire en cela ila&ine Dodrine. Cette Lettre eft datée dn ié. Mai Cependant on tnquietott loâjonrs ces pannes Catholiques i c'eA ce qui obligea encore le Pape d'dc^ire en Içor faveur aux Evêques de Marfeitle» de BaBcelone«d*Haelca > & à d'autres Prélats * & il parott par ces Lettres que Durand n'étoit qu' Acolythe. II lui e'crivit auffi dans le même tcms, & lui dit qu'il avoit eu avis que quelques pauvres Catholiques depuis leurreconciliation à l'Egiijc, s'etoient éloignés de leur devoir > & s'(^ccLipoicnt a des emplois deshonncccs : c'efl: pourquoi il Itii ordonna quandceIaarriveroit,d en donner avis à l'Evêque du lieu > & de punir les coupables du confentement de ce Prélat. Phis de trente ans auparavant» d*atttces Vaodots convertis» dont les Chefs étoient Bernard Primciâc Guilbuiroe Amauld» avoient auffi formé uneSocieté»^^ s*én>ient auffi prefenrés au PapeLucius 111. pour faire approuver leur Inftitut; mais il le renifa t y trouvant quelques pratiques fuperftitieufes ; comme de porter leurs fouliers ouverts par defTusjCn forte qu'ils fembloient marcher nuds pieds , d'avoir les cheveux coupés, comme les fcculiersjquoi-qa'ilsportafTentdes chapes de Religieux, 8c de marcher accompagnes de femmes avec lefquelles ils logeo^c en mcme maiioa »àcsLC& «^u'ou difoic en même lit. Le Dij

The text on this page is estimated to be only 17.62% accurate

»S HisfoiRE D ES Ordres Religieux , Oftofti Pape Innocenc 1 II. ne lailTa pjis d'approuver le 14. Juin tiio;' V a\ Ï c a- ^<>cicté de Bernard , après kur avoir Êitc fiùre une abjura* TKOLutj.is. cbn ièmblable à celle de Dttraad 1 & par une Balle du 15Lib i}.ef. Juillet iiii. il confirma leur Kcgle ,qui diffère en peu decbo* >^ «^137. ^ ronobfcrvoit dans la Société de Durand:on y remarque feulement qu'il yavoitdcs femmes de l'inftitut de Bernard Prime> car il ei\ défendu thns cette Rej^le aux Frères & Sœurs de loger dans une mcme maiion, & de manger A 4a me ne table. Les Frères dévoient éviter toute fréquentation» fufptcle de femmes , & ne leur parler que lors qu'il y avoir des témoins qui les pouvoient voir &i entendre. Us nes'engageoient qa*i obfover Içs jeûnes des Diocefes & des lieux oit ils demeuroient. Ib dévoient porter un habit bumbie-dc modefte» avec des fouliers ou chaulTurescoiiinMines, félon l'ordre qu'ib en avoient reçu du Pape > afin d'6ter tout fujec de morarare » & d'éviter le fcandale que les fan da les qu'ils avoient accoutumé de porter avoient caufé parmi les Catholiques ; miis cette défcnfe de porter desflmdales avoitété faite auiii par le mcme Pontife deux ans auparivaHr r^nx- pauvres Catholiques de la Société de Durand^, comme nous avons déjà' dit. Celle de Bernard de Prime s'étendoic encore en Italie 5 car le Pape écrivît en leur faveur au mois d'Août i TEv^que de Cremojati i\ lui mande qu'il les a. mis Ibns la proteâion du S.Si^e « te l'exhorte de les regarder coninie Catholiques >.de les procAger & de les aider de Tes codèîkt II y a bien de l'apparence que ces deux Socie^ de Durand . & de Bernard étant fi conformes dans les obfervances , n'eurent pas de peine à s'unir enfenihle > ôL qu'elles cmbraiicrenc dans la fuite la K-egle defaint AuguAin. Nous ne fçavons point oii étoienc fituées les Maifons qu'ils avoient en France & ea Efpagiiei mais leur principal Monaftereeo Italie étoit à Milan , (bus le titrede faiot AugulUn , hors la porte Orienale'» appellée aujourd'hui la Porte Rensa. Cet Ordre ne fut poinc du. nombre de ceux qui entrèrent d*abord dans l'union générale qui fe fit I*.in 115^. dont nous avons parlé , & qui sirormé l'Ordre des Ermites de faint Auguftin > ams il y fut uni la Btiême année,lePere Nicolas , Provincial. des pauvres Catholrques , aïanc cédé les Couvcns que fon Ordre avoir en Lombardie , au Perc Jacque de Crémone , Procureur General de celui des.JBrnùces deiuot Augji^iin» qui ks reçut au nom deDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 11.33% accurate

Troisième Partie , Chap. IV. * 19 fon General Lanfraoc , nouvelleinenc élu i & par la ceflion qu*en fie ceProrindad : il paroîc qu'il la £ulbit par ordre do vjtts' FïLpe Alexamlre IV. de du Cardinal Richard de Sainc-Aiige, ^J^f qui avoir été commis par ce Poati& pour faire l'anion gênerale« Ainfi il y a de l'apparence qae les pauvres Catholiques aTokne écë cités par ce Cardinal , aufTi-bien que les autres Congrégations qui écoient entrées dans l'union générale 5 mais 3u'ils n'avoiëDC pas voulu fe trouver à Rome dans le Monallcre e faintc Marie du Peuple *oii l'aflemble'c fe tint > ou fe h c cette Union. Nous rapporterons ici i'Ade d<; cette ccilion dans toute fa teneur. T^MêmtMe Dûm/m,Amen,^»ê94itvit4tiseju/Jem M.CC.L vi. •^CéUMdé^ Aifff^fii ^ Imdi&Uiu xi v. tûtém infra fcriptis tefiâhts édh9cr$géaiSf£g», F, NitêUks FnvmtUiis nmin§ mfâ & §mnimm Frétrum totim Prûvmtis lêttnm Ordinû fmfmm ÇithoUcortm nê quihus commorantur , 'volens ohedire S. Matri BcdeJtJt RomarfJCy Ventrahili Patri Dûmino Richard» S. Ângeti Diacono Cardinali ,Cfti à Domino Pâpa (onct / ïa tjl plcnitttdo po~ Ufiatu ad tnjra dicfam unionem fdLu rida7)i , do offtro me , mniver/nm ColUgium fhpradUium & domos cmnes in Lcmhardia,ifH.t Junt Jub ptûtetîione mea , cum omnibus rcbus ad ifjas . dtmos pertiitentihiis i Fobis F,jfacûbo Prtcuratori tttius Ordinis Frât/Mm Ermitéonum $ ntoUns iampêfdrt me & mtUvtrfis Frâ' très jam H&i êrdimty ûrdim Frâtrum Ertmitétntm , M»irt jêm di&mmwrdmem > prdini vejhâ tprmitt» ê^dientUm &rc-' veremiiâm nomine meo cf êmnium frstrmm f»M fitnt fihfrm^ tUm meêi tihiJdMbo nomine & 'vice prjtdiSli Fratrii Lanfranti , prefentihus omnibus Jrjtrlbtif me 'is in civitate MedioUncKjQ commet snt 'bu î F. Ntcolao ,0" f. ■^nfbro Cia^a , F, Zanino , O- F. ALbcrto de Cureis , & F. Sellota , & F. Pedrtto portx mAnjt , & f» Albertino,^ F. Alberto de Cremona , F. GafpAre , f^F. ZAnebeLlano.Achim in Oraiono Prxd* Frdtrum-, fito in pori\t Orient ali extra ,fipra murunifojfAti communis Mediolanenjis , é' pr9 Itêiârit F. Amâlius de GarhlèUs de GerenT{dn9* Interfmntnt iàitfjks Ginz^a flius quondâm Hftgrênis dtt Cefitt^ AnizA flims quoniâmCâstJS^^^rmrt » éfc. Le Pape confirma cette Union l'an 1147. par une Bull&, dans laquelle cet A£le efl infère > & Suieflconfervée dans les Archives du Cociventdes Augaftins e Milan , fous le titre de S. Marc. Quelques-uns néanmoins de ces pauvres Catholiques qui^ D iij. DigitizediDy Google

The text on this page is estimated to be only 18.56% accurate

p Histoire DES Ordres Religieux, îivois^f P'*js l'hahir des Ermites de S* Augiiftin , & faitprofefvErs Ca- fion de cet Ordre,& qui demeuroient de himille dans le Cou'iofi** vent de fàint Marcfe repentant de s'être unis fi ailemenc aux' Ermites de ij'mi A uguflin , fortirent de nuit de ce Couvent , aïant à kur tcce ie trcre Gaipar d, dont il cft parié dans l'Ade d'Union» 8c vinrenc à maiii armée i leur anden Couvenc , dont ils chafièrenc les Keligieux. Ils y demeurèrent pendant feize ans » aune repris leur ancien habillement reça des Novices. Mais aïant elû nour leur Prieur l'an 1271. un Fcere Aa> felme de Gardane , il leur confeilla de retourner parmi les Ermites de faint Auguftin > aufquels ces pauvres Catholiques firent de nouveau celfion de leur Monaflere de S. Auguftin , & reconnurent leur faute par A de public , pailé devant Notaires ic 3. A nue de la même année. Le Prieur de faint Marc leur rendit l'habit d'Ermites de l'Ordre de faint Auguftin i mais appréhendant qu'il ne prît encore fantaifie à ces pauvres Oiholiqnes de moumerau Monafterè de fakit Ansufttn > il unit tons les biens de ce Mooaftere à celuînle faint Slarc 1 8c fupprima enfuite le Monaftere de S. Auguflin. Le Pcrc Torelli dit que ces pauvres Catholiques avoient encore des Couvens à Cofme & à Crémone , & que le Cou- vent de faint Martin de Tortone pouvoit êirc ^uiH membre • de cette Congrégation : ce qui paroîc par une Conceffion faite par l'Evêque de cette ville , & du Chapitre de fa Cathédrale > à Guillaume , Prieur Provincial de l'Ordre des pauvres CathoUquci de l'Hgliie de iaint Martin, afinou'ily pût fonder un Monaftere : c*eft pourquot il y envoïa les Frères Uberto d'Alexandrie , Anfelmc de Fltvie, & Mainfroy de Monza»qui prirent podèflion de cette Egli(e, Se y b&tireht un petit Monaftere i comme il parott par l'Adbe de cette conceffion qui eft confervé dans les Archives du Chapitre de Tortone; mais le Pere Torelli n'en marque point la date, il ajoute feùlement que ce Monaftere fut incorpore à l'Ordre des Ermites de faine Auguftin,dans la grande union qui fe fie h même anne'ciil fun enfuite transféré dans la ville,au lieu où ils ont depuis bâti un beau Monaftere ,ious le nom de la lainte Trinité. L'habillement de ces pauvres Catholiques con£ftoic en une robe grife , ceinte d^une ceinture de cuiri ilsaToienc one chape de la même couleur ,& Soient chanfles. S^ijM. laMêcem. IIL t$Ue&, i Stephano Baluze ^Têm, a. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 3.67% accurate

Oiyiiizco by Google

f

6. Religieux Ermite de S.t Augustin de la Congregation de Centorbi.

Di Poilly scul.

The text on this page is estimated to be only 11.73% accurate

I Troisi EME Pautib , Chap. V. 31 Luîgi Torelli , SecoU Âgofiiniani , û lero ff ff. gênerai dd Ssg CoNoAreA* Ord. di S.Ag»fiut6^7§m. 4. & ïkuï^ .H.jïoire £c(U/,Tûm. 16. Vo^IkI Uv, 76. Ci» Ermi■■" ■ ' - ■■■ Augustin CHAPIT1L£ y. NIOMGilO* > KALB. ^ J5« différentes Congrégations de l'Ordre des Ermites de Smm j^H^uJhn afres l union ffoeréde, , LE relâchement qui s'introduifitdans l'Ordre des Ermites CoNcttc*» de faint Aueuftin, donua lieu à l'écablillcmenc de plulicuis Congrcgations. La première tut <:cile ae Ixceto,ou p^ulôc dUUiceco , qui fut fonnéejMr Ics^ios du Perç Pcplomée de Vcoife , qui aïant été élà Genend dans 'le Cluipicre àScrigonie en Hoi^eran nel^ac pas plutôt de retour ' îta'ie,qu'il fongea i rétablir robrervftQce.reguliere donc lesReligieux s'étoient éloignés. 11 fit choix pour cet effet du Cou-vent d'Ulicetooii elle étoic le pins t-n vigueur , afin de fervif demodelle aux autres j 6i ji donna un Vicaire General aux Couvens qui s'unirent à ce Monaflere, & qui ont formé la: Congrégation qui fe nomme Illiceto. CesCouveos fompre»iencement au nombre de douze. Les Pères Simon de Creixiôoe ^ Cbréden Franco t travail, cbncut. lerentdans le Roïaume de Naples ihw revivre rObrervance cîî.^tJ?' JHeguliere quîavoit ét^ prefque baniâedela plâpart des Mo«>;><«uiu* oaUeres. Ih trouvèrent desdiipontions favorables à leur def« (e'n dans quelques jeunes gens qui s'unirent à eux; 5c pottr rexcciucr ils choifircnc le Couvcnr c^e faint Jean de Carbonniere dans Niplcs , qui a donné le nom à cette Congrégation, gpuvcrnée par un Vicaire General > & qui comprend prefen-lement quatorze Couvens. Le Pcrc Auguitm de ii.umc aïant étt élu General en 1415?. CoN^Rit^^. donna commencement à la Congregaiioo de Peroufcidans le ^0^^^'^^" Monaftef^ de faiate Marie la Neuve de la même ville j &' environ dix MonaAcres fe joignirent à celui-là pour pratiquer les mêmes Observances j mais il n'y aprefentement-que Irait Monafteres de cette Congrégation. • Cou-cuti' La plus nombreufe & la plus florifTinte Congrégation de cation d»î: «elles qui iônt gouvernées^ desVicaicesGeaeraux>eftcelk t^^^^*^' Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.55% accurate

31 Histoire des Ordres Religieux, xios^Xs Lomtardie , oui comprend quatre-vingc-fîx Couveiis,doac E&MiTEs faince Marie du Peuple i Rome eft undespliss confiderables» ÂîtcîîïïïÏ Jc*n Roch Porzii dePavic » Jean deNovarrc , & Grégoire de * Union ^"""^"^^^c » ^^'^^^ Auteurs de cette Reforme , qu'ilsincioGiNnutuT duiHrent en T4p.relon quelques-uns, &: fclon quelques-aucrles» en 14 8. dans les anciens Couvens, & ils en érij^erent de nouveaux. Celai defaintc Agnésà xVIancouë, ou rcpofe le corps du B. Jean Bon, dépend de cette Congrégation , & celui de Notre- Dame de Brou prochi' de Bourî> en Bre(re,dont l'Eglife fervoicaatrcfuiî de Scpulturcaux Ducî de Savoyc, qui appartient pre(ememencauz Âuguftbs OéchaulTés de Francei ëtoic auflî membre de cette Congregatioa. coNGRECA- Sons le Generalat de Jacques d* Aquila Fan 1470. on, félon le GEMNSf. i'ere Luhin l*an 1473. Bapcide Poggii donna commencemenc à la Congrégation de Gennes , appelle'e Nôtre- Dame de la Confolation. Il obtint plufieurs Monaftcres, &en fonda de Eouveaux jdans lefqucfs les Religieux vivoienc trcs-auftcre» ment & dans une grande pauvreté'. Ils ccoient autrefois de'chaulTés, Se portoicnt des landale^ de boisj maisprcfenretncnt ils font habilles comme les autres A uguilins. Ils ont trente un Couv<ïns , dont un à Rome qui fe nomme S. Georges. coMCKB- Simon de Camerino aïant fondé les MonaQeres de Muria-' Mo nÏ 1^ no proche de Vcntfe, de fainte Marie de Campo-Sanco à PaOatomo. douë>& de Motite-Ortono>en forma une Congregadon > avec quelques autres Couvens qui s'unirent à ces trois pre« . mîcrsl*an 143^. Il y introduifit des Observances aiiftjrcs , qui djAcroient de celles qu'on pratiquoit dans les autres Couvens de l'Ordre. Cette Congrégation n a prcieatemenc que cinq Couve rus. CoNc&t- Une autre Congrégation fut formée dans la Poiiillepar le •*^«o»»"Pere Félix de Corfano l'an 1491. fous une Obfervancc irestA j ^ Tannée fuivanté il en parut un autre en AUema* 'coNcRE-gp^'P^'I^foii^s de Simon Lindmer & André Proies, qui ^'^TioK M réunirent les principaux Couvens d'Allemagne» 8c douze au* ' très en Bavière en une feule Congrégation , qu'ils appellerent de Saxe. Ce fiit à la faveur des diJfFerens Princes , dans les E t A t s d e fq u el s c e AT o na (le res é t oi c n r fi t u és , qu' ils ob r i n ren t des Souverains Poncifes,de leurs Lcgais, 6i des autres Supérieurs, beaucoup d'exemptions de de privilèges.

Ils tinrent un Chapitre à Nuremberg, où ils dreflerenc des Conûitutions dille• rentes Digitized by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 14.34% accurate

TkOISIe'mE PA^TIE, ChAp. V. 31 Congri rentes de celles de l'Ordre. Ce fut à peu près dans le même catJons il teins, qu'ils crouverent moïeo de fe fouftrairc tncieremem dc^^^J^^JJ^" Tobémance du Général i dcle Pape Jola IL Tan 1503. eu Us ns di sT de la jorifdiftioD de ce Geoeral , les foùiiiit i celle ^Itï!] ^-5^ .de quelques pertoanes feculiefesî comme duDoyeo de Col- nion^<^% tnar , du Frevâc de ikime Marguerite , & de quelques autres. ""^^ Its firent oeanmoins une efpece d'utiioo avec les Pères de b Congr^tioB de Lombardie «pour pouvoir fe fervir de leur Procureur en Cour de Rome, & jouir de leurs Privilèges. Le même Pape le 15. Mars 150^. commit les Archevêques de Maïence > de Mac!;dehourg & de Saîzbourg pour l'exécution de fon Bref, qui {tpiroic cnticrcmenc ces Religieux des autrej de l'Ordre 3 & p<iar lori le Pcre Jean Saupitius prit le titre de General d«; cette Conj^rcgation,qui avoit e'té gouvernée d'abord par André Proies. Mais cette Congrégation ne fvb&ta pas long-tems » aiant eu le oulheor de nonirir dans fon fbia un des plus grands ennemis de r£glife , qtn fût l'Hereftarqne Luther , qui corrompit la foi de la plus grande partie des Bjt^ l^ietix qui oompofoient cette Congrégation. Il y en eut neanNmoins plufieurs qui ne fuivirent point fes erreurs , & qni demeurèrent fermes dans la Foi Catholique j entre les autres , le même Saiipitius qui étoit General de cette Congrégation. Avant la chiue de Luther, il avoit été fon Prorecfleuri mais il devint fon plus grand ennemi aprè^ qu'il cul femé Ion hereiîe,aufli-bien que Bartlideim d'Ufingiiem, qui avoit été k MiScK de cet HerefiaR|ue« On voit encore fîtf le tombeact de ce dernier à Virtzbourg cette Epiiapfae : O/t '» me Luther ft prjtcept^e Magifter t Fit Jtmftl frAter ReLïgione m 'thi. lytjetmt jid uhi document a fdelU i "DéSêf IMexi ffimrnfdlfi dnert virtm^ L'Obiervance tCeguliere fut portée en Efpaffne par le Pere ^*'ncri, Jean d Alarcon , qui aiant obtenu les permillions nccetliire^ ^ 1 1 1 a du Pere Auguftin de Kome, Geoeral de cet Ordre , Fonda dans la VreiSe CailiHe un Coinrencen 14p. foos -le titre de 'Tons les Saints 9 aacmdie jolgnmit celui de Sainte- Marie de! Pilar de A venaa oe Dnc^nas > & celui des Rdigieufes Madrigal «avec leiquels il commença une noufdle Congregatioa qu'il appdia BciU CiémJMt. goufreniée par uù Yica«c: Têm UL ^ £ Digitizeu by dOOgle

The text on this page is estimated to be only 18.69% accurate

34 HtSToim DES Ordres Relicxeuxi «I^ÎonÎÎê ^^^^^^^ jufqu'cn Tan 1507. que la même Obfervance aïant été l'o& o R e introdairc dans cous les Couvens de Caflille , cette ConîrreeaÎes u "s" perdit centre, & n'eut plus de Vicaire General, aiaot été AucusTiM dn^ifée en quatre Provinces > qui fonc celles de Tolède» de SaMOM lamanque , de Burgos , & de Scville. MxiLàti. La Congrégation de Calabrc commeni^a l'an 1503. Ce fut le" CoKOAi-Pejc François de Zampana, qui en fut le Promoteur : il étoit i>i t* cV de Calibre > 8c beaucoup eftimé pour fa piecé pour fa docteIuu&É' Quelques Religieux s'Àanc joints à lui pour mener une £ T u L TE- vie recirée» cette Congrégation qui fut appeltée de Calabre » «uaRM. j»^Qç augmentée par le nombre de plus de quaranrc Monafteres , fut divifée en deux > l'une fous le nom de Calabre Citerieure, & l'ainre fous celui de Calabre Ulrericure yquifonc gouvernées chacune par un Vicaire General. Conore- La Congrégation de Ceniorbi, ou des Reformés de Sicile, ^J,**"*»»* ut a eu pour Fondateur le Pere André del Quarto Sicilien, qui m, ou PEs voulant renoncer au monde > ic retira dans une lolitude iur MB /o«sI- montagne du Diocefe deCatane , proche la ville de Saint «t&s. ' Pbilipped' Argiriooe , appellée communément Caftre^GUvâmit & le revêtit d'un habit d'Ermite : mab aïant été confeillé d'etnbrailèr la vie Religreufe , & de s'engs^r à Dieu par des TGCUX {blemnels , il choifit la Règle de Saint Âugudin. Il alla à Rome,oii il obtint l'an 157^. du Pape Pic V. & du Protecteur de l'Ordre des Ermites de faint An^ruftin , li pcrmilTîon de fonder une nouvelle Congrégation de cet Ordre. Etant retourné en Sicile, & aïant voulu exécuter Ton delVcin, il y trouva beaucoup de diiiicultés , par les oppt)ruions qu'on y forma ; ce qui 1 obligea de faire un fécond voïage à Rome l'an 1585. Le Pape défimdit ou'on Tinquietât en aucune manière dans fou entreprife : c'en pourquoi douze perfbnnes s'étant jointes à lui pour vim ibus (à conduite» il fonda Ton premier Monadere fur une montagne appellée Cetaêrki > qui a pris ce nom à caufe qu'anciennement il y avoit aux environs cent citadelles, qu! formoient comme autant de petites villes i ils firent profeffion folemnelle l'an i^8(î. & le Pape Sixte V. approuva leur Congrégation & leurs Conftitutions ,quiavoient été dreffées par le Fondateur i ce qui fut confirmé l'an 1617, par le l ape Paul V. Ces Religieux font diftingués des autres Ermites du même Ordre «Q Italie. On les appelle conumiiiéiiieitc les Reformés Digitized by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 3.67% accurate

Uiyiiizco by Google

The text on this page is estimated to be only 1.00% accurate

7^rmitr de S-AuousHn de la.j

T III p 35

The text on this page is estimated to be only 13.78% accurate

Troisiè me Partie. Chap. V. 35 rvjucc cXâ£le de ieur^ ILcgics qu'ils priii- concrcquerent) leur attirèrent une e(lime genc:rak> &i ns ont pre p*"^^*ÎJ ientement dix-huicCouvcos ,où \U mccent une vk trc^-auf-i>Ri des tere. Us ne pofledcot aucuns- fonds ni menus, & oc vivent ^ "/^^t^r point d'aumônes. Ils travaiUent pour avoir leur fabfiftance & a v ô u s-. .Kor entretien, & s'appliquent particulièrement à la culture de VuitlSS]a terre. Outre les jeunes de.rÂvent & duCarcme,iU jeûnent <>*o^>aencore trois fois la fcmaine , & prennent auliî la difcipiîne ces jours-là. Ils ont tovjs les j mrs deux heures d'oraifon mentale, &obrcrvtnc un lilencc rii^Durtux. Leur habillement ci\ aiTcz fembiable à celui des Augultins DéchauITcs d'Italie. Ils vont auffi les pieds nuds; m^u^ ils ic (ervent depantouflcs au lieu de landaiesjôc om des chcmiic^de icrgc en furmc decilice.Quanc a leur Fondateur le Pere André dèt Guadg , il mourut l'an 1617. & Ton corps s'eft confervé jufqu'à pre(ênt iâns aucune corruption. Sa Vie a été donnée au public Tan 1677. par k Pere Fulgence de Cacamo9 Vicaire General de cette Congru •gation. . .■ : La Congrégation dcsColorites qui avoir commencé par les Concrifoins de Bernard de Rogliano dans la Calabre Citcrieure,vers nf/coli l'aa 15p. fe fournit A robciiTance de tout l'Ordre des Ermites *m». defàinc Auguftin Tan 1630. elle a pris ion nom d'une petite montagne nommée Celoma , ikuée proche le village de Morano au L^iocelc de Caflàno au Roïaume de Naples , dauà la Calabre Cii!erieur€ , fur laquelle montagne il y a uneEglife dédiée à la iâince Viemiqui eft d'ancienne fondation. Ce Bernard étoit un faint Prêtre natif du village de Rogliano , qui voulant fe retirer du commerce des hommes,âc vivredads lafoliiudecrerievêtit d'un habit d'Ermite, & batit.q^pedie cabane proche de cette Eglife ,011 il vêcurdans les pratiques d'une pénitence fi auftcrc > que ceux qui venoienc vilftter cette Eglifêpar dévotion , le regardant comme une perfonne d'une éminentc vertu, fe recominandoient à (ês prières , & s'eftimoient heureux lûrfqu'ils pouvaient obtenir de l^i quelques « ioUrudions rpiritutlles. Çomme iHesentretenoit toujours du .mépris db monde , il y^en.eutplu/îeursqui toucliés parfesdif. cours, -le voulurent imiter dans fa vie pénitente , & ètxt de (esDiidples. Leur nombre s'augnientant tous -les. jours , ils pri*.rent le nom de Colorites , à caufede la montagne fur laquelle' lUdenamoienti .& i^u h Çiichcil^ 4e>J^ûg«aiiQ.Jci»r Bii Diyiiizco by Google

The text on this page is estimated to be only 17.82% accurate

)6 HfStOfRI DjBsORORBSRlirGlEUX, CoitoRE- donna cette montagne avec tout Ton tcrritoire>ce qui futcoiii» SV^Tor- firme par le Pape Pie IV. l'an 1560. Maii Pie V. aïaot ondooo R E D B s l'an h6o. q-ic tons ceux qui p)rtoicnt l'hibit difFereni des s. AuGi >eculiers , eulit-nca le quitter , ou aembraller une des Règles t'UN?oN** approuvées par TtiglifL-Jes Coloriici p.>ur obéir aux ordresda G£Zi**>fcs, Souverain P»»»ntife ,embrailcrcnt la Rcgle de faine Âuguftin > fam quiucr le nom de Colorices, & rirent des vœux lolemnels Tan 15^1. Leur habillement confidoit en une robe de coateur caanéeiavec unegrandamozecte à laqacUe > écoitac taché le capuche, 9c un manteau detcendantfeukment ju£. qu'aux genoli^^ Ils fe roûmtreilt Tan 1600. au General l'Ordre des Ermites de faînt Âugufttn > qui ëtoit pour lors le Pere Fivizano , qui leur pennic de retenir kur habit > mais il leur ordonna de porter une ceinture de cuir au lie^i de celle de laine qu'ils portoient auparavant. Clément Vil i. approuva cette Congrégation , qui a fait enfui re nueîque progrès, aïant prclentcment dix ou onze Couvens , dans Icfquels ces Religieux vivent dans une grande obfervance. La Vie de leur Fondateur a été donnée au public par Jean Léonard TufaoATron'oî T CongregacioD commencée en DMMATti. Dalmitte Tân 1 511. qui a fix CouTeos. Go M M V. Enfin, quoique la Communauté de Bourses n'aie jamais eu BovtM^de Vicaire Qeaera!»€cn*ak jamais hk qu une Province du nombre des quarante-deux ddix nous avons parlé dans le Cha* pitre précèdent , on la peut mettre au nombre des différentes Congrégations de cet Ordre, puifque c'eft une Reforme particulière introduite par le zele des Pères Etienne Rabâche , & Roger Girard , qui vers l'an 1595- fous le Generalac du Pere André Fivizano,confiderantIepeu de proportion qu'il y avoit de l'ancienne Obfervance avec celle qui fe praciquoic pour lors dans les Couvens de POrdre en France ^ refolnrenc de vivie conformément aux anciennes Conftîtntbns > qalb roulurenc obTerver à la-lettfe rousTobéiilàncedu Provincial delaPiovince de France. Ils eurent d'alxml ouelqties Compagnons -quiCb ioienirenci eux. Le Couvent de Bourges fut le pie-mier ou 'Ss menèrent cette nouvelle vie , & cette Congrégation fut appellée laCommunanté de Bourges, à caufe de ce • Monaftere on ils a\'oknc d'abord pratiqué cette Obfervance. ' Ils éritrcrcnt cniuite de nouveaux Monafleres : quelques an' ciens s uoireac à ceux-là i de Ibne qu en peu de t|pis il y en Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.00% accurate

Digitized by Google

Frere convers de l'ordre des Ermites de S.t

Augustin de la Communauté de Bourges faisant la queste à Paris.

The text on this page is estimated to be only 23.33% accurate

Digitized by Gcj

The text on this page is estimated to be only 13.56% accurate

Troisie*me Partie >Chap. YI. 37 cnt juTqu'à vingt , qui forent gooveniéi dans là faite par uo AvovtPcoviocial paracoUer.CetceliefiDniie a été appcUée la Province chIu s?ill deiaiot Giiiill2ume,ou la Communauté de Bourges9êc depuis quelques années elle a pris (cu!cmcnr l e nom de Province ck S. Guillaume : on les appelle à Paris ks Pedts Auguftins ,oa les Âuguftins de laReineMareuer!ce,à caufeque leurCouvcot a été fondé par Marguerite Valois, première femme d'Henry IV. Roy de trantc , c^ui n croit encore que Roy de Navarre , dont le mariage fut diiïbus. Leur habillement ell à peu près fcmblable à celui des Aue;uftins de l'ancienne Oblcrvance, qu'on nomme en Irancc Grands Auguilins. Toute la diâfè* fcnoe qu*U peut y avoir* c*eft queceox de la Reforme de Booms portent leurs habits plus étroits j & afin que leunQudteors a Paris foient didiogue's de ceoxdn Couvent des Grands Âuguftins , ils (ont habillés» en Êû£uit la quèie»oomnieonpeuc voir dans la figure qui fepfe(cnte on de ces Frères Quêteurs. Fgïez. pour Tes différentes Congrégations dont nous venons de parler , /f/ Âuteurs ci dcjnnt estes : pour !a Communauté de Boo rj^es , Ftr /; x Auçnjtifjtnjium Communttatis Eitur 'tcenjis exord. & progrcj/. p(rChit\ [im\im Franca:umi8c le Pere Bonanni,jr'<7«r les CoUrites c/ les Ermites de CeHtfrht , dans Jon CAtalogue des Ordrts Relig.Tom. 1. ChapitreVI. ✓ De tç/f^m progrès Jes Religieux Jugiffiim DeAattJféi, éiniecUVkm V,P. JhwmsdeJefHs^Aineitr de cette Reforme. 1^ y a quelques Hidorîcns qui on: prétendu qne le p. Loiiis de Léon avoit été le premier Auteur de la Reforme des Augufltins DéchaulTëç: mais cette gloire appartient au V. P. Thomas de Jefus , qui naquit à Limonne ran 1510. Son pcre qui ëtoït de i'iliuftre f amiile d'Andrada , originaire de Ca(lil« le » dont une branche s'écqic établie en liutaga] dès Tan lyou crut qu'il ne pooroit pas mieux £ake > le voïant en état d'ap* prendre les Lettres humaines » que de lui donner pour Maître le Pere Louis de Montoya» Religieux de l'Ordre des Ermites de&int Augttftin»qni n'étoit pas moins recommandable par û pieté que par (k Ideoce. Ses excellentes qualités lavoiettc £ iij Diyiiizuo by Google

The text on this page is estimated to be only 17.61% accurate

^ 3S HrsToiRF. desOrdr ES Religieux, Alt en $- fjij- choifir niiar être ilu nombre de ceux qui furenc demandés fcHAi'skEr. par le i^oï Dom Jean lll. pour reformer ici Auguitim Je te Hoïiumc i ôc il avoit fi bioi correTponda aux bonnes ucei>tions de ce Prince > que par ronTmoïen les Religieux de cet Ov* dre avoient repris l'Obterrance R.eftuliere qu'ils avoiemabaii* donnée. Il fut Prieur de Lifb în ne, Provincial & Vicaire General) & enfin Ton humilité lui fi*: refufer l'Evêché de Yifeu, qui lui fut oâêrcpar le B.oi DomSebaftiea^dootil fut auffi Confefleur. Thomas n'avoir que dix ans lorfqu'il entra fous la DifcipUne d*un fi excellent iViiîcre. 11 profita fi bien de fes leçons, qu'il fitenpcu de tems un grani progrès Jans les Sciences. Avançant en âge il croidôit auffi en venu > <3c Dieu le voulant attirer à lui avant que le monde l<Mp^ corrompre , il le prévint de boone heure par Tes ûintes iofpifadons , en lui hxxac naitce ledefir de Te confacrer à (on fenriee. Il n'avoic pas plus de ; Quinze; ans lorfque renonçant aux vanités du fiecle» ti reçue I habit de l'Ordre des Ermites de S. Augu(tin > des mains du Porc Louis de Montoya Ton Maître. Après qu'il eut prononcé Ces Vœux, Tes Supérieurs l ervvoïerent à Conimbrc pour y finir fes études. Il ^ adonna enfuite à la Prédication,»^ s'acquitta de cet emploi d'une maniece qui Faifoit bien y.oir qu'il s'étoit rendu Difciple de Jeiu^Chrift » pour devenir le Maître des hommes. Mais en inftrniiant les peuples, il eut auiG un grand foin de s'inftruire luitnême'i en s'appliquanc à la leduré des Livres des Pères de r^lirp.).dont il fit faprincipale étude. Cefutpar la ledurede ces Livres qu'il Te fcntit embrasé de cet amour divin,& animé de ce zele du faluc des amcs, qui lui firent dans la fuite préférer les rigucvirs d'une rude captivité aux. douceurs d!une agréable lilxrté don: il pouvoit jouir. Il ne fut pas animé d'an moindre zele pour l'O'ofcrvancc régulière i car quoique le Pere Luiiis de Montoya i'tut. ^ar les fotns recablie'en Portug^ dans les Couvens de ioa Orère, & qu'il y eûc&itpranquer les mêmei ConAnucions des Pères de liOoiervance d'F.fpJgne » le zdedu Pece Thomas de Jefus ne : âit pas^pour cela fari^^it. Comme il y avott d*autres Congregîtions du même Ordre en Italie i où Ton vivoit dans une -plu* étroite Obfervance, & qucdefervens Religieux de la la>yince.de.£onugal paiToiem en lolie gour embxj^ cette^ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.55% accurate

AlL^UStinJDcckailJ^e'deUi Cûn^re^ahcn. d'Sjpaq ' 9' ^ • ne..
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.33% accurate

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.92% accurate

Thoisxb'mb Partis » Chap. VI. 39 Obienrance, il crue que pour retenir ces Religieux dans leur avou sProvince, & ne la pas oriver de fi bons Sujets, & en même ÏhVu$«Î> tcms pour fatisf aire fes dcfirs , qui tendoient à une plus haïue perfedion , il étoit à propos d'enchcrir fur les aufterícés , les rooriiirications, 6c les autres pratjoues des Cong'-cgations les plus auiteres du même Ordre des Ermites de faine Auguftin. Pour cet effet li commença la Reforme des Auguilim DéchauiTés , telle qu'on la vote encore aujourd'hui , aïanc ccc celui qui a jetcé les fondemens de cec édifice , qui bien loin d*ê* tre élevé dans fit perfection en Portugal , fat au contraire en niême tems renvcrfé jufqu'aux fondemens , nonobftant l'autofité du Cardinal Inrant Dom Henry de Portugal, & celle du P. Loiiis de Montoya » Viiiceur de cette Province « qui ap* puïoit cette Reforme. Plufieurs Religieux de rObfcrvance,non feulement de Portugal, mais encore de Cailille, la favorifoicnt auflîpar leur exemple , aïant éic les premiers à l'embraffcr mais les moins fervens qui ccoient en plus grand nombre , fe foûlcverent , &: emploïerent tous leurs eflR>rt5, non feulement pour en empê« cher le progrès , mais même pour rétoufièr dans fon berceau : de forte que le Pere 1 homas de JeTus fut contraint de céder à leur vblence * & de furfeoir en Portugal i ce q n i f u t plus heu* ffcufement exécuté quelques années a^ès en Cafl Ce faint homme le retira dans le Couvent de Peni Firme* ■ dont il :ivoit été Prieur , pour nii s'occuper plus que des penfccs de l éternité i ôC il croïoic y être inconnu aux hommes, lorfi^ne le Roi Dom Scbiftien s'emharquanc pour ['AL R|ae , lui commanda de le (uivre. Apres la défaite de l'armée Chrétienne, ce (âinc Religieux demeura captif parmi ces Barbares, où il ibuffrit des maux qui ne fe peuvent exprimer i car il fut vendu à un Morabite 1 (dpece d'Ermite Mahometan } qui demeoroic proche de Mequinez. Ce méchant homme n'éparo^ gna aucun mauvais] traitement pour Tobliger à renoncer à la . Foi i mais Thomas de Jefus dans cette extrémité s abandonila à Dieu avec tant de confiance ,que non feulement il demeura inébranlable dans fonzele, mais devint encore la fv)rce 8c le foûtien des autres Chrétiens. Il fut cnfuite Ëfclave du Roy de Maroc, à la follicitation d'un Anibafîàdenr de Portugal, qui étoic venu pour traiter de la rançon de p'ulienrs Gouilshomcoes Forcugais,& qui le ficdcmander par ce Prince» Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.90% accurate

40 HiiToiRi ©ES OnDHEs Religieux, Tm»°D délivrer des mains de ce cruel Morabite. La ComanAvstn.tcfCc ât: Linarcz fa fœur & (es parens, aïinc fçù l'écat où- il étoR , envolèrent à Maroc pour païer fa rançon & le faire revenir j mais après les avoir remerciés du foin qu'ils avoicnc de lui, il écrivit à fa fcnif qu'il éroit dans le dellcin de finir ' fes jours au iervicc des Eklav es Chrétiens de Maroc, &i qu'il la prioic d'emploïcr les deniers qu'elle avore deftiaés pour (à rançon , au rachat de quelques amies Captifs. Ce eut dans cecce captivité qu*apfè»avdir rendu toutes fortes d'affiflance aux autres Efciaves ,pour ramôur defquels il avoic oréferé la Servitude k la liberté > il mourat le 17. Avril kgé de 55» ans. Ce ne fat qu'après fa môrtqu*on tema de pourinlvre la Reforme dont il avoit été l'Autcur.Quoiquc les Ilcl gieux de la Province de CaftiHe, &: les autres d'Hfpagnc vêci lient dans une Obfervance régulière i puifque,comme nous avons dit cideflus , on en avoit tiré des Religieux pouf reformer cenx da Portugal., il y en eut néanmoins qui oefi^fetit cendre à una plus haute perfeâion i U fçachant que h t^e^ Gre^ire Petrochin de Montçl - Par© , General die l'Ordre , étoit en chemin pfoar venir vifiier ks Couvens d'Efi^fi^iie » ils foUiciterent le Roi Philippe II. d*emploïer fon autoritépour qu'on établît • dans leur Province des Maifons de recoîfeclion. Ce Princeconfentit à leur defirj & le General étant arrivé en Efpagne, Tan 1588.il lui dit que fon intention écoit que dans la i rovjncc de Caftillc , & les autres qui fc trouvoient dans fcs Etats , il y eût des Mai ions de recolledion , tant pour les hommes que pour les filles. Ce General voulanc obéir aux ordres de ce Prince , commença par k Provinœde Caflitile , 6c propofa Tétabliflèmenc des Alsuibnsde recolleftion aux Vocaux du Cha. picre qui (c tenoic à Tolède , dans lequel fu t élû pour Proviiv- . ciai le Perc Pierre de Roièas. La propofuion fut acceptée , & Ton fit un Décret par 'lequel il fut ordonné que la Mailon de .Talavera , fondée depuis peu de tçms , ierviroic poux conjh • , jnenccr cette recolleâ: ion. Ce fut donc l'an 1588. fous le Pontificat du Pape Sixte V. & le Règne de Philippe II. Roy d'Efpagne que comiTiença la Reforme de l'Ordre des Ermites de laint Au|uftin, CotH jit ' nom de Dechaufles ; parce que ceux qtti remblalfcfeat dV bord ,aioûterenc ta nodicé des pieds aux autres anfterit^ . ' éom ils ficcaat pfofelfito.U Pm Louis de Lsoa, qui avoic Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.00% accurate

AuçLutin Déchausse de La c <^i^rc c^tUivn d 'Italie Digitized by Google

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.62% accurate

TRoisiE*NrE Pa-ktie , Chap. VI. 4r été é\n premier Dcfiniuur dans le Chapitre tenu à Tolède , ^f^^j^'oÎT fut nommé pour travailler aux Conflitutions de cette nouvelle ckaossu» Reforme. 'Comme il^coitcn Portugal danj» le tcnis que le Père Thomas de Jefus l'avoit voulu mtroduiredansce Roïauroe > il fui vie le plan que ce ùàût Homme 'avotc drdIH , U elles ^rent d'abord aprouvées par le Pnmncial & les Défioicenr» afiemblës daos ù Coareiit de Nôu«-Dame Dd Kno- le soi Septembre 158^. Peodancle temsaa'ontravailloit à ces Confticauoiis> lePioTÎncial a voit envoie à Talavera les Religieux qui vouloient embraiïer la Reforme, donc les premiers mrenc les Pères François de Brionés , Jofeph de Parada , André Diaz & quelques autres ; & fi-tôt qu'elles eurent été approuvées par les Supérieurs majeurs, comme nous avons dit, il donna commilTion à un Religieux d'aller à Talavera , pour mettre les DéciiaulTés en pdàêlSoDde eeccemai(bo,leur aonnant pour Prieur lePere François de Brionéi 9 & pour Sous-Prieur le Pere Jofeph de Paradai & ilenyoïa dans d'autres Couvens les Obicrvansqui fi'avoîeot|jas youlu embrafler la nouvelle Refbnfte» Ceux-crfe re^ncanc , prefque dans le même moment «d'à- ' voir été trop faciles â abandonner ce Couvent , furent trouver les Magiftrats de la Ville pour y rentrer par leur autorité, difant quec'étoit par la force qu'on les avoit obligés d'en fortir i mais ce fut inutilement , & ceux même qui avoienc d'abord témoigné vouloir favoriferles Obfervans (c'eftainfi qu'on appelloit ceux qui n'éeoîeot pas reformés) eurent une grande ettime pour les Oéc]iat]fl<$s,Iorrqu'ils virent ks-auftencâ 8c les mordfications qu'ils pratiquoien^ H.n'eft point vrai, comme dît le Pere Pierre de SainceHelene Religieux Déchauâféde la Congrégation de France > que le Pere Louis de |Lcon aie pris rinbit de cette Reforme, on en doit plilt6t croire les Fiiftoriens Efpagnols , comme André de Saint Nicolas, qui dit,, après Jérôme Roman , que le Pere Louis de Léon étant more peu de tems après qu'il eût été élu Provincial de la Province ac Caftille, l'on trouva dans fa chambre une petite calïètte outil Y Avoit un habit femblable à celui des DéchaufTés, avec une faune de ûndales, qui eft une marque, dit cet Ffiilorien 9, qu'il avoit dellêin de mourir parmi les Diécfiaufles j mais il wTos prit pas rhabit, Bc n'eft mort que Tàn i^fi. deux ans agrès avoiti^t les Conftîtatibi»» U que la Reforme eut été: Têm m. f Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.99% accurate

4^ Histoire »E$ Orêrîs KfiLiôrfux, • f^VDi-^^"^*"^*^®*^**^ ^® Couvent de Takvera : aulli ne lui donnech1us«2Z; c-ii aue le dtre deProceâeurdfis Déchaiiflés , & non pas de ' f onduuetir > ni de Refonnaceor. Le Louis de Léon école un des plus f^avans hommes d'Efpagne : œ qui le fit choâfir par rUnireruté de Salainan<jue pour un de 6f Pioleflèurs , mais ceux aufquels il avoit éce préféré ,en conçurent une celle jaloufie , qu'ils emploierent la calomnie pour le perdre. Ils le dénoncèrent à l'I nquifltion comme foûtenint des propofitionj qui avoienc été non ieulemcnt condamnées en Eipagne, mais même en France & en Italie i il fuc arrêté 6c mis dans les prifonsde l'inquiliuon i'an 15^1. quoiqu'innocent, oii il demeura juiqu a Tan 1^6. que ce Tribunal rendit une fencence en û faveur, & le juAmde toutes ks accufirions qu'on aroit fauf« fement formées contre lui. La Refofmêdes Keli^eux Augnftins Déchanilés coiiuneiy:éran i^.dans le Couvent de Talaveia en Cailille » comme nous aToii»dic,elle fie dans la fuite beaucoup de progrès. L'an i59o.leComtcdePimentc1 ,vonUnc témoigner Teflimc qu'il faifoic de ces Religieux , leur fonda un monaftere à Portillo. L'année luivanteils obtinrent ceiiii de la Nava , & l'an i^f)z, cette Reforme hn portée en Italie par le Perc Andrc Dia7.,qui obtint le Couvenc de Notre-Dame de i Olive a Naples, qui lai fuc cédé par les Religieux Conventuels du même Ordre i & étant venu quelque tems après à Rome» lien obtint auffi un dans cette Capitale de l'Univers. Cette Reforme augmenta de telle forte en Italie , qu'en 1624. le Pape Urbain Vlll. iê« para les Couvens qu'ils y avoienc fondés» en quatre Provin* ces, fcavoirde Rome,deNaples,deGenne$ & de Sicile. £a 1^1(3. ils pafTerencen Allemagne, où ils bâtirent un Couvenc à Prague Caoïtale du Royaume de Bohême. L'Empereur Ferdinand in. lesappelîa i Vienne, & leur fit bdtir un magnifique Monaftere» de dam h fuite , leurs Cou venss'étanc encore multipliés , on diviU la Province de Gcaacs en deux, donc l'une fuc nommée Protince de Gennes & Taucre de Piémont. Celle de Nafdes fut aulfi .divifée en quatre » qni furent celles de Naples > de Calabre» de Sidle , de Palerme te de Meffine, Il y a eu encore du changemenc dans les Provinces qui ocCaot pre&mement qu*au nombre de hnitqui comprennenc foixance? ^ treize Couvens , fçavoir les Provinces de Rome , de Naples , de Gennes , de Palerme » d'Allemagne > de Piémont » de Mefr Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 6.11% accurate

ÂU^UJÙ/LUec/lûI^Se cU la Ompmpaàon de FrcuLce. n. en katxt ordinaire daru (r. fTUti/m . ^ cyr^^^t^. Digitized by Google

T. III. pag. 42.

The text on this page is estimated to be only 26.75% accurate

s Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.37% accurate

I Troisie'me Partie ,Chap. VI. 43 fine 5c de Milan , qui font foumifcs à un Vicaire General. Am c • «. Pendant que cette. Reforme fAifoit un grand progrès enJiJjg^;^ Italie , on tâchoic en Lipagoc de la renverfer. Les Religieux DéchaufTës de ce Royaume furent tranquilts dans les trois Couvcns de Talavera, de PordUo BcdeLiNava, jufquea l'an 15^5 . que le Pere Gabriel de Goldxf9z aSaoc été élû ProTincîaL de CaftUle , ak tout en oeoTjre poor détruire cette Relorme» quoiqu'il eût été l'un des Supérieurs majeurs qui en aboient ap^ôuvé les Conftitutionsdans le Couvent de NôtreDame dei Pîno > il alla au Couvent de Portillo dam le deâêia d'obliger tous les Relieieuxqiii y demeuroient à quitter leurs Jiabits étroirs & leurs landales , & à reprendre rancienne Obfervancc !! v en eut quclqi\cs-uns qui furent ébranlés par fes diicours màiés de menaces , entre lefc^ucls turent les Prieurs de ^ Portillo & de la Nava , qui au lieu de donner , comme chefs, un exemple de fermeté, ne firent paroîrre au contraire, en cette occaiioo , qu'une honteufe lâcheté , ài, retournèrent parmi les Obfeirvaos i & cette Rjefertne auroit été fans doute déw tmite iâns Tautorité du Roi , qui commanda au Provincial de ne pltis troubler en aucune manière le» Déchaufl^. £n 15^. la Prina^d'Afcoli >£uphraiîne de Gufmanilear fenda un nouveau Monaftere i Madrid > & la même annéÏB ce: te Reforme fut portée en France par les Pères François Amct & Mathieu de Sainte Françoife. Ce dernier avoir été Prieur des Anguflins de l'ancienne ObTcrvance à Verdun , & 2i<int travaillé inutilement i la reforme de ion Monaftere , il fut en Italie avec le Pere François Amct, (1-tôt qu'il eut apris leprngrci que la Reforme de^ Augullim DéchauflTés yfailbir.Ils furent reçûi parmi ces Reformés avec le confentement du General , & après Tannée de leur Nonciar ^ ils forent nommés par le Pape Clément Vni.jpoar établir kiârifeme RiefiMrmeen Franoe. L'ArcIievêqaed*£mbnm> Ginlhnmed'Avatifon9 Prieur Commendioîte de Saint Martin de Miferé^ dansla Province de Dauphiné, &la Yalëe duGivaudan , voulant rétablir l'Obfeivancc Régulière dans le Prieoré de VillarBenoifl dépendant de celui de Miferé , & qui avoit été ruiné* par les Htrctiqncs , obtint du même Pape nn Bref en date de^ l'an P*^'" leqncl 11 lui fut permis d'iutroduTe dan> ce Mchnaftere les Religieux Dec h<Tuilés de l'Ordre deSaintAugultmj. & i ceux-ci de s!j^ éublk^ & de continuer en France la» Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.60% accurate

44 Histoire Dïs OnD^ts Religieux, A 0 0 v^t- Keforme qui avoic été commencée en Efpagnc. f aTu^sMs Pour l'exécution de ce Bref» TA rchevéqued Embrun traiw figea avec les Supérieurs & les Religieux , (Ravoir le Père André Fiviz:ino pour-lors General, îe Pcre Piombino Procureur General Se les Pères Matthieu François avec un Frère laie, & l'ade fut paflTé à Rome le 7. Mars 6. Ces trois derniers Religieux reçurent obédience du Gcncr i! poLir venir en France ,où ils prirent poilclliou du Prieuré de Viilar-Benoîc. Leur nombre s'éiant augmenté dans la fuite , ils obtinrent pcrmiffioQ des Supérieurs de l'Ordre Tan 1600. de faire de nouTcIles foudatioQS. Le Pape Clément VllI . par un Bief de la même année « confirma cette pecmiffion & par un autre du 2$. Juin 1607. il les recommanda au Roi Henri IV. L'année fuivance le Pere François Ametfut envoie à Marlèille pour prendre pollbilion d'un Monaftere qu'on leuravoit ^ accordé en cette ville. Ils s'établirent à Avignon l'an 1610. Deux ans après le General leur accorda un Vicaire General. .J-a même année le Pape Paul V. confirma par un Bref du 4. Décembre» celui de Clément VllI. en faveur des Déchaulfés de France. L'an 1613. le premier Chapitre gênerai de la Congrégation fe tint à Avignon. Louis XI II- confirma les Lettres patentes qu'Henri IV. amt données ponr leur éoL' blifièment 9 & leur permit de poflèder des biens immeubles. Ces Brefs 8c ces Lettres patentes furent enregidrées au Parlement d' Aix l'an 1615^. Cette Congrégation s'étendit enfuite en plufieurs Ytlles du Roïaume> ôcpaïïa mêmeenSavoie. Elle fut divifée en trois Provinces, fcavoir de Paris, de Dauphiné & de Provence. Loiiis XIII. fe déclara Fondateur du Couvent de Paris fous le nom de Nôtre Dame des Yicloires, en mémoire de la prife de la Rochelle fur les Hérétiques. La Remc Anne d'Autriche les établit aux Loges dans la Foret de Saint Germain , & - ' fe déclara au iii Fondatrice de leur Alooailere de Tarafcon. Loiiis KIV. leur accorda des Lettres en 1655. pour leur pio^ curer un établiflèment à Rome de Religieux Friinçoiii mab elles n'eurent aucun efièt » & ce Prince voulant gradfier cetce Congrégation lui donna des Atanes > qui font d'azur femé de âeurs de lis d'or .chargées en cœur d'unEcuflc^n d'or à trois cœurs de gueules furchargées de trois Fleurs de Lis d'or,l'écu^ furoionté d'une couronne de Prince du£uig»& entouré d'un

Digrtized by Google

The text on this page is estimated to be only 14.83% accurate

r. IlL pa^ . ^ .

Augustin Déchaussé de la Congregation de France
avec le Manteau.

12.

P. Giffart f.

The text on this page is estimated to be only 15.75% accurate

s Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.73% accurate

' TTHoKtBMË Partie, Chaï. VI. 45 Chapdet avec une ceinctira de Saint Augaftin, & dmbrëd'aa a « <i v t* chapeau d'Evèque. Cegand Monarque donna, outre cela , chVuswÎ! à chacune dei trois Provinces des Ames particulières. Quant aux Efpagnob > ils n'aroienc , comme nous avons dît cy-<le(Xus> que quatre maisons en 1596. Ils demandèrent au Pape Clément VIII. la confirmation de leurs Conftitutions & un Vicaire General pour gouverner leurs quatre Convens indépendamment du Provincial de Caftillc, ce que le Tape leur accorda par un Bref de l'an 1597. Mais ce fut un nouveau fujetde plainte de la parc des Obltrvans, qui inquiétèrent ces Religieux <x les obligèrent à rcnircr fous l'obéïUance du Provincial de Caftilie , par un ade qui fut paffé entr'eux du con(èmement du General , & qui fiit confirmé par le même Clément VItl« l'an Ib ne jouirent pas pour cela de la paix . ic de ùtranqufllité: les Oblènrans prirent de nouvelles mefures pour ruiner cette Reforme s mais le Nonce du Pape , Dom Camille ijaëcano Patriarche d'Alexandrie , lui donna Ùl proceAion > 8c accorda plufieurs décrets en faveur des Dé* chaidl^s. Ils eurent encore recours à Rome ; les Cardinaux Baronius & Bellarmin furent commis par le Pape pour régler les difficultés qu'ils avoient avec les Obfervans 1 & ces Prélats ordonnèrent entr'aurres chofes , par un décret de l'an 1600. qu'à l'avenir les Déchauilés d'Efpagne feroicnt eouvernes par des Prieurs Clauftraux de cette Reforme fous un Provincial commun avec les Religieux chaufles ; qu'il y auroit un Défiitîteiir de cette Reforme» lequel feroit un des quatre qui cont* Eoiêroient le Définitoire de la Province , qui corrig^roit les Re* gieax de (on Obfenrance , accepceroic les fondations , recevroit les Novices i la profeflîon, après laquelle aucun Dechauf(é ne pourroit quitter la Reforme fans apoflader > ni %s Chauffés être reçus dans la Reforme fans faire de Noviciat, Maïs ces reglemens n'aïanc pis plu aux Religieux de l'Obfervance >Us poilulerent eux-mêmes la feparationâ laquelle ils s'étoienr fi fort oppofés; de forte que l'an 1601. le Pape Clcmenr VllL par on Bref du 14. Mars» nomma Ion Nonce en Efpaj[;ne, Dominique Ginnafio Archcv^ue de Siponte,qui fut cnluite Cardinal) pour terminer lesdirorens de ces K.eligieux , & ce Prektocdonna que les Déchauflib , qui avdent pour lors cinq Monaûeres» en aiaat obtenu un à Toboib Tannée précédente^ ope Piwifice fepaeée des Obfervans , qu'elle s'appeU Fî** \

The text on this page is estimated to be only 13.18% accurate

4^ HisTOinE DIS Ordres RELionuz; * E ^^^^^^ Saint Auguftin » & quelle feroic gouvernée par tm cklotsal Provincial & des DéHaiceors de cette Rje£onne , dépcndans néanmoins du General 4e touc l'Ordre > ce qui fut conârmé par le Pape le n Février 1601. Cette Reforme, auui Itparée des Obfervans, fit un plus frand progrès qu'elle n'avoit fait depuis Ion ëtablilTemenc. lie fut augmentée I.1 même année des Couvcns de Sarag)flc & de Borxa. Elle en obiinc quatre ancres l'année (uivante.Elle fit en 1604. cinq autres fondations, elle entra cUnî> ies Philippines Tan 1606. Philippcs IIX. Roy d'Efpagne y aîanc envoté de ces Religieux, qui ne furent pas plutôt entrés dans cei Ides 9 qulls y fcmdereQt fix Monafteres» ' Ces Religieux d'Eipagac & des Indes demenrerenc fous le nême gouvernement qui avoit e'té réglé par le Bref de Clemeni: V II I . de l'an 1601. jufqu'en l'an tSii, que Grégoire XV» par nne lie du 31. Âoût , érigea cecce Reforme d'£fpagne en Congrégation particulière divifce en quàtrc Provinces , fçavoir de Caftille , d'Arragon , de Valem e &c des Indes Philippines i fous un Vicaire gênerai , dépendant néanmoins de tout l'Ordre des Ermites de Saint Augullin , avec fes Conllituuons particulières qui font inférées dans cette Bulle ; mais Srefentement ils ont cinq Provinces, fçavoir la Province deCa^ jlle qui a treize Couvens , celle d*Arragon qui en a douze» celle a'Ândalpufieqoi en a hmt^ celle des Philippines te celle Al Pérou* ou ils ont auffi placeurs Coovens* . . Ustn 1^03, ils eotreicnt «ans le Japon: quelques-uns vnar cerefU iuiqu'à Nangazaqui » oà il y en eut plofieurs qui re^ çirent fa couronne du Martyre. - Leiir exemple porta quelques Pères de l'Oljfcrvance à commencer une Congrégation nouvc!lc«le Religieux DéchauiTés dans la nouvelle Grenade ; mais elle a été unie U foû:niic à la Reforme des DéchauâÔ d'Efpagne par le Pape Urbain Vlll. Tan 162^. Les Au^uflins Déchauiïés Efpagnols font plus andcresqoe îes Triu^ois & les Italfens. Ces Hipagnols uol dans chaque Province un Couvent fitué dans quelque folicude » dans W quel il doit y avoir plnfieors Ermitage > & dans chaque JErmkage troh chamms » dont l'iine ièrt d'Ûratcûre. Le iîlenœ y cft rîgouredêmenc ol>ièrvé en tonctems. Les Ermites viennent au Couvent les jour$ des premières & fécondes claflès » ' ^ y demeorou; degnis les gremiefes V^res juTqu'agiès J» ^ uj d^od by Google

The text on this page is estimated to be only 6.88% accurate

T. m . p- '^6 . Frère. Carumu dej AiicjustinJ Dccliaiuséj de la Canprègatiem ci£' France^

The text on this page is estimated to be only 3.67% accurate

Digitizod by GoOgle

The text on this page is estimated to be only 18.13% accurate

T&oxstx'MB Pautii » CiTÀP. VL 47 ficondesytc ksDîmancliei ils y Tknneoc diiela Meflè.Bepoîs avo^u Ja vdUe de Nocl jufqa'à TEmpliaïue , depuis le Oinunclie des ^ ^ r»\?K Rameaux jufqu'au Diniancne i» élbis , & huit ionis avant la fcre des S'^Cioix dieSepcembre,ils doi?eiic auffi «wnieurer dans le Couvent , & y pratiquer les mêmes exercices que les Coqventuels. Le Prieur les doit vifitcr deux fois h femaine dans leurs Ermîrages, Les femmes n'entre ik poinr dans les Eglifes deces Cuuvcns , ii non a certaines facs de l'année. Les Er« mites ne doivent point manjsçerdc vi.inJe , ni poi(T<'>n,nicœurs. On leur donne reu<enTenc du pain, du vin, de l'huile bc des fruits, Teion la faifon , & ii par ncceiîlté quelqu'un veut manger quelques berbes ou Iq^mes cuites > u en doit demander permiâioii au Vtkm qui & lui eoToSTe du Couvent , n'étant pas permis de rien Êûre cuttc dans les Ermitages. Le Provin* ciainepeot envoïer aucun Rdigieuxdans ces fortes de CouYens par punition ^ il n'y a que ceux qui le demandent qui y font par undeOrde plus grande perfedion. Dans les autres Couvens outre les jeûnes de rEgliie i ils jeûnent encore depuis l'Exattarion de la Sainte Croix jurqu'àNocl, depuis la Septua* gcfimc jLifqu'à Piiques,^ cous les Mercredis, Vendredi? & Samedis de l'année & les veilles de quelques fêtes particulières de l'Ordre, ne mangeant ni œufs nlbeure ces jours-là , à moins que le jeûne n'arrive le jour de Noël , de k Circoncihon , ou quelque autre fête de première ou féconde claflèj le fdence mcres-exaâement obfervé dans totis les MonaftcKs pendant letems de rOraifon auquel il n'eft pas permis de parler a aucun ibculier ÊmspermilEonau Supérieur. Les François de les Italiens ontauffi des confticuttons parcH dulieres. Conformément à ces conditutions > les Italiens, outre, les jeûnes de TEglife univcrfelle^ jeûnent encore tous les Mercredis & Vendredis de l'année , pendant l'Avent, qu'ils commencent à la ToufTaints, & les veilles des fêtes de Saint Auguflin &dela Nativité de la Sainte Vierge. Le Vendredi faint ils jeûnent au p.nn & à reau,& font abftinencede viandetous lesLundis.LcsPrançois jeûnent feulement leVendredi,pourvcu que ce jour-U il n'arrive pas une fcce que l'on ait jeûné la veille. Ils ne font auffi feulement abftinence que le Mercredi , les ancies jràna des Italiens leur font communs, & prennent tous la difciplbe trou fois la lêmaine. Les Reli^eox Èfpagook ont on Couvent à Rome iôus le . j i^ .d by Google

The text on this page is estimated to be only 15.32% accurate

4S Hi^ToïKE desOkI>ii£$ Religieux^ T^N S i>g' ^ ^^"^ lld^bnfe , oiiits 6]i«m établis Tan i6ip. Ceux cHAiistn d'Italie y ont encore deox Conveos avec deux Eglifesciat fonr des plus magnifiques de Rome r la première hw> le ncre de? jtf4r/« , qui a été commencée par Charles MHanois & achevée par le Chevalier Rainaldi fameux Ârchiteâe* EUer eft coure revêuië de marbres précieux avec de belles figures demarbre blanc fur tous les Confeflîonnaux par la libéralité de* M B jlognetti Prélat Romain. L'autre Eglifc nti\ pas moins belle quoiqu'il n'y a'c pas tant de figures de marbre, elle eft dç l'Architecture de Jean Bapcillc Barate élevé du Cavalier Algardi: les murailles font incruftécs de très-beaux marbres î la voûte efl toute dorée, enrichie de ligures, de iliics de bas reliefs dorés d'Hercule Ferrate , le tout par la magnificence de CatmilePamphile» comme ilib lit fiir rArducrave dtt Pbr. taiL Les François , les Efpagnols & les Italiens , quoique (Tuoe* même Reforme , dîfièrent néanmoins dans leur habillementy car cettx de France & d'Italie ne font diâferens des Capucint que par la couleur dei'habicr celui des AuguiUns étant noir avec une ceinture dt cuirj ceux de France ne diflferenc des Italiens que par li barbe lonr^iie qu'ils ont,les Italiens la faifanc rafèr auflî-bien que les Elpagn ols qui n'ont point de capuces pointus comme les autres, 6l oik un mmteau plus longavee deslauJales de cordes appellées y^//'<îr^^/.;j ;4 lanianicre des autres . Religieux Dc'cliauilci» d'hipagne. Il y a auili dans «chacune de ces Coogregations deux fortes de frères laies, les uns appelles Convers, les autres Commb» les Frères Convers portent b capoce 9 8c les Frères Commb ont un chapeau fans capuce. Nous avons marqué cy devant quelles écoient les armrs de ceux de France. Ceux d'Efpagne & d'Italie portent d'afur ^ un coeur percé de deux âeches parlées en butoir yàc l*écades Efpagnols eft timbré d'un chapeau d'Evêque. f^û^ez. Sdcr. Vremus. ÂHguflimAn. Jîve de Jnfiîtutione V . V remit, difcalceatcr. Ord. S.AuguJÎ. André deS.Nicol, Hijlor .gêner, de los PP . yiugujHnos defcalzes de les Ermitams de S.AugttJt^ Pierre de Sainte Helenc. Ahregé de i'HiJl. des Angttflins Deehauffcs. Pietr. dei Campo ////f. General de los Trmitanos de laarden de S. AHgufiin. Thom. Hcrrota. Ali>/jdhih,j1it^»J^/»i4a^ Klcol. Crufen. Mottofii^on AuguJiiniAmm, .CHAPITRE Vm Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 4.33% accurate

d by Google

The text on this page is estimated to be only 4.00% accurate

RôIlç lôusô de l 'Ordre des (^rrulej' de S'Augustm J5

T. III. p. 49.
fig. II.

The text on this page is estimated to be only 4.33% accurate

d by Google

The text on this page is estimated to be only 16.77% accurate

T llL . p. f 4? . Ancicruie Keli^ieiuc détordre de S Aapustui.

fig. 1.

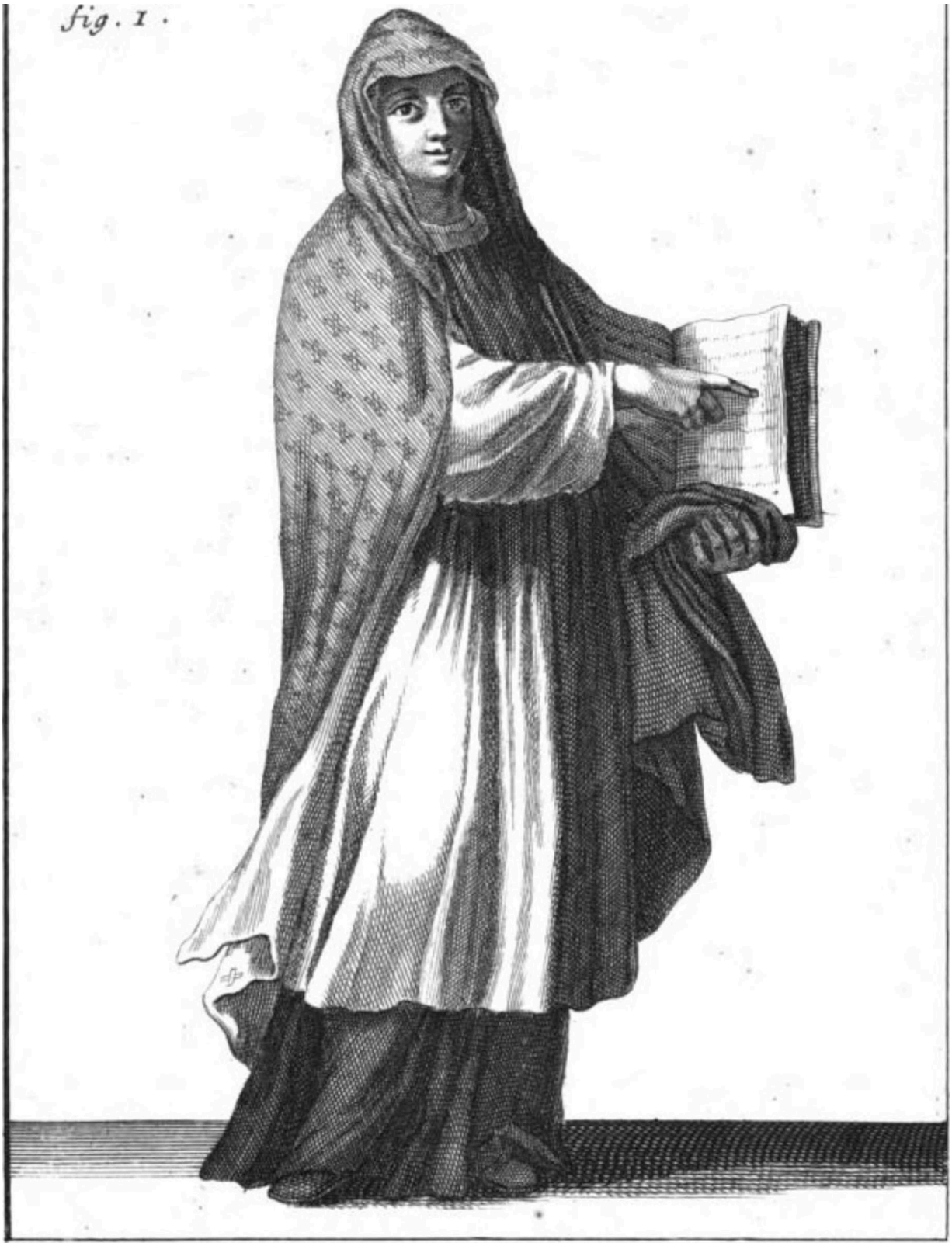

The text on this page is estimated to be only 17.57% accurate

Tkoisie*me Partie, Chap. VIT. 49 RstrcfB9<7 SE A . of> Chafithe y II. Z>e tOrigmc des R^eligieufes Je tOrJre Je Smm JHgkfiin. COmme Saint Auguftin a établi en Afrique la vie commune & Régulière pour les Moines 5: pour les Clercs , il icmblequ ilaitfaic auflî la même chofc pour les Vierges. Car quoique l'Eglife ait toujours eu des Vierges qu'elle confideroit comme la plus illuftre portion du troupeau de Jcfus-» Ciirift j néanmoins elles n'ont pa^ toujours vécu enfemblc dans des Monafleres, 6c on a de I2 peine à trouver aucun vefligc de CGsMcMttfleres dam rAfnaueaTam S. Augaftin. MabHIeft cenaiii qu'il y en avok de ion tems , quoique toutes les filles qui £siiibieDt profefiion de virginité ne s'y renfermaflèoc pas. Il y en avoit plufieurs à Hippone, & un entr'autres que le Saint avoit planté > comme il le dit,pour être le jardin du Seigneur* Sa Sœur en fut Supérieure , &: le gouverna jufqu'à fa morcy fervant Dieu dans unefaince viduité.Lcs fiUes de fon frcK. Se de Ton oncle y étoicnt auflî i M.dcTilleniont croit que c't-KMt le mcmeMonaflere,oiiccoic vers l'an 415,1a fille duPrêtre janvier , & que c'étoit en ce lieu où on éievoit les fiilcs orphelines que l'on avoit coniiecs à la garde de TEglife. ' C'eft aux Keligieufes de ce MonaAere qu'il adrefïe l'Epître 105. qui eft ia m. dans la nouvelle édition des Ouvrages de ce Père parles PP. Benediftins> laqueUe £p9tre quelques-uns mettent en la i^. année de Ton Pontificat , ce qui revient àraa 411. 8c d'autres vers l'an 415. ce qui parois mieux fondé au jugement des Sçavans. Il trouvoit beaucoup de confolation ^niuhii dans ce Monafterc : voici de quelle manière il en parle : ««Au m milieu de tant defcandales qui arriv ent de coures parts dans « le monde, ma joie & ma conlo'ation eiide penier à votre So- « cieté fi nombreufe, à 1 amour fi par qui vous unit, à lafain- «• teré de vôtre vie, à l'efFufion abondante de la çrace de Dieu lur y oui. , qui vous fait non icul^raenc meprifer des noces h charnelles j mais vous fait choifir une vie commune qui ed « me fainte Société qui vous donne un mêmeceeur^ unem6- « ne jime en Dieu. Ceft en codiderant tous ces biens qui « ionc vous 9c que Dieu vous a donnés > que mon cœur ^ tmeui. G ' ^ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.61% accurate

50 HiSTOiRï »esOrdb.es Religieut, Itttiwro* -prend cyielque repos au milieu de tant de tempelies donc c û s T 1. *»eA agite par les maux que je t(» ailleurs, s* Quoi qu'il eût planté ce ^irdîn du Seîepeur , qu'il eût Çain de Tarroiêr & de le cultiver i il n*y aSoic néanmoins que: rarement pour rendre viâie à ces fteligicufes , ce qu'il raî» ibit au nu à l'e'gard des autres Monaftért s de filles > a moîn» qu'il n'y ooligé par de preflàates neceâîrés. La Supérieure qui le gouvernoit apre^» la mort de fa fœur > lors qu'ft écrivit cette lettre dont nous venons de parler , éioh une ancienne Keligieufe deiamaiion,& même la plus ancienne de tiiutci celles qui y étoient alors. Elle y avoit long-^ems fer» vi fous lafccurdu Saint qui en étoit fort fatisfaicei & t(mtcs les autres Religieufes l'y avoient trouvée , ou y avoieuc éce rcceuci par elle en qualité de Suoerieurej & c'eftoit fous fa conduite qu'elles avoient été inftraîtes , qu'elles avoienc receu le voile» 8c qu'elles s'eftojeotmultipliéesf en fone qu'onkur eût fait grand tort dé leur en vouloir donner une autre^ Il y en a qui croient que c'eft cette Félicité à qui Saint Au» gufUn écrit l'Epitre Ty. od la iro* félon les PP. Benediâinsr avec ce titre : ^ métrés chtrt & très Jkinu mere Ftlici/éyà mon frère Rujlique , & aux Sœurs qui font a<vec 'vous. On ne fçaît Ç\ Rnfliqiie eroit le Prêtre de cette maifon; mais il y en avoic un de ce nom l'an 4i(>. parmi Ic:^] rêtres d'Hippone.S.Auguftin parlant à cette Félicité & aux autres de la même maifon , les exhorte fort à fe réjouir de ce qu'elles étoient unies enlemble , comme étant du nombre de celles qui atceiidenE ttifi'if* le Seigneur avec patience. «Supportez vous 9 dit- il , les unes * les autres avec charité , te travailles avec ôân k conferver " rUhtoti moniellls pdir felièndëpàixf car vous trouverez toû^ ^ jours des cbofes à fupporter les unes & les autres «: Il marque en(bite quelques règles qu'il faut obfêrver dans les corredions s. & i^ajouce ila fin;«Travatllezà empêcher qu'il ne *• s'élève parmi vous des plaintes & des chagrins , ou à les éf- touffe r furie cKamp , s'il en mn. Sciez plus appliquées à * vous conferver dans l'union, qu'à vous reprendre le» une» ^ les autres. • ' ' Mais foitquece faint prévît quelque divifi on parmi elles lors qu'il leur parlait de U lorterounon ; il efl certain qu'il éprouva ce malheur dans fon MonaÙére de iillei donc nousavons parlée 11 ; eut des Kelig^ieufes ailci^ brouiiioncs pour Digiti^uG by Google

T Ul . p . y Google

Religieuse Augustine,
en quelques Monaſtères d'Italie.

P. Giffart f.

The text on this page is estimated to be only 28.50% accurate

I Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.67% accurate

Digitized by Google

T·III·p·50
fig·II·

17. Religieuse Augustine du Monastere des Vierges à Venise.

De Poilly seul.

The text on this page is estimated to be only 21.77% accurate

Ttroisie'me Partie , Chap. VIT. 51mettre le trouble dans lamaiion en y excitant des contentions , des jalouGes , des animohrcz , des dilJeiuions , des me- Jb'^Îi,* diiances , des ieditions des murmures» & enfin il s'y forma on tumulte & un fcliifme Ci fcaodaleax s que S. Auguflia n'eût p& ic dirpenlèrd'ea 6ûre une paobioii fêvere > s'il en eue écétémoio. Tout ce bniit êeoit contre la Supérieure» 4}u'eUesctemandoient qa*on leur ôtât pour leur en donner une aune 1 ce qui eût été cootre le bien de leur maifon > & un exemple tres-dangereux contre la règle de la difcipline. Ces ReligteufesdemandoientqueS. Âuguflinles vînt voir; ♦ mais comme il ne pouvoit pas lenr accorder le cKingemenc qu'elles fouhaittoient,il eut penr que lapreiencc ne fie qu'augmenter la fedition & qu'il ne le trouvât obligé d'ufer de plus de feverité qu'il n'eût voulu. •'C'efi: pour vous épargner, leur 'Eftfi.v^ dit -il avec S. Paul , cjuc je n'ai point voulu vou:> aller voir. » Il cil vrai que c'eil; auilipuur m'epargner moi-mêmejÔL de» Mur d'avoir triûeiTe fur trifteflc. Vofla ce qui a fait qu'au » ueu de ▼ous&ire voir mon vifage , j'ai mieux aimé répandre » mon cœur devant Dieu pour vous> & truter» non avec vous » par des parolesi mais avec luipar des larmess une afïàire <Ài » ' il y va de tout pour vous, afîn que v6tre mai£>n qui £ùt ma joïe , ne fadè pas mon affliâk>n 6c ma douleur. Il leur écrivit feulement une lettre qui eft une reprîmende tres-forte , mais tres-charirab!e , de la faute qu'elles avoienc faite. 11 les exhorte à pcrievcrer dans le bien , & les afTIire , qu'après cela elles ne fongeront pius à changer de Supérieure. Qije Dieu , leur dit - il , pacifie & calme vos efprits: » qu'il ne iouilre pas que l'ouvrage du Diable prévale & le for- *» ufie en vous ; mais qu'il £ifle au contnsre r^ier la paix de » JefusChrift dans vos cœurs. Prenez garde que le dépit dew ne pas obtenir ceque vous voudriez > ou la honte d'avoir vou- « lu ce que vous ne deviez pas vouloir > ne vous précipite dans » la mort. JEUnimez au contraire vôtre première vertu par« une fîncere pénitence. Imitez les larmes de S. Pierrei & non »' pas le defe(poir de Judas. m , C'eft immédiatement après ces paroles que commence la Règle que S. Augull n donne à fes Religieufes , fans qu'il y ait rien poiu: lier enlembie ces deux choies fi différentes que cette li^nc : Fûicf ce<f»e nous vous eràonnons a ohferver dans le Uonajiat. Cette règle eft iout-a-£«ut digue de S. Âuguftin> G i j

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.04% accurate

5t HistoiiTe dïs O&dhes Religieux» ^sV^A I ôc 1*00 remarque que Poffidîassfeloii quelques edicions, la mer « V t T»^<iaDs faTableavec 1m repriiiieiuies aux R.cligicu(b-.C*eft peuc*écre(dic Mr. de Tillemont > dont nous avoiif tiré couc cecy» atilC bien que des PP. fienediâiiis>) ce qui a doDuë occà-' lion de joindre enfemble ces deux pièces, comme C\ ce n'eft ■•' ètok qu une , quoiqu'elles foient fur des fujecs Ci difïcrents & fans aucune liaifon : outre que parlanr beaucoup dan? cette Règle & de ia Supérieure & du Prêtre & de i olKiiTance des Religieufcs , il n*y met pas un mot qui ait raporc à la conteftation dont il venoit de parler avec tant de cnalear. On trouve cette mcme Règle à pire daui uu autre endroit de S. Auguflin > appropriée pour des hommes. Mais la diftiudioa qa.*oD'y vok entre le Prêtre & le Superieur»5e kifub-: . • ' fMfdinadon du deraier à Tautre, marquent adez , dit encore' Mr; de Tillemom» qu'elle n a pas été iiîce pour des hommes' comme plufiéurs perfonna habiles l'ont remarqué. S. CeGûreki copie alTez (ou vent dans la âemte. On a encore deu3t autres Règles, ou plutôt des fragmens de Règle pour des Moines qui portent le nom de S* AuguHia i mais qu'on- recoo»> noîc n'être pas de lui. y^yez, CEpitre 109. de ^ .Âu^uffin , ou iii.de P édition des PP, 'BenediiHns. La. Fu de a Saint paries mêmeSiCi' par M ,dc Tillemont AU Tom. 13. de fonHiJîsïre Ecdejtafiique. f.i6o» Quant à l'habillement que porcoient les premières Reli-^ gi cales inftituées bar S.AueuftinK>ane peut rien dire de certain touchant ùl forme Se u couleur. De croire qu'Hs^ ëcotent « blancs parcéque dans la Règle de ce Saine il eil marqué que les Reltgieufês aoivent laver leurs habits elles^- mêmes > ou les £iire laver par des Gaulons i Vtfles vejkd Uivemwr étvûhû éâH a fuUonibtts , c'ell ce que Ton ne peut pas aflurer } puis qu'on , lave routes fortes d'étoffes ,foit qu'elles foienc teintes ou non, . & foit qu'elles loienc blanches ou de quelque autre couleur: car le foulon fait deux chofes , il lave les érofFcs &les blanchie avec de \a. craie : or il ell parié dans la Règle de laver, , & non pii» de blanchir. Le p. Booanni » Vanloacbom & SchoonebecK ont donné ^habillement d*une. de m premières Religieufesqu'Hs outreprefèncée avec une robe notre > un rochet , 8e une efpece' de voile blanc femé de pecices croix rouges» qui luy couvre lar lêce. U défcend jufqoes aux talons, comoieon peut voir dan» Digitizcd by GoOgle

The text on this page is estimated to be only 2.17% accurate

ts. Religieuse Auaiishne dcDoi âreclit■/tu/'

T·III·p·52
fig·1·

The text on this page is estimated to be only 4.00% accurate

d by Google

The text on this page is estimated to be only 8.40% accurate

. y iu^cd by Google

19. Religieuse Augustine en quelques Monasteres de Flandres.

De Poilly scul.

The text on this page is estimated to be only 16.00% accurate

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.19% accurate

Troisi e'me Partie , Chaf. VIT. <^ la figure que nous avons fait graver lur celle qu'ils ont don- ^^^uoii». née. En parlant des diâcreniùs Congrégations qui fuivent q u sr il la Règle de Saint Auguftin , &: qui forment des Ordres par- " tîcttliers , nous venoiis- qu'il ▼ a des KfiligieuTes qui (cnt habillées de noir , d*attties de blea , d'autres de rouée , d'autres de gris^ & qu*dles n*ont poinc aSèSté U couleur blanche» ou que n elles l*oni prife , elles y ont ajouté d'autres couleurs. Les Religieufes Ermites de S.ÂuguItio ont toujours confcrfé le noir. Leur habillement coni ide en une robe ferrée d'une ceinture de cuir. La plupart de ces Rcligieufes ne (ont pas néanmoins foumifes à la ji'rifdiclion des Religieux Ermites, de cet Ordre, & dépendent des Ordinaires des lieux où ibnt Âcuez leurs Monafleres. Il y en a pîullearsqui ne font d'aucune Congrc^tîon particulicrcqui le dilent umplement de l'Ordre de S.Aaauftin,& qui n'ont point afiTeélé ni le blanc ni le noir dans le ui^ habits» connne ccnaûus Religieufês de la vHle de Noie , qui ont un habic gris arec un cordon blanc , des (àndales de bois» & le ' BreTÎaire des Frères Mbenrs, Celles des Monafleres de Samte Marie Magdelaine & de Sainte Marie Egyptienne dans Naples ob(eryent]a Règle de S. Augu{lin,& portent le cordon <ie S.François ; ^ celles du Mona&re de Vedano dans Milan portoienc l'habit de Sainte Claire, c]noï qu'elles obfervafTent la Règle de S.Au.^Lilb'n. il y avoitauiiî en Saxe quatre Monafte- bu s ch ïcs qui êtoicnt ceux d'Eldas , de Lemego , d'Hervord, & de ^^'^J DetmoId,qiii formoient une efpece de Congregarion, où Icb ^: ,f}' ^,1' Religieufês qui fuivoient la Règle de S. Auguflin avoienr i.cap.^^. des habits gris. Bufchius die que ces Kcligicule^ ditoicnc au optidLeiChoeur l'Office delaSainteViergeen langue AllemandcNous ^"^-^S'" donnons la repreièntadon de rhabiHement de quelaues au> ^^^fc^'^^ très Rjelîgîeufes qtri fe difent Augnftines fans être aaucune ' ^ Congrégation , & qui ne forment point d'Ordre particulier. Telles font les Religieuiês du Mbnaftere des Vierges à Ve- aicusti, nife fondées l'an 1x77. par le Pape Alexandre Ill.lors ou'ilde- mo na" meuroit dans cette Ville, où après un lotig fchifme il releva vIeÎcb"'* PEmpereur Frédéric Barbcroufle des ceniures qu'il avoit en- a Vmisx. cournc s. Ce Prince,pour donner des marques d'une parfaite reconcilation , confcncic que fa filie Julie fe fie R, i^fenlè dans ce Monaftere avec douze autres Demoilclles donc elle

§ut la première Abbefle.^ Ce MonaiUre fut ricNement doté G «i Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.96% accurate

<^4 HisToinE DES Ordres Religisux; XtfovtTi. par le Doge Scbaflieo Zani j & ce fut pour cette raifiuiqtM MoNASTE. P^pe luy donna & à fes fuccefleurs le Patronage de ce vÎer^'s -Monaftere qui dcpend eniiercment des Doges & n'eft point A V*inw. foûmis i la jurididion du Patriarche. Lorfque les Reljgieufes élifent VAhheSh, le Dt^e approuve t'Eledion qui cd enfuîce confirmée par un Bref du Vipc. Lors que l'on a reccu le Bref , le Doge accompagné des principaux du Sénat entre dans le Monaflere pour en faire faire ialeâurci & après qae rAbbeflè i été bénite ^qa'elle a prêté ferment au Do» ge > 3 l'épooftè eo lay mettamau doigt deux anneauxirun eA l'image de S. Marc » te iWre tm beau Saphir* Comme lors que j'étois à Venife Tao 1698. il y avoit une nouvelle AbbefTe de ce Monaftere que le Doge epouTa de que j*affiftai à cette Cérémonie »|e rapporterai iqr ce que j'ay yeu^Le Doge accompagné de toute la Seigneurie en robes rouges fe rendit le premier jour de May dans l'Eglife du Monaftere,où aprc-s que laMeÛeeut été chantée Pontifícalement, il alla à la grande grille au bas de TEglife. L'Abbefle la CrofTe à la main & accompagnée de fes Religieufes l'y attendu it, ôc après quelques compliments de parc ài d autre, le Doge luy mit au doigt les deux anneaux & Tembrailà. Le P. Bonanni dit quelaCeremome (é termine par an diicours Latin que prononce une Religioire à la lotiaoge de l'Alv befïè : cela le fait peuc-étredans le Monaftere en prefence de la Communauté i c efl ce que je n*ay pas veu , & ce difcoun en Latin me pacoitroit inutile devant des filles qui n'entendent point cette langue. On ne reçoit dans ce Monadere que des ri lies de Nobles ,& on les appelle f7^'/7///<i'/-D*»/>r/ : quand on leur parle , on les rraitc d'iliuilrillimes. L'Abbeile efl: perpctuelle3 6c lors qu'elle meurt,resobfeoacs fe font avec autant de pompe que celles du Do^e. Ces Religicufes font habillées de olanc : Ton peut voir la forme de leur habillement dans la figure qui reprefente une de ces Keligieufes. Bonanni CauU^, tttïl'^ Il y avoit autrefois i Dwdrecht ou porc , Villedu PaysDon-Bas» capitale de la Hollande» des Relf^eu(ès qu'on nommolc So*DoaT communément les Religieufes de Sainte A gnés,à caufe qu'el■ N Hoi- les demeuroient proche d'une Eglife dédiée à cette Sainte»qui *^**** fut fondée l'an 1491. par le Chevalier Gérard HeemsKerxe Confeiller de JeanDuc de Bavière j imais leur Monaftere étoic

20. Religieuse Augustine du Monastere de S.te Marthe à Rome en habit d'hiver. De Poilly sul.

The text on this page is estimated to be only 19.67% accurate

Digitized by GoOgle

The text on this page is estimated to be only 16.23% accurate

Troisie*me partie, Chap. VIT. '55 l^ns ancien, aianc été tonde des l'an 1516. par une: D.ime deAaautTt* Koi wegc , tpi avec t^iiclqucs compagnes s'y confacra à Dieu 5"»?* parles VŒUX folcmiicU ious la Règle de S. Auguftio. Elles é- crscht, toitnt vêtues de blanc avec un kapuUirc de même couleur , avûiciiL une fraise au lieu de Guimpe. Ce Monaftcre a eu le même Ton que pluficars aocres qui ont péri dans le change* ment éc Religioo qui eft armé en Hollande. Philip, fioaannt CétsUg. Ord, Rêlighf, pan, t. 8c ScbooiibecK. Hifim^dis ùrd» Kili^mn, Les AuguIBnes qu'on nomme commanement à Toumay, Apgiïstij deChampeau >du nom de leur Fondateur Pierre de Chaai- c h a^m. ^eau ou deChatnpbn qui les établit dans cette TÎlle Tan 1424. ^^1^^ etoient anciennement habillées de noir , & ne gardoient pas la clôture ; mais elles furent reformées l'an lé^i.par l'Archevêque de Cambray François de 'W'andcr-Burch qui leur permit de prendre le violet & leur donna des conftitutions par lefquelles il les obligea à ta clôture. Dés l'an i6ri. les HcTp!talieres de S. André delà même Ville qui obiervent U Kegle de S. Âugudin aufli bien que les Keligieufes deChampeau». avoient déjà prb Llnbic Tidet» U elles' recurenc de nou? élite conftitutions de TArclievéque de Gambiay dans le même tems qu'il en donna à celles de Champeau. Ces Hofpitalieies'a? oiemété fondées vers le milieu de treizième riecle,jclePapè Innocent IV. les mit fous la pcoceâion du S. Siège par une Bulle du rS.Oélobre 1149. Philip. îc Briffenr. Orig. êmnit/m ffdnji&nU Caenobiorum. S Ignace aïant par fes exhortations converti à Rome un Aucrsïx*g-and nombre de femmes de mauvaife vie i rit bâtir pour el- saVn" ' ks un Monafterc fous le titre de Sainte Marthe j mais ce? pe- MARiati nucntcs aïant été transférées dans le Monaflere de la AU Je- * ****** laine de la même ViUe» celui de Sainte Marthe fut changé Pan 1^1. es nue dcaneure de Saintes Vierges ious la Règle de Saint Augnftîn, qui a été tellement augmentée dans la Tuiter que ce Monaftere eft ifolé & entouré de quatre erandès ruâs:' on n'y reçoit que des PrincefTes & des Dames & la première-' qualité. Elles font habillées de blanc avec un (capulairendr»ftrhy ver elles mettent par deiïus leur habit blanc une robiê^ Boîreouverte pardevanr Les Rcligieufes de Sainte Marie des» TîcrgT^s delà mêmfr YiU&iuAtauâi-iubiUées d& hLuiGa?e&aiv S«a£ulair&noir«^ uiy u^Lid by Google

The text on this page is estimated to be only 13.97% accurate

5^ ^ H1STO11.B DES Ordues Religieux, MES Ut. ■ '" " ' ' — ••-«-Mfc— CHAOS* mr-wtr MIS. J C H ▲ P I T & £ VIII. Des Religieufes Juguftines DeAattJfees, LE Pere A ndré de Saint Nicolas dans fon Hifldire desAa* Tudins Dechauiïez , die , qu'il y aauili des Rcligieufes ij^»„hauffécs qu'il divife en trois clalTts 5 mais je trouve que celles de la première & de la troilîéme dalle font mal nommées , puiique par les conftitutions de celles de la première tlalTe il cft porté exprtilemcnt: qu'elles auront, di^s iouliers, £/ îéilz.ado Jtra fapatOiCQ. que les conitJtutions de celles de la troineme clafle marquent auffi)Tr474/i çâfAtos y difftnâs pi/fAs pif U hMififdéd. Msùs celles de la iccomle clafle doiTcat ^re plûc6c appellées Dechauflëesipuifqu'eUes ooc les conftî* cutkms <le (aince Therefe qui veut que fe$ Religieufesaïenc des fandales de cordes qac lerETpagnols appellent Alpargatas. Nous parlerons dans ce Chapitre des ReUgieiiies des deux premières claffes , & dans le fuivant nous raporte» rons Torigine de celles de la troiiîéme claile % qu*oo appelle ' plus communément de la Recolleclion. Les Religicufes qui font connues lous le nom d'Auguftines DwchauITées, & que le P. André de faint NicoIas,mecdans la première clafie, rcconnoillenr pour leur inftituteurle P.Alfonfc d'Orozco Religieux de l'Ordre des Ermites de (aiut Au^uftin. Cequi donna lieu à cette fondation» fut qu'il y avoit i Madrid une DemoHellede qualité nommée Pnidence ' Gf illoyqoi élevée à la Coiir>donnoit dans tontes tes vanitez dtt Hecle & foDgeoitpeu à fon faluc j mais la mort d'un Gentil* homme qn'Sleaimoit lui fît prendre la refolotion de renoncer à toutes ces vanités & de fe donner entièrement à Diea. Dans le commencement elle demeura recueillie dans fa maîfon pratiquant to'Jtcs fortes de mortifications. Elle fit enluicc fervir famaifon d'Hoipice pour y loger les Evêqucs Citholiques que l'Hercfie avoit chairés des Royaumes d' Augieterre & d'Irlande. Elle emploia Tes revenus à marier de pauvres filles qui eouroicQt rifque de leur honneur, cherchoit tous « . les jours de nouvelles oocafions pour exercer fa charité. Aïant aÎQU emploîé quelques annéesidle rdôlut de s'enfermer dans na Monaftere > & pour cec effa elle consacra ia mvibn & les biens

The text on this page is estimated to be only 8.71% accurate

. j .^L , . y Google

Religieuse Augustine dechaussée en Espagne.

de Peilly f.

The text on this page is estimated to be only 5.67% accurate

Digilizeci by Google

The text on this page is estimated to be only 17.32% accurate

Troisie*me Partie ,Chap. VITI. 57 biens oui lui appartcnoient qu'elle donna au P.Orozco» pour ^'^j*^ iaconftrufUon d'un Monaftere. Ce I^eligieux trouvant une chaiuoccafion fi favorable, exécuta le deflein qu'il avo;t pri:> il y ^'w* ^' avoit du tems d'établir des Rcligicufes Auguftines Deciuuffées. Ce Monaftere fut achevé 6c U première mefle y Fut célébrée le 14. Décembre de ra.nnéc 15^^. U fut dédié eo l'hon^ near de la Vificacioa de U ûiiiite Vierge , & k Mere Jeaqne, VeUrqoez fôc Àablie Prieure de cette nouvelle Maifon^iaat été tirée d'un autre Mouaftere a7ec quatre ou cinq autres^ Rd^ieufes pour commencer cette nouvelle Reforme. Ces Religieufes furent d'abord foûmires à. la jurifdiâion des Au» gpftins Dechau{I<fs , mais Tan 1600. ces Religieux renoncèrent à cette jurifdiaion & l'abandonnèrent auf Religieuk £rmices de iaint Auguftin de l'Obfervance. Elles furent réduites à une extrême pauvrccé dans les commencemens j la Reine Margucrire d'Autriche en aïanc eu connoiirincc &: voiinc que Tlnfancc Claire Eugénie faifoic bauf un Monailerc lous le nom de (ainte Eiizabetn pour y élever les jeûnes iiiles des Officiers des Rois d'£lpagne> elle y fit transférer ces Religieuies Auguftines Decliâufl&sran 1609. ■ ' " & l'année fiuvance iSio. elle obtint an Bref du Pape qui les feûmeccoic à la jurifdidion du grand Aumônier. Ce Monafte* re de fainte Elizabeth fut le premier de la Reforme des ReU- gieufes Auguflines, & il en a produit d'autres comme celui de Salaminquc, de Malaga d*Arenas & quelques autres 011 la même obfervance fut pratiquée, telle qu'elle avoir été prcH. crite par le P. Alfonfc d'On^zco qui en avoit obtenu iesper* milEons necefTaires du P. i^ierre de Roxas Proyiecial. Ces Religieufes jeûnent depuis la fête de Tous les Saints jufqu'à la Nativité de nôtre iscigneur Jefus Chnlt, depuis le Sepiuâgclime jufc^u'à Paque, ôcençore tous les Mercredis, Yenoredis & Samedis de Tannée. Elles font habillées deferge noire» dUes portent fous leurs habits descuniques blanches d%* toffe grofiîere» & leurs voiles (ont de traie. }1 y a dans le Couvent de Madrid cent filles qui y font. inftruites parles Religieufes « & qui étoient autrefois élevées aux dépens du RotàAlcala deHennarès.La Merc JeanneVelafquez qui aéçé la première Prieure, & quîeft au {fi regardée comme inftitvitriccdc cette Reforme,mourut Je 6. Mdi de l'an i^i9Les Keligieuies Auguftines PechauÛees de la ieconde Tm,UJ, H

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.17% accurate

5S Histoire D£s Ordres Religieux, AucuiTi- clafTe ont bien la Règle de faint Aiiç^uflin & l'habit des ReîichaJ^s-' gieufcs Ermites du même Ordre i mais elles ont pris les con•Eti* ikitutions des Carmélites DcchaulTées , & furent fondées par Domjean de Ribcra Patriarche d'Ântioche & Archevêque de Valence dans un lieu appelle Alcoy. Il fit fortir du Monaftere de ian Chriibval deux Religieufes & deux Novices qai voulurent embra(&r 'cetK BMorme, 11 leur en donna rliabh Tan 155^7. &irob Rjel^tifes Carmclîtes du Momiletc de Vaknce » forent à-œlnt d^Aleoy pour biboireces noavelies AugulRiaes Dcdiauflëes de 'feur inaxiiere de yhte U de leurs pratiqueS}Cohfonkiiémenc aux oonilicudons de diîme Therefe. Ce Monaftere a produit ceux de Valence, d*Alfiiatiià , de Benigamt , de Segorbe , de Murcie & cjuclqucs autres : la Mere Mariane de fainr Simon , après avoir fonde ceux d'Almanf-i & de Murcie » mourut daos ce dernier ea odeur de lamteté , l'an 16^0. , f^ûjez Andrés de faint Nicol. Ht/?, générât, de los PP./iugu^ Jtinos Defcalz^os de los Ermiîanos de S , Augujiin* TJhom. Herrera. Alphabcth. Augujîiniânum. La réputation des Auguftines Dechauff^es d'E (pagne s'ësti Au- , ^ > o DlcMru *. répanduêen Portugal , plufieurs-perfoones votifnretit cmut' brader le même genre de vie. Pour cec elfecla Reine LoiÛiê f^"^'- femme de Jean 1 V. fonda l'an 1^3. dans la ValJëe de Xabe^ gras hors les murs de Lbbonnè un Monaftere du même inSttut. Ces Religieufes portent tdus les jours Thabit blanc qui confiftecn une robe ferrée d'une ceinture de cuir &un'Scau pulaireiôc les fêtes feulement, elles portent un habit noir avec un manteau aolTi long qucla robe, & von: nuds pieds avec des fandales de corde. Elles couvrent Icurtéte d un voile blanc oui leur pend jufques fur les yeux 3 & defîus ce voile blanc elles en mènent un grand qui eft noir & qui defcend par derrière de U longcur d'environ cinq palmes. Outre les trois vœux ordinaires de Religion , elles en ajoûtent encore un quatrième de ne ^uier jiimaù aux peri&nnes du dehors > noii ms même à leurs pareos , & fi pour ra|fbn de maladie les Médecins & Chirargiens font appelles dans le Monaftcre, elles (è couvrentd*une srandemame qui leur cache le vifage & tratnn jufciu'à terre » £ manière que l'on ne voit jamais leur TÎiàge» Pliiiipp. Bonannir Câ$d^. Bitlig. Ordfimm^fûtt. ^-n* Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 2.50% accurate

'Rc/içtcuseAuaushric Liashausscc cnrci'hujaL 23- ^ ^ iU..",.Ù^/. I ,yi .^uj Ly Google

T · III · p · 58

The text on this page is estimated to be only 11.00% accurate

- 'ci'-'d by Google

The text on this page is estimated to be only 13.10% accurate

NFS DI t« CHAPITRE IX. ^ De; Keligieufes Auguftines de la Recolle flion ^ avec Uyie di UV'. AiMmâm féàmjrftfh leur FûiuLarkg. m LEnomde Reiigituies Auguftines de la Recoiiedion eft le nom qu'on doit donner au>: R.eligieu{ès que le P. Andic de £iincNicoiai appelle Auguitincs Dechaulléci , &: qu'il mec dansla cToiHémeclairetSc iene trouve poinc c|u'cllc5 foienc plus cooformes dans leur liabiUemeDC aux Aiieaftuis Deciiaii(^ ës , que les aucfies des deux clailèsaonc nous avoiu parlé dans ie Chantre preoedeut » comme il le dit encore j pulfqu^flsibaKaraiDaîreniefK vêtues de blai)c& qu'elles fone chauileeS} qu'elles ne portenclenoir que certains joun,dC que les Auguflins DcchauiTës font coûjours vécus de noir en tout cems , & font véritablement DecbaufTés : à la vérité les Con* ftitucions des Religieufes Auguflines de la Recolleéïiion font plus conformes à celles des Auguièins DechauiTés quant à la manière de vivre Ôc i'oblervance Régulière , que celles des Auguftines des deux premières claflès j maison ne doit pas pour cela leur donuer le nom de Dechauiïees. En eSkt Louis Munos. dans k vie de la V. M. Mariane de faine Jofeph lui donnefeuleMnc le. ticsede Foadactîcedê k ReoaHedyoo de$ Rjeligîeu6s Auertftincs» Cerœ.fatme SUe naqukà Albe de Tonnes Tan 15^8. de pa«rens nobles. Son pere sappelloit Jean Mançanedo & fa mere Marie Maldonado oui moiîrnt dix jours après l*iavoiF mife au, moi^ 9 iaiâuieà ion mari fix enfans de leur mariage, deux garçons & quatre filles. Mais Jean Mançanedo qui etoit vivement touchédela perte qu'il avoit faite de fon épouſe, ne voulant plus penfer qu'à fon falut , confia l'éducation de fes enfans à des pedonncs pieufes pour leur apprendre de bonne heure les maximes du Chriftianifme. Les filles furent envoictisdans des Monaderes, les deux premières à Coria chez des Keligieufês du Tiers Ordre de faint François dont elles pri* iCDÊ l'hsloit dans la- fiiite 1 la tvoifiéme alla dwx les Âueuftines de Cittdad^Rgdrigo » flc ^ peine Marianequi ëcoic la dernière cufrcUs atceinr Tâge dé knt ans } qu^i^n 1 envoiaau même Afo* QaftBre>d*i)it dleneibrctc-qoe pour ailirplufieurs^années aprÀ' Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.12% accurate

60 Histoire des Ordres Religieux, AoousTi- à, Eybar, pour y jettcr les fonilcmens de la Kcforme dont nous Jicot '^* illoi^^ parler. Sa Sœur & elle fc confacrerenc aufTi à Dieu uexiOM. Jans ce Monaftere de Citidad-Rodrigo , oii les eminentes vertus de ces deux Sœurs les firent choifir dans la fuite pour en éire Supérieures. La Meré-MArijiiie Maoçanedo exerçoic actuenemeac cet olficeloHqtaéleP. Âu^udto Antonilez Prorindal des Rdigîcqx 'Âa^eilfbt de laPrcnrioce de CàftUl«> €(vS fut dans la fuite Archevêque de ConipodelIe'viDC à ce Mo*, mftere pour y faire la vifite & procéder à une nouvelle élection de Superieureià caufe que les trois années de la Soperiorité de la Mere Marianc étoient expirées. Elle n'avoic accepté cet emploi qu'après beaucoup de rcfîftance. Elle efperoit être libre au mois de Novembre i6oi. Cependant elle rut obligée non rL'ulcmeiu de continuer cet einploi jufques au mois de Janvier de l'année fuivante à cau{cque le P. Antonilez ne put venir à Cmdad- Rodrigo qued^iiscc ccms imaislubéiflancc 1^ chargea d'uQ fardeau plus pefant,en lui donnant le defonner la rfcolleâîondes Augaftines & d*ècre encore Saperienredè leyr'preimer Moaailere d'£yl3ar. Il y avoic long-tems qu'elle fbahatttott embrafTer une ob^ {ervanceplus étroite que celle qu'on gardoit dans fou Mo* naitere^ > elle defiroit fuivre la Règle de faine Augudia dans toute fa perfedion y c'eft pourquoi elle fut ravie de péa lorfque le P. Antonilez lui communiqua ledeflèin qu'il a voit de fonder à Eybar dans la Province de Guibufcoa unMona(terc ou Ton pratiquât cette obrervance> & qu'il lui dit qu'il en écoit fortement foUicité par quelques Reli^icufes qui lendoient à une plus haute perfe<fbion. Mais en même tems elle fut iurpriic 5 lui ique le Pere lui dit qu'il avoit jette les yeux ijir elle pour être la piente fondanoentale de cette Reforme: dUeteva pourlèrs lés yeiix au ciel , 6c il Int fembla qa'ane deche en forcit atiî lui vint percer le cœur de part en parc. Ce coup la réveilla comme d un profond fomeil,& elle rccu&" Qut que Dieu lui mettoit entre les mains l'occaibn au'elle ' avoit cherchée autrefois avec tant d'empreflèmeht. Elle ré* pondit au Provincial avec baucoup de larmes qu'elle fe (bumettoit à l'obeïfTance, & qu'elle feroit difpofee à faire ce qu'il fouluittoif. Eiie fut néanmoins attaquée de plufîeurs tenta* tions. Mille difficulté"^ fe prefenrcrent à Ton imagination qui iuiparoi0bient iofurmoatabks pour exécuter cette reforme» ^ ij, 1^ jd by Google

The text on this page is estimated to be only 3.00% accurate

.^uj Ly Google

Religieuse Augustine dite de la Recollection.

23.

de Poilly fi

The text on this page is estimated to be only 19.67% accurate

Digitized by GoOgle

The text on this page is estimated to be only 18.93% accurate

TROTnE*ME Partie , Cha?. IX. St Sonfoible tempérament lui perfuadoit qu'clîc n'en pourroit pas foùtenir les aufkrités, Scelle ne fçavoità quoi fc refondre R^în'i"*' pendant un mois qu'elle fut ainfi agittéede différentes pcn léesc^ui combatcoienc Ion encrepriic , lors que le Dimanche éet Rameaiix enwndant les paroles de U Paflîon de notre Sdjgneur Jefus-ChrlA eémtfs, il lui fembla que le mctoc Sdgiiear fc joignit à elle j & que la prenant par Ja main il împriinoit en Ion cœur le eenereuxdeflèin de toriir de cet-, tëmaifon pour aller fonder Te nooTcau Monaflere d*£ybar? • Elle forcit de Ckidad-Roclrigo accompagnée de laMéré' Leonore de l'I ncarnation , & alla joindre a A vila deux autres' Reîigicnfcsqnî s'y e'roîenr rendues de Tolède. Elles allèrent eniembie a Éybar ou elles arrivèrent le 7. Mai 1603. le jour fuivant qui écoic Ja fête de i Afcenfion de nôtre Seîgnèùî^éU" les fe rendirent à l'Eglifc paroilîîaîe , ou elles firent leurs de- ' votions, ôt an lortirent accompagnées de route la Nob^tfle & de toutes les Dames de la ville , pour aller prendre fTclîion nottveaka Monaftere dont l'E^iiê fut confacrte en l'honneur de l'miniaailée CoDO^tiondela liUme Vierge. L'imenrion de ces Religieufes fbt de garder k Règle de iklat AuEullin i la lettre & fans aucune mitigation i & le P. AmoDÎ* iz leur donnai des Conftitutbns particulières aurquelles la Mere Mariane, qui fut nommé^Superieure j ajoûu dans la fuite beaucoup de chofes qu'elle trouva à pn)pos pour une plus grande perfection. Elle les fît approuver par deux Nonces Apoftoliques , en fuite par le Pape Paul Y. & elles fijrenc imprimées à Madrid l'an 161^. Leurs exeroicesconfiftemen une promte obéiiîance, des oraifons & des mortifications prefque continuelles. Outre les jeûnes de l'Eglife elles jeûnent depuis la fête de i Exaltation de la faince Croix jufques à la Nativit<< de nôtre Scîgneuri depuis la Septuagefime iufquesà Piques^ 8c les Mercredis, Vendredis & Samedis de l ancée. £lles ibnt oônipées tour àftùar aux o£5ces les plus bas & les plus humilianss elles font profeflîon d'une très grande pauvreté n'étant pas permis k ancufle Religieufe de recevoir ni de donner aucune chofe/ non pis même nnc image fans permîtTîon. Cette pauvreté pa- ' roit dans ieurs habirs qui font d eti ffc c;rofTîere & de vii ^m. Ce elles ne portent point de linge que dans leurs nia■ Hiij

The text on this page is estimated to be only 23.27% accurate

^1 HiSTotucDE^ Ordres Religieux, Awown. Après qu'elles eureitt demeuré un aD4utt ceMonaftere daiui RecoLI^^ 1a pratique de Iqifs nouvelles oonflitutîoiis relies. s'y eog^e^ mioN. jnenc par des toux, fbleniiieb le ij. hUsd i^ip^. 6àQuiit.^r<^J fioooeyivre & de mourir dans cette reforme* Elles ^cuh rencpour lors leurs noms de famillei& la MereMarianeMiUl-i çanedo prit celui de raintJo(iBpli.La (âinceté de ces bonneiRelieieufes fe répaadit biencût piv toute l'^^p-^gn^ > de ibne qiit pmfîeurs villes voulurent contribuer à TaerandiiTement de cette Reforme, & la Mere Miriane fut obligée de quitter E y» bar pour aller à Medina del Campo , à Vailadolid£c à Plaicentia pour y faire des établifTemens. Ce fut dins ce dernier Monaftere qu'elle reçut ordre de la, Reine Marguerite d'Autriclie, de venir à Madrid pour y recevoir une nouvelle fondation. Elle laiflà pour Supe* rieure à Plaoentia la.Mere Âgnés de rA(cenlkmqai en fonk auffi quelque tems apitfs pour aller fonder un nou?ean Monafteieà Vill^franca, d*ou elle alla à Valladolid pour stfder la Mere Marine4*E£x^Mir.dans le dedein qu'elle a voie enitepiis de fonder une nouvelle recolledion de lainte Biigttie. Mariaoe forcit donc de Placencia le 6. Janvier i^ii. pour obéïr aux ordres de la Reine qui aïant fceu Ton arrivée à Midrid.l'envoia recevoir par la ComtefTede Paredes , & elle fut logée , avec une compagne qu'elle avoit amenée avec elle, au Monaftere Royal de Tainte Elizabech des Religieufes du même Ordre ôc de la Reforme dont nous avons parlé dans le.Clupitre précèdent , en attendant qu'on eût baci le Mona-. ftere oue la Reine lui voulbic donner. Cette IVweflè en fit, jetter tes-fondement le lajuin dela,même.aonée;«(ii. &;]a premîeee pierre fut poiee avec beaoonnp^ eemnooie par le > tjardinal de Saodoval Archevêque de ToUe. L*dn peut ju^ eerde la nngpiHcence des batimensdes^L'Eglilè ic du Mon^. itère» puifque l'on fut plus de cinq ans k y travailler (ansf. difcontinuer i quoi qu'on y emploiât un grand nombre d'ou^vriers) & les Religieufes ne purent y être logées que l'an i6i6. La Mere Mariane avoit foufièrt beaucoup de contradidions dans récablilïèment de quelques-uns de Tes Monaftcresi*mais dans les pcrfecutions qu'on lui fufcita , on n'attenta point à fa vie i c'efl néanmoins ce que l'on fie à Madrid > . car après la mocL de la. Rrâe , qui arriva le 3. Odobre de la mêmean^ née i^ii. il y êttt àes peribnnes qui emploierenc la mndifanot Digitized by Goo<?le

The text on this page is estimated to be only 19.46% accurate

T&ouiEMi Paxtie., Chap. IX. 6} Bc la calomnie pour réloigoer delà Cour > U n'atant pû Ai-custiréûffîr datis IttTT deiïein, ils mirent du poifon dans une mede- julot- ^* cine qu elle devoir prendre. L'effet de cette jaloune venoit de ce que le Roi ne témoigaoït pas momsd'éitime pour elle que la Reine avoïc fait. * Cette Princeflè n'eut pas la facisfaâ:ion de voir les bâcimens de ce Moiiailcre dan^» leur peiLdion ; mais le Roi Philippe U. fon Epouxjpour exécuter fes pieufes intentions, n epargna rien pour kMclM tm des plus ibmptueux 6: des plus magnifiques de toute l'Eipagne. Ce fat auifi pour iàtîsniire aux defîn decettePrnice(l« qu'il fit forttr ces Rdideuifes du MonaA^re de fainte £lizabeth,& qu'il leur fit difpofer lamai'Ibn du trefor en forme de Monamne > oii elles reçurent cinq ou fix Novices & où elles demeurèrent juiqu'audeuxîéme Juillet de Tan 1616. qu'elles furent conduites en grande pOmpe ? accompagnées du Roi & de tous les Princes, dans le nouveau Monaflere dont l'Eglife avoit été confacrée le i^. Jnin , fous le titre de l'Incarnation du Sauveur du monde parl Archevêauede Brague Alexis de Mcnelés de l'Ordre defaint Auguilin. Les prefens que les Rois d'Efpagneont faus à ce MonaAere potr l'ornement des Autels , correfpondcnt à la magnificence des bitimens. Piuficurs perfonnes de diflindion * cnoot Êût auffî à leur exemple» U entre les autres prefens que la Comteflé de Miranda fit > lorfque ta mere ÂlfenTe do faint Sacrement (a fille y prit l'habit , elle donna un calice dont ta coupe efl d'or & te refte d'argent doré enrichi de pierreries qui e(l eftimé quatorze mille ducats. L'on peut juger des revenus de cette maifon par les appointemens des Cfiapelains &des autres Officiers qui (è montent par an à douze mille cinq cens du^ts. Il y a outre cela mille ' ducats , qui font deftinezpour les frais de la Sacriftie. C'eft dans cette maifon Roïale n riche & fi opulente, que la Mere Mariane de laiot Joreph pratiqua néanmoins une pauvreté fi extraordinaire j que lorfqu'elle mourut , elle avoit encore une jupe qu'elle aroit toujours portée depuis qu'elle étoit (brde de Ciudad-Rodrigo j quoi qull y eût plus de trente cinq ans. • Elle fait par fen zele joindre la pattvretë «recela magnificence & les ridiefres du Monaftere de l'Incarnâtion^r Elle fe fk anïïi admirer dans la pratique de toutes les autres vertus , 8c to6a elle moilnit le quinze ArrSL de l'an i^;^ dans ùl &>I> Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.56% accurate

•^4 Histoire des Ordres Religieux, TttKs^O». xante ùi ocmc annccaprés avoir tonde elle-même fix CouArowriN. vens de ia reforme, & en avoir veu d*aucres fondo par le Qioïen de fes Religieufes. Celui, de Sftlamanque dont nou^ avons parlë dans leChapitte précèdent & qui étoit des RelU gleufes delà première claHè , a reçûauffi lesconftiiutions de la Mere Mariane. Les Religieufes de cette Recolledion font or.dinairement habillées de blanc > mais leur robe efl étroite auifi bien que leur habillement noir dont elles fe fervent à certains jours. Elles ont une ceinture de cuir, & portent au chœur & dans les Cérémonies un grand manteau Wi^^'^es ont, leur habit noir. Fû^ez, Louis Munos. Fida âe U V, M. MAXtana de fant, Jûftfh. Fundadora de Ia Recolla cl ion de Us Montas Augujlïnas, Andrésde {xnr.'^xcoV Hifl,Gencrâl.d€ las ?P. AHgufiinês def" C4lz.9s. £t Thom. Herrera Al^haheth. AuguJiiniAnum. CHAPITRE X. Dh Tigrs Ordre ik Sdim Jnffifia§» LE tiers Ordre que faint François d' A {îîfe inftitna Toits le nom de la Pénitence , pour des perfonnes de l'un & de 1 autre fexe qui vouloient mener une vie retirée dans leur* maifons particulières , a été d'une fi grande utilité , que piuiîeurs Ordres Religieux .1 1 imitation de ce Patriarche des Frères Mineurs, ont voulu auflî établir des Tiers Ordres. C'ell ^e que Ton a déjà veu lor(<|ue nous avons parlé du Tiers Ordre des CarmeSi&ce que nous ferons remarquer auffi en parJisust des Ordres de faint Dominique « de la Mercy , des Servîtes, des Minimes & autres. Mais quelques Ecrivains de celui des ErmitesdefaiotAuguûin prétendent que leur Tiers Ordre eft le premier qui ait paru dans rEelife,£c que faint Au^udin lui-même en a ëcé ITnilituteur. Le P. Bruno Sauve Relijricux de la Province de faint Guillaume , ou de la Communauté de Bourges,a même compolé un livre qui traite particulièrement de rétabliOement de ce Tiers Ordre de faint Augudin j mais les raifons qu'il apporte pot>r prouver l'antiquité chimérique de cet Ordre, font fi frivoles , qu'elles ne méritent paâ d ecre réfutées^ ce feroic fatiguer le Ledcur qui entrera

The text on this page is estimated to be only 17.55% accurate

TiloisiE'ME Partie , CrtAP. X. 6^ tterz fans doute dans nôtns (endment , en luiappreiuat que le '^'"^^q^^.' P. Sauvé met iàiate Gcntvîsye Patrone de Paris au nombre aug' «nM.* ' des perfbnnes qui depub £uqc Auguftin juiqaes à la fin du fi. xiéme fiecleomc £uc profeflîon (à ce qu'il prétend) du Tieft Ordre de ce ^ncDoftenr de l'Bgliièi & il jugera par là des autres pretemi)ns de cet Auteur. • ^ Depuis le (Ixiéme (lecle jufques au douzième» il n'a rien 4 ^ nous propofer ronchant ce Tiers Ordre } parcaaucfelon lui, les Vandales en Afrique, les Hans en Efpagnc , les Goths en France, en Allemagne, en tUndre dciruiûrent tous les Monaftereî de i Ordre de faine Auguftin ; & ces Barbares aïanc fait mourir tous les Religieux de cet Ordre, en aiant aboly , en tout ce qu'ils purent , les monumens illuHres i & le^ Kelirpiqui purent échaper à leur foreur l'étant retiré dans cavernes j il ne fiiut jfu s*étonner > dit-il , Ci plulteurs fiedes (e font écoulés depuis, fans qu'on ait pû rien fçavoir de * particulier & de recommandable de cet Ordre , & s'il n'a pà trouver d'Auteurs qui pendant ce tems-là aient parle de leur Tiers Ordre. Ilauroit faitplaifirdedirelesraifonsqui portèrent ces Barbares i décharger leur fureur fur le^ Monaftercs de faine Auguftin & à épargner ceux des Ordres de faintBafile & de iamt Benoît dont on trouve l'établiflement avant l'irruption de ces Barbares, & qui ont fubfifté jafques à prefent. Cen'eftque Tan 1199- qu'il croie appcrcevoir le réiabliiîèment de ce Tiers Ordre, «X qu'il croit qu'il en ert fait ftiention dans une Bulle que le Pape Innocent IlLdonna la mène année à i'occafion d'une lêoitiie qui après avoir fait vœu de Cliafteté entre les mains d'un Religieux de l'Ordre de faiot Auguftin , fe maria néanmoins, & dont le mariage fut decla- ' fé nul à caufe de ce vœu qu'elle avoit fait. Mais ce que le P. ^uvéajoûte que cette femme , outre fon vœu de Chafteté» s'engigea de vivre fous la diredion de l'Ordre de faint AugalHn avec nn habit de Tierciaire , ne fe trouve point dans cette Bulle i & le livre IV. des Décrétâtes Tif. <fut cierici re/ nfenentesy oiiiln-jus renvoyé , nousapprend (cnlcmentque le voeu que cette femme avoit faitétoitun voeu fulctrtnelde Chafteté. l'arconfequentle Pape la res^ardoit comme iielipeufe . de l'Ordre de faint Auguftinjôc non pas comme Tierciaire de " cet Ordre, j^uifque ces fortes de Tierciaires ne ^t point de .tCÈDxdeChafteté; Têm. ni. I Digiii^ua L/y Googlc

The text on this page is estimated to be only 13.68% accurate

ê6 KiST&iftB mOhMiis RBtteiEUx, II?»??! P.SaOTréiife pa^e jSi. qu'il ne trooTe point àifwêjm d'Auteur qui ait parlé du Tiers Otdre de faim Augu(lmde« puis le fixiëme fificlejurqucs en l'an 1 1^9. il nelaillè pas nean* mbias de dire 40. que le B. Gérard fondateur de l'Ordre de faine Jean dejeru(klem ëioic du Tiers Ordre de faine Au^ jriiilin & que c'efl pour cette raifon qu'il donni à fes Hofpîra-» liers l'an 10919. la Règle defaint Auguftin , ce qui prouve évi-^ demment> ajoAtc r-i!, qu'il la gardoit lui mcme. MaisleB.Ge> rard ne donna point de iiegle aux Holpitalicrs deTOixlre de feint Jean de Jcrufalem » il lecontentade leur infpirerdes fenti mens d'humilité &. de charité i 6c ce fut Kaynrond du Pdy* premier Grand-Matcre de cet Ordre, qui leor donna une Règle parciculiere, oti»à la Tericéi II y aquclque chofe «i>é de celle de ùÀnt Augoftm.. Le B.Gerard a*à point itéix>ilplas*firere Coavers 1 ny Religieux' du Aionaflire de nficre Dante la Latine i comme prétend encore cet AuceuC)^ ce MooaClere n*é«*' ^ toit point de l'Ordre de fatùt Augoftia , niaia de cdui de iainr * Benoît. Cet A ntenr n'eft pas plus heureux dans la découTCrte qu'il croit autli avoir faire de ce Tiers Ordre defaint Au^uflindans^ les Monafteres des Sœurs Pénitentes, done il eft parié dans les Bulles de Grcjçoire IX. de l'an 1117. qu'il cite ? car ces Reliticules iormoienc ua Ordre particuli(£r donc nous parleronsins la fuite. On les appeUoit les Sœurs Pénitentes de laînœ MaAelaine , de kaii Monaflétes Àoienc deftmds pour rmvoir les iiUes & les feittiDes w alâ^ vie déseglée»youloient en taire petutence en le recirant dans ces MonafleresjOiielless'engageoient par des vccux folemnelslouslaRjegle de faioc Augomo. Il y avoit même des Religieux qui portoieoc auffi le nom de fainte Madelaine, & les Religieulês Pentrentes éroicnr foumifes au General & aux Provinciaux de cet Ordre de la Madclaine. Ainlî le témoignage de François de Gonzagiies & de Luc Wadding Historiens de l'Ordre defaint Françc)]s,qui difènt que les Reiigîeufès dela J cnitence fous la Rcgie de faint Auguftin établtes à Nuremberg, embrail^cent la Règle de fainte Claire l'ân XxTS. ne . peut'^tre d^aucuii mtnta^ au P. Sauré > cotninte M wlfi>magine, puifque ces RdigieufesAdm d'un Ordre patileo^ lier qui u'avoit aucudiappore avec celirî des&niiMs de faine AugpfHoyifceiicorenolasavec leox Tiers -Ordre ^ iffà n^ne Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.96% accurate

TRoisi£*ME Partiê, Cmàp. X. • C-j pas encore établi. C'efl néanmoins une des plus forces raifons Tir««o». ^u'il allègue pour prou ver que le Tiers Ordre defaiiit Auçif- Ao«¥*i«i tin écoÏL jnihtué avant celui de faint François de l'aveu mcme des HiHorieos de l'Ordre des Mineurs > quoic^ue ccpendauc iainc Fnmfois eûc inftînié foo Tien Ordlre r^uii. Uncf antie faiibn qui oe loi puoic pas mcûiu fene poar praurcr cette anciquicé y c*eA que k Pape Nicolas IV» ordoo* nal'anu^^. que les Fiefes êc les Sœurs du Tiers Ordre de S. François porceroicnt une Ceinture decuir » &qa*lL ne parle * point de cordon \ d'où il cire une confequence que la ceincure de cuir aïanc toujours été fpecîale à l'Ordre des Ermites de S, Auguftin , le Tiers Ofdre de faint François a en cela im'ré celui de (aint A ngu (Tin qui Ta voit précédé : ôcc'ell aufli kirQuoi il ie fonde pour dire que faint François acte du Tiers Ordre de faint Augnftin.Mais l'on peut demander au P. Sauvé, pourquoi, fi la ceincure de cuir ell fptkialemenc atcachce ï. 1 Ordre de faint Auguftin, les Religieux Bafiliçns, les Bene(KAiDs 8c les Ormes qui Ibot des Oraresfi coofideûbles dans r£g!ife,portenctlesoeintuces decuir! Pourquoi ks Religieuici des Ordres de la Vexation, de la Prefencation , & de i' Affomptionde nocre Dame > les Religieufes Hofpicaiieresde la charité de nôtre Dame, celles de faint Jofeph, plufieurs Congrégations d'Urfulines , & tant d'autres Religieufes qui fuir vent la Règle de faint Augnflin , ont des ceintures ou cordons de laine ,& non pas des ceintures decuir ? Pourquoi , (î , cette<etnture de-cuir eft fi cOenticiie à l'Ordre de S. Au^uf^ tin > lorfqu* le Pape Grégoire IX. eue obligé par une Bulle de l'an U51. les Augurtins de la Congregacion des Jean-Bonites à quitter l'habit qu'ils a voient pris qui étoic femblable à ce» Iqi de FE. Mbeors > & qn'il 1m ent obligé à en prendre un quifât blanc on noir 1 & à porter (nrleurs babics ikgrandci cettttnresde cnir, ils firent tant de difficaké d'obéir à cette BoUe» 6c qu'il fallut encore d'autres Balles pour les contraindre p^r cenfures Ecdefuiliques à porter cette ceinture de. ' ' cuir? £t enfin pourquoi les AuguiHns de la Congrégation des Brittiniens demandèrent ^u(îi avec tant d'inftance à ce même Pontife de ne poiat porter cette ceinture de cuiryqu'il leurao» corda leur demande par une Bulle de l'an 124t. La ceinture de cuir n éwoit donc point fpeciale à l'Ordre de faint Augu(Uo, & il y a b-en.de i'apparçnce que l'on qe l'^voit I jj • Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.61% accurate

6Î ' Histoire D ES Ordres Religieux, Tiers mêiTie iamais portée dans cec Ordre? puifque les Au^nfS. Au«u$< tins de cci. Congrégations , dont nous venons de parler , la reTiM. gardant comme une nouveauté, firent tant d'inftances pourne)a point poner. Les Aug;uftins ne doiTent pas remonter plos haut <ine fous le Fbncificat de Grégoire IX.jpoury trouver Tori^fie de leur ceinture de cuir 3 puifque ce fut ce Pape qui ordonna que les Augudins Jean-Bonites laponeroienc fur I^ur coule pour être didingués desFp.Mfneurs, 6c que» fur la difficulté qu'ils faifoient de fe foumettre aux Ordres de ce Pon- , tife) il fut obligé de les y contraindre par cenfures. • Il ne faut pas non plus que les Auguftins remontent plus haut qu'au Pontificat de Bonifacc î^..pour y trouver lortgîne de leur Tiers Ordre. Ce fut lous ce Pontificat qu'ils commencèrent à donner l'habit deTierciaircs à quelques femmes dévotes a riniication des Ordres des FF. 1- reclaeurs & des FF.Mineursquiétoiencenpoflfeïïîon, chacun, d'avoir un Tiers Ordre approuvé par les A>nTerains Pontifes. Comme les Auguftins n'avoient pas fur cdacon(b!té le^t Siege,ils s*adce<^ &rentauPapeBonîfaceIX. l*an 1401. qui leur accorda feole* . ment la permilHon d'admettre à Tliabic du Tiers Ordre i tocr* tes Tortes de femmes, tant Vierges, que mariées ou veuves qui voudroient porter l'habit de cet Ordre , comme il fe pratîquoit dans les Ordres des FF. Prêcheurs & des FF. Mineurs, liaccordaà celles quiferoient reçuës les mêmes induif^ences, libertés , exemptions 6c autres privilégies , dont jouiïîoit rord redes Ermites de fàint Auguftin , voulant que les femmes qui avoient déjà été reçues dans ce Tiers Ordre, partieipaflenc aufîi à ces Indulgences 6l à ces Privilèges. Cette Bulle ét Bonifâoe IX. fut confirmée par fes Sucéeflèurs , Martin V, Eagene IV. & Sixte IV. qui permirent aux Auguftins de recevoir des hommes dans leur Tien Ordre,à ce que prétend le P. Sauvë I mais il n'y a que la Bulle de Boniface IX. qui (è trouve dans le Bullurede l'Ordre de faint Au^udin. Lezana s.^l^'^jut/t. ^'Ordre des Qàrmes en cite une de Pau III. de l'an 1470. *'.ç.r.i.p.i. adreffée au< Supérieurs des Ermites de l'Ordre de S. Augu*"*.».io, |j Congrégation de LomKirdie , par laquelle il fcur permet de donner aux hommes vivant dans le fiecle un manteau ou habit noir , femblable , quant à la couleur , à celui des Religieux , fuivant i 'ufage de quelques autres Ordres, ix P. Sauyé a donné pour titre à la Kegle des Frères U Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 4.00% accurate

ivjui^od by Google

T·III·p·69

Soeur de la societé de S. Thomas de Villeneuve, en habit ordinaire dans la maison.

de Poilly

The text on this page is estimated to be only 14.84% accurate

Troisi E*ME Partie , Chap. XI. 69 Soeur* de ce Tiers Ordre : Règle de S, Augufii» four le Tiers ■* Ordre > mads je fuis perfuadë c^u'il ne Ta. pac trouvé dans ks de Viulu Ouvrages ce Pârè de TEglifè. JLe même Aoteor a écmvA aoffi un extrait des Conftitudons de ce Tiers Ordre , par lef» quelles il paroîc que les Frères & Sœurs doivent dire tous les jours pour l'Office divin certain nombre Je r^tcr & ^Ave qu'ils doivent jeûner depuis lepremier Dimanche de l'A vent juTqucs à Noël : comme auffi tous les Vendredis de Tâtinée, excepté dans le temps Pafchaî , les veilles des Fellçç de la (ainte Vierge , de iaint Auguitin , & de quelques Saints de l'Ordre. Qiiant à l'Habit de ce Tiers Ordre , il cocfifte feulement en un petit fcapulaire noir de drapo^i de ferç^e, "large de cinq un fix doirgs, avec une ceimure de cuir d'un doigc de largeur que les Frères & Soeurs doivent porter feus leurs 'habtcsfeculiers. Voîdla fermulede leurs Voeuxqu'ils prononcent après un an de ^robatiôn. Au mm de Nhre-SergneurîejMS'Cbrt/^ Méy F, N, 9» 2T. frmetSi ecmm fai ftêmis à mùàBâftimeyi T>ie» têm-fuiffim , âm B»f»int Augnfii» 9&d vohs R. P. 'Dmikttr ^aâmt tt^ nant Câutùrité du Kevtremdiffime Pere Gtmrél di $êii$ COrdrt des Auguftins , / ohferver tout le tems de ma vie les Ctmmand^ menf de Dieu ,0" de lâ Cainte ^<^lf fè Ronuine, f^r propûfè de garder lé Re?Jf du Tiers Ordre de S . Augujhriy éppellc de laPenltcn-se y corjfûnfii'jf crii aux Bulles de nos faîntsVeres les Papes , ç^les Ço/ijïiîiitioiis du même Ordre de S . AugujI'iH. Airfi foit-il. Les Conllitutions de l'Ordre des Ermites de S, Auguftin dé- Cmf.Erm, fendent de recevoir des Tierciaires qu'cfles n'aient au moins ^JJ^^T^J^ quarante ans, 8c défendent auffi an General U aux Crovincnox de les dÎTpenfêr ayant râge de trente-cinq ans. yoje\\t PereBnmo Sauvé. EtaUiJfemrmi dmriersOrdn de S. Augmfin^ '& U ttmdwîe âjhrée des FidiUs ^miy fiitt.âffbeie]^. Chapithe XI. Al filles Hoffiudieres » dites de la Société defitintThomasék FiUeneuve , Aê Tim Ordff de fmm ^t/ptfiin, LE Tiers Ordre de S. Auguftin feroit peu connu en France fans le zele du P. Ange le Prouft de l'Ordre des ErtQues de faine Auguilin de la Coixunufiauté de Bourges , qui I iij .

The text on this page is estimated to be only 14.96% accurate

I 7^ HisToiEE DES Ordres REtioiBUs, éam Prieur da Convenc de Lambale eo firecafoe » touché de di^vTlIe! compaflîon de voir les pauvres fans Accours paru ruine de pluc wxoKs* iîeurs Hôpitaux qnî étoienc négligés & abandonnés , inftitua uneSocieré de pieules FiUes pour le lèrvice &; le retabjLifTcmeot de CCS Hôpitaux. La Canoniiâuon de (line Thomas de Villeneuve Archevêque de Valence,qui fut faite l'an 165^, par le Pape Alexandre VII. lui en tic venir lapensée , & l'attention qu'il iic alors aux adions de chariic de ce Pcre des pauvres * ie porta Qttrcher fur (es oaces »auanc que foa éac le pouvoic pennectre. ' • Le P. Louis Chaboifleao Religieux du même Ordre , dons la mémoire eA en vénération daiv plufieurs villes de Bretagne» loi prédit le fi&ès de Ton encreprife » & la fuite a fiût ooaooîtfeque ces decuit (ènriteurs de pieu ne s'étoienc pas tronpÀ dans leurs vues , nonobflantles peines & les contradidions quife trouvèrent dans l'établiflement de cette Société que le Pere Ange le Prou 11: mie (ou s la proteélion de S. Thomas de Villeneuve donc elle a retenu le nom.ll feprefenta d'abord un grand nombre de Filles qui v entrèrent , aufqucUes il prefcrivit des Statuts 6l dei Reglemens conformes à la Kcejcde S.Auguftin. L'Hôpital de Lambale fut Je premier établiuememc^u'dles firent > mais elles en ont en beaucoup d'autres dans lafiute > corn* me i Moncontour, àraint Brieu , àDoUà S. M^,à Rennes, à Quimper » à Qaonquerno , à Landemo » à Breft»! Morlaix, à * Malcltrott» à CJiateaubriant > & en quelques antres lieux. Biles ont auflî une Maifon à Paris an Fauxbourg S.Germain vers les Incurables, qui ed comme un Séminaire des Filles de cette Société, nà demeurent la Diredrice générale & la Procuratrice générale auiquellcs on s'adreOe pour avoir de ces Filles lorfqu'on veut faire de nouveaux écabliiïcmens. Ainfi on ne peut refufer au Pere Ange le Prouft la qualité d'Inftituteiir d'une Congrégation qui s'eft étendue en plufieurs Provinces, principalement dam la Bretagne , & cjui eft d'une grande uti- * licé dans l'Eglife. Ce faint homme étoïc encré jeune chez les Auguftms & h Ccwamimainé de Bourges dont sioiis avons déjà' pâiU daosleChapîcie V «U fit dés les premieràaopéesde fa Profeflionpaxc^ltreoea«coap dVxaÛitude i cous léis èxerciçes de la yie Rdigieufe. Ses leçons de Tlieobeic , (es rreds> cations fréquentes à la ville & à la campagne >ks Conférences fpirituelles j foo appUcacton aux m& tenqporelies des Digitiz'ed by Google

The text on this page is estimated to be only 13.37% accurate

Scmrde La Société de J, ^Thomas de Villeriôuve . allant par la. Ville , y i o^cd by Google

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 11.84% accurate

TjkOisrs'if £ PituTiB ,Chap. XI. 71 Teuves&dcsOrpheliosyiès foins pour le goorernemencde ^^i^nvi k CoDgre^tbo 6c Coq t&àvmé «aCotifdlioiuial, écoienc un p7vi^^ effet du zeie<|t>*ilavoic pour fa propre perfeAion , & Pour le £duc des ames que b Providence dWioft arotc (bûmÎKs à (tk Çoins lorfqu'il avoit été Provincial. Quoique les voïages & les pcinesqn*il prit pour Pagrandiffemcnc de la Société qu'il avoic établie, lui cnnfâlîenr bcaucouj^ de tdcigu'jsf neaumoias la vigueur de (ontcmpemmencle fou* leooic dans Ion travail 5 & quoique pluficurs^ maladies dange* reufcs (li : vies d'une indigeftion prefque continu elle , l'euffent 'acquit de- les dcroirs Ji écuit toujours Î premier au€licœur àmindi^ft il n-'en fonoit ordiiiafrement que; e dernier , paifant de FOrailbn aux affiiires delà Société qu'il avoit inftiniée. Quelques vo'niges qu*il fit , le plus fou vent k Ifiedsiihemaaquoit junats decdebier la fainte Méfie. La^ ongueur de (a madadiè ne fut point un obdado i fa piectf.* C^und ilnepoiivoit fe communier lui-même chaque Jour par ks propres miins , il prioit Ion Co/jfefTeur de lui rendre ce ix)n office. Une perdoit poin'- de vûcia prelence de Dieu , il ©rioit très Touvent pouilant ucs foûpirs > & follicitant les Re» fl^ieuxqui le vcnoicut voir , de lui parler de I>ieu. 11 goûtoir fur cout les cotretiens tirés des Pleaumes delà Pcojtc:ncc , iç, moDcraat en cela > comme en toute aucse chofe , dime fUs' dcîùat Aagnâiai«|mdiiisUnialadîe^dimilaniirat» K aiec«rki f (êaumtt aupr^de ton lie pour avoir. la •coniblatîoo de* Ibslire jufques au dernier foûpir de iâ vîe. Enfin, ce ÙÔDt Honyroe termina la fîenne le i^ . Ooobre i6$r^. 3igé de 73. ans , la]& hat de grands exemples à Tes Frères , fa kegie &ioii>e(pmaujP Filles de la Société de S.Thomas de Villeneuve . Quoique ces fillesaïenr une Maifon a Paris, je n'cnai pas tiré' un grand fccours pour fçavoir des particularités de leur Inftitut i elîfs m'ont feulement dbnné une Lettre imprimée, adref. sée à Aladamc de Lanjamcc iur la mort du P, An^e le Proufbfeur Inftitutcur , d'oh j ai tiré ce que j'ai dit de ce iaintKeiiCeux. Ce KQrSûperisi Savaient élù en £1 plàœ Monfieur fine Sdpîceilt q^'acrésb.iiiartd6cedigiiePailairqpia«dtt ntutcur , d on j ai turc ce que j ai dit de ce iaintKeu3e que j'ai pu apprendre d'elles, c'cft qu*il avoit été' «risurGeneral pendant iâ viè : 61 qu'aprà £1 mortr Ment élù en £1 place Monfieur delà Clietaidie Corédét Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.69% accurate

yi Histoire des Ordres Religieux, ?î**! ît ^^^^^^ i'Evêché de Poitiers , elles avoient ëlû Ton fuccefTeur Jc»tfSAUM dans la Cure de {2\nz Sulpice, Monûeur l'Abbé Languet freré de Monfieur i £vêque de SoidoDs : que cé Supérieur gênerai eft élu par toutes les Maifons de la Société qui envoient leur \ oix par écrit à celle de Paris. Elles m'ont: dir auiri qu'elles avoienc voulu faire approuver leur Socicté par le laint Siège , qu'elles ont même obtcaa pour cet effet une Bulle du Pape In, nooent XII. mais '.ibus certainei conclicioiis <|cit n'écoienc pas exprimées dms Texposé qu'elles avisent hxt s c*eft pourquoi elles n'ont pas reçu cette Bulle, & fe font contentées de Tapprobation des Ordinaires des lieux oii elles font établies. Quant â leurs obfervaaces > elles foo^ fore my fterieures fur cet article, & elles ne m*en ont rien voulu communiquer , flnon qu'elles font des vœux {itT!pIcs> & qu'en tes prononçant on leur mec uo anneau d'argcnc au doigt. Leur habillement confiite en une rûl>e noire fermée pardcvant , & ceinte d'une ceinture de cuir. Pourcocffure cllei ont des cornettes de toile blanche , une coëfFe blanche par dcflus ces cornettes,un mouchoir de cuu eu pointe, & tm tablier blanc lors qu'elles font dans la Mai(bn } 8c lors qu'elles forcent , elles meccem fur leurs oommel une coeflfe de poinille ou gaze noiss » & par deilus an grand ToUenoir. Chapitre XII. DisHofmtélitrsJe tOrdn Je S.Jean éjerufalem, appelles dam la fmte ChevJùn de Bfmes ^ O* prefentemem Ghe^ ualim de Malte. L'Ordre des HofpiuUers de faint Jean de Jerufalem à été très foible dans (es commencemens. Environ l'an 1048. des Marchands de la Tille d'ÂmaUi au Rolbome de Naples qui trafiquoient en S^ ric,&: vificoient ordinairement les faines lieux de Jerufalem , fouhaiterent d'avoir une £glt(e oti l'on pàc cdbbrer rOfHce divin (don le Rie de l'Egliiê Romaine • parce que les Eglifes des autres Chrétiens yécoientdeûèrvies, tant par les Grecs , que par les différentes feAesqui font encore dans le Levant. Ils acquirent par leur adreflè & leurs preiens la faveur de Romeiaior de Mouibfaph qui écoit pour

DigitizecJ by GoOgle

The text on this page is estimated to be only 5.40% accurate

% LeB. Raymond duPuy pre4tutr Lfrajid-tflaitre de l Ordre de Sffean de Jérusalem^ tel cju'd c*rt tcfrc.fcutednnj- d'ctncicfuir^ Peinture'. 2â,

T. III. pag 72.

The text on this page is estimated to be only 3.00% accurate

ij i^od by Google

The text on this page is estimated to be only 21.59% accurate

Trois! E*ME Partie , Chap. XIÎ. 73 lors Calife d'Egypte, qui leur permit de bâtir une Eglife dins o*»»* »" h ville de Jera(alein,au quartier des Chrétiens devant le Tem- fiiumui pie de la. Kclorreâioo. Ils la dédièrent en l'honneur de laiainte Vierge , & y fondèrent un Monallere de Religieux de l'Ordre de S. Benoiil, aui eurent ibb de recevoir lei Pèlerins* Cette Eglife (ut appellee fainte Marie de la Ladœ pour ta dKtinguer des autza Egliiês > oii Ton ne fuiyolc pas le Rit Latin. Cbmme le nombre des Pèlerins augmenta dans la fuite , & que le plus fourent ils n*arri voient à jferufâlem qu'accablés de . mifcres & de maladie s, tant pour les mauvais traitemens qu'ils avoienc reçûs des Infidèles , que par les fatigues d'un long & pénible voïage > on batic encore près de l'Eglife de fainte Marie de la Latmeun Hopua.! pour y recevoir les hommes, tant fains que malades , tous la direâion d'uu ^Liicre ou Rei5beur qui'devoit être à la nomination de PAbbé de fainte Marie , & on y fonda une Chapelle en l'honneur de S. Jean*fiapciàe. Un œrtab Gérard furnomméTom , n»if de 1*1 fle del^rtigue en Pïovence »fut le premier qui en eue la direâion > 6e quelques années après Godefiroy de Bouillon aïant pris la ville de Jerafalem le 15. Juillet 1099. fut fi édifié de la charité que l'on exerçoit dans l'Hôpital de fainte Marie de la Latine ; qu'il luy donna quelques Domaines qu'il avoit en France. D'autres perfonnes aïmt imité ce Prince dans fes libéralités , 6c les revenus de l'Hôpital aug^mentantj Gérard qui en avoit l'adminiftration jugea à propos, conjointement avec les Frères Hafpitalitrs , de (c fcparer de TAbbé & des Religieux du Monaflere de iâime Marie de la Laçioe» & de faire une Congrcgadon à part fous la proceâion & en l'honneur de S. Jean fiaptifte : ce qui lut caufe qu'on les apoella depuis Hofpitaliers ou Frères de l'Hôpital de S. Jean dejerufalem. Gérard obtint du Pape Pafchal IL la confirmation des donations qui avoienc été faites à cet Hôpital, par une Bulle de l'an i ii 5. par laquelle ce Pontife mit anffi fous la prorcclion du S. Siège le même Hôpital , &: ordonna qu'après la mort de Gérard les RcAems feroient ëiûs par les 1 reres Hofpitaliers. Gérard décéda Tan JI18. fon corps fut tranfporté dans la fuite en Provence , mis dans la Chapelle du Bourg de Monoïque , qui elt une Commanderie de l'Ordre. Il y a des Auteurs qui ont die qu'il eut pour focccflèur on nommé fioyant Digitized by GoOgle

The text on this page is estimated to be only 18.47% accurate

74 HisTomi]>E$ Ojidil£s REi.i43xeux» orors pi R^oger à caufe qu'il en eft £adc mcodondans ane donation de s j A N PL \'^^^ que fie à cet ordre OctoD ComtederAbrutzei ob jE&uiALUi ji^^i^rc avoir fait ce RogerGonTcrneurde l'H^italdefainc Jean de Jerufakm. Mais It Coininaodeur Marali «Uns les Vies de^ Grands- Maîtres de cet Ordre,precend que Ton ne doit pas concînre delà , que ce Kogcr ait été Récit nr on Préfet de l'Hùpitai, qui font des titres qui appartiennent à un Supérieur plutôtquc celui de Gouvcrnt:ur , & qu'il fe peut faire qu'il ait été étdhVi G l uverncur de i'JHopital en l'abience de Raymond du Puy qui fucccda à Gtrard, d'autant plus qu'il n'y a aucun titre dans la Chancellerie de l'Ordre où il foit parlé de ce Freie Roger en qualité de Supérieur ou de Maître. Ce fut donc Raymond du Puy natif de Dauphin^ qui fuo* céda à Gérard , & qui prit le pMmieir la quatitîé de Maître; Jufques là les H /pitaueri n'avoient eu aucune Rjegle par écrit i Gcrard s'étoit contenté d'infpirer à fes Frères des fentinens d'humilité & de charitéimabRaymond du Puy leur doc« na une Kcglcpar laquelle il les obligea de faire les trois vœux folemnels, de p.iuvretc, de chafteté &d'obéiïIance, li leur défendit d'aller iculs parles villes ôc bourgades, mais lis dévoient être deux ou trois cnlciablc. Les Prêtres & les Laïcs allant chercher les aumônes pour les pauvres , dévoient demander rhofpitalité , fe contenter de ce qu'on leur donnoit , & ne rien acheter. S'ib netrouroientperfonae qui les reçût par diaritéj ib Donroient pour lors acheter qudquechofe pour vivreiniais ils dévoient fe contenter d'un feul mets. Si quelque Frère avcôt commis le péché de laxhair , ii la £inte avoir été cachée » il devoit leceFoir la pénitence en fecret i mais fi la faute avoît été publique , le Dimanche après la Mefiè)k>rs que le peuple étoitforti de l'Eglife , l'on dépoùilloit le coupable en prefence de tous les Frères, le Maître le foûetoit rudement avec des verges ou avec des courroycs , Ôc on le chailoit de l'Ordre, ih Bc dévoient point manger de viande les Mercredis & les Samedis , & depuis la Sepcuagefime julqucî a Pâques. Si un des Frères étant en dai^er de mort, étoittrouvé propriétaire & avoir de. l'argent »s*il revenoit en f^té on lui attachoit fon ^rg^ au coUs il deviMt êtrefoiieté rudement par uo àes Frères > nire pénitence pendant quarante jours, & jeûner au pain & à l'eaa lef Mercredis & les Vendredis. Si un Frère a voit eu difeem . avec un autre>£c que les plaintes-ctt enflent été poctte au

ProDigitized by Google

Digitized by Google

Grand-Maitre de l'Ordre de S.t Jean de Jerusalem.

P. Giffart f.

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.48% accurate

Troisie*me Partie , Cha p. XII. cureur de kMairoD) le coupable devoir jeûner pendam fepc onDttvc jours, & manger à terre au pain & à l*eau,fans nape oî ferviec- ^ J ^ * ^ m te, le Mercredi &Ie Vendredi. S'il avoic frape', il dévoie faire lamème pénitence pendant quarante jours. S'il e'coitfortî fans permiliioD du Maître , il devoit manger à terre pendant quarante jours. Le Mercredi &Ie Vendredi il jcûnoit au piin & à l'eau , & devoit être dans unlieufeparéautant de tems qu'il avoit été dehors , à moins que le Cliapiirc ne duiilnu.u le tems ^ de fa pénitence. Apres la mort de quelque Frère , les autres à la première Meflèqoe Ton dilbic pour le d^fam , dévoient offrir un cierge avec on écu qui éeokdîftribué aux pauvres avec les lubies du défunt. Chaque Prêtre devoit dire une Mellè > les Glercs le Pfeautier , Se les Laïcs 150. Fétgr. Voili ce que con^ f îeuc en fubftance la Règle que Raymond du Puy prefcrivit > par laquelle il ordonna encore que tous les Frères poneroieoc des Croix fur leurs hibirs & fur leurs manteau v. Cette Règle tut premièrement approuvée par le Pipe Calixte ILTaoïiio. & fi on en veut croire quelques Hiltoricns, elle l'avoit déjà été par fon Predeceffeur Gelaîê II. l'an 11 18. elle fut confirmée par Honorius IL Innocent II. Eugène III. Ludos III. Clément lU. Innocent III. Bonifure VI II. &plulienrs antres fouverabs Pootifiai. Comme Raymond du ruy . * avoit mis dam cette Règle quelques chofes tirées de celle de ^ S. Augudin i c'efl ce qui fait que l'on a toujours mis l'ordre des Hofpitaliers de S. Jean de Jerufalem au nombre de ceux qui fuivent la Régie de S. Aaguftin. Ce premier grand-Maître voyant que les revenus de l'Hôpital de Jerufalem furpaCToient de beaucoup ce qui étoit necefiairc pour l'entretien des pauvres Pèlerins & des malades, crut qu*il ne pouvoit pas mieux faire que d'emploïer ce furplus à la guerreque l'on Uiloit en Ttric-Sainte contre les Inhdéids. Il s*oflFrit avec Tes Hofpitaliers au Roi de Jerufalem pour combattre contre ces Infidèles. Il n'y avok eu parmi ces Hofpita*. lîers que des Clercs 9c d^ Laïcs ornais il les fepara en trois cbilès: la première fut des Nobles qu'il deftina à la proiêiCoa désarmes pour la défenfe de la Foi , & pour la protection des Pdmnsyla féconde fut des Prêtres ou Chapelams pour faire le feryice Divin dans i'Eglife Conventuelle , & la troifiëme des Frères fervans qui n'étoienr pas nobles , & qni furent aufîî deiiiaez à la ^ofeifion désarma* L'on introduiiit après daiii K ij ^ ij, i^od by Google

The text on this page is estimated to be only 18.30% accurate

Histoire DES Ordres Reltgt EUX , Okohe d» cet Ordre la manicrede recevoir ies Chevaliers avec les cereI^J^^^^moniesqui s'obfervent encore à prefent , & que nous décri• rons dans le Chapitre fuivant. Ce a fut approavé l'an ii3o.par le Pape innocent 1 1 . qui ordonna que ces Ciievalicrs auroienc pourétendarc à la guerre > une Croix blanche pleine en champ de gueules» qui fonc prefemeinem ies armes de cet Ordre. Quoiqu'il eut été ainit érigé en Ordre militaire & de Che?a1erie» les Hofpitaliers néanmoins recinrent toûjours leur nom > £c on ne leur donna celui de CheTaliers que lors qu'ils eurent conquis l'ide de B.hodes:pour lors on les appelia les Chevaliers de Rhodes , & éniîn Chevaliers de Malte , après que cette dernière Ifle leur eut été' donnée par l'Empereur Charles V. ' Cependant leur véritable nom eit celui de Chevaliers de l'Ordre de S.Jean de Jerafalem , & leur grand Maître dans Tes Tftres , prend celui de Maure de rHôpiial de S. Jean de Jeru{âlem , & Gardien de^ pauvres de notre Seigneur Jeiu^ Chrift. La première preuve de valeur que ces Hofpitaliers donnelent» rat lors que le Calife d'Egypte vint attaquer l'an iti8. Baodoîitn IL Roi de Jerofàlem. Ils allèrent à Ton feoours aianc à kfor tête leur Grand.Maitre Raymond du Puy , qui le ga« rentit aullî des embûches que lui avoit dreflees Gaili Prince m Tore , dont les troupes furent taillées en pièces. Le même Baudouin par le moïen des Hofpitaliers mitaulE en fuite l'an lixt. . Doldelkwin Roi de Damas. Les (îeges de Tyr ?c d'Aflà furent long rems foûtenus parleur valeur j & aïant encore été appelles par Baudouin qui étoit en guerre avec le Roi de Damas , ils attaquèrent ce dernier à Magisfar > le défirent £it ren>porterent une Jiluitre vidoire l'an ul6. ^ Le Grand- Maître reçut Tan 113}. de Foulques d'Anton la ville de Berfabfê^^^^r recompenfe de (iesiarvices à la defenfe de cctce même place 9 & les revenus en dévoient être app& quésau profit de l'Ordre. Alfonfe I. Roi d* Aragon étant mort uns enrans > lailTa fes Etats aux Hofpitaliers > aux Templierss & aux Chevaliers do faint Sepulcrej c'eftcequi obligea Raymond du Puy de faire un voïagc en Efpagne muni ck procuration de fes Religieux , & de ceux des Templiers & du iaint Sépulcre v mais à Ion arrivée il trouva que le Comte de Barcelone s'étoit emparé d'une partie des Etats d' Alfonfe , & le Roi de Caftille de l'autre j c'eft pourquoi ne fc voïani pas en état de iouxuii: une j^uerrc contre ce^ Princes, il fie un accord avec Digiii^uu by GoOgle

Chevalier Grand-Croix
de l'Ordre de S.t Jean de Jerusalem

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.56% accurate

Troi,<;ieme Partie , Chat. XIî. . 77 le Comte de Barcelone le i^.Sepcembre 1 140. par lequel îl céda * àce Prince toutes les pretencioos que fon Ordre pouvoic avoir jih^s^'aum dans 11 fucceifion d'Alfonie , à condition que fi le Comte de Barcelone motifoit' fans en&ns , Ces Etats appartiendtoient à rOrdre de S. Jean de Jerufalem : & que cet Ordre auroit à Saiagoflè)à Huefca, à Barballe^à Daroga , à Calacajud , & dsms toutes les Places que l'on pourroit conquérir fur les Maures» deux Vaflàux exempts de la Jurifdidion Roïale , qui fe» roient feulement obliges d'aller 1 \i f^ierre contre les Maures , avec le Prieur de l'Ordre qui y feroit pour lors la réfiJcnce. Les Chevaliers du Temple & du faine Sépulcre firent un pareil accord du coufentemcnt de Foulques d'Anjou , ce qui fut dans la fuite confirmé par le Pape Adrien IV. Raymond du Puy retourna enfuite à Jerufalem , oii il aida Baudouin III. à recouvrer la Valée de Moy fc , à délivrer les Clirétiens de MefoDotamie du joug des Infidèles > & à faire le fîege d'A(caloD. En confideration de ces fervices» le Roi donna à l'Ordre plusieurs terres & poilèiTions. LePapeÂnaftafe IV.imiuDtfcs Predeceflèurs lui accorda auffi beaucoop de privilège par une Bulle du zt. Otflobre 1154. LePiuriarrhe de Jerufaîcrn & les antres Evêques de la Pa-' leftine, ne purent louffrir que cet Ordre fut fouftrart de leur Jurifdidion i qu*en un teras d'interdlc , les Hofpitaliers fiiTent célébrer publiquement l'Office divin , fit fonner leurs cloches, & qu'ils fuilent exempts de payer icidixmes. Ces Prélats s'oppofoient en toutes chof^ aux Hofpitaliers } & ces dififerens allèrent fi avant , qu'on eut recours aux armes » fc qu*on en vint aux voies de fait. GuiUaune de Tyr dit mène avoir veu plu * g uiUeL fieur s paquets de flèches qu onavoit amaiPte de celles que les Tyr. hï^ Hofpitaliers avoient tirées fur les Prélats , & ^ue l'on avoit attacii^ devant le lieu Jefus-Chrift avoit été. crucifié : c'eft ^fi^mtî^ ce qui fait que cet Hiftorien prenant le parti des Evêques , déclame fort contre les Hofpitaliers. Le Pape Anaftafe cran: mort l'an 11^5. & Adrien IV. lui aïant fuccedé , le Patriarche de Jerufalem accomp c^né de quelques Evêques vint trouver ce Pontife pour lui faire des plaintes des Hofpitaliers, & le prier de révoquer les Privilèges qui leur avoicnt été accordés > mais ils ne purent rien obtenir , & $*en retournèrent en Orient §om méoontens dek CourdeKome. Cependant les Holpîtaliers ne pcrdoîettt aucmieocaifioo de combattre contre les Infidâesir K xij Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.16% accurate

7^ HlSTOIHE DES O&DILIS RBtX6I£UX , ^ V ^ Nunulta aïancaifi^ la giocte,de Sentie »oette plaliiîuLw cefe défendkTigodroilaiieot, jiiiqaes à ce que les Chrédem aïain: ailemblé leurs troupes donc le Griod-Maître Raymond commandok TaTatic^garde» Us obligèrent les InHdéles de 1^ ver le (î^e, ce qoi arriva "m 1157. Ce fut la dernière expedi. tion où fe trouvace premier Grand-Maître de l'Ordre de iàiin; Jean de Jerufalem qui mourut i'aa 1160. après avoir gouverné cet Ordre pendant 41. ans. Nous ne raporterons point toutes les aélions de ces braves Hofpicaliers , fous chaque Grand-Makrc dins Ls difFcrentes guerres où ils ic font trouvés en i umlUnL aux autres PaiflTances Chrétiennes > tantôt à laFrance , tantôt à l'Ëfpagne > ^ a la Reptibiique de Vem(è > puirqu'elies font en trop grand nocnbre > qae cela nous conduirott trop lob $ nous nous.conten> cerons ét parler de ce qui regarde plus pard^lieremenc cet Ordre. Apres qneles Chrétiens eurent perdu la ville de Jeru^ ûlem qui fut pri(e l*an 1 1S7. par Saladin Calife d'Egypte , qui quelques jours auparavant s'étoit aulli emparé de Ptolemaïde ou Acre , Selle & floriflànre ville , Emengard D:irps ciixiéme Grand- Maure des Hofpitahersjtransfera Ton Couvi^nc T Hôpital dans la forterelTe de Margat en Phenicie qui leur appartenoit , & qu'ils perdirent Tan ii8ç. Ils y demeurèrent quatre ans, julquesâce que ia ville de Pcolcmaide étant retournée en la puilTance des Chrétiens Pan ii^y après un iîege de trois ans, le GrandJMaitre y tiansfera de nouveau fou Couvent & PHÔpital. Comme cette ville ëtoit prefque la (eule qui reftoit aux Chrétiens dans la Paleftine t elle devint comm u ne à t outes les stations difeentes qui avoient eu part dans les Croi fades, Bl qui y avoient chacune leur quartier où elles étoient indépendantes les Unes des amres. Ainfi elle étoit habitée pir le Roi de Jerufalem & de C hvpre , le RoidcNaplcs & de Sicile ,& le Roi d'Arménie , le Prince d' A ntioche , le Comte de JafFa , le Patriarche de JeruUlem , les Chevaliers du faim Sépulcre , le Ltgat du Pape, le Comce de Tnpoli , le I rince de Gaiiléejes Templiers , les Hofpitaliers > les Chevaliers Teutoniqucs & , de faint Lazare » les VenRieflS , les Genob , les PHâns, les Florentins, te Prince de Tarante $c le Duc d'Athene. U étoit impoifible que tant de Souverains dans une nl6nie> ville, inde. pendaiislesaasd6saatm>puflèi» s'aiocorder: aodtfbnnoiettc^ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 2.15% accurate

ChcvaJicrGranA-Croix de Lbrdrô de S. r, Jccin de Jcrus alem allant au Ccnscil

The text on this page is estimated to be only 19.33% accurate

Digitized by GoOgle

The text on this page is estimated to be only 20.81% accurate

Troisième Partie , Chap. XIL 7^
ibai]C»cdeparat^ifieiieos>quikplûpm^ic^ oibmm nés ksomcoom ks mcres. Mùsmqpâ an^nenia héniûoù, l^tli^f hutm. les préceocioôs que Charles d'Anjou Rjoi de Naoles âc de Si^ • U Hugues III. Roi de Chypre avoienc fur le Rx>yaume de Jérusalem. Chacun des Princes tfù dcmenroieiit à Ftolemaïde aïancprispam pour l'un des precendaiis > le Sou« dan d'Eeypce Elfisfurnomme Mclec MeiTor» voulue profiter de CCS diviuons > & jugeant bien que celle qui étoitaufli en Europe entre les Princes Chrétiens , les empêcheroit de paflfer en Orient, il réfolutde chafler les Chrétiens de la Syrie. Il mit fur pied une armée de foixante mille chevaux , &i de cent foixante mille hommes d'Infanterie i mais fortant d'Egypte , il fat eaipoiiôoné par un de fes Emirs) ce qui n'empéclu pas l'e* zecation de fon emrepriiejcar fes croupes aianc prodamé après ia more pour Soudan» fils £U>raask nom de Meleç** Seraph , ce Prince voulue pourfuivre le deflèin de ion perequi Tavoic conjuré en mourant de ne le point faire enterrer avanc <|Ded*avoir pris Ftolemaïde , & en avoir chaiTé tous les Chrétiens. Il aiTiegea cette ville le y Avrilde Tan npi. & la bâtit fi vigoureuiÏE^aieoc» qu'elle foc emportée d'aflauclc dix-huit Mai. Après la perte de cette villclcsHofpitalicrs avec leur GrandMaître qui étoit pour lors Jean de Villiers , fe retirèrent dans rifle de Chypre , ou le Rx)i Henri de Lufi^nan leur dontu pour retraite la fille de Limiflbn , dans laqudle ib demeure* lent environ dix* huit ans > jufques à ce qn'ilsiè fuflène lendos i maîtres de 1*1 fie de Rhodes Foulques de Villaree aïant éla Grand- Maître en 1308. prit la rëtolution de transfierer la demeure des HoTpitaliers hors du Roïaume de Chypre , à caufe que le Roi avoïc quelqu'om|>rage d'eux i & afin d'être plus à portée de combattre contre les Infidèles, il jetta les yeux fur rifle de Rhodes , pour lors occupée par les Sarazins ,qui y a voient été appelles par la Noblefledu païs , qui s'étoit révoltée contre A ndronique Empereur d'Orient fon Souverain , à qui cette ville appartcnoir. FoulquCsde Villaret alla trouver ce Prince à Conilanti copie , qui lui accorda l'invediture de l'Ifle , de Rhodes pour lui & pour fon Ordre , en cas qu'il pât s'en iendr« maitre. 11 paiTa cniince en France > oh u obdac dn Pape Clément V. qui étoit à Avignon j la confirmation de ladonatioa de cette Ule* Il Inidoona mime les moicns & le» Digiii/ea by Google

The text on this page is estimated to be only 20.93% accurate

8b HisToiB.1 dis OaDHEs RjeuGicux, i^RvM Ds forces pour Taider à exécuter cette entrepriiè > & Itii accofdjb luutuiM V°^^ toàjam le droit de nommation à rArcheTêdié de Rhodes. Ce Grand-Maître exécuta Ci heureufemeot foo deflèî]i»(|a'fl fe rendit maître de cette Iflele 15. d'AouH: 1509. Il y en a qui prétendent qu'il joignit le ftratageme à la bravoure , & que quelques Chevaliers en marchant Tur les pieds & ics mains couverts de peaux de moutons au milieu d'un troupeau , étoient eocrës dans la ville de Rhodes à la faveur d'un brouillard , s'étoient faifîs d'une porte dont ilsavoienc tué les gardes > 6c avoienc doané lieu rarce. molLeo à l'année Cfarécieiiiie d'y eiU trer. Quoiqu'il en ioit» ces Hofphalièrs prirent le nom de CheTaliers de Rhodes après la prliè de ocue Iflequî les rendit mat* très quelque tems après de (èpt autres Ifles Toifines. Les Turcs indignés de cette perte, & Youlant s'en rengert vinrent Tannée fuivante pour reprendre cette iHe, & comme les brèches de la ville n'étoient pas encore reparées ; ces Infidèles , profitant de cette occallon , l'adlegercnt avec une puiffante armée l'an i^io. Mais Amcdée V. Comte dj Savoïe.furnommé le Grand , vint au (ccours des Chevaliers avec une autre armée > & obligea, les Turcs de lever le ûcge» & de faire une retraite hoateufe. PluQeurs Ecrivains ont avancé qu'en mémoire de cette Vîéboiré » le Gomte de Savoy e prie pour fà devife ces quatre Lettres F. £• R. T. aufqueUes ik ont donné • cette explication , fvrtitmi» tjm Eh9dmm ttmtit > 6c que dans Tes armes il changea l'aiele de Savoie en laCroix de la Religion de faine Jean de Jerufaiem , qui eft d'argent en champ de gueules: mais cette HiAoiren'efl qu'une fable > car Loitis de Savoie Baron de Vaud ,qui mourut l':in r'^o i. portoit cette deviledans fa monnoïe ; & l'on voit encore aujourd'hui en l'Eglifê Cathedraled'Aoufte , fur la fepulture de Thomas de Savoie II. du nom , Comte de Maurienne & de Picdmonc , pere d'Amedée • le Grand , uncluen aux pieds de ce Prince, quia un collier où e(ï ce mot F E H.T , en caraâeres Gothiques > fans ponâuacîonni (èparadon, Poiir la Croix» les Predecefleurs d'Amedée le Grand > lonc portée aoffi au lieu de l'Aigle ,ou en qualité de Comtes de Piedmont,dont les armes font une Croix ,* ou à Timitation d'Amedée I U. Comte de Savoie > qui fe croi^i l'an 1147. & qui garda la Croix au retour de la Palefline, pourmarquedefoa expédition d*oatro-mer. Âmedée le Grand la portoit Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.39% accurate

T. m .p.so . CItùvali&r de L'Ordre ele S.yeun de fenualem^ * ave^ le filafiieau a bec .

The text on this page is estimated to be only 4.00% accurate

ijui^od by Google

The text on this page is estimated to be only 18.87% accurate

Troisième Partie , Chap. Xn. • tt toit lui-mcmt dé» l'an 1304. ainfiqu il paroîc dans un Traite ^j^"*^^ <)ue fit ce Prince avec Eftienoe de Coligny Seigneur d'Ânde- juii<Mi.m lot 9 donc le Peie Boahotin de la Compagnie de Jefus dans (on Hifloife du Grand-Ma^re d' Aabuilbii , dit avoir và l'Origiliai fcellë du fçeau des armes de ce Prit ce. Ce futauflî fous le gouvernement du même Grand-Maîcrc de Villaretque fe fit l'union de l'Ordre de faine Samfon detuKs 01 Conftantinople & de Corinthe , & de tous les biens qui lui appartenoienr , A celui de S. Jean de Jerufalem , ce qui fe fit du tantimo* confenccmcnc dn Grjnd-Maîrrc, &: des Frères de l'Ordre de^i"** faine Samton qui étuicnc aiilli Holpicalicrs , & avoicncdes Mai(ons à Conftantinople ôcà Corinthe.L'on ne fçait point le cems de rinftitution de ces Holpiuliers , il y a néanmoins de l'apparence que ce fut fous le Pontiiicat d'Innocent III. qui i'an J^'^'iJ^ 1108. les mie foas la prote^on du fabt Sicge , & approuva îi^^.ûj.ô' les Siatacs de cet lafthuc qui avoieot été dreflés par Benoit '<*^<}'f-'?* Cardinal de faiote Suzanne Légat à Conftantinople ; & t*an iui.œ Pape confirma la donation qui leur ayoit été faite par rEmpereor Henri , du Château de Garelle , & la poiTcfiion de tous les autres biens qui leur appartenoient. L'union de ces Hofpitaliers avec ceux de faint Jean de Jerufalem > fut aufll confirmée par une Bulle de Clément V. do S. Aou([ly^^. & quatre ans après , le nicme Pape unit encore à l'Ordre de faint J«in de Jerufalem ccîui des Templiers qui fut aboli dans le Concile gênerai de V icnne , dont l'ouverture fe fit l'an 1 3 r r. CesavancagcsenHerent le cœur du Grand-Makrede Viilapet,qui aïant Voulu gouverner l'Ordre d'une manière de|potique,fe rendic odieux aux Chevaliers qui voulurent fe (ainrde iz perfonne; mais il fe recira dans le Château de Lindo,oh ils l'afliegcrenc. Ils tinrent enfuite on Chapkre , ils y citèrent le Grand -Makre pour y venir rendre compte de fa conduiceimais line voulut pas s'y trouver , &: il en appella au Pape:c'eft pourquoi on le dépofajSc on élut à fa placeMauricedePagnac. Le Pape envo¥:î A Rliodes des Commiflaires pour informer de ce différend , Se hc venir a Rome les deux Grands- M aî're<; , après avoir nommé pour Vicaire General de l'Ordre Gérard de Pins Chevalier d'une grande expérience. Les Infidèles voulurcnc profiter de ces broûillerics , & armèrent l'an 13x1. quatre- vingt vaiflcaux deguerre ptiurailîe^er KJiodes i mais le Vicaire General ne jugea pas à propos d aiti^aTime m. L

The text on this page is estimated to be only 16.82% accurate

tt HrSTOIlLB sss Orstubs RemgixKj M^iÂn^^"^ l'ennemi. Il fit armer eo diligence quatre galères fieqneTIcxuMuitques vaiflèaux qu'il covoïa avec fix galères Genoifes qui trodvoienc dans le porc de Rhodes ^ ait devant de l'année ennemie. Les Chevaliers > nonobllant leur petit nomhre , attaquèrent les Infidèles , & remportèrent la viftoire, aùnt coulé à fond preique tous leurs vaificaux. Sur ces entrefaites Maurice de Pagnac étant mort , Foulques de Vjllaret fut rétabli dans fa dignité parle Pape Clemtnt V. & deux ans après il s'en demÏL êx^rc les mam^ de Jean XXil>qui avait iuccedé à. " . Clément. L'iik de Rhodes a'ianc été de nouveati ineiiac^Bpar les In* fidèles» le Graùd'Matcre Antoine Flarian » fîc forciner toutesles Places » & les ennemis en aïanc ëié avertis > abandonnèrent leu r defleinf mais l'an X444.rous le Grand-Maître Jean de La« ù\c , le Soudan d*£gypce affiegea Rhodes avec une armée de dix-huit mille hommes , 8c après pluHeurs ailàuts qui furent donnés parles Infidèles , & genereufement foutcnus par le^ Chevaliers pendant cinqaaaée»de fuite « ilsiurenc contraiotsde lever le he^e. Mahomet II. Empereur des Turcs , crut que la fortune lui fcroit plus favorable. 11 mit le fiege devant Khodesl'an i48o« avec une armée de cent mille combattans <Sc cent foixante voiles^ La ville fut battue par feize canons d'une groiTeur extraorw dlnaire qui-drereat des boulets proportbnnâ; acetteeroifetir». dont trois mHlecmqcens poreerênt contre lesmurailies ^làns> compter un nombre infini de pièces de batteries plus petites. U y eut en plafieurs aflàuts 9000. Turcs tués,& ipoo. blefrés,& enfin ^ la valeur du Gîraad- Maître d'Aubuilôn & de lèsChevaliers > les Turcs furent aufii obligés de fe retirer. Après la mort de Mahomet IL Tes deux enfans Bajazet & Zizimene fepoiuMnr accorder fur le partage del'Empirc Otroînan , (c lirent la gncrrc l'un à l'autre. Z'zfme, comme le plus f iib'c , cédant à la turce , fe mit fous la protection du grand Alaicre de lUiodes & de Ton Ordre , & arriva à* Rhodes le 14. Juillet 1481. où il fut rci^^l comme R,oi , ce qui obligea Bijazec ^£ûrela paixavec l'Ordre , & de fe rendre comme fon tri-* butaire» en lui païam tous les ans trenie-cina mille ducats ponr 'là nourriture & l'entretien de Ton firere 9 & wx mille ducats e» ' Mrticuiier au Grand-Maître pour le dédommager en quelque* Eçon des dépensés exceflives que U dernière gqerre ràvoife: •bligé de faire^ • Digitized by GoOgle

The text on this page is estimated to be only 5.00% accurate

yu,^cd by Google

Ancien Chevalier de l'ordre de S.t Jean de Jerusalem,
avec le Manteau à bec dans le quatorziéme Siecle.

The text on this page is estimated to be only 3.67% accurate

od by Google

The text on this page is estimated to be only 16.78% accurate

T&oisib'mxPautiEiChap. XIX. 8f Ztzime sMma^ma que fon frère ne lâifoit la paix que pour f jj^^ aroir une occalioo favorable de le perdre , que quand le com Jikosaum merce Icroit libre entre les Rhodiens & les Turcs , il y auroît tous les jours à craindre pour fa pcrfonne j & que lés Grecs reo^ats , accoutumés aux trahifons & aux meurtres > ne me* uageroient rien pour fervir utilement Biji/ct. Dans ces pensées il demanda an Grand-Maîcrc d'aller trouver IcRoi de France , comme celai qu'il connoilloit le plus capable de le protefer contre la tyrannie de Ton frère. Sa demande lu: fut accorée,il partit de Rhodes le premier Septembre accompagné de pluiîcurs ChuYalieri qui furent nommés par le Grand-Maître pour lui fervir d'efcorte j mats ëtant a^ivé en France , il fut reçu aflèz froidement da Roi Charles VIII. ou parce que les François ne vonloient point fe brouiller avec la Porte» ou parce qu'ils craignoîent qa*ane réception honorable, ne fàt une «fpoce d'eagagemenc pour l'entretien de ce Prince. Âinil il -demeura fort peu detemsà la Cour, & les Chevaliers le con« duifirentdans la Commanderte de Bourgoeuf fur les confins du Poitou & de la Marche» où les Grands-Prieurs d'Auvergne £lifoient leur demeure. Mathias Koi de Hongrie, Ferdinand Roi deCaftille & d'Aragon qui rétoit auffi de Sicile, & Ferdinand Roi de Ntplcs , firent tous trois dam la iuite d'inilaïues prières au Grand- Maître pour avoir Zizime en leur difpofiiion. Il ne leur accorda pas ce qu'ils demandoient i mais A leur pronût quet;andis qu'il aoroit le Sultan entre (es mains > il enipècheroit le Grand-SeU gneur de rien entreprendre fur leurs Etats. Baiazet compta ce refus comme un fenrice fi ;nalé»& fe fentit H obligé au Grand* Maître , que par reconnoiilaoce il lui envoïa l'an 1484. la main droite de (âint Jean-Baptille , c^u'il fit m .'ttre dans une petite caflecte de bois de cvprès , revécue au dedans d'un beau velours cnmoiil , enrirhtjau dehors d'une infinité de pierreries, lll'envoia par l'un de les Favoris avec une Lettre , donc rinfcription étoit en cci termes ; Bajaz^ct Roi de C Ajie , r.mf^c^ reur des empereHY^\ ut tres-C^ge îres-illujlie Grand M ttre de Rhô des , Fitrre a Aulujjon i'rime très ^ihcreux , c?" J*i'rc dun très glorieux Empire* Après la mort de Sixte IV. le Cardinal Cybo Génois orî« ginaire de Kliodes, oit même fon pere étoit né, fut ëlevë au 6oaYerain Pontificat > fous le nom d'Innocent Vill. ce Pape L ij Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.86% accurate

8^ HiSTOXEE !>£$ Q&DRBS KeLIGTKUX». Oirrr oe accordaplufieurs grâces & privilèges aùx Chevaliers de Rfb» j^JJ^J^des, & encre autres il renonça au droit que Tes PredccclTcurr avoient , de pourvoir à pluficurs Bénéfices de la Religion deRhodes. Il y renonça par une Bulle confilloriale fignéedetous les Cardinaux alTcniblés , ôtant au famt Siège le pouvoir de conteier jamais aucune Commanderie de l'Ordre , quand mê« me le Benehcc viendroic à vaquer en Cour de RomCt & deelaranc par la même Bulle que la dilpofîtion de toutes les Cornmaudcrics appartenoïc entièrement au Grand- Maître i fans^u*elles puflèm être eomprifes fous les Bénéfices que les Papes: s'étoient referv^ ou pouroieot fe refenrer dans k fuite t & ili koDora le Grand«-Maikre d'Aubaflbo du Chapeau de Cardîaatiavec laqualitéde Legac du S.Siege en Aile, en confidera-» tien des fervices fignalés que les Chevaliers de Rhodes avoient rendus à l'EglifeA deceque le GiaiKi*Maître lui avoicaccor-. dé le Prince Zizime. Il y avoir long, cems que ce Pontife Tcn follicltoit. Ferdinand' Roi de Naples lui avoit demandé de nouveau ce Prince , Se même le Soudan d'Egypte le demandoit auffi. Mais le GrandMpKrefe crut obligé de l'accorder plutôt au Pape auquel il" devoit obéir , comme au Chef de fon Ordre , d'auiant plui que ce Fomife avoit commencé à parler en maître. Il envoïa donc i Rome le fiatllif de la Moréè le Vice- Chancelier de rOr^ dre > a^ec-un ample pouvoir pour terminer cette affiûre. Les AmbaiTadeurfr étant arrivés & aùnt eu audience du Pape, ils consentirent à la cranflation deZizime , pourvu que le Roi de France ne s*y opposât point > & que les Chevaliers de Rhodes demcuraffenttoû jours auprès du Sultan. Charles V H I. qui avoit bt foin du Pape pour la conquête du RoYaumc de Naples, donna les mains à tout ce que voulut fa Saintett- , & le l'ipc accorda fans peine aux AmbalTadeurs ce qu'ils demaridoienr. Le Commandeur de Blanchef(3rt auquel le Grand-Maître avoit conric la perfnnne de Zizime, &: qui en fun abfence avoit été élu. Maréchal de l'Ordre , fie Grand-Prieur d'Aquitaine, ficparàr ce Prince de la CommanderiedeBourgneui fuivanc . ks Lettiïs du Grandt>Maîcre > & Zizîme arriva i Rome au mois de Mars 1485). où il fut reçu avec tous les honneurs dus L une perfonne de (on rang. Dès l'an 14%^. Innocent VIII. avoit fuppriîré les Ordresttilitatre& du ùani Seguicre U de £û|it Lazare de ' lerufaiem)»

The text on this page is estimated to be only 5.60% accurate

chevalier ddordre de </. J&cuz dc^— . yiu^cd by Google

The text on this page is estimated to be only 5.00% accurate

1 d by Google

The text on this page is estimated to be only 16.16% accurate

TrôisibVe F&KTit , Chap, Xir. 8f & if aYokttni les biens qui en dépeadoiem , à t*Ordre db S. If Jean de JeniC^km > ce qui fut coofirmé dans la fuite par le jkimAUW Pape Jule II. l'an 1505. mais cette fuppreffion- & cette unionn'dureDC pobc de Heir en France > oonrnie nous avons remarqué ailleurs. Innocent mourut l'an 1491.& eut pour fuccefleur Rodrigue Borgia qui prit le nom d'Alexandre VI. Il avoitété' ProteéVeur de l'Ordre de fr.intjean de Jcrufalem étant Cardinal. Apres ion élcLlion an (ouverain Pontificat, il témoigna par un Bref qu'il envoia au Grand-Maîcrejavoir toùjours de bons fentimens pour les Chevaliers de Rhodes 5 mais les effets ne répondirent pas aux paroles. Alexandre commenta prclquc fen Pontificat par rendre maître de la perfonnedu Prince Ziz>me,contrele Traitéqui aroit été £iit entre InnoceneV 1 1 1.. & les Chevaliers., It fit enfermer le Sultan dans le Cliâwair S. Ange > & ôtant d*auprés de lui les Chevaliers cjui y avoienc toujours été , il le con&i à Tes neveux , dont l'un etoit Càeva-" lier de Rhodes , fous prétexte qu'une vie auâi precieufe qire celle de ce Prince , feroit moins exposée aux embi^ches de Ces ennemis dans une place forte. Zizmie demeura ainfi enfermé jufques à ceqiie Charles Vill. qui .ivoit entrepris la conquête du Roïaume de Naples > & qui vouloir porter auiîi fes armes jalques dans le Levant , demanda en pailant à Rome le Sultan Zi/uriv. ..pc \c Pape lui accorda j mais ce ne fut pas Tans foupçon d'avoir livre à Charles VIII. ce'Prince Ottoman empoiK>nné>car peu de jours après ce Prince (h fendt fi-appé d'un mal inconnu oui l'emporta enfort peu de tems. G'eft ainfi que cePrince malheureux finit fa vie Pan 1495*' Bajazet fes fujets n'avoient oié rien entreprendre contre les Chrétiens du vivantde Zizimeimais après famort,pIufieurS. Infidèles qui habitoient les côtes de la L'cie les plusvoifinesde Rhodes , pillèrent quelques Klcs qni appartenoient aux Chevaliers de Rhodes. Ils firent même des courfes dans la Carie & allèrent braver les Chevaliers jufques aux portes du Châ». reau faint Pierre. Le Grand-Miître d'AubufTon fit armtr contre ces Pirates. Oiî en prit quelques-uns qui furent punis du dernier Tupplicei mais les defordres nelaifTant pas de continuer,» 9 en fit fer plaintes à la Porte , & il en reçut (àtisfaâton de fianzet qty ne vouloir pas podf lors fe broûuler ouvertÊmeift avee fes Chevaliers. Q_ e Ique tems après (ur les nouvelles que l'oft? outàRfcodes-ï que ce firinçe levoit une paiilànte armée » Ib;

The text on this page is estimated to be only 22.15% accurate

?^ Histoire ©es Ordre? Religieux, Oadre de Grand- Maure fc tint fur fes gardes , & arma de fon coté. Il . JuusAuii demanda du fecours à plufieurs Princes. Loiiis XI i. Roi de. France lai envoù vingt-deux gros navires, & Ton ne douta f)oincque l'armée navale Ottomane n'aliat atiaqiicr Rhodes, ors qu'aiinc palFé ie détroit de Gallipoli, elle prit la route de ce c6cé là ; nuis ce n'écoic qu'une feinte de la part des Infidèles qui en voulolent aux Vénitiens » & dans le tems que leur armée navalle pajTa le décroît, le Grand-Seigneur entra aTec une puifTance armée dans la Komanie i te une partie de fa Otyalerie alla ravager la Oalmatie. C*eftoe qui donna lieu à la ligue que firent les Princes Chrétiens contre les Turcs l'an 1501. & dont le Grand-M iicred'AubufTon fut déclaré Chef & General en plein Confiiloire par le Pape Alexandre VI. Mais les* fa a flsis démarches c]ac hrent quelques Capitaines des troupes « liguées, firent bien-tôt évanouir les efperances des grands avanugesque Ton s'étoit proposés de cette ligue. Loiiis XII. Roi de France , & Ferdinand Roi de Caftille qui avoient fait alliance entre eux contre Frédéric Roi deisaples qu'ils avoient dépouillé d.e fes Etats, & qui les avoient partagés entre eux, ne voulurent plus avoir de concurrent : chacun voulut poileder tout entier le Roïaume de Naples , & ces Princes fe firent une fuerre fanglaOtequi remplit l'Italie de confufion & d'horreur. « Pape au lieu de oiavailier à l'accommodement de ces Prin« ces , favori foit ouvertement le parti d'Efpagne, & ne fongeoic Qu'àl'agrandiiTement de Cefar de Borgia Duc de Valentinois (on fils qu'il aimoit pjffionémcnt.C'cft pourquoi \cs Vénitiens qui nerecevoient point les fecours qui leur avoient été promis de France ôc d'Efpagne, hrcnc li paix avec les Turcs fans confulter les Chevaliers de iihodesj&Ladiflas Roi de Hf>ngrie fuivit bien-tôt leur exemple. Le Grand M^iire d'Aubufïon fut pénétré de douleur en apprenant tes nouvellesi & pour comble d'afiiidion ,il apprit en même- tems que le Papeconfo* xoit les Commanderies cle l'Ordre i des peribnnes iêculieres>fic qu'il avoit promis le Prieuré de CaftiUe à Oom Henri de Tolède > fans avoir égard n*y au privilège accordé par Innocent VI IL ni à la qualité de Generaliffime de la Ligue qu'il lui avoit lui même donnée. La rupture de la Ligue & te procédé du Pape , jetterent le Grand- Maître dans une melancîio-. liequi l'abbatît peu i peu , & qui lui caufa enfin une maladie dont il mourut au mois de Juin 1)03. éunt âgé de plus dequaDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 0.33% accurate

.^lyi.i^uj Ly Google

Ancien habillement des Chapelains
de l'ordre de S. Jean de Jerusalem.

de Veilly fc.

The text on this page is estimated to be only 2.83% accurate

u i j d^od by Google

The text on this page is estimated to be only 20.59% accurate

Troisie'me Partie jChap. X-il. %j fie-TÎogc ans» ily enavoic vingt- fcpc qu'il gouvernoitl'Ordrt. ordrïm Aimtïric d'AmboifeGwad-Pi^eurdeErance,freredu grand l'dlillw Cardinal Georges- d'Amboilis Archevêque de Koûen , & Minière d'Ecac fous Loâis XII. Roi de France, de Jean d'Amboifc Evêque de Limoges , de Louis d'AmboifêBvêqued'Al*' bi , de Pierre d'Amboiie Evêque de Poitiers , 5c de Jacques d'Amboife Evêque deClermonc, & Abbé de Clunytfucceda auGrand Maître d'Aubuflon. Il fignaJa fon Goaveniement parla bataille qu'il gagna contre le Soudan d'Egypte proche du port de Laïazzo dans la Caramanie fur les confins de la Syrie vers Monte-Negro. Les Egyptiens , dont l'armée étoic comp3séc , furent prelque tous défaits , 5c le neveu du Soudan y fut tué. Le Grand-Maître ordonna que tous les ans la vei'Ic de la Nativité de faiuc Jc^n-Baptifte , en mémoire de cette bataille, on preparenMt une colation au Grand- Maître & aux BailUfs fom la tente qui couvroit la poupe du Navire oii a voie combacn le neveu du Soudan, llmooruc le 13. Novembre 1 51 r. & eut pour foceeflèur Guy de BlancheCoR Grand*Prictif d'Aquitaine, neveu dttGrand-Makfed'Aubuflbn* Ilfucëluquoiqu'ab(ênt , étant pour lors en France , Se mourut un an apri» le 13. Novembre 1513. en allam à Khodes pour prendre vSteÇ^ fion de fa dignité. Il arriva dans cet intervalle uoechofeaflez rem3rqnable. Lc<; Chefs des Langues fe plaignirent au Confeilde ce que le défunt Grand-Maître d' Amboiu* a voit fiit mettre trois fieurs-de-Lis de marbre fur la porte qu'il a voie fait bâtir au boulevard proche fon Palais, ce qui fembloit donner à la Couronne de France quelque fupenorité fur la Religion , & ils demanderenc qu'elles fullênt ôtées. Les François foutenoient qu'elles y dévoient demeurer. Enfin > après plufieors conceilatioDs les wirs-de^Lis forent portées par ordre du Cbnfeil fur h muitfiUedu quartier des François, & il fut permis auxautrea^ Langues d'en faire autant des armes de leur Princes ■ F3>fice deCàrecto Chef de la Langue d'Italie, & Amind de PQrdre , fucceda à Guy de Blanchefon. Il reçut Pan 1513; une A mbaffade du Sophi de Perfe ,avec lequel il fit Ligue con-tre Selim I. Empereur des Tares, L'année fuîvante il conclut la paix avec le Soudan d Egypte , & fit les préparatifs neceffairespour réfiikr au delTcin du Grand- Seigneur qui fembloir vouloir aflîec^er Rhodes. Il demanda du lecoursaux PrincesGiuaicns.- Le Pape Léon X. lux uivuia uoi& galères bienac* Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 19.30% accurate

%B Histoire DES OnDRÈs Religieux, Ordre de mées > & Fraoçois 1. Roi de France dîx-fepc vailTeaax. SeDin, jcAut^ ' GazéUe Gourernenr de Syrie fe révolta coocre Soliman 1 1 . qui avoit (uccedé à Selîm. Il aflènibla une arniÀ dSc demanda de l'arciUerie au Grand-Maître qui lui en en* ^oïa I mais L'armée de Gazelle fut dé£ûte i & il mourut dans Je combat. Jjo Grand-Maître de Caretro mourut aufli le lo. Janvier 15x1. on élut à fa place Philippe de ViHiers de riflc- Adam de la Langue de France, pour lors grand-Hulpicalicr & Ambaffadeur de la Religion auprès du Roi de France Un des premiers foins de ce Grand-Maîcre fut d'ajotuor encore de nouvelles foriihcaiions à Rhodes pour foutenir le iiege dont cette ville écoïc menacée. Elle le fut en eflFct quelque tems après ; mais les Chevaliers ne furent pas ù beoryx clans ce fi^ qu'ils Favoient été dans les precedens. Souman n'ignoroit pas que le Grand-Ma^e de CarectoaToiteavoïé de l'artillerie à Gazelle» lors qu'il fe révolta contre lui > Ôc ne pouvant fouffrir qu'après -avoir fubjugué la Syrie 9 une petite place tenue par une poi* - caéedè gens lui refiftât-au milieu de fes Etats, il réfolut de la 'S>fCer. Il l'attaqua l'an 1^12. avec une armée composée de croiscens mille combattans , deux ccm quatre-vingt voiles , & une prodigieufe anillerie. Peut-être que les Turcs auroicnt encore été contraints de lever le fiege , pour peu que les Chevaliers enflent été fecourus , & s'ils n'avoient point été trahis par André d'Amaral Portugais Prieur de Caftille,& Chancelier de l'Ordre , qui ne fe pouvant confoler de n'avoir pas été >Grand-M^tre à la dernière éleûioo > jecta dans le camp de Soliman une Lettre attachée à une flèche » par laquelle a l'aTeniflbit qu'il ne pouToit prendre la ville c)ue par un certain '.endroitfomle qu'il lui indiquoit,à quoi il lui feroit aisé de réûffir en comblantles fofles de cecècé-là avec la terre d'une montagne qui-en étoit proche. La trahifon d'Amaral fut découverte, & il eut la tctetra^cl^ée le OAobre i mais les Turcs fur divers avis qu'ils avoient reçus de lui ,'preficrcnt rcllement la place , qu'elle ne fut plus enétat de fe défendre. Le GraudMaure de Villiers de l'Ifle Adam la rendit à Soliman le 14. Décembre après que l'Ordre eut poflèdé cette ville pendant a 15. années depuis l'an ijoy. jurqu'a la fin de ce liège , où les Turcs perdirent cent mille hommes. Après cette perte> le GraiuLMaitiie avec cinquante jjâdmens qui

The text on this page is estimated to be only 17.70% accurate

Trotstb'me PAKTia, Chat. XII. ^uî portoient les Chevaliers & pîufîeurs Habitans, partie de o»ort m Rhodes le i. Janvier i ^i). & alfa du cote de Candie oii il prit jiiiiiS terre 5 & aïant donné avis de fon arrivée au General de l'armée des Vcnineos , il fut invité dallera Caflrooiiil fucreçii avec beaucoup d'honneur. Tlpaflà delà à Mclîinc j d'où il alla à Rome trouver le Pape Adriea VI. qui lui fie une rcccpcioa magnifique , & ce Pontife étant mort peu de jours après , on donna au Grand-Maicre & à Tes Chevatien la garde da Coik dave. U prît omadanc coolèil des Âmboilàdears des Princes 8cde fesQievaliers , fur le lieu où l'Ordre pouroîc établir ûl refidence. Comme il ne vouloit peim de place en r erre- Ferme, l'iHe de Malteàcauiède Tes besHix ports U de fa iîniatioa fur les côtes d'Afrique , lui parut i (a oienféance. Il envoVa vers l'Empereur Charles V. le Prieur de Cailillc , îe Baillifde faince Euphcmie > & le Commandeur Bofio pour lui en faire la demande, & lui reprefenter qu'il acquereroitpar ce moïcnrhonneur d Uvoir p^efervé l'Ordre de (a perte & de Ci ruineemiere, d'en être le prmcipalProcedeur, & de l'avoir comme fondé de nouyeau. Ils étoient aufO chargés de lai demander Sara{oolè en Sicile poar y demeorer pendant trois on quatre ans que Ton bâtiioic à Mauie des logenens 9c les fortifications neceiEures. Pendant que les Députés du Grand Maître negocioient cette affaire, le Cardinal Jules de Medicis Chevalier Rhodes èc Grand-Prieur de Capouë * fut élu Pape fous le nom de Clément VII. il accorda aux Chevaliers de Rhodes la ville de Viterhe pour leur demeure, & le Grand- Maîcrc &. foii Couvent y allerentfaireleur refidence. Les Chevaliers qui avoîenc été envolés vers l'Empereur , rap^orccrent que ce Prince vouloic bieu accorder l'Ifle de Malte a l'Ordre > mais à certaines conditions qui parurent trop onereules: c'eft pourquoi le GrandMaître voulut temporiler jufques en l'an 1530. qu'il accepta Z7pe fesChevalienia donattbnqne L'Empereur leurfit deceu le Ifle» da Goae & de Tripoli pour les poflèder en toute ptopfieté ic fouveraineté , & le tenir en fief , à la charge d'un faucon païable tous k s ans , le jour de la Touffams au Viceroi de Naples , & qiie l'£vécbé de Malte feroit à la nomination de Sa Majefté Impériale * & de Tes fucccfTeurs au Roïaume de Niples. Le Grand-Maître de H'fle-Adam , & fcs Chevaliers arrivèrent à Malte pour dernière retraite le 16, Odobrç 1550. Têmelll* ' . . M '

The text on this page is estimated to be only 14.63% accurate

eKmvM oiilei Chevaliers de Rhodes ont toùjoursreflé jufqa'à pre- ^ s. jiAN DE fenc , aïant été appeiiës depuis ce tems-U Cfaevalîeis de: Cepeadatit fan 1547. fous le Gouveroementdu Grand- Maîitre Jean de Homedes , Ton propofadans nn Chapitre d'établir la rëndencede l'Ordre à Tripoli ,à caufe que l'on feroïc plusà portée de s'étendre en Barbarie, fuivant les intentions du Grand- Ma^re de Tlfle- Adam : Malte étant d'ailleurs uo lieu mal-fain , Ipccialemenc en £lté, & fort fterile i au lieu que Tripoli ëtoïc dans un lieu agréable & fertile i mais^l'on y trouTa tant dedifEcalt^ qae ï*àS abandonna cedeÛein,& l'Ordre: aepoUeda cette place que jufqu'èn Tàn i55(>. que (bus leGou^ itemensent da même urand^Maître de Homedes» Soliman 1 1« s*en rendit encore maître > y aïancenvo'iéiine arméecommandée par Sinam Bâcha. Ce Prince ne fe croïànt pas a(ïcz dédommagé par laprife de cette place & de 1*1 fle de Khodes , des pertes que les galères & les vaificaux de l'Ordre caufoient tous les jours à Tes - ^ujets >. «n leur enlevant pluficLirs b.uimens , & aïanc pris même tout récemment un gros gallion qui appa rte noir au Capigi ou Chef du Serrai 1, fur lequel les Sultanes a voient des effets dont elles faifoient de grolTci plaintes ,il reloluc d adîcger Malte , eiperant qu'il feroit plus heureux dans cette expédition qu'il ne tiwolt hé doixze ou. treize ans auparavant , lorfqujl aroit Tooltt tenter la» même chofe > y a'ônt envoïé une armée fous 1» conduitede Sinam Bâcha qui obligée de fe retifer» Cefuc donc l'an 15^5. vers le milieu du mois de Mai » que toute Tarsnée Octomaoe fe trouva au Navarin composée de cent cin^ qnantehuic galères > onze grands navires * & douze autres ba. timens , avec pîm de cent mille combattans. La ville de Mikc fut puiflamment attaquée pendant quatre mois , & encore plus vaillamment défendue par le Grand- Maître Jean de la Valette Parifoc , & par Tes Chevaliers. Les infidèles y perdirenr plus de vin2;r mille hommes, & après avoir tiré inuLilemenc plus de iuixani«-dix huit mille coups de canons, ik furent enân. contraints de fé retirer. le: Pape Pie IT. écrivit ao Grand-Maître un Bref» pour !e 'fbiiciter fur la délivrance de Malte > êc Itii offrit m^ne un Chapeau de Cardinal qu'il refofa. L'Empereur Charles V. lurenbHfiSi une un goignacd i ffides dfor émaillées 9i.9ad^ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 14.38% accurate

chics de pierreries. Tous les ans en aÀioo de grâce de cette v;-^'"'^'^^ ôoire , on fut à Malte une Procdîîonfolemnellele jour deU }ftmtt^H Nacivité de la fainr e Vierge qui fut le jour de la levée du fiege. Le Grand-Maître s'y trouv.- à la tctc de tous Us Ch;vaiiers , aiant à fa droite un Chevalier qui porte l'étendarc de la Religion» & à fa ga-.ichc un Page qui pone cette épéc nue. Lofi «^u'ûii commcace i'E/angile , le Grand Maître la prend des maios du Pa|e » & la tient toute droite pendant le tems de l'Evangile. C'eft la (éule occafîoa ch Von deoc Vépé» me à TEglilê : il n'y a que !c (êul Graod^latcre qui le fiûc ; & c'eft ti^hm»,fi» aoecriear populaire de croire que quand les Chevaliers de (j^/^^^ «Matce entendent la MefTe en ctremonie dans une Eglife de dêMâUt leur Ordre , ils tiennent Tépé nue pendant l'Evangile, U k l'é* f Y* SX* levation du Corps de Jefus-Chriil après la confecration i pout faire voir la difjpoficbnott ik iboi; decofojmcre powr b £e de 11 Foi. Comme après îa levée du fiege de Malte les Turcs menaçoiiîntd'y retourner avec de plus grandes forces , l'on fortifia la Ville 6w 1 Ifle i & l'an 1566. le Grand-Maître de la Valette pofa la première pierre de la Cité , qui porte encore ion nom. I^lusde huit mille ouvriers y furent emj)Ioyés 5 &a()n d'avancer p]as aisétaentles travaux , le Pape Pie V. commanda qu'on 7 travaillât: (ans diicoaânuer » même les jours de F^es. La ▼iUe fut achevée l'an 1571. après la mort du Grand-Maitre de la Valette oui arriva le 1 1 . Aou 0: iM. & le Gmod-Maît re del Monte de la Langue d'Italie Ton foccefTeur y tranfporta le Couvent > & y fie fon encrée avec toute U Relif^n le iS. Alan de la même année 157 1. Ce fut du terni de ce Grand-Maître que fe donna la fameufe 4 bataille de Lepante ,1a plus célèbre que les Chrétiens aïenr jamais ^ag^née (ur mer,& où les Chevaliers de Malte eurent part , ôL aquirent beaucoup de gloire. Elle fut donnée la même année 1571. dans le détroit qui efl entre les petites lûesde Curfolari t aacrefbb Ici Eduoades > 9c U terre ierme t cnvtrcm i foixante milles du PnmoatoiK A&ûm fi renommé parkbataiÛe qui décida de l'En^fe Romain entre Jules Cefar » & Jilara- Antoine. Les Tures aStot moiiillé à Lepante , apprirent que les Chrétiens en quittant Corfou venoient fur eux à pleines Toiles. Us avoienc fi mauvaife opinion de la flotte ^ibi^ciamieqa'ils necnicHitt igi» qu'oUeeûwUTez de hatdkiTe M ij

The text on this page is estimated to be only 14.64% accurate

9k HrSTOIRB DES Ordues Relicheux, poar lear prefcnier le combat. La floue OuonwoccOTmandeV S.JIAN De par Hali Bâcha , ëtoit composée de deux ceos galères, & de 3i»u$AiiM p^v^ foixanre & dix frcgares & brigaotins. Celle des Chrétiens commandée par Dom Jean d'Autriche frère naturel de Philippe 11. R.OÏ d*E(pagne,n'avoit que cent dix galères , & vingt-huit gros navires d'équipAÇ^es avec fix galeafïès garnies de grofTes artilleries. Le (êpt Odubrc les Jeux armées étant à la portée du canoa , on 6t un fi grand feu de part & d autre que Tair fut tout obfimrd. fe bâtait pcacbot trob heures avec on aTsntaee ^al, mais k vidobe (c dedarsr enfoiM pouf les Chrétiens. Les Taies perdirent plus de trente iniUc hom** mes dans cette bataille. Les Chrétiens firent plus de cinq mille prifonaiers > entre lefquels fetroorereDr les deux fils de Hali ^ & fe rendirent maîtres decem trente galères Ottomanes. Pkis de quatre- vingt , tant galères qu'autres bâtimens fe brifcrent contre la terre, ou furent coulés à fonds , ou cotifumés par le fiiu. Près de vingt mille efclaves Chrétiens recouvrercnr fa liberté , Se le buun fut tres-confidcrable i parceque ces I nhdéles vcnoient de piller les lûe&i & de prendre pluiieuis vai^eaux Marchands. L*année furvante le Grand-Maître de! Monte étant mort, on lui donna pour fuooeflèor Jean TEvêque dekfaiSercde Ift. iangued*Aayerene , qui , quelques années aprèsfuc ùafymdn àc ÛL <%nité par le Confeil de l'Ordre , (jui nomma pour fou Irieatenant Maurice de fEfcn iomomne Romegas. Celui-ci sioumtran & après fa mort le Grand Maître de UCzC» fiere fut rétabli par le rape Grégoire XI II. le Gouvernement d'Aîof de Vignacourt delà Langue de France qui futélaran 1601. fut heureux ,en ce que pendant plus de vingt ans qu'il' tint la digniré Mac^idrale , les Turcs n eurent pas le moindre avantage fur les Chevaliers de Malte; & queceu>-ci au con* sraire prirent les fortcrcHes de Lepante,- de Lango , de Châ^ teao^Roux en Grèce , U quelques autres qui furent faccagees 9i piUiées » & ott ils firent nn ^andnombre d'e(claves. Les in^ âdtes cominuelles que ces Cfievallers ÊuToient aux hifidéicsi portèrent |e GiramLSeteneor à entreprendre encore la coi»quète de Malte. Il fit équiper nœ armée navale de quatre^ vingt- dix voiles» & Tenvoïa fecreccment â Malte, ourdie abof^ da^ de nuit ^prochedeMarfa Sirocco. Dans ce danger que kl fiupriifi augmeotsk ^ le Graïut-AUlcre de Vignacourt aSaat

The text on this page is estimated to be only 17.04% accurate

Troisîïwb pARTn , Chap. XII. ' 53 ^nnë fes ordres avec une prefence d'efprit , & une adivitc o»»"»» merveilleufe , tout fe trouva bien-tôt en état de défenfe , & jfjîtftttTf après diverfes efcarmouches > les Infidèles furent repouflTes & obligés de (è rembarquer. L'an 1606. ce Grand-Maître envoïa à la Faculté de Théologie à Paris , la Relique du pied gauche àt (kinteBuphemie Vierge & Martyre , dont te corp$tuc ap^ fonéde C^[cedoiiicàR£odcs»poisà Maliedamt^^ de Uiot Jean. Cette Relique lui ayotcM demandée par Ivoîve^* fité & par la Faculté de Tlieologb de Pari»» qui a choid cttte Sainte pour une de Tes Patroncsr La cérémonie fît le aS. De^ cembf e jour des faines Innoceos l'an iéo6. en prafence de tous les Commandeurs & des Chevaliers qui fe trourerent à Paris. Le Grand-Maître de Vignacourt étant mort l'an léiz^LMÔâ de Mendés Vafconcellos lui fucceda dans le Gouvernement de l'Ordre qu'il ne tint pas long teras , étant mort au mois de Mars de l'année 16^13. Antoine dePaulo prit fa place , & com^ me fous fon Gou?ernemenc les Chevaliers fe trouvoient fort incommodés par les vaiilèanx des Turcs de faince Maure qui croifoiem fans ccflè »ib attaquèrent cette plaoe» & s en ren^ dirent maître» r mai» il» ne h gardertot paslone-cems »car kf« corfaires de Barbarie qui étoient alliés de ceux &ùàuËO Maure fs tmerent enfemble*. 11» armèrent ùx galeres' & plufieui^' ▼aideaux » & mirent en mer pou» clier«|ier lesAialcols , & les aiant rencontrés > ils leur livrèrent le combat qui (at fort f ude & opiniâtre : les Chevaliers aïant perdu leur Amiral & deux vaiflcanx , & en aïant ciid'autrci hor^ d-i combat, furent contraints de prendre la fuite , & furent quelques tems hors d'état de rien entreprendre. Mais leur armée navale s'étant rétablie , ils prirent Van léiy. le Bâcha U faïm qui fut fait ef« Tan 1631. ils enleveriem ^ore un gros navire , & fiflR d'anoies piiiiès cxafiderabla du rïfm de ce Grande Jdaibe. Ik iè iciidirta»au(fi redbucal^es aux- Infidèle» Ion» feGto^ tememem du Grand-MaJtre Paul de Lafcaris. Mais detoutes 1m raifes qu'ils firent fureu»i ceUe^uifitplusde btmit yiiic leTaittèau mil alioit à la Iviecque > & qui pomoit une Sultane* avec fon filsqu'elle a voit eu d'Ibrahim I. Empereur des- Turc^^ le vaiflèau étoii fi richement chargé , qu'on l'eftimoit deuxmillions, & ces richeflès appartenoient , félon le bruit com* mum>,à un^£uouque quiavçicàé Ca£i-Agaou Grand^Alaîu»;

The text on this page is estimated to be only 16.77% accurate

^4 HrsToiRE D ES Or DR. ES Religieux , de '"^^ Serrail.La Sultant mourut quelques jours aprè>> fon arrivée ' ^ a Malte , & fon fils y fut élevé comme un des ei fins du GrandSeigneur. Mais fur le bruit qui fe répandit dans la (uiteque cei enUiiL û'étoic que le his adopuF de 1 Eunu^^ue ji'oo prétend que le Grand- Maître perfuada à ce jeune homme qui aroic renoncé à la Religion de MahomecstielefaireReligieur. £ii«fiêt» îl pm riiabit de l'Ordre de iâîm DooùitKjiie i*aa & fat nommé le P. Octomaa. Mais qu'il eut été vericablemenc Bis d'Ibrahim , ou lealemem filsadoptif de l'Eanuaaeiil eft cercain que le GrandSeigneur avoic aimé cet enÊmc airec beaucoup de cendreiTe. Il réfolut d'abord de s'en venger, & jura h ruine de Malte. Il fie auffi paroî.re beaucoup d'emportement contre les VcnÏLiens, Barccque fuivant le Traité fait avec eux , ils de voient garder la mer , & en chafïcr fes ennemis > ou du moins remettre fes vaifT .uixen liberté. LeGrand-Maîtrepourvùcàlafeuretéde cette illw. Les Vénitiens fe tinrent aulîi iur la défenfive , mais l'orage tomba fur eux ,& Tannée fuivante 1645. le Grand-Seifpm commenea b guerre deCandiequi ne finie que l'an 166$, mtqne les Inndéles (è furent rendus maîtres de cette Ifle. Les Chevaliers de Malcen'abandonnetent point les Vénitiens» A leur donnèrent fecours. L'Ordre entretint même k fes frais une Compagnie de CaTalerie dans la ville , U la dé£enfe da l>a(lbn de S. André fut commife aux Chevaliers. Apiès la prife de Candie Nicolas Coitoner qui étoît pour lois Grand-Maure , voïant qu'il y avoit tout à craindre pour Mal- , te y fit reparer & augmenter les ouvragçs des forcereffes , afin qu'elles fuiri;nt plus en état defotltenir un affaut. Il fit même conftruire un nouveau Fort, oui fat appelle de Ion ijt^i la Coiconiere , & qui ne fut mis dans la perfedion qu'a^ ^lortooi arriva l'an 1680. & Grégoire Caraffii Napolui éiuà replace* . • La Lièue que firent enfemble rSiiipeieur > le Roi de Pologne» 6c fes Vénitiens contre les Turcs qui avoient porté la guerre en Hongrie l'an léSj. fut une nouvelle occabon aux Chevaliers de donner des preuves de leur valeur. L'an les Vénitiens firent la conquêtede fainte Maure avec le fecours des Chevaliers , 6c prirent enfuite Prevefa. L'année fuivante fis aidèrent à prenare Coron , ils n'abandonnèrent point les Vénitiens pendant tout« la guerre qui iie ûnit que i'aai65iy. y Google,

The text on this page is estimated to be only 17.28% accurate

TaoïstE'MB Partie , C»A p. Xni, ^5 pof le Traîcé de Paix àc Carb^itz , & depuis ce tems- là [es oxon»» Clievalkrs n'ont point dircontinué de faire des coarfes fur mer f JI'^'^J^, pour donner la chaflc aux corfaires Infidèles. ^ ' jLa profcfHon des armes n* a point empêché ces Chevaliers d'exercer rHofpiralitéfnivanr leur première IrftiturTon. Vers • l'an Ui8. And ré Roi de HongriCRkur en donna un ccmQjgnAge avantageux dans unedonation qu'il fît à kur profit. Il dit qu'étant logé chez eux à Acre il avoic vcu nourrir chaque jour une multitude innombrable de pauvres , les malades couchfe daui des lits & trahés avec foin , les morts enterrés avec ia deçence convcDable i m un met j que les Chevaliers écoienc occupés y tantôt à la cofxemplÉEkéî comme Marie > taat^ i IV âion comme Manbe , "ëc m tcmt à combattre eootve les eii^ semis de laCrotJ^. Ce Prince donna à l'Ordre cinq cens mâtti^ d'argent à prendre tons les ans fur fes faiines de Saloc6 ety Hongrie. Etant encore Ic^ë chez ces Chevaliers en paiïant Margat) H donna auflî cent marcs d'argent à l'Ordre a prendre fur les falincs de Zolaftha tous les ans , pour la défenib de la fortereflede Margat , cent autres marcs d'argent pour la dëfenfe de celle de Crac , & iît auffi plufieurs autres donations à l'Ordre qui furent confirmées par le Pape Honoriusl lï. Enfinil voulue être ailocié à l'Ordre ^ & il en ponuic publiquement Croix* * " s .. , . , ■:■ , Ceft toÀj<yiiri ^Chevalier GnadrCroix , oui eft GiandHolpîtalîer » & il y a d'àatres Chevaliers PrudlKOines pcmr vpîrji les malades (ont bien fbtgnës) qui font di'dribuer lesmcdlcamens, qui arrêtent lescomptcs-de Tlnfirmier cous les moi^,; le afind^ëviter la confudoD , & que les Chevaliers a'allailènt pas tous enfemble pour ferv ir les malades , le Chapitre General de î'an 1^31. ordonna que chaque Langue tour à tour , par femame , cnvoïeroit à l'Infirmerie autant de Chevaliers, de Servant d'armes & de Novices qu'il en faudroit pour le (trv\ce des malades, & que tous les jours, matin & foir, il ne pourroit pas y en avoir moins de lept. Le Grand Hofpitalier & les Prud'hommes ont aufli le foin desenfans expofës qui font nourris & ëlevës aux dépens do. commun Treibr , juiqu'i Tâ^e de: » ; ■ 4

The text on this page is estimated to be only 15.77% accurate

^ HllTOIB.B'DB$ OUDUBS KSLIGIEUS» b.}^AM nm ~ - - - , JtJLCSAtlM CHAPITRE XIIL . Etal prcfcnt de t Ordre de faint Jean de Jmtfédem ou de Mdte ^tST U wwùm dmreavotr Us Chevaliers* L'Ordre de Milce ne po0è<iie plus prefencemenc en toute SouvseRÔitece que l'idede Alibe ^ de quelques ancres pecues aux eoTiroi». Elle a vingt millesde longueur & douze de largeur. U y a deux Tilles coofiderables qui fonda VieîlIe*viUe. ou Civitd VithU ^ & œlle qui p<3rce le nom de la Valette » qui eft prerciiceaiaitkCapiule>'& l'une des plus fortes places de i'Uûivcrs , avec environ cinquante bourgs ou villages. Les plus confideraWes des autres lfl«s au>: environs de Malte , & qui dépendent du Grand- Maître , font le Goze & Comioo où il ya auffi des forts avec quelques bourgs &: villages. Le Gouvernement eft Monarchique 8c Ariftocratiquci car pour ce qui res^arde la Monarchie, le Grand Maîcrc eft Souverain fur le peuple dans L'idede Malce & (es dépendances » A fitic battre monno'le » il accorde des grâces de des remidlons aux criminels , & il 4oanp lespfovifions des grands Prieui^St des Bailliages 8c des Commandieries. Tous les Chevaliers de rOrdre > quelque aiicoriié qu'ils aient, Icd doÎTencobéïr en touc cequi n'ell point contraireâ.la Règle & aux Statuts de la Re* ligbo. Quant à rAriflocratic , c*eflque dans les affaires importantesqui regardent les Chevaliers &: la Religion j le Grand. Miîrre & !e Confeil exercent enfemble une autorité abfoluc, & le Grand- Maître y a fenlement deux voix pour fa'pree'minence. Le Confeileft ordinaire, ou complet. AuConfeil ordinaire affiftent le Grand-Maître, comme. Chef , &: les GrandsCroix, qui font 1 Bvéquc dcMalte,le Prieur de TEedlc , les Bailiifs conventuels >lcs Grands-Prieurs & les Baillin capiculaires. LisConfellcxitmpkt .Qft «composé de Grands-Croix , des deux plos anciens Chevaliecs d4 clMiiue langue. Les Langues rpQt l^djâ^enics.Nadons dont l'Ordre t& composé, « yen a huit,qui font Provence, Auvergne, France» Italie, Âragpn, Allemagne, Cafbllefic Angleterre. Ces huit Langues ont leurs Chefs à Malte > que Ton nomme Pilliers & BailUEi Conventuels. Le Chef ou Pillier de la La^e de Provence 4k Digitized by

The text on this page is estimated to be only 20.98% accurate

TiLO-ms'iiiE Partie > Chap. XîIT. ^Mceà cftafequeRaymoiuldu Puyqui a dreûTé les ^^g^^*- s je^Îm mens del*Ordre étoit Provençal, à la Charge de Grand Com Juiusauic. mandeur. Le Piilier de la Lan^ne d'Auverctne cft Grand Maréchal. Celui de France efl Grand-Holpicalier. Le Chef de la Langue d'Italie Grand- Amiral : la Langue d'Aragon a pour Piilier le Grand Confervatcur qu'on nommoit autrefois Drapier. Celle d*Al!emagnc a pour Piilier le Grand Baillif. Celle de CaMle k Grand-Ciiancelierj & la Langue d'Angleterre qat ne (ùbûile plus à caufe de l'herefîe dont ce Roiaume ft été infeâsé > avok pour Chef Je Torcopolier ou General dloÊmterie; Dans chaque Langue il y a plufieiirs Grands-PritmnSs & Bailliajges Capiculaires : fçayoir > dans la Langue de Provence les Prieurés de faine Gilles de TouJoufe > & le Bailliage CapU tulairc deManofque. Dans la Langue d'Auvergne , les Prieurés d'Auvergne & le Bailliage Capitulaire de Lurol , appelle dans la fuite de Lion , 6c entîn de Deveiïel- Dans la Langue de i^rauce , les Prieurés de France , d'Aquitaine & de Champagne) avec le Bailliage Capiiolaire de la Morec & laTreforerie générale , aulqucls tonc annexes , fçavuir , au Bailliage de la Morée , la Commanderie de faint Jean de Latran à Paris , ici h grande Tieforerie , la Commanderie4le faine Jean en rifle de CorfaeîL Dans la Langue i' Italie > les Prieurés de Rome t de Lombardie , de Veni(e > de Pife , de Barletce , de Medîne & de Capouë> & les Bailliages Capicdaires de faio* te Euphemie & de faint Etienne près de Monopoli , de lafainte • Trinité de Venofa & de faint Jean de Naples. Dans la Langue d'Aragon qui comprend aufîî la Catalogne & la Navarre» u Châtellenie d' Emporte , les Prieurés de Catalogne & de Navarre , & les Bailliages Capiculaires de Majorque & de Cafpe. Dans la Langue d'Allemagne , les Prieurés d'Ailemagne > de 13oheme » de Hongrie > li y avoic aulîi celui de DannemarK » de le Bailliage Capitulairc de Brandebourg , avant que l'herefieeuc été introduite dansce«Provinces. Dans la Langue de Caftille qui comprend auflj Léon & Portugal» les Prieurâ de Caftille & de Léon , & celiii de Portugal avec les BaiUi^es Capitulaires de Lange ou de Leza & delas NuevesVillas 5 6c dans la Langue d'Angleterre lors qu'elle fubfifkoit > il y avoit les Prieurés d'Angleterre & d'Hybernie, & le Baillia* g/è Capicubire d'Aquila. Quant an Prieorédei'Bglife derOr* Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.09% accurate

Hr<;To iR E D ES Ordres Ritrci EUT , ©noRï DE dre > & à la Commiiideriede Chypre tons deux Bailliages CaLit^r. piculaircs y ils font communs à toucci les Langues , & le Bail" liage de Negrepooc eil commun aux d^ux Langues d'Aragon & de Caftille. L'Hoal de chaque Langue appelle Auberge r à cau^ que ksChevaliers qui dépendent de ces Langues y vont man> & s'y afièmblentd'ofdinaire. Plufieurs Cliapicres Gen^ raux opt kk des Regtemens qui concernent la manière donc ks Chevaliers Hedoivenc comporter dans ces Auberges , & qui font coonofcre combien eû grande rObfervance Régulière qui pratique à Mahe. Les Ordonnances du Chapitre Générât- • tenu fous le Grand Maître Antoine de Paulo Touloulain Tan 1651. portent que les Piliers donneront tons les jours à chaque Chevalier un Rotolo , c*eft-à-dire , environ trente-fix onces,dc boeuf , mouton 6c veau qui doit être fourni parle Trefor coinmuni&: lors que Ton donne du porc frais ou du faléjesdcux tiers du Kocolo : les jours maigres du puiffon , & au dtiautde poiiïbn, quatre oeufs pour pitance, chaque jour &x petits paîn^». le un fmirtâteeiûdc vin (ans eau , c*eil-i-dire, la vatrar de trois chopines. £t afin qu'on ne Edièpoint de dégât & de conlomnap tion inutile , il eft défendu aux Chevaliers de mener des chien» à r Auberge » & fi les Maicres au fa uels ils appartiennent vouloienc empêcher qu'on ne les chalsât, ils feroient punis de Ift Septaine , qui leur feroit auâî imposée > fi les jours qu'ils mangent ï TAuberge ,.ik emportoieot du pain » au vin > & aiitres> choies à manger. Trois fois la femaine, & non davantage , encore faut-il qu'il y iit de juftcs raifons, les Piliers doivent fournir la pitance aux Chevaliers hors de l'Auberge, lorsqu'ils ta demandent, mais ceux qui l'en voient chercher ne doivent pas avi>ir déjeuné ce jour-là à l'Auberge I autrement la pitance leur peut ksst refusée » & lors que leÂf albv delà ialle a mangé, on ne peut plus la demander. Le Pilier doit donner à dejeûner tousles matins entreUes deux Me£&s» Si les Chevaliers ne font pas* concens de la pitance , ils ne doivent pas faire leurs plaintes au Maître de la lale> ni au Cuifinier,ni au Depenficri mais feule» ment au Pillien & fi les plaintes font injuftes, ils font punis de la^ Sfpf^aine.S'i un Chevalier a frappé un (ervireurdu Pilier fans eTftifion de fang, il eft condamné pour la première fois à la c^'*' Pm^/ic^ kcQod& à iu vaok de grifoadao&kXourijS; U troi*'

The text on this page is estimated to be only 5.00% accurate

i yiu^cd by Google

Chapelain de l'ordre de Saint Jean de
32. Jerusalem en habit d'Eglise à Malte, avec le Camail violet.

de Ville f.

The text on this page is estimated to be only 7.00% accurate

9 ;d by Google

The text on this page is estimated to be only 18.98% accurate

Tmisiemb Pàr.tib,Chai». XîIL ixêmc à perdre deux ans d*ancie]inecé s 6c s*il v a du fang de te Eandu , il cil pum pluv rigoureufemcm. Enfin «lorsque le Pi- |BiS£ll«H er fait quelques plaintes de quelque Chevalier , il eft cru far Ùl pafolc ,lânsque l'on falTc des informations, & le ConfeÛ proccSe contre le Ciievaiier oui eft accusé. La peine de la Se* ftai^it confifte , en ce que celui <jui ell condamné , doit jeûner iepr jours de fuice ,& la quatrième & fu ié me ferie manger fcu cmcm du pain & b jirede l'eau , (e foùmcrrant ces jourslà à la dilciplinc, c eft à-dire, à recevoir des coups dchoulîine de la miin d'un Prêcre de l'Ordre pendant le PCau ne Deus Tnip^reaîur nofl. t , &c. La peine de la ^arantai le eft de jeûner quarante)ours de fuite, & la quatri me & fixiéme Ferie au pain & à l'eaui iU rcçoiventcesdecix jours là la difcipline pendant le Pfeaume Mifirere mei Deus , & pendant ces quarante jours ils ne doivent point porter d'épée, ni fortir que pour aller À l'Eglife. Cnaque G-and-Prleuré a un nombre de Commanderies « dont les unes font deftinées aux Chevaliers de Juftîce « & les ' autres indifféremment aux Chapelains & aux Ser vans d'armes. Voici ce qu'un fçayant homme a écrit depuis peu touchant ror'gîne des Commmderies de cet Ordre. « L'origine des- i»7îfw^;«ii Commanderies , dit il, vient de ce qu'anciennement Tes biens »./"". de l'Ordre étoient en commun, .S: que pour les fai e valoir • Tfcw'm on commettoit des fecuiiers qui en éioient, ou les Fermiers «« ie^^ite» ou les Receveurs , & qui en rendoient compte. Mais le 2;rand « ^'^'^^ éoignement faiiant qu'on éioit fouvtnt trompé ,& que les*» comptes étoient peu Hdéles i on dor.na l'adminiftrauion detous ces revenus aux Grands- Prieurs à chacun dans Ton dé- ** partement. Ceux-ci ne s'en acquittèrent pas mieux : de lorce ». que,quoi que les revenus de l'C dre fuuènt très confîdera- ** bles , à peine trouvoit-on de quoi ibàtenir la dëpenfè qu'on <* ^toit obligé de faire. On eue donc recours à un autre expe* «* dient, qui fut de commettre» & députer un Frère pour régir «• Ccadminiftrer c h ique Commande rie pour autant detcms» qu'on le jugerott à propos , A condition que tous les ans il « païeroit entre les maf ns d'u n A.-.'ceveur de l'Ordre éubli pour « cela , une certaine fomme proportionnée au revenu de Ia«. Commanderie.C rreimp;)fition fut r\om.mée Reffùfifi9n^Q*e,Çtn ceqn' a été pratiqué 'uf in *s' à prt'fent. ' « Au telle >on n'CAvoiuic pas ces Chevaliers feuls. On kur« Nij Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.30% accurate

** «lonnoît pour aides queloues autres Chevaliers , & tons eoftl«H"fMi"" ' ^«^rnWe avec quelque Prêtre de l'Ordre qu'ils avoientordi"nairement avec eux, formofcnt une CommunnuTe. Celui qui » étoh à la. tête fut nommé Commandeur , fie la Maiion ou « e'toit aflcmblée la Communauté, Commandcric i nom qui »> fignifie moins un commandement qu'une adiiiimilradon , &: >' pour ainfi dire une Commande.. O n voLiUit taire compren»»arc aux Chevaliers par ce nom même, qu'ils n'étoient que »']esO£conomes 2clesÂdniiniftrateurs de cette portion desbleos^ »* de l'Ordre qai ne leur étoirconfiée qae pour autant de tems » ûu'oa le jugeroic à propos ySi fur laquelle ils dévoient preo» «»dre unepomoQ pour^rcenvoïée annuellement au.&ece» veur «le reûe devant être empbïéj^noufrir& entretenir la. Communauté de chaque Commanderie» & à foulager les* ««pauvres du lieu^ Âinii l'Ordce étoit fecouru «tous les Che»' valiers étoient nourris & entretenus à Tes dépens , les pau" VTcs écoient affî»lés. Mais la divifion i'ctantmifedans îa fuire . " paiini ces Chevaliers qui vivoient enlemble dans une mcrrie » Commanderie i on fut obligé de les feparer , & de laitier le " foin de la Commanderie à un feul , en le chargeant de païer •» des pendons à q^aelqucs uns de fes Confrères , au lieu c^u 'iî les M encretenoit & nourridoic auparavant, Se c'efl de-la auf5 ••-qu'ed venue l'origine des penfiuns , que plulicurs Chevalier* «•poflèdeot ùir dci Commanderics oa (ur d'autres, biens de "l'Ordre. Les Cbmmandîerks {ont appcIléés-Magiflralès^ de JufliceoQ de grâce. Les Magtftrafes font celles <|ui fontannexdes à la d^nitéde Grand- Maîtrcafîn que celai qui en eft revêtu la puiile iicÀtenir avec pliis-d*éclat. Il y en a une dans ciuque grand Prieuré i fçavoir au Prieuré de S. Gilles Ja Commanderie de Peiènas» au Prieuré de Touloufe la Commanderie de Puy- foubran , au Pr curé d'Auvergne la Commmdcric de Salins > au Prieuré de fraiT c ia Commanderie de Hiinaut, au Prieuré d'Aquitaine la Commanderie du Temple de la Rochelle , au Prieuré de Champagne la Commanderie de Metz-> au Prieuré de LonviDirdic ia Curan audcrie d'învcrno , au Prieuré de Rome la Cbœ mander ie de Mugnano , au Prieuré de Venife la Commandixrcd'â Trecuzo , au Prieuré de Pile la Commanderie de Prato,a« Prieuré de Capouëla Commanderie de Sîciano , au' Prieur£de.Bar{ect€i2a CiMiimaadcde de> Brindizi ^au Priôiré Digitized by Google

Chapelain de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem en habit de Ville.

The text on this page is estimated to be only 4.50% accurate

V Oj§itized by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 16.12% accurate

TrOISIb'MB PaRTTB » CUAP.XIII* TOT jfe Meflîne la CommaDclcrie de Polezzî > ao Prieuré de Cau- ^ logoe la Conunandcrie de MaiHeu, an Prieuré de Navarre la jMiitAMii Comoianderie de Calchetas , en la Châcellcnie d'Empodc la Commanderie d' Allaita , au Prieuré de Calliiie les Commanderies d'Olmos & de Viio,au Prieuré de Porcugal la Corn--manderiede Yillacova, au Prieuré d Allemagne la Commauderie de Buei^au Prieuré de Bohême la Commanderie de* WadlHau , & autrefois au Prieure d'Angleterre la Commanderie de PcLcni,au Prieuré d*Hybernie les Comraanderies de Kelbary , de Killurye & de Crooei & laCommaoderie de Si^ jaîca au Koiauine de Chypre;^ I:es Gommanderies dejaiëoe ou de enice font aiofiappeU îêes CàoA U madère de iesobtenîr. On Tes nonnne Conunaflh» d^e»de Juftice quand on les poilèdejiar droit d'aficieoaeté ou par ameliorificmenc. L'anciennecé (e compte du tems de la réception ; mais il faut aue celui qui prétend une Commandene ait hk cinq années de refidenceà Malte» & qpatre caravanes ou voïages fur mer, & rameliorifTemenr efl lors qu'après avoir fait des réparations dans une Commanderie donc Ton jouit , on en prend un autre d'un plus grand revenu. îCaroiien ©u Caravannaeft un mot Arabe qui (îgnifîe une ^^^embiée j^^^^^ d'hommes qui s unifTent pour faire quelque trafic ou quelque ChttMtitn voïage. On fe fervoit de ce mot lors que les Chevaliers de • faint Jean de JeruUlem ecan*. dan^ la Syrie , choifiiïoienc les^^*^*' frères qui étoienc dtftinés pour la garde des forterelTes ou pour fervtr iîir ks galères^ & l'on ^eS. toûjpurs depuis ce tem^ Ja fervidn même mot pour marquer les voïagcsque les Clie»valiers de Malce-fonc fur les galères ou fur les vaîueaux auÉr-* vice de leur Ordre. 14 faut qu'ils £U&Dt ces quatre caravanes par euK m£mes, & il ne leur efl: pas permis de les faire Êiire par d'autres. Mais quoi qu'ils fbienc obligés* à cinq années de refldence , & à quatre caravanes s néanmoins s'ils ont été em-* ploïésau fervice du Grand-Maîcre ou de la Religion i-ils ont quelques cxemprions , &: on leur compté pour une caravane deux années comp'ettcs de fervice en perfonne. Les Cheva^ liers qui font efclaves des Turcs ontauffi des exemptions , & on leur compte une caravane pour chaque année de captivité, ainfi qu'il efi: ordonné par les Ordonnances du Chapitre General de l'an i6u. qui prcfcrivent auffi l'âge de v)ng;t ans pour oummmxcex It^ câi^vaat^ »^£xduaiu de tuiu emplois , BcneiiNiij. , Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.25% accurate

tù% . HlSTOfRE DBS OnDRZS RlUGiBUX, 4>ft»«ioi ces 8c Commanderies de l'Ordre ceux qui aune atceincl âge de Je! utTJii! so- ans , n'auroienc pas fait les quatre caravanes qui ne font que de fix mois chacune. Les Commanderies de grâce ont ce nom quand elles iboc données par le Grand-Maicre ou par les Grands- Prieurs par un droit qui appartient à leurs dignités , & ils en donnent une deciûqansencinqans. On ne prend point garde fi la Coni« manderie vacante ert d j celles qui font affcclées aux Cheva* liers ou de celies qui ap panienneni aux Chapelains ou Servans d'armes. Le Grard Maure ou le Grand Trieur la peut donner à tel Frère qu'il lui plaîc, de quelque rang qu'il loit, cela éianc ind'ftcrenc , lors q\if la pro notion efl de iç: ace. Qioi qu'à proprement parler il n'y ait que ceux q'ii font . Laïques & Nobles d'extradion , qui puiflTcnt porter la qualité de Chevalier , parce qu'il n'y a qu'eux à qui on donne TOrdre de Chev tlerie» u ce n'eft par quelque grâce particultereineanmoiosi comme fous le nom de Chevaliers de Malte» on entend ordinairement tons ceux qui compofent cet Ordre . on peut dire qu'il y en a dé quatre fortes. Les premiers font ceux qu'on nommeles Chevaliers de Juftice.llsfont obligés de faire preuves de NobLfle, & il n'y a que ceux*làqui pi^uvent parvenir aux dignités deBaill'fs, Grands- Prit u rs , & Grinds- Maîtres. Les féconds f)nt les Chevaliers de grâce > qui n'étant pas Nobles d*extra(5lion ,om m rtté pir quelque action de valeur ou par quelque (ervicc confiJerable rendu à l'Ordre , d'être mis au rang des Nobles, bi de joiiir des mêmes honneurs. Les troifiémes font les Frères fervansi il y en a de deux fortes , les Frères Servans d'armes qui font emploies dans les mêmes fondrions que les Chevaliers, tant à la guerre qu'au fervicederHôpital,ÔC r rerc^ Servans d' Eglife» dont toute l'occupation e(l de chanter les louanges de Oieu dans TEglife Conventuelle, & d'aller chacun à (6a tour fervir d* Aumâniers fur les vaillèaux, ou fur les galères de la Religion. Les quatrièmes enfin, qui font nom^ més Frères d'Obédience , font les Prêtres qui (ans être obligé d'aller jamais à Malte, prennent l'habit de l'Ordre , en font les vœux > & s'attachent au fervice de quelques-unes des Eglifes dei'Ordre fous l'autorité de quelque Grand-Prieur ou de quelque Commandeur, aufquels ils demeurent foûmîsj & ils joûif(enr de plufieurs privilèges qui leur ont été accordée. Il y a auili des Donnés oa demi-Croix qui ne peuvent porter la Croix Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.71% accurate

TiiarsiB*^ME Paiitxe>Chav. XtlI. lOf If or fans-une permiflion exprefle» & quand on leur accorde oki'iix'b' vtxtit permilfion t ce ne doit être qnane demi-Cro x d or a jikvmmi» trois branches , mais ils peuvent porter une de.ni- Croix de toile bUnche coufuë fur leurs ha l»cs, laquelle ne doit paspailèr les ien>f tiers d'une palme de Sicile. Pcrf tnnc ne doitccrc prcfcnté pour être reçu dans cet Ordre,!!! dtrnancicr des Commilîaires pour faire les prcuves,qu'il n*ait atî mt^ins fcize ans accomplis , à l'exception des Pages du^ Grand-M '.urc qui peuvent cire reçus depuis douze ans jufqu'à quinze , & à l'excLprion aufïi des Ecclcfiaftiqiies qui peu▼eoc ctrc retjUi depuis dixam jufc]u'à feize. Cependant Tu fage d'obtenir des difpenfes du Pape pour faire recevoir des en&ns depuis qu*ik (ont nés j u fqu'à dix ou douze ans , eil devenu commun » & l'ancienneté de ces en£ins commence du jour' auquel le Gnind^Mattre a reçu & approuvé cette difpenfe r pcMirvd qu'on paie ponâuellement dans l'année ce qu'on appelle droit de paUàge.Cet ufage de recevoir des Chevaliers de: atnorité eft récent. Ce qui j «Ëmna lieu, c'eftque dans le Cha» pitre General tenu Tan i6iu on reTolut d'exécuter ce que le Coofeil avoit ordonné par un décret du 7. Janvier i^a5r«-qtiti étoic de faire un Collachh ou Cloître pour y mettre un Noviciat pour les CheviHcrs & Servans d'armes , & un Séminaire' pour les Ecclelia4i:;qiics j & comme li falloir un fonds de cent mille écns ptKir l'cxccution de ce defTein , leTrefor ne fe trouva pis p our lors en état de faire ce fonds à caufe des grandes dep^nfès qui l'avoient épuisé. C'eft- pourquoi on réfoluc pour y pourvoir, d'accorder cent difpenles pour recevoir dans l'Ordre cent enfâns en minorité qui donneroienc csliWtii mille écus pour £cre admis. Les cent dilpeniès fiirenr èiea-tôt remplies^ Le C^tUtkh pour le Noviciat U pour le Se^ sniiiaire ne fe fit pas néanmoins r on erac alors-devoir emploïer ' k ibmme à d'autres befoins > & comme il n'y a point eu de' Châ|îiÉreGeneral pour accorder de pareiUés difpenfes, on a eu idjifttoiau Pape pour les obtenir par Ton autorité j-ainfi l'ufa^' gié de ces diipenfes s'ed i nfeofiblement introduit » & eft devê*» ^ au très commun. O'abord il falloit avoir au moins huit ans » eafuite fix , & la coutume efl prefentement que Ton peut êtrereçu en quelque bas ae;equecc puillèêtre. Les derniers Reglemens faits à Malte lur le droit: de paiTage de ceux qui lont ainfi; > postent qu'ils doivent gajîer trois cens trente gliloies Digitized by Gc)

The text on this page is estimated to be only 20.45% accurate

T04 Histoire Dis Ordres Religie^^, «RDRB 0£ un tiers au prix courant des pilloles d'Efpagnc, fans y comJpinsTtJM prendre quelques autres mciiui droits. L'origine & k nom du droit de pilîige viennent du droit que païoiwût autrefois aux Capitaines des galères ou des vaîfleaux de la Religion , ceux qui fe metcoîenc deflus pour paflèr à la Terre-Sainte > & dans laittite des à l'Ifle de Riiodes pour y être reçus Chevd* Uers. Ils païoienc aneiômme pour leur nourriture Se entretiea pendant le voïage , & cela s*appelloit drêU de P^JPff* Ce droit a continué de fe pak r i ifqu'à prefent à l'Ordre ifl a toujours retenu l'ancien nom» & eft confirmé par des Statues. Quoique ce droit de paflàge doive être païé dains l'année , neanmoins-le Grand-Maitre peut accorder aeux ans au lieu d*un,pour païer ce droit , mais il ue peut pas iccorder un terme plus long. Une des conditions delà grâce de minorité »eil que dès le moment que le droit de pallagc ell; païé, cet argent ell entièrement acquis à l'Ordre , fans que ious quelque prétexte que ce foit on puiilè jamais en prétendre la refticution. L*on ne peut ctre reçu Vizf- du Grand-Maicrc que depuis douze an^ julques à quinze, à: on n'y peut demeurer que trois ans au plus > & (buv-ent moins « ûitvanc l'âge qu'on a quand on y entre. Mais comme Je Grand-Matcre ne peut avoir que feize Pages > il faut pour y entrer qu'il y ait une place Tacance. C eft pourquoi avant qu'on ait l'âge pour y entrej^, on obtient du Urand>Maître une Lettre de Page > & lors qu'on a les onze ans complets % ta qu'il y a une place vacante , le plus ancien de ceux qui ont eu des Lettres de Page eft reçu , après avoir fait Tes preuves deNoblelTe &de légitimation. La différence qu'il y a dans les formalités qui s'obfervcnt dans la réception de ceux qui font reçus de minorité , & de ceux qui font reçus comme Pages \ c'eft que les premieri» ne iont pas obligés de fe prefenter à l'aflemblée de la Province , ni d'aller à Malte qu'à vitigt-cinq ans , au lieu que les Pages doivent le prefenter à rarfemblée de la Province , iic aller à Malte après leur réception , iic ne peuvent païer leur panfage que lors qu'ils prcfentent eux-mêmes leurs preuvesàMahe. Le droit qu'ils paient ell de deux cens cmquanteécns d'or » chaque ëcua*or pris pour une demi- pi(ble » lelon ce qu'elle vaut > outre quelques autres menus droits. Les Chevaliers de majorité font ceux qui font reçus à feize ' ansaccomplis.Ils paiient le mfimedroit que les Pages du G ra ni. Maître Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.30% accurate

4 TiioiSilMB PakTie,ChAp. XIIL 105 Maficce9& ne font pas obligés de paner eux-mêmes leurs okomn $ciciiif«sàMike. Aiumbisils y écoienc obligés» & (km cela ^-l^** f* leur ancteonecé necouroit point, qaoi que ces preuves ciuLi.l été reçues ^ur bonnes, au Chapitre ou à l'AfTcmblée de ia Province, & qu'ils euflènt paie leur pillage. Mais par un Décret du Coule il de [6^S. confirmé par un Bref du l'ape Innocent XI. il a été ordonné qu'il fuffiroit à l'avenir que celui qui aprelenté fes preuves au Chapitre Provincial ou à l'AfTem-blée , les envoiic au Couvent à la vénérable Lan2:ue dans laquelle il cft né, à: qu'il feroit difpensé d'y venir co p<jr (oune jufqa'à l'âge de viugc ans fans que cek puifTe nuire à Ton ancieoDQeé qui conmiebcera à courir du jour que (ês preuves auxonc éi^ preibicées en Laitue. Pour ce qui oft des Frères Senrans d'armes , le Cliapirre Ge« fierai de l'an 1^3 Lavoir feulement défendu à la Langue d'Ita. iied'en recevoir, comoeileft porté par l'Article vit^cioquiéme du Titre de la réception des Frères. Depuis par un Décret du Confeil la mêmedéfenfè a éré £ute aux autres Lan. gues , jufqu'a ce qu'il en eue été autrement ordonné j mais cette défenle a été levée depuis quelque tems. Les Chapelains ne peuvent être reçus que depuis dix ans jufqu a quioze,après quoi il faudroit obtenir un Bref de Rome» mais jufqu'à 15. ans, il fuffit d'obtenir du Grand-Maître une Lettre de Didcei. En vertu de cette Lettre le Poftulant le prelente au Chapitre Provincial ou à l'Ailèmblée : on lui donne des Commiilâires pour fiire iês prènves qu'il doit porter luî-niÂaieau Couvent , après quoi on le renvoie pour continuer ièss études* Ils font (êule* ment obligé de &ire voir qu'ils font nés de gens honnÀ» » pi^atiquantles Arts libéraux , qu'ils n'ont jamais estercé aucun' Arc vil 6c mechanique t ni fervi pcrfonne; & que ni eux ni leurs pères & mères n'ont jamais travaillé à aucune chofe méprifable t ta de plus qu'eux,leurs pères & mères , leurs aïeuls SC aïeules paternels & maternels fmt nés en légitime mariage. Le droit de paflaae des jeunes Diacot-; ou Ecc'cfinftiqnes depuis dix-ans jofqu'à quinze , cft de cent écus d'or , chaque cco d'or valant une demie piftole d'Efpagnecn efpece , félon la valeur courante , & autres menus droits. Les autres Diacors ou Eccleflaftiques reçus pir Brefs dans un a'^c plus van. é , dcjivcnt • ■ païer douze cens cmquanrc livres puiu' droit de paila'ie Se Quelques autres droits » à la referve néanmoins de ceux qui parleur Tme IIL 0 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 12.26% accurate

loS Histoire des Ordr es REticiEUx , cap.^cirë & Jcur nn^rire nan^icnt cré honorés du bonnet dè s. jtAN Dz Dotleur , Icfquelspar un pnviici^e parriculicr£ootreçusàcouc: 3*m»AtiM Agç^ & fans païer aucun droit de paffagc. QiToique la coùiume dans l'Ordre foit de faire les preuvesde Nt^blclTe par l'arbre de confanguinité, en remontam Tl-ulement: depuis les Chevaliers julqu'à les bifaïeuls piternJs &L maternels ; nearunoiosle Prieuré d'Aliemagne exige davanta«» ge fapt prouver fdze qoanicrs des aïeub. Ceux qui depen» dencde oe Frietirë fontdirpensës dfaller à Malte £iire leur Vk^ ▼fciac fuffic featemeoc qu'tls< le hiSéat auprès du Grand* VHeuf d'Allemagne 5 &. ceux du Prieuré de Bohême ne fooc obligés qu'à fix mois de Noviciat à Malte , à comter du^ jpurqu'iU y. (but arrivés* Les Chevaliers'du Prieuré d'Aller iiis^;ne ont encore un autre privilm »qui eilque les deux tiers de rargenterie d'un Commanaeur demeurent après fa; mort an profit de la Conimnnderie , rautrc tiers feulement ap^. pancn^nc a l'Ordre ; cnfortc qnc le Chevalier qui fuccede à la Comimnderie , eft obligé de paier à l'Ordre la valeur de ccdte troifiéme partie>à raifon de huit florins par marc» & de donner caution pour les deux autres tiers C^oi que les Chevaliers des aucres Prieurés de l'Ordre ne fàllciu pas dilHculié d'admettre les enfans natureb des IU>is & des Princes Souve* Daines néanmoins le Prieuré d^Alleniagne n'en reçoit point deSelque natflànoe diftinguée que foitleprelênté 9- il niir alv i«miencqn*il foit né de légitime mariage. LaProtefn >n fe faifoit autrefois dans cet Ordre attlfi-t6t ^îon-avoit fini Paonée de: Noviciat ^comme on. le fait dansftiosies antres 0)xires.Relî^ox. Mais cette coAtume n'eft ploi • ia.afàges.& iln'ya qoeoeux qui font reçus enminoritéqui. aient un tcms fixé poor îeur Profeflion.. Ils doivent fe rendre auConvenr dans la 2^' année pour faire leur année deNovîciar,> SCeniaite leur Profellion dans la vingt-lixiéme année , à faute dequoi ils perdent en faveur de leurs cadets l'ancienneté que leur minorité leur avoii procurée. Cependant il y a beaucoup de Ciievalrers reçus en minorité qui ne font ProfefTion que plu•lîeurs années après les vingt-Hx ans, fans que cela leur porte aucun préjudice i mais il nut pour cela qu'ils aient un Bref otti ane dtfpenfeqo'on obtient ais6nent.pour.des.raiibns partît ^nlteres anWexpoft.. * . .¥oîci ks.ccpniionic»<tm s'ôbfirvcDC en dbonaiitriîahit » &S: Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.30% accurate

Troi5Ib*mb Partie, Chap. XIîI. icy fiiifant faire ProfefEon aux Chevaliers. Le PofttUnc aune re- f jJJJ JJ çu du Grand-Maîcre & du Confcil la permîflîoa de prendre JuviA&iit l'iiabic , & de faire Profelîion , & le jour aune été choifi , il fe trouve a l'Eglife , où écinc à genoux devant l'Aucel , vécu d'une longue robe & d'un manteau à bec ,qui eft l'habit de l'Ordre, ÔL aïant a la main un flambeau allumé, il offre au Prêtre foo épéenuc pour c:re bénite. Le Prêcre la cicni: route nue en difant quelques Oraifons , ôc aprcj avoir jcué de leaLi l)eiiice fur i'épée & iur le Chevalier, il lui met en main cette ^^péennêfeoididifiiiitt Recevez tette fisme épée m$ tum dm ' ?m dm PHs Ssbn-E/frit, Ainfi foiuU. Bt firvez, Vêmt'fmfêmr'wtre défenfe^^ de U fiim Bglift 'de Dieu ^àU mfmfiê» des imtemis de U Creix deje/m-cbrifl , de'is M CJnviieM/Êe $ tf' ffttte^srde âtttantqÊe U fr Agilité hitmêine ie fefmettfd de 9fe» jamais fféfper ferfiime i juftement, ^e U gtâee éCea mfir ainfi vous joit Âccordie fâr celui tfui vit & r^gne ' Jtvfc le Pere & ie Sâint.E/hrit , dans tous les fitcles des fie des. Airîfî /oit- //. On remet enluîte Pépée dans le foureau, & le Prêtre la met au côré du Chevnlicr qui doit faire Profelîion , eu Ini ddbnr: Menez, z'ôire éptc à voire côté au nom de Notre- Seigneur fc/as-ChriJÎ ^ J$i4venez.'V0us ^ue ce nef} fas tant far les arrrits (fue les Saints ont concfuis des Rotaumes , cjne par leur grande Foi. Cela éunt fini ,1e Prêcre donne un baifer au Chevalier qui doit faire Profeili >n , lequel ainfi orné de fon epée écàt s'y préparer a^ec dévotion , afin qu'il puiflè recevoir la |nce de cette faiate Milice. Pour cet effist atant eu foin de Sûre une bonne Confeflioa de tous les péchés de (a vie paflëe, * après avoir enteodu la Mefl*e & reçu la tres-fainte Communion , étant â genoux > 6c tenant un flambeau de cire blanche allumé » auquel on attache ordiœùretnent un écu d*or , lequel flambeau marque ia chariié > qui efl un amour tout de feu , fe tenant ainfi avec refped devant celui qui doit recevoir fa Profelîion , il re'pond humblement aux mterrogaiions qu'il lui fait. Cependant le Prêtre p^ut avant cela, s'il le ju^^e à propos, • & û le tems le permet , donner au Profés des aviv j bi après ics luiavoir donnés.il lui demande s'il eft dans la dii pufition de promettre non leulememdc bouche , mais du fonds du cceur de fuivre tous les avercillemens qui viennent de lui être donnés* Alors le Chevalier qui doit faire Profeflîon , répond : Met li, jwee dr frmes à Jefus^ckrifi ^ui eft Diett^ i le hitithemitfi Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.76% accurate

ICS HlSTOIKE DES OB^DH^t-S IIelIGIE*w*X, OsDMM yhrgeMarie , dr à faint JeM'Bdftifte , que je ftréi UMi wn M4ttien de dotmer IX)rJn de CbevJerie* Avant que le Prêtre Life r£vaogile » le Chevalier qui duir recevoir les vœux du Profés lai dit t j^r demandex^vêus ? A * 2uot aïant réponda > qu'il demande l'Ordre de Cisevalerie , î Ckevalier lui die : L'avtx.'VOHs jamais refit deftince Catholi-nue Mtd'éMtnfsn etU fuijfance de le pouvoir dtnner ? Le Profëa aïanc répondu ce que bon lui fembie , le Chevalier continue de lai dire : C^ejl ihofe noble ô" falutaire yfervir les pauvres de Jefus Chr 'ijl ,rjr accomplir les œuvres de rnifen:orde , & de fe députer 4u Jcrvnc & dcfenfe de la Foi. Toutefois vous demande^ une choje que heauceup cC autres ont demj?:dce çff recherchée d'avoir , ^ n'ont pti Vour:j!ioi cet Ordre de Chevalerie que demandez, a ccûtHme Je aùmttr a, ceux qui par l'antique Koilcjje de leur lignage le méritent , ou véritablement À ceux qui parleurs fro* fret vertus s en font fûts di^es*. A cette cêmfe vMi cenneifféitt être tel que requiert POrdre de Cht'^erie , cûnfèntens k vitre demeitde » vêttt mettent en memeire ^ne ceux qui entde reeevekt ut Ofàn » met etktre défenfeurs de tE^ife > dee pemvres femme meimes^ enfens erfhelins . rrômettez.~vous ainjt faire ïLt Profiés aSant répondu ; eiii , Menfieur, le Chevalier lurdonue l*épée avec fou foureau en la main , lui difant , s ceUe fn ^ne wkUme» niez, tout ce quavez, promis éprenez, cette épée au nem dit fere^dm FtU,& du Saint Efprit. Ainfi foit rl. Le Chevalier tîrânt enfuite Tt-pcc du foureau, ia donnmt en la main du Profeç, lui dit ; ïrene\ cette épée. Par fon iuftre elle ejl cnjLity^rhte de la « Foi ,Vnr la [ni Je d'efpennce , par fes gardes de Chanté ^ de taqutlle //ferez. vertucultr?ie?.t jwur la difenfe votre , de la Foi Cathcliijue , O" ne craindreT^d' entrer uux ptriis O' dangers peur le nem de Dieu ,po»r le figne de la Croix > & pour la liberté de tEglife i méit/tensut la ju^ice ^ la confèlétie» des femmes veuvei & des pettvres er^elitu , eer iefiU wete Fei & juflijcé^ iieM £mt Cttevelier, Cefi U veeetien^ NhSiem & fenUificetiem pte etejfrir J^eme À Diem ',& le teefsenx périls & dangers pemr fi» fervice^ Le Chevalier fai c netroïer Tépée au Profôs fur ion bra»> puis: kmec au Foureau , lui difânt iTent einfs que mettez, cette épie Mette & peUe detu Jett femtem^nt delimetb émjfi U tirer tm Digitized by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 12.62% accurate

TrOISIE*ME PAliTtE>CHA¥. XIII. Yo^ temptêêtr tmme dejfus , dont Dknvênsên fâjfe la grâce* Ainfi jiilîluuu* ftit'iL Le Profés étant toujours i eenoux , tenant rëpëe dans . Ibn foareau »le Cbevalier U prend & la loi met au cSié , difimt \Je ifêns ceins de cette épée , la mettanuà votre coté , an mm de Bien tout-fnijfant .drde la glorieufe Vierge Marie , de Honjteur faint Jean-Baptijie notre Patron , & du glorieux faint Georges , 4 l'honneur dt4(jiiel recevrez, VOfare de Chevalerie . Tout ainfî qu'avec patience & vrate foi si fut vuloneux pour nous ivtpetm telle grâce envers Dieu , aujji n aver.i!dus de la tirer fa/is autre efj^erance fjne de vaincre. Le PraFés levé enfuite , tenant à ia main foo épée nut qu'il ébranle trois foiv, & le Chevalier lui dit -. Ces trois fois qu avez, ébranlé l' épée en vo" ireMéin ,fignijicnt qn*ân nem de U/kinteTrmitê f^wez, de dt*é Jettent tes ennemis de U fei Cntbetiéfne nvee efferénu de Snre* Dien vens en denne U gtsee, Ainfi feit'it. Le Profé» ttet-». tcue après cela l'ëpée 6c la remet dans le fourreau > le Clie?a-r lier lui fait une remontrance fur les vertus Cardmales » & aïant ciré lepéedu mémePrafés>il lui en donne trois coop» fur l'épaule , & lui dit ije vous fais chevalier^ an nom de Dient de Uviergc Marie ideUonfieur faint Jean -Battifte de Mon* feur faint Georges , vigiUnt pacifique en l'honneur de cheva-» /rr/> î puîs remet l'épéedans le foureau, &: regardant le Profés, li lui donne doucement un petit fouffler , en difant : RC'»^ veille z.-%fû us , ^ ne dcrmez, aux affaires , mus veille^en la Tci de Je fus- chrif} , rj- faites cfue ce vous foit le dernier a front vergogne ai/ e "^d'avoir pour la caufe de Jefus-Chrifi , aia/u U faix de Nôtre-Sei^netà" en vous. \\ lui montre enfuite les épexons dorés , & lui dit : VeïeT^vem cet êfetens , Us 'Oens fig> f-» fenSitent ainfî que le àsevéd les eraint ,fi metêmtt kers de fim dewBT^éùstfi dêvcT^vens efâittdre de forsir d$ vitre rsatg é' nmwt& ne faire msd. On vens les met einfi deeés âax pieds ^ fenrêtre Vorle fhs fiche métal qtêife trouve , ^ comparé à l'hen*> ttent» Un antre Chevalier les lui attache ai^ pieds , & il re^^ tooiaeàià placecominuerd^enteodre le refte de laMeflè. Manière ie immerU Croix de tOrift, Aprè*î la detÉande qne leProR-s a faite d'être reçu cv admfy ésm h Compagnie des treres de la facrée Religion de l.iint)eaa de leruialem > celui oui le re9pic lui dit . X4 demande qae^ . O iij Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.65% accurate

SI« Hl$TOIK.E DCsOlLDlHS RÉUOlEXnt» ?.Uas II f^'^'^ * fli^mri nfmét fur m*i$re di^es étêtn tipu hé jiiiuufcSM teiie Cêmfégnit : Mais nous confiâBi de vêire frud'homie fi§féMOe ffimmes deiiktrés U VHU û&téHr > €ff9r4m$ qmaviê kê» JuU & (hétrUé vPMt.Vêm extrcerez. aux œuvres de mi/erim mdes , & Utallement au firvice de L'HofitéU dê cette Religien, non feulement tmichie & amphjîée de bien ^ânis frivilegel^ libertés yfmnchfcs , & immtiniîh par le faint Siège Apoftolique^ ains encore par t&us les r rinces chrétiens & autres fahaes per^ Jbfines , Afin cjue tous nous autres Servans audit Hôpital foions enjiimma de vraie foi yefperance charité envers je /us chrijt. Et tout AUili cjue L'on uous h.iille un cierge ardent en la main ^ cela vom doit Jlgn 'ifer (juc devez, tire arde/a en iulle charité , qui eft la vraie ferfeciion de cette vie s vous ajfurant efue fi l eXentJb £utê ardeni cmur fmrU defenfe de U Foi dt Je fus Chrijt €$tHf€ ies emumis £t«elù , fims fâHUmm H vmt éfftlkré ett fin JKdiiume-, tk à tille fin que ,ite wm fttifpfz» exatjh etignt^ fâmi , je fuis te/m vttus fignifiet Ui en frefetott dt$ AQlfâm% & dèuÊétfder fi vûm évn, parféùie vùUtui etem Jmivre U Règle ; tfefi tfiu dès tifii btwn fù'ttuprefâfê et entrer ê»x feines /ieberies fifâivex, de patir au Jervice de Mitre Religion » & têtâl^ lemeia vêtu defeUUUr de votre propre volonté , U remettsMt aujourd'hui entre lesmâinsdetous fuperieurs élus en icelle , quels qu ih foient ; i^ous conmâluLutt qif ditts» À leurêkétr e» qitelque manière cjue ce fait. Le Profésaïant répondu qu'il eft content , le Recevant continue : & puifqu'aes content vous dépouiller de voire valontt- propre ô" iiOeric , é" l*i remettre a vos Supérieurs , tout ainji que l'on fuit de cette cire qui ft laijfe manier à ce que l on veut > ainfi fera-on de vous , & vous advifi que ferez, contraints de jeûner > quattd mtrex, exvie de manger , & veiller quand euh ter» emsk de dermir , enfemkU plufieurs âsttres peines eemrmes . âMx plaifirs & liiertisi & fevr eeU àdiviftTjtien jt avetu U wUnte de vens e» dépeUiller pour U mettre és mtUm des Supérieurs de fkètre Religion, Le Profes aïant répondu qu*il fe foûmet entièrement à la volonté des Supérieurs , £c cju'il fe dépouille de ÙL libené % le Recevant lui demande , S*il n'a point fait voeu dans un autre Religion > z°. S'il n*a point confommé mariage, ou s*il n'eft point fiancé avec aucune femme, 3^. S'il n'a point de dettes confîdcrables aufquelles il nz peut fatisfaire , 4°. S'il n'a point été homicide» ou causé la mort de quelqu'un) S'il Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 9.83% accurate

\ DRVlIt FAN DE Troisu me Partie ,Cha^ XIII. m n cft pomt de conduioQ fervile. Le Profts répond ce que bon oi lui kmbk,&Ie Recevant lavertit que toutes & quantes fois ^ J^-^^ ^'^ qaii le trouvera convaincu de et s chofes on le challera de^'*"**"*** l'Ordre av%c confufion , & qu'jl y fafTc bien réflexion , à quoi k P- ol-é^ àUm enoRrc répondu , ic Recevant continue dédire: Dfif.ijHis pi*ifyu€ uoué tiCM dites c àjjunz hrr îc! , (jr auêtef frtjio- deLhtré d'être déf}>;fcur de l'ff li/c de ff /u^-chrifi ^ ^ fmtir ûmx pauvres de i Hj^nd de notre Religion , vouf recevons (nmigÊemêm felom Us formes de nos étâhlipmens , ioiiahle têmmms & m§m diOremeMi , ^ ne vous fr omet ton s ijue pain & tMstyfimpUyhimtwi^tr^U&jemt, Pour lors il commande auFrofés d'aUer prendre le Mefldfaf l'Autel , &: de le lui aoicFtoËss pronoDcc Tes vcsux eo la manière fuimte. mi N,. jm & promets , é- fait vmtt à TouUftiiJféMî (À U glorieufe Fterge M^rie , &lMonJieiir faint Jean-Bapsifie mhn Pâtr$» Y ^9enH*ntf4gractyd:obfirv9T&géardirwÀieohedieMCek€thi' ^u! fr.e ftra commande de pgr Dieu é- ma Religion , de vivfê' Jans fropre , & de garder chajîeté, ainjt éjuUl convient â tomhitr Religieux Cêtholiques. Le Recevant lui dit enfuîte : Or à€€ ^tte' comrnrnciez, far l'ohéïjjance , je veus commande de reporté ce' Mejfel fur t Autel , Cr qu'atrcs au aurez, haisé ledit Autel ^fe^ têurmex.ki, LeProfés obéit ^ le Recevant continue : MainteUâmtneusvous connoijfonj être l'un des defenfiurs de l'FHife emhêUque , é-ferviteur des pauvres de JefMs-chtjide i' hôpital' éêfiimjfM de Jerufalem, Ccknîe le Riecevant prend le manteau à bec , & montre la Croix àhiflt pointes an Profés,luidîiânt: Cme Croix nous ahi§ràênnée hUmebe enjigne de pureté, U^mêSe devex, pmtrâthum dëm U tmutt €9mmt éth§ny fim-m^emU. iéd^, hes huit fêiittet qtu vHfs vêie^ iteBt Jhm iitfiffu dtiMi^bemkitdes^ que devez, toujours avoir en vous tjui font, i": Av$if U eêtetetat' went fpirituel. Vivre fans malice, f, Pleitnr fh p€tkh. 4% S' hum t lier aux injures, p Aimer la jufiite.e^,Etre mifkfhêrdieux. 7°i Etre finctre & net de cœur. Endurer perrecmiêtt.âiefytteUes* font autant de nerîus ^ue devez gra'ver en vitre €teter pMer U «jf— faut i on Cr ionjcrvation de votre ame. Et pour ce je veuscomnian^ de la porter apenement cmfué Att ckéfenifirê^ âio àmi dÊt cmter» î^r jamais ne C abandonner, - Le K^^auc £ûl enfuice L»fer la Croôc au Pxofés>.dlIitti ' Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 19.62% accurate

III HiSTOIlLE DES O&D&lS IlELIGiXUlCt Ordre dc mettant le manteau fur ks épaules , lui die : FmteTl/eiti Ctêhf JïMJSAtJi ^ ^^^^ "'^ "^"^ ^ ^ fiàiue Trimté , auqml trouverez, repos /JUiêt de vôtre âme , en augmeittéUion de U Foi Catholique , dcfenfe de tous bons Chréttem ^fêur l'honneur de mênre Seignemt JefuS'ChriJii é" four ce je vous mets cette Cm'ix au coté fenejhe près du cœur pour U parf.ittement Aimer, cf de vôtre main dextre la défendre, vous comrn.ind,inî de j.ovais ne l'abandonner à caufe que c'ejl le vrai cUi,dârt ^Banmere de notre Religion , ni moins vous éloigner de U Compagnie de nos Frères qui l'accompagnent . Autrement vous Jerez, de jette pnvè de nôtre Compa'. g.tic ave i, grand vitupère , comme mimWe puant tranfgrejjcur de nos voeux , conformément à nos établijfemens. Ce manteau duquel nous vom avons vêtu , eft U fgure dm vêtement fait de foil de dtameam , duquel é$§i$ vêtm mêtne tairno faitnJeêm^Za^ ptijh » éisnt stt defen, £t partant preteM te mameem « vem r<w m«rft amc pompes é-vémtiis de «e tttêttde > & vens eêmmandi U fmereiêtims reqttis tët^t fnamxt que vôtre corps feU emfeveli en keUti, afin f «'i/ veits fêiivhmte eteitfstivre tUtre t^Ofêm féUu Jean-Bapiifie > & e^ue vous mettiez» tente efferance pour la remif' fiett de vos péchés a U Pajfion de nôtre Seigneur Jefus Chrifi , la» quelle eft ftgni fiée par ce Cordon , duquel il fut lié par les Juifs» Ceci ejl la figure de U colomne ou il fut lié. Ceci ejl la couronne d'épines. Ceci efl U lance de Licfuelie il eut le coté percé. Ceci fotit les paniers pour donner l'aumône aux pauvres , 0- dans lefquels Virez, chercher pour eux quand vôtre vien ne pourra fatis faire, Ceci ejl l'éponge H ind on l'abreuva de fielc^ de vinaigre. Ceci font les fûùets de l quels il fat battu. Ceci eji la Croix fur laquelle il fut crucifié, Je vous iaimife fur P épaule en rernembrance de la faffien fous laquelle trouvere^le repos de vitre Mme. Ce joug ejl fort dettx & fuave > & f» mnfi je vetts lie te eerdê» att eel em fiffte de fervHnde par vous promifi, Neits vous faifons , <f tème vos parons participons de tous kt item fpirituels quife font é- fi feront en nôtre Meligion fmtwte U ctrétietoté. Vous ferez, ekli^ gé de dire & réciter chactuo jetnr cent cinquante Pacer nofter^^ir kiett les Heures de Nôtre-Dame , eit les Vigiles des Morts. Vom ferez pareillement obligé reciter une des trois formes de frieres ci-dejfus pour chacun de nos Frères trépajfés. Vous demeurerez* la tête nu 'é jufques i ce que le Maître vous commande de la couvrir-, apr):s l'Oraifon r}^ benediÛion dn Prelrc

vous emhrafferez îom les Frcres avec vôtre hahit. Avant que de manger irex^fatre i'ohedience Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.60% accurate

Dt THÔISIEMB PÂRTtE» CttAf. XIH* . tT) Antê À t Auberge. Le Prêtre de l'Ordre qui a célébré la Meffe dkenfuicepluAeurs Oraifons fur le nouveau Profés qui e(l kinMhvm eenoox > après lefquelles le Profés va faire l'obédience i TAuberge arec du pain , de leau & da (èl»&c. Mais peuc-être qu'il n'y a jamais eu dans cet Ordre de rc- mss. ii ccption plus folcmnellc , queceilc de Ccfar Duc de VcndÔTie, gjjjjjj^*^ tiis naturel d'Henri IV. iCoi de f rance,quile tic recevoir Che i^^^^jy^. valier de cet Ordre dans ion bas âge. La cérémonie fe ht à Paris dans l'Egliiedu Temple qui éîoicma^^nitiqucment ornée. Le Roi, la lleine,les Princes 6l les Pnnceiles , lei rre'Ucs les ArnbalTadcurs qui étoicnc à la Cour s'y trouveront. L'Hvêque dcNevers célébra pontilicalem.ni: la Àkilo , 6,: tic une cxhorcation au Duc de Vendôme fur l'Ordre qu'il prenoit. Il fut cnfuice prelèoté au Grand*Prieur de France qui lui fit les demaudes ordinaires i mais ne jpouvant repondre à caufe de foQ bas âge, le Roi décendit de ion Trône» 8c s'approcha pour l'aider à répondre. LaMeffc étant achevé» le nouveau Cheyalier fe praenta pour faire fa Profeflîon. Le R.oi s'avança & promit que lors qu'il auroit atteint l'a ^e de feize ans , il feroit les Tceux ordinaires de pauvreté > de chafteté & d'obéi iîance $ mais comme il avoir apparemment une expeélative du GrandPrieuré de France, le Grand-Prieur lui attacha devant l'eftomac la j^r.inde Croix de l'Ordre. L:\ cérémonie le termina par le ion d'un grand nombre de trompettes & de haut bois. Le Duc de Vendôme donna à dîner au Grand-Prieur, aux Commandeurs & aux Chevaliers qui avoient adîHé à fa réception» 5c le Roi alla dîner chez M. Zamct. Le Duc de Vendo.Titî ne tic pas néanmoins U Profcffion , cv t pou la l'an iGo$. Fran^oife de Lorraine Duchedè de Mercœur. Charles d«i Valois qui fut dans la Coite Oucd'Angouléme > fils naturel de Charles IX. aulfi Roi de France, avoit d'abord pareillement été deftiué pour l'Ordre de Malte. Henri lU. qui avait fuccedé iChirles IX. obtint pour ce Prince du Grand-Maître, une cxpe<ftatiye pour le Grand»Prieuré de France qu'il pollèda dans la fuite , & qu'il quitta pour époufer Charlotte de Mont' . norenci) Hlle d'Henri 1. Duc,Patr,& Connêcable de France. , Tous les Chevaliers de quelque rang, qualité, ou dignité qu'is foient , font oblij^c^ après leur Pr; feOif^n de porter fur le manteau , ou fur le jufte au corps, du coté gauche, la Croix de toile blanche a huit pointes « qui ell le véritable habit de T0me nu P Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.23% accurate

e!^onï n» l'Ordre j la Croix d'or n'écant qu'un ornement eyrerîeur^ IffifiTt mr ^ ^^"^^"^ les Chevaliers vont combattre contre les InHdélts, ou qu'ils font leurs caravanes, ils portent fur leur iiabit une fopra- veflc , ou cafaque rouge en forme de dalmatique vornée pardevaût 6c par derrière d'une grande Croix Wancke pleine, qui cft celle des armes de la Religfon L'habit ordinaîrc du Grand- iVIâicrc c(\ une Soutane de tabi^ ou de drap , ouverte par devant, 6c ferrée d'une ceinture, ou pend une bourfe, pour . marquer lar charité en^i^ers les pauvres, & par deflîis cette Sot», «me il porte uoe eTpece de robe de velours yCur laqpelle il y at au côte gaiurlie &iur lrépaule»la Croix de l'Oxxlre qu'il porte auiEî,rur la poitrioe.w Le manteau à bec donc nous avons déjii parlé >.qui eu celui qu'bn donne àla Proleflion,en: noir , &s*accacii^ au cou avec le cordon de l'Ordre qu i eil de foïe blanche U noire , où font reprefente's les mifteres de la Paiiioii denôcre: Seigneur Jefus Clirill, entrelaffés de paoiers qui reprefement». ceoinie il aété dit Ja charité au!ils doivent exercer envers les. fmvrcs. lî y aà ce manteau deux manches longues de près d'une aune , larges an hant d'environ demi pied , qui fe terminent en pointes , lefqaetles le rejettoient autrefois fur les épaules, & fe noibient enfemble fur les reinf:. Il paroîrpar une monnoïe d'or du GraDd-^iUure Deodat Gozon qui fut élii ianJ34ié. & pirlefceau du Grand-MaîcrePhilbert deNaillac qui fucceda a Ferdinand de Heredia l'an i}^6. qu'il y avoit andeoDcment à ce manteau à. bec un Capuce qui y étoit attaché,, comme on peut voir dans la figure qui reprefeoeci aa.aocieBi Chevalier avec ce manteau àbec^ L'habîc des Ciicvaliefs Grand^Croix >.qnand'ils Cém i VE^ gltfet eft une efpece de robe noire aupell^ C/Mr^ou Cloche,, ouverte par devant , aïant des grandes manches , fur laquelledu coié gauche ^-fur- la poitrine ÔC fur répaule,eft la Croix de l'Qrdreavec Je grand Cordon, & une épee i leurcôté.Quand: ils vont au Confeil , ils ont une pareille robe noire , mais fer^ mce pardevanr, n'aïant Cjue la grande Croix fur la poitrine, & ils n'y portent point l'cpéc ni le cordon. Les Frcrcs Chapelains allant par la ville, font babilles comme les I cclcfiaftiques, aïant feulement fur leur Soutane & fur le manteau au côté: gauche la Croix de l'Ordre; A l'Eglife ils ont un rochet detoi*> le, & par dclfus on camail noir , o»eft auffi la Croix de l'Or-^ 4i:cQkment ^.aU iuUiduuoiiduQraxul-Matfr&iUyniond^ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.12% accurate

TxoisiEiKE Pautie» Crai>. xriL 115 «AePercIlos de Kocafulc qui gouverne piefonement rûrdre»a f^Al II «omdé à foixante Chapelains de cet Ordre la permîiOon dcMuMwî porter le Camail violet i mais il n*y a que ceux qui refidem à • Af aice qui (è fervent de ce Privilège > quelques uos eo France aianc Tooluporcer ce Camail violée, l'Archevêque d'Aix fut le premier qui s'y oppola. Nous donnons aulfi rancten habillement de ces Chapelains , & celui que portoit Raymond du Puy j)rcmier Graqd-MJUi e de cet Ordre>comnie il eft repreientedansd'ancicnncN peintures à Malcc Il y a eu jufqu'à preient foixaate &i trois Grands- Maicres , parmi Icfquelsil y a eu Pierre d'Aubuflon, & Hugues de LouDcns de Verdale qui ont été Cardinaux. Le Pape Urbain V 1 1 ï. en donnant le titre d'Emim ncc aux Cardinaux, le doona auliî aux Grands- Maicres de l'Ordre de faint Jean de Jerulàlem. Les Refidensde cet Ordre auprès des têtes Couronnées,prennenc ki qualité d*AmbaiIàdears , êc celui qui refide à Rjonie» aioâie i cène qnalité > celle de Procureur General en Cour Je Rome. Quoique toutes les Commanderies de l'Ordre de faine Jean de Jcrulalem , foient ou de Judice ,lors qu'on les obtient par droit d'ancienneté de réception «oude çrace,lors qu'elles font accordée par le Grand- Maître ou parles Grands- Prieurs en vertu du droit attaché i leurs Dignités , comme nous avons dit ci- devant; néanmoins la Commanderie de l'Klj Verte à Strasbourg afFtrctée à des Chapelains de l'Ordre, eftélcélive, & le Commandeur adroit de porter la Mit«'f,la Crofle ,& les aurres ornement Pontificaux. Des l'an ii<o. Wernerus Maréchal de Hunebourg.qai étoit un puiilanc iicigneur qui avoic causé plufîeurs maux aux Bourgeois de Strasbourg, cuuehé de repencir , & voulant fe convertir à Dieu > fe reconcilia avec ces Bourgeois» 6: obtint d'eux un lieu ap^ctlé Tlfle- Verte liors des mnrs de la ville , oii il fît bâtir nue Hglife fous le nom de la (àinte Trinité. Petxiant près de deux fiecles9]e ièrvice Divin ne fut point interrompu dans cette Eglise s mais vers Tan 1)67. elleeioit abandonnée & tomboit e i ruine^ lors quo Rulman Merfvin d'une Éimille noble de Straibourgl'ache»» la fir rebârir» y joignit des bâtimeus & des jardins, 6c y mit pour b deffervir quatre Prêtres feculiers,avcc la permîfîîon du Pape & derEvêquedeStrafb^urçr. Quelque tems après il la donna à l'Ordre de S. Jean dfijerdfalem j à condition q t le des Frères

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 19.66% accurate

li6 Histoire des Oadhiî^ iR,£UGi£i:t , ©M«f Di Chapelains de cet Ordre y fcroient àperpciuité l'Office Divio» j^ji^An^ Cette donation fut acceptée par Conrad deBrunfberg GrandPrievir d'Allemagne l'an 1371. 6c confirmée dans la fuite par le Grand-Maître Raymond Berengcr , &i par le Chapitre Ge- • neral. Ce Grand-Prieur par ordre du Grand Maître donna l'habit de l'Ordre & la Croix à Rufman Merivin , & à fes Compagnons qui furent rc^us au nombre des Religieux de cet G: Jre. Merl^x m , Iclon Doiio dans fon Hif}oire de l'Ordre de Make , prit néanmoins un habit diâl^rent de celui des Chapelains de rOrdrei car il dit que celui des Novices écotc femblablei quant à la forme , sL celui des Avocats ConfiÛortaux & des Cubiculaircs Apoftoliques à Rome , & qu'à leur Pxofeffioboa leur en donooit un (èmblable à la C/êcis ou robe que portent les Chevaliers Grands-Croix de TOrdre : que fur cette robe ils metcoient un manteau , & fur ce manteau une mozecte. Rurnian Merf'rin ajouta à l'Eglife de la (iainte Trinité une autre Eglife qu'il fit E dcir qui fut dédiée en l'honneur de iâmt Jean-Bapti lie. H mourut l'an 1 581. le 18. Juillet, étant âgé de foixante oi quatorze ans. Le Grand-Prieur Conrad de BrunllD.TL^, choifit aiifTi fa demeure ordinaire à l'ifle- Verte, donc il elt reconnu le principal bienfadeur, les revenus les plus confiderables dont joiiit encore cette Commanderie provenajit de fes libéralités: mais il mourut à Cologne le 10. Décembre 1390. & fut enterré dans l'Eglife de la Commaxidcrie deÊdntJean&idefàioteCordule. ' La pteré des fîdëles augmenta les revenus de la Commandene de Tl (le- Verte qui deyoient.êcre autrefois tres-cônfklera* dIç^^ puifque non^biiUî^ Ws pênes qu'elle a fouffenes par les euerres & par.^i^baè0j6jqi]e la ville de Straibourg avoit empraflec , ils (e mootenc^coi'eà prefent à près de douze mille livres. Quel(ju€s-uns a'ianc voulu démembrer quelque choie de \\ fondation , Hugues de Sart Grand-Prieur de France,qiiî avoii été nommé avec quelques Chevaliers par I j Grand- Ma^ ire Antoine Fluvian pour faire la vifice de l'Ordre en Allemagne , affembla à riflj- Verte le Chapitre de l.i frovince l'an i4<^4 & ordonna que la fondation de cette Commanderie qui ctoit du nombre des Mnifons exemtes , demcureroit en fonentier, de peur, dit ce Grand-Prieur dans le décret qu'il fit,. Sue cet unique fignc de i'obfcrvance de la Religion de S. Jeane Jerufalem ne fut obfcur ci. Cec orage étant ujilipé ,.la repaDigitized by Goc^Ie

The text on this page is estimated to be only 15.01% accurate

TroisiH¥1 Pautie , CHAf. XIIT. 117 tttîon des Religieux de cette Commanderie fe répandit deoxnRF »i tous cotés , plufieurs perfonncs Ecclefialliqiies 6c Laïques > & ÎJji^'** même des Chevaliers de l'Ordre voulurent demeurer avec ** eux , l'on augmenta les bacimens qui étoient très fpacieux , comme on peut voir dans la figure qui reprelentc cette Commanderie dans toute fa grandeur , telle qu'elle ctoit avant fa deflrudion , 8c que nous avons fait graver ici pour en confer* .ver la mémoire dam l'Ordre. Archiducs » des Princes ^tL tnêtne l*£nipereiil' Maximilîen 1/ <|at Fan 1504. & dans les-smiées nilvames vint plufieurs fois à ScrafbourgaveC'iièc'iuite nombreufe , y ont fait aufir leur fe-* jourpiendanrie temsquSb ont demeuré à Straâ>oar^. L'Ëmp* pereurMaximilien confirma la fondation de cette Comman^-derie, ce qu'à fait au{Irl'£inpQr6iir Càarlss Y.^ quelque»? ODS de ifisiao6eiièuri.« P iij I

Digitized by Google

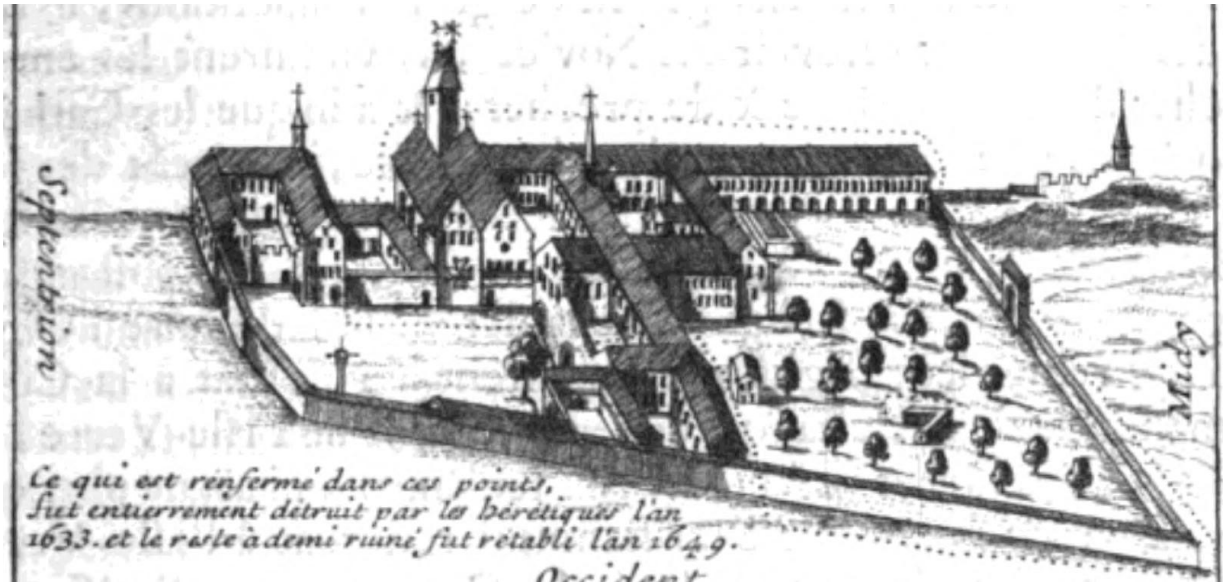

iiî Histoire DES Ordres Religieux , OnDRï DK i-e Senac de Strafbourg dans une Letcre qu'il écrivît aa s. Jean de Grand-Maîcre de l'Ordre l'an 1478. lui parla avec cloc'; de 1 Obiervance régulière que 1 on pratiquoic dans cecie Convmander ie , &: le pria de ne pas fouffrir que l'on en diminuâc rien i màïs les Mjgillrats qui compofoient le même Sénat vers Tan 1513. furent d'un fenciment bien contraire à ctlui de leurs PredccelTeurs. La ville de Strafbourg aïanc embrafle l'herefie de Luther , & les opinions des nouveaux Séculaires , ils voulu^^ renc contraindre tous les Ecclt fiaftiques & les Religit ux à fuivre leur pernicieux exemp'c. Pour y obliger les Chapelains de l'Ordre de (aint Jean de Jei ufalem de la Commanderie de l'ifle- Verte , ils les chargèrent de groiïes importions , ils leur défendirent de recevoir des Novices, ils voulurent les empêcher de dire la M.fle & de prêcher j & afin que les Catholiques ne puflent pas entrer dans leur Eglife,ils mirent des foîaats aux portes , obligeant les Religieux de leur paier leur foide , ôc ac nourrir à^^leur cable les Officiers. Nonobftant ces perfecucions , ces Religieux ne laiûerent pas de faire l'Office Divin dans leur Eglifejils établirent le Noviciat à la Commanderie de Sceleftat qui dépend de celle de l'I lie- Verte , & les anciens furent réduits k deux feulement , ni aïant plus que le Commandeur & le Sacriftain qui reftcrent à l'I lie- Verte. Cette perfecution fut modérée, les Catholiques de Strafbourg 6c les étrangers eurent permiffion de faire l'exercice de leur Religion dans la Commanderie de l'Ule- Verte , ni aïant que cette feule Eglifê qui leur fut accordée j mais on limita le pouvoir des Religieux qui n'y purent adminiftrer les Sacremens de Batcine & de mariage} on leur défendit de faire le Catechifme,& il ne leur etoit pas permis de porterie faint Viatique aux malades , même fecretement , fans s'expofer à de groffes peines , & i être mis en prifon. " Ils fureur plus pcrfecutés l'an 1653. les Magiftrats fignifîerent le 16. Janvier, vieux ftyle, un Ordre au Commandeur d'aller demeurer le même jour avec les Religieux & Icsdomeftiques dans la Maifon de la Prevofté de faint Pierre le jeune , avec permiffion de faire l'exercice de la Religion Catholique dans l'Eglife du Monaftere de laMadclaine des Sœurs Pénitentes qui éroient les feules Religieufes que l'on avoit tolérées dans la ville de Strafbourg , & qui étoient fort éloignées de faint Pierre le jeune. On leur défendit de rien emporter de Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.49% accurate

Troisième Partie, Chat. XIIÎ. iry IjComminderie de l'Ifle. Verce , & on leur p romic que tout Oahui dm ce qa'jU lajficroicnt leur Teroit fiiëicment gardé. L'ordre pour jjjJJ,^ faire forcir ces Religieux le même jour , fuc exécuté avec kancoup de riguear. furent coodotis k faim Pierre le jeune au nuliei» d'une troupe de foldacs > (Se infuicés par la popu* lace) mats 1» promelle qa*cm leur SLvok £itte de garder tidéle^ meut ce qa'Hs laiilbîeoc i Tlfle- Verte » nefîu pas temiè > car le iB. Mars de la même ûxmét, l'oDCommença à démolir I^lCooi» manderie & le Couvent , & la veille de la Fefle de faim JieanBatifte 9 VEglifs £nt entièrement ;^)batuë » les meubles fu* rent abandonnés an pillage , & Ic^ Magiflracs re^ferent aux Religieux quelques tuilles qu'ils demandoienc pour reparer kb couve^rTTre de quelque»; maifons qu'ils avoient hors leur ComBiind^rie. On ordonna au Commandeur de remcnrc entre les ^ mains des Echcvins les clefs des archives > &. on lui Ht une nouvelle déFenfe de recevoir des Novices. Le Commandeur €u porta Tes plaintes à la Cour Impériale, & à la diète de l'Empire y. mais les follicitations U la recommandation même du Roi de f rance Loiiis XIV. qui demandoic pour eux quelque dédommagement aux MagtftratsV furent inntHes. Ce ne fuc qu'après la paix de'Wefipnaliec^Hatconcluc-l'iaii i^4S.qu'on' kur pcrmk de retourner à riflcVertesOii ils firent réparer lepettdebÂtimensqui y reftoitjmais nViant point d*£g]ife,îl» forent toujours obligés d'aller faire l'Office Divin dans celle: du Monatbre de la Madelatne qui étokéloignée-d^one demU liaic. Enfin l'an i6Su la ville de Straf&ourg s'étant foûmîfc à l'o* bélflàncedu Rd! de France > le Commandeur de l'ide- Verte fit aflîgn.^r Ic^ Magiftrats au Confeil Tupcrieur d'AKice ponrIcre dedomm i r. ^' s des torrs qu'on leur avoit faits , à quoi les Magiflrats furcm condamnés par un Arreft: du ii. Juillet 1685. Mais ces Magillrats aïant eu recours au Confeil d*Etat du Roi, Sa Majellé poni les uns & les autres à iin accommodement qui fut fait entre eux par l'cntremifede Monfieur de la Grange intendant d'Alface, & par la Tranfaâion qui fut pafsée l'an 16^7. les Magidracs donnèrent au Commanaeur ôc aux Religieux de l'iAe^ Verce , l'£elife & le MonaAère de S. Marc» Si aroit autrefob appartenu- à des Relig;ieu(èf de l'Ordre de nt Dbmtfltque» fitué dans des FàuxBotH^ de Stralk bourg , âc. recigroquemeotlcr Commandeur 9l ms. Religieux

The text on this page is estimated to be only 14.16% accurate

ItÙ- HfSTOiRE DES OrDUJES RîUGlEU*,' Outtui-D» 'Ccdcrcnt aux MagUlrats l'Iile- Verte , U le irefte des bâtimens s jKAN Dc qui fubfiftoieni. Cette traniaélbn fucconfîrmée par le GrandiiMixiMu /vlaître , & par ce moïen les ïUligieux de l'Ordre de S. Jean de Jeruial'^m font en poflTeinon du Monailere de S. Marc , & on leur a donné le foin d'une Cure pour coutle Fauxbuurgde la Porte de S Pierre. Nous avons dit que la Comoianderie de Sceleftat dcp: ndoic dficeliedc i ifle- Verte. C'éioit autrefois une Commandcric qui dévoie ê(rc pnfTidec par un Chevalier i mais cllefe trouva tellement endettée Am^s le qiiatur/.iéme fiecle, que le Gi .indPricLU- le Chapu>e Provmciil u'Allenuguc qa; ic une à Hcimbach proche Landau l'an 1599. la donnèrent au Commandeur 9l au Couvent de i'Ifls^Vene, à condition qu'ils y entretiendrokncdeuY Chapelains pour y £dre l'OfEce Divio* ce qui fut confirmé par le Grand-Maître Philberc de Nattlac l'an 1417. Le Commandeur & le Couvent de riflj- Verte après en avoir acquitté les dettes , la firent rebâtir. Elle foufFi it beaucoup lors que h viTe fucaffiegée par les Suédois, les Religieux en ont cédé depuis une partie pour hits lesnoaveU les fort! ftcattpns. Le Commandeur de rifle- Verte cfl élu par les Religieux de la Commander'c- TI Ce fert d'ornemens Pontifizmx par un Privilège qui lui a été accordé par le Pape Cicment VIII. l'an 1596. & il donne la Tonfure & les quatre Mineurs à Tes Religieux, lia feance dans les Chapitres Provinciaux d'Allemagne immédiatement après le Grand-Prieur 3 & lors qu'il n'y peut aller en perloune, le Procureur qu il y députe prend fonrang après le dernier Chevalier audefTus des autres Chapelains de la Province. Il y-aordinaîremenc neuf Chapelains dansla Corn* aianderiede 1*1 fle- Verte avec le Commandeur, êc deuxdans celle 4e Sceleftat. Ils font présentement habillés comme les autres Chapelains de I*Ordre. Le Grand Prieur d'Allemagne a droit de vifice tous les dix ans dans ces deux Conimanderies : Monûeur Kebel ikn ell prefentcoicm Commandeur ^ 8e e'eft' lui qui nous a envoï^ les mémoires, dotit nou^ nous femmes Cervi) & qui nous ont été procurés par M. de Coorberon Premier Prefident du Confeil d'Alface. yoïc^Qhcnmo Bofio. ////?. ^/fl Ori. di S.GiùVAnnl drrofh-' limitAnt.x.Edit.LAinane traduite pur Baudoîiin.Juan Auguft. Ogf une$* Cbfopka .de Idji/eliglfi» de /kint^uén di Jemft/cT».'. Hcnric Digitized by Google

Digitized by Google

1 Digitized by Google

34. Prieure du Monastere de Sixene, des Religieuses de l'ordre de S. Jean de Jerusalem.

de Poilly fi

The text on this page is estimated to be only 13.77% accurate

Troisième Partie > Chaf. XIV. ut Henric. Pentalco. Hifi. Milit. trd. Joannitarum. Rhod. cr fj'J"^"" lii, Eqmsi, Girolamo Maralt. Fit, ae Gr^nà'MâeJhi di Malta. l'Orokesc Francefco Abda defèriitUm diMâUa. Jacob Foncanus. de ieUê JLbêdh, Matthieu é& Gouflàncourc» UmyrêUgede MJie. Na^ berac. Privilèges §&rnis k P Ordre de Mdte^ Le Chevalier Lam* hett'iRtcmUdtsmkmttVrhiiltgA^^ Commaocieur Derclo(èaux» Rgcm'éildes mêmes Privilèges. Gafpar de Momoya, Stabilimem* tA Milituin fkcri Ord, de faute Joannejerâfolyr». De Pougé. JlruSHêns fur Us devoirs des Chc'ihtliers de MiUe, Favin, Theâ^ tre et honneur & de chevalerie, Bernard Giultiniani, Hijl. chrê» ttêU^, de gii Ord. Milita Scboonebeck » Hift. des Ord, Militaire \ CHAPITRE XIV. Des Kfliffcftfis Hcffiudims Je tOrdrt Je /aimjean de' JcrufAlcm. L'Inftitution des Religicufes Hofpitaliercs de l'Ordre de S. Jean de Jerafalem cft aufîî ancienne que celle des Hofpiuisers du même Ordre dont nous avons parle dani les Chapitt es prcceden i car dans le même tcms que l'on bâtit à Jeruialcm I Hopital proche l'Eglilc de laince Mine U Latuie , qui écoic defliné pour les hommes,&: donc Gérard eue la conduite» on en bâdt aufli un autre pour Jes femmes àr6té de la même Fg'iife , 6c on le dedâ en I nonnear de faînte Marie Madefaioe. La bienfieareufeAgoés Dame Romaine en étoit Supérieure, lors que la ville de Jeruiàlem fut prife par les Chrétiens fur Jet Infidèles l'an 1099. & on y obfervoic les mêmes Reglemem ■que dans celui des hommes. Les Hiftoriens de cet Ordren'oac poinc marqué ce que devrarent ces Rjeligieufes après que \x ville de Jerufalemeût été reprife par Sakdain Soudan d'Egypte l'an 11S7 M lis Tannée fuivante la Reine SanchefilIed'Alfonfe Roi de Caftiîle , qn: fe A\(ok Hmpereur des Efpagnes , & femme d Al fonfe li. Roi d'Aragon , furnomme' le Chafte, fonda à Sixene un Monaftere de cet Ordre pour de pauvres Demoiielles qui v dévoient être reçues fans dr>c. Ce lieu qui eft fitué entre Saragollc S*: Lcrida ,apparccnoit .1 l Ordre de iaint Jean de Jerufalem,& dépendoit <it la Chatellcnied'Empofte. Cette Prînceflè Tobtiot de Oom Gardas de Lifapour lorsChatetain d*£mpo(le , à qui elle donna en échange dà terres dans le cer* fitoiie de Tarragone. fille fis &iie de fuperbes bâcimeni qui Terne JU. Uiyuizeo by GoOgle

The text on this page is estimated to be only 17.93% accurate

« lit. HlSTatRE DES Qni>RES Religieuxt, REstatfu. furent acliev es î'^^n 1190. & les RcligicuTcs y nïant été éraÎoro'kide blics, elle leur donna la Règle des Holpiialiers de cet Ordre ,. a. jijtN ofi à laquelle elle ajoûra beaucoup dechofe; tirées de celle de laint: limusAtiu ^ugui^Q, ce qui fut approuvé, non (ans beaucoup de difiiculté , à caufe des additions qui avoient été faites a la Règle Î)ar Raymond Bcreno;er Provifeur de l'Ordre , & confirmé 'an I195. P^' ^^P*-^ Celeftin III. par une Bulle, dam laquelle U femble infînuer que ces Religieules fui vent la Règle de ùànt Auguftin i car 00 y lie ces psCi'oles Timfrims fi qmdem fiatntn^ Us y ta Ofdê CéMênitMS^^MifitmndMm Denm Beâti Augt4fiini Me^dm i» eêdeml^e» n^fiitur injlittuus ^pcrpums» ik$ temfêri^ Ce Monaftere e{l comme une forcercffe oii it y a un très* lîeau Palais pour la Prieiûre. 11 y a au fbnd de la fale où elle donne (ês audiences^ oœ eikade élevée ïuii plufièurs degré5»8c couverte de tapis ^ ayec vingt- cinq ou trente carreaux de velours cramoifi pour afïeoir tes Dames a (liftantes. 11 v a près de foixanre Rclieicufes dans ce Monaftere ^qui ont chacune leur appartement Teparé pendant le jour , mais elles mangent en commua » fie dorment dans un même Donoir. Il y a aulli un grand nombre de Servantes d'office qui ne font point de vœux, ^ quinze Données qui portent lademi- Croix > à cauicde^ iervices qu'elles ont rendus.. La Reine Sanche après la mort du Roi Ton mari fe retira dauu ce Monaftere avec la Princeflè Douce fa fille » & elles y f rirent tontes deux rhabic, avec quelquc»autres Princeilès- do Sang Roïal. LaPrinoeilê Blanche fiile de Jacques II. Rpîd'Afaçin'y prit auilî Thabiti & en fut Prieures & comme elle Àoit encore fort jeune i on lui donna fept Religieuses pour £tr^oùjoufs avec elle. L'une ëtoit la Cuftode qui recevoit les étrangers > & faifoit les honneurs & les a£&ires particulières de h Prieure. Une autreétoitla Cameriere qui la fervoitdans ^ iachambrc. Une ëtoit Conpiere qui lui fervoit à boire. Une autre avoit la qualité de Rff>ofteria ou Someliere, & les ancres la fervoîent à table & aux aiures Offices de la Mailon , ce qui a depuis paile en coutume , les Prieures de Sixene aïaot toi^ jours eu les mêmes Officicres. La Soupneure gouverne le Chœur, le Dortoir , & a foin des aevenus & des difh-ibutions. L'Egard ou Confeiieft composé^'Migenfes que l'on appelle las Sifarés dei EfgmrtCi^ q^

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.67% accurate

Digitized by Google

35. Religieuse de l'ordre de S. Jean de Jerusalem du Monastere de Sixene, en habit d'église — de Poilly fi

The text on this page is estimated to be only 29.50% accurate

9 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.85% accurate

TuofSlBMB PAI.TIE > ChAP. XIV. I13 ^rcenc la Croix un peu plus grande que les autres , Tune deC- K>Ktîcu«* 4juelles eft laSouprieure , mais la plus ancienne y prende. Lors Î oIdrk que la Prieure meurt , on lui fait des obieques fort folemnelles pendant (cpc jours , après ieiqucis on rompt le fceaudc Tes tin. armes les Keljgieufcs élifenc une autre Prieure. Le Cha« ftelain d'Empoile,ou un Commandeur de l'Ordre fe trouve au lems del'éleélion. Il m^^nc la nouvelle Prieure dans fon Sitgc , la met en poiTelîijn de l'Eglilc ôc de ion Palais. Les filles qui font reçues font obligées défaire preuves de Noblelle comme les Chevaliers , ce qui fe pratique auffi parmi les Religieafes de quelques autres Monofteres de l'Ordre 1 maïs il ikut que celles d^Aragon & de Catalogne fotent de maifous fi notoirement Nobles & illuftresiqu'ellei n'aient pasbNefiHa de faire de preuves. Elles font reçues par VECprd fans dot , & la Prieure a foQ ayenemenc,en reçoit une qui s'appelle de grâce. ' Les jeunes ont le nom d'£colieres , & les anciennes celui de Maîtreflès. Elles ont dix Prêtres & un Prieur, aufquels elles donnent l'habit de i'OrJre. Elles font le (èrvice Divin avec beaucoup de pompe &:demajellc , particulièrement les jours de Fèces doublesi ces jours-là elles portent des rochets de toile fine , &: tiennent à la main un iceptre d'argent : elles ont un Bréviaire partfculier,& fe lèvent à minuit pour dire Matines. La Prieure pourvoit aux Bénéfices vacans , & donne l'habit d'obédience aux Prêtres qui les deflervent. Elle vifite les terres avec Tes Dames aiUllantes > & fe trouve aux Chapitres Provinciaux de l'Ordre en Aragon , & y a voix èL iêance après le Chaftelain d'Empofte > 9l lors que le Chapitre fe tient à Sara* foife» la Cathédrale lui envoie fa portion Canoniale , comme rebendiere de cette Eglife. Vers l*a n 1 470. ces Religieu(ês s'ëunt fouftraites de Tobéït^ iandeduGrand-Alakre «elles reconnurent immédiatement le ïâint Siège. Mais cent ans après l'an 15(79. l'Evêque de Lerida les voulant foûmettre à fa / urifdiftion , parce qu'elles n'avoient pas de Supérieur, Jeronimed'Olibo qui étoit pour lors Prieure, donna procuration auPere Alfonfe de Studicto de l'Ordre de la Rédemption des captifs & Miniftre du Couvent de S. Sauveur en Aragon , pour prêter en fon nom , en celui de l'VClî;ard , & en celui au Couvent de Sixene le ferment de fidélité d'obe'ïfEince au Grand-Maître , & fur quelques demandes qu elle fie, 6c qui lui furent accordées , elle s'engagea par roDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.74% accurate

114 HlSTOÏR E trïS OrDR ES Relig I EUX , itKiioiFn-connoifTancc de donner à chaque changement de Grand- Mal. *f ^^"t yn vafe d'argent au commun Trtfor» »«s. Jea'n Comme l'air de Sixene eft fore mauvais , le Pape Grégoire am jcKiUA- XI 11. permit i an 1^75. aux Religieuics qui leioicnt malades > de fortir du Monaftere pour aller chez leurs parens fe faire traiter , & y demeurer jufqu'à ce qu'elles euflènt recouvré leor fiiDté i 6c comme il eA porté par leurs Règles qu'elles damot être enterrées dans le Cimetière du MonaftereiU une Relifleo* & meurt chea lès parens > on apporte Ton corps au Mooalîere pour y être enterré: pour lors toutes Les Religieufes fortenc ProceiGoBellement hors dc laclèture jufqu'à un lien fixé pouf k recevoir i & U on découvre le vi&ge de la morte , & I'od fait jurer ceux qui l'ont portée , que c'eft le corpfr de la Reli^ gieufe decedée. A ^excmple de ce Monriflere de Sixene il fe fit d'autres écabliflemens en diffcrens pais. Celui de {âint Jean de Carrariaenla ville de Piie fut fondé environ l'an uoo. celui de Nôtre-Dame d'Algaira en Catalogne l'an lui. par Saurinc de Jorba ,& Elfade Sagardia Dames Catalanes. Cckii dcGcnnes l'an 1 130. Celui de Florence fous le nom Je iainc Joannm l'an 155)1. par le Grand. Prieur Caraccioli. Celui de nôtre-Dame de Cafpe en Efpagne par le Gfand-MaScre Ferdinand d'Hercdia Van celai de ScviUe Tan- 1490. ^ Ifabelle de Léon a u i y prit l*liabit « & en fut Prieure. Celui d'Evora en Portugal par liâbelle Fernandez l'an 1509. Celui de Civita de Penna par Jch lien Ridolphi l'an L'an 1540. l'Infant de Portugal , Duia Louis, Aclminiftrateur du Grand- Prieuré de PortagaJ , après avoir fondé ut> Collège de trente Chapelains de cet Ordre â Fier- de-Rofes , fît auiS bâtir un autre Monadere du même Ordre pour des Demoifelles en la ville d'Eftremos, & il yz auiT] .1 M.ilte un Monaiierede Religieufes dc cet Ordre ^qjtiine £ont point preuves de Noblefle. Les Kcligieufes de cet Ordre avoienc autrefois cinq ou fix Maifons en Anç^lcterre» mais des Chanoines Rr^ulicrsqui demcuroieni a Bukland vivant dans le relaLiicment , &i aïant même aflaiîîné un parent de leur Fondateur , le R.oiHcnri I I. les chaflà deleurMonailere , & le donna l'an itôo. à Garnicr de >laples pour lors Prieur de l'Hôpital de iàint Jean à Londres^, pour y réimia tottses les ReUgieufes de cet Ordre » à condition qu'elles ne pourroienc point s'établir dans d'amres Mai{bnsi» feq^'dlesne eourzrâDt.avoir que. celle de BuKlandqa elles,.

Digitized by

The text on this page is estimated to be only 6.50% accurate

36 lûrdrc i/c S' Jean dr /crusa/cm i./u /tl cna.'^tz^ e lic f*isc^ te ^ri/tr Digitizcd by Google

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.40% accurate

t ■ Digitized by Google

T·III·p·124
fig·11·

37. Religieuse de l'ordre de S. Jean de Jerusalem du monastere de Pise.

de Poilly fi

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.20% accurate

Troisième Paictib , Chap. XIVOBt aitflî perdue > lors que le fchifme 6i l'herelle ont été întro KEiroisoidnîcs dans ce Roïiumc. Li France pofTcde auiïl de ces Rcli- *.\» gieuies i mais comme elles ioot retormee$>nous eo parleroosen s. jean »b particulier dms le Chapitre fuivant. j«»u»AtiM Voici les cérémonies qui s'bBfervcnt à la vêture & à là Profe/îion de^lx:ligit;iiresde cet Ordre. Après que le Prêtre a dîc VOfFertoirc de la, Méfle , 6v qu'il à beiii les iiabits dt celle qui duic ta-ire PruLiUoQ , celui qui a droit de la recevoir , lui dit : SmiorfiÊe dtwnmiet.'V9m % eue répond : demânde Jthre refu'é •m U Cêmpâpùe des Sœws^RtttpiMfitde tB^fttéd de fàim^êâm dt 7em/iUm, Il lui danande encore fi elle a reçu déjà cet Ordre ie quelque autre perfonne» 6c aïanc répondu que dotfi^ il continue de lui dire i Sie» que ce qite v$m demândtz» f§h thê* fi de ffTémde imfêrténce , (jr qui ne s'mtrde fes à t$m s fekt-hre fKi tiiie ntêtre demimde viendra em effet, Im^m vous nous pre* metmt, ekfiroeruuteerqnefeiltmem veus fira erdenni^ & fre^ mierement nous déferons que vem fit ex, diligente mu firvice de Dieu ^ de U Religion: Me promettezi'veus cela ? La Poftulalite,. eUi , Monfirrir. Le Recevant : Puifque vom nous promettez, cela, freneT^cc Kojaire au nom de Dieu , F ère ,Fils ^ & Sainî-E fprif y étvee lequel vom prier ezj pour L attgrnenîation de cette ficrée Relt^ gion tfour la proCperité de Mo?ij€s<7/'(ur l'^mtnentijjime GrandMaître , de itim Us Frères chcualurs 6" Autres Religieux de cette jutiée Religion ^ pour U victoire contre les Turcs ô-Infedeles tperfecuteurs de l'Eglifide Dieu , offrirez* l^awe à Dieu, é' l* xerps éMX fatiguée de ee mende peter le firviee de nette Seigneur^efuuChrifiv &l>ieM vette en faffc Ugreee, Lu ^mete de eeRe* faire fgnife que U htttie Keligieufe deit être fure ^ mette de tetée wees, & fritàeipalemeitt dètre ketuiète , esr thêttnheté eff teâpure éccempégttée de qmâtu venue. Lu premkre > eff la fitedettee férU^iïê vouf vetee fimvenez. du paje , ordonnez, Uprefemt', fettrvdsejs, ete futur. La fecende^efi la jufftce avec laqueSe vem eemfirvetu les chofes publiques. Lu treifiéme , efe U feree âvec laquelle vous fupporierez, les travaux de ce monde , cemtme efuit fkimtJean^B^ftiJle ,fou6 le nom é- enfiigne duquel vom ornerez, decorert^^ - otre vie > dfin que comme il a vaincu le monde , le "Diable la. chair , craignant point de prêcher la vérité) de mhme à fon imitation deveT^ fnivre la volonté Divi) e\ avec làqueU U au bcjein îernoi'/nerczj &>■

denioufirerez. vôtre courA^e ô" wa^na-^ mmûeJLa qurnUme
^eflUternperenct a,vec laquelle vous mederc^ Digitized by Googlc

The text on this page is estimated to be only 14.46% accurate

HifToïKE DES Ordres REtXGi EUX, RurcrEu- tmts i^f^fes , éjin que vous puigitx, Sire Reliée parfaite Rg' llAoliD ^^^^'^ *^ ^'^^ '^/^ muBirn, &êhmiK dt a^vmmr , s. JiAN^Oi ^^-^ i^rt/éuit & Us senâiU Uujûwrs §» U memêiri. Riveiiie:{^vom , JsAuiA&uc MM Situr , d§mHL fo 'mt aux vices iwuis fiïtT, vigilante à U Fêi da JefisS'-CkHfi tt» U ifonne ^ Uiiable renotn^ée 4t~ tentive aux hnnes prières & ùfaifent» Il lui doQfie enfahe an flambeau allumé» en lui difanc : Prene\ce flambeau » &avecU grâce dm S. Efprit , aUez. onW le refie de U Mejje. Le Prêcre aïant fini la MtfTe ou celle qui doit faire Profcilion a communié , elle recoarne vers celui qui ladoic recevoir , & qui lui dit encore : Sœu^ que dcmarif^ez.-i'Çfii > Elle répond .• je dema'ide U Société dr Compagnie dt s Sœurs de la, farce Religion de fHopital de faiat Jean de Jerufalem. Le Recevant lui dit : Votre demai.de ejide grande importance , ^ cjni hc ïociroie p^ts a tous , qtti ^eutMre ne vom fer a pas refusse , twus confiant qu'avec amour O' charité , voti6 njous exer,;ercz^ aux œuvres de miferi' corde , a» fervice de Hôpital de votre Religion , a laquelle le fantt Siège Apoflolijuc , é- les VrnseesChrhtens ent donné de très-grandes l^kertis ^ privilèges dr revenus > a/a qne les JervU tewrsde Dien é* de U Religion enflammés dé vraie charité, mere de tentes tes verttts^effenetti eeisecMiÀU Jervice de fkrvirtffejt fitalitê é* Milice penr U défenfi de là fiUnte Fei Catholique cetetre fis ennemis , afin que la fervant antee affe&iên & fldéiiié, eie denne la recempen/è de la vie éternelle , ainfi comme en ehfirvassi ItsCêmmândemens de Dien > de CEglife dr de notre Religien^ vens fera appareitté préparé le Paradis, il fer oit long a vêsee raconter les travaux qu'endurent les Sœurs de notre Religion $ mâîs feulement en une choff on conclud le tout : rV/f que vous ' avcT^a vous défoïtiller de "jôtrcliierté ^ d^ la donner dr mettre es mains de celle qui vous fera députée pour fuper'tcure , l.iqueUe fera femme comme vous ^ dr pourrait bien être quille fût différente à votre condition , a laquelle vous avez, d'obéir : en êtesvous contente ? La Novice répond : oiii ^ M on fleur y ftn fuis contente. Le Recevant cominuc : luififue vous -vûus dîpoiiillcz. de votre liberté , neus voulons ff avoir fi vous ravez. , d" prenez, lie» garde à refendre avec vérité à tettt ce qne par néns vous fera re^ éinité'demaitdé, 11 lai demande fi eUe n*eil point obligée par qudqae Tœa à d'autre Refif^on • fi elle b*a point contfjtâté mariage 9 fi ellen'eft point obligée à de ^ranoes fomitaes , 8t fi

elle Q a point cotmais d^homiciae i à qaoi àïaint Dépendu oei^iyui<-cd by Google

The text on this page is estimated to be only 7.50% accurate

KcLg LcLue de L'Ordre dcS./ecui de JerosLilefn •^g du /Tîûnaj-te^'e de Fù7rence,rti ha.hit ordinaire lit- O^^t 1 Digitized by Google

T. III. p. 126.
fig. 1.

Digrtized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.33% accurate

Digitized by Google

Religieuse de l'ordre de S.t Jean de Jerusalem,
du Monastere de Florence en habit de Cerémonies.

39. P. Giffart. f.

Digrtized by Go€)gIe

The text on this page is estimated to be only 13.79% accurate

> Troisième Partib , Chap. XIV. 117 ^itivement , il lui die : Ma Sœur, prenez bien garde j car trctt- ^^^'-î^^ii'J'» VMt le contraire en quelque temj cjuc le joit de ce quHve^nté , i."ORDs.a • avec ires-gîAnde ififamie é' des- hûhfuur '•jous fera levé l habit , "fj'ï^J^ c»mme membre fourri Jtrtz, ihà£ec de notre Lomfagn:c . De Ltti> fdfijji , qu'étant comme votés dites , vous recevons benignement , • O- félon la forme de nos S$ê$ias m Vêm promettons autre qtte fain & eA»y& bemkUvêftmtU^ Les lUligieoies chtotem caTfiite rAndemie VeiU Jfênjk chrifit y Îl foot la VtotdBotk autour du CloScre , ooluiuilant J«. Novice qui ûent une palme k la main , & eft i c^é de 1» Prieure. Au retour de la Proccflîon & en la prefencedes Aflî-^ fiansyon la dépouille de Tes riches habits qui font ordinaire ment ornés de pierreries & autres bijoux qu'elle tient çucre Cçst, mains lors qu'on lui a 6ié Tes beaux habits ; & fe cenanc de bout, elle dit à haute voix par deux diflfï^rentcs fois y Vanités Vanitatum , & à la troifiéme fois, haiiffant: encore fa voix , & dilant : Vanitds Vanitatum ornniaVantta4 , clic les jette dans unbaffin à Tes pieds. La Prieure affiliée de la Soupneure lui coupe eniuiieles cheveux , on lui donne l'habit de Religion, & la Novice après en ccrc rcv et uë , prononce fes vcl ux en la manière iuivaDccaïant les maiui iur le Crucifix du Canonde la MclTe qui eft dans leMeffel. Je N. promets fais v<rm â Die» Toia^uiffant ,& iU Vierge Utrie ^fa Une Immâtulée,' & é fdtm Jeûn-Baptije nette PsOfen , eteb/erver perpetneBemené' ebedieioee â quelque R^ligi eu fe de l* Ordre , qui par U Religion mé ftré de^^éepenr Snperienre , vivre fans propre , être (bajle,fe' Un U Megie de ladite Religion. Le Recelraiit Ipi dit enfuite vA cette heure je vous connais, vraiment reçue an nombre de nos SœmrsMÂlipenfts. Elle répond.* ^e tnefiime & repnte telle. Le Recevant continue de dire : Dotr-: refnavant nom vous faifons , ^ vos par en s participans de toutes les Indulgences é' grâces concédées a nôtre Religion par le faint Sir^e Jpofleliqae , par première cht dience , je t'ous commande de porter ce Meffel fur l' Autel ,fuis pie ie report €7^. Elle oliéir, ÔC le Recevant lui dit après qu'elle a reporté le MciTcl ; Nous 'voulons encere (jue Joiez. attetui'^c u l'Oraifôn , S" pour ce , direz> chaque jour le gr^nd ojfice feUn l Ordre de h /duac i.glife ^ dn Concile de T rente , ufage & coutume de ce Couvent , é-cent cin" quant e Pater nofter> ou le petit office de Mètre-JSâme ^ ou des

Morts peur (hâftte Sornr im ffif* ^/ viemdré À nmftP^ £a lui^ • Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.90% accurate

lit Histoire des Ordues Reugteux , ftiLiarav- montranc le manteau .* (^ejfvûtre froprt hékit , itfi U fmmé^ I'ôVdeÎ pénitence. Ceci vêës reprefeme U m^dme & ifrt vie de »t jmÏu. ^^^^^ ^^^^'^ faiirtJeM-dâPtifie. Ceci fefrefente f$m kékii^leqml iMu, ^' éteis de peau de àfâmeMtfignifiAnt que uem dev9m téijfèrietewÊf de péché , & f*ns empêchement fuivre U vertu, £o lui moatranc les hras du manteau. Ce font les bras qui vçtu rejheindront & lieront ^fignifiant que veui ferez, reftreinte & liée de U vrsie obédience de vvtre Supérieure t&u l'obfervance des emvm de l'HoJfitalitêi ^ autres^ comme vous a été dit. Et lui montranc la Croix du minreau : C'efl le fgne é" Châhit de it fraie Croix , lequel je vq/^ iSmmarjdi de porter cont inueliement f tir 'vos habits toute Vôtre vie : cette Cro 'x ùLi^nhc jJ^^nifle ffne toutes nos œuvres doivent être pures , ?iettcs 5^ hLiuches. Ces ijuit ^oiutcs (igm^ fient Us huit Béatitudes jtts. nosés (ont promifes ^Jî nof44 forto/îs ce figne au cœur avec drdcHf f'rt'eur ^ 4 cet effet U vous meitonf fur le coté gAtiche-tafïn que l'aiez^ toujours dj.ns votre cœur^ô" ^vec icelui vous devcTj^tre enfevelie. En lui montrant le cordon. Ce cerdettreprefiute , que fouvetu tteus tteus devems femvettir de U trh- âpre mert & paffioit de ttitre SMÊveutJefnS'Cbrifl, Ce qui ferre le muttteau fignijie U eefde évee luqiteie jefut-chrijl fut Ce fiitt Us feùets , eeti efiU eelemrte , ceci efi t éponge , uei efi U Croix , en laquelle pour l^umêur de vettt il prit mert pafl fiett* En lui liant le cordon au cou : Prenez, done^ mu Sotur, le jeug de itûtre Seigneur Je ft*s-Chrifl , lequel efi beaucoup léger doux y qui vous eentUtird À in vie éterneie un fiecle des Jtecles* Aiitfi foit-iL En lui mettant le voile noir fur la tête ; Rece^ ver. ma. Sœur le faint voile de U virginité qui vous conduife i U vie éternelle dans tous 1rs fie de s des fiecle s. Ainfi foit il. La ProfefTe retourne cnluitc à l'Autel pour recevoir la bcnedifbiondu Prêtre qui dit fur elle quelques Oraifons , après lefquelles elle cmbratTe les K.eligieu(es , & avant que cij manger, elle va Faire obédience au Kefcdoire avec du pain, de l'eau & du Tel. ' Anciennement ces Rdigieufes avoient pour habillement Une robe rouge avec uo manteau à bec qui écoic noir , & fur lequel étott tt Croix blanche à huit jxilocesi mais depuis la priiè de Rliodes elles ont pris rhabittement encîeromenc noir en (îgne de deûtl. Dans quelques Monafteres les Religienfès de cet Ordre portent tine robe noire , avec un fcapulaire» dans d'autres elles n*ont que U robe (ans fcapulaiie avec une petite Croix Digllizeokby Coogle

* Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 9.22% accurate

' ^ ; yln cien ha hil/i 77? en t.i^r R^u^uiufs ihrdre /ie JeriuaU^n de LHopLta.L deBeauUeu,d/znj lecûnitnceni^.de luir tlablùjcin*^ Digitized by Google

p. 129.

The text on this page is estimated to be only 13.82% accurate

T&orsteMB Partis , Chav. XV. Croix blanche à hutc pointes fur le c6té gauche. Dans lesce- ikrntm^ remonics & aaChœar quelqnes- imcsponeiic le auDCeaa à bec & , pV'^ avec les cordons » ou font raprefentésiesmyftefcsdela i?a(fioD l Ordre dfe nôtre Sdgneor. Elles ont eu quelques Saintes de leur Or- 0^ / dfe 9 comme i^nte Flore decedée au Monaftere de Beaulîeu en en France , faînce UbaJdefque decedée dans le Monaftere de^'^^'*'^' Pife en Italie , & fainte Tofcane morte i Vérone. Oiacomo Bo(îo,/f//?. di s. Giovanni GierêfoUmit. t$m.t^.Edit. de l'an 16R4. Anne de Nabera:, Pr/'u/V^'frrj df l'Ordre de Mâlte, Mathieu de Gouflancourt, MartyroUg des chevaliers d€ Mallf» âc Philip. Bonanni. CaidU^, êrdin, Keli^iof, fars, 1, Chapitre XV. 'Des Religieufes Hofpitdieres Chevalières Reformées i t Ordre de faim Jean dejerufalem en France , a%>ec U vie de la 'venerMe Mere Gallwtte de Gourdin GenomLlae f^éùUâedife de féinu^ Amm UwrRtf^métncc. DE's le troifiéme fîecle il y a voit en France des Religieufes Hofpiralicres de l'Ordre de fainr Jcnn de Jerufalem, qui turciit établies dans l'Hôpical d:^ Beauiieu en Qjercy au Dio- ' cefc de Cahors. Ce: Hôpital ne fut pas d'abord baci pour ces Kcl gicufes : ce n'ctoit qu'un jperit hofpice que Guiberc de Thcmînes Chevalier , du conientement de Ponce d'Antaiac Evêque de Cahors, fonda vers l'an ii35.jpour y recevoir les pauvres Pèlerins. Guiberc deThetnines (on fils augmenta les. revenus de cet Hôpiul»oii il exerça lui- même Thof^calicé a/ec Ibn éponfe Anglinede Baras. Il loi donna Tan 1245- du con, fenccmeat ^ Geraoil de Baïas Bv^ne de Ca)iors,la dixoiede PCglife d'iflèndotns donc il écdc Seigneur ; cette Paroiflè étant . fircnée dans la terre de Themines , qui a depuis été érigée en Marqatfàc par le Roi Loiiis XIII. en faveur de Ponce de Lan* zieres de Themines Maréchal de France qui defcenioit par ksfemmes de ces pieux Fonditenrs.Emcric aeGoudour Cnevalter donna auflî à cet Hôpital l'an \ -^\^. les dixmes de la Paroiffedc Dieges, 6c la même annccGuibert deThem'nes céda cet Hôpital avec toutes les dépendances aux Hoipicaliers de Tome m. K Digitized by Googlc

The text on this page is estimated to be only 22.17% accurate

130 HlST(HRE DES OrDRIS ReLIGIEUX, Pi^iiciEo- l'Ordre de S. jeande Jerufalem qui y mirent des Rcligîei>* it^Es^DE*^ fes de cet Ordre, dont Angiine de Baras épouſe de ce Guibert L Ordre de Thcmincs fut première Prieure , aïant pris l'habit de cec ^jt^JsA- Ordreduconfentcment de (on mari. Ce ne fut pas la feule {j^^*J^ «marque d'eftime qu'il fit paroître envers l'Ordre de faint Jeain ' > de Jerufalem > car il fonda auHi un autre Hôpital à Fieux dans Ifi même Diioce(b de Cal»» , oirr<M\iittt eneofe (ks Religiea«> fi^ du çiême Ordjne, ftacjuel par Koonnoiffiuiôe ce Guibectfîic tfflbciél'an Il mourut peu de tenu après , & fut encerré*daus l'Eglife de rHôpical de Beaulieu^comme il l'avoic ordonne par ion Xeftament de Tan 1287. par lequel il fondât une; Mefle à perpétuité dans cette Fglife pour le rcposde foname. Telle a-écé l'origine ducelcbre Hôpital de Beaulieu de l'Ordre de faint Jean de Jerufalem donc Angiine de Baras épouſe- . de Guibert de Themines fîit la première Prieure. Elle le gouverna jufquesen l'an ii5;6. qn'Anj^line de Themines fa fille lui fucced î. Ellcfe trouva au Chapurc Provincial de l'Ordre qui (c t4nt l'an dans la CommanJerie de la Tronquiere , ou le ^and Maître Guillaume de Villaret qui étoit Grand- Prieur de faint Gilles , lors qu'il fut élu l'an 1196. fut prefent. Il fou- ^ mit les deux Hôpitaux de Beaulieu ôc de Fieux , à la vifîte Sl corredioD du Grand Prieur de ùmt Gilles te de fes fucce^ feurs. U accorda glu£enrf prî?ilege9 à celui de Beaulieu . or^ donaa&t entre Autres quç U- Prieure de ce MonaAere ferâît ârande-Prieure de tous les auties Monaâeres de Pilles de cet Ordre eu France , & qu'ils lui païeroient chacun un écu de sederance. H fixa le nombre des Religieufes de cet Hôpital i'. onaïaDte > ibcoiljpiire la Prieure , 2c à douze celles de Pieux*. . ii.ordbnqa>^e lors que la Prieiireferoitdecedée, les Religieufes procederoientà l'éleâion d'une autre Prieure dans le terme dequarante jours, &: que l'éleélion feroit confirmée par le Grand-Prieur de faint Gilles, ce qui fut autorisé dans la fuite par une Déclaration du Roi Louis XllI. du 6. Juin 1^x5;.' tomologuée auGrand.Confeil la même année.Cc Grand- Mai* tre étant à LimifTon dans i'ille de Chypre, où l'Ordre faifoic pour lors /a refidence , tint un Chapitre General l'an I}qI^ dans lequel il confirma tout ce qu'il avoit fait dans le Ciiàpitre P/orâcialide U- Tronquiere de l*an u^; touchant «ei deux: îrfôpitaoxde Beaulieu de Fieux.PIufiecHrs^rfoiiiies onedaa» làfuiicienriçjbî jg^ Icmts littttalicés. celui de feauiieii., Digitized by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 7.67% accurate

iea.n Ancien hahU/emônt des Relt^ieiuej de l 'Ordre de J./c de/criuulc/n dt LHopital de ■BfaLjlieu,<xvci.nt Lxpruc de Khcdes . ro <
Digitized by Google

T. III. p. 130.

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.32% accurate

* TuoiSTBMs Paiitxe»Cha9. XV. ijr IPriearés de S. Mçdanl,» de Foacenes , de Martel & de Barba Rtuortv. roiixyfuceiicaDis,& même l'Hôoitalde Fteuxy futaafliuti -êa commencement da dernier fiecW , avec cous les biens qu'il ^oroMM podl'doit t d*abord ce ne fbc phis qu'une annexe de celui de ! Beaulieu > mais il fut (Quelques années après enderement fu^ xNff««Mcaft jprimë > & fes biens unis à l'Hôpital de Beaulieu. Cefucdan^ cet Hôpital de Beaulieu que la vénérable Mefe Gallbcte de Gourdon Genouillac & Vaillac prit l'habit de l'Ordre de faint Jean dcjerufalem. Elleétoic fîile de Loiiisde Gourdon Genouillac Comte de Vaillac,& de fa première femme Anne de Monberon,qQieL.ant enceinte d'elle,en fit une offrande a i>icu , Se aufli tôc qu'elle l'eut nùfe au mondc.tjLii fut le 5. Novembre i^.elle rcnouvella le don qu'elle en avoit fait. Eant âgée de ciiK| moiseUe fut portée dans TH^pical de Bi:auw Keu pour y èae aourrie $ & à l'âge de feotaos elle y prie Tliaku de Novice Elle airoit déjà pratiqué dans un Àg^ fi tendre les vertus les plus excellentes & les plus relevées , & entre aa« très rhomitite en rendant des fervices & des refpeâsaux Re-* 4igieufes , comme fi elle eût étd^leur fervames mais iê votant revêtue de l'habit de Religion , elle s'adonna entièrement à là pratique des vernis convenables à l'état qu'elle avoit embraflc» C^atrc ou ciov] ans après qu'elle eut pris î habit, Ion prre von- ' lut qu'elle fil ProfelTion , quoi qu'elle iVeùt pas encore douze ans accomplis. Elle ne fçavoit pas que le Concile de Trente avoit déterminé que les ProfelTions faites avant l'âge de feize an s reroient nulles , & n auroient point de force pour obliger 3 niais comme fi elle en eut eu connoiiTance par uo mouvement fecret du S. Efprit, elle s'y oppofa. Cependant comme on lui reprochoixdùe ce n'étoit que pour quitter la filelîgîon > afin de le marier, elle fie Profeffion dans ce bas âge pour montrer ^'ellene voaloitpotnt d'autre époux que Jems ChrilL LeMonaftere de l'Hèpital de Beaulieu n*étant pas reformé , comme il l'a été depub par Ton moïen 9 on n'avoit pas voulu lui couper les cheveux a caufe de leur beauté; maisc'écoic uâ coup de la Providence qui voulait qu'elle eût elle-même le mérite de cette adion genereufe , car elle fe les coupa ellemême quelque tems après fa Profcfljon, &c jetta aufeu pour en faire un facrifice à Dieu. Voïant que la iiegle de l'Ordre de faint Jean de JerufUem n ecoit point obfervéedans fon

MoDaAere>eiie prit la refoiutioade le quitter pour entrer daas Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.53% accurate

lyz Histoire oes Ordrbs Religieux, ^'^'^r' o' ^^^^^ Feuillantînes nouvellement établies à Toaloa^cima^i^ utï.% Di n'aïant pl\ cxtcnter ion dcûTcin, à caufe que le Comce de VaUr.E'f^^AM ^^^^^ ?^^^ ^'y ^'ppo^a, elle s'adonoa aux pratiques de l'Os£ luLutà^ raifou & de la moriitkation. Elleemploïoit ordinairemeoc qua* *• tre heures par jour à. la méditation les genoux en terre , & demeuroit une demi- heure en prières , le \Fiiâge proûerné eontre terre. Bile recitou tous les jours le Chapelet de la iainte Vierge f Ôc n'avoic point de plus grande paffion que de rendce quelque double iervice a cette Relae det Aoeesv Tout ce f)o*elk pouvoit faire pour fon hotmeor kû (êmpioh peu ét chofcS) par rapport a l'amonr Qu'eU® li^î ponoic , 9c le pkis> ibaventclle alluic nuds pieds vinter l'Eglife de Rocmadour dédiée en {od. honneur «, & éloignée de Beaulku de deux. Avant h leforme de fon Monafiere , la coÂtume étoïc qor les hommes qui rendoientvifite aux Religieufe^jles baifoient en les faluantr mais elle ne voulut jamais permettre à aucun homme de lafaluer de cette maniere> & fa plus grande peine, après €ju elle eut établi fa rcfqrme, étroit de fe voir obligée en qualité de Superiturcd'enrretcnir des hommes au Parloir. Elle jeûnoit tous les Vendredis & les Jeudis de l'année , ce qu'elle , obfervoit avec une abflinence fi feverc èc une au ilc:ri 1 6 1 1 gran*. de>que Ion s'étonooit commetKelle pouvoit vivre. Si ava^c la fenme elle traiioic Ton eores fi rademenr , lon^peiic s'imaginer cm'elle l'affligea encore aavaatage t lors qu'elle voulue Kntrodutre , afin de donner exemple aux autres Rcygieufes» A Tiec de quinze ans elle fut laite contre fon gré Coadju* • tnce delaP ricure de Beau.licu. £lle prit à cette occafion la grande Croix de l'Ordre que les Prieures portent pour marque ' de leur dignité f mais elle -le fit avec tant de coiifaiion de fe . voir Supérieure, qu'elle ne voultw Jamais prendre aucun avan*. tagc Inr les aurres. Ur?àn après elle fut faite Prieure du Momilere de f leux, charge qu'cile acccpra volontiers & avec «oïe, puifqu'eUe iui procuroit le moïen de vivre en-foliiude 5 car ce Monaftere ccoit fort retiré & peu fréquenté. Elle cin tout lieu ' d y pratiquer aisément fes grandes pénitences, & cefu: dans cette Maifon qu*«clle commença ci jeûner les Carêmes entier* au pain & à l'eau> encore ne mangeoit- elle qu' une fois le jour quelques morceaux de pain-d orge cuit fous la cendre: AfeineetifreUe. desoeuré qp^ine ans daaa cette (blitode^ Digitized by Google

Digitized by Google

Ancien habillem.t des Religieuses de l'ordre de S.t Jean de jerusalem, de l'hopital de Beaulieu, apres la prise de Rhodes.

de Poilly fec.

The text on this page is estimated to be only 27.33% accurate

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 11.37% accurate

Trôisiêmb PARTifi, Chkp. XV.' r!5' WiSù foc oblieée de recourner i Bcaulicu poor ^îre cd&r ks. ^Lusitxtmurmares de pl^ueurspertannes qui s etonnoîctit qu ane jeu- wi ts di fie fîHe qni âvoit tant de beainë accompagnée de jeunes Rcli^ieufes comme elle, le hazardâcde demeurer dans uneMailon dsJbkum»il peu affurëe que celle de Fieux , fituée au milieu d'un bois. JJ^JJ^ CeA ce qui Lui fie prendre h reTokition* d'abandonner cect& • Ma^foii, & d'udir fcs revenu s a ceux de la M a if on de Bcaulieu. £Ue eue pour lor:» le dellein d'encrer daiis 1 Ordre de lainie Claire > mai» Tes Direâeur» & k Viûteur de Ton Ordre l'en 'dÀournerent 4 & liû confeitleiatt de traiTaittcr pl6t6c i h, reioene de foD MoiAftere,£lle y coo&ndc, imbcoinme cUe n'écoit que Ceadjucricc de k Frîeofe qui TÎvoit eacofe y 9l ans Vop. fofbft à fès boiM defftins » eHe eot> beaucoup de peme i i éumr' dans foD entreprife , & de Quarante Religieiliiès , U nYeQ eue que ûx qui fe ioignireot à elle. Elles prirent enilemble Je Yoile tiir » reaoufellereflt Ictrrs vœux & ie ferment de elôture fejr-^ peruelle entre les mains du Vifitcur do l'Ordre qui leur dofina h. RegFe qne autres MondAeres du n:ême Ordre pratK quoienc, & qu'elles fui virent exactement , elles voulurenc mèr me renoncer au nom de leur Camille , & la Mere de Vailiae prit celui de fainte Anne. Comme li y avoit long-tems que la régularité e'roit bannie de Ton Monaftere , elle alla avec la per■tniHlon de Tes Supérieurs dans celui des Religieule^s de fainte-Claire de Tuiles ^pour y apprendre les obfervanccs r egulicr es. ■£Ue y fcjmiroa quelque tems,, aprèf quoi* elle revint i fieau^ lieu» oiieUte ckaMit de beaox Reglemeos pour odlcsqm^ hirem pratiquer la Régularité. Elle donna des inftruâions faa» lucaires aux Rcligieuiês qui&*étoient jettée» un peu trop dam lalibenér, dC tâcha, par fa conduite & par foa exemple d'atti« ser^ce changement celles quf s'y oppolbient le plus. Mais elle ne véquic pas ailes long- tems pour donner la perfcâion à Ùl reforme & pour la rendre folide î car les pénitences exccflî» vesqu'elk; avoit pratiquées furfon corps dès fon bas âge , i'aVoienc rendue fort infirme , fans qu'elle mterrompîc pour cela fes mortifications contmueiles. Elle fut anaquée à l'âge de vingtneuf ans d'une violente maladie, dont elle fut affligée pendant dix mois , & à-laquelle elle fuccomba enfin , étant morte l'an ^18. le 24. Juin , jour que l'on folemnJioitia Fêtedefaint^eanBapdâe , Patron & Proteéleur de foa Ordre > aïaoc à peme al>Hac râ» de trente ans^ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.27% accurate

134 Histoire dis Ordres 'Religieux, Riiictio- Comme la plupart des Rcligieufes de ce Monaftere n'a voient *i*es"de* pas voulu embrafler la reforme de la Mère de Vailiac , & .l'Ordrcoe ju'cUcs écoicnc aucorisées par l'ancienne Prieurcqui s'y étoit jER-triiiî ^oùp^" opposées , celles qui i>'étoient foûmifes à la Régularité ;iMfAAMci Te virent perfccutées par celles qui voulurent vivre dans le relâchement. Elles furent contraintes pour fe mettre à l'abri de ia perlecution de fe difperfer de côté & d'autre chez leurs parens , croianc y trouver un azile & de la protedion i mais il fembloicquetiMitlKjaDncUlesâbftiidoiiiiott: leurs propres païens de coiioeft ztec lo R.eligieufa reUicliées » empioiereiic (brtes deimârais tfaîceiiieiit pour lear faire quîcter la ' fcroludon qu'ella aroîenc MîTes de moarîr dans la referme , & ils leur rmiêreiK cous les feooors donc elles avoienc beloia :il 7 en eoc même quelques-unes qui furent enfermées dans des prifons. Ges pcarfecutbns durèrent pendant près de quatre ans jup quts en l'an 1613. qu'elles trouvèrent le moïen d'écrire toutes cnfemble au Grand-Miîcre A ntoine de Paulo pour lui demander fa proce<ïl:ion, & leur permettre de perfeverer dans la reforme. Non feulement il approuva leur refolution } mais il les affura qu'il contribueroit à leur établiflement en quelque lieu qu'elles vouKiflent aller, mais qu'elles lui feroient plaidr de choidr la ville de Touloufe.Elles y vinrent toutes fix l'an 1614. & choifirenc pour' Supérieure la Mere de Mirandol Religieu(e qui aToîe beaucoup de capacité & beaucoup de zete pour les oUênrances R.egurieres.EUé avoit été hkt Prieure de Fienx après la mort de U. Mere de Vailiac. On ne fçalt fi cette Reformatrice lui avoit refigné ce Prieuré > ce qui eft certain » c'eft que la Mere de Mirandol en étoit Prieure depuis la mort de la Mere de Valllac « & qu'elle efperoit par le moïen des revemt de ce Prieuré reoirplus facilement i bout de leur établifièmenc dans Touloufe. A peine y furent-elles arrivées , que le Commandeur de Montagu de Fromigieres leur donna un jardin, une grange, & toute l'étendue d'une place que l'on appelloit la Cavalerie de faint Cyprien. La donation tut faite le 7. Septembre 1617. & futapgrouvée par le Grand Maître de Paulo le premier Juillet 18x5. Non feulement il voulut fe charger de leur établiflemeoc,en f^ifant bâtir à fes frais leur Monaderei mais il leur a(Bgna à chacune cent écus de rente pour leur entretien à Digitized by Google

Religieuse de l'ordre de S. Jean de
Jerusalem du monastere de Toulouse. en habit ordinaire. de Pilly f

« Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.84% accurate

'OU*, TltoTSiEMl EèUiTiE, Chap. XV. 135prendre fur le Trefor oommuD de I- Ordre > dont U Religion Rzinm s'cft depuis redimée en païant le fond de cette rente. AinS le iVj^ 'é»* Grand-Maîcre de Paulo eft reconnu pour Fondateur de ce Mo- x-'oicxi ualtere dont la Mere de Mirandol avec fa petite Communauté " jerJ^': de cinq Religicufes futmifecn poileâîon pjM; le ChevAlier de Tourectc le 13. Septembre iéi8. " Le Grand-Maître de Paulo pour témoigner d'avantage Ton affection à cette Communauté naiiTante , voulut être leur Supérieur , & que par un privilège particulier elles depcndiffenc à l'avenir de^ Grands-Maures les fuccellèurs > au lieu que les âutre»Monafteres de cecOrdre dependcntiles Girands-Prieur^ ianSbrt des Betncob^ib (ÎMitétabWfic àçaoiè éjo l'élokroe-j Bienc qu'il y a <fe Touioniè iMalEe>jttlew' lUHiim m tcâeiir le Comnotandear de la Hilliese-Polaftcon >ami qu'ëOè^ ttoflènc s'àdreiïer à lui dans les affaires qui ne poorroîeat fi>uF^^ fi-ir de délai yoe qui a été continué jufau'à prefent qu'ellesrpne; toujours eu un Protecteur nommé par le Gra^Maitre. Ces Rjeli^ieufes pleines de ferveur fçachant que riioj^itaIi<ir|^ té eff TeCprit de l'Ordre de fàinc Jean de Jerufalèm^ auffî-biea! que la défenie de la Foi contre les ennemis de l'Eglife , voulurent écablir un Hôpital pour y recevoir les malades j mais le r<„_r-:i j„ 1. n .j;„„; 'r, 0, 1 ' i: '*:\r..c iquoientavcc tant d cdincation uansl riop comme elles n avoiciiu point de conflituuum , elles jugèrent • que les Règles qu'elles s'étoient prefcrites confonne'menr au^ ipftni^ns c^'dU^»rioientreçucs dbl^l^i^efle yai1kç|oursoienc kVsiyei^mtw .^^'^"^^^M^.^^.P^v^SÎ^Qi'. 4emander^ncau:X3^nck CôojW^tibns , & le prie-. fCDten même tons duijapaner que les Superteurés qui étoieai(perpcnieHes , ferQÎènt A f avenir triennales , ce qui leur futac. corde' j mais ce ne fut que fous le Grand-Maicc JcanPaul4e(^ Lafcaris qui rucGOcU^,\'à%lé36. à Ant^i^^^f^fà^ que leurs Conltiç|:|t^|is (tirent 3 ciie v ées , & ce nouveajp Ve le^pprouva par une Bulle du 14 Juin 1644^ Ces Conftitutions contiennent dix Chapitres. Le quatrième ou il eft parlé de l'élcflion des Prieures , ordonne qu'elles ne feront plus perpétuelles; mais triennales, & qu'elles feront . confirmées par le Grand- Maître de l'Ordre. Le fixie'me qui' ttj^jd£^l«L.rcç^ciou d(is I^yiçes £ff ^e de trois forte& de gexv; Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.76% accurate

I3(^ HiSTOiKE DES ORDlLtS ReliGi EUX, ftcLioiEtr. foQoes qoefon doit rlecevoir dans cec Ordre, & de coadîtiont J,^\^'p<^* diflfarcates. Les unes dcÙmies pour le Cho^ir , & qu'on appâlie Sœurs de Juftice • doi veoc faire leurs preara de NobleTJ«i^uu!i,M ^ Chevaliers » & ont feules roix aâiv€& pafltve» Al faA|ici..d'aacres {bus le nom de Sœurs Servantes d'Office doivent âirc les mêoiss preures qoe les Frères Ser/aos d'armes , Sc lestrou Ûémes font les Sœurs Conrerfes qui font' destinées pour les plus bas Oâîccs. Avant que de faire la relatioa des preuves > il faut avoir aC . farancc de îi dot oa pidige de U Prétendante qui doit être de mille écus pour les Sœurs de Juftice , & de cinq cens écus pour ■ lesSœars servantes d'Office , dans Icfquelles fommes ne ionc poioc compris ramçubîemjnt de la chambre , les linges ordinaires, le* habits de N jviciat, & le prcm-er habit deProfef(laa que chacune doit apporter au fîi. Le^ Six irs ConverTcsea conGieration du fervice qu'elles renijnc au Monaflere ioac di^ensées de la dot ; mais elles doivent fe fournir des premiers Habits de de i'ameubleniem» U elles oe font pomt obligées à d'autres preuves qu'à donner-une bonne atteflation de leur vie & mœurs » 6c qu'elles (but nées de lœittms mariage. La Prîea* re & le Confeîi peuvent néanmoins cmpenfer les Sœurs Servan* tesd'Office deu ibaïue de cinq cens écus pour leur dot ou padage , lors quePon connott qu'elles ont de bonnes qualités » & qu'elles peuvent rendre de bons fer vices à la Communauté, & en ce cas on peut ie contenter de trois cens écus pour ^ ie paiTage. Les Sœurs de Juftice font obligées de réciter en leur particulier le grand Office félon le Bréviaire Romiin , lors qu'elles ne peuvent aflîfter au Chœur, & les autres foitServMntc; s d'Oiiîce ouConverfesjdoivent dire au lieu des Heures Canc>Qiàles,ea une ou plulieurs fois 30. P4/er & autant d'Jve. Pour ce qui reeardp les jeûnes 6c mortifications, elles prennent toutes en&m^ blelâ dtCcilpidé tous lès Vendredis de l'année» s'il n'arrive une Fëfte-folemnèlle ces jbiirs-là. Elles jeûnent anifi tous les Vendredis, excepté dans le tems Pafchal , les trois jours des fiLo« fatbns I les veilles des Fedes de la fainte Vierge , du très faint acrement , de la Décollation de faint Jean-Baptide , de l'E. xaltation de U fainte Croix , & le jour de faint Marc. Pendanc l' Avent & tous les Mercredis de Tannée^ hors le tems Pafchal , #lla font feulement abÂinence. Elles ont leun heures marquées pour Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 8.18% accurate

Jeru^alcnt duntona^^ttre de Tûuix^iLsc, en fvaùitdc C/u\u/
Digitized by Google

Religieuse de l'ordre de S. Jean de

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.35% accurate

TjLOtIttEMB Pa&TIB« ChAV. XV. 07 foarUfileiice&le travail en commiio. Elles ne vont au Par- Rklicikv* loir qu'accompagnées d'une écoute» & le voile baillé , &c elles iîS"*?" doivent s'abdieiiir d'y aller peadaac l'Aveat & le Carême» & tonn aux Feftes folemnelles. nl^^^t Quant à l'habillement , les Conditutions ordonnent que «•>»» «« leurs Robes ou SoLittines feront de longueur couvrant les pieds fans traîner à terre , que les manches feront ad^z larges pour que les mains y puiflent entrer commodément , que la r.utierceii tera le2;crcpniir l'EIlé , 6c plus pcfiinre p l'Hyver,pendaDt lequel elles pourront porter par ddljus un habit Cis fort d*étoffe blanche > mais que la Soutane fera noire > Ci Chapitres Généraux n'en difpofent autrement i l'avenir » & que tt ceinture fera de laine pcxire. La Prieure porte la grande Croix de toile fine fiir l'eilomac par delTos la robe » lei . autres n'en ont qu'une petite au côté gauche fur le coeur. Mais pour di(tingtier les Sœurs de Juflice des Sœurs Servant tes d'OfSce* les premières à l'exemple des Chevaliers portent une Croix d'or emaillée de blanc de la valeur de quinze écus^ fans qa'il foit permis de les enrichir d'aucunes pierreries j & il eft permis aux Soeurs Servantes 4'Office de porter au doigt au(fi-bien que les Sœurs de Juflice un petit anneau d'or de Ta valeur d'une demi pilèole , ou au lieu de pierreries il y a une Croix émailléc de blanc , &. afio que les Sccurs ne foienr jamais fans leur habit , elles doivent coucher avec un petit icapulaire , fur lequel efl couluc une petite Croix. Les manteaux à bec font en latibrme ordinaire avec la grande-Croix de toile blanche fur le côté gauche, & le cordon oh font les inftrumens delà PalCon de nôtre Seigneur. Les Soeurs de Juftice portent Jce manteau à la Communion » à. l'OBice Divin , & quand la Prieure officie » mab feulement à la Méfie & à Vêpres , & la Prieure porte ces jours- là dani les cérémonies , & lors qu'elle donne l'habit , ou fait faire ProFelCon à qudque Novice» la cloche , qui eft une efpece de robe à grandes manches,ouverte par devant avec la grande Croix fur la poitrine, & le cordon de l'Ordre. Les Sœurs de Jurtice peuvent aulli porter leurs manteaux i bec au Chœur pendant l'Hyver , pour fe garentir du froid , & celle qui efl Hebdomadiere le porte en tout temsî les Sœurs Converies ont un habit plus groffier , mais de la même forme que celui des autres, & font dillinguées par le voile Wa»c. * ' # i. Tûme/II. S Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 14.76% accurate

ijS Histoire Bts ORftnîïllEtîGriux , irticiiu- Il eft permis à la Prieure &l au Chapitre ou Confeil, dedoDui f^Dt '^^^ U demi-Croix à des Donnés qui Iwient âgés de prèi de L OjiDji£ trente ans. lU doivent faire le même ferment que les autres M jiiui^ Donnés de l'Ordre » mais ils font dirpensés de donner aduelLiH iM lement queloue cEofe, en confîderacion des fervices qu'ils doivent rendre a. la. Communauté qui eft obligée de les nourrir & de les entretenir. Enfin le Grand-Malcre de Lafcasis danf< ces ConiUcatiom recommande à ces Rdigieofe de fe fiiinre* air de la Meie Gallione de ùàm Anne de llUdlrelialfiia d« Vaîllac leor RdEbrmacrieeioe qui fiût voir que kPefeBoQMfii . dam ù» Catalogue des Ordres Religieux s'cft trompé , lors. aa*ilditcp*elle établie en France une Cbogregatfon particu» liere de pieufes Filles ^.aufquelles tlfc dbssa le aom fisdieres ae iainc Jean de Jerufalem > puis qu'elle n*a été que la. Réformatrice de cet Ordre ea fiance» qui y éxok déjà Àabii dès le treizième fiecîe. Les Religieufes de l'Hôpital de Beaulieu^qiri n*ont pas voulu fccevoir la reforme de la Mère de Vaillac , fe font fourni Tes dn nsla fuite aux obfervances Régulières , & ne dépendent plus du Grand- prieur de faint Gilles , étant prefentemenc fous la Juzifdi(fbion de TEvêque de Cahors. Ce qui donna lieu à ce ciian* ecment, furent quelques defordres qui arrivèrent dans cette Mùkajamàm h vinte d^îin Cftevauier ét l'Oidre cnvoié M le Grand* Prieur de faîne Gilles*. Moofieiir Sevm pooff lonEvêque de Cahors en porta fes plaintes au Roi, qui nom* lli»des>Commi(Eûres pour informer de cet» aHaire > & fur leur raport , le Grand- Prieur de faint Gilles & la Prieure dftleaulieu ftsrent ^Bffoh aaConfeEdeSft MajeHé; 11 n'y eu6 que la Prieure qui y comparut > & par unArreft du même Confeil du v Sqptembre 1^78. contradicloirement rendu entre la Prieure &: par défaut contre le Grand-Prieur, Ton ôta la jurilidiâion ordinaire dans cette Maifon au Grand-Prieur de fâini Gilles y & elle fut attribuée i PEvêque de Cahors 5 00 bffla iculeraentau Grand^Prieur de faint Gilles un droit honorifique qui confifte à pouvoir vifiter cette Maifon une fois £uleaieQi à chaque mutation de Grand-Prieur , ou par lui^ wahac » ou par commiffioa donnée à-quelque Chevalier > mais< qui neneut &ire la vifia qa^ÉCoompagned'aa EcdefiafHque^ marne par TEvtqae de Gabon.. Le GraaA-PvicBr de kuuc Cilkfcnoaobaam ces AitcSU j^ana. donné aanwîfiwxàam Digitized by Google

Digitized by Google

T.III. p.138

Prieure du Monastere des Religieuses de
45 l'ordre de S. Jean de Jerusalem à Toulouse, en habit de Ceremonies.

de Veilly f.

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.77% accurate

' Tuontiwt Pa&tti , CoAf . XV. * tjg^ Climlier pour vifiter emc Maiibn fummla ancieiisaragei, ri «009. Ibus prétexte qu'il n'iYoic poioc de connniifinoe de ces Av-liJ?/^"^,*'* re(b, Monfieur de BriquenUe de la Luzerne » prefêiiBenient l'ordri Eyêque de Cahors obânc un autre Arrell le 50. Avril 1703. qui mjuwÎmI êt defenic au Grand-Prieur de fiinc Gilleiii'iiiêr àr^fcnir de pareilles entreprifes , & oui attribua de noafcaa tome Jun£» ' diâion à i'£vêque de Cahors fur cette Maifon. Ces Religieufes ont des Prieures perpétuelles! elles fuivent les Conikicuiions qui leur furent données par le Grand- Makre Guillaume de Viilaret. £lles portent fur leur Soutane une Croix d'or fur celle de toile blanche comme les Religieufes de Touloulê, mais elles ne portent point le cordon de l'Ordre fur leur manteau i bec ; il n y a que la Prieure feule qui ait droit de le ^ner : lenir habillement eftd'aiUettis orefqae femblable à odui des Retigieoib de Tonloafe. Ceft dans oeMonaftera de fieanlieuque moorot (aime FlofeRelh^eaiè de oecOrdre . l'an 1299. les anciennes peimaieB]afepre(mencavecune$oa. tane songe» fnr laquelle il y a une grande Croix blanche» ayec an manteau noir» fnr lequel il y a au càté gauche une Croix blanche à huit pointes. C'e'toitli l'ancien hahilUmenc des Religieuiès de ce Mona (lere > & decelui de Fieux avant la prife de Rhodes i mais dans la fuite il y a eu du changement dans cet habillement , que la vanité avott fans doute introduit, puifqae le manteau étoit auffi rouge doublé d'Ermine, comme on peut voir dans la figure que nous avons fait graver d'après le portrait de Gabrielle de Turenoe d'Aynac Commandatrice ou Prieure du Monaûere de Fieux decedée Pan 15x4. cet habillement fut encore changé après la prife de Rhodes quant à la tonleor 9t à la forme» comme 00 peot voir dans la fieore Itaiy îiions aTonsmolB fidc gram d*aprèsle portiatt de laMere n^ VaiUac. ^. Il s^eft fait encore depuis quelques années un autre établKL Âment de Relieieufès du même Ordre, à Manel dans leQuer> cy. Les Mères de Mirandol Religieufes du MonaâeredeXonloufe > & nièces de la Mere de Mirandol , dont nous avons cidevant parlé , ont commencé cet établiflTemenc. Ces Religieufes dépendent immédiatement du Grand- Maître > de même que celles de Touloufe dont elles ont pris aufll les Conilitu. tions & l'habillement. Toute la différence qu'il y a entre elles, c'eft que la Supérieure de Marcel eft perpetueUe > & que celle de Touloufe eftiriconak. S ij Oigitized by Coogle

The text on this page is estimated to be only 10.41% accurate

140 Hx»TOIlll ms O&SI'KS Religievx , lïïiBiii Mathieu de Gouffàncourt , Martjrohg. des chevd/.de Uaite^ TnfTOMK j;^ep^.£e Thomas d'Aquin , d€ U Mire G alliât ti de fainu Anne. Hiiarion deCoûe , £/<'^(f des femmts lllupc^ Tsm. u Confiitut 'tons des Religieufes de Toulon fe , Mémoires comtnuni» qués fâr Mjnjteur l'Abbe dt Jurenne d'A)n4C^& Mimêires tih v.$ié4 fâr les ÂtUg^eufcs de TtuitM/c e» lyiy CHAPiTRE XVL Des ChtvMitrs de t Ordre Teutonlcpr^ LEsdivifioDsqui ont partagé l'Ordre Teutooique» &raini< biiion joiace à l'heredc ouc H fore concribué à fa perce ôc a la ruine ^qae Ton auroic de la peine à croire qii>'U «uc été W terreur des pins gra»db&ojs> ii i'Hiibire ne nous apprenoic que cet Ordre qui n*a prefeniement que quelques Commandcries , qni à peine peuvent fournir à la fubfiftance du GrandMatcre &; des Chevaliers , poire doit néanmoins en toute SoqVLT.iincrë, la Prufle Roïalc & Ducale^la Livonie & les Duchés de Curiandc ^ de Semigal qui ibot des Provmces d'uac va lie étendue. Pierre de Diifbourg Prêtre de cet Ordre , qui e^c le pra* BÙer qui en ait écrie l'Hifloirc en forme de Chronique , rap* porte iôaorigineàraoïijpo. & dit que la viUe d*Acré ^tam affiegée par les CBrédens, il ie trouva dajas leur arinife quel»ques perfonaes des villes de. Breinca & de Lubek^ qui aïaof coauaffiondesfÔldats malades dt bldfês qui mou^ôient âiitede (ecours , cliangercQt leurs tentes qui n 'étoienc couverces^ que de voiles de navire<; , en ua Hôpiifi ou .iU.Jcetifsoif^ le^ , blefTés & les malades t & les foulageoient avec beaucoup d'hu^ milité & de charité, ce qui leur attira l'eUime du Patriarche de Jcrufalem , d'Henri Roi de Jcrufalem» des Archevêques de Nazareth , de Tyr , & de Ccrarée>des c.vèques de^ Bethléem' & d'Acre , des Granc^K Maîtres deS; HupitcuTX de faint Jean , du Temple 5c de plufîvurs de leurs Chevaliers , de lUxlulphe Seigneur de Tibcriade & de (on frère Hugues, de Rayniud Seigneur de Sidon,de Cymar Seigneur de Ccfarée , de Jean de Hibelinr} Ô!Ç de plufleurs autres Princps & Seigtiears dw liniafflTig dç Jeru|[aj6^ai]ifi«'bipu' qup pludeurs Scigneui» Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 7.09% accurate

GrcLruLzM aiù 'c de Lardé e I cuton Digitized by Gopgle

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.52% accurate

Troisième Partie, Chap. XVT. HI t?uV*Ï#* Allemans qui fe trouvoicnt à ce fiege i fçavoir Conrad Arche- (^x. , vêquc de Ma'knce , Conrad de W irtzbourg & Chancelier de - ' ♦ l'Empire, Volgcr ou 'VJiT'olsHgcr Evcquc de Payait, Fridcrie DucdeSuabe , Henri Comic du Rhin 6c Duc de Brunrvjc » Prideric Duc d'Autriche , Henri de Brabant , & plufieurs autres Princes &: Seigneurs qui prevoïanc de quelle utilité pourroit être un jour cet e'tablilTement , furent u avis que le Duc de Suabe envoïat à l'Empereur Henri. Y 1, Ton frerc des depy,tés y pour le prier d'obtenir du Pipe Cclcftin III. qui gouvernoit pour lors l'Eglifc univerfellcjla confirmation de cet Hôpital i ce que ce Pontife accorda , approuvant cette pieiife 1 flitution en qualité d'Ordre Hofpitalier & Militaire fous la Règle tie faint Auguftin , ordonnant que les Frères ot^fcpveroienc les Statuts dos Hofprtaliers çje faiht Jean, en ccqnjVjçgardoit la manière de gouverner 6i.de fervir les malades 6c les pauvres, & les Statuts des Templiers, en ce qu'il y auroit de Militaire ÔC d'Ecclcriaflique,^ que pour leur habillement ils auroient un manteau blanc, fur lequel il y auroit une Croi:ç noire , leur accordant les mèmc5 Indulgences , privilège^ 6ç immunités, dont joiiiflbient auiïî les Ordres Hofpitaliers, 6c du Temple qui leur a voient été donnés par le S. Siège. Quelques Hifloriens ont fuivr en cela le fentimcnt de DufLourg , 6c d'autres celui du Cardinal de Vitry ,qui prétend que l'Ordre Tcuconiqueétoit^ établi à Jerufalem avant qi^ie la ville d'Açré ouPtolemaide fut àfiicgée: mais M. HariKnoK qdi a donne les Chroniques de Du fbourg avec des remarques y û-faiies, concilie cc:s deux fentirruens, en difant que l'Orre a\roK été établi par un particulier & fans autorité ajcrufalem , qu'il avoit étéconfîrn^é par le Pape, l'En-ipereLif ^ les Princes qui s'étoient ircpuyés au (îcge d"" Acre, 5c qu'enfin apr.^ •la prife de la ville il étoit devenu fi puiflant, qu'il avoit été coQ' BU dç toute la terre , ce quiellaufîî le fentimcnt de Ruicleic' queMonfieur HutKnoK afuivi^ Mais s'il eA vrai que cefoit un particulier Aîlcmand cjui l'ait d^abord inïlitùé à Jerufa.Iem,,& que ces perfonhes de Bi^emén 6c de. Lijibek fe'.ii)ient !jorntesl lui , comme! difctYplùfieursjA .voir en quelle année ce ïut , çn.aianc aucun 'qlii en ait âit ^jpçnriaiv t : ' , . "Le ?apc C^Ieftîn 111. aïa^t ain(î approuvé cette nouvelle SoS iij, m» Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.83% accurate

14» HiSTOikSDBi O&DUs Religieux • •IBM 8c(birciiiple»bfU)ideJeniCldcm»]eDticde SoabetScÙ TruTovi» imiiiQ, Seigneurs qui en avoient procuré ktooofirmition voar liifêiichoaofcrde mnpcefeira la cemtibnîe qui fe fit à U recepcbndes preiiiienCJie? aliers.Quaiame Nobles AUemam s*éianc prefencés pour entrer dans ce notnel Ordre i ils réparent rhabic par les mains d'aatanc de Seigneurs , te Roi de Jetoùlem aïanc donné U Croix au premier , le Duc de S uabe au (econd > & les autres trente huit l'aïant reçu des mains d*au« tant de Princes & Seigneurs oui fe trouvoient au fîeee d*À«* cre i après quoi Henri de Walpot dëcendu d'une noble fatniU le d'Allemagne > fut élu Grand* Maître de cet Ordre , dont les Chevaliers prirent le nom d'Hofpitaliers de nôtre- Dame des Allemans , parce qne Ton n'y devoir recevoir que des Aile* mans ; U dans les Reglemens jui forent dreiTés » u foc ordonné que celui qui fe Dre(ênceiôk poor être reço > feroit obl^ denurefermwqail&oitAllcnami de nation» né înifle Noble U (ans reproche » qali n'avoit jamais été marié, qu'il éocMt tMa de garder la chafteté toute fa vie , qu*il fe temettok à tontes les Loix les Règles de l'Ordre , c^u'il ^romcttoît une entière obéiiCmce au Maître de THopital j qu'il fe coo(àcrott principalement au fènrice de Dieu, des map* Jades & des paayies, à u défenfe de la Terre-Sainte , Ôc de ne poflèder rien en propre , & l'Ordre ne s'engageoit que de de mi donner du pain , de l'eau & un habit. C ctoit dans le commencement de l'Ordre prefque toute leur nourriture f ils necouchoient même que fur des paillaflès. La ville d'Acre aïant été prife par l'armée Chrétienne la même année Henri de Walpot acheta une efpace de terre hors U ville vis-à-vis la porte de faint Nicolas , où il fit mU . tir uncEglife,un Hôpital & plufienn logemcns, oë il rmrok les malacws avec b«UKoap de charité» M écabUt cet Hteical pocur le principal liea de la refidence des Chevaliers. Le Pape Cdeftin II I.permit encore à ce Grand-MaStre l'an 1 1^5. de prendre pour armes d'ar^nt à la Croix pidne & alaisée de ble. lifitàla têtedefef Çhp^îersqijie^oesaâions^ Sanzinsquilui acquirent une grande réputations & aprèsavoir eouveriié cet Ordre pendant quelquesannées, il mourut & fut enterré dans rEglifede l'Hôpital d'Acre.auffi bienqu'Otton de Kerpen & Herman Barth qui lui fuccederent l'un après l'autre dins la Grande Maitrile» & frideric Duc de Suabe qui Oigitized by Coogle

Digitized by Google

T.III.p.142

Chevalier de l'ordre Teutonique.

47.

de Poilly f.

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 12.02% accurate

TuoisTiMî Partii , CifA*. XVT. fBoamc dans la Terre- ^ate > choiût auiE ce lieu poor ia i£- jPkot ' puiture. ^ 5sr^ L'ordre ne fît pas beaucoup de progrès fous ces trois preniers Grandi- Makres^^oi qu'ils ie tiStat fîgnaiés dansplu> fieurs actions avec leofs Chevaliers > & même ie dernier de» trois , Herman Banh ikm M bkffé au ISege de TriDoti, flMmma d» fes lilcllîmà Jerdalen. Quelques Ecri^aÎM difei» qoecefuc à ce Grand-Ji^iStre qu'Henri Roi de Jero&lem ac* fotdb la Croix patéç d*or > qui étoient les arma du RotamnCf. pour la joindre à la Groix de fable que le PapeCelefHuIU^ ayoit donnée pour armes de TOrdreà Henri die Valpocpre* Biier Grand^Maicre. Mais Monfieur HarcknoK aoic,oo cpe le Roi Henri avoix accordé la même grâce an x deux preouersGrands Maîrres , ou que ft ce fut Herman de Barth qui ait eit le premier la permiflîon de porter cette Croix d'or dans (è» armes , elle ne lui peut avoir été donnée que par le Roi Jeande Brème iucceflèur d'Henri , puifque ce Prince éroitmorten^ 1195. & qne itlon Hennenbergcr ie ivlaitre Hermaa de fiarch: nenit éluque Tanixo^»^ . Après la mort ês ce GhuKi>Mubre arrivée en uro. on lui donna pour âioœflair HbrmMi de Ssdza. 115*01 fidluc peu que l'Ordre ne per& a» oommeneement de fi» Gou?eroeaiear par les fréquentes pertes que les Infidèles lai firent ùnaÊàr^ Maïs fa fageiXê & fai bonne conduite recablirei» tàhmtm Icsr afËlires de l'Ordre > qtxe ce fut £ius^ ion Gouvernemem quidura trente :in^ , qu'il devint & recommandahleiqu'il Cnhjjaga» toute la Pruilèjdevint maître de la Uvonîe,& que les Chevaliers» fe rendirent redouubles à letnrs ennemis. Ce ftit dans la fltuadon fâchewTe oufe trouvoitrOrdre après î'éleéUon dcHerman de Saîza>qn'il fut ordonné qu'afîn que l'Ordre ne perîi point>il n'y auroic que dix Chevaliers qui pourroient porter les armesi Biais le nombre s'àugmenta tellement dans la uiite > qu'il y en avoit plus de deux mille lorsquecc Grand-Maître mouruc:à la^ vérité , ce qui contribtia i augmenter le nombre de ce^ Chevalicrst foc que le Lantgravjs de Tlinrin» ahat pris l'habir de cet Ordre > il x eut; t^çaui^p^dis Npblâè d* Alkpa^ qui» i^Youlusfutm. , • : Le Grand*Mabre dé ^dza s'acquit tme /Thante tSôtmm^ près des plus grands firiuees loue plofieufs d'encre eux alanv tMh^MIPpcikiiiW les ,{|aods difircqKqui^s'Â^

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 12.91% accurate

T44 HrsTOiM DES Ordres Religt EUX , éfuDAï toient élevés encré le Pape Honorius III. & l'Empereur FrîTïùioNi- ^eric II. les deux parties prire nt pour leur arbitre ce Grand-" ^ Maître qui mcnagea cette affaire délicate de importante avec tant d*habileté > qu'il les contenta entièrement, &: ces Princes pour témoi2;nerleur recotuioiilance, le comblèrent d'honneur. Le Pape l'Empereur lui conférèrent > & à Tes (ucceilcurs la dignité de Pi^ftéc de l'Empire. Le Pa^lui fit encore prcfenc d'une fafag|uéde grand prix qu'il derôk toé|ëuH porter , & 'la ' ooûtdme i'imfbfluiiit dsm la faiiie due l6rsqa*ott élilbitle' Grafid-Maitre,*on luido&nok cetce bague comme an mooomencdecectcaétiÔD mémorable. L'Empereur lui permit aufli' d'ajoûter aux armes de TOrdreT Aigle Impérial, & ces arme» fureoc encore honorées daos la fuite des âeurs-de-Lys de' france que le Roi S. Loiïis l'an itp. permît aux Grands-Mai' très de porter aux extrémités de la Croix d'or. Les honneurs dont on combloît cet Ordre étoientaccompifnés de grands dons qu'on lui faifoit , il fe vit maître en peu e tems de pluiieurs domaines dans la Sicile, la Komagne, l'Ar* menie , l'Allemagne & la Hongrie ; mais c'étoit peu de chofe en confideration de la Pruflèque les Che\rdlicrs acquirent par la force des armes , &c qui étoit habitée par des peuples barbares qui n*avoient aucune oonnoiflàtice du rrai Dieu, & qui facrifioiéht à des Idoles. Chrëçien I.ile rOrdrd d^ Cifleaux 8e prémie^E?éâuè'<IePrtl(^ ,fùt cHroïé'ea ée ^ais pocCr convertii^rtei^ldoli^rès i.*mai$ ce Âit inutilement , & pbiK-^refefujec qui les obligea ^^(éàiGir les; Qhrétiteàs leurs voifins, avec lefquels ils aToient toôjours vccu en bonne intelligence» Ib" firent une irruption dans le païs de Culm , ^ .ils redutûrent citticePro/rflce en uhe affreule lôlitude > àlanc toé on menié êû*" captivité prefqùé'èous les habic.ins. ' - > Conrad Duc de Mafovie 5c de Cnjavie > à qui qnelques Hîftoriens donnent auflî le titre de Duc de Pi il ogne , fe vit dans rimpoflibilité de refifter à ces barbares pour ne s'être pas d'abord otiposé à leurs violences , ce qui les rendant plus inloleiis » iU yinrenc fondre iur la Pologne oii ils commirent d^f cruE^u tés horribles- Ils bïûterem toiis les plus beaux édifices» tuèrent tous les liommes qui étoient un pnrattncés'en âge/ £t eiUihedèrekit capeifslâ ieitomes éc lesen&nsJlls commirent de fi grands defordres > qu'il ne refta qu'un fenl Château fur tageufe i Digitized by Google

.•■in . ■ . *Digitized by Google

T·III·p·145

48. Chevalier de l'ordre de d'Obrin.

de Poilly f.

The text on this page is estimated to be only 19.10% accurate

tageufe évita letirs croautés. Plusdedeux cens ciaqumte £gli- o r ok« (es ParoiiTîales furent brûlées par ces iclo1âtres,oucre un grand nombre de Aîonafteres d'hommes & de tiilcs. Ils tuèrent jufqu'aux pieds des Autels les Prêtres àc les Religieux qui y avoient cherché un azile , & même quelques-uns dins le tcms qu'ils celebroient les facres niyllcrcs, leur arrachant des mains les rajQte5.Hoilics qu'ils fouloienc aux pieds. Ils emportèrent les Vafês facrés pour les faire fervir à des ufages profanes , diieremde leurs Cbîtres des Gùntes Vierges c^iiacrées au Seigneur poar Ici fâcrifier àkor paffioo brutale. Tarn de cruautés obligèrent le Duc Coorad par le confeil chey&. de TEvêque Chrédeu » & de quelques Seigneurs de fa Cour , '-11^^^^"^ d'éublir im Ordre militaire fous le nom des Chevaliecs de Je* »io*OMnr ius-Chrill , dont la fin ptrincipale étoic de défendre fon palis* contre l«s incurlions fréquentes de ces Idolâtres- Il leardonna pour marque de leur Ordre un manteau blancavec une Croix rouge & une étoile , à l'imitation des Chevaliers établis en Livonie, qui portoient auffi des manteaux: blancs avec deux épécs rouges en forme de Croix de faint André. L'Evêque Chrétien donna l'habit à treize Chevaliers , & à leur Grand-Maître nommé Bi une j ài le Duc Conrad fit bâtir le Fort de d'Obrin dont ils prirent enfuite le nom. Il les mit en poiTclIiion de ce fort , &.de la terre de Cedeljz dans la Cujavie , étant convenu avec ces nouveaux Chevaliers qu il partageroit e^alemencaveeeuxlei cènes quIU pourroiettc conquérir fur les Pruffiens. Ma» ces peuples en aïanc eu avis yinrenc avec une puiflànte armée « zS^emtm ùmcat le Château de d*Obrîn,& reduiiirent les Chevaliers àL une telle extremité^qu'aucun d'eux n'ofoît fonirdece Château; ficmfiiiie les Pruffiens nefaifoient pas difficulté de les aller iufulcer » quoi qu'ils ne BiSSsat queU. quefois qu'au nombre dednq ou fîx. Pierre de Dufbourg rapporte aindl'infticution de ces Chevaliers de d'Obrin faite par le Duc Conrad qtn leur avoit donné la Règle èc l'habiidesChevaliers de Livonie.Les Ecrivains Polonois djfemque ce ne fut point un Ordre nouveau inftitué • ^ par ce Prince ♦ mais qu'il iit venir en PrufTe les Chevaliers de Livonie. Cependant Monfieur HartKHOcK prétend que c'eft un Ordre diffcreni: de celui de Livonie, qu'un en doit croire Dilibourg qui eft un Auteur plus ancien que ceux de PoloenCt qui a rapporté Tinllîctttion de cet Ordreavec des cncon&Q'* Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.87% accurate

141^ Hf^TOlRE D ES OaDR ES R.ELIGI EUX , OpT>?»r Cl >• on? ne doivent point taiic clouter que ce ne U>it un Ordre rEu roNi- (iiii^i-ciu de celui de Livonie>c'ell: aulîi le fcntimeiu d'Hennenbergcr cité par Monfieur HartKnuek: M. SchurzHcilcii dans l'Hiftoire qu'il 2 donnée des Chevaliers de l'Ordre de Livonic les diftinguc auffi de ceux ded'Obrïn> comme etanc deux Ordres diiiciens. Mais cet Ordre de d'Obrin ne £ui d'aucune Dtiiité au Duc Conrad,qui voïaoc cous ks jours Ton pais exposé à la rage & à la fureur des Pruffiens > refolut d 'a ppeiles à ion iêcours les Cheval iers Teutouiques » c^eft aiofi qu'on ap^elloit les Chevaliers de^Nôcre-Dame des A llemam. 11 envoïa pour cet efièt une Ambaflîide fokmnelle à leur Grand Maît re. Herman de Salrza pour lui demander fon amitié , le prier de lui ^nner du fecours dans le prtflànt befoin ottil ëcoic , & afin d'art ircr cet Ordre dans fon païs, il lui fie en même tems don & ceiiion des Provinces de Culme &de Lubonie, & de tout ce qu'il pourroit conquérir fur les Pruilieas» pour le^pof* ieder en toute propriété & fouveraineté. Le Grand Maître de Salcza accepta ces offres , après en avoir encore été follicité par le Pape GregoirclX. l'Empereur Frideric II. 8c p'uficurs Princti d' Allemaaneqiu lui promirent de l'aiilller de leurs troupes ik: de leurs avis. 11 envoïa iieaumotns le Chevalier de Laudiiberg avec un autre pour reconaoicre ces Provinces de Culme & de Lubonie i ça voir û les Ambaflàdeurs étoient véritablement envoïés par le Duc ConladJls ne trouvèrent point ce Prince qui étoic allé vifiter queU ques Provinces éloignées j^maisqUelques jours après leur arrî"vée » les Pnilîîens étant venus ravager les terres de Pologne , & mettre tout à feu & à fang , la Duchcife Agaiîe femme du ' Duc Conrad , folUcita les Chevaliers de fe Joindre à l'armœ Polonoife qu'elle avoir ramaflTée pour s*oppofer à ces barbares» mais co:rmc c'écoicnt des troupes peu aguerries , les Prufliens aïant été à leur rencontre , les obligèrent à prendre la fuite , les pourfuivirent , prirent leur Chef prifonnier , ôc les deux Chevaliers Allematis furent daneereutement blefles. Cette défaite obligea le Duc Conrad à lollicitcr plus fortement le iècours des Chevaliers Teutons, &: pour cet effet, il fît expédier desLettees Patentes, par lefquelles il leur ccdoit les Provin-* ces de Culme 8c de Lubonie , & ce qu'ils pourroîent conque» ' f Ir en Pruilè i il envoïa au Grand-Maîue cette donation q|iî:* fct confijnnée par lePapeGregoî» IX.

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.52% accurate

TuoisiEMz Partie, Chaf. XVF, J47 Le Chevalier Conrad de Landifberg & fon compagnon qui Orphe ^coienc refttt auprès du I>iic de Malovie^ le follicitereut de SS^^**^* * leur donner un lieu de retraite. Ce Prince leur fit bâtir la Fortere fle de Vogelfan k qui leur lèrvit à s oppofer aux Pruffiens^ en demeurant fur la defenfive jufques en l'an 1230. qu'ils attaquèrent ces barbares, &: commencèrent d':iv(>ir quelques avaiK.iges fur en k fous le Gouvernement du Chevalier Herman Baïke que le Grand-Maître envoïa en ce pais en qualité deProvifeur, ou de Maître Provincial qui efl le titre que fes fucceilcurs ont pris dans la fuite. 11 y envoïa auiîî le Chevalier Thiery de Bernheim en qualité de Maréchal General de l'armée , 6c crois ou quacreautres Cheraliers avec grand n om* hte de foldacs. Ils firent bâ.tir i leur arrivée le Fore de Neà^o^r. £ni»5i. le Pape Inoocent I V.fit cependant publier une Croifade accordant i ceux qui prendroient la Croix ic s'engageroiencdans la guerre de Pruilê>les mêmes indulgences que celles qui avoient été accordées aux Croisésde la Terre-Satnce. Le Maîcre Pravinciai Balxe fit en peu de tems de grands progrès dans la îViiiTe , aïant afTemblé une arméeaveclaqueU le il patTa la Viftule , il fit une irruption dans le païs deCuU me, où il jetta les fondemens du Chareau de Thorn ,qni dans la fuite fut accompagné d'une ville qui fubfillc encore. Pourfuivant (es conquêces i il fit bâtir en 1151. la ville de Culnie ; cnfuite il fitarmerdcs barques , & defcendint la ViHruîe, il fe rendit maître d'une llle nommée alors Q^iidzin , où aïint bati un Fort, il lenomnuriflede fainte Marie l'an 1233. ^i^"^ i*£Çli du ificoursde Burchard Burgrave deMagdebourg, de Conrad Duc de Mafovieide Miezkafon fils Duc de Cujavie > d'Henri Doc deCfiicovie» d'Occon Duc de Gneiiie, & deSvencopol Duc de Pomeranîe9il eue encore quelques avantages fur les Prufliens > & fit bâtir une ville auprès du Fort de l' 1 He de fainte Mirie. Les PruiCens mirent fur pied une g rode armée pref2ttedans le me ne tems pour aller attaquer les Chevaliers à la iveur des glaces , le froid étant alors htrr rif^onrcux ; mais le Maîcrc Provincial & fes Chevaliers les previnreru , en faifant une irruption dans le territoire de i^eyreu, où ils lirent d'ab ird plufieurs prifonniers > & tuèrent un plus grand nombre de Païens. Us attaquèrent en fui te leur armée qu'ils m'rent en deroute , &. les Pruflîcns y perdirent plus de cinq mille hom nés qui furent lué^. Ces barbares aïant été chaiTés de la Province Tij Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.17% accurate

148 RuToinE DES Ordres RELrcrEUX , Ordre dc Culme , Hcrman Balke fît encore haftîr fur la frontière; le ^li!,^**.*'^' Château de Rcdcn pour arrêter leurs cou ries . Henri Marquis de Mifnie lui amena la même année un fecours dc cinq cens Gentilshommes Allcmans bien équipés. Ce Princealia lui-même à leur tête attaquer ki iVuIliens. Il entra dan-, la Province dc Pomeranie ,oùaïant tout mis à feu & à far^ , il obligea les habiuuî d'cmbrailcr le Chriftianiimc , dc Icfoùmcrtre à ladomiDation des Chevaliers Teutoniques. 11 fie armer enfoiiedcfix vaifoux , fur lefqttels^iancmoaté avec ces Gentilshommes Allemaos qui écdem venus avec lui vil parcourut le Golfe de Frircb-haff pour en aflfurer Wl nav igattonqoi étoitcontinuellemeoc troublée par un grand nombre decûrfaircs Idolâires>qïâ n'oferent plus y paroîrre depuis ce tems-là. Enfin ce Frinee qui n'étoit venu en Prude que pour accomplir le vœu qu'il avoit Ciiit de combattre pour la foi , 7 aïantfatisfiit,& aïmt foûmis aux Chevaliers Teutoniques la Province de Pomeranic ,s-'en retourna en Allemagne, îaifTano encore au fecours des Chevaliers les Gentilicmnmes Allemans qu'il avoir amenés, & aveclefquels ils fubjugucreut les PogeXan«J, 5c bâtirent Tan 1517. la ville d'EIbing. Ils portercii: endiite leurs armes contre les %Y"armîens , les Batthes §C les Naiangues, autres jpeuples de la Truile ; mais quelques uns s'étant embaroués iur le Gulfe de FriTch-hafif Pour voirob ils pourrdenc botir une Portercflepour tenir en bride ces peuples Idolâtres , ils en trouvèrent une qui leur ap« partenoir , 5c qu'ils n'oièrent attaquer à caufè qu'ib n'avoiene pas de forces rufitTantes. Ils fe contentèrent de piller & de bi^ 1er les lieux des environs { mais pendant qu'ils s amufoient au pillage , les PruiEcns tombant tout d*an coup fur eux s les tue» rent cous i fans qu'il en pût échapper aycun , excepté ceux qui éta ient reflcs dans les vaiflènux > & qui portèrent la nouvelle de cet échec. Le Maîcre Provincial en aïant eu av s, voulut avoir fa revanche , il envoïa une armée navale plus confrderaWe contre ces Idolâtres, qui attaqua leurFortercfTc qu'on appellnit Ba]ga,&: s'en empara l'an 1535. Les Pruflîens qui conDoifTo'Cnt de quelle importance elle leur éum voulurent la reprendre , Se y mirent le (îegepeudetemsaprci ious la conduite de Pyopferun de leurs Capitaines mais Pyopfe y aïant été tué 9tilsforent obligés de lever le fiege de cette place aà plu» * ' • • confidcrahlcs delà ProvJncede Vai>Digrtized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.86% accurate

Troist£ue PkuTifi , CH'av. Xvr. 14^ mie fe teaàum avec ko» famiiles pour embrailèr le ChtiAiaBifme, Ttv Les Pruflîens voïant qu'ils n'avoicnt pu reprendre Balga,*^** batireiw deux autres Forts aux environs , l'un nommé Parregal & l'aucre Strandon , pour rcflèrrer les Chevaliers Teu coques i mais ceux-ci de l'autre côté en firenc conftruire un autre auquel ils donncrent le nom de Schinkenberg» Ces IdoJâ. très aïant remis une armée fur pied pour venir attaquer les Chevaliers , Tun d'entre eux nommé Pomfflada,qiii avoit embraffë fecretemeot le C&nfUanifme > & qui agim>ic toujours en apparence comme ennemi des ChevalieR » perfiiada aor troupes de ^iTannie > de Natange & de Banbe, decofc le fiegiB devant Balga. Comme c'ecott nn des principaux du pa'is auquel ils avoient toûjours eu beaucoup deconmnce» lis le crurent , & i Is fe pieparoient sL adleger cette place quand \cg Cbevaliers à qui Pommada en :i voit donné avis, & qui avoienc reçu un nouveau renfort d'Allemagne que le DucdeBrunfvick & de Lune^onrgîenr avoir amené , les attaquèrent hruCquement lors qu'ils s y attendoient le moins > & en firent un fî. grand carnage , qu'à peine en refta-t-il un pour porter aux autres la nouvelle de leur défaite. Les Chevaliers s'emparerenr cnfuiîe de la Fonerefll- de Partci^al , de en moins d'un an ils fe rendirent îvlakres des Provinces de W^armïcjde Natange &c de Barthe , dont les habitans renoncèrent au culte des Idoles U, reçurent le baptême »& les Clievalrers pourailnrer leors con^ft^tes firent b&tir les Fonereflès deCnriiboiurg , Bartenibin w liémbonrg, Refèl >Bmmberg& Helberg, Ces progrès rendirent l'Ordre Teutonique fort puiflànt,mais il le fut eneore' davantage 9 lors queTOrdre des Chevaliers Porte Glaives y fat incorporé, comme on verni dans le Chapitre fuivant , ou BOUS rapporterons aAlfi l'origine de cet Ordre qui rendit oelor des Chevaliers Teuconiques Afaiue deUyYoiiie>»parlemoieiii de l'union qu'il fit avec lui

The text on this page is estimated to be only 16.54% accurate

I^O' HlSTOIKE B£S O&DIlES RfLIGlfiVX» Ordre Teutoni .i.B. CHAPITKE XVII. De l'Ordre des Cbevalters Porte- Glaives ou de Livonie ^ C2r de quelle matdere ils Jurent ïmorforis a l* Ordre TeHtomt^, LEs Rois de Dannemirc &de Suéde avoient inucilemenc teiué pendant plufieurs (îecles de fubjuguer la Livoni c , fie aeretîi^erces Peuples de l'Idolâtrie. Us avoient été le plus fouvent, ourepoufTés par ces barbares,ou fi le fort de la guerre avoit quelquefois obligé les Livonicns à fubir le joug de ces Princes, ils l'a voient Iccoué tians la faite, & étoient rentres dans leur liberté. Mais la gloire de fubjuguer & de convertir entièrement ces peuples , étoic refcrvée à la nation Allemande. Environ l'an 1 1^8. lorsque Frideric BarberouiTetenoic les rênes de l'Empire , il arriva que quelques Marchandi de Bremen qui faifoient voile avec plufieurs vaiileaux pour la ville de w iby > qui alors ^coi(ao Jieu de grand commerce dans l'Iile de Gofliiid > farenc jectés par la violence de la tempête fur la côte > oii la rivîere de Dana fe décharge dans la mer. Les ha* bitans dupaïs leuf permirent d*abord d'y trafiquer , ils s'y éca* ' blirent iniendblemenc , & bâtirent une Chapelle où ils faifoienc célébrer les faints Myfleres. A leur perfuaiion & à leur exemple > quelques petits Princes de ces quartiers là embrailèreot le Chrirfiinifme, & demandèrent quelques pcrfonncs pour les inftciiire des vérités de li Rcligi- ^n Catholique. Mennard Moine de l'Abbaïe de Sigebcrg y fut envoïé , aïant été confacré Evêque de Livonie par l'Archevêque de Bremen. Bcrthold Moine du Monaftere de faint Paul lui fncccda, à: àiint été tué en 1197. par les Païens , on mit en la place Albert I.qui fut tiré de i'tJaiverfité de Bremen. Il s'emploïa fortement à ia con▼eriîon d^ ces IdoLîtres, aïanc joint la force aux exhortationsi & voîancque ce moïen lui avoit rëûffi , & qu'il avoir pénétré £irt avant dans le païs , en fubjugaam une partie de ces Idolâtres » il reconnut ce au*îl avoit conquis pour fîef do l'Empire, dans l'efperance que l'Empereur luifourniroitles fecours donc il auroit be(bin pour fè rendre entièrement maître de la Lt« vonie. Digitized by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 14.30% accurate

Cheit^alier de ibrdre cies Porte-Gùuv es . Digitized by Gopgle

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.44% accurate

TftoisiEUf E Pautie I Chap. XVn. r^r L'Aaeeur de la defcri^tion de û Uvonte traduite en Fran o^ttvw fois depuis quelques années , & imprimée en HoUaode , pi t |y tend qu'il en reçut Tinvedicure de l'Empereur Henri Vi. ii zappone des Lettres de ce Prince > à ce qu'il prétend > adrcd sées 2 cet Albert qu'il qualifie troifiéme du nom, jpar lefquelles il établiflbit une marche de tout Ton £vécliéiiçavoir y delà Livonic, la Lcctiet le Halc & des terres maritimes,& lui en cedoic toute la fouveraineté avec le même droit qiîN^nt les autres Princes , lui donnant pouvoir de faire Maître monnoïe, & de fonder une ville à Kiga » & dans les auures lieux uu il feroit nccc(îaire. Mais Lî d urcde ces Lettres qu'il dit être de ïii6. félon le calcul de Hcivicus me les rendent fort lulpcctci , 8c je n'y ajoûte pas plus de foi, qu'à ce que dit le même Auteur dans ie corps de (on Hiftoire , que ceriit l*an iioo. que l'E?âque Al- * iiert L reçut aa0i l'in^eftiture de la Uvonie d'Henri V L puifque cet Empereur^mourut en 1 197. que Philippes de Suabe regnoic en 1 100. 5c que Frideric II. gouyernoit i*Empireeniix€. qui eft la datte de ces prétendues Lettres adreilees par une autre erreur à Albert III. Mais fi ce que dit le même Ameur eft vrai que ce fut Ta» 1101. que cet Albert fie bâtir la ville de Riga , qu'il nomma ainfi fuaj/ novafde ri^dta^ comme qui diroïc arrosée d^unenou'veile crotance , il y a bien de l'apparence que ce fut Pliilippes qui accorda à cet Evêquc l'invefliture de la Livonie,cc qui ' . peut ctre arrivé l'an 1100. Mais que ce foit en noi. que cette ville ait été h;u:e,ou en quclaue autre année ; 1! cfi: certain qu'Albert I. croifiéme Evêoue de Livonie en a été le Fondateur 9 comme M.Schurzfleilch dans (es remarques fur l'Hilloi' n des Chevaliers de Liyonie le reconnoîc * car parlant d'Hernan Balke qnî fut envoïé en Livonie par le Grand- Maître de l'Ordre en qualité de Maître Provincial, il dit qu'il y avoit déjà dix ans qu'Albert. LEvêque de Livonie, & en particulier de Riga , qui avoit inltitué TOrdre de Livonie , & bâti la villede Riga ,étoit more: Chm âàvtntârU Balkê't & principatum. 4irdinis iniret^ dtcimm tune annus agekêimr ah exctffu AUrerti K l»ru9»ici é" fftcUtim Rigenfis Eflfiêfi^mi Ordinem Livê»iatm infiittêit ^ urhem Ri^am extruxtt. Ce fut donc cet Albert 1. qui pour s'afllirer l'acquificion de hk^ Livonie fond» l'an U04. un nouvel Ordre militaire fous, le^ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.96% accurate

ï5t Histoire des Ordres Religieux» nom de Chevaliers Poite-Glaives^à caufeque fur leurs man* tcauxtquiéEokm bUiics>iUport<nemifeQ3e Croix roopss en foaot de Croix de ùâm Aodxé. Vinno de Rhorbscli ttic Àa. <îraDd*Maîcre dé cet Ordre qui £iic confirmé par le Pape Innocent 111. fuivaut les règles des Templiers. Lors qu'on cec^ voie un Chevalier, le Graad-Maicrefrappoic crois foisairectuie ^pée (ur l'épaule de celui qui le prefencoic pour être itça > ea difaat, Prens cette éfée de ma main ptttr combattre peur Die» , pour le yn'îs de Marie , car cette nouvelle Province avoit été miie fou4 la proteclion de la faintc Vicrg;e. Ils étoienc obligés par leurs Sucucs d'aller fouvent à la Mdie , de ne le point marier , de garder la chaftcté , & de défendre le faine Siège , & le Pape leur céda pour touiour^ l'enciere joiiffla.nce de ce qu'ils pouvoient conquérir fur les Païens. En effet , ils le rendirent maicresde pluueurs Provinces dans la Livonie . & pendauc que d'un côié ils combatcoienc ces Idolâtres > VTaldemar IL Roi de Dannemarc aïant fiUc une deicente dans la Livonie aTecnnepoiflance floce » y remporta une célèbre viâoîre fur lesEfteniens » les Leciens , les Ltchuaniens & les Rudieos. Ce Roi conauic encore la Curlande où il fonda l'Evêché de Pilten. Il fubj ligua au(fiilfled*Oefel , 5c bfltdcles villes de Revel, deNerva & plufieurs autres; mais l'an 1x13. après que ce Prince eue fournis la plus grande partie de cette Province à fon obéifTance il la perdit I car le Comte Henri S^reria IVianc fur pris , abuianc de la Comteflè fa femme , il le fie prifonnier, & le retint trois ans en prifon jufqu a ce qu'il lui eut paie quarante cinq mille marcs d'argent pour fa rançon. L'Evcquc &les Chevaliers prirent cette occafi on favorable pour occuper toutes les Provinces que les Danois avoientconquifes» & pour les en chafTer > ils leur enlevèrent la ville de Kevel , l'EUen , & tont ce qui leur appartenoic dans ta Livo- . nie. Les Livoniens s'étant rerolcés > & les Danois s*écant joints àenx, les Chevaliers ne Cedhirent pas aiTez forts pour leur refifteri c'ell pourquoi ils refolurent de s'unir aux Chevaliers Teutoniques. NITolquin Schenkleur Grand- Maître qui avoit fuccedé à Vilno de Rhorbach t envoïa des Députés à Hemum de Saltza Grand- Maître de l'Ordre Teutonique, pour le prier de les recevoir dans fon Ordre. Cette affaire fut agitée pendant quelque tems. Le Grand Maître de Saltza fut trouver le Pape Grégoire IX. avec Jean de M^deburg Chevalier de Li* vonie» Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.54% accurate

T!Loisig*(B FARTn, Chk^, XVir. 15J • vécue» qui ëtoîc celui à qui Je GtiuuUMaicce de cet Ordre q&dre arotc commis cette a£ùre > & peu de cems après Gerlac iLutfas '^'^ ' ni-j Chevalier de Livonie arriva aufli à Rome pour donner avis '^"** de la mort du Grand Maître Woiquin qui avoit été tué âins un combat , ce que le Pape aiaoc appris, il termina cette atfiire aïant ordonné l'umonde ces deux Ordres. Il reçut à l'Ordre Teutoniaueles deux Cheyaliers de Livonie à qui il donna le manteau blanc avec la Croix noire, ordonnant que les autres Chevaiicrs Je Livonie prendroient le mcme liabit. 6l le Frerc Herman Ball^ Maître Provincial de Pruflè fut eavok' en la mê- . me qualité en Livome me quaraoce Chevaliers. Cette nmoQ (ê fit à Rome Tan itjjL (eloo quelqae$*um » 8c fâm d'autres Tao 1134. mais avant toutes chofes le GrandMaâtrede l'Ordre Teutonique donna des aiïurances qu'il rendroit an Roi de Dannemarc la ville de Revel & plufiears aiitres Jurrfdiâions que les Minières de ce Prince avoienc ordre de foUicner auprès du Pape. L'Eften dont Revel ëtoic la capitale, étoit néanmoins i labien(êance des Chevaliers, c*e(l pourqueidetemsentemsils cherchoien des moïens de s'en emparer , êc ils avoienc mcme aifîegé Revel , lors que le Legac da Pape les ol>Î!^ea à le dclifter de leur entrcprife. Ils ne lainerent pas neanmoias d*attaqucrdans la fuite les Elleniens , & la Noolede de ce païs fit promettre au Roi de Dannemirc Chriftophle II. que cecteprovince neTeroit jamais démembrée de la Couronne de Dannemarc, foit par vente, ecJiauge^ou en quelque autre manière que ce fdt > ce que ce Prince promit par fomenr* Cependant VaUemar II L (bn fils » la reaék à i^ari Duns Grand*Maltie de PQrdre Teutomque l'an 134^. pour le pri x de dit-neuf mille marcs d'argenc t avec les villes de Nervaà Wellènbei^ , & les Provinces d'Harrien , de Whyrm land yd'AUeo & Taken dont l'Ordre prit d'abord poflèfCon. Mais qnMQue ces Provinces fuffent foûmifes à ces Chevalîeni néanmoins PEvêque de Revel demeura toûjours fufFragant de » r Archevêque de Londonen Dannemarc , nonobrtant que les Evêchés fîtués dans les terres qui avoient été conquifes par les Chevaliers , tant d ms la Prufle que dans la Livonie & tes Provinces qui en dépcndoient , fuCTent foiimis à l'Archevêque de R^ga comme au Métropolitain , car par l'union de l'Ordre de Livonie, les Chevaliers Teuroniques étant devenus fort puiiTans , s'écoienc preique rendue les maures de toute la Livo? Tême m. Y Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.58% accurate

ï^4 Histoire des Ordres RELiGiHtrx, OnDju 1 -1 uilc OU ils avoient fonde nci. t Evc*;hëi j Ravoir » TfUTOMu quatre en Prude , fie cinq dans I2 Livouie. Il y en a qui ont preceoda oue ce fiic au xems de l'iuiioii de ces deux Ofdfesque les Evêcliés de Pra£fe fuient faûnûs î TArchevcquc de Riga pour le rpiricnel »& que ce foc une des condîcioDs donc les Cnevaliers de Limliie oonvinrenc avec ceux de PruOc, Ces quatre Eréchés écoleot Calme» ^annerlaod» Szamiand & Pomefan > mais cela ne peut pas êue> paiC ?uc Rîgane fut érigé en Archevêché que l'an 1154. par le ape Innocent IY.& qu'Âlberc II. cinquième Evêque de Lij^wf^ vonic en fut le prcmîer Archevêque. En effet , Dugloz dans ëi^f.2tx>^ ^on Hiftoire de Pologne , dit que Henri Evêqnc de Culme qui étoir Religieux de l'Ordre de faine Dominique > ne fe contentant pas d'avoir rendu ion Eglife régulière de feculiere qu'elle éioitjCn y mettant des Chanoines Réguliers t fans en avoir eu le confentemenc dcrArchcvcquc de Gnefne fonMccropoIjtain > lit aulli ijuicicr à les Chai^ioines 1 iubit de Ciianoines Réguliers pour prendre celui de l'Ordre, Teutonique, en aïauc obtenu la permiînon Tan 1164. d'Anfelme Evcque de Varmie mtns.h poar lors Légat du faim Siège enPrulIèi& ^ue Tan 1196, I& ixrand-MaScre de l'Ordre Teuconique feûmit cet Evêché À l'ArcbevécniedeRiga > après avoir été pendant près de troiscens ans fournis à l' Archevéqt^e de Gnefne. Ces Evêques s tant de Pruflê que de Livonie 1 & leurs Chanoines prirent aufC Thabic de l'Ordre > & part^eient en pairtie la Souveraineté avec les Chevaliers dans leurs Diocefes, principalement daiis^ leurs villes Epifcopales ; car T Archevêque de Riga outre cette ville avoii encore en fouvcraineté vingt Fortereffes ou Chatcauxi ce qui caufaen partie la ruine de l'Ordre (comme nous dirons dans la fuite) par les guerres inteftines que les Chevaliers & les Eveques fe firent Jcs deux partis étant quelquefois lianimcs l'un contre rautre> qu'en moins d'un an il ie donnât entre eux neuf batailles rangées. Mais avant que de parler de ces guerres inteflines , nous, rapporterons en peu de mocs les arantages & les pertes que ce» Caevaliers eurem dans la Pru& & dans la Lironie. Nous ne ferons point un détail de toutes lenrs conquêces» cda nous coqduiroîc trop lob. Nous nous contenterons de dh'e qu'ils fe ren« dirent inaîtrâB de toutela Prude, oàils bâtirent plufîeurs Tilles. ^ fubiîikiic encQxejk comme £U)iiig,.Marjenboorg « ThoMii» Dig'itized by

The text on this page is estimated to be only 17.16% accurate

I Troisième Partie , Chap.XVîI. if^ Dantïîch » KooilTierf^ & quelques autres. Les HidorienT Al- Onotk Icmins prétendent que cette clc: n;ere vi?!e , dont le nom dc^'J™*' Konifberg iigmfie en nôrre T nv^'jj Mo:k r^inc du R»^! . fut bâtie l'an 1 1^4 par le Grand Maître Poppo d bilerne en i'hortneur d'Octocar Roi de Bohême qui avec Otton Marquis de Brandebourg, le Duc d Aucriche, le Marquii de Moravie 6c quelques autres Princes, avoa aidé les Chevaliers Taitoni^oes 1 fubjugaer les peuples de la Province de Samzland:.matt les HiftoriensFrapçoisdtrentqiieceRit enlltoonenr de faîne •Louis ftoide France qui arotc toînt les âeafs-de*Lysde France la Croix des armes de Turdie. Qaoiqae les Chevaliers empioUflênc leurs forces 5c tontes leon puiffances , qa'on kor fournît condnnellemenrde grands fecours d' Allemagne , & que les Papes accôrdaÛenc de tems en cems des Croiudes en leur faveur 1 ils eurent neanmbins bien de b peine à fubjuguer les Pruilîens , qui de cems en tems fe rcvoltoieot contre l'Ordre , & retournoient au culte des Idoles , étant fccourus par les Princes voiiios jaloux de la gloire des Chevaliers. La premi;:re apofbafic de ces peuples arriva i'an 1140. & ils ne purent rentrer fous l'obéifTancc des Chevaliers qii\i près une guerre fanglante qui dura trois ans. llsfccouercnc de nouveau le joug en ii6o. & ils ne purent être domptés qu'après quinze années que dura cette féconde guerre. LalM»ifiértiriBanir|î du tems dn Grand-Maître Hannondè Saager-Haùfefi,flcdtira fepc ans. La quatrième qui comment ^ en iM* iic dura qn'one ann^» & la cinquième 6c la dernière arriva Tan iipt* ^^^^ Chevaliers a'ûnt (bûmisdere^ chef les Pruffiens > firent bâtir un fi ^and nombre de Forte^ reifi» 9t de Châteaux pour les contenir dans le devoir,qu'iis ne iè révoltèrent plus dans la fuite. . ' L*Ordre ne faifoit pas un moindre progrès dans la Livonîe, oii après avoir entièrement réduit cette Province Tons Ton obéiÛaoce , il conquit encore la Curlande & la Scmigalie. Tous les Maîtres Provinciaux de Livonie avoicnt tenté inutilement de porter leurs armes dans cette Province ; mais fous le Maître Provincial Conrad de Herzogenftein Tan 1288. - elfe fut aulTi foûmife à l'Ordre , aiant été la dernière qui lui ait refiflé. Les Chevaliers ne longèrent après cela qu'à aflurer leurs conquêtes contre les peuples voifîns qui venoient fondre fouvent avec des troupes cunuderables fur les terres apparte» V ij Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 11.35% accurate

15^ HiSTOiR F. DES OrDREsRellGi EUX , Oaone nantes à l'Ordre, ce c^Lii fut cauic qu'il*» curent à loutcnir de oHi^ rades guerres contre le&Licuaniens &L les R.u/Gens ou Mofcovi* tes. Mab j^efxkot qii*Ufe foûteook coaei^ c^.^u^es , & £ûibic mime des progrès coniîdefabies fur enjc.» itraçiu un B,ciieax échec en Syrie fous le oaxiéme Grani-Maltre Conrad: deFeuchtwang. La ville d'Âcre où étiek lat principale Maîlbn deTOrdrefut prife Tan ii^i. par McIcc-SerapL Soudand'E^gypce, 6c ce qui relloic des Chevaliers Teiitoai<^es»(u^ oblip gë d'abandonner la. Paieftiaei.ils demeurerené quelque cems à Vcnife , & choiûrent après la ville de Marbourg dans le païs de HcfTe pour le lieu principal de leur reddence; mais le Grand*Maître GcolFroydc Hoenloë le transfera en Prude en i^q6>. dans la vilîc de Marienbourg ; &: depuis ce tems-!à il n'y eut plus de Maîtres Provbciaux en Prulîè. Le Grand- Maure goavernoit entièrement la Province, aïantfous lui le Grand-Commandeur qui lut dcclare premier Officier de 1 Ordre ,1e praijd Maréchal qui faifoic fa refidence à Koniiberg , le grand Hof» f icalier qui demeurgit k WtÀog , le Drapier qui avoic foin de fournir les habits > & le TreCbrier q.ui de ^oic toâjoucs demeiiier à k Cour dn Grand- Maître.. 11 y avoit outre celanlafieurs Commandeurs» comme ceux de Tnpm , de CuDose^deBira» debourg , de Koniiberg, d'Elbing, & de plufieurs autres villes conflderables : il y avoit auiïï des Commandeurs pardculiers de Châteaux ficForceneiftsj 4ea Avocats, des Provifeurs , des Chevaliers qui av oient intendance fur les Moulins &i far*lei^ vivres, &: plufîeur^ amres Officiers. Voici le dénombrement que XS^ajifclni-s en fait dans ics Annales >iic qui fubfiftoicnt a ce qu'il prétend fous le Gouvernement de Conrad Jungingen XXIV. Grand- Maître. Premièrement , le Grand Maître, de enfuite le Grand-Commandeur, te Grand-Maréchal, viugt-^ huit Commandeurs , quarante fix Commandeurs de Châteaux.» quatre- vingt un Hoi pi taliers,. trente.- cinq Maîtres des Couvents ^ foixante cinq Cclleriers > quarante Maîtres d'HônelsstFente-fept Provifeurs > dix-huit rannetiers , trente-neuf Ma&res die la peicfie r^cquatrei^vingt treize Maîtres desMou*lins.. Selon le même Auteur il y afdtiept cen&(imp1es.Freresv ^uijpoavoientaller'encampagne'» cent(oixante>deux Prêtres •an-eres du Choeur qui ponoient k Croix , &c fix mille deux' cens Serviteurs ou Domeftiquesj mais Moniieur Harflnos

|cetend^ qpe ce Catalogue n'eft gas fidâe> puifqpe Waiilèlr Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 10.22% accurate

Trotsîenïe Pautie , Cha?. XVÎÎ. r^y Ëus obmec le Grand HofpiiaUer >le Drapier U le Trelbiier qui o*mki écoiant déjà inflitucs. ^JJ/*"**^ Depuis l'an iifji. juiquej en l'an 1341. prefque tout le tcms paila en guerres inteftines enire les Chevaliers & les Evêqpes de Dvonie, car les Evêques vouloieficre rendre mattres» Se kl CJ^ralien dbclioiciit dedîmiauer lear ancoritë. Bruno » vingiiâiie Malire Provincial de LiTooie yatant voula aiSAer 4 râeftioo de l'Archevêque de Riga , <c le Clergie ^ les babttaoss'y ëtant opposés, on en vint auxinalosycequi alluma une guerre dans la Livonie. Mais fk de tems en tems ils prefioienc les armes les uns contre les autres , au moins ils les met- • toienc bas » lorsqu'il. s*agiûotc derepouiler leurs ennemis eem* muns. Da<^îo7. rapporte une Bulle du Pape C!cmcnt V. de l'an- Du^rta 1311. p3r laquelle il paroîc que l'Archevêque de iiiga avoJi J^'A^^'^'^quatorzc Evêchés fufFragans ; que les Chevaliers. Teutoniques en avaient entièrement ruiné (ept i que des fept qui redoient, il y en avoit quatre dont les Chevaliers aïant chalîé les Chanoines, avoient mis en leur place des Prêtres de leur Ordre qu'ils depoToient quand ils vouloienc y que ces Prêtres de l'Ordre s'érigeanc en Chanoines^éliiôiens entre eux pour Evêques ceux qoe les Conimancleurs de rOrdielectr erdomioienc d*ë« lire I que ceux qui avoiént été élus fe ^ûToienc facrer» 8c ne tecooDoiilèient point l'autorité de l'Archevêque delt^leuv MetropolicuB:que dans les trois autres Egiiles ils mettoient aufli celles perrenccs qu'ils vouloient , qui éiifoieDtattifîoouf Evêques ceux queles Chevaliers fouhaituîent, & que ces valiers s'cmparoient des revenus de ces Evêche's ,& les empîoïoicnr n leurs uG.gcs. Le Pape ienr atiribne plufieurs crimes qui ne font p-^s hoimair 2. cet Ordrej e'eft pourquoi il donne' commiiliun à Jeau A rchevcquc de Brcmen , & à Albert de Milan Chanoine de Ravennes Um Chapelain , pour taire des informatiuos fur u>us ce^ CLefs, ce de lui en faire un fidèle rapport. Vers l'an' 13^5. les Chevallers-aianceu encore diâèrend avee PÀfchevdque de Kiga- au fujec de quelque Juri(diâîoB , les' deux partis s'en rapponerent au Pape Urbain V. qili erdomi» queles Gbevalien venonceroient-à toute jutifHîéfcion fur Higa». Itque TArchevêque de foncôcén'exigeriiîc plus du Maître der Ûvoaie &. de l'Ordre le fermcnt- qp^ils étoient obligé deiuiP * V iii Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 14.77% accurate

Î5f Histoire DES Okdres Religieux, Okdu prècer. Bloaib^rg qui avoic été élu Archevêque de Rîga.pei^ '^«^rom- ccms après aiant affccfté de fj.irL quelque ch,in<Tt m^nL dans l'habit de ics Ciiinuineî>avec le c^iplcntemeDt d U;biin V. les Chevaliers ^'y oppoferenC) preteadaat que l'Arcii^ivêque Ôc les Chanomes ne devoîcDt point porter d'ancre iiatHUemenc que celui de l'Ordre» ce qui (ut le fujec d'une nouvdie goer« re. En 1391. ils eurent cncjre de nouveaux difi&rens enfêmble» s'en étant rapportés au Pape Buoifaoe IX. ce Pontife dect;^ da en faveur des Chevaliers , ordonnant que rArchevêque de Riga dependroit d& l'Ordre , & pour contenter l'Archeiré* • que il le fit Patriarche de Liihuanie > mais les autres £vêque$ ne voulurent point coiifemir i cette décifion , & s'étant alliés avec les Lithuaniens , les Rufliens & les peuples de la Samogitieiilslivrerenc une (anglance bataille à l'Ordreca 13^4.011 les deux partis fureoc prefque entièrement défaits» mais ils (è réii' ■ * nirencen 1595. En i4<?v un nouveau différent étant encore furvenuau fujctde l'habillement de l'Ordre que les EvcquesYOuloicnt quitter , il fut appai>e , Silvellrc Archevêque de Riga s'engagea pour lui & fes Cucceflèars av«c Tes Chanoines , de ne jamais' quitcerrhabic de l'Ordre. Depuis l'an 1481. jufquesen Taii * 149 5. il y eut encore desc diCputes entre les fivéques £c les ChevaUers » ik en vinrent fouvent aux mains » Fan 14S7. dam iin combat qui & donna encre les Chevaliers & (a villede Riga , la ville remporta la vîéboire. Enfin il n'y eut que leGratxW Maître V^alther Plectemberg qui en 1495. fçucpar faprudea* ce mettre fin à toutes ces broiiilleries. Ce fut pendant le tems de ces divifîons domefliques l'aii 13^1. que les Chevaliers qui n'avoient pris julqu'alors que le titre de Frères , aufîi bien que le Grand- xMaîcre & les Commandeurs > le quittèrent pour prendre celui de Seigneurs. Conrad Zolnere de Rocenllein qui étoic pour lors Grand- Maître , s'oppara à cette nouveauté comme contraire aux Statuts de l'Ordre > miis 1 ambition Icmporca. Conrad W^allcrod fuccellèar de Zolnere non feulement approuva en 139 1. le titre de Seieneurs que les Chevaliers avoient pris, mais il voulut qu'oa mate â fa perfonne les honnetirs qu'on rendok aux plus gcadâs Princes > & les Chevaliers pour ne point démentir le titre de Seigneurs qu'ils avoient pris , marchoient d'ordinaire av^ectaot de magaiikence»que Ton fut contraint dans un

Digrtized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.93% accurate

TuoitxBirB Partie , Chap. XVII. ^ i^p .Ciapnic de TOidre tenu à Marienbourg Tao 1405. de £ûre Ord»! nue ordoimsuioe qui défendoic k un Chevalier d'emrecenir pliu.de dix chevaux , & i un Commandeur d'/cn aToîr plus de cent , ponr lui &: fes éqnipages. Soos le Gouvernement da Grand-Maître Conrad de Jan* gicgen , Jagellon iioi de Pologne i;kba dcprofiterdcs brouilierics qui ëtoient dansTOrdre Tcutonique. Il attaqua la Pruffe avec Witoldc Duc de Lichuaniei mai;» le Maître Provincial de Livonie étant venu au fecoursdu Grand-Maître, la paix fe lit encre le Koi dcfolu^^nc Sâ, l'Ordre l'an 1403. Cette p.iix Beanmoins ne fut pas de longue durée , car elle fut rompue par Ulric de Jungiugenqui iTOÎt fuccedé à ion frère dans la Grand^Maicrife > ce qui obligea Uladiflas JageUon de joindre fes forces arec cdles de (on pere Vl^itolde Duc de Lichiianic» & il forma une arai^ de cent cinquante mille homm es avec laquelle il attaqua le Giand-Maître qui n'avoit que quatreTÎogt trois mille hommes. Le combat iè donna le 15. Joiliei 1411. proche Tanneberg,& fut fi fanfknc qu'il y eut cent mille hommes tués de part & d'autre , ioixante mille du côté des Polonois , & quarante miiledu côté des Chcvalierss entre lefquels on trouva tous les Généraux & les Chefs , le GrandMaître lui-rr.ême avec fix cens Chevaliers y perdit la vie , & cette vi(fboire qui coutoit fi cher nux Polonois , obligea leur Roi à fiire la paix. On étoit fur le point de voir éclater une nouvelle guerre entre eux , lors que le Pape par le moïen de fuQ Légat les obligea de foufcrire à un accommodement. Mai» l*an i4^1es principales villes de la Pruflè» fçavoir» Thorn> £1bing , Kooifberg , U Dantzich avec quelques autres , s^tanc révoltées contre l'Ordre 9 engagèrent dans leur parti prefque tonte la Noblefifc qui s'empara en un féal jour de treize Caâ* teaux prefque imprenables , de peu à peu de toutes les autre» villes & fbrterefies. Cafimir Roi de Pologne profitant del*oc» cafion s'avança avec une forte armée en PruiTe »oa il reçue des villes & de leurs troupes l'hommage & le ferment. Cetc» guerre s'alluma fi fort, qu'elle dura treize ans , & ne fur terminée que par une paix nonteuCe à l'Ordre qui fut obligé de céder a la Pologne Tan 1466. la Pomerelle , avec toutes les viU' les & les forts qiT! en dependoient, Manembourg» Elbmgô^ tout le pais à: ici. villes de Culme & d'Obern. Cette perte ^ quoique conikierabie>.n'cmpccIu ^a^ les Ch&Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.81% accurate

tfe . HUTOtHB OBS OnSBtS R.ELIGTBVX9 ojt» ^'S^^î^ ^ s*oppo(èr vigouieiilènieiic i cenx qui vonkiceitt 6r ^Tttlif- ledœemreprijfes far leurs terres. L'aa ks MoTcortcef *^ auut hk une irruption dans k Livx>nie arec uoe armée de cent trente mille hanunes » yoompzis trente mille Tartarer , V^alcher de Plectemberg qui étoîc pour lors Maître Prorindal de la LiyoQÎe , les attaqua , quoi qu'il n'eâc que quatorze mille hommes , 6v les dcfîc entièrement , étant refté plus de quarante mille hommes fur la place , ranc Mofcovires que Tarta^ res, &: Ci on en veut croire quclaues Hiiloricns,il y en eut plus de cenc mille , quoi que du coté des croupes de l'Ordre il n'j eût pas un feuf homme de tué. Depuiilapaix honteufe que l'Ordre avok faite aveclaPologoe i il s'étoit occupé à chercher les moiens de la reparer» & 2 nacre Gramds-Mattresde n'en parent trouver l'ooc»* on ; mais i'an 14.92, Frideric Doc de Saxe Marqaîs de Mi£> ne » & Langravc de Tbiringe » aïanc été êxi GrandrMaître» voulut relever rOrdre de ces conditions de paix Ci hoaceufès. I! foUicita le Pape , TErapereur & les Princes de rEmpitc,poar faire refttttuer à Ton Ordre par le Roi de Pologae les terres qu'Âavoit été obligé de lui céder par la paix de l'an ij^jS6. ces • Princes emploïerent leurs médiations , & l'affaire fut portée fî loin , qu'en Pologne on convint du jour qu'on s'alTembleroit à Polnan où les Amballidciirs de l'Empereur ôc des Princes de l'Empire s'y rendroient aufTi bien que ceux du Roi de Pologne & du Grand-Maître pour terminer cette affaire. Les Arbitres décidèrent en faveur de l'Ordre à qui le Koi de Pologne devoitrcljtuer tous les biens qu'illui avok enlevés? mais ce Prince n'y voulut point confentir , & ainlî cette aflcmbiée fe (êpara (ans aucun effèc. LeGrandUMaîcre Frideric de Saxe ëcant mort en 1510. les Che^iîers élurent en fa pbce ÂlBert Marquis dé Braode^ bour^ , Chanoine de l'Eglife de Cologne > 8c fils de la fœur de Sigifmoad Roi de Pologne) croïant que ce Prince > à caufe de la proxlmicédu fang , lelaifleroit fléchir reditueroit à rOrdre les terres quiluiavolent été enlevéesi mais ils fe trom* perent, fie ils fe virent par cette éleélîon depoiiillés de toute laPrufïc. A la veriré ce nouveau Grand Mnîrre , fnivant l'exemple de Ton predcceiïèur, fir refus de rendre hommage pour la Pruiïe au Roi de Pologne Cm oncle, ce qui lui attira la guerre qu'il foucioc pendant quelque temsinuis il fut obligé de

Digitized by Google

Digitized by Google

Ancien Chapdam de iDrdreTeutamûue . Digitized by Google

T. III. pag. 161.

The text on this page is estimated to be only 13.78% accurate

• TuoisiKiffB Partie , CHAr. XVIII. tet 4t recoarir à la demenct de SigifmoDd qui lui accorda une o&DRt rreve de quatre ans. Et aïant enluite embraiTé la dodrinedc Luther , i! rrait.i avec le Roi de Po'ogne pour fe rendre maître ablolu de ce qui reltotc à l'Ordre dans la Pruflè , à h chirj^e de la retenir relevante de la Couronne de Po!oe;nc. Hn exécution de ce traité il fe rendit le 5. Avril deraoïiée 1^15. à Cracovie y oii il prêta au Roi Sigifmond foi iSc hommage pour la Fruire qu'oa adcpuii appeilecPrufle Ducale ,6c qui a éce' érigés en R.oïaume i*an 170 1. par Friderk lll. Marquis de Brandebourg Eieâeiir de r£mpire , & premier Roi dePruflè.,At hm renonça à la d^nîcé de Grand- Matcre de l'Ordre Teûco»; oique t il chafià de la PrulTe tous les Commandeurs , les Chevaliers 9 & les OtHciers de l'Ordre qui étoiènc demeurés fermes dans la Foi Catholique , &c violanc les vœux (blemnels qn'iiavoit faits , il époufi l'année fuivance la iilie du Roi de Danncmarc,la PrincclTe Dorothée , d nit il cnt un û\s. Mais ce que dit Mrmfieor V.TriHas que ce Prince avoit foixantencuf ans accomplis lorsqu'il leraarii ne peut p.is être ,car i! nuroit vécu plus décent onream , piulquc Iclnn le (cnciment univerfeljil mourut l'an i>6S\ peuL-ê:re q;îe Alonllcur VanlUs s'eft fondé fur ce que dit Gratuni din$ k vie du Cardinal Conimcndon , que cet Albert eut un enfant à l'âge de foixantc 6»: dix ans , mais cela n'empêche pas que ce Prince n*aic été marié à râgedc cinquante trois ans tpaifque le même Grattani qnile vie & niaiî|;ca avec lui en 1564. otutre ans avant (à ■M»c,^r qn'il écoit pour lors tout caàé ae vteilleflè , & qu'il à cinqnanteirois» • : CHAPfTRE XVIII. Defunion ^ démembrement des Ordres Tcutonique , ^iT de Livomc ^ dholition de celui de Livonic ^ 0* eut ^refemde i Ordre Teutomque. l^T Ous avons vu dans le Chapitre précèdent coranic le L \ Gnnd^Matcre Albert de Bmndebourg aïaiu embralTé Fliertlte de Ltttber * redoifit 4 Ces uC^g^s particuliers les ri« tmillh X Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.17% accurate

7^1 HrSTOTRE DES Ordjies Reli-gieux tScHoui ^^'^'^^^^ communes de l'Ordre , ôL mépniant l'autorité du Pi» " pe gc de l'Empcrtur , avoir partagé la Pruilc ^vec les rolonois. Comme il ue le deciara ouveritmtnc que l'an & qu il avoit été élu en 1510. il avoic pendant ce tems> là favorisé lesChevaliers qui avokm voulu embrafler au(fi l'herefie, & la plupart par un lâche deiîr d'ufurçer les CominaoderiesquIU pouèdoicDi: > fiç de les rendre herèidicaîfes > ne fe comencerenc pas de quitter toutes les marques de leur pro^ffion > ils de vin^ rent eux-mêmes ennemis de la Religion qu'ils étoienc obligé dedé^ndre. Non {eulementils jetterem les Croix qu'ils por.«oient pendues à leur cou j^ar un Statut particulier de l'Ordre», mais par un mépris extrême , ils les attachèrent contre la muraille , & s'en fervant comme de blanc , ils y tirèrent leurs ficchcs &c leurs mouiqucts > jufques à ce qu'ils les eurent brirsées en pièces. "W^ahher de Plettcmberg qui écoit pour lors Maître Provincial de Livonie ,6c qui éioii un des plus grands Capitaines de fon tems > voïaiu tous œs dclordres > fie apprchcndanc tp'ils ne penetraflent auiE dans la Livonie, voulut fe rendre indeIpeodant du Grand- M^ftre de l'Ordre Teutonique i en Itii EUDC une fomme d'argent pour le droit de fouveiaineté. L« arquis de Brandebourg accepta Tes o0res , il Tcxemu da ferment de fidélité que ks Maîtres Provinciaux de Uvonied»' Y«Mm au Grand-Maître de l'Ordre Teu^nioue > & renonça au gouv^rnenKptfupreme de la Livonie. Apres cela Walther de Picttemberg pour montrer fa fouveraineté fie battre monnoîc , & l'Empereur Charlfs V. le fit Prince de l'Fmpire, avec droit de lufFrjge &^ ieaiicc dans ia dierte de l'Empire. Il accorda a toutes les Provinces de la Livonie , fçavoir, à la Lectie , la Curlande , l'Eftein àc la Scmigalie > comme membres de l*Empire,le privilège d'appeller de leur Prince à la Chambre Impériale de Spire: ficaïuii l Ordi c tics Chevaliers de Livonie qui avoit été incorporé pendant près de trois cens ans aveç celui des Âllemans >en fut defuoi'& démembré l'an 1^x5. Mais, fe nouveau Grand-Maître Plettemberg,qui par.cemcneaavoic Toulu le preférver de rherefié ,.ftirtrom0é $car cUc commençoici s'introduire dans là Livonie, & u on veut croire fes Hiflorièns Proteftans > Plettemberg même la favorifoir, à quc^8 n'y apas d'apparence : au contraire les Hiftoriens Catholi* Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.12% accurate

T&oisiEtfB PAi.T«. Chap. XVIÎI. T^i Uqi» I le deincinbremeac qu'il procura des deux Ordres Teu> , coniques & de Livonie. Ce furent plûtôt les Evc-jues qui fa- ^ vorilcreni (ou^ main l'hertfie, & qui en firent dans la fuite prof.ili >n pLibi que. L'Archevêque de Kiga , Guillaume de BrauJclx)jrg te derlaraou/erteTient pour le Lutheraiiiilmc, & le peuple à l'imnatioii de Ton iMotropolitain luivit les mê^nes erreurs. Ce fut peut-être une dis raifons qui renouvelleront les anciennes querelles de l'Ordre avec les Prélats de Livonie. Le GrzoâMutre GuilUamede Fttrftenuberg affiegca en 1 5^7. ceGoillaumede Braadcbourg avec fon Coadjacear Cbrifto* phte de Meckleobourg dans KokenhaufiBii oà il lei fie prifonnier». Sigifinond A ugu fie Roi de Pologne qui école leur parenc» demanda û ur libercé avec menaces de la leur donner lui-mè* me t fi on ne lui accordoic (à demande , mais la paix fe fie encre eux par le moïen de i*£mperear Ferdinand 1. qui vonlue bien en être le mcdiateur. Les Mofcovires avoient fait pîufieurs tentatives fur la Cîvonie, àL avoient toujours été repoulTés j mais y étant entrés en 15^8. au nombre de plus de cent mille hommes, les cruautés qu'ils y commirent > & les grands ravages qu'ils y firent , jectercat une û grande terreur parmi les habitans , que perfonne ne penfoit à s'oppofer à l'ennemi. LeGrand-Maîure Guillaume de FurAemberg écanc fore avancé en âge , Te demie de (âdigni' té entre ks maiâs de Goctard Keetier ton Coadjuceur, qui fol» jicica inndlcmenc du fecouis auprès des Princes d'Allemagne » 6c les Mofeoviccscontittiiane toujours leurs ravages , les LU Toniens fe YÎrenc réduits dans un écat déplorable , il ne leur rciloic point d'autre refTource que d'impbrer le fecours du Rni de Pologne du Roi de Suéde leurs voifins , mais ces Prin* ces ne voulureoc s'engager à les fecourir, qu'à condition qu'ils {c meetroienc entièrement fous leur protecfîion , avec cette différence que le Roi de Pologne demandoit que toute la Livonie fùc annexée à fa Couronne j au lieu que le Roi de Suéde ne demandoit que Revel & une p irtie del'Eften. Le Grand^laîtrcqui donnoic dans les opinions de Luther, & qui regardoit Ton avantage particulier , fe détermina pour le premier parti, & pendant qu'il craieoieavec la Polo2ne,la ville de Revel, fie une partie del' tften fe donnerene ma^ré lui à £ric XIV. . Roi de Suéde , & lui prècerenc ferment de hdéliié. -i! CeneiiÛTifion obligea le. ÇraQd-Aii2et« yCArcbevêque le X i j

The text on this page is estimated to be only 16.72% accurate

1^4 HisroïKY DIS Ord^mj Re Lier EUX, o»i)Ri Riga & la^k»bi«:^^e de conclure le traité avec la Pologne, donTtuiowi- principaux articles croient, que la Livonic feroîc annexée à' k Couronne de Pologne éc au (Srand Duché de Lithuanie, àc que ie Grand-Makrc porreroic à l'avenir le titre de Duc des Duchés de Curlandc & de Semigalic pour lui &l Tes héritiers ^ mâles } à condition qu'il les tiendroit comme fiefs dcpendaos de la Coureone ée Poiogne } & outre cebril fat proclamé Goaverneor perpetad de tout le refie de la Livonie.. Le traité fut figné à Xi^ilnale tSJ^orembfc if^i. & le Roi de Pologne aïaot cnvoïé le Prince de R.adzî?il pour en porter la ratificatibo i le Grand- Mattre feoocçi à rÇMre > flc en quitta l'Imbit avec Içs autres marques , auifi. bien- que ^ulîeurs ancres des principaux Chevaliers de TOrdre , & moncantà Tes vœux comme avoic fait Âlben de Brandeboure , il epoufa la PrincefTe Anne de Mecklent>onrgdoncileut plufîeurs enfans. Ainfi finit l'Ordre de Livonic , qui avoic eu fix Grands-Maîtres depuis^l'an jjiji qu'if fut ieparé de l'Ordre Teutonique. Mais avant que de parlerdece qui arriva i ce dernier depuis l'apoihfie de fon Grand-Maître Albert de Brandebourg , nous rapporterons en peu de mots les anciennes Obier vances qui f© pratiquoient dans cet Ordre dans le tems oîz l'ambition n'y do«> mincit pasencnie » pnîfqiie « mimes Oblêrvances furent re* çues par les Chevaliers ne Livome,après qu'ils eurent été încorb por» aux Cheyaliers Teutoniques. Afin qu*ils ne pechaflenc pas contre la chafleté qu'ils avoient vouée , & pour éviter l'oe» cafion du peclié i leur Règle leur défendoic tous entretiens avec les femmes , principalement les jeunes r& il n 'étoit pas même permis à un Chevalier de baifer fa mere en la faluanr;. Ils fâifoîent profefGon d'une (î grande pauvreté , qu'ils ne pou» voient rien avoir en propre, à moins qu'ils n'en eirffent eu la permiffion du Grand- Maître ou des autres Supérieurs : c'eft pourquoi ils ne pouvoiect avoiraucun coffre fermant à clef", de peur qu'on ne les foupçonnat de cacher de Tarp^ent , ou d' y renfermer quelques autres chofes qui n'éroient pas permifes. Ce qu'ils poflèdoienLn'étoic qu'au nom de T Ordre ou du Cha*. pitre » U encore étoitr ce pour les diftribuer aux pauvres > aux nudades ou i ceux de l'Ordre quren avoienc befoin. Il y a ét»> Auteurs qui diièn‍t que-leur premier Grand-Maître ordonna. Qu'ils reciteroient chaque jour & toutes les nuits deux cen& loisi'OraifciiiJDoniîiàcale^ Symbole des Apôim & la- Utii^

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.02% accurate

4 TuOtSlfMB FARTlitCHAP. XVIII. , \é\ ' tatioD Angelk^oe • oeanmoiiis la Règle n'ee ofdotme pas on fi ^f^^ ^ ^ gntnd nombre. Leurs cellules devoieac être toûjours ouvertes y afin qu'on vk ce qu'ils y ^aifoient > & que rienne fôt ca.<cbéàk vue du Supérieur qui écoic ordinairement un Coinmaudenr.IUy avoic aans chaque Couvent douze Chevaliers ea rhonneur des douze Apôtres,&.Winric de Kniprode dix- neuvième Grrînd M.ucre,u|^Dna qu'outre lesdouze Clievaliers,il y auroic encore lix CH^Klains. Il y avoit environ une quarantaine de ces forte; de Couvens , y en aïant quelquefois plulîeurs dans un même lieu , comme à Marienbourg où il y en avoit quatre. Ils n*a voient pour lit que des paillaflTes. Leurs armes ne dévoient ccre ni dorées ni argentées. L'ii^e dcLcrminé par la Règle pour être reçu dans cet Ordre , etoit celui de quinze ans , & ils dévoient être fores de fobato- pour refiller aux (Eitigues de la guerre» Cec Ordre éroit divisé comme cehii de Malte en trois da& fes t en Chevaliers , en Chapelains & en Frères Servans > il y* aroic aui&deiperfonncs mariées à qui on accordoit la permit fioo % comme daias l'Ordre de Malte,de porter des demi-Croixv Il y avoi^ encore des Religieufes de cet Ordre. Monfieur HartKnoK npporte une efpece de formule de pneves qu*oa jecitoit en leur donnant: Thabir* * Nous avons déjà parlé en un amre endroit du Grand Commandeur > du Grand Maréchal , du Grand Hofpiulicr > du Drapier & du Treforierqui étoient les premières di^^ités de; l'Ûrdrei voici quels étoient leurs emplois. Le Grand Commandeur nrcddoit a tous les Confeills , gouvernoit la Province en rameocedu Grand* Maftre» il avoit riafpcâifm fnrleTre^ îi&ti le» bteds H la navigation > ês les Frères Chopolains de Ser* vans d'armes qiû demeuroient au premier Cuvent lui obétf^ feienr. Le Grand Maréchal devoit pourvoir- à tout ce qui re* eardoic la guerre jc'efl pourquoi toirs les Chevaliers dévoient lui obéir en rabfeoce du Grand- Maître i il leur fonmifioit armes ôe leschevaux>qu il n'achetoit pas neanmoros faosper* Bii(Ron du Grand- Maître: (ans la même permiflion il ne pouvoir p^i*; renvoyer de l'armée aucun Chevalier , ni livrer aucutr combat. En tems de paix le Grand Commandeur avoit le pa^ devant lui , maisauflien tems de guerre il precedort !e grand ^ Commandeur. Le Grand Hofpitaliera|roit le foin des pauvres> €£de tous les Hopiuux» & doaaoit (es ordres aux Hoipiialkrs ^ Xiijt Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.62% accurate

i^^ HrsTOTRB DES Ordres Religiiux, OitoK E iuferieurs , il D*ecoit pas obligé de readre compte des depeofèt ^i/^"^ qu'il failoïc , & lors que l'argent ou 1» chofes neceflàires pour ce qui regirdoic tes Hôpitaux 5c les pauvres, lui manquoieiic , c'étoit au Grand Co niTiandeur à les fournir* il dtmeuroic ordinairemcnc à I.lbing , comme nous l'avons déjà dit ; mais quand cetic ville ftucede'e au K.01 de Pologne , il transféra Ton fiege 4 Braîidtbourg. Le Drapier avc^ foin de ce qui rcgardoit l'nabiilemcnc dts Frères. Si l'on cronn ait un morceau de drap a un Chevalier , il ne pouvait pas le reicnir (ans U pcrtniffîondu Drapier. Si le morceau de drap qui étoïc donne étoie fulfifanc pour faire deux maoceaox > it eo reteooit la moitié pour lui ic doonoit i*aucre moitié au Drapier qui deyoit au(G fournir aux Chevaliers qu'on enroïoit d'un Couvent à on aa« Kre»tont ce qui leur étoic neceflàiie pour le voïage. Et leTrelô*» rier afin d'être toujours prêt pour didribuerœ qui étoitnecel^ faire , denieuroic à la Cour du Grand- Maicre > auquel tous ces grands OtSciers étoient obligés de rendre compte tous les moil des dépenfesqu'ib avoienc faicest excepté le Grand Hofpicaliert qui, comme nous avons dit, ne rendtîit aucun compte*. Cet Ordre ne fut pas aboli par la defertion & l'apoitafic du Grand- Maître Albert de Brandebourg , mais par la perte de la Pruiîe & de la Livonic, il n'eft qu'une ombre de ce qu'il a été aucrefois. Les Chevaliers qui ne fuivirenc pas le mauvais exemple de leur Grand- Maître , de qui demeurèrent fermes dans la foi C^uiholique , transférèrent le fiege de [Ordre dans la ville de Mergencheim ou Mariendal qui leur apparcient encore dans la Franconie 1 oii ils élurent pour Grand- Maîcre XTalther de Cromberg > qui pour commencer le procèi que l'Ordre jueea à propos a interner i Albert > porta fes plaintes au Confeil Aa<* Gque de l' Empereur y&œ Confeil faifant droit fur cette plain* te^caOTa & annula en 1515. le traité £ût avec le Roi de Polo* gne & Albert de Brandiebourg > mettant celui-ci au ban de l'Empire félon l'ancienne coûtume* De Cromberg n'épargna ni raifons ,ni peines, ni travaux pour rentrer en polT^fTion de la PrulTe , & y rétablir la iieligion Catholique i il cnvc'ii ponr cet eff-t prefque dans toutes les Cours de la Chrétienté , mais ce fut inutilement , & il mo'jrut A Merc;ent:heim où il failoit fa ^ refidence. Il eue pour fuccelleur Wolfang Schulzbar UirnomméMilchling qui écoit pre nier Commmieur de HjIIc. Son ^ électioa fut couùrméL^ par l'JBmpereur > quieovuïa memQ d^ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.18% accurate

TftotHiKE Partie , Chap. X-VllL 1^7 erdres au Marquis de Brandebourg de reftituer la ^f^^^àtS^SU l'Ordre Tcuconique î mais comme ces orircs n'écoienipas ac- oyi. compagnes d'une puiffantc armée, ils n'eurcnr aucun ifFcr. Les autres Grands- Maîcres n'ont pis été plus iiLurtux dans lei centacives qu'ils ont faites pour ie même lujct j enrt>rtequc €ec Ordre a ptrdu î elperancc de rentrer dans la pofl'eflîon de la PruiTe & de la Livonie , quoi que les Chevaliers aient toûjourséiu pour Grands- Maicres des Princes des plus puiflauLcs Maifons d'Allemagne. Si leur Graod-Mafcre ne eoltivoit pas aofli-lHeD qo'eux , par une bonne conduite , l'amitié des Princes & des Seigneurs fur les terres defqaels les Commanderfes ibnt ficuées, £ celle des Rois ^ des Princes Voifins / ils auroîent de la peine à fe maintenir dans la poflèffioir de ces Commande-^ ries » & le Grand-Msicrc ne retireroît pas de Ton bénéfice de quoi fubfifter , quoi que l'on tienne qu'il lui rappone près de vingt mille écus de revenu , mais l'on confiderera que c'eft peu de chofe j eu égard A la n:nïî-ince des Grands- Maîtres qui defcen enc d'ordinaire de M ai Ions fouveraines. Cet Ordre confîfle prefcntement en douze Provinces j fçavoir,d'Alface,deBourgogne,d'Autriche»de Coblens dc d'Eftch, lefquelles quatre fe nomment encore Provinces de la Jurirdi£t'ion de Pruflc, comme les fuivantes font de celle d'Allemacnf , fçavoir la Province de Franconie ,de Hefle , de BieflTen , Se ^ITeftphalie , de Lorrainerde Tboringe , de Saxe & d'Utrech s mab les HoUandois Ibnt maîtres de tout ce que l'Ordre poflcdoit dans cette dernière. Chaque Proytnce a Tes Com^ roanderies partknlieres dont le plus ancien Commandeur dk dit Commandeur Provincial. Ilsibnt tous cnfemble foûmis au' . Grand-Maîcre d'Allemagne comme à leur Chef j obligés dè loi fendre obéiffîmce. Ce fom ces douze Comman<knrs Provinciaux qui forment le Chapitre , & quiont droit, qôapd ils^ &>nt convoqués , d'élire le Grand Maître. L'élccVîon du Grand- Maître fe faifoit d'une autre manicrc^ . lors que l'Ordre Horilloit dans toute fa fplendeur. Le GrandMai re étant au lit de la mort ,pouvoit donner à tel Chevalier qu'il lui plaifoit l'anneau & le (ceau de fa dignité pour le remettre à celui qui lui luccwderoit. Celui auquel il avoit confié' ce dépôt étoit déclaré Vice- Régent, &, gouvernoit l'O dre" jurques àréleâionsmais fice Cnevalier n'étoit pas agréable d:cout le Cbagitre»il élifoit un autre VicerJBLegent après là» Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.08% accurate

1^8 Histoire Dts Ordres Religteux, , Ordm mort du Grand-Makre, ce Vice-Regent donooic part de Ta i^uroMi- Maîtres Provinciaux 9 & fîxoic le jour de réledion » afin que ces Maitres ProvÎDciattx avecun 00 deux Cheiralîers 3 ai devoieiit Âcre ëlus , s*y trouTaflènt. Ftudam ce lems oo diribnoic cous les habits du Grand-Maîcre aux pauvres , on en aourriiToic un pendant un an entier , ce qui (è pratiquoic auiC pendant quarante jours k la mort de chaque Chevalier. Le jour lie réledion étant arrivé , oncelebroit la Meflè > après laquelle on faifoit la ledure des Statuts de l'Ordre > cous les Frewsrecitoienr quinze fois l'Oraifon Dominicale , & on doonolt eofuiteà manger à treize pauvres. Le Vice- Rcgent avec l'agrétnent de i'Aflerabiée ëlHoit un Chevalier pour être Commau* deurdes £ledeurs. Ce Commandeur prcnoit un autre Chevalier pour Collègue. Ces deux en prenoientun iroifiéme ,& ces trois un quicricme , 6l toujours en augmentant jufques au nombre de trciz-e. Parmi ces Eledeurs il y avoic un Chapelain, Jhoic Chevaliers & quatre Frères Servans , mais ronfaitoiceii(brce que tons les Eleéleun faflènc de difibrences Proviuoes. Après réledton,ce Vice' Regem conduifoic à l'Autel le nouveau Grand Matcrei Scapr^ luiavoir reprefêtué les obligation^de fa charge, il lui metcoit entre les mains l'anneau 8c le fceau qu| lui a voient M confiés par le dernier Graud'M4cre> ^ il l'em» br;iilQir. Ces Chevaliers dans les cérémonies portent fur leurs habits ordinaires un manteau blanc , fur lequel il y a du cô:e' gauche i|ne Croix noire un peu pâtée , & orlée d'argent. Le manteau des chevaliers n'eft pas fi long que celui du Grand- Maîcre, 6c ne defcend qu'au milieu de la jambe. Nous a.vons fait graver rbabillcment des anciens Grands-Majcrcs & des anciens Chevaliers tels cpc l'Abbé Giuilinuni > le Perc Bonanuiiei om: données dans leurs Hi^loires des Ordres Militaires. Voyez Pierre de Dufbourg , chnnUêm Frt^âvee les jt^ jgp4rf«r/^ UsPtffmâtiêns it M, HsriknHk* Heorici Leonardi ^churzfleifchîû^^i^M ^nftfnwm nr^mfTttHênm Lht9Wê* tftm, HeiC Hiffin de tEmftn Tm. t. Favin » Tln4irt éthêm* à* de chevalerie Têm, a. AleQnens » Délie. Equep. fivi M'tllt. ord, Giuftiniani , Hermaot Qc Schoonebdl^ 9 d^m Um d€f Ordres ^Uhéwu,

Digitized by GcA.i^ic

Ancien Religieux Hospitalier d'Aubrac.

The text on this page is estimated to be only 17.80% accurate

Chafitke XIX. HosPxrA» L'Un des plus célèbres Hôpitaux de France eft celui d Albrac ou Aubrac^qm elt devenu un Benciice coiilidjrablc eo Commende fous le titre de Dommerie. Il ell (Itué fur les cnnfiiisdes mh Provinces de Guienoe, de Languedoc 3c d'Auvergne daos le Dtocefe de Rjiodez , fur une rode & haute montagne > le plus (buvenciuacceffible à caofisdes neiges 3c des brouillards épais donc elle.eft couverte pendant huit raois de l'année » à Cepc lieues de di (lance de la ville de R^kodez » & à crois de. tout autre Bourg & Villaee , entourée de forêts Se de marécages , & dans une affreufe lolitudc > comnne iiedmarqué dans ta fondation , h Ucd honoris & vjjl.e folitudinis , oià il nV a point dauuenuifon qu'un méchant cabaret à la porte de THo pital. li reconooîc pour fon Fondateur AUrd ou Adalard Vicomte de Flandres , qui à fon retour d'un pèlerinage qu'il avoic fait à laini Jacques en Galice j éant tombé fur ceccc montagne dans une embufcade de voleurs, ôc le voïant en danger de perdre la vie > fît vœu à Dieu que s'il échapoit de ce danger > ilfonderoitau même lieu un Hôpital pour y recevoir les Peterim , 3c pnrgerolt cette montagne de voleurs. Dieu permit que ces voleurs ne lui fîflènt point de mal , 3c Alard peu de cems après voulant accomplir (on vœu, fonda fur la montagne d'Albrac vers l'an iiio.unH6pical dont rEglifefat dédiée en l'honneur de la faince Vierge. Les Rois d'Aragou» les Comtes de Touloufe , de Rhodez , de Valentinots , dé Comînî^e, d'Armagnac, les Seigneurs de Caniilac ,dcCafteIniu, de KoqLielaure, d'Efteing i & plufieurç ancres ont beaucoup contribué dans la fuite à la grandeur & à la fplendcur de cette maifon par les donations 3c les fondations conûderables qu'ils y ont faites. Cinq fortes de perfonnes compoferent d'abord la Communauté de cei Hôpital. 11 y avoit des Prêcres pour le fervicede TEglife , 3c pour adminilkrer les SaCremtns aux pauvres i de» Y

The text on this page is estimated to be only 21.26% accurate

tyo HUTOl&B DES On DR ES RllXQIIUX > HbmTA.
Chfivaîîerspour efcorter les Pèlerins, donner la chaffè aux vo»*ÂUaAc; lcurs,& dérendre la maifonides Frères Clercs & Laïcjues pour le fervice de l'Hôpital & des pauvresides Donnés qui avoient foin auffî de l'Hôpital & des Fermes qui en dépendaient j & enfin des Dames de qualité qui demeuroient aulfi dans l'Hô^ pital > & avoicnt plufieurs Servantes par qui elles faifoient laver les pieds des pauvres Pèlerins , nettoier leurs habits , & fiire leurs lus. Alardfuc leur premier Supérieur , aïanc voulu lui-même fe confacrerau fervice des pauvres > & il leur donna une Keele , par laquelle il les obligea d^olxfir an MaScrc » de garder h chaftecé » de n'aroir rien en propre > d*affifter à tous les Offices Divins > tant de Jour que de nuit , U d^avoir foin des pauvret. Comme cette Règle n*avoic point été approuvée » nr par le faine Siège > ni par TEvêque de Khodez t les Frères fie les Sœurs de l'Hôpital s'adrefierent l'au iiét. à Pierre 1 1. du nom, & vingt deuxième Evêquedc I^hodez pour avoir une Règle certaine > ce qu'il leur accorda , en aïant fait rédiger une par écrit tirée en partie de celle de faint Auguftin , par laquelle il les obligea à vivre en commun > a garder le fiience aux heures &dans les lieux qui y font marqués , à avoir fur tout un grand foin dcsp uivres & des malades , à garder lachafteté, a obéira leur Supérieur , &i, à n'avoir rien eu propre: àc il -voultx qu'il Y cm un quanierfêparé pour lés femmes» Cette Re^le que le R. P. Dom Edmond JMartenne Religieux Benediâin de la Congreeation de faint Maur ra*a bneo ▼ocili» communiquer, & qui fera iniêrée tontati long dansl'ouvrage qu'il doit donner inceilàmment au pnblict pone que celui qui avoit été convaincu de deibbéi {Tance , d'impureté im de propriecë>devoit demeurer hors de l'Eglife pendant qna. rance jours ; que pendant ce tems-là il ne devoir point manger itaWeavec (es Frères, mais à terre fans nnpc , & jeûner au painôf à Ttau le Mercredi & le Vendredi, line pou voie manger de la viande que le Dimanche feulement j & il ne dévoie .pas auflî coucher dans des draps ou linceuls , à moins que le Maîcre n'ufât de quelque mifericorde envers lui , en lui ei> accordant. La même pénitence devoit être imposée à ceux qur avoient frappé un des Frères i s'ils difoient des iniures , s'il» airuient enfemble des diffiîrens» ou ils medifbieot de quelqu'un». •A defoit letur donner une pénitence de trois oa de lept jour^u.

* Digitized by Google

Ancien Religieux Hospitalier d'Aubrac.
en habit de Chœur.

52.

The text on this page is estimated to be only 26.00% accurate

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.46% accurate

Trocsteme Partie , Chap. XIX. 171 Conformément à cette Rcgle , ces Hofpitaliers ne dévoient Hoim*» point porcer d'habics prccieux , mais ieu^emctu de iaine blan- i'Autià.^ che , ou brune , ou noire. Ils bil oient abflinencc de viande, & même de graifle , tous les Mercredis , les Vendredis , & les Samedis de l'année , & jeûnoietn tous les Vendredis , a moins <^uc quelque fcce {olcmnelle, ou quelque Oclave iic le rencontrât cejour-Uj ils ne mangeoienc point non plus de viande depuis la Septuagefîme juTqu'à Pâques , & depuis le premier Dimaochede rA?eiit jufou'à la ^laeivité de nôtre-Seigneur Jefus-Clirift. ,Les Frères laies 8c les Soeurs devoteot dire pour Madoes 8c les autres Heures trente P4crm Cette Règle fut confirmée la même aonëe par le Pape Alexandre 1 1 1. qui fe trouvoit pour lors a Montpellier 9 & qui Il édifié de la charité que l'on exerçoic dans cette Mai(onea« vers les pauvres , & des Obfervances régulières que Ion y pra- • tiquoiti qu'il voulut y être rcçn comme Confrère , ^ particiEer a. tous les biens fpiritnels de cet Hôpital , auquel il accorda eaucoup d'indulgences. Elle fut auffi confirmée par les Papes Lucius III. l'an 1 181. Innocent III. l'an ixi6. Hcmonus 111. l'an 1116. Innocent IV. l'an 1146. Clément IV. l'an 1167 & Nicolas IV. l'an 1189. Dans toutes les Bulles de ces Papes , SC dans pluileurs autres que les Frères Hoipitaliers ont obtenues» cet Hôpital eA qualifie de l'Ordre de S. Âugaftin. Nicolas I V. (en même de ces tcnnet : Z// Ordê CdUêniMs f «1 femtu&m J>€mm cf Btëii Au^im E^gnUm im eêdem if^itâii itjhtmtis effè éU^fcititr y ferp€t»is ihidimêimfêrihmt inviêUkUitir^fir* vetmr t^poï que la R^gle que les Hofpitaliers fui voient ne fôc tirée qu'en partie de celle de (àint Auguflin. Mais quoiqoe ce Pontife diie que l'Ordre Canonioue aie été établi dans cette Maifon , on ne doit pas inférer de-Ià que ces Hofpitaliers fuffent Chanoines Réguliers j carlepUis foiivent les Souverains Ponrifes en confirmant récabliflemenc de plnfieurs Monafteres de Religieux Mendiam foûmis a la Règle de faint Au^uftin » & même des Monafteres où l'on fuivoit la Règle de funr Renoid } fe font fer vis des mêmes termes» comme nous ferons re^ marquer dans la fuite de cette Hiftoire. Les Chevaliers de l'Ordre de faint Jean de Jerufalem , furi prirent l'an i xyj, une Bulle du Pape Bonifaqjs Yll I. pour unir 'Hôpital d'AUxac i leur Ordre fiir nn faux exposé que oec Hôpital n'écoit fiiômii k aucun Qtàstt^c^wà pomtde y ij Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.96% accurate

ijx HiSTOinB DES Ordres RELiGiEtrr, HospiTA- glecercaÎDe J mais le Dom & les Frères Holpiuliers le pourSaujuc> ^^^^^'^'^ devant le nicmc Ponntc, allcgaant qu'ils éioieut de l'Ordre de (jnit Augullin , que la Kcglc de ce Sauit qui leur avuit (iic donnée, avoic écé confirmée par pluficurs Suuverains Pontifes , ce qui Ht que BoDi&ce Y ilL révoqua la oiéme année cette Bulle par ooe autre qu'il adreiCi à r£véquedeMa*> guelone, auquel il en commit Texecution^c'edpourqnoi fiofioi luii dans fon Hiftoire de l'Ordre de S Jean de jeruuleinatpar* le de cette union faite par Boniface VIILdevoic ajoûier qu.*îi Vavoic révoquée par une autre Bulle. Olivier de Penaaijrand-Makre de l'Ordre des Templiers , voulut aulïï faire unir cet Hôpital à Ton Ordre, &: sadrcda pour cet eifct au Pape Clément V.l'an 1510. fcs pourfuites n'eu . rent pas un (uccès plus heureux que n'avoient eu celles des Chevnliers de faint Jean de Jerufalemj car le Comte & la Comtefled Armagnac ic pluficurs Gentilshommes des plus qualifiés du païs , prelcnterciit deux (uppliques , l'une au Pape , l'autre au Roi Phiiippes le Bel , ^ une iroifiéme aux hvccjues de Frefcaii cv de Paleftrine Commiflfaires Apoftoliques , pour ne point accorder cet Hôpital aux Templiers , èi cette union ne fisfitpasu Les Chevaliers de fâmt Jiean de Jeru(alemr,cn3fem que fe ' Pape Jean XXII. leur {croit plus favorable que n'avoit écé Boniface V III. ils firent de nouvelles inftances auprès de ce Ponti£e pour faire unir l'Hôpital d'Albrac à leur Ordre j mais vingt Gentilshommes de la Province , les Abbés de Bonnecombe & de Bonneval > le Senecbal de Rouergue & plufieurs att« très s'étant aiTcmblés à Albrac , [prièrent & munirent de leurs fceaux uncfuppiique adreficc au Pape , dans laquelle ils lui reprefenterent le prcjudice cuniiderableque cette union porteroic à l'Hôpital de Notre-Dame d^s Pauvres d' AlhrâC ^la à tout le pais ; ce qui fit que les Chevaliers de S. Jean de J^eruiaiem. ne purent point encore obtenir it uf demande. . Il y avoit autrefois des Hôpitaux qui dependoient de celui d'Albrac > comme il paroîc par les Rje^emens £ûts Fan 1419. par Raymond Aieyrofr Archidiacre de Touloufe enqualité de Gommiilaire apottoltque du' Pape Martin V. fur la» demande «lu'en- avoiem fiiite le Obmêc les FreMS Hofpitaliers 1 car œ ConimifTaire Apoftoliique fixa le iiombf« des Religieux & des» l^^ulis à fi»ix9iiia&.dhe iporcaoK tousi L'habit dcii'Oxdtt.» Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.08% accurate

C/uvaliôr de [Hôpital d 'Auhrac 63' . . France. e.û^t j Google

T. III. p. 172.

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.50% accurate

TliorsiEMÏ Parti E , Chap. XÎX. 173 c^ont il devoir y en avoir quarante qui fufleQt Prêtres jfçavoir Hosprr^ii Vingt pour hirc 1 OiHce IJivin à Albrac , & les autres vingt pour gouverner ôc régir les Hôpitaux particuliers , les Cures, & les Métairies qui en dependoient. Des trente autres , il de. voie aiuli V en avoir viflgn , mais feulement Clercs ou Laïcs,* dcitinci pour le 1er vice du. même Hôpital d'Albrac & deceuxs de fa dépendance : & les dix autres dévoient éire des femmes. pour fervir les mêmes Hèpicaux, le coacruivanck difpofuioa. da Dom^ • . • . Quoique par:ks aAitres SLef^emfiiisqûi ont ëté èàts dé tcm^ en tcms par les Don» « pnncfipalemenc par ceux de Gôiilaume du Boufquet dixième Dom , qui Vivoit vers l'an i-)oo>ileAt> été ordonnéqueles biens de cette Maifon fcroienctouiours misi eo comman > qoe l'on ne pounoit jamais le»> dememiMrer fou» aucun prétexte , ni les donaecà aucnne perfonne , même aux. Religieux de l'Ordre, à titre ou en Conimcnde , foit,à viej oU' pour un tcms, quand ce leroit mcine aux forces i n fia nées d-o quelque Prince ou grand Seigneur, & que ïon en devois. faire un ierment j ce qui fur encore renouvelle dans les années14 8. 6c 1409. & par les rcglcmens de Raymond Meyrafi de Tan 1415). néanmoins le relâchement s'aant introduit dans la. luitc , les Ivcligicux partagèrent entre eux les biens de cet Hôpital , & le dérèglement alb }tirque$<â un tel point , que la plu-' parc éù ctoxu|iM fofctot reçus poiur Hofpitaliers > ne ^tilufent: point s'engaecr par des voeux tblenmfels' , regardant l«««rs • plaœscomme des Bene^ces (Impies. Louis XW. Roi cte Fiance^ en aïaoc été informé donna CommifGonl*an'i^^4. àTEv^que» de-R^dez Paul Philippns de Leaay de Luzigpanpour s^înfor-, Bier deTétat de cette Maifbn , £e ce Prélat en dreua un proccs! verbal , où il rapporte la foncktion de cet Hôpital , les Bulk» des fouverains Pontifes, & les Regicmcns faits par les Dottif dont nous avons parié , dont !c5 originaux, qui ont été depuis brûles par \in.9iSiCÏdGDft t.éuiHÂït f^uK lors eooUtté$ 4^ Archives. " " ' • • .M. leCardinaîde Noailles qiîi fut pourvu de cette Dommerie l'an 1663. & tniuite de l'Evêché deChalons furMarne, ne négligea rien pour rétablir le bon ordre dam cette Majlon i' nais ?éunt demis de cette Dommerie lors qu'il fut fait Arche^ véquedê Pari» l'an & M. Loifis Gafton de NoaîUes foaCcrelus aiactfocsedé àr£véchiédeCJia]ons> & à la Donv^ Digitized by Gc)

The text on this page is estimated to be only 15.59% accurate

t74 Histoire DES Ordres Religieux, KosftTA' rnerie d'Albrac , ce Prélat voïant le peu d^appareoce qa*H y JJ"» avoit de rétablir la régularité parmi ces Holpitaiiers mit ea leur place , avt^c la permifîion du Roi, des Chanoines Regu^ Lers de la rcf orcne de Chanceliade qui prirent pofleliion da cette M iUo a le 14. Juin 1697. comme nous zv^m die dans le Chapitre LXl. deU féconde partie. Il reftoit pour lors vingtdeux Hjip:taliers 6c un Chevalier, aufqucls on aiCgna des Sendons. 11 y aroic déjà long-tems que L'on n'y recevoic plus e Sœurs Holpîcalieres > & que 1*00 aroit réduit le nombre des Chevaliers à quatre » ik furent enfuice réduits à deux > £c enfin à un feuL Ces Chevaliers portoieoc fur le juAe-aupCOips m côté gauche, une Croix de caâTâtas bleu à huit pointes. Lluu UUemenc ordinaire des Hofpitaliers dans la Maifi>n cooflftoit en une Soutane noire » 8c au côté gauche une pareille Croix. Au Chœur ils porcoient une efpece de coule noire i grandes manches , avec la Croix fur le câ:é gauche de la coule. Selon !e Catalogue des Doms de cet Hôpital énoncé dans le procès' verbal de l'Ëvêque de Rhodez qui m'a été communiqué par le R. P. Parade Chanoine Régulier de Chanceliade, & 6yndic d'Albrac, il v a eu jufques à prefent trente-trois Doms,*à commencer depuis Alard leFondiceur , dont; le premier Commandataire a été Pierre d'Eftcing vers l'an 1477. Parmi les Doms Commandacaires Ton y trouye,oucre M. le Cardinal de Noailles 6c M* l'Ëvêque de Chatons fou fraredont nous avons déia parlé, Jean & Antoine d*Efteing , fuccefleuis imniediats do Pierre d*Bfteuig » les Cardinaux Georges d'Arnugnac»Fiaii«i çoisd'Efcoubleau de Sourdb , & Jules Mazartn , OAave de Bellegaide Archevêque de Sens , AnnedeLevis» kc M.Chaiw les Bénigne H^rvë ancien Evêque de Gip qui en a été pourvu par le Roi Tan 170^. fur lademiflion de M. Loois Gafton de Noailles Evêque de Chatons. Conformément au concordat cjui a été pafle entre le Dom ?v les Religieux , il y a fix mille Ifvre-ç deftinées pour les aumônes par ciiacun an , la manfe deç Religieux les réparations déduites , & la manfe du Dom. eik de quinze mille livres toutes chaiges acquiccées. « Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 12.50% accurate

• \ p Digitized by Goo^e

The text on this page is estimated to be only 11.60% accurate

t r. ///. p. ly s . Digiti^ed by Google

Religieux de l'ordre de la Penit.ce de Jesus-Christ

communement appellé des Sachets.

54.

The text on this page is estimated to be only 15.54% accurate

.. ; ■ . _ - ■ ■ ILlUOISVC Ch^pitrbXX. Z>« Jtr%«jM; Kfiliffeufef de IVrJrt de U Pemien» deJefiéf-Chrifi , afpellis aujft JhSoçou Sâtheti. ■ V t PLufieun Ecrivains oQcjKurlë des RcUgpenx SacEets»oii de la Peniceace<te Jefus- Chrift » siajs ils n'ont rien die êfi knr origine. Le nom de Sachets leor a été donné, à caa(è qo'ib Soient vêtus de robes faites en forme de Sacs s c'eft pouniiioîlcs ons les ont appelles FrâHresdi SASf > d'autres /'nfmtSdcc»rmm% Mathieu Paris les nocnine fr<r/rf/ Saic4/i. Saihc A ntonin Frutres SéKcit£ , Ctaconiiis Saga iefoenhentia ChriJHy & le Père Marquez dans Tes Origines des Frères Frmites de l'Ordre de S. Auguflin/c recrie fort contre Samion de laHaye. qui, dans le Livre qu'il a composé de la Vérité , de la vie,& de l'Ordre de faint Guiliaume , ^ppcl'e ces Religieux Sachets Fratres Sacfarii , comme s'il leur avoic fait une grande injure, ce nom , dit-il , n'appartenant qu\iux crocheteurs. C cil néanmoins le nom que leur donoe le Pere du Breùil dans fes Antiquités de Paris f & je crois que ces Anteors ont pu leur donner ce nom , à caofe des iacs dont ils écoieat vécus > puHque par fe mot de SâtcmriMs on doit entendre un porteur de Saes y de* ' ni^ne Recelai de SâttéxU l fignifîe une marchandife de facs. .M. Huet Evâque d'A vranches dans fes Antiquités de h ville deCaën ^ dit aufirqoe leur habit étoit en forme de fac , d'oof ils ont tiré leur nom que d'autres font venir de Tétofib de leur Scapulaûre pareille à celle dont on fait lesfacs > mais leur veriw table nom » étoîr celni de îa Pcnitence de Jcftis-Chrifl. Quelques uns ont avancé (^ue les Jean-Bonites & les BritiiRÎens , dont nous avons parle dans les Chapitres precedens , avoient été unis avec les Sachets. Mais Marquez prétend que ' l'origine des Sachets n'ell pas fi ancienne que celle des Jean'Bomtes , & fans aucune certitude ;i! ditqu'tlle peut venir de ce qu'un homme de Mantoue aunt eu différent avec ta f»-mme , la qaiica , & alla trouver faint Jean Don , à qui il deman^ da avec tant dlnfbnce l'habit de Ton Ordre , que œ Saint lecro'rant libre « tui accorda fa demande i mm qu'âïant fçu par ifvdacbn qu'il étoît marié >^il le lenvoit » & qu'il alla même è Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.14% accurate

I fTff Histoire 6ts Ordues Religieux, vnmoit^x Maotouc p jurle^ceconciler avec £a fenuuc j que quelque tons ^fifeTs. après vinrent cous Ici Jeux trouver ce SainL,qu'iJs le jectereoc a les pjcJi > &: le prierenc de les recevoir comme Servons ou Obiatsdans Ion Ordre j un'il les admit dam l'Ordre de la Pèmct;nce,qui étoicdivW,en deax Congrégations, l'une d'hommes & i'Aucf e de femmès , qui vivoléi?^ airdç bea^xcopp de recoUe&ion, (ans aucune obligation de vœu , & fe reciroient dans certains Oratoires pour y Vaquer à la PrieieAc à^l'Oraifon. Il fe peut £iire > dit- il > qu'après la mort du bienheureux JeanBon » le nombre de ces Penicens s'écant augmente >llsdenian* derent auiainc Siège la confirmation d^kur inflituc , une Règle & une m inière de vivre : qu'ils reçurent dans la fuite du Pape Léon X. une Règle , & qu'il leur donna apparemment celle de faine Augullin , parce qn'ils a voient été établis par faint jeaç Bon 5 qu'ils prirent le nom de !a Pénitence, qi^éi oit celui foui lequel ils avoicntécé indicuës, 6l qu'ils firent cnfuire bâtir des Monafteres. Cift de la manière que Marquez fans aucune preuve & fans aucun fondement , croit que l'Ordre des Saeheo d pris fon écabliffement. Ce que l'on peut dire de certain touchant cet Ordre , c cft 2u*il ëcoit établi bng-tems avan4*unbn générale des Ermites . e fOrdre de faim Auguftin 1 dont nous avons parlé au Clui* pître III. car Jérôme die Zurba dans (es Annales du Roïaume d'Âragon, dit que les Sachets avoienc un Monailere A Sai»> goife du tems du Pape Innocent 1 1 1. qui mourut au mois* de. * Juillet itid. éc Doutreman dans fon Hiiloire de Valeocienneci dit qu'ils y avoîent déjà une Maifon long- tems avant l'an 1151. qu'ils avoient la direcîlion des Béguines de cette ville, 6c , -que pour cette raifon on les appelloit aufîî les Frerts Béguins, Marquez prétend qu'ils n'entrèrent point dans cette union générale des Ermites de l'Ordre de Uinc Augullin > mais il eft certain qu'ils envolèrent de leurs Religieux à l'ailemblée que le Pape m convoquer à ce fujet , 8c qu'il y eut quelques unes de leurs Maifons qui entrèrent dans l'union. La plus grande partie néanmoins relia toûiours aux Sachets > qui après cette union obtinrent ane Bulleau Alexandre IV* qui defiendoit aux Relideux de cet Ordre de pailèr dans un aucre pins relâché. Ib firent même depuis de nouveaux établiflêmens 1 car Pan ia^i« (àint Louis , à lai^ommandatibn de la Reine Blanche (à mère fjen fit vemr d'Italie > les établie à Paris > à Pod* tiers»

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 11.42% accurate

R cLuficuse de lorcire de laPenit^^de /efuç Chrût 55 Digitized by Google

T. III. p. 176.

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 19.06% accurate

^ers, k CaSa» U ta pluiieiin mm villes de foa Roïaume. En itttKtiMe 4157. Ib entrèrent en Angleterre fous le Règne d'Henri III. Uciim/ ic tirent uaitabiiflement à Londres. L'an D. James II. Roi d'Arragon confirma leur ëtabliflèraent à SaragoITe , £c leur donna encore un jardin. Ils avoienc d'autres Maifons en • ' Allemagil^ & en Flandres } mais ils en perdirent la plus graa^ de partie après la publication du décret du Concile de Lyoa -tenu l'an 1x74. fous Iç Pape Grégoire X. qui fupprimoit plufienrs Ordres Religieux , principalement ceux qui n'avoient .point détentes , & qui ne vivoient que des aumônes des fidèles , excepté les quatre Ordres appelles Mandians , fçavoir les DooHiiicains , les Mineurs, les Auguilins& les Cannes, & on :fnMdir4|cwlesSaciKtsa?QiCBcm compris dans te nombre :- desOf^es fupprim^ - i" ^ - " \ "O t ■ ^ . B wiofci6efeiiH,mcqtt!af ohtfubfiftépbfieogiàniiAayè^b ^ Us ne cédèrent leur CoQVieac de Paris attx Rd^jenx £nm.•fes de faint Augoftin que I*air 11513. allégeant que fans (cru■èqte^l^^nfcience ils ne le pou7oieat^ustemr»à canfe de ikar pannetét- ^que lear Ordre diminuoit de jour en joor. 1^ étoient encore à Majorque en 1500. car Ponce du Jardin , qui en écoit Evcquc , leur làifla quelques aumônes par (on teiiamcnt. Leur Couvent de Parme ne fut donnéaux Religieux Servîtes que l'an lu^. ôcilsont fubiîlle'en Angleterre, julques au malheureux fchifme qui a causé la deftrudion de la Foi Catholique &: des M inafteres dans ce Roïaume, où ion appciloit les Sachets, Bons- Hommes. ■ ' ' ' ' Quelques Hilloriei^sontciu que les Bons-liommeid*An^eterre ks Sachets , éaôkm'^àM Orémé&Sènm » U que les j|jeè»âeBBtij»àYOicnc éoi tnftitnés rariePtinoe IUcliard,d*aa» .«M iMwtlà^Prinee Edmond fraie d'HM^ III. Roi d'AngledetfC»bMttKtaa>dici -qu'il fit B&dr iin Monadere unpeaau deflîude Bercaudede v village Joigne de Londres d*enviroa ▼ingt cinq milles , où il .mic une partie du precietu Sang de Mcte^Seigneur J. C, <yi% aveitapporcéd'Alleniagfte^6Kqii'il doniu ceJkfooadere ai» Religieux dèoet Ordre ,qu*on nomma ioOf«4iommc$,qu*il$ obfervoientla Règle de S. Auguftin, que la couleur de leur habit étoit de'gris fumë.femblable A celui des Ermites > que le principal & le plus célèbre Monaftere de cette Congrégation fe nommoit Afsneridge , & qn elle commença 'J^^)7-Mais (i l'oacoofidere cequediient Matthieu Paris,& Tême JJI. Z Digitizod by Google

The text on this page is estimated to be only 12.81% accurate

«BUGiivx Polydore Virgile dans leurs Hiiloircs d'Anglecerrc , on cfe^*'^"* meurera d'accord que les Sachets &: les Bons- hommes n'éb. toieat qu'un nKine Ordre > car Matthieu Paris ditqu'il vint a Londres Tan 1157. des Keligieux qui ctoicnt incxMinus,&: qu'on Mattk n'avoit jamais vûs qui étoienc appeUfô J^r^/r^/ S^oluji , parce farill Hifl. qu'Us ccoïent vêtus de fa-cs ; E» temfore ncvns §1^0 appjruif M». tx$7. ^ auia fdcsis ifiadthémt mMi ^frêtntSMftti vùCâ^âMwr, Ëc Peu >«• /y4aro Vîf^e 4f{-qpe k Piîoœ ËdiwnpAIbbaaénfr chàllejMgoeiBQ u0r<^î*fAr un nngniâque MM»flferciAfete qu'il Iedqtji:ae (itewits fcvcpiti > & qtx>*il lexfciBirtt àtdcr&ai;gîeax d'tiD Ordre nonTmm qu'on n'avok pas eacore tû en ^Angleterre , & qu'on appelloic fions- hommes * qu'ils fuivoieac la Kegle de faine Augudin , 5c que leur iiabic étoit^leu £Ue en la mânie for m6.q<ie<eiiK àsm^tm^f^sùxtti appetiokJSnpoftes:]r>!y«r.vicg Çœni(hi»m t^rfgiiÊ,^frt.i:tti^^ . * . èUmàqktyviris nmïA Atjl. Hijî. Hetfghnis h»» anttn in ÀnglU vifis , ifnt Boxfi homines appellan" ***^'^*^/Ar in^filendum dédit. Hi Divi Augufiini Regulam profitentttr (jr ohfervnnt , Veft-imentum uruUi coloris induuMttîUcm ptnefêrmÀ ^atcjue hahefit fratrcs quoj i'0C4nt Ercmitafii. Ainli > quoique Polydore Virgile appelle ces Rcligiemc des Bons-hommes , ce n'eft pas une conwfquence qu'on ne les ait pas auffi appellés les Frères du Sac dans le commencement.Le nom de Bons-hommes ne leur a été donné lans doute cuie dans lafeiicei &fi €çs Religieux arcneoc été de àtaoL idttfenosOidfeii» tcqulls euflent paru l'un &raamvifainiii0iuBSi^^ ? flui »et:oA6rmé dam rôpiaioiijqne. j*at, qoDdes Bons homms^ etoient les rocmes que les $adiets.>c*éftque M. Fiuec£véqde d'Avranchcs 9 parlant de ces Sachets quefaintXx>uisarôicecablis à Ciën ^ dit que leur habit écoitiblpo & qp'ik àvoient ui» Scapiilaire d'écoéè pareille àjcej|e'donc onifùciies faés ,jquoii! tes appel loit les Frcre& dtiL^&ài^fe da ce Scapuiaire « autrement les Frères de la Pénitence de Jèfus Ghrift » ou les Frères de Vauvert , & qu'ils étoient nommés en Angleterre Bonshommes. Quant à ce que ce f^avanc Prela^ajoiue qu'ils écoienc une branche de l'Ordre de faint François, il lésa fatis doute ' -jKOofiiî>ndas avec les Religieux du Tiers-Ordri dSifainc Frait^ i j|oisqi**on appelle aulîi de la Pénitence ou Penitens. ' " ' ^rO S:i Qcs i^i^eligian^ Sdchct& ^éioicm .iiès. auilcrcs dans les ccsb^ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 12.08% accurate

. Tr o isi xUk i Par.ti'b ^ Ch ap. XXL " nenetimeils, ils m maa^im: pointée viande , & ne bu- ORn^r voient p«)fnc cte'vin^Noasivons parlécNddTus de la couleur <iè leur habit > mais pour la forme il écoit comme celui des Ca* pudnsî ils étoient déchauûTés àc ivo'itm des ûndales de bois. Il y avoic aalFi des l<.e'ii;iiîiifes d*; cet Orire. Elles avoienc une Miifonà Paris proche la Paroiflc de S. André des ArUydaos unj rue qu'on appelleencore la rue des Sachettes. Le C ouveoc que les Sachets avoicnt à Paris n'eft pas le feul en France que les Ermites de faint Auguflin aient eu de la de'pjiiillede cet Ordre de la Pwaitence de Jeius-Chrill: ou des Sachets i car Philipp^sle Lopç K.r>i de France qui vouloir pro* curer dads (bii ftoïaume des euUiilbD^s aax Religieux Er* mices de faiai'Aagiiftfa , reprefeàa^u Pape Jean XXf 1. que fes Cfod vens des S tclu» de Reimss d'Orléans ^ de Toarnay Soient atundonnés i c^clè pourquoi il prioit (â Sainteté de pemietcfe qu'ils fufTenc^cupés par les Religieux Ermites de laine Aiigùl(in,4a di^pôficion en ëçant redrrëe au S. Siège,: Le Pape y oonfentit» & adreflà l'an 1310. une Balle à TArclie-^' vèqae4<: Reims , 8c aux Evêques d'Orléans & de Tournay , par laquelle il leur ordonna que fur la demande du Roi de France qui lui avoir fiir rcprefenrer qucles Couvensque les Sachets avoient ditis leurs Dioccfes ér Vient abandonnés , & ^ae félon le Décret du Concile cje Lion , la difpoùtion en etoit refervée au faint Siège , ils eulTent à introduire dansc^ Couvens les Keligieax t rmiccs dt S. Auguftin. ' " " ' Voïfz. Jean Marquez , origcn. de Los TrayUs Ermit. de U Ord, dt S. Augu(î. Laigi Torelli , Stcêli AgofliniAnitom. 4. M . H net Evcqued'Avranches, ^/?//fW/f:^</iP i vi/fe Wip C4<r/i, ^ du CHAPITRE XXL De t Orire de l'Amie. -, NOus ne fçavons po nt l'année de la fondation de l'Ordre le r Arrive , ni dms quel tems il a comoiencé à fuîvre la K^ï^ic de faint Augulbn. II. y a de l'apparence que ce n'a été qn' m commencemjnt du treizième; fieclc , o i à U fin du douzième que ccLce iUgle a ^ intruduice dans le Prieuré J'AciZ i j Digitized by Gc)

The text on this page is estimated to be only 12.41% accurate

f90' HiSTÔ I R E & OxOlrt s Re LTQ r KD*^ f 0«DRs n*nge , au Diocefc de Unioges » proche faint LeoDard , d'o»* eec Ordre a pris Ion nom. Le premier Pnewr & le Fondaitur de l'Ai tige , fut le B. Marc de Vcnife>qui étant lortide ceit& ville avec le B. Sebafticn ion ncvea pour aikr en devocion aux. tombeaux depluTifiors Saints ^ vinrent à celui de S. Léonard,, où aïant refohi de fixer leur demeure , Us furent entretenus, pendant quelque tcms par lés aumônes des Chanoines. Ils bâ<«lirenc LUI Ûraroirt dans le lieu qu'on nomme eacore aujourd'hui le vieii Artiee» & le bienheureux Marc ypratiqua^ bcaucouD de morci&adons Sed'avftericés. UëcdcjQur& niait rerém a'une wstét maille,» jeÔDoic eontôifdlenefit.» de affligcoic ion corptde piufiea^s maaieies» Se vouuit {uwckc de là. mort , Uétabltt ibir neveu Supeifeur en fa^ place , & mourut . fa internent , mais Ton ne fçaic point en quelle année. Le (econd Prieur de l'Artige après Je bimieufcux Mar^ fuc fon nevea SebaAien » qui eur pour fucce&tir tu homme (impie 9i craU gnanc Dieu<, dont on. ne fçait point le nom fe voïant maltrai^ lé par un Frère nommé Furchard,il fortit de î'Arcige pour aller en Pèlerinage à fi'nt J:^cqws en Compoftelle ou il mou*rut. Le quatrie'me Prieur fut un nommé Jean Nautonncr, auquel Hclie de Horta fucceda. Ce fuc du tcms de cci Hciie que les Religieux abandomicrent leur demeure pour aller dans une autre qui fut appelice le o;rand Anfgc;ce qui fe fit du con(entemenc de Gcrald Evcquc de Limoy;es, qui, lelon Alelfieurs de fainte Marthe , mourut Tan 1 177. Ce Prieur fit batif l'Egliv fé,lc Dortdr > le R.cfeâoirc , de fit pcNrcer dans ce nonveaa Mooaftere les corp^ des BB. Marc 8c S^flien > & fi 1 onyecK ajoâceF §01 i an sooveau Catalo^des Prieurs de ce Mena* Bi^h. ftere > rapporté par le Labbe9les chevaux qui condui* tm.ï'&Ai- foient les corps de ces Bienheureux 1 s'étant arrêtés dans leche[UjCJ 2^ min , & n'aïant pas voulu marcher > le Prieur HeKe commantSffi.fiÊfr^ dz auxBienheiueDX de fe lai^fer porter , & ceux qui les coa^ i^fn^hMé Juifoient arrivèrent fans aucune difficulté au Grand- Artîge.. Helie eut pour fuccefleur Pierre deManriaî , ^ ce fut du tems de ce Prieur que Bernard de Favene Evêqne de L^mo2;es prit l'iiabitde^rOrdrre de l'Artige du confentemtnt dupapeimais il ne renonça pi5 pour cela à i'Epifcopat > aïant toujours gouyerné leDioceie de Limoges julqp'â fa mort ,qui arriva i'aa lxi6.Une ancienne GlironiqiTcdesEvêqaes de Limoges qureft

CGi^rvai àâiiàie& AitcIùvcà de. 1 .Lglik de iainiMarLui ymas^ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 12.16% accurate

Trotsiemï Païlti», Chaï. X5tT. iS« qu'il avoir pris la Croix pour aller contre les Albigeois , Oami i»f & qu'il mourut à Avignon dans Tarméedu Roi; Eernardus tb, t^*™': . âfud Aveniên, tu exercitu Régis cruce Jigrsa/us ... . Ijfe dun: iiTHubUir trAt Epjfiofus induit h^bitum Arttgut /» habitu illo rex// ^If S.Gtrrgu. EfiftofAtum ujiiue ad mortem, ûbiU Auno MCCXXri. menft ill^Jp*^, Kons ippreDomde Mtffira» de (Ume de (àiat Auguftia écok pour Tors ob(îerv& dans le Monaftercr de rArtîge» ce qu'ils ont tiré d'une autre C&ronfqjoe de la. même Eglife de (âint Martial , où en parlant de ce Prekt , if y eft die ^qu'il prit à TArtige Thabic de l'Ordre de faint Au|uftia a.vec la permiâloo du Fapc , & qu'il fut enterré à l'Ar:. tlge> SepuitMS Artigix profe jAriànm Le»»»ardttm i/j mi dhch^ri^ Jh hakitum finûi Angufiini de licentU Pa^m fumfftrai j mai^ cette Chronique ne s'accorde pas, quant à fa more , avec celle dont nous avons pariéi car celle-ci met ia mort au mois de Juii« Jet , & l'autre au mois d' Aouft. Le Catalogue des Prieurs de ce Moiuliere n'apprend rien ée confiderable de cet Ordre ; l'année de fon e'tabljflement ,du décès de fcs Fondateurs ^ & des premiers Prieurs n'y étant point marc^uéf. n'eû qu'à Guillaume de Crofillc onzième Prieur y que L'on a commencé à marquer Tannée de fa more des antres Prieurs % & ce Catalogue finie 4 Guy de CEamba^i rettetceîzieme Prieur , qui fucceda i Pierre Fan 1513. L*on Â neanutoins conferyé dans quelques BiElioÂeques les Statuts 8t .Reglemens Faits dans les Chapitres Généraux de cet Ordre r Îuionr été tcnin jufquesen l'an 1401. & que le Révérend Pcrtf)'om Claude Eitiennot Religieux Benedidin de la Congrégation de faim Manr a joinc à un grand nombre d*âucref piecies qu'il a tirées de* plufieurs BlbliotHequcs , & des Archives de plufieurs Egiiies , & qn'il a recueillies en deux Volumes manufcrics fous le titre de FragwtKta HtJtcriJt Aifuitanid qui font dans l'A bbafe de S- Germain des Pre'sàParis,& que lie R. P. Dom René MaiToet de ia m^e Congrégation a bien^ voulu me communiquer. Ces Chapitres Généraux lonr au nombre de cinq, «Se Ion f remarque que les Religieux de l'Ordre de rArtigc, vivoîenr dans une grande obferTance Régulière , £c cju'ils lofent ar^ aafteres. Le Prieur de l'Arcigje mit General de tout rOirdrei» fa Sopeneors des adtres Madbos avoient-le titre dé Preci»»; ^ Ziii Digitized by Gc)

The text on this page is estimated to be only 14.33% accurate

4iÎdri DB ceurs , 1 ^ autres Rjdtgiettx étoient if>ptllés Frères (împlcs, '•i^*"?^;iOilcipl*is Se CUuftraux. Ils ne maagcoieoc jamiis de mode» on ne le pef tncitoit pis même aux leculiers qui étoient maîa» dcsdins les Maifom de l'Ordre. Le Chapitre de l'an iipr. permit aux Religieux de manger dans les Monaflcres des autres , \ O' ires ou l'abftinencc de viande étoic oblcrvéc j pourvu que daub la cuifiric dcce.s Monaiberes > ils ne fe trouvât point de viande, com ne il ^auvoit peut-être y en avoir polir les malades; il ne dévoie pas mené y avoir des os, & fi les Religieux de l'Artige en appcrcevoicnt>ils dévoient au ffi lôtfe retireric cii; pourquoi lorsqu'ils arrivoieoc daûs quelque Maifon d'un autre Ordre > ils duvoteot s^idfbrmer s*il n'y aroîc point de vîaode daas 11 cuîfiàes ou de la graifle. Si on les aflîircnt qu'il n'y en avoit point » ils poavoienten fureté manger ce qu'on leur prefeotoïc , & (I on leur difoicqu'Ey avoic de la viande dans la cuifine > ils dévoient fe retirer » éc ne pobt manger dans ce lieu. I Is Jeûnoient depuis la Féce de TExaltition de la fatmc Croix julî^u'à Pâques , excepté ceux qui travailloient j mais ceur-a • étoient obligés de jeûner les Vendredis. Il ne leur étoir pas permis démanger deux fois le jour, celui qui contrcvenoit a ce Statut devoit jeûner le lendemain au pain Ôc à l'eau j s*il refufoit de le faire, on dévoie lui doubler le jeûne fans mifericorde, £c s'il ne vonloit point encore obéir , on dévoie l'en- « voïerau Priwur Je l'ArLJge pour être ^uni plusievcremenc. Ils ne pouvoient pa;» manger , ni couchera une lieue aux environs de leurs Miifons. Ils (e levoienc la nuit pour dire Matines , qui dévoient finir avant le jour. Siquelc^ue Religieux tefnfoic de le faire > il jeûrfoit le lendemain an pam^ à reao. S'iiné vonloic pa« pbéir , lé jeûne lui étoîc doublé ; & periiftaiit'dans h defob^iHànce » oft Uenvoïoit au Prîènr de l' Artige» Les Précepteurs dévoient aufTi s'y foùmectre ; & ne le failanc point ,ilsdon« noient vingt fols au Prieur de l'Artige. Tous les jours on devoit dUrê une Iblemnellc , fie ceux qui ne vouioieot pasia dire , ne recevoient point d'habits cette année-U, fahsurre periliSion êxprtffe du Prieur de l'Artir^e , auquel les Précepteurs étoient aulïiol^l gésde donnervingc lois, s'ils ne vouioicnt pa^ çelebrcr cette Mt(ïc. ' A la mort d'un Religieux de l'Ordre, l'pn difoit dans la Mai. foh oui h écpic dcCéde trois Méfies foleiniselles , l'une le jour Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.31% accurate

Troisiime Partie , Chap. XXI. r% àe foo décès , l'autre le feptiéme jour,& la rroifiémele frentié- ^jf^îJ^ ijïf jour. Chique Prêtre djl^jic trois MefRs , les Clercs troip > a pltautim , & i on doonoit à un pauvre pendant ireqtç iVpc q " iours, autant de pain qu'on en donnoic à un Religieux. D.uî^ les autres Miifonsde l'Ordre l'on difoit reulcment rQfficedes Morts , & une MtlTe folemoclle , chaque Prctre deux Mcfît's , ies Clercs deux Preaugers> l'on donnoit ^ndant fcpt jours d^ pauvre. Le.Pr^^pceur la Mation q^^k Rdigioax €foicd«CQdé »oii «9 bn abfeoce ioo Vice Gefcoç , devoit eoiroïer ém *€^fcç-ât crois jours à l'Artige pp^r en 49Qiiir avis , & les 'trois jaors étant paifi&» le. Precepttur ^oa ep ^ Abfçnce le Vice* Genocd^ypit jeûner au pain 8c i Tean^ju^ i)u'à ce que la perfonne qu'il envoïoità l'Artige pour y dpafiifr 4vis 4e*la.ilioftdu Reiigicux,y fût arrivée. Ainfi il y ^dç .porence que toutes les Maifom les plus éloi£aéçâiqii^<{^|iei^ .aoieat de l'Artige n'en oient éloignées queaçcpois jourjo^^ tromme pouvoient être les Pri<:urés de faint Jean de Mefiàgcjrs& de Mauzay , ficués dans le Diocefe de Bourges , & qui font encore aujourd'hui à la nomination du Prieur de l'Artige. La Marzellcetoit un autre Prieuré de cet Ordre , mais qui n'étoit éloigné de l'Anigcque d'environ uneliçue ou une lieue & dçjmk* Les autres MpnaAeres qui en dependpient nous lopt i4connus. ' ' * - . * ' Il paroît par le neuvième Statut du Chapitre General de • J'Artige dfiXstp ly^.wav Ç<ms lePrieiir A^inerijc, que l'on •iwpil d^niiao! Qfdre.dbsOsrçsjgnoniis.quiise fçavoient.p^s ler|jitioi.carUeftor4<Hinéifar^e Statpt. que les. C(e|cça(fOut' ' %lte«H>mles fetttcsliiiinabes, dîroiem pour.Matine^'.À W Henrea Canoniales > pour TO/ficede la Vierge , & pour celyt cks Défunts , autant de P4/rr;r^^r que les Frères Laïcs ep^ yoieatdire. Il fut ànffi ordonné dans le mênaeChapii^^q|lpe tous les ans Ton feroîc une Fête folemnelle du faioc Sacrenient le Jeudi après la Fcte de la Trinité. On n'a voit neanmo'ns commencé à célébrer cette Fête en France que l'année précédente, b^^Dç^ l'obfervation n'en fut rendue générale que^ielques aiMl4c& Hi/f.<<M après par toutes les Fglifes du Roïaume. m*Mâ$i^ Il y a de l'apparence que loit en France , foit en particulier dans le Diocefe de Limoges > avant lé quatorzième fiecle , on •mectoit le mot e^im dans les paroles de la Confecration , & iffus ce ne fut que lur k uu du treuiéme ilecle que Tonoi^do^-^ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 9.91% accurate

If4 RrsTOTR'E DFÇ Ordi.Es RELïGTEÎJX, Jltif«itf- na de l'ajouter : car par an des Statuts duChapicre General <îe " l'Artiec de l'an Ui?i. ileft ordonné qa'à l'avenir rous les PrêDuo AJpA-tres en coniacranc le Corps de Nocre- Seigneur Jelus-Chnft ^ proDonceroient c^s paroles ; Nac fji emm corpus meum , & que f'oa ajoôteroit daiii tous les MelTeis del'O 'dre le mot enim, NoLî"» DU Ik^av^oos pomt le tcms qui: cet Ordre a été aboli. Il y a de i'appirence qu'il ecoic déjà fur Ton déclin dés i an 14.01. puirque dans k Chancre Geaeral de cecc& année-li , il fucordonné qall n'vaitcoïc point de Maifen dans l'Ordre» otiil nTf «Àc an moins oeax Pr&res » ce qui marque qu'il y ardc peu de Religieaxjpoar lors. Comme ces Chapitres Generiax oe marqoenc point qœis écoient k coolenr (Se la Ibrme de Tha* bfUenient^nous n'en poairons rien dire »finon que ces Reli^ienxporcoient des Capuces afTez longs par devant & parder^ tierei car il fat auifi ordonné dans ce Chapitre de l'an i40i. que ceux qui auroienc été condamnés à être eofermisen prU fon pen Janc un an , 6c à couper leur CapiTce pir devant ÔC par derrière , le porceroicnc ainfi coupé p.ndinc une autre année pour marque d'infamie. Ces habits ne dévoient pas être au iTuias d'un grand prix ,puirque les Précepteurs des petites Miifons ne de /o;ent donnera leurs Religieux tous les ans pour leurs habitî» & pour leurchauQurc que quarante tolstourapift içavoir « trente à la ToufTaints , & dix à la Pentecôte. Le Grande Ardee n'eft plus prefentement qu'un Prieuré en Commende , fitue au Confloenc de la Mode ^ de la Vienne ilans le Limofini éloigné d'environ dienz lîenês dit Viefl Arti« ge > Bc de trois ou quatre de la TÎlle de Taint Léonard. On j ▼ok encore les veCliges de deux MonaAeres dans line mêilie •cl&ture , dont Ton écoit plus grand que l'autre ; il y avoifc avffi - deux ËgUfes , une petite tc unegrande » U nerefte que la grande yl'autte eft détruite. CiiAPiTat XXII. Ihs Hfli^ieu/cs Ho/pitalUres detHoteLDieu dePâns,^^ éMtns dëm/me Ii^im, NOus avoPi dans la féconde partie , en parlant de quelques Hôpitaux , qu'ils étoicnt dcflervis conjointe* meoc par des Religieux & des Religieufes qui a?oient leurs babiiatîoos

Digitized by Goog

The text on this page is estimated to be only 11.15% accurate

Ancun Rdiçi/.UyX HospUalier dt iHStd-Dica - ci/: la ri y
Digitized by Google

T. III. p. 184.

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.92% accurate

Troisième Partie, Chap. XXTÎ. 1^5 liibirations feparées. C ecoit li pratique dans tout rOcadenr , , r ioi^ du tems du Cardinal Jacques de Vjcry , qui mourut vers ^^l^^^^^^milieu du treizième iiccle, & qui parlant des Ordres Hofpita Duu di liers , die qu'il y avoit un grand nombre de Congrégations^**"** d'hommes fie de femmes , qui renonçant liec!e>demcuroicnc dans les Leproferics & les Hôpitaux pour iervir les miiaJcs fie les pauvres > vîtsuic fons la Règle de (àtnc Auguil:m , fans prorrc jk cn commoD , obëiflàac à an Supérieur promettant: Dieu une comtœnoeperpeetteUe. Les iioaunes cUtaieatoieot feparés des femmes ^ ne mangeant pas mêmeenfembte,& -vanc dans une grande eetenuë £c une grande pureté. Les uns & ks autres alfiftoienc aux Heures Canoniales , tant de noie qnede jour »aiiunt que rKofpitaUcé fie le foin des pauvres le pouvoienc permettre. Dans les grandes Maifons oii le nombre des Frères fie des Sœurs étoic plus grand > ils s'adembloienc fréquemment en Chapitre pour reconnoître puWîqnement leurs famés , & en recevoir la correction. Ils fe failoient faire Ja leélure pendant qu'ils mangeoienc , gardoient le filence dans le Refe<fVoire , Se dans d'autres l ieux à des heures preicrites, fic avoient plulkars autres Obferv.mces. Tels étoient autrefois une intiiiité J Hôpitaux qui e'roieot defTervis par des Religieux fie des Religieufes , fie le Cardinal <ie Vicry a voulu (ans douce parler des Reli^ieu&s del'Hâcel* Dieu de Paris , lorsqu'il a dit,qif il y en avoit qui (è Êùfanc vie-' leoce» fouffroient avec joie (Bcfans répugnance les puanteurs^ .les ordures y & les infe&ons des malides » fi infupporcables» qu'il lui feml^ok qu'aucun genre de Pénitence ne pouvoic être ■comparé à cet efpece de martyre. Car il n'y a perUmnequi en Toïanc les Religieufes derH6ceUOiea,noMsàlemencpancer« nettoïer les malades* faire leurs lies ; mais encore au plus fort de l'Hyver , cafTer la glace de la rivière qui paflè au milieu de cet Hôpital , 6c y entrer jufqu'à la moitié du corps pour laver leurs linî^es pleins d'ordure fie de vilenie, ne les regarde comme autant de faïutes victimes , qui, par un excès d'amour èc de •charité pour fecourir leur prochain , courent volontiers à la mort qu'elles affrontent , pour ainfi dire , au milieu de tant de |)uanccurs &. d'mfcébions causées par le grand nombre des malades qui font quelquefois au nombre de plus de fîx mille dans cet Hôpital > où Ton reçoit indifièremmenc tous les pauvres de quelque païs qu'ils toiem»^ quelques oulaTêmellL A a Digitized by Gc3

The text on this page is estimated to be only 12.33% accurate

\t6 H1STOIB.Ï Des OR.DKEf RlLïGTEtTX, Rtcieixu- qu'ils aïenc , pourvu qu'elles ne foienc pas concagieufcs. Saint Landry vinî;t-huiiicme Evêqiie de Paris fit bâtir cet Ditu ©V Hôpital joignant i'Kglile iainc Chnlh.-phle , & il appartint fA^n*. toujours aux Evcques do Pari^ julqu'au icms de Ray naud qui ëtoit Evêque fous le Koi Kobert. Ce Prélat donna la moitié de CCI Ho^ical aux Chanoines de ia Cathedxalei maisTEvêque Guillaume le donna emieremenc à ces Chanoines avec TE^ifede (âioc Chriftophle Tan 1057. & leor céda tous les droits que les Evêques de Paris pouTdieoc y prétendre. Depuis ce tems-U t'Hôtd-Diea & l'Eglife de faim ChriAoplile £iw Tenc gouvernés par le Cbapitre de Notre-Dame* Il y envoïotc •denx Prêtres qui avoienc foin de PHopitaUfic prêtoienc fepment de fidélité au Chapitre» Ils defTcrv oient au(n alternari* ▼emenc pendant une femaine PEglife de S. Chrifloohle ; fie lors que cette Egiife fut érigée en Paroiflè» l'Hôpital rut tranà» feré apparemment au lieu ou il ed prefcnrement fituéj ce que IcPcrc du B(^!s,dins fon Hiiioire de TtgUledc Paris,croii être arrivé l us le ii&gne dePhiiippes Auguile» iorsquei'on augmenta la ville de Paris, Cette ville s'étanc aggrandic dans la fuite , & étant devenue plus peuplée, le nombre des pauvres malades éram parce moïen augmenté, l'un aggrandii i Hôpital , 6i le nombre de cetrx qui étoicnt dcftinés pour leur ièrvice futaulfi augmenté. Etieane Doïeo de la Cathédrale qui poflèda cette dignité depuis Tan iii7.jufqu*en Tan ixt5.dre(ià des Staccits pour cet Hôpital qui contienoem (bîxance-douxë articles » |É H parok par le premier qu'il yaroic denxChancdnts Ibus le titre ProTifeur», prepoiez par le Chapitre pour y maintenir le bon ordre* Il j avorc des lUK^ieux & des Religieufes i fça voir , trente* huit Religieux» & vingt-cinq Religieufes. Parmi les Religieux il n'y avoit que quatre Prêtres , quatre Clercs qui pouvoicac être promus aux Ordres iâcrés , & trente Laïcs i & entre ces ReîîgKux on en élifoit un pour avoir foin de rHôpital comme S ipcrieur fous le nom de Maître , qui, avec les Provifenrs, iionmioit une Maître lie pour les Sœurs. Il prêtoiî ferment au Chapitre de Nôire-Damequi pouvoir le révoquer- quand bon lui lêmbloir.Les Frères ^ les Sœurs devoJgnt faire vœu de cha*fleté, de pauvreté & ci'abeillàncc, tant au Chapitre de NotreDame , qu'aux Proviicurs & an M^iîrre. Ils dévoient ailiiler a la MjcSÀiySi Vêpres à Macine5>à muiûs Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.53% accurate

Fjdi^UiueHospUxilhre (kL^ de Fans, en luUfLt ordinaire servant Uf maiadex . 9^7 ' * Digitized by Google

T. III. p. 186.

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 14.84% accurate

Troisième Partie, CrïAr. XXIÎ. i*"' <|ai!s ne fuilcnc occupés au fervicedes malades, lis diC,)ic;uc ^^^^^l^^" pour Mitiues fepc Pdfir , pour Vcprcs cinq, & pour les autres l'hôtilHeurescroisi &: lorsqu ïii étoient abiens pour quelques atfai- J?**" AKIU res qui ne regardoienc pas le fervicede l'Hopiral , ils dilv)ienc pour Mitin«« vingt-cinq P^ter ^ neuf pjur Vcprcs, ^ Icpc pjuf ici autres Heures. 11^ pouv jienc nun^er de U viaiide ic Dinunché , k Mardi & le Jeudi j nuis ils étoieoc obligés de £iire abftinence les aiitres jours , i moios qa'i[n'arrivât quelque Fice foleiBoelle dans ces joars^U. line lear écoic pas permis lie forcir (èub pour aller à la ville « & fans avoir pris la benediâion du Maître. Ils n^y poavoient pas manger» & on leur accordoic lêulemepc la permijOloa de boire de l'eau. On les envoïoit demeurer d^ns les fermes qui dependoient de f Hôpital quand on lejugeoit nece0airc. Une fois la femaine pour le moins > ils Ce trou7oienc eofemble au Chapitre pour y recoDDoîcre leurs fautes, & C\ quelqu'un ou quelqu'une avoic fait une faute confiiemble qui méritât la difciplinc , le Maître la faifoit donner feparémeiK aux Frères eu prefence des autres Frères, & feparémenc aux Sœurs en prcfence des autres Soeurs. Quant à leur habillcinem , les uns & Içs autres avoicnt des robes noires & des bus blancs. Les Frères écaot au Chœur porcc*ienc par dclFiis leurs robes des Chapes Qoires, des Surplis, & des peaux d agneaux. Le Roi faine Louis qui alloit fou^eoc Tificer les msdades de cet Hôpital» le prit fous fa proceâionî & il eft appeUé dans fes Lettres Patentes » rH6pital de Notre* Dame de Parie. Autre* fois les Frères & les Sœurs ëtoient obligés de porter les Reliques, de la Chapelle duftoî anx quatre Fêtes annuelles , jufqoes à trente quatre lieues de Paris > oîi le Koi poovoit être , ^f" ^^"^ comme il parait par un acçoftl palle l an 1311. entre Char> les IV. Roi de France d'une part , & le MaScre > les Frères & les Sœurs de l'Hôiel-Dieu de Paris de l'autre , par lequel ce Prince leur donna à caufe de cela cent chaxtées de bois de moulage à prendre tous les ans dans fes bois. Le ICoi faine Louis augmenta les b.vimens de cet Hôpital l'an U58, Antoine du Prat, Chancelier , &: depuis Cardinal àc Légat en France , fit bâtir l'an 15',^ la laie qn'on appelle encore aujourd'hui la ialc du Lcgât , v donna de gros revenus j êC le Roi Henri IV. fit faire la i^f aade & la petite falc de faint Thomas qui furent com^oei^cées l'ap i6o),. hi oe fur^çm finies

Aaij Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.18% accurate

« tS8 Histoire des Ordres REtiGiEUit, ^'^^ i6o^>,avec les croii gros pillicrs qui font diiii la rivière: X HôiEft- La Chapelle de cet Hôpital fut tondée par un nommé Oudarc Siïïik'*' Mocreux Maître Changeur , & Bourgeois de Paris,ran 1385. qui laifla une rente de quarante quatre livres pour le vêtement de ceux qui y feroient l'Office , comme ilparoît par . une ancienne Epicaphe en vieille rime , attachée contre le mur <te cette Chapelle okli- parlé de cette Fcmdation , laquelle £picaphe eft rappprtée par do Breuil dans ks Aitîquitésde Paris, & ^ue nous joindrons auffi îd pour la coxiofité du L'efteur. OMdiff de MmtMx tm fimi§m y Cètmgesnr , homme de bon uà§m > ^e Dieu mette tn fin Parddiâg' A fait faire cette Chamelle , En cette H^teUDicu honttt ^ belk Bien aorné de verrières > Et ejl Aorné de chaires , Et piujieurs antres biens rtQtahles- y ' Le/qtéels Dieu, ait pour agréables t ■ Ef avec ce quarante ffuatre Livres y treiz^e fouit s-, quatre Pt/tiers farijts de annuelle Mlin$i ^^tpAjêttnferpetuelUy AitJfiiêifPmsêgifi Aênofhê'êr f4tr Umite gnife, Wéif tt Chevicier de- et Utm iPMfr veJHf foin^ t^itêm de Diem * Frefires à- Clercs fdifant toffiit' En t-Hitel drDhtim fifviçe. Le cheveckr recevra y • La rente , ett âcheptera I>rAps pour eux faire vejhmeten Et être plm honnêtement y €hacun an au jour de Toujptints. Qrdoint JStieux qu'ilsféient tous faitttr^ Céur ils font aflraints & tenus , T4tnt lèsgrands-comme les menus^ 9t chanter , celthrer & dire r Jm JTtitdifedf ,£étits efconduint Digilizcû by Googlt;

The text on this page is estimated to be only 11.75% accurate

_ A T. VC. f. ,Sg. Rcl^imfôHospitatiijrdeJMteL-IliaL cUParu, Si. en kahil de Cef'êrrwruc<^ . Digitizc oogle

The text on this page is estimated to be only 22.67% accurate

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 8.66% accurate

Troisième Partie , Cbap. XXII* tîj Uciït des L>eïïunts trepâjfex», %%trcAttir Avec ce ne Joie m tdjjcz. tllôii^ çliMHn jeudi de rendre grâces- y £uu** I.t Vigiles (ommendaits , chacun en chdcune /iméine , Psr vêix di devêtUn fUine , ffëmklcwutft & folemHtlUment y A iiêjMri ferpetMtUeminf , PêMT tëmt de Deffunf Oëdm^ £t pur Us âmes de fin Pen Mtde fsPsn.me é- de fa MerCr fgnns , BienfitÛeurs dmir» fmr ce iedir Oudârt a mis Ses deniers à cette œUvre faire J^itf? d t»w hon exemplaire "De faire ftier peur les morts , ^e Dieux leur fiit mifericerSmCeux de l'Hôtel y fini liez. £t par lettres bien obligiez. > Bu confentcment , & au tiltre Des .Seigneurs Dian & ChapWC^ De C Eglife de Notre-Dame J^e farts. frieT^feur fin âim€ HH tfêts am mmm^ingt-<mqmime De J>eeemhe te inngt-fipHéme JLêrs s'en sUs de ee mende Diei$ >iq»itmhHmlMk$nd0^ c de Nôtre- Dame,, ons V' ci devancr qu'il y a tome jurifdiftion temporelle & fpirimcile , & lors qu'un Chanoine > ^ "'^^ garniture defon lit appartient \ cet Hôpital , à moins qne les héritiers n'aiment mieux, donner ime certaine .fomme d'argent qui a été fixée par le Chapitre. . „ f j II Y a long-tems qu'il n> a plus qtte des RelJgieufcsdaiiso» Hôpital. E.fes fuivciu la Re^le de feint Augiftin-, & eU»^ ne goavoient être autrefois admifes à feirt Prc&ffion qu aprè»; Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.51% accurate

V)o Histoire D ES Ordu ES Religieux , Bjttotco^ un Noviciat de douze annécii nuii ce ccrmcaéce rcdiii: à fepc i HorEj.- aai utpaii environ 1 an 1636. cent ans auparavant i an iy-,y en PiïiV* ^^^^^ ParIciiieQt du dix Septembre de la même année , cette Maifoo fut reforinée par des Commiiïàires doutés par le Chapitre de Nècre-Dame 1 qui fixer^tle nom« bre des RjeligieuTes pour fer^ir ies pauvres à qaaraaee Soeurs Profeflès, & quarante Sœurs blanches qui écoieot les Novices, aïantégard apparemment au nombre des malades qui y étoien. t en ce tems-làì mais comme les malades ont toujours écë de puis en plus grand nombre, & que l'on a bâci plufieurs (kle« nouvelles * le nombre des Religieufes a éié auâî augmenté , & l'on y voit quelquefois jufqa'A cinquante N)vices. Elles eurent encore beloin de reforme an c(^mmencemeat du dix-feptiéme fiecie j mais la Mere Geneviève Bouquet,ciicc du faine Nom de Jcfus , fçut fi bien par fes bons exemples &c fes exiiorcations , les ramener i la pratique des obfervances Régulières , qu'elle peut être regardée commcl car Reforma.trice. Elle école hile d'un Orievrc Je Paris , qui li mit dè^ fo n bas âge chez la Reine Marguerite j mais l'amour qu'elle a voie dès lors pour Dieu , ne lui permettant pas de demeurer long^cems dans le grand monde t elle retourna peu de tems après ches (èsparens, elle prit la relblution de fè faire Rdigteu* fe. Son oremier deflèin etolt d*encrer chez Us Re]i|ieu& de fainte Claire de i'Ave MatU i mais Teftime & l'a&dion qu'elle conçut pour l'Hoiel-Dieufic pour les pauvres malades, l'y attira a l'âge de vingt-deux ans^aïànt pris l'habic a cet âgei mais elle ne fit Profeifion que treize ans après, la coutume étant pour lors , comme nous avons dit, que les Religieufes de l'Hôtel-Dieu fiûTent douze ans de Noviciat , ou au moins dix. La Mere Bouquet voulut néanmoins encore prolonger ce remslà, ne croïant pas qu'une Novice duc jamais fe prefTerà l'Hotel-Dieu de faire Profenion. Elle fe faifoic d'aillear^ un fcrupule de prononcer fes Vœux , à caulc qu'il n'y avoïc point alors de Noviciat écabli i c'eft pourquoi elle confulta quelques Doreurs de Sorbonne , fi elle pouvoit Eairefes voeux en cet état , & elle ne voulue point s'engager aue les Supérieurs ne hii euCfent donné efperance qu'on etabliroit le Noviciat £cla vie commune entre les Sceurs. £nfiu éant ProfeiSè , iL voïant ce dëEiut de Noviciat , chaque Mere ancienne élevant alors un oenain nombre de fiUes

The text on this page is estimated to be only 17.18% accurate

TuOISlSMlPAIlTlE , Chap. XXIL I^I vÎToieDt avec die 3 elle prie la refolution , après avoir pafle Riuonv* fûir qaelcjues Offices de la MaîToo , de compofer elle-tnâmeiui tiigrâi^ efpecc de Noviciac,& de mettre eniemble les Filles qu'on vou- 1^'^" droit lui donner pour les inllruire > qu'elle gouverna dès lar« > & encore depuis , aïant été deux fois maitrcfle des Novices, Son j;-ipl cation éioic de faire prendre à fes Novices de bonnes relokuions , pour bien pancer & fervir les pauvres. £Uc ne pouvoiL lonfirir qu'une Sœur dît ,7V /«/i /4^,alkguant aux Sœurs que le iravail qu'elles faifoienc pour les pauvres & l'afiîlUncti qu'elles leur doniioient, Croient toute leur aullcritt? > & qu'au contraire tllci cicvoiciu être bitu |o'icUiei le foir , de s'être laflee pendant le jour pour Dieu : ainil elle appelloic uu }our bien rempli , un jouroii l'on avoit bien travaille. Lapefte étant furvenuê i Paris^dlie fut tirée de Office de Màkrededes Novioei pour aller à l'Hôpital de faim Louis» obdlepança les pdtiferés avec une telle charicéyqo on l'a quelquefois trouvée baifant leurs plaies. Elle procura qu'il y eût 110 Atitel dans les fales des malades de cet Hôpital , elle pro^ curaauffi un reiervoir d'eau > & une écuve pour fec her les linges-. La peflc étant finie * £c étant de retour à l'H^l-Dieuv elle fut mife à l'Apothicairerie , ou elle commença de faire faire les co m poil rions qui ne s'y faifoicnc pojnc .lupiravanr. Elle eut foin eni uue des femmes en couches , & quelque tcmç après elle fut élue Prieure. Elle refufa cette charge avec beaucoup d'inflince , & ne l'accepta que par obéiflance , y aïant été contrainte par Tes Supérieurs, Elle l'exerça pendant neuf ans, aïant un foin tout particulier des malades, àc failant auprès d'eux les aclions les plus viles & les plus bafiès. Ce fut elle qui procura les tours de litsqur font prd*enteme»t au Noviciat , âc en Ja (aie du Legar , oU auparavant il n'y avoic que descoucbettçs4 bas pîlliers. Elle fit donner des fandales de bois aux mala' des , qui auparavant éteigne contraints de iè lever 9c de mar* cber nuds pieds > 9c eUe prepoiâ une Sœur pour euavoir ibin, ce qui s'oblerve encore a présent. Elle fit établir par les Supe> rieurs la rénovation des voeux en commim. Elle abolit les pli£» fores des robes, & cequrpouvoit refièntir la vanité, elle preBoit pour elle les plus usées & les plus méchantes. Elle -établit la Communanrc du Noviciat > & le vivre en commandes domeftiques. Ce fut auin àfa follicitation que les Rcligieufes quiclereoc kur nooide fwUci pour en prendre un de 4 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.31% accurate

HlSTOlUE DSS OlLDR.£S ReUGIBUX» Rit mio* Saint. £Ue fie elle- même» OU fit Isûre par les Supérieurs» pfau ?Hô?it ^^^^^ autres Keglemeos » tant pour Ici Rdigicules , que pour DiKu Dx' les malades > qui la peuvenc faire regarder avec juftice connue tAwi. Keformacrice Je ccttC Mailon. Enfin elle mourut rubicement . la veille de faine Jean , de l'an i66^. allant à l'Orailba am. la Communauié , étant âgée de foixance &. quatorze ars. Outre i Ho:el-Dieu , les Religieufes ont encore loin des malades qui font a l'Hôpital de S. Lciiis fondé parie Roi Henri 1 V.pour ceux qui font attaqués de la pefte.Cet Hôpital eft tresbcau ; il eft composé de quatu grands pavillons aux quatre coins^avec autani de portai puur y entrer. Ces pavillons font accompagnés d'offices : & dans leur lèparation il y a quatre fales , & d'autres lieux pour la Gommodité des malades. Dans la féconde cour eft une fontaine avec un grand baffin de pîerrej d*oil l'eau coule dans la cour de derrière > & va fe rendre dans deux lavoirs ^ics de pierres fort larges pour y laver la lefGve. Du côté de la ville font les offices , les cuiûues > les appartemens des OtHciersde la Maifon > & les logcmcnsdcs Religieufes. Ou cècédu Septentrion »iiors de i*HÀptial eft un Cimetière fermé de murailles» où l on enterre les corps de ceux qui y meurent. La première pierre fut posée à l'Eglife le i}. Juillet 1607. & l'édifice fut continué jufqncscn l'an 16 10 on envoie aujourd'hui les convalclccns de THatel-Dieu dan^ cet Hôpital , pour y prendre l'air pendant quelque tems , ou bien ceux qui font attaqués du Icnrbut) lorsqu'il y en a un grand nombre. Pour ce qui eft des batimens de l'Hôtel- Dieu, ils font tres-lpacieux ,on les a étendus fur la rivière de Seme (ur une voûte fort longue> fous laquelle coule l'eau, il y aauifi d'autres fales de l'autre côté de l'eau 1 aufquelles on va par un pont de pierre , en forte que l'un des mas de la rîvieie paflè au milieu de cet HôpitaL • Le temporel ^ gouverné par des Adminiftrateurs , & les depenfes fe montent tous lesans à plus de (îx cens mille livres. Les Religieufes Profeflès font au nombre de cent , & il y a ordinairement près de cinquante Novices. Outre les Religieufes il y a encore des filles & des femmes au nombre de cinquante ou foixante ,qui fe donnent à l'Hôpital pour fervir les mala■ • des , outre un ^ran J nombre de Servantes , ?v plus de cent fervitcur<î. L'hîbillcment des Religieufes coniiltc en vnc robe noire » fur laquelle elles mettent » lors quelles fervent les mala« desf ;

Digitized by Goonir

The text on this page is estimated to be only 11.07% accurate

Troisième Partie , Chav. XXIÎ. 1-9$ àts ,tin farrode tuile blaoche> fait en forme d'aubj dcfccii- K«xtc<K«<* danc jufqu'aux talons : dans les cérémonies , & lors qu'ellCvS '-Hor^L voncen Procciiion à ccrcaini jours dans les fales , elles n'nnc Dieu m ^ue des robes noires arec ua grand manteau : leur guim^w cit qtianée U fort grande , deioendanc jufques fur Tellomac , êc leuTToileeft fore ample • écam foûcena par qacartoiu Les ' Sœars Données fooc habillées de grb > avec un moacliolrea poime fur le cou , audi bien que les Servantes i & les Données ne font difltnguées que par i^iecocfFc noire. Les Relî^eu(es4e l'HoceUDieu ont fiaic d'autres établKTemens en France comme à Moulins en Bourbonnois > & en d'autres lieux; L'on voit fouvenc dans l'HoLcl-Dieu de Paris des Princtflcs & des perlonncs de qualité exercer leur charité envers les malades, en i abaiilant jaK^u'aux emplois les plus viisi 6c ce fut dans ce même Hôpital que ia Baronne d' Allemagne , Marthe d'Oraifon, ÊUe da Marquis d'Oraifon • desplus illuftres MaiLons de Provence, mourut l'an i<5i7. s'étant (iunnéeau (crvice des malades. Voici U formule des vœux de ces Kciigiculcs, J^e SœarN.v&uc- promets à D-eut à U Bett9ijte Vierge Marie^ ëngimfkmx féfut Jesn-Baptifte ^ à nitre BUâÊ&ednmx Pire fiùa Auguftm n§s fétr^M » & geittràdemetU À têru Its SâtifU & Sdi»' Us de féfédU 9 & àv0iu mes très Bxverenis Pàes ifemivtté % chajîetéi ehditlue , ^ firvsréMx femnes médadestem ies jèwrs de m vh em ^ffifel'Diem de Péris em milems ^fi fâr ve»s ii mefiemlemê ^ gerdêmU Xegfe de fiimi Amgafiin » aecemmedie à notre f*mt état far les SfsitÊts ConJlitutioHS faites de l'au^ ter f té de Fotfs M'jfieMts les Reverertds Doïen Ckéfitredel'E-* gii/è de Parie 9 Seferientri de eetteMai/è»» Temei»me»fiittgmS' tmel , é'c. Comme il n'y a point de bornes -x \x chiritë qu'on exerce dans cet Hôpital , toutes fortes de pcri jnnes y étant reçues fans diftindiond'â^e, de fexe > de nation ôc de Religion ; & que Jejaumbre des malades qui s eft monté quelquefois julques à plusd e fix mille, obligeoic de temsen tems de les mettre ju(qu'à iix ou huit dans un même lit i c'eft ce qui a porte' les AdiDÎniftraiEeursâaugmenicr les batimens , aufqueU on travaille prefencement. Les Bourgpoisde Paris dcplafiears perlbmiesde confideratioQ y ont oontdbué par leurs aumèoes > y a'tant été «excisés, cane par kar pkcé:& leur companSon envers les pau-frei^ que par an JMandemenc que Monfe'gneiir le Caidiiial Temllt. fih

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 12.09% accurate

tr)4 Histoire dï5 Ordres REtiGiExrx, littawr Lou s A ntoi ne de N o a i 1 1 c s A r c hc v i que de Paris , a donné à cet vAtmTs effet le lo. Mars de la pri (cntc année 171 f. ou 0E t'As Gcrard du Bois , /fW- Ha/ef. Pértf. Tûm. u I.h. 16- cap. 7. »s NôTju- du Bi euli oc Malmgre > ^nitfuuex» de Parts, & aws dMX JUli^ieufij de râTfitti-^ie». CHAPITRE XOÇUÏ. DesRjdi^CHfcs Hauduenes^pTe/cntemem apfKllees U$ i-tUi» Ji tJffomftimdt Noire-Dam^ IL y a eu à Paris des Religicufes HoTpicalieres fou* le nom d'Haudriettes qui furent fondées du tems du Roi S. Loiiîspar Etienne Haudrv , l'un des Secrétaires de ce Prince. Il le fuivl: dans la Terre Samrejôc à Ton retour en France , il eut la iicvoiionde faire encore U vc ïage de faiDcJarque» en Galice. Sa femme qui fe nommoic Jeanne la Dalonc , aïant été un tems coiiridciubic ians recevoir de fts nouvelles , fe confacra au ferYice de Dieu>s'enfermanc dans une Maifonqui lui appartenoie ésuos la rue de hMorctUiîrît» avec qiiebu«saucr«»mnfliiet « 9t die y yècat dm les exercices de pM » mmiibii & de mortiftcttbn. Elles Delaîflôieflc entier peribmie dan^ceue aiaiioD qui étok bâtie en forme de Moneftere > 9c cUcs n'en Ibrcoicm que lesDbiancIies &ks Fêtes, pour aller entendre l»p«otede Dien^> H aHIfler aux Offices Divins. Aïant ainfi paifèquelqnetens dans cette MAifeny-Etieniie Mandry ëtant de retour , voulue reprendre fa^ femme 1 mais il y trouva de îa difficulté de fa part , fur ce qu'elle avoir fait tcrn dcchaftcté, ce qui ol-'li^ea Hiudry d'aller à Rome pour en obtenir diipenfe du Pape qui la lui accorda,^ condition qu'en reprenant fa femme , il lailîcroit un forxls à cette maifon pour entrc-fcnir & nourrir dou^se pauvres femmes , à CjUdi il fatisfiij & depuis ce tems-là , onappelia ces Éemmes-, Hdudneuesy du; nom de leur Fondateur. Leur nombre s'augmenta; dans la fuite 3 car les anciens Sta'«Hts de ces Religieufes qui furent confirmés par fe Cardinal dePi&Leg^cdtt'Pape Jean : (XnS. Tan 1414. fin» wèréSh^. 4»x Ihmies femms vmntêt hém% m Mmmkm dt mnH dmse , il XMfêM^immM^iUéd^ & Civile fimfée (ér fimMâÙBm Uiyiiizoo by GQQgle

The text on this page is estimated to be only 21.78% accurate

RdigicLuc de iOrdre de l'cLî.9ompUm de N.Dame, Digitized by

T. III. p. 194.

The text on this page is estimated to be only 13.80% accurate

è biymzed by Googî" 4ri

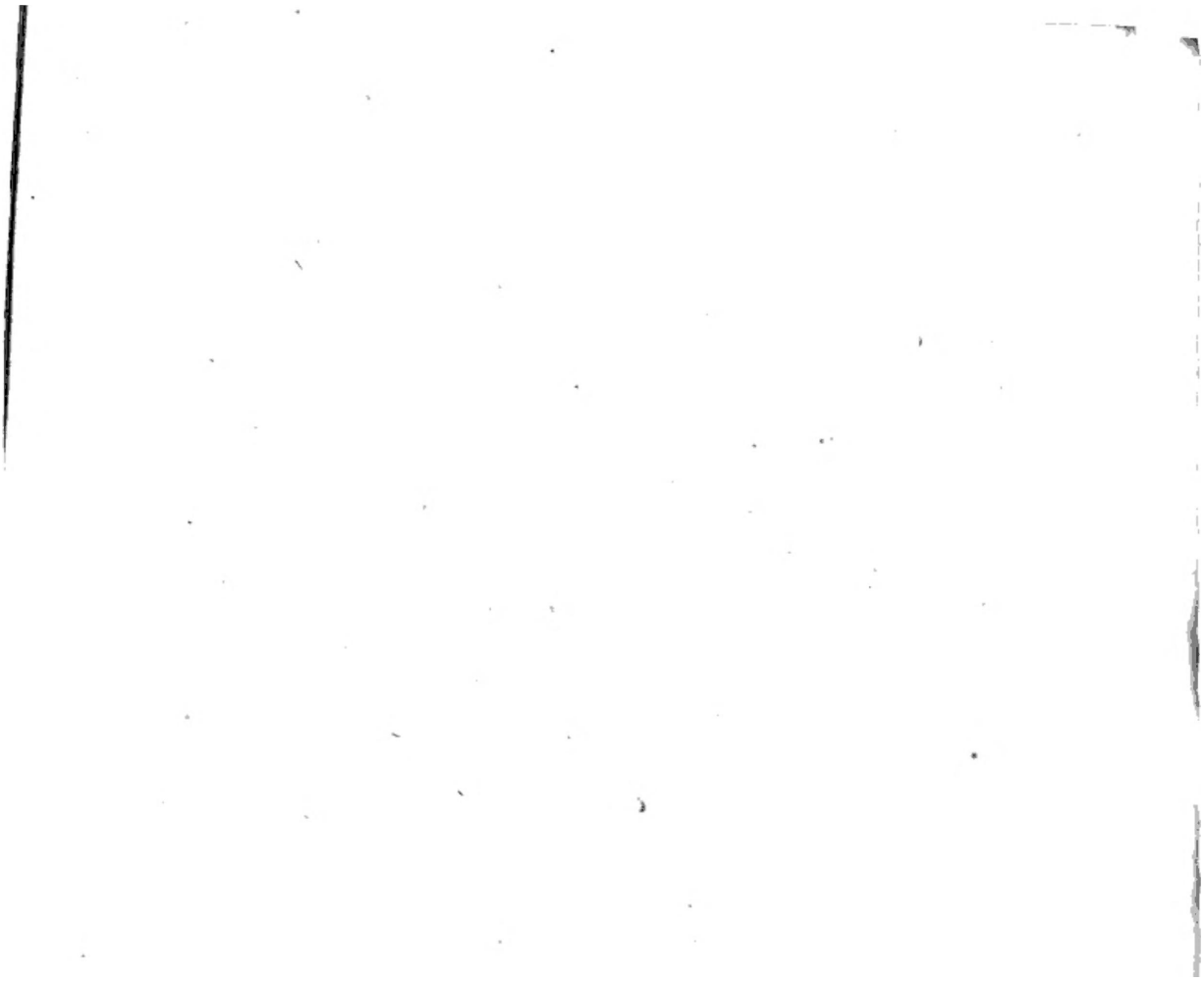

The text on this page is estimated to be only 10.55% accurate

Mémêfj^mfts Jktt^êwrs emfris Grevt m Périj, Ct;s ^Mctitscolii-ittiioitt. ncncenc aind : jf» 9§m dm Ferti & d« Fils , dm SMint-E/pr». Ci-éfrh s'enfmiveitt Us OrdonHAHces & C^nfiitmions de l'Ho^i- ©«©«l'a». tdl des h&nnes femmes dt la chamelle fondée p^r feu Etienne^^^^y^^^ ■ Httudry ,)j.d'.s Bourge$is de Pans , f canne fa femme > lefqmU i^**** Us Orddnnunces fe» Mahre d'Ailly en f^n 'vivant ^ Doreur en Theolûgte Attmènier du Roi notre Sire , a v§hIu mandé être gardées pAr le/dites bonnes femmes , Cr écrites en un tAbUam du Dmûir d^iuUes « âjin ^ue nulU »e ïe» fitijfe excufer fésr Cec éubliflemem fai confirmé par pluHeurs Souverains PonciÊss) 8c ces bonnes femmes penaanc plufieurs années vê- ' carent Avec4)eaim;ip d'édification 3 mats dans Ufuke dutenlt leur fenrcor (è ralentit » 8c peu ^ peu elles abandonnerenc leurs Obfervances ; enforce que le Cardinal du Perron étant morc'i & le Cardinal de la Roi hefoucauc lui aïiant foccedé dans Ik Charge de Grand Aumônier qui eft Supérieur né de cette Maifoo I Tondes premiers foins de ce Prélat qui étoic Ç\ zélé pour la reforme des Monafteres , fut de faire revivre lobrervaoce Régulière chez les Haudriettes,oti i! trouva un afleît bon nombre de Kmmes de ûiles>dontiieaficéiireuaepoar Supérieure. L'on vit en pende rems un notable changijmenc dans cette Manon , fie i'Oblervance Ilcgalicre y fut parfaitement rétablie par les foins de ceCarJiujl & de l'AbDC de la Pofe fort Grand Vicaire qui fut dans la fuite Evê'j^ue de Lodeve. Cette Eminence obtint du Pape Grégoire XV. le pouvoir d'aggreger cène Communauté à l'Orcure '<fe £dnt Âugudin , 6c de €CMifirmer 1m nonveiux Statuts qui avoient été dTdI& > 6c qu'on afok ajoutés aux anciens. Les Religieufes commencèrent à chanter l'Office de la Vierge. Elles joignirent le vobtt de panFretéàccax de chafteté 6cd'obéiirance qu'elles faifoient ' déjà , & pratiqumntles autres exercices des Monaftem gKs. Leur Comnunauté s'augmenta de telle forte , que & eronvant trop étroitement logées, Se en un lieu mal fain ,a eau(e du voifinai^e do h ri v"ere .elles obtinrcitles permiflîons n6ceirji"es pour chmger de demeure. Elles far^n^ traiiferées dans la rue iaint H onoré , 8f prirent poflTefîîon de leur nouvelle Mi'fon le 7. SesJtemb-e léxi. v aïi ir oté condtIice'^ par p'aûcttrs Dame&dcquaiité. £iks oat depuis bâti an tr s SeiuMo« Bb ij Digitized by Googlc

The text on this page is estimated to be only 13.48% accurate

15^ HxsToiR E DES Ordres" REtiGuBux, |iiucti«- Daftcreavec une belle E^life lous le titre de TAfTomption ic iuiIttiI» Nô:re Dame , donc elles ont retenu le nom , aïant quiiië celui on oïi'As-d'HaudiiciUii^u'cikî» avojcnt confervé julqu'alois. EllesTouc Ï^No^rM- pr*^^<^îît^'iiîc^' au nombre de quatre- vingt filles. Elles font haDaki. b^il^es de noir avec de gracdes majiches U une ceimure de kine, & portent ui^ Ceucifix fax lecpcar» C2u3nt à kurs oblécvances, par la BiiUe d« Pape Grégoire XV. odroïée pour leur approbation & confirmacios » il leur étoic ordorix' de dire TOffice de là fainte Vierge tout entier les jour&dc Fctcsfeulemcntr & elfes n'ëtoient tenues les jours^ ouvrables qu a dire Prime , Tierce > Vêpres & CompJies. Maisk Cardinal dx^ la Rochcfoucaut par les Condicutions qu'il leur donna , les oblii^ca à dire tous les, jpurs.cet Office tout emi£>r, &, le grand Office de TEglifc félon le Brcvi.iîre Ko nain pendant Tes trois derniers jours de hi femaine Sainte, Elles doivent dire outre cela tous les j.ours vingt-quatre Pater 6c autant d'Ave pour leurs Bienfjdeurs , 6n: par une louable coutume • elles en di/ent trente trois pour parfaire la couronne de NotreSci^iieur. Llles une Jeu) heure d'Orailwo mentale le matin , & autant après Vêpres, 1 cxameadecoardenceavantlediner» U celui du (oir après avoir dit conovuo les L*tanies des Saints* Otus? les jeûnes ordônfnjs par: rEglifê le ks abfiinence^r elles £bDt encore abûinciicede viande pendant tout TAveatr tous les . Mercredis de l'année , les veilles des Fêtes de la faioce Vierge, le Lundi le MardidelaQuinquagefime)& le Vendredi Saint elles ne mangent rien de cuit avec apprêt. Voici iaformule de kurs Vccux^4* xêm de Nitre-Scigneur ^efiis^ Chrijlé' pi tïes^fnihte Ner.e^ Je SeturN. dite de /ItintN.vcrié ^ pamets a Dieu JI.tbiLtc fous clôture , ffâtiinet é y chajiete CP* êhr'l/^.ifju ,/c/ûn /d Jîe^^/c dt Eienhettreu:^ F ère /.;//,/ Augtfft'in-, & Les Conffituthns dnjjtcs pcftr le Reglermnt de cette Maifon dite de ï! Ajp/ffiption de Notre-Dame en pre/eMce de M&nftigneur N. Grand Aumônier de Frame nôtre Sufferieur. El fi c*eftfon GrandVicaire, f// j^refcnce de N:, Gïând'Viutrt de Ménfcigntm ^ïand Aumônier de Fratice. Sur la fm dii ckruier (lecle , la Mere Petit dite dé Êiinte Tbe^ rcfe ». Religienfe de éé Monaftare » ilr un (ècondrécabliflèment ët cet Ordre dans la même vilk d6*Paris » au Fatixbourg^ faîat Germain > grocbe te Cottvent d«t Camies ^Oècliiqffîs.^ L'oft Digitized by G

T. III. p. 196.

Religieuse de l'ordre de l'assomption de N. Dame, en Italie.

60.

The text on this page is estimated to be only 26.67% accurate

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 9.21% accurate

otppelU ce nouveau Mooaftci«la-petk«-^MIôtiipcioQ^ & l'on y ^^}^Srdoitles rnâmes ObTervaticcs que dat^s celui de la rue faine so^»^ onoré : niiîs comme il ne fe crofiva pomt de fonds reffiiàns S'Sjj^"* pour l^uiueucn di:s Reji^içuiifS v 5ç NlgpaJOb^r^ f^j-> ^ "primé. Du Breiiil & M i : i ng rc , Anfi^ifiii^i de'Pàrû leït^iffiu»» tions manufcrites de cet Ordre. •' " V 11 y a aulfi à Recanari en Italie proclie Laurettede.s Rciigieulcs , fous le titre doi Àliomption de La fiiintc Vierge, donc le Monaflere fut fondé l'an 1616. par le Cardinal Jules fiuQpîa livc jLic de Lciic ville. Ce qui dotua Lieu àjcct éiàWii'Xtmtnt fai qu'une femme de la ville nommée Barbe Mar cille , oidonc^ xi .oO .1 na par foo teftameot de Tan ^sfy que H Ton. fils momoiciaés cnfao»» Toii fbncferohdsiis.ra: propre màiibn no MptafteneBe' .Veuves qui y TePoieiiteDtrecieDqês desireTeoo» des bieB$i|tt'eUc laiflà pour cee efifini maisle fib éiiint mon lâm eàfao^» te sîauir laiflë béftucoup de dettes JèCard i nzl Roma^oïaiit <^ue Fon ne pouvoir earecater emîeremeoc la fondation . fe décermioa à mes» tre dans cette MaHoo c|neiqucslpaBvres filles orphelines r donc .£x prirent l'habit RicUgieiixi d'autres âilesy étant aufirencrëes dans la fuite , 6^: v a'ùnc porté d:s dors > on y établit la clâture l'an j6ji. & l an 1654. ^^^^ donna des Cocftitntîonsparriculieres qui furent drtâTdes par le Père Oracio Patia ni de la Compagnie de Jeius approuvées par Ic'Gardinal R orna. .Gomme leur £glifef*3t dédiéeen riii>nncur de l' A fiomption de Nôtre-Dame, elles en prirent auin !c nonK, Elles difent tous les -iouri aa Choeur L OiHce de la Vierge, obfervenr imc cxadc .pau>rreté > & ont leurs heures d'oraiton , dèiilaïkréjde travail , & aucre» exercices. Lear habillemenc eoafiibrèttii&iié ^oèe ' Uéor cê9X» d*iise ceinxure de laiiker bliiicliBi«»snr€Bi tiB fc9h fulairc blanc y leur voite eft blaoe afiÛi} Sl leur guimpe un pcîi' fUITëerouslaeorgei au Chœur & datisle»cereiiiiODi£sd||8s oàv run manteau bleu traînant jufqu'à ten>C.,i . • J . ' , Philip. Bonanni. Catéùfg, M Âèiig^ & UtàimGÛOir^ .. .. • ' • \ . -, * * il I • . • , ' • in , ■ • ■ ' i ■ M t ' ^ ^ Ibiii 1

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 11.85% accurate

>:cm«tr CtlAVÏT&B XXI V. De tOfét dtt FF. Prkheurt mt Dmïmms 4SffelUs m Fr4met,pK»ht^^dvee U wée féàm Dmmmfic iâf Fonddtenr. I . - ♦ Guillaume de Vuji LaniaM dilli ion Hiftoire des ÂllÂMis , paiiaufc de VOtéee de» FF. Prêchai» feadé par , faine iJiMtfnioue*. dit que rétabli£bticiic de œt Ordre cft une I^Cir,n^p0èuipe ounimbde ice an*4dtt l'Ap6are fiûu Pouil >(|u'il ; nUok qu'il y eàt d^ bereuateDtfe » s'écrie uo Auceur mo' deene, dans une Hiftoire qu'il aousi donnée aaffi de ces i4Bae$ ^yfa^eois , que de Saines , que de Martyrs , que de Do» :Anttiiteqiiftvfel^iniereiderOrdre de faint Dominique qui n'au'écieiic'pem-Àie jamais éclairé TEglife fans les erreurs de -CBiliBrettqaes ! Saint Dominique naquic Tan 1170. à Caîamega ou Cala roge, bourg du D ocefc d'Olmadans la vieille Caftille. Son pere fe nommoit FclixGuzman de l'ancienne acnoblu tamille des Guzmans qui tient encore un rang confiderlfcle en Eipagne , & fa mere Jeanne d'Aza, laquelle étant grofle de faint Dominique , eut un fonge miftcricax , où elle s'imagina rrtettre au mande un petit chien , qui d'un flambleau allumé qu'il tenoic à (aïeule écbiroit tom le mondes préface évident de ce qui efl arrïvë da» U faite , lori que par l'ardeur de ion teie fie kl fin de &xfaaricéf il a écfaùfé onoombce îàfim d'H», tsiiqaerqailiiitékleictaeiMdB reiicar.^oiir feur latte o^o* :.éiifiifeleaiaBlitMdeia^itd. On lididonBi'jan'Baiiênie le nom de DominM^ttet d caufe de devoiim qee h tnllre portoit à faine Dominique de Silos qui lui apparue t on jsur qu'elle prioic à fon tombeau dans un Monaftere proche de Calaroge > & lui prédit ce que Dieu def oit - £iifé^parlelÀoSei| defon Bis. Ce fut ce motif qiii porta Ces parens à chercher de bonne heure les muiVns les plui propres pour lui procurer une éducation qui le rendît digne de devenir le Minière des deiremsde Dieu. Dominique répondit aux intentions & aux foins de fes parens. A peine commença-t-il i parler , qu'il demandoit d'aller dans les Eglilci puur y prier Dieu > & qu'il ^ ievoit fecretcment la nuit pour donner à cette Digitized by Google

» Oigitizeci by Google

The text on this page is estimated to be only 22.67% accurate

Digitized by Cpûgle

The text on this page is estimated to be only 7.49% accurate

«MoçciimMib iMi «'il Acok à foÉ«te. A Mttik £x ©^^^t w ansonlemitfotttiAconduiwdiiB de us ooelci Âidiiprècr» ckl'i^edtGiiniyd d'Yiïin pour y apprendre ks kttres lui. mÛDes. LetoMiqBi inifcAoit de (es etudtosA'cirok point nqK^, ploïë à dies aotudeaiciisiBilcik»» l'affiAance aux divim Office» ^i ttdiant de l'Eglife , les exercices de devotîoa, ht décora^.' tion âç% Aurels ùaiaùô^ÙMm h^né ^h. ïm-ttmckmtitn d»: di ver tJlîe me nc^ Aïant pallé fept années datis l'étude des lettres humaine?, & dans ces lones d'occupnrii ns , on le rettira de la loailoii de (on oncle pour i'eo^oïcr à Palcnoa, viiie epifcopale du Roïau^^ me de Leon,oÀ il y avoir pour lors UnivcrTué, qui fat trans-' Éerée dans la fuite l'an I117. par le Koi ferdinand IIL dam U ville de SalamaiiqiaQ. U y emploïa iixans i l'écude de la Thi. raî(oo le b friM» 1 1 jcânoic ièt* lois cm ^ieqfukm«)efltt»:ibfU' moit uùu fdcmth repficuc friivcBe Hpr b plaocBer jlé fti^, chaniDre. Il faifoit paiti&ie nsanioHriom particuliéEi peurliietraice. Il ne fortok que pour aller aux Eglifes & aux ^colf » publiques. H ëtok k peiedcs Orphelins» le piotfâjenr des veci« vcs»lc refuge des pstnvm , pour le fou la zemoM defqwbjdatui «ne cruelle Samine qui defol a toute l'EipagiK, il vendit toup fes livres fcs menbîes j & même dam une nutre rencontre fi Te vouUit vendre iui mènie, i'ctjnt offert pour ccrekxaiK jon d*un jeune homme qui avoir été pris par les Maures. Sa charité ne fe borna pas à (bulager fon prochain dans W ccccilitcs du corps , il voulut îni procurer des biens Ipirimck, & ie zcle qu'il avuii pour le falui de fes treres, iuj hi eiisrcfrendre de rudes peniteiice^ poi^r lar converfiob de ecax qui «coient endiircîf dans Umt pccif^ ToAjèai» préri* éaaim /a^ ?ic pour etnpêc&er qqe Dtea ma 61c o&Bsd s ii fen^ tu dù^ dans de Ini'inéme une (y forte doaleur de» péchés d'tttonii y ^% lesplevroic amèrement , comme s*ils avoieni étéioi Bsoâ propres. Ce fut ce zele du falut du prochain qui le fk rdôndîw atsavaUler à la» converfibn des 'pêcheurs par lès di[(cQifrey H comnœoça pour lors à (aire paroftre 'tes grande taletss qa» Dieu iui avoit donnés. 11 k^emploTa avec tant de (accès les premiers fruits qu'il en retira , fiirenc la con7er(lond*utv Seigneur nomméConrardqui avoir érécompag;non defes étu*. dea B^â(qpi s'écaoc £u£ daiu isi, iuite Hdigieux de i'(pi:d{0rd«.'

The text on this page is estimated to be only 10.51% accurate

Oftt>&i nBCHbflilPCiïiiC éktéiJa dignité de Cardinai. Ses difcours épaéi. Jhw*/.* v*otoicnt les pécheurs • convercilïbienc les Hérétiques , fer-^: voient de guides attx Peaticiis s 6l de confoiatioo aux affligée» jDe ii fiims œicices , & une d'exemples de rata ii^giea* tçreac la repacation de Doiîiiniqae , qui n'aïanr pas encore viogc-quitre ans , éro!!: déj i coniaké comme le DircfVcur le plus expcriminté lur les affaires du faluc. Dom Dicgue de Azebez Evêq ie d'OGna voulant reformer les Chanoines de fon Egliie , & leur faire embrafTer la vie régulière fous la Règle de faint Auguftiji , jerti les veux fur DomJDÏqne pour le faire entrer dans Ton Chapitre ,le regardant comme celui c]Lii fcroit le plus capable de foutenlr par Ion exemple récabliflemenc de. 2? £fêque>qpskuPalttida pour venir prendre CiiuKMne > -& âsre ^ fofeffioo de la vie flLel^gimfe éùa i'E^Ue d'OGna Qoor qn'd n'y cliange£c qpe (aû extérieur , il ne raidknfide paroîtrc un homme tout nouveau par la fenreor avec laquelle il fe portai la perfedioode fon écac»âccroïanc queiufaucs-Uil n'a^roit encore rienfaitpoùr Ton falut» ilaug;menta tes jeûnes , Tes veilles , fcs pcnirences & Tes morcifîca» tions. Les Chanoines d'Olma turpris .ôc édifiés de Tes vertus ^ croioientvoir leur Cathédrale chatSgée en un deiert femblable à ceux de ta Thebaide & de l'Egypte , tant éroit grande l'humilicé» lamortificîtion , l'abllinence & la retraite de Domimuj,au[Tî fai(!3it:-il ioQ étude particulière des CouFcrcnces de alfien , aha d' imiter, ces anciens Pères de^ deferts. Son £vêque<mi cooiàoiiroH; {bntalent | ne voulut pas renfersrdio»roii£g;U(el«:cce{brquil poiTemi'iiliui pemûr d'aller fiona4a^parol&<leDieu aux nations » 8cde prèclierlapeiù« tenceaux pecheur5.Auflt<tâc il parcourut phifieurs Provinces» travaillant à dëtraire en même tems les vices S: leserreurs»doiK leS'MalttHnëciM!^ les Hérétiques les avoient inférées. La première converfioaqu'il^fic 1 U h plus éclatante > fut celle de R^ier, qui aïant renoncé à l'herefîe dont il étoit l'Auteur» fat emploie bien-tôc iprès par le Pape Innocent I IL contre d*autre.vHeretiques qui avoient autant de noms d-ffèrens qu'ils occupoient de d tK:reQt:es Provioc^s^ âct^uiemu depuis dans l'Ordre des f ri Prêcheurs/ ' -, ; QjelquÊ AJwuprèiP Jtnjoique futocdonué P#ê{fe par TEr vc^ue y Coogle

Digitized by Gt

The text on this page is estimated to be only 15.00% accurate

d by Google

The text on this page is estimated to be only 20.34% accurate

Troisième PautiBj-Chap. XXIV. loi vôqae d'Ofma qui le fit Souprieur de fon Chipitre , qui étoit Ordri ou la première dignité aprèi la ûenne , puifqu'après avoir embraf- ^^gjjj^ së la régularité qu'il avoit prefcriteauxauires, il en étoit devenu Prieur. Ce Prélat aïant encore fcrupule de reien r Dominique, dont la vocation étoit d'iniVuire & de convertir les peuples , l'cnvoïa derechef pour remplir le miniftere de Prédicateur Evangelique. Il parcourut pluûeurs Provincci , la Galice , U Callille ôc l'ArraeoD , où il fit pluiîeun converfioas , iurquesen l'âii 1104. Qu'AUbofe Roi de CafHlle aïane enrôlé l*£Tdqaed'Ofma Amoaflàdear en Fiance pour y négocier le mariage de (on fils Ferdinand qui fat (on fucceflèur , avec la Princeile de Lafignan fille denagoes Comte de la Marche» ce PreUc prit Dominique eo fa compagnie. Ils pafierenc par le Languedoc, ou ils furent témoins des Np* ▼âges que fairoiencks heretiaues Albigeois. Ils ne purent en* tendre le récit qu'on leur fit des erreurs 6c des abominations qu'on leur attriDuoic fans en être vivement touchez. L*Evê* que cependant retourna en Efpagne pour rendre compte au Roi Alfonfe de la négociation j mais ce Prince 1 aïant renvoie en France avec un magnifique équipage pour amener laPrinceflè promile au Prince Ferdinand, il prie derechef Dominique avec lui , 6l écant.arrivés au Château de Gaee , lieu de la rcfidence du Comte de la Marche , ils trouvèrent toute la Coor en pleurs, poor la more de cette Princefie qui venokd'cxpirtr, & affilièrent eux- mêmes à Tes faneraines.Frappez de cet objet qui leardonnoic une fi vive idée de la fragilité &deria« conftancedes chofes de la terre , ils refolurent de ne plus re* «ourner eo leur païs. Ils y renvoïerentleur équipage , ôc aïant pris le chemin de Rome» ils obtinrent permimondu Pape In* nocent m. de demeurer dans le Languedocpour y travailler à la converfion des Albigeois j mais le faint Pontife limita le fejour de Dief^ue dans cette Province à deux atis , après lefquels il iui ordonnoit de retourner dans fôn Eglife. Avec ce pouvoir ils revinrent en France pour travailler i leur nouvelle million. Ils y trouvèrent les L i^ars du Pape> qui, rebutez du peu de profit qu'ils faifoienc parmi ces Hérétiques , étoient uir le point de s'en retourner , & de fecoiier la poulltere de leurs fouUers , félon le confeildeTEvansile. Mais le faint Evoque d'Ofma les arrêta » en leur perfiiadane qu'ils ftfoieQt plus de friût » û en quitont leurs grands équipages » Têm UL Ce Digrtized by Google

The text on this page is estimated to be only 14.37% accurate

101 HISTOTHE DSr OftDUlS RBCrGlStTXi ORDkipct ôc le fade qu'ils avoienc craneceflaires pour relever leur di4mviu go'té, ilsembraflljiem la vie ApoftoHque, ce qui réùflît cflPedlivemcnt ; car aïant quitté leur train & leur équipage , 5c marchant lans argenr , ians valets , lans provifionb, arin de prêcher encore mieux par leur exemple que par leurs dilcoursj ils devinrcnc rcfprdables par leur nouvi^u genre de vie, au lieu qu'on lesavoit mc'prifés dans leurs richefTe s. L'Evêqucd'Ofma qui avoic donné ce conlcjl l'avoïc mis le premier en pratique avec Dominique. Il avoit été établi CheTde la Miffion,dofit le flofiibre desotmierss'écoitaiiniieficé par Ytnvréc de VAh* bédeCiAnnx , ficde douze Abbés de ibo Ordre initiais ce» JLeligleux éâuii retournés dans leun Monafteres quelquescems après , au (Ti bien querEvèaued'O/ma dans (oa Diocefe » oia ï\ oiounat dans le tems qu'il le difpoCbk i retourner dans leLanguedoc , le Légat Raoul aïant auHi quitté cette Provioc«« & Pierre de Caftelnau aïant été aiTaflîné par les emifiâires de Ravmond Comte de Touloufe , Dominique (c trouva feul chiri^c de tonr le poMs de laMiiTion. Bien loin de (v laifTcr intimider àla vue de- fatigues , des rourmcns ,& des périls dont elle étoit accompagnée > il le lentic animé plus que jamais à pourfuivre Ton entreprife. Un renfort de fc pt ou huit ouvriers qu'il reçut redoubla Ion courage, il les diftribua dans les endroits qui avoient plus de beloin de Iccours. Le nombre Te aaultiplia encore dans la fuite i mais comme il diminuoit auiS par iocervalle » parce que la plûpartne fe joignoietit à lui du» pour tto tems « que fouveoc âpres le terme de quelque Million umitée , ils s'en retourncnent à leurs premiers emplois » & que]dufieurs mêmeoe fiiifoient point de fcrupde de l'alondonncr dans fes plus grands befoim$il fongea à exccuier la refo. lution^qu'i 1 avoic déjà formée avant lamorc de l'Evêque d'Ofma £c celle de PierredeCaftelnau. touchant rioftitutiond'un^ Ordre Religieux , qui eût pour fin la Prédication de 1*E va nple , la cnnvcrfion dc<; Hérétiques , la défcnfe de la Foi ,& la Propagaiion du Chrillianifmc. Il afTeml^îa peu à peu des peribnnes touchées de 1 Efprir de Dieu , qui écoienc animées du mêmeze'e de fa gloTc & du ialut desames. Les premiers fureni Guillaume du Clairet , & Dominique furnommé l'Efpagnol , à caufê qu'il écoic narif d'Efpagne. Cette compagnie s'augmenta julqu'au nt>mbre de ftizf,dont il y avoit huit Irançois , QiX Espagnols , un Anglois & un Portugais. Lçs^Digrtized by Google

The text on this page is estimated to be only 12.77% accurate

T • HT'» 'aaa Rdi^ieu/x: de tordre de S^Dorrutaque^ • Digitized by Google

T · III · p · 202

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.89% accurate

Troisième Partie , Chap. XXIV. loj Fnnçois écoienc Guillaume du Clairet , doac nous venons de Okoke 019 parler , qui quitu l'Ordre dans U fiike pour entrer dans celui c^^^' 4lcCifteaux , ^niand de Car^ , EiMiiic de Mecz , Odier de Bretagne , Matthieu de Pans 1 Jean de Nawie « ée deax £reres de Touloufe, Pierre Se Thomas de Syllan , qui, aoa ledemeot donnèrent eux mêmes i faine Dominique jmais eiKo e leur nation ficuée à Toulon fe pioche la parce de Narbonne > oh (àint Dominique & Tes Compagnon^ firent leur première demeure. Encre lesBfpagnols étoic Dominique VECpagnol & le £rere de oàuc £ùncf oodaceor aomaié iilenez de ijuzmin. Aïanc amfi réuni cette fiinte troupe Tan a 1 5 il refolut pour alTurer les fondemens de ion inllitut d'en aller demander la confirmation à Rome ou le Pape innocent ilL dcvoit faire ^ l'ouverture du Concile General de Lacran. Il fe mita la compagnie de foulques Evcque Je Toulon le > l'un des approbateurs de fon deâein » qui alloit au Concile : F. Jean de Navarre fut Çon compagnon en ce roïage , fie il laiflà pour goufemer ia petite Communauté Bertfaad de Cariga« Comme ce Coud* le Tenoit d'ordonner qu'oo travatlleroic ptûiâc à ia reforme dcg Ordresdiéja établis qu'à leur multiplication» le Pape ne vouhit pas approuver celui de faint Dominique qui venoit d'être nou* vellementinfticné) quoique TEvêquede Touloufe & plufîeurs Prélats enflent parlé en fa £ireur. il fut lui-même rebuté plu/ieursfois parce Pontifeimais une vifîonfemblable à celle qu'il avoir déjà eue lors que faint François dès l'an 1105). lui avoit demandé la confirmation de fbn Ordre, le détermina à accorder à Dominique ce qu'il demandoiu il le tic venir , approuva feulement de vive voix fon inftitut,& promit de lui donner cette confirmation par une Bulle , lors que de concert avec fcs c<»mDagnons,il auroit choifj une dci Règles déj^ approuvées par TEglife , qa U auroit yû ks Conikitutions & les Sutucs de fon indttut. Il retourna en Lang^nedoc toh Saflènbla (es Fceres dans le MonaAseredes I^eligieuCss de Prouille qu'il avoit établies » 9c s*étant mis tous en prierest afin que Dieu leur infpirâcle chaix d*ttne Regte t ils furent d*avis de prendre celle de faint A nguIHn , i laquelle ils ajoutèrent des Statuts & des Conditutions» dont Tufage étoit en pratique dans un ancien Ordre. Quelques Aumiffs Teoîeiit que oe ioit TOrdce des Charticux, mais le Ce ij Digitized by Googlc

The text on this page is estimated to be only 16.66% accurate

104 Histoire des Ordres Religieux, aRsuiDis B. Humbcrc dans uoManufcrit nui t'il encore conlervé à TouÎF Pue. " CMltfftf. ÎF P«E. loufe y au rapport du Pere Jean de R.tchac,H'llorien de l'Ordre dci DoiiiiDicams , dit c^uc laint Dominique les tira des Confticucions de l'Ordre de Premontré. Les principaux arddesordomioient le iilence perpétuel > n*y aïanc aucuii tcmsoù Il fôt peraib de parler enièiiiDle làns k permiffion du Supérieur > les jeûnes prefque condouels, au moins depuis le qua:« corze Septembre jufqu'a Pâques > l'^ftinence de u viande en touc tems , excepté dans les grandes maladies , l'u^fage de la lai^ ne au lieu de linge > une pauvreté rigoureufe» & .plnfieurs autres aufteritës. Quelques-uns ajoutent 9 le renoncement aux rentes , Se à toutes poffenîons , mais ce renoncement ne fut ordonne que dans le pwemicr Chnpirre General jl'an uio. Les refolutions ainfi prifes iur le genre de vie , faint Domfnique partit pour retourner â Rome , ahn d en obtenir la conî'rrnacion du (àint Siège , pendant que dans Touloufe on jcrreroit les fondemens de la première Maifon de l'Ordre. 11 apprit en chemin la mort du Pape Innocent lii.arrive'ele ly.JuilJet 1 lté. à Peroufc) & qu'Hooorius 1 1L lui aveit fuccedé. Quoi qu*il prévit tes difficultés oue les afkîméa nouveati-Pontifîcat dévoient apporter à ks defleins » il ne lail& pasde continuer Ton voïage a Rjome > oà il fut écouté du nouveau Pou« tife plûtot Qu'il ne l'auroit efperé s il obtint dès le tu Décembre de la même année une Bulle qui approuvoit & confirmoît fon inftitot fous le titre de l'Ordre des FF. Prêcheurs. Comme Fondateur il voulut y être le premier aggregé > ce qui ne pouvoit faire fans une rénovation de Ces vœux qu'il avoir fait autrefois entre les mains de l'Evêqne d'Ofma , & une nouvelle profellion. Il la réucra , &: s*oh1iji;ca de nouveau de vivre félon les Statut? particuliers qu'U avoir ehuifis avec fes Frères pour être a l'avenir les Conftitutions de fon Ordre. Ce fut entre les mains du Fape qu'il fit cette Profeflinn lolemnellc , 6c la Sainteté l'établit Supérieur & Maître General de (on nouvel Ordte • lui donnant pouvoir de recevoir i Thabit & à la Profeffion iê» Compagnons dinftituer les- Superiearsft les Officiers; Etant retourné À Touipufe , tl eut Ut coniÔlatbn d'y Toir déjà le premier Couvent de fon Ordre aclievé par la diligence de fes Frères, & plus encore par les libéralités de TEvèque de Toukuak» U de $inion Comte de Mont£wt. 11 y ^aàjik Uiyiiizeo by GoOgle

The text on this page is estimated to be only 13.70% accurate

TuotsiÈME Partie , Chap; XXIV. »bv tuflî tôt rœconomie & la difcifjline , & reçut avec les folemni- ORD»t»ti -tés prefcrites les vœux de (es Relig'eux, dont k- nombre s é-^Hiuiiï toit augmenté pendant fun abfence. L'habic dont i! fc rêverie fut celui des Chanoines Riguiiers, tel qu'il i'avait pcrté jufqu'àce lems là , & qu'il l'avoit reçu des mains de TEvcque d'Ofma jc'eft- A dire , une Sourane noire & im Rochct par dcllus, comme il paroîc pal" les ancienocîpeiniurtst.ù ce Saint & Tes premiers Diiciples iont reprefentés de cette manière , felon ce que dk MicM PbHiftoriMi d« cet Ordre. Il envcïa coTaKC de Ces Religieaxen difini«s«iidroits MuryttayaillêRHMi^ 90 (àlat des atnes par la Predicaciôa<(iil£iîfoK ralTetocieide ioK'jf/l; ^' inilîcut. Le Pere Matthieu de Paris , & Maner de Giiztiian:x>U* ^ frère- de nâtre Saint , furent dedinés pour Paris. Il enctavoïa. d'autres en Efpagiie y il en laiifa à Tobloiii^ &iefei^rva pour lai la ville de Rome. Comme Ton defTein^tiprè^ avoir fêjûUfDé quek|fes: <^inr:eii Italie , étoir dt- pnHer en Afrique pour.y annoncer h parole de Dieu aux Inhdéles, & qnc pendant fon abfence îl ne poovoit pas gouverner fon Ordre , il en donna le loin i Matthieu de Paris , qui , félon les Hifloriens de cet Ordre > eut le titre d'Abbé General , aïant écc le feul qui ait eu cette qualité qu'il ne garda pas long-tcms , car faint Dominique ne pifla point en Afrique gouverna toujours /on Ordre. Mauliicu d u I iris n'exerça aucanejurifili^ooqae dam la Province de France^ dont il fîit ProYÎadal» Ct'fat hilcpi , arec fon Compagnon ^ fit ta fondation du Convem de Buis l'an t it8. on anàpi!& leur arrivée en cette ville , ou ils logèrent d'abord dans une mailoo ' qnllsloaierent auprès de TEvécliérniaisenatant obtfebu lint autre dans la rue (iûnc Jacques , on les appella dès ion; Jaco» bins ; nom qu% ont fecewi jufqo'à prdcnt. pai - râce la France. Q^'clquetems après que faint Dominiqne enc ain/î difperfé fes Difcipits , il qnitra Touloufe pour aller en Italie, &: cnoinc ponr compa^rnon le bienheureux Etienne de Metz. Il prit ia route par 1 aris , & de- là par la Lorraine , ^our aller à Venife par les frontières d'Allemagne. En paflant a Met/ il y bâtit un Couvent de fon Ordre , doni jI donna la conduitca loocompar Ce iij Digitized by GoOgle

The text on this page is estimated to be only 12.99% accurate

to6 Histoire des Ordms RELToiiuXt ORBte nii Religieux qu'il mena a \rec lui en Italie. Il fonda encore lia ^^^^^^ Couvent à Venife , oii aïanc encore laillé quelques-uns de les Compagnons , û s'en alla i Rome pour cfTaïerd'y mettre le centre de fon Ordre ,qui de U,pourruic plus facUemeac s'éccndre dans les auu-es Villes juiqtt'aox exurémicés du monde. Le Pape H3norius III. lui donna d'abord i'Eglife de ùinc Siice & da dépendances pour eu Ikire un Courent > nuis à quelque teois de-là aiant faic doooer oeme maifoii aux Rdi^ mufo de iba OrdiQC, oooMM flous le dkw * XX VllI. Il obtint dhi même Pape fEglife de iktme Sabine avec une partie de (on propre Palais , pour fervir de demeure à fes fiLeligieux qui fe tiooroieDcdéja en grand nombre. Celue dans ce Mooawe que l'an 1x19. ii quicu Ton halNC & cetitt deiês Frères» qui aroient été jufques-la des Chanoines Regu^» Kers , pour prendre celui que Ton prétend que la fainte Vierge montra au bienheureux Renaud d'Orléans , qui confiiloit en line roT:>e blanche, un fcapulairede même coulenr , auquel école attaché le chaperon de la même £açon que le portent encore aujoard'liiii les Chircreux, les Religieux de faint Dominique de Portugal , & ceux de la Congrc^inon du faint Sacrementcn Frince jdoQC nous parlerons aulli dans la fuiLc. Ils prirent auifi la dupe 8c le chdperon noir abouiilTanc en pointe comme cdut desChaitnmx. ■ Il avotc eo?oïé Panuée ^ecedeoce de'iiowrcanzMîJSoniiaU tes i Boulogne qui y ayoïenc fondé un Coureat « l'Eglife de N^cre-Dime de la Malcarella kur aiaac écé accoidée pour ce iîijei. M lis cette même année 1119. ils en obclarent un fécond dans la mè^tie ville qui eft devenu û recommanda ble dans la fuite d^ tems 1 qa*il eftrun des plus beaux .âc des plus fameux d'Italie > tant par la magnificence de fes batimens , de fes Cloîtres, & pir le nombre (les Religieux qui eft ordinairement de cent cin l'uncc, que pour Tavantage qu'il a dt! pofTjicr les fa^ crées R liques de ce faint Fondateur , qui tint deux Chipitres Généraux dans ce GouveiM: en i ii j. & Dms le premier on fit plulieurs Reglcmens pour maintenir dan^ 1 Ordre la diC• cipline regjuliere & la pauvreté, â lav|Lit,lle U i cngigt-rent en rcno.içinc dans ce Chapicrc à toutes ie<> renies & p 'tleirions. C^ qui porta faint Dominique à ce renoncement , furent les dEcts admicabies de k dtriiiBPirovidence » donc il Svoic yu ks j . . .. y Google

The text on this page is estimated to be only 19.03% accurate

. Troisiime PâRTiî , Chap. XXIV. XOJ fmmiians le Chftpkre Gcaml de l-Ordre des Frères Mi. orpridh aeanqoe faint François aTott tenu Tannée précédente â Ai&> ^^ll^^'Jj^ (c , où le trouvèrent plus de cbq mille Religieux qui ne man* quercnt de rien , quoi qu'ils ne poflfêdaflcot aucun revenu : ce qui toucha fi vivcmeuL laiiu DuminKpe qui s'écoit trouvé pour lors à AlFilc pour admirer ces hommes A puiioliqucs ; qu'il refolut de faire embraiTcr ia mcme pauvreté à les Relir* rux , & qu'au rapport de faint A nronin , il donna en mourant malédiction à ceux «^ui iacroduirQieat dans ion Ordre les licntcs &iespoflc(fioofc / , c j J oiqueroûcinMien&^kiir faïuUMiiraeiè trcwa foiÉi Âbé Chapufc «fesRel^ieiu de f Ordre deS Jmiçoi»» âir ce qalb preteodenr que S.DQniiniqiie éiotr vour lois en Épagiiei à caufe que ce fait e(l rapporté ptr XiTaddiog & quocpMaiitm Hil^jneot de TOrdre des Mineurs > le Pece Rechac D'omini. cain»Mr nneÉMie raillerie , dit quec'eil une tradiiiongriie i . mais Untjexominer fi elle eft griiê » ou blanche & noire , M eft certain qu'aucun des Ecrivains de l'Ordre de (aint Dominique ne s'accorde fur le tems que demeura ce Saint en Efpa^ne , ni dans quelle année il y fut , & qu'il en revint , le nombre de ceux qui la mettent en izi8. étant plus grand , que de ceux qui prétendent que ce fut l'an ni 9. Quoi qu'il en foit,c'eft une qucltionpcu importante de içavoir fi ce fut à l'exemple de S. François , où de fon propre mouvement que faint Dominique renonçai toutes les rentes Se ks pofleffions dans le premier Chapitre General qu'il duc à Boulogne l'an luo. L'année fui« Tante tm.4l y t^ncepc^c^ u& fécond- Chapitre General ^oi» l'oin dhri&l*Ôrdre qm avoir défa IbixanteCouvem en iinti^ Provinces , aai (brent celles d'Efpagae >déToulocife , de Fran-ce ,de LoniDardie>de Ron[ie>ae Provence, d'Allemagne & d'Angleterre , & on élurpourcHaqueProvince un ProvinciàL* Le Chapitre étant fini , faint Dominique en voïa des Religieuxen Ecoflè, en Irlande, & dans les païs du Nord jufqu'cnNofcr vege ,& fous le Pôle , & dans le Levant ,jufqucs dans h Pa^ leftine. Il alla enfuiie à Mantouc , à Eerrare , à Venife , d'oii il retourna à Boulogne, où après avoir travaillé fi utilement |pOur le bien de TF^life & pour l'établifiement de fon Ordre il termina heurcufement Tes jour^ dans Ion fécond Couvent,» q|i'uQ appeiloit pour lors faim Nicolas^ des Vignes lendir

The text on this page is estimated to be only 12.30% accurate

ICS HlsTOlKB DES OnDXBS RELIGIEUX i OiiDxtMifoQ ame à Ton Créateur le fixiémc jour d'Aoufl l'an Tiii. le «HtvAi^ Cardinal Hugolin Légat du fiinr Siegt fie la cérémonie de fa fepulture , accompagné du Patriarche d' Aquilée , & ce Cardinal aïani été depuis Pape iuui le nom de Grégoire iX. k ca* nonifale 15. Juillet 1134.. Foi'ez, Hernando de Caftiglio , Juan L ipez , & Anton, de Bjemefel >// y^. i^e Safi Dominât ,j dcju ord^n de Predkadgres, Ludoy. Cabecas , HiJJ. de San Dêmingos. Thom. Maluenda > AkhaI. trd, Prxd. Leaad« Albert» ét VifUUlÊtfrik. »rd,Prdd* Gio. Michel Pio , yk de jglù Huêmimi Ubifiri di S. Dêmemiet» é' ffift* ékiU nëkiL /fHfvff. de S* bêmmuê. Anm. Seneof* Cbr§mk.FP, rTétdim$mm.&Vi$. SS. ff,tfd, Prdd, Vincent:; Maria Fontana , JHêmmeMtd DommiCdMM, Titeatmm Dêmimcd^ mm » & Cê»0itmh9ÀtcUr4ai§m, é'§fdi»âtion.CApitulofum General, ord. Prxdicat. Seraph. Kzzzit Fii» de fnmi/an£fi & Beati dtlmrd. di Predic. é" ijforia de gU Hmomini illmjhi det ord. de . Fredieét. Je^n de Rechac , f^ies de /aint D9mu»i^m & de fes fremiers compag. Jacob. Pcrcin, MonmtHentâ Conventus Tolofam êrd. Prxdicat, Jean Baptifle Feuillet & Thomas Soucges, Année Deminiciine. Silvt llr. Maruli. Mâr. OiejK'.di tutt.g'. Re* ligion. Pietro C-vcccnj., Frcfidio Rùmano. PaiK lo Morigia, Hiji* dell' origin. di tut te le Reli^ioni , 6C Hermant , dts vrd. Religieux Tom, i. Giry & BaiUet» Fies des s âi»ts quatrième C H A P I T R E XXV. Du grand frogrès de t Ordre des FF. Prêcheurs ^ç;*^ desdi^ gmies ^ Offices attoéif # ccf Otdn* ' A Près la mort de faim Domioiqae , les Religieux de Ton x\ Ordre s'aflèmblerent à Paris l'an im. dans unChap rre Ocueral pour lai donner un fucct-ffeur, & élurent le bienheureux Joardam de Sixe > qnoi qu'il n'y eût pas plus de deux ans & troismoisqu il fût àxw. cet Ordre i mais ion infigne pieté & fon grand mérite qui i'avoienc déjà élevé à la charge de Provincial de Lombardie , le firent encore choifir de tous les Frères pour les gouverner en qualité de General. Il cnvoïa après ion ékclujo des Rjeligieux en AUemagqe » oti ils fondereoc de. noiiTeaa Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.00% accurate

r Frcrc Canvers de lordre dèS *Donunùfuo • â4Digitiz'ed by Google

i Digitized by Googkr

The text on this page is estimated to be only 15.43% accurate

Troisième Par-Tît! , Chap. XXV. 109 awuveau quatre Couven. lien en voïa d'autres dans Li Ter- P^^^'*^'* re-^aiate,ou ils loadercnc en pea de cems cinq autres Cou- cu^uas. .Tcns } & le nombre s'augmenuiic deiour en jour > on érigea .qattrenouveUes Provinoes daos le Chapitre General qqiTat tenu à Paris ran-istS. f^ivoir tes FrotrkiGesidie Grèce» de Polo.ene^de Datuoemarc » & de Terre-Saime. 11 défendit très«étroitement à tooi les Religieux de manger de la viande , ni «ien de cai§ avec la viande 9 même dans les nuladies » (ans ^ïermiffion de leurs Supérieurs j mais cette grande rigueur a été modérée dans la fuite dans le Chapitre qui fe tint auffi à Pam l'an 1 156. Il déclara la refbknion qu'il avoir prife de pafTèr en Terre Sainte; en effet, il s'embarqua pour ce voïic^e ; ma*s à la vue du port d'Acre , comme le vaille^u écoic prêt à. y entrer , une grande tempête s'éleva qui le fit fulimerger , & le bienheureux Jourdain avec ies compagnons y périt après avoir gouverne l'Ordre pendant quinze ans. Ce fut lui qui pourfuivic la canonifacion de {aiat Dominique 9 dont il transféra ie^ precieuiâ RjeUqoesdansiiiitonibèattdftmarfone. ' Saine Raymond dePe£nafbR hti Inooaila dans le goa?enie«Mm de rOrdre t ajûuit lésé âu dans'le Chs^icue General qui £b ûm. anfiî i Paris l'an 1x37. il ledigea par écrk les Cbnftttutîoas $ il leur donna une meilleure k>rme , & les divifâ en deux fiarties. Dans le piemier ChaptcreGeneral qu'il tint , il fit receraraiieordonaanoe>» qui portoit qa*il (èroit permis auxGe* iieraaxde(e démettre de leur Office , quand bon leur (êmbleroit} & qu'on feroit tenu d'accepter leur demifTion : c'eft pourquoi profitant de cette ordonnance , il renonça au Genexalatdans un autre Chapitre qu'il tint l'année luivante. On 4ui donna pour fuccefleur Jean de >J^alderufen en Weftphalie, {bus le gouvernement diuquel l'Ordre fit de nouveaux progrès , aïant fondé trente-quatre Couvens. îl y eut cinquantequatre établifTemens fous le Generalat du bienheureux Humèert , cent vinet cinq fous celui du bienheureux Jean de Ver* 50eil« 6t lenoiBDredeiGàavenss'eft teUement multmlié ibos teantasiseneraux » que l'Ordre eft preièntement cuvîsé en doifanÉe-einqProyinces «donc ily ena une (oui le titre dé Uinte Craiz des Indes Occidentales > une (bus celui de &mt f acques de Mexique dans l'Amérique , une de fâinc Jean-BaJ^ ^pciAedoPerou , une de faint Vincent de Chiapa dans l'Ame^ tri(|ue9iMie de S. Antonio du nourean Koiaume de Giena^ Têm/n, Dd Digilized by Google

The text on this page is estimated to be only 11.54% accurate

'^MiiDBs de,iiiied€Nakrivan claDsrÂmMnw»iine de Taioce Oatbmi» ^Sit Martyre de Quitodans l' Ameriane » uoe de ùàoi LasfCDC de Chili au Roïaumede Chili auflî aan» l'Amenqvc». anedu fain Rofaire des Philippines aux Indes Orientales > une de faîot Hippoly te Martyr d'Oxacadans l'Amérique, & une des] fies Canaries î ce qui fait voir combjtn cet Ordre s'eii répandu dans toutes les parties du monde. Outre ces quarante-cinq Provjncesjil y a encore douzeCungregat ions ou Réformes particulières gouvernées par des Vicaires Gen&raux >defquelies. cous parlerons dans la fuite. Je croi bifloque les Religieux de cet Ordre oorauffî paiTéco ïthiapie dàf Tao 1^55. ài qulb f odc cravatUé à U ccMnretfio» despeuplesdece]^'s*là >ecnBiiie quelques Auicgmda même ' Oroire m pfiniKieiic >.alleguanc poorcec cfiec noeBaUtd» Fape louocenc IV.. adrettëe aux]U%ieiix qnt dfcoieat e» £cfaîopie££ en d'autres païs^iais ce que dit le PertLoâisd'Uf» «eta cuDs l'^Aoirejde rOrdjwde ùânt Doiiùm<pe en Ethiopie qu'il a composée cb Ë(pagBol > & mibliëc iTaa liii. n'eft pas loûcenablei M prétend que ces RjeUgiciix y ont plufieurs Couvens , dont les principaux font ceux de PlunnUDos & d'Al» leluya 5 que dans le premier il y a toûjours neuf mille ReliÎ;ieux , & plus de trois nulle ouvriers & Icrviteurs , dans ceui d'Alleluya fept mille Religieux ique le Couvent de Tlurimanos a quatre lieues de circuit j qu'il contient quatre vingt Dortoirs , que chaque Dortoir a une grande cour , un Cloître > une bibliothèque, une Sacrii^ie une Eglife particulière» oàtoos les Religieux de ce Dortoir difenc l'Office divin peo* «lant Ja ûwniiiermais qoetoss fej Dortoirs ûmt êifyom à» cdleiibrte»qtt*tiade» boucs répQBd<k plein pieclà k granit jEglife OIS ton» la» Religieux la tnmvent b Dtnanehe nour chaifter l'Ofiice en commun > & que Tattcre bout répond anr * BJeCeâioir qui a deuxniiliedek>ngueur> c'eft-à-dnre,nnelicQl^ ab^tous les Religieux mangent enfeaible tons le», jotm f qoe dans ce Refeâoir il y a un fervitenr pour trois tabléf , an bouc defquelles il y a un pa^ir qui répond à la cuifinc cpii cû. anffir commune pour tows les Re1i2;icuxî & qu'il y a an grand SC vaflc Cftiirre proche la grande ?'glire, qui ferr à faire les Pro ceâionsi que le Sacrirtam de la grande Egiife donne le llgnaï Sur aller à l'Office, & qu'en même temsles Sacrill:ains des gftrûculiere»y<k cbaque Donoic fonno» auiîi ^ aâ» Uiyiiizeo by G^j^^lé

The text on this page is estimated to be only 16.08% accurate

Troisième Pailtib> Chut, XXV« us les Religieux fe rendent dans leurs Eglifes. fsflu* Nous croirions ennuierlc Leâeur > û nous voulions rappor- cr * «er toutes les fabks que le Pere d'Urreca débite touchant ce Couvent , ion fondateur faint Taide^Aymanot , S, TaycleAvarec , (ainte Imaie, iâime Claire, &: autres Saints de Ton Ordre , à ce qu'il prétend ,& touchant les Couvens d'AlIeiuya , & de Beniogali. Nous en avons iuihiamment parlé d±ns la Prctacc qui e(l à la icic du premier Volume de cette Hiiluirei de ceUes Fables ne méritent pasd'écfe ie(îuées,mais nous ferons fisnlemenc remarquer que ce Taydo*A]rmanat qjBe les Rietigîcox de l'Onlrede («bcl>Q«itiiqiies'âttrtbaëat • & dooc lis meueot la mort Tan ijté. rivoic Tan éaac*cA>-à>dU te près de cinq oeos cinquante ans avant la naifTance de leur Fondateur. C'ell ce même Taycle- Aymanoc qui fiit lereftaa*» fllteur de la vie Monaftiqiie en Ethiopie , fuivant le témoigna** ge de M* Ludolphe ores- versé dans l'Hiftoire de ce païs , êc M Couvent de Piurimanosedrans doute celui de Debra Libcu. nos qui fut rransfere à Bagendra , comme nous avons dit dans lapremî(ire Pirtîe au Chapitre XI. Le Pere Seraphim Razzi, qui avant le Pere Loiiis d'Urreta avoit donne les Vies de ce T lycle-Aymanoc , & de quelques autffô Samcs d'Ethiopie j avoue que ce qu'il en dit n'cft que furie rapport de deux Ethiopiens ou Aoyliins , qui fe difoient de l'Ordre de faint Dominique» & qui furent reçus en cette qualité Tan 1513. dans le Couvent de cet Ordre à Pife , d'où ils wkam à Rome » 011 l'on d*c«ix aïanc demeuré près de crois ans» gç aïanr appris la Langye Italienne » iaifla par écrit la def^ cripdon de ce prétendu Couvent de Plnrimanos , 9c de celai derAlUaya »aTeclesViesdeqoelques Saints de TOrdrede faine Dominique qui font morts en Ethiopie , comme des S S. Tavelé- Aymanot, Fondateurde ce beau & fpatieux Monaflere aePlurimanos, Taycle- Avaret, Philippes, André, Samuel» &des faintes Imate , Claire , Se quelques autres. Michel Pin dit auflî la même cho(e , & le Pere Loiiis d'Urreta reconnoît 2ue rani515.il y en eut huit qui furent reois dins îeConvent e Valence , & qui venoient de Kome. Apparcmtn< nt que de ce nombre , etoit cet Aby flîn qui avoit lairfe à R.ome la defcription du Couvent de P^ur'manos , & qui ^Vf>it comp té les Vit^ de cesSaims d'Ethiopie , dont il laifTa .Tifn dc<; M noires en EfpagoeyQui ont (èrvi au Pere Loui^ d Uircu à com^ofec Dd jj Digitized by Googlc

The text on this page is estimated to be only 9.48% accurate

«1 His-ToiRE DES O'RnitEs Reltcieot, 2Î"pÎ£" Hîfloire.. Aindil y a lieu de s'éconncr de ce que fur là Bon^ «uiauju. dequelquesAbyflîns inconnus , fans crédit & fans autorité, Ici pp. Kazzi, û'Urreta, Pio, Scies autres HiâoiicDsdt cet Ordre aïcoc débité de telles Fables. Maii quoi que nous n'accordions pas à l'Ordre dt (21m Dominique TbL'cle-Ayrnanot,Thccle-Avu'tt, & lis amrcs SS. d'£thiopie doiu p.iritiic Ici Hi/loriens de cet Uidic cent Icra lui dendiminuer de la gloire qu'il aacquiCe d'avoir donné un sombre In^i de ASan y rs de Êiints Poatifes » ée Confieffèori» de ûiintes Vierges. Outre ks grands PerlbBoages-que Itiir fcience^lcur mérite». 6c leur vertu ont ^Uvés aux fremieres. Dignités de i*£gfîfifi* on y compte troô Papes ,.qui (omt Inoo* cent V. Benoift IX. & faim Pie V. canonisé l'an 1711. par le Pape Clément XL phi» de Ibiseacte Cardinaux ^plufienisP^ criarciaes > préside cent cinquante Archevêques^ ». U enviion huit cetis cvéques» outre les Maîtres du facréPalaî» ^dont J'OlHce a toujours été exercé par un Religieux de cet Ordres, depuis que faint Dominique en £iii X6vêva le. gremiex par le Pape Honorius lU.i an m 8: vir.cetir qui donna lieu à l'éredion de cet Office * fut que laine «ur.Foo^ DomiDique aïant obtenu du Pape Honorius le Couvent de ÎTÎ^^' Vf fàinte Sabine , avec une parue du Palais de ce Pontife pour fen. SLUttUMié ^ demeuce a les Religieux i comme nous avons dit dans le Chapitre precedenc > il fut fenfibleiiicnLtOBehéikeeqne pen>> dftnt qiiele»Caidjnaux & les Miniftresde la Cour étoiencavec lePape.» leun ciomcfii<|!ies s'amutoiem & jouer & iperdic leuê Vtms ki^eÙ. pourquoi il «oo^ellk a« Pape de prepolèr quel^ qu'un, pour leur faire des inArudions» Le Pape approuva ce «onièii ». 8c chargea faint Dominique de cet emploie Ce Saint Uuir expliqua le&ËpkfOs deÊiiot Paul; & Tes inftruâiomcturent un iîiçcès fi heureux , que le Pape voulut que Ton continuit irâvenir ces inftruélions, &que cet emploi fut donné à uîi Religieux, de r Ordre de faint Dominique , qui prtndroit la qualité de Maître du facré Palaisï cequi a été pratiqué julqu'.-! grefeju:nwis le Maître du fàcré Palais ne fait plus ces inliruânonsatix Domrftiques d^is Cardinaux il' ne les fait qu'aux DomediquGS du l ape qu'il tit obligé d'inftruire dans les chc« fèsde la Foi > le Carême yl'Avent leslête^giiucipalesi oa. tiien il le fait faire par fes.Compagnons.. . Li&Pa£es ontd^uid^jfuitèaciaKtfdé hmcoas d'iioBnçunJI: Uiyiiizeo by

The text on this page is estimated to be only 11.48% accurate

TgOKlBlfÉ PARTfB, ClTAV. tlf dkpré^mbeBces aax Maîtres du facréftûaîs. Eugène IV.aïaoc oiii>kv«i^ pourvu de cet Office Jean de Turrecremata'.qui fut enfuite . Cardioal , ordonna par use Bulle de Tan 1436. que les Maîtres du facré Palais auroient pkce dans h Chapelle du Pape îm«> mediaiemcnt après le Doïen des Auditeurs de Koce, que lui feu! examincroic les fermons qnv l'on dcvoic faire dans cette Chapelle} que perlonae n'y po ur roi t prêcher , à moiofiqu'il n'eut: été nommé par le Maîcre du lacre Palais , qu'au cas qu'il fut cbl de i'ablentcr de R onic, iî pourroit avec la permilîioa diiPape iubftuuer quclc|u'aiitre à ia place , qui joiiiroit des mêmes honneurs , & que perfonne ne pourroit cire reçu dans RomeDodeur en Théologie fans fa permîfEon. Calixte UI. coofirnia^ i'ao 1 4,) 6. Don icnlemeat le droit que le Pape Eugène avoit accordé an Makre da facré Palais^ de nommer ccux' qu,v dévoient prêcher (bos la Ch^He du Pape; mais H loi accorda» fDcoie €elai>de reprendre pubuquemem ces Predicateorst raèf ne en prefcnce du Pape» f a voit qaeiqtie cholê de xepielienr iiUe dans lean difcoors. Leon^ X. ordonna que Ton ne pourroit rien imprimer dans< h vilIedeRomCinidansfon diflriâ^, fans l'approbation & la permiflîon du Cardinal Vicaire , Se du Maître dU facré Pakis, ce qui fut confirmé i'aiMéio. par lePapePanî V. 3c l'an 1615. Urbain VII l. défendit à tous ceux qui auroient composé d ai l'Etat Ecclefiaftique quelques Ouvr.iges fur quelque matière que ce pût ccre , de les foire imprimer en p.Vis étranger fans la? même permiffion. Mais prcltiiuement leMakre du facré Palais^ i'U les Compagnons donnent feuls la peroiidion d'imprimer les Livres. 11 eft Juge dans Rome, de tous les ImprimeBr» , Lim Waires 3ft ôrareurs « pour fie qui re^dè Innpreflibo » h vente »rachar» Feiicrée Sch {brckdcs Lirres & des Eftampèa.Il eft-ConTubeor né des Congrégations do'iâint Office & d^* Bices* I l affilie auflî comme Prélat » à eelle' ik-Nndtx 9 & celle qui fe tien^chez le Cardinal Vicairepoiirlecoacours deS' Curés^ Rome. 11 nomme des Compagnons qoi foncaulfi R&< l^ieux de fon Ordre , qui fignenc les permiuîons pour l'impreffiondes Livres , & font h vifite chez les Libnires, & il a le titre de Révérend iffime que les Cardinaux même lui don^nent. Le Pape Pie V. fondarpour fon entretien un Canonicat' dans la Bafllique de faine Pierre vflvec le titrede Theologàl,par noe Boibdei^ j^. âcilen^pkirvuC'Thomas Menrique pour- . I> d iij. Digitized by Gc)

The text on this page is estimated to be only 17.30% accurate

•âi4 HisToiRB DES Ordres Religiewc, OjtDRi nis lors MaW du facié Palais 3 mais après la mort de Menri. F^f»»». ^ Sixte Y. par une autre Bulle de l'an i «^86. révoqua celle de Pie V. voulant que cerie Prébende fût polTcdéc par un Ecclefiaftique i & par la même Bulie li donna au Maître du facrë Palais une penfîoade trois censécus Romains fur l'Abbaïe de iaiote Marie de Terreto de l'Ordre de S. Baille, au rLuiiume de Naples,que le Cardinal Rufticucci poÛcdoic en Commendei voulant que c€cte penfion>dont les Maîtres du facré Palab ont toujours joui , fût exemce de toutes Charges 8c importions , (oas, quelque prétexte qw ce fût. Le I^iuiennetieiiK auilî un caroile. : Nous aTons dk dnlefaiic que le Pape Eugène IV. troit oiw donné 1*^14)6. que le Maître du ùcté Palais aurait place dam U Chapdk Papale immédiatement après le Doïen des Auditeonde Hocestnaisi'an i^ss- Alexandre Vil. ordoom qu'il auroîcieuioe 9 tant dans la Chapelle du Pape , que dans legcefCmodei y après les Auditeurs de Rote , fie qu'il auroit le Ï»as devant tous les Clercs de la. Chambre Apoftolique , qui ont comme les Confeiilers du Cooreii des Finances du Papej & afin que l'on voie Tautorité que le Maître du facré Palais exerce dans Home, nous rapporterons ici Tordonnauce que chaque Maîire du facré Palais publie Jors qu'il eAnouveUement , pourvÀ de cet Office. OrdoJMMUx du M4trc dti fiai Pélm. L L'expérience aïant fait coanoittt la grandeur du preju^ dice & du danger que caofelaloâxircdes Livres défendus»! la nurecédclafoi,&aaxbonnesnioBttrs,nonisuisoftnferlâ divine Majcfté , & au détriment de Kamej par ordre exprès & commiffion de nôtre tres-(aitat Pere le Pape N. le Frère N. Maître du Êu:i^ Palais , }ugeofdinaireite.commande& délèod par la pidènte Ordonnance, fous peine de la perte des Livres , de trois cens écus d'amende ,& autre peine corpoitUe, à impofer i fa volonté (outrelescenfures 8c peines contenues dans les faims Canons , Clndixào^ Livres défendus , la Bulle in Cœna Vomini , & autres Conftitutions Apoftoli(|ucs) que perfonne n ait la hardiefTe de porter dans Rome 6c hors de Rome , de retenir , acheter , vendre , donner , & prêter aucun • Livre défendu 6c fufped , fous quelque tiae que ceibit , fans Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.34% accurate

TjiamBMB Pautib i Chap. XXV. ii^ 6 femiflioD expr^ilè 6e par écrit. £c sa cas que quelqu'un font à OD Libcaire un Lim défendu ».£i Jlevereadiffiiiie Pa> ciinwt^ termtë ordonne que k Libraire le retiendra en prefence d*un autre ybraire ion Toifia de deux témoins i & qne dans Je terme de hait jours »il le portera à fa Revereudiffime Fater« aité ou à lès Compagnons» ce <|iii s'elitend anfli des même» Libraires > enqoelqu'aatre maniereqve ce poiile être ibus 1» waème peine. II. De plus ,par la prefente Ordonnance , Reverendiflîme Paternicé révoque coures les permiffions qui ont été ci de^ vint données par les Maîtres du facré Palais, tant de vive voix , que par écrit, en quelque maDierc que ce ioic è déclarant que ceux qui voudroienr s'en fervirjencourcront les mêmes peines que ceux qui reueuneut des Livres défi;ndus iaos permiflîoD. III. Que toutes fortes de Livres > Hiftoires , Oraifons % AInanacbs > Images, ou Figures êc qudqu'autrecfaolê Imprimée» iî]pedieq|B'elle pnÛIe ttre , que ron apportera à Rome «feront €(mûgpA à la Douane » ou prelèmésà (a Reverradlffime temitétOiràfesCompd^noBspoureD avoir la permiiBon , & que les Catalogues des DTres qui (bniront de Rome , feront faits avec fidélité , en mettant le titre de chaque Livre , le nom de l'Auteur» le lieu U l'année de 1-impreffion > 6e qui en a été imprimeur »fous peine deconfifcation des Livres» & de cinquante érus d'amende , plus o» moins yfielon la qualité des Livres 6c du delioquant.^ IV. Qu'aucun Charlatan ait la hardieflède porter & vendre 4 Rome aucune chofe avec recettes , fi auparavant il n*a montré lefdites recettes à fa Reverendifïime Paternité , ou à les Compagnons qui les approuveront ,ou les feront approuver par d'autres , (ous peine de confifcation de tout ce q^'U aura i vendre > de de vingt cinq écns d\>r cMfittide* V. Que les Cooriers 6e Poilillens qui ferom chargés de livres 9 fi petits qu'Us Anent > 6t pour toute Cmede penbni^ de: «uelqueétat» ^tulité» condition 6c prééminence qu'elles puifnt etie>roit dedlMuoa Sors de Rome , foient tenus de les^ montrer' preoiieiiemeDC au Maître du facré palais on à ièis Compagnons » on de l^es laiifer à la Douane» fous peine de cinquante écus d'amende » 6c de trois traits de corde.* Qg*aiicini Douaiiier de&onie^ibit de cene ».fott de4« L/iyui^ed by Google

The text on this page is estimated to be only 15.93% accurate

HrsToipE DES Ordres Religieux, ïNiMtf ^« rivière, foit allez hardi pour délivrer les Livres qui fonCGoocMVftt.* ^ Douane ians ladite permifîîon ,cc qui doit êcreaufi ooifervé par les Commis des poncs tous les mêmes peines. VII. Qu'aucun Batelier, Mirinier , Voicurier, Courier Sc Xoulier > rende aux Libraires 6c aurrcs perlonnes les Livres <loncils auront été chargés , avant que d avun dcclarë à !a Doiiaae ce au*its portent » fous ^ine de cinquante écus d meadet/iKccroare que i'oQ aie délivré quelque cfaofe qui .œncerue roffide du Mucrt du lacré Pdâis i le ouaednqiiaiijee écus d'anende & confiflacioo de la naidiaiidUc pour cém qui l'aura reçue. V I II . CJae perfonne puiOTe vendre |par la TiUe » Livrets > Hi« ibires » Oraiioosi Almanachs, Lettres > Images ou Figures* ou quelqu'aucre chofe imprimée , û petite qu'elle Cak t mâoie de la Mutique , ou les expafer en vente fur les boutiques ou dans les places publiques, ou dans quelqu autre lieu delà ville, s'il n'cll: Libraire de profeflîon ,ou s'il n'a pcrmiiCoa du Maître du iacré Palais , ou de fes Compagnons. Déclarant que les Relieurs & Papetiers font compris fous le nom de Libraire , & pour ce fujet ils ne pourront vendre aucuns Livres , foit vieux ou nouveaux , ôc les ELelieurs relier aucun livre imprimé, s'ils n'en ont permiUioa » &l s'ils n'ont £ût le ferment ordinaire Se la profefliofu de Foii coofbriiéDmc an Décret de l'Adbr lies Ltvies'deÉBDdtts : & ^eribane ne poom ouvrir boutique d'Imprimeur le de Libraire» ou exercer cette profieffion 9 s'il o'eft approuvé & reçu , & s'il n'a des Paternes lignées de fil J^evenendinime Paternité ou de fes Compagnons» (bas peine deconfîfcation des Livres ,& de cinquante écus d'amende plus ^ moins » félon la qualité des Livres & du délinquant» lef! quelles Parentes doivent être renouveUées i chaque duîngejxientde Maître du facré Palais. IX. Q^ie les héritiers &: exécuteurs telHmentaires des Libraires dccedé s , ceux qui voudront vendre leurs propres Li.vres, & autres, ne puitient vendre aucuns Livres de queiquc (brtè, en tel nombre que ce puille être, les montrer , les .cilimer , nu en traiter avec d'autres pour les vendre, ou en diLpofer en quelqu'auLre manière , s'ils n'en ont obtenu aupara! vaut la permi(fîon du Maître du ùcté Palais ou de iês Compa; gnons, (bus peine de coofijcatbn des livces , & de aoa écus d'^ meude. . * ' • « X.Qje Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.88% accurate

THOISIKME pÂB.Tf B > ChA? . XXV. 1I7 X. Qoe ies Jwh , Hegiaden , 8e autres Arûânsae puiflêoc osore raKirCfempruiicer» & preodfê eo aanuflemeoc aucuns Li c^i^^^ Très, tels qu^its pui(Ièt}t«tre>ûasJa,perini{Eoiiiitt Maîcrc du^. facré Palais ou ae Tes Compagnons i & s'ils en ont à prefeat» qu'ils lïent dans le termii de huic jours à en donner un Catalogue tidéle, ions peine de conmcaLion defdirs Livres, de cmquanre ëcus d'amende , & autre peine , même corporelle , à U volonté de fa Reverendjlfime Paternité. Qiie s'il arrive que dans l'Encan des Juifà & de la Depoiicaireriede la Chambre, l'on y vende des Livres j fa Révérend i/îime Paternité ordonne que ceux qui les vendronc,aprcsenavoir obtenu la permiffion , en donneront avis à la Communauté des Libraires , afin qu'ils poiilèat fe trouver à ladite vente > ù, Reverendiffi« me Facenucéordoiuiiiic tfe»-€xpre0èiBeiit que hors de l'encan» ron ee puifle vendre anean Livce> nus enfequeftre on en naii* tiflèment « (tins une nouvelle pennîflion » ibus la même peine ci-deflus imposée. XL Qge tous les Libraires & vendeurs de Livres, aient dans le terme de trente jours» adomer an Maître du facré Palais ou à £bs Compagnons , un inventaire fidèle par Ordre alphabétique de tous les Livres , tant vieux que nouveaux qu'ils ont, en y marqnant le nom de l'Auteur, le titre , l'Imprimeur , l'année & le lieu de Timpreffion , & le nombre des volumes de chaque forte , lequel inventaire fcMt figné de leur main , & qu'ils en reuennent un double de leur coté i & que dans ledit terme , chaque Libraire ai: à (e prefemer en perfonne pour le faire écrire fur le Livre que l'on retiendra pour cet eâèt dans l'Office du Maître du facré Palais , où feront marqués tous les noms des Libraires & vendeurs de Livres qui aaxom lapermifficmd'exercer cetteprofidlSoo. Paffi cecemsi Ton procédera contre ceux qui ne ie feront pas prefentés , comme vendant iâns pemûffioii » Qcils encoureronc les pdnes portées dans l'Article VI IL XII, Pareillement fa Keverendiflîme Paternité ordonne aux .Graveurs 9 Imprimeurs , & Marchands d'Eilanipes en taille dottce»ou en bois » de fe pieCènter dans le même tems , & de . donner un Catalogue de toutes les Eftampes qu'ils ont dans leurs boutiques , avec le nom de l'Auteur, de l'Imprimeur & du lie»! 011 elles ont été imprimées, ôcdeiê faire écrire dans le xnême Livre lous les mêmes pànes. • ' TêmellL Ec Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.30% accurate

118 ïîiSTOiRÈ Dïs Ordres Religieux, ?f XIII. Qu*aucuo Medaiiiifte > Fondear, Graveur de cacbectr catti jtfl ^ > qu*en fer , bronze , ou autre matière , foit afles iiardide graver, fondre , & jetter en monle, aucune figure, ibic(âcréeou profane , avec des lettres ou fans lettres , s'il n'en a la permifTion du Maître du facré Palais ou de ks Compt' gnons , ce qui fe doit entendre aufli de cous ceux qui font des coins , poinçons & autres inftrumens , pour frapper & marquer leiUites ligures ou Lectres , lous peine de deux cens écus aZ" mcnde , de crois traits de corde , die furpenfion de l'exercice de £l profieffion , ic autres peines arbitraires > félon la faute du coupable j & que dans le terme d'un mok £b prefementtoof devant le Alaliie du iâcr^ Palais ou fes Compagnons » avec la lifte des figures & Lectres qui fonc^ravées dans leurs coios» aHn que l'on mette au bas la pcnn^Son de pouvoir s'en (ervir dans leur pro^effioA. XIV. Q^e tous les Libraires aient i porter au Maîd% du facré Palais un Exemplaire relié ou bfocoé de tous les Livrei nouvellement imprimes ou reimprimés qui viendront dans Rome , de manière qn'on les puiiie lire aisément , afin qu'aïaoc ëîë examinés & approuvés pot^r bons , on les puiffe rendre auffi-ttM: au Libraire qui les aura donnés, & qu'il puifle retirer les autres de la même forte qui referont pendant ce temsla à U Douane , & qui ne pourront être délivrés qu'avec la permiflion de fa Reverendiffime Paternîté ou de ki Compaqgnons , déclarant que cous les ordres qui feront donnés par ton Compaenon en pareil cas , aux garçons des Libraires en t!abfenoedeleonmaitre», obligerons les mattres comme s'il^ leur avoient été fîgnifiéi àenx-mânes» XV* Que dans le même terme d*u0mofS i tous les Imprî'» neurs aient à fe présenter auffi enperfennepourfefiùreittujr»V ledans le même Livre des Librai res & Graveurs , &c qu'aucuU' puiilè de nouveau ouvrir une Imprimerie , s'il n'a fait aupara^ vant le même fermenc que k$ Libraiies-, feus les mêmes . peines. XVl. Qu'aucun Imprimeur public ou particulier ait la texnerité d'imprimer ou reimprimer aucuns Livres >manufcrirs> ou quelque autre chofe , G petite qu'elle foît, fins la permiiîî^û par écrit de la Revcrendiifime Paternité ou de fes Compagnons , ni c^u'il fuit afîez bardi de changer , ajouter ou diioi** SkWt uinQ i^ulc j^afok^AÀdfi mettre «^uei'ûngrçiUoQfoit&i^ t Digitized by Gi ^

The text on this page is estimated to be only 16.40% accurate

Troisième Partie , Chap. XX^. ii$ ënan autre lieu qu'à Rome. Sa RevcrendilEme Paternité veut O**""^ que l'imprcirion foit conforme à li copie qui lui aura été don- gÙv«i« né« fignéc , ôc qu'il ne rende point publiaue i'imprcffion juf<iu*à ce que le Maître du facre Palais ou les Compagnons aie coUationûé ladite impreflion fur la copie fignéc de l'un d'eux» laquelle copie rcftcra toujours dans l'Office du (acre Palais , fc doK être (Ignée de la propre main de rAuteur,avecla permi(^ ûon de deâter le Livre. £c en cas que ce qui aur;i été (Igné far le Matctc du lâcré Pahîs » 6c qoi ama tà donné à rinipi< » ne lût pas imprimé» rimpâmear devra » avant deren* dre la copie à r Aotenr» la redonner au Maicre du fiicfé Palaîf » afiadTeÈccr la pehni(BoQ qu'il avoic donnée» de peur que quand on !c voudra imprimer , on n'ajoûte quelque Àofe » ic aîfinqu'ilpuiûeêcre examiné de nouveau, avec une nouvelle approbation , fous peine de confifcacion dé$ Exempiatrg» U de cinquante écus d*or d'amende. XVII. Que tous les Imprimeurs, Libraires , Graveurs > Marchands de Livres , ou d'£ftampes, Douaniers > MedailliC tes , Couriers , PoftiIl(jns > Gardes & Portiers des portes de la ville , afin qu'ils ne puiflTenc ignorer ce qui eft contenu dans la prefente Ordonnance , & qu'ils obéifTentponftucliement à ce qu'il leur eft commandé, aient à afficher dans leurs Boutiques, Imprimeries , Douanes , autres lieux où ils exercent leurs offices publiquement , une copie de la prefente Ordonnance » fous peine de cinq éctis d'amende pour ckaqne fois qu'ils (efow troavés ikns ladite Ordonnance} & de mm» les Libraires font oÛigés (bus la mfane peine d'avoir VlMOex des Livres dé* fendus. XVIIL Toutes leTqaeUeschofes font ordonnées & oonifV mandées foos leidites amendes » applicables partie en oeuvres. Eieufes » partie aux dénonciateurs qui ne feront point nommés, i Reverendi/Iîme Paternité fe refervant de diminuer ou d'augmenter lefdites peines, & de les étendre, même jufqu'à punition corporelle , iulpenlian ôc privation delaprofeirion , 5c de banniiTcment , félon la qualité du crime & des perfonnes , kCquelles peines leronc encore augmentées à l'égard de ceux qui feront récidives , 6l 1 on procédera contre ks tranfgredcurs avec*la dernière rigueur. Voulant que la prefente.Ordonnance qui fen afficMe 6c publiée à&ome aux lieux acco&tumà > oblige im chacoa » Eeîj Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 14.85% accurate

iro Histoire dîs Orores Religieux, e«Mt SES comme Ti elle lui a voie éië figfuâée periboneikmeiic. Donné S^oAf' l^sJîûs Apoftolique , &c. Il y acu plufieurs f raoçois qui ont été pourvus de cet Office. Le premier fut Hugues Seguin de Billiomen A u ver ne qui le fut par Martin lY.i'an ix8i. Le Pape Nicolas IV. 1 an ii83. k âc Cardinal > il fiit enâiice Archevêque de Lyon. GuiUzome de fiayone fncceda à Hugues S«gnin dans cet Offioe qa'ilcierçsi tous le Ponciikac de Nicolas IV. 9c Ibnscdat de Clemeoc V.qni le flc auffi Cardiaai i*aa i)tx, Gntllatiinç Garant de Laon l'exerça foas le Pomiâcat du même Clonem .V* U fut Archevêque de Vienne , enfuice ArcheTèque de Tooloiile. Raimond Beqain de Touloufe fut pourvû de cet •Office par le Pape Jean XXII. il fut enfuitc Evêquc deNifmes & Patriarche de JeruÊilem. Jeande Lemoy Confefrear de Philijppes IV Roi de France, fut aufîi pourvûde cet Office par le même Jean XXII. l'an r3i3.mais il mourut la même anne'ev & eut pour fuccefîèur Durand de raint Portien qui fut Evê<^ue du Puy 6c tic Meaux. Jean XXII. conféra encore cet Office à Dommique Grenier de Touloufe qui fut enfaite Evê^quc de Pamicrs. Le même Pape pourvut encore de cet Office Pierre de Piietoque iknoift XII. ûi dans la fuite Evêquc de Mirepoix. Raymond Durand l'exerça fous le Pontificat ou mc^ me Pape. Jean Morland fut Maicre du facré Palais fous le Pon«ificac de Clemeoc VI. Il fbt enTmce General dié iba Ordre» le monrat Cafdinal l'an GoiUamne Sndie Ton fooceflèiir exerça ai^ cet Office fous k Pontificat da mênoe Ciemenc V 1 . Urbain V. k fit Cardinal l'an 1)63. <c fivêque de M arfeille l'an 15^9. Nicolas de ûinc Saturnin deClermont fut leder» nier François qui excrçaoeeOfice,.doBt il ^t pourvû par k Pape Grégoire XI. l*ao 13701 & il mourut l'an 1382. Outre cdi Cardinaux dont nous venons déparier qui ont été Maîtres da fâcrë Palais, il y a eu encore les Cardinaux Annibaldi , Statios deDatis , de Cafeoeuve , de Turrecremata , de Badia , Galamini , Michel Mararin A rchevêque d'Aix > Capiiucci& fec^ lari , qui ont auffi exercé cet Office. Un Office qui t fl encore exercé par on Religieux de cet Ordre en plulkurs Provinces, & qui loi donne beaucoeçd'atKtorité , efl celui d'inquiiiiteur. Cet emploi ëiuit demeure att»» chéà PEpifcopat jufques à la fin dn douzième fiecletmais comttiiaÀoiten tcoiiok dans TEgltie bàles here£es fe rnuldDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.16% accurate

Troisième Pautis» Gfut. XXT. m Êoieac , qae les Hérétiques devenoient trop puiOans , 2c que OKOK^ct^ difcours des Prédicateurs ôc des MilEoimaires qu'on en-^',g^*j^^ voï)ic pour les convertir > ëcoient inutiles ; le Pape Innocent 111. établie ((elon quelques uns) un nouveau Tribunal qui regardoïc les matières de la Poi , pour punir levercmenL les Hérétiques , & qui fut appelle rOificc de i'Inquiiiiuonj & comtncies Hérétiques Albigeois ^lifoient de grands dcfordr» dans le Languedoc , le Pa^ nomma pour Inquiliteur faine Dominique qui y travaiiloit pour lors à la converfion de ces Hérétiques. Mais les Hiibriens de foo Ordre ne font point d'accord toadiaot Paanée que œ Tiibanal fat éàbH , plu* fieon AoMorspfCiMdem qocfiûiic Domiiiiqae o*exerça poinc cet emploi > 8c qoe ce ne roc qae l^n izj^ le Pape Gre^ gotre IX. attribua le Tribunal de l'Inquifition de Tcoloufe a»x Rel%ie« d. fooOrdie.qoi cft b piMiff <p»»t éié établi. Qiloi qu'il eo roiCti'Inquintion pafla en Pologne , en It^ lie 9 & en pluiîeurs autres ProTÎnceç où les Dominicains exer-* cerenr l'Office d'inquifiteurs. Mais ces Offices c tant, paife's en d'autres mains d-ins laplûpart de ces Provinces; ils ne leur font reftës qu*en quelques lieux d'Italie où ils l'exercent avec autorité dans trente- deux Tribunaux , en autant de villes >auâi bien que dans celle d'Avignon & de Cologne, mais feulement en qualité d'Inquifiteurs i roviiKiaux > & comme délégués des Cardinaux qui compofent la Congrégation du faint OiHceà Kome > de qui font InqoifitenrsGenemub Autrefois leGeno<fal de rOrdre de faint Dominique nommok ces Inqnîfiteursf ma» prefentement ils font inftîtoés par le Pape , ou par k Congrégation do faint Office. Cène Conaregaâon (ôr nii PriTiTege accordé i l'Ordre de faint Dominique , fe tint an Couvent de la Minerreytoot^ les Mercredis, dans l'appartement du General de cet Ordre qui y affilie avec le Maître dit iàcië Palais > 6c le CommilTairedu faint Office, qui ellauffi Religieux du ihême Ordre, & qui fait ia demeure ordinaire dans le Palais du faint Office. Le Secrétaire delà Cong;reg3tion de i^lmdex desLrvres défendu s , composée de plufîeurs Cardinaux, . tfttonjoursauffi de rOrdredeS. Dominique. Il y a encore à prefent deux Inquifitior^ en France , l'une i Toulon fe , & l'autre à Carca lionne, mais fans autorité. Les DoBtfnicauis ne laiiTent pas toujours de le faire pourvoir par £e ii) Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.41% accurate

lit HrSTOiiLE DES Ord^iis Religieux, t><«MB fiit le Roi des Oâices d'Inquiiueurs. Ils OQC même quelques ^ J*"' poiacemens , mais ce fonc des titres feulement ians aucune fonéïion. L'Inquifition de Touloufe eft la première qui ait été établie , comme no ui avons dit ci-dclTus. Les loquificcurs, après avoir perdu leur autorité , ficque ce Tribunal fuc tombe en décadence, onc néanmoins rœnuaflcz long-tems le droit aui leur avok été donné à ItOf éaiJUimmft}^ éum de fe nîfc apporter tous les ans fe {aam de rdediao des Capitons de Toutoufe pour Texanitiier • & pour voir û ponni ceux qui avoient été élus , il n*y en avoic point quelques-oos forpeds d'herefie > mais ce droit leur fût ôcé vers l'an 164^. par un Ar^ rêc du Confeil , U Bit attribué â rArcherêquc de Toubtiie iCiiarfei de Monchal le à fes fiiccedeors. Je ne m'arrêterai point à pirler de toutes les perfonnes Tlluftres de cet Ordre , puifque Michel Pio, Lcandre Albert Se plufîeurs Hiftoriens du œcme Ordre nous en ont donné des Volumes entiers. Perfonne n'ignore que (aint Thomaç d' Aquin , faiDt Antonin, faint Vincent Ferrier, Albert le Grand, .Vincent de Beauvais, Loiiis de Grenade ont été des plus beaux omoiiens de cet Ordrcqui, julqu à prefent^ a eu (oixante Généraux qui iont à vie , & que leur grand mérite 8c leur capacité à élevés à cette dignité. Cependapc il y en a eu deux qui MC été dépôts par antoncé du ùàot Siège i fçavoîr > Munb de Zamorra par lePapeNioolas IV. l'an xt^i. 8c Martial Aulîbd Proven^l, par le Pape Pie 1 1. l'an 1461 L'on ne fçait point les raifoos que ces Souverains Ponti^ purent de depoiêr ces Généraux qui étoient d'une éminente vertu* On leur vendit néanmoins juflice dans la fuite, Munio de Zamorra après avoir refusé l'Evéchédc Galice» fet contraint par le Pape Cekftîn V. d'accepter celui de Palenza , & Martial de Provence fut éitt une féconde fois Qeaeralt dans k C^pitre qui ie tint à »arre l'an 1465. Le fchifme qui partagea TEglife en i^yH.après la mort duPa* pc Grcgôire XI. ôc qui dura quarante ans , divifaauflî cet Ordre. On vie dans teChapitre General tenu à Boulogne en i^So, deux Généraux. Les Provinces qui reconnurent pour Pape Urbain VI. élurent le bienheureux Raymond de Capouè pour General $ êc depoferenr Elle de; Toukafe qui gouvernoit «tellement TOrdre , à qui les Pîovincci de France» d^Efpa» pne^d*Avra^» de Provence «deSidUe&dcdelikFarrc^ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.68% accurate

Trot5I"pm1! Paktiï , Cha?. XXV. 245 qui rcconnoilioient pour Pape Ckmeni VII. prêtèrent toû jours j^^p obéilTaQce. Celles qui ëlureoc le bienheureux Raymond de ck»uak , Capouë , furent les Provinces d'Italie, d'Allemagne,de Huagrie , d'Angleterre? de Pologne , de Grèce , de Dalmatie , de U Terre- i>aUKe, de liohcmc U de Sixc. Après la mort de ces Généraux , chaque pam en eUfoit un , ce qui dura jufques ea l'an 1418. que le P^Mardo V. râlait soat lK>rdre fous le Père Léonard de Floienoe qui aTott été âo par ies Provliioes d'Italie & les antres du même parti » aïant donné rEyâdhé de Càtane à Jean dePoggio, quiecoit reconnu par ks François» par les autres Provinces qui leur ëcoienc unies , & xàèmo par iaint Vincent Ferrier. Ce fut fous le Generalac du Pere Bar* thelemy Texier qui fucoeda au Pere Léonard > que TOrdfS commença à podeder des rentes & des biens immeubles} par m» privilège du môme Martin V. Les Généraux font prcfente-menc leur fejour ordinaire à Rome danç le Couvent de \z Minerve qui eft double , l'un pour les Religieux delà Provins* ce de Rome, & l'autre pour les Etrangers qui fe trouvent à Rome chargez des afl&ircs de leurs Provinces. C'eft dans ce lieu qu'eft rappircementdu General qui eft fort fpacicux. Il y a dans ce Couvcut une riche Bibliothèque, qui a ccé rendue publique l'an 1700. par la magoiiicence ^ la hbcralité du Cardinal Cafànatte qui pour l'agmencer, a donné la (kooc 9 composée de cinquance mille Yonunes fans les Mann(cm> avec up ibnd de quatre mille écus Romains de revenu» voulant qu^uno portie^de ce revenu s'emploïàc tous les ans à l'acliat des Livres nouveaux» & rautre-pardeiTeniretien de deux Pères Biblio» theqiuires , & de deux convers pour le fervioe de la Bibliothèque y de deux Leâeurs qui doivent enfeieMir Ja doârine de * iaint Thomas , & de (îx Théologiens de diSèrentes nations 6c dumême Ordre, pour s'oppofer par leurs écrits aux nouveautés des Dogmes qui pourroient naître au préjudice de l'unité & de la vérité de la Foi de l'Eglife Catholique} il a faic encore d'autres fondations qui rendront fa mémoire imntorteile.. Outre ce Couvent de la Minerve 6c celui de fainte Sabine, ils enont encore un fous le nom de S. Nicolas de Perfeni, & deux Monaileres de Filles i mai^ il n'y a poiuc de villes ou ils enaïenc s davantage qu'à Naples , ptîis qu'on y compte vingt- huit Cou* vens de cet Ordre» f£avoir^ dix*iuitc d'hommes». & dix da . Digitized by Googlc

The text on this page is estimated to be only 18.36% accurate

iî4 HrjToixi DES Ordres Religteitx ,* Oii»&i»is Nous avons parlé dans le Ciiapitre precedenc de l'habilleSivaT Religieux. Les Frères Laïcs font diftinguéi des Prêcres> encequ'ils portent un IcapuLiire & im capucenoir, & que les Prêtres ont. uu lcapuUir« blanc , ne lucccaac le capuchon noir par deâus U chape > que Ion qu'ils fortent ou qu 'ils iatuc CD babil de Choeur. Lci Reliflenx tl'ËCpagne & dePoi> «ugal avoîemtoAjoctis porté det Chapes grifes , jufaues finis le Geaeialacdtt Pere Martial AuribeUe* qui aiancéte éia Taa 1455. les obligea de prendre des Chapes noires. Les armes de l'Ordre 9 font chape ci argent 6c de ublei un Lis dgé , de une palme d'or paiTées en âuitoir,. brochant fur le tout 9 & une étoile d'or en chef, l'argent dûfgé d'un Ihrre 9 fur lequel eft un chien, poiant ùl pate fcur un monde, 6c tenant à fa gueule un flambeau allumé, Técu timbré d'une couronne Dncale » «ïant pour cimier une Tiarrc, une Mitre, un chapeau de Cardinal , une crofle & une Croix Patriarchale. Favin prétend que cet Ordre ponoit anciennement pour armes , Gironé d'argent ^de fable à une Croix fleurdelisée , partie de l'un en l'autret à la bordure componéede huit pièces auflî d'argent , & de fable i haie étoiles de l'an en l'autre, 8c hait belans de mciiie. Cet Ordre illuftre a prefentement ^our Chef le iieverend ? ©• fe Antonio Cloche , François » qui fut élu Tan i6t6, du con* lèncenient unanime de tous les vocaux foar (es excellentes qualités , dans le Chapitre General qui & tmt k Rpme après ht mon da R.. P« deMonrvf. Nous avons die » dans le Chapitre précèdent , que l'on nomme en France ces Kéipeux JacchinsticzaCe que leur pre* miereMaiibn A Paris eft fituée dans la ruëiâint Jacques. Mon* Heur Hermmt Curé de Maltot , dit qu'on les rippella auffi en Italie y4rtf^/>// , parce qu'ils imitoieot la vie Apollolique , 6c que quelques Auteurs les appellenr les Prédicateur? de faint Jacques j mais Monfiair Hcrmant ne nomme point ces Auteurs. Cependant s'il étoit vrai qu'ils eulîent eu le nom de jacobites , à eau fe qu'ils imitoienc la vie Apoflolique , ou celui de Prédicateurs de faint Jacques , pourquoi leur auroit on donné plûtôt le nom de Prédicateurs de laint Jacques ou de Jacobites, que celui de quelque autre Apôtre? Ils peuvent néanmoins avoir été appelles à Paris JdCêhites , car j'ai des Epîtrcs canoniques écrites à la main l'an 1505. par un Rrofe^ fcur en Théologie de l'Univerilté de Paris qui la appelle ainfii Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 12.01% accurate

Troisième Partir , Chap. XXVT. «5 miis il y a de l'apparence qu'il ne le taifoîcque par derinon , & pour le venger d en avoir etc nuicraicedans une dilpute qu il ^ rs avoir eue 1 ans doute aveceux jaufujetderimniaculée Con pJ^ff.pr*. ception de la fainte Vierge , comme a paroic parce qni cil à la chswas, fia de ce Manulcrit. Ego Petrus Richardi anuês agas 45. //; aImd Tbeêlogorim F4Cml$4t€ fiorifienfi Fnfcjfdr indignus , nec no» $m Bccltfié Tfteenfi Câmmkus , bas cfifi^Us mâmu me a frofrié dffiri^Ji 4MxUiânte Bomimê N,f, C* & Immâctdâté ejms mêtrt HéOtU êmmUude digniff.ma , anm falutis 1504. Ferh 3. fofi Inrocark. Epdtm éUM^firMres^Mêbitd ftfe ex^f^gnivimnt fidiéMtDt0,&C9»€eftiê»$MârU imemerâtd, fêtmrÊiH mieisiféreât eis âiiijjimus, ' Fêietb Us Auteurs cités dans le chapitre précèdent^ & pour les Tfêvsmis fmiesUieres de cet Ordre. Loiiisde Urreta, /T//?. deU fugrâds orden de Fredicddêres enEtiopia, Antonio de Remaiàl» mjf, de U Pr'ovincia de fxnto Vincent e de chy»pd y GuâtemaU. Auguft. d'Avila, Mif!. de LiProvinàt de S.Jago. Dom. Gon- ■ zaies , Hifl, de U Erovincié del Kofariê de Fili^inds jépê» y , Chin4U Chapitre XXYL De fliifieurs reformes faites dans tOrdre des Frères Pre* chetirs , fous le nom de Congrégations , gouvernées far, des f^icaircs Geiieraux^ L'Ordre de fiint Dominique , non plus que la plupart des autres Ordres, n'a pas pu le garentir du relâchement. C^ijiques Couvens «'écanc éloignés de rObfervance régulière, les G-neraiix ont eniploïé leur autorité pour la rétablir & la faire obferver. Mais le premier de ces Généraux à qui l'on peut donner le titre de Retormacenr âecct Ordre, ell: lebienhearen K Citnrad de Prude , qui vers l'an 1^89. fut le réparateur de l O jiervance lieguliere dans tous les Couvens d'Allemagne , d'où elle avoic été bannie dès l'an 1349. lors que la. pefte ntde £ grands ravamdans la plupart des Provinces iqae pref^ue. toutes les villes écoient deferces 6c inhabitées. A ion imica<i Ôoolè bienheureux fiarthekiny de ùûm Dooiiniqae>de Sienne» Digrtized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.10% accurate

11^ Histoire des Ordres Reltgteut, SimKtN- £c qui fut dans la fuite tvcque de Coronne , fut ic ReformaiVs*^^*' ^^^^ Couvcns d'Italie vers l'an 1401. Le Père Barthélémy l'OjinHE^ Texier,François,Gcneral de cet Ordre , animé da même zele, «Hiu**."^ cmpioi.1 ion autorité pour maintenir l'Obfcrvance régulière dans tous les Couvensjôc y portoit les Rcli[^ieux par ion exemÎ»le , ce fut lui qui infUtua la Coogregauoa d'Ârragou qui a bbfifté pendant 91. ans. S*«oK DE ^ P^"* cofifideraWcs Reformes , (at celle de la ConioMUftDu greeation de Lombardie qai fut commencée vers l'an 141 8» par le Pere Matchiea Booiparri de Navarre , qui , pour la ùa* tetë de fa vie fat choifi par le Pape pour remplir te fiege Epifcopal deMancouë. Le PereJoachimTurrianiitrentfr>cinquié> me General , lui accorda beMcoupde pri villes; elle fut ncaoinoiDs démembrée fous Ton gouvernement > 8c on lui 6ta les Couvens de Rome ,de Pife , de faint Geminien» de Vicerbe» de Sienne 8c faint Marc de Florence , pour les unir à une nouCoKGRE> yellc reforme fous le nom de Conereeation de Toicanc,com•ATION DB , 1 r I w° /\ r il I i ÏOMAMHE. mencee 1 an T495 p^r l<js ioins de Jérôme Savanarolle , dont la^ fin a été f» m.i'ihcurcuie. il naquit à Ferrare lur la^induquin• ' ziéme fiecle , il avoic beaucoup d'éloquence & de pieté > & fur l'un des plus habiles Prédicateurs de fon tems. 11 prêcha avec . trop de vchumcnce contre la conduite du Pape Alexandre VI. la Chaire lui tut. interdite > mais il ne laifTa pas de parler avec la même Ubérté 3 de forte ou'aïant été pris i l'âge de quaraa«^ te- fix ans il fut pendu & brûlé avec deux de tes Compagnons: i Florence >dans une (édition fuicitée par fes ennemisle Mai i49S..CecteCongregatiuu u« dnra cinq ans ftparée de celle de Lombardiei car après la more de Savanarolle > ellele réunie à celle de Lombardie qui fubfilla jufqu'en Tan i^u que fous le Generalat de Paul fiottigella de Pavie , qui en^ avoit ét^deux fois Vicaire General , elle fat éteinte & érig^ en Province par autorité du Pape Clément VI !. qui aSolit aufTî la Congregacioa de Calabre> & i*érigea pareiUement em Province. CoNcti- Une autre Reforme avoit commencé en Hollande fous: JjJ^^ij le premier Generalat de Martial Auribelle de Provence, 5c conaprenoit vingt- huit Maiions , dont quelq,'ies- uncs avoienc été fouftraites de la Congrégation de Lombardie , qui avoicnt formé une Congrégation qu'on appclloit de Hollande , .1 quv k& Pages avoienc acçordé beaucoup de privilèges.. Mais IiLa> Digitized by

The text on this page is estimated to be only 17.68% accurate

Troisi EME Partie , Chap. XXVT. 117 1514. le Pape Lcon X. fur les inftances da Roi de France , DiriBRfMLoiiis XI i - ordonna au Général T humai Cajctan , de ic parer mu di les Cuuvens rctormés en France delà Congrégation deHollan ^^^/pl^ de 1 de laquelle ils dépendolenc d'en faire une Congrega- chbuks. don nouvelle qui s'appellcroît ûCongregatîoo Gallicane, tou* <^mokb. Jam qu'elle jouit des mêmes Pmil^es » grâces exempdom , clIucAti» que celle deHoUancle»& par un autre BiSef de l'an 151g. en renoavellant & en augmentant les mêmes privilèges a la Con-> fregacioo de Hollande , il déclare qu'il les odroïe de nouveau la Congrégation Gallicane , & approuve l'autorité du Vicai-» re General. Les Religieux de France avoienc néanmoins des Statuts plus auderes que ceux de Hollande. Vers la fin du mêmenecle,le Pere Paulin Bernardini de Concki. Lucque5 commençi une autre K.ofbrmedans le Roïaume de °*,^,J^c°* Naples , fous le titre de Congrégation de l'Abruzze de fainte therinb Catherine de Sienne , qui a produit plufieurs Religieux d'une '**5uh«^> éminente vertu j & qui font mort^ en odeur de fainteté, comme le Pere Paulin Ucmardiiii Auteur de cette Reforme, dont la vie a été écrite par un Religieux de cet Ordre, il mourut en 1585. après avoir beaucoup étendu fa Congrégation. Le Pere Nicolas Mafiode Peroufe lui aida beaucoup dans l'eublif(ement de cetœ Referme > & l'aûnt farvécu oe plufieurs aonées > il travailla auffi bnucoap k l'étendre > & à la maimenir dans robferrance Régulière. Il mourut vers Tan 1611. en reputatioade fainteté dans le Couvent de (àint Dominique de Chiefi 9 & fut Vicaire General de cette Congrégation. Le Pere Sebaftien Michaefis introduifit orefauedans le m6> ^^JI^^qL me tems une (èooode Rjeforme en France lous le nom de Con- citaoii» gregation Occitainc , dont il fut le premier Vicaire General. Il avoit pris l'habit de l'Ordre de faint Dominique nu Couvent de Marfeille « oîi après avoir mené une vie exemplaire , il fit un tel progrès dans l'étude de la Théologie, qu'il reçut avec beaucoup de réputation &c d'applaudilTement le degré de Do» ^eur. Il commença fa Reforme à Touloufe l'an k9^. qui fut a pprouvéc par lePape Paul V. l'an 1608. delà il vint â Paris, cù fous rautorité du ii,oi Henri IV. il bâtit le Couvent de i'AnflODciation de la fainte Vierge dans la rue faine Honoré > où il mourut le5. Mai léit, âgé & foixante te quatorze am. Cette Congrégation ne fubfiue plus • aïant été érigÊe en

Province Cm Ié6<^. par le Ptoe CleonBiit IX. ious le titrede ùàoi Louisj»
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.85% accurate

2i8- Histoire des Ordres Religieux, BiHERKN. qui eft la qunraïuc-cinquiémc dernière de l'Ordre. Les Coni«?s*iw**" S"^^'^^^*^'"^ Kiguzê ,dc i'Abruzzc quelques autres ont lORtixB auÛi été érigées en Provinces, il ne refte plus que les fui vantes ^^j'" quifubfiftent , & qui ont des Vicaires Généraux i fçavoir. IA' Congrégation de faine Vincent Ferrier on de Bretagne > dans la Province de Paris > qui a quatorze Coarens. La Congrégation des Anges en Provence > qui a iiz Coa* ▼cns. La Congrégation d'Âlface , qm a quatre Coavens d'hom-i mes , 5c huit Monallcres de tilles» La Congrégation du faint Nom de Jefus aux Ides Antilies de 1* AmerîquQ , qui a un Couvent & vingt Cures. La Congrégation de faint Oominiqucdans l'iiledeiaiatJDo* mingue j qui a deux Couvens & dix Cures. La Congrégation de fâime Sabine à iiome i qui a huit Coup vens. La Congrégation de faint Marc de Florence» qui a Convcns. . La Congrégation de faint Jacques de Silomoua Yenife^q!» a fept Couvens, La Congrégation de Nôtre- Dame de ta Santé à Naples, qui a treize Couvens. La Congrégation de faint Dominique de Sonano en Sardajp gne , qui a dix Couvens 9c un Monaftere de filles. Et la Congrégation de £iînt Marc deGavoti au Rjoïaame de Naples, qui a treize Couvens. Dans le<> Congrégations de France» de Bretagne» des. Angês &c de faint Marc de Gavoti, les Prieurs des Couvens qui en dépendent , ont voix aux Chapitres Provinciaux des Provinces dont importent le nom , &i après qu'ils ont donné leurs fiiffra• gcs pour i'éîedion d'un Provincial, ils satlemblent le lende. main , 5s: clifcntentr eux leur Vicaire General, La Congrégation de fainrc Sabine , ne va point au Chapurcde la Province tic Lombardic dont elle dependuit autrefois i Se le Provincial de ccLtc [rv)vii]ee li'a aucun droit de vifitc dans cctteCongregation. Le V cuire General d'Alface ne dépend d*aucune Province» non plus que celui de Sardaigne': ils (ont iniHtués cous deux par le General , qui nomme auifi ceux âc rAmerîque. La Congrégation de Venife ne va point au Chapitre Provii>cialiitttslft Jgjcoïttdaldcla ^cmn» de Yeaite a droit de Digitized by Google

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 14.44% accurate

Rcàçiea^ Reforme de t'orcLrcde S.^JDorriLnLejut, de LaCû-n^rccjatiim cluS. Sa.crcmr^rvt- . •4 . * Digitizêd by Google

The text on this page is estimated to be only 14.32% accurate

Troisième Partie , Chai». XXVIL 119 yiCne honoraire dans cette Congrégation. Tous ces Vicaires CongreGcncranx n'ont aucune auioriLé qu'après qu'ils ont été coniirmé.^ pir le General de tout l'Ordre. «mit, Les Reformes lIc ces Congrégations ne coniulent gueres Que dans l'ablUnence de la viande <ju*ils obfervcnc fort reguIjeremenc dans leurs Couveos » naais elles n'ont point renoncé aox rentes 6c aux polTeflions $ nous allons parler dans le Cha* pitre (bivant de la Congrégation dn faint Sacrement qui s'ap* pelle de la primitive Oblenrance, oii les Religieux ont renou* Tcllé par leur vie auflere & leur renoncement à toutes les pollèffions 9 le premier efprit de S. Dominique. Chapitre XXVI L J^e la Congrégation du Saint Sacrement ou de la primitive Ohjèrvance de l'Ordre des Frères Prêcheurs, avec la vie iu veneraUe Pcn Antoine U Qmtu dit du Saint Sacre^ ment, Infiitutettr de cette Congrégation, ^ FonJateurdé^ l'Ordre des R,eli^ieufes ét Suerement à MarfiiUe, Ous avons vu dans les Chapitres precedens , (^ae /aine N neral blée rentes & podèfTions que l'Ordre avoit pour lors » 6C qu'on pourroit A l'avenir lui offrir , afin d'être plus libres pour travailler au fal ut Se à l'inftruâion des âmes, cequi fut confirmé huit ans après dans un autre Chapitre General , tenu à Paris fous le bienheureux Jourdain fucceflèur de iaint Dominique, Mais rommc dans la fuite les Religieux furent difpcrscs de cette étroite pauvreté, & que les Papes leur permirent de poffeder des biens immeubles. Dieu fufcJta vers le milieu du dernier fieclc un faint Religieux du même Ordre , pour faire revivre le premier efprit de l'Ordre, cii ctaoïiilant une Reforme particulière, où les Religieux vécuflTent dans une étroite pauvreté & (ans aucune difpenfe , obferrant les Conftitutîons à Is .Ce fut le jEUrerendPeic Antoine le Quieu qui entreprit If

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.88% accurate

t3o HisToiRi DES Ordres Religieux, CowcM- grand Ouvrage. Il naquit à Paris le 2?. Février de l'an léTof, ^f^n pi^rciicoïc un cclebre Avocat <^ui [c fiiloit admirer parfun UMMJ* éloquence dans le premier Parlemenc de France établi dans la. Capitale de ce Kolaume , lors que la mort l'enleva i la Heur de fon âge , n'alont enoofc que vingt-fix ans » & laU&nt orphelin le jeune Antoine qui n'aroitqoe Yin||t.cinq mois. 11 refta avec un autre frère qui énk né après lui » fous la conduite de leur mere qui ëpoulâ en fécondes nÀces , un CommîiEure au Cliâtdec de Paris , donc elle refta auffi veuve après avoir vécu aflêz long-tems enfemble. Il ne £iut point douter que cette femme qui écoic fort pieufe, ne prît un grand foin d'élever fes en fans dans la pieté , & que demandant fouvenc i Dieu que fes enfans fuflènt Saints, elle ne leur procurâc les moïens de le devenir. Elle fut exaucée dans fa prière , le Seigneur lui aïanc accordé la confoiation de voir , avant que de mourir , qu'oa confideroit fon fils Antoine comme un grand fcrviccur de Dieu , & que plufieurs pcrfonnes luidonnoient déjà le nom de Saint. 11 fut dès fon enfance porté à de grandes auilcntés , & n'aïant que quatre à cinq ans , il quitcoic h nuit ion lit pour (e coucher à cerre. A mefure qu'il croiffoic en âge > iiaugmentoic iês mortificacions,& faifoit de grands progrès dans la pratique des vertus, fans aue fes études les interfompillènr, |c lui fiflenc fierdre le recueilleaMnt intérieur ok ilétoiccontinuellement. U avoic une extrême averfîon pour les légèretés & les dlveniflêmensde ceux de fon âge>& toute fa récréation Ôc fon plus grand plaifir étoit de vacquer aux exercices de dévotion & 2e pénitence, & il s'entretenoit peu avec fes compagnons pour parler ians ceflè à Dieu. Comme dans le cours de fes études il ne fongeoît qu'à fuivre le Birrcan A l'imitation de fon pere qui avoic excellé dans ia profeliion d'Avocat , il étudia en droit après avoir achevé (à Philofophie i mais Dieu qui avoic d'autres vues lur iui , lui donna du dégoût pour le monde» & lui infpira le defir de fe faire Religieux. Il avoit deflTein d'entrer chez les Carmes DéichaufTés , mais un Religieux de 1 Ordre de faint Dominique du Couvent delà rué faint Honoré à P*iris , auquel il fe confeffoic pour lors , & à qui il communiqua fon deflêin > prévenant de quelle utilité une acquifiiion de cette importance ièfoit à (on Ordre > & jugea ne que l'aufterité des Carmes DéchaulTét. k lèul motîr qui ponoi(le jeune leQuîeu i vouloir ea^ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.80% accurate

Troisième Partie , Chaf. XXVII. 13? trer parmi eux , il lui fit un détail des aufteritës de fon Ordre, C«M««fde labftinence perpétuelle de la viande, des jeûnes prefque s*s1cr^ continuels , de l'exade pauvreté , des difciplines fréquentes j*"»*!, du filence étroit, 6c de plufieurs autres exercices pénibles > l'aifuranc qu'on les pratiquoic-dans ce Couvent de l'Annonciation de la rue ùânt Honoré c^étak ée r^croite Obrer7an« ce : de ibrte âne le jeune homme en fbt perfoadé , & refoluc de ne point cnoifir d'autre Ordre que oelut de faini Domini* que. Il ne voulut pas dîfiferer d'en prendre l'habic , il le reçue le 16. AouA 1641. & le H. du même mois de Tannée fiiirance il fit fa Profeffion. Il le vit d'abofd élevé à k perfêâion d'une manière peu commune, & acquit en peu d'années ce qoe d'autres n'acquie» lent qu'avec beaucoup d'écude>& par^e merveille extraor» dinairc Ion vit en fa pcrfonne un jeune Religieux qui étoit à peine entré dans la maifon deDieu , & qui furpaflbit cependant ceux qui y avoient vieilli. Il n'eut pas plutôt acnev^ le tems aue Ton a coûtume de demeurer fous la Difcipline di» Maître des Novices , & reçu les Ordres facrés , que les Supérieurs jetterentlcs yeux fur lui ,pour lui confier l'éducation des Novices , en l'abfence de leur maître , qui avoit été appellé ailleurs pour quelque a£ure importance. Le Pere Antoine qui: venok de cjuîtterb qualité de noyice , étoit à la vérité jeune: d*2lge »maisanden tn vertn fie enmerice $ ficiis'acqaitu ûéî^ gnemeat de cet en^loi» qoe l'on d'abord ciu*!! écœit inw portant & mèmeoece^re pour le bien de k Religion del'éta-^ mir Ma&re des Novices en chef. Le Noviciat de Paris ne joute: pas lon|^>tems du bonheur de le poflèder. Les Supérieur» peut de tems après lui avoir donné cette eharee^l'envoiferent am Couvent d'Avignon pour y exercer les mêmes emplois donr il s*acquitta aufli avec tant de prudence & tant dé faeeiïe > que: le Pere Rodolphe pour lors General de tout l'Orclre pleinement informé de laperfedion à laquelle il portoit les Novices» dont il avoit foin , lui en envoïa pour être formés fous une-difcipline & une conduite aufli fainte que la fîenne. Ce Général étoit fi perfuadé du talent admirable que le Pere Antoine avoit pour élever la jeunede , que la première fois qu'il fut à Rome , il n'y fut pas pliitôt arrivé , qu'il le fit loger avec les^ Novices pourlesentretenir des obligations de leur Règle dC: dtl'ObièrvanceKegulieresNDanslepeadetemsqp'il fdewew^ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.22% accurate

lyt Histoire DES Ordues Religieux, CoMfijiE. ra pour lors, il allufna fi vivement en eux l'amour de robfefvancc , & excita dans leur cœur un dclir fi ardent de la perfeUmu ccion par les paroles cC par les exemples , cjue c^uand]1 fut fur le point de partir ,11 n'y en eut pas un qui ne le voulut fuîvre en France,pour y yivre avec lui dans la Reforme qu'il piefendoic y écablin Le £eie qu'il avoir pour le faluc des ames , n'étok pas feu* lemenc reflerrë dans lenceîncc du Noviciac , ni fur un pecie nombre de perfoones <|uj fe mirent (aas fa conduite» lorsqu'il arriva à A vi^non , il vifîcoîc encore les priions & les Hôpiuux avec alîidaite , devenant par fes f jins le fecours des miladcs, êc la confolation des affliges. Il fe donna tout entier à la conver (ion des pécheurs dans le Tribunal de la Pénitence , achevant ordinairement au pied du Crucifix par fes gemiflemens 6c par fes prières , ce qu'il avoit comtneucé dans le Confelîîon- nal pour ieur ameudeaient , par fes remontrances & par fes charitables correclions ; & tous les Samedis & les Pètes de Tannée il fair>it des exhortations faintes 8c familières dans la Chapelle du Rolaire , attirancaiadcvouondeiaiainte Vierge un grand nt)nù>rede pcrionnes. 11 fembloit que Dieu l'avoic conduit à Avignon pour lui fa* cilicer les moîens de reformer Ton Ordre, Dès qu'il ëtoit à Faris il femoic une peine extrême de fe voir oblf|^ de vivre dans une maifon remee$ & peu de tems après (à Prc^ffion » il conçut b deilèin de faire revivre la première pauvreté de iaiot Pominique , & de la renouveller dans Ton Ordre > mais étant i Avignon il fe fentit preiïe de nouveaux deûrs d'y travailler tout de bon. Comme iJ avoit reçu des marques (ingulieres d'amitié du Pere Rodolphe General , dans le cours de fes vi fîtes à Avignon , il lui écrivit pour lui communiquer fon defTein , & fur l<'s remontrances que les Religieux d'Avignon firent à ce mé.ne General pour empêcher cette Reformc,il tic vçjiirà Rome le Pere Antoine > où il arriva le 17. Juin i6\^. Le General aïant appris de lui- même que Pécroite pauvreté en particulier & en commun , feroit comme la bafe &i le foudëment de lobfervance qu il pretendoïc etublir , non- feulement il l'approuvai mais pouffé du même defir qui portoit le Pere Antoine à Tentreprendre , il en fit ton affaire propre. Il le pre0a de la commencer au plûtât , 9c il fouhaicioît que ce fyx à Rome qu'il y travaillât d'abord; mais k Pere Antoine mïaor Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.69% accurate

Troisiemi Partie, Cha p. XXVIL xjj cro'ûnt que l'execucion en feroît plus aisée & plus heureufe Concfîca France» il en obtint le conièmement du General qui y ajoû- s."" sÂ^cTu* ta quelques avis qu'il jugea necefTaires pour le plus grand affermifièmenc de cette ObfcTvance. Il lai confcîlli d'en exclure fes atHIiacions à certains Convcns , 5c Ic^ c'îcclions, comme nuilanc beiQcoup à la diiciplioc régulière. Et enfin j1 lui donna d^s Patentes qui conteouieot uo plein pouvoir d'éubiir ccu ' te Oblervance. Le Pere Antoine pendant Ton fejonr à Komc , avuit fi bien formé à la vie régulière j les Novice^ donc on lui avoic auflî commis le foin , & avoic allumé dans leurs cocui-s de fi ardens defirsde cette puvmépnmitiire de l'Ordre» que quand il fallut tesqnitter , il sCy^n eut pas an d'eux qui ne tachât de Tarrfiterà Home par fes prières 5c par fes lanaes» ou de le fuirre en France pour Tivre tous fa direékion » ce qu'ils demandèrent a:reci>eaacoap d'inftance 5c d'cmpreÂTement ; mais on ne Uii en accorda qirun » qui f u c le Pere Dominique Para vici n i de la Valteline. ifsarriverent à Avignon au mois de Juin 165^. & le Pere Antoine commença d'abord réraWifTement de fonObfervance. Ce fut au petit bourg de Lagnes , à cinq lieues d'A vîÇnon qu'il en jetca les *fonûcmens. M. de faiiic Tronouetqai etoit en partie Seigneur de ce lieu , lui donna une mailonpour s'v loger avec fes Religieux. L'Evêque de Cavaillon Fabrice de LiBoiirLicficrcdans le Diocefe duquel Lagnes fecrouvoic fitué > au ton fa cec établiilèmenc par la prefence , & par ujie eû:ime particulière que ce Prélat raifoit de nôtre faint Réformateur, u voulut qu'il bénit lui-même la Chij^elle , àc y célébrât la preniefe Meflè. Ainfi commença la petite Obfervance du Pere Antoine > nVîant qu*an feul compagnon , qui étoic le Novice qu'il avott amené de R.ome. On ne peut exprimer la joîe qu'il ralentie de & voir établi dans une petite 5c checive maifon (ans autres rentes ni revenus que les foins de ladivine Providence* LeGeneral en aïant été informé» en eut aufll beaucoup de joïe,& il en écrivit r!c5 letrres dit congraniiation à ce laint hoTime , luiaccordin: de nouvelles Patentes, par Icfqucîles il défendoit aux RL4/git:ux des autres Provinces de le troubler en aucune façon , ni par effit, ni par paroles. Il vint prefque en même tcms un nombre fufHfanr de Religieux pour remplir cette première Miifon , (oit des aucres Provinc^ji , qui , touchés de l'exemple du Pv^ic Antoioc , fe vinrent joindre à Tême UU G g Digrtized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.34% accurate

iH Histoire des Ordres Religieux, Conçue- > kculko >c^Qi ëdidëâi de f^ii iainteté > lui demandeMiHj^^ On gardoic dans cette Mai(bn les CoDftitndoos à la lettre &m DuUe dirpenre. Outre les attfterkés de l'Ordre * le Perr AocoMie en ajoûa d'aucresqui n'toiem que de devoûoB pour £itisfiUre aux defirs ardens qu'ils ardent de fouffirir pour Dieu* . Lefilence y étoic perpétuel » la recolleâjon continuelle r& outre les deux heures dX>cairon mentale qu'ils fairoitrat tao» les jours , ils s'étudioient avec foin de fe tenir toujours en la prefence de Dieu. 11 n'y ayoit point d'exercice de mortification & d'humilité, auquel les fiLeligieux ne fe portaâênt d'euxmêmes avec ferveur. Us couchoient fur une fimple paillafTe, & bien fou vent fur des planches ou fur la terre. Us demcuroient toutes les nuits plus de trois heures au Cheeur. Leur nourriture ëtoit plûrôc une mortification qu'un foulagement au corps. lis ne vivoicnc ordinairement que d'herbes & de racines mal a (Ta ifo p. 11 ces. Qiielques-uns jeun oient au pain 6c à l'eau croii jouri de la lemaiDc , ii on leur donnoit ouelquefois quelque pitance yune petite merluche leur fufiîloit pour quatre jours, quoi qu'ils funenc fept on &ait lUlieîeuxl A toutes ces auAâités ils ajoûcoientlcs travaux pénibles de la yie Apoftoliqne; Ceuxqiii é»ient capables de ces fonâîons kbo- ' rieulès & importantes, fortoieQC tous Içs Dimanches 8c les Fètestâc même les jours ouvriers, pour prêcher aux peuples des fieux voifins & les gagner iDieu. Une manière de viefifainie fi auftere attiroit tous ces peuples k Lames. Plnfieurs bourgs voifins demanckr^it avec ^prelTemenc deces ReDgîeux ,* mais le nombre étant encore petit , le Pere Antoinene |îut accepter qu'une des Fondations qu'on lui prefentoit; ce fiit aThor dans le ComiéVenaiflin qu'il ficce fécond étahUûièmenty. & ilen prit pofTeflion le8. Juin 16)7. La repurationde la vie ApoHolique de ce parfait Religieux forçant du Comté Vcnaiflîn , fe répandit dans les Provincesvoifines. Plufîcurs perfonnesdc diftindion des trois principaks villes de Provence» d'Aix , d'Arles & de Marfeflle , écrivilent d'abord à Rome au General Rodolphe pour avoir & peiw niffion touchant les nouveaux écabli&nens de l'Oblèrvance: étroite du Pere Antoine qu'ils voubienc ^le dans ees troi» villes. Ce Geneial qui aivoit Êit foo a^ire propre de l'dt» liUi&nieat deccue iU&iine>& qp uefiwgpoit qu'aux moiea»

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.67% accurate

Troisième Partie , Chap. XXVIÎ. x^^ 4e rëcendre dans touce Ja France , pour la faire enfuite pafTer ^<"'«»»' dans les autres Roïaumes de la Chrétienté , fit d'abord dier trois Patenter diiîcrentes , par lefqucIles il donnoïc pou-""*^* voir au Pere Ancoioe d'aller fonder ces crois Maifons j àc parce ga'il avoic appris que ce Reformateur Q*avoit pas voulu s'écalirdtns Âri^iioncii coiiii«leia(îoo des Religieux de l'Ordre qui y aToienc une MaEbn $ de peur que le Pere Ansoiae n'eftc pas les mêmes égards en Provence , & qu'au lieu de s'Àablir à Aix,à Arles & àMarfeille» il ne s*arrèiat eu quelque vill^» il ajoàu à ces Patentes une défenfe fous peine d'excommunié . ^ caaon aux Religieux de l'Ordre qui aroient des maifons daai ces villes, de s*oppofer en aucune minière aux établiiTemens que le Pere Antoine y feroit. Il lui avoit accordé quelque rems auparavant lîs Couvens d*Orange & de Cavaiîlon; mais le (erviteur de Dieu dont le zcle étoit accompagné de charité & de prudence, s'en excufa à caufe que ces Couvens avoient des reaces i ce qui écoit contre l'clprit de ùl Reforme. Quelque confolation qu'il repentie en recevant toutés ces permillions» il ne pue pas en profiter auûi tât qu'il Pauroit iouhaicé9car reveuanc de MarfdUeait on ravok obligé de Srêcher l'OftaTe du faine Sacrement » il tomba malade a Aix 'une maladie cres-dangereofè i mais Dieu qui le deftînoit à de grandes chofes > lui rendit la iamé. Peu de cems après il entreprit la Fondation du Couvent deMarfeille. Ce fut le i.Juin 1^35. qu'il prit poiTei&on d'une Chapelle tyii e(l i une demi» lieuë de la ville , qu'on nomme communément Nôtre- Dame du Roiiet , laquelle relevé de l'Abbaïe de faint Vi(51:or. Il s'éleva une grande tempête contre lui } quelques pcrfonncs maîinteiKionnées furciterent de noires calomnies contre lui , & obtinrent unArréft du Parlement d' Aix pour le faire fortir du territoire de Marfeille ; mais le Pere Antoine en eut un autre contraire à celui que Tes entremis n'avoient obtenu que par furprife. li lui futmê.ne i-avorable, car on lui permit de s'approcberde plus près de la ville, & de prendre une autre maifon dans le Fanxbourg. Le Pere Antoine crut qu'il n'avdt pas rendu fon Obfervan* ce aflêz auftere » il voulut encore y âjoûter la nudité des pieds, ce qui Ht (bùlever totit l'Ordre contre lui , de penfa renverfer fa Reformé i car le Pere General qui le favonfoit en tout » fe Gg ij Digitized by Googlc

The text on this page is estimated to be only 12.69% accurate

ll£ HlSTOIltB DIS Ol^DftlS KBEtGim » coN«]ii- défia pour lors de ù, conduite , dans rippreheofion qulf iTofe t^'sZî^ que le toe Ancoîne ne voulût diTifer l Or dre , & ériger k Re* nutt.. lonue en un nouveau corps de Religion qui eût un Gênerai paRÎculfer^ Ce fut donc Tan i^o. que le Pere Antoine obligea lès Religieux à fe dechaufler , il en obtint la permidion de M, Sforce pour lors Vice-Legat d'Avignon qui lui en fit expédier un Bref , d'autant plus volontiers , qu'il avoic une grande eftime poux ce faint iieligicux qui prie auflî en même-tems^ ua habit > félon h forme ancitnuequi ëtoic en ufaoïedans l'Ordre defaint Dominique qui clk aile z conforme à celui des Chartreux. . O'abord qu'on le vie paroîcre les pieds nuds , & avec ua Babkfidtffiïrenj: de ceux des ancres Religieux de l'Ordise % les plus tàges ^admirèrent» les libertins s'en niocquerear > & tous les 2ttcres Religieux s*en (candalirereoc » & changèrent coua te ttfyoâ. H toute k vénération qu'xb avoient pouc ià perfonneen uneefpcce d'horreur. Ils le reg,ardetent comme le de* ftruâeur de l'Ordre > &l fe perfuaderenc que par rObferTaia* ce de rétroite pauvreté , il n'avoir point eu d'autre deilèin que de mettre de !a divifion dans l'Ordre. Le General î'aïant appris aulB , leur ordonna de (Quitter la nudité des pieds qu'il avoic priieà roninf<^u £v fans fa permi/Con. Le Pere Antoine s'excuiâ d'obéir fur ee qu'il n'avoir pris la nudité des pieds qu'en * vertu d'uo Bref qu'il avoit obtenu du Vice-Lcgat d'Avigaon qui avoit pouvoir Apolkoliquc de le lui donner , ^ dont U eCIperoit auin obtenir la confirmation du Pape. Mais le Cardinal Aotoinê Baxbeciaqui éiolt Proteâeur de VOrdiede faîntDi»minique U Légat d'Avignon » après avoir ùk des platmts aaVice-L^at d'avoir donne on Bref de cette nature iun Religieux d'un Ordre qui étoit fous faprotedion yfâns-lui enavoir deiifiéavis>liiticon)manda de^ le icvoqfiec & d.*en donner ua tout contraire > ce qui fut exécutée Ce fut en vertu de ce (ècond Bref que Ton fît (ortir înce/ïâmmcnt les nouveaux Reformes des Couvens de Lagnes & de Thor Qiués dans le Comté VtnaifBn 5 l'on ferma ces deux Maifons après en avoir ôté tout ce qui étoit dedans , & les Religieux fe retirèrent dans ccluidcMarfeille. Il falloit que ce fécond Bref fut homologué au Parlement d'Aix j afin qu'il pût . éii*i exéc uté irégard de ceitc dernière Maifon. Le Pere An» minsi fîc.ce q|iil guc £oux l!cm£ccher i mais il ne (ut réûffir > iH

Digitized by Gop*

The text on this page is estimated to be only 11.60% accurate

TuawiiMi Pautib, Chap. XXVTL tyjt Ibt homologué , & ic Parlement ordonni feulement qu ele Pe- comck«re Antoine & fes Religieux dcmcurcroiciic piiliblcs dans le s^^sacr^"! Couvent de xMarfcille i'efpace de q^uatre mois, pendant ief-»*"^. ^uels ils pourfuivroient eaCour Rx>iiie la conHnnation dupioniec Bref^MaU leCairdin^ Luus Alfoniê de RjcKelba Ar^ €&evfiqae de Lyon'qiii'iy^ Aopé de S. Viâor d'oh depea.' doit œ, G9iurenc de Mariolle , contraignit ie Pere Aotome Se* fiss-Refigieux d'en forcir fur le champ à la foUjcitatibn des, autres Rictigieux de i'Ororti quis'oppofuientii'Obfervance. ■ Les. ordres dece Çardina I Pu rent (1 preiTans , que le Pere A ntoine n'a'ùnt ps eu le tcnis de chercher nn autre logis, il refb*; lucavec huit Religieux qui lulreHoicnc d'aller a Rome. Il fît. £bn voïage par uier , étant parti de Maricille le dernier ivlars. 164t. Maisà peine fut- il arrivé à Civica-Vecchia , qu'i! fur arrêté par les ordres du General. Après huit jours de priion on le conduific à Rome, ou on lui ôiatous fes Compagnons qu*ou. renvui.1 en France ou en d'autres Cpuveos d'Italie pour Jeur £itre prendre des habité (élbn la {brme cnii'écoit en nfage dans tout rOrdse. Oo emploi! toute» bnes de manières pour fure changer de lerolacHMi ais Pere Antoine. On ufa de douceur flcde rigueur y 00 Servie de pronefles & demenaces , oaem-* ploù les careHes , les humiliacîons.fic lesfnorti£catic):i^ les plus* leniîbles qt^'^ fouârkayec beâuepup.dé i^meté» Pape même qjoe ce Ref()rgaateur avdt coùjoursiegtt'dé œmniéfon^ que refuge , &i comme Tazireouilerperoît toute ^ ^ deprote— . (^lion , le rebiKLi lors qu'il fc prtTcnra devant lui,ians lui permettre de parier 3 j] lui donna néanmoins un Cardinal pour examiner le? raifons i mais ce Prt;lat fe rendit aux fortes follicitations de tout l'Ordre , & le traita avec beaucoup de fevc-* rit^. Enfin on le preflfa de fi prcs , ou étant contraint de fe ibûmettreau jugement de l'Qrdre ,il fut œndarnnë par lé. Cliapicre (mènerai oui fiit tenu par les ordm'daPapeUrbahit VllK L'an 1^4. à être enfb'méuans une prifon. • U y avoîc déjà dx joor» <fi'i\ âoit dans cette pril&n,.lbrs\ ^edeux Religieux de fes .unis bî^aïant perfuadéoèrenoocser i la nudicë des pieds , il fe foûniit a fes Supérieurs , 8c on lui , donna la libené) maistians l'apprehendon qu'il neia.reprit lèrs' qu'il féroit en France oîi le Roi Louis X I l l. avoir demandé' ion rerour par fou AmbifTadenr à Rome , lors que ce Prince ê4t aggh&kmauvais traiiement 911'on lui avoit fait ,.on eau?

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.07% accurate

l^f Histoire 15 ES Ordres Religteut, CoNOEB- ploia encore les careffes & les menaces pour l'obliger de refter k r^^Jï^' R-omc ,& d'écrire lui-même au Roi qu'il confentoic d\ demeurer j néanmoins on ne put vaincre fa confiance, les Supérieurs lui promirent de recourner en France, & lui donnèrent auiTi pouvoir de rétablir Tes ms^fonss & d'y vivre comme aa«* paravant dans l'ëtroiie pauvreté. v JEcmc arrivé en France » il foc d'abord i Paris oh il prêcha encore un Carême j îl ne ont arriver à Thor que vers les frètes de la PentMÛcede Tannée 1^45. Deux ans après le Geoe^ qui écoit pour lors en France , lui acccorda des Patentes ait. mois de Juin 1647 par lefaUeUes en con(eDtant (ju1l reprît ùnk Couvent de Tkor » il declaroic ou'il le retenoit immédiatement foqs Ton autorité fans qu'il fût obligé de répondre qu*i lui fenl , ôc ce General qui éroir !e Perc Thomas Turque , aïant viUté tous les Couvens de l'Ordre en ce Roïiume, vint faire ia vifite dans celui-ci > & y arriva le VendrediSaint de l'année 1648. ou il jeûna au pain à l'eau de même que les Religieux. Après de ù grands orages & de fi violentes tempêtes que le Pere Antoine avoit eiTuiés* il fe regardoitdans Ton Couvent de Thor cotnme dans un port afluré & tranquille 1 mais les Reli« gieux du Couvent de la rue faine Honoré à P^is tfoublerenc pour untemsfonitBposjpour l'eftime qu'ils avoient pour lui» l'aiantélu pour leur Prieur. Il ne put refufer cet Office aïanc ifeçuuQ ordre exprds du General , qui non-feulemenc lui ordoonoitde l'accepter $ mais qui lui défendoit de (brtir de Paria fans fa permidîon, de peur qu'il ne fe demîc de cet emploi avant les trois ans déterminés par les Statuts de l'Ordre. Le General étant mort en 1(^49. le Pere Antoine enqualicé de Prreur de ce Couvent , alla pour la troifiéme fois à Rome , ou il arriva le 5. Juin de l'année 1^50. Il fut reçu au Couvent de la Minerve avec beaucoup d'honneur , gc dans ce même Couvent où aU dernier Chapitre General il fut mis en priion, on le logea en qualité de Prieur d'une des plus célèbres Maifons de Paris > dans ia chambre qui avoit été deftinée pour le ProvinciaVd'E^ pagne qui n'avoic pas venir anChapitf€. Le Pere Jean-Baptifle de Marinis aïant été élu General dans ce Chapitre, fut prié par le Pere Antoine de confirmer fon Obfervancc j mais oteu loin de lui accorder fa demande » il vouLoit unir k Couvent de Thor i la Province de ToulonDigitizeci by Google

The text on this page is estimated to be only 15.23% accurate

Troisième Partie, Chap. XXVH. 13^ (é on i celle de Provence , comme il en éiok forte;ment (bllici- coMcticîtë, & vouloit renvoicr le P.Antoinc daui. ion Cou vcni de Pa s.Yacri?' ris lors que i'£vêque de Cavûllon Louis de Fortia qui fc trouva mbnt. pour lors i Rome > cmrepric la défuaCt du Pcfe Âncoioe qui «oicabfeot» de parlai ca uikYeDr an General û fortemeot , qu'il le fie chai^r de ièiiûmeiit y & ne penfa plus cette «uion. CePfilacaiam pafTé de l'Evcclié deCavaillon à cetoi de Carpentrasi il augmeota robfervaoce d*uae Maifon , aïaoc donné au Pere Antoine & à Tes Religieux un Couvent que Je Cardinal Bicfai avoic fait bâtir dans la ville de Saule pour les Capucins , & qu'ils avoient abandonné i ainfi le Pere Antoine en prit pofièfîîon le 8. Septembre 1650. après en avoir obtenu perminTion du General , a qui l'Evêque de Carpenrras la demanda. Deux ans .iprès le même Reformateur fit une autre fondation au baurg deCadeneteo Provence. En 16^4. l'Evêque de faine Paul trois- Ciiateaùx appeliaces Religieux dansfon Diocefe, & leur donna un étaUil&nient dans fa ville £piicopale i anlB-bien que r£?dquede Vaifondans la fiennew Le Pere Âncoioe voiaai (on Obfayanoe qut s'anemencoky ne fongea plus qu'à fiûre connoître à fes Religieux 1 efprit de rOrdre qu'ils avoient embraffë , & à le leur inspirer eqfnjir |iar ttms les nioïens pc^ibies,par fes paroles & par les exeo^ev dans les exhortations qu'il leur failoit, dans le$ Conferràoes fpiriruelles, & dans les entretiens familiers qu'il avoit avec eux« II les mitauffî par fes paroles & par fes exemples an plus haut point de ferveur , Se dans la pratique d'une infinité d'auflerités terribles , & bien au delà de celles qui font ordonnées par les Conftitutions>foit pour la nourriture , foit pour ies veilles & les autres mortifications de la chair. Il y en avoit qui jeûnoient plu fieurs jours de la femaine au pain âc à l'eau, d'au> très c|ui paiToient des trente & quarante joui^ fans manger xien decn». On en ^otok qui ne le .couchoîenc fonk après lbfad« mes «d'antres qui neprenoient leur repos cpo (br le plancW.' Enfti pour ne laîâèr aucune ibrce demonifeationàpraciquer,. c'étoit une maxmie'clieKeux > & que touioUervoient inviolaUemcnt » de ne s'approcher jamais du feu pour fe c&aufïer r quelque rudes que fuilênc les hfivers 1 U dans leurs maladie» is ne changeoiem riende ces pratiques aufleres» de même qor elbeufleat dté dana une {arutce ianté >iU iiiif oient iadi^|en>> Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.55% accurate

140 Histoire DES Ordk.hs Religi EUX , S"i?o?" iablemem !a Communauté tanc de nuii que de jour , jufqa*î DRE j>£ s. ce que ne pouvant plus fe Toècentr • ih écoienc obligés de eardcrlelit. Après que le Pere le Qoieu eut ainû établi Ton ObCervancek il s'emploHfa itut Mîffioasurefte de fi» jours. Il choiùSbk In plui petits lieux deoltis difficiles ams dans les montagnei de Pfoyeaoe 1 de Oauphiiié &.dtt bas Languedoc* Il s'attadia far couc à la conrerfion des H3feti<]iies > 8c lefit arec ans de luccès , qu'ils le eonfideroieot comme leur plus grand ennemi» & le milcriicerenc en pluûeufs rencontres. Le Pape Alexandre Vil. informé des progrès qu'il faifoicylui donna en i66t. la <|aalité de Millionnaire Apoftolique & beaucoup de Privile* ges. Ce fut dans le cours de ces Miflîons que le Pere Jean Thomas de Rocaberti General de l'Ordre de faint Dominique, aïant fuccedéen 1670. auPêre Jean-Baptifte Marinis, deman•daauPere leQnLjeu la manière de vie qu'on obfervoic dans fa 'Reforme , ôc l'approuva l'an 1675 ce que fit auflî fon iuccef-Teur le Pere 'Antoine de Monroi. Enfin ce faint homme accablé de f at«^fte U d'années , moomt dans Ton Courent de deœt le7/€lÉbbfe 1^76. dans (a cinquante - quatrième année ^ Religion » & la qnarante-nméme depub l'etabliflèment de Ùl Congrégation « qui ne renferme que fix Coayens. Noos aurons encore lieu de parler de ce ferviceur de Dieu en rapportant l'origine des Rel^ieuiesda ùàat Sacrement deMarlèille» dont ii elt le Fondateur. VaïeT^â vit far U Pere Archdnge Gabriél de t AnfîonctâtiiB^ R.9UgÎ€»x de fk Cn^gtegMiêi^i imfnmit à Avignê» e» 16 8 i. Ch A FIT ni XXVIIL De t Origine du fécond Ordre de S. Dominûfte ^oudesKelifieufes Dmmmaànes ^ éffillêes en ftilqêtcs Ikux Pri*, , itmjfef» • •. . . SI l'on avoit égard au tems de rinftitutîon des premières Religieufes de l'Ordre de faint Domi nique9 elles devraient tenir le premier rang entre les crois Ordres, qai portent lenom éc ce Sàinc, puisqu'il avoit déjà fondé de^ Religieurcs à Proiiil. le quéiqiies années avant que d'avoir ioftitué ion Oxdre pour Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 1.25% accurate

Rj&U^ieu^e d&iârdrc de S-Donuncquc 6S' Digilized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.67% accurate

Digitized by Googl^

The text on this page is estimated to be only 27.62% accurate

Troisième Paktie , Chap. XXVIII. 141 ks hommes $ mais il efl jufle que les filles donQemlaprëfëaQce RtLiorsif. à leur Pere ùàai DomiDique,qui daos le cems qu'il travailtoic "qj^^'e pour la cooyerfîon des Albigeois > fut fi touché de voir que s doquelques Gentilshommes de Guienoe contrains par la neccifité ,&c nVianc pas de quoi nourrir & entretenir leurs âiles , les vendoienc ou les donnoienc à élever aux Heretiaues qui les perverctilbientiqu'ii prie la refolution de fonder & de badr un lieu où ces pauvres Demoifelles pourroient être élevées 5c entretenues de tout ce qui feroît necefTaire pour leur fubTiilince. 11 communiqua fon deiïèin à Bernard A rchcvcq Je de Nar■;bnnnc, & à Foulques Evêque de Touloule , qui non-fculemeat l'approuvèrent , mais y voulurent contrjbuer par leurs libéralités , & faint Dominique aïant encore re^u quelques aumônes de plufieurs perfonncs de pieté , jctca Ici fundemens du Monaftere deProuillc entre Carcaflonne & Touloufc, à im quartde lieue de Fanjaux. Il fut bâti en peu detemsl'an 110^. & l'année fuivante l'Archevêque de ^farbonné donna à ce Monaftere r£gUre de fàintMardn de Llmoux avec tous les droits & dixmes qui lui appartenoient dans ce bourg dans celui de Tax. Il y eut d'abord o n ze Demoifelles qui fe con(âcrerent à Dieu dans cette Maifonle jour de faint Jean r£vai^elîftef dontily en avoit neuf Hérétiques Albigeoifes qui avoient été conver« tiespar ks miracles de faint Dominique ; fçavoir , Aladiicîe» Ray monde > PalTarine , Bercngere , Richarde , Barbey ri ne > Jordanne , Guillemetce de Baupuis , Raymonde Clarecce , 5c Ginrienne,qui reçurent les premières l'habit des mains de faint Dominique, & les deux autres fe nommoient McfTane 6c Guillemetce de Fanjaux. Leur habic daui ce tems-là confifloit en une robe blanche > une chape cannée i & un voile noir. Ce , faine Fondateur les obligea à travailler à ceruiues heures du jour pour fuir l'oifivetef principalenient à filer de la laine ÔC du Un pour faire leurs habits >& le linge qui leur étoit necdT* £ûre. Il leur prefcrivit auffi quelques Reglemens pour leur conduite! & leur donna pour Supérieure Guillemetce de Fan^ jaux » quoi qu'elle eût reçu Thapit la dernière. £Ue gouverna jufques en l'an 1115. cette Communautéiqnî s'augmenta fi no« tablement dans la fuite , qu'il n'y a jamais eu moins de cent Reli^rieufes dans ce Monaftere, où l'on ne rccevoit autrefois que des Biles Nobles. La Supeiieure cH preiencemenc à la noTêmllU Hh ' Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.79% accurate

14» Histoire des Ordres R£Li6iSux9 reliciku. mioaciondu Koi ; & la première qui fat nommée, fut Jeanne "oïm «l'Amboire , à laquelle locceda Madelaine de Bourbon > à qui S. Do- deux autres Prioceflès de la mêmeÊuniUe Roïaleont auifî fuowM«uii. cedë dans la fuite, lieft forti de ce Mooaftere des Heligîeuiès pour en fonder dix ou douze autres « tant en France qo^sn EC* pagne « & il porte pour armes de gueules au chevron d'or , an chef d*azur lemé de fleur- de- lys d'or » l'écu furmoncé d'une croix pometée , & environné d'une palme 6c d'un lys. Depuis que le Monadere de Proùille fut fondé , jufques en Tan i2î8. Saint Dommiquene fît point de nouveaux éubliflè• mens pour des filles , 6c peut-être qu'il n auront point fongé k\4 en faire , fi étant à Rome occupé à la nouvelle fabrique du ' Couvent de faint Sixte, que le Pape Honorius 111. lui ayoit donné pour fes Religieux , il n'eut pas reçu commiffion de ce Pontife de raflenibler en un feul Monaftere plu heurs Religieufes qui étoient difpcriées i Rome dans pluficurs petiies Communautés > où elles ne vivoient pas avec aifez de rcgularité. Saim Dominique excctica d^abord les ordres du Pape j mab ? ot'anc que Tes diicoars tftoient inutiles , & qu'il ne pouvoic réûffir » s'il n'dftoit (êoondé de l'autorité du (aint Pcre » puis qu'il ne trouvoit pas feulemencule Toppolition de la part des Religieufes > mais encore de leurs parens & dé leurs amls> ic que Te peuple crioit hautement contre l'ordre que le Souverain Pontife avoît donné de renfermer ces Religieufes dans un même Monaflere ,il le fut trouver pour le prier de commettre des perfonnes d autorité pour le féconder, tn effet le Pape donna cette commifîîon à trois Cardinaux, qui furent Hugoiiii Hvêqued'Oftie, Etienne de Foiïc-Neuve du litre des douze Apôtres , & Nicolas Evêque de Frefcati. Les plus opiniâtres étoient les Religieufes de fainte Marie au de-U du Tibre , 5c entre autres raifons qu'elles donnoient pour ne point fe foûmettre aux ordres du Pape , elles difoient qu'elles ne pouToienr fe rclbudre à abandonner une Image mw laculeufe de la fainte Vierge qui ëtoit dans leur E^^ife , ic que l'on prétend aToirëté peinte par faint Luc » laquelle étoir . en grande vénération parmi lé peuple ; mais le Pape leva cette dimcttlté , en leur permettant de la tranfporter dans le lieu bis rcmTouloit les mettre. On vit tout d'un coup un changement merveilleux dans ces Religieufes que l'on attribua aux prières de iaint Dominique. Elles te foàoucent au joug dei'obâflSuice, Digitized by Go

Religieuse de l'ordre de S. Dominique
avec la Chape.

The text on this page is estimated to be only 27.00% accurate

4 Digitized by Coggle

The text on this page is estimated to be only 20.88% accurate

0 Troisième Parti b , Chav. XXVÎÎI. 245 embraflèrent la clôture , s'engagèrent à ne plus fortir de kur^tucixtt^ Monafterc, & de n'y faire encrer perfonne. Dès ce moment J q^^'re fatnt Dominique feciiargeade leur conduite , 6c leur prefcri dèS Do. vie des Regiemens pour maintenir l'Obier srance régulière. Le Pape aïant appris ce que ce faint Fondateur avoic fait , voulue ?[ue le Couvent de S. Sixte qu'il avoic accordé aux Religieux , ûc donné aux Relirieufes , il transféra les iieliiiicux à (amtc Sabine , comme nous avons dit ailleurs, ôc leur donna la moitié de (un propre Palais pour leur demeure. Le bâcimenc du Couvent de laint Sixte foc achevé Tan 1119.. & toiKes les Rel^ieufes qui Méat diTperrées da» Rome 7 fure&t renfemées le ii. Février de cette année. Autant que ces Religieurei avoienc mal édifié par leur oon» doiie-pea Religieufe , autant devinreat*elles des exemples da lertu par leur modeftie» leur retenue , leurs au Hérités , leurs mortifications & leur grande pauvreté » à laquelle elles s'enga» gèrent volontairement. C'étoic une règle parmi elles , que le quarriéme^nr Apres qu'une fîlîe étoit reçue dans ceMonaftc- " re , elle étoit obligée de renoncera tous les biens qu elle poffedoit , ôc qu elle pouvoit prétendre. La première qui reçut l'habic de l'Ordre de faint Dominique , tel que les Religieux le portèrent après la vilion da bienheureux Renaud , futia bienheurcufe Cécile Komainc de la famille de^ Cefarini , qui étoic Supérieure de ce Monaflere , & qui l'an iiiy en fortit par ordre du Pape Grégoire IX. pour aller £ifre un nouvel ecafaiîfiement à Boulo^ > ou elle mourut faintement l*an iifo. âgée de S9. ans. Amfi fi les Rjeligieu(ès de Rome n'ont pas été fondées avant celle de Prouille» elles ont eu l'avantage de recevoir les, premières l'habic de TOrdre » que celles de Proûille n*ont reçu qu*après elles. Ce Monaflere de faint Sixte éant mal finié » & les Religieofes y étant toujours malades à caufe du mauvais air , elles furent transférée*» p:ir ordre du Pape Pie V. au Mont Maj^nanopoli qui fait une partie du Qiiirinal cni l'an i^ir. fous le Pontificat d'Urbain Vlll. elles ont fair faire une magnifique Hglife & un beau Monaftere , oîi l'on ne reçoit que des filles de la première Nobleffe de Rome , qui apportent avec ellesde groffes pendoBS outre leur dot , U j'en ai vu du tems que j'étois à Rome oui avoienc plus de deux mille écus Romains, de penùon ,c'eu-à-dire > plus de fept mille livres de nôtre moaDoïe> Hhij Digrtized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.22% accurate

t 144 Histoire DES Ordres RELiGiEUjt , XiiTciiu- & d'autres qui avoient cinq cens écus i ainfi il ne faut pas s'é-r I'OiÎdki tonner fi ce Monaftere eft un des plus riches de Rome. >B S.DO- Les Religieufesde cet Ordre font fort multipliées en ItiMiNi^B. j.^ ^11^^ trente Mai(oos. Elles en ont auffi environ quarante^ciiiq en France » cinquante en Efbagne , quinze en Portugal , quarante en Allemagne » o2i les Hérétiques en ont détruit un plus grand nombre. Elles en opt auffi en Pologne , en Kuflie , & en plufîeurs autres lieux , êc même dans les Indes. Laplûpartde cesMonafteres font fournis aux Supérieurs de TOrdre; mais il y en a pludeurs qui dépendent des Ordinaires des Ueox où ils font fitués. Parmi le nombre de ces Monafteres , il y en a aufll du Tiers- Ordre de S. Dominique : les Religieufes de cet Ordre , tant du fécond que du troifiéme font habillées de blanc, quant à la robe 5c au icapulaire» mais le manteau eft noir. Celles du Tiers-Ordre ne devroicnï point porter de voile noir , cependant elles en portent en plufîeurs endroits , comme à Metz , à Toul , &c. Les Religieufes du fécond Ordre , conformément à leurs CoWlicutions, ne doivent manger de la viande que dans les maladies. Outre les jeûnes prefcrits par rEgli(è, eues ddyent jeûner tous 1er Vendredis depuis PÂques jufqu*à la Fête de TExaltatton de U ikinte Croix , & tous les jours depuis cette Fête iufquesà Piques : elles ne doivent avoir que des cbemifes de ierge, nedoi« ▼ent dormir que fur des paillailèsi mais il y a plufienis Monafteres qui te font relâchés de ces aufterités: outre le grand Office > eltesdoîrent cocofe redier au Chœur le petit OiScc de la Vierge. Vûf'ez. Gio Michiele ViOtPregfn. di S.Dûmenic.Vmccm Mar* Font. MûMtmciit,DmiMf-i69^dQ K£cbac,fV< dfSJfm, & df fcs cêmp. Oucre le Monaftercde Proùille , donr nous avons parlé , il y a encore en France plufieurs célèbres Monafteres de cet Ordre où l'on ne recevoit autrefois que des filles Nobles > comme ceux de PoiflTy , d'Aix, &. de Mont fleuri. Le Monaftere de PoiiTy fut fondé par Conftance , femme du Roi Robert. Elle V mit d'abord des Rel ieieux de faint Auguftm , mais PhiOppes It Belalant £ùt refaireTEglife , augmenta le Monaftere » J mit des Religieufesde l'Orare de faine Donlinique* Charles 11. Roi de Sicile & deNaples , & Comte de Pro^rence > toi Fondateur de celni d'Aix. D'abord U fit rbâtif le Digitized by Gopgle

T·III·p·244
fig·1·

Ancienne Relig.se de l'ordre de S.t Dominique

The text on this page is estimated to be only 20.50% accurate

I Digitized by Googjç

The text on this page is estimated to be only 8.79% accurate

^ du> ffUmoHere de fft^m^^ieury ertjrunce, en kaêiè- d'hiver . ^
Digitized by Google

T. III. p. 244

fig. II.

€ «

The text on this page is estimated to be only 21.99% accurate

I Troisième Partie , Chap. XXVIIî. 145 Monadtire ious le titre de Notre Dame de Nazareth , dans leR««i«uvterritoire d'Aix , au lieu nommé la Durance , 6l y donna dci t On"n,u fonds fuffiiiDs pour rencreticn de cent ReUgieufes , qui de> s- ^ . voient ttre toiite$ d'extraâion Noble. Beatrix la plus jeune de p JJ^^^ Tes filles y prit l'habit > & depub il Ten tira pour la marier. Ct lyT, h^. MonaftereaMtransferé dans la faite dans la ville d'Aix » & a pris le nom de faim Banhelemi. Les Rjeligieufes étant tom ^«^Lufv, bees dans le relâchement > n'abandonnèrent pas fenlement le^ ù Obfenrances régulières , mtb quittèrent encore leur habit Religieux pour Te conformer entièrement aux Dames du monde , A l'imitation de tant de Collèges de Chanoincfiès feculie* res t àc peut-être qu'elles auroient pris encore ce titre , & renoncé aux Vœux îolemnels à l'exemple de ces Chanoineiies , > fi l'on n'y avoit remédié, en imroduilant la Reforme dans ce Monallere fur la fin du dernier ficelé. Comme il y en eut pliifieurs c^ui ne voulurent pas s'y foumettre, on fcpara le Monaflereen deux , atin que les Keformées ne puilènt point avoir . de communication avec celles qui voolotent perltller dans le relâchement j 6c on a^Ua le auanter de celles-ci le Vicariat» àcaafe que celle à qoi elles obeilibient n'avoit qae le titre de Vicaire , comme dépendante de la Prieure des Reformées. On leurliéfendit de recevoir des« Novices» &on les laillà vivre dans leur ancienne Obrervance»en conièrvant toûjours leur habillement iecuiier qu'elles ont néanmoins un peu changé de tems en tem.s , félon que les modes du monde aufquelles elles fe conforment ont chanj^é , & il étoit l'an 1708. tel qn'ileft reprefcnré dans \i fîgnre que n ms avons fait graver d'une de ces ♦ Reiigieufts n >n Reformées. Cet habit efl b!anc entièrement; elles ont une elpece de Scapulairequi pourroit patîer pour un tablier , ne fe mettant que par devant; £v derrière leurs cocffares, elles mettent un petit morceau de p;2ze noiré en guife de voile, maisqui néanmoins ne couvre que leur bonnet kur €oe£Fure , & defcend jufqu'au milieu du dos. Les Relîgieufes de Mont-fleuri furent fondées par Hum^ bert II. Dauphin de Viennois l'an 1)41. Ce Prince alant hk Vœud'âflurerun fonds à perpétuité pour l'entretien de ^^^jig,,,^ cens Re'iîiieafes , commença pour fatisfaire à cette oblieation VHifi, Ear la fondation d*un Monaftere de Reliççieufes de l'Ordre de ^>«"^A'lint Dominique , auauel il dedina fon Château & fa terre de Mont-

fleory > ébignes de Grenoble de deux lieues. Le nom* Hhijj Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.72% accurate

14^ HlSTOim DIS aiK.DK.ES KelIgT&U3C> TiiAt Oft< bxe de œs Religieulcs devok èae d*abofd de quatre- vingt , DoMiMil oatre ûx Religieux pour lear admîniftrer [es Sacrenien5.0eax ans après il raugmena de qoarante » U en il le reduific i foixance dix. Ces Religiemes ont toûjours 6uc paraître une grande régularité de nxcurs & de conduite , accompagnée d'une honnête liberté , n'écaat pas obligées aux loix étroites de la clâcare t comme dans les autres Monafkeres. On voit les noms des plus conûderables Familles de la Province , parmi ceux des filles dont le Monaflere de Mont-fîeiîri a été rempli depuis fon inftitution. Clemenc VL approuva cette fondaiion> & accorda aux Reiigieurcs de cette Maifon tous les privilèges dont jouiiloient celles de Proiiiile , qui encr'aurrcs avoienr obtenu de Grégoire X» celui d'élire entr'eilcs leurs Prieures à perpétuité» & avant ce Pontife Alexandre IV. leur avoit permis de polTeder les biens qui leur écheoiroieot des rucceilioQs de leurs pères & mères , & tout ce qui proyiendroît de la libéralité de leurs ^arens. Ces Keligieutes font diftinguées des autres pour riiakiUement ^ en œ que l'Hiver elles portent une ro» beno^ ouverte par devant' fur leur habit blanc >x:ecte robe noire ne defcend que jufqn'à mî*janibe9 8c eft doublée d'emiine > & elles ont fur le front une pointe noire comme les veuves en portoient autfefiois. Chapitri XXIX. De tOrdre de la Milite de Jcfm Chrifi , éffellé dans U fmte tOrdre de U Padtence de féfU Dommqite , 0*^ eommtmemcnt le Tiers-Ordre de fMnt Dominique, L'On ne fçaic point l'année del'écabliflanent du Tiers^Ordre des Frères Prêcheurs qui eft connu fous le nom de la Beoitence de S. Dominique. Tous lesHiAoriens conviennent que ce (âint Patriarche ae l'Ordre des Frères Prêcheurs , établit un Ordre Militaure fous le nom de Milice de Jefus-Chrifl ^podlr combattre les ennemis de la Foi s mais les Ecrivains de ion Ordre ne font pas d'accord entr'eux , û ce fut du vivant de ce Saine , ou après fa mort que cette Milice mit les armes his , que ceux qui y écoienc engagé^ voulant fe conferver en Sociecé > prirent le nom de Peniiens de S« D omînique pour Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.43% accurate

(I CkevaJier cULbrdrcdel^^ Digitized by Google

Digitized by Cooglg

The text on this page is estimated to be only 21.17% accurate

Troisième Partie ,Chap. XXIX. 147 honorer la mémoire de leur faint înftiutteur.C'eft ce qui a for ' mé le Tiers- Ordre des Frères PrêcJieurs , qui apparemment a domiku cté fi peu conllderable pendant les deux premiers fiecles de *^"*» Ton écabliiremem que Tan 1411. on ignoroit même quelle écoic la Règle que luivoient ceux & celles qui y e'coient engagés , qu'on ne fçavoïc peut- êcre pas quelle ëcoïc l'origine de ce Tiers Ordre ; c'eft pourquoi deux Religieux du premier Ordre , foie qu'ils en euITenc cotnmiffîon deleurs Supérieurs « ou qu'ils vooluilfiK réuUir & faire connoitre ce Tîen-Ofdre» firent une recherche taaàt en 1411. de U Règle que foivoienc kl Frères & Sœurs de la Pénitence de faint Dominique t & après aYOÎr apporté contes les diligences neceflàires pour cela » ils ne purent rien trouver qui ne rat conforme k ce qu'en avoic déjaécric le bienheureux Raymond de Capouc vingc-deuxiéme G^ral de cet Ordre «dans le huitième Chapitre de la vie de fainte Catherine qui avoit été de ce Tiers- Ordre. P^ff^tfTrsa i» (difent-ils) univerf/s fîdelihus , quAlittr tgo F. ThorvAi de Senti '^tg.Ttn. uni cum M. F. Bjrthglom.eo de Scfiis, ambo de ordtne Pr^dicat^^ ord. mfia§ rum , Anno Domtni 1421. Venetiis exijtenîeT auAnîum valu}. VfUt miés diligentiAs inquirentes de Régula feu ftAtu fratrum Joro^ rum de MiliitaJ. C. de Fisniteraid B .Dominkt-, invenimus quan~ tum sd initium ejufdem regul.t tdiîtr fe hahere yjtcut p.uet in le^eftda B. Catharwx de Senis jM^râdicIét , ca^ituU 8. ubi Jk di^ (itttr ... Après an tel témoignage , je ne croi pis que les Religieux de S. Dominique trouvent mauvais que je me conforme tou^ chant Torigine de leur Tiers-Ordre , a ce qu'en a écrit un de leurs Généraux le bienheureux Raymond de Capouë; & fi je préfère fon fentiment à celui d'un Auteur Moderne , je veax aire l'Ânonime , Religieux Prêtre du Grand Couvent , & Koïal Collège des FF. Prêcheurs de la rue S. Jacques à Paris 9 qui en i68g. a donné les Règles de ce Tiers Ordre » accompagnées d'explications fur ciiaque Chapitre , fie de quelques pb» lerTations contenant l'Hiftoire de ce Tiers- Ordre. Le bienheureux Raymond de Capouë parlant donc de l'origine de ce Tiers-Ordre, dit que faint Dominique, tant par lui c]ue parles Religieux, triompha d'un grand nombred'Herecique:» , cane en France qu'en Lombardic, & que diins la Lombardie feule il y en eut plus de cent mille qui furent convertis par ia dodfccine & par fes mîxadesy coaune on le prouva Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.98% accurate

24^ Histoire dps Ordres Religieux, J"**n?s' ^" prefencedu Pape Grégoire iX, dans le tcinsdc la canoni* OoMiNi. lacion. Cet Auteur attribue la caufedc ranc d herefiesà la pauvrcté où étoient réduits la plupart des Prelit> de l'Ei^life, dont les biens avoient été ufurpés par des Laques , & rendus héréditaires dans icLif i familles , ce qui faifoit que les H jrcn^uci fe ibucioieDt peu des cenfures Eccicfîafliques qui u'ccoient pas SiccompagnéesdeU force £c de la puiilaiice pour les faire exécuter. C'<étoit prindpAlement en Italie que regooienc ces defordrai c*eftpoarqiioiuint Dominique animé du zele de la gloire de Dieu , vouuuit conferyer les droits de i'£glife, & lui ^ireren^ jdre les biens qui lui avoient été enlevés par les Hérétiques ^ alTembla quelques Laïaues pieux & dévots» & éum perfuaàé de leur vertu & deleur courage, il en forma une Milice , dont le principal foin devoit êtrede recouvrer les droits Ecclcfiaftiqucs qui avoicnc etc ufurpé$>de les protéger, Se d'emploïer auili leurs armes pour ia deftrudion de THercfie. Il faifoit prêter ferment à ceux qui s*engagoient dans cette Milice, de s*emploïer de toutes leurs forces à ces bonnes œuvres , d'expofer leur vie pour ce lu jet &. même Icuri biens; & afin que leurs femmes ne les empêchalTenc pas d'exécuter leurs promefles , il les fiûfoicauifi jurer qu'elles ne s'oppoferoient pas aux bonnes încendons de leurs maris , & qu'au contraire elles les a(E(b. roient de tout leur pouvoir. Il donna le nom de Milice de Jo» (u s Chrifl à cette Societéj 5c afin que càixqui s'y engageoient fuûèot diftinguésdes autres Laïques par quelques marques ex* terieures, il ordonna tant aux hommes qu'aux femmes depor* ter un habit noir & blanc > fait de telle forte que quelque forme qu'ils donnaiTènt à leur habillement, ces deux couleurs y parurent toujours , & il leur prefcrivit andi certaines prières pour les heures Canoniales. Saint Dominique aïant ainfi établi cet Ordre militaire , mourut quelque rems après, & le grand nombre des miracles qu'il ht aprè:» la mort, le fit mettre au. Catalogue des Saints par le Pape Grégoire iX. l'an 12.34. Les Frères & les Sœurs de la Milice de JeTus-Chrid » yùo* hnt auffî honorer d'une manière i^ardculîere la memoîie de kur Inftituteur que l'Eglifê venoit de reconnoître comme Saint , re(ôlurent de chan^ le nom de Milice de JeTus-Chii/l en celui de Pénitence de iauncDoiiiiJuque.Ce qui les portai ce charment. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 4.33% accurate

Digiii/eu by Google

Soeur du Tiers ordre de S. Dominique.

70.

de Poilly f.

Digitized by Coogle

The text on this page is estimated to be only 19.22% accurate

Tkoi^ttemi Pautiei Chat. XXîX. 149 cliangement , fu: que leur Milice aiact été ëcablie pour combaccre à main armée contre les Hereciques , & l'herefie écant Doiiml^refque éteiacc» les armes maierieUesleur dorenoienc inutiles^** four combattre à l'exoerieori & ik ne devoîem plus oombac* «reqa*aveclaPeDtteooe&k mortification contre leurs pro* •prck paifions 1 ce fut donc la raifon qui leur fit prendre le nom . d« la pénitence de faint Domtoiqiie. Leur nombre s'écanc au?«ente • & le bieliheoreux Pierre Martyr qui fut tué par £s Heretiqoes étant entré dans cette Société , fon (âng qu'il ré|>tQdît pour la défenfede la Foi , acheva de détruire entièretnenc Inerefie ; car ce fainr Martyr remporta plus de fîgnafées victoires fur les ennemis de l'iiglife après fa mon pxr (es miracles, qu'il n'avoitfait pendant la vie> ainfi cette Milicedevint enciercment inutile > la caulibpour laquelle elle avoic étéécablie aïant cefle. Les hommes qui écoient entrés dans cette Milice étant decedés , leurs femmes n'ofoieot plus ic remarier, & voulturent perfeverer jufquàlamortdans l'état qu'elles avoient embrall^. Quelques fiemmes veuves qui 2toient pas de cette Milice » & qui avoîent auifi refi>ki de nerfeverer dans leur vidottéi joignirent à ces Scears de la Pénitence de S. Dominique > dles pratiquèrent les mêmes Obfervances pour l'expiatbnde leurs péchés , âc ie multiplièrent peu à peu en plufieurs endroits d'Ialie. Elles eurent recoors aux FF. Prêcheurs pour ieurap« Î rendre la manière de vivre qui avoit été preTcrite par faint)omîn!qiîe > mais comme elle n'avoic pas été jufqa'alors rédigée par écrii; , Le Pere Munio de Zamorra> Eipagnol de nation , leptiéme General de l'Ordre des Frères Prêcheurs , mit par écrit La manière de vie que les Frères & Sœurs de la Pénitence de faint Dominique iuivent à prêtent , ôl qu'ils appellent Règle. Ce il de cetLC manière que le bienheureux Raymond de Capouë décrit Torigine 6c le progrès de cette Société de la Milice de Jefus-ChriA, & de celle de la Penitmoe de S. Dominique i qui Ton a donné depuis le nom de Tîers^Ordre de famt Dominique s 6c il me femble que l'on doit s*en rapporter plùtoc à «m General de cet Ordre illudre des Frères Prêcheurs , qu'à un particulier du même Ordre, qui pour donner au Tiers-Ordre de £ûnt Dominique la préféance ^u deiTus de celui delàiat f tançois, dit que ce fiit du Ttranc de iàincpominiqoe même XêmtlU* li 9 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.02% accurate

%jb Histoire des Ordres KELiGistDx» ïxt*v?X ^ ^ Frares U Sœurs de la Milice de JeTus-Chriflquktefeot DmtmL ce nom pour prendre celui de la Pénitence de faut Dominique, & qui rejette , & le témoignage du bienheureux Raymond de Capouë , &: celui de ces deux Religieux , qui après une exaéte recherche qu'ils tirent en 1411. de l'origine de ce Tiers Ordre > certifient qu'ils n'ont rien rrouvé qui nefut con• forme à ce qu'en avoit dit ce General dans la vie de fainte Catherine de Sienne. Cependant ces témoignages femblcnt être autorisés de tout l'Ordre des FF. Prêcheurs,puis qu'ils fe trouvent imprimés à la lîn Jcs Conflitutions du premier Ordredans un petit Traité qui a pour titre : TraSiatms de initio & . ' fmndâiiême Bxffd» FF, & firwm de MUUU Ckrifii , de tmnituh^ tU fémÛi Dêmmkitfem Tmii Ordmu» . ts mmtàff Ce Rctiektuf Anoainie rarlanc de plnfieors perfoones de ce dert damtr Tiers-Ordre qui odc ibu&rt le manyre dans le Japon s leur f^^xti'^' le de Frères du premier Tier»Ordre de la Milice de Jefus Chiift > &ditqu*il y a lieu de croire qu'ils ont obtenu rhonoeur du martyre de la Foi , & la gloire d'être Frères dtt premier Ticrs^ Ordre de la Milice de Jeîus- Chrift par le mérite Gc leurs mortifications précédentes dans le fécond Ticr? Ordre de la Pénitence de faint Dominique. Il femble en cet endroit que cet Auteur contraint par în force de la vérité , reconnoilTe l'Ordre de la Milice de Jeiub-Chrirt: , & celui de la Pénitence de faiiT Dominique, comme deux Cidres diflFercns^ comme en efFec ils le font j puifque le p-emicr écoit un Ordre militaire, & lefecord un vcritahle Tiers Ordre , Dommi de la Pénitence, à l'iniiiauon de celui de faint François qui étois. déjà ëtabru Cependant cet Auteur témoigne en plufieurs endroits que ce n'eft pas (on imeotiou d'en faire aenx Ordre» diâèrens, &c*eft en quoi je trouve cette manière de s'expli» quer allèz particulière > car on n'a jamais dit en ^ifast un compte) un premier troifie'me, un fécond troi fi éme >^ & cequllt appelle fécond Tiers-Ordre devroit être appelle quatrième Ordre > car iàiuc f rancis atanc fondé fon Tiers- O rdre , on ne lui a donné ce nom que parce qu*il etoit le troifiéme » qu'il étoit précédé de celui Jes Sœurs ClarilTes qui étoit le fécond , & qui n'avoit été établi qu'après celui des Frères Mineurs qui eil i& * premier i c'eft pourquoi TEglife chante dans l'Office de ce Saint, trts Ordines hic ordinat , primpmiue p ai ru tu r?orninat

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.29% accurate

Troisième Pautii , Cbav. XXIX. t^r arths fexum capit utrMmqae , ÔCs'ii en avott inflicué un qua- Tiers Or. criéne, on 4'auroic fans douce appelië lequacriéme Ordre » & d^2^ ^• non pas le fccond Tiers-Ordre. - * Ce n elt poinc la pratique de nommer des Ordres militaires des Tiers-Ordre«î.ri celaétoit il y auroit bien des Tiers-Ordres dacîs les Ordres de faint Bafile , de faint Angullin & de faine BcDOilt jpuis qu'il y a plufieurs Ordres miiitajrcs qui ont fuivi leurs Règles y & quoi que l'Ordre miliuire de la Conception de la iaiote Vierge ait éic lous la Reglede S. François , on ne le qualifie pas pour cela de fécond Tiers- Ordre de faint Fran^ çois* Aiafi te Tters-Ofdre de la Penliencse de faint Donûiiiqoe o*eft appeUé Tiers-Ordre >que pour avoir M établi apris ceioi des Frères Prêcheurs , U celui des Religieulèsw Je ne croi oas qa'aacan honmie de bon fens coUTienne que ^ le Tiers-Orcire de la Pénitence de Gdnt Dominique > foie plus ancien que celui de faint François , parce que la Règle que fuirent les Frères & Sœurs de celui de fâint Dominique efk plus obfcureque celle des Frères & Sœurs du Tiers- Ordre de laint François , comme le remarque encore l'Anonime, qui, après avoir montré la conformité de ces deux Règles , tant dans l'habillement que dans les jeunes & les abllinencc5, ajoûte I conJiderA}jt cnjnïu les grandes objcurtiés de U Règle de notre Tiers-Ordre en certams endroits qui fe trouveut nettement expliquées en celle du Tl ers-Ordre de faint Frâ»fois,je ne doute fûint que ces deux chofcs conjiderées , tout homme de bon fens 4jui ne fer A point frevenu^ne contienne avec mot que La Règle dtê TierS'Ordri de fiim Frâ/tfois , nUit étefAite fâr lui-même euftit et dMtref fur U meeUU de U miire Meriemre » éevee les éeUirciffe» mette de ce quon y 4 manfê dtehfimr ^em les f grêles, eit de diffi^ femr r ufage & Ia prAtique^ ■ ' - * ^ Mais où étoit-ellç cette Reele de faine Dominique» pour, qu'elle eût pu fcrvir de modèle à faint François , lors qu'il a composé la lienne } £ft-il po/Tible que dans l'Ordre des FVeres Prêcheurs on n'y ait point confenré Toriginal de cette R-cgle» ou du moins qu'il ne le foie point trouvé un Religieux qui en ait fait une copie ? Mais on n'avoit garde d'en faire des copies, puifque bien loin que S. Dominique eût donné nne Règle par ^ écrit aux Frères & Sœurs de ce Tiers-Ordre, c'elt que ce même Ordre ne fut établi qu'après la mort, & que les Reglemens qu*jl avoic faics pour^cei}X qui j'engageoieac dans l'Ordre de Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 11.60% accurate

1^1 HlSTOmi DES O&DRZi ReLI6IEU1C> TtiF ï OR-la Milice de Jefus Chrift n'avoient été donnés que de vivC Do*iiNu^' "^^^^ ' confifloicnt , comme nous avons déjà dit , qu'en certain nombre de prières qu'iU dcToient dire > dans le ferment qu'ils dévoient faire, & dans la. couleur de l'habillement qui de voie ctre noir & blanc : & lors que le Tiers-Ordre fc njt multiplié par le moïen des pcrl< nnes qui l'embrairerenc , ces perioanci demandèrent aux Religieux du preaiicr Ordre qui demeuroiem en Italie , quelle éioic la manière de vivre que Taim Dominique avait pcefcrite pour œ Tien* Ordre; Mais ils œ parent pas leur dire » poi^ii M ne s'en croa? oicrien mr ^crtc , c'eft ponrqpoi Misoîade 2iunomlèptiérae General de l'Ordre leur écdvb une Règle qui eft la mêm& cmé celle qa'ib obfervent aujoard'lni t c'eft ce que dk le bieniieitreuji ThiS Cb^ Raymond de Capouë en oesu termes i ZfaéU fâaUtim mfeeme»^ Ûithi^U 'm dkmfis UaIU pittihus ^cêtgtrunt Frdtres Frddkatores ibidem m§rémi€s éd informâmlitm eas de modê tivvendi À B, D^mnit^ * $ê fàtfAt infiimus j quiû verê Hiê mùdms^ fcriftus non tras , qui^ ddm M. G. qui totius Ordinis curam gerfbat feptimuî , 'vocatus Mun 'îB , natione Hifpanus , modum illum "uroendi redegit in Jcriftis cjucm h&d:e habcnt & vulgariter Rtgulam 'vocant. Il efk à remarquer que Raymond de Capouc ne die pas que le General Munio rédigea par écrie la manière de virre , &: les Reglemcns qui avoient été obfervés jufques là dans ce TiersOrdre) & que faint Dominique avoic preferîtsjmais qu'il ieoj 4onn2 par &ric une madère de vÎMtre qu'elles obTervem pre» lèoc > mêdum'Uhm viviMdè-rtdegh ta fcriitis qimmkêdie MM Mats peut-^qae c'eft iaucîfemeiit que nous apfmrniiis là témoignage du bienlleaitox. Raymond de Capouë i pu» que l'Anonyme le rejette >adE4>îen^n:'écoie-il pa» lecoonu jpouc ^eami-parles François ;poifi|Qe c'^t&rant le fcbilmer c'efl pourq|ioi il lut en faut donner chwtres. Ccft celui de Michel Pio , qui dans les vies des hommes Illuftres de l'Ordre de iaint Dominique, parlant du General Munio, dit q«*îl corn»la Règle que le Tiers-Ordre obferve à prefent , c&mpofe U Tr»a.x,f.u^^^^' t^-j^;//^? il prâfente quelli dei terx:^ tfdine . Et Vincent 1^ U, Marie f ontana dans fes M mnmens Dominicains parla m: aullî du même General , dit qu'ii preicnvi!: Tan 1185. uneRegle aux Frères du Tiers Ordre de faint Dominique : Fratnhus iertii Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.22% accurate

Troimem'i Pautii , CftAf. XXI ^. ijj point £uiit Dominique qui a donné au Tiers- Ordre qui por- tiias Oit' te fon nom la Règle qu'il fuit à prefenc , c*eft le General Mu- vomnif Eio de Zamorra qui la compofa l'an iî8^. & par confeqacnt V*« elk n'a pas pu fervir de modèle à faim f rao^oj^ pour coaipofèr i^iîeone , puisqu'il éioïi more en ixi^. Les H.'ftoricns de l'Ordre de faint Dominique ont hkn mè- Hifi, é$ïïm me dcU peine à accorder leurs propres fentimcns touchant i'o ^ç*,f^ rigine de leur Tiers- Ordre i car Michel Pio après avoir rap- ' ^ ' porté l'opinion de Cailiiio, qui preteml que faint Dominique ne riniliraa^u*après fon retour d'Efpagne à Kome r ce qui ne pm£crearmé,dîc-tt> que l'an uif. ou itvxr il ftjoûte que c*eftauâi fon fcndiiieBc y qooî qu'il aie parlé dam un autre eu» droit d'un Privilège accordé par le PapeHooosîusIIi. l'an B4l7.aux Frères du Tiei9>Ordre de faint Doinifliqne. Ilécoh) <ioDC inuttie après cette retra^acion de fapoorter dans toute £k teneur la BuUe deGr^oire tX. du tiois des Kalendes d'A-^ vril qui confirme ce Privilège accordé par Honorius Illr mon pas aux Frères du Tiers Ordre de fainr DominiquejCom» me plufieurs Ecrivains de cet Ordre le pretendenr ; mais auxfrères du Tiers- Ordre de faint François qui ont tuûjour^ été appcllés abfoiument par les Souverains Pontifies depuis leur première inftitution jufqn'à prefent, les Frères de la Penicen* ce , &. non pas les Frcres de la Ptnicence de S. François , com-' me ilefl marqué par cette Bulle de Grégoire IX. qui eiladrefjée > FfêtrikMS de fœmttw^fv UâUêm ttnJHtmis, Et les Kelî-gpeux de la Pénitence de]efus»Clurtft qui avoient plufieui» Xlai(bn» en Italie» an«oient eu plus de droit de s'attriouer cécité Bulle , que n'en onteu lerDonducains dè l'attribuer aiuft Frères de leur Tiers- Ordre , comme fait, encore If Anonymcr du CoUTCntde la rue faint Jacques qui la met au rang desF Privilèges accordés àee Tiers- Ordre., & qot'dirque le Paps* Honorius 111. accorda par ce Privilège aux Frères & Soeur» de la Pénitence de faint Dominique , Texemption de toutes* charges publiques , comme tailles , dixmes , paflàges , ôc logejnens de gens de guerre , dans toutes les terres de l'Etat Ec»cîefiaflique , comme fi l' Italie ne coroprenott quePEtat Ecclei^a Aique > ce qu'il entend par ces mots- ntuvtrjAm Itdi4m^ , Ne faut- il pas a voiicr que les Frères & les Soiurs de ce Tiers-^ Qxdre.de faixit Domiuiquc;jouiroient d'un beau priviieg&ea Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.67% accurate

2^4 Histoire des Ordre? Riligieux, Xi»s-0»- Italie, s'il étoic vrai que les Papes» Honorius III. & Grégoire d" ^X. les eulTenc exemptés de païer les tailles , les dixmes, & ^us. . . toutes fortes d'imporitiuns.Toutcs les viile^» les villages d'Italie auroienc fans doute voulu être de ce Tiers-Ordre , pour joiiir du même pnvilcgc, «Se ne rjen paicr. Mus ces Souverains PoDLitcs n'avoient garde d'accorder un tel I^rivilege à ce Tiers-Ordre en 1117. & ixiS. puis qu'Une fut infticué 4ue l'aa 1234. après la canonHàtipn de S. Dominique» Les Frères du TiefllOrdre de faiot François 4 qui cette Bulle ëcoic adreflëe , FrMrikm de fmniHmia ^er îtdUm cûi^h $Mtis > n'écoient pas de même fenciment que ceux du Tiers* Ordfé de faint Dominique» ils auroienc cru au concraire qu'il y auroic eu de l'iQjuftice de demander de telles exemptions » puis qu'ils étoîeoc tenus comme feculien (car ce n'étoit pas des Réguliers qui étoient déjà établis , dont il s'agiiibit) de contribuer aux imporrtions & aux charges pviWiaues , mais comme on les chargeoit plLi<; que les autres , a caa(e du nouveau genre de vie qu'ils aboient embraffé , ils demandèrent: ca ce qui rcgardoit !c!> imp(Mîtions> den'enpas païer plus que les autres Hibitans des lieux où ils demeuroient , c'eft ce qui eft marqué dans la même Bulle que l'Anonyme n'a pas lu fans doute: Ly'ndi Hûs hiémdiUr juffUcAfiis , Ut njobis mijtnccrditef dignÂremur ne flus , qaAm 'vtjhi cives imfofitiçne sntrum Il eft donc inutile d'alléguer des privilèges en faveur du Tiers>Ordre de faim Dominique avant l'an 1x54. P"^^ ^^'^ ne lut* établi qu'après la mort de (àint Dominique , lors que le Pape Grcjgoire IX. le canonifa , 6c qu'il a été fondé fur le debris deœ&idela Milice de Jefus-Chrift qui étoit devenu inutile , comme le rapporte le bienheureiixRaymondde Capouë. ' La R.egle que le Pere Munio de Zamorra écrivit pour les Fre« res 3c Socars de ce Tiers- Ordre ne fut approuvée par le Pape Innocent VU. que l'an 140^. &'fut confirmée par Eugène IV. l'an 14*^9 V a dans ce Tiers Ordre des hlies qui font des vœux lolemncls , & font véritablement Relic^ieufes j elles ont plufieurs Monafteres , & leur habillement ell femblable à celui du fécond O'dre , elles n'ontpas tant d'aufterités ,car elles peuvent porter du linge , & mander de Li viande iroi^ fois la lemaine. ielon la Règle elles ne devroient porter que des Foiles blancs > mais il y a plufieurs Monalleres ou elles en por«i Digitized by Google

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.26% accurate

V '11191 '•* i.- .' ' ' \ ■ é • ' ■ ■ • .• ' "7 •j > ' Soeur dioTiers orclr& cL& S'Dcrmznùfue Ld Cott^re^ uiivn du Ccr^^'J deCJu ist' 7f Digitized by Google ■

The text on this page is estimated to be only 15.47% accurate

Troisiem E Partie , Chap. XXîX. i^f temde noirs. Il y a aulU pliiiicurs villes d'Italie où il y a dci Tier$-Oiu perfonnes de ce Tiers Ordre habillées en R^eligieufes , quoi domiS,^ qu'elles demeurent dans leurs Mailons particulières, 11 y a eu Q.' dans ce Tiers- Ordre deux Sainces canonisées, fçavoir , faincc Catherine de Sienne U ùàacc Rofe de Lima , & plu (leurs BienheureuièsjComme Ingride de Suéde, Marguerite de Hongrie , S y bille de PaTÎe'f Marguerite du Château , Colombe de Kieti , Ozanne de Mantouc, Marguerite de Saroye » Luce la Chaile^&c. Le Pere Bonanni de la CcMnpagnie de Jefus dans Ton CataloN* gttedes Ordres Religieux parle de cenaines Religieufes Tierçiaires de l'Ordre de faine Dominique , tnfticuées par le Pere]er6nie Picciai Vénitien Religieux Dominicain. Mais comme dans un endroit il dir que ce fiit l'an 1683. & que dans un autre ' * ce fut l'an 167S. nous ne pouvons rien dire de certain touchant ie temsde cette inititution , finon qu'elle fe fît à Conegliano dans la Marche T revifn ne v& que la première Religieufe fut la Mère Hyacinte Boil) Venitiene. Elles eurent encore un Monailerca Macerata l'an 165J0. dont l'Egiiie tut dedu-e lous le titre du S. Sacreiiicnc , ce qui a fait donner auifi le même nom à ces Religieuiês » quoi qu'elles n'û'ent que la Règle du TiersOrdre de S. Dominique. Leurs Cooftitotions font néanmoins tie^aofteres > car elles ne portent que des chemifesde (êrge, 09 dorment quefurdes paillailesje pius fouvene furdespknches» elles ne maneenc jamais de viande ,fiiK)n dans les maladies par Ofdredu Meaecin , elles jeûnent fepc mob,de Tannée , elles ont deux heures d'Oraiiôn mentale. Chaque jour elles fe lèvent I4 nuit pour dire Matines > 6c il y en a toujours quelques- unes ea prières devant le faint Sacrement. Qi_ioi qM%'lles ne s'cngaj^enc pas p3r vaii à li clôture , elles l'oblcrvcnc néanmoins fort rioureuicnent , 6c elles ne parlent jamais à la grille que le voileaillé. Leur habit eft femblable ^ celui des autres i<.e!igi«'nfe* de l'Ordre de faint Dominique, fiiion qu'elles ont des fandaks de bois. Quelques-unes mettent des bas, & d'autres vont les pieds nud>. Voïez Hernando de Caftillo, Juan Lopez , Anton. Remcfcl,. Jryh dt .r» Dûmsmg, f itfn êrde», Thomas- Makiend Amt4il Fr^. Gîo MichM. Pîo. Dttfa fiêbit, pro^en, deS.Dêmiftk. Vii^ cent Mar. Font Mmumetu, l^'amiHicJTrâSfht» de imith '-^^ fmni^ <. M^i^ FF* Sir. de 2iiitU Çhrip de FmmicmiéiS. Zfpmiuki, Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.68% accurate

HlSrOIRÎ DÉS OelBRÏS llEtTGlEU.T, OkMtc ni Jeté Ti f/. ord. in fincConfi. crd. Prdd. Lé manière de fe donnfy l ïf'ou Ro ^"^'•^ ^ fi^^^' /tJ RCgles du TurS'Ordrc de U Fenitenct •AI m. de faÏMt Difmifàijue pâf mn Religieux Prhre dugrénd c$ savent RoÏaI Colley dtt FF, FrèAturs , &c, Piiilip. £k)iuaai. Cdidt^^ Chapithb XXX. Des OrJm Je Nitre^Dame du Rofain Jm CMarur. fijk du pànt Kfijaiff* ûus les HidorîcDs demeureojt ^*acoocd oix iainc Domî^ SôTiu- X ^^"^ r Aureu r de la dcFocion du Rojaire ou Chapi&Dame do contient quinze dixaines à^Àve Marra , dont chacune commence par un/'4/^r,cn mémoire des cinq Myltcrcs joïeux, des cinqmyfteres dcxilourcux , 6c dt^cinq nn ilcres glorieux» cil la Vierge a eu parc>mah ils varient fur le lemL deTon Inftitution,kj» uns la mettant en l'année iio5. après u ne vifi on dont la Vierge honora laine Dominique dans le teins qu'il prêchoic contre les Albigeois pluûeurs ^rojienc que ce Salue avoic déjaitabli cette <l«rocfOD dans lecoors des Miffiom qu'il avoic £ûtes,eu Espagne avant qu'il pafs^c eu France. Quoi qu'il en ùât » ofii ne dôute ^im qu'il tfait ioftkaé cette mànîeve d'Iio^ norer laûinte Vierge. Mais il n'en eŒ pas de même de l'Ordre Militaire de Nôtre-Dame du ELofaire dont Schoonebeck > 9C après lui le Père Bonanni de la Compagnie de Jefus , lui attribuent auffi l'inditution : car ce Samt n'a point établi d'Ordre Militaire fous le nom du Rofaire , & Schoonebeck , & le Pere Bonanni ont fait fins doute unGrdr^ Militaire de l'armëedes Croisés > qui > fous la coaduite du Comte de Montfort , combattit contrôles Albigeois, car SchoonebecK parle de pluljeurs viftoires que Simon Comte de Montfort qu'il prétend avoir ^té de cet Ordre , remporta fur ces Hérétiques , en ouoi il femble avoir voulu imiter Favin qui conf ond auflî l'Ordre de la Milice de Jefus-ChrlŒ in(licué par Tainc Dominique (com« me nous avons dit dans le Chapitre précèdent } avec cette a»^ mée de Croisés k qui il donne pour marque une Croix fleof* detbée» telle que ncfts Tavons aécrite dans le .Chapitre TÎng^ H ois , fe fondant fur ces paroiçs de Ferdinand de CailiHo » qui Digitized by Google

Digitized by Google

Chevalier de l'ordre du S. Rosaire

de Poilly f

The text on this page is estimated to be only 28.00% accurate

I Digitized by Co^^e

Digitized by Google

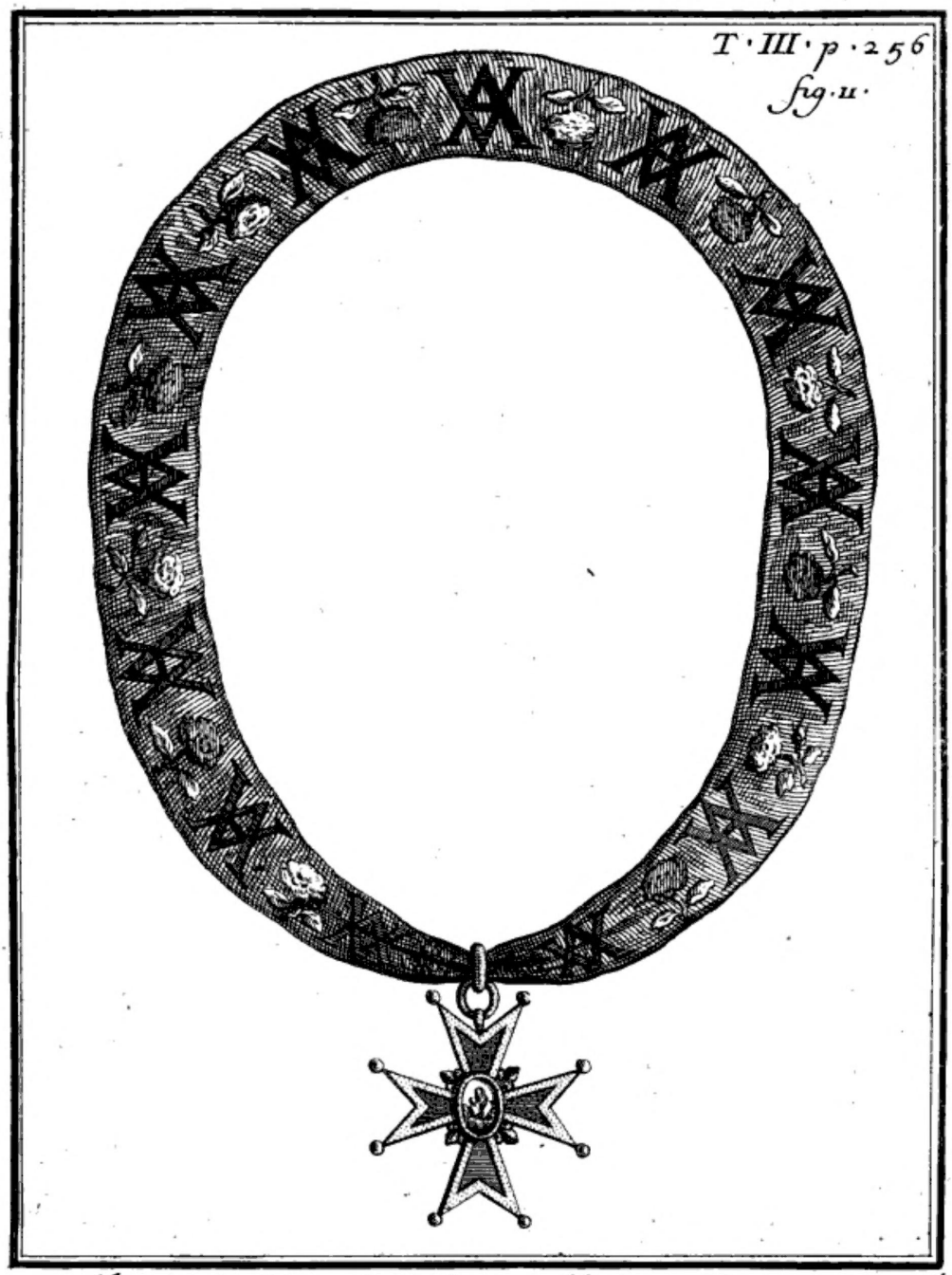

Collier de l'ordre du Collier celeste du S.t Rosaire.

de Poilly f.

The text on this page is estimated to be only 22.25% accurate

_ Di§itized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.96% accurate

Troî^tîme Partie, Chap. XXX. die qae la devjfc de h Religion de faine Dominique cd une Ordst or Croix fleurdelise'e , blanche ôc noire de la couleur de l'habit, ^du R<>qui l'écoic auflî de TOrdre Militaire que iainc Dominique indi. sasm. tiu en France 0c en Lombirdie , & qui fat confirme par le PapeHonorios contre les Rebelles à rEglife : Vfi per aevJfi ejfd fintA Religion UCfux, fitretâdd de hs Cêlêres de fi$hâkit», f9e fin hlsncoy ncgro , qne iùjnhie» le fum» de U CévalerU militar% que el mifme fentêDemin^ tmfiituù in FrMncia,y Lomhardie , cênfirmadé fer el Pé^e ffênem cêJUfA l§s Rekelda de U L'Abbé Giuflîniani & M. Hermant parlant de cet Ordre Militaire de Nôcre-Dame da Rofaire , dilcnt q iie ce fut ua Archevêc^ue de Tolède nommé Frideric qui en fuc4'Ian:itutcurpeu de tems après la mort de faint Dominique. Cet Archevêque (ielon ces Auteurs) voïaac les ravages Ôc les maux que les Maures faifoienc en Efpagne j connue le deflêin de leur oppolèr des perToones îUafbes par lear naîflance ta leur di gniv te , qui non feulement pdiènc garemir Ton Diocefe de leurs incuriîons > mats allaflènt aoffi les attaquer dans les lieux donc ils s'éioient rendu maîtres , .& les' en chaiïer. Non» feulement beaucoup de Noblefle del*Ârchevêchë de Tolède, maisencore # de toute l'Efpagne , s'engagea fous les enfeignes de cette Mili' ce } & on vit bien-tôt la Province purgée de ces Infidèles. Ils ajoûcentquela marque quidiftinguoît ces Chevaliers des autres Ordres Militaires, étoit une Croix moftic blanche & moitié noire , terminée aux extrémités en fleur-de Lvs , au milieu de laquelle étoit une ovale, où l'Imigc de la iain:c Vierge étoit reprefentée , f^ûtenant d'une main fon Fils , de l'autre tenant un Rofaire i qu'enfin cet Archevêque leur avoit don^ Dë la Hegle de faint Dominique , avec quelques Statuts particuliers. LePere Andrë Mendo parle autG de cet Ordre, •& dit que ces Chevaliers portoient i*Ima^e delà fainte Vierge, non pas dans le milieu de la Croix, mais au deflus , & que cette . Croix étoit blanche & noire comme celle que portent les Officiers de rinquifiiion, qu'ils étoient obligés de reciter i certains jours le R,ofaire , & qu'ils fuivoient la Règle de faint Dominique. Miis quelle eft cette R.egle de faint Dominique C'eft une ditHculté qu'il auroit fallu éclaircir , puis qu'on n'en connoîc point , &: que ce S iinc en inflituant fon Ordre, dorna à fes Reiig'eu< collège faint Auguftin. C'tft ceqi:i mefaitdourtme m, K k Digitized by Gc)

The text on this page is estimated to be only 13.00% accurate

l)t HviTOf m DBS OlLD&IS RBLLQlEtn , ojtDx&Bt ter que ce(Ordre MiUoûre foît véritable, d'autant plus qpit, lîZ^kS: P<>'°^ fiipposë,les Hîftoriens de TOrdrc de S. DoiAXA^L minique n'auroiem pas m iuqué d'en parler. yéfUb And. Mendo , c/e Ord. MUiurihus, L'Abbé Giuftîfiiani , Hemum & ScWnebeck » dâm Ums Uifi. des Ord. Mi* litaircf. ^ Vojci Lin Ordre en il v a un peu plus de realice- & qui a e'cé CokLiiA verîr.iblcmenc inltitueji oacn veut croire îfrcrc Franc-oij, ArSK^ItJuv Religieux de TOi drcde faine Domiri;quc , qui dit que ce fur à fa follicitation que la Reine Anne d'Autriche veuve du iloi Louis XI IL & mcre de Lcuii XI Y. 2^ prefent rcgnant , inAitua cet Odre tan 1^4^ fous le nom. du Collier celeftc du dintRofairC Collier devoit être composé d'im ruban bteu cnrichfde rofes blanches » roii«s & îocarnates entrelaflees de cbîffits ou' lettres capitales de T*.^r£ i & du xnom de la Reine qoi s'appelloft Anne de cette manière)^ . La Croix dévoie ctre d'or , d argent ou autre métail » lèTon la aualixé & les fa* ' ' cultés de celles oui la dévoient porter» Cette Croix dcvoic être à huit rais ^cùd'un côié il y auroit eu Tlmagis de la faintc Vierge , & de l'aiurc celle de faint Dominique , Chaque raion pomecé , avec une ri>.ur-de- Lys dans chacun des angles de la Croix , qui dcvoic éire aiiadiée à un cordon de ibiie , àL pendre fur la poitrine. L'Ordre divoit être compose de cinquante fillcf dévotes fom une Iniaidante ou Supérieure. Quand UNobleiTe dufang iê rencontrcùt avec la venu & la pieté dans les filles qui & l^refèntoicns, elles dévoient être Drenrées 1 celles qpi n'avdcQC que la venu & la pietdiàns la Nobleflê*. On pouvoît les recevoir toutes dès Tâ^e de dix ans» après avoir ëtééprouvées pendant un mois 3. niais elles. deiloient être afTociées à la Confrairic du Ro£iire avant otied*étre admiics à VOrdre du Collier cekfte ^qui pouvoit cire aufS établi dans les lieux où la Contrai» rie du Rofaire éton inftituée , & s'il ne fc trouvoit pas cii^. ,quancc filles pour e'rahHr cet Oxdre dans un lieu, on pouvoit «n preudre dans le voiiinage, dans les iic\ix où il y auroit eu «ne Ccn frai rie du Rofaire, jufques à ce qu« le nombre fût complet , à condition néanmoins t^e dii^iâchaqueFgîife il yen MÙi dix. Enfin les cérémonies rcquifes enl'ëtabijiremcnt de cet Ordre écoienc telles: la Reine >ou celle qui la reprefentoit» agrès gliiiieuts npriesesque IVn iMiisit en jrefèoceëes fitlea Digitized by Goog

The text on this page is estimated to be only 14.61% accurate

qae Ton recevoic , tenant le cordon bleu de ia main gauche , CvrvAfc fa Croix de fa droite devoir faire baifer cette Croix des deux t"f{>J*^ CDLes à chacune dej poil; a la nues , ôc ouvrant enlaicc le cordon k 'de fes deux mains, elle devoir prononcer cei paroles : Dr i'au- p*^^"*** ■ torité bienveillance d' Anfii d' AutriJjc Âcine Rcgems ^ ty- men iHAKUfR. de Loin s XIV. je vbus reçois df vo.ts admets À Jûm Ordre ires-augitjh du CQïdûn Lleti ceUjle du Jdcré Kajdire , fêur fa fille de^ vote , m4 très chère Seeur , 'uoas ree»mmA»4ânt d'objet ver 9rts fXâ&ermeM Mês StêiMts , & étêtre fm curUufiih U gUirt deÙieM,de fk Utfty dt fiÎBt Bêmùti^ & de ienrs Mjjé* fiés. Tels aoieot les projets de cet Ordre ^ dont ['^tablidêtnent n'a pas ea de Cuite » quoi que le Pere Ârnoul prétende en a?oir obtenu des Lettres Patentes du Eloi. Qui voudra voir de plus grandes particularités de l'Inflicurion de cet Ordre peut confulter le Livre qui a pour titre : Infiituth» de l^Ordre du Col" lier celefte d» fuint Refaire p.^r /<• P. F. A rnoul. Rfiigietuf de tOr^ dre ds S. Dominique , imprimé À Lion l'an 1^45. A ce> Ordres de Nôtre- Dame du Rofaire, 6c dq Collier ceIcflc du faine Rofaire , nous joiodrons celui du Chapelet de NoLre-Dame. Cet Ordre fut inftituë l'an 1510, par quelques DoumsBourgcois de Valenciennes en i'iionncur de la famte Vierge & en aâioQ de grâces du Couronnement de t*£mpereur Char- ckmt^^M^, les V* Il fut conferé à tous les Cbe6 de chaque quaf tier de la in* ▼nie, L*Ecn de leurs armas de?oic être entouré aan Chapelet fouze , auquel pendoic un ctgae d'argent pour marquer la puretede lauunte Vierge , & oour timbre > un pot chargé de Vis au milieu duquel écoit une étoile. Ce timbre ésoic encouré de deux branchés de fauleverc Chaïitre X L Des ChtvJkn Je U Foi Je Jefus-Chrift , & Je UCmx. Je S. Pierre Méftfr. NOus apprenoUs par le Lmre qui a pour titre : Seidê iitefi pugiukiU de CéLvaglierk di firnu fede > deUé Crûce di fim l^itttê Utrpffe » compose par le Pere Jean MarieCannepano de rOrdrebde S. Dominique , & imprimé à Milan l*an 1579* qull va eu dans les Oioceib de Milan » d'Yvrée & de Verdsil des Kkij Uiyuizeo by Google

The text on this page is estimated to be only 15.29% accurate

lêo Histoire des Ordres Religieux, Chiva- perfonnes qui prenoient laquilue de Chevaliers de la Foi cl hAfoi ET 1^ Croix de faiot Pierre Manyr. Mats ce n etoic apparem* »t mène qu'une allbdadoo de perfonnesdevotesderon&deratt* tiuuit cre le]«e,qui en recevant une Croix taifoient vceu de porter ceB* U^Mm, teCroix en l'honneur de Notre- S eigaeurJ.C.|oari'exalutio» de la Foi Catholique » & la dedrudion des Hérétiques « qui s'engageoient d'expoTer leur vie & leurs biens pour la défenfe de la même Foi lors qu'ils en étoienc requis ^ & d obéir à l'in* quidceur & à Tes Vicaires en tout ce qui concernoit l'InqniH»tion, comme il cft marq'ié dans la formule de ce vccu qn'ib prononçoient en ces termes : E^a fdao %'ûîumDeo , B. M^in.t , & B. Petre Martyri , acctpiendi & portandi crua m ndh^nêrem Jejk ChriJIi Domini nofhri , fîiti Cathôlicd exaltancuifni , fJeretiiOTumeerumque fiiuîorum enterminium in tou Dtœcejï Mcuiff^ iAne»fi y& frêmitto exponerefub/lantUm meam tempordlem viiâm frofrUm pro fdù defenfiont , cùm opus f»erit , & fuerê^ requiJttM^l & quoâ tfê êbedfèns M, F, Inquifitori & ficcejfortkm > vtl Wiechù fm$ in êmmhm qtidt ptrtmtni âi êffidèm iHamifitiênm. Ceux d*Yvrée de de Verceil proœctojent la même . cfaofe pour cesDioceles. LePereCannepano rapporte le» Statuts àt ces prétendu» Chevaliers avec les I ndulgencci & les Privilèges qu il dk leur avoir été accordés par les Souverains Pontife. Mais comme parmi les Bulles qu'il cite , il y en a quelques-unes qui ont été accordées en faveur de ceux qui fe croifoient pour les guerres des Albic^eois , ôc qui ne font nullement mention de ces Chevaliers; il y a bien de lapparenccque dans ce temsli,cetce prétendue Chevalerie étoïc inconnue. C*eft ce qui m-a obligé d'écrire à Milan pour en avoir une connoifTance plus particulière» & la réponfe que j'en ai reçue l'an 1711. eft qu'il y a dans le Mllanob une Compagnie de Gcn(ibhommesquifont.Oific]er» «le rinquifldon > & qui ^foient autrefois le veeu que nous avons rapporté i.mais prefentement ils ne font plus qu'un fer*, ment de r^rvir l'Inquifition , & de ravercir de ce qu'ils fçauJBonc lui être préjudiciable. On n'a point de coanoiflancequ*ils> aitent jamais porté de Croix fur leurs habits: pieiêntement lors< qu'ils arrêtent ou conduifent un prifonnier par ordre de Tlnquifition , ils en portent une écartelec de noir & de blanc , Ôc ^ fislon l^deflein que l'on m'en a envoie , elle eft à iiuit

pointes. ^ «onmxe. cellè dos Chevaliers de Maitit, & non £^ Ûeuraeli$é& j.
Digitized by Google

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 12.62% accurate

^ de s ' I>ominùfuc eirdc S* Pierre n^ariyr ♦ Diglized by Coogl^

T·III·p·261.

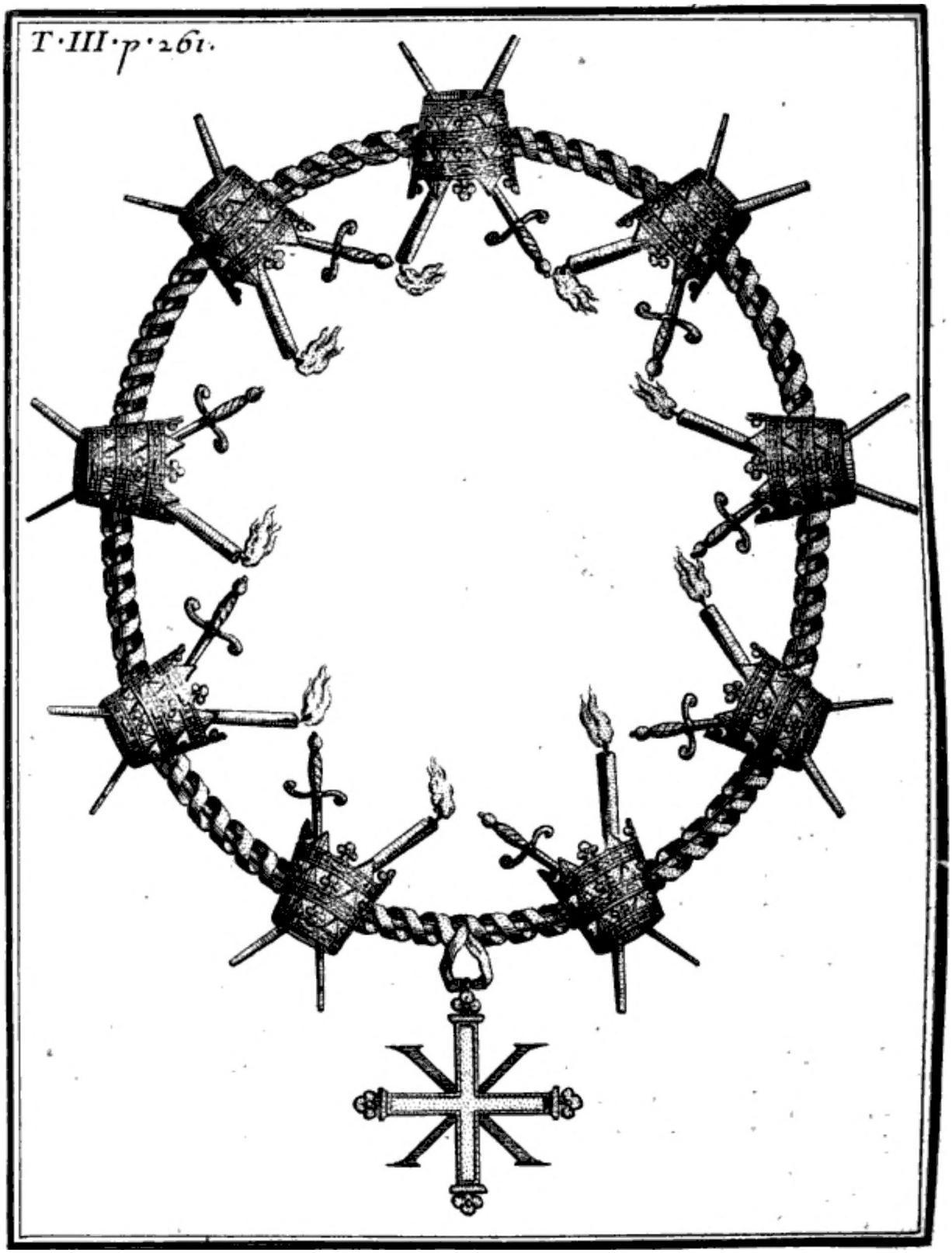

The text on this page is estimated to be only 11.08% accurate

T&oisiBUB Partis , Chap. XXXII* ^ i^i comme eft ordioairenieiit la Croix de rinquifidon* Aiafi ces okokt n pretc»das.Chefaliers dont il cA parlé dans le Livre du Pere ^ Canaepano» que l'on me marque avoir été défendu par Tln-s. domIni. 3a'ficion 9qii(M qu'écrit en fa faveur, ne font que des officiers ^""^^ e cette même Inquidiioni^btabbsàceux qaeJ*on nom* me en Elpagoe , Familiers , parmi lefquels il le trouve de» Seign:vT-s cIls plus qualifiés au Roiaume qui fe font honneur d'êrre du nombre de ces officiers , & donc la fonction eû au^ * d'arrêter les prifoDoiers par or4re de l'InquiUcion» Chamtrc XXXII. * Des Chevaliers Je la Croix de Jefus-Chrifi ,de faim Dam^ . nique e!r <t faint PUrre Mtrffr. L'On trou V c a u (lî des Chevaliers d'un ordre Militaire de la Croix de Jefus- Chridi de faine Dominique & de S. Pierre Mirtyr que des Inquifitenrs Dominicains donnoient encore comme il paroîc par les Lctcics d'un Chevalier de cet Ordre Militaire , que j'ai copiées fur l'original en parchemin qui m'a été communiqué par un des defcendamde ce Chevalier, ?c que je rapporterai \c\ : F. Joannes Ferrandus Ordinis fr.ururn Vrxdicâtoïum Dochr ^ ProfeJftrThcologus j Inquijh6r G t fierai is fanSîx Jîdei in civitate df Le^attoite Avenionis. Dile£t9 nohis in Chrijio flio , nêhilijpanm fUmy Dominé dtFêméiM farijîenfi^ fAlaum tm thmhê fimfhimsm, Mxi^t juJUtié é' demsudéis: utkiS fân&i oficii r4ih } ta tjuos fUis & firvidm ergA mâtris MecUfid fT9fagâti§n§m fdeique ângnumtm i^lns iffàius tm'^ tnendâS » tùngmis hênmhm frêfiquimm : ^Hatroptèr te diU&am Kohilfm D9minumJoan»em fUury ,d€ «ttjm dfi&rina y merit 'is ^deiqut $ntegritate ejr Arderéttffmo erg* Eomanam Ecclefiam JÎU' . éUo Jfktis 6mnihns çonjldt , Oràmis Uilitaris Crucisjefu Chrifii MC faniîîjf.mi Pâtris nofiri Dominici ,éit^ue Divi Peîri Martjris , equium Torquâtum îericrf pr.^fcnîtum infttttnimus crtamus , fx facult-tte r.Dvts in hoc per fanciam Jtdem JpoJhUcar?} ionLcj/a du/ites tibifacuU^tan gcflandi crucem albam 'videlicet nigram, jlorihus liliorum îermlnaîâm & deduratаw -, in collo^ fallio , injt-' gfiiifijsie fuis ^ una aim frivUcgii^ fimnihus , prxragativis ^im* miàniuûhtds. , hmerihus , & («uris qtHbuJcumque huicfaçra Ml-Digrtized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.57% accurate

i6t HiSTOi&E DES Ordb.es Religieux, oSt.RE DH liiix ctncejjif , tam fer fimmos PêM^es , ^itàm per altos êrhà Uj. a M ^tf^^i *^ fif iumfim hmjaflt OrSm & freqiuntiks recêr* s.oô»iM**deris quoie ^rlim d§ms frs €mmUitêirihu$Mùétffi€n€ diffu^ ^«,«c^ /#/ fëii, Sîeenim êidtm gtuU capiti tuo y per torquem €§Uê $9§ > fie mÊê tirqmum JMpikms MMMd €9m^imikâid fine jMmiUaberù :Jîc erunt ^mpedes ejusin proteâfiêaem fmittMfà cf* kefit virtttttû , & ierfues ii/hs in ftùUm glorU, Hie im prjtfenti graUm^x in futittê cœleftis fUnitudtnt* indefiiienti pabiilâre* ertémdns. Dâtnm Avenione in P/tUtio nêfirê jfknUi OpcH^^éimê inCdrnatiânÀ verbi millffi^o fexcentiff.mo quadragefiim quertff cf die décima mtnfis Novembrà yVenîîficaîus fancliffmi in chnjh Patris (^DonJÏK i nojlri Innocent ii divin a Frovidentia Pa* , px decimi , anno ejm primo , ÔC enfuice eft écrie : Ji^illentur F, Joannes Ferrandus Inquifttor Generalis fanÛjt Jidei qui fupra , & plus bas : mandato (f jujfu ejufdem édmydum Révère ndi Patris Jnqmfittris , Qêuuraty Sct,r€tarim S. Offidi , & fcdié d'un içeau de cire rouge en bcs de foïe notre & olaache , le fçeau repret féDOnc on Crucifix au pied duquel eft faiot Donûoique à ge- jiDux t & au delXôtts H y a onéculTon à une baode chargé de crois étoiUes & deux croilTaos , Tuo en dief « raacre en pointe. Au haut de ces Lettres font les armes de ce Cheyalier » blafonoées & entourées d*uo collier dW composé de triples couronnes l'une fur l'autre , au milieu defquelles il y a une ^ée nue > 3c un flambeau allumé mis enfautoir. Ces Couronnes posées fur une c ha mette où pend une Croix tieurdeiisée a?ec un X* Tous la Croix. Cependant les Statuts de cet Ordre qui m'ont étéaufîî communiqués ,ont pour titre: Reg/e & Statuts des chevaliers d» /aini Empire de la Croix de Je/ks. Il n'y ell point fait mention de ce Collier qui entoure les armes de ce Cnsvalier dont nous venons de parler , il y e(l feulement marqué que les Frères Ster▼ans de cet Ordre porteront for le manteau la Croix noire * blanche fleurdelisée» & au cou une Croix d*arg«nt ématllée» moitié de noir , & moitié de blanctairec un ruban noirs à \k difièrencedes Chevaliers Nobles » Doâeurs & Commandeurs Grands - Croix qui la porteront d'or émaiUée de blanc > auc cette devife > i» hêcfigne vinces. Il n'eft point non plus mar^ qué dans ces Statuts que l'Ordre portera le nom de faint Doni'niqne de fain: Pierre Martyr. II ellieulemcnc dit qu'outre les AHembiées extraordinaires li y en aura d'ordinaires qui Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.16% accurate

TuotsiBMB Pai.tke»Ch^p. XXXIL »é$ ne pcwifront èvrt remifcs,» qui fc feront à certaines Fête. f/^^J»' t3ur y font (9t6Bées .mrc aocres a celles de lamt Dominique pe j c be &ae fiû« Pierre Martyr pour y faire Tes dévouons dans Ia^^°J[;^ Chapelle. Il cft aufS porté par ces Statuts qu*il y aura un ' Grand- Maître Reiaorateur &. Coinmandeur General de l'Ordre i qui Teul appartiendra le p«>uvoir de recevoir les Chevaliers , ou par lui-même , ou par ceux à qui li en aura donné Cpirmiflîon. Cependant par les Leurcs que nous avons rap. portées de la création d'un Chevalier de la Croix de JefusChrill , de ûint Dominique & de faini Pierre Martyr , c'eft un Inquifucur d'Avignon qui confirme cet Ordre en venu de fon Office. Ainfi ou ces Statuts font hux & fupposés , ott ib reeardenc d autres Chevaliers qui quaiifioienc Ciievaliers du laint Empire de la Foi de Jcfus-Chrift „ & fî verîrablcraent îl Y a eu un Ordre fous cenom , on pourroit croire qu'il étoit diÊferem de celui de la Croix de Xelus Chrift » de iaîm Dominique 6c de S. Pierre Martyr. Mais il y a bien de l'apparence que ces Ordres n etoient a«tfcs que celui de la Milice de] cfu s- Ch ri fl , dont nous avons parlé dans le Chapitre XXiX. qui en effet a été rétabli au JoillllIlCDcementciu dernier fiecle , ôc auquel chacjue Inquifitcur aura donné des noms differeos , & aura ajouté de nouvelles marques d'honneur félon fa volonté. Car dans le Cha j^^oh pitre General de l'Ordre des frcrci Prêcheurs qui k tint iVal- cm. Mnm. . ladolid l'an 1605. l'on fit un décret par lequel on dcdara qu'at- ZLtZ^ tenduque l'Inquifitiond'EfpagneparràuioritédttPtoe& du^OnuM Koi avoit ordonné que l'Ordre de la Milkc de Jefus-Chrift in^ ftitué par fiiimDombique pour combaetie contre les Heretiaues , fcroit rétabli & même inaiiué de nouveau : que lèsAf£nblëes des Chevaliers fe feroient dac^ les Couvens de rOr« dre avec la permiffioû des fnquifiteurs que les Chevaliers poneroient pour marque de leu r Ordi-e une robe blanche , fur iaciaeUc il y aaroit une Croix noire & btanche d jur Jelisée j & Qifilsauroient cet habillement le jour de la Fête du S. Sacr©- • iTiem , & de celle de S. Dominique , de S. Pierre Manyr , de S. Raymond , ^. lors que l'on tiendroit l'Inquifition. 11 ordon-Doit anlTiquecetOrdreferoiLinftituédans tous les Couvens dfe l'Ordre de S. Dominique , & que les Religieux affifooiènr aux ProcefFions des Chevalien. Voilà ce qui pemavoir doimt; lieu sUorigme des Chevalîéa doi» nous venoni dé ejarkr^ Uiçjiiiz

The text on this page is estimated to be only 18.26% accurate

« 1^4 Histoire des Okokes Religieux* ClfETiU hlîîk: Chapitre XXXIII. YicmiK*. cj^i^ ^ tOrdnJeNotn-Dme de U Viâm} Voici encore un Ordre fous leûcre de Nôtre Dame de \x Viâoire , qui de7roi(appatrtemr à ceiui des Frères Prè« cheurs j mais qui félon toutes les apparences n'a été qu'en idée» & ne fut projette qu'après îa fameafe Kiriille de Lep.inre, donc nous avons parlé dans le ChapitreXi i.puilquccefut dans ce tems-U qu'on inilicua une Fête dans l'Eglife en l'honneur de Nôtre- Dame de la Vifloire, ce qui peut avoir donné lieu à l'Inventeur de cet Ordre de lui faire porterie même nom. Les Statuts qui en furent drelTéi, 6t qui ie trouvent Manulcrus i Rome daos la Bibliocheqoe de M. le Cardinal Otthoboni» ooc pour tîcre : Re^uU & SmmA nroh Ordmts in EtcUJiA y fim M9Vd RtlipMh fab hùc thnlê : Orio S.MdrU de FifferU Mâtrà Dei. Il efl marqué dans le Chapitre premier que le General de l'Ordre des Frères Prêcheurs » devoir envoïer douze Religietixpar toute la Chrétienté pour y prêcher dans les villes , & exciter les fidèles à encrer dans cet Ordre. Après la Meflè l'Evêque devoir recevoir cenx qui fe feroienc prelentés pour y . entrer 3 ils dévoient faire un icrment folemnel entre Tes mains, & promettre fidélité , ftabilité & obéîtl'ance, & après leur Profeffion porter fur la poitrine du côté droir une Croix & une étoile. Le fécond Chapitre traite de la manière que l'on devojc bâtir les Eglifes. Le troifiéme ordonne qu'à côréde l'Eglife l'oo bîcirauoeiiiaifoti de pieté, ob il y aura quatre apparteuieos dîflferens s dans le premier il y aura des cellules pour les hôtesy dans le fécond un Donoir pour le Prieur de l'Eglife & les Frères > le troifiémeferadeftiné pour les Hlles 9 & le quatrième fervira de demeure aux femmes mariées. Le quatrième Chapitre concerne laSacriftie « & il ^ marqué dans le cinquième! que l'Eglife (êra gouvernée pir quatre Maîtres. Le Livre fécond regarde les Olficesdcs Maîtres de TEglife. Le troifiéme rhabillemenc ^: !es manières d'agir des femmes. Les quatre) cinq &: ûx traitent des œuvres fpirituclles , de pivcé & de BÙfcncorde que les Frères & les Sœurs doivent exercer.

Digitized by GoogJe

The text on this page is estimated to be only 12.51% accurate

Troisième Partie Chap. XXXIII. exercer, 8c les devoirs de chiruc qu'ils doivent rendre aux dé- , ^"V*' futits. Le leptieme concerne le General de TOrdre des Frères t Onoai Prêcheurs. Il paroît par le huitième qu'il de voit y avoir une SaÎ? d"* Eglife dans Rome qui auroic été Chjf de toutes les au:rcs. lkVicxoiL'on voit dans le neuvième de quelle manière les Chapitres on*** Conluis Généraux fc ieroicnt tenus. Le dixième iraiLC du Confeil manifeile > de la manière & en quel tems oo le dévoie célébrer j & le onzième traue du Confeu fecrer s on y trouve plufîeurs LacresàrEmpereur ^ aax Religieux 6c Communaux tés d'Allemagne Roi de France ,aux Princes d'Efpagne » aux Rois de Portugal » de Hongrie , de Bohême Se autres t aux Vénitiens , auxTlorencins> & k cous les iîdéies de l'Egliù. Et enfin le douzième donne piufieun confeils pour muiciElier cet Ordre, il paro'St par tout beaucoup de (împlicité de t part de l'Auteur de ces Statuts, lîs furent prefeocésau Pape comme il paroît par la Pre£&ce que nous rapporterons ici pour, la curiolué du Lccleur. Cum of^snipotens Deus cle^erh in ducem Pajlorem ovium yiÛùriii;j4ri4m jan^îum Dominicurn , qui db uU ro matrij Jux VO' cattts fie: m t. île officium , ut Jtt in mundo Canonieus yfr.tco , re ■ Jonafijijuc tuba mahijtjians vtruatcm 'verbi j df Mt aujîtAt ûh Eeclejta fua mnluts hdrefes ^ falji dogmata^ ut Jtt Romana Ecdc^ ^A, gratta juvante Dei JcfnPtr Mdê & JintifA mCâtkêlké y de i & qiticitmtjtu mm crediaerittf fimndhm UUm , [me fmrmi aum bMmiiiêhdie/uU fih jugo ipjtus ^juMeemur & cêJtdttnnenHêt ftfffttmt dtirmélibiÈS fœnii imftfnâlAut, E$ ehm in prxjèttm ' $U totw mundui fers Jtt imfefitu mttliù htrefihus Véoriifque dâ^ roatihus falfis , mmde efi in prxcipitio emrù exéUtttm memdéfUim à- iniqtùtMtm t & fMê$idie frdliatitur eontra égmmm > tttmqm haT^rus mortum Jit yjamefue tjuatriduantti ftetetU , nuper interce(jiBnibw M art ha dr Maria hofpitmn Domini nojlrijefu- Chrtfii iterunt revertitur in Judxam ut reffifcitet ttlnm , ut vivat habt.tt vitam xiernam. Eccc t^iîur Dominus miîtit novam lucem in mundum Jedemern m tenchm ô" iif umbra mortis , ut ipJe mund/fs cognûfcat veri;atem Verbi mcarnati in Virgineo ventre MarU matris fponfx Dei , ut muridm credat huic vcritati falvctur a /ho peccato , miftricorditcr Deus ordinaviî Q" inftituit in BccleJia fanSla Jita interceff^onibu^ fax dilecla Matrû df faniiorur» JkêTMm hâne fun&étm Religiêmm Militam Vi09rUminim

fili»fmm * fië&d Métriét de FiSmtU mtéfm Dei.fmmf mevMm Religiottù rU Têmrein. Ll Uiyuizeo by Google

The text on this page is estimated to be only 11.85% accurate

i66 Histoire D ES Ordres RELiGiEOTr iiSuM ^-^^ manifeflavit fer îyfica* forores Martham df Magddlê» na.m mmêriuiis fœîenj.jue frdtcr LaT^rus habcat x7/jw xîernamw Fluiuiî Domino de cor are Eccltjiarn hac nova Religtone per JaH\ clum Erunonem Cartujienjem patrem ô" Authorem ducem coutemplati'Vd, foUtariét vit.t in officia Marix j df pro pa/lore c/* duce injiituit Beatum "Dominicum qui in 'vinca ejus exenet ojji' cium Marthd , ut ligone ItngUJt extirpet ^ radut Jîlvejhres maIos hfrbas j^Md in vintd cjuâ natd funt , ettâm de ait gUdiumferri , jum Fitrm invé^iné iemt *ut émputet & rejèceê UtxmrUmts vïies , ut majorem frM&nm jrêdmant , & ut Jtmem fMêd teciderit im fitUtum éigmm , rntmm fidâ$ eentim » cen$um éUtfi milita j fa vente fdn0itét€ vefrs y tmêmmiim dttimérnm cm* Té cmtmiffk tfi ,& qui filus potes > jttvênte Ckrijê , eadettSeim mMitdtm relâVMn & rejtcere , ifit$d fittu ^ mifkfims "Dem n^m coHceddt per mérité & iitiertifjiMes fus fsijpmd mâtris fâitffs Marid de FiÛârid, Amen, MSSje U Bikl(»$beqm dit C4rdittédOtfMâM.}l^. a.YiI I.4f» ChapitreXXXIV, De tOrJre de Notre- Déime ie U Mercy pottr U redemu ftion des Captifs , avec U W de Pierre Nolafquf FondautiT de cet Ordre^ L y a àeox Ordres dans rEfilife , doat la fin prîncipalt eft_ de délivrer des ruûiis des Infidèles les Chrétiens qui gemid lent (bus le joug d'une dore captivité , Tan eft celui des Trintcaires dont noos avons rapporté l'origine dans la féconde partie > & l'autre efl celui de Nôtre-Damede la Mercy donc nons allons parler. Le premier a Tavantage d'avoir eu Dies même pour Fondateur , quijpar des vifîons & des fignes mîraculenx , a f a i connoître (es volontés dans l'établiiflèment de cet Ordre, ail quel tomes les perlonnes de la iaince Trinué ont eu part , c'elt pourquoi il a pris le nom de la fainte Trinité. Mais ce Père d-es mifericordcs a voulu aofîî qu'il y en eût on fous le nom ^le la très fainte Vierge , qui s'apparurà S. Pierre Nolalque , François de Nation , pour lui faire execuicr cette cntreprife. C'efl; pourquoi la France fe doit glorifier d aycHT IcMirni àTEgliie les fiùiits Perfonnages donc Dieu a'eft iervi I Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 1.00% accurate

jif^LCi^ chevalier de L?rçli;;& cUl^*Dani& Digilized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.33% accurate

Digitized by GoQgk

The text on this page is estimated to be only 19.96% accurate

TluoisiSME Partib , Chap. XXXIV. 1^7 l^ur exécuter fur U terre cequi avoic été projette dans le Cicl^ «DchoiniTanc faiut Jean de Maihi, 6c faim Fciix de Valois"^ pour récabtiHèmenc de l'Ordre des Trinicaires, & faioc Pierre Nobfqae pour rétabMeinene de celui de Nèure Dame de . la Mcrcy. Saint Pierre rurnommt' NolaCquc du nom de ion pere, naquit au païs de Lauraguais en Languedoc, vers l'an 1 189. dans un bourg du Diocefe de faine Papoul, appelle le Mas des fd'm<m t€s ruelles y à une lieue de Calkelnaudary. 11 fut élevé dès (a jeuoeile d^ns tous les exercices de la Noblefle , étant lorti <l*ui]edes plus illudres familles de toute la Province >& aïant perdu ibn pere à l'âge de quioze ans • il demeura fous la tuceU le de mere » qui eue bien touIu l'engager au mariage , en lui €u£mt prendre un parti convenable à fa condition , afin de trouver du fupport & de la cottfolaiion dans ce fpûtien de funiUe. Mais Pierre infpiré de Dieu n'avoic déjà que du mépris pour les chofes de la terre , & avoir pris la refolucion de ne s'attacher qu'à Dieu. Il s'engagea néanmoins à la fuite de Simon Comte de Montforc dans le même tcms que Pierre II. Roi d'Arragon , fe voï:int attaqué de tousiescôtés par £esennemis , donna le Prince Jacques fon fiU £c héritier prefomptif , à ce même Comte, afin qu'il lui fervîc d azile pendant les troubles de la guerre. Le Comte s'eflimant honoré de la conduite du petit Prince , jetta les yeux lur Nolafque pour avoir foin de fon éducation , & lui krvir de Gouverneur. Mais ce Prince qui avoit M d'abord le gage de l'eftime que le Roi d'ArraSon faifoit de la perfonne £1 Comte de Montforc > (èryît peu e cems après de fureté i ce même Comte > contre la perfidie du Roi fon pere , quis'étant ligué avec les Comtes de Totilou(è>deFoix 5c de Comioges > Chefs des Hérétiques Âlbi«geoîs , vint affieger l'an 1 1 13. u petite ville de Muret fur la Garonne avec une armée de cent mille hommes 9 & même de deux cens mille , félon quelques Hiftoricns. Ce grand nombre néanmoins n'étonna pas le brave Comte de Montfort , qui n'aïanr an plus que douze cens hommes, ne feignit point d'attaquer les ennemis qu'il rnir en déroute, ôc gagna cette fameufc bataille de Muret où le Roi d' Arragon rut tué. Ainfi ce Princ :,qui , quelques mois auparavant avoit lui-même remporté une vidoirc fign.ilée fur les Sarrazins , dont il en avoit vû cent mille couchée lur le champ de bataille, ôc qui quelques

The text on this page is estimated to be only 16.10% accurate

M Histoire des Ordres Religieux, Ordre d£ jours après en avoit encore battu plus de cinquante mille, ne fcAM£Rcr. pm rtfiltcr à une petite armée de mi le à douze cen^ liommes qui Conrbattoitnt pour la détenle de l'Fglife. Le Comte de Monitort qui d'aillcuri avoit toujours été ami du Roi d'Arragon , ne put si'cn^pêc her de vcricr des larmes ft.r \c corpi de ce I-nncc. Queiques Hiftoricns ont avancé que ce ne fut qu'apiès la more de cet infortuné Roi , que le Coavte de Montfbrc > qui avcût compaffioti de la fuiblciTe & de la jninonté du Koi Jacques Con fifs igé de £x à fepc ans qu'il retenoic prifoonier à Carcaflonoe , Tui donna Pierre Nolafquc ^ pour Gouverneur. Mais que ce foît avast ou après la mort d« ce Prince t il ei\ certain qu'il eut la conduite de ce jeune Roi» & qu'il le iuivic à Barcelone lors que le Comte dt Mortifère lui eut rendu la liberté Tan Il tâcha de lui infpiter la pieté enver^k Dieu & fon Ëglife , l'amour de la juftice & de la veri« té , & de l'accoutumer à toutes les pratiques ronvenablts à un prince Chrétien. Pour lui , ni les aiveriifTcmcns de la Cour, m les faveurs de Ion Prince , ne I empêchèrent pas de s'appliquer aux pratiques de la mortiHcacion & delà piierc. îl avoit quatre heures d Orailon marquées dans le jour,&: deux la nuit. Il s'occupoit audi à la leclure de l'Eci îture Sainte , Se donnoic aux exercices de la I enitencc le lems qu'il n'éioit pas obligé d'emploïer auprès du Roi. Il fe fcntit liès-lors vivement touché de compa(Eon pour les pauvres Chrétiens qui étoient captiB (bus la puiâance des Maures & des Barbares j qu'il refolut de facriHer Tes biens à leur délivrance. Mais quel fut f(n éronuemenc & fa furprîfe > lors que dans le tenas qu'il prcnoit les niefuresneceflaires pour exécuter cette auvre de mifer icorde, la fainte Vierge s'apparut à lui la nuic * du premier j(ur d'Anuft 1118. pour lui dire que c'étoii la volonté de Dieu qu'il rrava'lîâr à rcraMifren-e?.r d'un Ordre dont les lU'ligieux s'obiigC'^'e'^r pir v«:u p.irricolier de s empîoïer au rachat: des Captifs ! Comme il ne fa foit rim tani eonfulter fàinr Raymond de Fegnnfurt f<"n Confellcur qui n*ét<4t enco re que Chi^noine de Barcelone , il le fut tn uv^r pour lui cotnmunKjuer ceite vjfion. Sa lurpnle aiign-eni a lor^ qu'il apprit de ce Saint qu'il avoit eu la même vifion, & que la faime Vierge lui avoit ordonné de le fortifier dans ce deflèin /ainfi ne doutant point quece ne fut la volonté de Dieu > il lui rendit grâces de Tavoir çhoiû pour êttc rinArument-de ce granddc^ Digitized by Google

Digitized by Googlé

The text on this page is estimated to be only 3.33% accurate

Digitized by Gqc^gic

The text on this page is estimated to be only 17.65% accurate

Troisième Partie , Chap. XXXI V. 1^9 iein,il le pria d'ôter tous les obikacles qui pourroient en cm- Orbiih bt . pêcher l'exécution , & dè dompter tout ce qui pourroit y ap- ^* Mx&cx» porter de la rcfiftance. Dès lors ces deux Saints ne fongerent plus qu'aux moïens d'en procurer r«.ôeti mais tomme il falïoic le conlentemtoc du ii.oi 6t de l'Evcquc , iU allèrent trouver d'abord le Roi qui les écouta avec juie ne pouvant comeoir la. fatisfaâion qu'il rtflcmoH devoir 1 explication de Uviiioii qu'il nuit 9 il of&itde -contribuer à cette fainte entrepriiêpar Ton autorité & fes libelalicés : il fe chargea même de laire agréer ce nouvel établilTe* ment à l'Evêque de Barcelone > Berenger de la Palu , qu'il envoïa en même tems prier de fe rendre au Palais. Ils confère* fenc enfcmble fur l'apparition de la (aime Vierge , èc fur les ordres exprès qu'elle leur avoit donnés à cous trois feparément. L'Evcquc trouva de la i^ffliculté dans la fondation de cet Ordre , à caufe qne !e Coixile de Latran avoit défendu , il n'y avoic pas long tcms qu'on étab îc aucun Ordre Religieux lans lapprolvirion 6c le consenti ment du S. Sitge,mai. prevoïant d'ajikurJa grande utiliié qui en reviendroit à i'i- glifjjil y ' coiiientii , crut qu'en cette occallon on pourroit le lervir d*un Induit que les PapeiGrtgoire Vil. & Urbain ll.avoienc accordé ai^ Roi Dom Sanches pour lui & pour (csfucceflèursy en confideration des grands fervices que ce Prince avoit rendus à l'Egltfe » en vertu duouel ils poovoîeot ér^er dans toute retendue Je leurs Etats, des Paroiflès » des Coo&airîes , des Mcmallere*. , & même des Ordres Religieux fans qu'il £uc be* Ùm) de confulter le S. Siège. Dès l'an ii^x. pluiîeurs Gentilsbommes des preipieres milles de Catalogne , excités par l'exemple de quelques perfonnes pieufe^ qui emp'oVnîcnt leurs foins & Icnrs hiens à des ccu vrcv de charité , & à racheter de<; efclavci C hrëtiens , formtrent entr't ux une Congrégation que le Roi Âlphonfe V. app l'oit ordiraireminr fon ouvrage, non feulement pour en avoir pcmis l'établifTemcnc , rnais pour y avoir donné des fonds eonliJerables , pour contribuer aveceux au lecoursdes Chrétiens qui ctoient tapt fschez les Maures , ou réduits à la nectfli é LVorupatbn de ers Gcndlshomnies étdt de lèr^ vir tes malades dam les Hdpûanx » de vifiter les priiôn* niers t de procurer des aumônes poor le rachat des Chrétiens > & de garder ks cÀies de laihAedherranée pour s'o^ Ll iij ^ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 19.57% accurate

lyo- Histoire des Okdms Riligieux, oitoitE PI pofer aux décentes des Maares U des Sarrazins. ^4 MiAcx^ ^1^^ grande partie de ces Gentilshommes embrafTereat dTaucaot plus volontiers le noavel Ordre de k Mercy avec S. Pierre Nolaff^ue , qa'ils Te fentoicnt portés à cootinuerces œn^ vres demiiêricorde qui en étoîentla fin. Quelques Pr&resqui écoient aggreg^ à cette Congr^tion» dans laquelle ils sétoient reiidu recommandables par leurs exercices de charité» follicicerenc auffi (aine Pierre NoUfque de les recevoir» ce qu'il fit par le confeil de S. Raymond de Pcgaafort qui lui reprefenta que la perFet^ion de l'état Religieux coafiilait dans l'union infeparablt des exercices delà vie aâ:ive & de la contemplative , l'un regardant le lervicc de Dieu , l'autre celui du prochain. Saine Pierre Nolafque admit avec joie ces vertueux Prêtres qui compofcrenc avec les Chevaliers, l'Ordre de NôtreDame de U Merci qui fut d'abord ialliiué en qualité d'Ordre Militaire > car le^ Laïques qui s'y engageoient faifoient Profef. fion de défendre la Foi les armes i la main > & de s'oppofer aux courfes des Maures. Le jour de faint Laurent fut deftiné pour faire la cérémonie de l'inftitution de cet Ordre , le Roi accompagné de toute là Cour & des Echevins de la ville de Barcelone > fe rendit dans l'Eglife Cathédrale appellée faince Croix de Jcrufalem. L'Ëvéque fierenger ofEcia pontiHcalement. Saint Raymond monta en chaire) & après l'Évangile il protefta devant tout le peuple que Dieu a voit révélé miraciileufementau Roi,à Pierre Nolafque & à lui- me me la volonté touchant rinflitution de l'Ordre de Notre- Dame de la Merci pour la rédemption des Captifs. A l'illue de l'OfFrande,le Roi 6c S.Raymond prefenterent le nouveau Fondateur à l'Evêqucqui le revêtit de l'habit de l'Ordre. Saint Pierre Nolafque après l'avoir reçu, le donna comme principal Fondateur à treize Gentilshommes > qui furent Guillaume de Bas Seigneur dé Montpellier» Amauid de CarcaflonnCffils de la Vicomteflê de Narbonne Ton coufin » Bernard de Corhare » Raymond de Montiolou » Raymond de Moncada » Pierre Guillaume de Cervelon, Dominique d'Ofiô» Raymond d'Utrcchr , Guillaume die fatnt Julien , Hugues de Mata> Bernard d'EfTonne, Ponces Sotares» & Raimond Blancs» tous Chevaliers ou Confrères de la Congr^adon de NôtreDame de Mifcricorde , qui outre les trois vœux ordinaires en firent aufii un quatrième auifi-bien que (àintPierre Nolarque» ê * Uiyuizeo by Googtf:

The text on this page is estimated to be only 15.96% accurate

Troisième Partie , Chap. XXXIY. rji par lequel ils s'obligeoient d'engager leur propres perfonnes , & Orum mi de derntiurer en captivité i l) ëtoit necdiaire , pour iadeiiyraa- i*Mi«ai» ce des Captifs. Comme ils écoieiic fix Prêtres & fepc Chevaliers , leurs habits fiireitt dificfeos. Cdai des Prêtres coniifioit en une Tijoîque ou Soutane blanche» avec un Scapnlaire 6e une Chape: celui des Chevaliers étott blanc auiB , mais purement fecnlier » à la referve d'un petit Scapulaire qu'ils mectoient fur leur ha» bit. Le Roi, pour témoigner Cou amitié à ces nouveaux Religkux , & leur donner des marques de fa proteûton , voulut qu'ils portailènt fur leur Scapulaire récufTon de Tes armes , qui etoient de gueules à trois pales d*or,aufquelles il ajouta en Chef une Croix d'argent pour marquer le lieu de la naiflance de ces Religieux qui étoienc prefque tous François, à caufe qu'ils portoicnt auparavant cette Croix dans \quts ércndarts , félon la remarque de quelques H^ftoriens ^qui aOiircntque les Franc lis qui combattoient en Hlpignc contre les Maures, portoiem uni; Crulx blanche dam Icuri drapeaux , pour fe diûinguer des £ fpagnols. Quelques-uns ont néanmoins prétendu que cette Croix leur fut donnée par l'Evêqne Beienger de ht Pallu» comme étant les armes de £>n£g^fe qu*il avob voulu joindre àcelIcsduRoL La Medè é>:zm achevée , ce Prince conduiût (àint Pierre Nolarfque avec fes Religieux à fou Palais dans le quartier qa*il leur avoit fait préparer pour lew fervir de MonaAere > qui ^ été le premier de l'Ordre , ou ils gardèrent exaâement la ma« niere de vie que faint Raymondlenr prefcrivit ,en attendant que le raine Sicge leur ciit decermmé une Règle particulière» éc iii obéirent a S. Pierre Notafque , quele bienheureux Raymond établit aufù Grand Commandeur. La Chapelle du Roi d'Arragon dédiée à faintc EuUlie , leur fervit d'Eglife qu*ifs pofTedent encore à prefcnc, le Supcneur de ce Monaflereaïant la qualuc de V icaire de la Cour , & les Religieux celle de Chapelains du RoL Ces Religieux s'emploietent d'abord i racheter quelques Captifi 9 & ne fortoient pas pour ceb des terres fujettes atuc Princes Chrétiens. Mais faint Pierre Nolafoue leur reprefenta que pour la perfeâîon de leur Ordre» il Êilloit encore padcr chez les Infidèles,. & ddUvrer leurs Frères delà cruelle fervitnde de leurs ennemis au danger même d*y demeurer en ekki»Uiyuizeo by Google

The text on this page is estimated to be only 18.75% accurate

tyi Histoire des Ordres RELiciEtnc, Ordre vage en leur place ifuivinc le voeu qu'ils en av(iie it fait aux pieds des Aucels. Il ne s'agiiloïc pis d'y aller toj> a li fois» mais de députer un d'encr'eux pour ces (ainccs ncg >ciacions > qu'on appelU dès- lors > oomm on les appelle encore à prefeoc. Rédempteurs. Il fat lui-même choifi avec un fécond pour fraïer aux autres le chemin d'an voïage fi perilteux. Le premier qu'il fie au Roïaumede Valence > occupé pour lors par les Sarrazins , fut fort heureux. Il en fie un fccon J au R.oïmme de Grenade qiù ne le fuc pas moins , de forte qu'il retira quatre cens efclaves d'encre les mains des Infidèles en ces deux expéditions. Ces henreiix commencemens donnèrent quelque réputation à l'Ordre de la Merci, Qi^ïoi que le Pape Honorius III. l'eût approuvé de vive voix , fiint Pierre iSlolafque jugea à propos d'en pourfuivre la contirmation , & pour l'obtenir il emploïa le crédit de faint Ravmond qui alloic à Rome où le Pape Grégoire iX Tavaic appelle. Ce Saint accepta volontiers cette conunii&oû , ôl trouva le Pape i Peroufe le premier Décembre itt$, auquel H preicnca les Frères Âriiaua4*Aymeri » «Bc Bernard de Corbare que S. Pierre-Nolafijue avoic envoïtt pour follicicer cette confirmadon» le premier lepreièntoit les Ciie7aiier$, 9c l'autre les Prêtres de cet O rdre. Us obtimene du fouverain Pontife Tao 1150. ce qn'ik ibuhaitoient , après quoi ils fe mirent ep chemin pour retourner en Catalogne. L'Ordre s'augmentant de jour en jour , & les fréquences rédemptions jointes i la vie exemplaire des Religieux , le rendant très- célèbre ,p!uficurs Gentilshommes de France, d'Allemagne, d'Frpar;ne , d'Anc;!eterre 6c de Hongrie embra{rerenccet inllitut. Leur nombre fat fi grand, que faint Pierre Nolafque qui fouhaitroit depuis long-tems fortir du Palais où le Roi lui avoit fait l'honneur de le loî^er avec fes Religieux , pritoccaHon de leur pn^p^j^er la necefficé ou ils écoient de bâtir un Couvent Régulier où ils puflcnt vivre dans une plus grande recolleûion , U vacquer avec plus d'application à leur Profeffion. C'eft ce qui fît qu'ils bâcirenc l'an un Courait magnifique par les liberalieés du Roi « par les aumônes de quelques Seigneurs de h Courêc par celles du peuple deBar*celonc , c'efl: ce Couvent qui c(l le Chef de leur Ordre , & qui fut dédié i faime Ëulaue Vierge & Marcyxc , Patrone de la ville de Barcelone; JufquesDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 14.94% accurate

Troisième Parti e , Chap. XXXÎV, 17) Jufqucii-là ils n'avoiehc vcvii que conformé. nent aux Rc- orost r-r gle!n»:t)s fie aux Statues qui leur avoicnc éié prclcrits par faint Raymond de Pegnaforc qui peut paiFcr pour ic fecona i-ondaxcur de cet O. dre , ce qui dura juique;» en l'an 1155. que fouiiaittanc joindre à ces Reg'emens une des Régies approuvée* parTEgliie , fAtnt Pierre NolafqueenFOÏafaioc Raymond Njnac à Rome ea qualité de ÎPracurear General de J'Ordre,pour * co obcenir une du Pape Gregoi re I X. qpe ce Saînc trouva encore à Peroofei 8e qui leur accorda celie de faioc AuguHiin par une Bulle dattée du B, Janvier ixyy en confirmant derechef cet Ordre. Saint Pierre Nolafque aïant reça cette Bulie,.fic Êûre de nouveau Profeflîon aux Religieux qui fe trouvoient an Coavent, en faifant voeu de garder la Règle de Gin: Aniniftin , fc conientant de faire fçavoir à ceux qui e'cojent dilpersésdans pluficurs Provinces la couHrmauon authentique de l'Ordre, 5c qu'ils euÛTenc à obferver la Rcglc de iïi.ic Augudin qui leur avûJc été donnée par le Pape, avec les ConlliLUtionb qui leur avoienc été prefcrites par S. Raymond de Pegnaforc. Mais deux ans après il jugea à propos de raflèmbler tous les Religieux à ^Arcelon;; pour recevoir la ProfelSc»n de ceux qui ne l'avoienc pas renou vellée. Ce fut donc dans ce Chapitre General qui fe • flat Tan ia}7* qu'il fût ord inné qu'on recevroit plus de Religieux pour le Chœurque de Chevalien. Comme ces derniers ecoienc vcritabiement Religieux-» & engagés par vceu , ils aC* lilkaieiit i tout l'Oliîce Divin , tant de jour que de nuit. Lon qu'iîs reftoienc au Couvent , ils meutoient pardefTus leur habit , qui écoit femblable à celai des fecuîiers , à la refêrve du Scapulaire , une Chapecomme les Religieux Prêcrcb. LesHiftoriens de cet Ordre prétendent que cette ordoimancc du CK ipitre donna lieu à faint Pierre Nob! que d'cvecucer la refolution qu'il avoii pnle depuis long-tem^ de ie faire Prêtre, &i qu'il célébra la première Meffe à Murcie , après que îe Roi Jacques d' A rragon en eut cki1£é les Maures. Ce (ènùment a été (ùivi par le Pere Giry Miiûme > pour les raifons qu'en a ^1};^^^ données le Pere Marc Salmeron General de cet Ordre, qu'il a trouvé convainquantes s c e(l néanmoins ce qui a perfuadéM. y.^^ Bailler que ce Saint n*a pas été' Prêtre , parce que le Roi d'Ar> é^SiùJll^ ngan ne prit cette ville que l'an ix66»c't(k à dire «dix ans au noinsapres la mottde nôtre Saint qu'il met en 1 1^6. Mai»C6 TêmIII. Mm Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.96% accurate

175 Histoire de<: Ordres Religpeu*, OxnxE deh'cII p)int cette raifon de Monfieur Miller, qui me détermine x^MiRCï.^^jjjj à croire que faim Pierre N.)larque n'a pas été Prctre, parce que ce Saint auroit pû célébrer la Mefle dans Murcie dès l'an 1141. lors que Dom Ferdinand Roi de Cartille par le traité qu'il fit avec Alboaquis , ou félon quelques uns, Aben H udiel Koi de Murcie > l'une des conJ tions iui , que ce Prince Maure demeureroit Vaâal du Roi de Cailille , que les revenus de ce RoUame feroleac pirtagés paiement , fie que la &>rterdlè de Murcie feroit livrée âTlnUnc D. Atonft , ce aut foc exécuté. Ceaui me conyainc donc qye faiDt Pierre Noiafi^tie n'a point été Prêtre > c'cft que comme l'Ordre de la Mera a été un Ordre Militaire dans le commencemeut , il a été gou^ • verné par des Commandeurs Laïques^êC rautoricéaccàjours été entre les mains des Chevaliers jufques en l'an 1517. que le Pcre Raymond Albert huitième General furie p'^emier General Prêtre : d*où je conclus que fi S. Pierre N tlifqueavo'c cré Piètre, & étant Prêcre avoit gouverné l'Ordre en qualité de Gênerai , les Chevaliers Laïques n'auroient pas regardé com^ me une nouveauté 1 élection que firent les Frêtre»? dès l'an J}oS. aprci la morcd'Arnaud d'Aymcry fîx'émc GtDt.ra',dela perfonne de ce Raymond Albert pour lui lucccder» &L ils * n'auroienc pas refusé de lui obéir en élifant de leur clké Arnaud Roffiguol Chevalier Laïque j & le Pape Clemem V. qui cafla réIeâioD de ce dernier > comme n'étant |as canonique f ne l'eue pas rétabli Commandeur General de ttxit l'Ordre par autorité Apcftolique, s'il yaycûteu jufques- là unexeinplede quelque Prêtre qui eût été General t & il o*auroic pas macqaé d'approuver l'éleâionde Raymond Albert qui étoit faite félon ks formes par le plus grand nombre des Capitulans. Mais le défaut que ce P:îpe y trouva app:iremmt nt, c'cft qu'on avoit choifi un Prêtre contre la roûiurçie de l'Ordre , ?v fansenafoir confufté le (aint Siège j c'eft pouï*^uoi il établ t pour General un Chevalier: & il ordonna en même tems que c(imme les Prêtres étoient en plus grand nombre , on élirou à 1 "avenir un Prêtre pour General , après fa mort d'Arnaud Roflignol. Le Chapitre General que faint Pierre Nolafque avoit convoqué à Barcelone fan 1137. comme nous avons dît > alun été terminés il auroit bien vonla continuer fes charitables fooAfons lie Rédempteur 1 mais comme le Roi d'Arragon apr2$ kconquéie de MajorqaeÂtr kf Ii!^fidél«s> porta fei armes dans Djgitizeckby Google

The text on this page is estimated to be only 16.09% accurate

TuoisiEME Partie , Chap. XXXIV. 175 le Roïaume de Valence , i'incerdidioa du commerce» & ^^CTuBm aâcs d'holblicés de part & d'autre concraîgairenc faine Pierre Nolafque d'incerroiiipre ces pieux exercices durant quelque tems. Cependant cela ne laiffi pij> d'être avantageux à la Redempcion des Captifs , tant par les victoires fréquentes & (tgnalées que le R ji d' Arragon remporta lur les intidéles , que par la fondation de plufieurs M onaileres de TOrdre qu'il fit dans les p lïs conquis. I(lui donna le Château d'Uneza en reconnoiflànce de la vidjire qu'il avoit plu à Dieu de lui faire femporcer fur les Infidèles , il y fie bâtir un beau Monaftere ^tti eft dereou cetebre dans la fuice fous le oom de N6cre*Da^ ne de Poch pour la derocion qde les peuples ooc eaë pour une Image de la laioce Vierge qu'on a trouvée dans la (erre eotra« Taillant aux fondemens de Ce Monaftere. Le mé ne Roi aïanc fris enfuice la yille de Valence avec le feoours de la Nobleilè 'raiiçoife, la première adion de ce Prince ^prh f m entrée dans la ville, fut de fure confacrer la grande M ofqu^e par TArchevôque de Nsrbonne , pjur fervir d'EgUfe Cathédrale fous le titift defaint André i 6c û donn^. aux Religieux de la Mercy une autre Moiquéaavec ksbacimeos joignanspour en faire un Monaflere. Saint Pierre Nolafquc après avoir accommodé cette Maifon , ôc l'avoir mile en bon état encre les mains de quelques Religieux, retourna à. Barcelone s mais il n'y fut pas longtems fans fedirpofer à fe mettre en campagne pour s'acquitte^ de Ton office de Rédempteur. Juiques-U il a^oic racheté ed dmrs Toiages plufieurs Captifs qui étoient entre les matn< des Maures fur les câces d*£fpagnei maiscomme il avoit été traité par tout avec beaucoup d'honneur , & qu'il ne cherchoit que te mépris & l'humiliation , il crut qu*il les trouverok en Afrique. En efïèt les Infide'es de ce païs \k furent moins tnîtables que ceux d'Efpagneî & comme on l'accufa d'avoir f.ic lire l'évafion de quelques efclaves Chrétiens i on le c hargea de chaî» nés , on le nt comparoîîre en Juftice comne un voleur , un fe-* ducleur, & l'Auteur de la fuite des cfclaves. LeCadi ou Juge ne trouvant néanmoins aucune preu ve contre lui , n'oCi le condamner j mais nôtre fimc FonHiteur défirent de fjufïirirjfic craignant qu'on ne fit quelque^ miuvais iraitemens aux autres Caçtife à cette occafî)n , il s'offrit d'être efclare à la place des ft^ittfs. Lear naître également arare te artificieux , voulanc Mm ij Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 14.32% accurate

HisroiR. E DES Ordres Religieux, Onojii D£ avoir de i'argenc &. ie venger , aima miiux retenir le Rcligltux &aM»c«. ^jjj accompagnoit faint Pierre Nolalquc ,ttmo;gnanc vouloir €nv> Ver le Saint en ECpagoe pour faire ia fi-mme qu'ii cxigeoir, 11 ht meure ùeux cariannescn Mer ,dani l'une dcfc^utlleiqui faifoic eau de tous côtés > il le fît eir barque r , avec ordre aux Matelots que dès qu'ils reroieuc en pleine mer , ils abandonnaflèm Ja tananoe fans voile oi ^ureruail , & (^u'au re* tour ils feigtvflènt que la tempcccavoit j^erdu le bitiment oil étoit le Ckr^cieo. Cet ordre fut exécute «mais uoo pas avec le même fuccès que pretendoit le Barbare > car Dieu garantit fabc Pierre Nolaique du naufrage » & le 6c htureufetncnt aborder à Valence » loi aïant ièrvi ds guide dans le chcm'n. Htaiu arrivé à Bircclonc i! fc dcm'r de l'office de Rédempteur , qui , comme nous avons dit,étoit le nom qu'on di»niioit à ceux qui étoient dépurés p)ur aller chez les InhdéJcj racheter les Captifs , és: aiaut allembléles principaux de i'O»drc t)n procéda à I tl^^dion d'un autre Kcdcmpteur. Le iorc tomba^ iur Guillaume de Bas , qui l'an 1 149. fut aul^lu General de l'Ordre , lors que faittt Pierre Nolarque fe démit pareilJtmem de cet Office pour vivre dans la retraite & lobéiilànOB comme le dernier des Relieieux. Le faint Fondateur fe voïanc libre, fc reduifit aux offices les plus bas& les plus humilia Je la Coii-uiiunauté. 11 fe chargea volontiers de celui de £aire ia diAribution des aumônes à la porte du Monaftere; parce que ccb lui donnoit occaiîon de s'entretenir avec les pauvres» £6 de les inflruire. Il alla vifiter le tombeau de faint Raymond Nonat qui e'toit mort il y avoit déjà quinze ans qui hKok beaucoup de miracles. LcsChanoincs deCti-foriLc à qui ay partt noif la Chapelle où 1rs Reliques de ce Saint rtpoloieni , l 'ufffircnt à faint Pierre Noiafque roiir y bâiir un Couvent do Ion Ordre I il accepta leur offre , prit polîinion de cette Cha~ pelle, & fit tra-vaUler à ua nouveau i a iment pour y loger les lleli^îeux. L'éclat desveRDsdecesRcligfeux &Ia Senediétioo que Dieu répandît fur l'Ordre de la Mcrcy > portèrent la réputation du fàtnt Fondateur dans les lieux éloignés. 1 1 ne fut pav feulement bonoré des Rois Cbrétiens d'Ffpagne , S. Le iiis Roi de France touché de ce qu'il avoii appris de fes adiors meivcilicufesi & de la fainteté de fa vie > lui fit ((«ivoir qu'il fouhaittoit gaf* t Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 14.48% accurate

Troisième Partie , Chap. XXXI V. \^ Éonnément de le voir. Le iaint de fon côté qui n'avoit pasos^RF ne nioins d'emprtlTement de voir ce Prince fi vertueux , prit ^ c-*-^M**ci"» cafion de l'alier trouver, lors qu'il vint dans le Languedoc pour meure Ilaymond Comicde Touloule à larailon j &: comme le Roi nicditoic (on voïage de Terre Sainte, il convia S. Pierre Nolafque de vouloir l'accompagner. Il reçut cette propofiuon avec ti'uiuanc plu^ de joïc , qu'il crut que c écuit uneoccafiun favorable pour retirer des mains des Infidèles i/n grand nombre de Cliréitem«(i*tlf dans les fers t & il fe difoofa à ce vo'îage malgré fon grand âge ôc Tes infirmit^scorporeiles.' Mak ibo zele fut arrêté par une maladie fâcheufequi le retint^ aor Ut % de forte (jne toute la conununicationqu*il eut avec ce' Éiint Roi» & qui continua jufqu'à fa mort, ne-^n/ifta pinsqu'en prières i & en un commerce d'amitié toute pure & toute» ipiricuelle , que ce Prince eue encore foin d'entretenir p:ir Lettres avec r,ôire Saint , après fon retour de la Palcftine. Enfiir • faint Pierre Nobfque ne pouvant rcfifter à fcs maux , il y fuccomba , & mourut la nuit de NVël de Tan i2<^6. étant âgé de foixante Tepc ans. Ceux qui ont mis fa mort l'an 1149. ic font peut-être fondés fur ce qye Guillaume de Bas fut élu General de l'Ordre la rr.êmc année, mais ce ne fut qu'après la demiffion volontaire du laiut Fondateur. Son corps fut mii dans la fepultcre ordinaire des Religieux j mais il fut levé de terre quatre- vingt ans après par ordre du P>ftpe BènoiftXlI*& transporté dans une Cfaapelle ou le peuple alla YÎfiter Ces faintes R«-' liques pour obtenir (on intereeâion. Le bruit de (es miracles te les folliciracîons des Religieux de fon Ordre portèrent le Pape Urbain VIll. à le canonifer l'an 1 618. fie Alexandre VII. fis mettre £Qa.nom avec éloe;e dans le Martyrologe Romain > fi& ordonna que toute l'Eglticeo feroit l'Office fous le titre de femi-doub!e , que le Pape Clément X. à la follicitation de la Reine de France Marie Thercfe d'Autriche a rendu double comme celui des autres Fondateurs d'Ordres. f'oitz. Alfon. Rcmon.ify?. gcncr-ii. délia ord de Nojt. Signera^ de la mcrced. Bernard de Vcrgas, Chron.facr. & M lit ord B.M, de Mercede. Hljl. dx.^ l'Ordre de Nôtre- Daric de u Mir.j. Gjo^ Franctf. Oiiguano , Fit. dt S. littro NoUJ.q. Fedro de S.Cecilia, AfmdL de N,S. deCéMtrvêS.VAiomyiff/jTêire deCOrire dû Nêin-JÛ4i»€ de U MûTij. Filipp. de Guimeran > Hifi, deU erd. deMa mertedk MMllmêm srd^JdMmtre^ Cêttfiu ejufdtmndk^ IHjù. iij. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 14.97% accurate

ty$ HiSTOI&E DES 0k.O1£S RELIGIEUX» Chapitre XXXV. Dm progrès- Je tOrdn Je Nitft*Dâme Je U Afercy , après U mm de i\ P terre NoUft^He Jm Fondateur, LA mon <l€ ÙM Pierre Noiaiqae n'apporta aocno diaiH ^emeac dans rOrdrc«paU*queicomine noas avons dit, ce b^éûc :>'éani demis du gouTernemeiicderOrdreJes Religieux qui s'étoient adembiés pour élire un autre General » cfaoïlirenc Guillaume de Bas, François de nation , comme celui qu'ils cvoibient le plus propre pour exercer cet emploi s ainfi Guil. laume de Bas , fclon les Anniles de cet Ordre , en pricleGouveraemencTan 11^.9. en qualité de Commandeur GeneraL U commença les fondions de foa GL;ncralac par les vifites des Couvents de Perpignan , de M)nipellier, de Touloufe, de Valence & de quelques autres , & il lit élire dans un Chapitre General qu'il convoqua à Barcelone la même année, quatre DtiiiiiJteur^ Généraux i (çivoir > deu;c Prêtres £c deux Chevaliers » afin que le General les pût confulter dans les afifâires importances de fOrdre. Le Roi d* Arragcto donna à ce General, tant foàr lui que pour fes fucceflecin > le titre de Baron d* Aljpr an Roiaume de Valence , avec voix deliberative daot l'Âfl^blée des Ëtats da R riaame,ae après que les Maures cotent été entièrement expulsés de tout ce Roïaume , il lui fit don avffi du Château de Gilinara ,avec fes dépendances & fes revenus qui étoient coofiderables. Mais le Roi ne put ré(<Ni«* dre Guillaume de Bas à l'accepter 3 il reprefenca à ce Prince que cette place étoit de trop grande importance pourêtredon« née A des iieligieux qui ne la pourroient pas garder. Il racheta pendant fon GL-neralar , tant par lui que par fes Religieux , quatorze ceas eicUvei Chrétiens , & fe voïant â^jé de plus de quatre-vingt ans , il demanda qu'on ret^ut ia dcmiilion , qu'où ne voulut pas acceprer. Il gouverna encore l'Ordre pendant une année , après quoi il mourut au mois de Décembre 1 165 . Il avcMt awnemé TOrdre de plafieurs Coaveos ^dom les principaux tarent Vich & Xativa. Le Pere Bernard de Caint Romain Commandeur do 0>avem de Xadva 1 fucoeda à Guiiiiwnc de fias l'ao isto. CéGe* Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.67% accurate

Digitized by Google

Religieux de l'ordre de N. Dame de la Mercy
avec la Chape.

77.

de Poilly f.

The text on this page is estimated to be only 5.33% accurate

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.10% accurate

Trois ! E!^E PartiijChap. XXXV. 179 neral aïaiu vu uans les vifites de foD Ordre que les Coiivcn^. Ordre ov avoicQt prdc^uc tous dc& Obiervances diffcrcni-s , il ûi faire un recueil de contes ks Ordonnances qui avoienc été hkcs dans les Chapitres Généraux >& les reduifîcen ferme de Con* ftitutions pour être observées dans tous les Couvens , afin d'f établir une uniformité. Il mourut l'an ity%, 6c eut pour fac ceilèur Pierre d'Aymery. Alfboiê Remon & quelques autres Ecrivains de cet Ordre ont cru que c'étoit ce General qui aToit dreffî les Conftitntions de l'Ordre, & que des anciennés Ordonnances il en avoit (ait un corps 5 mais les Pères de France dans les Annales du même Ordre prétendent qu'il fit feulement recevoir & approuver cilles qui avofent été fakes pirlcs ordres de Guillaume de iainc Romain. L'Ordre étant compobé de Prêtres ëc de Chevaliers , les uns pour vacquer au fer vice Divin , 6c les autres pnnr travailler au rachat des Cap- ' tifs, ceue ditîertnce d'emploi avoic f^it donner itiikment par commiffion une autorité abfoluëau Prieur du CouvtjiL de Barcelone fur les Prêtres > & pour faire garder exadement laclôtnre^le (ilencei & rObferrance lU^Iiere dans les Alaifons* Pierre d'Aymery fit une entière feparatioode ces éeax autorités , & (àcrifiant genereuft ment tous (es intérêts à la gbirede Ton Ordrejil établit Prieur General de tout l'Ordre pour le fpi* rituel , le bienheureux-Bernard Corbarie Prieur de Barcelone* La difFcrence des Ftats ayoït auffi introduit une manière d'ba« bits d fferens $ les Prêtres portoient récuffon (ur leurs Chapes, & iesChevaliers fur leurs Sc-apu'aires. Ce fut fous ce General qu'il fur ordonné que lant les I-i êtres que les Chevaliers, porseroient Técudou iuric Scapul^ire , commeilavoit été pratiqué dans le commencement de l'Ordre. Apres la mort de Pierre d'Aymcry qui arriva l'an 1301. il y CUL Ichilrre dan^ 1 Ordre , car leCommandtur du Couvent de Barcelone , Vicaire General établi par les Conftitutions de rOrdre , envois des lettres dindifticm aux Vocaux pour fe lendie à Barcelone» afin de piocederà Téledion d'un nouveaa General , & le Vicaire perpétuel de Ndtre Dame de Pach en envola i(ft£ pou r convoquer le Cliapitre i Puch* Lè P. Pierre i^O'Fdorny roc élu dans le Couvent de Barcelone , Se le Pere j iicnand d' Aymery à Notre- Dame d e Puck Les Religieux eu« ' rent recours au Pape Bon face Vlll. pour terminer cediffsfcnt» IfConUtiewel cfi fujcc FArcbevéque de Tolède ou PBDigitized by GoOgle

The text on this page is estimated to be only 16.80% accurate

%îo HiSToiM DES OfiDREs Religieux , • OjtoM Dt vè^aede Cordoue » nui» la more de Pierre du F ourny quî irriva quatre mois après i les mit d'accord. Le Peie Arnaud d* A y mer y fut de nouveau élu daos le Chapitre tenu .à Barce* lonc , & Ton éleâioa fut confirmée par le Pape. Ce Geœral fie paroî:re beaucoup de prudeace par (acondutce > il (ic de beaux R^lemeas pour récablir la difciplipe régulière» & l'écroiceobfervancc qui a voie deja l>eaucoup perdu de fa première vigueur» il dilïîpi les dn i fî >ns qui avoient partagé l'Ordre à (on ëleélioa; miis aprc^ fa m.^rc qui arriva i'AQ.tio^* il f eut de nouveaux troubles dans l'Ordre. Comme le nombre des Prêtres excedoic celui des Chevalier?, ils clurcnc pour General de tout l'Ordre le Père Raymond Albert. Les CKuvalicrs furpris de ccctc éiecl:ion,re rctirercnc du Chapitre, &L allèrent à Valence, où ib élurent de leur coté Arnaud RolOgaoL Le Pape Clément V.ca(& l'éledion de ce dernier, comme n'étant pas canonique j néanmoins d'autorité Apoftolique , il l'établit Commandeur General de 'tout l'Ordre par une Bulle du mois de Février 1308. qui porcoîc ao'il n'aur^t qu'une fimple jurifdidion fur le temporel de l'Ordre» 6c qu'après fa more on n'éliroit pltu pour Qeœral qu'un Prêtre. Par la mê^ne Bulle ce Pape donna toute autorité Ipiricuelle au Pere Riymond Albert pour gouverner l'Ordre dans les chofes qui regardoienc le fer vice Dirin»l*Obfervaûce des Coo> Aitu-it5ns ^ la vie régulière. Aprè la more d'Arnaud Rofn2;nol , Albert fuc e'Iu General de coud'Ordrc. Le Pipe Jean XXII. confirma Ton éledion , & pourëtoutf^r toutes divifi ins dans 1 Ordre, il impofa fi cncc pcrpecuel aux Ch-vaiicri , ce qui déplut tellement à ces derniers , que la plùpirt qu uerenc 1 Ûi drc de la Mercy pour eiltrer dans çeluï de Monteiaque k Roi 4' Arragoo Fenoit d'établir nouvellement dans Tes Ëuts pocu- occuper les grands biens des Chevaliers Templiers qui avoient été abolis diuis le Concile de Vienne» & lePape approuva cette transition. Peutêtre que ceux qui teftsrent dans l'Ordre Ce feparerent entièrement des Prâtres>& quittèrent la Règle de fainr Augudia ^irioo i-f" prendre celle de faint Bcnoid * car Arnajud Wioo qui vi* ^nmiii*' voit à la H idufeiaiéme (leçle & au Commencement du dix* feptiéme, afTure que ces Chevaliers fuivoienr en ce rems-U la Règle de S. Bjnoid, ce qu'il dit avoir appris de ces mêmes Chevaliers donc il rapporte là formule de iaProf^on eaces termes. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 14.60% accurate

'TiL«rrsiftiii^Aim»CiiA«, XXXV.' * : Tt^ê JIT. Miles S. MarU de Hercede, & Mtdm^thiK aftiv^Otnnn '9mm , féKÎt prêfejjiênem & ffêmhtê êkedêimUm , fM^trutem^ uAkM9,c9^ CdJHtâitm fervare , "Dee invtn » ^ Cêmtdere fecundum KefftUm S. Benediéfi , é" in Saracenârtnn fûteflaie ,fi nectfft fmrU , éà' Medcmptionem chrifti jldelium , datent m rnsneho, Afcagne Tambourin de t* Ordre de Valfomhrenfe ripportr Tambur. aulîi certe formule après Arno«ldWion,& ajoine que l'écuHoi J**/qu'ils portent eft différent de celui desJReiigieux de la Mercy; jy^t r'*^ en ce que ceux-ci ont dans Técuflon une petite face d'or j.u milieu , fcparant les pales d'Arragon d'avec la Croix d'argent, & que le mèmeécu «ft bordé a or > ce qui o'eft point dans eàai des Chmiim: nub fi cet écuflbn que Tambourina tu» ésxàt toblable ï oeltû que j'ai vu aofli à on âe ces CheTaliers l^ietendus i il &Iloic de neœffité que dans cet écuflôn il y eftt ttœ face d'or au mtlieu,poar foûtenir les pales d'Arragon>Sc ^ue l'éca fàc aulfi borde d'or , ouifque cet écu étoic de metail percé à jour. Ceux qui precendenc que les Prêtres & les véritables Chevaliers lor? qu'ils étoient unis enfemblconc toujours eu des Généraux difFerens, fe font trompés. Il eH: vrai que le Prieur de Barcelone avoic autorité fur tout ce qui rcgardoic le rpiricuel dans l'Ordre i mais il y avoit au deiïus de lui ua Chevalier laïque qui étoic Commandeur General de tout l'Ordre. Auffi toutes les Annales de cet Ordre dans le dcaombremeac des Généraux , ne mettent le Pere flaymond Albert qui fnc le premier General Prêtre , qu'après Arnaud Roifi* ènol oui école Cliefatier êc iêpeîéme General de toutTOrctte* L oo ne fçait ce que veut dire Schoonebeck y lors que par- ScIioom* knt de Bernard de Corbarie il lui donne ledjtred'lnititateur i»cck . Hifi, des Moines delaMerqf, puis que dès le commencement «ie^Çîiî'u l'Ordre il y atoûjoars eu des Prêtres & des Chevaliers. Il ne f'i^ parott pas mieux inftruit de ce qui regarde cet Ordrè, lors qu'il disque le huitième Grand- M jîcre après avoir gouverné TOr^ drependant (îx ans >pa{ra dans 1 écar Ecclefiaftique tous le nom de General ,puirque le huitième Grand Maître ou Commandeur General fut le P. Raymond Albert qui a voit toûjours été au rang des Prêtres avant Ton élcdion. Cet Ordre îui cinq ans fans Chef fous te Pontificat de Pie V. qnl à b pricfc de Philippes IL Hoi d'£fpagne> établit des Vtifitcors poor icfermer les Cooms de IXmre» M»s pendant qœ cePonà&enEûfgit emd|cr ks Bre&à Rome , le Gène-. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 19.30% accurate

ifi HisTOim des'Or&iles Reltgibvx» QmoMïï Bi ral de cet Ord re étant decedé , les Religieux élurent en t^6B. Je i^Mb^cv. p^^^ Mathias Papioldans un Chapitre qui fe tint à Barcelone, Ce General n'aïant pû obtenir du Pape la confirmation de fon élection > en mourut de chagrin deux mois après au conunen* cernent de l'anr ée 1569. Le Pape défendit aux Religieux de procéder k une nouvelle éiccflion, voulani qu'elle ne fe tît quV Srès yic la viiice auroic été faite par des Religieux de l'Ordre e faint Dominique qu'il oomma p)CurCoiiimiflftires ApoAo» ' liqoes. Ils emploSefeoc cinqans i £ure la vifite de tons lesGo» Tens de rOrore» après lefqueb ils convoquèrent le CfimiCi General à Guadalaxara l'an i^4.oîtie Pere Fran^usdeToc*, res fuc élu vingc«nenvîénie GenmL Les Commiflâires Apo* âoliques bidonoerenc que les Genemix qui avoient été yaù: qu'à ce tems-là à vie » ne poumient plus i l'aTcnir exeicer cet Office qne pendant fix ans j & que les Commandeurs des Couvens particuJiers , ne pourroient exercer leur fuperioriié que pendant trois ans , ce qui a été obfervé jufqu'à prefent» Cet Ordre s'eft plus étendu dans 1* Amérique qu'en Ëuropef A a huit Provinces en Amérique qui font gouvernées par deux Vicaire&Generaux fous l'obéàTanceduGeneraldetoutrOrdre^ trois Provinces en Efpa^ne > & une Province en France fous^ le ncmideProvincedeGuiennet^de laquelle dependoienc aiiae* &>is le Convenc <ck CoUegede Paris» £c le Coutens de Cfae»* aoiie en Birie qne le Cardinal de Vendôme écanc Légat cH France , fepara eo %662. de cette Province de Guienne pour le» ériger en Congrégation fous un Vicaire General. Le Bjoîcoih . ; firma réreAron de cette Congrégation par Tes Lettres Patentes de k mêmeannée> ce qui fut auâi confirmé par uneBuUe de Clément X. du a6. Novembre 1(72. Il eft (brti <le cet Ordre trois Cardinaux , fçavoir , faint Raymond Nonat , Jean de Lata, & le Cardinal de Sala^ar qui fut promu à cette dignité par le Pape Innocent Xl.lly a eu encore dans cet Ordre un tres-erand nombre d'Archevêques & d'Evéques, & il a fourni à rEglifeplufleurs Saints canonisés des Bienheureux» dont quelques uns font reAés en ècage entre les mains des loêàâies ponr tacheter un plus grand nombre de Capti6>6c avoir iien de travailler à la cooverSon de ces BoiiMues. De œ nom* èfelat £unt Haycniond Nonat qni demeura Iniîe nvMs en capo* vit^ » aîant endnf é pendant tout ce tems des tourmens inons^ jnrqucs-Uq^ks InfidéiajKfomn&remgMberde^^ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.41% accurate

TuoTSfîwi Partti , Cha?. XXXV. 1^5 • la parole de Dieu , lui percèrent les deux lèvres avec un fer 0»Bttii» chaud » &: lui mirent un cadenas à la bouche pour l'empô-*******^ cher de parler. Saine I^r^-Pafchal Evèqp» de Jacn aSanc emploïé fous Tes rereniis au fouUeemenc des pauvies 1 te au lécwiftiifi Çapcifr » çftcrepm adBu coafifffio»def Mahoiaec Qttis» ce qpi le ft diar^er de fers , 8c endurer de rodes iraiceneBS. Le Clergé & .le pow|e de fon Eglife lui aitaiH en?o3ié une ibipmc d'aigent poof & caoçon , il la reçue avecbeancbup de lecoDOoiflànoeiiiiais an lieu de L'emploïer i fe procurer la liberté , il en racheta quantité de femmes & d'en fans , dont la foibleilè lui faifoic ca-aindre qu'ils n'abandonnaffent la Religion ChreEÎenne , & il demeura toujours encre les maing de ces Barbares qui lui pcocurereot la Couronne du martyre l'an 1300. Cet Ordre a auffi eu plufieurs Ecrivains , entre lefquels il y a eu Al fonfe R.emoa , François Salasar , Noël Graverius • & iiernard de V erzas > quionc dooflé les Anoalec & lesCluo* niques du même Ordine. Les PP. 2^mel > Merino , Olieaagno ic SalneroaoïK dcmnéla Tiède (aint Pierre Nolafqueleor foodacenr » Bc W Peic d*Âvril a aoiB donné celle de ia Mero Marie du ittours premiece Tiefdaire de cet Ordie»donr nous parïeromdans la luite. No» avons déjà décric l'habillemeDC de ces Re!!gieux.qni om pour annes les m&nes aue celles oui font dans l'écufloa qa'ik portent fur leur Scapuhire , ajoûcanc pour de? ife»JK<^ éimptionemmifitDomwus pofuh fm.^ Outrç les Autewi q»t ntHS avons déjà cités , 'Vâi'fz, ceux qui ênt parle des Ordres miUtdireSy comme Guiftiniani , Schoonebeck , Mennenius , Sanfunio , ôcc Jerom. Curita. lib. u dê nèëi ATAg. & MariaûA , d€ nbus HifintU lib. 11. m/. 8. * Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 14.72% accurate

it^ HlSTOiaV D£S RZLIGICUZ, KfftzoxtVft DiiHAUi. • B^HMBCft, Ch A t R E XXXVI, i lin Rfï^mx DHkmffes 4t. tOrét Je Nittt^- Dme dt h Merçy, appelles anlji âe U Jffcolkékim ^ avec Uvitim VenerÀle Pere jean-Ba^tifle du Saint SaaremaU leur Foodateun LE Perc Alfonfé de Monroy étant General de l'Ordre (ïs* la Mcrcy , voulut y établir une Reforme fur la fin du feiziefiie ikcle , & deûioa (êpt Couvens à ce Tu jet dans la Pro^ yÏDce de Caftille) afin que les Religieux qui fouluîttoieoc vi?!^ âatt oiie piiu étronê ÛbiSMMer <|c^ dâos tcK» l'Orte v wSem h pratiquer dan ces Coofcni mais il ot leur «oonSb cette permiffion qu*à condkîon qalU ae chai^a^ieDc point l'habit de l'Ordre» & qa'ib refleioient ^ûjoars foûmis à robéiiïaucedes Svperiears.^ AreccettepermiiSoa le Pere Jean-Baptifte Gonzalez qae le General avoic choifi pour le Chef & le Direâeur de cette Reforme , fe re-'. tira au Couvent de Hucta qui étoit le principal des fept qui ivoient été deftinés pour y pratiquer l'étroite Obfervance. Mais on fe lafla bien toc de la ferveur de ce Religieux , fit comme ilavoit attiré à. ce nouveau genre de vie un fameux. Profefleur de Salamanque, 6c qu'on appréhenda quecetexem-, pie d'humilité n*eûc des fuir es, fie n'en attirât encore d'autres y Je GcDoalrtlcgua le F. Jcan-Eaptille au Couvenc de Raize» Aasd'Albiffic» &cecte Refennrqiif troà àéôomnencée par les ordres» daGeoml > ^t prefquedaAsle inènetimdctfutf* te aofll par fes ordres» C^étoit au zele (èul , fit ^îa fimnr dn. Pere Jean^Baptîfte > que Okuavoit refervé 1 ouvrage dé cette Reforme 9 & pour la commencer & l'étendre 9 if n'eut pas be» ibin des anciens Couvens , mais iien fonda de OODveaKUCiCoo» aie nous verrons cîans la fuite. U naquit à Hucta dans le Roïaumc deCaftlKe le 8v Février 151^3. de parens Nobles de l'ancienne famille des Gonzalez. IF fut élevé dès fes plus tendres années dans la crainte de Dieu & ce fut fur ce fondement folide qu*il éublit la Reele de fa cDaduite ^ur conlerver la g^race £armi lesdang^ers ftreqjiens^ r- • . .

Digilized by Google

The text on this page is estimated to be only 11.78% accurate

Relia i eux dxArJiMissc Je IcTxirecieNDajitc Digitized by Google

T·III·p·284

The text on this page is estimated to be only 24.33% accurate

Digitized by j^Z

The text on this page is estimated to be only 11.54% accurate

Troisième Partie , ChA9. XXXVI. ««5 cvt les leunes gens font cxposës à la perdre avec rinnoccncc. J^^^^»'^ Il S appliqua de bonne heure aux eiudes: un 1 cnvoia p>^ur ca ^l s dc ^ec a Madrid il appris les prémices principes de la langue ^^^^'^^ {^tme. Oo i)e ▼» jamif d'écolier plus eDcua k h rerpi , fi^ Us K^âm le propofdleiii i (es oompagnons comme lentodélf. 3u'ils dévoient fniyre & mtttcr.Ses Humanités étant achevées» obtint permifTîon de Tes parensii'alier éttrdier en Philofophifr (bus le Peie Ciuridophle Gonflez Cbn ffmalné Relieiç|t)c de la Mercy, que les Supérieurs de la Province de Caftil& enVoïoient enfeigner au Couvent d'OImedo. Comme il oe (ê propofoit d'autre fin dans fes études que de s'en fervir utilement pourfon lai ut ,i! avançoic d'un pas ëgil dans h pieté & aux études î il freaucntoic (oavcntles Sacremens, ilaiOiloic les. Fêtes & Diniinciics au fervice Divin , il fe rendoit affidu à entendre la parole de Dieu > 6i: aorès avoir iatisfait à ces obliga, tiens , il ne maaquoic pas d'aller iieryir les malades da^s 1 Hg« pial. Ce fiic <iuis ces ùmnmBtdo» itmcté & demtlerioot^c^lL le (eDriclQnemeiirftmllé de Dîeui r4tacRieIigieiiic.Ild€man« da inftammftir l'hatuc de l'Ordre de la Mcfcy mOttâpaa^deiu do Couvent d*01medo qui le loi donna avec d'aucaiy pltodc joie qu'il connoifToic Ces excdfentes qualités. Il le reçut Paq? 1571. Auprès Tannée ck Noviciat, il fit fa Profeffion. Huit jour» 'après on Tenvoia au Couvent de Madrid , d'où il Corth Tanr jy^. pour aller j^agner le Jubilé à Rome avec îa permiflîon de fes Supérieurs^ li n'entreprit ce voïagc que par un efprit de p&. niience > il le fir A pied , en mendiant Ion pain de porteenporte>& dans un fi grand recuLiiîcmenr d'efprit qu'il ne parla à perfonne daus toui le chemin que de chofes abfblument n&é. ceUaires. Etant de retour dans fa Province l'an 1576. on Pen^ iroïa éindier en TEeoloeie i Tolède, oàmalgré tout^ fes re^ ûCkuic9s & Ton hamilité * les Saperieoiii loi alEane Bik leoevoîe' les Ordres facrés» il dit fa première Meflè l'^i^fS, Ce nouvel dcat loi fut on nouveau motif de s'avancer plus que jamais dani la per fedion , on l'engagea àr prêcher & à confdièr , êc il r^ûl^L ^ fi bien dans l'une & dans l'autre deces foa^ong^ qu'il gagna ' tin gradd nombre d'ames i Dieu. Aiant:\ppris qne hs- Religieux de fon Ordre avoient î^eau*^ coup (ouffcrc pour la Foi dans les lndes> principalement dans k£tfQU^> combien ijs jî^voijçw.coAvec^d'Infîdéies^iUm^

The text on this page is estimated to be only 19.03% accurate

1^ Histoire des Ordres Religtbttx, ^«LiûiEux ti'Qne fiinte émulation j il demanda i fës Supérieurs la per«/$d»"j[â miirioa d'y paiTer, pour participer aux trava^ix &: aux peioes Uèacs, Prercs. il y m UQ ii grand progrès dans le (alut def amcs par la fainteté de fa vie i par Ion exemple ,par fes rares yercus , & par fes. Predicarions contes eèibnséei du fai de l'a* noar DiviD qa'il rectra uo grand nombre de Païens da cnlce des Idoles , & qa*il les atdra à la conncnflànce du vrai Diea s mais ce qui efk digne d*adniiracion > c'eft qne les richeflès do ce païs-là ne le cencerenc point, & il ne fie pas comme ungiand nombre de Rcligieuxde difFerens Ordres qui en (bnc revenus chargés d'or U d'argent. Après avoir emploie le tems de fa Miifîon très* utilement au fervice de Oieu fie du prochain ; il rctoomaen Efpagne, ne portant fous Ton bras que fon Bréviaire , & tenant d'une main une tête de mort , fur laquelle il jectoic coacinuellement les yeux pour le faire reilbuvenir de ce qu'il étoit , & de ce qu*il feroit un jour. Ce fut ce faint homme Ci zélé pour la gloire de Dieu , & d amateur de la pauvreté > que le Pere Alfonfe de Monroy General de rOrdre de la Mercy > choiiîc pour ècre leChef fie le Dtreâeur de la Reforme Qtt*U zvck entrepris d'établir dans fon Ordre: mais qooiqtt'elte eût été detrane dans fon comnencemenc , comme nous avons dit cî-devant ,1e Pere Jean* Baptifle Gonzalez ne perdit point l'efperance de la voir récap bUe , il chercha les moïens cl y parvenir >.il en forma les pro« jets , fie aïant été rappellé du Couvent de Raizes , 5c mb de Êtmille au Couvent de Madrid , il crut que Dieu lui prefentoic les moïens d'exécuter fon entreprifc. Comme i! éroit Sacriflaia de ce Couvent, &que fon emploi l'obligcoit de parler fouvent \ la ComtelTe de Caftellar , Beatrix Ramirez de Mendoza , qui école une Dame d'une grande pieté ; il prit la refolutionde lui communiquer fon deffeinjdans l'efpcrance qu'elle y concribueroic par fcs libéralités. Il ne fe trompa point , il re* commanda cecceaffaire à Dieu, il ofiHt à cette intention le faine Sacrifice de la MeiTe , il parla k cette Dame de la Reforme 6roiteqa'tt Touloit établir dans fon Ordre 1 9c elle le feitifi^ dans cette lefolùtioii » s*ofiant de fonder dcnx Ccmvens do cette Reforme dans fes terres. « Le General n*aïant pas voula donner fon confencemenc à f établiflèment de ces deux Cou vens pour fervir de fondement i cette Refonne » U Cofflccâè de CweUar s'adiefla à fon refoe Digitized by GoOgle

The text on this page is estimated to be only 15.25% accurate

1 Tnom Pmtu >Csj^f . X3CXVI; 7 il^ sklI^apieCletneoi YIIL^ loi accorda deux Bre&. PtrkpK^ lUuaM mi'itU diijpenfoic du Vœu qu'eUe «voèc fait de fonder un [^vm^m Çouvent de ReUgieux dol'Ordre de ùànt Jcr6me , & lui pnu Miw vneicoic d'en bâcir deux aux KeU^icox de l'Ordre «le la Mcrc y; ^ par le feœnd Bref il érigeoic tine Coi^fcgacion de lUu* gieux du même Ordre, qui deflreroient vivre dans réoroîcb Obfervancc > de laquelle li établit pour General le Pere Barthélémy d'Alcala Religieux del'Ordre de laint Jérôme, à coa* didon qu'il quicteroit l'habit de fon Ordre pour prendre celui de la Mcrcy , avec une autorité abioluc d'y recevoir les Religieux de cet Ordre qui voudroicntembraflèr cette Reforme > ' & les Séculiers ^ui le prelènceroient pour recevoir l'habit , ^n*ïi gouverneroit cette Congregadon kt(<|ues à ce qu'elle eû« hxàt GouTei» > 6c que s'il trcniloic perumer daosrOrdirfi ém" la Meicy > il excrccroit encore l'Office de Genoral peedana • iîxazis. , Le Ftere Jean-Bapdfte > à riofçu duquel la ComtcCe de CaM ftellaravoit obcenu ces Brefs , fut fort furpris quand il éut ap^ pris ce qu'ils contenoîehtl II repreiêua àcette Dame qu'il n**^ voit jamais eu d'autre deflein que d'avoir quelques Couvens^ dans Icfquels on gardât la Règle & les Conllimtions de l'Ordre de la Mercy à la lettre , & fans aucune diipetire ? fous l'o. béiilànce du Gener.il de l Ordre dont il ne fe lepareroit point,^ parce que les Keligit^uxqui voudroient embralïcr cette Obfervancc , ne voadroient pas le foûmettrc à la conduite d'uQ étranger. La ComteiTe approuva fes raifons 5^ elle fit voir au General les 6re& Qu'elle avoît obieous foc le relus qu'il avoic £uc de coofeixtr à réoblîflètnent dei Coum» qu'elle iwùok fooâer pour commencer la Relbruié que le Pere Jéan»fiapciA» meditoit , & l'attachement que ce Pere avoic à l'Ordre» Le Geaeral en fut Ci touché » qu'il promit à la Comtellè de favorifer cet établilTement , & pour lui temo^ner (à fincerité > il drefl» kii-même les Conftitutions qui dcvoiene être oblervées par le» ilelieieux de certe Reforme.• La Comtelle de Ion cote pour avancer ce grand ouvrage ». lui promit de leur faire bâtir inceffammenc deux Couvens , &C de fes doter de revenus fuffifans , l'un dans fa terre de Vifo à; «]UAtrc lieues de Seville, & l'autre à Almoraynadans fa Con> te' de Caftellar , à trois lieues de Gibraltar , & de 1 Evêché de Cadk >s'engageani; encore de les Êsurnir de meubles & d'oPv Digitized by GoOgle

The text on this page is estimated to be only 18.32% accurate

^•^«TftA Ciiapuiiefcotiiicial teno à Gnidaifaurttr» te Avril i6<^oil Kl l'on approavaauilî réubliflèment: de cette évoice Obfenraûccb' & les Coniticaiiodc 41M lc0 Religieux qui l'cmbraiTeroieoc «r dévoient fuivre^ A cette ooaveiie >Ie Pere Jean-Bapcifle , SC cinq Compagnons aufqtiels il avoit infpiré l'efprit de la Re^ forme, en prirent piibliqucmcnc l'habit le jour de TAfcenfioa dans la Chapelle de Notre-Dame du Remède dans TEglifede* Religieux de la grande ObfervaaGe du même Ordre , éc quic^ tantdDmcnnc ccms le (•irnomde leurs familles , le Pere Jean-» £apcille prie celai du S. Sacrement au lieu de Gonzalez. . Comme dans récablilTenieDC de l'Ordre, le Roi d'Arragoa Jacques L donna un appartemcoc dans (on Pdab à S. Pierre Nblafiyie & à Tes Compagnons | de ab^oic la Comteie de Ca» • AeUar reoacd'abord tePcreJeao>BaptîAe & &s Compagnons dans fon H6cel de Madrid , où ib firent leurs excidces de de^ mùoà > pratiquèrent les Obiêrvâaces Régulières 9 pendant mifoaÛmoÏL les deux pienders Couvens de cette droite OIk &vaiice. Mais comme ces faines Religieux ne reipûroient qu'a* près la retraire 6c la foVitude , 6c qu'ils étoient trop exposés au frand monde dans U maifon de cette Dame , elle les envoïa ans fon Château de Ribas, Bourg diftantde Madrid de trois lieues, 5c ils alloient tous les jours célébrer la MclFe dans une Càapelie dédiée à iaiote Cécile » qtû écoic dans le mémo Èourg. Quelques perfonnes trop attachées à leurs propres interâts» appréhendant que ces Religieux ne fîiTent un Couvent d'un Jieu qu'ils n'aroienc que par emprunt « leur firent d'étranges ntafafîums ils détachèrent lenr cloche» imverifrentrAatel <pii avolt étédidTé pour cdebrer IsMeflètrEvéquem&nefe joignît àsoX) 8c défendit aux Religieux de lacelebrerinon-feulemeot dàns cette ChApeliede faince Cécile , mais n^me dans TEglife de la ParoiÛ*e , ce qui oblieea ces Religieux de retourner à Ma** . drid. Msisles H.ibîtans de Ribas furent Ci édifiés de leur vie exemplaire , qu'ils tirent ce qu'ils purent pour les retenir dans kur bourg. Ils prièrent laComtefTe de Caftellar de leur baiir un Monaiiere , 6c cette pieufe Dame leur accorda leur denun* de , promettant que fi-tôt qu'elle auroit aciievé les deux CouTcns qu'elle faifoit bâtir en Andaloufiepour ces Religieux, cU; leroit auin commencer un nouveau Monaûere à Riba«. Les

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 19.24% accurate

I Troisième Partie , Chap. XXXVI. lî^ Les bitimcns de ces deux premiers Cou vens aïantétéache yés avec le confentemcnc de l' Arche vcoue de Sevillc , de st's de tÂ l'Evcque de Cadix , U Comteflè de Caftellar allaec Andaiouûc difpofer coûtes chofes pour recevoir les nouveaux Kefor* més , qui s'étm mis en cnemin pour aller prendre poflèffion de ces deux CouYens, reçurent de nouveaux chagrins à Sevillc de la parc des Religieux de la grande Obfervance , qui ëcant Icandalisés de Ithabillement de ces Religieux Reformés i leur -firent maltdeufcmenc entendre que le Defînicoircsd*ArragOQ avoic envoïé ordrede les arrêcer^&de les obliger à retourner i la grande Obfervance. Mab ces avis fc trouvèrent faux , le Pere Jean-Baptifte , & qnelques-uns de fes Compagnons fe rendirent à A Imoray ni pour prendre poflèflîon de ce nouveau Couvent , cil ils entrèrent l'an l6o). & ce Couvent qui fut dédié à Notre-Dame des Rois , fut le premier delà Reforme. Les autres Compagnons du Pere Jean- Bapdfte , aufquely le General avoit donné ^Qur Commandeur le Pere Jean de faine Jofeph , encrèrent dans celui de Vifo le ly Janvier de Tannée fuivante 1^04. Ces deux nouveaux Couvens furenc bieo-tèt remplis des principaux Religieux de l'Ordre qui s'y redrerentpoar y vivre dans l'écroice Observance. Le nombre s'étant augmenté » la ComteiTe de Caftellar fonda un trotfîéme Couvent dans fa terre de Ribas » comme elle l'.i voit promis aux Habitans de ce lieu , & la même année le Pere Jean-Ba* ptifte en fu» prendre poflèdion. 11 fe fit encore d'autres fondations quelques mois après , l'une à Seviîle , l'autre à Rota , & dans la fuite ce faint Reformateur eut la confolation de voir douzeautres fondations } dont les plus conAderables furent à Madrid} à Salamanque , & à Alcala de Hennarez. Tl s'en fie même jufqiies dans ta Sicile , où après fa mort le nombre des Couvens eil devenu (1 conlidcrable , qu'on en a formé une province particulière fous le nom de S. Raymond, ôc ceux d*£fpagne ont été divbés en deux Provinces. Dieu fitconnolcrepar plufieurs miracles la (kintecédoPefe Jean- Bapcifte> qui après avoir vécu dans fa Reforme quinze ans » mourut à Maimd dans le Couvent de cecte Reforme»' au mois de Mai 1^18. On l*enterra dans la fepulture ordinaire des Religieux , mais l'année fuivante, les Supérieurs à lafoUi* dution de plufieurs perfonnes qu i a voient une iînguUere vénération pour ce lènricear deDieu 1 lekverencde terre poorlft TimllL Oo

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.07% accurate

ipo HlSTCIKl DBS OHMlf^ RBUMU»» tittemi' metcfe dans un lieu plos honorable. L'on trouva ùm corp» ^'a^ct. ^ôer & zuB flexible que s'il ?eiioic de mourir , ùl langue ^ étoi r encoi^ vermeille , 6c Dieu permit que ce iamc corps reilft plufieurs umées en cec ém. L'habilleneoc de ces Religieux dk femblable à celai de» CàrmesDecfaaofé > excepté que le manteau eft plin long. IJ» portent aufll comme ceux ae la grande Obfervance de la Mer* cy l'ë^ufTon des armes d'Arragon iur leur Scapuiaire,& leurs fandales (ogx, comme celbs des Capucins. Paul V. approuva leur Reforme Tan i6oG. GregoireXV. l'an i6ii.les fepara entièrement de ceux de la grande Obfervance , & Urbain VIII» la même année leur donna un Vicaire Général de leur Reforme , c^ui fac le Pcre Jean Maroui furnommé de faint Jofeph , 2ui a beaucoup étendu cette Reforme par la fondation de plueon Couveos. 11 y a amifi des Rdt^ieBres de cecce Rje^me dont nous allons parler dans le Chapitre Tuvanc Le P. Pierne de ùàate Cecik a fait l'HHbire de cette Reforme imprimée i Barcelone l'an i66f. Votez, irmfiêhre de iTOrirt de Notre- Dame dè U Mtr^ Bep^ ■ard de Vergas , Chron, fier, & Miliu ord. S, M. de Mercede Tom. f é-^, Pedro de S . Cecilia, AtuuUde tOfért de 9âU$s eù N, S^de U Merted^Medêmtiê» de €êftkfê^ Ç H Af I T K B XXXY1.L Des K^ripeufes de l'Ordre de Notre-Dame de la Mcrcjp tant de Uffande Qifirvance ^ (^ue Deçhmjjieu SI on avoit égard au tems de l'eLabliiftmear du Tiers-Ordre de " la Mercy> il devroit être appellé le fécond Ordre » puis qu'il a été établi avam les llelig^emês du même Ordre » Soi forment neanmoinsle iecood Ordre rmaîs il ed jude que es pcriônnes fecdiercsqni nefont engagées àun état que par des voeux (implrs , eedenc la préséance à celles qui font confà^ crées à Dieu* par des voeux (btemnels. Les premières R eligieufes de l'Ordre de U Mercy furent établies à Sevillé l'an } 5^ rinilrument donc Dieu (è iêrvit pour ce fujec , fut le PereAn» loîn.e Velafco Religieux du même Ordre. Plufîeurs pcrfonne» ée&£teaûeraÊmiii4tf.d&iakviile dbScviUe &'étaatmife5.ibus:f» Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.97% accurate

Troiîîïme Partie , Cha?. XXXVTT. i^ï concliiîte 5c fa direction, il y eut eotrc les aucres trois Dames, ReLicniwdzns îefquelle'i il remarqua un fi grand iécachemencdes cho- ^'Aie«, les de la terre , une union ii grande a^cc Dieu , & un fi violent dcfir daipirer à une vie piu^ parfaite, c^u'ii crut que Dieu les a?oicchoifie$ pour être les pierres fondamentales d'un Mo« mllere de Rjeligieofes de Kwe-Daine de la Mercy , qa'il (è lêmok imerîeareniem infpiréde bâtir pour fenrir de retraite à «juamicé de filles vemieaiês qtii io&piroieat depuis long tenu apr^ Gette occafioD. Il recommanoa cette aâ&ire à Diea , 6c après atotr lone^cetns ']eàaé$ prié , & pratiqué de rigoureufes pemtences, & dans le tems qu'il preooit la refoludoo decom» muniquer fon deflèin à ces Dames qui fe nommoienc Marie Çapata , Beitrix de las Roeîas , ^ Françoife Martel, un jour de i' AlTomption de la faintc Vierge , elles le firent appelîer à l'Eglife , & lui dirent que Dieu leur avoïc infpiré la pensée de fonder un Monafterepour des Religieuies de l'Ordre de Notre Dame de la Mercy , &. de le dédier fous le nom de T Affomption de Nôtre-Dame. Le Pere connut pour lors que le delTeia qu'il avoic projecté Yenoit de Dieu « il leur declaiâ ce qu'il avoic lait depuis long-: fcms pbur obceoir cette grâce du Ciel » il les fortifia dans kar «efoldtîoii > & (è chargea de (bUidtcr les permiflîons neceflaU Nt. Les alàut obceoues » tant da graad Vicute de l' Ai^heirÂ^ qofrde Sevilleiqueda Provincial de Camille > il crarque i^doÉ mdre cet écabliflèmenc plus folide , il âiUoit le fiire coofirMef rir leiatm Siège. Ces Dames dépecherem un Gentilhomme Home au bienheureux Pie V. qui gouvemoit pour lors !'£• gîifc univerfeîle, pour le prier d'agréer la fondation de ce Monaftere. Le Pape y confentit , & fît expédier une Bulle au mois de Mai i ^6$, par laquelie il i'approuvoit Qi y donooit fon com fentement. «• Si- tôt qu'elles eurent reçu cette Bulle, elles achetèrent une grande place proelic le Couvent des Religieux de la Mercy Ê>ur la commodité du Confeffeur , & elles y firent bâtir une gUfe avec le Monaftere. Peadanc que les ouvriers travail* loient au bÂtimenti lePere Velafco drolà les Confttttucîoiisqae les Ri^gieaiès dévoient obferver • il les envoïa au Chapitre General de GuaJadaxara » qui fe tint l'année fuivante 15^9. Le Chapitre donna une commiffion à quelque Religieux pour les examber $ ficleMonaftorc étant achevé > ks trois Dames fon* Oo ij Digitized by GoOgle

The text on this page is estimated to be only 12.64% accurate

i^i Histoire dis Okdres Religieux, RrLtGjEv. datrices y entrèrent avec quelques jeunes Demoifelles. LePcrç" ^Luml^ VelaCco en ïui établi Vicaire perpétuel , ii leur donna pubii2uemcnc i'Jiabic de l'Ordce t & deux aos après le Provincial ans h rifite qu'il & de ce Goa?ent » iati& & confirmstjea Profcflions de celles avoient pronoiicé leurs tcbox» 11 y a eu dans ce Monaftere plu (leurs Religieufes d'une Tenu éminente , dont les prindpaies ont été y la B. Anne de la Croix qui en a été première Supérieure , la Merc Antoinette de l'Aflomption de la Maifon a Aguillar, la Mere Auguftine Menriquez , la Mece Anne des Roi»» & la fi» Soeur ^farie de la Refurreébion. Comme peu de cems après que le Pcre Jean-Baptifte eue étatlî la Reforme des Religieux de la Mercy , on établit auflî dts Monaft- eres de Reiigieufes de cette même Reforme j la ♦ Mere Clémence de la fainte Trinité fut tirée du Monafterede . rAtrofliption de Scville pour aller fonder k premier Moiuftere des Rjeligicu(esDtchauflees,,oade la RecoUcclion^ Il fut établi à Lora qui en a produit plufieurs autres , comme à Se.yiUe oîr il y en a encore onile cette dont L'un à été- londé ee 1665. par le Rold'Elpagne FJiiKfK fes IV^enl'lfeonnenr de rimtnaculée Cooceptbn. Il y en aencore d'autres à Fuemes, à ArcàoSyà Marchene,.à Ëaichft <n Aodabu& , à Thoro & ^njago en Caftille , éi ca pli^. £curs autres lieux. Ces Religieues font habillées cemoie le» Religieux , & après avoir prononcé les trois Vœux eflèntlels' de Relij^ion , elles ajoutent , fe promets en tant que m»n haï ît ^eut ptrmciîre cU l ao^uer aux chojts <jut regardent le rachat des Captifs , C- de donner ma 'vie four eux s'il cjlnfcejjairc. Le Perei^onanni parlant des Reiigieufes de la Mercy de la grande Obfervance , les a confondues ^vec les fil les du TiecS'Ordre,doa& flous alier parler dans le Chapitre luivaric. Voitx* les Auteurs ci-devAm çués , d* le E Bonanni , CMéUg» Digitized by Google

Religieuse de l'ordre de N. Dame de la Mercy.

de Poilly f.

The text on this page is estimated to be only 18.33% accurate

Digitized by Googlç

Digitized by Google

Religieuse dechaussée de l'ordre de N·Dame de la Mercy

50.

Digitized by Googje

The text on this page is estimated to be only 13.72% accurate

T&oisiEMB PA&Txfi , Chap. XXXVIII. 1^5 - TfmOftChapithb XXXVI il UUntM. Z>ir 7ifftf<'0nfe dlr Notn^Dme de U Merçy^, m VErs Kiw 11651. deux fiemiBes lUuOm de h YiU« de Barcei lone r veuves de deux Gentilshommes très confîderables dans la Province y^fe voïftDt fam^o^uis , reCokirsnc de triom^ pheftdu monde en menant une vie diredement opposée à Tes Faoïïcs maximes j l'une i'appelloit Ifabelle Berti, & l'iucre Eulalic Fins. 1:1 les prirent avec elles quelques iillcs qui alpiroienu au même genre de vie , & elles fc Inr^crcnc dans une maifoo prodie le Couvent des Religieux de la Mercy ,où aprèsavoir vacqué aux exercices de la Prière &, de rOraifon , elles emploïoient au travail tout le ternsqui leurreftoii, pour dUlnbuec aux pauvres le profit qu'elles en pouvoieot tirer. Bbor marcher plus fiiremeiKdliiS' les voïes.du Cîel , ellesiAuÂ&ttm pour knr Pm fptriitiel^ leur Coafeflèor > lebiea.* . lieafciv&fieniaNl.d« ComirieiUligieiHe del-OrdrodieUuMer^ cy » pour lors Pnewr de leur Couvent d e Baroelene; &- elles it« rent fous fa conduite des progrès fi admirables qu'embrasée» 4iidefird'iin étae plus parfait .» ces deux Dames lui demandèrent au nom de toates leursCompi<!;nes la gracéd^ porter l'hait bit duTiers Ordre de la Mercy à rimitarion desTierciaîresde l'Ordre de faint François , & de celui de lame Dominique. Le bienheureux Bernard de Corbarie > après les a .'oir éprouvéespendant quelque tems,& voïant qu'elles perfevcroj^nt dans leurs fainres refolutioDS , regarda cela comme un moïen que Dieu lui fournilTuit d'établir un Tiers-Ordre de la Mercy i>il le propofa dans un Chapitre General au bienheureux Guiilàum» de Bas deuxième General de TOrdre , qui du conféDue^ Bieiic dds Defibatenrs' lui donna eommiffion pour Êûre cet éx^ ïliflèmenr > & derecevoir publiquemeBC'à rhabitces vertiieQ)i> Ites Damct & leurs GMnpagnes > & de leur prefcrire une Règle & une manière de vie « ce qu'il exécuta Tan ix6^. le jonr que* i'£gli£seelebfok la Féte de l'Annonciation de la fainte Vier^ ge ,en prefencc d'une infinité de perfonnes de la ville de Bar^ celone. A l'Offertoire de laMeflè au'il célébra , il fît un dîA mm^bàt i'exoeÛencede l'Ordre de laMercy > & fur lai^eiiof Digitizeci by Google

The text on this page is estimated to be only 17.67% accurate

194 Histoire DES Ordues Religieux , * ^fiit. v-r Ance que ces Dames avoienc témoignée pour s'y confacrer lAMilcr! a« fervice de Dieu , & après leur avoir donné l'habit de l'Ordre > H les evhom d'en demander i'tC^rn à Dieu pour concri. boer par ieurs aaioftiies > leurs prières & leurs larmes , au Toulagcmeat ccNporel & rptricud des pauvres efiiUvesChrécieas, & de sTexercer ùaa refervre aux-ocuvres de mîrerkorde pour ièooarir les pauvres» aififter les malades» TÎfiter (es prifonoiers» & pour fouUger généralement cous oenic qu'elles verroienc dansUmirereâc dans l'iadigence. La cérémonie étant ache^ ▼ée , toute la ville les reconduiHc de TÊglife chez elles*", oig elles menèrent dans les exercices de ce nouveau Tift's-Ordre une vie & iamte » que piuiieurs {oot mortes en odeur de fâinceté. Entre les autres fut fainte Marie du Secours qui fut la Snpcrieure de cette petite Communauté, & reçut la première l'habit du Tiers-Ordre, les aurres lui aï.mt dererécet honneur à. caufedefon éminente faioceie. Elle nâquit à Barcelone l'an 1131. de parens nobles & riches, & fut nommée Mane. Elle commença dès lbnen&nceàatmerDiea,à le prier avec ferveur » & àchâder ùm corps par des macérations preique In* crmables. EUe fie voeu de virginité de bonne beure pour ie dégager de toutes les pourfuices du marine, & par la protcâioo de la iâcrée Vierge fa Pacrone , elle le garda jafqn^àla more. Ses parens l'aianc laifl^ héritière de très-grands biens, dio n'en fiit que Tœconome pour les did^ibuer aux pauvres > aux prifonniers , aax malades , aux captifs & à toutes fortes de neceffitcux. Et cette charité fans bornes lui âcqaiciine Ci haute repu ta don dans Barcelone, qu'on lui donna communément le furriom Secours au lieu de celui de ùi famille que ks Hilloriens ne marquent point. Elle fut la première , commettons avons dit ,qQi reçut l'habit du Tiers Ordre de la Mercy , &l quoique les Hiftoriensde cet Ordre donnent à cette Sainte la qualité de lieligieufe du Tiers-Ordre» aufii bien qu'A celles qui reçurent Tbabic avec cUeti il y a bien de l'apparence qa'aïant demandé çec habîc à rinutation des Tierciaires des Ordres de ùim Fmnçoîs Bc de iaintDominique'» elles ne s'engagèrent comme elles qu'à des Voeux iîmples , & non- pas à des Vœux folemnels qui font le Religieux , & qui font un engagement indiflblubleqni le lie à l*Ordre qu'il aembrai]ë»& rempécbede retourner dans le Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.55% accurate

Troisième Partie, Chap. XXXVIII. monde ,au lieu que le véritable efprit des Tiers-Ordres établis TfiKfu dans TEglife n*a point été de lier ceux qui s'y eogageoienc , à Sl^iîiaw moins Qu'ils n'y niflcni engagés par des vœux folemnels, comme il eft arrive dans les Tiers-Ordres de faint François & de ù^iQZ Dominique , ou. il a'niï crouvé des perfonnei qui s'y (ont ^onfacrées à Dieu par des ¥GeuxroleiiiDels9cequeGiinte Ma* ne du Seooân U les Compagnes ne peuvent pas avoir hk y puirqu'ellesaiiioient été Tericablenient Rieligieufesi £c en ca jcas on n'aiaroic pas appelié leur Ordre le Tiers^Ordie» 8e Ton n'auroic pas donné le iccond rang dans TOrdre de la Mercy à celles qui furent établies dans le Monaftere de l'A (Tomptioa Tan 1568. près de trois cens ans après rétabliiïemenc de ce Tiers-O rdre. 1 1 ne fane pas croire que les Religieufes du mdere de Seville , & ceues qui les ont imitées dans ce genre .de vie, aïent eu la préséance au deffas de celles du Tiers-Ordre,à caufequ'ellcs ont gardé la clôcure ; car îl y a un grand nombre de Rcligieuies dans l'Ordre de faint François & de faint Dominique qui font du fécond Ordre , fans néanmoins garder la clôture, fe conformant aux ulages des païs oii elles font établies > & Ci faince Marie du. Secours ôc Tes Compagnes ont vécu eo Communauté > elles ne doivent pas pour cela être appellées Religieufes , puifque nous vo!on» tons les jours de» . .Tîefciaifes vivre en ComrooDanté «.comme les Itons^Fils qur ibnc do Tiers-Onire de fiûnt Fiançou , qnronrdes Egliles ouvertes qui pradquent tomes les Ob&rvances de ta vie regu* Jkre, & qui néanmoins ne font pas Religieux. Ao refte » œ Tiers-Ordre de la Mercy e(l peu connu prefentement > noua -ne vcNbaspas même que les Hiiloriens de la Mercy en alèm? beaucoup parlé. Us fe font contentés de donner la vie de fainte • Alarie du Secours qui en a reçu la prcmicre 1 habit , & A qui ils donnent (ans fondement la qualité de ReUgieufc. Cette Sainte mourut à Barcelone l'an 1181. & fut enterrée dans l'Eglife des Religieux de la xVIercy ,où il s'eft fait plufieurs miracles à foi* tombeau. Ce facré corps ell encore tout entier auiïi bien que' celui du bienheureux Bernard de Corbarie fon Diredeur. Il eA maintenant dans une chaflê > enfermé fous quatre clefs»^ .donc f une eft entre les maim de l'Evéque , l'antre dàns kd^ |)ât du Couvent» b troifiéme eft gardée par ks Dépotés d» €omtédeCatalogneiCtlaq)Jatriéiaeilaoifsofitiaades Co»r -fidsdalafâUc^

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 14.70% accurate

Histoire DES Ordres Relîg ! EUX, <iAORB y^ïtz, U 'Vie de fainte Marte dt» Secours par le Père Auvri^Ui IMS scArt. ^^^^i^^ ^ chroniques de L'Ordre de U Mer(y, Chap it&e XXXIK. De tOrère des Servium Je U fiûnte Vierge ^ communia mm aillés Servises , avec un éknge Jesyus Jet ^mhunux BwfisMwéiUi ^Jedn Ménetti, Btnmfiie tJm» telU j Barthélémy jfmuki , Riamere LippeVguccion, Cerardin Sofie^m ^ ^ Alexis falcomcn Fondateurs (k cet MOnfieur Hermanr dans Ton Hi/loîre des Ordres Religieux /parlant de celui des Services , die que Ton confond ordinairement cet Ordre avec ceux qui portent le nom de l'Annonciadc , mais que le premier Ordre de i'Annonciade e(l proprement celui des Servîtes ou Serviteurs de la fainte Vierge ; que le feeotxleft celui de rAonoodade fondé par la bienhaireure Jeanne i 6c que le croiliàne eftcdoi des Attnonciades dites Celeftes. Monfienr Hermam efl peut-être lé feul qui ait donné le nom d'Annonciade a TOidre des Servi-, tes I & oequi a pû le tromper 9 c'efl peut-être à caufe qu*à Fb»' lence U «uns quelques autres villes d'Italie , oiiles Religieux de cet Ordre ont des Monafleres dédiés en Thonneur de l'Annonciation de la fainte Vierge , on les appelle ReÎ!e;icux de l'Annonciadc , parce qu'en Italie la coutume eft d'appeller les Religieux du nom de leurs Monafteres i ainfi à Rome on appelle ces mêmes Religieux ,les Religieux de faint Marcel , parce que leur principal M' mallerc eft dédié à faint Marc el Papet & perfonne n'a encore du julqu'à prefent que l'Ordre des Scrvites fdt auflî appelle l'Ordre de famt Marcel. |e ne fuis pas farpris que plafienrs Ecriraios aient donné à fiûntPhilippesBeniziUqualné de Fondateur de l'Ofdredes Senritts , puifque c^eft an titre que le Martyrologe Romain lui 'a?oit donnée mais je m'étonne que ceox qui ont écrit depois la revifîon qui en fut faite après la cuioni(àtion de ce Saine ibos le PontiHcat de Clément X. oîi on ne lui donne feulement que celai de Propagateur de cet Ordre > aient continué i lui donner Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 8.00% accurate

I y Google

Religieux de l'ordre des servites.

de Poilly f.

The text on this page is estimated to be only 25.50% accurate

, Digitized by Goo^e

Digitized by Google

Religieuse de l'ordre des Servites.

de Poilly

The text on this page is estimated to be only 18.36% accurate

Troisîevte Pajitie , Chap. XXXîX. 197 donner ccuc c^alicé d'inflitutcurou dcf ond^Lcur Je l'Ordre Ox^xtou des Servîtes y en citant pour 'garens de ce qu'ils avancent Ici Aoaaics decet Ordre , puifque l'on y remarque que ùànt Philippe Benizi o*elè encré dans l'Ordre des Senrites que quinze ans après Ton écabliflèmenc &qa*après qu'il eut été approuvé par iesfouverains Poncifes9 que ce Saine n'y fut reçu d'abord qu'en cjualité deConven » qoçroa ne reconnut Tes grands cailens qui le firent promouvoàr aux Ordres Gicrés, que lors qu'on Teut envoie à Sienne, qui étoit la troifiéme Maifon de l'Ordre 5 &: qu'en tin lorsqu'il fut General du même Ordre, il y en avoir déjà plus de quinze Mai (ons eu Italie» &pluiieU£S autres» tant en France qu'en Allemagne. Monficur Bailler eft du nombre de ceux qui donnent \ ce Saine la qualité d'Inftitueur de l'Ordre des Services , quoiou'il recoonoifle qu'il n'en a été que le cinquie'mc General , & il renvoie auili au Pcre Archange Giani dans les Annales de fon Ordre , à Philippe Ferrari qui en à été General , (oh dans les leçons de TOffice de ce Saint > (m dans foâ Catalogue des Siints d'Italie au ij* Aouft» â Raynaldi de i Bzo?ius dans leurs Annales Ecclefiaftiques. Cependant on ne trouve point dans aucun de ces Auteurs que ce Saint y ait eu la qualité de Fondateur de l'Ordre des Servîtes. Au contraire , le Pere Archange Giani parlant du nom de Serviteurs de la (ainte Vierge qui fur donne aux lieligieux de cet Ordre , die que ce fut à caufe que lors qu'ils parurent pour la première fois avec 1 habit qui leur fut donné par l'Evêque Ardini^he , les enfans qui étoient encore à la mammelle s'écrièrent , P'o/U les ferviteurs ' de La Vierge^ & que l'on prétend que faint Philippe Benizi qui n'avoic encore que cinq mois,futdc ce nombre: Inter eifs verê PhilifpMS Bénit tus (fui foftea fuit Religiênis fpU/tdor columen^ wx fMM^ue menJiHm infans idtmSnvwim n»mtn filutis /Â»giu imfedimintis^ frmlijfc ferimr : ce qui arriva » dit-H > l'an 1134. tk parlant du même Saint qui prit Thabit de cet Ordre l'an 1 15^ après une vifion od la fainte Vierge lui apparut » il dhqu'il fut trouver Boofîis Monaldi qui étoit Supérieur de Florence pour Uii demander l'habit, Ôc qu'il lui donna celui des Frères Coavers -fam i(lu efiepte die^ Philippus Cûfhégium Jt'^e ulU ntêra petit , hci fUperiorem Bonflium adit ..„^„fif^ fies OAt paires ut illum ai hahitttm ddmitîere velit /«dliitur u.ujue PhiUffm lâif« béhUë, éd viiiora Jhtim «JicU é* Tmi'UU ' Pp Digitized by GoOgle

The text on this page is estimated to be only 14.98% accurate

t^S HrsToins DES Ordres Religieux', orof- nrs coatem^itibilia quxque Adm 'tttiînr, Et le Père Bzovius parlant da StKvixis. Vainc , dit auflt qu'il fut trouver Bon fi! s l'un des fepc Fondateurs dccet Ordre , & qu'il lui demanda l'habit de Frère Qonwti iBon^lium unum ex feptem Ordinis fttndatoribus , iU l'ius cûcnobti Fnorem adiit yOra'vitque ut inîcr Converfos récif èretur, Monfieur Bailler convient bien de tout ceci i mais il a joûtc que la raiiouqui lui a fait douner à faim PhiUppes la qualité d'InlUcuteur de l'Ordre des Servîtes , c'cA à caufc des grands fervices qu'il y rendit en aunt éA ëla Gfioecal ^ parce (jue les progrès qu'il arott hm depuis ion ^bltilèiiienc èuàm encore crès fbibles \ mais ceci eft encore contraire aux Anna» les de cet Ordre > qui font mention de plus de quinze Coavensde cet Ordre en Italie > oatre ceux de France 8c d'Allemagne» lors qae faine Pbilippes en fut General i & lors qu'il y prit bit , H avoit déjà quatre Maifonsi f^voir > le Mont-Senaire, f lorence , Sienne & Piftoye^ceqoi fait voir que cet Ordreétoit déjà adez connu. Ce n'ell donc point faint Phiiippcs Benizi qui eft le Fondateur de cet Ordre , i! en a e'té feulement le Propagateur,a]inc. fondé environ douze Monaileres pendant iun Gouvernement» & cet Ordre reconnoît pour Fondateurs fept Marchands de Florence nommés par les anciens Ecrivains i-jonhls Moaaldia Bonagiume Manetti, Amidius Amidei , Manette de Lantella» Ugucciont, Softegnus Sodegni, & Alexb Falconierii mais (ans doute que queL]ues-Qns changèrent leurs noms en renonçant au monde , luÎTant la pratique de la Religion » comme remarque le Pere Giani dans Tes Annales > on 9 les nomme BonârJVfonaldi , Jean Manetcit Benoiâ de Lantella , Barthelemf Amidei , Ricouere Lippe Uguocion > Gerardin Soflegni > & Alexis Falconieri. La plupart deces Fondateurs fortoîent des meilleures familles dcTofcane, qui tiennent encore iftirang confidcrable parmi la Noblefle, a laquelle on ne dcroç^e point en Italie, parle trafic & le négoce, lis ci oient toui Icpt d'une Confrairie érigée à Florence fous le titre de Laudeji. Comme la principale obligation des Confrères de cette Société étoitdc chanter ies loûiiigcs de la fiinte Vierge , ils allèrent dans leur Oratoire pour f^tibf lire à cette obligation le jour de l'AlIbniption de Nôtre- Dame l'an 1233. mais ils furent tous fepcdivi^ nement infpirésde renoncer au monde, llislecommunique^r 'ent reciproquemeot les viliops celeftes qu'ils aroienc eues h Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 19.36% accurate

Troisième Partie , Chap. XXXTTT. tjj ce iujcc j àc s étant anis ciifemble , ils commencercnc par ven OftsucDw dre leurs biens & les dillnbucr aux pauvres. s»»»vir«* Ils ne firent néanmoins ce renoncement au monde qu'après ra voir confulté l'Evêque de Florence * Ardinghe.qui les confirmi iians leur boo deflêfD,.les exhorcaoc à ne point diffisrer ^'obcir auxordra àvL Ciel & il leur permit d'avoir tu Oratoire 9c on Autel pour y &ire célébrer la Meile dans le lieu qu'ils jugeroient ï propos. Il £s d6clara-leiirProteâ:eur,& comme its ne vouloient plus vivre que d'aamônes » il leur permit aufli de la demander dans la ville & aux environs , après quoi ils Ce fettrerent d'abord dans une chetive maifon qui étoit hors les tnurs de la ville, dans un Heu appelle le champ de Mars , foie Si'elle leur eût éré donnée , ou qu'ils TeufTent achetée. Ce fut que fe dépouillant de leurs habits mondains , & de la robe Sénatoriale qui les avoit fait rcfpeder comme membres de la République, dont ils avoient rempli les premières dignités» ils k revêtirent d'un habit pauvre de couleur de cendre , & armèrent leur corps de haires , de cilices & de chaînes de fer » pour fe mettre en état de ibûtenir les combats que le Démon leur devoit livrer. Ce fut le huit Septembre de Tan ii)5* qu'aîant foulé aux Sieds de cette manière les vanité du fiecle , ils commencercnc , vivre en commun dans une pauvreté parfaite , 8c un abaodîon entier de toutes chofes. Ils fe foûmirent à Bonfils MonaU di qui écoit le plus ancien de leur Société , comme à leur Su* ser&uri comme ils n'avoienr entreprîs ce genre de vie que Sa confentement de l'Evêque Ardin2)ie , ils le furent trouver pour recevoir fa bcnediélion, & prendre epcore de lui de nouvelles in flruclKins pour pouvoir plus aisément combattre fous ces nouvelles livrées de Jcfus Cnrift dont ils s*étoient revêtus. Ils ne furent pas plûtôt entres dans la ville, que le peuple les regarda avec admiration, iurpris devoir des pcrfonnes riches & opulentes rcduites dans un état fi oppwé aux dipiités ôcaux honneurs où on les avoit VUS élevés. Làen&nsQUi étoienc en» core i la mammelle , cauferent beaucoup plus d'étonner Rienc lors qu'on les vit s*écrier en les montrant au doigt , rêiii Us Serviteurs de U Fierge. Ce prodige furprenant , fie qoe l'Evêque Ardinghe leur confeilla de ne point c|ianger, ce nom qtu leur avoit été donné miracuieufeaent,ee qui leur lutcanfinné » to qi3€ reuMUiiatt à f

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 14.64% accurate

500 Histoire des Ordres RelïGieWt, Ord»! Bts les aumônes dont iU vivokoc , ks eafaos les appeUcremeDCOce Si&fixM, de ce nom. ll> demeurèrent environ un dans cette première retraice «qu'ils s'étmenc choifie iiors la vilte-iie Florence » daos le lieu appetlë le champ de Mars $=mais o*y trouvant pas la traoquillicé & le repos qu'ils chercfaoieot > qui Àoic troublé par les vifita fréquences que la (ainteié de leur vie leur actiroic 5 ils rdoluc rent de (e recirer dans une folitude éloignée de. U ville pour f être plus cachés aux hommes. Le Mom^Senar ou Senaire aptpelle pir les luliens Mûnte'/èftarifi^, leur parue favorable à Icnr dcflciii. Ils éprouvèrent en cette occadon les effets de la pro'tediooque l'Evêquc Ardmp;heleur avoit promife^ car il leur donna du confeotcmenc de Ion Chapitre une partie de cens montagne qui appartient a Ton Eglite. '• Ces fiints Fon iatcurs commenceront par y faire bâtir une Eii^lile lur Ici rainas d un ancienChaLcau qui fe tronvoic fur cette montagne. La première pierre fut poàét; par 1 Evcquc de , Florence qtii voulue encore leur donner en cette occaHon des ii»irque$ ae Ton ediiae t & aux environs d^ cet Oracoiro ib firent bitir de petites cellules de boisyfeparées les unes des-aii> ctes. Ce fat U qu'aïant choifi la pauvreté de la Croix pour leur pirtage , ils vivoienc dans un fi grand mépris du monde» & une n grande innocence de niœurs>qtt'iU paroiilbient pliU tôt des Ange» far la terre que des hommes. Ils n'eurent d'à* bord aucune inquiétude , ni pour le boire > ni pour le manger, ni p ^ur le vêtement. Contcns de? racines & des herbes que leur foar.:ii(rjit la montagtie,ils ne s occupoient qu'à chanter les loiiingesdela fainre Vierge. MaisBonhlsMonaldi ,qui m qualité de Supérieur étoit obligé de veiller à ht con/ervation de fes Frères > voïant qu'ils ne pouvaient refiiler A de iî grandes auftcrités) crut qu'il fiHoit avoir recours aux aunvônes des fidèles pour les pouvoir faire fubrillcr , £c il envoïa i Flo* fence Jean Manetci > & Alexis. Faicontéri. Ce dernier hiSck ;profel&on d'une particulière Immilité qui Tempècha de rece* voir les Ordres ficrésiors que fés Compagnons en eurent ob* • tenu la permiflion > il ne voulok jamais être emploïé qu'ans offices les plu^ bis iainfi tl reçut avec joie l*ordre que Ion So* perieui; lui donna d e faire la quête à Florence.Ils retour noient . tors l:s jours au Mont-Senaire , mais ce lieu étant éloigné de; «fiu£ miUe&d: fioceoce > ^ ces bons. Religieux étant obligés Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.73% accurate

TnoxmmiP'AiLtTVfCHAF. XXXIX. pi êt faire deax fois ce chemin pir jour , quelquefois par <lesteins oro&im» âcheox f !ls prirent la lefcdution de Te procurer un petit hof-^^^^""**^ pice à Florence , & comme pour aller au lieu qii'ils avoient oabord habité dans le champ de Mars» il auroic fallu craverfer toute la ville; ils en obtinreDt un autre aufli hors de yille proche la porte quiconduifoit à leur folitude. Ce fut dans ce lieu qui s'appelloit Caphaggio , qu'ils batirentfune petite chaumière , on ils demeurèrent deux ou crois î nuis dans la fuite le nombre des Religieux ôc les bâtimens fe font tciiement aggrandis > que l'on auroit de la peine à croire que JeceUbrô Monaftere de TAnnonciade de Florence, eût eu de fi foiblej commcocauciis , il les Annales de cet Ordre ne nous enaiTuroient. La reputatibn die ces fondateurs augmentant de jour en jour , le peuple oommença i fréquenter leur (oUtùde > & le Cardinal QeaShof de Cnaftillon qui faiibit la fonction de Le^ gac du Pape Grégoire I X. dans la Tofcanne U dans'la Lomt^ hardie > les voulut vifiter. Il fut û charosé de la beauté de ce lieu j qu'il y Bc quelque fejour , 5c pendant ce tems<là il mo-dera un j^u leurs grandes auAerités j car s'^tanc apperçn qu'il' *y en avoit qui gardoîent un très étroit filcncc pendant un Ions, tcms , d'autres qui palî(>icnt plnfîcurs mois dans des grottes af-" frctifcsi d'autres qui ne vouloicnt mander que des racines >. il leur coûfeiila de n'avoir tous qu'une même Obfemnce , 6c des exercices uniformes. Ils profitèrent de cet avis , &: comme, ils n'avoient rien fait jufquci-la iaos le confeil de I Hvcquer Ardinghe , ils le prièrent de leur prefcrire une Règle & uue: . nanierede vie. Ce Prélat cm^enitt à leurs deoBandes^aiais il Toulut qu'ils reçuflènt des perfonoesqui demandoientd'enfrér dans leur Compagnie. L on prétend qtle pendant que cePrelacdeliheroir fur les Reglemcns qu'il leur pre(crirotc> laiàixU te Vierge qui avoit déjà farorisé £es nouveaux Serviteurs dt plufteurs vifions , s'apparuceocore k eux » enleurmontrant un habit noir qu'elle leur commanda de porter en ntaoirédehb Pa(nonde (on Fifc. LePerc Archange Giani qui rapportecetté ▼ifion dzrs (es Annales > ajoute que \ \ lainte Vierge leur prefenta aulli la i^egle de faint Au^^ufl'n. C'efl en mémoire de cetre appantion^, qui relt>n le même Auteur arriva le Vendredi-Saint de l'an 1159. que les Religieux de cet Ordre ont coùoumede faixe qe jpur-U une cei:en)(>me qu'ils appellent les i-uPpiij Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.43% accurate

oitft M oeraiUes de Jeros-CJirjft. Le lendemaici jour du Samedi-Saioc '^^^'^^"ilseafbiic une aacrequ'ib appellent bCouronnêmemde b ûiote Vierge , & par des Induits des fou venins Pontifes Ca^ /lixte II I. 8c Innocent VIII. lis celebroientie même jour aa .feir>aiie MetTe folemnelle f^e qui a duré jarques fous Je Ponjtilîcat de Pie V. qui abolit cette pratique. Après cette vifîon qui leur a fair donner par quelques-uns le nom de frères de la. Pajion de Noue- Seigneur Je fus-Chrtft ^ ils reçurent des mains de l'Evêquc Ardin^e un habic tel qu'il leur avoic écé montré par la lamte Vierge. li conliftoit en une chemife de laine > une petite Tunique blanche , & par àd£\iu une grande Tunique noire , une ceinture de cuir , un Scapa« laire & une Chape. Le Pcrc Archange Giani piececd auffique ce fuc en cette oc cahon qae les Fondateurs, à la refervc de Booâls Monaldi 8c d'Alexis Falcoaieri » diangereoc leurs noms : que Bonagiaoce Maoecd prie le nom de Jean , Soile» gni celui de Qerardin » Ugucciooi celui de Ricoueie > Lan* teiiii celui de Beooift » & Amidei celui de Barcheleiny. L'Ordre commença enfuite à faire betnooap de progrès » f lufieurs perfonnes y voulureoc écre reçues , & la même année on leur offrit un nouvel éubliflemeoc à Sieaoe» dont Aie»* xîs Falconierf t & Viâor de Sienne oouyelIemeiK entré dans rOrdre « furent prendre poiTdlîon. Les Fondateurs, à la re(èr* vc d'Alexis Falconieri , fureni: promûs aux Ordre*; facrés pat l'Evêque Ardinghe Tan & l'an 1148. le Cardinal Raynerius Le^ac du Pape I nn occnc I V. approuva leur Ordre $ fie les . mit fuus la protcdion du S. Siège. Bonfils Monaldi qui le gouvernoit depuis féizc ans,a{rernI1U au Mont Senaire les Prieurs des quatre Couvcns que l'Ordre avoic déjà , l'on y fin des Reçlemensî & dans un autre Chapitre qui ic tuic l'an 1151. le même Bjnfils y fut élu premier General » n'aïant eu jufqu 'alors que la qualité de Prieur du MoQC-Seoatre. Il alla trouver le F^pe Innoceot IV. pour obleair la confirmation de l'Ordre \ mais ce Pontife oiflfêra de la donner I aîant quelque deflèin d'unir cet Ordre à cèlnf dei Ermites de l'Ordre de fiiint Auguftin. Il leur accorda neaiH moins pour Proteâieur fôn neveu le Cardinal Gnitlanmet du titre de faint Euftachct &ce ne fut que l'an 1x5s- après la mort de ce Pontife» que Ton fuccelTeur Alexandre IV. ^onna une approbauon autheauque àcet Ordce»€apeniiectam awçRiek Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.32% accurate

I TB.OISI EMB PAKTf B , ChAV. XXXiX. 303 figieox de fcceroir les Ginvensqui leur ièroieDt oBkm » & ss&vmt' d'avoir des Eglifes U des Cimederei. Le B. Monaldt après ' ^ cette approbation convoqua un Chapitre General à Florence > ' oii s*étant démis de Ton office 9 le B. Jean Manetû fat élu fécond General. 11 n'exerça ce(office que peu de cems , car U moamt I*an 1157. & eut pour fucceUeur Jacques de Sienne ' qui obtint pour l'Ordre pludeurs Privilèges du Pape Alexan^ dre IV. U convoqua le Chapitre à Florence Tan 1160. d.ins* leqoel on divifa l'Ordre en deux Provinces i fçavoir, de Tofcanne & d'Ombrie. Le bienheureux benoift de Lanrclla fut élu Provincial de la première , & le bienheureux Soitegni de , la ieconde; & comme l'Ordre faiioit de jour en jour de nouveaux progrès, on le divifa de nouveau en trt)is Provinces , dans un autre Clupitre cjui le tint l'an 1263. ajoutant aux deuxpreniieres celle de la Romandiole. Ce fat foas le GouTemement èctc GHBneraI>que le premier' fies fêpc Fondateurs >le bienheureux Bonfib Monaldi , moU' rue au Mont Senaire l'an ii6u Le bienheureux fiendft de].antella aSant fuccedé au^Pere Jacques de Siennedam le Clia« picre de l'an 1165. l'on ajouta encore à l'Ordre une quatrième Province qui fut celle deJa Gaule Cifalpine 8c il obtint encore de nouveaux Privilèges pour Ton Ordre. Le bienheureux Barthélémy Âmidei mourut fous fon Generalac : il avoit été' l'un des fept Fondateurs, Prieur du Mont-Senaire & de Florence) & fes au fier i tés l'avoient réduit dans nne telle foiblefFç , qu'il ne faifoit que languir , & que fa vie fut prelque une ^ . morr continuelle. Il fut fuivi quelques années*après parce même General, qui après avoir renoncé à fon c^fticc , & avoir faicélire pour fon fuccefleur laint Philippes Beni?.i J.ins le Chapitre de l'an 1167. muurut Tannée luivante. Les deux autres fondateurs vécurent encore quelques années , ils furent tous deux Vicaires Généraux de l'Ordre, le bienheureux Softegni en France » 8c le bienheureux Uguccioni en Allemagne. Com- ne ib recoornoient tons les deux au Mont- Senaire» & qu'ils diicouroient enlèmble detous les évenemens qui étoienc arrivés dans l'Ordre > Ôc de quelle manière les Supérieurs Tavoienc§ùt provigner , ils demanderenc à Dieu arec ferveur de iesac« drer à lui. Leurs prières furent exaucées > car îls moururene* u>a$ les deux le même jour niême heure » le Lundi cro^fiéme Mars de l'an uSi* Digiiizca by Googlc \

The text on this page is estimated to be only 14.99% accurate

304 Histoire des 0ii'9BLES Religieux, OftDXB DE» Teîs furent les commencemens de TOrdre des Servîtes <|w SjtAYirfis. encore un plus gr anJ progrès fous le i^onvcrncment de {à\nt ï lu lippe Benizi j c.ir il funda plufieurs Couvens, ilcnvoïa des K.^i.i^ieux en Pologne , en H.>ngrie, & jnrques dans les Indes. « H drefTi les premierrs Confticiition^ de l'Ordre, ou plûtô^il recuciliiL en un Vk>lumc , cous lc!> rcglemen.s qui avoicntété faits pir (es prcdccv.ikur.s pour Icrvird^ .Conlticiuions ordonni qa'oa lesliroic au refcctoir tou^ les Samedis. Soui fon Gcncra- Ëc rOrdre reçue uq ^rand echep » peu de tems après que le Pa^pe ionocent V<. À» monté far la Chaire de S. Pierre , qui fat Tan i i76.car ce Pootife qui a voit pris refotudoD de l'abolir» Ypulanc Riaintentr le décret da Concile de Liontena fous foa predeceilêur l'an 1174. ok Ton i^enonvelloiccctai du Concile de Latran de l'an 1115. qui defcndoic les nouveaux écabliflèjmens des Ordres Religieux > prétendit que les Services écoienc compris dans cé décret > c'.eA pourquoi il Ht fi^nifiercedeorec Cardinal Otthoboni Protedeur de cet Ordre , & cita à . Rome faint Thilippe Benizi qui en étoit General, auquel il fie dcFencc de recevoir aucun Novice & de vendre nncnn bien appartenanr a 1 Ordre, qu'il declaroit être conhlquésau profit d 1 faint Siège , &: il interdit en même tems la Confcllîon aux Religieux de 1 Ordre. Mais ce Pape n'aïanc gouverné que cinq mois & que^ues jours au bout defquels il mourut , fon delTein ne put ccrc execucé. Son fuccefleur Jean XXI. fut plus favorable aux Servîtes , il fe contenta debilTer lem Ordre iur le pied au'il avoit été établi jufqu'à ce que le S. Sie^e en eût ordoDoe aucfiemeac«Ceaea&irerat agimroas lePomificac des Papes Nicolas III. Aiartîa IV. U Honorias IV. Quelques Evêques pendant ce tems là>De laiflerent pas d'inquiéter beaucoup pes Religieux: celui de Foligni leur défendit de recevoir des Novices : celui d'Orviette leur empêcha de fonner les cloches dans K'-urs Eglifes , de célébrer la MelTe & d'enrerrer dans leurs Cimetières, &: celui de Faenza leur interdit la prédtcattoa & leur défendit de quêter. C'eft ce qui obligea ces Jl.cligieux de follicitcr fortement Honorius IV. de vouloir b'en terminer Icuraffiiirc : ce Papt: la donna à examiner au Cardinaux Benoit Cajeran&: Mathieu de Aquis Spartasqui ctoitGeneral del'Ordre des Mineurs : l'on coufulca aufll p uiîeurs Avocats Confiftoriaux pour rcavoirfices Religieux deyoic^t être compas dans les décrets des Cpnciles de Latrao & d« Digitized by Goo^e

The text on this page is estimated to be only 18.23% accurate

Troisième Partie , Chap. XXXIX. 305 <le Lion ; mais leurs avis aiant été favorables A cet Ordre, auiïi Orom 021 bicii '^ac ceux des Cardinaux Commiîîâires i le Pape le déclara auiïlen faveur des Services, & fie expédier prefque en même temsrl'an iiS^. plofîeun BfdEs»tiDUS de h même teneur , pour chaque Couvent de cet Ordre ta particulier , par lefquels Û declaroit qu'il les recevoic (bus (à proceâioa. Après la mon de ùànt Philippe Beniai » cet Ordre s*eft tel* lement aggrandi qu*ii a été divisé dans la fuite des tems en Tingt-iêpc Provinces. Les fouverains Pontifes lui cm accordé l>eaucoup de grâces & de Pnvîleges»prtncipalemeQt Alexandre IV. qui , comme nous avons dit , confirma cet Ordre. Bonifa* ce IX. lui accorda les mêmes Privilèges que ceux dont joiiiffoit i'Ordrcdes Ermites de (amt Aoguftin , Martin V. leuraccorda les privilèges des Religieux Mcndians , & le Pape Innocent VIII. dans le Mare M^fnt4m de cet Ordre de i'an 1487. en confirmant tous les Privilèges qui a voient été accordés à CCS Religieux par fes fucceffeurs , leur en donna encore de * nouveaux, & entre les autres il voulut qu'ils joùiiTentdei mêmes prérogatives que les quatre Ordres Mendians > dont l'une eft je prêcher aux Chapelles Papales tes Dimanches H \m , F6tes (ôdemnelles de TAvent £c du Carême. Abiî il leur aifigna le jour de l'Epiphanie qui eft encore compris dans l' Avenr» & le anquiéme Dimanche de Carême. Ils font auffi intimés comme les quatre Ordres Mendians pour aiSfter aux obfeques des Cardinaux où les Dominicains chantent les Vêpres des Morts \ les Cordeliers , le premier Nodurne des Macmes ; les Auguftkis, le fécond No(îlurne î les Carmes le troifiéme , & les Servîtes les L*udes. Le General des Servîtes a encore place dans les Chapelles Papales «comme ks Généraux des quatre Ordres Menaians. Comme il y a eu quelques Reformes dans cet Ordre , outre celle dont nous parlerons dans le Chapitre fuivant , c'eft ce ■qui a fait qu'on l'a divisé pendant un tems ea Religieux Conventuels 6l eu Religieux de l'Obfervance ,qui faiiuienc «lême des Congrégations difeentes; mais le Pere Ange de Aaordli , étant General > réiimt à TOrdre tous ks Mooaftercs qui s*appeUoienc de l'ancienne Hefbrme. Ils ne manf^eoienc point autrefois de viande, & avoient d'autres aufterit^ donc ils iè (but diij^nsés dans la fuite. Crefcenze dit au'outre les noms de Services & def xmdeU Piflioiiqii*on a donnés à ces Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.12% accurate

^ HlSTOIHB DES OrD&BS ReLigIBI» » Sumxu^ lUlîgteax i on les a aafli appellés en quelques endroits les Fie^AAviTUi ^ Mnrid >à caufe qu'ils avoient toujours ces mocs à la bouche au commencement Se à la fin du difcoiirs. £ntre les Couvens donc le Pere Archange Gianî hk le de* Aombiemenc dans Tes Annales» on en peut retrancher qndques-uns qui n'ont jamais apparcena àcet Ordre, comme font ceux des Beghards d'Anvers , de Louvain , de Bruxelles & de quelques autres endroits , qui certainement n'ont jamais été de l'Ordre des Servîtes. Aulîi cet Auteur n'en parle que fur le récit qu'on lui en a fait , & qui n*a pas été fidèle. 11 eft vraî que dans le comfnencement les Beghards croient habillés de noir , mais cela n'empêchoit pas qu'ils n*cuilciic. la troifiéme Règle de faint François , comme ils l'ont encore à prefent , & nous voïons grand nombre de Monafteres de Religieufes du . Tiers- Ordre de iaint f raD^^ois en Flandres & en Lorraine lous k nom de Scran gniês » quoi que quelqnes-nncs foient habiU lées de blanc > d'autres de noir , 6c d'auties de bien. On peut auffi retrancher dn nombre de ces Coureas , celui des Bulettes à Pars > que le même Annalîfte des Servîtes prétend avoir appartenu à fen Ordre» & dont il dît qne ks Religieux anffi-bien qne de plufieurs autres Couvens de France^fe • ioàleverent contre cet Ordre» en qui c tant le nom de Servitea pour prendre celai de frères de la Charité de Nâtre* Dame. ' C'eH: ce que nous prétendons réfuter en parlant de ces Kfili« gieux de fa Charité de Nôtre- Dame. On ne peut néanmoins difconvenir, que quoi qne cet Ordre des Servites air perdu beaucoup de Maifons en Saxe , en Hongrie , & dans d'autres endroits oii la Religion Catholif^ue a été abolie > il ne lui en jrefte encore un grand nombre. Celui de l'Annoncf^îde à Florence eft le plus conhderablede toas ces Couvens, C'eft ce même Monalltrc appelle de Caphaggiu qui a eu de Ci petits commencemens , comme nous avons^dit. Le nom de l'Atmonciade lui fut donné après que le bi nheureux Boniils Monaldt eut fait peindre LlmagedèrAn^ nonciatioo dek £ume Vierge qui eft devenue cdebre nar k dévotion des Plorentms qui ont eu recours dans ce 6eu à llnterceffioft de cette Jllere de Dku» dont ils ont reflentt k fto^ leâioo* La Chapelle où Ton conferve cette Image eft en entram dans l'Eglifc à main gauche. Elle e(l de très- belle archi^ teâure , faite aux dépens de Piem drMedieis» li y a devw . « Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.54% accurate

Troisième Partie , Chap. XXXIX. 3^7 TÂucel plus de cinquante lampes d'argent qui font toûjours OaM^gi^ alltunées , & (tir la oaloftnde quatorze grands chandeliers & **^^"** doizae vaies d'argent. Le payé e(l de grantc d*Egy pce > le devant d'AoceL eft aargept maffif » à perfbnna^es en relief > enrîchi de pierreries. L'Aucd eft chargé d*un grand nombre de chandeliers & de vafes d'argent ^ autoor d'un tabernacle auill «l'argent parfemé de pierres predeulês , au milieu duquel e(k rimagedle Nôtre-Seigneur; îi y a aux côtés, deux Ângesanifi d'argent , & an defifus l'Image de la fainte Vierge dans une niche d*orfevrie> enrichie de perles & de diamans entre des lionnes d'argent defîx pieds de haureurj & parmi les yœax qui (ont dansce(ceChapeUe>ily adixûguresforthautesd'ax^ gcnt maflîf. . Proche de cette Chapelle il y a un Oratoire de forme quar* rée , dont la voûte eft toute dorée , & dont les murailles depuis le rez de chauffée jufqii'à h hauteur de dix-huit pieds , lont revccuèi d'agathe , Calcédoines orientales , Jalpes , 6c autres pierres precieuTes enchaffées enfemble » qui forment diverlês figures en Biû(au|ae » xeprefentanc rHiûoire de la fainte Vierge. C'eft dans œ lien que l'on codënre le trefer de cette Chapelle » oà il y a plufîeors omemens d*un grand prix; L'on contenre aulli dans la grande Sacrillie de l^tife pinISenrs Reliques enchaffées dans des Reliquaires d'argent poor ia valeur de plus décent mille écus , un Soleil d'or raaffir conc chargé de rubis> & une ca(recte,auili d'or maffîf, pefant foixaiw te marcs , où l'on coiltèrve le faine Sacrement le Jeudi- Saint. Entre Privilèges dont jouit cette Fc;lire , elle a quatre Pénitenciers qui ont le même pouvoir , & ia même autorité que ceux de Notre-Dame de Lorette. î! y a dans le Couvent une nombrcule Bibliothèque , une belle Apochiquairerie £c d'excellentes peintures des meilleurs Maîtres d'Italie. Les Religieux Servîtes ont eu parmi eux beaucoup de perfonnes diftinguécs, tant parla laintetcdelcur viccjue çarleur fcience , is. par les dignités aufaueiles ils ont été élevés. Outte les fept Fondateurs de l'Ordre qui ont mérité le titre de ' Bienheureux $ ib ont en ùàac Philippes Beniaiqui fe retira feçretement dans les montagnes de Sienne , oà il demeura caché «fcachant que les Cardinaux avoîent réfolu de l'élever fur le faim Siège après la mort de Clément I V . le bienheureux ficoionûni 9 appelle le Thanmacofge de -Sienne , i caufe da Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.74% accurate

)d8 HriTOtlB BIS OlLDI.Bf KBLIGItm» gnnà nombre de fei mifacks» ks BB. Lorio Scuffii » Bartfe» 'ïm^ du Bourg du faint Sépulcre > Ubolde Adînar , Fraoçoîs Funzzi , Pelegrin Laciofi , & pluHetin aocres. Entreceux de cet Ordre que i'on pfeteod avoir été revêtut de la pourpre » & aYoir eo raiq^ k tncré Collège des Car« dinaux , on ne peut compter certainement que Denys Laurerio qui avoit été Gcncra! des Servîtes , & qui fut créé Cardinal par Paul III. & £tienne Boninio d'Are zzo Evcqnc de cette viiie qui fut créé Cardinal par Sixte V. Si ou en veut croire les Religieux de cet Ordre , & les peintures qui font dans plufieurs de leurs Couvcns j ils ont encore eu Htieoiie Mucciachclio fait Cardinal par Martin V^ & Anged'Arezzo par LcuQ X. Archange Giani dit que le premier mourut fans avoir pris le Chapeau» & prétend que il Platine, Panvini, Ciacoiiiusi & d*aittres Atitcars n'en am point parlé » c'eft à cau&qo^iboKÀéinalliifoniiÀdesPfelaàclelm II auvok dk (àat doute h même chofe du dernier ,s*itavohGoa^ doué ks Anniles. Ce ne ibocpae les iieuls Cardinaux qa'ika^ tribuent k leur Ordre i ils metteoe encore Antoine Cerdano Ëvêqnc de Meifana > & Philippes Sarzano Evêaue de Boulo« gne créés par Nicolas V* Jeaii Baluë Evêqne d'Angers créé par Paul II. Jean AUeman par Alexandre VI. Ferdinand Vilette par Eugène IV. & Louis de Paris Archevêque de Bari par InnoccHL VI. ce dernier ne fe trouve point non plus dans platine , mais il eft dans les mémoires qui m'ont été fournis > où l'on avoue qu'à la verhé ces Cardinaux non: point été du premier Ordre des Services > mais bien du troifiérae Ordre. Ils ont eu auflî un grand nombre d'Archevêques à: d'Evêques» & parmi les perfonncs diAinguécs par leur icience>ils mettent Henri de Gand Archidiacre de Tournai mû Ifeur eA auâÀ ccmtefté par Jcs Sçrrans , ce qui n*a pas eoipêdiéq|a*aa Ch^ pitre Geoeral de l'an 1609, ils aViem fait une Ordomwm» portant que dans tous ks Cotnrcosoii il y auroicétode »iinna ponrroîk cnfeigner d'autre Ooârine qoe cdlc de Hàiri de Cand > comme aïant été de leur Ordre. Ils ont eo aoffipliï£eurs célèbres Ecrivains > dont le plus £uiieiix qw a fait plus de bruit , a été Paul Scarpi ,p4us connu fous le nom de f ra Paoio , Théologien & Confeiller de la Republique de Ve» Tîife, qui étoic très versé dans les langues Latines, Grecques 5c ,<ticbi:ajiques»& daoiks MathcmatiguttJQn a de lui i 'rïiiiiioue Digrtized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.07% accurate

Troisième pAR.TiE,CHAf. XXXIX. 509 Ha Concile de Trente fous le nom de Pierre Soave Polano qui f^^j^^ çft TanagraQie de Paul Sarpi de Venife. Marc A iKoinc de Dominis s'eciDt retiré en Angleterre , la fit imprimer à Londres , & y mic une Préface de ù> façon , où il fait parler T Auccar ea Hérétique. 11 ûc d'aucrcs Ouvrages en Êtveur de la Republi<]ae contre Tinterdu du Pape F&id V.Feriariasécoic auili Rebgiecuc de oec Ordre. Dans leur CouTenc de Boulogae l'on y voiceo buileaa deiCisdes portes de chaque cdlale>lâ portrait» de plufieurs Religieux » dottt quelques*aos font nommés Doâetirs de Paris > Se encre autres un oomiiié Thomas de Gareanelle , qui y eÂ loué de ce que tous les ans il difoic la Me(Iê te fcttr k vàile de Pâqœs. Nous avons ct-deTanc décrit i'iia« billemenc des Religieux de cet Ordre qui ont pour armes d*aaur à une M. antique d*or , entrelaffée d'une S , & furmontée d*un lis tige , pafTé dans une Couronne d'or » l'ccu timbisé d*une Couronne. II y a aulîi des Religicufcs de cet Ordre qui écoient déjà établies dès le tenu des iept premiers fondateurs , 00 en veut croire Giani. Mais comme le premier Monaftcrc de ces Relîgieufes dont il parle, ell celui de Porcharia , encre Narni 5c jTodi i il y a bien de l'apparence qu'elles n'ont commencé qoe du tems de faint Philippe Bemzi , qui aïant converti deux fimeufes Côardfaïuies vers Vaa 1^95. Ravoir , Flore & Hel»ne » les renferma dans on lieu près de Poicliariay obdles gar* deftm -les mimes Obfêrvaooes que les Servîtes vâcnrenc. dans une Ci grande (âinteté» qu'elles ont mérité la veneratioa des fidèles après leur mort. Le même Giani £ut aiiffi mention de plu (leurs Monaftercsde ces Religteafesitanten Allemagne» qu'en Italie & en Flandres > mais on en peut auffi retrancher celles deLouvain qu'il appelle les Sœurs noires, & d'autres femblables de f iandres qui nont jamais été de l'Ordre des iServites. Crefcenze dit que rArchiducheded'AutricheyAnne Julicoc de Goozagues mere de l'Impératrice Anne Catherine épouſe de l'Empereur Matkias , a été Religieufe de cet Ordre avec une de Tes filles; mais cette Princeffe n'a été que du TiersOrdre des Services , &: elle a fait bâtir en Allemagne plulîeurs Monaftercs de l'un & de l'autre fcxe de l'Orore des ServiKsiconmie nonsdiromdans le Châtre foivant^ Relisienfe» ont anifinne lobe & on Scapolaixenoir » U elles portent danv Ik fefenioin'^ un nanteaiu

The text on this page is estimated to be only 13.93% accurate

^10 HiSTOiBLE DES O&OHES RELIGIEUX, Ermite» Fûtez, ArchaDg.Gisuii,^)Ww/.,irrf. Serv. S. r, M. Michief. ovuoif Pocciaot , Chron.firvfr. Philim* Albrif, «r«ri. Servir, feMAiju. Piecr. Crêfceiiz. FnfiéL R»m. Sihreft. Maaroltc » ouét» ét im. gl. Relig, Pâol Morigîa » H^kt de tmes Us ReUpms dmmM^ deMettoiXAt Muk^emeut desOrd, ieiig, Schooocbeck, fiêktiet ùrd. itUg, & FhUip. Boiuiuii » C^m/éj^ . êrd. ExUg. fart» !• ^ !• • CttA.FlTJlX XL. Ou HjgliffeiêX Ermites Servîtes , oh Serviteurs de U fùM Vierff du Mm-Scmrr, LE Monc-Senaire éloigné de Florence d'environ neuf milles, a été ainfi appelle â caufe de la bonté de l'air & de fon agrcabie température , com ne qai diroïc, Mons-àl4nt deris ^ qui écoic autrefois fon véritable nom , & que par corruption le vulgaire a changé en celui de Mons Sananus i il eft au milieu de fix ancres njontagnes , aufqnelies il femble commander par ioa élévation, & ell tout couvert de gros fapins d'une hauteur prodigieufe,d(mti'épai()[è verdure enmêche la trop grande ardeur dii Soleil , 9ç mec à Tabri dè la bue ôc des vents ^cheiix une petite plaine qui fe trouve fur Ja cime de cette montagne , ce qui forme nne agréable & charmante folitaclb « oà [e Printems règne en tout tems > 09 l'oo trov^e one par»fie de ce qui efl neceflàire à la vie. Ce fut dans ce lieu qui n'ëtoit autrefois rempli que de roiw ces^ dépines que les fept Fondatears de HOrdre des Services» fetîrerenc l'an 1,134. <^omme nous avons die dans le Chaplfxt prccedcric,& où ils menèrent d*abord une vie Eremitique. La ferveur des Religieux de cet Ordre s'écanc un peu ralentie dans la luice , & la trop grande frequencacion des gens du pionde leur aïant fait perdre i'efprit de la retraite, cctie iolitude fe trouva comme abandonnée > mais dans le Chapitre General qui Ce tint à Ferrare l'an 1404. ceux qui tenoient le fouvernemenr de l'Ordre , crurent qu'il écoit de leur Iioii iicur e rétablir le lieu où l'Ordre a voit pris naifl^nce, & de le peupler de faints Religieux qui fuiviflent les traces des Fondateurs» fi^ppujrÇ3^p9cçrc;Ç((e enpreprife ^ ib jettçrenc les yeux for |p Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.25% accurate

\ 83' , ^ ^-oiUrf Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.33% accurate

Digitized by Goo^

The text on this page is estimated to be only 19.14% accurate

T&oisiBMB Pa&ttb » Chai». XL 5» * Pcre Antoine de Sienne > periônnage d'une éminente vertu , iRmn» <Bc donc l'etprit iuàt fort porté à k retraite. Mais il jparotc par ^'fjl^oy!^. ks Ânnaies de cet Ordre que ceue Reforme ne fe ne que l'an SsKAïai. 141 1. & que po|ir lors le Pere Antoine de Siénne & quelques Religieux fenrensqui s'écoienc joints à lui «foUiciterent force» ment le General ae leur permettrede mener fur cette montagne une Obfervance plus étroite que celle qui fe praciquoic dans l'Ordre , & d'en faire revivre le premier efprit. Le Pere Etienne du Bourg dii faint Sépulcre qu i ccoic pour lors Gcne' ial,leiiren accorda !a pcnniirion. Ain li commença cette première Reforme qui fut érigée en Congrégation , fous le ticre d'Obfervancc , pour diftinguer ceux qui rcmbraïïcrent , des autres Religieux de l'Ordre qui hirent appelles Conventuels j & ils acquirent dans la fuite de nouveaux Monafteres qui furent gouvernés par un Vicaire General où iaméme Oblervance fut pratiquée. Ou fit des Keglemens dans le Chapitre General qui fe tint à PHê Tan X413. qui ponoienc entre autres chofo (|ue le Moll^$en^re » comme Clief de l'Ordre « feroic îbûmu unmediateniem au General $ 8c que le Provincial de h Tolcane ne pourroit en retireraucnuRdigieux» ny en envoies .&que ceux qui y demeureroient ne pourroient jamais manger de viande. Mais cette Reforme qui avoit été commencée fous i*aQtorité d*un Pere Etienne General de cet Ordre» fiac cent cinquante fept ans après détruite par autorité d'un autre Gcnernl qui portoic auflî le nom d'Etienne qui réunit enfembiecivas les Couvens de cette Reforme , & les Conventuels. Il abolit les oomsdeConvenr iiclsôc d'Obrervans,& UtoblerVCrdans tout l'Ordre des pratiques un' formes. Trente ans après que cette Reforme eut été abolie , il s'en forma une autre plus auftcrc par le zcle de Bernardin de RiccioUni qui en fut le premier Supérieur. Il fut demeurer quelque tems chez les Pères CauialduleSfpoBr y apprendre la vie Juemitique 5 & après s'Être formé dans ce genre de vie^ilcom. nença l'an 1 595. fur le Mont- Senaire I cette Reforme ngoo" reufe qui fubfiAe encore aujoord'lmiJl eut pour Compagnons les F^es Gabriel Buono de Conoone > Aurele de Ferrare, Phik lippe de Lucciano & quatre Convers. Ils obtinrent leconfeo.teroentdu Pere Lxlms Ballioni General de cet Ordxie^qai folIjcita auprès du Pape Clemeot VUI. la confirmation des Re^miens qui avoiem écé.Êûcs pour cette JKjcfbime » qui po^ Digrtized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.76% accurate

$1% HiSTOinB DCS OftDUBS Religieux, CMctTM toient entre autres choies , qu'ils ne maneeroient jmais de x>ù^MoMT. vîto<lç en aucun tems que ce fût : qu'ils jeSneroient tous les Hmauli. Lundis , les Mercredis & les Vendredis de Tannée: que lejeftne du Vendredi & ceux des Lundis , des Mercredis, 8c des Vendredis de l'Âvent U du Carême feroient au pain & i Teas, ^qu'ils tâcheroient en tout d'imiter la yie des premiers Fon•dateurs >ce que ce Pape approuva par un Bref do %iuOMxfi 1^93. Le 29. Décembre de l'an t^oo. iî ordonna par un autre Bref que le Couvent du Monc-Senaire feroic appeiLé le (aint Lrmiuge du Mont-Senaire : que le Supérieur de cet Ermicage feroit toujours choifi entre les Ermites : qu'il devoir être Prêtre , âgé de trente trois ans , 6: avoir au moins demeuré dans le même lieu pendant deux ans : que tous les Ermites dévoient faire leur Noviciat au Mont-Senaire , quoi qi^j'ils tuflent déjà anciens Profès de l'Ordre, & après l'année de Noviciat faire leurProfefllon entre les mains ou Prieur de l'Anoonciade de f lorence pour vivre confbrmémeac aux Conftiiûtions de cette Reforme: qu'après leur Profeifion ils ne pourroieoc pader au Service d'auoin Prdat, pas même d'unCardinal, pour quelque feu de tems que ce fût i que les Supérieurs pourroient difpen* 1er les infirmes de l'aiBftance au Chœur » 8c tons ks Em^es de l'Obfervance du jcûne,quaad il fe rencontrcrott linjonr de fête folcmnebmaisqu'ils feroient tenus de le remettre àun autre jour» dcdc faîreenfortequediaquefèmaine l'onen obfervittroisïqu'il ne feroit permis à aucun de ces Hrmires voïageant, de manger de la viande , à moinsque ce ne fut pour caufed'intjrmiré , & • cela de l'avis du Médecin : &(, qu enfinaucun étranger de queU a ue qualité & condition qu'il fut , ne pourroit manger de viane dans TErmitage du Mont-Senaire, &: le même Pape leur donna encore un autre Bref le 10. Février de 1 année fuivantc, ' -par lequel il érigeoit un Noviciat dans le même Ermitage. Cette grande auuerité ks rendant fore infirmes , ils demaocklenc quelques nmigations au Pape Paul V. qui par un Bref du 15. Ooobre i6ia. les difoenfa (caJement du jeûne au pain le â l'eau les Mercredis de rAvent 4c du Carême «voulant qu^ils - jobfervaflènc tous les autres Reglemens qui avoient été faits pour cette Rdx^rmê qui fub{lfte encore à |>re(ènt » &: qui s*eft xiépanduë en plufieurs lieux d'Italie > & même en Allemagne. Crefcenze dit que le Prince Virginius des Uriins afFedioané à l'Qn^e des Ser?ites> 6c bâtir jin &mttag^ fur k M^nt Virgi* Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.71% accurate

Troisième Partié, ChAp.XL. 31| Iliotoa il mit des Ermites de cet Ordre. Inutn» Le Pcre Ange Marie Mancorfi fut un de ceux qui travaillerent beaucoup à maintenir cette Reforme. Il fut faitGcne- Senaiei, ral de l'Ordre le 30. Mai 1597. par le Pape Clément Vil I. qui connoiûbit Ton mcruc la vertu» & qui l'obligea d'accepcer cette charge qu'il refuI'oit. Il mourut en rempliiTant dignement les devoirs de Supérieur , & il fut enterre dans le Couvent de faini; Mirccl de Rome, ilparok par Ion Epitaphe qu'il mena une vie ircs-iolicaire & auîlcre , au Couvent de l' Annoodade de Florence pendant dix ans , ce qui avoic oblieé CkmencYIIl.âle General de cet Ordre» Depuis la Sepcuagefime]ufqu*à Pâques,il ne bavoic jamab devin. Sano* niere de vie pendant toute l'ann^^oît teUe: le Lundi .il mao^ Eeoît feulement une (alade avec du pain» & buvoit de l'eau, ; Mardi il mangeoit un potage , le Mercredi & le Vendredi il jeânoit au pain & à Teau , le Jeudi U le D imanche il uibit d« qaekiues légumes > & buvoic du vin , le Samedi il aan^ic un ^ peu de fruits , & il ne bu voie que de l'eau > & les trois Fèces de Pâques il mingeoîc de la viande , mais cri petite quantité. Le Pere Aurele de Ferrare l'un des Réformateurs de l'Ermita-^' ge du Mont- Senairc l'imita en quelque chofe fur cette montagne j car il ne buvoit jamais de vin depuis U Sepcuagefime jufqu*à Pâques , excepté les Dimanches. Pierre Berii de Sienne fie auflî la même chuû ; Se Gabriel Buono qui fut auHi un des premiers Réformateurs , mourut en odeur de iaiaceté> après avoir mené une vie très aulterc far la même Montagne. Les grands Ducs de Tofcanc qui ont toujours témoigné fafeftbn qu'Ib ponoienc à tout TOrdre des Senrites , par les grands biens qu*ils ont (aies au Monaftere de V^nnonciade de F breooe > ont témoigné anfli refiînie qu*îls faifoient fn pard* culierde cette Reformes car comme les chemins pour arriver au iaim Ermitage étoienc inacceflibles , & qu*on n'y pouvoic monter que dimcilement à caufe des broiËûlies, des rochers , Je des cavernes alTreufês que l'on rencontroit de tous côtés { ils ont fait applanir les chemins qu'ils ont rendus aisés & faciles. L*Eglife9 en Vêtit qu'elle eft , efl: une marquer de la piet^ de Ferdinand L 6c comme il n'y avoir qîi'une foncaine lur , cette montagne quiavoitecé obtenue miraculculemenc çar les prières de faint Philippe Benizi, dont 'a fource avoit cce prêtée tarie» à caufe d'ungro^ rocher qui étoïc toaibé delTus , Sc TêMt nu Kr Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 14.84% accurate

5!4 HiSToiB.1 DES Ordres Religieux, Tn&i OK. qu'elle ne rcndoit que fort peu d'eau j le même Ferdinand v fit ^^"^ ^^^^^^ citerne pour recevoir les eaux^u Ciel. Elle ne put être achevée que luui le icgnc àe Come IL fon i an 1616. iî*: elle a coûté dix mille écus d'or. Ces Ermites Servires fûQC habillés comme les £rmices Camaldules , 6c leur habillement n*en eftdtfièrent que par U çouleur , celui des CamaU duks ëcanc bUoc »& celui des Services Ermites étim noir. Ceux<i ont encore ajoûté la nudité des pieds » aïanc des fandales de cuir » & ils portent la barbe longue. Giant, ji/uf4i* Strvmr^ S, M, y. Pietr. Crelcenz. Frefid. £m, JÊ/Cdg, Tambur. de fur. M. tom, t. diff. 24. fmtfi,, 4. jp. 6). Bo< Chavit&b XLL Ori^ne dit Tters-Ordre Jes Servîtes, L E Père Archange Giani dans Tes Annales de l'Ordre des _ _> Servîtes , dit que le bienheureux Bonflls Monaîdi premier General de cet Ordre, à rimitation de iainc I racçois qui avoit fondé crois Ordres , diviia auffi celui de^ Services en trois; le premier pour les hommes > le fécond pour les femmes vivant en cMkure perpetueUe , & le troifiéme pour des per(bnoes fecttUeres de l'un & de l'autre fexe, quiavoient formé encre elles une Société fous le titre duikint luibit des Services» vivant (bus certaines BLegles qui furent approuvées dans la fuiJlmi»l S" Marcin V, & que telaccéi*origine du Tiers-Ordre dei vH^Cm^C ^^i^ ^^"s marquer Tannée de l'écablidèment de œ likaitÊfal Tiers-Ordre> il fe contente de dire uuc k» premiers qui i*m» brailerent,furenc Jean Benizi, & fa femme Albaverde percSCmere de famt Philippe Benizi , que fi Ton a donné à la bienheurcufe Jnliene Filconieri la qualité de Fondatrice de ce Tiers- Ordre i ce n'a été qu'à caulc de l'excellence de fa fainteté > qu'elle a éié la première de ce Tiers-Ordre reconnue ■ pour Bienheureufe; qu'elle étoit niéce du bienheureux AlexisFalcQuieri i qu'elfe étoicDilciple de f-iint Philippe Benizi, & que Torr prétend qu'elle a prelcrit aux Tierciaires Services les Keglcs qui ont éic approuvées enfuite par le S. Slej^e. Digitized by Google

Soeur du Tiers ordre des Servites en Italie

84. de Poilly f.

The text on this page is estimated to be only 13.00% accurate

Digitized by Gojigib

The text on this page is estimated to be only 16.81% accurate

Trotstimï Partie, Chap. XLT. 5T5 un autre endroit de Tes Annales, que l'an 1501, il y eut plu- Tiersfieurs Prédicateurs de l'Ordre des Servicesqui firent beaucoup ^«"siw, de converlions, & érigèrent ou renouvciierent beaucoup de tes. Sociétés du Tiers- Ordre; ài que ceux & celles qui y entroient Soient appelles pour lors Convers & Converfes, à caufc qu'ils fe conyerciilbieiic k Dieu , kûc vtrh virmum & nmlUnm ge»Ms , ^uemâdmêdim reipfa firetûmmdû frê rtmdiê Mtwuaruni ^^^'^'^ fi /tuncupabanimn il paroîc que ces fortes de Conyers Con* verfes n'étoient pas vefitablemeot Tterciaires» mab feulemenc Oblats 9 (emblabies à ceux qui s'engageoient volontairemenc, ou que l'on engageoit encore enfans dans les Monafteres. Pour CD être convaincu il n'y a qu'à lire Taâe de réception d'une de ces Converies que le même Giant rapporte dans fes Anna* les. C'eften parlmt d'ti ne certaine femme nommée Diane» qui l'an n^^i. s'otlnc à i'hglife de l'Annonciade de Florence du même Ordre des Services en qualité de Converie & d'Obiate, & qui y dunua propre perfonnc, 6c fes biens meubles bc immeubles , pre(ens & à vcDir ; In maNibus eorum ohtuHt Dca omnipottntt & l t^'^tni ÇflortoCd , dorui'vit antmam Juam ^ corpus Juum prxduU LccUjtJi. y Je Converjum exhibe ns df pT9 Câitvtrfit df obîâta , cum omnibus fuis bonis mobilibus dr immO" hilikus jfrdfintihm & futuris , qu£ fponte cidem Monajlerio df Eeetefix dvtMfuU ^idi&m Prior & F,J$âMfes ttctftfBnt, . frjtfatum I>iât04m in Jkâm , fii CéfiiiUi Cênverfam , Al4$4m tffenam ficienàê tâm ex nmttc fmUifem 9mnUm âfficiênm divinêriêm M^tte mijfkrtm , qu£ éfitotidie in di&$ Mûnsfierio & Bcclefia ad Del /sndem- & Virais Marix ceUkrkntnr» II y a bien de la différence entre ces fortes d'Oblats ou Convers , 8c les Tierciaires feculiers de quelqu'Ordrcquécefoiti puifque ceux*c1 ne font obligés & engagés à l'Ordre, pour ainfidire, qu*en tant qu'ils le veulent bien> au lieu que les Oblats quî s'offroient dans les Monifteres, ou qu'on y ofFroit, quoiqu'enfans , & qui y étoienc feulemenc engagés par la dévotion de leurs parens , ne les pou voient quitter fans apoftaficj ce qui paraît par le Canon XXII. du Concile de "Wormes tenu l'an 8^>8. qui rétablit l'ufage de ne plus permettre aux enfans de fortir dû Cloître , quand les parens les y auroient conficrés pendant, leur mmorite: fion liccat eis fufccpîumhdbitum nmii tm déférer e ,fed convicli quod tonfuram aut Religiofam vejhm ali* Rrij Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 14.55% accurate

I 5t4 Histoire des Ordres Reugieux, oii* ©S*" f bâbmnnt , i» Bieligionis cbUm , velint , aoUut ,fermâm Si donc desoiËuas que l'on arac oflens maffré cox & (aoi leur coo(ciitciiieDC « ne pouTOtem pas quitter l'Ordre fans apoftafie>i dIos forte raifon ceux qui s'offiroîeiit Tobotaiicment» comme m cetce Diane dans l'Ordre des Servîtes , & qui en ' * ^ ponoient l'habitJ^eat^écre étoicnt-ils femblables à ces Oblats * ' que l'on nommait autrement Donnés , q u 1 fe donnoient entie< vemenc à un Monaflere » enx» leur Êimilie Se leurs biens , juii. ques-li qu'ils y emroîenc en fervicude ,eux & leurs defceo* dans. La forme que l'on obfervoic en cette cérémonie étoii de leur mettre autour du cou les cordes des cloches de !*E2;li^ fe> & pour marque de fervitude , ils mettoient quelques deniers fur leur têce. D'autres prenoient les deniers de detTus leur iwabîfî ^^^^ * ^ mettoicnt fur l'Autel. Une femme s'étant amfi Atm»i.Bt' donnc'e a l'Abbaie de Cainc Mihel , y laifTa pour témoignage Ti'%'lil denier percé , 6c le bandeau de la icte ; &. Ton conlcrve iLmU ' " dans les Archives de TAbbaïc de faint Paul de Verdun, une permiâioQ donnée l'an 1560. à un homme de cetce Abbaïc > de le marier i une femme de r£v£clié de Verdun » à coodidon quedesenians qui proviendront de œ mariage , il y en aura h moitié qui appartiendra à l'Abbaïe^ & l'aatre ▼eqoc» Le même Gianî dans un difcours qui efl; au commencement de la Règle de ce Tiers- Ordre , imprimée à Florence l'an en rapporte encore l'origine d'une autre manière. Il dit qae pluHeurs peribones axant été excommuniées pour avoir pris le parti de l'Empereur Frideric BarberoufTe > le Pape Alexandre IV leur donna rabfolution des cenfures qu'ils avoient encourues , à condition qu'ils prend roicnt 1 habit des Servîtes 3 qu'il y en eut un grand nombre qui obéirent ; que ce fut auflî l'origine du fécond Ordre, y aïant eu plufieurs filles & femmes, qui fe renfermèrent dans des Monaibres puur y v vre feloa ks Oblervances de» Servîtes, qu'elles firent des Vœux folemnels i mais que le plus grand nombre u'aîant point aban» donné leurs Maisons , fe contentèrent de porter l'iiabit de rOrdre» & fe metcoient (bus la oondiùtedes Religieax,prenaflfi le nom de Commis ou Commifest^ celui d*Oblats , Ion qu'ib iê confacroient Tplonanrement au ferrice de la Rel^ion ; j& q^dani la fimoD ks appella Frètes & Socois du Tlea>Q^ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.60% accurate

Troîsiemî Parti E , Chap. XLÎ. ■ 5^7 dtrc des Services •. ainfi Giaai a bien de la peine à s'accorder iur Tti9,%Torigine de ce Tien-Ordre. sîm^ Mais s*il étoit vrai que ce Tiers Ordre eut été établi par le bienheureux BanliUMonaldi premier General^dèslecommencemeni de l'Ordre des Servîtes, & (joece Tiers- Ordre eut £n6 UQt de progrès , connue k dh Giani ; l'on wrck attendu biea tard fi l'on n'avok fongé qu'en 130^. i le rendre ibble , & à lui prdcrire ûû Rjeeleniens. Le Pere Giani n'efl pas encore d'acooidaTeelui*Mine,lor^a'il parle de rafiFermiflement que Von donna à ce Tiers-Ordre » car dans fes Annales il die que la bienheureufe Jûliene par le confeil du bienheureux Alexis fim oncle , Se l'autorité de faiac Philippe Beoizi , écrivit quelques Reglemens pour la conduite des Tierciaires , & que par '^^'Z lecommandemeuc de ce General , elle fut b premit;re qui les mAM^^tk gouverna en qualité de Supérieure, ceaui ne b étoit pas encore pratiqué. Cependant dans la vie de la bienheureufe Juliene, il die que ce fut le Pere André luccefïcur de faim Philippe dans le gouvernement de l'Ordre des Servites, & le fixiem© General qui voulant affermir pour toujours l'Indituc des Sœurs Ticrcia:res,lcur propolala neceffité qu ily avoitqu*el« les euflTent ur^e Supérieure, qu'il leur lai0à le choix de l'éleâiou , àc qu'elles elureat la bienheureufe Jniiene qui avoit: alors trente- iîx ans» par confequent ce devoit être ea 130^.. puifqu'eUe vinK au monde en 1170. H dans un autre endroit i& dit que de mèùxc que le Cardinal Baronios a donné le notiti d'Inftituttur de l'Ordre des Servites ;\ faint Philippe Benizi i caufe qu'il en avoic dreCé les ConAitutions» & fait de» Re^emeos pour y maintenir rObfervance Régulière » de même auÂî on a donné à la B. Juliene le nom d'Inflitutrice des Tierciaires Servites «par ce qu'elle a ^.iieur égard ce que faint Philippe n'a pu fi\rc. Mais ccnefl: pasr par cette railon que nous donnons a cette Caiflte filie la qualité de Fondatrice de ce Tiers-Ordre, c eft parce que nous ne trouvons point de preuves fuffifantes qu'il» ait été infbtué avant elle , comme les Hiftorieos de l'Ordre des Servîtes le veulent perfuader. Ainfi ce n'eft qm'cn. i.Kfj* que l'on doit rapporter Ion origine , & en attribuer l'inÛitution à la bienheureufe]uliene. Elle étoit fille d'un riche Ci<* toïen de Florence, & naquit l'an iijo* ApeineeûcreUe atteiac l'%e de quinze ans j.que k biGobeoreux Alexis Falcoiueis lîao Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.25% accurate

3tS HfsToiRE DES Ordres Reltcieu^c, TiEiS' oncle l'un des fepc tondatuurs de l'Ordre des Services, lui fit Okbhcdzi concevoir un il grand mépris du mande qu'elle lollicita forSiftTms. jgj^gQj parens de lui permettre de prendre l'habic des Services , qui écoici feloa coaces les appareoces^celui des Converîes ou ObUcesde cec Ordre » & noa pas cdai des Tiecciai* its qui ne poavoient pas être ^blies poar les raifoosqae nous venons de dire. £Ue le reçut Tan 1184. des mains de faint Phi^ppe Benizi, & fît Yœu de virginité «demeuianc (cnoedass ik, refolucion , Tes parens n*aïant jamais pù l'engager dans le mariage» ni obtenir d'elle (on conièmement pour un para avantageux qui fe prefentoit pour Iprs* £lle jeûnoic tous les Mercredis 8c les Vendredis y (e contentant pour toute nourri* turede la fainte Communion , 6c îe S.imedi elle mangeoic un , peu de pain avec nn verre d'eau pour honorer dans ce jour-la la fainte Vierge , à laquelle elle avoit beaucoup de dévotion. Elle châtioic Ton corps par des difciplines continuelles, des haires , des ceintures de fer, d'autres inilrumensde pénitence qu'on lui trouva après fa mort. Une vie fi exemplaire quiétoic accompif^néede piufieurs miracles que Dicli opcroit par Ion moïen , tic que les Conver.fes ou Oblates des Servîtes! élurent pour Supérieure l'an 130^. Elle leur prefcrivic une Règle qui fat approuvée depuis par le Pape Martin Y. Tan 1414. ainfi ces Converfes ou Oblates « aïant pour lors une Règle > fe pu*rent »i jufte titre , qualifier Sœurs Tierciaires ou du TiersOrdre des Servîtes à l'imitation des Tierciaires des Ordres de iàinc François & de faint Dominique cjui avoient toujours vè* eu fous des Règles qui leur avoient été prefcrites* ceux de S. François par ce .Patriarche des Frères Mineurs , & ceux de S. Dominique par le Pere Munio de Zamorra t (èptiéme Génial de rOrdre des Frère*: Prêcheursl'an Ii8$« COflline nous avoa$ 4ic dans le Chapitre XXI X. La bienheureufe Juliene fe voïant proche de fi fin. Se ne pouvant recevoir le iamt Viatique > à caufe des vomiilemeus coniinuelsqui la tourmentolenc , pria fon Confelfeur qu'on le lui apportât , afin qu'au mt)ins elle piic adorer fon Sauveur. On lui accorda fa demande , & à peine eut- elle latisfaic à fa devuuoii , qu'elle rendit fon efprit à Dieu , qu cii mené tems la fainte Hoiiie difparut i mais on trouva après fa mort fur fon corps comme une Hoftie impriméedu cèté du cœur. Sa jport arriva au mois de Juin<dft Tan 1 34.1. U elle- fat. encerrée

Digitized by.GoOgle

The text on this page is estimated to be only 20.45% accurate

Troisiem E Partie , Cmap. XLI. 319 dans rEr^Hfe de l'Annonciade de riorence où une infinité deçj^'p^**^ malades reçurent la guerifon de leurs maux par i'aicouche- Si&mssr ment de ton laint corps. L'an 1631. AugLiIlin Falconicri laiiïa par fon tcdament vin^c mille écus pour être mis en rente pendant vin^t années , atia L^uc les rcvenui èi le tond puIlcoL icrvir a li pourfuite de la canouifation des bienheureux Alexis & Juliene i aleuuicri , ordonnatic de plus >qiie fi dans ce tems de vingt années , on ne. puuvok obtenir cette canonifation > l'argent leroit emploïé i faire unftClia^le & un Autel de marbre pour y mettre leurs Reliques. Mats en lé^u la volonté du Teftateur n'avoit pas encore été exécutée 9 (èlon ce que dit le Pere Papebroch > les Papes aïant toûjours accordé une prorogation de ces vingt années limitées par le teflamenc , à cau(e que l'on travaille toûjours à la canoniÊuionde ces Bienheureux» & le 17. Oâo* ■ bre i6$y le Pape Innocent XII. donna un Décret, par lequel il permectoit tinx Religieux de l'Ordre des Servîtes , & à toutes Ic.t Fglifcs de la ville de Florence , de faire l'office de la bienheureuie Juliene fous le titre de femidoublc, & d'en célébrer la McfTe i mais le S. Siège n'a encore rien prononcé ea faveur du B. Alexis. La Reg;le des Tierciaires des Servîtes e(t rapportée tr urc entière dans la Bulle de Martin V. de Tan 1414. 1 lie contient vingt articles ou Chapitres. Il yeft marqué entre autres choies que les Frères & les Sœurs doivent être habillés de noir > zrcc des Ttiniques étroites 9c fermées» (êrrées d'une ceinture . decuir^ fc que tes Sœurs doivent avoir des voilés blancs & dEes guimpes > qu'après Tannée de Novidat îk doivent faire Profeflion ^ y'vrrc toûjours dans cet Ordre; qu'après la Pro« fedlon ils n'en peuvent pas forcir iqu'ils.doivent dire pour leur Office certain nombre de Pater & ajlve 5 que tous les DinuUK ches & toutes les Fêtes de l'année, & tous les jours pendant TA vent & le Carême , ils doivent fc lever A minuit pour dire Nîatines 5 q^î'onrrc les ji unes de l'Eglife , ils doivent encore jeûner tou^ les jours>depuis le premier Dimanche de l'Avent jufqu'à Noci, & tous les Vendredis de l'annt'e, & qu'ils ne peuvent manger de la viande que les Dimanches , les Mardis & les Jeudis de chaque femaine , a moins qu'ils ne foient mals>des. LesPapes Eugène IV. Clément VI H .& Paul V. ont accor-dé beaucoup de 1 xivilegesauac Frères 4. aux SccuisdecetOf;^

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.93% accurate

3r9 HisToTRE nE5 Okdîies Religieux, * ^ Règle a été confirmée par le Pape Innoceni Ilî.i >*»5»jiy;- U foUicitation d'AiKoiûe Aiabanci vingtième General de i'Or« dre des Services» £ntre les perfonnes I Huîtres qui ont fait Profefîion de ce Tiers-Ordre , les Servîtes mettent Rodolphe Comte de Haf(lourg Chef die la Maifoo d'Autriche , qui €ut eofiiite Empereur i nuis ce Prioce ne peut pas avoir été de œ Tien- Otdn» 9uirqtt*il mourut Tan 119 r. 8c que cet Ordre n'a été éaM que l'an 150^. Ils mettent auffi au nombre de ces Tierciaîres 1 La* <diflasIV. Roi de Pologne, ^Empereur Charles 1 V. ^îeonofc de Medicis Ducheûe de Maiitoaëj& les Cardinaux dont nom avons parlé dans les Chapitres precedenau Noos avons die que r ArchiducheiTe Anne Catherine de Gonzagues femme de l-erdioand d'Autriche, Se mere de l'Impératrice Anne d'Autriche j femme de l'Empereur Mithîas > n'avoir point été Rcligieufede l'Ordre des Servites , comme quelques Ecrivains ont avancé > elle a é:c feulement Tierciaire de cet Ordre , & il n'y en a poifltà qui 1 Ordre des Searyues foie plus redevable qu'à cette PrinceUe. C'eft avec raifon qu'on iui a donné le titre de Reftauratrice de cet Ordre en Allemagne , c ù il n'écoit plus connu j ici Couvcns qu'il y poilcdoit aiaiu etc détruiti par le* Hérétiques ; car non ieulement elle Ht bâtir dans la ville d'Info Ï>ruck , Capitale du Tirol , deux Monaftcres de cet Ordre » 'un pour des hommes » l'autre'poor des filles ; maïs elle y fou» da auâi «necelêbre Communauté de filles 6c de femmes Tier«? ciairesdu mêmeOrdre » ck elle fe isetira apr^ la mort xle ùsa maii , 6ci>rjtrhabicdece Tiers Ordre. Cette rrincefte qui écoit fille de Guillaume I II. Duc de Mantouë , 8c d'fileonore d'Atitridiey naquit le 97. Janvier iM, Elle fut mariée à l'âge de quinze ans à Ferdinand Ton oncle» Archiduc d'Autriche, & Comte de Tirol , qui avoir épouse en premières nôres Philippine, fille de François XP^clferd d'Ausbourg. Pendant quatorze ans qatîTArchiduchefrc Anne Catherine vécut avec ce Priricc, elle le porta, ou à bâtir de nouveau des Egliles , ou à reparer les anciennes, & àlespour'Voir de riches ornemens pour la décoration des Autels. L'E* glifede laint Leopold dans le Palais d'Infpruck , celle de Nô* t-fC-Dime de Lorectc à Hi\ , deux autres à Grienick ôc i Rottolz , lieux de piaifance des Comtes de Tirol ♦ l'Eglife & }i MoxuHere des Capudos d'Iofpruck , U un £uàeux Enni'* tage

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 7.44% accurate

Sœur cUcXùcrj orcùcdcs ja vàcs aiûJlancê, Digitized by Gopgle

T · III · p · 320

The text on this page is estimated to be only 27.33% accurate

Digitized by Googlj

The text on this page is estimated to be only 16.78% accurate

Trotsiemb Partie, Chai». XLI. 311 cageproche de cette ville, font encore des marques de la pieté Tùrs. de ce Prince , & de l'Archiduchefle Anne Catherine de Gon f^^^îi^. zagucs (un ëpoulc^qui eurent de leur mariage deux filles, Ma rie qui imita fa mcre , 6c la iuiviL dans la retraite, ôc Anne qui fîic mariée à l'Empereur Mathias. L' Archidacliefle aïanc perdu ùm époax l'an 15^ 5 . & n'aïaoc «^aeviogc-nenfans , fuc peu de tems après recherché en ma^ rage par i'Binpemir lUxiot^he IL nais elle refîiÊi eetceallian» ce I Se Toulaoc mener une ne retirée , elle fit bÂcir À Infpnick * an Palais en forme de Monaflere , oii elle pratiqua a?ec (es deux filles , & les perfonnes de fa maifoo , tous les exercice* des Monalleres les plus Réguliers, & elle n'en fortoit que pour aller à quelque lieu de dévotion. Celui qu'elle fréquentait le plus, étoitl'Eglife de Nôtre- Dame fur le Mont-Waltraft éloigné de crois lieues d'infpruck. Un jour qu'elle priok avec beaucoup de ferveur dans ce lieu , elle fut infpirée de fonder un Moaafttire pour des Reiigieulcx de l'Ordre des Servîtes. Elle en fît jettcr les fondemens l'an 1(107. ^ peiidmt que l'on travailloit à cet édifice , étant retournée au Mont-W'^aUrAft , • elle fut encore de nouveau inlpirée de faire bâtir un autre Mo^ naflerepour y faire vjvre en commun des filles Se des femmes qui ne ieroîent pas obligées à la clôture comme dans le premier» K qui fuivroient la croifiéme Règle de cet Ordre 1 elle fe (en* lit en même tems ponée i embrauèr cet était : c^eft pourquoi elle fie an(G tôt travailler à cette maifon qui écoit contiguc au E réguler Monaftere , & qui n*en étoit feparée que par une £gliï commnoe pour.los Religieufesdc pour les Tierciaires. £lle d refTa elle-même des Coolctturions particuUeres pou r ces deux Maifôns, autres que celles qui étoient pratiquées dans l'Ordre, elle les fit approuver parle Pipe Pml V. celles des Rel^jeil- . fes l'an i^io. & celles des Tierciaires l'an 1617. Cette Princefle ne voulut point entièrement renoncer au monde qu'après le mariage de fa fille Anne d'Aucriche avec 1 Empereur Mathias , qui n'ëtoit pour lorsque Roi des Romains > & qui avoir envoïé des Anibalîadeurs à InfprucK pour la demander. LUe la tondu; fit u. Vienne l'an i6ii. & après la cérémonie des nôces , elle retourna à Infpruc K , oii elle- fk lecira anffi-têcdans le Monaflere deftiné pour le; Religienfes» parce que Tantre Maifon ciu'elle ÊûToit tôtir pour les Tierdures n'écoit pas achevée. Elle y ewaile Janrkr i^ia. avec Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.50% accurate

jtt Histoire des Ordk es Religi eux, TiiRf U hllc aîoée la PrinceilcMarie d' Auu:iche,& quelques DemoN Fûmu" Telles , dont ks unes vouloienc être R.eligieuks> Ôc ks autret ^Bokinem Tiodaiici. Mais coomie cdm qui ▼ouloieiK èac Helîg^eiiiSss « ctoieotde jeunes filles qui nliToiencancone cxpe* rienee des Obfervanoes Reg;tiliefes i le Pape accorda à l' Afchidocheilèla pemtîlEoD de faîrevenirqiiacrelUtigicuies AucoiliDCS du Monaftere de Sbiotz >pattr leur apprendre les Oblervances régulières , & Tune de ces Religieufes Auguftmet • fag écablie Prieure. L'Eglife de ce MonaAere fat dediee le pre* mier Dimaoche de Carême de la même année > en rhonnenr de la Prefencacion de la faintc Vierge au Temple. Avant que celles qui dévoient être Religieufes Servircs fuffent revêtues de l'habit de cet Ordre , TArchiducheile voulut prendre celui des Tierciaires du mcme Ordre. Elle le reçut le premier Juillet avec fa fille Ôc trois autres Demoifelles. Elle changea de nom , & prit celui de Sœur Anne Julicne, 6c la Princefle Manc celui de la Mere , Anne Catherine. Dans le même tems les Religieufes Auguihoes de Sbbtz prirent auiB r|||bit de l'Ordre des Servîtes > Ôc le lendemain , fête de la Vmtaskm de Ndcre>t>ame , les atnres DemoUcUes deftinéet pour être Religieufes > rç^anm anffi l'BabbdeoeKOrdre avec Maucoop de pompe & deceremooie , 5c fiirem toutes appel* Ides Mane $ ajo4taiic à ce nom celui de quelque autre Samte» conformément auxConftitutioos qui leur avoient été donnée» par la iàinteFondattnc€>qiii danscdies desTierciaires.ordiioiia auflî qu'elles porceioîent le nom d'Anne avec celai d'un^ao* tre Sainte>en rlioonear de fainte Anne»Patrone de leur Maifoo. Cette Maifon des Tierciaires étant achevée , elles y allèrent demeurer le trois Novembre l6iy & quelque tems après elles £rcnc leur Profeffion , par laquelle elles promirent obcillance au General de l'Ordre des Servîtes, chafteié, d'être fidèles difpenfatrices du bien que l'Archiduchefle laiiloit à fes Monaftcrcs > & de protéger & fervir les RLliGjitLifes du Monaftere toDtigu à leur Maifon. On leur donna enfuite un voile blanc, fur lequel il j avoit une étoile bleue , & un grand manteau noir qw eft la marque des Profcâès de ce Tiers Ordre en AU ' kmagne ,&rHalMllemcnc que leur aprefem la fainte Fonda* tiice »aTec une robe noire » un Scapunire de une gaimpe. L'Archiduchefle ne fe contenta pas d*avdr fait rattr'00 « dnxMonaÛiercs , Ymiai encofc £ûrc conftranre on a» * Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.79% accurate

Troisiïmi Partie , Chap. XLI. 31; tre Couvent dans la mcme ville pour les Religieux du même TiirsOrdrcqui cQ prircûc polFc/îioQ i'<in 1616. Outre les Conftitu- sivf xx»«! tiens qu'elle avoit drelTées pour les deux Monafteres de Religieufes & de Tierdaires , elle fîc encore d'autres Reelemcns pour le bon goarernemeot dé ces deux Maîfons j & aprds avoir ta la cooiblatioo de voir vioec-uoe ^jeligieafès ProfeiTes dans h première , 9c vingt- fept Tierciaires au(C Profites dans U monde , fans compter les Sœurs Conveiiès qa'elle y avok in* ftitaées (bas le nom d'Oblates , elle mourut fe deuxième Aouft j6i%* Von peut regarder cette PrincelTe, non-feulement commue Reftauratricede l'Ordre des Servîtes en Allemagne , maïs comme la Fondatrice de la première Communauté de Tier« ciaires de cet Ordre. Les Servîtes mettent auffi au nombre de ces Tierciaires la bicnhcureule Santuccia Terabotti d'Eugubio. Mais outre ' quelle mourut l'an i<>oy. avant la naiflànce de ce Tiers-Ordre > c'cft que tous ics Monaftercs qu'elle fonda , & qui formèrent une Congrcgauon donc elle fut Générale, comme nous dirons en ion lieu , fui voient la Règle de ù'mt Benoîc , & âu'elle Y écablic les mêmes Obfervances que l'on praciquoic ans la Congrcgar ion de (àint Sperandieu > dont le Cbef d'Or* dre étak le Monaflere de faint Pierre d'Éagabio de l'Ordre defaintBenoîcC'eftdeqiioi le Pere Archange Giani convient^ Biab ce qui l'a trompé en mettant la bîenliettreore Santucda au nombre des Tierciaires Servîtes j c'ed oue le premier Mo» naftere qu'elle fonda, fut fous le titre de Notre-Dame des Ser« vantes ou des Servîtes , /à»fa Maria délie Serve : ce qui a fait auffi tomber dans l'erreur Jacobilli, qui dans fes Vies des Saints de l*Ombrie,oû il a inféré celle de cette bienheureufe Sancnccia , dit qu'elle fnc de l'Ordre des Servîtes ; & il «j'eft trompé davantage , lorsqu'il ajoute que les Servîtes lui vent la Règle de S. Benoît. Ce qui l'a fait tomber dans l'erreur , c'eft que ce Monalleredc Nôcre- Dame délie Serve , & les autres que fonda la B. Santuccia , (uivoienc la Régie de S. Benoît. Voicz. Archange G iani, Annal.ServoyumBM.& ReguLforor* Tertii §rd. fervorum, BoUandus ,T. 3. funii Giufeppe Maria Barcht ^rtid dtlU finniffméjHW Anna JulUméG^Mgé Jfh dtidMeffkétAi^hiâ. Sfii Digrtized by Google

The text on this page is estimated to be only 12.74% accurate

514 HiSTOIBLE DES 0&D&£S RlLlGlfiUX» OXDIIB BE S PAl't ■"•■^———«—— «^—»» SuMirsEN CHAflTl^B XLIL Des Religieux Ermites de t Ordre de S.Paul p remier Ermite en Hongrie , avec la vie dn B, Eujebe de Stri^onie leur ^çndakur. IL eft vrai que le bienheureux Eufcbe de Strigonie cA h Fondateur de l'Ordre des Frmites de famt Paul premier Er», mite en Hongrie > mais ce ne fut pas l'an m^. comme nouslifons dins tous les Auteurs quion^ traitédcs Ordres Religieux, Cl i'un veut lui donner cette gloire , il faut convenir que ce n'a étc qu'en iip. puifqu'il ne quitta le monde pour fe retirer dans 11 (oliiude de Pifilu qu'en 1 246 & que fon Ordre ne prie le nom de laini Paul Ermite, qu'aprci qu'il eut fait union avec ks Ermites de Patach,& qu'il eut pris leur Règle qui leùr avoic été donnéecn ixY5.par BarchdemyEvêaue deCinq-Eglifesen Hongrie , conmie nous apprenoiis dei Annales de cet Ordre. - Ce Prélat voïant que oans feu Diocèfe il y avolt plufieurs Emûtes qui vi voient dans une grande repnution de làinteté, • «îi les réiioit enfemUe , les faifanc vivre en commun» & leur aïant prefcric une Re^lesillcur fît bâtir l'an li-i^. un Mona« . ikre ions le titre de^mt |acque de Pauch qu'y dota dequeU ques revenus > fe rcfervant la conduicè de ce &fona(lere que les Religieux de cet Ordre reconnoiffent pour avoir été le premier de leur Congrégation. Barthélémy étant prècde mourir, y nomma pv)ur Supérieur un certain Frère Antoine qui cft le icul de CCS premiers Ermires de Parach dunt parlent les Annales de cet Ordre, & qui api èi lelcclion d'Achille pour fuceefTeur de Barthélémy i l'Evcché de Cinq-Eglilei , remit à ce Prélat la direâ:ion de ce Monaftere que Ladijflas fuccefleur . d' Achille gouverna auâi dans la fuite. Ce fut cet Evcaue; qui cobfirh» le {Premier cetteCongregadon, fous titre oeiainc Paul premier Brmice » appellant aînfi dans les Lettres les £miî« •tes de ce Mouaftiere de S. jfacque de Patack » & ctax de Pifilia qui avofent écéunis enfemblepar lesfoiosdu B. JSofebe dMt nous allons parler. Il nâquit a Scrigpoieen Hongrie de paréos Nobles qui Digitized by Gooalg

The text on this page is estimated to be only 8.91% accurate

ReJÂ^ioÂ/xL de I ordre de S Foui premier^ Digitized by Google

T·III·p·324

The text on this page is estimated to be only 27.00% accurate

r Digitized by Googl^

The text on this page is estimated to be only 16.87% accurate

9 Taoisieme Partie , Chaf. XLÎI. itf foîent profeflîoD du Chriftianifme i & ceite ville fi ^' i"^^^ncc J'J^^"^* autrefois , & qui lurpaffoii: routes les autres de la 1 aniionic par mit» »h . fci richcGci à. par la grandeur , a eu le malheur de tomber******""* deux fois entre les maios des Tores qui l'ont pofledée pendant Êas décent années^ Ce ne fat qoe l'an 1684- qu*eUe nit repripar l'Empereur Leopold I. & l'an i6p^, qu'elle eft reftee à k Maifon d'Autriche par le parcage qotftit eut de la Hongrie entre ce Prince & l'Empereur Ottoman par -le crahé de Car. loNri». Cette vi le ëtoit pour lors dans toute fa fplendcur, lors que le B. Eufcbe y prie naiilànce. Il fuça avec le lait de fa mère > la pieté qu'il pratiqua conte fa vies & aiant été envoïé aux études, il témoigna dès-lors l'eftime ou'il faifoit de laibîiîude , en fe feparant de fes Compagnons dont il fuïoit la con-' veriarion pour ne point entrer dans les parties de divertifTemens qui lont 11 ordinaires entre les jeunes gens, & qui dégénèrent le plus iouvenc en parties de débauches. Il fit un (i grand progrès dans les fcienccs , qu'étant dans un âge plus avancé , ce fut une des raifons , qui jointe a la pieté & a fa noblclTe , le firent pourvoir d un Canonicat dans i'Eglife de Strigonie. Il s'acquitta fi dienemenc de fes obligations qu'il . éuÂt l'exemple de tout le Cnapitre. La tempérance 1 la cfaa^' fieté t l'hanmicé éuHent lesvertos dans lefipielles il excelioic » il y joignoic un grand fileace , & s'a^Uqoa d'autant plus k la clnrité envers tes pauvres, qu'il étoit perfuadé que c'étoic une des obligations de fonécat. Ilétoit fi libéral envers eux» qu'il n'avoit rien en propre , 9c qu'il fembloit que fes biens dé patrimoine leur appartenoient audi bien qu'à lui. Il ne man« SLioit jamais de célébrer la fainte Meflctous les Jours , & cmj oïoic la plus grande partie de la journée à la prière & à la méditation; mafç voulant fe donner à Dieu plus parfaitement,ii ne voulut plus avoir de commerce avec le monde. 11 fut pour ce fi)jet trouver l'Archevêque de Strigonie pour remettre entre les mains la dignité qu'il occupoit dans fa Cathe- ' drale , & il lui demanda la permiflîon de fe rt e rer, ce que ce Prelar qui connoiCoit la iaïuteté de fa vie ne lui accorda qu'avec peine. ' - : . Ce fut donc Tan 1 14.6. qu'Eulêbe aprésavoîr Sttnboé tout . fes biens aux pauvres, clioîltc pour fa retraite là fdlitudede> Piiîlia qui étoit une fereft proche Zante > ilans le territoire de * Str i e Qûiei oii' il troiiva da cayernei oui lui iervoienc dë d&> ' ' . . « Digitized by Googlc

The text on this page is estimated to be only 22.58% accurate

Ji^ HisTOiRi DES Ordres RfLiGiEUX, OtDUPinrieure» & à quelques Compagnons qu'il y avoic menés avec îmf w*' lui , &: à qui il a voit inlpirc le mépris du monde, ils s'exciHMi«««u- coieuc Ils uns les autres pour arriver à la perfedion , & ils y firent un fi griiud. progrès , que le bruit de leur faintetés'étant bien tôt r^aodu , pluâeufs perfonnes vinrent trouver Eofèbe poor embrailèr knis (a condaice la vie EremiciqoewSi Ton en rtat croire lei Hiftorieos de œc Ordre» comme Eoiebe écoic one mak m orulbn, il apperçac plafims flammes qni voltigeoient par la fofeft»8c peofânt ace qu'elles pouvoienc figniner , il vit toutes ces flammes fe réunir enfemble en for* me de globe de feu qui éclairoit de tellç forte ce bois » qa'il lembloic que l'on îàc eo plein jour. Surpris d'une telle merveille % il le profterna en terre > & pria Dieu aveb ferveur de lui découvrir cemyftere. Ses prières furent exaucées , & il entendit une voix du Ciel , qui lui dit que ces flammes, qui après s'ccre difpersées dans ce dclcrc , i'écoient unies cnfcmble, marquoient ceux qui y vivoient ieparés les uns des autres , & qui . feroient de plus grands fruits , fi en quittant la vie folicairci ils embraflbient la Cœnobitique. C'clî pourquoi pour obéir à cette voix , il afTcinblafesCuinpagoonsran 1150. Se bacic une petite Eglife près de ces cavernes où ils faifoienc leur dcmeare. Cette £glife fut dédiée en l'honneur de fainte Croix de Pid* tu, 6c on y joignit un AifooaAere > qui quatre ans apiès auroit été fondé par Ladtfias Roi de Hongrie qui. lui auroit donné plttCffars terres» & une grande éceocutc de bois » fi Ton voulok encore ajoûter foi aox Annales de cet Ordre.Mab elles ont fans doute erré en cet endroit > putfque Lad fias 1 1. félon quelques uns, Ul. fclon d'autres» 6c qui eft regardé comme un uibr* pateur ; ne régna que fix mois » & inoorot l'an 1104. qu'en Bela IV. regnoit en Hongrie! qu'il eut pour fucceflèur ' Etienne V. en lîéo. & que Lia flis m. ou ÎV. ne monta fur le tronc qu'en 1272. qui d'ailleurs n'écoic pas un Prince aiTez Çieux pour faire de fi grands biens aux Eglifes: au contraire» Hilloire remarque qu'il étoir très débauché , qu'il maltraita fort les Ecclefiaftiques >qu*il pilla leurs biens , & fe rendit l'obB»illet,Ff> jet de la haine publique. Nous ne pouvons pas néanmoins fui^ 4êsS»tntt yj.^ l'opinion de M. iiaillec , qui dit que la Congreeation des dMi u Vte ^ rmites de laint Paul premier Ërnute > ne commen^ que dans tLL*è^ le quatorziémefiede par les foint-dii Roi Ckarks qui UUitl ÎSJ*^ ceaEnittteit des ^lius en diveis cadnûtt do fis ftacspoor

The text on this page is estimated to be only 24.67% accurate

Digitized by Google

T · III · p · 326

The text on this page is estimated to be only 7.67% accurate

Digitized by Googl(^

The text on this page is estimated to be only 17.15% accurate

TuoisiBMS Pautie, Cha^« XLIt. 317 kl raffembler» après avoir ëcé quatre-vingt ans écméi dans onxt oi ks bois & les moncagnes , fans règle & Tans confiflance. îint'iii*' U eft vrai que CbarJ«s li.^oit tore a&dionné à cet OrdrCf MoiMftimr . Zc que» comme nous dirons dans la fuite , ce fut lui qui obtint poarces Religieux du Pape Jean XXII. la Régie de S* Augudin qu'ils lui vent encore aujourd'hui i mais ils avoient reçu dès Tan lî^o.la Règle que l'Evcque de Ctnq-Egljfes avoir donneeaux Ermites de Pacach. Dans la iLutc ils en reçurent une nouvelle de i'Evêque de Wefprim Tan 1163. & enfin après îa mortd'Eufebe iTEvéque d'Agria leur en donna encore une auire Tan 1157. Ce fut donc l'an 1150. qu'Euftbc après avoir raflèmble' tous fes difciples dans fon Monaftere de fainte Croix de Pifilia , & aïaac appris que le Frère Antoine) donc nous avons parlë ci> deflus > vivok dans fou Monaftere de Patacb dau nne erande xepatatkm , & qull obfervoit avec fes Rirîîgîeiix» à la la Règle qui ieoravoit été donnée par BarcbdemiEv^ae dt Cinq-Eglifes ; il le pria de la lui envoïer pour la mettre en pratiquedans (on Monailere de fainte Crobc de Pifilia» Iniprv^, po&nt en même tems de faire union enfemble , afin que fiiu vaut tous la même Règle, ils n'eoilênc plus qu'un même e^ic* • Le Frère Antoine & fes Religieux confendrent à cette union qui fe fie 11 même année ii50.c'efl ainlî que commença cet Or-' dre qui prit S. Paul premier Ermite pour fon Pacron & Ton Proceclcur ,& qui fe multiplia beaucoup dans la fuite en Hongrie , en Allemagne , en Pologne , & en d'autres Provinces. Ils priren[enfiiite desmefures neceflaires, afin que ces deux ^ Communautés de Patach 6c de Pifilia, n'euiTcnc plus qu'no Chef, fous l'obéiflance duquel les Religieux vccufFent à l'avenir. Ils s'ailèmblerent pour élire un Supérieur en qualité de Provincial & U ibrt tomba fur Enfebe > qtû en effet en éowt le plus digne» & pour fa fcience U pour ùl uintecéqui écoic connue de louc le monde. Il demaniu à Ladiilas Ev^ne de CinqEglifes la confirmadon de cette nouvelle Congrégation , quil lui accorda Tan la^. par fes Lettres > où les Religieux de cet Ordre fonc appelles Ermites de faint Paul premier Ermite , comme nous avens déjà die $ & dans le tems qo*il s'appliquoie avec un zcle in^tij^ble au gouvernement de ce nouvel Ordre, ' & à fon aggrandi{î*emenr , l'on publia dans h Hongrie les De- , arets du Concile de Latraa » tenu quacaate- cinq an» aupar». Digrtized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.07% accurate

^ HlfTOtRt ttS OnDHES FCltlCtBmÊ» o » 1 f r» E y anc fous Innocent 1 1 1 . qui défend d'écabiir de noaveanx Ofd V r'c \ n'^ dres Ri^igieux (ans le confentement du faine Si^ s ce qui HoMoAu. étant venu à la connoiflance d'Eufebe, iî entreprît le voïage de R.ome pjar obtenir du Pape Urbain I V . la confirmation Je fon Ordre, avec la permiirun d'oblcrver U R.e^le de S. Auçuftin mais ce Pontife le renvoia à i'Evêque de "^efprim , atÎQde faire ce qu*il jugeroità propos touchant cette afFiire. Ce Prélat voùnc que ces lieligicux n'av jicuc p isaflèz de revenus pour pouvoir obl^r ver U Kcgic de lai atAuguftin fans être obligés de mendier , ne voulut pas la leur accorder , & il leur en prcfcrivit une nouvelle l'an 1163. Arnoul Wion , & après lui AÎciene TjuiibariQ>6c quelques aam HifioriensderOrdrede faiac Beootc pmeodetu que l'Eréque de VTefpriiiileur drdb iêaleiiieiic Quelques RcglomeDsqa UsdeFoleotobTenrer a?ee U Règle de Uinc Benoît i ic c'eft pcNir oela qa*ib met' telle cet Ordre au nombre de ceux qui oot fuivi la Règle de ce Salât. Lci Religieux de faint Paul Ermite n*ea couvienneiic pas néanmoins leurs Aauales n'en font aucune mention. Enfin le bienheureux Eufebe après avoir été vingt années de fuite Provincial de cet Ordre , & avoir formé fes Religieux fur le modèle des vertus les plus parfaites , étant déjà vieux , ilfe retira dans l'Ermitage de famte Croix: de Pifilia , où il tomba malade peu de tcms après , & aiant fait aifembler fes Religieux , il leur donna fa bcnedidion , les exhorta à la perfeverancc dms toutes leurs Obfcrvanccs & leurs exercices de picté , à l'accomplillciiient de leurs vœux j à. une mutuelle charité ; ôc en prononçant les faims noms de fe/h & Afarie , aïant les yeux élevés an Ciel » il fortic de ce niondd pour ailler prendre poflèifijn de Vétesoixé bienheurjeub le ^o» Jao« vicr 1170. ^ Après fa mort André £ /êque d*Agria donna encore une autre R«^le àces Religieux l'an 1197. quMls ont gardée jufÎnes en lan 1308. que le Cardinal Gentilis ,aïam été envoïé ,egat en Hongrie par le Pape Clément V, leur permit (fcloa ce que difent les Annales de cet Ordre) de fuivre la Règle de faint Auguflin qu'ils obfervent encore aujourd'hui, & de dreffer des Conftitutions qui furent approuvées par le Pape Jean XXII. Cependant p ir b Bulle de ce Pape donnée à Avignon au mois de Novembre i^i^. il n'y. eil £ûc aucune mention de ca Cardinal» Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.42% accurate

Troisième Parti e , Chaf. XLÎI. 315 Cardinal i Si il parole que c'cft ce Pape qui leur a accordé la ^p^uYS Règle de (aine Âuguftin i la prîecc de Charles U. Roi de Mm m Hongrie qui étioÀt mt aSËsâkimé à cet Ordre. Le adne Pon- ^"^"f < tîfe leur permic aaffi d'élire on General » & les exemca de E' er la dimé des terres 8c des TÎgnes qu'ils tlendroienc par rs mains. Cet Ord re s'e fl étendu en Hongrie > en Pok^ne » en Anenche s en Croatie dans la Suabe. lietoic autre^is très puîfl^ en Hongrie , £c félon les mêmes Annales > ces Religieux j avoient cent foixance & dix Monafteres. Le Couyent defàinc Laurent écoit fi confiderable , qu'il y avoir toujours cinqoenf Religieux qui y chantoicnt nuit & jour les louang;es du Seigneur. Ils poflTedoienc plufieurs terres & principautés « & il f avoir beaucoup de Seigneurs qui relevaient de ce Monaftere,&: lui païoient des redevances. Ce fut dans ce même Monaftero que ion porta de Vcnife l'an 138:. le corps de (aint Paul premier Ermitçtfous le règne de Louis L Ko! de Hongrie > ce qui a donné lieu à quelques-uns de dire que ces Religieux ayoiene pris le nom de œ Saint $ au fujec de cette Tranilaoon qu'il» ' mettent Tan]»i5.SilTeftre Macuolic a écé de oe(èniiment> 8e il a été fttivi par le Pere Bonanni >qui a mieux aimé Ibivre le fentimentde Mauroljc, Auteur peu exaél>que celui de Bollandus Ton confrère > qui a donné. l'Hiftoire de cette Trandatioa ^teen 15I1. 8c Je Pere Bonanni a même copié jufqu'aux fanCes d'impreâionqui fe trouvent dansMauroiic , en dilâncqtiff cet Ordre fut confirmé par le Pape Jean XII. l'an 1317. quoi que ce Pape foit mon Tan ^^4., 11 étoît facile de voir que Jean Xll.avoît été mis dans rimpreffioo par inadTerunce pour Jean XX IL Le Monaflerede Nôtre- Dame de Ciairmonten Pologne, communément appellé Czeilochovie , à caufe du Bourg qui pone ce nom , & qui eft au pied de la montagne , oii ce Monar Kere eft ban , cil encore l'un des plus confiderables decet Oridrc > eit t res- recommandable par une I mage miraculeufe de la ùÂttsc Vier^ qui y attire des Pèlerins de tootc p^rt , non ièulemem de Pologne , mais encore de la Silefie» de la Mora* •vie « delà Bokeme 8C de k Hongrie. Il eft entouré de fortes murailles I cantonnées deouatre eros battions a?ec des foifê» larges 8C profonds. La tradition du païs porte que cette fainte Imageeft un ouvrage di fàinc Lnc»^ il fianble que hf» Cor« Digitized by GoOgle

The text on this page is estimated to be only 13.80% accurate

330 Histoire des Oiidi.es Religieux » e%p%in neiUedai» iboDîâioiiDaire Gcoeraphique aie {Meafemetit cm L^TE ^N ^' ce qa'il en dfc i qu'elle fiic trouvée par lainte iMene mère do HoNoAK. graïui Cofiftantiûi avec la Croix de Nôtre- Seîgtieiirjcrtts» coradiie, Chrift , qa*eUç k ik porter i Cooftaotinople oîi elle m en frlln^. 7V». vénération »^ (è conferva contre la foreur des Icooo> i.^.77v ' claftes i & qu'enfin jcette faince Impératrice jugeant les Grecs indignes de poflèder un (î grand treforyConrentitooerEmpereur CooAatxîn la donnât à Charkmagne avec pludeursai»* très Reliques , qu'il fit tranfporcer à Âix la Chapelle. Supposé que la tradition du païs fut telle , M. Corneilledevoit , ce me fcmble , faire remarquer que le tems des îconoclaftes ne peut pas s'accorder avec le règne de l'Empereur Condantin > ni celui de cet Empereur d'Orient > avec le règne de Charicmsj^ne: mais voici de quelle manière les Hiftoriens Polônois racontent la Tranflation de cette lainte Image, principalement Stan lias KobierzycKi Palatin de Pomeranie , 6l Guuvcnicur de Sjiarczcvie » dans l'Hiftoirc au'il adonnée du 3k»îffat fiegc que Charles Guftave Roi de Suéde fit taire l'an 16J5. de k °,eijuJt ceMonaftere deCzeftochovie par dix mille hommes as fes cùri'mMth groupes , qui furent obligés de le lever après itx fcmaines de i*tf^' tranchéésouvertesi quoiqu'il n'y eue pour la défendre que cent foixante hommes avec cinq Seigneurs' Pblonoîs 1 8c loixante & dix Religieux. CetHiftorien dit que cette Image de la fainte Viergerot trouvée à Jeruralem par fainte Helenes & qu'elle la vooloit enroier à Conftantinople» mais que cette fainte Impératrice prévenue par la mort > ne pnt exécuter foa delTein. L'ImperatriceEudoxie , félon le même Auteur , h porta de Jeru{â!cm à Antioche d'où elle fur envoïée à Conflantinoplcà Pulcheriefœurde l'Empereur Théo dole, qui la lit mettre dans une magnifique Eglifc qu 'elle tic bâtir. L'Empereur Nicephoje la donna enfuite à Charlemagne Empereur d'Occident > avec pkilu urs Reliques qui font encore confcrvëes à Aix-laCliapeile. Léon Duc de RuiFie qui avoit fervi ce Prince dansles guerres qu'il eue contre les Sarafins, lui demanda cette fainte Image qu'il lui accorda } & elle demeura pendant près de cinq cens ans dans la ville ée Belz en Ruffie» Cafinur III. furnommé le Grand , Roi de Pologne , aïànt réduit la Ruffie fou* fa domination > Louis Rolderongrie & de Pologne donna le CIMiveniemem de cette Province à Ladiibs Duc a'Opoli km Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 19.94% accurate

Troisième Partie , ChX>. XLîr. «oiifin , qui aïant trouvé cette image de ia fainte Vierge dans f "'J*^"* laforterclle de Belz , négligée & comme abandonnée , la i\i uit* m meure dans un lieu plus décent } mais la voulant tranlporter de la Ruifie dans foo Duché d'Opoli en Pologne > quand elle lut arrifée for une monugoe appellée Ckirmont près de Czellioclio?ie , elle s*appeiâmic de telle fone en ce lieu , que («a* diflas aianc reconnu par cet événement miracaleux qu'elle youloit y être reve|^e> il y fît bâtir i*an i}8&, une Eglifedonb il donna ia earde à des Religieux de l'Ordre de faine Paul £rl mite qu'il hc venir de Hongrie. Qoelques Hérétiques Huflites étant foriisde la 6ileûe Tan 1430. vinrent piller lesricheUes de ^ceEglife ; ce qui obligea les Religieux d'entourer de forcei murailles leur Mona(lere> & foit pour le mettre à l'abri dépareilles incurfions , ou pour aflTurer cette frontière du Roïaume de Pologne , voilîne de la Silefîe , le Roi Ladiflas VIL y fît faire des fortifications qui ont été augmentées par des ouvrages détachés par le Roi Jean Cafimir , après que les Suédois eurent levé le fie^e qu'ils avoienc mis devant ce Monafterc» L'Image de la iaince Vierge eft dans une Chapelle partielle liere qui luieft dédiée. Ou ia voie au milieu de i'Autel,& au delTus un petit tapis tout couvert de perles àc de gros diamaos. Une infinnéde lan^ d'argent brûlent continuellemenc en ' ce lieu. L'Âutelt fie en gênerai toute la Cbapelle > eft oonuns upiflëe de tabler d'or fie d'argent » qui repraèntent les pria* ctpaux miracles qui s'y font laits» Il y a une etande aoamicé de Chapes ficde Chafubles de draps d'or » û pb(àntes oe |rof£es perles * 6c de toutes fortes de pierreries > que l'on a petne à les porter 5 8c il y a des Calices juCqu'au nomore dedciuc cens» U plupart d'or maâif avec plulieurs croix de même. . Les Suédois aïant épé contrains de lever le fiege de ce Mo-^ tiaflere, pillèrent & brûlèrent toutes les fermes c|ui lui appartenoient aux environs , qui ont été encore exposées aux infuites des foldats dans ces derniers tems que la Pologne a vft pendant plu (leurs années, Tes propres fujets s'armer les uns contre les autres, & faire entrer chez eux des armées nombrcufes de Suédois, de Mofcovites , de Tartares , & d'aurres ennemis de l'Eglile , àc le Monadere de Czeftochovien'apas moins iouiferi de dommage que quelques autres du même Roïaume , où les Hérétiques ont lailFé des marques de leur làreur contre la Religion Catholique^ auifi-bien que dans b Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 14.53% accurate

5)i HisTomi DES Ordres Relîgihitx, Oami m Roïaume de Hongrie » qui dans le même tems fçrvoit d'un air^ Kn?***^ tre cheatre i une îemblable guerre inteftinc. Nôtre- Dame de ËoMCAii. Jalli deux Heuë$ de Presbourg , qui appartient aLiÛi aux Religieux de faint Paul Ermite > eft encore un lieu de grande deyocion oa l'on va. de toutes les Provinces d'Allemagne. Cet Ordre n efl pour ainfi dire qu*ua fragment de ce qu'il a été autrefois $ U comme dans ks pfcmieres rerolatioos (k Hongrie , les ArchiTes des Monaderes xwçk danvce Ro^ iamne ooc été on brâlées oa pillées > 6c ^ les Rdigietix aTen bm ptt ncoavm qu'une partie j c'cll pour cette raifim que leurs Annales ont pour titre .* Prégmm fâms Cmnfmê-Mn^ mtid^five EcU^mU Anndlimm Ordinis fraîrtm Mftmiimm fanffi fauli frimi Ertmitét , ^r. imprimées à VieDOe en Autrt* che Pan 1663. dont nous avons tiré ce que aousaTons dit de rorigne de cet Ordre. L Eglife de faint Etienne le Rond à Rome îuî appartenort autrefois, &: c'étoi: le feul Couvent que ces Religieux cuiTcnt en halieimais le Pape Grégoire XlII.aïaut fondé le Collcgc des Allemans & Hongrois à Rome i leur donna entre autres chofes cette Eglife de faint Etienne le Rond avec les revenus qui lui appartenoienr, & qui étoient confiderables. On a donné dans la fuite aux Religieux de faint Paul Ermiie , un autre petit Monailere au pied du Moot £(qiiiiio yersTaime Ma^ rie Majeure , dans lequel il 7 a ordinaifemcnt hak oa dix Religîettx avec Procureur General en Cour de Romesi Outre fes PrMIem aecordér à cet Ordre par le Fipe Jeaz» XXII. Grégoire XI. par une Bulle du n. Septembre 1371. H un Bref du mois d*A)u(l 1377. qu'il leur accorda à laprierà de Louis Roi de Hongrie, lesexemu delà juriididioa de5 Ordinaires , & les mit fous la proteékion du uûat Siege^ Boni!»' ce IX. les fît partîicîpans de cous tes Privilèges des Chartreux par un Bref de Tan 1390. Martin V. en confirmant tous ces Privilèges Pan 14T7. défendit A tous les Religieux de cet Ordre de pifltr dans un aurre d'une aufterité égale, & même plus au(tere,fan$ la permiffion du faint Sie^e. Uiba'n VIIT, l'an 1^13. & Alexancfre VU. Tan 1^58. confirmèrent auifi tous les privilèges de cet Ordre, & Clément X par un Bref du trois Avril 1676, ord)nna qu*iî y auroic des Etudes établies dans liuit Cuuvtns de cet Ordre ^ fçavoir, en Hongrie, dans lei CouTcns de Nôtre- jD.iaie de JaUfc d'Ujii^^eâ^ii^^ Pologne

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.86% accurate

Thoisieme Vaktiê , C04F. XLIf. 535 iaas ceux de Czeftocborie U ùâai Staniilas à CnucoTÎe» eu Autriche, à Neoftad I en Croatie , à Cepoglau i en Soabe» mnw ^ k Lagnov 1 dans gcKoî de Rome , ordonnant de pins qu'aux , am Rdigiens ne ponrrok èuc élevé à aucune dignité de « rOfdre, qu'il ne tût Doreur en Tlieologie » à moins qu'il n'en fut difpensé par le Défipicoire pour de grandes ratfonsi qœ le General anroit pofiv^ de fccevonr au Ooâorac ceogc 4|llt y Toodioient parvenir , màJs que ce ne ferok qu'après tin ' longexamen j que ces Doâ:eurs joûiroienc des mêmes PrivileMsque ceux des Univerficés > & qa'atin que le nombre nea* îât pas trop grand , ce feroit au Chapitre General à le limicerCec Ordre eft divisé en cinq Provinces , qui font celles de Hongrie r d'Allemagne , & de Croatie unies enfemble, de Pologne f d'Iftrie & de Suéde. Celle de Hongrie comprend qua-. torze Cmivcns qui font les débris de ce grand nombre dont nous avons, parlé. La Province d'Allemagne & de Croatie ea a onze , à: je n ai pu f^ivoir codbièn il y e»ftdaas lesaucm I>rovinces. Lots qoclc General eilHoneiois , il refide ordinaii^ xemenc àN&tre-Dame de JaU>lonqu']reftd*Atlemagne Bc de Croatie » il demeare à Cepoglau , & lors ^\i 'û eft Polonois & Cz^bcfioWeîilavoixdaJules Etats deHongrie; & feancei panai lès Prefacs. ^i Arnoul Wion » Afcagne T imburin , ôc quelques' iticrc* Ecrivains de l'Ordre die faint Benoît avoient ecric depuis que; kPape Alexandre YIl. a»confirmé les Privilèges des Religieux; ée iàint Paul Ermite , ils ne les auroîent pas mis fans doure au: nombre de ceux qoi faivcnt h Rc^^le de l'ai ne Benoît j car cesReligieux s'étant plaint à ce Pontife de ce qu'on les avoit nomBlés par erreur dans quelques Bulles de (èsPredeceATeurs , Rc-' ligreux de l'Ordre de faint AU^uflin,^ que fouvent ce quii cS muni de BuUcs & dcConftitutioos apo(loliques , eft plus authentique , & fait que l'on y ajoute plus de foi, ce qui pourroit faire croire qu'ib font verîtabknaent de lX)fdre de faint Auguftin i ils prièrent h, Sainteté de dedare», que quoi qu ilsi iuivent la Règle de ùsat Augu(kîn-» ils ne font pas pour cseW , de l'Ordre de (âtat Augvftin-» nais que leur Ordre s'appelle FOrdre de faint Fanl premier Ermii» > c^eA ponrqiioi Alexao^ Vll'p» un Bref du tf« S^embre lé ^S.declara' qu'ils avoienfik éénchàmh par erreur Religieux de l'Ordre de faint Augtw qpe îenr. wiiabJe aocaàoi&oeiiii de ûûiit Panipw^ # .^C 1 11^ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.36% accurate

3S4 HisTOinE DES Ordkes Religieux» Ordre bi mîer Ermite > quoi qu'ils fuiviiHfac la R.egle de ùiïni Aoj^ftiat MITE iM^' Hmjufmodf fuppUcathmbus imtlmâthOrdimem fAm^ii PâiUijfim$ Uoiiuji* Bremiu hujujmodi , à" fi» (jus Priorem GenersUtif firdtret fjffrdsn/frtls lituris Ordinis fii»iii Aitgufiini yper err§remdi* inmiffdtûs , nmncitpMtos fuiffe , authorit4te Apûftêlicà teum frdfin$ium dedaramHî , tpfoftjHt Prijrem GeneraUm (jr fratres proinde Ordinis fancli Pauit primi £remît£ , fuh régula ejmfilem fun^i Augufiini^dcMm'mMi^ did à" »ë9Citpéuri dehere Jiatmiwuêi, <^ decerntmus. Après cette déclaration, je ne croi pas qu'aucun Ecrivain de l'Ordre de faine iicooîc mette celui des Ermices de S. Paul Î premier Ermite au nombre des Congrct^ations qui ont luivi a Règle de iaint Benoit > mais fi les Religieux de laint Paul â'avilent un jour découper leur barbe,&^ de porter le furplisiiis deviendront tout d'un coup Chanoines H.eguUers > ils prétendront la p réséan^ an-defliis des Moines de fiûnt Benoît êc de (BOUS les R^alîersi & ils troaveroot P^ace dans ie tableau qm •ft dans U Sacriftie de TAbbaîe de laint Laurent extramitrêt A Rome > dont nous arons pari^ dans le Chapitre LXII. delà féconde Partie de cette Hiuoirep Si on leur dtemande pour lors les titres en venudefquels ils prétendront cette pfésëanœ > ils rapporteront une'Bulle de Grégoire XI. de Tan .1371. énoncé dans celle d'Alexandre VU. par laquelle Grégoire XI. ordonne que l'Ordre canonique , qui félon Dieu ,& la Règle de S, Angiîftin 2. été établi dans leurs Maifons par autorité Apoflolique , y lera iovioUblcnienc obfervé à pcrpetniré : In prtmis jit^uidifn fl.ifuemes^ ut ordo Cdnênicus , cjui (cmndum Deum , Divi Au^itjïini Regulaift in T))rnibus ip/ius authoritatc ûpofloliCA ififliiuîus effe dignofcitur , perpétués ibidem temfônbus invioU-^ biLiîcr ahjtrvetur, Car lors quc les Ecrivains de l'Ordre Cano^ nique ,c'eft-à-dîrc,des Chanoines Reguliers,ont voulu prouver qu'une Eglireétoit Jeflervie de coûte antiquité par des Chanoines Réguliers , ils ont rapporté des Bulles des fouverains Pon' tifes cil ces mêmes paroles ëtoient exprimées , comme celle ^^^^ fii^à'lisskooeaL II. en £iveordes Chanoines de lainie Croix de Tnpurt. Conîmbre rapportée par Penot \ Stâttui^is m Ordê Cém9iÊkm% kTZI" ficmulhm Biâti Auguftitù, RtguUm ikidem ceeperâmtt D§mi^ ' Éêtui/Httir imfiiiiftmt > perpetms timpênkmt ittvUUhilitef thfit^ vttur* Il en rapporte

une autre en ^venr des Chanoines Rpf guliçndtt Monaftefe de FrîToiiaire proche Luc^pi^ qui A

The text on this page is estimated to be only 16.40% accurate

Trotsiem E Partte , Chap. XLII. 33T dans les mêmes termes que ceux dont s'eft fervi Grégoire XI. ^^p"^** en faveur des Ermites de S. Paul premier F.rmicejC'cft deGre- Ermite e« goire X.dci'an Izyi.//» primis Jiquidem Jidîuenies ul Qrdû Cane- HoNoaaij nicus , ^c. Les autres bulles qui font encore citées par cet Auteur,comme de Lucius 111. en faveur des Chanoines Rcgulieri de i'EgliIe de faint Martin dans l'un dei» fauxbourgs de Sienne de l'an iiSi. d'Urbain III. en faveur des Chanoines Réguliers de faiûc Georges de Brimate proche Pavie de l'an iiÛ* d'Alexandre III. en (aTeur des Cliaiioiiies Re^liers dis laiac Laurent d'Oulx de Tan xtyz. & d^noe iis6oîce d'aocvet Papes en îxftat de plufienrs Eglifes que les Chaooines Re^i>* liers s'accribaenc» parlent toaces dans les mêmes termes: ainiH îl y a à s'éconner de ce que Penot & les autres Ecrivains de l'Ofdre Canonique D*y aient pas fait entrer TOrdre de faine Pïliil premier Ermite , en vertu de la Balle de Grégoire XL mais peut-être que b barbe & l'habit monacal qu'ils portenc en ont été caufe , & que s'ils avoient poné des habits four^s d*hermine , on leur auroit fait cet honneur, car l'hermine & les fournres precieufes appartiennent à l'Ordre Crinonique (félon le Pere du Moulinet) comme nous avons remarque ailleurs. Ce qui eft: vrai, c'eft que lorfgtie certains Chanoines Réguliers pour prouver leur antiquité , & qu'ils ont toûjouri e'té reconnus pour tels par les louverains Pontifes, noui allèguent lei Bulles dont nous avons parlé, ce font toutes raifons frivo-' les qui ne prouvent pas qu ils tu lient plutôt Chanoines Rcgu*lien dans ce tenâ-la que les Religieux de faint Paid £rmite dont le Pape Grégoire XL parle en ces termes « fii^mma m i»dêCân$mitMs , o^. Cependant ces Reli^enx depuis près de trou cens quarante ans que Grégoire XI. leur a accordé cette Bulle » ne h font pas avisés & prendre le titre de Cha* fiomes Réguliers. Peut-être le ftront-ils dans la fuite y comme nous avons dît 9 êc prétendront-ils comme Chanoiaes Regob^ fiers 9 en vertu de cette Bulle , i l'exemple de tant de Con» amnautés de Chanoines Réguliers, avoir Ta prëféance far 1er Moines de S. Benoît. Fn effet, ils ont déjà pris le manteau , noir & lon;^ comme cclrv des Hcck lialliques, qu'ils porrenc allant par la ville , comme ont fait prelque tous lesChanomes Réguliers qui avoient autrefois des chapes Se des capuces» Qiiant à leur autre habillement il corfille en une robbcde drap blanc > un fcapoiaire & un capuce anaché i une m>

The text on this page is estimated to be only 12.86% accurate

55*i^ Histoire DES Ordres Religieux, s Vîu" 2etce,ils portent la barbe longue , & au Chœur ils ont nd EmÎm in manteau nianc. Ils ëcoient .lutrcfois habillés de brun, ma» fiiMa»». ye,5 y^n 1341. ils prirent le bUnc , 5c comme on les inquiettoit far cet habillement qu'ils avoient pris , ils obtinrent daof la faite du Pape Urbain V. la permiflîon de le porter , ce rt>ntifeieur aïanc accordé ^ur cet e£Fèc aoe Bulle , à la prière de Charles Koi de Hongrie. Fàar ce qui tfkéù lôirs oDferTanxscs 9 tU mangeât de Et yiaiide trois U$ U fcmaiae «excipcé t' Aveat Se let crois jours des Rogicions • qu'ils ne mnogsat pour lors que des Ttandcs qoadragefiniales 1 & les veilles de coures les Fêtes de la Sainte Vierge ils ne mangent rien de cuit. Ils ont pla£etirs iportificaijboiis ; ils fonent n^uamoîas du linge. Ces Religieux ont eu pluileurs perfonnes dUbnguées par 4eur fcience & Parles dignités aufquelles ils ont été elev^, le l'Empereur Joicph I. a donné P Archevêché de Co^ocz au P. Paul Fzccfeni , l'Evêchéde Vatzenau P. tmeric Efterhafi, celui de Cfîonid au P. Ladiflas Nadarti. Mais pirmi ceux €\i\\ en font fords , le plus fameux dans THiftoire eft Georges Martinufius Utiflenoviche. Il naquit en Dalnurielan 1541. fe fît Religieux de cet Ordre dont il prit l'habit l'an 1506, dans le Couvent de Laad au Dioccie d'Agria fous IcGeneraiat du P. Etienne qui avoic été élu pour la féconde fois.Martinufius étudia dans le même CooTest pendant quatre ans , & «près avoir dté ordonné Prêtre , il $t ISbs Ibnâioos de Supoi* xicor dans plufiears Mona fteres de l'Ordre. S'ëcam hk eooooîcre i Jean» Vaivode de TranflyWas^etqui avoit dcé âu par quelques uns Roi de Hongrie , ce Prince le (ènric de lui poor porter les Peuples à le reçoQnoître , & Tes negotiations aïanc ceulitillui donna par recoonoiCance l'Evcché de Varadin» avec les principales Charges de la Cour , Se l'établit en mou«* ^nt Tuteur de fon Fils unique , dont il gouverna le Roïaume avec un pouvoir abfolu. Pour maintenir la pair entre fon pupille 6é l'Empereur Ferdinand Prf:mier » pour lors Archiduc d Autriche, il tit donner à ce dernier la TranfiTylvanie, &euc peu de cems après l'Archevêché de Strigoniequi valoit cent cinquante mille ducats de revenu. Quelque tems après , à la recommandation du n.ème Ferdinand , il fut fait Cardinal par Jules I IL honiicur qu'il fembla méprifcr comme an defiou6 de Iui> aUu i^'il ne parut pa^ <:tre redevable à Eerdi. 1 . . .. I y Google

The text on this page is estimated to be only 16.00% accurate

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.71% accurate

T'III M y '337 Digitized by Google

Religieux de l'ordre de S. Paul premier Ermite, en Portugal.

de Poilly f.

The text on this page is estimated to be only 13.39% accurate

Troisième Partie, Chap. XLITI. 557 nand , qui peu de cems après le fie aflaflincr le 8. Décembre I55 1. fur ce que Tes énDemis avoienc perfuadé k ce Prince qu'il uirc in^" s*eiiieQd<»e arec Je Tare. Ma» Dieu permic que le même Fer- ^^«««1 ^ (tioand , après aToir été excommunié par le Pape » perdit en punicioii de ion crime la Tranflylyame , laquelle fit aoifî une perte bien plus confiderable par la more de ce Cardinal,qui fîic celle delà Religion Catholique qu'il y avoic confervéei quoi*' que le pere de Jean Sigifmond Ton pupille , fdc infedé d*here- ' Cic. Florimond de Raymond dit qa'iiaécé Benedi<fUn> mai» félon le témoignage des Auteurs qui ont écrie fa Vie , comme Torneus qui l'a donnée en Latin» & Martin Fumée en François , Paul Jove ,îe Prefident de Thon , Baronius, Mezeray, & les autres qui en ont parlé , il a été de l'Ordre de S. Paul Ermite. Moreri s'eik rrompc lorfqu'il dit qu'il prit l'iiabit daos le Monartere de S. Paul Ermite près de Bude, qui appartenoic a la Congrégation du Mont Olivet , & ce qu'il ajoûte enfuite en eft uoc preuve > puilqull dit que Marcinufius fut Supe* rieur du Monaflcrc de Gcftokoviano en Pologne , car les Religieux de l'Ordre du Monc-Olivet n'ont jamais eu de Cou« ytms en Pologne. Il a pris fans doute GefloKovisuioponrCzeibchoyie qui a toujours appartenu i l'Ordre de uînc Paul Ermite. yèm Andr. Eggercr, Ffé^mm Cêrvi pmê'Srm, fiv€ Mi^ Uq. Anriitl. ord. S, Paut.ff^ Erm» PanlMorîgîa, Hif.dMS Ori* ' âilig* Silveû:. Maurol. Mar^ Octé», di tmt.gL Religion, /ik t. Bonanni , CatâUg, Ord, Relig,f4Kn*\,^ Mémoires envtïés pât* k R. P, Mathieu Craflèn » Frêfttr^^r GeturéU dê f$$ Orért im CêérdeRêMt^ C H ▲ » t f k B ' XLNI. Dts Heligteux de l'Ordre de fém Pad fremer Emiie du, Portugal , 4vec Uvie Mtni» Cme;^. ^ SimirM lei^. Fon£aemr. AUguftinBarbofa , femcux Jurifconfulte Portugais, danr ^ Ton Traité qui a pour titre de Jure B€îlefiaftiio^ parfe des * Religieux de iaàasi Pa^l pranier JErmiiB ^ Portu^ % dc dit^ TmilU. Va Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.37% accurate

53t HlSTOtHB DBS OrDUBS RBLtetBOX» OA»ai Di que cet Ordre eut pour Fondateur uo nommé BenotcCîtoSBii uiTi'iN^ Romaia qui fe reciradans la folitude dê fmd de ojfd avec qoeL> f^rv«A&. ques autres perronDes,& qa*iby vicitreoiteoAiiachorecccs du» des Cellules Tepaiées les mes des antres > mais que Ton ignore le temsde leur retraite. Il ajoûce que par Ordre du Pape Gregoire Xï. ils furent reformés par l'Evêque dcConirobreitt quelques autres qui leur ordonnèrent de demeurer quatre enfemble > qne le Pape Grej^OTC XII. qui apparemment nctrouvoit pas ce nombre lurtilanc pour faire une Communauté » voulut qu'ils demeurailent dix enfemble) & qu'enfin leur nombre s'ciant augmenté confidcrablL-menc , ils firent union avec les Ermites de iaint Paul en Hongrie , bi élurent un Provincial > mais que comme la longueur du chemin qu'il y avoïc de Portugal en Hongrie, incommodoit ceux qui etoîent obli-» fés d'y aller > ils fe feparerent & furent gouvernés par leur roviiicial jufquescn Van 1378. que le Pape Grégoire XIII* coofirma leur Ordre » êc leur accorda la Règle de faint ÂugufiiiL VoilÀ ce Que Barbo& rappone de cet Ordre > maïs le to» Dom Nicolas de (ainte Marie Cliaaoiiic Regalier de la Congrégation de fainte Croix de Conîmbre, donne i cet Ordre tua aiure Fondateur. Ce Religieux qui eft auffî Portugais » dans ks Chroniques qu'il a£dtes de fa Congregatioiis nmponc auffi Forigine des Ordres qui ont été établis en Portugal, & parlant de celui de faint Paul premier Ermite , il dit que ce for Tan» 1186. fous le Pontificat d'Urbain Ilî.&le règne de Sanche L qu'il fut fondé dans ce Roïaume à serra de §Jja par Ferdinand Anez ou Yanczqui fut depuis Grand-Maître de l'Ordre Militaire d*A vis. Il fe peut fairequ'il y ait eu quelques £nniies qui aient formé une Communaïué dès l'an 1186. fous le Pontificat d'Urbain m. 6c le Re^ue de Sanche L Mais Ci Ton veut leur donner pour Fondateur Ferdinand Anez Giand-Maicre de l'Ordre d'Avis > c'eil peut être parce qu'il a été le Fonda* teur de l'^i&e mneriel > eo faàfyxa. b&tir leur Ermitage % ou; oi'il a pÀ leur preferire des RegkmeDs» on an'enfib fi a pv être UttT Supérieur de la mêi^ manière que l'Abbé de Mo» ribond de TOrdre de C&eaux eft Supérieur eaPdmjgal des* Ordres d'Avis & de Ckr^ , & de ceux d'Alcauura , de Calatrava & deMonte^i an Roïaume d'Efpagne. Au refle , c'efE chercher bien loin l'origine de l'Ordre des Ermites de S. Pauk iraniu: Enuiiie eaPoraigaljqiie delà xanortericeUe des £r« Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.90% accurate

Tiioisi EM E Partie , Chap. XLIII. 359 mites de Serra de ojfa. en 118^. comme fait nôtre Auteur , & fp^*"*C'ell faire un grand lauc que de décendre tout d'un coup à l'an «iti en " 14S1. auquel tems mourLu MendoGomez de Simbraqui doic être regardé comme le véritable Fondaicur de cet Ordre. Ilctoit noble d'extraétion & avoit cmbrafTé dc^i ia jeune(L Te ia profeEîoQ des armes. Il Cenrk en qaalité de capitaine foas le Roi Oom }ean 1. 4>iis les guerres ou'U eue contre te Roi de Caftille, oh il doonsi des marques de ibn courage êc de fa valeur en plufîeurs rcncootres priodpalemenc à la prife de Ceuta en Afrique > que le Rjoi de Caftille emporta fur les Maures Tan 1415. Mais renonçant aux honneurs fie aux di* gnicés du fiecle , il fe retira dans une folitude oroche Setural où il bâtie un Oratoire qui a depuis été appelle de (on nom MendoUvâ. Il y perfevera plufîeurs années dans l'exercice de la prière , del'oraifon , 5^: de la pénitence , fie s'y acquit une fî grande réputation de fainteté que plufîeurs perfbnnes pieuies Tinrent le vifirer & lui firent de grandes donations. Les Ermites de Serra de OUafe voïant fans Supérieur par la mort de Jean Fernaodez qui les avoir gouvernés pendant un long-tems) jettercnt les yeux fur Mcndo Gomez pour les gouverner & l'elurcnc pour Supérieur, ilrefufa d'abord d'accepter cette charget mais ils lui firent tant d'indanccs qu'il leur accorda leur demander fic comme il avoit déjà bail pla« iSenn Ermitages qu'il goayemoit en qualité de Supérieur» il les joignit à oâui de Serra de OlTa qu'il établit oour Chef de la Congrégation i laqueUe l'on a donné le nom ae S. Paul pre« mierfirmite. Sesrertus ne firent pas moins d'éclat à Serra de OITi qu'eU les en avoieat fait à Setuval. Son abftinence étoit fi grande ^u'il padibit pludeurs jours fans manger 1 fie Ton oraifon fi continuelle qu'il demeuroit prefque tout le jour 8c pendant la cuiten oraifon dans rEgliic. Le Roi Dom Fdoiurd le venoit fouvent vifiter & recevoit fes avis comme ceux d'un Ange déccndu du Ciel.Lorfqne ce Prince avoit quelque chagrin,ilen▼oïoit quenr ce laine homme pour fe conloler avec lui. Enfin ce icrviceur de Dieu accablé d*années,mourut le 14. Janvier hSt, Il eut pour fuccefleur Loup de Portel qui fut élu dans un Chapitre qui tint i'-m 14.81. parles ordres du Koi Jean II. eu I on drcdd des Conftitutions pour k bon ordre de cette Coogregacion. Ces Scatuu fie ces B^lemens aufquels on fie y» ij Digitized by GoOgle

The text on this page is estimated to be only 17.69% accurate

540 Histoire d£s Ordres Religieux, T?^*E^ quelques changemens dans la fuite, furent approu/és par \e " l ape Grégoire XIII. qui coniirma cette Congrégation l'an à la prière du Carainal Henri qui écoic fort aâTedionoé ï cet Ordre , 5c ils envoïereoc i ce Pape les iiifoniiatîoQs an* tfaentiques des ^ies de plufieurs perfonnes qai étoienc mones parmi eax en odeur de faiotecé. Le même Cardual Âant Legat à Létere en Portugal > leur avoit donné la Règle de 'iainc Auguftb pour fe conformer aux Ermites de S. Paul en Hon« grie,dont rloftittit ayoit été approuvé par le Pape Jean XXIL comme nous avons dit dans le Chapitre précèdent U avoic reformé quelques chofes de leurs Conditutions , & ce ne Fut qu'après ces chanc!;emens qu'ils firenr des vceux foîemncls , 8î prirent l'habiliemcnt qu'ils portent à preleni , qui conilfleen une Tunique de couleur tantiee , un Scapukirc, un manteau, un chapeau n oir, ils furent promus aux Ordres 1 acres , & ils s'adonnèrent cnfuitc à l'étude & à la prédication. Ils ont environ feize Couvens U un Collée à Bvora » Ôc ils iont foûmi» à un Gcnerat. Il y a qutlc^ues Auteurs qui ont fait mention de ces Kclieieux , mais ils n'en ont dit que ton peu de chofes , «Se ils fe toat contentés de rapponer leulemen» leur origine qu'ils ne Hxtac qu'en Tan t^6u mais elle eft bien plus ancienne s comme nous aroos montré , & ils ont (wn la Règle de Êiînt Aoâudin avant Tan i^6z. puifqu'ils l'ont reçue du Cftr4inzl Henit e Portugal qui n'a été Légat en ce Roïaume (félon Ciaco* fiîus)i que des Papes Paul III. &]ule 111. ce dernier étant mort en 1555. Le Pere Dom Nicolas defainte Marie eft celui qqi a le plus parié de cet Ordre , & nous avons prefque rapporté tout ce qu'il en dit. Quanr à l'union que Barbo(â prétend qu'ils ont f^ite avec les Eniîitcs Je Portugal, il ed vrai que cccte union a été faite par autorité du Pnpc Alexandre VI. nuis ils ont éié enfuite feparés , & ces deux Congrégations ont chacune un General particulier. Ils ont néanmoins confc-rvé"' ks mêmes Obfervances > & jIs uc ditFcrenc que par l'habil* kment. Comme Crcfcenae met au nombre des Religieux de TOrdra de faint Jero.ne cous ceux qui ont des habits de couleur tannée j â caufe que les- Kelieieux de cet Ordre en lalie ont doCoules & des Scapulaires de la même couleur > quoi que.ceax sd*£fpi^ ic aiai(wScap!dbuf«,iVHrss.&.d«s Chiapes de nfr» I Digitized by Google

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 10.67% accurate

tyciu^Lcicx l'ordre de SPaul oremier 8g-' . i'^nvU^^c^Frarur^ . L^iyiiizuu by GoOglc

The text on this page is estimated to be only 12.36% accurate

Troisième Partie , Chap. XLTV. ^1 me couleur ; il dit qu'ily a beaucoup d'Erraicci de ii'mc Jci 6 ne f^^^ dans le iloïaume de iNaples, & dans la Marche d'Ancone fe difenc de i Ordre de faint Paul pemiiBr Ermite s que dan:^^***^ quelques Couvens ils ol^Tervent la Règle <ie faint Augaftin y & que dans d'aotres ils s'en ont aucune. Mais il y a grander «lif^rence emre ces Ermites d'Italie & ceux de Pôrtu^ 9 puifque ceux ci foutTeritabletneot Religieux, & que cèuae>lane le (ont point. Schoonebecx fait auiTi mention d*uRe€ercai« ne Congrégation dont a parlé Morigia , qiii fut établie en EP pagne fous le nom de S. Paulpremler Ermite* mais il y a bie» de l'apparence qu'ils n'étoient pas Religieux^. D. Nicolas de S.Maria , Cbron. da, Ord. dos Concgos Re^ant^ de S. Àgofthint, Paul Morî^^'n, H[fl. des j^ei/^.Schoonth. Hi/f. des Ord. Reli^. Tambur. dc juu Mat, & Barboiâi> de]un^ BtcUjdJiicp. ' Chapitre XLIV. I)t$ ReligUftx Je tOrin de faiwi Paul fffsmer EnmH. tm Us Frens de UMwS^ > IL y a encoveeu cfes-Religieux en France ibus le nom d%d mites de faint Paul premier- £rmite > & qu'on nommoic Tut^' gairement les Prêtes de ta fttort » k taufe quils porr^em la're^ prefemacion d'une tête de mort fur leurs Scapu1aire5,& qu'ils dévoient toûjoors avoir dans la pensée le fôuvenir de la Mortf mais je n'ai (ni trouver quelle étoit leur origine. Si l'on ed juge néanmoins par leurs Conftitutions qui furent faites vers l'an iCio. par le Père Guillaume Callier Supérieur General de cette Congrégation , il y a de rnrparence qu'il n'y avoir pas long-tems pnnr lors qu'ils éioieoc établis , ou'ils n'avoienc pas fait encore de grands projet ès, puifque par fe premitT Chai pitre de ces Conftitutions qui rt garde l'office dU Supérieur de toute la Congrégation j il eft diti lors que l'Ordre fera fufHt.immcnc aggrandi pour erre divi'^éen 1 rovinc^ , le SuK rieur General aura le pouvoir de créer les Ppotinciauv par vis dcsPcres Difcrecs de la même Province. Ce Pere Guit* hume Callier pourrait bien avoir été le Fondateur de cetrs Congrégation j puifque dans la lettre circulaire qw^U'^^tnA Vu iiî Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.94% accurate

Oamii 01 i (es Religieux » & qui cft i k sètc des Conftitudoiis , U parla M^ru \^h' Po°<^cur » 9c leur die qiie fi» inceutba a toûjours f MAnci. que Tes Condkucions fotfeac entieremenc obfèrtr^ à la leccre , faos glofe ou iocerpreution > qu'ils ne les pourront en quelque âçon corrompre > altérer ou changer , œ chercbaac point à les iiicecprecer>mais feuiement à l^faim iêloo fon iens. Ce que nous pouvons dire de ceruin touchaïKcec Ordre ,ceft que les Cooditutions aïant été dreifées par le Pere Gaillaume Cailier, elles furent approuvées pir le Pape Paul V. le i8. Dccembre 1610. &: qu'enluice le Roi Louis XUI. par Ces Lettres Patences doonecs à Saumur au mois de Mai léti. approuva & autorifa rëcablùremenc de ces Religieux en FraocCf & leurs Conftitutions furent imprimées à Pans en l6ii. pour la première fois. Ils a voient un Couvent à Roiienqui eii: mua* tenant occupé par les [Religieux Alkj^uIIiqs Dcchauilés , aufquels on a toujours donné depuis dans cette ville le nom de Pères de la Mort , à caufe que ce Couvent avoic appartenu i ces Religieux de TOrdre de ùiac Paul premier Ermite , que Ton appellotc vulgairement les Pères de la Mort* Ne pouvant donc rien dire aujcrechore coudianc l'origine de ces Râîgieoxt nous pailoQS A leurs principaJes Obfervances;. Leurs Couvens ^uvpient ^re dedans ou hors tes villes > fie en état d'encretenir au moins douze ReUsieux » tant par le moïea des rentes & des revenus , que par les aumônes 1 & û Vun Se l'autre fl*étoit pas Tuffifant > leur travail fuppleoit au refte. Il y avoit auflî dans les bois, desCouvens qui a voient des Cellules ou petits Ermitages ieparés les uns des au très de deux cens cinquante pis. Ceux qui y vouloienc vivre lolitaires t ne le pou voient faire qu'après deux ans de ProfciFion , & après en avoir obtenu la permiffion du Supérieur de la Congrégation j& de tout le Chapitre. Cette permilTîon ne leur étoit accor de'eque pour un tcmslimnc , £c ils ne dévoient pas pailer les borner qui leur a voient été iiiarqtiées. S'ils étoient Prêtres lOQ lenrenvoïoit tous les jours un Religieux du Couvent pour leur (èrvlr la Mefle > avec la portion ordinaire que l'on don« . Iioit à la Communauté 1 & s'ils n'étoient pas Prêtres 9 on leur •cnenvoïoic un pour leur direk Me0è. Tous les mob ib ve* noient au Chapitre pour dire leurs Coulpes > dc cous les Vu manches & les f fces iU aiGftoicnt au Ciifinir avec k$ wm» Bj^gfeoXi ... Digitizca by Goo

The text on this page is estimated to be only 11.78% accurate

Troisième Partie, Chap. XLIV, 345 Ceux qui demeuroieiic dans les Tilles , devoîem vifîcer les SMladcs 9 procurer <|ae les Sacfemeas icnr foilcmadinmilh'és ^Vı»^ auffi-bîen que Icars beibiiis & leufs oeccffitéi » êc Êitie dooner F^Aiwi^ da aanaÔQes i ceax qtli éuneat ponvies. Ik a^têrcliflbient les nom» vifitoknc les prilboniers deox fois la (emaânt » les ai* doieoc fdon la faculté da Conyenc , leur faifoient des exiuufar tacioos , & le plus fouvem leordifoienc kTMciïe. Ils dévoient aifi/ler les criminels au fupplioe avec la permiiCon du Roi, 81 de la Juftioe» & cous les jours on envoïoic deux R.eligiearao](Hôpitaux Dour (bolager les malades , leur donner â manger p. faire leurs lits , netcoter leurs cbambccs » & lesconibier jgàgàm pieufes inftrucliionç. Outre les jeôi^cs prcfcrks par i'Eglife > ils jeûnoient encore Fa vent & tous les Mercredis & les Vendredis de l'année , âC les crois derniers jours de la femaine Sainte au pain & à l'eau;. Ils ne mangeoient jamais de viande le foir, excepté les Dimanches àc le* tcces de la première &: lecoiide clalic,. L'ufage du Cilice étoic accordé i ceux qui le demandoienc , ôc à qui 00. jug^ok à propos de l'accorder» mab ils devoieac toos pren^* 4re k dHcapltoe k Lmidi , le Mercndî > & le Veodiedic^ que femaine.. Une des cliolesçflêncielfes de feur Inffîcucj 6oicd^yofr toûjours dans la pensib le fouveair de lamonic^ed pourquoi lors qu'ils (e reacootroienc le&uns 9c ks autres, tlsfedifoient t fenfcz, à U m$n % mun îre sécher Frère N, En fàluant les perfonnes de dehors ou en demandant l*aumône, ils leur dtfoient aud» de fin^er f«7/ falloit mottrir. Etant aflemblés au Reftéloir.* pour dîner ou pour fouper, ceîni qni devoir faire la ledlurcaprès avoir demandé la bcnedidion , diioic tout haut: Souve^ de vôtre dernière Ji» , dr vcus ne pécherez, point-. Ils kaifoicnr lour à tour , avant que de fe mettre ^ table ,i3ne' tète de mort qui étoit au pied du Crneifixjplufîeurs cna:voîent devant eux en mangeant, & ils étoienc tous obligés d'en^voir une d.ms leurs chambres. Apésqu'un Religieux avoit fair ProfcilioD, prononcé les vceux folemnelsyon lemettoitdan» V) cercueil couvert d'un drap mortuaire » les Cboriiles cban<r tokoc , Ne tecmràerhy Demime > peecéiétUlims , ém venerir diure fitewlmm fer ignenn Se penaaot que tout le Ckoearckouah aoic k I>e ;>r0/«xr^Â»rks Religieux» dbacua à (6û tour, fiii jet» ieîeot de rcra. bénite» en djfiu» t mm Srm 9.vmêiu$»m. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 12.49% accurate

1 544 HisTOUE'DBS Oumi Relisicux, Orop x de au monde , vivtt» pour Die»»» Le Dr/n^MM^ir écuit dkyoncbaih ÎhtV'ik * '^'^ Libéré avec i'Oraifoa Inclina Domine âurem tn4m , ffjuMt. &au lieu de ces mats .quâm de hoc fdCuU migrare jt^ifii on dUoic > qnem de trênjttorio ptculi édReUgiontmndgr»e jmjfifi, après quoi le jeune Protès fe metcanc i genoux , éunduk les bras en croix pendant que l'on reciioit d'autres prières; VoiCJ la formule de leur Profcllion. Au nom de Nôtre- Seigneur, tire jt N. fais Profejlûn prsmcis ohedie/ac a Dieu Tout- Pu: f. /mmt j O- A U E. f^. Marie , 4 notre glaiicux l'ère faint Paul piemier Ermite , ^ À 'vous mon Reverendiijinte Pere , Frerc A. é* a vos Juuejjcurs canoni^^uement légitimement élus , vivre Jans aucune propriété y 0- en perpttutllc Jjj/ielé ^j 'elm Us peRentes Coujiitutiûni Rcgits yjufcjUA la mort. , Quoi qu'd ne (oit pas faitmeniion de la Kcgle de {aint Aiiguitinxlaos cette ProfeffîoB , ces Religieux Deaamoios U voient » & elle le trouve à la fia de leurs Confticucioas. Lon que dam le Chapitre General » qui ic cenoic xous les trois ans • le nouveau General écott élu > il pronettmt de £11» obfcrver ' cette Règle & les Confiitutions > en difaoc .■ V. imdigme Sth ftri$»r tfrûmets 4 Dieu Tout-Puijfant , i U ksenknÊremfe Vierge Métri€ , 4UX hienbenreux ptins F4»i d" fiint Angnftin à 'votre Btvereme ^Pere N. vâus mes Révérends Pères & Frères ^ que moyennant la grâce de Dieu j*oh/ èrverai ferdi êbm Jgruer nos Conjîitut'ons Règles fans glofe à U lettre. QLiant à leur habillement , il confiftoic en une robe de gros drap t^ris blanc q ii deicendoit jufqu'aux talons , un manteaa de mctnc cojleur qui n'alloit qu'à la moitié des cuife, un capuccun pen aic^u de drap noir, tombant en rond furies épaules ,& fait en pointe fur le milieu, unScapulaire de mcmed'un pied dc\m de large , & de Li longueur de la robe , au milieu duquel ils porroient la reprdciKaLioa d'une tête de mort avec deux os au-deilous en Croix, & ils marckoient nuds pieds avec des fandales de cuir. Les Frères Laïcs étoient Habillés comme les Prêtres > mais ils avoient auffi des Frères qu'ils appclloient Convèn , qoi jxe portoient point le Capiice ,mais leulement •un chapeau «.ce qui n'érdc permis à aucun antre Religicox* excepté au Supérieur General Jors qu*il ëtoic en voïage. le grand fceaudefon Office reprefentoit faint Paul Emiice,a?ee une tête de mort au bas , deux os en Croix au^deflbus* U àts . moles autour \SMÊ&Msp4»ht EnmitâKim frmmt PMtr i me^ Digitized by Googl^

Digitized by Google

Religieux de l'ordre des Serfs ou Serviteurs de la Sainte Vierge.

dePoilly f.

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 12.98% accurate

TROISIEME Pa«.txb , Châv. XLV. 54f mtJftâ mari , le petit (ceau ZYOÊC pour empreinte une tète de «aort feulenient » avec deux os en Croix i & ces paroles au- scR^Ps'ôir tour : Mementê mêri. Le Prieur de chaque Couvent en avoit JJfJîsSî au(& deux » l'an reprefentant faint Paul Ermite , au bas du- v»«««i qael écoienc gravées les armes de la ville où le Couvent étoic fuLié , & l'antre, pour les Lettres miflîves , avoir :iufîî une têce de mort. Enrin ils avoîcnt fi iouvent A \i bouche ces paroles, il faut mourir y & ieLrivoient en cane d'endroits, qu'elles fe trouvent au haut de chaque page de leurs Confticutions ,qui qui en contiennent près de deux cens foixante & dix. Il y a de i apparence que cet Ordre fut fupprimé p.ir le l ape Urbain VIII. car daos un badam imprimé en 163}. & qui a pour titre; Défenfe pâmr U Reverendijjlme fm Gtneûl de tou^ tiOrdr» ii ts f^iiiie Trimài , ^i^t U conjm^aiê» de Frère Sim» ChamkeUâm & fit édheréms fius le nem de 'Btfefmis dudU Ordre 5 il y eft ^flé d'un Frère François Apôftat des Fileies de là- Mort , cliafl*éi par P Archevêque de Paris j & rupprimâil n*y arok pas long*» tems par le Pape. Veïett iesCâttfisttahm de èet ùrdre imffimées à téris pour U fremiere fûts en Latin e» FrsMfêit e» & fêturU fitêade fiis en Léifim léij. Ch A 9 I T n 1 XLV. Des B^digieux Serfs Je la famte Vierge Mere de jefta^ Cbrifi ^ aùfellés BlancS'^MénteaHx, OUcre l'Ordre desServites ou Serviteurs de la fainre Vierge dpnt nous avons déjà parlé dans le Chap.XXXIX il y en a encore eu un fous le nom de 'Serviteurs du Serfs <i6. . la faime Vierge Mere de Jedis-Cfariilf » dont les Religieux onc été appeliésà Paris les Btancs-ManteattXtàcaufe qu-ils avoîenc^ des habits & des manteaux blancs« On ne fç^it point qui a- étéle Fondateur de cet Ordre qui a pris Ton origine à Alarrdile' Tangi^. La première demeure de ces Religieux > fut au faux-' lK>urg d' A rennes, aïant obtenu Une ancienne Chapelle fouj le titre de Nôtre-Dame d' A rennes, auprès de laquelle ils firent bâtir un Monaûere» Le Pape Alexandre JIV. à la prière da Têmmu Xx

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.94% accurate

HfSTOX&I OIS OnD&ES RlLIGiEtnc^ Z^K^^ov* Prieur êe des Religieux de ce Monaftere , confinna leur Onirt SEKviTiiiiit par une Bulle du Septembre de la même aiiiiée,& les adcefliyuMiox. ^ l Evêque de Marfeille Bcnoîc , afin qu'il leur donnât une ' Ktgk* Ce I relat leur prefcrivit celle de faii» Aoguftia qu'ils fuivoient , & le Pape Clemenc iV. coofirma encore leur Or« dre Tan 1166. Ils obtinrent un établ'ffcment à Paris Tan 115S. aïant acheté une maifon joignant les murs de la clôture de la ville , laquelle reltvoit du Ttmpic. Amauri de la Roche qui éioit pour lors Commandeur des Chevaliers Templiers en France, leur permit d'avoir en ce l'tu un Cimetière, &: d'y faire conftruire une Eglile ix des bâiimcns propres pour leur demeure, 6c ils en obtinrent le con fente ment de Regnaud de Corbeille Evcque de Paris , coimne auilî du Curé de faint }ean en Grève > & de Robert Abbé du fiec-Hdloin, parce que cette Maifon écoîe de la ParoiiTe de faint Jean ,u\h CoUaûon de i'Abb^ du Bec. Comme ce nouvel Ordre fut Tun deceox qui avoient éfé abolis au Concile de Lion fous le Pape Grégoire X.ran 1274. Le Pape Boni£^tce VI IL l'an 1198. & ieRoi Philippe le Bel l'année fuivame, donnèrent ce Monadere aux Ermites de S» Guillaume qui demeuroient pour lors à Mon c- Rouge près Paris > & les Religieux Blancs -Manteaux furent obligés d embralTer i'Inllirnt de faint Guillaume, ou de céder aux Religieux de cet Ordre leur Monafterc. C'cft à l'occafion de ces Religieux Services ou Serfs de la fainteVierge qui avoient,con> me nous avons de'jâ dit , des Manteaux-Blancs & des habits . blancs que ce Monaftere qui eft prefentement en la poflèffion des Moines Benediciinsde la Congrégation de faint Maur,eft encore appellé leMonaftere des Blancs- Manteaux »auil]-biea que k raS ob il eft fîtué , qui s'appdloit aocicnnonestla vieille rue delà Parclieminerie» & non pas àcaufèdes Religieux GuiU kmins ou de faint GuiUannie » comme quelques Auteurs 00c avancé. Cieft la remarque qoe ùk le Pere du Bretâ dans fes Antiquitc's deParb , lequel pour prouver qti*avant eue les Religieux de faint Guillaume euilèntceMonaftere » il ctoitappeL leic Monaftere des Blancs- Manteaux , rapporte le commencement de l'Aâe de la Confecration ou Dédicace de TEglifedes Billettes faite par oo Evèque de NafTovia le 13. Mai 1408. furjl^ih^^mûm^^i^hùm Pieried'Qst Uiyiiizeo by CjOj

Digitized by Google

T III p 347

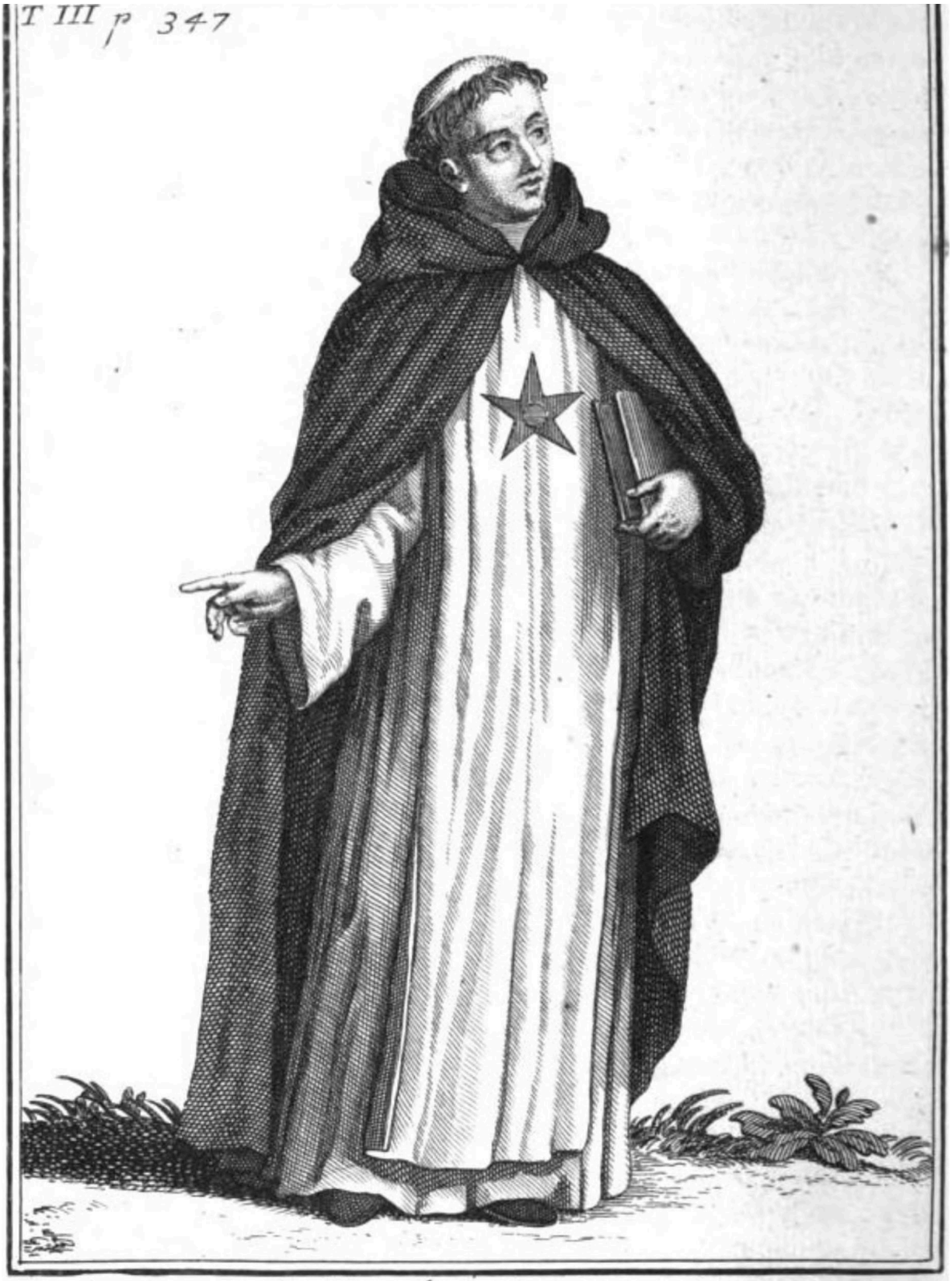

Religieux de l'ordre des Bethléemites, ou

The text on this page is estimated to be only 11.82% accurate

Troisième Paf.tii , Chaf. XLVI. 54.7 gemonc quatriL'mc du nom Evêque de Paris, lequel Evêquede Rtuofiwf Naflbvu demeuroit pour lors au Monaftere des GuiUelmiies ^Jlfx'^P^ qui avoit auparavant appartenu aux Blancs-Manteaux : Joanmiitmfifêiknt dsvuM Ef ifiofus NaJJhvienfis fm, refidens ikmê ttligUfêrum fm&t GmUelmi de de/mis » éUiét de Mêie mémtellis. Dam la BuUe d« Booiface VIII. ces Ser fis ât la ^inse Vierge font nominés , Us Frètes 4i Nêire-^eme de Me^t*^ Vird, Du BreOil ^Amiqmtit de Varh fag, S^. & telles de Malîii* gre , pag, 613. Joann. Baptifta G\it(mj ^AmikU, Prevàte* Md/h fiL & Cnafiékun , ètmyreU^ Xem, Tem* x. imu C H 4^ t I T a B X L V I. Des Heligiesêx BeAUemUa oh fûru-Etoiles: IL y a plufieurs Auteurs qui ont parlë des Religieux Bethléemites,mais aucun n'a rapporté i'origine de leur Ofdre> m en quels lieux étoient fîtués leurs Couvens ^ on en excepte neanmoiiis Mathieu Paris , qui dit que Fan 1157. on Icat accofda une demme en Ai^leterre » à Cambridge dans la rue qui conduit i Trampcon : que leur htkk étoic ânUable ï celui des Frètes Pr^heurs» & que les BeiUéendces n'étoient dk fiineués que par une Ecoile ffouge i cinq rais , avec un ^etie «ond bleu au milieu jqti'ibpbrtoientàcaufe de rfcoileqaia^ parut aux Mages > & qui les conduiHt à Bethléem. Alexandre RofT & Rodolphe Hofpbianus difenc aufC la même chofe après Mathieu Paris mais ils femblent di/Vinguer auiH-bien que quelques Hill:oricns,cet Ordre des Bethléemites d'avec un autre qu'ils appellent des Pprtc-Etoiles» Schoooebeck parla ne de ces Porte- Etoiles , aufquels il donne le nom de Moines ,dic qu'ils font de deux ferres j qu'il y en a qui portent un habit aiTcz honiiccc où il v a une étoile attachée , & qu'ils font fort riches , & que les autres ont la nlême manière de vivre i qu'ils font habillés un peu differémmenc , puifqu'ils ne {lonent ni capes , ni capuchons, mais que l'habit eft (èmbiabU quant à la couleur qui eft noire > & quattt i l'écoHequ'lls por» tent fur li poitrine commeles autres. L'on dirait» k entendre Mrler cet Auteunjnî » donné rhabillefllMt dé Cet Reiigieajè dans iadecpiect édttîon d^l'ao 1790^ qui les avoit omis dans

The text on this page is estimated to be only 12.64% accurate

54^ HlSTOTHB DES OrD&SS BilttOIKOk » BtTHtt"* ^^^^^ S"*^^ connoifle parfaitement ces Religieux , qucU M(T>s ET les foDt leurs facultés, & qu'il foie cercain que leur Ordre fulv teun.* encore. U atxroic fait pUifir étant £ bien inûruic de rapporter leur origine , & de nous dire qui étoic leur Fondateur i mais je croi qu'il auroit bien de h peine à nous indiquer où font: leurs Couvens. lia feulement copiti rhabiUemcnt qu'il en a donné fur les Hgures qu'en ont données» Abraham Jbruin eu 1577. & Jolie Ammanus en Cependant Adrien Damman dans le dilcoLrrs qu'il a fait fur ^cs Ordres ne qualifie pas ces Porte - Etoiks du nom de Moines ; mais de celui de Chevaliers: Equités JlclUtifrout ipjîs vida ur , vcflHum nrmài 'Oâotn (êlêrh , ^ (rmtij Uc§ fttiUm ojlen» $4M j quoi que Bruin ait mis au-t»SB de rikabEiemem d'iui de ces Pôrfe- Étoiles : Stellifemwm Ordt U^mâehmrmm ëfrâtm » & fous uqc' autre figure habillée d'une autre manière rFr4inM» Jhllèf&êrum difê vtfiim, Horpinianus parlant aufli decesj'orte^Ëioiles , dk , en citant les Chroniques de Sd»ftien Frank» que ces Kdigieux ont une robe & une cucule noire > 61 fur là cucule une Croix écoilée : aue la Croix marque qu'ils ont crucifié leur chair, & que l'étoile fignifie qu'iU font enfevelis avec Jefus Chrift. Il rapporte auffi les Vers que Modius a mis au-defTous de h figure que Joffê Ammanus a donnée d'uaKe» ligiou Bethléemite « que nous rapporterons attiH jr<f fuêqtte fulgmtem fielUm qui Phcthus ab HêTêS Jfén&os mane viam car f ère cogtt etjnos , frd^ejjami^ue M.igâ.r S s'ymAm ^eff^jmHS ad urhem^ hifignc u?îd€ ctiam rionicn haifere JmV4^» idem de reliquo c&ior fJJ tn 1 eflthus , e fi qui Stelldiorum al Us , ùjhôs tova foU tegit, iMter hoc felmm ejl Monaches quoi vejle p^^ffjfti^ yivirefiriÛ4 ttUm ms mage lege de cet*. II paroît par œ difcours de Modhis qu-iF diftingue vaSS Ve» l^orte- Etoiles d'avec les Bechléemites ren effet» Ammann» tïantanfli donnéla fi^re d^undeces Fortfr>Etoilêi^s Toict en*» cofe les Vers de Modms qui accompagnent cette figure» ÇfMX fteliaêd H^em fti$us àât nmmsmr men Digitized by Go ,

The text on this page is estimated to be only 4.67% accurate

Digitizca by Google

Digitized by Gooqlc

Religieux hospitalier de l'ordre des Bethléemites aux Indes occidentales.

2.

de Prilly f.

The text on this page is estimated to be only 9.58% accurate

Troisième Partie , Chap, XLVIL 345^ fnmijfo & fMU0 membfé iMdnetUÊtmr ^miéfm : Dxsrb »p» hk piêee$ émit mUûs ,bk j»wii êr4CêUr, bumu i^ piviném unehu tifym vnfmtis opem, 6im«iaù» Mt ne mmU féoram frofint jejunik , rr/i AjfiétM âd fumnù admitM y w/4 fermn* Mais ce5 Vers de Modiu» ne nous indruifent pas de Torigme' de ces Bethléemices & Porte-Etoiles , ils parJent feulement de 'la coutear de l'habillement mii n^a aucaa t^^rt à la defcrî^ ption qu'en a faite Mathieu Paris* IlTe peut nire quece foicnc deux Ordres diffèrens. Nous avons fait feulement graver i'ha? *billement desBethlëemiies fur ladeferipcion qu'en afaiteMa^ thîeu Parisf'tf/fz. Abialiam Bruin, Imptrtàéjkcerd. ornât. cumCômmenK :ff ad, Dammand, Jodoc. Amminus i Omn. Ord. Hab. Francifc^ lAoài.de or'îg.omn 'tum Ord. H'orpînianus></f Monâchis. AicxancL Ko^, H'ff^. des Kiljg/M.2\\\içu Vdiiii^Hift* Affilie, £ag,^^$^iL Schoonebeck > tiijl. dit Ord, Ret^* Chapitre XLVII. J)cs Religieux Bcîhlcemites aux Indes Occidentales , ^ivrc la vie du de^ot Frère Picti» de Betancourtdu de Jmh^ Jofegkleur Fondateur^ Voici encore d'.uurcs Religieux Beihlccmites , mais qui? font plus connue que ceux dont; nous avons parlé dans le Chapitre preccdcnr. Ils font profeffiorïde fervirles malades». & de les recevoir dans leurs Hôpitaux, & avant que le Tape Innocent XI . leur eut permis du faire dei vœux lolcmi^eis , ilsformoieni une Congrégation feculiere du Tiers-Ordre de Sf rancois , dont le dévot Frère Pierre de Betancourt de fauit yoSafh avoit M l'InHituteiir. Il n^ulcl'ii!» léi^.ati Bonrg de Villaflbredans TliFedeTenerife/ ruoe des Câmnrics » & eue pour Pere Amateur de BctanGonnGoDzalestfella BLofa-xTtui: 4es décendaos de ce Jean de Btancoart Gentilhomme Fran* cois dupaïs de Caux eoNormaddie » qui avec eommiffion de Uauri llf Iks^ d'£%ig!n»}«"enieaiade la plus grande paitie 3S X ii^ Digrtized by. Google

The text on this page is estimated to be only 17.83% accurate

5SO HlSTOIHE DES Ob.0I.CS RlLlOim» oitr^T pKi ces Ides qu'il pollèda en propriété , ÔC ùl mere fe nommoli MiTit'Avt Anne Garria«Ses pMOSiieliiifireiic poioc apprendre les fcien* iNDts Oc- CCS humaines , ils eurem plus de (bia de l'élever dans la verca & (iaos la nieté. Ueo orofîia Ci bien, que dés l'âgededoq ai»| joignant déjà la mortification à la pratique des autres vertus j il commença à jeûner quelques jours de la femaine.ttant pîuj avancé en âge , il en jeûnoir quatre au pajn & à l'eau, & dans la fuue trois jours avant les irêces de lalainte Vierge, de faine Jofeph ,de faine Michel & de falnt François , il ne prenoic aucune nourriture. Aïant été intérieurement poulie de quitter fes parens & la patrie , il entreprit le voïige des Indus Occidentales i il tu auparavant une confcIGon générale Je tous Tes péchés , èi demanda confeil à une de fes Tances qui éioit une femme d'une grande pieté i mais bien bin de le détourner de ce volage, elle Texl^oru à ne le pas dtffcrer , prevoiiot les futtes heureufes qu'il devoit avoir» une par rapport i la gloire de Dieu i que poor le Taluc du prochain. Pierre de Betancourc «'embarqua pour ce voSage l'an 1^50. étant pour lors âgé do crente-trois ans, & il arriva Tannée fuivaote à Guatiemala» capitale delà Proviace de ce nom dans la nouvelle Efpiene, Après avoir fait quelque fejour dans cette ville , il eut ddlêia d'embrafler l'état Ecclefiaftique pour pouvoir , étant Prêtre , faire des Mi fiions daas le Japon , & y trouver peut-être , par ce moïen , i'occafîon de répandre ton (ang pour la f oi de Je* fos-Chrift. Mais comme il ne fçavoitpasle Latin, i! n'eut point de honte à fon âge d'aller tous ici jours au Coilcgc des Pères de la Compagnie de Jefuspour y apprendre les principes de la Grammaire. Cependant quelque loin & quelque application qu il apportât a l etude , il ne pue jamais rien apprendre pca« dant trois ans ; ce qui Taïaut rebuté , il fortit de Guattemala » fiL s'en alla dans on lieu appelléPetapa , éloigné de cette ville de dix- huit milles, dam le denTeb oe ib retirer dans quelque folitude^ Etant iiPetapa , il fat attaqué par le Demoa qui lui infpira quelque (enfualité; mais laiantauffi-iôt reconnut , U aïant eu recours a Dieu qui le délivra de cette tentation » 'à •s'en retourna à Guattemala , & raconta iXoHi Direâeur c0 qui lui étoît arrivé. Il luiconfeilla d'abandonner l'étude , puii que Dieu ne vouloit pas qu'il proHtic dans les fciences humaines , & de ne pas s'éloigner de la ville , puifque le Démon ne lui avoir fuggeré d'en f"-"r j qi|f pplir ii ffitUûjTjllS fafiliflflMfttf Succomber À les {«acatioas» Digitizcû by Coo^jyj

The text on this page is estimated to be only 15.95% accurate

Troisième Partie , Cha?. XLVIT. j^t Pierre de Beiancourc fui vit ce confcil ; il abandonna l*emdc, & refta à Guattemala i mais pour fuir "oirivete,!! prie une Mini au« boutique , & fit le mccier de Ravaudcur en coufant &: rac- JjJJJ^S^ commodant de vieilles hardes. La devoLUMi qu'il p^rtoic envers la faince'Vierge le porta quelque teras après à demander d'être Sacriftain d'une Eglife qui étoit dédiée en fon honneur> ■& il exerça cet office avec beaucoup de zcle. Il entendoit la Afeireavcc une dévotion qui charmoit cou^ ks ailiilam. Ua jqar pendaDt rélmcion de l'Hoftie > s'étant relToavena dû viii^t écus qu'il avok > êc cette pensée lai aïant camé quelque plai(Sr ,1a Medè ne fut pas plûtôc finie , qu'afin qu'une telle pensée ne lui revint plus , il entra dans ùl maifon » & didrib» aux pauvres , non-feule ment ces vingt écus , mais même tous fes meubles, jufqu*à lachemiieqtt'ilaToit furie dos>n'ena'ànt plus porté depuis ce tems là. L*an 1^55. il prit J^iabit du troifiéme Ordre de S. François, & fe recira dans un quartier éloigné de la ville, nommé le CaU vaire , où voïancqueles enfans n'étoienr pas inflruirs des myfteres de la Religion , il loua une pctice maifon , Si y tint une école ,pour kur apprendre gratuitement à lire & leurCacecbifme. Sacharité s étendant fur tontes fortes de pcrfonnes,. i! conçut le deflein de bâtir un Hôpital pour les pauvres coav^lcfcens. La maifon oîi il tenoic (on école apparLcnoic à une vieille femme qui mourut fur ces entrefaites , deux bourgeois de la ville aïant acheté cette maiCon} la donnèrent par aumôfw an faint Fondateur > qui y jetca les premiers fondemens de Ton Hôpical»a£uit accommodé à c6cé dececte maifm» une Infnrmerie qui n*étok couverte que de paille. La première perfonne qu'il y reçut fut une fiemme Ncgre , qu'il j, porta fur fur fes épaules , cette femme étant cllropiée ». 8c ne pouvant (ervir d'aucun de fès membres 1 il la craiu avec beaucoup de charité jufqu'àfamort oui arriva quelque tems après. Aïaoc enluite obtenu de l*Evêque & du Gouverneur les periniflîons neceffaires pour cet ctabliffemenr , plniïciirs perlons nés Y vouliTfent contribuer par leurs aumoiies. L'on acheta» d'autres mailons à côté de la petite qui a voit eré donnée au Prere de Betancourt j & 1 on jetu les fc^ndemens d'un Hôpital fpacieux , auquel ce Fondateur travailla de fes propres mains», portant les matcnaux comme les autres ouvriers , (ans interrompre pour cela autres exercices de devouon ;^ dechariK Digilized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.18% accurate

"5^ HrsTOiRE D ES Ordr ES RELIGlEirx, OxPRtDM ç(f^ Les iuinuiics augmentant de jour en jour, l'on bâtit en pedf MITES AUX tl*^ î^'ms une grande laie qui rue pourvue de lits & de touc ce iumîiTMn ^"^^"^ nccclllairc pour les malades. L'on tic t^nfuiceconftruire un Ciukrc, un Dortoir , un Refecboir un Oratoire. Ce fat pour lors que le Frère de Becaacourc commença i recevoir des Compagnons «arec lefquels il forma U, Congrcgi^ don des Bethl^emices , qui (iireat ainfi appellëes dix nom de cet Hdpital , qui £îit dédiée en rbonaeur aeN^cre-Damcde Bethléem. Le Frère de Betancourt n'abandonna pas ptuir cela rinftm€àaa des enfaosicar il érablit une école dans fon Hôpital i ce qai a toûjours continué jufqu'à prefent. Outre Tes malades il prenoit encore foin de ceux des ancres Hôpitaux , & tous les jours il portoit des rafraîchifTemens 8c des douceurs aux Hôpitaux de faint Lazare &: de faine Alexis , quoi qu'iJs fulTent éloignés du (îen de plus de deux nulles. T^ms les Jeudis ii alloic paria ville demander l'aumône pour les pauvres prifonniers, êc il les alloic confolcr dans Ic irs prifons. Sa charité s'étendoit aufll envers les morts. Il fondi deux Ermitages aux principako pv^rcci de la ville , oti il mic des Frères de la Coiumuuiiué qui quêtoienc pour les ames du Purgatoire i Sç de l'argenc qn'ils fccevotent , il en faifoic dire des Meflès pour le {oula** gemencde ces pauvres ames. Outre cela il alloic toutes les nuits par la riUe arec une fonnetce i la main pour les leoommandejr MX prières des fidèles. . ' Ses auûerités étoienc furprenanies ; il partoic fous (à robe une Tunique faite de nace cilTuë avec des cordes pleines de Boeuds , & illa ferroit encore par defliis avec une corde. Tous les jours il prenoic la difcipUne i outre les jeûnes dont nous avons déjà parlé, il jcûnoit encore le Carême au pain & à Pesoî il ne margcnic r'cn depuis le Mardi de la femaine Sainte , jufqu'au Samedi (uivant , 6c il redoubloit ces jours- lA Tes difciplines i le Jeudi & le Vendredi de la même femaine , il aîloit à genoux au lieu appelle le Calvaire, portant fur Tes épaules une grofle Croix que Von conferve encore dans fon Hôpital. Sa chambre étoit fi étroite, qu'il ne pcuvoit s'y tenir qu a genoux» &, il dormoit feulement quelques heures en cet état. Sa dévotion envers la (aime Vierge étoic grande» tous Ut premiers Dimanches du mois il recîcoit en Con honneur le ^fàîre»aunc les bras éceadus en- Croix iWû ordçnna que dan» * Digitized by Googl

The text on this page is estimated to be only 15.03% accurate

T&otSIIM£ PA.]LTIB> ChAF.XLVIL . , $^ 4am i'Ômoire de Ton Hôpital les Fmes U xeàtmkat auffi à miDatc , pendant neuf tours aTantlà Fête de la Cliimddeor; um avx ce qui s obferve encore a prefent avec un grand concôttlrs'dcJJ2J*,^^^^ peuple I & ii intlicua encore piufieurs autres dévotions en foa honneur» cherchant tous lesmoïens imaginabres pour la faire connoî(re& pour h faire aimer* Son z& U ùl derotioa'enTert cette Reine des Anges , le porta même Tan 1654. à faire le vœu defoiitenir & de défendre Ton Immacnîée Conception au péril de (a vie , qu'il eut foin de renouvelier tous les ans jofqu'à fa mort. Il n'avoit pas moins de devonon envers faint Jofeph l'Epoux de cette fainte Vierge, donc ii voulut {^ortçr b nom lors qu'il eut établi fa Congrégation. ' v Enfin Dieu voulut recompenier Tes mérites de fon fervireur.' . Il fut attaqué au mois d'Avril de l'an i66j. d*une fluxion iur la poitrine qui ne lui fît rien diminuer de Tes jeûnes 6c de Tes aiiAericés* 11 forck même la naît félon ùl coûtume pour aller jrecommander les ames du Pargatoire 3 mais il fisc à ut fia ooiu craint de fe mettre an lit , ëc de fouiPrir que Tôu apportât du! remède à fon mal. Comme il àiroit trop tardé>coas les foins que l'on prit pour le foulager furent inutiles , & % mourut le 15. du .même mois , étant âgé de quarante-huit ans. Le bruit de iâ mort s'étant répandu par la ville » tout lé monde accourut à l'Hôpital pour voir encoreune fois ce grand ferviteur de DîtaJ Les uns lui baifoieot les pieds , les autres coupoient des rnorceaux de fe»; habits , Se l'on fut obligé de mettre des Gardes Î>our empêcher le delordre. Le Prefidenr de l'Audience Roïx- • Ci l'Eve]ne 6c fon Chapitre vinrent auffi pour lui rendre les derniers devoirs. Ce faint horamçavoitfouhaité d'être enterré dans l'Eglife du Tiers- Ordrè de fa'mt François. Mais le Provincial & lies Religieux du premier Ordre , aùnt demandé fon ^orps I un le leur accorda. 11 hu porté dans leur Eglife le lendemain, 6c tous les Religieux de difiT^rcns Ordres affifterent au convoi, LePrefidenc U les Auditeurs dé l' Audience Roïale . it crurenc honorés de porterie cormv& forent enfiiîte, relevés par iéi Coafals/ajB la ville. Neuf joiirs àprê^on lui fie 1er mêmes olifeques que Ton auroit pu fure â un Prince i Bc fott Craifon f unebré fut prononcée par le ?• Alfoniê Vafqiiez Le^ ^eur en Théologie du même Cou vent. Que^àetems avant fa mort» il avoit envoïé en E{pagne le f xere A nroine de la Ctoix 9 pour obtecttr du &oi la confirma^ UmUl» • Yy

Digilized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.68% accurate

354 HisToiHE DIS Ordres Religieux, jxDRtpt» tion de fon Hôpital 5 mais les Lettres Patentes de Sa Majeflé MiTttiix Catholique n'arrivèrent à Guattemalacjue huit jours après la nSîmtrf ^^^^ ^ Fondateur , le deuxième Mai , veille de la Fece de fainte Croix, avec des ordres au Prefidcnt de l'Audience Roule , non-feulemeot de protéger cet Inflitut , mais de procurer encore fim aggrandiflèmem > & r£vêque> après avoir aniB reçu de pareils orares^açcofdala permiffiao à ces Frères Bethléemites d'avoir mie EgiifSs ouveno » 9c d!y fiufc célébrer publiquement la Mefle & l'Office divin > ce qm icaoïsvelUi la charité des Bourgeois de GuatteiBaIa»qui fournirent aboa> dammem de quoi acheter des maifoQs > ql bAdr une magniâ» €pc ^life à côcé de rHÂpital. Ce fut ce même Freie Amoine de la Croiz q|ae le Fiem Pierre de Betaocomi nomma fon fucceilêur pour gouverner la Congrégation > & comme ce Fondateur lui avoit recommandé de la reJuire en un état Monaftique & régulier, & de dref» fer des Conilituiions conformes à la profeâk>n humble , pauvre & pénitente de ces Hofpitaliers , il voulut exécuter Tes volontés ; mais aïant voulu faire approuver Ces Conftitucions par l'Evêque, les ïleligieux du premier Ordre de faint François s*y oppoferent , prétendant que ces Hofpitaliers étant du troif fiéme Ordre , dévoient obferver la Règle que faint François leur avoit preTcrite» & que portant l'habit de ce troifiémeOrdre > ib oe poovoknc pu £ure de aoiividles Goûltini^^ de teais après le Provincial des Religieux de fiunc François « * dcanc veau à GoactcauJa pour fiûre la vifice de leur Couvent s il & venir le Supérieur des Bethléemites, & lut coaièilla de clunger ^fliàtÀu 11 parla en faveur de ces FioTpitalieiB à l'Evê» que qui approuva leurs ConAitutioos après qu'ils eurent cbanzé leur haujilJeinpit , & ila^e lusent flus inquiétés par les Re» Iigieux du premier Ordre. Ces Ho(piuliers,pour témoigner îa veneratkm qolts aWeoc pour leur Fondateur , voulurent £ùre fon anniverfaire avec la même pompe &c h mcme magnificence que l'on avoit fait éclater à fes obfequcs , & ils voulurent pour cela faire une quête dans la ville > mais le Supérieur crut qu il (èroit honteux de d&> mander des aumônes pour un tel fujet & comme ils y pei>foient le moins, plu fleurs perfonoes vinrent s offrir d'elles-mêmes pour faire les frais neceflàires de l'anniverfaire. L'on pre» pju-a pour cela l'Ëgliiè de l'Bcolede Cbrik avec beaucoup d'a^ Digitized by GoogI(

The text on this page is estimated to be only 12.33% accurate

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.50% accurate

T m n 25 5 DigitiAd by Googl^

Religieuse hospitaliere de l'ordre des Bethléémites aux Indes Occidentales.

de Poilly f.

The text on this page is estimated to be only 21.37% accurate

TrOISIIME PaUTXB rCHAP. XLVIÎ. Btrnl. L*on drefTa un fuperbe maufoiée» avecun grand nom JjJ**?* brede lumières , & le i8. Mai 1668. on célébra l'annivcrfairc MÎTiF!"BÏj du faint Fondateur oii alGfterenc le Prefidenc de l'Audience Llî^f?^ Roïale , tous les Tribunaux , le Clergé feculier & regulieri & l'on prononça encore Ton Oraifon fonebre. La même année le Supérieur delà Congrégation conçut lo deflèin d'établir aufli des filles £c des femmes damême Inflitut > aHn qu'elles puflènt avoir foin des personnes de leur fexe; mais dans ie tems qu'il cherchoic les jnoîeos d'exécuter foa dcflcb« une Dame noomée Marie-Amie » file d*Ai]gii£Ûbs dd Galdo > qui éioic uac Cemmenobile 8e TCRcienfeyTmc cron* ver le Ffm Antoine de k Croix » kit dh qu'apiès b moit de Iba mari , elle avoîc pris Pliabic do Tien-Ord^e-^e S. Prancois » & qu'elle foahaitoii avoir tue - petimdemeare auprès de rH6pital pour pouvoir rendre fiarvice aux malades en lavant au moins leur linge fic le raccommoder. Le Frère Antoine de k Croix voïancla bonne rolonté de cette Dame > fît faire on Hôpital pour y recevoir les femmes , à c6cé de celui de Bethléem , oîi Auguftinedel Galdo, & Tes filles avec quelques autres au nombre de douze fe confacrerent au fervice des malades. Ellâs fe revêtirent d'un habit pareil à celui des Frères fiethléemites, & elles furent aulTi appelléesies Sœurs Bethléemites. Un Bourgeois de la ville édi hé de leur charité , fît bâtir un appartement atteuanc l'Hôpital, àL fournit la fale des malades , de lits & de tout ce aui étoit neceâàire. L*£vêque donna fon approbation à cet étaoliflèmem j qui fat confirmé dans U (bite par le'S.Siege. ' ' ~ *L'anaée fahranie kfnte Amoipedek Crok eOToS^ ao Peroadeaxde lés Frères atec one ktne de recommandadon en Comte de Leroos Vîceroi de ce Rotaume » le priant de lenr flcoorder fa proteflion . Ce Comte les reçut £ivorablement, 9c comme dans le même tems le Doétedr Dom Antoine d'Abik faifôit conflruire à Umi l'Hôpital de Nôtre-Dame du Carmeli il en donna le foin aux Frères Bethièemitesaui l'aggre^erent à leur Inflitut , & y fbnderentune école publique pour les enfans , comme il y en avoit une i celui de Bethléem de Guattemala , & cet Hôpital eft devenu dans la fuite ifi plus célèbre & le plus magnifique de toutes les Indes. Le Frère Rodrigue de la Croix alla en Efpagnc Tan 1671. four ayoir k confirmation de cet Hôpital « & pour d'autrci Yyij Digitizod by Google

The text on this page is estimated to be only 17.26% accurate

55^ Histoire des Ordkes Religiiux, Çi^th"?' ^^"""^ concernant la Congrégation. Il trouva d abord quelM^Tts" Ai^îc ques difficultés dans le comeU des Indes à obtenir ce qu il del!l>^T^^ nutndoit i mais enfin oo \m accorda la coofinnadon de cet Hô^ m pliai À la recommandation de la Duchellè d*Abero , qui lui domia encore des Lettres pour Rome» ok elle emploïa (bn ccé* dit pour faire obtenir à ce Frère Rodrigue qui y aUott>la confinnacion & l'approbatioD de fa Congrégation des Conftû t 11 [ions qui âvoient été drefTées par le Frère Anioîne>€e qnele Pape Clément X. accorda l'an 1673» Le Frère Rodrigue étant retourné à Goattemala , les Frères Bcihlécmites fondèrent un nouvel Hôpital fous le titre de iâmt François Xavier dans la ville de Mexique > & le Frert Rodrigue en fonda encore trois autres à Chachapoia , Carajïiarca ÔL TruxjHo, établiûTant auflî des écoles dans rous ces Hôpitaux > conformément à l'intention de leur Fondateur. Il retourna en Efpagne l'an 168 1. avec quelques Compagnons : étant arrivé à Madrid, il obtint du Confeildes Indes trois mi 11c écus cous les ans pour l'entretien de l'Hôpital de Notre-Damç du Mont Carmel de Lima > & la confirmation des autres HoSiuuxquiavoientécé fondés dqmis ce tcms^li. Mais comme i Ffcre Rodrigue rooloic aller à Rome» dans le dcjlêin de ti^ jre ériger par le fiMne Si^e (à Congregadon en Ordre Rdî» gieux j il demanda aufii pour ce fujet au Confeil des Indes des .Ëctres dp recommandadon auprès 4^ rAmbaflàdeor d'Efpa^ «ne « qui non feulement lui forenc refusées > mais on lui or* donna de retourner incedâmment aux Indes» Cependant It Reine d'Efpagne Anne d'Autriche > aïanc accorde fa piocct ÙJon à ces Frères Bethléemites , donna des lettres de recomtTîandatiun au Frère Rodrigue adrefTées au Pape Innocent XI. qui gnuvernoit pour lors i'Eglife > ôc les aïant prefentées i ce Poiiiifc avec une fupplique pour obtenir quelques Indulgences £c cercames grâces qui! dcmandoit> on les lui accorda } mais lors qu'U parla de fou ftxaire de la jurifdidion des Ordinaires fa Congrégation, & qu*elle pur être gouvernée par un General, on ne voulut pas l'écouter. Il fut obligé défaire un long fejûur â Rome > & de renouveller de tems en tems ks iniuoces auprès du Pape > & de la Congrégation dies Réguliers, faiis le rebuter des refus qu'on lai failoic. Enfin le f^fdtnal MbÙ fini » qtii avoii été Nonce en Efpagne > aunt parlé an Pape ea fiiveuc ides Excii» de cen» Congregad^mice Poodfe par oui Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.71% accurate

Troisième Partie , Chap. XLVII. 357 ^ulle da 16. Mars J687. ls.uf permit de faire des voeux folemnch ioui» la iiegle de faint Auguitin , & d'avoir un General, mVtUaux accordant à leurs perfonnes leurs Hôpitaux , leurs maifuns & 1n»b>Oc> leurs Eglilcs , tous les privilèges > grâces , imnuaiiLCs , cxem- t**. ptioûs i prérogatives > donc joiiilloic l'Ordre de faint Augu* lUn , & voulue que le Frcre Rodrigue prononçât le premier fes raux entre leimaîns du Cardinal Carpcgna Ton Vicaire > ce qu'il fie le 7. Mai de la même année en ia manière fuivance; Mfii Frère Aêdri^Me éff la Crelsc^ 4M Mûm ii U tres fiinte Triais #/» Père-, fils , & Sêim-Effrii , de ma prê/re vehnté & fins éSKtme CêmiraUte ,fah vsfM filemnel à Dieu Tout-Fuîffams ire^Seigneur , conformément aux Cenftituttons de notre CengriT gAtion BethUemitique , entre les mains de v^sre Emhsenee , d*^ Hir À Mire s. Pere le Pape , au faint Sie^e , au tres Rtvereisd Fere General de nôtre Congrégation , & ^ fis fuccejfeurs caneniSfuement élus , & ^ '--f ^^ntres Supérieurs , ô" encore de pauvreté^ de chafleté & d Ijo/pitalité ^ & m oblige de firvir les pauvres con*valeft€ns , encore bien qn ils foient infidèles , aitaijués dc maladie contagiinfe : en foi decjuoi faifigné te-]. Mai i^S/, Les Compagnons du Frcre Rodrigue firent le rrvcme vœu, & le Pape Clément XI. confirma cette Congrégation Tan 1707. par une Bulle du 17. Juillet , ôc leur accorda encordes mêmes privilèges (^ue ceuxdontjoâiilènc les Ordres Mendians , &: les Congrcgations des Clercs K^uliers Minières des Infirnies> U des Hofpicaliersde la Ckancé deS. Hippolyce martyr dai» les' Indes 9 dont nous parlerons dans la fuite. • Ces frètes Hofpitsuiers Bethiéemites font habilléis comme ksCapadiiSiavec cette difEerencecja'ib porcemdes chapeaux» qu'ils ont une ceimnre de cuir au lieu de corde, Si, fur le m an-; teau du côté droit,un écuflôn où efl rcprcfentëeia Nativité doNôtre- Seigneur Jefus-Chrift. Les Rcligieufe*; ont le même ha» billemenc , &: gardent la clôture , elles font aulîi vœu de pauyretc ,de chaftetë , d'obéifiance & d'Hofpkâlité. Leur Supe« xieure a le titre de Sœur Majeure. VûïfT^T^oiVi. Francifco Antonio dcMontalvo , Vida delVe^ fftrahiie [lerman» Pedro de S. foffph Betancour ,fundadûr de CemfagntA EethUmitica en lasyndias OccidcntakSi iiC ieP. Piiir lip. Bunanni , ÇAtaUg. Ord* &iUg, £art, u Ty «i Digitized by GoOgle

The text on this page is estimated to be only 14.63% accurate

35S HlSTOlUB DES ObIDMS R.ELIGIEUZ» Oft»Kz 9» — , ■ . . ■ - ■■ tA Ptmu ii-M*;',. Chaut M XLVIII. Des Ktlifftiix mrKdigieiéfesde tOrère de Id Pmime Jk U MadeLmc^tum t» fruHceft^m Alkmé^ne. VErs Taa ivju un Bourgeon de Mariêilte nommé Ber* crandy qai Ttroic dam une mode repntacioa de (aime, té I étant animé du zele de U gloire de Dieu > 9l voïam que les mœurs de (on cems étoienc fore corrompues , que le libertinage ëcort Arrive à un tel excii»que la plupart des Omîmes prommoienc leur iionneur i & que celles qui avoienc confervé queloue rede de pudeur » ne ni^oient que de fbibics efR>rcs pour 11 défendre »encreprk la converfion de ces pechere(resj& les exhortations toutes embrasées da feu de la charité, eurent un fucccs 11 heureux , qu'il ramena dans le chemin de la rertu un grand nombre de brebis égarées qu'il renferma dans des Monaileres. Pluneurs pcrfonnes voùnc le fruit que fai foie le bienheureux Bertrand , le joignirenc a lai pour une œuvre fi (ainre , leur nombre s'augmenta confiderablement , & \\s formereni tnlemblc une Socictc qui fut érigée en Ordre Régulier fous la R.egle de faine Auguftin par le Pape Nicolas III. Xmr habillemenc écoit fanbbUeàceliri que les ÂugufHns De^ ciMiiffib ont depuis portée» Fnnos'» finon que ces Religieux de la Madelaine avoient dés fandales <le bois. Ils ayolent aoifi Eour armes un ^afe plein de cliarbons ardens » pour montrer ; deHr qu'ils avoieoc d'imiter la pénitence de fa Madelaine» de convertir les femmes peciierefîes. LePereGeTnay qm fapporte aioû l'écablifTemenc de cet Ordre , dit que ces Rdijgjeux donnèrent à ces Pénitences leurs mêmes Obfer vancess & que les R.eligieu(ès Pénitentes deMarfeille font du même Inflitiir. Et comme il ajoute que le bienheureux Bertrand cnvoia plufieurs defes Religieux en France & en Allemagne qui y firent des érablifTcmens en differens lieux i ceil peut être ce oui a donné lieu à quelques écrivains de croire que les Mooa^ . ^eres de l'Ordre de la Madciaine en Allemagne , dont quelques uns ont même fubfifté au milieu de l'herefîe , étoîent de rinftitiu du bienheureux Bertrand. Il y en a d'autres auffiqui fouc perluadés t^ue ces Mooalleresd'Alieœagae ont tiré leur Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 7.33% accurate

I y Google

Religieux de l'ordre de la Penitence de la Magdelaine.

de Seilly f.

The text on this page is estimated to be only 27.33% accurate

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 9.89% accurate

Trotsiemî Partie, Chap. XLVIIT. origme de celai des hUes Pénitentes de la Madeiaine A Paris , Ojtvrn m I.A Ptin* dont nous parlerons dans la mite , peut-ccreà caufeque ces Religieufes d'Allemagne i^nt habillées de blanc & que celles h* Mam* de Paris ont au(G porté un habit blanc avant leur reforme. ' Mais les Religieufes Peniteaici» de la Madelaine en Allemagne ^coienc éublies plus de cent cinquante ans avant que le bienheureux Bertrand eût ammence fos Isftitnt, & plus de deux cens ibiiame-dix aof avam la iiaidkaçs des fiUes Peoiuncea de Pans. Nous ne |cayons pas pofidvemciiic tn quel tems cee Ordre a cofàmencé en AUemagne > si ^oi en a ^t^ l'inftkoleur » mais il eft au moins certaifi qo*ii y fubitftotit d^ le commencement du treizième fiecle , comme il paroit par les; lettres d'Otton Cardinal du titre de S. Nicolas In cmtn Tmû^ iiéUf0 , & Légat Apodolique en Allemagne > de Tan 11x9, par le(qttelles il accorde des Indulgences plenieres Aceuxquivoi»* dront contribuer de leurs aumônes à la fubfiaa nce des Sœurs pénitentes de la Madelaine en Allemagne qui éioientdans une grande pauvreté & qui o'avoient pa^ pour iors des revenus pour leur entretien. Ces Lettres fe trouvent dans la Chronique du Monaftere deFranKenberg à Gcilir du même ordre > & nous les rapponeroQsici celles qu elles font daos cette Chronique. Ottê mififâtUm divmâ fimSi Nit$Ui h mun TuUian» Diétê/imCâré&Méiis , jl^ofto^Ud fiiisLtgâtus , Vi$ruirfiiChrifii Jdelibm ^efimtês kéi IntMfêi infpeûuris /Alëttm m PmiMi, ^oniéMy m éft AfJMmt » mmus fiskiimms 49St Triàtfmd Cifi* fi , nufmi iffwt im mfwt gfjJimtÊi ,fivf fktrit itmm fiv9 wêâUm i 9fêriet 9ês diim mejfionis extrtm mijfmcêrdii 9 f tribu» fnv€tiin%& itm&mm intuitu feminAre in terris ^ fMêdnd' diftfe Dfmin» cum m»lti^iuêê ffM&m ntêUigere diiesmus i» CeliSpfamâm fiem Jiduciâmqne ttnentts , fuâd ^ms farce femi», mât y farce & metet » & quifeminat in htnedi^iênibms de benedi&icmhus metet vitam eternam. C»m igitur diîeBe in Chrijh fâttperes Soreres Pénitentes S.Mar. MagdalJn Me magna frofrioâ n$n hiheant facultates , undt i/âleant fitjfentari j TJniverJïtaîtm nfejiram r»gamHs , monemus , fj^ hortamur in T>€min0 , O" in remi(\iontm vahis injungimus ftccaminum yquâtenm de bonis a I^ee uôbis cellâtis pias eUmoJinas gfAtà eis caritatis fubjidis êrêgAtis , ut fer fuhvencionem nejham earum inofie confulatuTy mt vu fêrkiç & siù h»M , ^ue De$ tnffirâMi feceritit ^dd Mt^Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 10.73% accurate

3^0 Histoire DE^ Ordres Reltgteuîc, ^"*)!^\.^^ /i.r po'f.tts gjHdÏA pervenire. Nos enim de omnipotentis Dci mU ïiNct DE JlniQrdia & BB. Fetri & Pauii Apo/lotorum mentis é' interuflAiNI****'-^*^^ r^^/f/f, omnibus , tinï dd loi.x ipfurum accejferint XL.diet de i»juf,<,Li Jwi pemieu^ia, id^dcionis ajiÛoritdte ^ qua fungimttr , mifui.orditer relâxâmfis, DAtum Confiencie Mnt D»mi»i lé. ce, XXrX, md, il Xîr.K4Umd.*JsmMr, • I l y a bieâ de ^'apparence qae l'Ordre de la Madekiiie en Allemagne écok déjà ioftitué avant te Coûcile General de Ia* âranqui fe tint l'an m 5. puifque le Pape Grégoire IX. parnoe Bulle qu'il accorda aux Religieufes de cet Ordre' en AUeiaa« gne les exemcâ de païer les dîmes de ce qu elles faifoiencva^ K>ir par leurs maios , & qu'elles podedoienc déjà avant le Cou» cile General. Le même Pontife leur accorda beaucoup de privilèges qui furent confirmés l'an 1148. par le Pape Innocent IV. & la plupart des Monaftcres fefont tellement enrichis dans la fuite , qu'ils n'ont plus eu bcloin de recourir aux charités des fidèles paur avoir dcquoi Tub^iftcr. 11 y avoit aulîi des Religieux du même Ordre qui avoicnt un General & des rroviociauXiaufqueU les Religieufes écoient fourni (es ; & ourrc cela elles avoient un Prévôt qu'elles élifoienc , aiaii qu; dcvou ccrc conhrmé p.^r k Provincial ; quel» quefois ce 1 rcvot étoit un Religieux » & quelquefois c'étoic an fecolier , comme 11 parott parla confirmadon du Prévôt du Monailere de Frankenoerg de l*an <^ nous rapporterons anlfi : fisitr Cêmréébu > Priêr PnviMciéiii MêmtftrinMm B, Mêt^ MûgdéL ^iinis S, AHgufiim^ ftifêfitm im Stàieim diU&k fms h Cbriftê filiâkms M, Pràûriffi MifMe C^muemm fimSimêméiiMm diûi ùrdinh FrémkiJHrgenfit EcfUfif inCtfiér (gm frima dUeSlhiH traeioMS im Dmùtê, DâmiuMm Mexan^hm 9 êfUfiàiurem prefenci^m , f«im vos uni am furêckiâliiMS Vifirli êinantmi conjenju & Ç^nthicê eU&iênt » êC uofirê âCttdiMe ton» finfêt in prépcjitum & frêvifirem c§ncêrdi$€r tUfffiii , vchit trnnfmiitimus ^preeipiendo t q»atenus fihi obedienciam ut fratri nojhi Ordmis eU£h tenerimini ffr rfverenàâm dehitam în omni' if us fACi.iiis y in homine D? mifn nuclorltutc no [ira cumdcyn aI(yandrum m icchlari h.ibttH , qunmdtu ipji pUi.u(rit , mahCfîtcm pre Je fil il/us Lytfirmamus. Dantes Jibi plenariam potejiattm couffiportes .tudiendi , excommunicandi (jr-abfolvendi , intrA £^ extré êxrejfiis fpiritualium te7nporârnnn débite

corrigendiy omniâ é* JinguU fAcictîdi , que perfrdtr^m nojlrt ordmii tU^lum anieiejfo» rem Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.33% accurate

Digitized by Google

Religieux de l'ordre de la Magdelaine, en Allemagne.

de Poilly f.

The text on this page is estimated to be only 26.00% accurate

Digitized by Googl^

The text on this page is estimated to be only 12.45% accurate

Taoisiimb Partie , Chap. XLVIII. • remjMimrtte^ericûnJuever/int. NthUorniHus ratas hahre 10 FilikPi. imutu & firmas omnes fentencias & frocejfus & ftnasyquas ideru^'^ll^^ JDn, Mexander juxta Cê»ftituciones Regulâm noftri Ordims rite tulerit in rtbelles. Injuper noUmus tpjum fernos aut pcrnihfiros /mccejfiires Centrale m Jlve Provinciales i feu per alitfudjfrt^ , 9iUt êccafiones i/tl accufaSionts UukkitMf , ^ue aliquando fiunt, .f «m/ ahfit , aliqudliter deJHim , nif invênirttmr wmifeflis ait* fMÎktu deiiÛit ttdnfiu , & fiti^fs effet if fi jttre fitumdsm fi* ^9s Canenes deJHtntits, NeUiimtu e$iam fntë&mm V/t» AUxan* . ^dnm & vifinm Uênafitrum ûtnfâre fer mes five fer nojiros fie^ uffefes âUquA ferfiné fim ferfinis noftri erdmis afitd ves iecam» -dis , mfi de kêad iffim Alexénéri &. vejhi CenvetUMs muniml 'voluntate, Bat, antte Demitei M* CCCUL im e&âivé AJptmftiêmii Nos q»oqtte frâUr Gereldus S. Mar, MagdaL Monafteriorum <jeneralis Prepojiius , omnia ^ fingula prefiripta rata Jervamut Jf^jlli nojlri munimine confrmamus. Anxi» Dom 'tni MCCCXI* in die undecim mille 'virginumjîgillum efl jppenfum. Il cft fait mention de ces Généraux des l'an 1248. car le Papo Innocent IV. aïinr confirmé tous les Privilèges que fes Predeceflfèurs avoient acc jrdes aux Monafteres de l'Ordre de la Madclaine en Allemagne , Hilmar pour lors General de cet Ordre en Allemagxic eovûïa des copies collacionnées de la Bulle * de ce Pôodfe à tous co Moogfteres, lefquelles eopiesécoient datées de Cologne du jour d« r£s»ltatîon itefaiiiceCroix da la mênie année« Tous ces titres que aoas aurons rapportes , prouvent adès l'antiquité de cet Ordre en Allemagne, & qu'il étoit difFerenc de celai que leB. Bertrand InHicua àMarfeillcpuifqu'il fubfilloic plaideurs 'années aranc UsnaifTance de ce dernier , & ces Mo- «lafteresontencore moins tiré leur origine de celui des Peniten• tes de II Madelaine à Paris, qni ne parut que plus de deux ccitî ans après que le B. Bertrand eue infticuë Ton Ordre.ll y a encore beaucoup de Monatkres de Religieufes de l'Ordre de la Madelaine en Allemagne. Celui de Strasbourg eft un de t ciix nui ont fubfifté au milieu de Pherefie , avant que cette ville tue venue fous la domination de France. Abraham Bruin , Michel Colyn , hi Jolie iVnimanus nous ont donné l'habillement d'ua Religieux de cet Ordre qui eft entièrement blanc , & tel que BOUS l'avons fait graver. Celot des RdigieoCcs étoit blanc auffi Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 8.94% accurate

5^S HlSTOmt »ES OlLMKS Rl&I«lCUZ; fisntH. ;iyec un ScapuUire & uanonteati »coiiiiiie oa peac voir ck&» ITàlIu U figure qui repicfeDic imc flcligj«ife.MiddiDOci>f delleai la tftc At CIktymiic fahantj gliifeaw Manaftprn dk wt Oïdic Aoi éiQÎcni: e« Sftiie em A'Mirrii fiii toeciqsis » oat ëié !£ippf ifloéi. Oft«f!peUaît m A«lwieviss es |iliifieor& fon » ^iémkeiJhams »appMeaMient acaHfe de leurs habits blancs» jyIais-qH<M lyoe Idir OocUe ak été éskVà pour (4»*vir de refags ^ux pechereHes pub]iques>jl y »i«iig-ttAs que dans la pl&pan de leurs Monaftere» Vun se reçcm jque des âUesd'hooaeur. Ce que dit 211 (Ti le Père Gefnay /)ue le» Heligieufes de la PeBÎtcnce de b MadcUine à Paris , communément appcllées lesilîes Pénitentes, embrailèrent rindimt du bienheureux Bertrand, ucCt pas coixfonac à la fondacioa^iejce Mocaiiere i caf fcioD le Père du Breiiil dam fes Aoîiqnit^s de Paris , ee fur par *les Prédications duPereJean Tiflcrand K.eiigitux de l'Ordre de faint François que Pao 149t. plufieurs femmes bi filîes inrpudiques fe convertirent , bi vo\ilant foire pcnirence de leurs deregleraens, Loisis IXic d'Orleaos leur donna Ton Hôtel pour k cooTcrdff en Mooafterc foas k tttfftdb filles Ptakeotes>ob dles luiciit «Uerm^» , le oii elles om ésmKxxté pendant qoaire viogs ans.» jufqu'en l'an 1^1. qu'ettei brcnc cfansfier» daoslaC&apellede faint Georges , en la rue (klnt Denis > qpe poflèdoient les Benediâins de (âiac Magloire > qui forent cfeneufcri rffôpitaidafaiiit JaeqjMS du ï£ui»JPaB»€aaimeiioa» ' javons dir en on aune lieu.^ Ce fuc Tan t^j. que Jean Simon > cinquième de ce nortr» Evêque de Paris , en vertu d'nn Bref du Pape Alexandre VL leur prefcrivitdes Snituts>&ieurdontulaKt€^ledeS.Âuguftii» qu'elles fu'vcni encore àprelent. Le Père du Breiiil ajoute, que lors que ce:^ Statuts hirent faiti , elles ecoien: déji deux cens vingî Religieufcs , mais qu'ii n oie pas dire toutes pénitentes ou converties. En effet > il y en a.voit peut tftre quelques-unes qui y étoiciit renfermées contre leur volonté , à la lollicitacion de leurs parens^ ounar autorité de Jullicei mai» tUes ne poOToientpas t&tt adnûfts à la profeffion Religieufef pniiqae (clon les Cènftiiqtto«i de rETêqne Piris > qui fb>fcnrdreflëés mr.nauniieQtf rObfervanoe Régulière luns c»' Mooaftere * ion nW de?Qtt rece?ojr aucune malgré elle» & qu'il CiUoît pour eftie fteSneufes c^'elles eu0ènc prolfaW jpiiihannfur»» vgêiSkiim mBm gas vjeq^^Mr gir.iuide0 ^ ^ y COO^I

The text on this page is estimated to be only 11.75% accurate

. ^od by Google

T. III. p. 362

The text on this page is estimated to be only 26.00% accurate

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.73% accurate

TiLOi^f IMS Paut» , Chaf. XL VIII. 5^5 mrtldes de ces Scanics , ce Prelac ordonne qu'on ne recevraaa- Fut» P** cane fille dans ce Moaailere qu'^e n'aie commis le péché de la chair , & qu'elle fera rifitéepour voir û, elleaperdu fa virginicé : que cdles qui feront nommésipQttf en niire la vifitet leronc ferment far les faiots Evangiles entre les mains des Me* re 6c fous Mjre , & en la prefence des difcreces , de faire vrai & loïal rapport , & dire li elles font corromçjucs, & il ordonne que cet article Icra iaviolablemenc obferve ; c.tr vavs /f tvez, (leur dic-ii) cftéMCums f$»t venues 4 nous qui et oient uierga cr bonnes ptteelUs ^ dr telles ont été par vous trouvées ^ combieti qu X la. fujg<'fl-0'} dt leurs pncres & p.ircns (jui ne demmdotent quÀ s'en défaire , elles enjftA^t a£ermé être corrnmfués* Et dans un autre article il aioûce . Item en outre «rdênnons que fi aucune ' wuiêit emiperéM'tkreCau^ej^atipnt quellf fiit imem^uée far UsMfre & fêm-Hm^ frefen$ vim Confejfeur y&emU prefet§m U dt c$»f êmfixyfi tiU fi dit enrumpué , & qm êtiie fiit lfw«Wr ^fi ui^ariivémftiifiiie fii tÊfrtmfm^ elU mfâii fudefirete»^ snr em it^m Rgtigtêtt i&fi âfin dy €mr§r , eUe me s'efi poim fait corrumpre , /ira tettàe faire ferment fur Us faintes Evem» ^es eu la mAt de vôtre Pere Cênfejfur , en la prefence de cinf Mtjx « fur feine de damnatiêm hennUe % fi elle ne s'efi point fait mrmorre en intention d entrer en vétre RtUgion , lequel lui déclarera que posé quelle futfrofeffe ounon^é' que Con fut averti qu'elle fe fut fait csrrumpre en cette intention , qu*elle ne fera réputée Reitgieufe de vôtre Mon.rffere , quelque vœu quelle ait ^//. Puis donc qu'il falloic prellcr ces lermens pour ell:rt; lie• ligieufedansce Monartere,il y a bien de l'appîwence que des perfonnes que l*on y avoit renfermées malgré elles > n*auroienc jamais preiiti le ferment que l'on exigeoit» Il paroîc encore par le préambule de ces Conftitutions que c^eftle Roi Charles Vllt. Qui leur donna l'Hôcel appelléde Boèbargne non pas le Dnc d'Orléans.- Jekam pâtr /^f «DeBole. permijJioM dtvm* BvÈfm d§ féarit » à ms ^îm aimées & ko»* IHem detnoées Us Reli^eufet , & Cemvettt des VUtes fenitemtet , dites ies Repenties de PâHs i itêns fmjettes fans muett > Salut» Cemme paris graee de Dieu é- par vraie infjiratîon , du tems fue avons eu le re^me^^dmin^ation & jeUi/ftnee de notre d $ Bvêtihéy & pasrletmeSen de gens de dévotion qui ont eut ail ftér mêiÊS plus que vous mfmes y vous hes

ajfemblées tellement qu*ét'S ettgfémd itêHobM > & mjettrdètti ettvirett êMsx vinp & plus , & ij Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 10.45% accurate

3^4 Histoire DES Ordres Religiiux^ fnits Pl. i0HYr0Îî e;re ; hofe fruflratoirc i otrc i^fUmilét çj- bcn trovos , ^ran ^u ci/t jut pjïddrubie , c/' ferpctueUcn €ht bbjcrtte C 7-^ru,ej qui ne /«• ut faire fans Stâtuts , Oracnnances Ce/)/! tut ions, A cette caufe en enfu^vant Vohligûtion d laquelle de ?iûire c^ce pafloral fommes anus êhligcs , du confeiL de plufieurs nBtahles periû/ifi.i^eSi'^ens de Religion du anjentement de vous touteSy iahi pour "VOUS que njês Juciejjjerejfes Reiigieufes ^at f^hi audit Monafiere etf CHkel qui fut affelli de Beeheigne que le Roinè* Ut Sm vtméé$»tÊi\ hâta em mine eemfivt yWue & Seigutu fie 4 umfi de nUredh Evèeki » âmems fietui tfdêmmé ,ftAtmn$ er 9rdênnûms hs'ehêfes qme à^aftes feremt deeUrSesitfe mvielakiemita gâtrdéee ff ekjervies dudit Memdfteftm Nous avons, die d «ranc quelles étoienc les condjcionrrr3ua(cs pour èocrer dios ce Monaftere iïi y l^eDcore on article e CCS CooAkutions , qui oxdoniie que l'on n'en recevra aucune qui aura paiTé trente- cinq aos > de peur (die l'Evéquecic Paris) que fous ombre d'être reçues en cet Ordre, & en quelque tcms cjue ce foitîil n'y en eût qui vouluflent cont inuer dans leur pèche. Ces Keligieufcs fuivoient la Reglcdc laint Au^^iv flin ; elles éto ent obligées de dire l'Office de la fainte Vierge au Chœur j elles felevoient à minuit pour dire Matines ; & tl y avoJc toûjours deux Soeurs qui veiuoicnt dan^ le Dortoir. Outre les js^ùnes ordonné^ par l'Eglife, elles jeûnoient encore tous les Vendredis de Tannée , & les Mercredis & Vendredis de PA vcotidles ne mangeoieut de la viande ane quacfe fois la &majoe , elks senoicot le Chapitre les Lùntus , Mercredi» & Vendredis » & elles prtncMeat la difcipliDe tons Jes Vendredis de l'année > & en Carême lies Mercredb & Vendredb » & tous* les jours de la femaine Sainte. Comme elles ne vivotent qued'aumônes dans lé commencement , elles alloienc dt ux à deux par la ville pour les chercher. Celles qui écoient deûinces pour ceterrploi ,ne pouvoient boire ni manger en ville.^ Il n'étoic permis qu'aux quéteufes de fortir, car elles faifoient vœu deperpetuelle clôture, co-nme \\ çQc encore rrdonné par leurs Conuirudons , & comme il cit: porte par la formule de leurs voeuxqu'elles prononçaient en cette manière : Je N. vou e cr pr»m(ts^ A D:eu r> à U Vierge MATte > i Moafi teneur C Enje^ ue de Tarit t/^^N Prélat df P^re /pirituel-, à z çus Mère , fous- Mcre , & tout le Couventyjlatilué dr fermai fêus lUture pcrpcturl'le en teiUu id^lA Cûaverjfon de mes mœurs) chajeté ipa^wreté & ohéif' Digitized by Googl

The text on this page is estimated to be only 1.60% accurate

jincicn kaj^illcrrujxtclcs Relc^icitscj' du ^r'/Hona strr£. dcjyillc.f peni^entirs h Farts nprcs Utir^rerprme.' ^ y Google

T·III·p·364

The text on this page is estimated to be only 14.25% accurate

Digitized by Qo ^.y

The text on this page is estimated to be only 11.18% accurate

TuoisiEMB Pailttb>Cha». XLVIir. 3?:^ fêmt tfeUm U Règle de Monfeîgnfur faint Augujfin ^(^ feUn^^^^^*^^" Us Statuts f reformatiùn df midi/€ûti$» féiis & à faire , far Re- a PaaiL verend Pere en Die» Monfeigneur Jehan Evi^ue de Paris Van 14577. QLumà leur iiabiUeiiienc il école blai]c>auâi-biea qui0 leur voile Il y avoit aufîî des Religieux qui avoient cté pareilîemenf inftiuiésdans ceMonaftere par le mcme Evcque , defqueis le Pere du Breiiil n'a point parlé. Ce Prélat par fes Cooflitution^ ordonne qu'il y aura dansceMonaftere des Religieux qui luiTromauni la Règle de faint Auguilua ,qui auront des chaperons & des robes grifes > & une autre robe de laine blanche* pr deiKiQs. 1 15 devoîedc faire un an de Noviciat , après lequel ils Êiifoienc kur PrôfeflîoD à la grande grille de ce Couveoc entre les mains delà Supérieure & du PereCoafeflèur en ce» termes % Je JT. ftmets «uMri; i Dm» & i Hm/eiptem' tEvè^ que de fâwU me» Prélat , à vous Mere , à tout le cowoemf, è 'VOUS beait' pere Cenfeffemr , chaftetê, pauvreté & ohedittce , fritte tipâiemeHt a mie Prélat Monfeignem l*EvèqMe de Paris & Couvent des Seems de ce Monafiere , ce qui £iir voir que le Pere • Gefnay s'eft trompé lors qu'il a dit que les Religieufes fillef rcnicenres A Paris avoienr embraffé l'inflirut dn bienhenreujf JBertrand , puiique les Religieux de ion Ordre t'coitnt habillés* . de noir , & que ceux qui écoient an Monadere des Filles Pénitentes ,étoienc habillés de gris, & avoic«t été inftiiués par PEvcque de Paris. Les Religieufes dévoient pourvoira tnures lesnecefliiés des Religieux , tant pour k vivre que pour l'habillcluent & les études. Elles en élifoiem no pour CoD&ÛTcur , & \l en devoîc cikoilur d'autres pour le fodagsr. Ces Religieux ^toieoc obligés de dire l'Office felou l'ufage de TEglife Ronflai-* se y il» û recicoien&à Toix ballb » & fe levoient auffi.à vaSmttpotIrdIiieMacioes. Voila quelle a été la véritable onginc cTu Monaftere. c&s ks Pénitentes de la ruë faint Denis â Paris, où l'on reccvoiten-s^ core des filles Repensies vers le milieu duxiernier fkc'e, com* meilparoit parla vie de laMt^re MarieAlvcquin Reformatrice' de ce Monalleredonr par M. Bi^fife en i^>45î. 5c par fa rela->^ tinndcla nai(rance&: du progrès de celui des Madelonctres qui' fut auili imprimée eu 16^1^9. mais depuis plasde cinquante ans Fon n'y reçoit plusque des filles d'honneur, & nous ne croïonS' |as £aire tort à ces cbaftes égoufes de Jefus Chrifl , fi nous

The text on this page is estimated to be only 16.69% accurate

^ HfrroiHE des Ordres Rbligibitz» rri LM Pi- ^^^^ conformom pas à ce qu'en ^ écrie depuis quelques aooéei MiTSMTUA M. de Màtïvzuk cbos une nouvwlle vie de la même Reformitrice , puiique aûus aunons Cf u aikr contre k v«riié dttl'Hio Aoire. Cet Auteur parlant de l'origine de ce Monaftcre des Filles Pemceiites,dic , que le Père Tiderand prêchant avecfuccèsi un grand nombre de diâèreotes perfonnes , 5c cie dilîjrem fexe , djftinguées par leur rertu y. vinrent le trouver , lui prote(bot qu elles YouloieDt (enrir Dieu couce leur vie, qu cllc^ s'a» bamdooaereac km ùl coadahe, qu'il fe trouva plus de deux 9cmDeœoiùSks<^i ^'ttmtcetwttùÀaàon , 6c qu'il ki mhrmi dans un MoasUleric. Pour kfcr l'îllofion popdaife (i ce qu'il preta»i) fur le nooi de PeniceiNes qu'elles ooc toujours eu» ilajoâte qaece nom leur fut imposé par cePere , eocoofideracioD des changemeos qu elles firent d'une vie douce 9C délicteoTc i telle Qu'eftcelic oes filles de qualité dans le mondes quelque vemicalcs qo*ettes (oient « 4U vie auûere qu'elles erabraiTerenc fi genereulement dans fa nouvelle Religion. M. de Marivaux convient que l'Evêque de Paris Jean Simon leur donna des Conftiaitions qui furent obfervées de toutes les Religieufes ^^avec une exaditude ôc une fidélité inviolable. Mus ce Prélat n auroit-il pas été digne de blâme , fi voïant plus de deux cens filles chafles £c vertueufes qui fe mettoient en Congrégation pour y vivre feparées du monde, le donner pour épouſes à Jelus- Chnil , il les avoit obligées dans le commencremem de leur retratce » de ae recevoir parmi elles que des fil* . lesj^rofticnteqaî dcvokDc fiûre ferment for les fîmes Evangiles qu'cUes ne iTétoienc point (ak corrompre en intention d'entrer dam cee Ordre » on Ton ne pouvotc eftre reçu qu'après «roîr oommtt le pedié de la chairi Peut- on croire M. de Ma* rivaux , lors qu'il dit qu'il n*a rien avancé que de vrai , & que ce n e(l qu'après avoir examiné les dcres originaux de la fondation i U a-t-il pu i'imaginer , que quoi que les Religieufef Pénitentes aient peut être îupprimé leors anciennes Cooftinitions , il ne s'en trouvât encore des exemplaires dans quelques Bibliothèques , comme en cSct il s'en trouve dans celles du Roi , &: dins celle du Collège des Révérends Pères de b Compagnie de Jefus à Paris ôc dans quelques autres, où l'on peut les coniulter ; elles ionc toutes en lettres Gothiques > ce qui fait voir qu'elL's font des premières éditions qui furent faites du tems de i'Evê:^ue Sirnoi), Diçjitized by Gopgie

The text on this page is estimated to be only 10.89% accurate

TuorsiiME Partie , Chap. XlVïïï. 5^7 Ces Dames de faine Magloire>comme elles veuknc eftre ap> ^ Reliées à prdeac , faiTanciioTcriptloB aifcUes om fak mettre PaIIs^"* ^ner Je nom de PcBÎmMS yfiiifi|a'cUe« ic (onc coa(âcréte.i Dieu par la ptoîteMea «ocraotca Religions Elles doivent imiter tafic d*lionnies 6c de fille» ^ ont jpris ce nom , oot formé UD Ordie BdeKgieux , oèh fomr me &nrtf des termes dr id. de Marivaux , ces eo^M» inaoccfli ^nc coofacrdi peur imiter JeCtis-Chriil , aoi tout innocent <|ct'il ^coit^a voiiitt edrele premier & le pins iiluftre des PeoicçQs , éublii&nt (oa Roïaume dans les douleurs , faifant (on fceptre & Ton trône de la Croix, comme Ton diadème d'ëpines. Quoique le public donne encore !e nom de Penitent.es à ces Dames de faine Ma•gloire , & quoiqu'elles a'jenr toujours eonlervé beaucoup de dcvotioQ pour Madelajne Penjrence ,011 ne tire pas delà un© confequence qu'elles aient auparavant fuivi Madelaine pcchereflTc , pnifqu'elles ne ioiic pas les feules dont les Monaller^s aïant été bâtis d'abord pour fervirde refuge à des pechereiTe^ publiques , font devenues dans ki«ice dfes Sanâuair^ de fain^ les Vîmes» comme nooBaUonslciu eu éomu^fjfA^mwm pledaas kChapicre fuiTaa». La Mère Mirie Al^uîir zhnt hémét db l/hmSSsn ' Moatmartre avec ie^ Hdigieuiès pour nfefermer^lui -de» FiU jbsPfeaifcentes deParis>featr» les» Juillet 1616. & mourut le X5. Janvier 164!^ daos une graode réputation de faincetë,éimne: âgée de quatre - vmgs deux ans; Les defordres de la guene" avoienr causé dans ce Monaftcre beaucoup de rel^chemenii' mais elle y rétablit en peu de tems les Obiervances régulières, &: leur fit prendre un habillement difièrent de celui qu'ellesportoient , leur aïant donné un habit de couleur minime , avec un Scapubirc de même, & leur aïant auflî donné un voile noir^ Je ne i^ai fi l'on doit compter au nombre des Reformes qu'elle' £tence Monaflere , Tadouciilemém qu'elle apporta dans les auAerités , (fi Ton doit ajoûter foi a M. de Marivaux > car lelon ect Auteur » elle leur êc diie Ma«liies à huit heures du' ifoir »aa lien au'blks (è levoieM i aiitfuit , elle leur ic quitter ks chemircs oc ièrge pour en piendftde toilei jk leur fit «aïK fer de la viande le Lundi > au lien qu'elles nTeo mangeoient pa9i. Nous voïons de pareilles reformes s'ériger tons las jouit wMa# fcs Mcmaftetc» gmac i'iateotioii dgt Fondateurs» Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.19% accurate

.ffxsTofai OIS O&Dus Riligibtis, Rf uciio- fr^gp pÊMT Us PUhi Pemiemes de PmHs* Oa Brdiîl , JMti ' ioNKTTu fmtésëe Pdrts, Lti ématnnes Coufttmttùntit €ts Meligiemfii #iAkTx. in^frimits à Paris em 1500. Biefle yVii de U Mm Méfie Alve^ fmim ItMT Réformatrice , & de Marivaux , y te de la même Refer* motrice, Peur Us Rfl'igieuK de la Pgaiience de U Madelaine ï - MJirfeUle^ GeTaay , Hift. MajfU, & ftmrP Ordre de U MaieUu. ne en Aile magne , Chronicn Cœnohii Montis Francerum Cojlâ' ri4 y & Joann. Bufcliiiis , de Refermas» Uenafi, ofud LeUmitL^ Hijl, Brttnfuic» T m. «• Chavite b XLI X. Da Reliffenfcs di U MâdeUùne , 0$ MadeLmm i Mct:^ LEs Religleafes du Moiuftei« de (kiot A^oire à Parie, 5c que le peuple appelle commiioéaientFilMs Pénitentes, se Um pas les feules à qgi le nom de Pénitences femble en quelque façon odieux. Celles de la Madelainei Metz Soient atifE appellées Sœurs Pénitences , comme ilparoîc par uoefenceooe de r£vêqûe Conrad Bayer de Boppart renduë l'an 1451. en faveur des Chanoines de l'Eglife Collégiale de S. Thibaut de la même ville, par laquelle ce Prélat pour (atisfaire à un Bref du Pape Nicolas V. érigea le Monallere de faince Madelaine de Metz des Sœurs Pénitentes , en une Eglife Collégiale fous le titre de la fainte Vierge & de Ciim Thibaut, & la Chapelle de fainte Elifabeth en un Monaftere de ces Relii^ieufes; Ecclejiam Muaajlerium B. Marix Magdalenx Meten/is Sororum fœnitentium , in CelUgintam fitb nomine é" vocabuio B, cr gi»' f iofd Virginis Maria & fanCli Thîêhaldi , & Ca^ellam fanâa Elifabeth (aliis veteris Cermeterii) m Memé^krbm Sêmmmp^ ttitemtiim erextnnué' erigimus fer frafimtes^ ^^^.Cecaâeeft rapporté par Muriffe Ëveqiie de Madaujre dans (on Hîfloîre des Evèques de Metz. Il thré delà -tioe oonièqueiioe que ces Religieuies de la Madelaine à qui le peuple a donné le nom de Mawlooettes , étoientdéja établies i Metz , & ditqn'il n'a pu trouver précisément Le tems de leur établiifemenc. Mais ces ^^gieoies preieodenc'aTOtr été établies plos de quatre cens anqaance ans anparavaQt » & font icroomcr knr origine \ i'aa Digitized by Ci

• • Digitized by Google

Religieuse Magdelonette a Metz.

98.

de Poilly f.

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.47% accurate

TrOISISME PAUTlSyCHAp.XLIX. Tan 1005* ce qu'elles auroieac fans doute bien de la peine ^ prouver. 11 Te peut faire que cette Chapelle dédiée âiaioce£lilabcth merc de faint Jean-fiaptifte dans fon origine, &oiicesJ'^,^^ Religteufes ont été transférées en i45t*ait éié bâtie en 1005. mais le nom de Sœurs Pénitentes qui leur eft donné dans la fentencc de l'Evêque de Metz , les Religieufes d'Huys du même Ordre (félon les Mémoires c^ui m*onc ère envoies) & qui vinrent pour rétablir cctie Mailon qui avoii dié abcindonnée pendant les guerres , ôc ou il n'étoit relié qu'une Sœur Coaverfe , les Monafteres de l'Ordre de la Madelaine qui loaten" core en Allemagne , & où les Religieufes (une habillées de môme qu'a M cl z , inc font, croire que celles-ci , il qui le peuple a donné le nom deMadelonecces yfont du mcmc Oidrc que les Religtcu(ès de la Madelaine en Allemagne , & cette fencence reoduë l'an 1452. par V£vêque Conrad > faic connotcre qu'dU Jes oepeavem pas avoir tire leur origine du MQnaftere dcv Filles Pénitences à Paris qui ne furent établies qi]eraiiX49s. comme nous avons déjà dit. Cependant les Madelonectes de Metz fe dîfem prefence* ment Chanoineilès , ce qui paroît « difent-elles , par les anciens * monumens qui font dans leur Monaftere> & par les figures des anciennes Relieieufes > 6c que û elles portent pre(entement une robe bîancne & un fcipulairc de même, ce nVH: qu'à caufe de la dévotion que leurs anciennes portoienc à laine Dominique , aïanc voulu prendre l'habit des Religieufes de fon Ordre , lors que vers l'an uiï. il établit le Couvent de fes Religieux à Metz > & que dans la iui:e pour fe diftinguer des Religieufes de cet Ordre 1 elles quittèrent le Scapulaire 6i la Cha« pe noires pour en prendre de blancs, le Scapulaire & la Chape noires étant redés à leurs Soeurs Converfes. Mais |e n'ajoûte Eis beaucoup de foi àces Mémoires, d'aocant plus que ces Regienlês Madelonectes font mal bformées de i'babtilement des Eeligieufes de l'Ordre de S. Dominique qui ne portait poinc de Scapiilaii3enoir»(îcen'eft lesSœursCogverfesjd'ailleursdaas le rems que ce Saint fonda Ton Ordre > ou plutôt avant qu*il l'eut fondé , il avoit étabUks Religieufes MoAadere de Proiiille , auirquelles il donna pour Jubillemenc une robe blao* cke, 6c un manteau de couleur tannée. Nous donnons l'habillement des Religieufes Mcidelonctces de Metz , tel qu 'elles . le portent prefentemenc. ileil vrai qu'il y a quelque unioa eo^ TêmtUh . Aaa

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.78% accurate

yjO HiSTOIRl DIS OlLDI.ES RELIGIEUX , RnTGiïu- tue l'Ordre de faint Dominique , & celui de la AiadelainCi MAoiiAi* puifque l O . dre de la Madelainc fuit les Conftiiutions de TOr. Mt A Ma- tire ae faint Dominique : au moins il y a voit en AUeimgpe plufieurs Monafteres qui fuivoient ces ConilitutîojaSyCeqa*Qnt pu faire aulli les Madeloncttcs de Metz. Mémoires Mj/iufcrits envou's en 1708. cy* l ôn fCMt Çênfuktt Muriilc dans Jon H jtoire des Evtejuesde Metz., Les Monarteres des Keligieufes de la Madelaine & defainte Mirie Fgyptitnneà Naples » font du nombre de ceux qui ai ànt été dwltinés d'abord pour fervir de retraite aux pctliercir s publiques , iont devenu dans la fuite dci ianduaircs de laintes Vierges, pareils à ceux dont nous avons déji parlé. Celui de la Madelaine Fut fondé l'an 1514. & dotté par k Reine SaDche d'Aragon > femme de Roberc Roi de Naples , pour des pechereiTes publiques qai condiées de repentir , avoteac deffeÎD de fi^re peniceiice. Cette pieafe Reioe aroît un fi grand sele pour le (àlut de ces pauvres créatures , elle alloit tous les jours dans ce Monadere arec fon Confeflèur le Pere Phi* lippe Agneirode i*Ordre de faint François pour leur lâirefaiie des exhortations qui furent il efficaces > que dix ans après la fondation de ce Monaftere , de cent quatre-vingt deux de ces pecbere(Iès «qui à la follicitatioa de cette PrinceiTe étoient entrées dans cette Maifon , il y en eut cent foixante & fix qui fi'^ntles vocnx folemnels entre les mains de l'Archevêque de Napks , dont plufieurs moururent en odeur de fainrcré. Cet' te PrinceiTe voulut anfîî que ce Monaflere fût fournis aux Religieux de l'Ordre de faint François ,ce que l'Archevêque accorda l'an 1341. à condition que les Religieufcs feroient obligées de donner tous les ans à l'Eglife Métropolitaine uncieree d*unc livre. Il y avoit déjà pour lors trois cens Relfgiçufes dans ce Munailcre i mais dans h (uicc on n'y a plus reçu que des filles d'honneur &. vercueuTcs qui loue prefentement au nombre de quatre- vingt. Elles ont la Règle de faint Auguilia un habit noir i & pour cebture une cocde blancbecomme ks Religieufes de l'Ordre de faint François» Les Religieux • CouTcntuels de cet Ordre en ont eu la direâbn juiqn'en te que par ordre du Pape Pie V. les Religieux de rObler* Tance prirent leur pbce » & curent auâî la direâion des ReU^ufes du Monaflere de fairne Marie Egyptienne que les Go» TCOtueU Jeor abapdoooeiqitauiB» Digitizeo by GoOgl

The text on this page is estimated to be only 29.00% accurate

.; » Digitized by Google

Magdelonette de la Congregation de S.te marie Magdelaine.

de Vilty f

The text on this page is estimated to be only 19.65% accurate

TnoxsiEMB Paetib » Chàp. L. 371 * Ce Moniftererfat auiE fondé p«r la Kebae Sanche d'Ara- K'ttoiiv. goD pour des filles & des femmes Repenties » à caofe que celai îoNjrrâf de laMadelaine ne fe trouvoic pas allèz grand poar contenir ^ ' le nombr e de celles qui quittoient leur mauvaifè vie. L' Arche* véque de Naples qui avoit confenci que ks Religieufes de la Madelaine fuâènc foos la diredion des Religieux de l'Ordre de faint Françots» accorda la même grâce à cellesde £unteMarie Egyptienne Tan 1341. à condition qu'elles donneroîent auflî tous les ans un cierj^e d'une livre à kCathcdraîc. Elles furent foûmifes pareillemenc aux Religieux Conventuels j mais par ordre du Pape Pie V. elles furent mifes rou<? la dircûion des Pères de l'Obfervance de faine François. Elles ont comme les Religieufes du Monaltere de la Madelaine la Règle de faint Auguflin > ^ l'habit de foti Ordre avec ia cordé blanche de celui de S. trançois. Fûi'ez, pmr ces deux M&najieres, Franç. Gonzag. de êfi^iae SerAfh, Relig, V^ading. Annd, Min9r* C H ▲ F I T B. £ L. Drî Relfpetffès de t Ordre de la Madehîne ^appellées corn* imiKm€ataParis,a Rfmn ^ Bordemx^Médilmnts. LEs Religieufes de l'Ordre de la Madelaine ou Aladelo* nettes , dont nous allons parler , font difFerentcs déceliez dont nous avons parlé dans le Chapitre précèdent; elles ont pris leur origine à Paris au commencement du dernier fiecle. Cette ville eft fi f^rande 5^: fi peuplée , qu'il ne faut pas s'étonner s'il y a un 11 t^rand nombre de filles & de femmes , qui «'oubliant de leur devoir , proftituent leur honneur , ài s'il y â tant de Mai(bns pour les recevoir lorfqu'elles veulent fe convertir , ou pour les enfermer de force , lorfqu'elles ne veulènc point quitter le vice ■% telles aue font le Mona(kre des Made* lonettes & tes Commlmaucés do'bon Pafteur» du Sauveur» de fainte Pdagte» de iâînie Theodoie & quelques antres. -Mail comme la plûpart de ces Communautés ne font que feculieres» nous ne parlerons ki que des Madelonettes» dont la plus grande partie deUCoomiiinaQiécft coiiiposéedeReligie9iès,qol Aaa ij Digilized by Google 1

The text on this page is estimated to be only 15.59% accurate

4 yf% HlSTOtEl DES OllI>IL£S ReLIOIBUX, RrttciT". forment un Ordre particulier , puifqu'il y a encore d« MaiïuNElVir fons du même Inftituc i Rouen & à Bordeauxi & quecestrois é£*»is. Monarteres fuivenc les mêmes Conftitucions qui oocété dref*" ice> par TOrdrc du Pape Urbain Vlil. Ce fur l'an i^iS.que cet Ordre prit naifTance a Paris par le moïen du Keverenci Père Athanale Mole Capucin , Frcre de M. Molé Procureur General du Parlement , d'un riche Marchand de vin de cette ville nomme de Montrv , & de M. du Frefne Officier dans les Girdes du Corps du Roi, qui tous trois animés du zck de la gloire de Dieu & du falut du prochain, semploloknc cominuellement à laconTerfîon des pécheurs & des Hérétiques , tx. au foulagemenc des ptuvies & des maUdes. Ce fîic donc Tan i6i8. que ces peribnnes cfaaricables aïam reciré Quelc^ues filles du vice cà elles s'étoîent pton- > gées par leur proftituuon % on leur loua d'abord des chambres au Fauxbourg faiot Honoré > m^is ce Heu ne fe trouvant pas propre pour la retrakequ'ellesembralToieoc , le{îeurdeMon<« try leur céda fa propre maifon (îtiiée à la Croix Rouge , au Fauxbonrg famt Germain» & enloia nse antre pour lui à côté » prenant foin de ces pauvres créatures » tant pour lanoulittife que pour les fecours fpirituels qu'illeur procuroit , & ei> peu de tems elles fe trouvèrent j«rqu'au nombre de vm^^t Les Denedi(îlins de l'Abbaïe de faint Germ.iin des l'rcs leur permirent d'avoir une Chapelle chez elles. La première Melle y fut ccLbrcc le 15. Aouft de la même année 161 8. & peu de tems après c'ics embralTèrent la clôture, ne parlant aux pertonnes du dehors qu'à travers unegrilk à la manière des Religieu* fes, & ne fortanc point de leur maHon. Deux ans :iprès S.François de Sales Evccjue de Genève aïanc préclic dans leur Cha* pelle le jour de fainte Madelaine , donna à quelques-unes de' ces filles un habit Religieux > & comme le nombre de ces filles . angmencoit confideraolemenc , on les transféra dans une roai« ion plus ample Dfocbe le Temple. LaMarquifedeMaignelaf le déclara Fondatrice de cette nourdle mauon , le cette ComBinnautë aîamt hé folidenienc établie > comme ks perfonoes qu*ott.y cecevokavoieBt plus befoin d'être conduites elleswêmes que de conduire les autres» aVÛmt ni l'expérience > ni lesijualitésrequifes r on leur donna pour avoir foin d'^elles» des^ KeligienfesderOrdie delà Vifîcation de Nôtre Oame. Kf imcut qmtyedttpigBiiwIiiipnatoricdc Parii> <gii faient àift Digitized by CoOgif

The text on this page is estimated to be only 9.67% accurate

Digitized by Google

Magdelonette de la congregation de S.te marthe.

de Voilly f

The text on this page is estimated to be only 4.67% accurate

Digitizeû by Google

The text on this page is estimated to be only 14.23% accurate

Troisième Partie, Chaf. L. ^ 373 Aniées pour cela. Elles encrereac Tan léip.dans^lnicleîaMap Rtucitv^ delaiiie,dc remplireat les premières Charges Comme de Prieo» ÎokÎiï^ re» foa$> Prieure , Portière, Touriere 1 éc de tems en tenu a Pasu. on les changeoit pour les foulager du grand travail qui (erencontroic dans la conduite de ces Kepenties , dooc quelques* unes y écoient malgré elles , U par aucoritédejuftice. Lacon* dttite de ces Religieufes de la Vificaiionaeté acconrpagnéede tant de benedt£kioii , qu'elles onc écabli un très- bon ordre dans cette Communauté qui eO: ordinairement de cent ou frx vings perfonnes. Mais enfin elles (e font lacées J . ces occupations» & elles ont mieux aimé refter dans leurs Monaftcres. Les K.cligieufes Urfulines, leur ont fncccdé, 6i n'ont pas fait moins de fruit pendant environ trente ans qu'elle? ont en h. tiircclioa & la conduite de ce Monallerc i & enrin depuis quelques années M, le Cardinal dcNoailies Archevêque de Paris a mis à place des Urfutines,cies Religieufes Hofpiulieresde l'Ordre de 12 Mi/irkorde iie -fe/ùs^Lcs Conftitutioni que l'on obfervcdans * ce Monaftere turent dreifées Tan 1637. 6v approuvées par Jean Trauçois de Gondy Archevêque de Paris le 7. Juillet 1640. fuivant le pouvoir qu'il en avoit reçu du Pape Urbain VIII^ q[ui érigea cette maiiibir en Monaftere» & dleena produit deiuc au très , Tune 4 Bordeaux > Pantre à Rouen. Conformément à' ces ConfUtotions , l'on ne doit reéevoîe: danslet Maîfons de cet Inilîtut que des filles ou (ênmies qpi onc Biené une TÎe déréglée i & îl tù défienda fur pdne d*eaK:om« munication d'en admettre d'autres^St néanmoins quelque fille fc troufoît en danser de fe perdre » on nelaiiïè pas de la rece« Toir étant prefent&^ par fes parens » quoi qu'elle n*ait pas eoK cote fait faute , mais elle ne peut demeurer que pour m tems dans leMonadere parmi les Religieufes ProfelTes. Trois fortes de Congre^rarions fe irouveiit dans ces fortes de Monaftrres. La première fous le titre de la Congrégation de laMadelaine , cil deftinée pour celles qui (ont admîtes a faire les vœux folemnels, après qu'cUess 'en font rendues di^espar leur bonne conduite. La féconde Congrégation fous le titre de fainte Marthe, eft de celles que Ton ne juge pas encore capables d'élire Religieufes , ou qui pour quelques conûdera' tions , comme de mariage > ne peuvent prétendre à faire les. voeux foleumeb. £ofo a tidiSeme Coogregaden lôiis le titre , de fidiit Lazaceeft deilinée pour oetics qui ne fi>nt nullemeas Digilized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.67% accurate

374 HiSTOI&B DES O&DaU HCLXGIEUX » KitTcm. àiipbfées au bien : & toutes ces diflereotes Congrégations oot toN^TTiV ^^"'^ quanier feparéi nous albns ?oir maintenant quels ibac • A PAAif.*' leurs exercices & Obfervances. La clôture écroicement gardée » &: les forties interdites aux Profeiïès de la première & de la (ecpnde Congrégation (lînon au cas permis) fur peine d'excommunication j mais aux autres du troilîéme rang lur peine de châtiment exemplaire. Elles ne parlent point feules aux perfonnes du dehors , & jamais â perfonnes fufpeâies , ou qu'elles auroicnr connues dans la pratique d'i mi! , elles ne vont point aulli au Parloir pendant l' A venc ; le Carême , cercams autres jours marqués dans ks Conftitucions. Celles du premier rang fe lèvent en tout tems à cinq heures, font une heure d'Oraifon mentale chaque jour, demi heure le matin , ÔC autant après Co nplies : elles recitent tous les jours le petit Office de la Vierge, &. le grand Office de l'Eglife à certaios jours de Tannée. Elles font iroi^jour^d^^ retraite fpificuelle avant la Fête de la Madelame , autant avant celles de Pâques, de la Pentecôte & de Noël , & an]oar avmnc celles de l' AObmpcion de la Purifioition de Nôtre* Dame > de S» Âueudin^de iâime Marthe. Outre les jeûnes commandé par PEglife , elles jeûnent encore TA vent êc tous les Vendredis de l'année» excepté depuis Pâques jufqu'àlaPentecôift Elles font abdinence tous les Mercredis , à moins qu'il n'arrive un jeûoo dans la femaioe^liorsle Vendredi & le Samedi. Tous les Ven* dredis elles prennent la difcipline , & tous les Mercredis pen* dant r Avent & le Carême > èc les veilles des feftes de fainte Madelaine & de faint Auguflin ces deux jours auflî bien que celui du Vendredi^ S li nt , elles n'ont qu'un mets d'herbes ou de légumes audinerjon ne leur donne aufli ces jours-là à la collation que du pain> & elles mangent à terre ces trois jours-là. Apres avoir quitté la Congrégation de fainte Marthe, elles font deux années de Noviciat dans cclle-ciiaprçs klq celles elles font leur ProfefHon foiemnelleiea prononçant leurs vœux félon cette formule. Au nûm de Li très- fainte Trinité y Pere , Fils, & S.Effritf en l'honneur de Uglorieufe Vierge Marie , & de fiinte Md* deUinc,mûi Sœur N. devant toute la ceur celejle , & à Ufteede iMtre M ère fainte Eglife , Epoufe de *fefus • chrift , VUK & fn* meu à Dieu , «héifance , fAuvreti , & €bâfte$i eiun vit msiifi Ui^iiizeo by GoOglc

The text on this page is estimated to be only 16.66% accurate

Troisième Partis, Chap. L. 375 mon R. P. commis (jr débute Super te nr de cetic Muifon ,par Mon- Ruinitr-feigneur UlMjhijjime O" Revtre»dif]ime N. en frefence de vous Iq^^^* ma Révérende Mere F mure ftion lu Rt^rle de f^tnt A:*<ruJ}in , ^ aI^aux». les Conflit tu ion s de cetie M^u/on cr Mo?/.i(}ere de iaij.te Marie idddeUtne y donrues Cf apj>rûhuccs par M. F. en D eu M. je an Frdnçtis de Gondy premier Artheveatéc de Paris , dt l'amorné du S. Pere le Pape Urbain VllL juivûnt le/quelles je m' oblige dâiàer , recev»ir , & ntemir em tttte Mdifon , les files é- ftnu mis 4i U qualité & C9Hdiihm fmU fâst UrdittsCpnftituthits , ce fMt je gâfderâi mêenmmt U gjtuse de Netre-^Sei^eur jttfqu'À U Après qu'elles ont prononcé leurs vœux > & reçu le voile DOtr» elles fe profternenc par terre % on les couvre d'ib drap . mortuaire ; 1 on récite les prières des Mores avec l'Oraifon 1 Abfilve ^«^«P»/ , laquelle étant finie , les Sœurs jetcenc de l'eiu bénite fur les Profcifes > & lorfqu'elles font relevées , 00 leur met une couronne d'épine fur h téte. Je pailè fous filence tous les autres exercices qui leur font communs, avec les Relfgieufes des autres Ordres , &: plufieurs autres qui leur font particuliers & de peu de confequence. L'on remarquera fenîement que leur pauvreté eft très rigoureufe , 6c leur obeiflàncetrèsexafte. Leur habillement confille en une robe & bel» 1»u!aire de couleur mjnime , ferrée d'une corde blanche , & eur guimpe efl: pareille à celle des Religicufes de la Vifitation, au C hœur & dans les cérémonies elles ne fe fervent point de manicau. Quant aux Sœurs de la Congrégation de fainte Marthe > ellesle lèvent en tout tems à cinq heures & demie. A fix heures elles vont au lieu deitiné peur faire leurs prières > oh elles demeurent environ trois quarts d'heure» tant pour faire les exercices du matin > que pour fOratibn mentale , £c reciter leurs prières accoûtumées , étant obligées de dire fur peine de péché le petit Office de la Vierge, 8c celles qui ne fçavenc lire, certain nombre de Psfertc d*Jve , 5c les jours que celles du premier rang difent le grand Office, outre TOffice de la Vierge , celles-ci font obligées de reciter encore un tiers du R.ofai> te > comme au(fi lorfque les autres difent le grand Office des Morts, & lorfqu*on ne dit qu'un Nodurne, elles ne difenr que trois dizaines. Au forrir dc« prières elles vonr recevt>ir l*obéiilance de leur Mere MaicreiTe , qui leur ordonne ce à qpoi

The text on this page is estimated to be only 15.83% accurate

yjé Histoire des Ordres Religieux » Rmciiu- elles doivent s'occuper tout le jour. Elles dînent à la même loNiTTM ^^^rc que celles du premier ran^ ; miis dms un Refetiftoir feaPaiii. paré , demcur.ini: auiii dans un quartier kparé , comme nous avons di:. hilcs foui les mêmes abdineoces de vuadc,nuis ellc^ ae jcuneut que trois fois la femaine pendant TAveoc • & lesaacrcs trois jours cUes n'ont qu'un mecs au fouper, comme, siaifi les Vendredis depuis Piques jufqu'i la S. Michel Quanc aux Vendredis depuis la feAe de faîne Michel jufqu'à Pâqueselles jeûnem i mùs la Supérieure leur doit accorder aifémene la dilpeofe des jeûnes U des abftioeoces. A cinq heures no quart elles quittent leurs ouvrages pour aller faire VOwùm mentale pendant une demi- heure» après laquelle elles vont au SudùStmr pour Couper «la reereatioo dure jufqu'au premier coup de Matines que commence le grand filencequi dure jusqu'au lendemain. Pendant les Matines des Soeurs du premier ' rang , celles-ci fe tiennent dans la chambre du travail , ou leur Maîcreire lit ou fît lire quelque bon lîvre , & elles travaillent jufqu'auT^ Dc um 5 qu'elles von: au Chœur pour dire Leur Ortice & faire leur examen , aprèi lequel elles Ce reti* rent po^r e(ïre auiîi-tôt coucbpes que ics Scpurs du premier rang. Elles ne font que des vœux lîmples, &: fi avant que de les avoir faits , elles ionc bien affermies dans la vertu , & ie trouvent recherchées en mariage par quelque perloancexemte de tout foupçon > le Supérieur 6c la Mere Prieure y peuvent consentir, & même fournir quelque chofe pour la dot * £ la Mai-^ foo a reçu quelque chofê pour cet c0et. S'il (ê trouve anffi quelque Dame qui en veuille prendre à (bu fenrice 8e s'en cîag* ger , on la lui peut donner > pourvu qu'elle ait quitté &$ maife vaifes. habitudes au mal^ Leur habillement eft lemblable i cer lui des Religieures du premier rang > finon qu'elles n*o9t point ^eScapalairc , & qu'elles ne portent qu'un voileblanc. Il y a auffî des Re^lemens pour celles de la Congrégation de iàint Lazare > dedinee pour les 6Ues & femmes que Ton rea* fiu'me malgré elles , èc oîi l'on met pour un tems celles du fécond rang qui ont fait des fautes confiJerables , ou donné quelque mauvais exemple , afin d'y faire la pénitence qui leur eft en))iiuc, <()!c pour y élire renfermées durant certain tems, foit pour y fiiru quelques autres mortifications proportionf^ées à lejirs £auc€$. Çomn^e çoliçs qui Ton; (L^ns çe(te Congre* gatioa Diglized by Coogk

The text on this page is estimated to be only 14.70% accurate

Tkoisîhmi Partie I Chai. L. yjj eation ne font pas ponces au bien , auffi ces Rcelemens ne Idik pas exactement obiervesjon leur tait raire néanmoins lonett». auianc qu'il eft po!îîii!e les mêmes exercices qu'à celles du fccond rarii^ qui nom point fait de vitlix , comme font les femmes mariées &: aucres , foie pour le*> prières , foie pour les ouvrages. Si eiics ne font point loumifes,on ks renferme plus éc oicement , on les prive cie, vin , on leur irecranche leur pitance , & on leur ordoDoe qaelau'autre monifica^ion ; ceLqut fe doit eocendre de celles qui (ovLt mifes dans ce MoriâfterB contre kur gré > car pour odles que l'on y envoie du fécond: rang , elles ont pour R^Iemenc la (orme de la Pénitence qtd leur eft impoféei & au cas que par obdinacion elles tenioigneâé d*y vouloir toûjours demeurer , 5c de ne plus retourner a leut) Congregatbns après s*âtre fervi de tous autres ixioîens ,on les traite enforce qu'elles recooaoiâcnt leur avetigleawnc>& qu'elles demandent d'en forcir. Sî-tâc que celles que l'on a menëes de dehors contre leur gré , témoignent vericablemeot vouloir embraflèr le bien , on Jear donne pour un tems plus de liberté pour les éprouver 2c les rcconnc^irrc , & voïant qu'elles n'en abufent pas , & qu'el* les témoigncn: par leur conduite vouloir perfeverer dans le bieo»onles fait palTer au leçon d rang; mais généralement: on les tient toutes renfermées, plus ou moins > félon les dilpoilcions qu'elle font paroîire , & félon qu'elles fe rendent plus ou moins dignes de quelque ^race , & celles qui s'en rendent dignes , mangent au petit Kefcdoir avec les Sxurs qui les gou vernent. Elles fe lèvent & fe couchent i pareille heure que celles du fécond rang , & elles ont les mêmes prières & les mêmes exercices. Vi'tx» Us Cênfiimhm de u$ ùrên. Lé vu de M, riimm di faut, féot if. Al>elly , & U Milâtiém di U méifma & pêgrhdB Uêfn^m dis Mgdilêiiiiêa imfHmée à fsHs tm 1649. rêmm. fibb Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.27% accurate

pl HiSTOI&E 0£S OjLD1.£S fi.£].lGI£UZ» Attirât u- _ , MAKoMii CHAfflTHE Lh Des SjebffCHfcs de la MadeUine à Rom^JtM les Couver. Hes , cmm ^JJi des Rcli^ieufes CtmwmaJi SfmUien Effaffte. - , IL y a dans la TilIe de Rome pla&urs Monâfteres de Rcligicafes Peiûçemes ou Convenies , dom leplas mifidarabie clt celai qui eft fîtaé dans la grande raeda Cours fons le nom. de£ùnce Marie Madelatne j on tUile PûMtt Cêmunite dHU JâêéUknâ, C'étoîc anciennement ane Paroiflè dédiée â faiatc Lttce Vieree & Martyre > que le Pape Honorins 1. fit badr l'an Hle fut donnée dans la fuite par le Pape Léon X. î la Compagnie de la Charité éublie pour avoir foin des Hllesâc femmes Repenties j fie elle fit en-même tems rtbacir l'E^lifeen rétat qu'elle eft> en l'honneur de fainte Marie MadeUine Pa« trône des Pénitentes. Clément VIII. alFiguapour celles qui y fèroient reformées , cinquante écus d'aumônes tous les mois > & ordonna qrte tous les biens des Cour tiia nés publiques ou iê« crettesqni mourroienc fans tefter, appartiendroient ace Mo« nadere , ou que (i elles faifoient teflamenc, il feroit nul, à tnoins qu'elles ne lui laifTaffenc au moins la cinquième partie de leur bien. Lorfque ce Monaftere hérite de tout le bien de ces Courtjfanes , il fe charge de l'éducation de leurs enfans fi elles en ont. Ces Religieufes Converties étaient f irc rLlTcrrées, n'aïanc pas beaucoup de b.uimeus > mais il Icmblc que Dieu voulue {>ourvoir à leur agj^randiflement , en permettant que l'an 1617. eur Monadere fut brûlé entièrement , ce qui porta le Card^ nal Aldobrandîn qui en écok Pioceâsur » & là fœur la Prin* celle OljmDia , à leuir &ire de grandes aumânes » 8c le Pape Papl V. fitbâtir enfuite leur Monafketeavec beaocoupde magnificence , 6c l'a ggrandit de beaucoup. Ces Rcligieufes fuivenc la Règle de S.Ânguftin 9 & (bot habillées de noir avec un fcapulaire blanc relies portent as Choeur un manteau noir. Ce qui efl particulier dans cet Ordre > c*eft que les Religteufes n'y font point de Noviciat , qa^cdles s'engagent par des vœux ibiemneis>en y prenant Tku Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.00% accurate

Digitized by Google

Religieuse du Monastére des Convertis à Rome.

101.

P. Giffart S.

The text on this page is estimated to be only 3.33% accurate

Uigilizeû by Googlc

The text on this page is estimated to be only 17.52% accurate

Tuoisi EMB Pautic , Chap. LL 37^ Int. Voîd ce qui s'obfcr7c «Uns cette cérémonie. ftYmU' La Poflnlance aïsuit été reçue par les OeDatà de la Con- MADSLiit. gregation qui a foinda temporel de ce Monaltere» & aïam écé ^ '^^^ reconnue pour Courcifanne} qui cd unecoaditbnreqdifepour entrer dan<> le Monadere , elle y demeure quelque tems en ha» bic icculier. Le jour qu'elle doic prendre celui de la Religion, elle fore du cloître accompagnée de la Prieure & de la SouPrieure , pour aller à l'Eglife. Le Prêtre aïant dit la Meiïêofi elles communient , bénit Tes habits , & prefente un Crucifix à baifer a la Poftulaoce qni retourne enfuite dans le Monaftere , accompagnée par les mcmesqui l'ont conduites TEglife. Les Religieules la reçoivent à iaporte en chantant T Antienne f^eni fffonfa. chrijli. La Novice eft conduite au Chœur , où après qu'on lui a ôcé Tes habits mondains , la Supérieure lui coupe les cheveux à la grande grille , & lui met un voile blanc fur la tête. La Novice ainfi revêtue ic mec en Croix fur une grande table , fur laquelle il y a un drap mortuaire , avec deux cierges allumés , l'un i la tête, & l'autre aux pieds. L'on Tonne comme pour les morts pendant que les Religieiiiês chancent le Uifi" nn mti Htm , lequel étant fiai» la Novice femet à eenoox ds» vaut la Supérieure I & joignant les mains dans les &nne5>elle dit tout haut : SeUm têrdn étM & êrdêimédMÊSfit$i Rdi^m^ confirmé f» ht fimferMs Ppiaifis ,je nnênu à Cannée 4ê fnkâiiêB , & ffottênu frefintmem & fùi «m Frêftffiêm cêm» m êMi féii tmts Us éumt qm fini tiHrêis dêm utii JLtH^Wm Fprmule des Vœux. Je , nommée ém mnde N.é-à frefent Sœur N, de ma frofre molonté , me fionne moi- même a ce Monafltrt di fainte Marie Hék* deUiite de fainte Lnee Vierge dr Martyre y affeUé desCenver* ties-% rf* fromets a Dieu , i tous Les Saints ,& à vous Venerande Mère Sœur N.prefentement Prieure du même Monaftere , & à cet' les qui vous fuccederont feront élues canonïquement en vôtre place , P'ihiltté , charf^emcnî de mœurs , obéïjptnce , continence paHvrcsé , jelon la Règle de nôtre Fere S. Augni'îin , qui cjl obùr' njéc datis ce Monaflere. Ainfi Dieu me foit en aide > & Les fainU £vangiles de Nôtre Seigneur, La Prieure lui met enfuiceun Crucifix entre les mains avec un cierge allumé ,& fur la tête une couronne. Les Religicuies chantent encore Venif^onfa chrijli » & le f 'em Creator , ic B b b i j * Digilized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.71% accurate

3Î?o HiSTOTRî DES Ordres Religieux , iLivc iv- Prccrcdu pluficurs Oraifons , & après avoir donné labenedi* ÎS*<cî"i- cli<-'" à la nouvelle Profefle, on chante le T^-D^ji^;». Lanouvelj«i akomi. le ProfclTe fait enfuire un acte d'humiliation ,cn demandant pardon publiquement de fa viepaflee j elle embralTelcs Rcligieufes qui chantent » Ecce quàm hânttm , ce qui eft fuivî de quelques Ora.loiis 5 ainfi finit la cérémonie. Elles gardant le voile blanc pendant an an > après lequel on leur en donne un tloir. Ces itetigieufes n'ont pas beaucoup d'safteritési maisceU ies de (àmt Jacques de la Longaredaos la mêmevillejqui font du même Ordre >eo ont davantage. Ce Monaftere de la Longare Ibus le nom de faîne Jacques z été produit par cel ui de ta Madelaine dont nous venons de parler » ou vingt fept Religieufes 9 voulant vivre dans une Ob(er« Tance encore plus étroite que celle qui s'obfervoit dans ce même Monafterc « & voulant £iire une pénitence plus rigua« reufe de leur vie paff^e , en obtinrent la permi(Eon du Pape Urbain VIII. l'an 1^1%, & pour cet effet elles en fortirent pour aller demeurer dans une maifon qu'elles achetèrent à la Lon^ gare, joignant l'Eglife de S. Jacques qui avoitfervi de première demeure aux IleligieuxFrançois duTiers OrdredeS.Fran* çois , appelles en France Penitcns ou Picpus , qui furent alors transférés à Nôtre- Dame des Miracles proche le Tibre. Elles vécurent d'aumônes dansles commencemens j mais dans la fuite elles ont été renrées par la hberaliré de plufieurs perfonnes pieufes , & encr'anrrcs Hippolyte Merenda Avocat Confiilorial leur Uiila mourant vingt mille écus Romains. Ces Religieufes , comaïc noui avons dit , font du même Ordre que celles de la Madelaine. Elles ont la même Règle & les mêmes pradques. L'on n'y reçoit auffi que des Courffannes > leur Reforme conGfte en ce qa*eUesont un habit plus groffier ; ellei "Coucbent fur des patJlaues » elles ne portent que des chettàS» de (êrg^ » exceptë dans les grandes chaleurs i fçavoir» aux mois 'de Juin » Juillet » Août & Septembre. Ettes ne maneent de îa "viande que trois fois la (êmaine , elles prenûent ta diteipltne ks 'Lundis , Mercredis êc Vendredb» & elles ne parlent à perfon* lie de dehors qu'à leurs parens, au premier & au fécond d^ré» ce qui ne leur e(l permis que trois fois l'année. Elles font éle* 'âion de leur Prieure tous lés trois ans. Ce Monaftere aaS* bien que celui de la Madelaine eft gouverné par une Congrégation de perfonnes pieuiés, donc ua Cardiiat eft Chef 4& Digitized by Gc

The text on this page is estimated to be only 4.07% accurate

Jcrurdu illoiuutére de slTi vù: de La Langara, ; a Rome, r^cnf^^^fr Digitized by Google

T. III. p. 380.

Digitized by Googlg

The text on this page is estimated to be only 17.95% accurate

Troisième Pautiï » Chap. LÎ. 581 !>roteacur , avec un Prclat qui ont foin de IcOrs intérêts tcm- ^;|;t'tT porels & fpiritocis. ^ . . r Maou.ai. Il y a encore d'autres Maifons a Rome pour lervirde rcfu- «» a***»» ge aux pechereffes publiques j mais quoi que celles qu'on y reçoit ne foiçnt pas Religieures»& ne foffent pas de vœux , nous ne pouvons pas néanmoins nous empêcher de parler de celles du Monaftere defainteCroix , fitue aulTi à la Longare , qui, quoique feculieres , vivcntfous la Règle de S. Augnflin , te portent l'habit de cet Ordre. Elles furent fondceii l'an 1615. par le Pere Dominique de]Qf\is Maria Carme Dechaufle, que k charité porta à raflemblcr d^ns une petite maifon pluficurs Courtifannes qui vouloient Te convertir , fon deflein étant de les y entretenir pnrles aumônes qu'il leur procurcroit jufqu'à ce qu'elles fuiicnt mariées, ou cruelles euflent été reçues dans quelque Monaflcre. Il fut aide dans cette ex uvre chiriuble par un Gentilhomme nommé Baltazard Paluzzi, qui contribua paf fesaumooei àlcoiretien de ces pauvres filles. Quelque tems après leur retraite , elles fouhaiierent poncr l'habit Rdî. ï^ieux , fans néanmoins faire de vceux folemnels. Elfes embrafferent les ObCcrvances Régulières fousla Règle defaintAwguftin , avec la liberté de changer d'ëiat , quand bon leur £embleroit, foit pour fe marier ,ou pour entrer dans quelque autre Monaftere. Le Pape leur aïani accordé un Cardinal pour Protedtenr, elles reçurent l'habit des mains de ce Prélat avec les mêmes ceremomes qui fc pratiquent à la véture des Relisieufes. Cet habiUement confifte en une robe blanche , (ur la• quelieellescnmettent une autre noire , ceinte d'une ceinture de cuir. Leur voile eft de toile blanche aufîî-bien que la guimpei elles ne portent point de fcapulaire, nuis elles ont un tablier Uanc » & elles fe fervent de fa ndales. Les aumônes dont elles étoient entretenues aiant ccilé , l'on ordonna que celles qui voudroient entrer dans ce Monaftereaporteroientunedot,dontqaelques.uocsfurentemploïées au bâtiment du Monaftere , ^ le Duc de Bavière fit faire l'Eçlife Un de leurs principaux bienfadcurs fut le Cardmal Barlerin du titre de laiot Onuphre , frère du Pape Urbain YIII. QUI leur laifTa fix cens écus par an , dontil chargea le Collège de la Propagation de la Foi fon Légataire univerld^qui kar •,aïe tous les mois cinquante écus. Elles reçoivent auffi des jcubes fiUts puui ks jnilrutte«C les ëlcver dans la vertu, & qm

The text on this page is estimated to be only 19.02% accurate

38x HlSTOIRB DBSOUBILBS RbUOIEUZ» paieot leur penûoa. Ce^k)Dailereeft eouvernépiriiiieCoii* vkJiTiis'Di gregatioD de perfonnes ^eafês» parmi kfquellesil y a un Cardin.!, dînai qui a le tim de Protcdeur , & un Prelac qui a celui de Vice Proteâeur,outre leConfcdèar & deuxCiiapelaios.Deux £oîs l'an ces tilles Pénitentes ibrtenteDcaroflè pour aljer viiU ter les fepc Eglifes , & pour lors elles meiteat un tablier noir » & un grand voile de la même couleur. Mfrrwires envoies dt Rome , ô' l'on f>eut confulter Carî. Bartholom. Vwl-lIl , Eufevolog. Rom. Truct, 4. caf. 8. U. ^ 14. le Pcrc Bonanni , Catahg. Ord. Reltg.pdrt. i.p. 11. parf. 5. A CCS hlles Pénitences ou Converties de Rome , nous joindrons celles de Seville, dont le Monaflere fut fondé i*an 1350. fous i invocation du fainr Nom de Jcius. L'on n'y reçoit audi que celles t^ui uiu mené dans le monde^unc vie licemicufe & déréglée en prolli tuant leur honnenr , 6i qui touchées de repentir défirent fe convertir à Dieu. La portedcce Monailere eft toûjours ouverte pour ces fortes de perfonnes, où elles trouvent desMatcreflès qui les ipilniifent de la pie^ kur apS prennent à lire > à écriret i chanter* & à €ùre Oraifon. Il ak éparéen crois quartiers » l'un pour les ReligteuCis Profellès» un autre pour les Novices » U k troifiëme pour celles qui ùsm en corredion. Quand cesdemieres donnent des marquesd'un véritable repentir » & qu'elles défirent être Religieufes > on les Ëlic paflèr au quartier des Novices ,oil elles font éprouvées avant que de faire Profeilîon. Si dans letems de leur Novidac Ton s'apperçorc qu'elles ne foient pas véritablement couver» des , on tes renvoie au quartier de la correction , & on les re^ met une autrefois au Noviciat , Ci elles le demandent avec cmprefTemcnt , & qu'elles falTjnt paroître beaucoup de douleur de lear vie paiTée. Mais fi cette féconde fois l'on eii oMigéde les remettre à la correftion , l'on n'ajoute plus foi à toutes les promefles qu'elles pourroient faire unetroiiiémc fois, & on les retient tou jours dans le quartier de la correction en veillant fur leur conduite pour les empêcher de retourner à leur mau vaife , vie , & on les marie Ci elles le fouhaitent , le Monailere aianc de? revenus afFedés pour ce fujet'. Ces Religieufes Converties fuivent la Règle de faine Auj^uftin , elles font habillées de noir, & ont fur la poitrine un nom de Jefus. Nous pourrions eonuter le Leétèur fi nous voulions parler de routes les dififerео» tes R.eligieufp qui portent le nom de la Madelaine ou de Bj> Digitized by Googig

The text on this page is estimated to be only 22.88% accurate

Rd^ieusc du ITLonastere d&s ûmi;erties2tSemi/e. Digitized by Google

T. III. p. 382.

The text on this page is estimated to be only 20.67% accurate

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.89% accurate

Troisième Partie , Chap. LIT. pcntîes Se Convercics ,quife trouvent en plufieurs endroits. Jowta? Nous nous refervons de parler en un autre lieu de quelques Or- uim dT cires particuliers inftitués pour avoir foin de ces pechercdes pu- î^f ^/l^^*^^ bliques qui fe conyertiflenc , ou que Ton renferme malgré el- cHkn.iA les'f comme de celui de Nôtre Dame de Charité où les Religieufes fontempîoïécs uniqucmcru A leur cnnduuc j & de celui de Notre-Dame du Rchigcou des lilles d hoiioeur qui s'y fonc Religieufes , veulent bien Don- feulement en prendre la conduite , mais CDCorc admecere parmi elles celles qui fe veulent confacrer àDlen parties vœux fo]emnels> & où H n'y a que tes filles d'honneor qui poiflèot être Saperimres, 6c remplir les principaux offices. Fê'ieA Alphonf. Morgad , MJjUrid diSivHU lik. 6» èsf , x^. CHAFlTlkl LIL J>c$ Religieux Hofpitaliers Je Notre-Dame Délia Scala ; on de échelle à Sienne^ avec laVie du bienheureux Soror leur Fondateur. \ Voici des Hofpitaliers a qui Barbofa , Tamburin , Cru(ênius ,& quelques autres Auteurs donnent pour Fondateur le bienheureux Auguftin Novelli, qui 2prcs avoir été Chancelier de Mainfroi ivoi de Sicile, fe fit RlIi^^icux de l'Ordie des Ermites de iaint Auguftin , dont il fut enfuite General , étant pour lors Pénitencier £c ConfelTeur du Pape Boniiâce VII L & Us prétendent que ce fut vers l'an 1300. qu'il fonda cette Congrégation. Ces Auteurs fefone peut-être fondés fur ce que dans la vie de ce Saint ; il eft dit qu'il periùada à un homme riche delà ville de Sienne > nommé Reftaurus» de don* ner tout Ton bien àl'Hâpitai de cette ville » & que comme le B» Auguflin avoit beaucoup de crédit à Rome, il obtintdes Privilèges & des exemptions pour cet Hôpital , £t pour ceux qui ledeiTervoientyqui prirent le nom de Religieux , & atifquels ilprefcrivit une manieie de vivre, & quel devoit être i'nabiilement du Redieu r. Selon l'Auteur de cette vie , qui (k ce que dit le Pere Papebroch) écoic contemporain de ce bieniieureux Auguilin > il Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 14.70% accurate

3??4 Histoire des Ordres R-eltgtîux, HotMTA. n aun)ic prcfcriL cci Kcglpnienî» pour les ivciigicax de cet HôNàrxe DA-pif^^ dc Sienne quc vers l'an 1300. paifqu'il ne les fie qu'âpres Ml 01 l'E-^voir renoncé au Generalac qu'il exerça pendant deux an^ , suvNA.'^ auquel il avoic ëcé élevé le 15. Mai itpS. comme remarque le même Pipebroch dans fes Aaaoudons furcecte vici par confequencces HofpiuUers n'aaroleoc écé Religieux que dans b mémetems , paifque l'Auteur de la rte du bienheureux Âogu(lia die qu il leur en obtint Upermii&on»ce qu'il a entendu par ces piroles : Infuptr 6- amushns friviUgiâ qiu b^ktidim » &mm Hoff itale rf» i/itêdpojfent vocari frxtres S* de eêrmm fxemm ftiêmt À fi/f^A m ttrt eesLefi* ipfe ckm ejfet mâgm reputdtiênisiB cmrU ^ 4c^t4ijtvit, Cepenianc il y a /oie des R«li^ieux dans cet Hftpicaldèi l'an 1191. félon Giugurca Tommafîdtns Ton Hi« ftoire de Sienne i & fi le Rvclear & ceux qui dcfTervoîent cet Hôpital n'eufTcnc pas été Religieux , la Hcpublique de Sienne, à qui le Pape Celtrftin III. avait remis !e gouvernement de cet Hijpical l'an i mjj^. en Totant des m.iiiis des Chanoines c^e la Cadudralc , aurait pu les changer ^ en mettre d'auirei> en Liir place Tan 1191. voïant que p.ir leurs malverfalions les revenus fedilfipoient, & que les pauvres étaient privés de fccouri. Mais comme c'étoit dans ce tems là de véritables Religieux qu'elle ne pûLivoit pas renvoïer , elle emplou feulement fou autorité pour que l'Hôpital fut mieux gouverné il'avenir, qu*il n'avoit été jufau'aiors» Le Sénat (die Tommafî) envoïa pour ce fujet (tx députés à Orlando qui en ét<sàt Rjéâeur , & qui les rebuta d'abord fans les vouloir entendre s mais ils furent derechef envoïés avec ordre exprès à ce Reâeur de reformer ivec eux les abus qui étoîenc dans cette • Mailbni afin que les pauvres fufiènt mieux (bubgé^i l'avenir: le Sénat lui défendit en même tems de foûmettrecet Hôpicalà aùcune Egliiêi ni à aucun Ecclefiaftique , & fit des Reglçmens pour le bon gouvernement qu'i^ prétendit qu'on obferverolt» Ainû cela détruit ce que l'Auteur delà vie du bieobeufeux Augudin Novelli a avancé , & n'y aîant eu que huit ans d'in* tervalle entre les années 1191, & 1300. il femble que Tom. mafi auroit du faire mention des Reg'emcns qui avoient éié faits par le bienheureux Augullin Novelli , s'il eft vrai qu'il en ait fait > mais au contraire il ne parle aucunement de luit non pluç qu'Orhndo Malavolti dans l'Hiftoîre de Sienne qu'il a faite auiIL Au reile»il fe peut faire c^a le bienheureux NoDigitized by Google

Digitized by Google

T. III. p. 384.

Religieux Hospitalier de N. Dame de l'Echelle

104.

P. Giffart f.

The text on this page is estimated to be only 3.67% accurate

Uiyiiizeo by GoOgle

The text on this page is estimated to be only 18.48% accurate

J Trotsibiib Parti! , Chap. LU. ^ 5^5 «felli leur àk fenlcmem procuré la Règle de faine Augaftin. Hospita11 fe trouve une pemcure dans cec H^ital de Tan 1441. la- dV quelle reprefente le bienheureux AugulUc Novelli donnant i*t l eI haWt au Rccleur avec cette infcription au bas, Cûme S .Ag6- sI^mms.^ J}ino Nôvelû die l'ubitê a Kettore de le f^td^le \ maison ne peut pas tirer delà une confequence qu'il a été le fondateur de ces Hofpitaliers. Peut-être en avoit-i! commifllon , ou bien ce Re* fteur écoit bien-aife de le recevoir de fa main par dévotion. D'ailleurs , il en éeoit d » ces Refteurs , comme de l' Adminiftrateur de l'Hôpital du S. trpric en Saxe a Kome , qui efl: donc aous aront pari donoer tous 6s biens qui écoieoc coQfîderablesà cet H6ptcal » £c oec homme aïaoc voiuu coiu facrar au ferrice des pauvres ; on rauroic par reconooiflàiice . fait Reébeuf de œc riépical 9 & qu'il auroic voulu recevoir l'habit des Hofpitaliers» des mains du bienheoreiix Augudia Novelli. Lombarde) li dans la vie du bienheureox Soror» qui eft le ▼erttabie Fondateur de ces Hofpitaliers , aprè^ avoir dit qa'il reçut l'habit des mains de l'Archevêque de Sienne , demande grâce au Ledeur , &le prie de ne le point faire pafTcr pour un mcnLeur,fî par hazard il lui tombe entre les mains une vie du bienheureux Soror, écrite par un Auteur anonyme , qui dit que ce fut le bienheureux Augudin Novelli qui lui donna l'haut. Il fait en même tems remarquer que ces deux Bîenheu** reux n'écoîcnt point contemporains, que le bienheureux S jror mourut l'an 898. & que leB. Augaftin Novelli vivoiccn ip;î, il ajoûce qu'il ed vrai que le B. Àugudin donna l'habit hi le voile à une fainte femme nommée Diela qui demeuroit dans cet Hôpital au fervice des femmes malades. Ainfi (èîoo cec Auteur,ce feroit peu^âtre le bieoheiireox Soror qu'on auroic todIu repre(êocer dans ce tableau recevant l'habit des mains dv B. AttgaiîiatibveUi « & qui auroit doiinë occafion àcet Anonyme, Auteur de la vie du B. Soror, de dire qu'il avoit reçu l'habit des mains du B. Augoilin Novelli , ce qui ne peut pas être , êcil n'y aotdleapparenceque ce dernier ait inditué les Hofpicaliers de Sienne à qui nous donnons à plus jufte titra four Fondateur le B. Soror* TimUL Cec Uiyiiizeo by Google

The text on this page is estimated to be only 14.63% accurate

58é Histoire des Or.]>k£s Religieu:?: , naquit à Sienne le 15. Mars de Tan 8)1. de parcus qui iubN^Ri Da^ fiiloicnt plutoc du travail d^ leurs mains, que des bicnsde leur ut o\tE. pitritTioiiic donc ilsétoient m.diocrcmerr. nourvus. Ils nelaifiAi^Mji. ierem pas de d.)nncr de il bonnts inû:ri;diu! .s à kur tils , &: de l'elcv^i dans des icûcimens d'une picic li lolide , qu'après leur more le voïanc libre des foins qu il leur rendoic» & des fecours qu'il leur procuroic > il fe dëvoûa entieremenc au fervice de Dieu dans les exercices de la PeaifeDccPoor cet eSet il pref* crtvîc un nre de vie qa'il ae changea que par raiCm de coq^ formité lorfqall eut ëcabli la Coosreeatbn doue nous aUoai parler. Il porcoit continuellement £ ciuce • jeûnoic trois fois h Kœaine au paio & à l'eau» & les autres jours il ne prenoic que des viandes çommuoes , ôc en très-petite quafitîcë. Je ae fçai fî PAuteur de l'Hiftoire des FlageUans ne s*étevera point contre moi , fi je dis que le bienheureux Soror pendant une heure du jour 9 ic autant die la nuit déchiroit Çon corps avec des difcinplines armées de pointes de fier» puifque c*eft aUer contre (on lemimenc , & donner un exemple de cette forte de Martyre dans le neuvième fiecle*Mais comme je ne parle qu'après Lon> bardelli qui rapporte ce fait dans la vie du bienheureux Sofor Auteur de l'Hiftoire des Flagellans pourra le lui contefter s'il le veut , & je pafTe aux autres mortificaùons de ce B!cnheurcux,qui à peine donnoic à fon corps quelque repos la nu c , £c le peu qu'il lui accordoit n'ëtojc que fur une plai>cKc , emploïant le relte de la nu;ir à la pncre là: à la médication. 11 le levoit à minuit pour .nier à quelque porte d'EL;lile , dans laquelle on diloit Matines à cette heure là. Le jour il adifboità tous les Offices > & viflcoic pxefque toutes les £gli(ès de la ville le les autres lieux de pieté. Mais comme Dieu le deftinok ^ ficourii les pauvres > il- lui kfpirad'abord la j^nsée de donner un axHeaux pauvres Pdp^ fins > qui paflant a Sienne pour aller à ILome r & aianc point de retraite sSSmée, étèient obligés découcher le plus fol^ vent dans les rues. Il avoic unepetite maifon joignant l'Egli» fe Cathédrale, quil deftinapour cette oeuvre de chante >ea b faiiàot iervir diiofpice pour ces pauvres Pèlerins. Il lesiovkoit à 7 venir loger , il leur lavoit les pieds , kur donnais imanger>& raccoonnodoit leurs habits t fea£iins ne fe termi noient pas à des addflances fimplement corporelles ; il s'ap ftiq^oit àkujrgrocurecKialutéceraei>eaieuj: faifam cif»i»> Oigitized by Goggk

The text on this page is estimated to be only 17.49% accurate

T&ofSiEME Pmtxz 9 CiULV. LIL 5^7 âroftkms » les entretenaac de cho&s fpirituelles « 6c les conjib- Vc]aac dans leurs tniims. M6tm d*. Soo exemple joioc à fes exlK>ratioiis > smimâ teilemeac les c^cWt perfoniies clurkables de Sienne, qu'il y en eut pluiîeurs quisxui«ak Tonlarent contribuer à Con pieux defTein. Les uns l'afEderenc d'argent » d'autres lui cnvoï^rent des vivres en abondances de forte que par cette affiiUnce il Ce ?iten état d'augmenter fa chambre, 6c d'y mettre un plus grand nombre de lits. Les étrangers qui avoienc redènci les effets de fa charité enpaiïanc à Sienne , étant de retour chez eux , firent connoître ce faine homme , auquel onenvoïa de diffjrens endroirs de groff. s T-nnics , le moïcndelqucllcs il le riten état d'entreprendre de frands bacimens, afin de pouvoir recevoir un plus grand nomre de pauvres. Pour cet effet il jectales fondemens de l'Hc^pital de Nôtre Dame délia Scala ou de l'Echelle , qui fut aind nommé à caufe qu'en creufant la terre pour faire les f jndemens > on y trouva trois de<jrc, de niirbrc que Ton crut être des reftcs d'un Temple qui cLoJt dédié à Minerve. Son Hôpital étant achevé» & étant ainfi beaucoup augmenté, fa charité augmenta auifi en même tems. Non oonteot d'y loger les Pelenns , il y reçut encore les malades de la ville & les étrangers^ <S voulant que les pauvres prifonnîers fe reflèmiiTent au(u des aumÀoes qu on lui faiibit ,u leur envoïoit à manger trois fois laièmaine. Sa<:harité qui n'avoit point de bornes ,1e pona en* core à recevoi ries c nfans expofés , & par le moïen des grands legs que l'on tit à Ton Hâpital»il fe trouva en état de faîrè apprendre des m^iersàces enfans » afin qu'ils puilènt gagner leur vie, ficilmariolt même les filles. Enfin cet Hôpital eflde» venu Cl fameux dans la fuite » qu'il a prefentement plus de deu jc cens mille livres de revenu , fans les aumônes qui font confia derables. • Le bienheureux Soror voïant Ton Hôpital folidement établi, & que plufieurs perfonnes qui s'étoienc jointes à lui pour fer* Vir les pauvres ,voulo!ent perfe^crer le rt fte de leur vie dans ce faint exercice de chirité , il leur prefcrivit une forme d'habillement f pour Icb diltinguer des feculiers , & des reglcmens, tant pour leur maaieredc vivre que pour l'ordre du fervicedcs mdaies , la rcccpcion des Pèlerins & l'éleftion desOificiers. Il y avoit des *R. gSes qui regardoient le Redeur en particulier, d iOicres qui ne regardoient que les Frères. Il y en avoit aoffi * Ccc ij

The text on this page is estimated to be only 14.70% accurate

^ Hl^Of&I mS OâDUBS IlELIGIBint, î!Tr."V pourlcsSœursjcarcommcilyaToitdaiis rHôpitaldesam>afNêTKi çr*. ctmem ft parés pour les femmes » elles éroiene icmes par desi ci»iîir perfon»t!» de leur fcxe , qui étoient habillées de même que les SuMMii preres. Ces Kegles furent d'abord approuvées par VEvèàm de Sic:noe t & confirmées dans la fuite lone*tems apiès la mort do Fondateur par le Pape Celeftin lil. fan 1154. «c par pin* fleurs de fes luccciTeurs. On y fit néanmoins dçs change* mens en diffjrens tems > félon qu*on le jugea. à propos pouf kplus grand biejnde l'Hôpital. Plu fieurs Hôpitaux d' Italie ▼oïant le bon ordre qu'on oDfervoit dans celui de Sienne , y voulurent être fourni?», 5^ le r e cou noîcre pour leurChef.LefCoftcur de Sienne envoioit des Hofpitaliers dans ces Hôpiuux, qu'il retiroit quand il le jugcoit à propos i & il y fiifoicTa vifire comme General , & n^mmoit les K.câ:eurs. H avoi[aufli voix à l'ckdion de l'Evc^uc, &: le droit de Patronage dans pluficurârEglires. Les principaux Hôpitaux qui dcpendoient de celui de Sienne ëtoient ceux de Florence , de lain: Gcminien » -d'Aquapendence>deRJeu,de Todi,dc SanMiniua ,de Po^fibofuûtde faim Sarioo» de Barberino', & de Caikl deifa ieire 1 mab dans ht foke ils fe font foaftraics de l'obéiffance d u Rêveur de Sienne » k. mène tous ces Hofpitaliers qui eurent dans bfutiegrandbefoin de reforme, 4 laquelle ils ae voulu, sent point entendre» onc été entièrement fupprîmés vers le nû> lieu du (èiziéme fiecle. Qiiaat au bienheuieux Sofor »vosant 2ue l'Hôpital de Sienne augmentoit en revenus , il ne Toolut ûre auf une dépenfe fans l'avis de deuzGemilshommesde h ville , auT-^nek il fit d^^nner k nom de Sâ^tJ de Nâtre-Dâmi dêU la <!câl4 ; n aîsdaiis la fuite le nombre de ces Gentilshommes a éié augmenté , & on en élit rous les ans huit le piemier jourdc Janvier» qui doivent prendre connoiflànce de toutes les recet« tes &dc toutes les dépenfes de cet Hôpital. Le B. Soror y mourut le P5. Août de Tan 8ç8. l'on fut quatre joars- lans le pouvoir mettre en terre , a c a u le de !a erande foule du peuple qui ne le vouloir point quitter. On le leva de rerrel'an pour le mettre dans la Sacriftie, & foa corps fut trouvé tout entier le faœ corruption^ Llkabillemeat de ces Hofoiialiers confiftoit en nne SOUM08 aoirecomme celle des Eedeliaftîaue$,fur bouel ie ils mettoicm ■me chape on manteau , & par deutts cette chape un efpece de Gunail, (br lequclil y avoicducÂté gauche une petite cci»dk Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.00% accurate

V 7. \ Digitized by Google

Digitizc

T. III. p. 389.

Religieux Hospitalier de la Charité de N. Dame.

105.

The text on this page is estimated to be only 14.70% accurate

TuoistBMi Paktis» Chaf. lui. «9^ I tfok fcbeloQs, farmootée d'voe Croix ea broderie de foie ho»»*iaane, & pour Ouvrir leur téte ils avoieot un beguio de coi- cS^a^rf^ le Botre qu'ils attachoieoc avec.des cordons fous le menton : p^J]^^'^ Is for ce oeeuin ils portoicnt un bonoec rond large d*un palme ' 9C demi replié de la largeur de auatre doits , & Us n*ôioienc jamais le bcguin qu'en prefence du Pape. L'habit du Reâeiir t^hok pas différent de celui des Hofpicaliers > finon que dans certaines ffees & cérémonies , fa chape & fon bonnet dcoient de^vebms » & Téchelle en broderie d'or i mais je croi que la vanité y avoic fait ajoûter qaei(|ae chofe de plusque ce que lo B. Sororavoit ordonné. fV/>î(^BollaDd, Tûm. 4. Maii Lombardelli , f^/V. dell. S. f§r, Tommafi ôc Orlando Malavolti , Hift, de Sienns. Barbo^ , de ^ur. EccUftaftico lih. i. ca^. 41. Afcag. Tambur. de Jur^ ■ jthhat. Têm. ï. difp. 14. Crufen. Monafiic, Augufi. Luigi Torelli , Secoli Agofiiniani, Tom. 5. ôç Philip. Bonanni > CétéU^* Ord» . MsUl^» T «w. I./, 1 1 i. . ■ * C H A P I T E ■ Li I L ths Reliiieux HoffiuJms it U Chmtié N^n-Déom L'Ordie des ReG^àfic HofpitaHers de la Çh^'té de N6u tre- Dame fut :lbndé v^rai la fin du trekû^e fiede. Gu» bcigneur de }oin ville & dabcM»^ de Ppugeos > pour lors dit .Dongiers en Latin de D^mnê GeorgU , loui^i^^ie comcaf.lion pour [es pauvressaïuat fait bâdr fur Tes terres dans un lieu appellé Boucheraumont > au Diocefe de Chalons , un Hôpital ur y recevoir les- malades & les pauvres paiïans> en donna foin à quelques perf^^ines feculieres, qui dès lors fornacrens entre eux une Communauté , & prireat la fainie Vierge pour leur Patrooe & Proicdricc j & comme la charité étoicTe principal motif qui les- unifToit enlçmble pour la pouvoir exercer ■ • à l'égard des malades & c]f:s pafTansî cet Hôpital de Boucheraum^int fut nommé la Charité de Nôtre- Dame. Peudetems après ils tirent un nouvel éiabliflcmcm à Papis>qisi leur fut ^ encore procuré par leur Fondateur le Seigneur de JoinviJle, Ce fut dans la rue appellée pour lors des Jardins , & prcfeo* lement des Billecces > au lieu mifime oU demeuroit un Juif, qui

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.15% accurate

^ HiSTOlEt DBf OULEf RgLlGI£UX, H^tfiTA. l'ao li^o. fie beaucoup d*cHurages i ta faune Hoftie , laquelle o^ÂV^ri^ Avoi" percée de plufieors coups zrcc uo caoif & ane M N6tu. lance , acuchëe avec un clou contre la muraille > & fouettée ^ rar cet impie & ce facrilege , répandit ooe grande quantité de uog i 8c aïant écé enfin jetcée dans unechaudiere d'eau boûiU lante, s'éleva toûjours au dcfllis en Tair » jufqu'à ce qu'elfe eût été rtciieillie dans un vafe par une femme Chrétienne qui la porta à Vtghk de faint Jean en Grerc ,où elle a été confervée juTqu'a prefenc » & où elle eft expoiee à Jadevocioiidet fidèles. Le Perc du Brciiil clans fes Antiquités de Paris , dit qu'ua bourgeob de cette ville , nomme- Rcinier Flamingh roo^ lant convertir la maifon de ce Juif en une Chapelle, eut recoursau Pape Boniface V 1 1 1. pour en obtenir la permMïïon j mais que ce Pape par fa Bulle du 17. JuiUet 1254. il tiit aulli fait mention du miracle de cette (aime Hoftie , l'adrcflaà l'E\ cquc de Paris , au jiul ilordonna d'accorder cette pcrmifnoni à condition que te lieinier Flamingh fonderoit dans cette Chapelle un Chapelain perpétuel , 6c qu'il acquereroit la p'ace fi elle n'écoit pas à lui. Le Pere.du Breuil ajoute que ce Fondateur donna peu de tems aorès cette Chapelle aux Frères de rOfdre de la Charité de Ndtre-Dame à la prière de Gui de Joinville leur Fondateur , comme il eft marqué dans uae des Leçons de l'Office qui fe dit dans cette Eelife le jour de la Fête Je la commemoraifon du mirade de la fàinte Hoftie , que Ton célèbre tous les ans le premier Dimanche après ï'Oâave de Piques 9011 l'on voit aum que cette Chapelle (e oommoît la Chapelle des miracles : attfem in l$co Um iwmdme fétcmm fétrdtmm eftyA4mer¥s rlémngus ùvis Parijttnfis , CdpelUmt fM£ miracuiûrum nom/ne nuncmfdta efi^fms fmmftihus amiP !>§• mini millefimê ducentefimà nonagefimo qtMrtOy ddifcandam curé" vii : deinde proctfrante Gmdone de JoinvilU frétttikm Ckéiritétit t, M. Cdth4nunenjis Diœcejis , dttrïhuU. Il efî- vr:ii que Boniface VllI. accorda une Bulle à Reinier Flamingh Bourgeois de Paris , pour la conftruclion de cette Chapelle, datée de la première année de Ton Pontificat à A(;nanie:mais elle ne peut pis être du 17. Juillet 1194. comme dit du Breiiil , p lifq je ce l oiuit^e ne fut élu que Iei4. Décembre de la mc r.e rumcc, & couronné an mois de Janvier de l'année fuivante. Par cette Bulle adreûée à i'Evcquc de Paris , le Pape Digitizêd by Googl^

The text on this page is estimated to be only 13.85% accurate

Troisième Paitii , Chat. LUI. 3^1 ilit qiie cette Chapelle fera bâtie dans le lieu ou iaiâioce HolHe ^l"^*^ fut ouiia^ec://i quidam Juddi inventam veneraiêdam Mm- Chjuhte' th^rijiium , cultells pungentes y in fervcmi aqua caldarid ight J^^^"" Jufcrfojint immijèrunt > ^ud ijuidem aqua , divino miraculé in Jangumtm nofcitur fuijfe convfrfa:;k]^ths quoi Sainteté' ordonne à i'Evûnuc de Paris de permettre a ce Kcinicr Flaminc^h de bâtir kdite Chapelle 1 fi le fond lui appartient, & de lui en relcfvcr aullî bien qu'à les héritiers le droit de Patronage. 11 ie peut faire qae lors que le Père do Breùil écrivoit , il etoit faîc mention dans les Leçons de l'Office de la Commcmorailon du miracle de cette laiote Hoirie , que la Chapelle fut bâtie l'an iz94„6c qu'elle fut donnée enfuite aux Frères de laChariic de Nôtre-Dameimais dans les Leçons qui fedifent prcfememency & que j'ai Ywè$ » il n'en eft fait locnne ineodoD» Qaoiqp*il eo foie , Boni^Ke VI 1 L confirma cec Ordre Tan 1300. il eft pary die cette confirmacioa dans une Balle de Clemenc VI. du 17» Juillet ly^, par laquelle il paroît que le Pape Boni£ice mie fous la proteÂio» du {aine Siège > fHôfûtal de la Charité éet N6ire«Dafne fous Rognon avec ccu x qui en dependoiem , 8e: ks exemtoît de la Jurifdidion des Ëvêques 5 ordonnant qu*il y auroit dans cet Hôpital de la Charité un Prêtre pour Maître ^ ■ & Reâeur C|ai auroit tout pouvoir & jurifdidion ^iritucUe fur ceux qui y demeureroienc: que cet Hôpital & ceux qui ea dependoient pourroient avoir des Cimetières , pour eux , leurs •ferviteurs, & les pauvres paiTans : que Guide Juinville qui en etoit Fondateur 8c fes héritiers , pourroient auflî y avoir leurs fepulcures > &: que pour reconnoi {Tance de ce que cet Hôpital etoit fournis au S. Siège , il feroit oblige de païertous Icsausà la Chambre Apoicolique deux livres de cire. Chopin dit que cet Ordre fut inftitue' par le même Boniface Vill. ious la Ivegle du Tiers Ordre de faiut François > & que Clément VI. leur donna celle de faint Auguftini mais il paroit par la même Bulle que ce fut Gai de JdnTillec|ai donaa la àatBkm cfe ces Hâ^taux à des feeoliers da Tiers-Or^ drc de faint François » am i (à priiere firent lès rosax de cW âeté «de'paovreteôrd'obéîi&Qce} de leur propre aucoricé, &r £bis avoir eopermiffion du âîntSim» Ceu ce qu'ils expoiblentauPapeCfement VI. lorfqullleur donna la Réglé de S*. ►Auguftin y é' f *^ dtinsips ffddiifus miles diiîum Hojjfîtâkr mm tumiku mimkris ^ ^nmmUsfmsttfiUm <^fi^, ' ' ' ' i Digilized by Google

The text on this page is estimated to be only 14.95% accurate

55» HCSTOII.1 DES OUD&ES R.ELIGIBVX» CkVÛti^ édregendum « âs €$um éêMêvit , quifréirns ngtMes pàik» H^^^tmm hêfiitâk & tjmt memhrs imtcêtdmmÊBt imHtfi sd rejdfiHêmtm friUétêru » quin(j»d^iMé êtnUt Jéom tUffis , qmêd i^fi €9fèm /mceefint imfrddiff» hâffitêii di99 ckiritéu » <f mem his umwffis tjnfdim ext/n^us^ vêtmm €ê/Htâtit t féMHrutit & êkidUnth fâunm & fiéfaUrU fmgnm^^^» & fie têlm Vivendi midim tenuerunt âMmMt fr^fU » é'âiffywe Sedit AfêJMiulUimiâ. Ils élurent aufli noGeoml & uq Vifimir» ils gardèrent les mêmes ObTenranoes que lei Religieux non MeodianSf 8c cin-enr de; Chapitres généraux où lis appelloient rr y prefider des Religieux des Ordres de S. Dominique tL 5. François. L'onconferve dans lesarchires du Couvent des Billctces un acke en parchemin du 9. Septembre 1300 contenant des Ri gîemensou Conilicutions > tant pour les Reli» gieux que pju" Icg >uvernemenr de rH6j>ical de Boiicheraumont, & ilparoK par cet aclcfcclé du fceau du Seigneur de Joinvi'le quece fuc lui qui fit ces Règle mens du confentement de ces Religieux alTcmblés en leur Chapitre gênerai tenu à Boucheraumont , & que ces mêmes Religieux établirem cet Hôpical pou chef de leur Ordre. Le Roi Philippe IV. dit le Bel leur doona l'an \x$^, une naiibn joignadt leur Eglife, comme il pairobpar les Lettres Famés de ce Prinœdoaaées i MAI 8c depuis confirmées à Loog-cfiamp & à Vaucoulenr. £c /bk que leur Hôpital delà Chamé de Nôtre- Dame» qui a été eninice appellé S. Louis deBouclieranmont > fik aum a^pelld l'Hôpiul de Dongiez > ce Prince dans Tes Lettres les nomme les Frères de l'Hôpiul de ' Oongiesde l'Oidre de la Charité de Nôtre-Dame.f r#rrir/»fHêm ânimêfum chArijjimi genittris noflri^ ntjhâfumy ^ chàriffimÂ C0i$prtis ntfird > frAtribus hofpitélis Dêngiex, , trdinU cbâri' tâtis B, M.frê cmlt» divin i ûfficii é' iffifum inhébitâfiêmê ^fiê» Sâtis intuitm , fmb frddiifis ctnfr & ênere cênftrimus , cêncedn mur y &c. Cette donation fut ratifiée trois ans après par Jean Arrode, en la cenfive duquel cette Maifon étoit > comme il paxoît par une Sentence du Prévôt de Paris quicommenceainfi. A tous ceux qui ces frefentes Lettres verront , Pierre Li/umia»x Garde de la. Prcvoflé de Paris. Ntus f ai fans à ffavêir que nos per^ Jonneltem?nt ejîîhly en jugement Jean Arrode Lainz^né, Panne-" tier de Notre Seigneur le &fj de FrâMdfMftrmé ftte Religieux bêmmes

The text on this page is estimated to be only 12.82% accurate

Troisième Partie , Chap. LUI. 3^5 éhmmes le Mditre , & Us Frères de la charité de Notre - Djtne. > r 0 s f i r a Ce Pierre les Jumeaux Prevôc de Paris , cfi: le même , ^'^^ ç^^^^^J*' deux ans après i'an 1304. aiant. condamné un écolier de TU- i>eNôtu« civerfiLé à erre pendu , & aïant agi en celacomre les Privile- ^***«ges de ce[ce Univerlitéjfut obligé de s'abfcnter &: d'aller à A vf- Du BouIgnon demander au Pape Clemenc V. rabiolutinti de l'excom- Jî^J-^^^'^]^ ' munication qu'il avoic encourue. Pendant (on abfence l'Offi- ris.tom,^^ cial,le Siège Epi fcopal étant vacant , dunm un Mandement ts- ^ adreiïe a cuns les Curés de Paris , par lequel il leur ordonnoit ^«^j. i» * fous peine de rufpenfion 6: d'excommunication d'avancer \tP*n$,sc jour lui vaut, qui écoit la Fête de la Nativicé de Notre-Dame, SlîS^Jî?* leur Oâice à l'heure de Prime , pour fe troarer à Theure de Time à (àiiu Bartlielemy , en Proceffioci^aTec leors Paroif-^ Mli^ fiens p chaouc Pfocelfioa porcanc fa Croix 6l de l'eau benkc & aller delà tous eoremble ietcer dec pierces contre la maifoo du Vtcvèt $ en criant : Jteade » neiede , msUdi&e Sëtbémd ^ re* iêgn^fie ntqmtîém tunrn ,d4Ksà§Mêrïïm S, Mat ri Ecclefi^^ qnâm% f m ti tfiy éUkêneJldfii , ac etiam im fms Hkmstibut vmU merdfii :éli9timi»€imDaîha?i & Abirâ» qMêS titré vivûs Alfur* hmit i accipîes fortionem. Ce Prevôc fut encore obligé de foo* der deux Chapelles de quarante livres tournois de revenu , te le Roi Philippe le Bel par Tes Lettres du mois de Novembre de la même année , affîgna ces quarante livres tournois à prendre fur fon trefor. L'an 1314. Jean de Seve Seigneur du Fief de la Bretonnerie, confirma la ratification de Jean Arrodepar fes Lettres fous feinc; privé en ces termes // tous ceux qui ces pre fentes Lettres njcrrmt , JheAn de Senje Eiu:cr , SalUt. Sachent tour ceux jue l'Ufil , lôiie rat } (fie y LO)i(tris accorde four tant comme à moi touche ûu toucher pua ^fadmortijfement ijue 'Jhcân Art ode Bourgeois de Parts a fet ({ ufie place aljl/e en l^i ihHc de Paru en la rué d>. s jardins , tv* Lîtjuelie le c&r^s de l^ôîre Seigneur fut hcUilli des Juif j y dr en laquelle ejl édifée une EgUfe ou habitent (îr de^ meurent éfrefent fervam DiiM les Frères de U Charité de Neire-Dame , Usuelle place efi es metes dit fe efue ledit Bourgeeiâ tient de moi par foi é' hemmage fet à met > & lequel fiéejl newti mi U fi de U Bretetuterie qui fut jadis anx Fiammens , & fre* mate» tm hemu fei y é'C^fet U Lmtdi après le Dimanche que Ven ÎAânu

Lsetarejerciralem tmt 1314. L'on conferve aulG dans les Archives des BîUettes pluliaus titres , oh en parlant de cett^ ///. Ddd Digrtized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.67% accurate

5î?4 Histoire DES Ordres Religieux, lj^„x nwiion où h fainre Hoilic Flk oLur.i^^ee ; il cil dit àxns queluiR» vt iK ques-uns : Ij ot* if S. Sucremcnî > dLuis d'aiu re; 5 U ou Notre-Sn^ likî^ôtAB- ^f^^^ j il y en a quatre qui iiilent : Ia ùu Duu fut hyuiiii pur U y»//, & Clémence de Hongrie Reine de France , féconde femme de Louis Huciit par ùm ceftamemdu 5. O^obre 1 31S. i^Sk ém C09mtniM ZliVte jfkt kêulhb dt ?«fU , dix livres pariUs. Os fUligiàiKfoKCiKOte appllés de rOrdfv delaCliaricé ; de Nôtre Dame ptr-kk Lenrer de l'Evéque de DragODaria^qm ~, font foi comme «o venu de la cxNnmiffion de Foukpies Evèqne de Paris > il a béni de contré la Chapelle da Chapitre > le ' Clotuv nouvellemenc bâti, & croîs Auceb dans TEglifei & dans iCes LecciKS qui func de l'an 1330. le Supérieur a la oualicé de • v . rncur, Àpital eft appoUé Couvent : In EccUfiû RtUpê' fârum virtrum Priârss & Conventus HêJfHêlit dtChmiéat B*M» domusmirâoUêrmmm Ficojardsnêrum. Tous ces anciens titres prouvent afTez que c'eft à tort oae les ICcligieux Servîtes prétendent que ce Monaftere > qui aetédepuis appelle Nôtre- Dame des Billccces , leur a appartenu ; & que dc^ l'an 1303. c'ctoit un Collège où ils envoïoicnt étudier leurs jeunes gens au nombre de douze ;dont il v en avoïc dt-iix de chaque Province, n'en aïant pour lors que fix, comme le die Archange Giani dans (es Annales des Services. Mais bien loin qucccÀlonaftere ait appartenu aux Servîtes auiîi bien que les autres Monaftcres de l'Ordre de la Charité de Notre.Danie> qui efl un nom que le 1 crc Giani prétend encore au'iîs ont pris en quittant celui des Servîtes , c'ell que ces mêmes Religieux de l'Ordre de la Charité de Notre-Dame , ont imn pendant plufiears aimées k croiiiéme Rqde de faint François qu'ils prirencpeu de tems après leur éiablilKmeiit»commeiioi]S avons déjaditi & comme ilparott parla Bulle de Clemem VI. da 27. Juillet 134.6. qui leur permet de quitter cette Règle pour prendre celle de S. Auguffan. Le fujec qui poru ces Religieux à avoir recours au Pape pour ce chtagemenc 5 ce fut àcaufeque le Pape Jean X'XH. ' aïant condamné les Beghirds comme Hérétiques , qui la plupan fe difotenc du Tiers- Ordre de faioc François , plufieurs peribnoes confondoient inju dément tous Jes Tierciaires Réguliers (quoi qu'Orthodoxes) avec ces Hérétiques. C'eft pourquoi comme les Religieux H ofpitaliers de la Charité de Nôtie-DArncécoieut a^Ë confondus avec les Beghards>par des Digitizeû by Googl^

The text on this page is estimated to be only 14.24% accurate

Troisième Partie , Chap. LUI. ^ef^ perfonncr-nil intentionnées qnî leur reproc h oient qu'il ne leur"*^""^*" . etoïc pas permis d oblcrver h Rc^^ie du 1 icrs-Urdre dciaint Charité* François , puifqn'iîs ne rivoient embradtî'e que de leur pro- nl^^^^ prc autorité depuis environ cinquante ans ; fans en avoir eu permilEon du faine Siège , comme il eft expreilcmcnt porté par la Bulle de ce Pape , Jfc taiâm vivendi ritnm tenueruni ^titontaic propna <y ahfque fidis Apojhlkee licentia , ils le prie-» rtnt de pt)arvoir a leur écat , lui proteftant que quand ils., avoient embrallé la troifiéme Règle de laine François, ils n'à-» voient pas prétendu introduire une nouvelle fe^le, ni prefumer que ce fut une nouveauté j mais que ce n'étok cHi*afîn qu'ils paflènt Cerrir Dtoa d'une minière plus cônveBable & ftaole » de s'acquitter aqili aw plus d'exaÂîtudede leurs obligations» BeCarir lespaavresaT«c'plQsdéditigeiiceL« ntém feSfâm mdmifi M »§vi$âHm frxfmmtre \ feâ m éktemiis " ' * ^* <^ finmus po^mtDiê Mité famitian , & ûhligahilil^ dili^ Çmtihs pdMperiàMs deferuire. Clément VL les aïanc écouté» • nvorablement , les adrefTa à r£vâaue de Châbm >aim qù'il leur donnât laReele de faint Âugu(tin«(bus laquelle il voulut «qu'ils vécufleDC à i avenir ttt qu^il leur prefcrivit un habtUe-' mcDC honnêce , en quiccanc la troifiénie Régie de Taint Fran* çois, & les autres Obfervanccs qu'ils n'avoient prifes que de leur propre mouvement d^uis près decinquantie ans» fans en aroir Confultë le S. Sie^e. Jean de Mandevilain qui étoit pour lors Evêque de Châlons» & à qui cette Buileécoit adrefTée , voulant exécuter les intentions du fouverain Pontife , donna le 13. Avril 1347. la Règle de faint Auguftin avec un habit noir confiftant en une robe, un Scapulaire à: une Chape , à Guillaume 1 Oifon Supérieur ou Maître , Mathieu Menardi, Vincent de Sequeville, & Pierre de Danfenet Religieux de l'Hôpital de la Charité de NôtreDame fur la nvierc de Roignon , & leur donna commiflîou pour donner la même Règle éc le même habillement aux au-» ores Religieux de l'Ordre quand ils en (êroienc requis , leur enjoignant de quitter les anciennes ObTervances >cofnme il pa« roît par T Aâe qui «n fiit dreflë par Pierre Berthenié NotaireImpérial, en orefènce de Gui de Ciilumont Sous^Cfafiintre» Jean de Conoenetce , tous deux Chanc^nes de FEglife de ChiIons 9 Jean de Boiffî , ^mon-dd Morfontame > Guiliaumio de Motniel » U, plttfiausanttfil Dddij Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.78% accurate

Histotrï dis Orduej Religieux , Cette Bulle de Ckment VI. du 17. Juillet 1346. &: cet aâe Chariti de i'Ëvêque de Châlons du 15. Avril 1347. detruifeot bien les PjHm!"^' prétendons des Religieux Services i puifque cette Btille fut ol> tenue > non*feuieiiienc à la prieie éa General Bc des Religieux HofpîtalieR de THApital de la Charité fur Roienon, mais en» core de ceux de la rue des Jardinsà Farb » de iainc Louis de Senlis 9 & des autres Hèpicat» de cet Ordre rSdM^ diit&ênm jS^mm Uégififi fiâtnm Hê/fhâiis fufer fimimmdê nêiffmk WÊtm Parifienfis é' beati Ludêvki SUvA»eÛenfis fCmter9tmmqwe Bêff^âlmm j k^ffitéLitatis ejufdtm dUHChûritétis membr^Tinm^ fetiih coHÙnehâiy &c. Âinu c'eA à tort que Giani dans Tes Anoaks des Servitci > faifant le dénombrement des Couveus de cet Ordre , y met celui de Nocre-Dame des Billetees» qui (u^ 'J^mat^tf ditil , fondé vers Tan 1305. Confurrexit cires hdc ttmforé cmwê^ Çmmk* Nûflrâ- Dam de Bigliet, Le Pere Giani prétend encore que les Religieux Servîtes en France aïant fait Icbifme dans l'Ordre , & s'en étant feparés , q uuertnc le nom de Services pour prendre celui de la Charité de Nocre-Dame. C'eft en parlant encore de ce Couvent de» Billettes , qu'il écrit qu'il n'en peut rien dire , à moinii que ce ne foit en rêvant , depuis que les Religieux François , raifanc fcbifme dans l'Ordre, s'en éioieiu ieparéi, avoient qniné le nom de Servîtes > pour prendre cemi de Frères de la Charité i Cœttrwm de bêt Uc0 , nififeû fimmimHi qMt^mtmrtftnc fêffkm»t sàtê ampère fnê fckifmâtf ^mniddivs/Unti , FfémtU ffâmt lk mmBi ufque êâiÊfectJferunt^mt i$Um mdigne rf* jtih Snvmm nmitUt kêdU viU/tt mmatpêri frâfres de chérie Mi. Mats û ces Rdigiciuc Servîtes avoieDC pris le nom de Fre* ses dis b Charité » ce s*éioienc foafbaits de robéiflànce derOrdredes Servîtes ? pourquoi les Supérieurs des Servîtes euvoïoient-iW des Relieieux au Couveacdes Billettes ,qui , {èlon Giani «letir fervoic & Collège» & pourquoi fai(btent-ils de» fij^lemett pour ce Collée» comme ils fkeacdass leurs Chapitres Généraux des anofo 130S. i328.^ & i}^. aufqueUes années il n'y a point de doute que les Religieux qui demeuroieoc: anx Billettes ne fu(Ièncappelles les Frères de la Charité de Nô>» ire Dame, qyi jufqa'en l'ao 1347. avoienr trmjours fuivi la ttoiiiéaae Régie de iaint f ran^oi^» comme il parole par k Digitized by Google;

The text on this page is estimated to be only 13.31% accurate

Troisième Partie, Cha?. LIIÎ. , 357 Bullede ClementVI.&radedcl Evêquc de ChâlonsiaulieuHomTAque les Servîtes ont toujours fuivi depuis leur inAitucioD la charIts' • Kegle de feint Auguftin? Quaud bien mèmel'oo ne feroit poi p^J**" . cooTaîncn que les Services n'ont jamais poiled^ le Couvent des Billettes , & que les ReUgieox Horpitaliers de k Charité de Nôtre>Daine n'ont jamais ixi de l'Ordre des Services « comme les titres que nous avons rapponés le prouvent a(Ièz,c'eft que Ton ne peut pasajoûter foi à Giani»qui parlant dans Tan* née i)c7. du Collège que ks Servîtes avoient à Paris > dit que Ton y envoïa d'abord douze e'tadians,& qu'il y enavoit deux j^^^^ decnaqueProvince,rx qM arbitrémdim efi dms fis ex Jfngulh Provwciis ad numemm dMùdtcim fiudentium , & i.«K#-*»f# dan.<: l'an 1518* il infinuë que les Services venoient à la vérité ^ étudier i Paris , mais qu'ils n'y avoient pas encore de Maifonj puifque par un des Reglemens qui furent faits dans le Chapitre General de cet Ordre , qui Ce tint la même année à Sienne» . il eft porté que l'on tâchera de procurer â l'Ordre une Maifonà Paris en faveardes frères éiudiansqui y avoient déjà beaucoup"proiîié,& que dans cette Maifon il y auroitau moins quatre Religieux qui y demeureroient pendant trois ans , U aufquels tout l'Ordre fourniroit des livres , des habits , 6i ce qui leroit neccllaire à la vie , oc qu'enfin l'un de ces Religieux qui demeureroit dans cette Maifon fcroit élu pour Supérieur : J0 €hfiiêi§ faripenfi pr$fter fiudiim fisirum ntfirwm quijaffi ^^^JJ^*^ miimt ptjj^t qmatutr frâtres refidere fit irUmmimédJhtdendàmt ^«««4"^ Titus infhmSi , f è/l«r fnmiitàMmr de Biàlis > dt fitneMiis , & ^Os i» v$00 & wJHim jusiffmis à ^dim , & fmnf • kUnemex illis frdfiçtAtm 4^i ii $dMfÊkim fu9 ffétlâtê im mmhm ehediémt. Il y a eiioire d^atitres contiradiâions que BOUS paiïons fous Ulence j le qui font connoitre que Giani x eu raifon de dire > parlant encore dans nn autre endroit du * Collège Qu'ils ptecaidcnt avoir en à Paris » qu'il n'en ponvotr lien dire à moins que ce ne fftt en rivant : Cmiimm dmêc hco^ imTriiXté nifi ftri fûmniantes , qmicqiMm re ferre f^jfumm* C*eft donc à rf*Cfl«»«J* tort que Giani attribue \ fon Ordre Je Couvent des Billet- jjjjlijif^ tes à Paris , & qu'il dit que les Frères de la Charité de No- • tre Dame qui l'ont pofledé ,ont pris ce nom en quittant !'0rdtedcs^ Servîtes y puiiqu'ii eft certain que ces Religieux Dddiij Digilized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.48% accurate

3^S HiSToïKE DES Ordres Religieux , wrôltl piûtftcdant leur ongtne appartenu aa TieisOfdre dt faiii£i CRAKtTft* François, Ïjju^^^ ^ iAvk de Vernon ReUgieiuc de ce Tiers-Or» dre de £iint Francob » dam les Annales du même Ordre>dit tout le contraire de Ôanij car il prétend que ces Religieux de la Cluricé de N6cre-Dame quittèrent le Tiers-Qrdtede Ikinc François pour prendre celui des Servîtes. Mais ce qui a tron»« pë cet Auteur aufli bien que les écrivains de l'Ordre des Ser* vites» dt(k que ces Religieux de la Charité de Nôtre Dame airoienc un habillement à peu près femblable à celui des Servi, tes , car leur liabillement conudoic au^O en une robe noire»un • Scapalaire«une Chape ouverte > & uncapuce un peu évasé par dclTas la Chaperce qui fe voie encore aux vignettes de leurs anciens Graduels , que les Carmes qui occupent prcfcncemeot leur Maifon de Parii ont conicrvési & comme les Services ont LLi ctfecliivement une Maifon à Paris , foit en propre , foie â ioier . & que ion n'a plus aucune connoifTance du lieu où elle étoit ùtuée> non plus que de quelques autres qu'ils ont pu avoir en France , & dont il eftfait aulTi mention dans leurs Annales, lorTv^Li ili oDt voulu faire la recherche de ces Couvens qui avoient appartenu a leur Ordre , ih ic font (ans doute irnaginéb que ceux dej» Hofpitaliers de la Charité de Notre-Dame leuravoienc appartenus^ à caufe que ces Religieux étoieot ha» billés i peu pr^ comme eux j 8(ils mit cru aue ces Religieux avoient auffi chaîné le nom de Servîtes encoui de la CEarité de NÀcre-Dame* Ce que je dis que les Semces tvmm autrefds un Conveoe i Paris fe prouve par un acbe de plufienrs Doâeurs de l'Uni* verfité de Paris au nombre de cinquante> qui en 130^. approu* verent la Doctrine du bienheureux Raymond Lulie>du nombre defquels Dodeurs étoient lePereClemcnt Prieur des Sef« vîtes de Paris > jSc un Frère Amafe du même lieu , Fr4ttrCli* Prior Sernj9rum faif&d MéTSS fMriftenfis , F. Amé^m tjnf' dtm loci , lequel ade fe tioove dans le Recuëil de toutes les procédures qui ont été faites pour juftifier la Doébrine & la fiinteté du bienheureux Raymond Lulle , imprimé à Paris en 1676. fous le titre de fententia defin 'ttivâi» favorem pirtatis é* docirimt Raymundi Lullïi. Mais IcPere du Breiiil n'a point fait mention de ce Couvent de Services dans Tes Antiquités de PiTÎsi fiç ÇouvcQc devoi(eue diiîîïreat fans doute de ceUu des Digilized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.87% accurate

Troisî EM E Parti E , Chap. LTÎÎ. ^«j^ Hofpitaliers de la Chante de Noire- Dame, puifque ce Frère HospitaClement dont nous venons de parier prenoit le titre de Prieur cIukiW^ dts Servîtes de Nôtre- Dame de Parù» > & que Je Couvent dei ot Nôt^i» Hoipuaiiers écoïc ioiij» le titre du faint Sacrement. Il eft vrai qu'il y a eu une efpecc d^llociation entre ces Hufpitalitrs & lès Servîtes , comme il paroît par Tappi ^bation que donna le Vicaire Général des HolpuaHcrs de la C. h;iriié de Nôtre- Da- ' " me , conjointement avec l'Evcque de Seniis à un livre qui a ' . ' pour titre : T re/hr de C intercejjion des Saints , imprimé à 1 aris - *• chez Cramoiiî , (ans oom d* Auteur l'ao j6zp. car ce livre fuc " approuvé par Nmkt Sangui» Evènut de Se»lis , & fr N, £e ■Méuire yieaife Geittrâl 4e VOréte des BiUeties ejfoetés aux Servi» tes, £a tSSett ces Horpicaliers écoieut appcllés vulgairement Bil* letces. Mais quoi qu'aflbciés aux Services » ib ont toujours formé un Ordre dififereot de celui des Servîtes. Ils a voient encore plufleuls Couvenst dont un étoit aux BafTes- Loges au Diocefe de Sens, & un autre à Baïeux qui leur fur donne par Pierre de Levis de la maifon de Mirepoix & de Marli , qui après avoir été pourvu de TEvèché de Cambrai » fut transféré i celui de Baïeux Tan 1314. fous le PontiBcatde Jean XXII. MM. de fainteMarthc pariant de cet Evêque , font mention de cette fondati^m, & difent qu'il établir les Frères de la Charité de Nôtre- Dame , ou du Tiers Ordre de faint François , dans un des fauxbour^rs de la ville de Baïeux , Fra- Caîl. très Ordîtiis Charîtatis M,y,fiu ter tu OrdiMtsS. Fra/s ci/ci in fuh^ Chnji. tm4 mrhns Bajocenjibus atimijtt, Chopin parle) anflfî de cet Ordre, & dit que dans le Chapitre General qui fe tint l'an 1547. on y fit des Statuts qui furent rédigés par écrit par leP. JeanCbaillou l'an 1^48. Ces Statuts ont pour titres , Cûîjîuuiioncs Fra^ trtim ch.irit.îis R. ^. Il y a au commencement une Epitrcdedicatotre au Révérend Pere Jean le Sag^ General de ccc Ordre , fuivie de la Bulle de Clément VI. &de Taiâede PEvcaue de Chalons , dont nous avons parlé >& dans lefquels il eftraic mention que ces Rjdtgteux étoient autrefois du troifiéme Ordre de faine Francis* Selon ces mêmes Statuts qui contiennent vingt un Chapitres «celui qui fe prefenroit pour êtrereça dans cet Ordre , difoit au Prieur qu'il demandoit du pain > de Teau , l'amour de Dieu , Se la fraternité de cet Ordre \ & après l'année de probation il prononçoit trois fois ies vœux en ces termes. Uei fus erûfejj^m ddm i*ordre des Frères de U Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 19.59% accurate

409 Histoire des Or.dr.es Religieux, charité de Nitre-DAme fisr U rivière de Roi^non , Diocefe de Charité' ChéUûtu ,fint U Règle de pum Ai^fi^tm , Cf fremas 4 Du» , à pj^^^^lé B* FJfiUÊt Augujiin , i /Mv UsSâims & dm UéStre Gemerd de u$ Ordre , m Friemr de cette Msifem , & è lemn fwefeffemrs j de vivre filem U Régie de faint Augufiim > lem eUiffémee» e» ebafietê & fins propre 9& de gerder lettre Steêitts jnMk U Hermine. Si M Hermaoc Caré de Makoc,aToit lû la Baue oe CleOrl tilu * ^^"^.^^ > ^ n'aorok pas dit que Gui de Jbinville ea t»m»%.\?i. fondaoc l'H^pitaL de Boucfaeraamonc y mit an Prieur & des tf*> Chanoines Réguliers, ni que Clément VI. en approavanc la Règle de ces H^rpitaliende la Charité de Nôcre-Dame,changea leur habit gris en noir» à la £içon des Services on Servicears de U Vierge , dont tb profellbienc robfervance. Comme dans la fuite des tems le dérèglement s'ëtoit glifTé parmi ces Religieux , & qu'ils ne purent trouver le moïcnd'y faire revivre i'Obfervance Régulière ,peu à peu leur Ordre s'eft e'ceint , & l'an 1 631. le Pcre Antoine Païen qui en éroic Ge^ joeral tranfigea avec celui des Carmes, aufaucls il céda le Couvent de Paris appelle des Billecies , ce qui rue confirmé par le Roi Louis XIII. par fes Lettres Patentes du vingt fix Septembre de la même année , & par le Pape Urbain V 1 1 1. l'an 163t. ce font les Carmes de la Reforme Je Rennes qui font enpoffeflîon de ce Couvent auflî-bien que de celui des BafTes-Loes qui appartenoit auili- aux frères de la Charité de Nôcre» >ame. L'an i^5&* k Frené Akxls Langan Religieux de cet Ordres Profit daniis trente ans > & le feul ^ui re&ic pour lorsi voulut iomdnire dans le Prieuré de (àint Loûb de Boucherau* npohc » Chef de cet Ordre i les Religieux du Tîeis- Ordre de faint François , comme il y enavoit eu dans lecommencement de fa fondation 1 car ce Pcre Alexis Langan par un aéle paiHE ^uÉArthi pardevant Boïart Notaire à Vaucouleurs le 5. Décembre 1^51, wir aux R^gieux Pcnicens du Tiers Ordre de faint François y*ucow appellés communément Picpus , ce Prieuré de faint Louis df Pm/i^ }. l^^uchecaumont proche Joinville » Diocefe de Chalons , avec Ori Je S.' la fomtne de quatorze cens livres qui lui écoient dûs par les FerWrMfok, niiers , & lui avoient été adjugés par Sentence du Bailliage de Chaumont du 15. Novembre. 1651. ce qui fut accepté par les Pères Colombin de Beauvais Gardien de leur Couvent de Vauf ouleujrs , Arciuoge de Naoci Vicaire > ^ Germain de Joinville gej Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 1.67% accurate

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 19.11% accurate

T. m . fjf . . Rcluiiau alexLen,ouCelLitô .

The text on this page is estimated to be only 11.69% accurate

TftoisiiME Partie , Chap. LIV. 401 vilk Procureur , pour en jouir par eux fous le bon plaifirdu Rhiotfttï Roi; maiscecte cdfion ou donation n'a eu aucun lieu. L'Or- ou^cili^ dre de la Charité de Nôtre-Dame dont il eft: fait mention fous «1, Je nom de (aint Luuis de Boucheraumoncpar l'Edit du Koide l'an 1671. cil: 1 un de ceux qui comme éteins , ou rHofpitalitë n e toit plui exercée^ furent unii a l'Ordre iVlilitairede Nôtre- Dame du Mont-Carmel & de S . Lazare j & il y a de i ap* * pàrence que les Keli^icax de la Chanté de Nôtre Dame,com. * ^ ne Rdigieax da Tiers^Ordce de iaioc Fi^nçoii , donnèrent le nom de faint Louis à leur pietnier Hfipiôl , lorfqne. fàine. I^ûis fut canonisé par leFm Boni&ce VIILNocu ayons dit ci-dévaocquelécohieuf habilleoiem. • \ • Ou Breîui » AmU^i$U de Parts fàg, 977. Ut mèWitsfMf}^ liagre»/iv.3./»4j^.é25;Chopin M§$$M^..lhf.u Ti/r, II* «. 6* Archang. Giani , A/t»4l. ^^rv«r.2f.r.}oaiLMar. Vernon. jl/fftal. 3. Ord, S. Ttânàfci iCêf^iêmiones FF, Cbâriu^ tis B. M. F, & Mémoires Hdnufirits cfimmmnqMis fêrU.Suftn LewtéBtàC^stmdmCêmfint àesMUUttes, . „ C H A T a '% H V. ^ts Rdifftux AUxîms en CelUiCf, comme auJJ! des Reli. gieufes CfUites 0ii ColfeJ^ms ^ a^feU^^^^ . Sœm Narres» . . . L*Oane fçaît {»as qui a. été le Feodateui: des Religieux Cel«> lites ou.A.kaneiis^qa'o&appdleiSif bo^^ ^e poln d'Aleidedsleur aécé dimél cadfe'qu-ibopcjprispoar leur PacrOff&Proteâearfaii^ Alexis Chev^uier RomatUtdonc îa Fête (é célèbre le 17. Jaîtleci mats pour ie nom de Ceilites JFrançobModius dit qu'ils l'ont pHs k caufe des chaocibres oa cellules okils pasfent les malades. Cependant commences. Rfr» lieieux ne font pa$ it fedentaires dans leurs .chambres ou cellules, qu'ils n'ont pos^at malades cliez eux, dcqa*ils>qfic jdaos les maifons particulières pour avoir foin de ceuxiauprèl defquels ils font appelles ; je ne trouve pas que Modius ait rencontré juftc; d'ailleurs com-T:e ces Religieux ne fov'iint point ia raifon pourquoi ce ofisa \ffdx a ixé doDné» d(qu'atuii il eil Têmelll. £ee "

Digitized by GoOgle

The text on this page is estimated to be only 16.01% accurate

4-01 Histoire des Ordres Religieux , RiLicin-x permis à chacun de dire Ton fcncimenc ; je croi que ce nom de Qw^cÊlti- Cclliccs vient du mot Latin Cella , qui fignifie en gênerai, tout »M. ce qui ftrt à renfermer quelque cht>fe , qu'en cette occafion il ne doit pas être pris pour une Chambre ou Celiult i mais pNour lia tombeaa & fepalcn > parce que la principale obligation de CCS Religioix eft d'eûcènrer les morts. £n efi^t, Terto* Tcmir. iê lieo s*eftfervi de ccmoc pour figmfier «m fepalcre , lors qu'il ^fjuT.Csn, jjitj AdtêiMt quùqut fttppêtii éiU^ké éifenfio corivrélh Ri* fim&tênU i mm & iegimMs f^pmtut mtus » intrêUt i» eetm. Lu frsmâs qmâmn(»m » dêM iré mis frdtereét : feftMtM CeUd /rjwu in qékëi'fâMUfiir n^uiefien kéàeimnt^ fui in fin»» hms fdcuUfuh uhimi ira per /Jnti-Chrifiwm excejfirint. " Quoiqu 'it cfi ibic/fi tes Ceitit^s ij^rent rétimoiogie de lent nom » ils n^igomM pas moins Vorigine de leur- Ordre » que qudques Âuceurs» comiiieArcagneTambouria»mectent ven 1 an 1305. ils n*ét6renc d'abord que feculiers , unis enfèmble » Àns.ctre liés par aucun voeu , & ils avoient foin des malades. Aubcrt le Mire dit que leur Inftitut fut approuvé par Boniface IX. Eugène IV. & quelques autres Papes j mais que dans la fùiie ils embraiïerenc la Règle de faint Auguftin,& firent des vœux folemnels , ce qui fut confirmé Tan 1461. par le Pape Sixte IV. qui leur accorda cette grâce à la prière de Charles le" Hardi Duc de Bourgogne & de Brabant , & que leur premier Chapitre fe tint à Liège l'an 14^4. où l'on dreiïa des Conftitutions qui furent enfuite obfefvécs dans les Monafteres de cet Ordre. Mais ces Religieux ne peuvent pas avoir obtenu cette confirmation da Pape Sixte IV* en 146a. ny l'avoir obtènii8 cette asmée à la prieiede Cliarles Doc de Bourgogne ; «lifqae Sixte IV. ne fot Pape que Tan I471» & qne cSiai^ iBi leH^rdi Doc de Bourgogne ne fiscœda anx Etats de (ôo foe PMfppe le Bon qu'en 14^7. à moins qu'il n*eât obtenu cette confirmation en qualité de Comte de CHarokas^de Pie 11. qui étoit Papecn 14$%. En eflfct, Sehoonebeck met ccfix»veraid Pontife au nombiedecenx qui ont accordé des grâces À œtOrdre , & qui ont approuvé la forme & la manière de m de ces Reli^eux fous la Règle de fàint Au^;nftfn» Afais Comment pouvoir ajoûter foi i cet Auteur^qntdit encoreqoe ces Religieux voulant aflfërmir leur Ordre, eurent recours 1 ^ixtelV. & obtinrc*nt de ce Pape , par le moïen du Ehic de Bourgogne d'être mis au nombre des Ordrei Religieux , da Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 5.80% accurate

Religieux CLlr r.Leti,oiL CcLUtc a, Gond, ■ allaiit atjuc enterrunùnJ , . Digitized by Google

T. III. p. 402.
fig. I.

The text on this page is estimated to be only 7.60% accurate

t ^ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.75% accurate

iûg. Digitized by Googl

T. III. p. 402.
fig. II.

The text on this page is estimated to be only 19.75% accurate

/ Digitized by Googlç

The text on this page is estimated to be only 19.76% accurate

Trotsiime Partie , Chap. LTV. 405 joiiir des mêmes privilèges que les autres Ordres , àc d'élire un lUucxiu^ General , entre les mains duquel ils dévoient faire profelHon ^mCnSm • 6w qu'enfin le même Sixte IV. le 1 1. Juillet 1506. mit la dernière t"» main à cet Ordre , en lui donnant toute fa perfedion i puifque Schoooebeck n'a pas fait attention qtie Sixte IV.étoitmortfâi 1484. & qu'en 1506. il avoit déjà eu quatre fuccc{Ièurs , qui étoient innocent VIII. Alexandre VI. Pic 111. & Jule II. Le Pere Bonanni dans fon Catalogue des Ordres Religieux , die que ce fut le Pape Pie II. qui par un Bref du }. Janvier 1459. leur pcrmic de faire des roBox folemoels» & qu'il y en entdouze qui les proQoocere&c ea prefaooB du Prieajr du Couvent de jMaliaes , opmmè ileft marqué dans un liyrc en Langue FliU mande imprimé l'an 1637. dans lequel l'on a itt(eré «ne BuUe deSixie IV, de l'an 1471. qui leur prefcriWc la Règle de faine Auguftin > & leur accorda des privilèges qui furent dans lai fuite confirmés par les Papes Jule IL U Urbain VIII. Le Mire dit aufli que Sixte IV. leur permitd*élire un Qene« ral f mais que ce foit ce Pape ou un autre , & qu'efFedivemenc il y ait eu un General de tout l'Ordre des Cellites , cela n'a pas fubfîflé jufqu*! prefent j car j*ai appris d'un de ces Reliieuxqui étoit i Paris en 1705. que leur Ordre ell divisé en eux Provinces, l'une d'Allemagne & l'autre de Brabant, que les Fleligieux de celle d'Allemagne ont pour CommilTaire» ou pour Supérieur Provincial , un Religieux de l'Ordre des Porte Croix ou Croifiers qui preiide à leurs Chapitres , & fait la vifitc de leurs Cou vens > & que ceux de la Province de Brabant élifent un d'encre eux pour prefider à leurs Chapitres, Outre ces deux Provinces > il y a encore quelques Couyens qui font immédiatement fournis aux Evoques > & d'autres qui ont pour Supérieurs majeurs des Keligieux de quelques autres Ordres « comme ceux de Furnes,(dont étoit ce Religieux de qui j*al appris ces particularités) qui reçoivent obédience , & ^ reconnoiflent pour Supérieur majeur 3c Vinteur,l'Abb ép t S. Nicolas de Furnes de l'Ordre de Preoioatré» U ceux de Gaod ont ponr Supérieur l'Ëvêque même* Ces Keligieux font tous laïcs » ne reçoivent point de Préires parmi eux. Ils ont foin des malades > fervent les peflife* rés en tems de pefte, enterrent lesmorts,ont auHî foin des foux, & la plûpart de leurs Coavens fervent de lieu de corredron pour ks enfaos de £&miUe qui s'écarceoc de leur devoir. Ceux £ee ij Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.69% accurate

404 Histoire des Ordres Religieux, Rtiiciiîix de Cologne (onr obliges d'aiiifter à la mort ceux qui y font o"ciu.«-^^ûdanincs par Juiilce.Ib font très riches en pUiiicurs endroits, principilcmcnr à Gand , où chaque perfonnc qui rreurt leur doit un écu , quatre riamlxaux , ài un Ichelin par flambeau , lorfque c'eft une ptrloimc de diftinftion. Ih lont auflî très riches à iMaedrick, où non-feulement les Catholiques , mais même les Hérétiques & les Juifs qui meurent , leur doi7enc auffi uA éca, Ik n'ooc poim d'antre obligadon que de tecicer tous les jours l'Office de U fziom Croix.- Leur habilleiiienc coofi« ib en une robe de ferge noire « & un Icapolaixede Bième>ai^ queleft attaché ua dpuœ, & loHqu'ils loneuc ou qu'ils tooc aux eMerremeiis>iIs mettent une Chape de même couleur « comme celle des Jacobins , dans kqudle ils enferment le bout de leur capuce qui fe termine en poiocei La robe » le Scapulaire , & la Chape defcendenc julqu'aux talons , ce que le Pere Booaoni D*a pas obièrvé dam l'habillement d'un de ces Religieux qu'il a fait graver) & auquel il n'a dotiné qu'une robe & un manteau , acccndant feulement jufqn'A mi jambe , fans Scapulaire. Il devoit en cette occafion fuivrc SchooncbccK qui les avoir afTwZ bien reprefentés; &: abandonner ce Graveur dans les autres figures qu'il a copiées lur lui, & qui ne reprefentent nulkment les habillement des Ordres dont il a voulis parler. LesSupcriciifs des CoUTCns , qui onc titres de Prieurs , ne portent point de Chapes, maii un manteau long comme les EcclenaAiques. Les Alexiens de Gand lonc di/Hogués des autre», en ce que lors qu'ils vont aux «nterr cmens, ils portent un nunteau ou Chape à Tamique de couleur cendrée , fermée parde^ rant^'y aiam que deux ouvertures aux cât& pour pafo les brasL £Ue a pkifieurs^isau coUet» & déoend)u(qu*aux labnsf chaque Couvent a des armes parcicutieres » mais ils y joignent prefque tous un efcalier pour moncrer qu'ils ont pour F^troi» iàint Alexisc^ui fut fîlong-ceras inconnu dans la maifbn de (es pareos,&qni y demeura (à ce que Ton prétend) pendant dix tepc ans fous on efcalier qui fe conferve à Rome dans TEglifè qui porte fiui nom »Jk qui fut bâtie for la maifon du Sénateur Ëuphemten fon pere. Je ne fçai fur quoi ^^odé, M. Hermanr Hifi. dit Curé de Malcot dit que les Cellices font prefentemcnt unis ^ Hm^'u ' Orc^redes Servîtes. Cène peut être afliirémenr par rapport s^.^ AUX Ol>krvaQces ^ û c'cil i caufe de l'habiliciaeiac « ce ns Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 10.83% accurate

liaRclifun/sr ditr Stmr nûirc e'tt y ucli^ uej- VUleJ" de £ Lan ctrcJ" > Digitized by Google

T. III. p. 404.
fig. I.

The text on this page is estimated to be only 3.67% accurate

Diçjitizeo by GoOgle

The text on this page is estimated to be only 9.13% accurate

Rôliçi ■y gtcLue dite Sœur noire en (jueLjueJ' VlIUj de Flandre •
Digitized by Google

T. III. p. 404.
fig. II.

The text on this page is estimated to be only 11.33% accurate

Digitized by Googlj

The text on this page is estimated to be only 21.69% accurate

Taoïsifi'M E Paktxe » Crap. LIV. 405 peut être que par la couleur > car ilell bien dUïerent qoaat à a1Vx7eI'" U forme ; poar ce ^ut cft du nom d'Alexandrins , qu'il leur ou Ci'»u donne « je veux croire que c'efl une faute d'impreffion, pui^ que dans un ancre endroit il dit que leur Fon 'ateur a été un (aint homme nommé Tobie , qui prie pour Ptoceûeur S. Âle* sis , ce qui a fait donner à ces Religieux le nom d'Alexiens. Modiusfembie diftingncr cet Ordre des Cellites d'un autre Ordre , dont le principal emploi de ceux qui entaifoicnt Profciîîon , étoitaum d'enterrer les morts ,& qu'il appelle fefpillonum Ordo. Abraham Bruin Joflè Ammanns ont auffi donné l'habillement d'un de ces Religieux i mais je croi c^u'ils ont confondu cet Ordre prctenJuj &qui n'a jamais fubiidcavec : celui des C£llices,puifquc l'habillement qu'ils ont donné dcces enterreursde mores cil allez conforme à l'habillement moderne que portent les Cellites. SchoonebecK oui parle auffi de ces entericurs de morts , a encore donné l'haoillemenc des Relî* gieux d'un ancre Ordre fupposé» qu'il appelle les Sédentaires; mais comme il a CGjpië Brnia & Ammanns % & que le plusfou▼enc il les copie mal; il a mis pour un Religieux Sédentaire ce que Bruin & A m manus ont donné pour un Cellite > 8c donfc rhabillement (félon eux \ conliftoit en une Tunique qui ne décendoic que jufqu'aux genoux avec un Capuce arondi par devant, & une Êiçon de Chape ou manteau qui ne paroiuàit point par devant > mais qui décendoic feulement des épaules jufqu'aux calons, qui étoit fans doute l'ancien habilicmenc des Cellites. Ce qui a peut- erre trompe SchoonebecK , c'eft . que Bruin au bas de la hgure qu'il a donnée d'un de ces anciens Religieux Cellites a mis i"r4[<ir/4fi«j , au lieu de mettre CelluUrius qui pouvoïc fignifier Cellites du mot Cella ou CeU luU y comme SchoonebecK luy-même l'a mis au bas de la figure d'un Cellite en ajoutant le mut de Cellularius a celui " A' Alexiânus y \c mot de S ciiularius au contraire (lénifiant une perfonne qui travaille adîstce qui a donné lieu i ScnoonebecK de conipoler à fa façon un Ordre de Sédentaires, Cdttt des Nollards dont il narle auffi » eft le mîme qtie ce-: lui des Alêxiens : car les A^cxiens de U^e font appellés Nolkrds > U furent fondés Tan 1 507. par Erard Marra Cardinal, qui mourut l'an 1^8. Quelques»uns ont auiS confondu l'Ordre des Vefpillons ou enterreurs de mores avec celui des Alextens> qui par leur Inftituc font auifi obligés d'enterrer . Tmc IIL Ee e ii]

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 14.88% accurate

4o6 HiSTOX&i Dfes Ordues Religieux, Rflicitox les morts. Il y a oeaamoinsde l'apparence que c'écoienc deux ou c*"** Ordres differcnsj car François Modius , Abraham Bruin U x«i, Michel Colyn ont donné les habillemens difFercos de ces deux Ordres j mais ils n'ont point dit quelle étoit l'origine de celui des Vefp:!!ons, fmon qu'ils étoient habillé? de noir , & un fil jet de taillerie au peuple , conune^ie cemoigneac les Vers que Modiusa faits à leur fujet. yeJfUlêmim Ordê wUgê dtjfeûas , ^ $men Trifo fnens « an ms $bvU ptmfé fumtu : H9C bmmrês strê & totumnttidmiis amiÛ» CûrpMs^ 11$ êfficU angruât ipfe €êUu Née Mêstrijk mâvent popuU diSierU , e»j»s Fu»e/?i finit 0 ducimur ârhitrio : Jiém funcias û efferre piurn fub le^e fuîâîum efl ; Ntutc qtioque car no» Jit coneUre mcmbra, fiam ^ Kl LiGit tf . Il 7 a ^uffi àts Religieuiès CeUkes que Ton appelle e n qu el« SES celli* ques lieux CoUeftines i & plus communémeot Sœurs Noires* so*sui!t Élk» ne gardent point la clèmre » & elles ne fçavent pas , NoiMt. QQii piuj que les Alexiens , quelle a été leur origine. Elles fuivent la Règle de S. AuguAtn , & elles font un quatrième vœu d'affider les malades , même pendant le tems de pefte i & dans piufieurs endroits elles ont foin des Filles Repenties. Elles ne gardent point la Clôture, quelques- unes ont cles Hôpitaux , d'autres vont ftiilcment dans les maifons des particuliers, pour foigner & panier les malades lorf^u'elles y font appcllées. Il y en a qui fontioumilei aux Evêquesj mais la plupart font fous l'obéi iFance des Provinciaux des Alexiens ou Cellites des Provinces d'Allemagne &: deBrabint. Elles font aufîî habillées de noir avec un Scapuiairc.Quelques-unes 0:1: des voiles blancs , d'autres des voiles noirs > mai^ quand tlles lorccnt , elles mettent fur leur icte une huqueou mau« leau qui leur couvre prefque tout le corps. Aubère le Mire , Hifi, de tmg» des Ord. de S» Athg»/Hf$. ureufen. Monajiic. Augufi. Ttahar.dejm, aM, Dijf, 14. Bonanni \ Caèaier» Ord, Melig, Jod. Amman, em», Ord, mhh»s. Frandrc Mo£de $rig. om^Ord. te Schooaebecx, fftf. des Ordres Religieux^ f ' Digitizeû by Goo^e

The text on this page is estimated to be only 8.50% accurate

-♦ Uigilizeû by Google

The text on this page is estimated to be only 13.70% accurate

T. m p. ^ûj. Il Rcli^ieuyX J^esuate de j!^^erom& .

The text on this page is estimated to be only 18.33% accurate

Troisième pAjR.TiE > Chap. LV. 407 • OnDRt DSS ' ■" 111 — 1 —1 I ^^^^MMMM JtSUATfS DES JfcAÔ< C H A P l T K £ L V. **** De t Ordre des Clercs Jpojloliques oujefuates de S. Jérôme, avec UFU de S, Jean Colombin leur FondMîur. SI les ProTinces (t glorifient d'avoir donné oatflànce à des homnies illufires qui Te font hàt admijner par leor fcience» ou qui ont excellé dans quelouc Ârt) à plus force rai(bn fe doivene-elles edimer heoreoies y quand elles produifenc des tter(ônnes qui (ê rendent reoommandables par la faintecé de lear vie > accompagnée d'une grande innocence de mœurs , qui leur font mériter le culte & la vénération des fidèles. La Tofcanne a fourni des perfonncs Uluftres de toutes les façons, H elle a l'avantage qu'entre les Saints qu'elle a donnés a i'Egiile , on y compte plus de Fonditeurs d'Ordres» que dans les autres Provinces. Car outre le bienheureux ElVienne Cioni de Sienne Fondateur des Chanoines Réguliers de la Congrégation de Boulocrne , H des fept Fondateurs de l'Ordre des Servîtes , dont DoLis avons déjà rapporté les vies 5 nous parlerons dans la fuite deiaint Jean Giialbert de Florence, Inltituteur de l'Ordre de Vallombreule , du bienheureux Charits Granelli de Florence qui a donné commencement à la Congrégation des Ermtces de S. Jerâme de Fiefoli , do bienheureux Pierre Gam^ bacord de Ptfe Pere des Ermites de faint Jérôme, prefememenc farûommésdu.bjenheareax Pierre de Pife leur Foodateorydu bienheureux Bernard Ptolomei de Sienne Fondateur des Moi* lies du Monc-Olivet , de faint François d'AfTife Patriarche desFreresMîneursnédans l'Ombrie , que les GeograpEiès regardent comme une partie do la Tofcanne, de faine Bernardin de ^enne Propagateur de l'Obfervancedu même Ordre; & enfinen rapportantTorieine des Clercs Âpoftoliques ou Jefuates de S. Jérôme > nous auons donner ta vie de S. Jean Colo^bin de Sienne leur Fondateur. Ce Saint tiroit fon origine du côté de Ton pere de la Maifbn des Coîombini , & du côté de fa mere des Tominafî , toutes deux des plus nobles & des principales de îa viiic de Sienne^qui écoit alors une République. Il fut d'abord engagé dans le nu^

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.99% accurate

4o8 Histoire des Ordres Heligieux, O^MMSfi3gg ^ g£ épouſa une Demoiſelle de qualité nommée Dîaile P£ VjYaô. Bandiiielli qui (brcoît aufli d'une hmSÙe edcore plus illuûre que celle des Colombiui » pour aroir do&oé A l*£glife un Pape quifittAlexandrelII. & plufieurs Cardinaux, 8c qu'on oommoic encore de Cerreoni , à caufe de la cerre de uerreto qui tppartenoïc i cette Famille. La naifnnoediftinguëede Jean jointe à Tes grands biens le firent palTcr par toutes les charges de la République dont il de* Tint fnême Gonfabnier , tnais il n*enëcmt pas plus libéral ; aa concrairefon cœur écoit il attaché aux richeflès «-qn'il àoic uniquement occupé des moïens de les augmenter par toute Cbrte de voies juftes & injuftcs.Un jouréunt venu chez lui avec un :;rinJ appcrÎ!: , ?c ne trouvant point le dîner prêt à Phcure ordinaire , il le mit dans une colère étran<Te contre (on L uifînier , & s'emporta même contre fa fem ne , comme fi ç'eut été fa faute. Cette Dame qui étoit fort vertueufe tâcha de l'adoucir i &: afin qu'il eut dtquoi s'occuper pendant qu'on appreſleroît le dîner , elle lui nVic encre les mains la Vie des Saints:mai$ Jean là rebuta , jetta brufqacnient le livre par terre. Sa femme fe retira fans lui répondre , 6c Jean fe trouvant feul ramafla le livre. Oieu permit qu'en l'ouvrant il tomba fur la vie de &ioce Marie Egyptienne , & le plai(îr qu'il prie 4 la lire lut fie oublier le fepas pour lequel il «voit euttntd*iiiipatieoc& Il fuc fi touché de cette levure» qu'il commença à méprifer ce qu'il ^7011 le plus aimé jufqu'alors. D'avare cfi'il ëcoit , il devint fort libéral envers les pauvres» il je&noit prefque tous les jours } frequentoit les £glifes« çl4tioit ton corps par desaufierites & des mortiiicatioas f^rprenantes ; Sç fou zele croifiàni de jour en jour , il fit la propoficion à fa femme de garder h çoneinence» & de vivre à ravenir comme frère 6c for un Cette Dame étoit encore jeune > mais comme elle s'étoit déjà exercée dans toutes les vertus , elle n'eut pas de peine à confentir à une fieparation de corps , U elki^'eut plus avec lui d'autre liaifoii que celle du cœur, Jean quitta pour lors fes riches habits , & fe revêtit de l'éroffela plus vile qu'il put trouver , fe fouciant peu de ce que le monde en diroir. Il fit de fa maifon un Hôpital pour y recevoir les pauvres, les étrangers & les malades. Il leur lavoie les pieds, leurdonnoit de bons lits, & des nourritures enabonjdance > iëivuit lai- même , oc a oublipit hça de ce que iâ Digitized by Goo^

The text on this page is estimated to be only 18.90% accurate

Troisième Partie , Chap. L V. 40P charité lui pouvoic fuggerer. Il s'afibcia dans fes faiutsexerci- rtRo«r»if.. ces un Gentilhomme Siennois de les amis nommé François de p'è :>.jîkôx4 JMDno Viaoemi qo*il difpora à ïxaé àVec Kii cm gener^ox mé^ris da monde* . . ^ Jean ^tanc tombé malade > 8ÇT0ïam.qiie & fiemme & foa . compagtpn le tiaitoient a^ec crop de delicacefle» fe leva de fon lie lorfqa'ils ^ccneot abreo^» & alla au plus pauvre Hôpical de la viUç pour s^y faire traiter avec les pauvres. Sa femme 8e Fiteçois le cherchèrent inucilemeqc pendant deux jours chez ' leurs parens 6c leurs amis } &' aïant été eniuice dans tous les^ Hôpiçaoïç» ils furent fbn ibrpris de le cronver dans le plus pauvre de tous. Ils le firent confentîr à retourner chez lui'i ; maif ce fut i condition qu'ils ne le traicet- oîeht plus avec tant ' de delicaceiTe » & qu^'ils ne lui donneroicnc que des aiimeos . groffiers. • ' ' Etant retourné en ranté,& continuant fes exercices de charité avec fon compagnon, ils trouverenr à la porte de la grande Eglife , ob ils alloient pour cni^endre la McfTe, un pauvre * lépreux tout couvert de plaies. Jean le chargea fur fes épaules, & ne rougit point de le porter chez lui à cravers la place & les mes devant tout le monde. Sa femme en eut horreur, ftc ne put foufFrir l'infcdion de fes ulcères i elle fit même ce (Qu'elle ; put pour obliger fon m^^ri à le £iire fortir de la miifon, mais ' il*per(ifH i le. vonldir garder s îT loi lava fes plaies > £c en bot" mêinéde l'eati dans laquelle il lesavptt lavéèsjl retourna avec * fin G>mpagnoà à PEsîife pour ▼ biténdrrla Mefle > priant (a ' femme de rendre qtte£)ueTifite a ce paurre pour voir s'il n*aa- ' foit point befoin oe quelque chofe pendant leur ab£in£éi'fnaîs > eHe lui dçclara qu'elle ne pouToic pas lui promettre ce qu^il fôulûùloii , âcaûie de la grande répugnance qu'elle reiïentoit pour cè pàurré. Cependant elle eut home de fa foiblede , Se Tbulant aroiir part au mérite de cette ùkkte zOiion , elle vouliiiî ^ entrer dans la chambre du malade ; mais elle fenrit à la porte une odeur agréable au lieu de l'infeftion & de la puanteur donc elle avoit eu d'abord de l'horreur > & elle fut faifie d'un (î ^and refpeél , qti'ellc n'ofi pifTer oucre. Peudetcm^ après Jem & Français revinrent de l'Eglife avec quelques douceurs qu'on leur avoit données pour leurmalade. Cette Dime leur dit ce qu'elle avoit fenti, ils refpircrent eux mêmes cetteodeur, ^ furent encore piu^ furprisilorsqu étant eatiés dans la cham» TmeUl. Eff Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 8.48% accurate

410 HiSTOiitE DES Ordres Religieux» Oiiratwft^f^^îls n y irouvcrent plus le irulade qui éiok lefas-Chrifl ît'i ji*^ lui-mcnoe qui avoit pris la forme du lépreux, ce que Nôtrc^ Seigneur cooârma i Jeaa dans une viiioa (ju'ii eue iyieLjuft tcms après. Cet événement furpreiiant fortifia nos deux Saints dans la refolucion qu'ils avoient prife de tout abandonner p^r fui▼re Jcfus-Chrift panure. Il Icnjr rellou i chacun une fille de kur mariage. CtUede Jean cluïl agc'e de treize ans , & ctUc de François leulementdecinqans. lls.les mircuc: dins un Monaftere de l'Ordre de (ai m Benoic dédié à faine Abuadm^ , & que le vulgaire a toujours appellé par corruptbn fainte Bonde. Jean aïaac déjà didribué aac «Inde parue de fcNi Weaauoc pauvres» trois parts de ceqpiToi reiloic» Il ea doana une ait grand Hâphaf de Sienne »aiieaiitreau Monaftciic de£MA> ie£iiide»&F aiitreil'HâptâldeNdcie Dame de la Croix» à condkbn qu*ib cloBiieroîenK «se certaine feonne à, Ùl teaaêas tant qu'elle vivroit. Pour François il donna tous (es bieos a» ia£nieMoaaftere« à condition que TAbbeâTe feroit obbgée de fecevoir f\x pauvres Bllcs qui voudroient embrafiêr la vie R.O> fi^euTeyiaos qu^elles fuiTenc obHgées de donoer aucune dot» it mît enfuhe u âile fur T Autel pour Tofifrir à Dieu» & s'o£* frant encore tui-même » il fît vœu de challeté , de pauvreté» te d'obeifTance en prcfence de tout le monde, en difant qu*il nepretendoit ^nt que le Monaftere fût obligé en avicunc • £lçon a lui rien d'^tnQcr, ài qu'il ne vouloit recevoir de lui que quelque morceau de pain dans la diftril>ucion qull avoit accoutumé d en faire aux pauvres» dont il voulut paiîèr un. aâs par- devant Notaire» Ces deux ftrvitcurs de Dieu commencèrent pour Io« A œ plus vivre que d'aumônes , allant de porte en porte demander du pain. Ils fe revêtirent d'un habit de bure , & encore tout rapiécé, & tant THi ver que l'Eté, & quelque tems fâcheux ^*il Ot f ibaDesetii toujours nuds pieds» & ne cuuvro ient poioc kura teîlts. Outre les eilkei dLm difciplines dbot Ss dechiloient Iciv corps rHsinventoient nus les famè^ neaveOea anrc'iicatioas» Poar eftre fies, ^r&ii» inmateurs de Jt&» ChM ^ *ûs vouîureiff eilre nepniSSi dans le lien mine ob & avoeot reçu le plus dlionneur» Ik avcMeat tous lexfaix cacr* cétes priT cipales Chargjssde la R;epid>Iiqf]e}lt conuae pendaor Isadeoxiaoiii'qurîU ameatdtédiittNBBi^des iiai£Piictiadr t Digitized by Goo^

The text on this page is estimated to be only 16.43% accurate

TROISIEME Pautie > CHAf. LV. * 4rt b TÎUe » ib avoieiK été oonfiderés Bc tiakét avec bctucoiip de ?^ & de réTcrence dam le Palais i aoffi voiiliireiit-ils peo» »»$ ^uê* daoi deux mois exemr dans le mêiiie Uea lei offices les plus ^ vîls & les plus iiitfprifid>]es. Il o'y avoic pas pour lors de fbmaioe dans le Palau i ils alloient cous les jours à celle de la Place ôuiler de Teau pour y en porcer > & ciurgeoiem encore fur . leurs épaules le bots & les autres chofes neceinires.Ilsaidoienc / le cuifinier dans foo office > lavoicnc les écuellest baUIoiem lei fales &: la placequicfl devant le Palais i & pendant tout le mut qu'ils s'emploïerem à ces adions d'humiiicé, ils n'y voulurenc . jamais manger, mais ils alloient demander Taiimèfie dans la ▼ille poar vivre. Une minière de vie fi fur prenante leur attira beaucoup de raillerie, Qnelques-uns les regardèrent comme des Çnm j mais il y en eutau.fi pluûeursaui en farcnc vivemcnr rouchés, & qui voïant le mépris qu'ils raifoieot des honneurs & des richefles , voulurent les imiter. Les uns encrèrent dans des Ordres Religieux , d'autres en demeurant dans leurs propres maifons , (e contcntoient d'y mener une vie Chrétienne & recirée , d'au-, très enfin fe joignirent à eux. Ce ne fut néanmoins que deux ans après leur entier renoncement au monde * c*e(l à- dire» t*an i3^5.qu'ilsoommencerent i avoir des Compagnons» & on les Toïoit rottvenc tons enfirniUc al^er par les ru£s ckuicantdet Canaques , aiam (ans cefiè le nom de Jefus à labooche » fie exImcant les pécheurs k faire pénitence. ' Ib ne recevoient ceux qui vouloient entrer danslenr Sodeté qu'après de rudes épreuves. Le plus fouvent > au rapport de Morigia qui a été General de cet Ordre » ils conduiioient le Novice par les roSs » aianc une couronne d'oliTier (or la. telle » lelaifoiem monter fnr un âne t quelquefois le riiàg^ tourné Yers la queue > & ceux crii t'iccompag noient avoient aufli des couronnes d'oàvier en tcte & des rameaux en main,& crioienc fans CtScyVivefr/MS-Chr/^, ^ IffUe /oif à jamais fefufChrî^, D'antres fois ils !e c onduifoien: nui jiifqucs à la ceinture, les mains Ijées derrière le dos , en lui difant des injures, àc exhor« tant le peuple k prier Dieu pour ce miferable pécheur ; mais la plôpart du rems & la manière la plusordinaire parmi eux»c'étoic de conduire le Novice devant une I mage Je la Vier^equi étoir dans la g^rindepUce de la vil'e > & là ils le depoîiiÙoient * de [m habita pour le revêtir de mécham haillons , & tous arec Fffij Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 12.69% accurate

^^^^^^dtiwmnm»d'iAivw tèie, acdesranwauxeomaiOsCiuufS »V5 jilVcoieni4esC2ficiqiifsfpirkQ£ls. Cette pratique deponerder couronnes & des' rameaux d'olivier > écoit particulîm à et faimPoodatcuvy^ iU'ett ievron, dans coûtes les cesemoaief d'éc'it comme nous verrons dans la fuite. Tant de mortifications & de Ci rudes éprewrcs que S. Jeaa £olombin exerçoir envers ceux qui vouloîent eftre fes difciples , n'onpcchercnc pas qu'en moins de deux ans il n'en eut plus (iefoixanie & dix, parmi lefquels il y en avoit qui étoienc ilci principales Nobleflcs de la Province:. Son zele pour le faluc des ames ne fe bornoic pas leulcment à la ville de Sienne, iî parcourut encore les bourgs 6c les villages delà Tofcane pour por|er les pecli€urs à la I cnirence, &: tic beaucoup de fruits dins tous les lieux où il paila. Comme il alloit un jour avec trois ou quàirc de ici Dilciplesà Aloniichellio , dans le territoire de Sienne , & qu'M étoit obligé de paflèr dans une Terre qui lui aroic appiarceoui flcoi^il av»îc commis beaucoup de vexa[ions, 9 fedépouilla tout oud jufqu a la cdat)are • fc èt lier av ce des £0ir4e$) & pria fes Compagnons de le .deer. avec vidence » e% ^îaDC cputhaut aux babicaos de ce lieu, h voiU celui <^ touioîf voosfaife t^oarir de€ûf9^, ^ oui o'avoit point de compaTi^ fioii des pauvres , qui vous préttMt de mauvais grain dans îkoo» jeeffîEé p Lir en tirer de bon an tems de la récolte, & au doublé de ce qu'il avoit prêté «6c qui fouiiajcoitquçl^ bïediâtbiai cher afin de s'enrichir. : Le nombre des D i fciplcs de çe l^nt Fondateur augmemanr de jour en jour , il voulut ^ire approuver fon Ordre par la Pape Urbain V. qui venoit d'Avignon i Romcf il alla au de« vant de ce Ponrife ^îvec un grand nombre de fes Difciples. lis s'arrêtèrent quelque tcms à Virerbe, en atccndant fon arrivées & fçachant qu'il dcvoic débarquer à Corneto, ils s'v rendi* rcnt , & retrouvèrent au porr avec des court)nnes d'olivier fur kurs tcces & des rameaux en main; & lorfquc le Pape mn pied à terre , ils s'écrièrent L$daîê fu GlefU chrifla é" 'vlva il San^ fiijjlmê Padre. Ce Pontife les vo jaiK ha bi l'es d'une manière extraordinaire, ik. aïantf(ju ce qu'ils demacduiencadiuir^ ieuc implicite 8c les reçut favorablement» Il interrogea Jean Cobnibin&rleur madete.deviei & comme ils ayoiem de mechantes* robes routes rfipiec^es^ & que prmi eux il y avoit fluiieurs Gentilshomo|es<9c gericoncs leçti;é«s> il leur dit qu'il Digitized by G(

The text on this page is estimated to be only 13.53% accurate

T&oisiBtfB Partie > Chav. LV. ' 415 -Witt&iiQeroicdes habits , qu'ils dévoient avoir deqaoi cou. okdiuom yrir lears tètts , & qu'il confencoic qu'ils allaiTeoc niids pieds > ^ u aôaiais qa'il vooloic qu'ils porcaflènc des faadales de bois. Le Pa- *" ^. pe alla eoTutice i Viterbe 011 ces bons Rieligieux raccompagne-* fencrf Mais à peine y furenc-ils mirés , que des perfoones mal iflcendonnées les calomnièrent auprès de fa Sainiecëjles accafant d'êcre inliBâésdes erreurs des fracricellesj de foroequ'Ur^ bain V* donna commifllion au Cardinal Guillaume SudreBvê^. que de Marieilk» d'examiner leur Doélrine. Leur mnocence aïancéié reconnue, le Papeapprouva leur Inftitutl'an lyêy.Sc donna^ie fa propre main à ceux qui croient pre(èns , l'habir qu'il vouloit que l'on pjrtâc à l'avenir dans cet Ordre> fçavoir' une înniqiic blanche Icrrée d'une ceinture de cuir , avec une chaulic ou chaperon blanc pour couvrir leur iêce,qu'ils a voient accoutumé de porter fur l'épaule ierfqu'ils avoient Ja tête decouverte , ordonnant de plus qu'ils porteroienr des fandaîes dL bt)is, èc le Cardinal AnglicGrimoard frerc du P3pe>ô: noa pas nevca,comme quelques Auteurs onc avancé) & qui étoic auffiEvcc^ue d'Avignon ,, leur fie faire des manteaux de cou-' leur tannée qu'ils oncauâî toôjours portés depuis. Il n 'efl pa» vrai que ce Pape leur donnai la Règle de (àint AuguiUn comme plufîeursHiftoriens onc die* Morigia qui a étéGcmml de cec Ordre doit être cm , brfqu'il die que ces Religieuse fesToîenc les crois tflcux eiTenciels de IÇelîgion ions k [proceâiondeiàinc Auguftin , & qu'ils avoientiine Règle que leur ëcf ivit on Ro^' ligieox de leur Ordre qui fut fait Evêque de Fcrrare , Ôc Icl {nème Auteur pelant des Ordres qui fiiifVWK la Règle de faint A«guftin , dit encore que les Jtfuates obferrdentla Profeffion' de S.Augoftinjmais non pas ùt R(gle , parce qu'ils eniivoienc unequi leur avoit été donnée par un de leurs Frères, qui fiif. iÈiit Evêqiie , laquelle fut cnntrmée par lefiinc Siège. Ce fut le bienheiTreox Jean de Toliignan qui drciîà cctre Règle. It fut fait Evêquc de Ferrare Tan 1431. & mourut l'an 1456. Us ont néanmoins véritablement fuivi la Rcglede faint Auguftin dnns la fuite , & elle eflà h celte de leurs dernières Ct')rO:5tnlions qui furent imprimé«^s a Ferrarc l'an 164t. après avoir été approuvées l'année précédente par le Pape Urbain VIN. quî par fa Bulic appelle leur Congrégation , U Congrégation des Jcfuatcs de faint Jerô ne fous la Règle de faint Auçuftin ; cos CùailàiaùoQs furenctirées delà Règle de faîne Auguilin^^ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.08% accurate

4^4 HlSTOII.1 BBS OuUBS RBLiatBUX» OftAiti DU ^ceUedu bimlidireax Jeao de Tofligaiû > & des Reglemett 1» V A Tt s qui zfckm été hks dans leurs Chapitres Geneianx* msjuô ^ nom de jefuates fut doonë à ces Religieux yparoeqo'ib zyokat loàjoan le nom de Jeftu à la bouche s & commedaiii le oomnenoenieiic ib eureot une grande de?otfoo â faim Je* lèmei'iis refolureDC de le prendre pour leur Proccâeur Avocat» & dédièrent en fca honneur la plus graixle pirciedQ Bgbfes & des Oratoires qu'ils poifcdoient.Ce ne fut neaDmoiai 3ue long-tems après , Tan r49t.quele P^pe Alexandre Vl.oroona que les ticligieux dt; cet Ordre ne s'appeîleroient plus fimpleinenc JeCuacesi mais les Jeiuates de S. Jérôme, &^érendic à toutes les Congrégations , qui bâtiroientdorénav^ant des Eglifesdc les dédier à l honneur de S. Jcrôme,dans ies iieuxoù il y en a^oit déjà de ce oum appartenine aux Jefuates» ôc que dans les Procédons publiques ou ils avotent droit d'aflîiler, aucune E^life ne pat porter une binicreavec l'Image de faint Jérôme. Depuis ce tems-licetOrdrea toujours été appellé les Jefuates de S.Jeiône par les Papes fucceiTeurs d'Alexandre VI. le nom de Clercs Apoftoliques lenr fut anffi donné i caufede la vie ApoAdIquequ'ibmenoienc. Saine Jean Colonibtn ne furréquît pas long-tetns à laooiififnation de foo Oidre. Comme il reconrnoica Sienne av«c ici Compagnons» Il fi» attaqué d'one groflè fiémà Bolfenne. On le mena à Aquapendente > oèi l'on efperoit tiouver plos de cours qu'à Bolfennei il y reçut le (amt Viatique : 6c comme iêi DiCciples fouhaitoieat qu'il pût monrir dans VAbbaïe de (àbik te Bonde « ils le coodoifirent encore plus kûn s ils furenc ce^ pendant contraints , la maladie augmentant » de s*arref^er aa bourg de l'Abbaïe de faint Sauveur,oh faint Jean Coiombîn» après avoir reçu le Sacrement de 1* Extrême Onâioo, mourut un Samedi, dernier jour de Juillet de l'an 1367. Les Religieux n'exécutèrent pas Ces dernières yolontcs > car il avoir ord<mné qu'on le portât après (a mort dans i'Abbaïe de faintc Bonde , pour y crtre enterré au pied de la muraille du Monalkre , & qu'on l'y conduisît les mains liées derrière le dos, enfeveli dans un linceul , & porté fur un 4ne ; mais ils le portèrent fur feun épaules dans une cailTe de bois avec un grand nombre de flambeaux , ÔC les peuples des lieux où ils paUoient accouroient eo foule pour révérer ce faint corps ; plufieurs même par dévotion Yodurent l'accompagner jufqu'à I'Abbaïe de kmte fionDigitizeû by Google

The text on this page is estimated to be only 12.71% accurate

deioikUfutenccrréavecbeaacoopd« pompe. Il fk plufieurs niinclcsqtii obligereocdaDs Iafoice le Pape^GrcgoireXilI. pfs^imL i itÈ^fcf iba Bom dam le Martyrologe JComam » & le Pape 7^ Sixte V. a accordé Indii^ence Pleniere àceux qni le jour de fa Fede > laquelle eft de pcecepte à Sienne > TificeroiemrBglifed« foa Ordre. Ce ^ainc avoit nommé pour foBfooceiiéur dans le goaraw nemenc de Ton Ordi^WbienheoreuxFrançobMioo Vincèo* ti ibo premier Compagnoa s naais la mort ne put dëiunir qu« pour un peu de tenu ces deux ferviteurs de Dieu qui avoienc ecé ù unis fur la terre du lien de la charité. Le bienlieureos Fran9>is ne furvëquit que de quinze jours fàint Jean Colon»» bin , & allât" ftre dans le Ciel le Compagnon de (a gloire,coiii» me il avait été ICI bas le compagnon de (es travaux. II tomba malade le leptiéme jour après la mort de ce famt ndateur ; & étant decedé dans l'Abbaïe de fainte Bonde le quinzième Août de la même année , il fut enterré à côté de faint Jean Co« • lombin dans TEelife de cette Abbaïe. A in fi il ne prit point le gouvernement dePOrdre , puifqii'il fallut bien cmploïer dx jours a porter le corpi de faint Jean Colombiia du lieu où il eeoit mort à (ainte Bonde , & à lui rendre li:s derniers devoirs: ainfi ceux qui oat dît que cet Ordre avoit (ixit de grands prog'ès ions le gouvememeni du B» François ÀËna Vincenti iè nt TÎfiUemenc €foiiip& Ce fut le Fere Jierânie Daloanot c^oi apr& k more cle ce» dbix brfkeun de Oieu',iut leChef de oejiouvel O^dre Rendit en plofieurs lieux pendant trente no an qu'il le goo» verna. H fitdesétablilTemensàSan Leonini6,àrCafi:elditfajK tÇtà. Ciua di Cailello, à Arezao . i Florence , i Piiloye , ^ lltt<piiBS9i Piièy à Sambuca & à Boulogne. Ces Ordre fie der BOUTCanx pn^rès fous lie Pere Spinello de Sienne^l fncceds , au fatenheoretix Jérôme Tan 1)98. dt qui fut General peadanr trente-quatre ans , aullî-bien que fous le Pere Antoine de Ve- ^ nifequi exerça cette charge pendant vingt cinq ans. Ce fui fousleGeneralatdu Pere Spinello , que Tan 141^. l'on tint le^ premier Chapitre General de cet Ordre dans le Couvent do Boulogne , ou il fut refolu que toute l'autorité pour le Gou>▼erncment de l'Ordre leroit dans la perfonnedu Pere Spinello étoit déjà Chef de tout l'Ordre, & dans celle de deux au'iresFeresqa'on élut goai Defiaitcurs*^ Ce hit aui& dau& ce;

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.55% accurate

Ghapicre qu'on reçut la Règle (^ui ayoicécëdidSfepar m^ jIÂô-I^lNeaheureux Jeao de Toffigoan » qui éioit pour lors Piîeor ^ du Couveuc de Ferrare > & qui fut dans la faite Etêque^ la même ville , oomme nous avons die. Le'iccond Chapi cr^ Ge* neral ne le tint que Tan 1441- àins la fuice oo en tint un cous les quatre ans > & dans celui c^ui fe tînt l'an où le P. Ni# colas de Montepulcianô fut ela General; il fut ordonné qœ le General ne reroît plus à vie > ôc qu'à chaque Chapitre oirea éliroic un > œ qui a ^ obTervé dans la fuite. riufieurs Papes ont accordé des Privilèges a cet Ordre > & le bic.iheureux Pie V. en le confirmant derechef, le mit au nombre des Mendiansjôc lui accorda lesmcmes Privilèges dooc j'va'lirjient ces Ordres. Pendant plui de deux lla:les , les Religieux Jcfaates n'étoienc que des Frères laïcs qui n'écoieoc obligés qu'à reciter par jour 165. PdUrhi autant à' Ave. Ils fe trouvoient trois fois le jour i rOraroirc pourendireà chaque fois un certain nombre. \h 1 voient cio-i a fix heures d'orailonpir jour. Apre, la pri^.e iu m^ciaile Saperieur leur failuit une exhortation. Tous les jours le matin & le foir , ils prenoient la dtfcipline i ils recitoienc anffi l'Office de la iàîwe Vierge , miis fans aucune obligation 1 de après avoir ùmîùi ï leurs exercices de ELelieion > ils alldent aux Hôpitaux (êrvir la laalades » oii ils travaiuoient manuellement. Maiidans U fuite le Pape Paul V. par un Bref de l'an i6aé. leur permit de nos» voir tes Ordres lacrës , U de redcer le grand Office de TEgli* fe félon l'ufage de l'£gLi(e Romaine, le Pape Urbain YilL l'an 1614. leur ôta cette cluuilè ou chaperon dont ils fe cou^ vroient la tète » leur oidonna de porter un petit capuce de la couleur de leurs manteaux. Ce fut ce même Pontîh:,qui« comme nous avons dit , approuva Tan i<>4o. leurs noavdles Conftitutions qui ncdiininuoient rien de leurs anciennes aaftcrités j car elles lesobligeoicnt à prendre encore deux fois îe jour ladiicipiine pendant i'elpace d'un Miferere , d'un Dtpr»' ftêndis , & d'un Vater , avec quelques Oraifons. Depuis la Fête de l'Afcenfi vf} jufquesà celle de la Pentecôte ils ne dévoient avoirque à:, viandes quadrai:^efimales. Depuis la Fête de tous les Saints jaiqn a celle de famt Grégoire Taumaturao , ils fai(bientle ioir une plus grande ab{linence>maispendaDcl Av ^ac ils s'abftenoient de viandes permifesaux jours ordinaires de la Règle) 6c n*ufoleiic que de viandes quadragellmales. Ils jeànoicflt Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 19.77% accurate

I TuoisifiME Parti fi , Chap. LV. 417 noient auflî ie même tous les Vendredis de Tannce, & les veii- j^'^jj^^^"" les de quelques fêtes, tous les Lundis & Mercredis ils fai- PESjtuéfoienc abitnence , ne mangeaiic ces jours -là à dîner , qu'un **** pouge &L du fromage) Ôc le foir une falade &: du fromage» quant aux collations des jours de jeûnes , ils pouvoienc feuiC" ment boire un coup ,& manger un peu de fruit fanspain. Ces Religieux i'occupoienc dans la plupirc de l^urs Maifous à il 1 lurmacie , 2c diftribuoient gratuiœniuii aux pauvres des medicameos. Il j en avoit d'autres où ils faifoient le métier de dî(tiUacetirs9 & fiifoienc trafic d'eau-de-vie > ce qui fiiifbîc qae dans quelques tietix » on les appelât les P<:res de l'eau de- Vie t ^Jt FétÈri Méfëé wts : mais dans TEtatde Venife îb écoiencalTez riches , ce qui fit que la Republiqao demanda leur fapprelBoa a Clément IX. afin de profiter de leurs biens t qui forent emploies àfoàtenir la guerre que cette Republique avoif contre les Turcs qui alliegeoient pour lors Candie , ce que le Pape accorda l'an 166S, aïanc fubir le même fort i l'Ordre de S. Georges hi Alghs dont nous avons parlé dans la féconde partie , 6c à celui des Ermites de S. Jérôme de Fiefoli , qui furent aufïî lupprimés par la me ne Bulle. Ce Pontife accorda an^ Prêtres de ces Ordres pendant leur vie , quarante écus Romains, & aux Frères laïcs vingc écus. Le General des Jefuates qui étoit pour lors le Pere Urbain d'Avianojfut fait Curé de la Paroiflede faint Jean de Milva à Rome i qui écoit Line des F.glifes que cet Ordre pofïedoit dans cette ville. L'autre dcdiée aux faiuts Jean 6c Paul quj cft un titre de Cardinal , a été donnée dans la fuite aux Prêtres de la Mifiion de la Congrégation de M« Vincent de Paul parle Pape In« nocent XU. aïanc M occçupée auparavant pendant Quelque temspar des Jacobins Anglois que le Cardinal de Norfoick An* glois y avoit fait venir , & qu il entretenoit. Les Jefuates l'aToient pofiedée depuis l'an 144g. que le Pape Nicolas V. à la prière du Cardinal Latin des Urdns la leur avoit accordée 9 ce Cardinal leur aïanc aullî donné une partie de fon Palais, qui étoit joignant cette Ëglife » & dont ils firent leurMonac uere. Cet Ordre a produit beaucoup de perfonnes Illuftres , tant par leur faintetc que par leur fciencej car quoiqu'ils ne fulTent pendant les premiers iiecles de leur ërabliflement que des Fre- . les laïcs } il y avoit cependant parmi eux pluiicurs perfonnes Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 14.90% accurate

41* Histoire DES Ordres Religieux , OxpnTT»« fçavantes , & que leur mérite éleva dans la iuite aux dignir^i 91$ jift&. l't'gliie , comme le bienheureux Jean de Toiîîgnin qui fut Ml» " Evêqiie de Fcrrarcôc le bienheureux Antoine de SscnneEvêqne de Foligny qui fut emploie en plr. fiLiirs ntt;<)ciarions par]c Pape Pie 1 1. Les bienheureux Jérôme de Vcn.kj &: Jannctrc de Vcronneétoienc en fi grande eftime, que le Doge de Vcnile Nicolas Marcelle, voulue être couronné par eux. La cérémonie de ce CoarooDenieiit fe voit encore peinte à freiquedat» leRefcftoir du Couvent dé faim Bannelemî de Vérone qui appartenoît autrefois à cet Ordre t & qui eft prciientenient occupé par les Religieux du Tiers-Ordre de iâint François. Go lit au-deflbas de cette peinture > Seremjjimm Tenettéonm Prin€ifs Hi€§iéM$ JUsrfeiiMS à S. P. ffiirêMym$ Fenei9^ é'àE. tM0 Vtrêntwfe , cfirtnars 'voluit , ânno Domini MCCCCLXXUh Avant leur abolition l'archiconfraternitéduSauveur au SânSê r San&orum de l'Echelle fainte à Rome , donnoit le Jeudi* Saint • wiitf^îiv ^ dîiier à fix Rclijrieux de cet Ordre du Couvent des faiots t\\»m» Jean & Paul, 5c à entres de l'Ordre de fainr Ambroirc4<rf 7V«f?. tf. nifrus du Couvent de faine Clément : après le dîner ou leur donnoit à chacun unepaire de louliers, un Jule * fie un pain. Paul M«>ri<^ia qui a été General de cet Ordre avantque le Pa♦PttirepJc-pePaul V. eut permis àce.s Religieux de prendre les Ordres «cd arpnt facrés.a donné les vies de foixinte Relieicux du même Ordre» fcus&ac-morts en odeur de iaïuiete. il a rait encore une Hiitoirc des ndeirio^ Ordres Religieux , celle de Milan , & foixante & un Traités *** furdiâèrens fujets , donc il eft fait mention dans ITpitaplie que George Trivolce Comte de Melfe » lui fit âever apr& la mort qui arriva Tan 1604. Se qui eft dans TEglife de S» Jérôme de Milan qui appartenoît àfonOrdre» Ces Religieux avoient pour armes un nom de Jelns» avec des raïons d'or en champ d'azur, & au deflbus une colombe blanche par alluiîon ^ leur Fondateur S.Jean Colomb! n. M. de la Faille dans Tes Annales de Toulonfe, dit qu'au mois d' A vrU fiîîïï/J'* de l'an 1415. il y en eut cinq qui vinrent dam cette viUe, & sV TMio}.tom, drt-fierent aux Capitouls pour avoir la permîiEon de s'y éta^f^r^?^ ^liï' » ce qu'ils leur accordèrent de leur autorité- & fans afièm^ bler les Bourgeois qui s'y oppoferent ; mais que deux Capitouls s'étanr prefentés au Parlement pour lai demander qu il lui plûr autorifer leur

délibération, cela leur fut accordé par un A rrcl^ du dii^-kuit du même mois. Cet Auteur ajoute que les Cdiu^ Digitized by Google^

Digitized by Google

T. III. p. 419.

Religieuse Jesuate de S.t Jerome.

112.

The text on this page is estimated to be only 14.95% accurate

TuoisiEtfB Paiitis>Chaf. LVI. . 4?^ les de ces Religieux étoîeot petites & baflès > & dévoient élire Acimiw. à rez de chauâëe 9 à certaines diftinces les unes des ancres , ^11 oeT comme celles des Camaldules. Cec établifTemem de Toobnfc Jsnôui» cft le feul que je fçachc qu'ils aïeat fait hors de l'Icalie. WffcM >rigia, ffjj?. des Ord, RtUg, liv. r. chao, 58.59. 40* ^Hifi, de HMminUilMfi, Giefuati. Jo. B. Rofli , Triumphut àivtn^ GfAtU fer B. Joann, CotumUnnnu Anto. Corcelli» dê fakp,'fe/uat. confirmât. Leurs ConJHtutions imprimées à Ferrare em 1641. Sil/eft. Maurol. Mar. Océan, d': tmt.gl. Relig. Crefcenz. freftd Rom. Philip. Bonanni , C ndêg* 9m»» JBi€U^,wd^ Uiti £c hsdikti Fiis des âatnts ^uJitiUc$^ Chapitjle L VI. Des Religteujcs Jefuaus de faint Jérôme ^ avec U vie de U tienheureufe Catherine Colomin-Jc Sitme.fnmere i^eliffeu/i de cet Ordre» ' ' ' « LEs Religieufes Jefuates de S. Jerô ne n'ont pas eu le mâ* ^ me Cort que les Religieux du même Ordre , car dles ne tufwOt pas comprifes dans la Bulle deClemenc I X. de Tan leéS. qui rupprimoit feulemenc les Religieux cet Ordre s fans fai* re mention des Religîeufes : ctd pourquoi il en reÂe encore qntiqiies xMonaftercs en Italie. Ellts ont écé aufîî inftituéespar jaiiu Jean Colombin,ce qui ne peut pas eftre arrivé l'an 1357. comme quelques Auteurs ont avancé i puifque Morigia die que ce ne fut qu'après que ce Saint fut de retour des^Mîflîons Qu'il fit dans la Tolcanne>ou il convertit une infinité de perionnes par la force de Ces prédications , dont il y en eut pluficurs qui voulurent eftre de les Difciplesiainfi comme ce Saint ce fe dépouilla de cous fes biens» ScquMl ne commença (à vie Apoftolique que Tan 1363. & qu'il ne reçue des Difciples que deux ans après «on peut mettre le commencement des Religieufês Jefuates un peu avant ta confirmation de l'Ordre que ùàût Jeaa » ColombiaoDtim du Pa|)e Urbain V. Tan 1367. Comme le zete de ce fs^nt Fondateur pour le £duc des' ames s'^endoitindifFereninv nt fur toutes fortes de perfônnes , vo* lau que le nombxe de fes Diiciples augmeotoit » il voul utaolS Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.16% accurate

410 Histoire DEîf Ordres* Religieux , EiiiciBv- écablir une Congrégation de hlles qui fervifknr DieudiDSiuM TEf^iu s,*" pauvreté aufli grande , que celle qu'il faifoit pradquf r à fei ji&ôHL jDifciples. Il jetta les yeux fur une de fes couunes pour coaner commencement i cette Congregaiion. Eiles'appelluic Ca»iherine Colombin , & étoit fille du Seigneur Thomas Colombin Cheviller de l'OrJre de la fainte Vierge Mere de Dieu , que le vulg^-irc appcllqic les Frères Joicuxj à caufe que ces Chevaliers écoiem mari és} êcvi voient avec beaucoup de ipicodeur. Cette fainte fille écoic reibluê de giarder fa virginité , & n'avoit jamais voulu entendre à toutes les propoficions qu'on lui avoit iaitcs du mariage. Elle voolok bien U amfaCKr au ièrvice de Dieu , mais la vie oauvre St atdbre qoe menoît Jexck Coloinbin, réoouvanta aabord a la première propofidoB que le Saint fui fie de l'embradèr , & riche qu'elle étoic»elleiie ^ouvoic Ce refondre à tout abandonnerponr aller véiuc|WBmttment & nuds pieds demander Ton pain de porte en portei comr me faifoient les Difciples de Su Jean Colombin. Cependant ce Safiit demanda fi fortement i Dieu qu'il lui plut toucher le coeur de fa parente , que fés prières furent exaucées , & Catherine fe foâmit .1 tout ce qu'il voulut lui ordonner. Elle commença d'abord pir dillribuer fes biens aux pauvres fans fe rc(erwer aucune choie , mettant toute fa confiance dans ladivine Providence. Elle le fit enfuitc un gros-habit de bure, dont elle voulue eftre revciuë pnr nôtre faint Fondateur ; ix conime il y avoit déjà plufieurs lilics in: femmes veuves , qui touchées fis (ès prédications menoieai en leur particulier une vie retirée) il n'eut pas de peine à leur perfuader de fuivre l'exemple de la bien'beureufe Cathei^iney & elles voulasent auffi recevoir le même habit de fes mains. Ce Saint leur acciurda leur dcaiande« & après les avoir revêtues de cet habit pativre &iiié^ Îrifable aux yeux des hommes., il leur donna encore un voile laoc pour couvrir leur tête. £lles£hoifiren« la mai/bn de la ^ienbeureuiè Catherine pour y £ure en commun leurs exercices 9 & elles élurent pour Supérieure cette faince fiHesquiqneb* ^tte tems après fit b&tir le premier Monadere de cette Congrejg^tbn à Valpîatta , ce qui n'arriva apparemment qu'après b ■lort de S. Jean Coîoinbin. 11 eft diitîiciie d'e.xpr-mcr avec qiTcI ze!e&qne lie ardeur ces £intes B.eligieufcs iervirent Dieu dans cette Communauié MAiihtvc.^ £.iies.a!^Q:enc kur& heures marquées ^uur la £rieie> Digitized by Çg^e

The text on this page is estimated to be only 14.46% accurate

TfcOTSIllRE PilUTlB > ChAV. LVL 41I Fonifim & ksleékures fpimacUes» aa&uèUeseUes emploioiem ^ n^cn^même aoe bonne partie de la noit. Âpres leanexerciees fpin- ti s 01 s. taels elles s'occupoienc an crayail des mains -, ôc pendant ce tems*là 9 il y en avoic toûjours ane qui faifoic la leâure > ou bien to^ces cnfemble chancoienc quelques Cantiques fpirime\$, ou s'emretenoient de faints difcoursqui pou voient les porter à l'amour de Dieu , & à l'avancement de leur faluc , & clc cjcte manière leur vie étoit une continnene oraifon. C'étoic uncchofe admirable devoir leur mode ftic & leur rercnuc. On n'entendoit jamais chez elles le moindre bruit, tant écoit grande leur union. Tout y étoit en commun, rien ne fer moit à clef, & perfonne n'avoitricn en propre> puifqu'eUes n'adraettoient aucune fille parmi ellei qui ne le fut auparavant dépouillée de tout ce qu'elle avoir, en faveur des pauvres. Ainfî elles ne vi- • voient que du travail de leurs mainsi & (î levain qu'elles en leciroient n étoit pas fuiHfant pour lenr encreaen, eiiesalloient pr lavîHe demander Taumône le vifage couvert , nes'arré-^ sant avec perfonne pour parler>6càIettrretoar il ne leur étpic pas permis de s'entretenir de ce qu'elles avoient vu/ dans ▼ille* Non-Ëulement'ces laintes Religieufes quréioienc la plûpart filles ou veoves de Gendlsliommes , & des plus qualifies de la Xofcanne r écoient letêtuës de gros habits de bure 5 mats elles marchoient encore nuds pieds fans fandale , elles prcnoicnt deux fois la difciplinie pendant la nuit, dormoient iur des pail->lafles, & la plupart portoicnt des fiaires , des cilices, des ceintures de fer. La bienheureufe Catherine fnrpalîbit toutes les autres en vertu &: en aufteritésj car elle ieurfervoit d'exemple d'humilité, de patience & de charité 3 & elle étoit vacuë plus pauvrement que ks autres. Elle cou v roi t fa paillalle d'un rude cilice I elle faifoit de plus grandes abftinences , & toutes les fois qu'elle communioit , clic lîe mangeoic rien de toute la journée. Elle jeûnoit la veille de ces jours- U au paui 1 l'eau, le plus fou vent elle palToit la nuit en prière àc en Oraifon. Elle avoit encore le dbn de toucher lercceurs par fês difcours, . le elle perfnada à jptufieurs perfonnes dé fbn fexe dé vouer à Dieu leur virginité , & de finir leurs j$>un Sans la-recraice £c l» |enicence. Un jour que le Démon la tenta, tic qu'il voulutfalir fon ima^ |0nation parqpelqjties pensées d'imgùreté > elle arma fon bizm Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.27% accurate

4x1 Histoire des Ord&es RiLietBaz» ff^jt^^l d'une difcipline de fer » fie s'écaoc recommandée à Oko , die uE s' fe déchira le corps pendant tout le tsms qu'elle rectales (cpc jERôMt. pf^mnes de la Peniceace > & de cette manière elle tcûûsl à la tentation. Le Oemon l'attaqua encore en plufieurs leucontres; mais il fe déclara toûiours vaincu par nôtre Sainte , qui le mépnfant le defioit quelquefois au combat lod elle n*empbibit pour armes que la pncrc & 1 Oraiion. Après avoir ainfi perieveré dans le fer vice de Dieu pen-^anc TÎngt-deux ans , fans s'être jamais relâchée en aucune chofeî elle tomba malade , & fainte Catherine Vierge & Martyre fa Pacrone s'étant apparue k elle pour l'avcrur que U fin éioic proche , cl le fe prépara a la mort par la reccpiion des Sacremens de rEglife. Elle fit un excellent difcours à Tes Reliçieafes pour les exhorter à la pcrfeverance , & en prononymt ccs paroles » Dmiiu diUxi dic§rem dêmmsttkt é" Ucum hahitdtiofiis ^mm tikt, elle rendit Ton ame au Sdgnear le ao. Oâiobrc 1387. L*on fut furprts en la dépouillant de lui trouver fur le coi^ on rude cilice f 6c une cemture de lêr qui ëtoit entrée fi profondément dans fa chair , qu'on eut de la pdne à la redrer. Après fa mort la Mère Simone Galleroni prit le gouvernement du Monadere % 6c par fon moïen les Religieuies ie multiplièrent en plufieofs endroits. Elles firent d'abord un nonyd établiflèment à Florence, ôc enfuîte â Pîftoye, à Lacques là Pife , à Boulogne & en d'autres lieux. Elles ont le même haÛllement qu'avoient Icsjcfnates, fçavoir , une tunique de drap blanc avec une ceinture de cuir , un manteau de couleur tannée >fic un voile blancjil y a de l'apparence qu'elles prirent cet habillement après que l'Ordre eut été confirmé par le Pape Urbain V. l'an 1367. I yêieza Morig. Hîjl. degl. Ruomini lllufl. Giefuati. in n/it S. Ciêvan. Colomb, cap. 3 4^. à- titjl. de toutes Us MxU^, Philip. Bonanni > C4tal§^, Ord, MUg* Digitized by Google

Digitized by Google

T. III. p. 423.

Religieux Ermite de S.t Jerome en Espagne
en habit ordinaire dans la maison.

113.

P. Giffart ſc.

The text on this page is estimated to be only 18.25% accurate

Troisième Partie , Chap. LVII. Z • s JiRÔMS cuit Z)« Rel^teux Ermites de S Jerom en Effaffie , appelles cmmunément Jnonimites , avec la vie du vénérable Pat ; Pime Ferdinand de CnadaUjara leur Fçndateur. OUcre les Jefuates de faine Jérôme donc nous Tenons de parIjr > ily a encore quatre Ordres Religieux, ou diff©» rci^^^î. Congrégations qui fe font mis fous la protecbîon de ce Percde l'F.gîife & qui ont pris les noms d'Ermites de S. Jérôme de PObfervanee ou. de Lombjrdic, d'Ermites de S.Jert ms de laCongrt gatioa du B.Pierre de Piie,& d'Ermites de S. Jérôme de la Congrégation de Fiefoiy y & quoique ces quatre ' Ordres foient enticrt meij: differens les uns des autres , ceux d Elpagne, de Lombardie «5c du B. Pierre de Piie , ont été néanmoins confondus enfèmble .par M. Hermant , qui n'ei laie au'une feule Congrégation. *• Cettè Coi^re^tk)n,dit- il, < u^, ^ cft aâez célèbre en luHe 6e en Efpagne. Le B. Pierre de Pîfe m f»g. a»^ St GambacQrta y crataîib avec nn «èle extrême en Italie » «t & un certain Thomas en Efpagne 9 ob il^toit palTéavec qael- •> ques-unsde les compagnons vers Tan i^Sc.Quelques H fto* * riens les appellent les Ermites de S. Jcrôoie : ils portent une« tuniquesuo icapulaire & un capuce minime , avec une cein* i» «ure dj cuir. Dans leur premier étabtiâèmeDt ils ne faiÉ^ient » point de Vœux , & vivant du travail de leur mains» leur « Dut principal étoit de s'emploier an fonlagemcnt des pauvres. «• Le Pape Grégoire X L confirma cet Inftiiut en 1*73. ou 1374. «• fous la R.egle de S. Augndin. Le Chef de l'Ordre eflà Lu" piana dans le D'ocefe de Tolède. La Congrégation de S. • Ifidoredont le Monaftere eft à Seville ,Iui appartient avec* celui de S. Laurent à Lefcurial , bâti parles libéralités de «» Philippe IL & celui de S. Juft , oh Charles Quint fe retira» fur la tin de fes jours.ll y en a plulitur‌s en Italie (ous divers ** ' ' noms. Lupo d'Olmedo Religieux EfpagDol avoic compoLië*» vne Règle tirée desécritsdeiaint Jérôme qu'il voulut hiire» f ecevoir i ion Ordre , mab cela n'eut ^int de fuite. Il fbn- •» da la CoQgregadon de iàint Ifîdore <\w fe fepara du refte de «* l*0«lre> mais enfin par kiibiiis de Plulippe ILils iè iéam- 'à Digilized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.92% accurate

4l4 • HiSTOiRX DBS O&D&BS RSLIGIBOZ, »^sj?jt*d-"^^POQ'^^^ qu'un feul corps. Lupod*01niedomoDfw miN£^ «i&ome en 1433. Pie V obligea ces Religieux de Êûredci „ vœux folemnek, & s'ëcanc adonnés à Técude , ils ont trafaiU •»lé comme les autres Congregadons de TEglife à finftaiàifln f des fidèles* ^ à la prédication de TEvangue, M. Hermanc Ce miape » premiefemenc en ceqae ces troîf différentes Congrégations n'ont jamais été unies enfemble , U ont toujours eu des Obfcrvances diflFcrcntes , & des habillcmens dilFerens dc:, le commencement de leur Inftitution. Ce que cet Auteur die qu'un certain Thomas travailla beaucoup à la fondation de cet Ordre en.Efpagne , où il étoit piŒé avec quelques uns de fes Compagnons vers Tan 1380. ne peut pas avoir été ,puifque ce même Thomas qui par la lainceté de fa vie a acquis le titre de Bienheureux , mourut à Foligny l'aa 1377. fclon Jufte Rofeo le premier écrivain de fa vie , Jacque • Jacobilli qui l'a inférée dans fes Vies des Saints de Foligny , "^adingh dans fes Annales des Mineurs , le Père Jean Marie de Vcrnon dans fes Annales du Tiers*Ordfe de S. François , lePere Anhus du Mouftierdans le Martyrologe des Saints des tfob Ordres de ùànt François au 15. Septembre» & généralement cous ceux qui ont (aie mention de ce bienheureux Thomas , outre que M.Hermant reconnoît que l'Ordre de faine]er6meen Ëlpagne » auquel à la vérité la Difciples du bien* lieureux Thomas donnèrent conunencemenc» &t confirmé en 1373. ou 1374. Ce qu'il ajoèceque Loup d'Olmedo compofa une Règle tirée des écrits de faint Jérôme qu'il vouloit faire recevoir à fon Ordre i mais que cela n'eut point de fuite , n'eft pas conforme 4 l'Hiftoirej car comme nous le prouverons dans la fuict, Loup d'Olmedo ne compofa cette Règle tirée des écrits de laint JeCome}que pour les Religieux de fa Congrégation qui étoit celle des Moines Ermites de l'Obfervance ou de Lombardiei & il ne pouvoit pas obliger ceux d'Efpagne à la recevoir , puisqu'il n'avoit plus pour lors aucune Junld'ftion fur eux; lleft vrai que cette Congrégation de Lombardie a été appellée par quelques-uns I la Congrégation de fiUnt Ifidoie »êc que par les ordres de Philippe I Lies CoûTens quel» Religieux de cette Congregacbn avoienc cnEfpagne > ont été unis à celle des Ermites de faim Jérôme plus connus fous le nom de Jeronimires ; mab cette Congrégation des Moines Ermites de l'Ob* fervacce Digitized by

The text on this page is estimated to be only 18.75% accurate

•Taoisiike Pautxi , Chak LVIL 415 lêmocea toûjocin fubfifté en IcaUe i eUe a encore i pre. |f ^'/H ieotdix fept CoaTens. Snfin ce que dttM«Heroijincc|oetoii$ii» ene^ lei Religieux de faine Jerftme ne nt^ôîent point de voeux » & 'a^***<pie œ nu le Pape Pie V. qui let obligea i faire des vœux fo. Icnineb» ne doit legarder que ceux de la Congrégation du bienheureiix Pienede Pife , qui à la vérité n*oDc commencé i en faire qu'en 15^9. quoiqu'ils eufTent écé établis dès Tan 1380. Miis les autres Congrégations d'Efpagne & de Lombardie en ont toujours fait dès leur origine. Peut être que cet établiffement des Ermites de faim Jérôme de la Congrégation du bien* heureux Pierre de Pife , fait en 1380. a fiit croire à M Hennant que le P. Thomas étoïc paiTé cet année en Ei pagne pour faire rctabliiîement des Jeronimices de ce Roïaume. M. Hermant parlant de ces Jeronimices n'a rapporté prefque que ce qu'en ayoit déjà dit Moreri dans fon Diclionnaire. Ceux qui i'onc augmenté , ont ajoute que les Jeronimices fiiivirent d'abord la Règle de faim Auguftin j mais que Loup drOlmedo leur General dreflà une Règle composée des fenti* mens de (âint Jérôme, laquelle fac approuvée parle Pa^ Marcb V. qui difpenfa les Jeronimices de garder celle de faut Au- ' guftin j.tt qu'on doit obferver que les Ermices de la Congreeadon de £unt Jérôme en Icalie , foivent aujourd'hui la Règle de S. Augoftin. Comme il y a eu encore deux différentes Congrégations de faim Jérôme en lalie» ces Continuateucs Moreri dévoient Bilre obiêrver eux-mêmes que ce font let Moines de faint Jérôme en Icalie qui ont autrefois fuiviia R.e» gjle que Loup d'Olmedo avoir dreuée , & qu'ils fui vent prefeo> tement celle de faint Auguftin. M. Bulteau s*efl auffî trompé , ^!^*^» lorfqu'il prétend que ce lonc les Ermites de faint Jérôme en Ef io'i, f, 7. pagne qui prirent cette Règle que Loup d'Olmedo avoitcom ^«««^ posée , puifque, comme nous avons dit ci- devant > il ne pouvoit obliger les Ermites d'Efpagne à la recevoir, & qu'au contraire ils s'y oppoferent fortement. Enfin nous donnerons des preuves convaincantes dans la fuite , comme il y a en plufieurs Congrégations dePOrdre (aine Jérôme , qui n'ont eu aucune relation les unes avec les autres , Ôc qui ont toujours été différentes > & nous allons commencer par la Congrégation des Jeronimices d'Efpagne. lie troifiéme Ordre de (aine François (è glorifie avec raifon d'avoir donné naiflance à celui des Ërmices de iâim Jérôme en Têmlii» Hbh Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.42% accurate

4té HiSTOllLE DBS OaMBS RLBLlOlBt»; bÎs jtaô- Jtifpagnej puifquecefaiwtquelqacsDifdplesdttWcnhcitt^ Ml utit^ Thomas de Sieane ou Thoitiafuecio , Profiès da Tiers Otdm »A6Mi. François , qui paflcrenc en Efpagnc , & s'y reurerenc d'abord dans difers Ermitages qui furent en peu de temspeu^ plés d'an ^rand nombre de perfonnes qui les ▼onlorent imN ter , & qui tous cnfemble formèrent quelque tems après, vixt Ordre Religieux qui fut approuvé par le Pape Grégoire XI. fous le nom de (aint Jcrome qu'ils avoient choid pour leur Protcfteur & leur modéîe, aïanc voulu imiicr la vie pénitente & rcriréc que ce iaioc Doâ:eur prauqua daa& le MonaAere de . Bethléem. On ne peut pas difconvenir que ces premiers Ermires qui paC» fcrent en Efpagne , ne fuflènt du troifiéme Ordre de S. François , puifquë le bienheureux Thomas de Sienne leur maître vn éroir, félon ce quedifenc , non-leulement tous les Hiftoriens de l'Ordre de faint f rançoisi mais encore faint Antunin Archevêque de Florence , Jacobilli & plafit urs autres. Jofeph S;i;ncnça qui a fait l'Hiftoire de l'Ordre de (aint Jérôme en demeure même d'accord > sien rapporunt au témoignage de iaint Amoaia » loric^u il dk s Jifmkn Sm£ S. A»iên$$ d§ Plmtndé i» fi Hifimé Tbêmds ficc'f , y dize qme erd ir /« rmvfj MegU de S.TréUHtfcêy^qtn timén ffpiritu frt^hetm. Mais Crelcenze qui , comme nous avons dit oaos la Préface « iè qualif» de Patricien de Platfance > & fe £ut néanmoins allez connoitre potsr Religieux de TOrdre de S. Jerôtrie , n'eft pas de ce fêntimeDC. Il prétend au contraire c|ue ce bienheureux Thofeas & fesDiC» ciples étoienc de l'Ordre même de Ciintjerôme , oui félon lui , a pris (on origine au tems des Prophètes » a été établi par S» Antoine , dilaté par faint Jérôme , étendu par tout TUnivers » untôc fe maintenant de lui-même , tantôt changeant de nom, &s*unilïànt à d'autres fans ce{Ter d'eflre toujours l'Ordre de Tft^i. Kf- S. Jérôme. Ecco l'ordint Gierofiimiano (dit-il d.îns nn endroit | ^ ' fonamOt diffufo nellXJni rr/î, l)or de fe ftfffo matie/ifi , hor mut s neme Ad dm fi umfi:e fenzA rnut.trf! de[[ere. On peut bien^ s'imaginer c]u'il difpute aux Carmes l'antiquité & laprefeance : en efTct , il mec non feuleirtent au nombre des Religieux de l'Ordre de faint Jérôme, le bienheureux Albert Legiflateur de*; Carmes cni;!. ceux qui ont h ibir^' î<j Mont-Carmel v Bui> il \ rowt auiii iaint Paul premiçj: Lmuie faint Aoioincv Uigiiizeû by Google

The text on this page is estimated to be only 17.80% accurate

TjioisiBMB Pailtib,Chap. LVII. 417 . Ikînt Ps^chome 1 les premiers Pères de la vie foUuire» 5c les aa- ermh «rei Fondateurs des Ordres Religieux qui les ont ruivis>coni. ^[l'Jl^^' me faiac Bafiie > faine Augudin , (aiat fienoifl: , & par conie» »a«m«. * .fequenc leurs Oiiciples. Cec Auteur ne croïaDc pas que le grand nombre de Religieux qui font forcis de ces Ordres» fôt tuffifanc pour former l'Ordre de faint Jérôme; il y a encore fait entrer une infinité de Saints qui n*ont jamais éié Difciples de cas iv.ms Fondateurs d'Ordres , & qui la plupart même n'ont jamais été ReliL^ieux. Il en a été chercher dans tous les païs , & ila cru trouver en France { fans parler des autres Roïaumes) faine Mirtin Evêquc de Tours , faint Rcmi Archevêque de Reims, iaint Eloy Eve |uede Nayon, faint Loup Evèque de Troïes, faint Fiacre & plufieurs autres. Ainfi il ne faut pas s'étonner s'il dit que le bienheureux Thomas de Sienne écoic de l'Ordre de £unc Jérôme , avant même qu li tue établi. Siguença fe trompe iorfqu'il donne à ce Saint le furnom de SucIk» ou Succo , 6c quMl dit que Gânt Âotoni a lui a donné celui de Succio.Ce faint Archevêque à la vérité Ta appellé Thomafucclus » comme tous les Htitoriens qui en ont parlai mais ce n'eft <^u'un feul mot qui veuc dire en Italien Tnomafucdo ou le petit Tiiomasyparcequ il voulut prendre ce nom par humtlitéJl eue un grand nombre deDifciples qui demeuroîent .endivers Ermitages fur une montagne des Alpes i 8: fi on en veut croire les Hiiloriens de l'Ordre de faint Jerô n j, ce bienheureux Thomas qui avoie le don de Prophétie ,difcourant {►lufienrs fois îlvec les Difciples des chofes qui devoienr :irr!7er, enrdiloic toujours qu'il voïoir décendre le iainc-E(prie fur l'E: pagne , c'elt ce qui donna lieu à queK juèi uns d entre eux de quitter Tltal'e pour pilîercn Efpagnc. SiL;uença ditqu'jls étoient fcpt ou huit , & n'en no^rime qu'un qui étoit un Frère Vafco dj Portugal qui avoit demeuré près de trente ans avec le bienheureux Thomas. Us arrivèrent en Ffp.iç^ne fous lercf ned'Alphonfe Xi. perc de Fierre,d:t le cruel. Us le retirèrent 'abord en deuxdidferens Ermitages, les uns à Nôtre-Dame de Villaefcua, proche d'un lieu appellé Orufco,furla rivière de Taxunna , & les autres à Nûtre-Dame de Ca(Uonal> dans les montagnes d^ Tolède. Leur nombre auementant » ils multiplièrent leurs Ërmîtages: il y en eut qui alkrent dans le Koïau- , me de Valenoeproche de la ville de GandiA > & dWres pafleHhh 2j Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.37% accurate

4iS HlSTOim DBS O1L&I.CS RiLlOIEtJt, Il s VilÀ '^^^ Ponogal , n'aîam tous qu'un mtmedcflèfn d'imiter S. m mhsZ Jei orne qu'ils prirent dès ion pour leur Froteâcur. *àfi»a, £iitre les jperfoniies qui fe joignireoc i eux, il y eo eut qiid2ues uns de didinétion , donc les principaux fiôfcot Pierre fcN inand Pécha Chambellan du Roi Dom Pierre» ion fterc AU fonfe Pécha Evêaue de Jacn, qui renonça i cetre dignité pour le fuivredans la lolicude, & Dom Ferdinand Yanez de Figuera Clianoine de Tolède , & Chapelain majeur de la Chapelle des anciens Rois. C'ed ce Pierre Ferdinand Pécha qui eît reconnu pour le Fondateur des Ermites de faim Jérôme» lanc p uir avoir obtenu la confirmation de cet Ordre, & y avo^ prelcrir des Reglemens , que pour avoir fait le premier les va ux foiemncls entre les mains du Pape. 11 ëtoit fils de Ferdinand Rodriguez Pécha Chambellan du Roi Aifonfe XI. & d'hlvirc Martinez. Il fucccda à Ton pere dans la Charge de Chambellan du Roi ; & apiès ia mort de ce Prince , il eut le même emploi auprès du Roi Dom Pierre, qui â caufe de fon efprit farouche qui n'aimoic que le fang & le dcfordre, fût Aimommé le cruel. Les cruautés que ce Prince exerçoic tous les jours y fur les perfbmiei mêmes qui le touchoienc de plus près > obÛg^renc Pierre Ferdinand à quitter la Cour ,èL à renoncerà toutesles vanitésdu monde» pour fe mker dans PErmitage de Nôtre- Dame de Vilkulcua. Ferdinand Yanez qui n*eut pas moins d'horreur que lui des cnmutés 4u Roi > dont Ton propre frère le Prince Frideric ficdeux Inâsd'Arragon n*a?oient pô être à Tabri, fuirit bien- tôt Ferdinand Pecba dans ÙL folicude j & peu de tems après le freréde Ferdinand Pécha , Dom Aifonfe Pécha Evêque de Jaën s'étant 4fmm de fon Evèché , fe vint joindre à eux, II Y a voit proche de cet Ermitage , nne Ëgli&fbus le nom de laine Barthélémy , qui avoit éce bacie depuis environ quarante ans par Dom Didace Martinez qui étoit aaffi ChambeU kn du Roi Aifonfe Xî . & oncle des deux Pécha. Us v alloient fouvent faire leursprieres , & même entendre la McfTcà caufe qu'ils n'avoienc pas de Chapelle à Villaefcua. La fituation (k cette Eglifeqni e'toit dans un Heu retiré , & où l'on poovoit bâ ir des Ermitages aux environs , leur fit concevoir ledelTeia d'y demeurer. Comme c etoît un de leurs oncles qui en .ivoiC itèk Fondateur , ils crurent qu'ils pourroienc en obtenir facifemeac la permiffion. En effet , les Coof uii & k Cuiileii de LbDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.98% accurate

Troisième Partie , Chap. IVÎT. lellion i'an 1370. Ils bâcireot plulicurs cellules aux environs de cette Eglife , oh ils demeuroient ftparés les uns des autres , Si réc que ûinc Jerèiiie,qu'ib pmm poartnodéle , avuu pranqoéedantUPaldUiie* Maif qaelçiues perfoniies nul-imeutionDéesyjtloofes de ce que les fabcs Ermites coi|imeQ{oietac i èac CD réputation » & que le peuple des environs avoit de l^éftime pour eux» les décrièrent» en publiant qu'tjsétoient inf^ des erreurs des Begbards , & que leur manière de n*é^ toit pas appfoa?éB par teiâtnt Siège. C*e£k pourquoi ces Ermites convinrent entre eux que pour fe mettre â couvert de ces calomnies , il £dloit aller trouver le Pape » 9c obtenir la confirmation de leur nouvel Ordre, en approuvant aufli la rcfolution qu'ils prirent pour lors de chan^^er la vie folitaire & Eremitiqueen cœnobitique, comme étant la plus aiïurée , & ceUe oii on eft moins exposé aux pcrils & nux tentations, fè remettant à la volonté du Pape pour leur prefcrire telle Règle qu'il voudroit leur donner. Us jetterenr pour ce fujet les yeux fur Pierre Ferdmand Pécha, à qui ils donnèrent poûr Compagnon Pierre de Rome qui écoit un des premiers Ermites quiavoienc pafTc d'Italie en Efpagne. ils allèrent à Avignon où le Pape faifoit pour lors la refidence ; c*étoit Giegoirt; XI. qui leur accorda ce qu'ils fouhaitoient par une Bulle du iS. Oéfcobre 137}. aïant confirmé lenr Ordre fous le titre de faint Jérôme , £c outre k R^lede fainfÂngnftin quTl leur pie&rivît» il leur donna encore les Cdtifiitntionsque l'on obfervojt dans le ftfcU nafleredeiâinoe Hforieda Sepcilcre > hors des mnrs de Floreâ* ce » qui Àoit de l'Ordre de S . A ugnftin. LePereHermeneeilde de faint Paul Religieux de TOrdre de faint Jérôme (%cbe de ce que Siguençan'avoit pas (àgçiîieiic donné dans les opinions peu raifonnables de ceux qui pretea* dent que tons les Ordres de S. Badle, de S. Benoît & de S Auguftin » oe font que des branches de celui de faint Jérôme , a fa& un Volume entier pour prouver que l'Ordre de forint Jérôme fondé «à ce qu'il ^retend» par ce Pere de i'Eglifc à Bethlécni» Hhbuj Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.24% accurate

439 HisTOTfR.B ms Oi.i>t.fis Relicieux» ïlTulà ^ ^^^'p^^^^ (ùbbiié jufqa'à prefent. Ainfi parkutede ce Maii»> u% IN Ê«- ^re, Mar^ $^uicre près de FloreoGC.» donc la , \ , Keligicu X de faini Jérôme pf ûeii(CoDfkicuwis par la or* dres du Pàpe Gr^gpir erXl. il av5|Qcç Mrdimcnt qu'il appane. noit à des lUligbux de l'Ordre dé Jen^one > & que comîne le B, Thomas de Sienne , dont nous avons déjà parlét avoît beaucoup de Difciples , c'ctoit fans douce l'un des Couvens où ils dcmcuroicat. Pour prouver ce qu'il avance , il dit que cVft à ton que l'on prétend que ce bienheureux Thomas a été diî Tiers- Ordre de iaint François , & que Ci Jacobilii en a parle, ce n i étéqu'à caule qu'il a dédié ia Vie de ce B. à 1*£. veque de fuligny qui étoii: l<_eligieux de l'Ordre de ^, François, & que du tems du bienheureux Thomaç les Religieux du Tiers- Ordre de faine François ne pouvoii nc pas avoir des Couvcns" , puilqu ili ii'ontojmmencc A en avuir que l'an I4ir. Ceci le déLrLiiijpar ceque nous» avon^ uit en parlani de l'Or«^rc des Hofoitaliers de I2 Charité de Nôtre- Dame,oîi nous avons rapporte une BuUe de Clément VI. de l'an 154Ô. qui en leur * permccunc de quitter la Règle da Tiers Ordre de S. François qa'Us iYoient fuivie jufqu'alors , pçmr prendre celle de S. Âuguftin A fait meotiom de phifieurs de l^iin Mooafteres & Hôpitaux > & eutreautres deceux de Is Charité fur la rivierede koignon , des Billettes à Paris & deiâînrLouis'à Sentis. Ayant l'an 1513. il y avoic des Religtenxdu Tiers- Ordre dans le Dki« cêfede Lieee , puifque l'on trouve dés lettres de l'Évéque Adolfequi leur ordonne d'élire entr 'eux un Supérieur qui les corrige de leurs fautes, ieuiemeat des légères , les plus grieves étant refervées au Yi fiteur , & qui leur défend de fortir fans fa permidîon Se fans avoirun Compagnon, démanger hors du RefeAoir , de coucher hors du Dortoir , de parler A des femmes en particulier fie à des heures inducs , ôcc. Nous pourrions en citer encore de plus anciens au Père Fiermenegildcde S. Paul, Cl nous voulions parcourir les Provinces j mais bien loin que ce Monaflere de f.iinte Marie du Sépulcre , ait été de l'Ordre de faint Jérôme, ôc qu'il ait appartenu au bienheureux Thomas & à fes Difciples , le Pape dit pofitivemcnc qu'il étou de l'Ordre de faiot Auguilin, ne pouvant pas faire mention décelai de faint Jérôme quiétoit encore inconnu j d'ailleurs le bienheureux Thomas n'a jamais demeuré avec fes Difciples dans aucun Monadere) ces Ermites aïant toûjours vécus difpenÀ

The text on this page is estimated to be only 14.36% accurate

cbmdiffcrcni hraïuagcs ^ comme Brem ceux qui'pallèiein p^^-j^j*^ Efpagnc , ou ils alkrcnt d'aborddaQs ceux dtf Nâtre- Dame dc mbin Es- '* VilLcicua^ de Nôtre- DanW de Caftannal^daics Religitux '^".î^'.*-. de S. Jei ÔMtf ne regardent pas Cans doutecooune des Couvent, puii<\u'ils ioOTieoiwiit que le premif r fm aelurdè S.iBanbd6»] . mt'de Lupiana qui eft eae&m au jouifKkKii*)lèClu£ x^cmetcOM fttnt Jcfome le&CoôftkàiîomidttÇnmdt de'iàiiitéAdswiedtii Sépulcre 9 avec la Règle de faim Àa^i>(tia .ienlrpoefccûric.eQw'i coi^e quelle feroic lai (brmè ^ la^coulcur de leikiiifibiiiBnieDtr^ qui confiÂoit en uneTu^rqoc deiérapbknci , an.S£apQlaire() coulenr^àrinée >'Ua pâàt càpoctf^ W| msAtim demcme côu^' • leur , le cotit de couleur tiarurelle^ lîbb «eince^ & dtuitprm'l vil 8c médiocre. Ce Pontife ne'<r6'conœiica pa^r d'avoir ainil^ prefcrii l'habillement de ces nouveau xiErmitcs de faint Jerô^ • me, il le vonîiit encore donner de fes propres mains à Pierre i FcrdinindPtcha &l à Pierre de Ronie ', & oDmme ik furent les ' pre miers revêtus de l'habit de la Religion j ils firent aulii lespremiers, tes vœux iolemneis encre les mains du Pape , qui ordonna de plus que l'Eglifedefaint Barthcltmi de Lupiana avec-les Ermitages qui ctoiLnc aux environs, fcroit érigée en Mo-' naftere de cet Ordre > donc il fit premier Prieur Ferdinand Pécha que nous appellcrooi dorénavani Fcrdinan dcGuadalaja-' ra , aïant quitté le hom de fa famille pour prendrexzelui du lieu de fa naidance > ce qui s*eâ coàjours pratiqué dam cet Ordre oh tes Religieux àuffi biéiy que danV plu&urs Congrégations » qtritcent'leatrs naim pour prendre celoi de quelque •S«nt| aa du lîîii oë ils font lies. Le Pape ydokit encore que Tolii reçûtdans ce Mofiaftei'eaocanrde Religieux que les reveflus feroient fbffifans pour les entretenir » & que les Prieurs feroieot crien^ Baux. Il accorda encore à Ferdinand de Guadalajara la per<» . miffion de fonder quatre autres Monafleres du même Ordre? 4e faint Jcrème , de les unir à celui de faint Barthelemi de Lx^ plana > & de receYOtr à la Profeâîon folemnelle les autresEiw mites de fa Congrégation qui ëtoient reftésen Efpagne. Ferdinand de Guadalaîara muni de toine«; ces permiflîonjy s'en retourna en Efpa-znc avec fon Compagnon l ierre de Rome , & arrivi A faint Barthelcmi de Lupiana le premier Février 1574. il reçut à la ProleiCon les autres £rmlies , fit uak Dig'itized by Goo^^Ie

The text on this page is estimated to be only 11.82% accurate

4)tv Htlf¥xii I .o ES. OicORfs R.Etiai£ux , lApiTEi viiUsTÀ U cpoi^uclion d'uo Mooaibere prefcriWc des He: 4 gLéncui pour b'àaiiinBDde i'OUiMiifiBJ^^nIieK>tcIs qu'ili cg&jiMin été Menh ÛÉm bibice. £oaioiii»|i*m an lei fa^timëos Rirenc achorés % ^ quoi coacribiievciK boncoup iet . pjureasdcferdÎDittdU qui poarlesgracMlsli^^ cir ônmiifoitia ikéinopimm comme princîpauu BicD£uâ8iif& Après cela Ferdinand cleGuadalaiani qiûtt*avoic accepté i'a£W3dc;Pneur'quo pounibéKran Pape cjai Uiiavoit ea mêoipCCrini'periàb de s'en demeoilre quand il le jugeroic à propot » renoii^a:iG0C8f digBké»gfc fit élire eo fa place Ferdtoan d Yanez d^ Caceres'qtiJ éraacpour lors le feul Précre qui fût dans 1 Ordre : csrarant lacanfîrmtiKion du Pape Grégoire XI. Alfonfê Pécha Evêque de Jiën avoit quitté l'Hfpagne pour aller en Pèlerinage à liome , ou. il lit une ceflî jn de tous fcs biens en favcur du Monillure de iainc Barthjlemi de Lupiana. Après cette éleclion , Ferdinand de GuadaUjara alla i:onder d'autres Monafteres. Le premier fur celui de Nôtre Dime de la SvlTa f>ruchede la viiie de T.>ledc> ^ pendant qu'il failoic Lravailer aux birimens , il ie fît encore d jux ou trois établiQcmcns à G Jilaadj , Corral , Ruccio, 6l Umte Âone de la Oiiva , Se ne poudrant y aller en perfonne > ilenvpï^ les pouvoirs necclHires pour les incorporer à TOrdre eo vertu de u Bulle de Grégoire XI. qui lui pern^ioîi de feoder cîiiq,MonaiUres de cec Ordre* Cet premiers Enakes Tefuisd'Ica]ie><|ni» comme nom atoos dit » avoienc paflë dans le flouiume de Valence » voïaoc que ceux qai écoient refiés en CalHUe a?oient pris la vie commune » & qu'ils avoient' fondé l'Ordre de (aint Jérôme , voululeot auffi les imiter en quittant la vie folicaire pour prendre la Tle cccnobicique félon leurs mêmes Obfervances. Ils en obtin» sent auffi la pernuifion du Pape Gregoir-f; XI. qu'ils furent trouver à Avignon l'an 1^74. & anrès avoir fait les voeux lemnels , ils fongerent de leur coté à fonder des Monafteres ' dans le Roïaume de Valence. Le premier fut à Gandia > mais aïanc écé obî'rrés peu de tems après de l'abandonner , ils firent une autre fondation à Catalua. Ferdinand Vanez Prieur de ùàm Barthelemide Lupiana, obtint l'an 1^89. le célèbre Monafterede Nôtre-Dame de Guadaloape dans l'Ellramadoure, qui, à caufede la lainieté de ce lieu, où les Pèlerins abordent de tou^ cotes pour y révérer uae image nuraculeulc de h 1 Digitized by

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.33% accurate

Digilized by Goo^§

T. III. p. 433.

Religieux Ermite de S.t Jerome en Espagne,
allant par la Ville.

114.

P. Giffart f.

The text on this page is estimated to be only 16.17% accurate

I Tjlomîeme Partie , Cmap. LVIir. 4^5 iâiote Vierge , tient le fécond rang dans cet Ordre > quoiqu'il |îs jVîd« y en aûc d'autres de plus ancienne £asD4«iuoo« - me e n ?s. C H A r I T & £ LVI I L • . « Qmtmmuun de tmffne er progrès d^tàrAré 'itsEmitet ieS.jeromc. ' /. • * NOus avons parlé dans le Chapîcrq précèdent d'un Frère Vafco , le feul que Slgaençat somme des-'Ermites venus d' 1 caJie en Efpagne. A peine y fuc-il arriré.>qu'il pafla ep Portugal où il avoic pris naiiSuiçe , & îl lie Ét. demeaie ànc quelques autres dans aa Ermitage nommé Penalongaimaisvoïaac que (es Compagnons avoientembrafTé en Efpagne la vie cccnobitique 5 il en voulut faire de mêmeàvecçcux qui s'étoienc jo!nts i lui en Portugal» Il s'adre(ra pour cet elFc^c à Boniface IX> qui étoit reconnu pour Pape légitime en ceEL^ïaumedans le tems du fchifme > & il en oocint la permidion d'ériger foii Ermitage dePenalonga en Monaftere cle l'Ordre de S.Jerôme fous la Règle de S. Auguftin, & de jouir des mêmes Privilèges 3UÎ avoienc été accordés par le PapeGrcs^oire XÎ.A ceax deCa:iUe &: de Valence. Dans le même temsd'aucrc? Ermicci» qui demeuroient en Catalogne ârenp la même choie en 1393. avec laperniiiîionde l'Antipape Clément Vil. qui y écoit reconnu pour fouverain Pontife , & qui en avoir été foUicité par la Reine Y o Lin de d'Arragon , qui lit bâtir à ces Religieux le Monalîere de Valhebron. L'an 139^. cet Ordre fut «ugmenté par le don qui lai futfai^duMoi^allerede faînt Blaife de Villaviciofa qui apparteaok à des Chanoines, Réguliers » qui ne portant que le nom de Regulîeri i.iSc Wvanc dans un grand defofr-, 1 \ dre y en furent cbaSb par l'Archevêque de Tolède Oom ' Pierre Tenoria Comme le Tiers-Ordre de S. Frânçoîs avoii; • 4ionoë commencement à l'Ordre de faint Jertoe » il lui donna aûfli un nouvel accroiûTement , les Religieux du Monallere 4le la Mejorada qui étoient du Tiers-Ordre de faint François^ aiant embralTé celui de faine Jerdme. Leur Supérieur Fcàrdf* nand de Villalobos avec deux autres Religieux , furent trou* jrer Ferdinand de Guadalajaraqni éioîc c^acdé comme pro* t9melU. liï Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.33% accurate

434 Histoire des Ordres Religieux, Frm!tî$ ^ por^daicur de l'Ordre de faint Jérôme , pocr recevoir de mÎ in Es? fes mains l'habit de fon Ordres & après l'avoir reçu , ils retourfA^MA. nerent à la Mtjorada où ils donoerent le même hihit à ceux qui le voulurent recevoir , & obligèrent d en furtir ceux qui s'oppofoient à ce changement i ce qui arriva félon Siguença ver 5 l'an 1357. aïant obtenu la confirmation de cette tranflation d Ordre de l'Anti-Pape Bcnc îtXlII. quiétoic reconnu pour lors comme légitime en Elpa^uc. Ainfi les Religieux du Tiers Ordre de faint François avoicnt des Couvens long- tvir s avant l'an 144t. contre lefemioient daPereHermenegilde de faint Paul , de l'aTeu même des HiftoHeos de ton Ordre. Ferdinand de Guadak]arà ent encore pan à l'écabltflonencd'un autre Moiafterequi fe fit la tnâtne année 1 TabiTera qui eft k dernier qui fe fk de fon Tivant. Il avoit été fait Prieur du Cotirent de NAcre-Dame de la Syfla après fa fondation , & il exerça cet empld pendant vin|t deux ans. Son bumiliié étoit (i grande, que quoiqu'il fût très Yersédansla langue Latine & dans la fciencede l'Ecriture» Sainte, il œ voulut jamais prendre les Ordres iacrés quelques indances qu'on lui en Et. Ses auderités étoient très-grandes, il ne dormoit jamais qu'à terre fur un peu de paille , il portoic ct)iitinu>.lkmv:iit la hairc & le cilice, & les abilinentes &c les jeùccs étoient prcfiue continuels. Sa forur Mayor Ferdinande Pécha qui avt)ic t'pDUsé Arias Gonfalve de Voldei Se gncur de Vcicr.a , étant veuve, prit la refoluiion d'exécuter le dciTeia qu\;lc ave it pris depuis long- tems de feconlacreremierctnent au fcrvice de Du u. M!e avoit une fin^uliere dévotion à Ni> irc D.uïK' deGuauaioupe, c'eft pourquoielle voulut le retirer dans cette lainte iViailon , pour y fervir Dieu en qualité d'Oblace, & y finir fes jours. £lle vint pour cet e&t trouFer fon frère à Nôtre- Dame de la Syila , qui non-feuletnent la ibnifift dans fon dcllèin , mais voulut encore l'imiter. Ce fut pour lors qu'il fe démit de fon office de Prieur de ce MonaAere pour aller finir au(G fes jours dans celui deNÂtre-Dame de Guadeloupe dans la Compagnie de Ferdinand Yanez fon ancien ami qui en écoit Prieur, ify fut reçi avec Ùl foeur , & y demeura encore quelques années. Nonobftancfes grandes infirmités ic ion grand âge , il étoit toûjours le premier à tous les exercices réguliers > tant de jour que de nuiti 6c ce fut dans ces faîots cxerdccs qu'il terminalk vie par une mort glorieu(e l'ao 1401^ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.72% accurate

Troisième Partie , Chat. LVTII. 4}^ fa fœur le Tnivic peu de tems après , 6c fut enterrée- avec lui re- J^^'J*^ vctiië de 1 habit de l'Ordre de laint Jérôme, conmc Oblate, ni & conitne principale bienfaitrice , aïant beaucoup contribué'^**.***» à i cdirice au Couvent de S. Barthelemi de Lupiana. Après la mort de Ferdinand deGuadalajara , l'Ordre fît encore de nouveaux e'cabliflemens j de lortc que l'an 141^. lorscuc Ton tint le premier Chapitre Gencril , il y avoit vingt-cinq Monailcrcs , tant en Efpagne qu'en PortugaU jui«.jut:y-ia lU avoienc toujours ccé (oûmis à la Jurifdidion des Evcques de* lieux >ocil^ Monafleres ëcoienc ùcuési & s'iU avoient€u recours qudquefbisau Prieur de faint ftircheleini deLupianat 1 ce n'étoic pas pour lui obéir en quali^ de Supérieur > mais feule* ment pour)c coofulcer & prendre les avjs > reconnoiâàot ce Monaftere comme le premier de TOrdre. Ils n*avoieot point, encore tenu d'ai&mblées geoeiales , les Couvens aToient éla leurs Su^rieurs, 6c les coûtumes & lesObièrvaoces commençaient deja àécredifferentes en quelques-uns de ces Monadeles : c'eil pourquoi pour maintenir une uniformité & une mé* me Obfervancepar cout>ils prirent la refolucion de s'unir tous enfemble fous un feul Cher , & de faire des afTemblées gener.iles , où l'on feroit des Re2;lemens pour le maintien de ta difcipl ne régulière à l'exemple des autres Congrégations régulières. Le (chiime diviioit encore l'Eglife, on y voïoit trois Papes> deux faux & un veritable:les deux faux étoient Grégoire XIL & Benoît X I II . & le véritable étoit Jean XX II I . mais les Roïaumes de Callilic & d'Arragon obéiflant à Benoît , les Religieux de lalnt Jérôme euraïc recours à lui pour obcenir l'union qu'ils fouhaitoient , & la pcrmiffion d'élire un Gcueral. Cet Antipape par fa Bulle du 18. Octobre 1414. donnée à faine Alatlûeu au Diocéfe de Torcoièi ordonna que cous les Prieurs H les Procureurs des Monaflsres s'aflèmblerdenc à l'arenir dans un lieu convenable pour tenir le Chapitre Generaljmab que paur la première fois ils le dendroient au Monaftere de Nôtre-Dame de Guadabupe , donnant pouvoir au Prieur de ce Monaftere d'envoïer des Lettres Circulaires aux autres Prieurs pour leur indiquer le jour que fe tiendroit cette allèaiblée générale » à laquelle deux Religieux de l'Ordre des Ciiartreux dévoient preflder pour cette fois- Là feulement. Il exemta en même tems tous les Prieurs 9l les Monaileces de cet Ordre de la Jurifdiâion des £v6qfaes» Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.83% accurate

'HlSTOIHE DES OrDK.es RELIGIEUX, Ermitis ^ En vertu de cette Bulle ils tinrent leur Chapitre à Nôtretil'ù-^ Dame de Guadaloupc le i6. Juillet 141 5. où fe trouvèrent lei fAOKA. prieurs & les Procureurs de vingt-cinq Monafteres , qui élurent pour premier General le Pere Didace de Alcaron Prieur de faint Barihclemide Lupiana,& depuis ce tems- là les Prieurs de ce Monaftere ont toujours été Généraux. Ils y font leur refiJtnce , & s'ils en fortent quelquefois , ils ne peuvent pas s'en éloigner plus de cinq lieuc.v. Us tinrent le fécond Chapitre General en 1416. letroifiéine en 1418. dans la fuice ils les ont tenus tous les crois ans. Comme en 1417. rAmipape Beaoà XI 1 1* avok été déposé pour b féconde (ob dans k Condlede Confiance » & que Martin V. v fiit élu 8c reconnu pour foi»rerain Pontife par toute la Cnrécientéi ils firent approuTer par ce moïen tout ce que l'Antipape Benoit avoitÊut > ce qui fut confirmé quelques années après par le Pape Innocent VIII. Le Pape Nicolas V. eut quelque delTein l'an 1447.de réiioir en un (cul corps tous les diffbrens Ordres Religieux qui po^ toicnt le nom de faint Jérôme , tant celui des Jefuates de uiiit Jérôme , dont nous avons parlé» que ceux dont nous parlerons dans la fuite. Il fît pour ce (ujet défenfe aux Religieux de (àint Jérôme d'I fpagned'y tenir leur Chapitre General , & leur ordonna de venir à Kome où il convoqua ce Chapitre pour le jour de la Pcntet o.c de Tan 1448. Mais tous les Monafteres d'Efpagne ne d, puierenc que douze Religieux pour faire en leur nom tout ce qu'ils trouveroient de plus i propos , leur recommandant fur toutes chofes d'empêcher cette union. Ea effet , ils tirent fi bien par leurs remontrances que le Pape laifli les chofes dans l ëtat où elles étoicnc. Sous le règne oeDora Emmanuel Roi de Portugal , les Religieux de ce Roïaume fe lèparerentda Efpagnols, & fermèrent 01» Congrégation qui étoic gouvernée par un Provinciab mais Philippe IL Roi d*££> {>agne âc de Portugal foUicita auprèsduPape Clément VIIL a réunion de ces deux nadons » ce que ke Pape accorda Tan l^^y. ordonnant qu^il n'y aurôic qu'un même Generaîpour lo Efpagnols & les Portugais. Ils font très puifTans dans Tun & l'autre de ces Roïaumcs i où ils ont de riches & fuperbes Monalkres. Celui qui eftle plus fréquenté pour la dévotion , U qui tient le premier rang dans l'Ordre après celui de S. fiarth» jèm) de Lupiana>eft Nôcre*>Dame de Guadaloijpe qui ne lcce>> de en rieaaux autres pour lesticbeCes. LaMaiion eftfi grand» • Djgitized by Googk

The text on this page is estimated to be only 19.11% accurate

Troisième Partie , Chap. LVIII. 4,9 ' & fi fpacieufe, que Philippe IL y pafTant Tan 1^60. pour aller Erm ite* à la gutrrc de Grenade avec l'Archiduc Rodolphe qui fu£ enfui ce Empereur >& l'ArcIudac Eriieft;ces Princes ydemeu- imms, . rerentavec coace leur Cour pendant vingt jours , fans que les Religieux qui font au nombie de ûx vingt , enfuilènt inconw modés. Le même Roi fît don à l'Autel de la faime Vierge d'une Lampe d'or* La Sacriftie de ce Monaftere eft une &$ plus riches de r£ufope.Les aumônes qu'on y reçoit font cresconfîderableS) & c'eften partie ce qui ferc à l'entretien de ce grand nombre de Religieux, d'unSeminaire de quarante jeunes Clercs à qui Ton apprend les humanités & les exercices de la vie de* ricale $. de deux Hôpiuux joîgnans le Monadere, l'un pour les iiommes , l'autre pour les femmes» & d'un grand nombre de domeftiqnes êc d'ouvriers de toutes (ones de métiers. L'Hôpital des hommes ei\ (crv'i par plus de quarante fcrviceurs, 8c celui des femmes par des Oblates oui font en pareil nombre j & fans compter le grand nombre de Pèlerins , qui y arrivent Îmelquefois par jour jurqu*au nombre de deux mille, & qui ont reçus pendant trois jours dans ce Couvent, il nouric tous les jours plus de fcpLcens periunnes. Les aumônes qu'on diitribue aux pauvres à la porte font confiderables. On y diftribuë par an plus de deux cens moutons » outre le pain oue Ton y donne tous les jours» de un grand nombre de fouliersyroa dit que le S. Septembre Fête de la Nativité de la faince Vier* ge , onen diftriboë ordinairement jufqu'à huit cens paires. On y fait des leçons publiques de Médecine H dm Chirurgie. Ce Mona(^re a ét é quelquefois d'ungrand fccours aux Rois d'£^ nigne>aurquels il a fouvent donné de grofiès (omm$ pour lUDvenir aux befoins de l'Etar. Saint Laurent de l'Efcurial célèbre pour être fa fepulcure des Rois d'Efpagne 1 n'a pas tant de revenu que celui deNô^ -N ire- Dame de Guadalmipe / mais il le forpafTc par la magnificence de fcs barmens qui furent commencés l'an par Phi'ippc II. & qui jufqu'à fa mort qui arriva Pan 1598. y cmploïa cinq millions deux cens foixame dix mille ducats , t4nc en bâtimtns , qu'en peintures & fculptures , & plus d'un million en nrnen'cns d Hglile. Philippe IV. fit faire la Chapelle des tombeaux , nommée le Fantheon, à canfe que (à ftruélure efl prife iur ledefTtin du Punrhcnn de R» -me , apptilé auuremeni ;\uire- Dame delà liotuadu Tout k dedans de cect^ 11 11^ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.01% accurate

PK S j.«6-<-^^P^^'ecltdcmarbre noir, à la referve de quelques ome. J^^P^- ' î'^^^^^^ ^ ^^^^^ àoié. L-Eglifc ed d une belle ftrudure, ornée de quantité' de figures debro». ze dore d'im travail admirab'e 1 1' Auccl qui fait l'un des d'ps beaux orncmcns de catc Eçrlife , cil eftime' un million } il tft élevé de fcize degrés au dclRis du pave de l'Eglife , ces degrés font de po'phyre,& l'Autel eft embelli de quatre ran^s de co'omiicsdc jilpcj l'on voie dans le Tabernacle qui eft cilmé plus de deux millions, briller l'or de toutes parts aufîî- bien que les pierreries qui fowfitranfparentes , qu'on voit au travers le faioc Sacreaieiit qui repofe dans uq vafc d'agathe. Le defTus de on cieot (iÙDt Sacrement eft enricJ^i d'une emeraudede la ^roiTeurd'un ceaf^ d^uoprixioedimable. U Cullode efl de U hauteur d'iiti homme , U de Tépaifleur de deux braiTes elle e(l 6aite d'une jpierre plus riclieûiie le porphyre , eftîmëe cinq cens mille eci». La Sacrifie eh Tune des plus riches de l'Europe i l'on y voit une infinicé d'ornemciis en broderie d'or & de perles , dont la plûpart ont été donnâ par le fl^i Philippe IV. aufTi bien que des calices d'un orand prix, des vaies & des chmdelicrs d'or & d'argent. A coté de cette Sacrillie il y a une chambre ou l'on voit deux vafes , l'un eft d'un (eul faphir, enrichi de perles & de pierres precieufesi au nvlieu defquelles brille un gros rubis : l'autre v(\ de fonte enrichi .iuiii de pierreries qu'on dit avoir été fait de la propre main de l'Empereur xMaximilien IL Ces deux vafes fervcm à porter le faint Sacrement. Généralement tout ce qui fert à îa décoration 8c an fenrlce de l'Eglife a coûté de groffes fommcsi car les formes ou ftales du Chœur oii s'alTeïent les adigieux font d*un bois venu des Indes» U ont coûrë plus de vingt-quacre mille écus , fie l'architeâxtre des orgues, vingt fept mille ducats. Il y a dans le Choeur deux cens feize livres pour Tufa: gedes ^iligieux qui ont coûié quarante- cinq mille écus t fiC Tarmoire ou on les enferme fept mille écus. Ce Monadere , y c oTi ;>ris le quartier du ILoi ÔL celui des écoliers , contient dixlept Cioures , vingt-deux cours» onze mille fenêtres, huitcena , colomnes , & plus de cent vingt Religieuxquï ont plus de qua»» rance mille c\ us de revenu. 11 v a toujours jour & nuit deux Religieux devant le faine Sacrement ; ils entretiennent un Séminaire de cent quatre-vingts jeunes Ecclefiaftiqucs, aufqueb ÏU apprennent les Humanités & ia Pliilofophie , ^ ces Clercs Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.86% accurate

TuoistSME Pailtie , Chap. LVIIL 4^9 aififtentavec eux au Choinr en Surplis. On voitauflî daoscc JMonadere une riche Bibli >theque qui contenoit plus décent ml mille volâmes, tant m innfcrics qu'imprimés mais une p^r tic '***"^** de cette Biblioihcque tue conîuméepar un inctndie i'an i^^yi. Le Couvent de laint Jérôme de Jufte que pluficurs de nos Ecrivains François appellent faint Jufl , a été célèbre à caufe que l'Empereur Charles'Qnint le choific pour le lieu de fa retr iire , lorfqu'il eut cédé les Etats d'Allemagne a Icrdinand [on frère , Si qu'il eut remis les autres à Philippe IL ion \Vs le 1). Oâ;obre 1555. ^ Bruxelles} l'on peut juger de Tes grandi rc▼enus , MT les aumônes oa*il fait aux pauvres des enviroos i > car ou diftribuë par an k la porte du Couvent fîx cens mefo- ^ res de fromeoc , chaque memre valant, felbn quelques- unsiiix boiiTeaux de Paris, & félon d'autres un boilTcau & demi , ce " quieft plus vrai femblable. Lorfquec'eA dans des années de cherté,on en donne mille,5c on en a vu donner jufqu'à quinze cens. Le jour de Noël on en donne cinquante mefuVes à des pauvres honteux, le jour de Pâques quatre moutons; le Prieur peut donner à qui bon lui femblc , pourvu que ce foit à des perfonncs qui fonr dans la necelluc, trente mciures de bled,{îx melures d'Jiuile, 3c douze ducats en ar(^cnc;& lorfqu'il y a quel* que pauvre malade > on lui envoie chaque jour ce donc il a bcloin. Le Couvent de Madrid diftribuc aux pauvres par moisdou%e mille maravedis , & une grande quantité de pain cous les jours , outre ce qui fort de la table des Religieux: il donne au Frreur vingt ducacs pour diftribueraux pauvres, comme il le juge à propos » & ce Prieur jouit de quantité de beaux droits. 11 eil: maître avec Ton CouventderH^ita] de fainte Catherine éieUs Dénudas, 11 fai< diflribuer par an » à fix pauvres delà Paroiflè de faiut André douze melures de froment 1 & quatre . mille maravedis. Il nomme conjointement avec un Gouverneur de Police quelques filles qui doivent recevoir des dots pour fe marier , fclon Tmiention de quelques fondateurs <]ai lui en ont donne la nomination. Le Prieur de bcviUc jouit aulîi de pfufîwurs droits , il efè maître C(inji)intemcnr avec le Prieur de la Chartrenfe , de l'Hôpital du Cardinal Dom Jam Cervantes, & de celui dos blcIIes fondé par la Mirquife de Tarifa, & UUuchelîc de Aicala. H cft Pruceclciir de i'Univerûté de cette vilic >il donue de (^u^> Digitized by Gc)

The text on this page is estimated to be only 16.73% accurate

440 Histoire des Ordres Religteux, EuMiTts trc ans en quatre ans une dot de treize cens ducats pour une mÎ tN E* ' piuvre Denfîoifeiile qui veut fc faire Keligieufe dans Je MonafA6Ht. iïcre de (àint Clément ou de fainte Paule. L diitribuc tous les ani d auLrci dots dé quatre cens reaicî chacune , & cinquante mille maravedis pour les pauvres > les captifs & les prifoaniers, douze mille nuravedis à de oaavres orphelins qui (bot dans U neceflttéi& le Jeudi Saioc il lave les pieds à dix-neuf paavrest aufquels il donne des hibics & à dîoer.LeCou^enc oiitre les an* mânes qu'il fait à toute heure , donoe waR à manger à dix* neuf pauvres dans ua Refedoir defliné pour ce fujec. 1 1 donne encore tous les ans aii mcme Prieur cinquaosememres de froment , douze mefures d'huile , chaque mefure dlMiile pefaot yingt-cinq livres , Se douze mille maravedis , pour diflribuer aux piuvres , fcîon qu'il le ju^rc à propos. Les autres Cou?eos jde cet Ordre en Htpagneft^ntauffi de grandes aumônes. Ceux de Portugal ne font pas moins con fi J érables. Celui de Belem fepulture ordinaire dci Koii de ce Roïaumc , eflle plus célèbre, il fut fondé par le Roi Dom Emmanuel l'an 1497. L'Eglîfe eft bâtie en forme de Croix fur une longueur Se largeur très conliierabic. Elle re<^o;t la clanc: du Soleil par beaucoup de fenêtres, ce qui eft coacratre aux autres Eglifcs qu'on bâtie en Portugal , oàron en fait fort peu * afin d'être moins exposées à la chaleur. Cette Eglife reçoit une offrande bien finguHere } ear à chaque jour qui fe paffe lâns que le Soleil mfrJ^rv.paroi(re dans la ville de Lisbonne , la ville de Tomar eft obli. i»ivfr., f.^ . ci'envoïer une brebis à la Reine , qui par un pieux facriâ; *./*j.3i4.^^ l'envoie à l'Eglife dz Belem. LemaScre Autel eft au boutde ^'enfoncement de rEgUfe^dans une grande Chapelle qui dent lieu de Chœur. A chaque côté de P Autel il y a dans le gros mur trois enfonccmens ou petites retraites , dont lededuseft tourné en ccintre ; & fcin chique ceintre il y a un tombeau de marbre blanc ài noir, attaché contre la muraille. Les tombeaux font (oiKcnus par des Elephans de marbre noir, Se (ont Icparés les uns des autres par de petites colonnes. A chaque extrcmite de U traverfe ou croisée de l'Eglife, il y a aufïi une rcprelenta.tion de tombeaux Faite de menuiferie , 6i couverte d'un dais Doir 8c blanc que l'on ne change que lorfqu'on enterre un Rjot 09 quelqu'un de la Maifon Roîale. Le tour du Cloître de ce Monaftere eft composé d'un double portique • l*un au-deflns 4e i'aocre: ce portique eoviroiuie un, parcerte coupé par des canaux Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.33% accurate

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.60% accurate

Kdi^iùus^' de l Ordre dcj frmitej defjerûme, en f.fjiujif ne ,
Digitized by Google I

T. III. p. 443.

The text on this page is estimated to be only 27.70% accurate

. . .Ti^oisiEMB Partis «CHAp.IVin. ,.|4^ ' ^nanx d'eaa TÎve , où féa nonrmqtuûncé âé potiToii. l^j^LV Les Religieux Jeronimices» caac en Ëfpigne qii*en Fôrca{4l> air«t»A. ont toûjonrs écé en fi grande.è(HiÀie,qae I on s'èft ferri d'eux.*'*'* pour la 'xefbrme de plufienifs Coîigregtddns Religieufes 6c de plaiîeurs Ordres Militaires. LePerë Loup. d'Olmedo Fondateur des Moines deS.Jer6me>donc nous parlerons danslafaicet & qui a éc é troifiéme Qeneral des Ermites de S . Jer6me en £f« pagne , dreffa les prerwen Reglemens de la Congrégation des . Chanoines feculiers de faint Jean l'Evangelifte en Portugal > c'cft pourquoi le Pape Pie II. l'an 1461. leur communiqua les Privilèges dont joiiiiroient les Religieux de faine Jérôme dans le feizierae fîecle. Le Pere Heélor Pinto qui étoit aufîî Religieux de faine Jérôme , fut fait Vifîteur de cette Congrega- ' . lion » & y apporta quelque reforme. Sous le règne des Rois Catholiques Ferdîtund, & Ifabelle en E^a^ne , les Cheva* fiers & les Chanoines de fiûnt Jacques derÉpee , forent reformé par le Pere Jeande Soria. Jean IL Roi de Portugal > & fef Dépucés ApoAbliqoes pour la reforme des Çhanoines Regu« ** ' fiers en ce Rof attee > (k (enrirent pour c^' du Pere Alfoniê de Léon qtti écoic Bonrloii Frère Convers dabs TOrdre de S« Jérôme; mais qui dans le monde étoic Oo£\:eur , & avoit rempli plusieurs emplois didingués. Sous le Roi JeanilL en Por« tugal les Chevaliers de l'Ordre de Chrift reçurent pour Réformateur au Monaftere de Tomar le Pere Antoine Monniz Provincial des Jeronimites de Portugal. Sous le mcmc Roi Blaife de Barras reforma les Chanoines Réguliers de la Congrégation de Conimbre , & s'acquitta Ci bien de cet emploi , que ce Prince lui fie encore donner la commilïîon pot>r reformer les , Trinitaires. Sons Philippe II. en Efpagne les Jeronimites furent auifi dépurés par le Nonce Apoilolique pour la Reforme des. Premootr& > ic jbpremier Hôpital-qtie fondai ^ Jean de Dien, foc des aumône» éen Religieux Jeronimices » qùi bnc en auffi parmi eux plufièurs peifonnef dktioguées par leur rcieuce <knar les dignités qu'ils onc oçcupées : & fans remonter auXcieaiiit^ les plus reculés , Antoiùé Auguflin écoic Evôqo&'d^Albarazin en 1665. Balcaaar de los Rcyes,Evéque d'Orencc en 1668. Manuel de Nacimiento,£ vêque de S.Thomé aux Indes Orientales en 1678. 6c l'an 1705. Jean de S.lftevan Prieur de l'Efcurialjfut nommé à TEvêché de Mondonendo par le Roi d' Efpagne Phi- j^'fi-. ^* lippes V. Les

Religieux de S, Jérôme écoienc Gouverneurs de ijJT^cM TêmtJU. Kkk
Oigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 12.22% accurate

441 Hi:;toii.e des O&B&ls RiUOiKtTX , l'iflede S^Pomiogiie» JoHqjoe Corcez ficia cooqiato da Me» *^*' Ces Rd rgieux, comme nous arons dit , écoknt autrefois ha^ billes de blanc avec un Scapulaire & ane Chape de couleur tanoéc- Us onr con(ervé la robe blanche , mais ils ont pris un Scapulaire rujir fore ér roi t avec uo capuce,doiu la mozetce eil ronde par devanc ôl en p ointe par derrière. Lorfqu'ils Portent ik meccenc une Chape auflî noire, traînante jufc^u'à terre & fortpli(!ee,& leur robecft ceinte d'um; ceinture de cuir.Quanc à Icuri Oblcrvaoces , ils le lèvent à minuit pour dire Macines> £c ont cous les jours uae heure d^Oraifou» demi-heure avanc Vêpres > fie aucant a^rès ka Compiles. Oune les jeûnes ardeur nés par VEgfiik , îb je&aeoc pendant 1* Ayent entier , le Lundi le le Mardi d'après la QuiRquagefimeyiDus les Vendredis de l'année , & même le j|our de ^k»êi» sli arrive à pareil jour Jca trois jours des Kogations , avec cette différence que le Lundi lis peuvOK manger des ceuFs , du lait, du Êromage, & le Mardi » ib doivent s'en abflernr. Ils jeûnent auili les veilles des Fêtes de la Nativité & de la Purification de la faime Vierge & de faint Jerâne. Le Vendredi Saine ils jeûnent au pain Si à l'eau , fie âs ne mangent jamais de viande le Mercredi^ même hors le Monaftere. Tous les trois ans ils tiennent leur Chapitre General le croihéme Dimanche d'après Pâques. Tous les Prieurs s'y trouvent avec un députe de chaque Maifon i & le General fie les autres Supérieurs demandent d cire abÉxisde leurs Oifices» Ik ont des Donnés U des Données , donc l'habit confiée en ■ne robe blanche» avec un manteau tanné(àns Scapulaire.. f^Mr& Jofeph de S%uença de Frandfeo de los Santos , Mijt dt lé êrdem éi S, Girmum^H^taicmgùào de S*Pabb » Cri^eft Jf CêMiÎMMacU» de et tnfiiiutê ^ Bàiif^* Getênimiâtut^ CêmJUtmm^ mesjf extràvagântes àeUtifitm dtl ^0ri$fi Pddr. S. Gerenjmù'. Silveft. MauroL Usr, Ocesn, di tutt. gl. Relig, lih.y Piec. Crc^ ticxi^frefid. Rmumê* Uk^ u Afcag. Tambur. dtjwr, AbbéO. T$m, 1. D/y^. 14. iludtp, 4. mtm. 3^. Hermant , Hift, des Ordf€t Digitized by

The text on this page is estimated to be only 16.08% accurate

T&oisi£MiB PA«.tiE>C.HAp. LIX; 445 MITM. CHAPlTfk£ LIX. Des Rjili^icufes de l Ordre de S. Jerime , dvec UVic de Mé; L£s Religieufes de TOrdre de foîot Jérôme écant foûmifes aux Religieux Ermites de iâiac Jérôme eDËfpagneoti eU its ont pris oajiTance, & n'étant po'nc forties de ce fCoïaume, nous parlerons d'elles dans ce Chapitre avant qne de paflTcr en Italie où il V a eu trois differens Ordres qui ont porté le nom de fainr Jeiôîie, & dontil en reflc encore deux. CcsRtligieufes reconnoilTwnt pour leur Fondatrice une fainte fi ic nommée Marie Garcias qui eut pour PereDomDidace Gircias de Tolède, & pour M ère Conf tance deTolcde.N'eunt encore qu'enfant , elle faifoit déjà parokre cant d'amour pour Dieu , aue fes parens d'un commun confentemenc U lui offirirent i en tûcurent un fi g^fSUMl ibîn de l'encreceair dans cette dévotion qui lui étoît comme natareUe»qu*aïantatteimrâge de raifon >& (cachant le vœa que fes parens avoient £iit , & qui auroît été oui fans (on con« umtement ; elle le renouvella » 5c prit la reCblution de demeo» fer toû jours vierge t Ôc de n'avoir jamais d'autre Epoux queJelus-Chrin:. Elle n'avoit que du mépris pour le monde. honneurs , les richefTes , les pompes , les vanités, les divertiffemcns , & tout ce qiic ies pertonncs de (on fexe recherchent avec tant d'empreflèment,n'étoient pour elle que de vains objets qui lui fiiloient au contraire dclîrcr avec plus d'emprefïèment la retraite & la folitude. Et pour cvicer ces objets fatals qui caufent la perte de tant de filles mondaines, elle fe retira dans un Monaucrc appelle S. Paul de las Dmennas , ou fa lœur étoit Prieure, & où il y a\roit beaucoup de Religieufes d'une éminence vertu. Sa fœur crut qu'elle n'y vcnoit que pour en augmenter le nombrej mats Dieu qui avoit d'autresdeflèins fur cette fainte fille» ne permit pas qu'elle ptft l'Iiabit dans ce Monaftere^elte y apprit feulement coûtes les Obfervances regiu Keres qu'elle fit pratiquer dans la fuite i d^autres faintes vier« ges» 8c dlé les pratiqua dausceMonaftercavec tant d'exaûitt^K E K îj Digitized by Gc3

The text on this page is estimated to be only 13.35% accurate

444 Htstoiri dis Ordreî RSLioiBtix» RiftiGnv. ôc tant d'cdifîcation ; que fa réputation ne fe répandit pu widSi' futilement dans la ville de Toledt-î mais qu'elle pénétra encore dam le MonalkredeiaiiHeCUire dcTurdtUllas^d'ou le^ Rtligitiiiei lui écrivirent pour ia prier de vouloir embraiier leur Règle , & les venir gouverner en qualité de Superieurc.Mâjs cetoit aikz de lui propoler la fuperiorité pour (qu'elle necoo» fentît pas au deiir oe ces Reliei^ulLs. Après ayotr demeuré quelques années à faine ï'^al ^ic Uf " 9ivrMMi>e]Je mouTfiadrà lainaîibQdeiè^ ne lîic-etle arrivée » qu'une fâime veave nomiiiée Miiyor Gonez (ê joignit à elle pour pratic^uer eoiènibleplufijettnœuyres de pieté. Pour nonurer le mépris qu'ellei £dfoîeiic du monde » dles (bnoîàit tous les jours aïant chacune une be(ace fur l'épaule > pour aller de porte en porte par la ville demander i*ai^ mâoe pour les pauvres ^riicuniiers fie les pauvres Jiootcux i de lors que leurs befâces etoiem pleines de pain > elles alloieiicles diflrinuer aux pauvre? prironniers,& à ceux qu'elles fçavoient être dans la necelEté. Cette manière de vie déplut fort à Tes parensy ce qui lui attira quelques reproches. Maiscelane ïaxf pécha pas de continuer : eliealloic même les Dimanches & 1^ Pêtcsaans l'Eglife Cathédrale , & y demeuroit pendant tout le)our,cn dcmandaiu l'aumône pour les mêmes pauvres , èC comme lc<> parcns virent que Icuri» remontrances étoieot inutile» j touchés de l'efpric de Dieu > ils laiflèrenc leur fille dans la ibené de cooiinuer cette ceuvie diaricable» & ils dimm dans la (uke une gloire de oe qii'ib avoient d'aboid regardé comme on affront. Dans le même tems le Roi Dom Pierre vint d-Tolede 5 comme ce Prince n'étoit pas moins impudique que cruel > Ma« yie Garcias » qui étoit auffi belle qu'elle écoic vertueufe Se chafte I voulant éviter les amours deshoonêtes du Roi , cjni avoit jecté les yeux fur elle pour contenter £es defîrs, fe retira Iccretemenr avec fa compagne à Talaveradansunbien quiappartenon à fcs parens. Elles v demeurèrent quelques joura. Biais elles n'y furent pas Ci bien cachées que le Koi n'en ciSC avisi il y envoia des gens pour les enlever, & elles éviterenr lès pourfuites étant (orties de Talavera parnn chemin détourné quj les condiiik: dans l'Ermita^ de la Syfla» où elles dcmeurcrem encore cachées jusqu'à ce que le Roi eut quitté ia vilk à& Tolède» & ainû dhs ^'ccjLuj^crcoi de Icsmams» ^les Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.36% accurate

Tmisiimx PaKiTiC , CHAf . LIX» 445 tronverenc oetce folitude fi agréable qu'elles y firent un plos long fejour : elles tâchèrent d'imicer dans ce lieu les anciensib* îtùutiitf' liiaires de FEgypte» & elles y repèrent jufqu'à la more du Koi Dom Pierre qui riffmL une infinité d'ames cluiles qui fuïoienr fcs impudicités. Ces deux fainces Compagnes aïaac fçu que pendant leur ab» fence il s'étoit formé à Tolède one Congrégation de filles pieufes qui e'toient en grande rc^utacioa , & qui écoitnc gouvernées par une Supérieure qui menoit une très- fainte vie, elles prirent la refolution d'entrer dans cette Communauté , elles y furent rt^jUCj , & y vécurent quelque tems dans exercices de l'humilité & de l'obciflancc i mais la Superjcure qui écoit l'unique appui ôLlefbûcien de cette Commui^auté naifiàmei & les pere & mère de Marie Gardas étant môrtscn même tems i cette iâintc fille qui aroit herit^ des biens coofidelables acheta une grande maifondans Tolède > oh eileaUade* meurer avec (à Compagne Mayor Gomez^ & quelques auties filles de cette première Communauté qui avoir été diifipëe par la mort de la Supérieure, & elles prirent la refulution de n'en point fortir de Iciur vie. Une Dame de la même ville qui depuis quelques jours avoir aufliafiemblédansfa maifon fcpt ou huit perfonnes de fan fexe, avec lefquelles elle vivoii dans une grande rccoUedion y aïant appris le nouvel ëiabliflement de Marie GarciaS) entra dans fa Communauté avec fes Compagnes : ainfi cette Communauté devint d'abord zŒ&z confiderable , & elles pratiquèrent: les Obicrvances Régulières, Pour être entièrement dilti ne ue'csd^s feculiercs , elles prirent un liabic ReÏMc. c^i que fe portoient les Religieux deS. Jerôme,fçavoir une robe blanchejôc on (capillaire de couleur tanée» après Quoi cHes élurent d'un commun confencemem pour SuoerieiireMÂfie Garcia» qnî n'accepta cette charge qulivee beaucoup dm difficulté. Tel fut le commencement du cefebre Mooaîtere de S. Paul de Tolède qui eH fepremier des Reli^eulês Jeroaiai»tes ,& oii elles ont pris oaifiance. pierre Ferdinand Pech»oude Guadalajara , étant venu pref^ 2tie dans le même tems^pour fonder le (econd MonaiVere de m Ordre à Nôtre Dame de îa Syfli , oii Marie Garcias & fa Compagne Mayor Gomez avoient demeuré quelque tems > elles le foûmirent à lui comme à leur Supérieur, & elles nefai» iûent rien cyie par fês avis ôc ks confeils > & dès- lors elles (â^

Digitized by Gc)

The text on this page is estimated to be only 17.90% accurate

44^ HisTornB des Ob.oi.Bs Rbliciextz» m jl«<^' cbmiK d'imiter les Religieax de Nôere Damede Ja Syûa dans Muarit. ccNites lears Obfenrances. Elles ne furent néanmoins véritable* mens Religieufes , & ne firent des vceax iblemnelsqoe longtems après. En effet > ce Mona^lere a écé appelle pendant un tems con(tderâbIc>S. Paul des Béates de Marie Garcias s, PéUê de Us Biâtâs de Méfié Gâfàé : Le nom de Beace flgni fiant nno fenmeou fiUedevote qui porte un habit de fUtigieufe. Cette Communaucé s'auemeou de jour en jour % & devint confiderible , plufîeurs perlonnes y étant encrées i attirées par lafaintecé de vie de la Fon Jarrice qui e'toic la première dans toutes lesoccaûonsqui fe prctcntoient pour pratiquer quelque vertu, & fur tout celle de l'humilité. El'es récitèrent le grand Office par Ordre de Ferdinand Guadalajara Prieur de la SyHa. Elles fe levoient à minuit pour dirt:Maunes , ap. èi ief* quelles Marie de Garcias ne retournoit point à ia chambre , emploïant le rede de la nuit en Oraifon , coutume qu'elle a même pratiouée dans de grandes infirmités oà l'aToiem redui* te fur la fin oe fes jours fes grandes aaileritésde fes-mortifica* dons > & lors qu'elle prenoic un pea de rms > ce n'étoit que far la terre nue > elle ne laillà pas malgré ws anfterités de parvenir i un âge fore avancé , & volant Ta fin approcher , elle Ht tm.excelient difcours i fes Sœnrs ponr les eznoneràlaperfe* ▼eranoe. Elle prédit à plufieurs ce qui devoit leur arriver» & après avoir reçu les Sacremeosde l'Eglife , elle rendit foo ame â Oieule lo. Février 142^. Elle avoit ordonné que Ton corps filt porté au Monaftere de Nô re-Dame de la Syila , parce qu'elles n'avoient pas encore d'Eglifc ; (es parens voufoient Eeaomoios qu'elle rat enterrée dans la grande Eglifei mais les Religieufes voulant exécuter les dernières volontés de leur Mcre » do ancrent fon corps aux Religieux de S. Jérôme qui le reçurent avec beaucoup de re(ped , & renterrcreuc avec beaucoup de pompe dans leur EgUfe proche le grand Autel. Ils kâ firent élever on tombeau deraarbre » oè elle éidcxeprdcih tée en rdief arec (es habits de Religieuiè. Qiioique ks Religîenfes dece MonaftereeiiÛlènt^ d'abord foush Jonfdi6bion de Ferdinand de Goadalajara > auquel elles s'étoiem foûmifes 1 il y a de Tapparence qu'elles n'obéirent pas aux autres Prieurs de la Sy (la, puifque ce ne fut queran 1510. Qu'elles fbreot incorporées à l'Ordre de faint Jérôme dans le IhapitreGeneral oà le Pere Michel. d'Ocanna fiit élu Geoe*

Digitized by Coo^e

The text on this page is estimated to be only 22.75% accurate

I Digitized by Go

Moine de S.t Jerome en Jtalie,
en habit ordinaire dans la Maison.

P. Giffart. f.

The text on this page is estimated to be only 24.39% accurate

TaoïsiBHS Parti I » Cha?. LX. 447 ni I & qu'elles demaiiclercoc à quitter le nom de Beatei poui ^ ^T^'^ Î^reodre celui de Religîcufes, eo em^ilànt U clôture & '£û- m» tMiT** ÎUK les Toeux folemuels. On reçit auffi dans le même Chapitre un autre Monaftere de filles du même Ordre qui ayoitm fondé à Madrid (bus le nom de la Conception Jeronime par Bt^trix Galindo en 1504. Le fécond Mooaftere de ces Religicufcs avoit ëcé fonde àès Tan 1473. par une certaine femme delà ville de Seville> nommée Anne de Sautilla , veuve de Pierre de Ortiz , Tun des Confuls de cette ville , & avoii été dédié à fainte Paule. Le Pape Sixte IV. qui en avoir permis la fc^ndation , a\roic mis les Religieufes fous la Jurifdidion.des Religieux de faine Jérôme , àc lenr avoic donné les Conftitu* tionsd'un Monadere de faince Marthe à Cordouë ; mais le Pa« pe Léon X-lcs en difpenfa en 1514. & leur ordonna de pren« dre celles de l'Ordre de faine Jérôme. L'an 152,1. il y eut encore une autre fondation de Religieufes de cet Ordreà Grenade ibus le nom de (âince Paule. On' fit (brtir des Ridigieoies de Madrid pour fidre ce nouvel ëtatitideiiient; i il s'en eft encore fait quelques autres dans la faite j fie il y a plufieurs RHigieti» fes de cet Ordre qui font mortes en odeur de fainteté, Anne deZonig^ Religpetifedu Monafterede Tolède a donné les yiet de foixante & quatorze Religieufes de ce même Monaflere» on le corps de la bienbeureufe }Azr'ic d'Ajofin c(l en erande vénération. Les Religieufes de faint Jérôme onrycommeles Religieux,quitté le Se apulairedc la Chape de couleur tannée pour en prendre de noirs. Fâsex, Jofeph Siguença, & Francifcodelos S^moSiUiJIorÂi tOrdtn de S, Gerânim^. U Pier^ Crefcenz. Frejtd. ÂMt» C H A P I T K B L X, , . . Jks Moines Ermites Je faintjeromie tOhfervmi y 09 de Lomtardic^avec U vie de Louf (tOlmedo leur^m'. Siguença partant de Loup d'Oîmedo Inftituteur desMoî<* nés Ermites de faint Jérôme , dit que ce font des ij^noran* qui ont écrit qu'il avoic reformé T Ordre de faine Jérôme » U Digitized by Go.

The text on this page is estimated to be only 14.05% accurate

44^ Histoire des Ok.db.es Religieux, plsjliid- ^"J'ils «Revoient fçavroir ce que veut dire le mot de Reformer» msNiTA. ne (igniHe (lelon lui) que remettre en fon premier état ce qui aroic été perda i on corrompa' par négligence , Lêj iffiêm Ws^^l* '"•■"'f dUem tn fns efcrms que fray Lope reftrmU màtmii M Gifêmimê , mê ievem de faptr de qmkn dexàr refarmér* Girf formâr , es redi^r mna cofa à û friMters firmM m fi bs ferdUêt 0 efirégado f§r lu^igeiicU^ Je 7eux croireqtie l'Ordre de ùàat Jérôme ëtoic pour lors dans toute fa ferveur, & que lei RdU gieux étoient de fidèles obfervateurs de leur iUgie ; mût comme le moc de Reformer Ggnifie au{G donoer une meilleure forme , on auroit pu t^onner en ce fens à Loup d'Olmcdo le nom de Réformateur) puilqu'il prctendoit chantier quelques anciennes Obftrvances des Ermites de laine Jérôme, & leur en donner de nouvelles qu'il croîoit plus convenables à leur étar, & qu'en effet il donna aux Reliî^icux de (à Congrégation une Règle tirée des écrits defainr Jci oitic, parce qu'il ne cn/i oic pas que Lcllc de laint Au^uftin fùc propre pour dc6 Moio;.^ , teb qu'il pi;ecendoic que les Religieux de uiot Jerône dévoient ecre.Péut-êcreqqcle tître de Air/v/2//4/#r Ordims s, Hietênywà 3ti'on a jdincàc.ettti.de^r/Mmfr#r dans l'Epi cajphe de Loap !*01medo I eft cé qui a choqué Signe nça , 6c qui lui a fait dite que cette Epitaphe n'étbit pas aiTea modeHe » mn rnuy mtdefl$. Mais je ne veux point entrer dans leardifpuce , & t\ quelque» fois le moc de Reforme m'échappe , en parlant dans la luîte des Moines de TObfervance de Loup d'Olmedoi c'e/f que je fuivrai les Hiftoriensdelavie, ôc les Mémoires qui m'ont été donnes par le R. P. Antoine Bnnacina Moine de fa même Con'::regation , ancien Lcdeur en Theoi(^ie « iç. tr^ versé dam l'Hilloirc de Ion Ordre. Loup d'Olmcdo naquit l'an 1570.au Bourgd'Olmedoau Dioccfe d' Avilaen El"pagne,d'où il a pris fon nom. Les Hiiloriens de la vie ne font point d'accord touchant fes parens > les uns le font forttrde la iamilledc^ Gonzalez} les autres des Ferrande Valence > 6c d'autres difent <yi'.il é(oie frère de fîvoit Yincem Ferrierqtu s'appelloit Terreru Dès (es plus tendres années il mjprifa les petits plaifirs qui font permb atix jeunes gens. Il s'appliqua à former fa vie fur le modèle des plus excellentes w* tus. Il s'adonna entièrement à l'étude des fciences , & comme Peroufe écoit pour lors le lieu ou fleurifToient les belles Lettre! èn Italie » il y (ut > & lia une étroite anûcâé avec Dom Odoo Colomoe • Digrtized by Googl

The text on this page is estimated to be only 9.12% accurate

Moine de S!'/&rome en /taUe, avec La^ CouU aUanl par la VilU • HT, Digitized by Go.

T. III. p. 448.

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 14.96% accurate

Troisiemiè Partiê , Chajt^'-IJÇ. 44^ Q>lt)dHie,qu] fut élçvë (iaps la fMÎte au fouyqçail Bfliiéfra^jîjj^^j^jy^^ > fous leiïom de Martin V. ^riyiirf .4(ll<iioÂl'aufI}* .;i .VvMijyjliJr, < ^ Âïanc iiai fiss études , il j^etourna en foq jpêHk où iU^iQfflKV** • bien- tôt l'eftinic de FfifiitfiaAd Koi d'Arragcin/dw IçjiigjejMic ► capable d*afFa ires importances , Tenvoïa auprès de l'Antipape Bunok XI l l.quel'Arragon reconnoifToic pour légitime (ucçel- , feur de faint Pierre , àc auprès de la Republi(^ue de Geanes » & de quelques Princes d'ltaiie,i A fon retour il- voulijt Pèle-, ver à de hautes dignités , mais il les refufa courageufemenc Efe retirer dans le Monaller^.de Nôtre- Dame de GuadadePOrdrede faint Jorôinçjilans la. Province d'Eftra»?. iiire>.oiiU pricrMûc.Religieiix. ilp'abandonojà pas ppuir, ceUleCoio de & évades » il les ai{bdade teUe forte 9J^6ç 1^, (io»t^*iio\çm:Mfio^ffQm^v^ que pair.le pQ«i: 4q jiiiKis qui)m] 4qîc oecefiure pour prôidie un pea dfifepos ,6c im noarrU ttite» ... i • ••••• Ses vertus le firent en peu de tems pafTer par toutes les diga^, t^de rOrdre jufqu acelle deGeneral,oii il fut élevé Pan i4zi«i OMOfque fçu humilité y apportait beaucoup d'oppofiçion.Çe fut: aans cet emploi qu'il témoigna foti grand zele pour PObfervance régulière. Selon lesHiftoriens de (à Congrégation (quoi que ceux des Ermites d'Ëfpagne difenc le contraire) il apporta tous fes foins pour corriger desabus qu'il prétendait être dans POrdre. U exhortoit lesabfenspar lettres , il foliicitoit lesprefens par fes difcours à la pratique des vertus, & à l'Obf^rvanr^ ce de leur H^gle > & a^in que fon exemple les animât dayant^* ge , il fe retifoic de temsea-temsdaoi k-lblinide oà il gaxdolc tiueperpetttffleabftiMQpc; UvQii|iiebAnnk'f(u ^çMm^ iàsedela ffîM^i ^Mpiveraiiy ReUgiei^irf^riMiejxsrêi^l 1^ defolkmUiq^'îls <*écoijsiii; poposéj,; &.^i|^;A:i^rDÎ^ lncoii|tiieiicemenj(> comnvjqous avons v u dapi^ ^. (^âpineir precedensjmaisTGTiantlef oppofitions^u%:y-app9^ , 8Cç qu'ils ▼ouloient toujours perfider daps ïpu >p;iêm^jdc v'iey il fe déqaic de fon ofHce ^ Ù fe retira pour qoel^ç jççv^ çhcz les Chartreux , afin de former fur les exerciq^.de qes faints J^ligieux la Reforme de fon Ordre qu'il mçditoif toujours. -Eant affuré de quelques Religieux qui voulçient féconder fes. pieufes intentions , il vint à Rome i'aij ^14. fous le Ponti£cat de Martin V.qui à $aufe de leux^g^^gaïae amitié > cpqir ^ TêmelII. ' ' ^ - " LU

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.23% accurate

4P HlSTOIB.! DE^tOl^MIS K8t.t^lEX7Z, PE?î"ô* i"®***^ t?«ott dit i lui fit un accueil d'autant plus favorable i ME ttr'iî^ qu'il ne venoic ^saux pieds de AiMntetétMAIr^mberclieria . ^ pi^0pire'gk)}i« , mak celle dè Dieu qu'il foubaicoit être micas lern datis^Ordrfe. li lui expofa donc le dedèin qn'il arok' de ramener les Religieux à l'état Monacal & à la folicude , oa d'établir un Ordre nouveau de Moines fous le titre de S.Jer^ me , & la protection de- ce Pere de l'Egliie , Ci les Religieux d*Efpagbeperfi{toientà's*oppofer à Tes bons defleins. Le Pape fk venir d'Efpaj^nc les Démiileurs de l'Ordre pour écouter leurs raifons , ils lui firent de Ci humbles remontrances pour qu il ne changeât rien de leur manière de vie > que ce Pontife lès reOYoïa dans- leurs Moi»ftcj«s en lear acconUoc leur detàinéo»* '• ■ Mtt9«»TOli1aat pas qok lêsdèiftiDBde Lotip<lX>faiied0 (bt. r4i4'.]^f' bfpitttfiiHai permit de fonder une Congregatk» fous le titre de Moines Ermites de faint Jérôme « dans les motitagnes de Cazalla an EHocère de SeviUe en Efpagne > Téta-t bliU^- Goneral perpétuel de cette nouvelle Congrégation ^ à^ec un pdu\rotr abfolu fur Tes Religieux : il lui accorcu d'au* très Bulles qui contiennent plufieurs Privilèges ,îc la commu*' nication de ceux dont joiiiuoient les autres Ermites de S. Jérôme , avec 1 a conùrmaùou de ce nouvel Ordre fous la Régie de S. Augullin. • ' Il retourna donc en Efpagne muni de ces Bulles , & jetta les fondemens de fa Congrégation dans le Monafterede faint Jérôme dé l'Acclla au Mont Ca^allaific afin que ce nouvel édifice éïànt bâti fu r des fbâdemeus fîermes 6c (olides , pût être él&> véplàs iKHit) il aioÛltt i'.bRegle'de ûkit Aoa](tin,des Con. IKcàtlnà^faÀ^jiofteres 6c très r^burt afef^ums'ea ptftie de ébHis'dâtofaftrtMjt. EUi» ponoîcnt encre aut|«s choies que l»lUligièûi)^M '^rfoieoc- êioéÊét danir le Covf^ent , fie ne TOurroieift^âSlili^if^plidranèréiidiér dans Itf , (ètoo la' pritl^^l'Ctiartreux , alléguant ce paffi^ de l'Apft» trC| qufe Ajjfeif^^/yftf , U charité édifie que les loftmes ne'^^urr^m pas entrer ^libs kurt Eglifes? & encore moins dstns're^lô? du Mona(lere: qaw>n i&ie mangeroitjaAiab de viande :qu'<!#i ne porteroit du linge que dans les maladies» & qu'ils jeiinerèfetT't depuis la Fête de faint Jérôme jufques î Pâques. Loup d'Okiiedo changea docore qjaelque du^fc de Digitized by Gopgle

The text on this page is estimated to be only 12.78% accurate

-tluUlteMBc d^'Reli^xdefaiiic'Ieiiiiieiearc»^^ \forttt aox'RÂtigieiur 3e fa Gddere|acféaife Hdkn^de^i&nMv > iWoûIui qu'ils en portaiTedc.l'&abictieur aïanc £ûcpraiadvttilfe ' coule à la marîiôre des Molii«f^eiMdfdiatf '»^ails piment liu Chœur & lorfqu*iIs{brteDt. Peu de oems après qu'il eut fondé (on premier Mona/lcfe de faint Jérôme de l'Acella i Ton en bacic encore cinq outres dans ceç mêmes M(S ri tag nés , 5c ces folitades fe changeront en des iColoaies de Moine^. Le Pape l'aïant fait venir à Roffie , lai ' dorirta*ran'i4i(3. le M 'nafterede faim Alexisau Monc-Avenrin , qui-av *îc été occupé jaiques U par des Piémont ré ç. Ce iouverain Pontife roulant entretenir U piix fie l'union cotre ^cette Congrégation celle des Ermircs, donna une iiuileran •l4ri{ par laquelle il ordonnoic que Loupd'Olmedo pourroictifer dè rÔrdredés Erniitli^ d^Ëlpagae > les R.eligieujc ^ui vou«Iroflénc palTer dans le foi » de qae les biens qa'ilstfvoicttt apportai en entranc dans cdai des Ermites > retoarneroienc à ce^lui des Moines dt Loapd'jOlaaedosque tous les Cotiveasd'Ef' pagne qui yëii'droienc recevoir les Confticutions de Loupd'OU 'medo le pourroient faire apièsen avoir demandé & obtenu la peirmiflâoi^des Superiears : que q[(iand les Ermites d'Efpagne sroienc dans les Couvens des Moines de faint Jérôme , & rectproquemenc les Moines dans ceux des Ermites de S. Jérôme, ils y fcroent reçus & traités, tant en famé qu'en maladie» comme s'ils n'écoient tous que d'un même Ordre & d'une mê'^mi Congrégation & qu'enfin dans les deux Ordres, londiToit réciproquement des fatîrages pour les Keligicuxqui ydecederoieat:mais cette Bulle n'app{3rta pas la paix dans ces deux pi dres , qui n'entretinrent pa:» une trop bonne corre(poadan« • cë^eièitr'eux. ■ ' IiesC€«npMdeLoapd*01iii€dAremulni&fe^ 'ffn'tcaliei Lisfeôond qu'ils^enrent » fiit i Cafteliadoà iioiniUe de h ville de Milan , qui avoit été fondé par Jean Galeas Doc de-Milsin pour les Ermites de faint Jérôme d'Efpagne qui -demandèrent dl!ôtre unis aux Moines de TObfervance : c'cfl* -ainfi qu'ils^ibhf dominés dans les Bulles de pluiteurs Papes. L'on ne doit pas piiTer (bus (îlence que Philippe Marte Duc de Milan , Bis de Jean Galeas, aïant offert à Loup d'Olmedo de gros revenus pour la fubliftance des Religieux de ce Monaderc > il ks r€£ttia>di£uu que U pauvreté ne pouroic pas s'accorder LU ij Digitized by Gc)

The text on this page is estimated to be only 16.13% accurate

45^ Histoire DBS OnivitES IÎelioieux, ^iSiJlô. fuperflu. Après avoir réglé toutes cho(ês dans ce MoDU MitMiTA. (lereî & après avoir fait rcnouveller à ces Religieux le vœu de ' vivre dans l'Obfervance} il alla à Gcnnes pour prendre pofTeffion d'un autre Monailere ,d où il retourna à Rome, où il forma le defTein de compofer une Rcglc tirée dts écrits de S. Jerome, ne trouvant pas celle de faint Âugudin propre pourdes Moines. 11 y travailla, & après l'avpir acfa^vée,il I^.prefenta au Papeppur y donner fup aj^pipbaûofi) çeg^'i(.lui2^:corda l'ap .241^. av^ la^p€)fll]k^l9nJdeHlf^K^erreci:^^^^ IkiÊ de ceUé de Êlmt A uguiîii dooS'U Wdi^rârai^ ^j^qlLceM foc poÎBc perce que Loupd*Oliiicdo.voiilat niftiDemoircei» . te Règle cirée desécrks «te falot Jérôme , au^ks^Efo^Ks à*E£If^gUttAe-xocilurcaK poiiueitibraflèr la RemiM^iiqW ci^elquesiUA^joiii éctit) puifque le Pape Marcm^pprouva d aboid •la CongregtMMi.de Loiipd'Oinieda ^pu^ la |Cegl&de S. Aitguftinj & que ce ne fut que Tan 1415). qu'il permit aux Reli» gieux de cette Congrégation de prendre la Règle qui avoitéié liréc des écrits de (aine Jérôme par leur Fondateur. Siguença qui en quelques occa fions paroîc peu favorable i Loupd'Olmedo, ne peut pas néanmoins s'cmpccher de loiier cette Rcglc. Il dit qu'elle eft écrite avec efprit^& fidèlement recueillie , que ce (ont les plus beaux centons qu'il ait vus , ÔC qu'ib méritent plus de loïanges que ceux que Proba Falconia compofa > cirés d'Humere & de Virgile > & qui font il ediniés dans k tnoode « MJUvé êrdemédd t§m kftm émgi^if 1 4ili^ncU , y fitlmmtt ugidd yjfUs nus àUm Médêf €9^HMts-fM€jû vsjfû , éiffiét di wm tfima que Us que fff^ deUt êkét dt Fir^û j êHtmifê % Prêts FéUmU , tam âUk4é$» im tl m§nd9. Loup d*Olniedp poor ^aoqpitcer de fop office de General > refolut après cela de retourner eb Efpagne pour y faire la.vtfi« tedefes Monaileres. Il y avoit ponr lors queloues.diTÎfiops entre les £véqnes deCafliile, & TEglife de Sevilk écoR ailffifans Fadeur. Après la mort de Dom Alfon(è de Execaqui en étoît Archevêque , qui arriva l'an 1417. Dom Didace Maldonaide Annaya tii avoit fucccdé , il gouverna fon Diocéfe pendant quin2eans} mais aïanteu différend avec fon Chapitre au fujet de quelque reforme qu'il vouloit introduire parmi fes ChaïK)ines jceux; cr recherchèrent fa vic,& en firent des iaform»t»ans peu favorables qu'ils envoïerent au Pape Martin V.Ils lui lepruc hoieBc eatre autre; c^fe& qji^'eiaac Coxicik de Coo» Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 14.36% accurate

TjLOfisiEWE Pa&tie» Chav. LX. 455 . ït«nce en qualité d*Envoïé des Rois de Caftille & de Léon , il .y avok ÊiTorisé l'Antipape Benoît XllL Le Pape en étoic con. su itllul ; vaincu» 9c ftToic ioâiots»CQDrervë contre ce PreUt qttelqœ reâèncimenc s de force que ceci joint à d'autres faits importaos donc on l'avoir informé , firent que ce Pontife le priva de Ton Archevêché , &, lui donna iculement le tirred'Arciicvêquede .Tarfe. Comme Loup d'Olm^do diipoioit à retourner en Efpagne , ie Pape qui ie connoilloic pour un homnic expérimenté dans les affaires , lai donna l'adminiflration de cet Archevêché, & un pouvoir pour accommoder les difFerens qui ëcoiem ctitre les Èvcquei» de Caftille. Il arriva à Seville Tan 1425. il prie d'abord le Gouvernement de cette £glifei& après j avoir nit quelques Ki^1eiiieiis»il artia ctf Caftille pour s'ac* ooitter de fa' commiffioii: H réûffic fi bien par h fageilè & fa prudeoce» oue tcms les Eviques fei^ûirent en* peu de tenu» 9c riêcureac dans la fuite en parfaite intelligence. Etant re* iournéà Serille > il fit un autre écabliflèmém pour fa Congrégation. Il y avoic prochl» de Is^ ville une AbbaiMB fous Je nom de faiot Iddore Jfl Câmpo , qui écoit extrememenc riche , & de la fondation des Comtes de Gufman. Elle avoit été poflèdée par les Moines de Cîteaux ? mais rObfervance régulière en aïant été bannie , elle fut offerte d nôtre Fondateur qui i'acce• pu : ce qui a fait donner à cette Congrégation , par quelques• uns, le nom de faint Ifidore. II y fît un plus long fejour que dans le Palais Archiepifcopal > & après avoir fait la vifite de ies antres Monaiier^s , il s'adonna entiercmciu au Gouvernement cette Eelire, qu'il quitta pour un tems > aïant écé en* core envoSë par le Pape pour aller £ure kr vifite de la nouvelle : C^DDgregatioades Ch^iiMs (èculîmdeiâiat Jean l'ÉvangeBdeta^Hti^ » diDAt |M)iis avdos parlé. £unsdecetoar i 2»e, Irilb» il-cootîniu à'^uiraroer çèneEglife 5 nuis le defir qu'il fdvott de retourner dan$ fa folitude , Hc qu'il remit entre IcS' .înains d'Eugène lV.^qui avoit fuecedé i Marcia V. l'admiifiiftntion de TEglifede Seville. 11 vint quelque tems aprèià' JU>rae, oû en aïant rendu C4>mpfie 4 fa^ Sainteté , il fe retire dans le Monaftere de faint Alexis, dont il ne foriit plus. Il y' mena une vie très-auftore jufqu'A la morr, l! jL ^noit fix ou fept mois de l'année > & le plus fou vent au pain & à reiiT. U ipnrtuit contmaellementle cilice , & prenoic de fanglantes diC' «^imfi5*.Son iiif^Àoit uQ<)^lançheA5|;^f^uefui$ jin^^j^def^^i-r 'lilTiil^ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.67% accurate

454 HlSTdfl.B DlsOnBlLBfRECTGIIUX» sÎ7rrô2î ilne vivoitplas <^e pourDieu^iiicmhiicoRd'écieimfiee 'M ifAïu. lai » il foûpiroic fans ceuè après cette oiMon » $c enfin accablé par (es aufterités» il tomba malade 6c fat attaqué d violence , qui pca de jou» après le icdiiific à la dernière extrémité i c cft pourquoi voïanc la mort approcher , il ^m^t}^i avec beaucoup d'humilité les Sacremens de l'Hglife , & après • en avoir été mani , il rendit foname à Ton Créateur le 13. Avril I4<3. en prefencc de tous (es Frères qui foodoient eu iarmcSi - étant âgé deloixance 8c trois ans. Son corps fut enterré dans ' TEglile de ce Mooailcre» ou on Ut cette Ëpiuphtî iur fontom* beau. au jdcet M. i» chriflê P.f, LâfMt de Oimedê nâtUne Hifiéh mu, RefifeftéSêf & Reformater , Ufrimm GimrédU Pr^poftus OréUms MeiMchêrum fanSii Hierênym 'î , Vriêrcjue hujus Moiufit^ ru , qui êbiu die XII!. Afrilh , ann. M CCCCXXXUU Bêmti^ mut Dmim Et^enU Pdf 4 ly, mu, liL Philippe TI. Roi d'Efpagiie fit réunir les Monalleres que cet Ordre a voie en Efpagne »ati nombre de fepc,à celui des Er^ • mites ou Jeronimîtes , l'an 155^5. il leur en refte en Italie encore ' dix fept , dont le principal , & qui e(b Chef d'Ordre > eftcekoi de faint Pierre de l'Ofpitaletto au Diocêfe de Lodi > les autres font ceux de famt Alexis à Rome, nù rcfide ordinairement le Procureur G ner.il , faint Paul à Albano, iainc Jérôme de Caftellacio, faint Corne & faint Damien à Milan, faint Carpofore proche de Côme , faint Jérôme proche de Novare , faine Jérôme de Biella , fainte Marie de Carama2;na , fainc Bai baçien à Bologne, faint Savin à Plaifance , faint Mieiiel a Bremhio, faint Sigiimcind à Crémone , fainte Marie i Biadenai (aiat Jérôme proche de M mtouc , faint Martin à Parie , 8c ûiots^ Genrais 6c Prorhais à Mootebello. Le Geoml qui prend le ticie de ' Comte de TOfpftaletta ; fait ordiaaitcmetit » i«fid«iicedattis ce iiett I II forte le manôstet & leeamail comme leiPrdati de 'Rome s & KCertd'oroemens Pontificaux par uneconcelSon da Pape Paul V. & Urbain- VIII. lui pèrmit dedoflner iesOrdics ' Mineurs à fes Religieux. » lis fui virent d'abord la Re^ de faint Auguftin , comme nous avons dit iils prirent enfuite cellequi leur avoit été prefCriée par leur Fondateur Loupd'Oîmedo , qa*il avoit tirée d« ' écncsde iaint Jerômei qBis oftès ikm»tt g ûs ^waçsauxetK Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 15.08% accurate

TiLOiSiXME Partie , Chap. LX. 4551 IKcgle • pour prendre ceUedeiaboK Âuguftio qu'ils furreu mot corc au jourd'iiut. 11 y»a cependant des Auteurs qui ont avancé qu'ils fuirent c«lle que Loup d'Olmedo leur a domjee > mais le contraire fe prouve par l'Ordinaire ou Ritoe! de cette Congrégation qui a été reformé dans !e Chapitre Gcncraî tenu Tau 1614. cùenparlant dans le Chapitre deuxième, des Saintsdons' ils doivent faire l'Office i il tft marqué que le 18. Février ils feront l'OlHce double de la Tranflition de S. Auguibndont ils fui vent la Règle; DU 18. FebruArtirrânflathnir fanSH Augutjt^ niEfiJlopi ac EccUJtJt BoBms yDuplix yjuh eu jus KcguU hqs quoqut mUitamus. 11 en cil auffi fait mention dans la formule des vœux , tant des Moines, que des Fieies Coilvers,qiii eft coû»,uë eu ces termes. Jtf#i/'. Ni^n» ttl lU» ,frmitssiiifâme À Dieu T$Mt Fuijfant , i U^whmfi Fiirgt MMit^ k mêtrt Fen S. Jérôme , & * vêMS Dêm N. ffUm de te HênsSkrt dmJfiêtèfe de Nm&àve$ futtefftmii ifâmfVekiiffsBse dù au Generel}^ sm Châfitre Generâl)ii vhfnfimMfn^emchaftetéifeJemUXefU de S» Mgeftmy & de conformer mesmetms^ félon ItêSmms fiMwsdt tOrdn %jufqu'À mé mert. Donné y é-c, ' Il y aauifi dans cet Ordre , outre les Frères Coovcrs» des- ' prêtes Commis 8c des Donnés qui font des vœux en ccitemaniefe : natif de N. pffttr C amour de Dieu , U falut de moname j f abandonne donne mu prûpre per/onne , & ton s me s hiens frefen^ À fenir , drein & acfiens ni. peuvent rn^ appartenir frejlnicwent -, ou qui fouiront 7n appartenir a l'aventr y a Dieu Tettt.PuijJartt yà U B. F» Marie, a nôtre F ère S. Jérôme , s vous Dom N, (jui êtes ta prefent pour recevoir mon abandon ^ ma donation , & promets obétjfance à vous à vos fuccejfeurs (fauf celle (jue je dois an Chapitre General en^Cemerâl) s'il arrive (ce quà Dieu ne plaife) que je /irtiitiso fémspemifflons H fera permis aux fervUeurede Diett ditmèm t^drey d$ tem fleitu éMêiité > de me pomfkivre & de me cetUrshidrt ter firee de retennter i lenr Jhrvice. Il n'y a point de Religieotescte cec ^ Orcirej les Statuts défendant expreflement d'en recevoir. La Règle deLonp d'Olmedo défendoit aufli aux Religieux d'iétttdier» afin d'êtreplus en état de remplir les devoirs de leur aar, dont un des principaux ëtoit d'Àretoûjours dans le retraite & dftns la (blitude ; mais les Statuts oui ont été dre^és après la mort de Loup d Olmedo , ont rétabli les études, lis tiennent hors Chapitres Genecaiu tous les trois ans. Oa y élit le Gencb

The text on this page is estimated to be only 15.02% accurate

45^ Histoire des Ordres Religieux, MûiMODE rai , les Definiteurs , les Yiilceurs & les Supérieurs particiîîîçrs liixtAut^ JcsMaifons. Ils le lèvent à minuit pour dire Matines, 6c ils ne mangent point de vuadedans leurs Maifons, d ce n'cil dans celle de S.Alexis à Rome , àcaufe qu elle eft (iiuéeen mauvau air. QuLrc les jcLiLicsprefcrits par l'Eglilc , il y en a eaco^ep^lfieurs qui leur fout ordonnés par lc6 Statuts, depuis le premier Odobie jurqu'à Pâques , on ne leur donne aucune picance le foir , les Lundis , les Mercredis les Samedis. Leurs Gooftîtucions (orenc apraourées |^r le Pape Paul V. l'an 161 1. Quant emeoc» les Moines ootone Tunique blaocbe femêd'ufieceîiicuredecuir,tto Scamilaiciedecoatnircaiio^» ao<|ud cîl vt^ché un petit capuce , dootilsM Ce ferment point pour fe couvrir U tèceicar lorfqu'ils n'ont que la robe & le $capubire>ils portent un bonnet quarré > mais lorfqu'ils font au Chccur , excepté pendant Sexte, None & CompUes.ils mec* tcntpar deffas la robe une coalle de couleur tannée, qu'ils portent auffi allant par h ville. Ils n'ont point ks pieds nnds, & ne portent point de labots , comme dit M. He: mant hns (on Hiiloire des Ordres Religieux jils n'en otu même jamais porté. Les Frères Convers ont pareillement une Tunique blanche, & un Scapulaire de couleur tannée, & au lieu de coulle un manteau. Les Frères Commis ont une Tunique de couleur tannée & un manteau de même , & les Frères Donnés ou Oblacs qui demeurencdans les Monaûeres, ont une petite Tunique auifi de couleur tannée qui neddcend que jufqu aux ge* noux i nais ceux qui font hors le Monalbie (ont vêtus comme lesfeculiers. Cette Congrégation a pour armes d*azur à desinuës en chef» un bras iÎTant du côté gauche de l'écu en panie nudj& en partie revêtu d'une manche de couleur tannée , tenant à la main ^ftÊi pierre , une Croix de bois brochaot fur le roue, & un lion couché au pied de la Croix fur une terraiiè de ilnople • l'écu timbré d'un chapeau de Cardinal Siguença,/?'i/A6^^ OniJc .r.6^r<2.Hcrmenep:ildc de S.Pabio, ifiigen & ContinuAcion.dt ihft.y iJt/zg-.Gt w//w.Suveft.Maurol, Mar.Oceân di tut.gl.Relig. Pictr. Crefcenz. Prdfid, Rom. Pictro Roin> yi^ ^ ^p' d'olmedo. Afcagn. Tambur. de J(^t- Abhdt. r^^^w.x.Philip. Bergam. S ujpUm. ChroniJihd^^à' Statut, & Ord. M&fMihor, £rm, Çong^^ S.Jtrommi» TABLE Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 19.01% accurate

T A B .L E DES PRINCIPALES MATIERES A ACiWiTiIlt ét la Paleftine , Saladia Calife d'£g7pte la pread , & die retourne au pooYoi» des Chrétiens après un ficge de trois ar.s. yi Eranc prcfque la feule qui rcftc aux Chré:icn$ dans la Palelluic , elle dcricnt commune à toute les nacioiif dîffereotes , qui ne pcureot s'accorder • enfêmble. , U tmfmeLe Soudan ^"Egypte profitant de ces divitîons , afliege cette ville , & s'en rend maître. j<f jtiritn jy. Pape , confirme l'accord que Raimond du Pui Grand-Makre de l'Ordre de S. Jean de Jerufaiem aYoic fait avec le Comte de Barcelone. 7 7 JldritnJ"I. Pape , Fait une réception magnifique à Ro'"e au Grand-Maître^ Villier* de Tlflc Adam . fc aur Chë^ Taliets de l'Ordre de S. Jeandc Jcm. falem , après qu'ils curent perdu Rhodes- >y tire la iruerre. £mb u guerre rdle ï'he KO rcdc de Luther » 8c"le rend maître absolu de ce qui rcfloit à des. 81 par les Kcugieui Prêtres de cet gr. ^/jfi Vicomte de Flandre» fonde l'Hô» dre, & les Chevaliers du mcmc Uidte 1 Ordre Teutonique dans la Prqfle . à la charge de la tenir relevante de ta Pologne. ï<l Epoutc la Princeflc Dorochife. faHe dtî Roi de Daucm.irc. l* mtfmt. Eicmtc le maître Provincial de Livo» nie du ferment de fidélité qu'il devoic au Grand-Maître de l'Ordre Tcutonique , te lui accorde U Livanie en Sou< Ter^ineté. ict £fl mis au ban de l'Empire. t6i Albtrt de Milan Chanoine de Ravennes . 6l Chapilain du P^pe Clément V. cft nomme Comtmiraire par ce Poiuite pour faire des informations contre let Clicv jliers de l'Ordre Tcutonigue. îjj Albt't (Raymond) cft élu General (ie l Ordre de Nôtre-Dame de la Mcr"^ par les Rcligieui Prêtres de cet pr. piial d'Albrac dans le Diocéfe deRho» dez. Ï69 Y met deï Religieut , & en cfl le premier Supérieur. 170 Albtrt î. troîliéme l^véque de Ltvonie convertit beaucoup d Idolâtres dans ce pais, dont il fc rend maître en partie. _ IJO Reconnott pour Hef de l'Empire ce qu'il a conquit. l» mtfmt. Fait bâtir la ville de Riga. 1(1 Fonde l'Ordre Militaire desChevaliers deLivonie ou des Portes Glaives, ijti cinquième Evéque de Livonie, & premier Archevêque de Riga. ^54 A hvt Evéque de Mantouif cil commis par le Pape Innocent IV pour faire le» infarmations necefraires pour la canoni fanon de faint Jean Boa, Fondateur des Auguftins Jean-Bonites- S. ^ ^/^«f/Marqnis de Bran lebourj; . Chanoine de C' 'o^nc 1 & Grand-Maure de l'Ordre Teutoniqne , fait refus de rendre homtnage au Roi de Pologne s'oppofcnt à fon clciîlton , fie ont rç^ cours au Pape ClemeatV.qui caflc ccr te éleétionT 7» Elt de nouveau <fiu General, &: fon

cle>ct.on eft confirmée par le Pape Jca» XXlï. Immtfmr, Alhr»c célèbre Hôpital en France dan» le Dioccfe de Rhodez» cib fandé par Alard Vicorpte de Flandre. 16» Ce Comte y met des Pr éttes,dcs Chcvaliers& des Donnés, aulguels il prel» cnt une Règle- t?» Pierre Evéque de Rhodet leur en dôtï^ ne une autre tirée de celle de S. Auguin. âge fon oncle pour la Pfuifc , ce qui lui at« Cette Reftle eft confirmée par le Pape Innocent 111. & par plufieurs autre» Souverains Pontifes. I7t Les Chevaliers de l'Ordre de S. Jean de Jerufaiem font unir cet Hôpital a leur Ordre parle Pape BoniFace ^'^H^* qui fur les remontrances des Holpiialicrs d'Atbrac révoque cette union, i* mtf'n* ■O' fuiyantcs, mêmes Chevaliers hmt de r.outeUcs tentatives auprès du Pape Jcaa M. m a)

The text on this page is estimated to be only 14.39% accurate

9 T A K xn. fOQg cet» nmoo ^ M (c (ait Le Pape Martin V. nomme un ÇommiÂaire Apotloliqnc qui ùil dcl Regletneiu poux cet Hôpitd. mtfm»* Le» Hofpitaljcri ÎMbnc étant tomdan» le lelàchcaieat » Loiiis XI V* %tÂ de France donne eomniffioD à ÏEvéqiic de Rluv.îc7. paur s'infomser ie l'éut de cette Maiibn. 17} LoÔit Gafton de Noaine^ETtque de Châlons , étant Dom de cet Hôpital , 8c TO'iajtt aiic larcguUiité ne pouvoit f as tt icta»lir parmi les Kofpiialien» y met en leur puce dnChaiiotnei re. guUer». 174 QkicléMHKrhabiUeincnc de ces Ho& {itili(ica,itdcsChc«ftlicrs rAil r^ic. l» metmê» Jltxmdrt IJI. Pape , confirme la Kefjk des Hofpitaliçrj J'Aîbrac , & fft rrçu au noo^brc des Coniicia de cet Hop 1caL 171 des Vitigci a Vcnaic. Dcfcnd aux V«id«i*d*miwaeerl»p«roic de Dieu. tft^ ^ItMMtdrt IF. pape , (ûr les dif&ressqui •trivoient cous les jours entre plu^ iîciirs Congrégations qui avoiciu différences Règles , êE diffèrens habillemens , commet le Cardinal Richard db litre de £unc Ange pour le» uoii: cntcinbIe,Ac en former TOrdrc des Erniitc5 de Cilnt Auguflin. Tj AfprooTe l'union Ecnerale nui futfai» te par ce Cardind > àt cet atfiêrencet Congre i^soons. JDiipcnre ics Augoftins de porter des Utonactt forme debeq«lttt,4nie le Pape C-cî^nirc IX. leur aroit ordonné de porter . & leur ordonne de porter des coules noires. Im mImm'* Divisé cet Ordre en quatre Provinces , & lui donne pour Protecteur le Cardinal UcliaRldn ciire de S> Ange» 14. Approuve l'union de l'Ordre des f9a>vrci c^tholiqiMaàeetm de* Ermitcade S- AuguHtn. 19. Confirme les Privilèges de l'Ordrede la Madclaine en Allemagne. yff Approuve l'Ordre des Services, & lui accorde plolîeurs privilèges. jot'C^ m étfixMn/re yj. Pape , Ce rend roaftre de 1k gcf ibone du. Prince ^iximc coati* BLE le traité (ût entre lonoeem VITI. ar lea GlKvalieii de Hhodcs , ft le fait cnfimner dana le Cbiicmi inim AngCh^ If Charles Yllt. Roi de Fmct aSancde. mandé ce Prince ^ U le lui accorde ^ • mais eœpoifenné. Im mtim*» Fait me ligne eam les Prîneee Cktétiens contre les Turcs, & d^cîarc Chef de cette ligne te Grand- Maittc d'Aubnâbn tf Ne ronffeoa'àl'agrandilTement de Ton tîls Cclac de Borgia Duc de Valsnunoît. tm mffmtm OrHonnc q«e l'office de Sacriliaia de ia Chapelle du Pape ne pouuoit être conféré qu'à un Religieui de l*Oidze dct Ecniidft de & Angnitiib Unit l'Ordre det^cmires de S. Paul m Portugal, arec celui dca Etmiceade S. Paul en Bonecie.)4# jfloEwnf (Ordre dei }, fiaetig^ eft in» coonuë. Ces Religieux Alezicris font amfi ap» pcUiés à

caufe qu'ils ont pris S. Alexis pour Patron, ie lônc nulC nonunés Celites. 401 Sixre IV approuve leur Ordre, Se teat donne la Rcgie de fiint Augu(lin.40| Soncdsritésen deui Provinces , dont l'une a pour Supérieur on Religieux de rOrdr&des Porce»Ctois ^ 8c l'auttc un Rdigienr Alenen^ U mtfmt. Leur habillement. 404 A.fkt^ Mm^ it C mfiilU » enroïe ea Franp ee rivêqne é'OGna poor demander e» xnariagc h Piincciïc de. Lufignir. FIIc du Comte de la Marche pour Ton fils Ferdinand. ' tôt Alphenft I. Roi d'Ara^^^n laiffc en mourant Tes Etats aux Hofpitaijcis de fainr lean de Jerufâleni.aox Templiers , 3e aLĩï Clicv^lirrs t^u fair.r Scnulcre. 7< ^Ivt^iun (Maiic) Rcligieuu ficocdiâi» ne de l'Abba'ie de M<mt4)lartR» cefor me leMonaOerc dCiFillea Pénitentes à Paris.]«5 JimmUt it Litruftt f Pierre) Religieux de l'Ordre des Ermites de S- Augallin, eft fait Sacriflain de la Chapelle do Papf. 17 Amx'Mf { André) Prieur de CafVilk , le . Chancelier de l'Ordre de Jean de Jerufàlem , fa trahifiMi* tt A-Ja i£te tcaadb^ pont ce fnîet. /< Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 14.11% accurate

DES PRINCIPALES MATIERES. AmUifi (Aimeric d') Giu^d-Ma!ti«dB aux Horpiialien de (aint Jean de|e rOrdrL àt faint Jean de Jerufalem, fagne une bataille contre le Soudan Egypte. «7 Orconne qu'en memoinr crrtr riâoirc i on doancrou tout les ans , la "reiUc de faim Jcan-Baptiflc , une colJarion an Grand- Maître & aux B:i:l. lifs fous la tente ^ni couvroic U poupe dn naWre cdavott eombatta le nevoa da Soadao. U mimt. Sanoit. Umhn. ^mtiii V. Comte de Saroïe, fecourc les Choraliert de Rhodes , qui ^ient lufalem^rifle de Rhodes pour lott occupée par les Sarazins qui y avoient ixi appelles par la NoblelTe du païs vpi tétoic laroltfe cohue ce Pcince. 79 Arau XAUritht Reiiie de France inAirue. l'Ordre daColliecCeicftBdtt(aiatRo faiie. Am* iCAmtriehty fille de Ferdinand Ai" chtduc d'Autriche , te Comte de Tixol , épooIè l'Empereur Mathias c^ui n'étOitt QKOK qve lloi detRmnaiiis. fi^éc parles Turcs , 8c oblige lesln-Jlni^, (Ferdinand) Grand > Maître de fidèles de teTCr le fiege de Rhodes. 8o l'Ordre d'Aris. jtmti [le Fcre Français J eoibiaCe û Anti it Limtgtf , Religieux de l'Ordre RcMM des Angjnftiflt DeduaAb des*Erimte$delâiiixAnsiiftiBt«ftfoc en Indie» flc lwodii& «a Vonce» SacriAain deUCbaMHe'da Pïfe far 41 Jean XXII. tf wfinMM(BÉRlieleni)raa'4etFondmBi .«Ci^ilMw Evêqtibde Vatimie, te Légat da ^ rOrdrc des SerHtCS , AHuGeoc- Taint Siège en Pruffr, Drrmcr i Henri fd de cet Ordre.)6| £véqne de Cnlme , à les Chanoines Sa mon, U ptimê* de ptendxeriiAitderOtdK Teacoiii^i»4iyf«/« /r. Pape, accorde beaucoup de que. ij4 Mivileges aux Holpitalîcrs de S Jean Amtajtc { Ponce d*^ EvCque de Cahota de Jeraiâletn. 77 donne Ton eonfêntement à la fonda* ■Roi de HoneT!-" rrnd un tem«i- tion de l'Hôpital Bcaulieu. 1x9 |e avantageux de la charité que d<»/«i^.^/«/}i»^Rclieicux de l'Ordre es Chevaliera de l'Ordre de S. Jean dcraiaiJeroaie,6eEv^aed'Albaraftin. de Jcrufalcm cTcrçoient dînt leur 4 4t Hôpital , èc leur fait beaucoup Je do-Anuiitt it S't'mt (le bienkeuieux ; Rcnations. if y cm être affocié à cet Ordre , «f rn portoit l'habit. lumêm*. ^ndrf 1: . ^que d'Agria donne une Règle aux Religieux finnitcade S. Paal premier Ermite es Hongrie. -Andri General '-îc la Conî:;rî';::ation des Btittinieas , obtient du Pape Grégoire IX. quefa Congr-gattcm confarveroit Con habillement , maii fans ccinrurcSj S9)q«e ce Pa^e eût ordonné que tous Religieux Augaftins porcefoieoi des habits uoirs. 10 AMbé dtl Gu*fia Sicilien , fe retire dana une fi»Utiide proelie la

ville de fiint , Pliilippes d'Arrigoine , & obtient enfuite permilfion da Pape Pie V. de ftaderane Congr^ation derOfdfe desErmic;<: de s Auguftin-)4 Fonde Ton premier Monaftere à Ceniwbt* d'où ta Congrégation a ptis le naokJBt elle cft appcoavée pat Sixte V. l» mimt. Samon. ' %$ Snfcxcw dTOficaty ligieux de l'Ordre des Jefbates , 8c enfut te Evéquc de Foligiii , ell emploïé eu pludeurs ocgociauons par le Pape Pie II. 4tt Antmiltx. (Angaftii^Piovindat des Religieux derOrdre des Ermites d« S. AugutUn de la Prorincc Je Caftilî?, 9t cniùitc Archerd^ae de Compoileiie, pcoeue b lefecne «ka Rdineafts Ai^aftîaes diisa de h HceoUeftion. JtMigÊ Mam de Ftorence contnbiiK à rdiaUitoeai de l'Otdce des Servi, ces. ConfeiOe aaxFeadatearsdecet Ordre de nr point changer le nom de Scrriteuf s de U lamte Vierge que les cnfans lent avaient donué. U rrimt' Leur donne du confentement de f»m Ch^itrc, une partie du Mont-Scnaire poor jr janer ks fendeneos de cet Cidre, fc» Leur prcrctit une Règle, 0c leur donne l'habit tel qu'il avoit été aioBtié parla DaiattYicrgaaux Fondaceurs.|Of^|oa M mm ij

The text on this page is estimated to be only 11.09% accurate

T A Snuul { François) RdipcnT <îe l'Ordre fiùint Domioiquc , Anne d'Auuidie à & CblIUkMton iaftituS l'Ordre AtCoHiiic CddU dn laiM IU>ratre. « * d^nrl/r , Orére Refigicoy, pir cpÂ fimdé. lîo Bernard de F«veiie £* de Limoprend rbabic de cccOrdi*» tm Oblcrv onces des Religieux de cet Of> dre« tt% l'on rtcefoit daoi cet Ordre des Clercs ignoraos i8| Ptoiae «pt 1 on imporoit aux Religieux qni aToient été mis en ptifon. i8f JtvMfm (GtuUaamc d' J Archevêque d'Ambrun » le Prieur Commcndacai* fe de fiuoc Mattin de Mifcré , iwrodnit ht AdgafKai thekaaiSh dam le Prieuré de ViUa^Biooift dépendant de celui de Mifoi» 43 j hergt dm rOidfc âe fiisKjean die Jeraddcm» cftrHAielde «te|M LmSie> ^Icfncns 6ît» danr des C^picie» CciierjuT pour CCS auber^efr ft Jlutmffin (P.erre d') Grand. Maine d» l'Ordre de faint Jean de Jcrufalcm, fiblige les Turcs de lever le ficge de Rhodes. %% Reçoit à Rhedet Zizimc l'un es fils de Mahomet II. Empereur des Turcs, i^ui y étoit venu chercher ou azile 9 écoit OMS Ibnala pimcâion de l'Ox. drc. i« incMf. Envoie ce PrioR en France ^aceoni* f a^né de pluficun Chevaliers. t\ JLe rcfufe à plufieurs Princes le vMlnMnftnwBcn lcntdi^oiiiiim. l'aecordc an Ftpc Innocent TIII. H Ce Pontifie £ait le Grand-Maître d'AuInflbn Cardinal <c Lcgat du S-Siège dans r A Hc . /« mtfmt. Alexandre Vl.le dedare Chef de laii> pie 9ça» Id Pxîncct €lirétieni a»oicnt fai te contre fts Tttzca, s « Sa mou; U mtfmt» Sstnt AmfnfUm EtI^ ^Hipponc , fr îT.qî'.'c , vcnà TOUS fcs bicns^flc le retire avec qiK-i(|ucs Comyagnoos proche de T< g ^ i te odil bfttic va Monallerc. 1 Iluc lu fâttkncxtf de l'O^c des B L t Auguftin^ Jafls ce nen. "f Quels futcui les picoHcit Difcipies^ ce Saint. U mtfm, Cfs.ptcniic; ; Difcijiîr? fie faim Augn* ftin aiaai éce taies Lvé^ues ,établir« ftnc Jet llMulteiet^an» lents Diocê* La Régi; de ce âainc n a été adicfCe . qu'aux Rdigicnlaa qn'il nroit étaMici à Hippone. 7 Un Ignore le tcirs qu'elle a cic accora. mod^ à l'nfage des hoiuncs , & par quicc changicmcnc a été fait l»n.t]n^t fmivMnitim . ILa UtMt ce Saint étoit Supcrieire de CCS R/^ligienica d'Hippooe. 4» BroSilleries^Hinirifanc èuact Mo> naftere 'qui oblijgcat ce Saint d'e'. ciÏM à en Religicnra nnc kiccc de reprimande* fi jin^uflf} dt Rcrr.t General de l'Ordre des Ettamu de faiac Augullm doute com> Bwnecnent \ la Congrcgsloa de Pérou fe du même Ordre. ; i . aam , Icuc origine» n veulent point fe fôumettre à la Bulle de Grégoire IX. qui les obligeo» i quitter leur bahït gns pour en prendre un non. 10 Obtiennent de

ce Pape de porter toâ> jonnkni habit gris , nai» ân» ccnu turc , pour <|tre diftiaga<» dd Frcaef Mineurs. U Entrent dan« rnnso» genetafe des diffcrf ntcî Congrégations rtii ont foi», me 1 Ordre des Lrœites deUint Augnftin. 14 jitigmfiins Je la CmftrgMlim éufnm Bonito , U'ur origine. t Innocent IV. teUtdoOM Iftllcglc d* S. ABpufîin. 7 Le Ca Minai Guiliaamc du titre de ikinc EijÛsxhe afiofie]e* diftrcns éioient furvenus entre eux. Im nHfmf, Les Bourgeois de M'ntouë kui fbaa bâcir dans cette tIUc un Menadcre^ ils^y font tcansfporter le co^ de lâîat Jean Bon leur Fondateur. f Entrent dans l'union générale de tous tea difiètea» Ordres qui oot famé cehddetlmntetdeS. AugufHn. 14 I.eur General Lanfranc Scptala cil éln Geneial de mnk l'Ordre des Ermites de S. Aognftin. l» mefmf ytn7>_f}mi Dtfh»uC'('i , ont pris leur oriDigitized by Googlp

The text on this page is estimated to be only 11.75% accurate

DIS P RI NCIP A I Jciiic doane naiflaacc à cmk nfor. Von dfcft lei fiemieret CooItiMtioDî cerrc Reforme font d'à» boid appiouvéo par les Supcfieurs de la Province de CaftiUe dcslUligiciiS de rancicnoc ObfcrTance. 41 Dcciiauilés prcpncnc poiTcdloii du Couvcoi de Talavcra qui leur aToic ^rc d-^titic p»r les Religieux de l'ObTcrvAsce, &: qui Teulent cafuitc j tca* irer> mime» Cette reforme eft portée en ItaJie par le P. Diez , & y fait de grands progrès. 4a, On tâche de la renTerfer «TEwagne,. & qocl^ncs-uas des Rcligin» Rdmco mUmXfsnmsaJi fatmilcsOb&tvaiif. 41 lâ Reforme eft ntroduite en fraaee par l;j Pcics Franfois Arnct Matiiica de làuue FraafoUê» Im rsimt» les PnDfoit cicnnent leur peenitr Chapitre Geneial i ATignon , & le Roi Loitis XUl'fe dedaïc fondateur ét IfuV CoaveaK 4e Palis. Umlnwk Loiîù X! V. leur veut procurer un <fca* bUiremcnc à Home , & accoidc du m* mes k leur Coogregaricn. I4 sM^Mi. les Efpagnols obtiennent du Pape Cieoient VUl. la confirmation de Inx» Coolliiiitiotts > on Vioîre Ge^ ccral. 4^ Sont ï. ce fajet inquiètes par ceux de f Obfervancc , qui les obligent à rentrer fous robéiSÏMcedoPtoTinci^I de Cadille. U mefmtm Clément Vill. termine leurs di£«. rens , & les ObrctTaii» demandent à être repayés des Decbauff^s.quoi uu'iis h luHêat toujours eppoi^i cuJt^ mêmes à crrre ft-paii^inon. Ia mtfmêi les Ucchauilcs Llpagnols pailènt dans Jet Indes »ft]FlbB£ai foliimsfte. res. 4,€ ■ (irc^oire XV. ^cige ces Dechaun^i d'E^Signe en Congregailion , & leur donne un Vicaire General- U mime» Obfêrvances d« ces Augultins I>e« chauffés d'£fpagne , tant dan» leurs CMvens^cdant lc« Ermitages. Im me/me <^ fHtvmnUt. Obfervaiices de «ctt» dt Ff enee <t d'I salie. -47 KtbilIeineiK des ouf <s de* anties. 48 ^Ê^fimu (&cii^ctt£és)lettK ûà^m^% LES MATIERES. S.iinr ADguftin fonde le premier Mo* naiicrc de cet Ordre ï Hippene. l» mtfme» A Greffe à cet Religicufcs îa Règle qui cit ÏLiiTie preteotemeni t taoi par ks Rcli. icux , que par lesReUgieulésde Ion O.'-Jrc, ji jiu^M^ituts Dt(itAujl*ii CD. Espagne, leur origine. s 6 Sont foûmifes à la JutiTdiâion du G rand Aumônier. 5 7 Lcuts Obfcrvances* UmSme. Auiufiinet Dith*uffiei qui fuÏTcnc he» Conllitutions des Religicufes Carme, lues , leur origine. %V jUHHfiiMti De(h*mffus em fêtUi/^tU %VOlt pour Fondatfiee la Rdne Loîfifè tent" . me de]> an IV & font un .jy.uriérqp^ vœu de ne jaoMit patiex à pufoimetfr {hmt t ieur origine. |9 Lems OUmaoces. ^î ir j;uciitc d'Autriche Reine d'Efpa» ^ne les fau venir à Madnd , fait tenetles

fABdeneas duMonaftcrede: . l'IncaMiaiign peur cl'cs. év Cette Princcflc étant motte peu de tcms après, le Roi PhlJippcslIofim (^pouï fait continuer ce Monaftere avec beaucoup de ma^ùficcnce. <}- . HabiHcracmdesRcligiealcsde cette Recolledlion. 64Ataufimei de l>«rd)reeht en Hollande leuc' fiabiHeaMB». Augufiîan d EldrAi , 6c de quelques .1:1tres Mcoadcrcs sa Saxe ydifoieiu au Cbaur l'Office de la laiiite Vicige ea langue Alîcm.Tnrfc. jj AuittfUiUi dt jMititi ^>f>ir/ib«à Rome, leur habillemenrw Aiigiifiire$ du MtHëHtrt Àts Vri^ges à Venift'Vo'itX lAtn»{i*rt Àa Varfes à Ventre Auriltl { Martial) Gênera! c'e l'Ordre de fàint Dominique , eft ticposc de Ion Oftccpar le Pape Pic H. m Eft éiuude Âconde £ms General. /« mtfme» Oblige ks Religieux docM Ordre en ETpagneSc^ Porr-i^al qui* portoient des Chapes gfifcs a en prendre de noires. ii4> De Ton tms fa Congregscioo de Hol« lande ciï formée. m Aymerj (Arnand) «ft élu General de lOfdifede Nôtre Dame de la McNf' lAmra iij^

The text on this page is estimated to be only 11.50% accurate

. T A B paranc partie des Rcli^çieor aifcmblé» (Uns le Courent de Nôtrc-Damc de fuA , ft fin ëlcAtott dl coatcAée par les ancres Rclij^icux qui ont recours au i'apc fiomi^c YllI- pour en décider. 17 y Jlym r-, f r;crrc d') C;ncrn! Je l'Ordre de Noicc-Damc de la Mcrry , ciablit Prieur Général de tout l'Ordre pour le rpirifur! , Pierre de CorHaric. x^9 ^jHAc (G.ibdcUc de Tuscnne) Commendacricc de l'Hô^iual de Fieux de l'Ordre de S.JcaB de icxoiÂkn , Â . mort. 1)9 AK^t. (Dom Di^oc de } EvCqocd'Ofmafair prrnHrr] habit des Coanoines legulicrs à les Cbaaouics. aoo , Cft eavoié par Alfonfe Roi de Camille ■'^otir demander en mariage la PriacciTe de Lazigoan pour (on fils Fetdinaïud. &01 ObOfiOldu Pape Innocent III. laper, nfllîoo de demenm dam le Languedoc pour j travailler à la converfîon dcJ AlbiRcoiv. Immêfvê. Ange de) GwwnJ de fOMre des Scivrcs rcuiiu i I Ordr^ toitt Ic* MonaiUici qui «'«ppcUateac dc fatt* £ B<^i/('Hrm.3n) Cfievilicr de l'Ordre Teutomquc , ell envoié en Ptollb en qualité de MdoR Pnmiii*' Ciû , pour (ubjugucr les pdlplcsdece pais ^Ui étoieot Idolâtres* 147 Eft eflvoïé CD la mène qnlité tel h Liront c lyt fimUiêmi [Lxliui J Général de 1 Ordre des Serrites, obtient du Pape Clément VIII. 1 3 Confirrr,arii:ri iz% R:gIemCnS oui aroicnt cic taus pour la Referme dCs Ermites du même Ordre.)it inli^i.mr iilût R^tti Religieux de l'Ordre de faiot Jeiôme , & Evéque d'Orencc. 441 BmtMt (Angiine) époufc dr Guihrrt de Themine iîU , prend Uubit de 1 Ordre de faint Jean de JeniTalem du confenrement de Ton mari , daiu l'Hôpital de Bcaulieu , «c en ^ première Prieure. 114 M»rM$(Gcraud) Et joue de Cahots don. neladixme d'ifcndolus donc il ^toit Seigaear à l'Hôpital de Beaalieu. i|| ÊMinm i Ameiiic } Cardinal te Ugu L E d'Arîpnon. »|< Bmrth i HermanJ Graad-Maitrc de l'Ordre Tewcmiiqm , eft Ucllëaiiiiei^de Tfipoli. Î4.J Sa niort. /« znîmtt. MégAtiem Evêque de cinq Eglilcs doone ' one Règle aus £c»icca de S. Jacquet de Pa:acH. . SmnhtUf'i'U f*imt DMusffirf . General de l'Ordre dr famr Datrunique, reforme les Cuuvuis de cet Utdrc cii Icalie i.xé Msrihi'tmi «^'l^y^^/Wm^Religiena de l'Ordre des Ermites de S. Augulbn , fon Epicaplie.)5 B«i (Gmlllame de) fécond General de l'Ordre dt Nôtre Dimc de la Merci » dent un Chapirre gênerai oà l'on éta* bUt quatre Defioitcurs de cet Ordre , deux Prêtres te deux Cheraliers. xjt Le Roi d'Arragoo loi donne le titre de Baron d' Algar pouciai pour Tes luecelTears. U n.imt. Sa mort. Immèrye. B^tmàilÊ âê Lifémiê cempcttée jbr les rhrMeas nr les Twct

yr Les Turct y pcrdcat plus de trente miiie iioaimes « êc cent tzente gaicrca» 9» Bêudtiiin II -Roi dcjercfalcm zd fccoum tar les ChcTaUcxs de S- Jcaa de J cmnlem. 74 'BAïU.iiin m. Roi de Jfrafaîcm donne à cet Ordre plufieurt terres Ac poUeTlioos. 7r ftmulnu , Hopiu! célèbre en France de RcUfticulcs de i'OrdtC de ùoat J ean de lecnukm, & Ibodaiioa. txp Guillaume de Villarct Grant^ .Vjîrrc de cet Ordre , Toumct cet Hôpital te Ccbli4e FicHXià la vidce ic corre* AÎMiAiGfaadFlnau de laiur Gx'f es. rjo La Mere GaiUone de GenoCilIae 9e VaiUac ^tani Prieure de ce Monaficrc, i-reot iotroduuc la rctortrc » a I fJâpaïc 4ct Religieafes a'opfolcDC. Celles ^ui avoient embrailc la Rcforate font perTecut^es après la more de cerrc Fondactica,4c TOM s'élablir k Touloofc* Z}4 Celles de Beauliea oufataiTcnt dans la fuite les Obferraoces régulières » fonr prerciîteinent foùmitcs à la Juridiâten de TEvéque de Cahors. 1 }t Habillwcp» de ces Jlcitsictires* i|f Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.81% accurate

DES PRINCIPALES MATIERES. Sainte Flore meurt dam ce Monafte re. l» riitjmtMtiuit IX- Pape^toit Religieux de l'Ordre de S. Dominique xix SenctiXIII. Antipape permet anx Religieux £unites de S Jérôme d élire on General. 4ff £f\ déposé pour la féconde foiî dans le Concile de Confiance. iitf 3eno!t Cardinal du titre de (âinte Suzanne , drcfTc les Statuts de l'Ordre de faint Sanifon de Cunftaatinople. Sj JfHMf Evéque de MarfeiHe donue la Règle de Uint Auguftin aux Religieux Serfs ou Sctfiteursdc la iàince Vierge. }4< ^t^iin (Raymond) Religieux de l'Or* dre de faim Dommique , eft pourvu de l'Office de Maître du facré Palais , tl cfV enfuite Evéque de Nifoies Se Patriarche ^c Jerufalem. Lia Stfemgir (Raymond) Grand-Maître de l'Ordre de faint Jean deJcroTalem. conârme la donation quiavoic été faite à cet Ordre, de i'Ifle-Yerte prêt de Strasbourg. ti6 Btnmrd di Btvtn Vaudois converti, l'un des premiers Religieux de l'Ordre des pauvres Catholiques. »f Btmmrd frmt, l'un des Chefs de quelques Vaudois convertis , ne peut obcêttix du Pape Lucius III. l'approbation; d'une Société que ces Vaudois convertis avoient formée. X2 ' Fait approuver cette Société par le Pape Innocent III. après que ces Vaudois eurent fait abjuration. lI Quelles ctoicat le» obfcrvaricccs de cetie Société. l»mimi. Stmmfi d* RegfUne, Ce retire fur la montagac de Colorito dans le Roiaume de Naples y. où il mené uçe vie Ercnutique. }f Plolïeurs perfonnes fe joignent à lui , & prennent le nom de Colorites /« intfmt» Sa mort. }6 Toicz Ermitu dt ftitnt Attgufim dt l» Cet gr-»ation dti Cf!»ritgt. - Btr.iard dt faint Remmin^ General de l'Ordre de Nôtre- Dame de la Merci , fait faire un Recueil de tontes les Ordonnances qui avoient été faites dans ks Chapitres Généraux , & les réduit en forme Conftitutions. 179 nrn0fJtH d» Rifctlint Religieux Servite ceouaence la Refionne des Eonitcs du même Ordre. fis Bir- mrdtni (Paulin) Religieux de l'Or, dre de famt Domini<juc, conuncnce une reforme de cet Oidrcdans le Ro« taume de Naplet. 117 Sa mort. /« mime* Btrtold Moine du Monaftere de (aintPaul, efl fait £^ éque de Livonie , & eft tu^ p^r les paient de ce pais* ly StmM»d(\c bienheureux) Inftituteur de l'Ordre de la Pénitence de la Made« kine. }f> BitMnctmt (Jean) Gentilhomme du paït de Caux en Normandie, s'empare avec comnuffion d'Hcnii UI- Koi d'Efpagne de la plus grande partie det Idc» Canaries qu'il poiTede en propriété. HO SitMnetttrt (Pierre) Fondateur des Hofpitaliers Bethiccmites aux Indes Occi» dentales , fa naiïïance Se Ces parens. Ses

aufïerités éc Cet dans fa ieuneile. mortincations 11» Dans le delTcin d'cnabra/Ter l'éutCc^ deiîaftique , il va au Collège à fâge de trente trois ans pour y apprendre les principes de la Grammaire > mais il' quitte les études ne pouvant rien apprendre. U mgfmt. Prend l'habit du troifiéme Ordre de S. François , 8c louë une matfon pour y tenit école , afin d'apprendre à lire auxenfans } {t Sa cbarité s'étendant fur toutes fortcr de perfonnes , il jette les fonderocns d'un Hôpital pour y recevoir les pauvres convalcfccus. tm mimt. Pluficuia perfonnes s'étant jointes 1^ lui , il donne commencement à la Congrégation des Bethleémitei. Ses aufterités 3c fcs mortifications. Im mimt. Fait votu de fontenir & de défendre r!mmaculée Conception de la fainte Vierge. »jj Sa mort. Immtjmt* Honneurs qu'on loi rendit après (à mort. la mimt. \tthtitmitt$ MX Tndts Oceidtntalf ^ Religieux Hofpitalicrs) formoient d'a« bord une Congrégation fcculiere du Tiers-Ordre de S. François. \^ Fondent leur premier Hopiral à Guattcmala m Le Roi d'Efpagne apptonre cet étsH bli/Tcmcntk. |j 41

The text on this page is estimated to be only 18.05% accurate

TA BubliiTcnt au (fi <Ics H6pUauz daos le Pérou. Hf Innocent Xt.Ieor permet de faire de» Tocui folemoeb fous U Règle de faim Augofbo. 1^7 Cicincot XI confirme cette Conjure» gacioo» Im intfmt» Leur habillement. Im mtjmf StlhlttmitfS «M P»rtfE'»iU$ (RcU^lcUx) ' leur origtnccft inconnue. }47 Obiienacot une dcmcuie es Angletecle à Cambridge. is mfm». Les Bcthléemitet foot dif(ing;ué$ des Portc-Etoiles Dar quelques Ameuts qui ca font deux Ordres difictens. jI^Mfftc , fille de Jacquet II Roi d'Ara* gon , prend l'habit dans le Monafterc de Stzene de l'Ordre de faint Jean de JciuCilem , & en cil Pneure. ixi Bltutthet D»mts , votez fiâbiUitfêi dt i'Ordn dt U M*dêUèm <b AlUmA» SUnchtfm (Guy de) Grand- Maître de l'Ordre Ac S. Jean d? Jerufalem.cft ^lu cuQt ca Fiaac:, & mcui c ca allant à Rhodes. Iz 3Umct'M*ntt»m3t , Totez Str/s M St>vitmn dt U/^inti Vtttg*^tnMvtntuTt dt FMdcm't, Religieux Ermiee de S. Augullin, te Cardinal de la création de Lcon X. !• Btmfset VIII. Pape, far on faux exposé unit l'Hôpiral d'Albracà l'Ordre de iâiiu Jean de Jcrufaleni , Se reroque ce qu'il avoir fait far les remontranxes des Religieux de cet Hôpital L:iApprooTC l'Ordre des Hofpitaliers de U Charité de Nôtre- Dame. {91 Btmfjiei lA'. Pape.permet aux Religieux Ermites de faint Auguftin 'ic donner l'babit de Ticrciaircs à quelques fem^ mes dévotes à l'imitation des Ordres des Frères Piécheun <c des Frères Mi» neurs qui avoient chacun un TiersOrdre. £i Sur les t^ffcrfnï qu'il y avoil entre rArchevcque de Riga & les Chevaliers de l'Ordre «Teutonique , décide «n'faveurde cei dcrnii-ti , je ordonne que i'ArcIjcvcquc défendra dci! OrAit, Les autres Evéqnît ne veulent point s'en tenir i cette dcciiion , Se s'cunt alliés aT/:c les Lithu«r.if as & les Rufiîens , lirrcnc une batûUe à l'OrBLE dre. Is mtfmt^ itmfaee IX. Antipape , accorde atjx Ermites de faint Jctôme en Portugal U pcrn-.iflion de faire des vaux folcnmds fous la Règle de S. Augunio. «fî Bêitipmrti dt Smvarrt (Matthieu) Religieux de l'Ordre de faiiu Dominique, fonde la Congiegauon de Loinbaidie du même Ordre . & eft nomme £«éque de Man:oiii!. . x\.% S»»»Mti» { Ettejuie) Evéqoe d'Arezzoft Cardinal, étoit de l'Ordre des Sexritcs. Btjgît (Paul de) Religieux de l'Ordre des Eimites de Cuat Augu(Hn , étant Sacriflain du Pape , obtient l'Abbaïe de faint Scbadien hors des mors de Rome , ic paflc dans l'Ordre de Gifteaux, 12 Boff,, (la Mere Hjaciote) première Religieufe du Monaftere du faint Sacrement du Tiers Ordre de S. Dominique à Maceraïa. 15; Bottiftltm (Paul) General de

l'Ordre de fatnt Dominique. tit Btitijuit (la Mere Geneviève) fe fait Religienfc de l'Hôtel-Dieu de Paris. 190 En c(l éluë Prieure. Y rétablie les Obfcrrances régulières. Im wuftat. Sa mort. ut Btitrdm^trt ('Fabrice de la) Evéque de Cavaillon. s)| Britttnètwt, voïez AmgKfiiu de U Ctmgtf gmtifmdtt ftriitiitims. Bnmt de l'Ordre Teotoniqac , & Maître Provincial de Livonie . aïant voulu aflider à l'éledion de l' Archevêque de Riga , le Clergé Se le peuple i'j oppo^ne , ce qui attire une guerre en ce pais. 1/ 7 Bnmthtrg (Conrad de) de l'Ordre^ faint Jean de Jerufalem , ir GrandPrieur d'Allemagne , accepte la donation que Rulman Mcrfw in fait à cet Ordre, de ride- Verte près de Stras* bourg. i\6 Eil l'un des principaux bienfaâearsde cette Commanderie, & j fait (à de« meure ordinaire* U WfW, Mcutt à Cologne , y cd cmcrrc. û nufmt. C ^AjttMn (Thomas) General de l'Ordre de faim Dominique,.fepaxe pir ordre

The text on this page is estimated to be only 20.10% accurate

DES PRINCIPAL mitt du Pape Léon X Ac de Louis XI L Roi de France , les Coavens r^ formés en France de la Congrégation de Hollande , k en fait une Congrégation particulière. iiy Cé^ixti III- Pape , approurc b Règle des HorpiuUctt de fatnc Jean de Jciufalem* 7£ Permet aar Religteut Scrrncs de célébrer une McfTc (olcmncUc le Samedi. Saint au (b«r. ^oi CsTMcchlH N.> Grand Prîeor de l'Otdtë de Cainc Jean de Jcrufalcm, fonde un MonaAere de ReUgicufcs de cet Ordre k Florence. C*r»f» (Grégoire) Grand Maître de l'Ordre de (aint Jean de Jetufalem. CmmfMiut dans l'Ordre de faint Jean de Jerufaleai , leur origine. IQI Les Ciicraliets doivent faire quatre Carafanes. U mi$H«. Cétntt» (Fabrice) Grand-Maître de l'Ordre de (âiat Jean de Jcrufalcm, leçoit une AmbafTade du Sophi de Per(ê,avec le-.pet il faic ligue contre Selim Empereur des Turcs. 82 Le Pape Léon X. je François L Roi de France lai eavoïenc du (ec«urs. Si Sa mort. U mtfm». C»ftm»'t ((e Cardinal) lailTe an CouTent delà Minerve à Rome de l'Ordre de (àinwDomini<;]uc, fj Btbliotlic^e composée de plus de citKjaante mille ToUfmes. tt3 C*limr Roi de Pologne « réduit .la Ruffie (bus Ta domination. C^fttt r/F.Rot de Pologne. reçoit l'hommage & le Tcriiienc dcs principales Tilles de PruHe qui s'étoient reroltéet contre l'Ordre Temonique. ijf Oblige cet Oiire à faite une paix bonteulc avec lui. /« mime, C»0i**t { Jean l'Erlquc de la) GrandMaître de l'Ordre de faint Jean de Jctu(àlcra , eft fulpendu de (à dignité. 2^ Eft rétabli par le Pape Grégoire XI H. C*tktriftt C»Umhin f\i bienheurcurej cft la première Rcligicufc de l'Otdre des Jefuates» 419 Fait bâtir le premier Monaftere de cet Ordre à Valpiatta. Ses pénitences te. Ctt mortifications. Sa mort. 41». Tmt Ut, tS MATIERES. CtintHft été iOrJrt di fmnt Ahjh/I!» origine de cette ceinture , 8c dans quel tems les Religieux de cet Ordre ont commencé à la porter, 67. ^ 6S Les AueulVins rcfufeni de (è foumcttre à la Bulle dcGregoiie iX.qutlcsaToit contraint de la porter. i* Y font contraint par cenlùres Âpofloliqaes. lû. Ctliitts , TOÏcz Jlixiim , & Sceun *V#rrts. Ctltfl'm ITT. Pape , confirme la Règle de* Rcligieufcs de l'Ordre de Ciint Jean de Jeiufalem duMonadeie de Sixene. lit, Appronre l'Ordre Teutooique. tAl C*f*r Tint 4t VtnJômt^Bt naturel d'Henri [V. Roi de France , cft reçu Chevalier de l'Ordre de (àint Jean de Jeta(âlcm dans fon bas âge. m Ceremoaies qui furent faites à (à re« ception. l* mimi. Ne fait point profcflîon dan» cet Orr dre , flc épouFc Françoiiê de Lorraine Duché (Te de Merccrar. /« mtm«, Ch.%tnp-*u {

Pierre de) fonde un Monaftcrc de RcUgicufcï Auguftiflcs à Tournai, îf Ch*riti de Kitre-Dmmt [Ordre de la) TOÏez RtUiumx H»ff%Ukli*n de U Ch*; rtté dt ShtffDMme. ChMtUt F Empereur donne L'Ifle de Malle aux Chevaliers de rOrtircde faint Jean de JeruCiIem pour la polTeder en ' toute propriété. ta envoie au Grand-Maître de la Valette Parifot une épée 8c un poignard k gardes d'or, & enrichies de pierreries. S» Accorde le titre de Prince de l'Empire jkWalter de Plctcmbecg Grand- Maître de rOrdre dr Livonie. lit. Après avoir cédé Tes Etats d'Allemagne à fon frère Ferdinand . & ceux d Efpagnc à Philippe II. fon fils , il fc retire dans le Monaflcre de S Jérôme de Jufte de l'Ordre des Ermites de S. Jérôme. ChMrlei VI U. Roi de France, reçoit aScî froidement le Prince Zizime, frère de Bajazet Empereur des Turcs «ui /étoit mis fous la protc£lion de l'Ordre de faint Jean de Jenifalem , & avoir demandé de venir en Fcance. 8| Confent que le Grand-Maître de cet Ordre donne ce Prince au Pape Innocent Yl II. qoi^'avoit demandé, ix N na

The text on this page is estimated to be only 10.37% accurate

T A B le Roi .Vunc entrepris Ueon]uccc du Koiaumc éc Na»lcs , «leoiaitlc co paC> fam à Rome le PfiiKeZûiine «a Pape Alctaadxe ItX, qui k lui accoide. •f ClfMtîtt £A»jm Rm èt Napics . Ces pre* iciuions (ui le Roïaïunc de Napics caul'cnc la perte delà ville d'Acre. 79 CbMTUt 11. Itoi de Sicile ék Naple» , Cumtc de Provciïcc , fun^c un Monaftcrcdc Religisafci de l'Ordxe de lawc llotaiitique, 9i fit fille Beatrii y premi !'h<bic. 144 CiE^.>'.#i Guftmtt Roi de Suéde fait aAeÎ;er te Mnaallerc ét CxellolHme e» 'ologne par dix m\]\c lioaimcs.^ui lôac obligés 4<= Icret le iicge aptes ûx lêfluinef de cranchée oaterte. yjo çh^ritt 4t V^mlùtt Duc d Angooleme , clfc rc(u Chevalier de rOcdte de (àuU leao de Jecutalemdaiu foo bas âge. Ne fait point p^ofcliton dan» cet Or* dre , & épo Je CbarUKte de Moamorcnci. iamtmtCi/ijlilita (Geoffroy de) Cardinale Lf gacdu Pape Grcguiic IX- eu Tofcaone , modcrc lis j^rai.dcs auflciitf'J des fondateurs de 1 Oïdic des Servîtes. €hitmrdû (M. d- h) Cure Je Cim: Su!picc à Pans^ictulc i Lvcchc de Poitiers. 71 €ht.v»li»n i$ tOfiiê dAJkrêe^ VOÏcS Alhtéc. €htvSitn iê ImCmm dt f^fus-Chrifi ^ font peot-écre les mêmes que lei <:.ticvaliets de la Milice de }clus-Clinit. Lettres d'inftinitiaad'inde ces Clievalieri- %it Qiicl&ui» le Collier èt ce» Ordie» 9litvmUtn Jm fmtt Empirt dt l» Fa dt ft/kfCbnfi, leurs Sta;uts. xbx.(^ 1*) 0tvmUrrt d» l'Ordu Ht U Foi dt ftltn^ CLnfi dt U Cwx dt J*ti>t titttê Mm^^ four origpne eft inconnu)!. Vora qu'ils fiufiiiienc carre les maiNS des inquifîtcur^. 160 £htvMnu At COrdn dt Jiftti-Chtiâ , irti:. Chevaliers die l'Oidie de Lironic ou dr« Perics>Glaivef » leur origine. i;t laa0csiiLlIl»a|£rottve.cei QtdUsmi^ L B Tant la Règle des Templiers.' Ces Chcvabet 1 s'caparcM des Prov» ces que les Danois occupowDt daoïb LiTome. u mmt. Cet Oidre eft uni à celui des Chera* lien Teotonicpes. if| En ft dcluni après rapoft.ific d'*lbetc de Biaiidcbott:g Giand Maîue de l'Ordre Tcuiontque. iSs La villc de Revel , & une partie de la Provii^ d£(lcn fclqukT^m coont rOiérè de Liwsùe , te iêdouncni aa Roi de Suéde. i<| Gottac Ksulex Grand- Maître de cet Or^cmbraHc aitlH rheicfic de La. ' thcr , ccdc la LiTOaieao Kci L PoloKe ^Ic (ê fait dcclaicr Duc de Curideft de ^enugaiie. ^<4 Chtv/tiur ,{e i Orirt dt S'iJ.t , vnirj S» jt*n àt)>.rmjMi9m Oràn UtuiMttQ tfjivMUtrs éê fOrdm W!v /OM» » lent origine» Hf Leur hsbiUement. Umbm» Sont tuppiinéa A'dnuit d'auenne unli* Chrvftkn tXhitt TMHuâfW » Icv origine. ' ■»» £(l a j) prouvé par te Pape CclciaQiiU I4i Hrnri de Talpot eft éla ptejnier ' Oraiid-

Maltre de cet Grdic. 14» CetOrdsene fait pas gra%dpr<^réi fous les rrois premiers Gfands-Mai* très j tnais dcvicnc ircs-puiira4.t foas]cGiaad*Makrc Hermanil de Salu. »4i-<^f«««» Contatl Duc de Mafovie & deCttjsvie, envoie une AmbAlfade (blcmnelle lice Gtaod. Maître pour luidcouoda fon aminé & du Iccourt, & donne à l'Ordre Ict Provinces de Culme &: de Lubonic , avec tout ce <)ue les Chc* vaiicrs pourroient conquérir fiv Ics Prulliei s. I44 Gre.oiteXI.apprauve cetic douatu. n. is mlti§» Innocent IV. fait publier une croifade, & accorde des ladulecncesàccaz qui Toadtoient ptcndie iaCf«iS|ft s caïuger dans la guérie de Frafi^ 147 Premiers mamages que les ClM^sliris, TciitoniqiKS'renipoitent fiir les Tij liens. Umim*k Sont battus en uoe scueontrepstics Ckafficas., nais ici. CbeialicK car TDigitized by Googlc

The text on this page is estimated to be only 16.24% accurate

r DIS PRINCIPAL leûr revanche. 148 S'emparcAcen moioi d'uo an des Pto^Bcet de Waraiîe , de N««ngc& 4e fjitlic doni tes HabÉnus lenooccoe •a cuite des Idold. I4 f L'Ordre des Ptone-GIdvre cm de Li▼onies'uaic à l'Ordre Teaionupic , 8c Gri^-goire iX. approuve ceuc union. Waltielmar lU Roi Danncmarc ▼end à l'Ocdie Tcuioni ^ue la Provio» ce d Efteîa «vce tes «illcs de Nerra 8c •de fTcmbcrg , & qii I] ;cï .vn cs Provinces , donc il prend j^oiTedion. I.es Evê<)acs de PrafTc & !c Li»on e , d(ieur* Oiati'^iiic^ ;<rcnnr>iit 1 h ibit 4k l'Ordre Teutof'iq e It parn^citt la Soovcrsincré «*fc tes lit^-yaiicts dans leurs Diocéfrs , ce qui caufcnt entre eax de* fçoarrcs intemnes f4 Les C c<ral<ers fc rendent m^niret de toute la PrulTe , & bâiilfinc les viHes d'Ëlbing, de Manenbourg, de Tbora, dcDiv.rr,ch , dcKnBitbcrg ,6c quelques autre». /« mimt» Sahit Lofli* Roi de France jofnt les flenrt-dc-Lif de Fnaeeàla Cro x des armes de l'Ordre. 144 yjafiears apoftafiet det peuples de PrufTe » & leur retour wi ChulHanii^ me. r^f La Cheraliers foumrttcnt eotiereœarlaLhrooie à Icnrobéiâàncc. !» mime. La rille d'Acre aïanr été prifc par Ici Inlîdélrs ,1e Grintl-Maî:re de c-r Ordre transfère fa rcUdcncc en 1-iudc dans la ville de Maiienboorg Principales dignités,5: principaux Offices de cet Ordre. /« Wmr. Guef res intefhaes entre les Ev£ques& Ir-: Chevaliers. ^ IJ7. ^ ^/v. Lcï Chevaliers qui n'avoient pris que le titre de fjc; c$, prennent cciui de Scigncuri;.* le Grand- Maître Conrard Zolncrc de Rotenttein s'oppofe à cette nouveauté. ijS Son fuccellêur Conrad Wallerod, non feulement l'approuve , mat^ veut que l'on rende à fa pcrfonne les honneurs qu'on rendoit am plus grands Pi:in« ces. ryt Ordonnance d'un Chapitre General, ooi défend aux Chevaliers de l'Ordre a entrcMiiir phi de dii chevaux cha«Wyft^à unCommanidnir d'en woit tE-S MATIERES. . *Mui decertt. iT> . J >ge]lon Roi de Pologne profitant des broiiillerics de l'Ordre , attaque U Prulfe , ic fait eiifiiite la paix avec l'Ordre. Umtfmi» Atiaquc une féconde fois les CnCraliers, remporte (ùr eux h v.^ire , 8e fait encore la paîz arec ciu. UmtfLe< principales villes de Pru fTr l'c't !nt révoltées contre l'Ordre. CalîmirlY»^ Roi de Pologne reçoit de ces vtMee 1 homm.^e & le feraient ,^ l'Ordre Tcutoniquc fait une paix houtcufe avec c--* Pnnœ. im m (m§» Les M > vires étant entrés dans la Livonie,fonc défaits par les ChevolKrs Teutoniqoes. iéct Fridcnc Duc de Saxe Lanrçrave de Tburtngeaïant éiééluG and Matcre de cet Ordre, veut rtlevei l'Oidn des condtcientde la paix

honteufe qu'il ■voit faite avec la Pologoe , ce qui oe réifflitpas i^mtpm» A!h;rr Mqrniiiî dc Brandebourg , & Chanoine dc C»(oguc , aiiaat fuccedé à ce Grand M^tre . refufe de rendre hommagr pour la PrufTe au Roi de Pologne , ce qu« artirc la guerre à l'Ordre f ma; s ce Grand- Maître fe foumet • la clémence du Roi de fologne. U EmbrafTe la Doârine de Luther , & Te * rend niiîcrc ah'oln de la Pr -frc dont il rend hommag; au Roi de Pologne. lit • Renonce à la dignité de Grand-Maître,& cbalTc de la PrulTe tous les Commaadeors «e les Chevaliers Teuconiques- Uimpnê* Epoufe la PrincefTe Dorothée , fille du Roi deDaiuieoatc,doot il u nu fîis. Im mffma. La plûparrdes Chevaliers imitant tett Grand-MaîifC , q-uftem la m.irquedé leui Ordre » it. embiaflcnc l'haciie* L'Ordrj dcLÎTonic ondes Porte- C laives elt (épaté dc l'Ordre Teutonique. Anciennes obfervaftcodcs Chevaliert Teutoniouct. 1^4 Qtieltes eioiem Ict ftmAioas des principaux OîTïciers dc l'Ordre , & le lieu on il* faifoientlcur rcfidcnce. H% Afanîerc d'dlite andenflemcne le ' Gnnd-MUItie» Kf Nnaij Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 11.48% accurate

T A B RabnicflMK dcl ChenBÊm <k cet Ordre. . léS th*vmttm it tOfif i»% ftïïlf*Gtmmi , voici Clivu'i t' d l'OrJrt dt LéVtBteCbrtiiétn de rOtdie de CiAcMX . ft premier Evêquie de Pnifleycft cavoié poui convcitircc"; I fj'àtrcs. 144 Cbtiiùn FrM»t0 . Keli^eui de l'Ordre Ac» Ermites Je làiat AaguOin , ««m* iBcnce avec le Pcre Sitr.on de CrcmoneréuUifleœent de Ut Congrccaiinn lie ûtBt Jean ét Caxboiiiue Sâ.mtm me Onlrc. $i €hr^cf>fil« If' B.oi dcDanaemarc. i/| €bniU'pblt dt MttK'fifturg Coadjuteur lie rArthcvêcjDc de Riga.eft faitpril'iinuier par le Graad.Maîtrc de Livome, & le KotdeFalojKoeJaifattreiidre la Lbcrté. > <<: \ ClMitfEttfdiiii d'Auirkhe loEame à'tipa^oe , fait bâtit à Madrid le Moaallac êz famîr Eliiabali, pour y faire ^IcTo: les jLuncs filles des O'^cicts du Roi. s 7 €Um*mt Jf^.Pift . confirme l'Ordre des tefiou Servitcur&dc L laintc Vicxgc »4^ ^imtnt V. Pape-t atuibuë dao* une de iês B ul les ^lulienri crimes aux CheT^ lien de 1 Ordre Teutonique . A(eaytoii. deS'Coiniiulbirei £Ottx infoimcr contre eux. 1^7 . Approuvée le cenfirtne I» donation ^ntatoit ixk faite de l'iflc de RiioHea «ma Hftffiiilkn de ûiat Jcaa de |fc mlâlcBi fNi CEpagccciir Aniiroaîi|ac^ 19 CènSrmevidr rônion de rCMce die fcjnt S.imfoii Je Ci^nH-antinopIe iui de faint Jc<>n de J eni filera* ti . A<cab1it¥ottlq)Kf de ViUatatGkand. Maiftrc de l'Ordre de (âiat Jean de Jeuilaiein ^ui avoit i\i déposé pat les Giwvaliatf -dftcet Otdie. ta Ponoe la Kcg}e de (âint Auguftln aux &cli|i>cux £rinitca de faiot Paul p re> •uerEimiic ca Hongrie; h* Caflc rélaâion d'Arnau.1 Koffl^^miJ Seneral de TDrdre de Nôtre- Daaie de la lil(era«coiDme n étant pas Caa» Bique, Buiie lio n étant pi GcMtal far ur\c Ordimne qji'apcéa la^ mort de oe Gc* Bcral on n'é'ira pltt» de Cht^valiett pour Gcnerau<> Im mtfmê, c:t»j nt VI. Pennes aux Reliaicm HoC> liaifiaia da. U.CJiaKitd dcNâire Oa» L I me de quitter U troîfî^e ÏÏcgîc^S Fratt^pis pour picadre cciic de iatst Angttflia 1^4 CitfKt'.t l' il. Pape, accorde slt Cîicvavaliers de l'Ordre de (aine Jean de ie« cofàkfli bville da Viterbe pour 7 fiûte IciM rcfîdencr: , après que latTwvafi furent emparés de Rhodrs. flf CidasM» Vin. Pape , ^pproufe la Cengrcgation des Co'or;[cs jtf Nomme ics Pères i^rarço'S Amce k. Mathieu de (àiiue Frae^aiië Angufbai Dcchauffcs pour éiaUùla même Ekformc eu France. ^ 4) Confirme les ConftitQttoaades Aagnftins Decha'jfTcs d'Efpat^ne , & accorde à CCS Religieux un Vicaire Gcncr^i _ 4f Tcriiunr Its difTercnï qui éren'rnr entre cci RcUgicux Hpa^olt , & ceux de

i'aiiriciiDaobiàmaaedumhneOa* dre* t s rKfTfif. Accorde Tes ornemcns Ponnticauz au Commandes de l'Ifle Verte deTOu dre de faint Jean de Jcruralem. it» Crdoone ^ue tous les biens des Couitifanaesdelooie «faituoattoni faos tefter . appartiendront au Monaneic de la Madelaine des Converties. t7t Approuve les Ref^onena de hkHcfi»* BM des Ermites Servîtes. ii) Ordonne qae le Mont Senaire portera le nom de faint Ermita^ da MoatSeaaue , U nac le Supérieur ne poocM être ckoift ^Vntre les Ermites» Cimm tX- Pape , fiipprime l'Ordre des Jcfinta. 417 C'«*iw«>r X.Pape,ordoonc qu'il y ai' tcûjotii« dei Erodet dans luut CowKos de ÏC^dfe de fiant Pul prenierBmttev £; 1^ -l'aucun Religieux ne pourra être élevé à aucune digoué de l'Ordre qu'il neibit DoAcv en Tbce^gic. CltmtHt XI. Pape , accorde le Camaii violée i roisance Cluipe]«'i» de VOt» drc(?c s Jcande Jermâlcm. 114 Confirme l'Ordre des Religieux HoC> pitaliers Bethlcdmiief aux Indes Oc« cidentalctCanonife laint Pie V. Pape. CJ!snr«»r Vil. Antipape , aceai^ aax Cr* mites de faint Jeiome en Catsloç^nc , la permiflioa de faire des voeux folem* ■cklbni laRqslc de ûlm Ai^gplUa.. Digitized by G(

The text on this page is estimated to be only 10.77% accurate

DES PRINCIPALES MATIERES. CtmtHt iJbÊihm • Gcttcnt 4» lt>r* CiM«*^ de France , femme 4lwdctlBnîtM4lB6iK Allgiiftiiu I^» Roi Robert, fonJc ua MonaRcre à Vf Poiilî' pouc des Keiijjicuz Augul^os. CI«im»«i«/4i/W»itTMiii«/(UMeie) . , „ *»> Religicufcdc l'Ordre de Nôtre-Dame Fii%i* /* BWaugmfiue ce M > viacrc» 4o U Merci.eft tirée dn Monaftercde * y met des Rclic"cuic* de i Ordre de fA/Ibttptiim je SeivUle pour aller à 5. Oomiciique U mefmt. Ceti.mer f' Nicnin';) Grand Maiftrc de i Ordre de U\in Jean de Jcrulaiem , fait faire un fort à Msl» » êfftOé (ÔQ nom la Coctonieie. çturmnêmgmt dt U fmimtt Vitrgt , cCjcc. monie pratioués le jour dtr Samedtti Saint dâatl'Ordrc de» Scrrites» jot Calixtc III. & Innocent Vlll.permettent aux Keligieux de cet Ordre de ce» lebrer le même jour au' loir me McÀ fblenanelle) & Pie V. ■boUreeRe tii]ue. U mfmt» CfûtJt d«]*fwChrifit Toïex cWvdifn da m/m». UCrmx (i*j4fmi'GhHfl^ Cevemome» <fn t'obfenroteot en leur Cfpixitfùmt PUrn *rtfr , voïez Chg» (îonnant le Collier de l'Ordre- ifs vsUm 4» Ufêi é»J«fi*i'Chfifitij^A C *i*r»wr , voici £fwK/J dt f*tnt Aupi» U Cni» d» f. Ktrf* Mmrtyr. Lora (oodcr le premier Monaftcrc des Kcligtcttfc» OcchaufTccs du mime Ordre. ' «f » Chrcs A^offoU^UIM , TOiez JtfttMttt. Ql0€b* (Aotooin) Gcncial de l'Ordre de S.Doiwmque . goumne prefimieaient cet Oii-frcCm-tr CêUjh 4mf»Mt K»f»in^ Ordre inftitué par Ame d'Aaticidie Aeiae «k fiance. ^f* CoaditiMS r«qaife$ dans 1rs fîUes qai - ^- - • '.'Ordre U Jft is dans l'Ordre de faint J<a» de Jerafalem , kur originci^ 99 CLoeltcs fiwtkl Conwdvies M^gilhalc». »oo Quelles iont fcs CommandericAt Jttfticc. La Commandene de rifle-Vcvtc à> Strasbourg eft él'eâive. • "J Le Commandeur a droit ^-V MTvil d'ornemens Ponrificanz. i** Centtl* i» , rétablit l'afagc de «e plus permettre an» eof an» <îc funir du Cloître quandlespnrcfis iesj Mcoteat confacré»peodnrlfliirnitiMCitér Hf Cgnr^d Duc de Mafo»ie Se de Cn)a»ic, ^ant fourem attatMié pu kaPiulEcnf ^ dubtit l'Onhe dc»Clievalier»dc d'àbrin, pour combattrT contre ces peu^ aies éceieot> encore Idolâtre». EnToïe tjne Ambaflade au Granl MaîUc de L'Ordre Teutonique , pour lui demander fixi amitié 8b fccour». Se donne à oetOrdie les PM«tDfics êc Cttlme Se de Labonie. ' &6 fait bâtir la-Foiteivdc de Vogciraak pour frrvir ic ixcnÎM- «W GhcTalici» 3f coton' qoes. t4f ^mrmddt Fruft . General de l'Ordtode Âunt Dominique y rétablit Ici obfcrl^ce» régulières dans les Coutcus de Crtmb.TK ('^C'akhcr de)

Grand-Maiftre de l'Ordre Tcutoniqiie , uantfeie tk' fiege de l'Ordre à Marieikdal dans ta ïranconic , après- l'apoAofic de foa predeccâèot Alben at Brandebourg <l« s'ëtot»«aiMTé;d« bi Pnlle. i44 Inteiirc proc J; au nom de4 Ordre , àAlbert de Brandebourg, Ic lc fait mettre au ban del'Empire. U mhmi, Cjtffl \»uu , cet^bre Monafttre de l'Or* die de» Ermites de S. Paul premier £rmite. ai>Pologoe,otV an fome de Ibf^ tercfTo: J»^ iSi pillé par les Hérétique» Hufttcs. Eft affiché par les Soedois ^ font oblige» de lever le iîege. j^o* Les Rois de Pologne LadiAat VII^ Jean Cafimir le font fortifier* xn Image de la ûùnte Vierge revête dus ceMoHlilare^iitj-i daioMe p«n* DArfs { Emcngard) Grand-Maiftit^ de l'Ordre de (aint]eandc>erufii> lem , transfère fon Couvent à Margacr dans la Phenicie après la prife de Jerafaicm pat les Infidèles. 78Ptolcmaide ou Accc42oi étdprir k auflî , étant retonnifr ,lc même G Digitized by Gc3

The text on this page is estimated to be only 9.94% accurate

T A B ftrc y cnriferc de noavowi Ton Coq. veac 4(l'Hôpital. immimt* 2>jM (le P^re André) Ai^ofttn Dechaulfé j'El['j;nc vu en IcaLc pour y iattoouire u Rctoimc ^lu / £uc de gnnds progrès. 44 J)0Uétk^in , Rui de Damas , cfl mis en {»itt f*t Baudouio Sioi de Jcmiâiaa , avec le (èocMRfdi-tClievalicia de ûadc Jean de J lufjlcm. 7 6 nufêtàê (Ofifw àg f»tnt Dtmt .tti»*. S' D»m$> m»* fvnd-'teui de l'Ocdre des Fret» Prechcnn , Tâ lUifEtttee le £» parens. 1 9t Ses^udcs à Humanitéi ,de Piiiio(b. ptiiete deTbeoiM^ir. if» Son zc^t > « Ji !• (Tu; du prochain , tc |e^pfcniie>ct pic^»Cjiiioos l»mimt» L'Evéqded'ornflvoiiUai faute cnbiaC fer a vit rci"u!;crc auf Clwinoincs de laCâthcdt^ic , aooo Un C-tiMMUcacâ (mm DofiMni<]ue , le rraardaot comme uji (ce capable de toîlicnirla Re ■ fotme qu il projettoic. «Oo S» oomioique eft 01 donné Ptécre fiar ce l'relac. mfmr. Accompa^e ee Prclu cn 1: raacc où il •fiottenAmibdraie. tôt Rcftc en Fiance arec ce Prdat pour y travailler a la conveifioa d<(Mhtf eeois. I» mimé. L'bTéquc d'Ofma éf:int rcrournif ea Efpagnc, fainr Dominiciuc ^ii ciabli Chef de la Miflîon. xo» Eiab'r le MODaAciC des R^'i^^icii^cs de Prouille. l» mem*. Jette les Ibodemcnt de lÔD Ordre. U Va à Rome od il demande ta conArauRioQ de foQ Ordre au Pape Inno ' cem m . qni ïtBgfuutc fcuicineftt de vive Toix. 1.0) Va encore en Italie pour obtenu kl confirmation de Ton Ordre «^'.'c 'c Pape Hononus IH racccilcui (i'innoccni m. lui accorde. 104 Fait profeflù» entre les mains du Pa■ Rcrourne en France oU il trouve le premier Courent de Ton Ordre bâti à Touloufe par les libéralités de i'hrl. 3ue de Toulodê, fc de Simon Comte c Mont fort. mfrrt. Fait pi cadre à Ces Religieux l'hahic 4ei Cimoittcs s^pilîers* acy Fait pl ificurs établIITemens dr (ôa Ptdce en dlâctcna pau. u mi,m*. Hoaottu* 111. Jiii donne i'LpiU de faïQt Sixte à Rome pou en Sa» n Couveoc» xof Quitte avec fa ReSigiens l'hairit dct Chanoines rc^^ulicis pour en ptcA^^te un que U Curnc Viet^ avoumuoix^ au btcnhcnreaa lUynaud dantanCTtTon. l4 . imt. Tient un Chapitre gcntfalà Bodo« fnc.ottiJreaodccavccia Kciigieui tovus ks tcwci & lo ptiTciLou: Im InAnaS l'Otdie dek llilke ^ Jci» Chrifl. f4(Si mort. toj Sa canooilatioa ptr lePapeGrcgane IX. ici &til J)9mi<tèfii* dejt/m Mmrm ('e l^cte « Cai^ me DeJiaaffé . raiTcroble dam «k Maifon pluAcaîs Cuun fannciàRo» roc ^ui vvtilotcnt le coûterai St Mt ferment «ne'ConiBnoawé de fU'.*» eu hères Ibaslt JUglc de faiatAB||H ftio.)ll Panai (Henri)Gnuid Maiftic deFOidre TeutOfiique , acheté de \Paldd< mat III. Roi de

Ôaoaemarc , IcstiI* kt il^lfiiia de VeUcmberg , anc quelques Ptovincet cocidct dam b LiTouc- >|) 'DwtmàéÊt Hnefta es Aiagon, Ckf de quelques V.-ît; :ci5 convertis .vient (ê prcf-ncer avec eux au Pape loaoceflt III. qui ic»MfOtt favorableineat, & leur tait dobncc foi dccit Jctv coaine^ fjon de Foi» u fonde l'Ordre des pannes Onkli» ques. H Dfrmnd da faènt f*rthm RetigiettS » rOrdf c de faint Dominique , ti\ pour* ▼U de l'ofBce du làcré Palau, & «ii enfoite Bfèqae du Ptof* deMcsv. ItO j)ur4ini (Râimond) Reiigicni dci'Ofdre de faint Dominique, e(l au'îi p°"f* TU de l'Office deMaiftie dniaaéPa. lais. ue B ELtr fUTtmlêmft , efk élu Général Je l'Ordre de fsnt Oominirjuc p^r 1^ l-'rovinccs de France & d'Elpagne , & les auues qui reconnoilibieot pouf SotfcutB PMtfleClcoicBtVlI-pcr I Digrtized by Goqgle

The text on this page is estimated to be only 19.78% accurate

DE s P RINCTP A imt le rciùlme qui <li?i(bic l'Eglifê. 111 Xlnt^rêché , tnnifcr^ ï Pçrpîc^nan. ti £tmttes dé /A-nt riHf'Jia (Otdrc Rdioicux) leûr origine. tt Le Pape Alexandre IV. confirme Tunion gcnc raie des diffcrcmes Congrégations qui oni formé ce c Ordre, if Grégoire XI M approuve les Cooflitutions de cet Ordre. l£ Grande éteoduë de cet Ordxe. U miL'office de Sacrtftain du Pape y eft annexé par le Pape Alexandre VI 12 Fooâions & pretogatites de ce Sacnflain. li. Le Pape Pie V.met cet Ordre au nera> bre des quatre Mendiant. Leur habillement. &o Couvens de cet Ordre qui (bot immediatement fournis au General. 10. II Le Supérieur de ceint de Kremen en Moravie ell perpétuel , fe fert d'ornemens Pontificaux , Ac exerce une JoridiâionprerqucEpifcopalC' a>i Krmitit d§ fmnt AngfftM d$ Is CmmM«. ntuiidt Et'.rgttt origine de cette Reforme)tf Mari^eritede Valois Reine de France les établie i^Paris.)7 Mrmtus dt S. Au^ujiin dt l» Cenf^t^Mtitm éê C^Ubrt , font divisés en deux Congrégations. 14 Mrmites dt fttht Augujlai dt U Can^rtgMtitn dê C*rhm>iitre , ocigmc de cette Congrégation^ jl Xrmutt dt fùnt Attgu/lin d* U Coagnjisti*» dt Ctntorbi. Pie V. permet l'éreâion de cette Congregati<n. z± Sixte V.approuve les ConAitutions He cette Congrégation. Im mtfmi, Obfcrvances de ces Religieux Reformés, if Mrm-Ui tti fdint Aufuftin dtlm CmgrtgM' ticm délit CUufhjt , font d'abord gouTeriiés par un Vicaire gcneral. y Cette Rcforndt aïant été introduite dans tous les Couvcns de Cafblie la Congregaiion dcJla Clauftra perd ce titre, cft gouvernée par un Vicaire gênerai , & eft divisée en quatre Pro. TÎnccs qui font du nombre de celles qui compofènt l'Ordre des Ermites de S. Augaftin. 54. LES MATIERES. tUn âti Ctltrtut , leur origine.)f Se foumettmt au Ci neral de l'Ordre dci Frraitcs de S. Auguftin. jtf Clément VlII. approuve leur Congrégation. Im mttntt Etmitti de S. Aufufîin î* C»ngrerttien dt D*'m*tte , nombre des Couvcns de cette Congrégation. mimt, Brmi'et S. Augufitn dt /* Ct^greg«tim de Ctnne , leur ongmc- jt Porteient autrefois des (ândales de bois. ' t« mimt, Brmtus dtS. AMgttfiin dt U Cengre£«tun ttiUitttt , leur origine. ji Erm'tts de S. Augufim dt Im Cengre^ttion d* Lemb^rdtt . cette Congtcg.niion eft la plut nombreufc te U plus flotUTante de toutes les Congrégations de ccc Ordre qui ont des Vicaires généraux. im mimtLe Couvent de Nôtre- Dame de Broa proche de Bourg en BrctTe , dont !'£glifc fervoit autrefois de fèpuliure aux Ducs de Savoie , depeadoit de cette Congrégation. jt Ermitti de 5. AHgmftin dt l»

Conf^ngMtétv lUàiWt Or$tnt , leur origine. Immi' mtm Ermite jdt S Angnjîia df la Congrtgmtit» de fttottft , leur origine. |£ ErmiW dt AigMfii» dt Is Ctngrt^ l»ti»n dê U t^mlt , leur origine. Im mtfmt» Erm'tts dt S.Amgufiin dt U Ctngregttitn de ^axt , leur origine. U ni;tfmt. Se lôuflrajicat de 1 obéiiTancc du General de tout l'Ordre. y Ont un General particulier, mime. L'hcrcriarquc Luther qui étou Religieux de Cette Congrégation, corrorotia foi de la plupart des Religieux de la même Coogrcgacioo qui cit cnluue détruite. U mtfmt» EtPiifts de f*mt Btnetf dt MontefMhalt . euircnc dans l'union générale des différentes Congrégations qui ont formé l'Ordre des Ermitet de faint Auguflin. 14 Ermttes dt fént GuilUumt , envo'ient des. députés dans rAiTemblécgcncralr convoquée par ordre du l'apc Alexandre IV. où fe fît l'union générale des dif. fcrentes Congrégations qui ont formé l'Ordre des ttuuics de faint Auguiiitw S'oppofcnt à cette union & demandent au Pa£c de demeurer toûjouis ^Uns le

The text on this page is estimated to be only 12.52% accurate

icsae T A B écac , ce ^ (eur cft aecordi. gmitet fit /tint fscfnti dt MMI0 , »creni dant l'unioa gcnenle dcfdifi* rente» Congiegations q li ont formé rOcéic des £nmic< de Uuu Augoftia* 14 •iv» iU S.ytrift en 7:'pii>}i [Ozite keUgicttt) OikI^ocs £rtnites d'italie DîfiSpIc* «ttDieahcQreiis Tlumat de Sienne du Tiers Oi ircde S François piflcaccn £(pagae , donnent commancemenc à cet Ordre. 4ty Ferdinand Pc Mi.i Cfi imhclîan de Pirrle k Ccud Roi de. Caltulic , (on frère Evîqw de Ja^ » 9c queltpct aoctct Seigneurs Ce retirent arec ^nelqiicew ipn de CCS EuniKt* 4at VcrdieMid èbrient VE%\ifc de S. BartKcIcmi Ac Lupia::* , *r hhit des CcJ. JttlcsausennroQSOÙ UdcoKarc arec cetEtnitei* AiMilMt. Ejnbraâcnt la rie eœnobitiqoe , & ob> nenttent l'a^frobation de Leur Ordre da Pape Grégoire XI. qui leur donne Ce Pape prcicnt k-uc habiiiemcnc , U leur penaet de b&cir qoatre autres MoMftercs qui frroient unis à celui de S> Bartbeleon de Lupiana. 4M Les irmitet qui aroient wa^fÊffé d'Italie en Efpagne , tC qui l 'étoicot iuk' bUs dans ic Roiannic de Valence , votant que eeiu de Cafblle avoient cmbralTé la rie cœoobitique . obtien* ncnc annî la peimiAon du Pape GresoifcXI* de Mire des reeax folemneU foQS les même* obftnaiwa de» Ermites de CaAille. 411 Ceux de Porcusal obtiennent une même permilEende rAotipefc BeoiCict IX. & le< pririlcget doDK fewUMtut Ici Ermites deS.jet4inedcCa|lîllcdt de Valence. 411 Tous cet Ef mitct «'tmiflêiir eaféti»lë fous unCîicfj^i l'Atjtipapc Rcnoift XIII. leur pttmet de tenu Icut prcmttfCÎuipIifefconiL ^jj Tiennent leur premier Cliapîtrc etii"^lelficie Pape Martin V asprouTC tout ce qœ lea Aniip^es «voient fine «n favcnr de cesReligienz. 4 ; s Sotts le règne de Dom Emmanoël Roi de Ptornigal , ccm de ce Roïaume feparcnt drs EfpagnoU, Se 49$ L E tn^al let réunît. Ciment VU. ordonne «ja'it n'j qu'on General pour les tfpagnota le pour les Portugais. t» mafim, Obferrances de cet Rtiigieij z 4 4 » Leur habillement-r^.ijr.t. TcNLCXif^liWf Brm t*ti» S.Jg cmr. Ermitrt Jt Lfuttx-v!< , tntrrnc dans nioo gênerai c des uittcrcntcs Coogtc gâtions qui ont formé l'OidCB dctSfr mitcideS. AugTjftm. 14 Eraf<(r> 4t $. f»-l frtmn ErmH* « f/rm» gtit(OràÊt KiflligiicCT) fi» origiae, >»4 Les Religieux de ccc Otdic fuiveat d'abord une R^gle qui leur eft donnée paEr£vdqaedeCinq>EgU&t UmêRM >Hraa«K. Cet Ordre eft confirmé par LadiOss Eréque de Cinq-EglTâs qtù donne à ces Religieux le titre d'Ermite» de ûint Paul premier Ermite. J17 L'Eréque de Ve(ptimlciir donne uae Règle oourelle. }l> L'Evéque

d'AgiiaJesieR donne encore one autre. Im mtftm» Clément V. Pape leur dooae eelle de S. AognOin k la pziete deCfaarIci II. Roi de Hongrie. • §tf Le corps de S- Paul prenietBmûtccft poné de Veaift deu hÊt Mona/i cre à Bede» Immimê» Perdait phficvr* Monafteivt dam Ici rerolutions de HonenC îîv Grégoire XI. à ia prière de Lotiis Ro» de Hongrie, lec eaenipte delà Jaii. di£tion de» Originaires , & les met Cou* la psoccdioQ du ùaaf. Sirge. U «ne C mgregation particulière,! «Ulip/^ ll.«oi d'£%«gpie« defoc. C!rmcnr X ordonne qu'il y aura des Etuda établies daot huit Coavcns de cet Ordre , Se qu'aoeun Rdigieu ne fourra êirc IWvi à aucune dij^nité de Ordre qu'il nç luit Ooâcur en Tbco* logîe. la mim* fiih)m>**s. Alexandre VII. déclare par Bref qoe leur véritable nom ti\ celui de S. Peut premier Etniite , quoi qu'il» fin* vent la Règle de S. Augcftin ^ ^ CesRelieieux étoient autrefois habjiléi de oranf mais Urbain V. leur permet de porter un kabit blanc. i]i Leoxs obfcrraoces. ntémtn tfimittt i» l»iM tmul prrmftr Emitt m Frmmff(Oiiic Religieux) Ir»;r origine 9t leur fondateur font iucounus. H» PmlYv Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 14.02% accurate

DES PRINCIPALES MATIERES, fini y. approuve leun Coiiflitaïkati &Vnl JE LoBi» Xin.R.oî ic France leor pcrnet de s'éttblir dans U Roiuinie. }4ft Soat-Tvlgaitemeiit ippelUt Mton de la Mort , à csuife qu'ils portoient «ne i£ce de Mon Cax leur Scapolauc. Leors obrerraecei. $^*»&fi*i^' Leur habillemenb |44 y«jr«/ , leur origine. ^9 Dieffeot des Ccoftitations pour le boa 0*étt de lorCoagrcgatioa U mim«. Grégoire XIILiffcswre cesCooCticuùeas. H<> MX Ermites de S. fMlca Hongrie , Se fe dcTamiTuic. U mimt, laurh^bilkoMiit. Umifiaê. ifmitts Strvitis , leur origiQe. |H Cicm^t VHl coufirmeles Reglemeos ^arokat été AUtpoatccttf Reforme. t« m^MM* Ordonne qne le Mont-Seoaire (èra ap* pdié jefaint Ermitage du Mont Seoaile^le q«e le Supérieur lèrft coûjaors cboUi entre les Ermites.)ii fesparcns. J**£A pourra d'un Canooicat dans 1 EsUfe C«halnle 4e SKdgonie. j i| Le quitte pour (ê retirer dans la (oli* tude avec quei(]ues Compagoont l« EmbralTe arec eux la rie coeaobuiqoe, 0E jette lei (bnderaeoi du Moaaners de liÙKe Croix de Pifilia. Jt^ S'unit iTcc d'autres KelfeieU dliMo* oaftere de Patach qui lainNcnt mw Règle particolii» v'il dttane aalfi à fei Religieux. m Eft élu Pronueial 4e cette Congrégation rudflance , qui eft confirmée par l'Evéque de Cinq-Eglifes q|iii donne à ces Religieux le nom dTEcmivet 4e S* Paul premier Ermite . /* nu/nu. Skêixtttt i Urbain IV. pour aroir la confirmattoa defim Ordre par le faine Siège, & la permifion de foivre la Règle de S. Augulhn , aaÛM le Pape le RonMe à Ttfiam 4e Vdfcini 911 donne à eet RctïgpeBB We Bowelle Règle.)tt Sa aort. mimi» CBiMli entre les br mues. ji* — -.w... - , . « j ^ Ce» Ermite* detpandent quelques mi- (Alpbonfe de; ACdWVCfie de 5e«...1 w nlle . la moxt. a*» cigations au Pape Paul V qui les diP {^enfe rct^Icment du jeune au paio ft à 'en lcgllegae4it dei'ATCiu fie du Ca^ rêmc. U mimu. Habillement de ces Reli^ienz. ^)t4 mM» it Véiltrf$aM,cnutat dans l'umon générale dei differeotee Con|mga. tions qui ont focné l'Onltedeaïmi^ 45» FAUpmtri (Alexis) l'un des teurs de l'Ordre des Serrites neTeilC Cint rcccToir le» Ordres facréa par __ mtUté. |oo. oxi tes de S. Auguftin. i^^Fslcmhri (Anf;uftin "^^^f^^^ 'EfcMimt^wi/^/mMtUimiudt tEfcm-ilamentTmgt m.UcécuepoorWwiiJf «ycMOM^Tw^j cofewe pendant Ttngt années, afia que les revenus 8c le fiôod ft&at kt» vir à la canoniTattoB 4cf Btenbenteiu Alexis ac Julienne Falconicri. ji 9 Fdconim { la bicnheuBure Julienne) ià «iiiif(Pi«rê d*) premier DomCom- naiffancc k fes parei». M7

B/f#HlN»/? CEmetic ; Religieux de 1 Ordre 4es Ecmitcade S.Paul preniec Ermite, «H nommé \ fEvéelié 4e Vanen pax rEmperîur Jofcplil Vfimn» dm BHtrg dm/sint S0pHUrg General de l'Ordre des Setrites , donne les mans ^ me xcfeine 4e cet Ordre ^ ne fubfiflc pas. M» £i0MtàvAl4 (Guillaume d') Cardinal U Atdievlqee de Roiien , fait bâtir le gcand Couvent des RcligienEmiilM 3e S. Augulkin à Rome. »<> • Smffbt , londe an Moaaftcfe ptoelie d' Albi dans le Languedoc 4 B-f*^ d« Strtg»Hu (le bienheureux) fM4aicu ^ rOi4ie 4ei EniKtie TêmUL SetTÏtes. Ces Oblates l'élifcnt pour Suocrîcure, te elle leur ptcTcrit une Règle tjm dk approuvée par le Pape MacoB v* U Sa mort. Umim,, . Le Pape fmoceoe Xf f • permet quW eu fade l'office dans fOrdre des SerTi(c«, flc dans la tille de Florence. SI» gamUfern Officini 4erinqairtciM. Un Ooo

The text on this page is estimated to be only 9.74% accurate

I T A Wétvmat { ^cTTiiïà âc) Fvêqoe de LioBogct , pccod l'iubic de i'Otdtc dc^Ar* lige. it» Sa morr. ^ j 9 j Jtf/ix de Ctrfmtê iUcIigieaz Etmiie de , ùmt AmemAid , fonde b Omgrcention de b «MiiUe éi ainc *L E par ane partie des 1(cti(rieoz a/TtilUH A ttarceloite) mais l'on ^icdion ellcM^ tcflée par les autres Religienx av oient éla un auuc General au Coa> TCiu de Nâcrc-Oamc de Puck vjf Lt son de fini Competiteui termioe ce diâcrend , & il e(l de oocvean âa |A Geucnl paz icMu Icc Rebij^iii. ito E»P«'e'" » Wt âftftw le 5. Fiw^m* Fondateur de l'Ordre Cardinal M4(nnuf;uî UtiiTcnovicbc Acdievê^ de Stittfoote , fie cit exrmanêmé fm ce bjct par f e Pape. fsfdinjuid lu. Empereur, fait vctiix à Vienne des A«(vttîMD«4u«IKt » 3t leur àùbâôriB Alouftece m%v,:^i~ ... Wurduumd à Aotncne, Archiduc & Comte de Tiro! , fi:: pirourc fa pieté en fai(aiic bâcii piuhcur} rgUfcS» jxo rtrnAndi:,(llab«i{e) foodc Un J4cM»> rtere de Rcligicuf-î .ic l'OrHrr de S. Jean de Jeiulalcm à Ëvora eu i'ortug»^- 114 Jtutbt^Mtig (Conra<l ^ onzième GrandMaître de J'Oidrc Tcutonique , eft obligé^ quitter la Syrie avec fcs Chêvalicrs après la prib de k riUc d'Acte pat les Infidèles. t$é TiUit ftnittnttt s P»ris , votes JlUfifw*» fi$ tU U MMdelmimr i l'itro. Jill $4» U Utittiie S. ThiP.A/ dt J',//^ n uvf , leur origine- ^ fontplii^itfs éubiidcneiu en Inuice. 70 leur principale M ai Ton cft à Paris au f aiubootg iàiot Guxaaia. U m,f~ Ora un Supérieur General ^ fft ^Iq pat couici ka Maiibaf. 7 1 Leiif hsbilleniciiY. Jn/fiM* [Ari'ilrc] General de l*0f4Be des iirmitcs de SvA^nflja. 7r«««nM C Amobe) Gnad-Mattre de rOidrc de faintjcau de J lufalcrE. 81 jr«i iêjtfms amji , voicz C'iwsM^M i« WtrttM (Louis de] Evétjue de Cavaillon, cA ttansfcté à 1 fv^cké de CMpcmras. W'HÎ^Hts i Ar.jeu, «îoone au Grand-Maîrrc de 1 Ordre do Cuot Jcaa de Jen»> fiilem la ville de Bcdâûb en jecoiafcn/e de (es fcntccs à b «Ufcilè d» cette place. J^r-ny- { Pierre dv)cft db C(l)enl dft des Ftcrcs MiiKurs , n'a pas b.i dtfa« pie de iainc Jean boo f MMlMcut de la Con^ref^atioo des Jean- Booitct. 9 Rai fi lit frivoles que les Au;:uihns appottcat pose ptOMVcs que S. Ftaofoia «Toic m de mce Congreganoo. b FfMJiffiù dé Z*mf»M0, RxiigKUx de l'Or, dic dre Emiies de fktat AagiifiiBjcb ce les rcn<-!cmcr.t de bCaogKglliaB de Calabtc du mcmc Ordia.)4 fftftS ét i'Avt iÊM'tm t To'iet S^puîMi* fmui ftanit* Ermite $n ËraB€i, fUm é» U TmJ/tm ét Nitt0-4tiffttMf]f fni-ch 'ft , yo'kzStttfirtt' Fndtt 9 B»Htt»Hf« £aiperc>c coniëat que û §k\W Jolie ptcooe

fliabURclîgicur dans Je Monafterc des Vicigcj i Veoile qui avou dté fondé pat Icfajpc Abnudce UL \\ Tnderic 111. Marquis de BMldclMWg 1 & piemier Rot de Pntdc- Mt FhéUru Duc de Saxe , Maripit de MiC^ nif S: Lmirgrave de Turingc , aïaot été du Grand Maiftre de rOtdieTeoCenique , vent relever cet Ordre des • conrfitiLius il^ !a pnu honteufc qu'il a voie faite avec la Pologne, & ce peae rcitllîr. Ko S. ¥h gtntt ^ fonr^e ua McwaActc daaa l'iUc de Saniajgnc. i fmli«mt» de Ceiî^mê [b Fere) Vicaire Ccneral dcJa Co nv'regarion de Centotbi de l'Ordre des £r&utcs de S. Aa< gultin , écrit la vie du Pcre Aadrf dcl Gualto koodateui de «eue Cangiega» tioo. Il tfJUaAtrt [Guillattme] Grand- Maiftre de rOtdre de L.-votue , a/Tifge GuiU laume de Brandebourg Ardicvcqec de Riga, & le faiiDriTotioier. U\ âc dcHKt de fa d^nirè encre les nain* ^e Gottatt Keiilcz (on Coadjutenc. U mimt. XtnyfMrfPanlJ Religieux de l'Ordre de S. -r^ K . ^^.-^ «.^ncm os Paul premier Ermite , dl noraméàrEDigitized by Coogle

The text on this page is estimated to be only 19.66% accurate

DES PRINCIPA A'tiênp (Camille] Parrurche d'AleKxodiie , tr Nonce en Espagne , protège les Aaguftins Dechauuéf concrc ccuxdc l'ohfcrvance. 4f €*rfiM (Marie } Fondatrice des Reii> gieulej de l'Ordre de faincjerôine,rcs Î»arcns font vcru de la confacrer au brrice de Dieu , elle renouvelle ce •Toni aïanc atteint l'âge de raifoa. Efl inftmjtc des obferTancet rc^tilicrcs dans un Mooaitcre où fa Cxur ^toit Pri.-ure. /4 nuf-^ê' Si charité envers les pau*re«, lors qu'elle fut re ournée ch z Tes parens. Se retire dans une ftilirtid^ pour éviter les amours impudiques de Pierre le Cruel Roi de CafHile. /« «m tm. fonde le Mooaftere de faim Paul de Tolede< 44 f Sa mort. 4^6 G*'/*"*'^' (Tbomas de) Religieux de l'Ordre Jcs Serritcs , e^t loiié -^c ce Îiue tous les ans il difoir la MeHe le oirde la veilic de Pâques. {09 Gav wJt i.mtn [Guillaume) Religieux <le l'Ordre de fàint Domini«)ue , Kl pourvu de l'office de Ma)f>rc du facré Palais , & cil cofuice Archevéijue de Vienne ic de Touloule. no S. UmmJiâfe , fonde un Monaftere à Napies. d C»ztlU , Gouverneur de Syrie , Ce révolte contre Soîyman II. Empereur des Turcs demande de l'artillerie au Grand- Maiflre des Cbcvalters de Rhodes qui lui enenvoïc. tl £A d<f£ai 6c meurt Jaos le comba» U S.ihiff Gfit%fifvf Pftfr&nedf P«ri',lci Auguflins prétendent qu'elle a été ddcur Tiers Ordre. «y CiTMrd Jtm Fondateur des Hofpitaliers de faint Jean de Jcmlalcm , eft fait Recteur de l'Hôpital de faintc Marie de la Lari ic. 21 Se ftpai-c lie RclipcuT de fainte Malie de la Latine. & fait une Congre<!;ation feparée d'Hofpitalien qui prennent ic nom de S. Jean de Jcrufalein. Sa mort. /-i 'Vm. Les Auguftiat le mettent au nombra LES MATIERES. de leurs Tierciairea » quoi que 'eut Tiers-Ordtc ne fiît pas encore établi. Gimmfi» [Dominique) Archevêque de Siponte , Nonce en Efpj^ne , & enItute Cardinal , termine par ordre du Pape Clément VI tl. les diiFeren« qqi Soient entre les Auguflins Deckaunés & 1rs Religieux de l'ancienne obfervance. 4y Gir*ré (Roger) Rtligieux de l'Ordre des Ermites de S. An^jllin, introduit en France une nouvelle Reforme de cet Ordre. G»^fff»i d* B«iitlt»n , prend la ville de Jerufalem, 8c donne quelques Oomaioes qu'il avoir en France à l'Hôpital de fàmte Marie de la Latine. 7} Gmdjf (Jean François de J Archevêque 4c Paris , donne des Conflitutions aux Religieufes Madclonettes de Paris. |7| Gfnzmgufj (Anne Catherine de) fa naïu Tance Se Ces parens jio Ed mariée i Fcrdinandi d'Aurriche Comte de Tirol C<>n oncle , qu'elle porte a bàiir plubcuit Ëglifcs. U tntf. mti Perd

fon mari à l'âge de vingt- neuf ans , & rerufc l'alliance de l'Empereur Rodolphe H, qui la voulait êpoufer. Fonde deux Monafleres, l'un pour les Relit;ieufes Servites , & l'autre pour des Ticrciaires du même Ordre , aufquelles elle donne dci Conflitutiona farttculietes qu'elle fait approuver par e Pape. /« mimt. Prend l'habit de ces Tierciaire's avec fa fille la PnncclTc Marie d Autriche. Fait encore bâtir un Monadere pour les Religieux Servites. 315 Sa morr. U m'fmt» Cfix^Mlex. (Jean-Bapriftc) voïez /r«>iBipfiftg 'iu S- 'iner'tntnt, Crtgtt'f fX' Pape , fur les dfffferens qu'il y avoit entre le» Frerc* Mineurs, & les Religieux Augufti n$, ordonne que ce« derniers feront h'billés de noir avec une ceinture de cuir qu'ils porteront des bâto.if hauts de cinq palme* en fo« me de béquilles , pour être difHoçués des Religieux Mineurs. Lft P'uueurs Augudins refufeiit d'obéir à la Bulle de ce Pape, qui permrt àceuc de U Coo^rcgation ies Brttiiueu*de O 00 ij

The text on this page is estimated to be only 12.80% accurate

TABLE turc. It vcrti , Tun des prciners Religieux <^e Prend le Grand- Malue àc l" Ordre 1 TcuMMque pour wbiiie dct difièreas OmiOMinm , q^û»ioi»ntctEa9€im.hiAtsitU. quelques Vaudois •rec Bcmatd Prime uaeSociccé dom ^'il «voiecf ecf Eofciciii 1 «44 Cooinf k Joiation ^ Coarad Due de Maforie & de Cu)»rie eToit faite à l'Ordre Teuioniquc. 1 4< • AffnufefOiittèt lwuie<DaaM-d« la Mxrc'. CrêftinXJ. Pape , permet aux Ernutcs de S. Jeii6mc en E^gne de ûue des vœux rolcmncb fbw la Rcgte de fainr Auguftu). ^t9'&^^^ ^ttpmrt XI II. Pape , rétablit Jean l'£yê. que delà Camete Gupi^ MAirc de 1 Ordre de faine Jean de Jciumicoi fai a»wt dtdia^pnda d« ladipdié. ApproBTC les Conftimuons des Ermite* de S. Paul prcflucf EuBîte ca FlMtugal. Î40 Crg^ptn xr. pape , érige la reforme des AufpilUns 9ecbauflcs d Efpagne en Congrégation accorde à ces Religieux un Vicaire General. 4< 'Ordre des pauvres Catboiiques. tf littmttm» Jtnumi^ l'un des Ckcft de conTcrns , fontic IcPapcInnoceai III apptonvelaRc* CmilUtm* dt Bmyert Religieux de l'Otdre de faint Dominique, d(pourra de i'oB'.cr de Maître du £îcié Palais , âc cil cniuuc Cardinal. Gmllsumi d0 B>*T}d*htMyx Archevêque dc&isa «flibcaie i'hecëfie de Luther. ••5 Mai/Ire de fOrdre de Livo. nie l'aûîcge , & le fait prifcnnicr , & le Roi de Pologne oblige ce GrauoMaltieàlaiicadie It fîbcité. |«»|. Gtrsld , ETccjae de Lunogcs. ito QMmitm , foka Etmitt éêfm Oat». Imumt. GMtlUmtttt de Fsriétux première Snpcticurc du Monaflere de Proiiille des RcligteuUs dt i'Oidce de S» Donimquc. 141 Permet aux Hofpiuliers Haudriettes Qm Sêigmtir dt ftmvêOt ftmàÊ On Hô» de pceadn lâ. de ûiiae Auguftùk pital à Boucheraumont pour j receroa les pauvres patTans , & en donne le foin à des perfaones feculierei qui j fornaentune Communautés 3t| Procare i ces Hofpicaliers on feÛiU Csment à Pavic. Umimt» Leur donne la Reg}e da Tien- Ordre de Cnnt Francoia.)t< Fait do Regleoene pvvccnxde leur COafentrmcnt. 59& Sépare les Religieux Dcchauilcs de l'Ordre de la Mecei * de ceux de l'ob(errance. if« Hugtirt dt Crimmt , Religieux de l'OrAie des Er faites, de lâint Augullin , fan de* f «adaMast de la Coagreealioft delonlMrdîa du nim Ordre. >* ëmakfiVkmità^y Rdigicax de l'Oi^ Gmfmmu (Euphrafinc) PrincHic d'Afio> die de (aint DomiDiquc , cft pourvu Ii , fiic hi.<:i i Ma^n î lui Monaltere de l'office de Maître du faaé l'aiau « pour les Aug^ftins Dcchaoilés. 4| c(k cttfatia Evtquc de Padlltcr^ lté H €riUâ (Prudence de) Dcmoilclle Efpogaoie , fait fervir d'Hofpice pour les tt

JuinOtitt ttdtgimfifdktJf Evêques cbalfés d'Irlande , 1^ nailbn 11 /cmpthndt Nôtu-DAm*. qu'elle avoit i Madrid- j< Ufmifilu [Gérard) Confcillerdcjeaa Aïant pris le dcffeia de fe retirer dans Pue de Banna « fionde un ilaaafttWi un Monaflcre ,cUe cbasge fa maifon d'AogoIliaea à-OonbeclK an Hollaa» en un MonatUre qu'elle ùdt bâric det $4 pour des R«lîeicolàa âmffAk^ Ue-»tgd If^.liû de France aaemcate Jet cbaafTccs. 57 bktiMW dt mdicUOieB k t^m, 9hèii»titnt Cardin.il da turc Àc 5. Euft». itj cbe » Cai t -des Regiemens pour tcrmi» fonde l'Hêpit^ êfi S. Lotti» po«r 1^ ■«r !i s (1j (Fcrcn:, rufTcnns dans la Coiv peflif;rrc^. 191 gte^ixon de&Au^tuis Icao-Boni* Umn Roi de Jerufalena, accorde à i Oi> i^iyui<-cd by Google

The text on this page is estimated to be only 15.33% accurate

DES P RI NCIP A étoieat let atmct àn Roimok , fiour la joindcc à la Croix de fable qui ui atoicéié doxui^c fV le Pape Cclc(tin ai. làl HttiriJe tvy7îJ»*»Roî de Chypre , donne riilc de LunitTon pour rccraite aas Hufpt(aliers de faiac Jean de Jerafa* 1cm , après que let loHd^Iei £c furent empués de la «iUe d'Acre. 21 fitiut Muquit de Mifuie , rient âo te' coars Azt Ch?ra!icrï de l'Ordre Tcutoniqae , accacjuc la Pomcr^iic , <C oblige les peuples de ce pa'is d'embraf' fer le CHriftun f ne. 14! fjenn JEvccjuedc Cuhae , de l'Ordre de faint Dominique , prend l'habic de i'Otdire Tcutouique, & le fait prendre auflt â fcs Chanoiuei. Le Grand- Maiflre de cet Ordre fouine t ccc Evjcbé à l'ArcheTéqucdc Riga après aroir été pendant trois cent ans fownis à l'Arcocréque de Gncf. ne. l* mtfmt» Stmrg d» (;«>ltf Archidiacre de Touriui , les Religieux Serritc» prctenieni qu'il ëcoit de leur Ordre.)o8 Ces Religieux font une ordonnaoct dans on de leurs Chapitres gcnctaui, Su'onne pourra eofeigner parmi eux 'aune Doâhne que celle de Henri de Gand. l» mimt. HtrtU* (Ferdinand de) Grand-MaiAre de l'Ordre de faine Jean de JcrafalcTn, fonde un Monal^crcde Rcligieufei de cet Ordre à Cafpc en Efpagrjc. 114 Htrvi (Charles Bcnignc) ancien <)ue de Gap eft pourru de laDommC'ried'Albrac ' 174 Utr^»if»fié*» [Conrad) de l'Ordre Tcu* tonique, & Maiftrc Provincial en Li▼onic , foamct à cet Oidrc la Scmigalie <r la Curlande. i/f Voenl»ï [Gcoffroi) Grand- Maiftre de l'Ordre Teutonique , transfère fa i«Hdence en Pruife daits la Tille de Marienbourg , après que les Infidèles 00tent pris la ville d'Acre en S/rie. t\6 Hffntflm ni. Pape , confirme les dona. tions qui avoicnt é:é faites à l'Ordre de S. J can de Jcfufalena par André Roi de Hongrie. 9f Approuve fie coûiîrme l'Ordre de ùànt Dominique. xji£ laie ce Saint Maiftre du facré Palais , le lui donne l'EgUfc de faince Sabine , avec une partie de foa Palais pour Ui-^ LES MAT 1ERE S. ▼ir de demeure à fes Religieux. zis Hèf>t»l dt fMÏnt fondé parHrnfi iV.Roi dcîracee pour ksp<ftjfcrér. H$f^U*ViTtt di l'tJéftl.Vitm dg pMri$, TOicz fiôfgl'Ditu dt F*tiî. tiitil'Ditié dt PaHsi Raynaud ETêoue de Paris , donne la moitié de cet Hôpital aux Chanoines de fa Cathédrale , 8c Guillaume l'un de fc< fucceffeurs ^ le donne entièrement à cci Chanoines. lté Etoic autrefois delTervi par des Reli. gieax 8c des Religicufcf , & le Supérieur »ibus ie nom de Maiflre , prctoic ferment au Chapitre de la Cathédrale. l* même. Obfervance de ces Religieux Hefpita* lien , it leur habillement. 1S7 Saint Loîiis Roi de France prend cet Hôpital fous fa

protcftion Is mt/mt. les Frères & les Saurs de cet Hôpital dévoient aux quatre Fêtes annuellet porteries Reliques de la Chapelle da Roi jufqu'à trente quatre lieuësde Pa> ris eii le Roi feioic U m$fpie* Principaux bienfaâciirs de cet Hôpital /« mim*' Les Religicufês defléfrait fcoics pre* featcfflcnt cet Hôpital. iSy Ces Rcligicufcs taifoient autrefois douze aiit de Noviciat. i^it Sont refotaiées pas la Mcie Gencriévc Bouquet. Umtfmt, Ce» Kcligicufes ont août le foia de rHôpitalde faine loiits. t^^ Nombre des Novices qu'il y a ordinairement à 1 Hôtel- Dieu. Im rntftt t, HabilIcmeiK de ces Religieofes. i»» Smnte Hefiit outrsgéc par un Juif à Paris, & recueillie par une femme Chrétienne ^i la p«tte à l'Egbfe de faini Jean en Grève, 011 die eit encote con« fexvéc & eapotce. Hupttt m. Roi de Chypre , Ces preten* rions fur le Ro'iaume de Jctufalem eaufènt la perte de la ville d'Acre. Humhtrt[ic bienheureux] *Genexal de l'Ordre des Frères Prêcbeurt.Cct Ordre fait cinquante cinq établiiTemcn» en differeru lieux fous fon gouvcrae. ment. loy Hitmttrt II- Dauphin de Vienturis , [oâde le Monaftcre de Mont-fleuri pour des Religieufca de l'Ordsc de S» Do» Buiuq^lC» S4f O^^o ii>

The text on this page is estimated to be only 12.46% accurate

TA JAtqim 1. Roi H'Arracnn, ficrrcTI. r<. a fCK i'covoïe à Sunoa Comte <le Mouton ptMT lui dooner un Aile pcn * dan; le tioub c <k l*r,utrrc. 167 BevKt» priConnier et Comte apt^ Il perfidie dt l>ien« tl qui «'étoit Um fué a V ec les Chcis dct Heictiquc» Aligcoii. 141 mèm*. Le Gonne de MonclÔR lui dbone la libcné. Ce Hoi coDiribuc k la foodacioa oe l'Ordre de la Meici. Vcui c]uc !c$ Rc igicox de cet Ordre Soriciu iux leurs Icapuiaares les armes 'Arr«;oii. ijt Lciu donne un cjaarrier de (bo Palais pour leur l'enrir de Monallcic. 1 7 ^ Fnad Utvikde Mwoe fiir le* M»i* rcs. * ? j Auoc pris celle de Valence , U donne 'imeflMfqtiée em Religieui de la M i* ci pour rn fj'Tcune Eglife , a'^'f c d s bâtimcas luignaoi pour eu taire oa lloiMftere. »7f Donne te titre de Baron d'Algar , su Geoeial de cet Ordre- x7i J*]^tll»*> Roi de Pologne profitant det brouiî'rnrî rjn":! v avou dans l'Or.lre TcuionK|uc > acuqoc 1^ Prude, & fa t enfuite la paix avec l'O drc. 159 i»mt J sa Bôm , Fondateur de la Congregatioo des Jean Bonites . fa naïfnce S Adcmble des Difciples » (^tictu da Pape Innocent IV. la pcrmiflton de Ibim Éfec cni laKeglc de S. AuguAin. - Umèmt* SamMt. Ut mimt* gtfiuftmn CêltfiAim Fondateur de l'Ordic dct JeTuaics , padc par UNittt Ut cliarget de b République de Sterne , ti devient même Gonfalonicr. 408 Sa coomlioa pat la ieâiicc de la ne des Sainrt. l» méfiât. Fait de fâ maifon un Hôpital pour j zeccTou les pauvres 8c les malades. Im MlM Vîncenti Gentilhomme Sieii' Mit , Te)eiat a lut. pout une ^ £uate Diflrilnicnt tous les deuT leurs biens aux pauuics & à dct Mooalbcct , pour ne plut tÛEC que d'aoïndoct. 4*0 Plufieim peribiuies joîjg^wat à eos. BLC Il ils ne reçoivent ^'aprcs c7c rudes preuves, ceux oui touIoicai encrer «Bt Icsr Société. 411 t Humiliation que Jean Colombin veut pratiq' er dans use «cne qui lui avoïc ■pparienn , & od il aroir OMaiidt plu» ficurs vexations. 411 Fait approuver £oa Ordre par le Pape Urbain V. Umiim. Sa mort- 4I4 Sa canonifadon. 4t| S«jT.rf#Mi Fmmm/ Religien de fOrdie des Etmilcs des Auc;ulliit» canonisé par le Pape Aicaaodtc VIII. if $mèM J m « f^mfiêhm , Ordre MilKaî. re fit Hofpitalier , fon origine 71 Gérard Tom , ejk: le 1 premier Rcâeur de THApital de Jmtbtere, tt tdtaae Congrégation (cparre d'Hofpiraheit qui prennent le nom de S Jean de Jerufalem. 7) Pafvhal tl. Ifi met (ôus la prote<;iioa du falot Sicgc , & ordonne qu'après U more de Gérard , les Red^tn fetoiett élot pat Jet FccictHorpiialicft. /-< mêtrM Rajnnond du Pvy aïant fucredé à Gérard , prend la qtiatité He Maître ,

donne une Règle aux Hofpttalicn. 74 coaiticK cette Règle fjt 'm Cette Rc?Ie cft approuvée par le Pape Caliztc m. fit pax plnficnit de S» fiicceiTeurs. 7f Raymond s'offre avec Tes Hofpicalica au fervice da Roi de Jérusalem pou combattre contre les Iniîdéles , & tepare ks Hofpitaliers en trois claifcs , dont la preinicrc fut des Nobles qu'il delHna principalement à la profeilloo des armes. tm ruf^r^ Titre one prend le Grand* Mail tre de cet Ordre. 76 Ce» Hofpitalicri on: les d dèrensavcc le Patriarche de JcruialcoL it ki £vé^oes de la PalefÛne. 77 Aident Baudouin III. Roi dcJrn;G!cin à recouvrer la valéc de Moifc, & à de IrvTcr les Chrétiens de MeCopotanne du des tnfî'léles. Umfftnf Les Chi^ticos atant perdu la ville de Jetufiiieni, fe Grand. Midcre des Hef* pitalicrs transfère Ton Couvent à Mar. gat , fie delà à pcolemaidc. 7I Cette dernière ville aïant été prife par lea ta&kke « ka Helpicaltece fe Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 11.82% accurate

DE s PRINCIPALES MATIFRFS. Î0lt & LimifloQ qui Icuff cft donné fut le Roi <ls Ch' rc. 79 Obuc-nea: de l'Empereur Aciiroaique riiledeRbodcft i|ui «'éioit* tevoltée comte ce ^'rmce 1 tc y ifoit fâit vcair les Sarazinc. tmmi^» AtttqueDc cccce 10e , le l'ca rendent maître*. 80 I-esTurcf atCegcnc cette Ifle , Se le Comte de Savoie étant venu au recours des Chnralicts, oblige les Inhd^Icsà lever ie fiege. l» mm,t, L'Ordre de ûinc Samfon de ConAantinopic & celui drs Trirplicrs , font unis à celui de faiiic Jc^ ds Jeruû' Ictn^ il Les Chevaliers de S. Jean de Jerufalemdepofentleur Grand- Maître Fonlqnet deVilUict. l* mimt, Kcmporteiit une vidoire fignal<fc fur les 1 u£c$ qoi YOuloiCDt alGegcc Rhodes St Les Turcs afTicf^rnt cette place, le Ions de le retirer, l» mtfmé. encore obhgci Chaque Langue ed appelléc AtAelgef «S OrtgUK des Commanderies d. cet Or* .dre. 99 Commanderies Magiftra'c* annexées à la dii;uicé de Grand Mairie 100 A aucl âge on peut être daot cet Ordre. 105 Cczcmonies ^ui (êpratK^Hcat à la vé« taie ft àlspiofrAioa dei CbcraUeia. 107. c^yWtr. Habillement des Chevaliers & de* Ch pclains de cet Ordre. I14 Uibain Vin accurdj le titre d'EmiQcacc au Grand- Maître de cet Otdie» • . ^ «If Lt bunheureux it l* Cavtrm Sii]>ericur de la Congrégation duEcmucs de S. Auguflin, it Lt B'Jimn 4t U CtVt Supérieur de la même Congrcgaiion. /« mtfmt, JêM in. Roi de Portugal fait venir d'Efpagne des Religieux de l'Ordre des Ermites de S. AuguAin pour reîormer ceux de Ton Roiaume. |S pe II. Rmd'Elpagne, commande Tardes CJitdiieui à Ja b««aic dc'le* pantc. fft Jé^u AteheTfqac de Biemen , efl nom* m<î Commiilairc par le Pape Clément V> pour informcc contre les Chevalïert Teatoai^Dct fur plufîettrsClwf» '-'accufatiot]. 157 Ba'iazet Empereur des Turcs fc rend J*m d^ttÊÊrUin , frère naturel de Philip tributaire de cet Ordre. tmmime. ~" " «-4 j .• Ce Prince envoie la main droite de S. Jem»B«ptifte ih Gtaadr-Maiued'Aabuflea. t| Soliman II. atMque l'Ille de Rhodes «vec ane puiâànte imlt « & la prend parla irahifim de .Cbmedier de TOr. dre. 81 Aprée la pene de cette lâe » Ict Ckc- Jm» Stmm £v^ue de Paris , donne vaJsert de S* Jean de JctvÂJem fmt Conftiratieat atix Rebgieiilèt Fitlea leur refidcnc^ pendant au temsiiViter<- Pcnircnrci i l'ans be qui leur eft accordée par Je Pape 3e*n it_ AUtc^m , Religieux de l'Ordre ClcnMDt VII. f> ' Obtiennent de rEmperfur CîiarlcsQoint l'IAe de Malte avec les dépendances* la wti^ SoHann attaque encore cette Ifl- , après aroit pris Tripoli aux Chevaliers , 4c

eft comnint da ft rmttt, 90 Cette lik eO; encore attaqucc inutile» snenc par les Turcs. f% Laptofeflîundcs armes n'rmnrrhcpat ces Chevaliers d'cxeicct i iioipuaiicé à Malte. ff Etat prefent de l'Qsdfe daS. Jeaa de Jerulalem. ^ \{ï composé de diftnnies tutiont ap> p<r!!éç? LnngQcs. U mémt. Grands i^xisuics aâèâés à. chaque LanP7 d:s Ermites dé S, Augulèm , incrodiik robp-rrancr Rc^-]!iere daos p^fieora Couvent d'Elpagoe. jf ftm'Btipii0» dm S. Stitmm (lePate) Fon-tatrur tifs Religieux DtchaufFét de l'Ordre de Nuuc Uamede la Mcr« ci , fa naiffancc ^ Ces paxena^ iH^ Prend l'habir de l'Oi ue de NôrrcDamc de la Merci , ÔC fait là ptofef* fxon. af|i Eli ordonne Vrciiti^ic gagne un gianî' nombre d amcs a Dieu par Ca prcdi« cations. Immtfmt* Eft cnvoïé par Tes Superiènrs dans les Indes, itj convertit un grand nombre d'Infidèles. L8<f Etant de rçrour dant fa Piovince, la General le cboilii pour cire Chef 9t OinAcar 4e bt MfMa» «wii Digitized by Gc)

The text on this page is estimated to be only 9.89% accurate

TABLE entreprii J'étiblii daiis «jud^uci Cou- dci premier! Religien âc VOrht <ta Tcns. /« mtfm»» paovres Catholiques. t(Cccte Reforme aïant été detruice par dt Stvtrtt Rcligienx derOjcr; h le même General, le P. Jean- BaptiAe Ermites de fimt AugufUn , i im diercbe les moïeni «leicnblu cette Fondateurs de U Coagregaite ît Reforme. ismtfHif Lombardie du même Ordte. }t La ComtctTe de Ca^ellar qui vooloit Jt/ut i» T»0igm»m Reii^eui de i'Oriire fonder deoxCouvcos de cctcc Refut- des Jefiiatct , & eofuite tvnjac h ne t n'en aïant p j obtenir le coufen-. f ctrare . dre0è la Règle qm a été îé> fcmeat du General , atecoan an Pape vie pendant un tcms dans cet OtAc Clément Via qui lui accorde deu 4'; Brefii pMc ce lûicc *Mf J0 4r ^ditfafm GcBoal de l'Ûnia CesRrcA coQtenanr féreAîon ^vne At» Fkks Mdtcui , 6nde iRMt* Congrcijition de Religieux rtforij^^f quatre Ce UTcns de cet Oniic. io> de l'Ordre de U Mecci , aufffiiels il Jés» d$ r«rtml Gcnenl del Oidieds doaaoit pour General un Rdigtewrtle FreretPrêelieuft.CecOriicfiutMt l'Ordre de f»intj-rrô 11 -, l'crcjcan- yingc cinq ccjb'iffcrnznf en<iifiaai Bap ttfte ne veut pas la recevoir i ce lieux, fvua loo gouvcraoDcat. i*) m ftit que i^e Gcoctat de U Merei Smittjt^m» de Jmftt^ MeadteedcrOt* WBHt Ion COolèlUCiacnt à fa Rcfnr- drc des Emiires de faiot Jetôaie ,oq aie. u mtfm*. l'Empereur CbailetV. feretiie. 41 1 La ConRclè tfatt iniE conreoti 1 ce Jttème D»fàam Gcaecalde l'Ofèe èa que le Pere Jean Baptiftc dc(Iroit,faic |c&ans » ésend beaMOif cecOiàe. b&tix les deux Couveos qu'elle aroit jlf ptomis , de le P, leaO'Bapciflc menée fa Reforme, ttS. (^t89 m Ef^j^re. ht Pape Paul V. approuve ente Refor- Jtfm*ui dt fmiot]t'èmt (Oikt iti) û me, te Grégoire XV - fcparc Icf Rcli- origine- & fùttata. gieux Rcfocmél de cens de l'Obfêc- Maaicre d'éprourcr les Noticcs li^ ▼aocc. yibatn VIII. Icar awardetia Vicaire General Umrfmr. lAondu P, jcan-Baptiftc leur f ondacaor. atf féiUfEtsUts . voïez Augiftint d$lmC§m IfégAtUn dtî(Ji*n- B»mw. ftMn dt U CnriM{ le Frère ^ Religieux Betbleémite aux Indes Occidentalcî , va en Efpagne pour obtenir du Roi la confirmation de l'Hépital de Gucttcmala que ce Pr i ace ac corde.) < } Geovcrne la Congrégation des Be> thleémitet après la mon du Fondatent ^airaYOtt nommé poar <bn fiiccedear* Drefl*e les CoalUtiition* de cette Coa« fregaiion. U mifmt^ nvoîe des Frètes au Fetou pour y hi» Te :îcî ciiLIifTcmcns. jjy InlUttti: les Reii^oaics de cet Ordre. mtfmt. Jtan it f^\n< IpcviK Fcîii^^icux de J'Ordrc de faint Jérôme U

i^iicnr de ÏÎXcarial , eft nommé â ïtêiitM de Mon<^ "1 j pac la Hoi XEtft^ PhilipPe V. 441 le commcnccoîcnt de cet Oièe. 4 ' 01 approuvé parle PapeUdaiaV. 411 Ce Pape prercritrhabilicmcQt^aela Rclicîaaxda ccr Oïdie detotH F* ter. Ces Reltg^i Com. accusés de fomoir les crrenrs des FiaiiedUtt » & ^o^^ i * ftifiéi. <"♦/*• Le bienheureux jcan de Tofign» dreffc la Règle de cet Ordre,» il» I r eat dans Ja iàiiB celle de S. Ai^ Alexandre VI. ordonne que ccsRcîiappcUétJcloatctiieS. Jérôme. *f* Sont aulfi apfdUi CIcw Apoflo qoc». Paol V.leor permet de rceew» W» dres fâcrés. Urbùn VIII. apptaon leurs CdDib' nitioBS. ^'1 Leurs obfervancei. ^' SoiK (opprimés par le Pape Cieo^^ PeribmugetiUflftRt^«aM*2 dif ITjrf «Ma Yaafolt ccmaiti, l'on Voïe* sLtUik0/oJ,f»Mtiu Digrtized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.71% accurate

DES PRINCIPALES MATIERES. lm*(t»t II. Pape , appiooTC ce qui aToit ^té ordonné par Raimond du Pui poar la réception des Chevalier» de 1 Ordre de faim Jean de Jcrufalcm , & leur doane pour étcndacc à la guerre une Croix blanche pleine en champ de gueules. 7y Innount I/l. Pape , reçoit la orofe^Iion de foi de J)urani de Hucica , Se de ouelqiies autres Vaudois convertis oui rorroenc l'Ordre des panvies Caiholiqoea. a) A pprooTc la Règle de cet Ordre. x± Ecrit en Icor fareux à plufieon £v£> que». tj. »7 Approuve U Règle de la Société de Bernard Prime , & de Guillaume Arnaud , autres Vaudois convertis, li Approuve auffi les Statuts de l'Ordre de faine Samfon de ConlVantinople, de net cet Ordre Xous la proceâion da S. Siège. ' Si Confirme l'Ordre des Chertliers de Livonie. 15a Servîtes de faire l'OfHce de la B. Julienne Falconieri. }I9 In^uifition , difFcren» ntiracns touchant Je tcmi de fon rfcabUlTcracn: , & par Îui elle a été établie. atc aiTeen Pologne en Italie &en d'autres Provinces cû les Religieux de S. Dominique exercent l'oifice d'Inquifitcuri en pIuHeurs villes. U tmfmt» Les Inquifîtcurs de Toutoufc 3e de CarcalTonne fubfiOent encore, mais fans aucune autorité. ixi Jmfebmtés , VOicz Vaudtiu Jf/tbtlU d$ Lêtv^ fonde un MonaA^ere de Rdi);ieu(cs de l'Ordre d: S Jean de Jerufalem à Seville , y prend l'habit , & en ell Prieure. 1x4 Jmriéùu dtSixt{ le bienheureux ^~ëîc élo General de l'Ordre des Frères Pré' chcuts après la mon de S. Dominique. tôt Va en Terre- Sainte , & le vai4Vaa fiit lequel il eA monté , petit en entrant dans le port d Acre. ao» Permet à l'Evéque d'Ofina à faint Ifit-Vertt , Conunânderie de l'Ordre de Dominique de refier en France pour y travailler à la convcrfîon des Albigeois. XQl ApprouTC de vire voix l'Ordre de ce Saint. a«} lanoctnt IV. Pape . donne aux £rmi. tes de la Coni^rcgation des Jean-Bo aitet la Règle de famt AuguAio. 1 Erige la ville de Riga en Lironie , en Archevêché. ijl limcant VU t. Paoe , accorde aux Chevaliers de l'Ordre de faint Jean de JeruCalem beaucoup de privilèges » 5c renonce au droit que fes predcccfîeur» avoient de nommer à ptufieurs bénéfices de la Religion. 84 Honore le Grand Maître d'Aubunbn du Chapeau de Cardinal, & le fait Légat du Uint Siège dans l'A fie. U nu/' Demande à ee Grand- Maître le Prince Z zime , & ref oit à Rome ce Prince avec tous les honneurs dûs i une perfonne fon rang. U mffmf Permet aux Relieicnx S:rvitcs de célébrer une Me (Te lolemnelle le Samedi Saint au foir- |0i hpttetnt XI. Pape , permet aux Religieux Hofpiraliert Bethlcémites

de faire des vœux folcmncU. jjr InneevUXll. Pape,petmctaux Religieux faint Jean de Jerufalem afFedldc pour des Chapclaius de cet Qtdtc, lâ fondation- us Gtandc étendu? de fci bittmens. 117 Le Sénat de Stralbourg écrit une Lettre au Grand'Maîcre , où il fait l'éloge de rObfervance rcgoliere qu'on y pratiquoit. Ht Cette ville a'i'ant embra/Té l'herelîe , les Magiftrats font de grandes vexations aux Chapelains de cette Commandette , <r les obligent d'en fortir.' Im mt/mêLa plus grande partie des bâtiment font abbatus pat ordre des Magiftrats. 119 Après la Paix de Wefljphalie , on permet aux Chapelains d y retourner, l* mtfmt» Cette ville s'étant foûmife au Roi de France , & les Chapelains aïant demandé des dedommagemens aux Ma* giflrats , fond un accord avec eux, par lequel ils cèdent aux Magiitrats rifleVerte . & on leur donne en échange le Couvent'de faint Marc dans la ville. l» wt/me» Cette Commanderie eft éleélive, & le Prieur Ce fert d'ornemens Ponuficauz. lia Le Grand-Prieur d'Allemagne a droit 4e lifitc dans çcttc Comnunderici 9c Ppp

The text on this page is estimated to be only 11.16% accurate

T A B l» t. «mt. ^.tUlJ' Pape^csoBte les Rdigieux Kr« mnc^ Ac fa;nt Auguftin cic la Congicgation de 2»aze , de la JundiCl oo du Gcocral de tout l'Ordre les foumec à cellc»4c3pdi4|Mspetl<iiioet Aculieta. }) jRbAitflle ée l'Empereur Frideric Datberoulfe , prend 1 habic RctiçicLX dan* le MonalUredcs Vierges à Vcni£c»<jui avoir été fooià par Je Pape AleundrcIII. Jh*h€*ux. ('Pierre Jet) Prc»ôt de P-ni^ aïaot coodanué on écoïkr de l'Un^ ▼crfité de Pariî à êcre pendu , rft e»coramunié , i< va trouver ic i apc Cle> aneat V.pour aToirl'abfolviiiwdelcHi «scommuukacioa. Peodant fon abfence l'Official de Pafia , le fiege Epifo^al étant vacant ^ fait aller toutes les Paroidès en ProceiTion jcuer des pierres conue la voaàr lÔD de ce Prévôt. /« mtfm. y^ngtngtn (Conrad) X»raod-Maine de l'Ordre iTeutonîque . fait la paix avec le Roi de Pologne. 15 S Jupgvgtn (Ulric j frerc du précèdent de Ton ruccelTcur , rompt la paix que foa frerc avoir faite avec la Pologne , & faà la hauiiJe 4e Taoncbug. U mtfKAuiitn , voies Ktr Cotton AtyGimàMAit de l'Oidrc Teuioaique. 14» J»fibr /Gotien} ^rand. Msiftrede YOu 4re<le IiTOiue»enlHraflè l'hcieliede ' Liitli.fc têy laitim tcalid avec la PeUene , dont otie He<: condittaiu fiit ou'il (croie Duc des Duchés de CotlaiMc A(de Scinifalio. i<4 poufe la Princeffc Anne de MccklcuboucgJ^duAC lia plulKUis cafans. i« LjflxfÏAs Evli|ticdeCiiiq-Egliret,eoa> firme la Congrégation des kclij;icux Eimitcs de ratiu p4ui picmicr limite en Hongrie. \vf lmifr»iteen d'An'flvrt (P^' r-r) CcriCmJ de l'Ordic dt» iiiuatci de 5. Aygu. ft.a* as. dans ICkdte de Cunt Xcaa de^*; L E tufalcm , font les donc il cil compose. ^ Ptietués de chaque Langue. if LmigUêi (M) Curé de Ç.\ir,i Snlpice à Paris f cil élu ^peticm Ccnctal des Filles de la S«cieié de fàtnt Tboni» de Vilîcrc'tv^". 7» S^miê U (bcnoiOrandcsFeodaccazsde rOtdie desScttkct»c(|fcâiiCBaenl decetOtdte. |o; Sa mort. la tr.i'm*, ZeMUcan} Reltzien ^rOrdredcNôttc^Dame d« k Meicitlt CatdiaaI. sH Maint L murm dSr tE^mimt , célèbre MoDaftetc de PO-f^rr dct Emilct ûinî Jérôme ca iilpagnc , richciTcs iic ic Mooaflcre. 419 Lmumu (Déni?) General e^c l'Ordre des Servîtes , cft faïc Cudiiui par le Pa^e Paul III. LMfetris (Paul de). Cr nl Miître de l'Ordre de ûùnt Jean de Jciulkitm. I>00Be des Connicutions aox Rtl>gieuresreforroécs de cd Ordre daMo* naAere de Touloufe. ijf Létfiu (Jean de) Grand Maître de FOrdre de S. Jean de Jetoiàlen) , oblige IcaToKc» de lever k ficsede ^bai» la Umty (Jean de ; Rcltpeni de l'Orée de famt Dominique , & Confcifcurie Pikilijwe

IV. Roi de France ^cft nou> •vu de l'OfBee de Maître do fimicfÉlaïï. xiO Litm X. Pape «ordonne au Gérerai de * rOtdre deftimBominique de fcpatcf lej Couvciis icft rn l's de ccr Ordreta France qui depcndoicnt de la Congi» gation ét Hollande , ft d'en fitiic m Corgrcoation particulière. Lten Duc de Ruilie , obtient de l'Empeicmr Charlcniagne une Image de U fàir.rr Vi'icc (]u'il porte en 'Kl fTie , * qui fit preicotemeni révérée daa* ie Monafteie de CieAodiafie es Pologne. Hiiloire de ceste lainte Image , & de lètTnnflatktis. i* «mA»' & Ltmmri dt f.tnmt Gfnrra! .^c l'Ordre de faint DooainiqQC , cl t norrmé reet Office par le Pape Martin V pour mettre fin au fchifoir tji!! r<- gn(ic dani cet Ordre qui Kcconi.oiiiou deux GciK« raui. I*J[,)Tciaar FMiiif^ Digrtized by GoiJgle

The text on this page is estimated to be only 21.42% accurate

DES PRINCIPALES MATIERES. t^mnt* , TOÏez B^t*tlU àt l. f intt. £«vù (Pierre de)eft cranifcr^ derEvêché de Cambrai a celui de Baïniz 8c éta. Mit à iuïrux les Hoipualicrs de la Charité de Nôtre Dame. UmdHHf (imou) Rcligicox At l'Ordre des Ermi-es de faine Augullio , commence avec le l'erc André Prolés la Congrégation de Saxe du même Or. drc. ^»int Lûiih Rot de France . permet au - Grand Maî re de l'Ordre Teutoniqae d'aioût r des fleurs de Lis d'or aux exircmitéa de la Croix de cet Ordre 14^ Fait renir en France des Religieux de l'Ordre delà Pénitence de J fus-Cfc lettt doa c pluiîcarc établifTcmeas. VL6. Le'mh Xtt Roi de France , fait feparcr les CouTcns rtfarmés de l'Ordre de ûint Doroioi^oe qui Hepcadoienc de la Congrcgation 'le Himaade , & en £ut faire une Congrégation paniculiere. 117 Xomis Infant de Portugal ^ (onde à Fior» de Rofes uoCoUcgc dctreoce Chapelains de l'Ordre de (àinr Jean de Jerufaîen, &un M onaflcrc de Rcligicufes du rnèmc Ordre à Extrêmes. It4 Lt'ùn d* Le a Religieux de l'Ordre des Erm'tcs de faint Auguflin, pourfûitcn £(pagnc la ic for m: des AuguftuisDecluimés qui avoir été commencée en Portug4J. ^ ' £(l dénoncé à l'Inquificion comme foutenant des proponnon» hcreriques, efl mis en pri(oa a ce fujec , tc eu juItifié. 4t Sa mort. ^ 41 leUti J« Af^uffï* Reîigictrt de l'Ordre des Ermitci de faint Au^ullm , va en Portugal pour réc.-blir dans les Cou* vcns de (bn Ordre If $ obfcrvances régulières , & rcfufc rhvéché de Vifcu qui lui cft offert par le Roi Dom SebalHcn }S j^tMp diTmtio Fondateur des Moines Ermites de faint Jeiême » fa nailTance & fcsparcns. 44.> Etudie en Droit à Peronfe, & y lie ami» tié avec An(o<ne Colomne qui fut enlùite Pape fout le nom de Marrin V. ï* mtimr. Eftemploiéen plafîeurs négociations par le Roi d'Arragon. 4^ ^ Frcnd l'babic ReUgieaz dans l'Ordie des Ermites de faint Jetôme . eft dans la fuite General de cet Ordre. /<• nèmt. Entreprend la reforme de cet Ordre , & établit an Ordre nouveau fous le titre de Moines Ermites de S Jérôme. Donne i ces Religieux des Conflitulions très aufleres , tirées en partie de celle dsi Chartreux, U mtfrm. Leur donne aufH une Règle tirée des écrits de S Jérôme. Martin V. lui donne fadminiflratioa de l'Archevêché de Serille, 6c an pouvoir pour accommoder les diffèrens qui étoicnt entre les Evcqucs de Ca. ftille. 4/1 Remet l'adminiflrarion de cetre Egli. iê entre les maïus du Pape Eugène 1 V. Sa mort. ^(iM'h 1' (Pau?) General de l'Ordre des Ermites de faint Augiiftitx, vifite en qualité de CommiiTaire Apo(lol;que du Pape Alexandre

VII. le erand Couvent des Keligirui du même Ordre à Paris , & y fait pluiîcurs Reglemena. u tMcmi III. Pape , excommtuie les Vatw dois. x^ Ne veut pas approuver un Inftitut que Oiielques Vaudois convertis vouloicnt former , à caufc de quelques pratiques fuperfhticufes qu'ils oblcrvoient. 17 Z»^<#j (Chriltian) Retigicut Ermite de faint A igufhn, cit aj^jcll; J Komc par le Pape Alcz^indre Vil. refufe un Evéché , & 1 office de Sacriftaio qui lui font offerts. Eft eflimé par le Pape Innocent XI St par le gra/td Duc de Torcani»; qui lui offre une pcnfion pour le retenir à fa Cour lu niefmi. Ses écrits a fa mort. Im mtmt, L'^xJg'.*9 (Paul Philippe de Lexaj de) Evêq 'c de Rh >d z, reçut com.nifTîoa de Loii s XlV Roi de France, pour s'informer de l'état de l'Hôpital d'Aïbrac. 121 M M A'^omtt Tf Empereur des Turcs j aificge Rhodes avec une puiffante aimée , & c(i i biigé de fe retirer Sa M thtt du f^rri PmUt m Rùme , origine de cet offi e qui efl t-âi'*uri po'tedé par on Religieux de lO -^re de bUat Pppij

The text on this page is estimated to be only 13.12% accurate

T A B Fiît'rn- TV. vfot qae le MaUre du ûlcrc i';iia:s ait ^Uce dans la Chapelle Papale itMiiediateaieiic«pnbk Ooïca des A-iditcurs de Rote. ti} Calixtc m. confirme .ooa-fculemenc le dbait ^'Eugène lui avoit accordé de nonimer ccus ^ui doivent pr£chec dant cette Chapelle i mais il veat encore qu'il repteone publiquement ces Prcdicaceiu* » mime ea pieicncc da Pape* U mêim» £tt juge de tom les Imprimeurs , Libraires «de Guftan k Kome. U wt^ • ' Sixte V. révoque la BoUe de Pic VA^ ii •ceotdoit nocPrcbcadc «oMaitie du turé Pataif (biisia BdSUqw i» ùàat Pierre, & [uiiooneàbplMeVDepeniioa lui une Abbaïe &14 Alexandre YII. ordonne que dant les cérémonies il n'aum fc^Mct qu'après le dernier des Auditeu{ s de Rote,» qa'it inira Te pes derent les Ckzcs de U CIu t 'jî c Apofloîîqiie. UrtJmr. Ordonnance du Maiae da Ckz6 Palais , nonveUeoeiit cbscgl de cet OiEcç. mémt /i i:MHi0i» RfligicAz Francs ^ ont exercé cet Ofiee. ^>^o ^m'iw»' ^^n-a- 1 [ni ace) ArcbeTlqoe de Scvjlic , clt pri*cdcfonArchevlelié par le Pape Martin V.quiloî donne fruleoeittkiiucd'Afcbcvéque de Traire 45> M»nimUm (Jcin dc)Ev<cine deCRaIons fur Marne, cirnne rn v«-rTi! cî'urc Bulle de ClcmcQt VI laKc^lc dcfair.t Auguflin , & un habillement noir aux R(1 t^icux Hn^taLers.de N. D. de la Chante ' }>f Jiimnitti (Jean) l'un des Fondarents de l'Or'irc d s Sri vitc^ , eH: élu General de cet Ordre , meurt quelque tcms y»mtffi (Ange Marie) General de l'Ordre des Services , Tes motuii^aciont & (es audcritc's. Vf >/4/>Mf/<irN4C"m'«nf0 Religieux de l'Ordre de faint Jcrone , Se Evéque de S. Tbomé aux Indes Orientales. 441 t lit ni' l'rfx Marc Je y'tnif* t^onà»^ tel^r de i Oxdic de l'Artige. iSo limrttUi (Nieohs) Doge de Vcnife» veut être couronné par les bicnbeuv xcuz Jérôme ds Veoife » & Jannctie 4t YccQMc IU%iciui. de l'Ordre des L 1 leTnates. ^ti| lf»nm'*t dt fmintjaftfh { la Mcrc) Ynndatrice des Auguftios , dues de la Rccol(câwfi,&iiaii&ace«fis pucas. Se lidt Religiettlb daas le Monaitci« dcsAuguAines deCindad Rodn^lC en cft Supérieure. fo Va à Tbar pou* y commencer la lefbr* , me des RcHgicufes Angjiimiies ,diitea de U RccoUeâioo. <t Didic bs Coaftitniioaa de cette rclQtme,ScJcsfakappi«nerpar PaulV. Fait pTafieun établiflênMU de cette Reforme. <v Marguerite d'Autciche Reine d'EiM* fne, la Ait ventt i Madiid pour j étahr fa Reforme, 8t fait jetter les IcMN démens du Moirïlkxc de l'iitcaraa-* lion pour ymcctie ces Re%wt^. U Cette Princeire étant morte , Phdwpe II ton dpotts Ait conttancr les nn* mens de

ce Monaftetc ayec beat! coup de magnificence. tf| Ce Monaflerc étant acbcivé , la Meta Matianî" avec d'autres Religieufcs , j font conduites en grande cuemo* nie. S4 Pauvreté de ccrtc Fondatrice dans oaa aaajfon fi ofulente & fi ruiie , dt Â non, Umêm$, Ssinte M/trit tln Srfettn première Tittciaire de l'Ordre de Nôtre- Dame de la llerp , iâ aaifiuMa 8c' fis pareos. X94. £ll faite Superieutc de la Conuaunao* té des Tietciaùes de Baxceboe* /*■ Sa mort. if « Aisrit /Autriche , fille de Ferdinand Archiduc d'/utri. I)c, &: <rAnrc Catherine de Gunzaguc , f rc; U i habit de Tierctaire Seivicf avec l'ilrchîdo* che/Tefâ mcre* 51 1 Mi'girritt /Antriehe Reine d'Efpagnc» fait jetter ks ibudemens du Monafte» re de riocarnacton à lladtid,tL meort peu de tcms après. 4h Afmrgtfrirt dt ^«.♦ii Reine de France, fonde à Paris le Couvenr des Ermites de faint AugLflin de IxCommunauté de Bourges , appellé de fon nom la Coaveot de la Reine Marguerite. 17 M»fims (Jean BaptifteJ Gcacral de l'Ordtede^OojDia^ae» 1^ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.05% accurate

DES PRINCIPALES MATIERES. gitrHti { le Perc Jean) Vicaire General dci Religieux Dechauffés de l'Ordre àc N. D. de la Merci , étend beaucoup celte Reforme. Lî? Mmnin V. Pape, permet aux Religieux de l'Ordre de faint Dominique de poflcdcr dâ rentes & des biens immeubles. Cet Ordre aïant été divisé pendant le ichifmc qui diYifoit aulTi 1 Eglifc , ce Pontife le létiQit fous uii fcul General. /« mtmt. Accorde aux Relii(ieux Servîtes les ptivilcges des ReUgieus Mendians. puifTante armée pour aflîeger Acre au Pcolemaïde . le eft empoifonné fortant d*£gyptc par un de fe$ Emirs 19 Conjure (on filt en mourant de ne le point faire enterrer qu'après la prife de cette Tille. Inmt rr.e. Mmi« Gemts. 4$ Stwthr» Fondateur des £rmit«s de làint Paul premier Ermite en Portugal , après avoir fctvi clnns les armées de Dom Jean L Roi de Portugal , fe retire dans une folitude. 212* Elt élu Supérieur des Ermites Je Serra de Oifa, établit ce luupoui Chef de fa Congrégation. U mimtSa mort' Immtfm*. Approuve la Reele des Tierciaires de Mmt it { Alexis de] Religieux de l Or cet Ordre. U8 Confirme tout ce que les Antipapes Bomface IX. Clément VII. & Benoît XIII. aroient accordé aux Ermites de £iiot J erômc en Efpagnc. 4 \ û. Permet à Loup dOlmedo.de fonder les Moines Ermites de S. Jérôme , & l'établit General perpétuel de ctltc Congrégation. 4;o Approuve la Règle que ce Fondateur avoir composée pour ces Rc!igicui,& qu'il avoic tirée des écrits de S- Jeiô* me '^^^f^9 dt Ttnuft (Nicolas) Religieux de rOtdrc de faint Dominique , aide le Pere Paulin Bernardini dans la Reforme de cet Ordre qu'il enueprend. Sa mort. U mtfm*. liatthieu dt Tmrit , l'un des prcmi«rt Compagnons de faine Dormnicjac, eft defhné pour gouverner l'Ordre des Frères Prêcheurs en qualité d'Abbé gênerai pendant l'abfence de ce Saint qui vouloir palTer en Afrique lOf Ne garde pas long tems cette qualité, ccSaint n'aïant pojot pafTé en Afrique, & n'exetcela Jutidrftion que dam là Province de France dont il fut Provincial. 1» mimt. UMt.gm (Michel; Religieux de l'Ordre de faint Dommiguc , eft pourvu de ro/fice de Maître du facré Palais ^ le. eafuiie de l'Atcbcvéché d'Atx. iio ^id$c:j (Jules) Cardinal , Chevalier de - l'Ordre de fiint Jean de Jemfalem ^ & G and- Prieur de Capouif , eft élu Pape fous le nom de Clément Vil. 81 Jditûc-3d*f«r Soudan d'Egyp te , Icrc une dre des Ermites de faint Auguftin , 8i Archevêque de Braguc, confàcrc l'Eglifc du Monafterc de l'Incarnation à Madrid. 6f ifétinM^d Moine de l'Abbaïe de Sigeb?rg , elt confacré Evêqucdc Livonie.

I/o Mtrpfin (Rulman] acheté l'EgUlcde la ^ ÉiintcTrinité dç l'Ifle Verte près deStrasbourg qu'il donne à l'Ordre de SJeande Jcrufalem. »if Prend l'habit de cet Ordre , & fait . encore bâtir une aurre Eglife en Thon» ncur de S. Jcan^Baptifte. ti 6 Sa mon. t* mimt, MirhMt'ii (le PcreScbaftien) Religieux, de l'Ordre de faint Domuuque, introduit en France une Reforme particu» licre de cet Ordre fous le titre deCon* gregatipn Occitame. 117' Sa mort. * l» mefmt' MiUci dt Jiff s^hrifit Ordre MUi taire , ' fonerigic». 247 Les Frères 9l lés Soeur» de cet Ordre prennent le nom de la Pénitence de fa«nt Dominique apicsla canomlationri de ce Saint. a 4^ Cet Ordre qui avoir été aboli , eft rctablr dans un Chapitre général de l'Ordre des Frères Prêcheurs. xtf. Voïez TUn-Or irt dt fa.nt DtminitjutA1$»»Pinctnti (le bienheureux) prcmief Compagnon de faint Jean ColombinFondatcur des J^fuarc*. 409 Ce Sain: le nomme pour ft>n Hiccefléur dans le gouvernement de l'Ordre , m^ls il meurt quelques jours apréa & CoJombin. 4'f ' Af<w« Ermitêt dtf» m JnSmt , leur origine. éi<3 Xoop d'Olmcdo leur docatsaTtc Pl'E wi

The text on this page is estimated to be only 10.66% accurate

TABLE le|^e 4e làint Angiftin , des Cotifti- Mmfry (N.) Bourgeoit 4e Petit , lb« xelc pour la conTeffio«4eifeelicun& turionï rm :iu(lciCS tuéct de ccHcs des Ciurttcui l*m-lmt. Ces Moines ^lant en diffcrcnj arec Ici EtiTiircl Ac (aiin]'rn;Tir, M î r tin V. tâche inuciic>ticn(d ippoicct U paix enae ces deux Congrâgetiotis 4fi Le même Pape leur per.tict de fiiivre la Règle «]ue kur Foodateut avoïC composte tt, filée 4ei écmt de lUoc Jeiôrne. 4/1 Quitiest cette Règle après U mort «ic leur Foadaicnfpoucicpnjidieeeikde S. Auguftin. 4f4 Leurs obferTancet. 4 j < Leur kabillein< nt. U mUmg. MM [le Pere Athaoafe] Capnctn , foo tde Dour la coarctfioudcs pécheurs & da hérétiques. iUtnM'tii (BoofiU) l'un des Fondateurs 4c rOidre des Servîtes . cft élu premier Supérieur de cet OrJn* Se dcnet de tua ofice. }Of Seinon. Immhit» Jlimafttr* da Vifrfti i Vtnif^ fondé piC . Je Pape Alexandre III. dq>end ci Cieieiucac4u Doge, n'eft point Ani» nif à la Jitti4iâiaa 4a Paicîarclie. Lors cjo'il y a aneoouvelfe AbbdTede ce lAom crc , le Dop;^ répourê en tittmetuot dcu» annraii» au doigt. I0 Ih Religieufes de ce Monaf>crc font eppdlées Gcotiles Donnes . 00 iea CMiied'Illliiftrifimci. - Um,/im, U»nrùy{ Alphonff) Hcnfral de l'Ordre de la Merci , veut lotroduire une Re» Ibrmc 4aae eee Or Ire , deftide ftj^ Couvens pou r cet C;lfo4easlftPr coince de ^afliUc. 1(4 Cette Reforme eft pfefqae enfi-tAc dérru te par frs ordres lum-fmt. des Hérétiques. CeJe fa maifoa pour fervir de reti^ie à (i-s fille» profHruécî qui Touîoieat le cuareriif , 3c leur procure les bfr> feiBs fpirituels flc temporels 4oot cllci avoicnf bcfo^n. Im w> Mtntt* (1 iui } General de l'Ordre des Jetuatcs , (es cents. 41! M«r'n i/ (Jean) R.el;girux de l'Orcbe de iaïai Oomimnue , eil pourvu de i'oiice 4e Malcie 4ii ûcté Pétait. t t enfuitc General de fon Ordre , Cardinal U tr*fmt. Munie dt Zimcrr* Gencril f^e l'0;irc de faiac Dominique , cit déposé de (à . dignité par le Pape Nicolas IV. tx% RefiiTe l'Evêché de Galue , Se le Pape Cile^lin Y.l'cblige d'accepter ccLidc Palenza /« nJmt> Donne une Règle par écrit aux Frères de eoi Saurs Tiercuires de l'Orore «e «pi n'en trenot peine. K NAdgHi (Lad (las ; Religieux de rOrdre de faint P u) premier tr* ni ce , cfl nommé à FEvéché de Ci>o> oa4 par rtmpctear Jofcph 1.))< WmittM (Philbert) Grand-Malrre de l OrJic (Je faint Jean de JerufaleiD, confirme rttoioD de la Commanderie 4e Seelelfattà eelle de l'iAe- Verte prés de Strasbourg. no £0im* NitêUs éê TtUmtm Rclîgteox de rOr4K det Ermîtet de fiîôt AogaftiB. lîiefUt IV. prive de Con ofice Monio

de Zanem General 4e l'Ordre de ûint Dominique. rxt A/«wra}r (Antoine j Geoct al de l'Ordre de Nitdéu [le Pere) Provincial de l'Ordce (âint Dominiaoe. 140 des pauvret Cttboliq ucs , cède à l'OvHe h-hii { Charic» 4e) ^rehevlqae de drc J-$ r.rmites de fjint AL^i^uflm, le» Tuiiloa^ê. M Couvens que les pauvres Catlioiiquee9i»»t-fi -ri , Monaftere de Relifienfit «voiem en Cecnbatdie. X9 de rOtdce4eS.]XNniltt^,ufolt- Ifie^lms d* fsnt SMlurmi» Religieux de it^i**^' . »V l'Ordre de (aine DofliiBiqnc,eft|>our. HeUHemoK 4e cet Xe^iealèt. Im Ttt4eroffice 4eUitkfe £^j&cÂp«. mgmt. lais. 110 Umtif (Pierre dcl] Graiid.Maître de Jff#«i//e (Louis Antoine) Evcque de Cil> l'Ordre de faint Jean de JcrufAJen , loni , & cnfuite Archevêque de Parre tranfporte le Couvent , & fan Ton en- 9t Cardinal , St deniec 4e le Doinerie crée avec toute la Religion daos la Ci* 4'Albrac. 171 i44el«Vih!fieàMtI(e. . #1 amm(LmiQam)Mifttè:Çh^ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.15% accurate

DE S PRINCIPE loni , elt (outvu de la DoflKrie i'AU . brtc , êt y met àtt Chanoines regakerf à la place des HoQtitaliers qui émta» «oÂbci dam le tcUUhrmtnt. »74 trtrit [Nicolas) Religietu de l'Ordre à(s Ëimices de Taint Augufbin, & Cardinal , le ptcnuet ouvrage qu'il donne •0 public eftI'HtftoirePelagienne qui cil dcfrréc ao Tritninal de linquillnon par deux fois , 9t b'j cft point * condamné. Clcmci,; X. le fait QMalifîcatcur du £ùat OAcc, iL le Pape Innocent XI|« font Biblrochceatre du Vacîeaii» to Eft fiii Biblimliccairc par le même Pontife après la mots du Cardinal Calènaie , 8t hoaoïé «le la pourpre. Is mffm*. tSk nommé po«it crarailkr à la refbcaiiiioii dv Calendrier , 8c meim à Mone* U mimé* jKitrê-l>*mt dtt AlUmsni [Ordre Militaire de] roKzTtmtmi^ (VOrére) Mtôtrt-Dimt dt lEchiVt à Sitnm fameux Hôpital , pourquoi aiofi nomoaé. LeB.Soror y fond: une Congrrgarion d'Hof^iraliers qui prennent le nom de cet Hôpital. Im mimé, - le Pape Celeftin HT. confirme ics Rcclei de ces Hofpitalicrs. \9l Plusieurs Hôpiuui depcodoient de €•> luideSienndÉ Immtfmf Habillement de ces Hoipitaliers.)«9 JFinv Détmt dt Gu»d«Uup , celcbrcM*. naftcie de l'Ordre dc»£iniicc»>de faine ^rôme en E fpagne. 4 j S JUitrt-Dâmt i» l» Mtrc p9ur ImRidrmftitn dts CMfti/j l Ordre Miiiiaiie 9c Keligicux de } (ôn origine. a <éht Roi d'Arragon accorde aux Reli-° gicuz de cet O^drc les armes du RoMome, pour mettre (tir te fcapnlaire * des Pfêtrcs ât des Chevaliers. 171 les Religieux oui étoient picrqoe tout Trançnis y aiofitcntb Croix d^argent que |C5 Fi l ço:$ poi toienr dans leurs oendart» en combattant contre let Maure» /« mfme. Le Pape Grégoire IX approuve cet Ordre, & donne à ces Religieux la Re* ctedeS. Augtiftin. a7> Le Chapitre General ordonne qu'onrecevra plus de Religieux pour le Cliœur , que de Chevaucn.|« mefim*. le AM-d>Anag)aa deonevi <knef»l. LES MATURES. le titre de Baron d'Algar. 17! ScIiiCnc dans l'Ordre auCuiet d'un Ge* neral Prêtre que -es Prêtres xvoient élus. 179 Ckment V. cafTe cette éleOion^lc établit General un Chevalier 180 Ordoime qn'^rés la more de ce Ge* neral, on élitoic toujours uaPrêcte. l» imftiu* La plupart des Chevalieci qatttcnt ces Ordre pour entier dans celui de Bloii* tefa. Lm mimgw Pie V. à la prière de Philippe 11 Roi d'Efpagne i écabÙt des Vilucnn povr lefiMmcr Ick CmwtM ài cet Oidre» a» Ce Piipe délcod w»1Ulieieiisdrdlii» un Generel jvf^'icc^K Mvifiteftâ faite. xt% Ica CeMiMX quilcoiciit perpétuels^ doirearéttcpimiucmeotélus tous les Hxans. * • immUtie, %K Cardinal de

Vesddme Légat c» France , fcpaTc de la Province do Gttienoe quelques Couvcns qu'il érige en Congrégation Ibot bB' ViaUrT General. !» mtmg» Voïez RtUiitMx D:chjiuJfJi tU L'Ordridf S D. di UMtni r& Itttbr'Jgmfif éèl' O ' d't dt N. D, dt ta Mira. Nô^tfDAm* dm Ihfmirg £ Ordre Militai* le de^lbn otigine felon quelqwt Aa« teufî. ï^T Ne s'accordent pas touciunt 1 habiiiC' fltfiir desCItevalieit de cet Ordre. U Ell peu^étreiûpposé. a{9 Nirre-Dmme dt Vstltifg, Olrdre qui n'» été fciricment ^e proietté. a«4 Ce que contiennent les Statuts de cet. Oi«c. {jt mimt^ N0vtlii{ Angaftin 1 Religieux d^ 1 Or. dredesBimitCidcS Aiiglrflitt, exercel'office de Secfiftaiii de le Chepclfe Âi. Pape. 17' Bloir aopMiVttit Cliancelicr de Main» froi Rof de Sicile- j8}, A fcflàé la Congregstioo des Hofpitaliet*dc Ndtce-Dwie dtrSdMlIe , ftJen q^ietfiMi AttMoiW* aslMt O S'mu , & doonoieat à on MonaA»' ' iCfCm, leur famille & leurs Bien^ - §tj eaiMia» ta " ' '

The text on this page is estimated to be only 11.68% accurate

T A Ch itOrdrt M i ui 0ttê ,toïet ChtWÊUm (Jcronime) Prieure ia Momûc^c 4it Sizcne de 1 Ordre d: ùua Jeaa de JtmùAtm , eoToïe i M«lie k P. Stu* duo pour péter ca fon nom ferment d: tidaicé & d'obûflàiKC «a GraodOr-'/ 'l ' (Marthe d') Baronne d'Allcmaeac, fille du Marquu d'Orairooiineiut a fHdcelDieD de Pârie m li:r?ice 4et paurrcs malades 19} C I' f'C'^c Alphonfc d') Religieux ■de rOxdke des Ecmicet de faine Au> guflia , prescrit les Obrcrvanccs des f tcnicccs Rcligieufcs ■Auguftioes DecJuNilIZe». f7 OfMMrRoide Boëme , aide les ChcvaJieri de l'Ordtc Tcutoiuaue à lub;u> goer les peuples de la Fnnnace de Samz'ar.d. 0/lM»«» f le Ff :<:) Religieux de l'Ordre ^jcS.Domini]u<- cil crafiUd'Ibrtiml* Empereur êcî Turcî ff Ollon Cumie ac 1 Abbiuzzc, fair uae donation à riiôfirAldeiâùK Jeaade JeRÙkm, 74 PAfn» [^îa iriccde) cft élo GrindMaifiic >ic 1 Ordre de faint Jean de Jcrufalcm à la place de Foulques de Viibxec qosavMC iti à^oU- ti Stmort. 9% fMlu [Bcrcngcrdria) £?ê<^e de Barcelone, donne riubU delOcdie delà Merd l faint Pierre Notafqde. tjm de l'Ordre des brmttct de iainc AugulÛa . ict éerûs dr û mort. 19 tijffitl (Matthias) cft éfu Gmeral de l'Ordre de Nôue-Daroc de la Merci 1 mais le Hapc »ûmt pâ voukiconfir«ncrfon^Icâieiii, ilcBAicim^fi cbac l^in. iSt tmftkmlU- Pape , confirme lei donationt Îpi aroicnc été faites à l'HÔpuaide aint Jean de Jerufaleni' 7} Met les Frcres Hofptralien foin le protr'hoii dj fjûnt Siège , 3c ordonne uu'aprcs la mort de Gcraxd leur ReAcur , fcsfucccifinwtlciOieiirélttfpfr les H o fjn t aliers. U mtfme» Sjiint fsulptefKitr Enoit* » fon corps cft pcurcc de Venile à fiude dans le Cou9ç« des BtCiigwBz qui ^çfvatU MA BLE de ce Saine. ||,î S' FmU fnmitr Ermitt , Ordt» HtUpmx, veêVx Wfmiti$ dtfmaf Psmi prtmtrtj. fW'.t. FMitl V. Pape.appnnnreics ConftitDtioQt det Eiantei die Ikîiit Paul en France. ApproQTcla Reforme des Deduoiîis - de l'Ordre de ta M«icL ty» Permet aux JeIiMKidepreadi«JetO«> drcs ikuéa. OiTpenlè Ici Endtci Semcet de îe&ne au pain & à l'eau, auquel i'i c[oîcct oblisés les Mercredis de l'Avcnc 4tda CafWBe» |if Approuve la Rcgk (!csTievdaircs Sa. TÏtcflca AlicmagQC. Fait bâtir l Rome le MoMaAeie dôi FiUcS CoBTcrtirs. pj JpiMi/o (Antoiuc) Gr^nd Maître de l'Ordre de faint Jean de Jerafalcm , poora voir à 11 rur"(c i^cl'iiledeJdali^fl»* nacéc pat les Inbd^Jcs. food: tvi Monaftcre de Rcligteufii de cet Ordre à Toulciif-. ♦ r?o .Veut être leur âupctieur, & ks fouraet à l'obûlTMMe de* Gtaada-Mdtic» de l'Ordre. gj^

f»$n/rts CAtMiquii (Ordre Religieux) desVaudoii convertis, donnent s^lDa* ce i cet Ordre, 6t fc prcfcnrent au Pape Innocent III qui les reçoit favorablcment. ^ Ce Pontifê leur fait iftre ferment , |C donner par écrit leur profeUio a d c Foi. Se prcictiTent une Règle le on habilleiMot patncnlier qui les pût diAxn. guer da panvm de Idon «B dès Van* dois. 1) lonoceot III. appi^e cette Rcgie» Ecrit en leur fareuràpiuii.ursETé* qnet . ae leur Dde rendre one Ecole i Milan où ils s'alTcmbloioBK avant Jeu converfion- X4 Reçoit des plaintct d'enr de plofieurs Etêqucs de France. mefm*. Le Pape les exiione i fe corrigée , & écrie encore à Icnr htou àrArehcTéqocdeNarboone , dr àfa fii<R*pinf. Sur le refus que plufieuri pi^ati foient de rcccvr r icat profclTîon de foi , il leur ordonne de u xccCYoir. ie Digitized by Google

DES PRTNCTPALÉS MATIERES. ce fiât , on piîc obliger les pauvres Citholiqaes i reconnofcre d'autre Supe« rieur que celui qu'ils ayoicntéliî, itf D 'autres hcrctiqucs ayant été convertis par' les exhonationa des pauvres CatnoUques , ils vcalcnt s'unir X eux , te fonder un Hôpital dans le Dioccfc d'Elne dans le Roufllllon , l» mtfmt. K énonce â cène dignité , & fonde d'autres Monafteres de cet Ordre . Eft fait Prieur de celui de Nôtre-Dame de la SyHa , & fe démet de fon Office pour Ce. retirer dans le Monaftercdc N. D. de Ciudaloupc. 4j4 Sa mort. l» mtfmt Les pauvres Catlioliqucs font encore Vtthn (Mayor Ferdinande) veuve d'A inquiétifs , & le Pape écrit encore aux Evfiques de MarTeille , de Barcelone, 8c d'Hucfca en leur faveur , iZ Le môme Pape approuve une autre Société de Vaudois convertis , x8 Ces deux Societeï s'unilTcnt à l'Ordre des Ermites de S. Auguftin, & le Pape AlexandrcIV. confirme cette union.iy Quelques-uns de ces pauvres Catholiques fc repentant de $"être unis k l'Ordre dci Ermites de faim Auguftio, tetournent à Icuc Couvent de Milan t & en chalTent les brmitcs de (aint Auguftin , 30 Y demeurent pendant plufieursannées & le cèdent ae nouveau aux Ermi* tes de faint AugufHn , qui le font abatre , U mtfmt. V»Hvrt% i* Lyon. Voïcz V nudoh. Pech» (AlpKonfo) kvèqne de /aïn , quitte fou Evccbé pour fc retirer dans la folitude avec les Ermites de faint Jérôme, 418 Quitte l'Efpagne poor aller en pèlerinage â Rome , ou il fait une ceflton • de tous fc<i bien» en faveur du Monaftcrc de faint Barthélémy de Lupiane du même Ordre , Tett* (Pierre Ferdinand) Chambellan de Dom Pierre , dit le Cruel , Roi de Cafttlle, quitte la Cour pour Ce r«irer dans la folitude avec les Ermites de faint Jérôme , 4^8 Obtient l'Eglife de faint Banhelemy de Lupiane , Se y fait bâtir des Cellules aux environs , 4i9 Eli député par les Ermites de cet Ermitage pour aller à Avignon , demander au Pape Grégoire %l. la confirmation de leur Ordre , & qu'il leur prcfcrivîi une Règle , U mtfme. Reçoit des mains de ce Pontife l'ha rias Gonfalve de Voldcs, Seigneur de Velena , fe retire au Monaftere de Nôtre-Dame de Guadaloupc , poury fervir Dieu en qualité d'Oblate. 4^4 "Ptnittaee dt fithtt DominiqHt (Ordre de U) Voïés Tiers- Ordrt dtJ»intDominique. pénitence de leJus-ChriJi , Ordre Religieux. Son origine eft incoanu<f , mais elle eft très -ancienne. 17< Opinioi^ de quelques Hiftoricns de l'Ordre de faint Augufttа touchant l'o^ rigine de tfet Ordre. îZt Quelques Couvens de cet Ordre entrent dans 1 Union générale des diffèrens Ordres qui ont formé celui des Ermites de faint Auç;uftin. UÂ Les

Religieux de la Pénitence de Jefus-Cbriiî font appeliez Sachets. i7f S. Loiiis Roi de France, en fait veni^ d'Italie, aufquels il procure pluûeurs éublilTcmens dans (oa Roïaume 17^ Les Religieux cèdent leur Couvent de Paris aux Religieux Ermites de faint Auguftin. i2Z Philippe le Long , Roi de France, fait donner auHl aux mêmes Religieux de l'Ordre de faint Auguftin , les autres Couvens que les Sachets avoicnt en Fiance. ït> Venitence de U MtdeUme (Ordre de la) . fon origine. îH Le Pape Nicolas' III. approuve cet Ordre. l* mefme Habillemens des Religieux de cet Ordre, même. Voïés Keliritfx & Ktligiiufet de V Ordre de U M»del»ine. ^'•,>»*(Olivier de) Gr. Maître de l'Ordre des Templiers, fait des tentatives pour faire unir i fon Ordre l'Hôpital dAlbrac. !Zi billcmot qu'il avoir prcfcrit à cet Or- fetroehin (Gre!;oirf)Gcneral de l'Ordre dïc.fic fait le premier les vœu« folemjtelscntte es mains de ce Pape , £^ Eft ciabli par ce Pontife Pneur du MonaActe de faiat Barcbclemy de Lupiane , ié mefine, Tmu III, des Ermites de làint Aueuftm , établit des Maifons de Recollca»on de cet Ordre en Efpagne- 40 Eft fait Card. par le Pape Sixte V. to S»iat Thiliffe Àtuisi , de l'Ordre dcc

The text on this page is estimated to be only 19.72% accurate

T A B 3fcrritet,.n*ïi point hé FoncUteor decet Ordre comme <juel<juc$-ans ont ciû ,, mais (culcmcni le Ptop»gatcur.. Entre dans cet Ordae en ^alité deïrcrc Convcrs. xj^ Eft élû General de cet Otdre. jo jSe retire (ccretemcnt dans les montaÇoes de Sicanc, fcachant tjuclcs Cardinaux V(uloicnt l'ëlirc Pape aprîs la mort ic CIcment IV. 307 Wktlltfpe II. Roi d'fcfpagne, fait continuer avec beaucoup de ma^nificcncele Monaftetc de l'Incarnation à Ma-. dnd , qui avoit éii commencé par M^rgucrucd* Autriche Ton épouſe* tf) Thiltpiê ly. Roi d'Efpagne, fondei Madrid un Monaftcre de Re-igieuîcs DëchauŒéesdcrOrdie de N. Di de la Mcrcy. TtittM (Jerdroe) Religieux de l'Ordrede faiiit Dominique , inftjti^Ies Rcligicurcs du l'atot écrément du Tiers»Ordre de faint Dominique^ if{ Pie U. Pape, pnve de (on Office M vtial Auribcl» General de l'Ordre de S. Dominique. xxx_ S..Vie V. Pape, met l'Ottirc des Ermites de S. Auguilia au [u>mbrc des q^uatre Mandians. Permet au P. André dcl Guafto; de ft>ntier une Congrégation de Religieux Ermites de fatnt AugufHn. ^ Commande que l'on travaille continBclicment , même Jej jours de t étcs , ila Citëde la Valette iKb A la prière dt Philippe II.Roi d'Efpaeue , il établit des Vilïteurv, pour retormer les Couvens de l'Ordre de Nâ^ tre-Dame do la Mcrcy. lii Dclcnd aui Religieux de cet Ordre d'éUrc un General jufqu'a ce que la Vilitc fort faite. râi. Apraove l'établillèinent des Religicu • lès de cet Ohdre. iji Abolit la pratique établie dans l'Or, dre des Servi tes , de diie une Meflcfolcmnelle le Samedi S. au foir. joa Mci les Religieux Jefuates au nombre des Manuians. 4itf' ^• J. Vitrte NtiUfijHe, Pimdattur itVOrdtê dt U Mercy ii^.naiiTancc & Tes païens. atf7' S'cngige 1 la ftiitc iHi Comte de Tot^loufc, qui le fait Gouveiocur du Prin» « J'icques , fils de Pierre II. Roy d A :iagQn., q{ii avoit donné, ion fiis> L E ikce Comte pour M ferrtr d'aivte pendant les troubles de laguertt, U Ne quitte po'mt le (èrrice du Priiice Jacques lors <ni\ eft parveoaàla Couronne d'Arragon. ii% £a Vierge s'apparoit i lui , poorl'ivertir de travailler i 'établilTcniriir d'un Ordre Religieux , qui eut pour fin de racheter les Captih. U mm. Plufieurs Gentilshommes & quelques Prêtres Ce joignent à lui pour commencer cet Ordre. i6f Ce fàint Fondateur reçwt l'habit de cet Ordre des mams de TEvéquc de Barcelone , & le donnecnfuiteàfes Compagnons. 12* Le Roi d'Arraç-'-n dbnne àfâint Pierre Nolafque& à fês Compgnons , ua Îuarticc de fon Palais p<wx lent Icrvic e MbnaAtre. m Ce Saint envoyé des Religieux à

Ro» me, pour avoir la- coofirmauoQ de Ion Ordre. 171. Quitte avec Tes RcIigicuT le quaniei du Palatsdu Roy , pour aller dcmcarcr dans une maifon qu'il avoit fait bâtir, pour y vivre dans un p us grand rcciici!lca)enc> lâmim. Grégoire IX ayant approuvé foaO^ 4re (ousla Règle de lamt Aiiguftin , il fait reaouvcUer iSa Religieux leor profèiCan. t^ Ce Saint n'a point été Prêtre , comme 3uclaucs-uns ont avancé. Ummt. \ tcbiCc le Cbiteau d'Unexa , qoele Roi d'Arragon vouloir dbnner a Iba Ordre. m Etant pafTé en Afrique pour y raclir-ter des Captif , il y reçoit de mauvais traiccmcns. Umèm^ Lft misfur mer fur une méchante tartane fans voile ni gouvernail , Se arrive hcureufemcnt au port de Valence. Se démet de fon Office de Genaal , pour vivre dans la retraite /«««Aw., Sa mon. • ^ZZ Sa Canonifarion. lâmimt» 'PitrrtV*f<h*l , Religieux de l'Ordre dfela Mercy & Evéque de]ai:n, ayant enttepri 1» convcrnon des Mabome» tans , eA chargé de par ces Infi» dfeles. i-H Refufe la rançon que le Clergé & leSeuple àt (on t g ifé envoyé pour divraBce,,& rcin£loye au lachat d by Google

The text on this page is estimated to be only 26.05% accurate

DES PRINCIPALES MATIERES. prétendent avoir en Ethiopie, & Icsfa-* bles qa'ils débitent à ce fajet.tio (fr fPcrç» (Baptifte) Relipeux de l'Ordes Ermites de uinc Augudin , adonne commencement i la Congre, tion de N. D. de Contblation â G en. nés du roômcOf<lrc. jx Vepfod'Ojitmt, Grand-Maltrede l'Or* dre Teutonique, fait bltir la Ville de Konisbcrg. UÇ TMt-Epét.Vrdre MHit^frt. Voïés Cht' v»lifrs de l'Ordre de Livmit. T»rte-E toiles. Voiés BethUemirts. Ftrzii rjean Rock Religieux de l'Ordre des Ermites de faint Augiiftin , fonde k Congrceation de L mbardie des Religieux reformez dam£me Ordre. Ji ' <2es autres Capti&. Immimt, Remporte la coutotme da Martyre. lu mime. Pierre II. Roi d'Arrason , donne le Prince]acqiies fon fils a Simon Comte de Monttbrt , pour lui fcrvir d'aïyle pendant les troubles de Ja guerre. 1*7 Se ligue avec les Comtes de Touloufc Ce de Foir, & les autres Chefs deshctetiques Albigeois, afficgela Ville de Muret , & etifué dansia bataille qui fe donne prés de cette Ville, l» même. Titrre II. Evêaac de Rhodcz , donne une.Rcg'e tirée de celle de faint An^dtin, asx Hofpitalicrs d'Albrac. 170 _ Tierr» d'Or^tment, Evéque de Paris , Prefthtun (Ordre des) fon origine. permet i PEvêqoe de NalTovia de confacrer l'Eglife des Bitlettes i Paris. Pierre d$ Vjtmiers, Religieux de roidre des Ermites de faint Augnftin , exerce rOfice de Sacriftain de la Chapelle du Pape , fous le Pontificat d'Urbain V L & fous celui de Bonifie I X. Tint (Gérard de) eft nommé Vicaire General de l'Ordre de faiât]ean de jetnralem par le Pape Clément V. ti Les Tares voulant alfieger Rhodes , il attat^ue leur armée navale , & remporte la viftoire. ix Tirete (Pierre de) Religieux de l'Ordre . de laint Dominique , eA pourvâ de l'Office de Maître du facré Palais , te eft enfuitc Evèquc de Mixcpoix. lia VletttmherxiWihcT Ac)Maître Provincial de l'Ordre Tcutoniquc en Lituanie, termine les différents qui duraient depuis long-tems entre les Evêqu; s de Livonie Se les Chevaliers de cet Ordre, lil Se rend indépendant du Grand-Mattre de POrdre Tcutoniquc après l'apoftafie d'Albert de Brandebourg, qui lui cède la Livonie en coûte (ouve« raineté. i6t. Rétablit l'Ordre des Chevaliers en Livonie , & l'EmpTrear Charles V. lui accorde le titre de Prince de l'Empire. ■ • lumimt TlnrimMof , Couvent fabuleux (jaeles Religieux de l'Ordre de S.I>oiiuni^e Eft approuvé de vive voix par Innocent lli. & confirmé par Honorius III. loi . Le premier Couvent de cet Ordre eft bâri â Touloufi; par les libéralités de Te vôquc de cette Ville , 8c de Simon Comte dcMontfort. «

ao4 Les Reli 'ieux de cet Ordre prennent d'abord l'habit des Chanoines Réguliers de faint Auguftm. m}$ Le quittent pour en prendre un autre Îui avoir été montré au Btenheareux >aynâud par la laintc Vierge. loS Obtiennent un établi flcment i Paris dans fa rot S. Jacques, d'od on. leur a donné en France le nom dcjacobinsioS Renoncent dans un Chapitre gênerai a X rentes 8c aux pcfTcfTIons. totf Cet Ordre étant dé|a beaucoup étendu ,cft divifé en huit Provinces dans le fécond Chapitre général tenu i Boulogne. Eft pK:fentemcnt divifé en quarante cinq Provinces , outre dourc Congrerions ou Reforme» particulières, gouvernées par des Vicaires généraux. xio Quelles font ces CoBg;regatioiis & ces Reformes. "5 & fitiv. Fables débitées par quelques Hiftoriens de cet Ordre touchant des Co«vens qu'ils prétendent avoir en Ethiopie. V* Papes, Cardinaux 9c Ev6qaes<p'il y a eu dans cet Ordre. L'Ofiicc de Maître du facrè Palais i R me, eft toujours pofTed^ par aa

The text on this page is estimated to be only 12.71% accurate

T A B Hcti^cmi êt cet Ordre l» mhm. Honneurs & préfOg^vcs attachez à R eligievx SrmçoiK-qiii ont twmé cet OtHce, lîo Le» Religieux de cet Oc<lre exercent VOfice afnqnifiieatt- en plunenn lieu t. U mtme^ L Otf.cc (.le Co0uniâîùrc duS\ O/Hce À Rome & celui de Seeiccûnieriii* i X. faut jtifU toûi'ours exerces f«c«ik Jt.eligicux de ce» Otdxe. Ml Le kbtûiie wà panageoit l'CgUÂ ». fartagea aul^cet Or<wc , qui recon•oiiloù pour locs deux Généraux. * 11% M4nin V. tccorde i ce» Religieux la permtifiot] de p (Teder des rentes , & des biens immeubles. iij <;rand oombxc de Courensan'ils- ont Sont appeHcr |«r'^dqpRi-ims Jacobites. ia4 HabilkmeDr érccs ICeligieax. I« m 'ttnt 148 Voyez RêUp*nJiit é» k'Ordit àt fMiW ? rt>//« (André") Religieux di- TOi !rr àc* krnùtes de Saint Aueufttn , «oomenee avec te P; SoMialiindaieK laCongregsôoade Sa» du. mèoMS Ordre; «t TreufiC Anpelc) Religieax dcram de-; Ermites de famt Auguftin , fonic h Société des Filles de fiùnt Thomas 4rVUIaieaviei. 6f> Semon. tt«lmie de Fenift , General de l'Ondre des Ermites de faine AuguAin , incrodait une Reforme dans 'e Couvent Liâo en Italie , & donne un Vicaue General mi Ctmwn^^àvoiniSSnt LEqualité , U Ëntrcpreodaiie xelbcna dansfisaOrdie , tja. Le General approuve Ton defliein , & établit le prc;T)irr Couvent de £» Rek>irac X Lagpc&ea Provence» }3) ObTetrueei des Rctig^cT de ccnc Reforme , 134Le P. le Quteu apûcc à> leurs aufteri' Kx la nudité des pieds, ce^iûAtt tod* lever l'Ordre centre lui , sjf Le General leur osdonnedc fe dî* chcuflier , & fur le refus qu'ils en fonCt on les oblige de (brcir des Couvetif qullsanroienrdaos le Comté Venait in ,. lî* Le Cardinal dcRicEeliea, Ardici^' 3ae de Lyon 8t Abbé de iaiot Vtâor e Marfeille , les fait au(ÏÏ fijrtir de celai qtt'ikavMemiMadeiUe'. 1^7 lie P. le-Qaîea va 2 Romfrr «A ileft condamné par le Chapitre gênerai i Atieei^rmé daiu une pnlon^/^ Obéît i fes SttpetieursA qumcfa nud«é dcs picds , 'amejmt. Lcmi X lll.R^ de F raoce f^pchaor le mauvais traitemenrqu'on lin faHbit , f.iit Je mander fon rcrtnir en France par fon Ambafladcur à Komc , U mf/mitr 0»1m donne perimlKofr de rétsbKi (esM-aifons , & il cft éiiî Prieur du Couvent de la ruë lomt Honoré i Farifl, Afîîftc en cette qoalitéiao Chapitre ge> neral à Rome , Ltfmtfmr. Anime par &n exemple les Religicwr de (à Reforme , qui prattcjuemdet aafteritcz très-grandes , ajf Alexandre VlI.btt-diMifie'Ia ^piafité de MifTionnaiicAjoBolique , i^ta Samoitn l*mtj$iui QVsn$»fmn0 , peine mi nmi tic» de rOrire.dc famt Jean de j i rufalem*^ 99

^/f» CAmeine le) Religi cuxdc- I Or . drrde fainr Dominique, là naiilancc - ic (es. parcns , xjO Vcotemiet dam^l'Oadie des- Carmes . DécbaalTét, Unufmt. Frcnd-rbabitdbcdoi de fiiiit'Oonir que , ic y fiiitfcoièllkMi , 13 1 lftfiialCafettdal«ivice»â Paris^ac RAhutàt (Etienne) Religieux de l'Ordre de»; Errritcs de S AuiT'jflîn, in. tToiuit en irlncc uuc Uttuvcilc Àclbrmc de cet Ordre , yt Karr^ re:(^tie MeTt4o\a { Bratrix) Comtelle de Caftcllai veut fonder deux Couvcns pour les Religieux dècbaof* l«atle l'Ocdxe de)d 0. dcia^ Mei^* N*cn pouvant obtenir le coofeim:* •ment du Generaldc l'Ordie» elle a re^ cours au Pape C^einca^VHl. qui h» Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.77% accurate

DES PRINCIPALES MATIERES. Fâît bâtir le premier de ces Couvtns Kayntrius (le Cardinal) legat du Pa-' à Vifo , & l'autre à Almorayna > lu pc Innoceat IV. approuve 1 Ordre desSeryites , mtjmi. ta fait encore bldt aa troifiéme i Rjbas-, iîi Ssint Raymond No»éit , Relrgicux de l'Ordic de N. D. delà Mercy Se Cardinal , demeure pendant Huii mois-en captivité parmi les InEdeles, qui pour l'cmpccher de prêcher , lui percent les deux lèvres avec an fier chaud , 8t lui mettent un cadenas à la bouche , 18 1 Sétint Raymond dt Tt^n»forf,itAnt Chanoine delà Cathédrale de Barcelonne, a une vifioo pareille à celle qu'avoit cu'è faim Pierre Nobfquc, touchant la fiondati n de l'Ordre (Xc N. U. delà Mcrcy , xZo Prcfcrit des Rçglcmcns pour les nouveaux Religieux de cet Ordre , en atteodant que le S. Siegr leur eût donné «ne Rf gie ,■ tzi Etant entré dans l'Otdre de faint Dominique , il en eft i\û General , Se renonce 1 cette dignité , Raymond dt > »foHe (le bienheureux) eft i\û General de l'Ordre de SLOonriniquc par fcs Provinces qui reconnoii^ loicnr pour Pape UrbamVI. pendant le rchifme qui divifott l'Eglilie , iix S >n témoignage touchant l'origine du tiers Ordre de Uint Dominique, ^47 J(Mymmd de "Pruniers, Rieligieux de l'Ordre des Ermites dt faint AugufHn, eft du Sacnftain de la Chapelle du Pape, IZ ti^ym^nd dU Tuy , premier Grand Maître de l'Ordre de fâint Jean de Jeniliilem , donne une Règle aux Hofpif alicrs de cet Ordre , 74 Scpare ces Hofpitaliers en trois clâîSn , dont la première eft des Nobles , dcfbncràla profeffîon des armei,- 7 S Alphonfe T. Roi- d'Arragon ayant lailTé à ces Hofpit iliers , aux Templiers , & iot Chevaliers du faint Sc30* Ktgnaud de Corbeil Evêque de Paris , donne (on confentement i l'établiflèmenr des Religieux Serfs , ou Serviteurs de la fainte Vierge a Paris ■ 34g Relhieux DerhAMjJé$ d* l'Ordre de NStrë^ Dsme de la Mtrey, leur origine , tif fuivMntes, Paul V. approuve cette Reforme , Se Grégoire XV. fepare ces Religieux refermez de ceux de rOofervance , Urbain VIII. leur donne un Vicaire General de leur Reforme , /* mefm: Cette Congrégation eft divifée en trois Proviaccs , ii9' Rtlvieux H(>/^italiers de U Ch»riti de N. Ij»m«, leur or gine dansrHofpital de' Boucherauraont au Diocélc de Cbâ-* Ions , 382^ Guy de Joinv lie leur fondateur , leur' procure un établi^ement à Paris , l» mefme.' leur donne la Règle du Tiers- Ordre de faint François , Fait des Reglemens pour eux de leur' crnfer.temcnt , ^9V Bonifacc VUI. approuve leur Ordre, Clcratnt VI. leur permet de quitter la troifiémc Rcglc dc faint

François, pour prendre celle de faint Auguftin, 394 Jean de Mandevillain , Evéque de Châlons , à qui la Bulle de ce Pipe étoit ad^c^^éc , donne à ces Religieux un hibillemeni noir, Ces Religieux avoient plufieurs Cou' vens en France , ^99Le déregjemcm s'étant glilTé parmi euit , leur Ordre s'éteint peu â peu , te le General de cet Ordre rranlîee avec les Carmes , aufquels il cède I« Couvent des Billcttcs i Paris , Se celui des BalTcs-Logcs , 400 pulcbre fes^ats j Se le Corme de Bir- ReVx'"** & Religtcufes dt VOrdre de U' celone s'en ét^mt emparé , U ttanfige â ce fujet avec ce Prince, 2Z Secoure le Roi de Jerufalem en plufîçurs occafions , 76. 77 tV 7<' "K- nynéud d'OrleMt (le bienheureux) la " fainte Vierge s'apparofi i liii , Se lui montre l'habit que les Religieux de FOrdre de iàint Domuxiqpe dcvotenr MaieUine m Allemagne , leur Origine eft iiiconnuii , mais eft très- ancienne , ii± Le Pape Innoce' t I V. confirme 1er privilèges de cet Ordre, j6o' Cet Ordre avmt ua General 8e des Provinciaux, \6V Le Mon a Acre dès Xeliglcti^èr de cet Ord^e^ ttaboorg,fub^ dans cette-' 0,4 quj

The text on this page is estimated to be only 13.05% accurate

T A B Ville an milieu de î'HcreCc ^-ii Habilioiieat des Heligicux de cet Ozdie t tât fMfiitf, Lci R tll2;icurcs Cet Or.lrc écoicnt appclLées les BlaocJaci- Dames, if$, Lcf ReKgicdfès Maddoiiircttet de Met? qui étoicnt du même Ordre , fc àdiau gsdcnnnait Cbaootncila . Ces Rclipicufe? fuivcni les Conftitatioas dcl'Oidtc de (aioc DoQUAÛ|ac , Bjliz'uufe! ^iîtts Je l'Affomftion it D, tn Fr*nct , leur o igÎDC à Paris , Sont t^'.iViorci appeilees Hamiricitcs , da uom de Icui fondateur Haudn , Toffibeac dans le rellckement & font tcformées par le Cardinal de la Ro• diefoucaud, obtient du Pape Gie* gntrr XV. U pcrmifTion d'aggreger kur Communauté à l'Ordre de T int Aa|çu(tin , 195 Snnr rnnsfcrëcî ta meflelaMortclicnc daosla rue Umt Honoré , oà cUctfimC Uitr on beaa Monaftete, l* rrufm*. Leurs obrervances, , 6t leur kabtlle* ment , lyi Sont CooM la T^rifcii^Hon da Giaad AuffloTnier Se f nace , i9f KtliguHf$i iê l AS»m^titm tUN.D.d R«.. , tÊÊÊSti , foot fiDodéei par le Cardinal BofBa Ev£que de cette Ville, 197 Le P.Oratio Pariant Jefiiitc dreiTe leurs ConftimMMM , qui font approuvées wr le même Cardinal, la mt/mt. Leurbabillemcnc , Immtfmt. R*lili$mftt dt l'Ordr$ dêS BtihUmiits, leur origine, §î7 Leur lubillcnicnt , jîî R»Uj^ieMftsfmv«m$t dt SfviUt t Icai osipne » iU Leur habillement, tamtfme, ^Ulimfii dt tOnh» dt/smt Dtmmfut, leur Oléine» «41 Reglemens que leur prcfcrivit faint Dominique oanslecommeocemeni , Umefme. Celles du MonafYere de faim Sixte 1 Rome, font les premières qui refoiVent l'habit de l'Oidie , tel qu'il avoir rnrntré«l|{.IUyilMldpÂr laSte. Vierge , . . . Ce Monaftere de faint Stne,efttcinfLE. «updi dans la même ViUe,I« mtfim. Nombccdcs MooaftcicsdecctOraie, "4 Habillement ft flUcffranses de cci Re^gieuHes » - ûnqiK. K^irtM/ii dt rOrdn dr fimthm ii DiiËctens Monaâcres de ax OiJn , n* Obr^rvanccs dcodlct do Monif:c:t de Suene , m 5> iwv. turc , & 1 11 profcilî n des Religieaics de cet Ordre » it{ jwv. DiâEntas ksUUemeof de cet Rdigieufes , ni Saintes qui ont été dccetOidxe, Uf Kfligitmfit Rtfirmétê dt POdHdtfii* ItAn de Jtmjkhm 9 ca Fiaace , km origine, 1}) Sont pcrfecntées apiés lâttottdebft Reformatrice, JM Se mettent (busla ptocedioniuGu^i Maître Antoine de Panlo, qui leuiEiit bitîc aa MoiMfteie d Teilmlc,/4 miDépendent entieremeai êt* GiaiésM iurr'idp l Ordre , I){ Le Grind-Maître Paul de LaTciht Ici éomiedesCoiiftinKiaat» Um$fM. Ce que conticancni ces CoalUtoàoo^ Lear babitleiQent . Font un établilTcment à Martel , \if Ktliiintfitt it tOfàn di fimt Unm, leur origine ,

44f Sont incorporées i rOfdR ,dana Chapitre général de Ririijpwi h même Croie , 44^ LcoK lubiltemem * 447 orinne. 49 LamAcnmift Cadieiine CaloD> bin . £ùt bàrir le fieaiia Monaftere decetOrdie* 4«) Ne TÎvMent datii ks commencemeni Jl: travail >lc leurstoainJi&'f t^^'" Que dcl alloîentpj de leur travail ne toAiaat • cUm par la VÎUe demtfderrnatne , .4»» Leurs auftcntés de ieoniaonificatioo^ Umf^ L eur habîllcraemt , *** N'ont pas été fupptimécs comme lo Religieux de cet Ordre , 4'» IwéfMocdiedePity.MinootMa- Riri^f$ftihdti»Msd$lMm»éiitli*^ Digitized by Qoqgle

The text on this page is estimated to be only 21.35% accurate

DES PRÎNCÎPA f hlbilienrent ic rOrJrc de faint Aagallin , avec la Kcgle de ce Samt ; mais elles font roâmiics aux Kdigieuz de l'Ordre de faint François , 570 M.tijX'*>*ft^ ^* M »deUintaTnris,ti* tUlti Ttnittnm , leur origiae , i6x Jean Simon Evêqoe de Paris , leur dcmne des Conflitucioas , Unuftof. Ce que cootieiuicnrces Conftitutiont> Ces Religieufes font refermées par la Mere Marie Alve<)uiii,Religicuk Bc*" nedifhne de l^Abbaye de Montmartre , îtfj Ne revivent plus prcfenemeot que des filles d'honneur , U mejmt. Prennent prefentement le 00m de RcIigicufcs Auguftincs dcfatni Maflotfc , & ont ^uuré celui de Filles enitcntcs , 166 Leur habillement , ^67 U y avoit audl des Religieux dans ce Monaftere , 36 f Ces Religieux Êaifoicnt profcflton entre les mains de la Supcricurc & lui promcttoienrobé'iflance , Umefmt. titiipmfes de l» MndeUmt , ou MmÂ»Unntttti à Pans , leur origine > JT* Sont d'abord établies au Fauxbouxc faint Germain , obtiennent la permilfion d'avoir une Chapelle dans leur Maifon , & embrafleat la clôture Im mtjmê Sont eofuite cransferéesdans une maifon plus ample proche le Temple , U mtj'fne. Sont d'abord gouvernées pat I«s Re ligieufes de In Vilïtation de NôtreDame , enfate par les Urfutines >^ [irefentcment par les Hofpicaiieresde à Mifcricorde de]efus , 321 Jean-François de Gondy Archerêque de Paris , leur donne des Conflitu» tions , l* mefint. Ce que contiennent' ces ConHitotions, Im nufmt fmiv. Leur habillement , 37î Kef'gieufes dt U M ndelMm a Kemtyii' U s Us Convertit $, leur orig ne , 378 Clément VlII. ordonne que les biens des Courtifancs de Rome gui mourloient (ans teAet , appartiendrmentaux Religieufes de ce Monaftere , l» mefin*. €c$ Rt'igieufcs ne font point de No^ victat , & font leur pioltffion en prenantl 'habit ^ 37^ LES MATIERES. Qjiclques Rcligicofes de ce Monafte* rc obtiennent pcrraiffion de virrc dans une plus étroite obfervance , & vont demeurer dans un autte Monaftere , 380 Les unes & les autres fonr gtxiTenîéët par une Congrégation de perfonnes pieuics I \ /« me/me. Religieufes de l'Ordre i* Nom-DatSe dt /«Af majeur origiae, ajo Le Pape Pic V. approuve cette Fondation , lyl Rtlmtufes du faint Sacrement, du TiersOrdre de faint Dominique; letu origine , Leur habillement & leurs obfervances , la mefmt. Religieufes de f Ordre du Servîtes , leur origine , jotf Leur habillement , Ufiufme. Ribeira (Jean de) Patriarche d'Antio. che , & Archevêque de Valence, fonde un Monailere de Religieufes Aufuftincs

Dèchauffées, aufqucllcs il onnc les Conftiiutions des Rdigteufes Carmélites , (g Hichard , Cardinal du titre de faint Anfe, ell commis parle Pape Alcxanic lV. pour unirenfemble plufîeurs Congrcganons , qui ont formé l'Ordre des Ermites de faint Auguftin , lî Eft fait Proteûcurdc cerOtdre par le même Pape , 14 Ridolfhi (Julien) fonde un Monaftere de Religieufes de l'Ordre de faint Jean de Jerufalem i Civita de Pcnnas, 1 ^ Rhorbach { Vinno) premier Grand-Maitre de l'Ordre de Uronie, ou des Porte-Glaive? , 151. Ktvtl, kvéchédans la Livonie, demeure' loâ jours SufFragant de l'Archevêché ' de London en Dannemarc , quoique' les hvêchés de Pruflc , de Livonic , Sâ des autres Provinces qui avaient été conquifcs par les Chevaliers Tcutoni3uts , dépcndilTcnt de i'ArchcvêchécR«g*, îH Rtî*, ViUcdc Livonic , fondée par AlDcrt L hvêquc de Livonie,. iji: * Eft érigée en Archevêché par le Pape' Innocent IV. & Albert II. cinquième Bvêque de Livonic , cncft leprcinicr Archevêque,. 154^ Les Evêchés de Pruflc font foî^mis iv l'Ardicvcq^ de Rig^,- U mj imt

The text on this page is estimated to be only 14.44% accurate

I T A B L'ArcIiev?cjnf pciTr ^nit autrefois en Souveratnctt viugt CiûccAux ou FofA««K MCtefi» fitaaone Sofi^ans , tlibmn y, ordonne ^Ict Chevahctt Teutonrqrîc^ rrnonccroicnt i toute jxtL E entre les (nitnr daCardbi^ Cufr gna. Vicaire du Pape , j^y Kam* (Jules) Cardinal , & Evè^ede Recaoatt, fonde le Moaaftere des R^ li^eu(ês de l'AfTomptioD de Nôctf Dame dans cette ViUc^ «fpiam leurs Conftitutioctt , 19 fjfdi^^oii lui Kiga , & que l'Arche- lt0in«r«t (Maurice de PEfcu jeft nom. mé par le ConfetI de l'Ordre de Cùnt Jean de Jetufatcm , Lieuceium di Grand-Maitrcjeaa LcvefaKde U Câdîerc , ^ «rail M ùfyeBài U ▼éque n'extgeroit plus du MaîttePro ▼inc!3l Ar_ Lironie & de l'Or Ire , k ferment qu'ils lui prêtoient Umefmt. L'Aichevêqoc de Riga aïant affc^é de faire ouclque changement dans l'habic de les Chanoines ^ les Chera* lien t'y ppo(cat 1 oe ^ eft le Tu jet S d'une guerre. «l* « « • Boniface XI- ordonne (jne l'Arche- Ç Aeh*tt (Religieai.) Vflï»Frt*iH véquede Riga ddpendia de l'Ouire ce Jr u.-Crrifi.OrJrtKth'"*' Tncooique » ' i» rnej SUveftre Archerêque de cette Ville, s'engage pour lui ic pour t'es fucccffcors , avecXès Chanoines . de ne jamais quitter l'haUc de l'Ordre . t* Goillaume de Brandcboarz » qm étoit ^fR Archevêque deceite Ville h T 1 (T ! 1 î I fi c de Luther , & l e peuÎle fuu le mauvais exemple de Coa relat , l^) Jicr.ifiih (Raymond de Pcvcllos de) Grand-Maîûc de de l'Ordre de famt Jean de Jerefalem. Le Pape Clément XI jrcnr t fa prière Ic Camai! violet à loixantc Cbapclaios de l'Ordre , 114 Reee» (Ange) Religieux de l'Ordre des SéKripimd , RcUgïcuxdc l'OrdiedMErmitet de ûtint AngalHn , eft bit Cis* dr'.i! par 'c Vdj'i: Lcon X. W SscTifi»$n 4e U Ch»pttU dit Vtft. Cet Olfice eft aScH â un Rcligicat de rOcdxe de» Emiietdc ùiot AiigpK >7 Qadies {but <êsfi»Dâîoai 9c ictfifrogitives , tft le Ctttd du Pape , & lui <lou limimifawr le raiat Viatique & PEitrcme-Ondion. ïimtimt. Etait autrefois BibliotbcqQ«i£<în^*tican , •'i'"*S*U':li^, Calyfc d'Egyjie,pieail»ViJe de Jciulalem , 7* SmisKsr (N.) ReJigieni de l'Oridt Notre-Dame de î.i Mcrcy, eft» Caidiaal par le Pape Ir>nocetit ïl * • lit Ermites de uint ÀugulUn , Sactiilain du Pape . & Evêque de Tj^afle, t aiffe une riche Bibliothèque aux Re'igieux S»ltx.t (Herraan de) orand-Maiot de cet Ordre du grand Couvent de Rome , 10 Hocatfrtt (Jean-Thomas de) General de l'Ordre de famt Dominique . 140 ^IMr((M* di U Croix (le frcrc 1 Rcli^eux de VOtA'.c dc^ B:T>i'ccmitc$ aux Indes Occ dentales , va eu fcfpaene pour ob:enir la confirmation de PHÔpital de Lima

dans le Pérou. lU Fait un fécond vovagc en Efpagnc & obtient du Con(etl des Indes trois . «[kiUe ^cus tous les ans pour l'entretien de cet Hôpital , Va à Rome pour faire ériger fa Congrégation en Ordre Religieux t ce que le Pape Innocent X. accorde, U me/me. fait le premier les fotiu &lca»di de l'Ordre Teutoniqae.pieilileCf' vemement de TOrdie oiaik K^f* qu'il éroit prêt à périt, K) Le Pape HonoriusIII. «crEinptfW Frideric II. le ptcnoenc poux «ww Ac Iftirs différents j L fcmpercur lui donne , ponr lui it les fuccelleurs, la qualité de Pnnce dt l'Empire , 8c Imracactà ijoaictita Armes de l'Ordre l'Aigle l«npen*l, Conrad. Duc dcMafovic & de Cajavie , lui envoyé ol»e Aœkfla*' pour lui df m^ii icr fon amit'é te « fecouts.ac donne à l'Ordre l« Pf* ▼incei de Oilm de Labonie,& ce Qu'il pemtair conqucnr w » Ptufficn* , ' • Digrtized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.12% accurate

DES PRINCIPALES MATIERES. Ce GranJ-Maftrc accepte cette donation, qui cft confirmée par le Pape GiegpirelX. * Ume/mt. Envoyé ict CfceyaHers 8f ics troupct en- PrufTe , fous le commandement d'Herman Delkc , qui s'en rendent mnîtrcs, ^AT&JmïvReçoit des Dépotez du Grand - Maître de Livonic , qui lui proporent l'union de cet Ordre i l'Ordre Teotontque , Va trouver à Rome le Pape Grégoire I X . qui de ces deux Ordres n'en fait qu'un , celui de Livonic ayant été incorporé dans l'Ordre Tcutoniqite , JÎJ S. S»infoH de Cmfi»ntineple; Ordre Hofpitâlier. Innocent III le met fous la protection du faint Siège , & approuve les Statuts de cet Ordre, qui avoient été dreffés par le Cardinal Bcooift , ti Cet Ordre cft uni i celui de faint Jean de Jerufalem, & Clément V. approuve cette union , l* mtfmê. S»nche i^Arr*gm , Reine de Nanles , femme du Roi Robert , fonde a Naples les MoaaAercs «Je fainte MarieMadelaÀne 8c de flinte Maric-Egypticnnc , pour fcrvir de Refuge aux pechcrclfcs publiques , j25 S»ncht , femme cT Alphonfè Roi de Caftille .fonde 1 Siicne un Mnnaftcre de Rcligicufes de l'Ordre de fàint Jean de Jemfalem , m Se retire dans ce Monaftere après la more de fon mari » & y prend l'habit avec fa fille Doulcc , S»ngtr'H*Hftn (Hcnnon) Grand -Maî> tre de l'Ordre Teotoniquc, liî SuntillA (Anne de)■ fonde le Monafterc des Rcli{^teu(cs de l'Ordre de faint Jérôme à Scvillc ^ 447 Ssnromeei» Ter4ihtti (la Bienhexireufe) n'a pas été du Tiers Ordre des Servi la Congrégation de Tofcaneds t»9* me Ordre , xi6 Prêche avec trop de vehenence contre ta conduite du Pape Akxandre Vf. eft arrêté, pendu 8c brûlé , la mcfmt. S»u^ititti (Jean) General de la Congrégation de Saxe des Religieux trmite^ de faint Aiiguftin. Avoi; été prot;£Vcur de Lutber , Religieux de la même Conj^rcgation , avaqt qu'il edt femè fon hcrcucj't ais devint cufuite feo plus grand ennemi. , l» mtfmt Slxre V. Pape, approuve la Congrégation de Centorbi des Religieux brmites de faint Auguflin , 34 Sli»r'mt de Jorb» , fonde un Monaftcre de l'Ordre de faint Jean de Jcrufa« lem en Catalogne , 114 Sehufztur (VTolfgang) Grand-Maître de rOrdfe Tcutoniquc , i££ Seguin (Hugues) Religieux de l'Ordre de faint Dominique, eft pourvû de rOfScede Maître du facré Palais , & eft enfuite Cardinal 8c Archevêque de Lyon, a 10 Septatne , peine oû panition de l'Ordre de faint Jean de Jerufalem , Seprml» (LanffanC) Milanois , qai étoir General de la Congrcgati a des Jeanbonites , eft fait premier General de l'Ordre des

trmites de faint Auguftin, après l'union générale des différentes Congrégations qui ont formé CCI Ordre y 14. Serfs au Sertiteurt de [» frinte Vierge , Jcur origine, S4» Le Pape Alexandre IV. confirme leur Ordre , 3^ Sont appellés aulfî Blancs-Manteauxr i caule qu'ils ponoicnt des manteaux blancs , l» me (me. Obfienneoi un établiflément i Paris, 8c (bntfapprimés dans le Concile de Lyon , ^ là mefme. tes, comme pluficars écrivains ont a-Servîtes (Ordre deî) ^n origine , >98 Tancé, fil Ardhingc Evêquc de Florence, donne aux Fondateurs de cet Ordre, du coivfentcmcnt de fon Chapitre , une partic du Mont Senairc, od ils jettent les fondemcns de cet Ordre , jog Obtientrent un Hofpice A Florence , cd l'on a bÂti depuis lecelebre Monaftcrc de l'Annonciade , jor L'Evêquc Ardh:nge leur prcfcrit une Reglcj U mefm€^ I X Ponde une Cont^regatioit de Reliligieufcs Bcoedi£Vines , dont cHe eft Générale , Im mefme. Sért (Hugues de) de l'Ordre de faint Jean de Jerufalem, & Grand Prieur de France , eft nommé Viiîteur de l'Ordre en Allemagne , t6 S»v»n*role (Jérôme) Religieux de l'Ordie de faùit Domimqae , iolbtuë

The text on this page is estimated to be only 12.73% accurate

T A Cmmmûàm èu fimetiaie» Je J mpi . te èu Couronnement de 1i fanue ViergÇygOkic p«ati<|UQicni auoctoix daM cet Ordre , le ce qui y doaiiA îicu , ♦ 30» Les Religieux de ce: Ordre £001 zoacl' lés par quelques uns , les Frcm deU PiOloii de Jcius CtiriA , U mtfmi. Cet Oidrc cU a aboid ..ppiouve p^r ie Caidiael ' R^Bcrius lÀgac du Pape Inaocrnt IV tt cft Cïtikite approuvé ptr Alexandre IV. ijtvJmf ItiooccіK V veut ftipprimercet Ordre, défend au Gcncrj! J: r?ce'-'o!r fi*5 Novices, te intecdu la conte iiion aux Kcli^ienz. 104. Honoriai ÏV. prcn Hcs Religieux <ie cec Ordre i&u» ia protcCtioiu toj Progrès de cet Ordie qoi cft dmié ca ▼ingt ffpt ProrinfM '« Imioccn: Vli accorde aux Religieux de ccr Ordre les mêmes pfetogatires rfonr jM;ii(roi(-nr les quatre Ordres Mcndiaus , donc l'une de prèciicf rAvcBc êtU Cartme vn CkapilU» pâtes Im mu/m*' Soat at.nî apf cUés ka Frères de Ï'Avt Les Hifboriens de cet Or<lre lui atctibuent pluftears Couvcus qui oc lui miK DO mt appartenu. Istmitu» kick-ue* du Moo~ftetc de rAanoo* ciadelk Fiorence. 1*7 Cardinaux que les Rdigjcaft de cet Ordre •'•tcrioacat. |«S HebiUeaentdei Rdigien de «et Of dre. jo» Voïcz EnmtfsStrviuu * itfvittim 46 U ftinu Vitrgt , TOÏez itrft Strvitts SilvtJIre Archevêque de ILiga s'engage 5»onr lui & pour (et foccalëart , «vce îes Chanoines , de ne jamais quitrer l'habic de l'Ordre Tciuoiuqee. 15 1 Spnit C0mf9 W# Utmfmî c«mtnbt£ par fes libf lali'.!-'? 2U bâ;iiricn[\\: [Tcirjicr Mtua/teie des Religieux de l'Ordre de làtnf DomiQÎqoe »04 Gagiîf !a bataille lîc Marct cd le Roi d'Arugon Pierre 11- fut tué. xij Rend la libené «tt Roi JacQuei fik de œ Mnee fu'U vmx, en m naîas . %imm*h CMmtrm > Religieux Tcnice de fiirtt A.i^^i.flin , fja la CongrcSaxioa de Monte Ottono du même OrBLE Sim$. d#Ci«iMwRclig^ At rOfAe dci Ermircsde faïut Aiig-ftui , donne nadlance à la * oogicgnaoa de faxic ' Jeaade CeriMMiew dn même Oiàc ^ur^nr . célèbre MonaAere de ReligieeCtt de l'Ordre de ûiot Jean de Jcrafalem , fa ron(!ar:Qn. itt Defcnpuoa de ce Monadere. iix Retourne fous l'obéilfance du Grand* Maitic après en avoir été £im(lrafC pendant un cems coniidccable. U| Hàbiileaem de cet Rciigienicc U n.imu Soeurs X« r»i Rciigiculcs dont le piinct* pal Inftiiac eH d'eflifler kt notade^ StiimanU. Fmprreur des Tares, prend TripoH fur les ChcTaliert deTOidre (^^ S Jean (ic JcrtîT-ilcm. y» Fa c ailicscr Miicc par une armée commandée pat Stnam Bicha , qt.i eft obligé de Ct reiiccr eprdt une g. ode perte. ^4 u.t'«t. tfr»r (le bienheureux) Fondateur itt Hofpitaliers de Kô:rc Dame Je i

fecfaelle à Sienne, fa natlTajikC & Tes f arens. Sci aMfteikét le ièt nonificatioas. Im tmimim Reçoit les Pèlerins qni al loient àRolae , le Jeu donne i'hoQ^icalué. im Jette' les fondcmeos de l'HÂpital <le N6tte Dame de l'Edieik à Sienne 1 Ittafieun pcsCmnet t'écanc jdnteià ui poui avoir foin des pauvres, il Icut Kefcrit une ibriae d'habiikment , le c Rcgicmfiti. $87 Ces Règles font d'abord approu? ces par l'-BTcque de Sienne, & coofizmécs enfnitc par le Pape CeMtia III. ;tt Pluficurs Hôi^itaux d'Icalic rcconnoifUox pour Ciùf celui de Noue Dame deliehctle: Umkmt, Mon du B. Soror. u mtfmêt So/i^ni (Gcraxdin } l'un des f oodaieuia de rOidre detSeiviici , eierce Toffi. ce de Vicaise genenldeccl Ordre en fraoce. |0| SmdMilc Verc Alphonfe)Reliî:icui de l'Ordre delà Rédemption des Captiis, cft envolé à Make par la Prienre da Monaflcrc de S xcne pour prêter fcr» ,meat de fidélité H d'obéiifaoce en foo nom» an Grand Alaiizedel'Ordiede Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 12.63% accurate

(âint Joui ie Jcruiaicm. n| Sntof OwIbMm') ReBgieiu-ie TOi^ drc de tainf Dominique , cft pourra de roffice de Maîsrc du fact é Palai* , le cft cofiiMe Car^iaalft Bf<^ de Mtrfetilc il" 9y»rm [le Comte Hean) 'cncnt en pri/ôn pendant ixois «m Valdeaoar II. Rui de Daooemate aroit trouvé •buiaotde fa fcnune. *5* T TBww (Pierre) Archevêque de Tolède . donne au* Ermites de faini Icrôme le M«naft«n «le S. Bbiiê de ViUariciora. 4)f r<Xf(r(Bârlhelcml) Général de l'Ordre de S. Demto^tte. » *5 laftîruë 11 ConiTrfgation ^ Arragon du même Oiviic lubUitc pendant 91. an» , ^ **î r Gî ib?rt de) fonde l'Hôpital de Bcauluu dans le Qucrcj» it» rjkMffwt(6uibcrcdc)filt dupfccedcnt, augmente îcj re»ehu$ de cet Hôpital^ le donne aux Religieafef imVOtén deâiat Jean Hc Jcrufalcn». & fa femy prend l'habit de Ton con(èiicement. it9.<^/«ww. Fonde aulfi l'Hôpital de Fieuï pour des Rcligicu(iE» du même Oxdre. X)0 Sa mort. tmmên*' thêfn nti (Ponce de Lau/'cres de) Maréchal de FranceiLouis XIII. érige ia Terre de Theniineseo Marquiiàr €« & faveur, «19 Ssint Tkom*$ dt Vitltntmv» Arclie»êaue de Valence , Religiemc de l'Ordre de* Ermite* de S. Aqsuftiii «.& cuonifalion. 70 . To'kx FUb USttinSMThÊÊmuéh Thmtsidt Jêfmi Religieux de rOM»det Ermitca de S. Angamn» (à iitifiiice » ' fe$parcns. }7 Reçoit l'iubitde cet Oirdre , & fait fa profeffioBt Jette lejfcndonens de la Rcrorme des AagMftins Dechaufles , qui r oit pas ^ un fort hcQLES MATIERES. cfivéîé fil rançon, il la prie d'cmptoYer cette (brame au rachat de quelques «Dites Capu£t , A vcat fiitir les joois w lènrice des clctiivei Cbi ^cns. 40 Sa mort. l» mtmt* TitrS'Ordrt dt fmmt ^fufttm, antiquité • ckimeriqne dcceUen Ordre. «4 ^ reuxpar l'oppolîtion que ks Pcrc5 de Vancienae (Mïlêivance y apponcicnt. 19 Accompagne Dom Sebaflicn Roi de Portugal en Afrique , te y demeure cfelave «prêt la dcutte de tannée Chrérifnnc. l0fttffl9f, ComcciU de Linaiét £» ùam aïaacVcritabie origine de ce Tiers Ordre. <l - OL>rcivances& obligttOBt dcaTierciairca de cet Ordre. •o d^ Zamorra General de l'Ordre de fium Demiinqie • donne me Règle par écrit an« flOct auSœurs de ce Tiers Otdie. 1 4» Le Tics Cidre de faint Fraof oit eft plus ancien qoe celui de faint Dominique , celttt de ce dernier n auct été inftiial qn'«pi>é» fi ttotu a|a ^ /WInnocent VII. approuTclc Tiers Ordre de faint Domini que , & leur Règle qui eft cnfiuteMnfinnéeper EuE«IV. aj4 ligieiilci de eeTiett Ofdic. I«m#. me. Habillement des Filles de ce TiersOrdre en quelques Jkw. ijf r«n oriSiae. %9f Sainte Marie d&Seeoars

reçoit lafre» miere l'habit de Ce Tiers Ordre. ij4 Ti*rt'Qrdr$ dti Sirvttt* , fon origine,}!^ Manin V. appieote la R^le de ce Tiers-Ordre. %ti Ce que contient cette Règle» xif A nre Catherine de Goozagne ArcniducliclTc d'Autriche» cétabUt ce TiersOrdre en Allemagocy 4tlilid«uie nnv Règle partictilicre. lao Toïcz Gmx»%t*> (Anne Catherne de)• T,jftr*md (Jean) Religieux de l'Ordre de lâint Fraofois convertit piufieure fetnnes 9l fiNes impudiques qui font renfermées daiu on Monaflcrc. Ttrtêf (FianfMt de}'Gmeralds l'Ordre de N D.dela Mcrd. af» TnftiM (Thomas) Gtnecil de l'Ordre de S. Dominique att r$trn»m (Joachim }■ GCRCMide TOrdrer de ftint Dominique , accorde beaucoup de privtlcftcs i la Coneregatiow dcLombacdie dnmlaie 0¥dre^

The text on this page is estimated to be only 13.80% accurate

TA VjaiMe (Galliolte Je GoardoD de Cc ioailtacde) fk aaUSuûe * lies parcns tft Ed portée à Tige de cinq mois dans l'Hopual J<* Beaulicu des Rr!i2;icufcs de t ordre de S. Jcandc JcruUlcoi <]r prend rhabit i l'à^e de fcpt aat, f f .it prof ffion a'aittt fv doL-7.c ans accomplis. i* mtmtm Votant fw la ReeWde cet Ordre n'étoit point obfciïcc daa» ce Monadele , die veut entrer chez les FcitilkotiiiM,iMitelle ca cft enfêcliée pat Con pere. Eil taite Coadiuuicc de la Prieme de BeailiM . le Pâeaie del'Hdpicat de Ficut. Il* Retourne \ Bcauucu od elle veut établir la Reforme de foo Ordie } mus lesRf! C'c ^ y oppolcnt , & il n'y caa(|uc (il- qui fuiYcot Toa exemple. SftaoRàr«sedecceaieifli0> Umi^ m** Valùi Pierre) riche Marchand de Lion, axant été touché de U mort d'un de fct amis ,di(lribue tous fct biens aux pai^ vccs poar fnitfn£eSunâ*mit pauvreté volontaire» >^t Plufîeurs petfonnes fe joignent à lui , & fant nommés VandoU du nom de leur Foodsccur. U mêtm. Prêchent ftcnfeienent, quoi que Liifr:s & fansinimon, ce vjui /aie que Pape Alexandre 111. leur ddfend d'annoncer !a parole d« Dko* t% Sont exconunuaii't par LuciosIII. ic s'engiagpit daas plufieucs ccreurt. U mhn*. Voïez Voit doit» VsUttti Pjtrifêt r Jean de la) Grand. Maître de POrdic de faint Jean de Je • ruClIera , dcf^rvi Svcr. !K-a!:LnL;[) Je TalClU rifle de Maite attaquée par les Haicf qu'il oblige de fë feiiror» f o I.ePapepielV luicnvoïc un Brefpour k fdidttxfut la dclirraace de cette Ifle. UmSmt» mime. Procelfion folcinneUe «qui fe fait toos kl aaa à Malte ea neoMirc de 1» kvde BLE éifiege^ed roa pmie eecte^âr ce poignard ji Ce Grand Maître pofc la première pierre de h Cité qui porte Ion non , ' Se le Pape Pie V commande qa'nn y ' cravaiUc fans diicoauouct mime les joora de Fétea. t* wûmb, Sa mort. U mir-t, VModmitt , encrent en Afrique , & la d^ Ibleot pendant ptafienisaaséet j F«i»d#M t Hrrrr q j-^ leur origine, it Le Pape Alcxaoiire lU. leiiriléfcad d'annoncer la pamk de Oku, 4c Locius!II !rf e^comnmnie. ts Quelques uui fc convcrtiflênt, & font leur profefUon d* £bi qu'ils donnent pu tsm m l'ape iMiecent III. U mtfm». '■ Ces Vaodok convertis fiuiiiMBcrOr* dre des pauvres Cathotiqnet. a| Voïez fdmtris C*tl>»'i^Mt}. yMi'tê»etll» (LoiitsMendés de) GrandMaifbre de l'Ordre de £uat Jean de Je* tufalem , fa nu>rt. Vd*f€9(Antoine) Religieux de l'Ordre de Nôtre Dame de ta Merci , iniLi g lesRcligiCufcs de l'Ordre de NotreDame de la Mccd, dredê leoit Conftitucions. a^^o- xn VtUpfiut. {\z Mere Jeanne^ coauscno ce la Rehimc dctAiyftiiiet Deduut sées. jy Satnorr.

Immefimt» VirdM f (Hugaetde LottbeRsde}Gr8ndMaiilre de l'Ordre de laimJeaD de }etufalcm , & Cardinal. tif "Viuecitn (Ricoucre Lipe) l'un des Fondateurs de rOrdte des Senrites , ciace l*office de Vkairc gênerai de cet Ordre en A0ea»gna.)0f Sa mort», im mSm> ripuumrt (Alof de] Grand. Maître de l'Ordre de faint Jean de Jcruralcm , eavoie à la Faculté de Théologie a Pa> ria «ne Reliqoe de fdiite Eitplinrae Vicrgc & Martyre , lui atoit t'ré demandée par l'Unimficé & par la faculté dcTheolegie. ^ f} r,lU'H [Fouîf[uc5 de) Grand - Mailbe de l'Oidre de faior Jean de Jenilâlem, obtient de l'Empatvr An^oidqne rinvcfliturc de l'Ifle Rlujdet pour loi fle pour fon Qrdre , en cas qu'il pdt t'es rendre malne. 7 9 AfHege cette Itfc , & !a prend. So Se tend odieux aux Chevaliers de (oa Otdraqoivciikiitleittfiido fa petDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.01% accurate

DES P RI NC I P A ^ÔBiie , 9t ralfiegCBi dan le Chtceaa de Lindo oùU i'itoit rctiri^. tt £ft déposé de la gtaodc Maîtnfe dans un Cbapitre. l» même» Eft rétabli par îc Pape Clrment V. ft & (iemet de cette digmcc encre les nniu de Jean XXII. >t FSUMWC Guillaume) Gran^LMaltre do rOrdce de Caiat Jcaa de Jciaralcm, ' roamet les Religieures du même Oc<dre tic l'Hôpital de RcauHrti à \i cor rcdioo fie Vlfite du Grand- i^ricui; S. Gilles. i}o fiUi0rsd« ('pe Aimm (Philippe^ GrandMaître de i'Ordrc de ùinc J can de Jernfakm, (bit de Rhodes avec les Ckeraliers de cet Ordre , après que lea Torci l'en furent rendus miiures , & tient à &«Be'odle Pape AJrica VI > lai fait une réception magnifique. 88 - Ce pontife étant mort , on lui donne fle à lêt Ckmditii U gacde 4i Goacla. ve. tf Obtient de l'Empereur CharlesV i'ifle de Malte peur (on Ordre , Ac y ra demauer avec lea CbmCen» Ufntf*ftim!» W. Pape , rcnTOÏe les Religieux de l'Ordre de Ciiat Paul premier Eoni» teàl*B?éqae de Ve^nm «oor leur donner la Règle de S* Angdon l'il le iogeàp«pof. , i*i Immim V. Pape, ordonoe qne les Cher** liers Tcutoni(}uei renonceront à toute liiridiâion fur U Tille de Siga,<e ooc f Ardwff êque de eetce vtUe de (oA e^'é n'cTij^croit plas du Maître de Lironic, iL de l'Ordre le fermenc qu'ils lui piêcoienc ifj Confcnt que retArchevê(|uc faflequcl2ue chaugctacQt daiu 1 habit de fec :b«noiiiea, ee qai cil le fujet d'une ^ terre enrrc ce PfdatftletClievaUerc Teuconic]ucs. 158 *Oi^min r. permet aux Sdigieu Ermites de Tsinr Paul premier Ermite de porter des habits blancs. })< ApprouTC l'Ordce des Ic(baces,& doaaeun h^hillemcnt partscBlicraez Religieux de ccc Ordre. ^rbmH Vllt. Pape • divife les CouTcftf dfî Au^ufKns DcchaolTés d'Italie en Elulicais ProTuiccs 44 Fuit à CCOOt d'Efpagne une nourelle Congrégation de la m?mc Reforme <]ui s'éioic ÙJitaàc àuii la aouvelie Grenade. 4« LES MATIERES. Donne le titre d'Eminence au Grande. Maîtres de l'Ordre de fainl Jean de Jeniûlci (en le dooaaat aux Cardiiumz> iif ApprooYe les Cooftinuioiis de l'Or dre des Jefitates. 41; Donne un Vicaire gênerai aux Re1i> gicuz Dechauilis de TOcdce de Nôtre-Dame de la Merci, 190 *Vtlniim /ilvi/fn« General de l'Ordre des Jcruat'es , ed fait Curé d Ii Paroiflc de faint Jean de la Mal va a K.o(ne,lors ^ que cet Ordie cft Ilipptiiiié par Clo> ' ment IX. 417 Vûim . Bâcha Tore, eft fiit efciavc par les Cht^raliect de TOfedre de Jean de Jeruûlcm 9$ Ifififins [Vsrgioius des) fait bâtir un Ermitage fur le

Mont.Yiigint» pour let Ermites Servîtes. jit Utifintwhe (Martinnfias] Religieux de l'Ordre de làint Paul prensier Ermi« te , porte les peuples de Hongrie àie» cosnoîcre pour Roi, Jean Vairodede Tranltlvanie.]] S Ce Prince par recoonoilTance loi dnn» ne l'ETéché de Varadin , «t l'établit ea mouranc tuteur de Ton fils u[iii]u"/:!ont il gouverne le Roiaume avec un poo« Eft f-ïit Arclirvcque deStrigonic , & eniilite Cardinal» 1* mima* L'Empereur Ferdbaiid I. le fine edkTfiner, JÎT WMld^mmr II. Roi de Danaematc » foie iinedeftentedaaaIalpifOdae 8t ùimft une grande partie decew Vieirîneeà Coa obéiiTance. I ; a Perd tout ce qu'il a conquis a't'ant été trouvé par le Comte Henri Sverii| abufant de la femme , le ce Comte Taliiar lecoiv noie ea» <» pcifim. /« mtfme. WMi4tlm*r III Roi de Datiaemarc.Tcad au Grand Maître de l'Ordre Teutooi- . que les rillel de Ncrva de XX'eflcnHeré; arec quelques Provuices cntietcs ^our dix neuf mille marcs d'argent. 151 WnH^ei [Conrad] Grand-Maiftre de l'Ordre Teatomque , Teet qoe l'on irade & là petfoone les honneure qu'oateodoit an ploa giattdaPiiaces. tJl r«r^f;(Henri de]e(léla premier GraadMairtrc d: l'Ordre Teutoniquc. 14» WM'.dtT'Btirch (François de) Arcberè^ de Cmbieii donne des r—*^—

The text on this page is estimated to be only 12.05% accurate

TABLE Tournai , & 'nffpflITrTlF fWIcr «•> l'Empire Ouoman ï Ton frère B;ijaiet, kahn Ttolct. ff n^ct (out la piouâioo d« rOt<ixe V^MMfMj Maréclial d'IliHHi^Mig.i|Ki» de |caB de Jctvijkm 9t ncw & avoir bicnfaic des naaox aux bourgfoit Rhod(>f. »i <ic StUi boui g , (e recoocilie avec eux, msuidc de Tenix ca France oà il n'cil & obiicm d'eux l'Ifle-Vcne oAil fak ms reçi fiwrowhkmcnt d» Roi Ck» bûrir ui'cEs^lifc. nf fck VIII. S) ^»t^utn «r/;/«<l[Grand Maiflrc de l'Ot- Efl demandé par plufieora Princes^ dre deLtrooieoado Porte CUivci» aufc^uch IcGsand-MÉilke de RJkodc» envoi r H Ci depuréi au Gcani-MaiUre le refuie. fa rrJmt. de 1 Ordre Teiuonique pour le prier L'accorde au Pape Ini^occnt VlU (^ui de le reccTOtf t Ic làa Cnetaliat daq» le refaiiiftAine avec tous les bonncur» fun Ordre. If 1 dôs à Une perTonoe de fon rang. 14 £li rue dans uo combai , 0c (bn Ordre Alexandre VI. le fait enftnnec daoi le cft iaco^tté daai 1 Oïdic Tcmoni- Châreau (aim Ange. t; ^e. aj| Charles VIII. Roi de France dcuaode T ce Prince au Paf e ^ai le loi accorde^ YQlitni* Heine d'ArMgOB £ùt bâtît Sa mart. U m«im$» le MoMfbre de VaUKlNmi poor z»'rtm K«/ttninn (Conrad } Grandies Eriaite«d« Jaintlcrdoe «nCata. Maittte de l'Ordre Tcuiciuquc >i'opJflIgM» 4D pofe au tiucdeSeignairv>ue letCM> Z. valiera de ces Ordre ^«ulcat prendre. ZJni { Scbafticn j Doge de Vcoiic , Zmmg* [Anne de] RcliejicBrc dcl Oidie docc ticfaencnt le Monaftoe des ée famt Jérôme d« MonaDcre de ToV^crgci. T 4 Icdc, donne lf$ Yie$ de l'oixancc & cjiia2f«MMfiU-dc Mabonec ILEnfeceur de» lorac JLcligiCBica de c>Monafttrc.447 àmXlONS £T COIUUBCTIONS AU PR£UIEiL YOLUMJU P jtf' t*9'Ui' 7' > li/n. Pari*, psg, *9f. %^ 1.9. 1^9. Ufix. t€fi' p«g'i^ lig.tyArnlJifit.iwUttpmx.i9f- naî t f»-' ' à'é^Mwt À tm iifehftttmfm» fifmêt àt (h»hiUtmwt imiSKHmiit»uU ^ 4n Chev»ltirs fit i Orirt d* HôtrfD^m» i» Jémt Cmrme! , /Àmt Lét^/tu dtfêttifmttm vtiti ul t ifue'lr JUit itrt. X'babtllcment du Grand Ntalfte coofiAe en une Dalmatit^ue de (âtin blanc , Sa tiqncllc il y a par devant, tr ihr les manches une Croix large de quatre pouces, écU» tclée de cann^ amarante ii de fioople , orlée d'or , ti iTétcadact par les extrémités iufqucs aux bords de la Oftliitaciooe. Dciiu cette Dalmarique il porte un mWTcan Joo^ de vrhMn anafaBW^dMblI de faiin ^crt , ftmé de Àeon de Ljs d*6r db <him< s de J< I bl- M ponr l'Ordre du Moat-Cénntl , 8c de doubles L. cntrclaf•écs d un S poor l'Ordre de ûuat t4caic , arec «ne bordure autour du in^nua» «•npoi^ des német chiffre» ,

po»^ entre trois Couronnes , éc on canooche oè afl le cHifFre Av. Grani M-iiHic , de fleurs de Lys arec deux palmes en faucojr Jcrùcre & de trophées , le tout en broderif d'nr. Le Co lct de ce maaieaa cii de iàcm vcR y fur lequel foat fet mlmet ornrmcw en broderie , qu'au botddg nAne maa* •eau , & da côté gauche cfl la Cro i de l'Ordre anHî en broderie. LlMbillemcK des Chevaliers cft fcroblable à celui da Grand Mfttftae, excepté tfÊt le mnicM eft fiviement boidé d'un petit galeo #ot , hn» ekiffiei ai autres o-ncmcns au bord Sf au rffte du manteau ,qui n*a point nonp'uidc coltet t Jt la Croix de la Dtdnmique n'cll point non plus «rl^ d'or, comate celle du GrandMaîftre. Lct Cfaipelaiitt one ane (botaii? de mon» amarante , tvee vo rocket par d?lJhs ; & dcfT'jJce rocHctun camaj! aulTi Je moirr ^matante ,au côte ç^aujic da^1 il f a aulE la Croix de l'Ordre en broder c. L'habillemeac des Frcrct Serran»
Digitized by GoGol

The text on this page is estimated to be only 10.18% accurate

Oboîz éeandje ^ tarnii Miarinte 9c âc fiioplç » nuU qal n*cft qu'ahfs^e. I>t(ï\f Cetce Dalauin<^uc ils poncni un nunteaa, Iculcmciu de drap a^naraïuc , bordi d'un peiû ^aloodor ^ & au côté gauclK de ce maotcau eft leur mcdaillc en bio« ^lie Le Hctam porte wie OdmitiqiKdenlmn amnim, fiii Ia<|ucl!c par devant , par dcrrirrd , ir fut les manches , il y â IfS armes de l'Ordre en broderie d'or, l'écttliuinoiué d'uuc cottcoone à l'aou^ue : Uu U manche cfroite il 7 a eo écrit c« ktties d'or en bcoderie , Ordn 4» Ititi'DMmf én Mmit' C ifmH , fit fvr l« ovuiehe gauche f <*z,»rf. Les ans Se les autres , î l i rcfri rc des Chapelains qui ont un bonnet quatré . ont ane toque de vcloiirB aoir , fur laquelle il y a une aigte le Je des ptatnet ooirét > 1 rezception de la toque da Heiaiit , fur laquelle il 7 a une a v!;rcttc noire .accompagnée de drui pl imcs , l'une amarante , Se l'autre vcnc lis ont tout dei bas de kiïe antacaute , & dct fouliers de vclouts de même - cealcnr , dont tes oreilles (bnc de Adn Tén en broderie dTor. Le* Nomn onc un pccir manrcau de farin »■ rt, auqticl il 7 a «ne efp^ jc ciDuce attaché par drrr:rrc : i Huiliicr a a qu'on jotb-au corps de drap amarante , âc précède dans ici ccrcoMmu lei Cbevalieii , ponant fiic t'dpwle «ae maflc de Ttfnetl doté. ADDITIONS ET COIUlECTIONs'*AU SECOND VOLUME. P^f • *79' 7* Argue le-Blaoc , sjêAttg, Bofio dans Ton Hiftoire de rOrdfedeM«be,diequ'^ Crc^oiielX- donna Tan 1140 la Règle desHofpicali.ers de faint Jean de JerufaUm a ces Hofpualicrs dt- f^int Jacques du Haut Pas, te déclara qu'il ne pxetendoit pas que poji cela, k Maine & le» HofpuaUcrs de fiioc Jean de leralalcmeuflêiit aycua ânk ai MCttae JuxidiftîoB fiircees deûiac Jacques du Haut-Pas. /'Af at(. <<X* 14 -•^sXXI nonobflant cette fap|>rcirion l'Ordre de faim JacqeeCM Hittt-PM (ùl)fi(U encore en Italie Car l'Hopical de S Jacqnee du Haut-Pai , pmchc Luqac^ ^ro;r Chef cet Ordre . fut U fii-rr , avec les biens qui en dcpcnduicot à i'Ururc Miaïairc àc iaïai Eucoac de f ioicncc, ^jlline fut inuitué q jc 1 .ni|<o« L* Wêftf'i , bi. ij. 'jf ' ^ ncaïunoins , mtiHr auffi. ^Mx miàitiêv , /f|. 4t. Guiïlelanu Pari£cDÛs , flrc- C« frrr* nV/f ^«j eenfotrm à fO'ij>m*l ifui f Antitr svH dipun ttf/tpnjf»'* de Ce)>e »4 l^o'umt \ e'ifi poutptm M Omnibus prefentes Litteras iofpcâtirts * G. Ditina permiirione Parifienfis Ecclcûx miuiller licct indignus falurem în Oo- « minoquoniam dubitm pollet à quibu(dam,utrum fiatr's Ordnus fandiinmxTri-^w ail aiis at captivorxim poiflnt de |Qce cenerc Ecclefias auibus anoeia dk cura atu> « inarum , Univcriîtati vèilrx {îgttiioiatai ,qaod

licct illit', habere TÏlIas 8e Eccfe. « Aas ratn Parocbialcs quam alias & prxbendas omnimo !a;v, caïAin animoiunf«< pcouc andiTuno* U fcininus Je de jiue Ji de USto h«bcnt in pluribus locis, ficut « iBchanit eomiD vidimut Je pfivik^ni. Bene Scdiu valcacis in Dooino. Ce TUn «* « COH&ECTIONS POUR LE T]10JSI£*ME VOLUME. P /jf 47. //>. 4. detfaintet Cfoi» ^ Croit, ^/ I7. «f. ?f . deflfle-! Adajn , /i/r^ de l'ific Adam ^ 11 ■ y. lotiable , Iciîablcs , p.ig ijS. /i)r»# ùt'otgrt y (if fmg. 1 3 »• "X ces Arrêt» , 't/#t cet Arrêt , p*i. 14} . >. pâtée , ^«ç ni. lî rjf*frî Grand Maître, ^flwsf»^ Maijlre.ProTin. cial , f>«^ i6v t.Tcutoniques , T -utODique , ^ t«8. ti^. i6 f'-s parée #/«f«î fit orlée dargCDt , p*/. xof.Lg 7 Content , Coûtons , a*^. lyS '^.4, Coiiver,l^sCoDvert, Mf*)^»- Croatie. «f»-«vz,«c,p«jf. }46./'f.»8.blanci> rfifi; z nohi. p»f^i.]. Ir! 4 EcntcMde S. JciâiiiB, lyaiMiftOa Jctoaioii^ d c Moines £nnitcs de S* J eiômc»

I . Digitized by Google

Digitized by Google

Digrtized by Google

by Google

Digitized by Google

Digitized by Google